



BIBLIOTECA CENTRALA  
A  
UNIVERSITAȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

No. Curent 21560 Format.....

No. Inventar..... Anul.....

Secția..... Raftul.....

21560

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

---

# L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE

PAR

JEAN JANSSEN

---

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUATORZIÈME ÉDITION

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. G. A. HEINRICH

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

---

Récompensé par l'Académie française, Prix Langlois



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

---

1887

*Tous droits réservés*



L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

---

I

# L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

1956  
Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1887.

In. A. 14.382 III 21560

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

# L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE

PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUATORZIÈME ÉDITION

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. G. A. HEINRICH

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

95078



PARIS

EM. PORTEBARU

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
RUE GARANCIÈRE, 10

1887

Tous droits réservés

CONTRÔLE 1953

1961

L

21 560

RC 185/06

• Si quelqu'un lit toutes les chroniques, il trouvera que depuis la naissance du Christ, rien ne peut être comparé à ce qui s'est produit parmi nous depuis cent ans. Jamais, dans aucun pays, on n'avait vu tant de bâtiment, tant de plantations. Jamais non plus le bien boire, la nourriture abondante et délicate n'avaient été à la portée de tant de gens. Les costumes sont si riches qu'ils ne pourraient l'être davantage. Qui a jamais ouï parler d'un commerce comme celui d'aujourd'hui? Il fait le tour du monde, il embrasse la terre entière! La peinture, la gravure, tous les arts ont progressé et progressent encore. Outre cela, il y a parmi nous des gens si habiles et si savants que leur esprit pénètre toute chose, de sorte que maintenant un enfant de vingt ans en sait plus que vingt docteurs n'en savaient autrefois. »

(Martin LUTHER (1521), *Oeuvres complètes*, édit. de Francfort, t. X, p. 56.)

**B.C.U. Bucuresti**



**C87256**

## PRÉFACE

DE LA SIXIÈME ÉDITION

---

« Vous ne pouviez assurément vous proposer de tâche plus féconde et plus belle que celle d'écrire une histoire populaire de l'Allemagne. (Je prends ici le mot populaire dans son sens le plus élevé.) Utiliser pour cette grande œuvre les recherches déjà faites, les résumer dans leurs parties essentielles afin d'en composer un ensemble bien coordonné; s'efforcer de revêtir les faits d'une forme de langage simple, énergique et concise, en un mot rendre cette histoire digne d'être appréciée par le public intelligent et éclairé, c'est là, en vérité, une noble tâche, et je loue celui qui dès sa jeunesse s'est donné une si haute mission. Élevons notre pensée vers un but vraiment grand; nous puiserons dans sa beauté même la force, le courage, le désintéressement qui nous sont nécessaires pour le poursuivre. » Voilà ce que m'écrivait Böhmer, le 5 mai 1854, en réponse à une lettre où je lui faisais part de l'intention où j'étais de prendre pour objet principal des travaux de toute ma vie l'histoire du peuple allemand. Lorsque je lui présentai plus tard le plan de mon livre, lui indiquant la place particulière que j'entendais y faire à l'histoire de la civilisation, et comment, avec une prédilection marquée, je comptais mettre cette histoire sur le premier plan, Böhmer m'approuva pleinement. « Je tiens pour certain », me dit-il, « qu'à notre époque il est très-nécessaire d'insister sur ce point plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Les études modernes doivent être dirigées dans ce sens. Mais, à mon avis, il faut avoir grand soin de tenir tout ce qui se rapporte à la civilisation dans un certain isolement de l'histoire proprement dite, c'est-à-dire du récit des événements politiques. »

Lorsque je vins me fixer à Francfort, dans l'automne de 1854, je commençai, sous les yeux et la direction de Böhmer, à faire des recherches sur la période dont les *Registres des empereurs* retracent les faits. Mais à partir de 1857 je me livrai presque exclusivement à l'étude des documents concernant l'histoire d'Allemagne à partir de la fin du quinzième siècle, et je restreignis mon plan à cette proportion. Mes recherches dans les archives de Francfort m'enrichirent de précieux trésors d'informations. Böhmer, dès 1836, m'avait signalé leur importance capitale au point de vue de l'histoire du moyen âge à son déclin. De 1863 à 1873, je fis paraître successivement deux volumes contenant les correspondances politiques conservées dans les archives de Francfort, et se rapportant à la période qui s'étend du règne de Venceslas à la mort de Maximilien I<sup>er</sup>. Je les fis suivre de chartes, d'actes officiels ayant trait à la même époque. De 1873 à 1878, je donnai d'importants extraits des principaux documents historiques concernant l'espace de temps qui sépare la Réforme de la guerre de Trente ans. Je consultai aussi les archives, alors ouvertes au public, de Trèves et de Mayence; puis celles de Lucerne, de Zurich, de Wertheim, etc. Enfin, je mis à profit, dans les archives du Vatican, les renseignements si nombreux sur la guerre de Trente ans renfermés dans les pièces diplomatiques de la nonciature. Ainsi que je l'ai dit dans la préface de la quatrième édition de cet ouvrage, j'ai rassemblé pour les trois prochains volumes de mon ouvrage, qui doit en avoir six, des matériaux et dossiers d'archives extraits de plus de trois cents volumes in-folio. Beaucoup de ces matériaux ont déjà été utilisés dans mon second volume, paru au mois d'octobre dernier.

Si, dès le début de mon travail, j'avais été frappé de la nécessité de mettre en relief plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'histoire de la civilisation; si j'avais résolu de mettre au second rang dans mon ouvrage ce qu'on est convenu d'appeler les événements importants, les actions d'éclat, c'est-à-dire les guerres et les batailles, et de concentrer tout l'intérêt historique sur le peuple allemand étudié dans ses états variés, dans ses destinées diverses, cette méthode me parut surtout nécessaire à suivre pour l'histoire du moyen âge à son déclin.

Il existe en effet un grand nombre de travaux isolés, de dissertations, de monographies séparées sur la vie intellectuelle et l'économie politique de l'Allemagne pendant cette période de notre histoire nationale. Presque tous ces essais sont dus à des érudits protestants pleins de savoir et d'impartialité. Mais ce que nous ne possédions pas encore, c'est un ouvrage complet, résumant dans un seul ensemble tant d'études particulières. Or, un tel livre me paraît indispensable à l'appréciation juste et indépendante de la fin du moyen âge. J'ai donc cherché à fondre dans un aperçu général les études partielles déjà connues du public sur l'éducation populaire, l'instruction religieuse, les sciences et les arts, les conditions de l'économie rurale, les métiers, les classes ouvrières, le commerce, l'économie politique à la fin du quinzième siècle, et j'ai complété autant que possible cet aperçu en y ajoutant le fruit de mes recherches personnelles et surtout de nombreuses citations empruntées à des documents précieux jusqu'ici laissés dans l'ombre ou négligés. Le résultat que j'ai ainsi obtenu ne correspond certainement pas aux idées généralement adoptées sur cette époque si décriée, et mon livre a excité de l'étonnement chez beaucoup de mes lecteurs. J'avoue sincèrement que, pendant les longues années consacrées à cette étude, j'ai bien souvent éprouvé la même surprise. Je me suis efforcé d'exposer avec simplicité la vérité historique telle que j'ai pu la saisir en puisant aux sources mêmes de l'histoire. Je me sens indépendant de toute autre « tendance ».

Le grand fait historique de la révolution du seizième siècle ne s'est pas accompli seulement sur le terrain ecclésiastique et religieux : il s'est produit d'une manière peut-être encore plus directe dans le domaine économique, judiciaire et social. Plus, dans le cours de mes études, ce fait s'imposait à ma conviction, plus aussi je m'attachais à l'analyse scrupuleuse des événements qui préparèrent cette révolution, et entraînèrent peu à peu la chute de l'ordre social du moyen âge, fondé tout entier sur la doctrine de l'efficacité des bonnes œuvres pour le salut.

Il fallait avant tout tenir compte de l'influence fatale (si sensible dès la fin du quinzième siècle) exercée en Allemagne par l'adoption du droit romain, droit transplanté d'une terre étrangère et



païenne sur un sol chrétien. Le Code Justinien était absolument opposé dans ses principes à la jurisprudence, à l'économie politique, à tout l'ensemble, en un mot, de l'organisation de la société chrétienne germanique au moyen âge. Il rompait les liens intimes, l'heureuse harmonie qui avaient uni jusque-là les forces religieuses, sociales et politiques de notre pays. Ce contraste entre le nouveau droit et l'ancien ordre de choses devait être clairement exposé. Aussi en ai-je fait le sujet d'une étude spéciale, convaincu que j'étais de l'importance de la question. Le droit romain, en effet, contenait en germe le dogme de l'omnipotence des princes, plaie dévorante qui mit longtemps obstacle au développement de la civilisation, et commença d'exercer sa funeste influence bien avant qu'éclatât la révolution du seizième siècle.

La rapidité avec laquelle cet ouvrage s'est répandu (à ce point que dès le printemps de 1876 une sixième édition était devenue nécessaire) prouve avec évidence l'intérêt vif et général qui s'attache aux sujets que j'y ai traités. Une étude encore plus approfondie sur cette époque serait aussi intéressante qu'elle est souhaitable. Je renouvelle donc ici l'expression de l'ardent désir que j'éprouve de voir mes recherches complétées, corrigées s'il y a lieu, et discutées à fond, quand l'importance des questions soulevées semblera le réclamer.

Jean JANSSEN.

8 décembre 1877.



## INTRODUCTION

---

*L'Histoire du peuple allemand* de Janssen, dont une main aussi habile que dévouée offre la traduction au public français, est certainement l'une des œuvres savantes les plus originales qui aient paru en Allemagne dans ces dernières années.

Ce n'est pas l'histoire politique, ce n'est pas même l'histoire religieuse que l'écrivain catholique a entrepris de raconter; c'est la vie même du peuple allemand, telle qu'elle était au siècle qui a précédé la Réforme, et telle qu'elle est devenue au milieu des luttes intestines et des bouleversements qui l'ont suivie, dont il nous retrace le tableau. Un lecteur français donnerait volontiers pour épigraphe à ce travail ces paroles célèbres de la Bruyère : « Ce sont les faits qui louent, et la manière de les raconter. »

Mais les faits distribuent le blâme aussi bien que l'éloge, et de là les orages que le livre de Janssen a soulevés. L'apologie de la civilisation catholique, telle qu'elle ressort de ses premiers volumes, a pour conséquence fatale de faire envisager dans la Réforme non-seulement une immense perturbation de toutes les relations religieuses et sociales, mais encore un abaissement du niveau intellectuel aussi bien que des mœurs, une diminution du bien-être général, un appauvrissement de tous, aussi bien de ceux qui répandaient des bienfaits que de ceux qui étaient appelés à les recevoir. Or, la Réforme est considérée par une grande partie des Allemands comme le point de départ d'une rénovation. Des générations entières sont élevées, depuis les premiers enseignements qui s'adressent à l'enfance jusqu'aux leçons les plus érudites des professeurs des universités, dans cette idée que la vie intellectuelle et morale du peuple allemand date de la grande révolution religieuse accomplie par Luther,

et que tous les progrès matériels et les développements de la civilisation ont été la conséquence de cette impulsion féconde imprimée à son peuple par le génie du grand réformateur.

On allègue à l'appui de cette thèse que les contrées protestantes de l'Allemagne ont eu pour ainsi dire jusqu'à nos jours le monopole de la gloire littéraire; que c'est dans les régions protestantes que se sont développées principalement la philosophie, l'histoire, les sciences, l'industrie même, tout ce qui a créé en un mot le prestige de l'Allemagne moderne. On ajoute, non sans orgueil, que seule une puissance protestante a pu reconstituer l'empire allemand et rendre à la patrie germanique son ancienne unité. Il y a donc, pour établir la supériorité du protestantisme sur le catholicisme au sein de l'Allemagne contemporaine, plus qu'une tradition, plus qu'une légende. Il y a un enseignement officiel, une constatation au moins apparente de faits indéniables, une sorte de statistique des productions intellectuelles et une énumération *rigoureuse* de leurs auteurs, en un mot toute une philosophie de l'histoire aboutissant à la glorification récente de la patrie allemande.

La Réforme est en Allemagne pour un très-grand nombre de chrétiens assez tièdes ce que la Révolution est en France pour une foule de bourgeois fort conservateurs. C'est un dogme, qui impose, il est vrai, peu d'observances à ses fidèles, mais auquel il est interdit de toucher. L'Allemagne date de la diète de Worms en 1521, comme la France date du 5 mai 1789. Ceux qui le répètent le plus haut seraient les plus embarrassés s'il s'agissait de le prouver; mais ils n'en tiennent que plus à leur opinion.

Enfin, dans cette question spéciale, tout ce que le protestantisme compte de croyants sincères ou de lutteurs ardents a pour appui, dans tous les rangs de la société, et même chez un grand nombre d'hommes nés catholiques, les adeptes de la libre pensée. L'antique édifice religieux élevé par l'Église au moyen âge reçut au temps de la Réforme un terrible assaut, dont les désastres sont loin d'être réparés. Que d'esprits qui tiendraient Luther et ses disciples pour les plus dangereux des fanatiques s'ils étaient obligés de se conformer à leurs doctrines, saluent dans les réformateurs des auxiliaires utiles! Les brèches que ces émancipateurs de la pensée

humaine pratiquèrent dans le vieil édifice catholique leur paraissent les passages providentiels par où la libre pensée devait faire irruption dans le monde. Ces pionniers inconscients croyaient naïvement n'ouvrir la voie qu'au véritable Évangile; ils ont frayé la route à la philosophie et affranchi l'humanité de la croyance à une révélation. Le culte de la Réforme correspond donc admirablement à ce singulier mélange de négation téméraire et de mysticisme nuageux qui est si souvent au fond de la pensée allemande. Heurter de front ce culte, c'était soulever contre soi une légion d'adversaires. Aussi les critiques, les accusations, les invectives elles-mêmes n'ont-elles pas manqué à l'auteur de l'*Histoire du peuple allemand*.

Apportait-il donc dans ce grand débat des assertions absolument nouvelles? L'Église n'est pas mieux justifiée par ses travaux qu'elle ne l'a été par les savants ouvrages de Voigt et de Hurter, ou par les études magistrales qu'au début de sa carrière, et au temps où rien ne faisait prévoir sa rupture avec Rome, Döllinger consacrait précisément à l'histoire de la Réforme. La guerre de Trente ans a été l'objet de savantes monographies dans lesquelles plus d'un fait travesti a été rectifié, et plus d'un personnage calomnié réhabilité d'une façon décisive. Il en est résulté souvent d'ardentes polémiques, comme celle dont la mémoire de Tilly, pour ne citer qu'un exemple, a été l'objet dans ces dernières années. Mais aucun livre n'a eu un pareil retentissement; aucun ouvrage n'a excité autant que le grand travail de Janssen de violentes tempêtes dans le monde ordinairement plus calme des journaux religieux et des revues savantes.

C'est que le livre de Janssen est pour la Réforme précisément ce que le livre de M. Taine est pour la Révolution française. L'attitude des deux écrivains est presque la même, quoique les deux hommes soient séparés par toute la distance qu'on peut mettre entre un libre penseur et un croyant. Le procédé est à coup sûr identique, et à la lecture des deux ouvrages, il est impossible à un lecteur clairvoyant de n'en être point frappé. Aux discussions théoriques sur la valeur de l'ancien régime et des temps nouveaux, M. Taine a substitué une immense enquête dans laquelle les documents originaux, juxtaposés en une puissante synthèse, doivent nous fournir, si tant est qu'on puisse y arriver jamais, les éléments d'une conclu-

sion définitive. Les procès-verbaux, les rapports, les pièces confidentielles nous montrent, à Paris et en province, la vie de la nation française pendant cette terrible période d'orage; de même qu'une enquête préalable, fondée sur la même méthode, nous a fait concevoir ce qu'était la vie nationale avant la période de crise, ce qui a préparé le conflit, ce qui l'a rendu inévitable.

Janssen ne procède pas autrement. La vie industrielle, sociale, religieuse, l'organisation des institutions de bienfaisance, les mœurs chrétiennes prises dans leurs détails les plus intimes, dans leur aspect tantôt naïf, tantôt pittoresque, voilà ce qu'il recherche dans le passé et ce qu'il met sous les yeux souvent avec un rare bonheur. Le tableau est très-évidemment à l'avantage du catholicisme. Ces institutions charitables, ces liens religieux des associations industrielles ou même des simples associations artistiques, ces rapports des apprentis, des ouvriers, des patrons, étaient l'œuvre de la plus vieille expérience en même temps que des intentions les plus bienfaisantes. La piété la plus sincère et la sagesse la plus éclairée y avaient collaboré pendant des siècles. Ces institutions avaient le défaut de tout ce que l'on constituait au moyen âge : elles prétendaient à une immobilité qui semblait exclure le progrès. Elles n'en étaient pas moins la condition de tout le bien qui s'opérait alors dans les relations sociales. Elles furent attaquées, bouleversées inconsidérément, comme tant de choses le furent chez nous au moment de la Révolution française. Les réformateurs qui déchaînèrent l'orage ont plus d'un trait de ressemblance avec les philosophes qui, chez nous, poussèrent au renversement du vieil édifice social. Ce fut pour des questions abstraites, pour des principes souvent contestables, qu'ils jetèrent dans la masse ces grands mots toujours si populaires de réforme, de réorganisation. La multitude, au seizième siècle en Allemagne, comme à la fin du dix-huitième en France, vit surtout dans ce mouvement une occasion de porter remède à tel ou tel abus dont elle ressentait, dans son humble sphère, l'inconvénient immédiat. Personne au début, en 1517 ou même en 1521, ne veut changer l'ensemble de la religion; pas plus qu'en 1789 on ne songe à changer en France la forme du gouvernement. Chacun attaque isolément telle pierre de la vieille construc-



tion qu'il veut changer pour rendre l'édifice plus solide ou plus commode, sans se douter que le mur, attaqué de tous côtés à la fois, va s'écrouler et joncher au loin le sol de ses débris.

Plus heureuse que la société civile d'avant 1789, la société religieuse conserva en quelques points comme des places de sûreté où elle put profiter des terribles leçons de l'expérience, sans voir les conditions de sa vie complètement bouleversées. Les pays où la Réforme triomphe voient au contraire la ruine de la plupart des institutions qui avaient grandi à l'ombre du catholicisme et dont la religion était l'élément organisateur. Il y a là un terrible interrègne dont Janssen constate les effets, exactement comme, dans les livres de M. Taine, nous voyons l'anarchie se substituer à l'ordre et accumuler, pendant la période néfaste de la Terreur, les désastres et les ruines. Janssen attaque la légende de la réformation, comme M. Taine attaque celle de la Révolution française. Une foule de petits faits, avec leur impitoyable exactitude, opposent une négation décisive à cette glorification exagérée d'un mouvement national. La violence et le désordre apparaissent là où l'on ne supposait que l'irrésistible courant de l'opinion. Dans les deux cas, les deux ouvrages se heurtent aux mêmes préjugés : ils rencontrent les mêmes partis pris qui aiment mieux tout absoudre dans la révolution politique ou religieuse du seizième ou du dix-huitième siècle que de faire à l'ancien régime monarchique ou à la doctrine catholique leur place légitime dans les origines des progrès contemporains.

Le mérite des deux écrivains sera d'avoir marqué une phase nouvelle, imposé un changement de méthode plutôt que d'avoir clos le débat; car le grand procès de la Réforme, pas plus que celui de la Révolution française, ne peut encore être de nos jours l'objet d'un arrêt sans appel. Tout jugement rendu par un historien soulèvera parmi les parties intéressées des protestations sans nombre et des récriminations passionnées. Nous pouvons aisément nous le figurer par l'animosité sourde qui accueille chaque nouveau volume de M. Taine. Quel grief irrémissible en effet que d'avoir porté la main sur cette légende de la Révolution française; que d'avoir montré l'ignorance, l'erreur, les mille indécisions d'une pensée qui n'est point sûre d'elle-même, les hasards des événements et les résultats

imprévus de mille aventures, là où une opinion préconçue voulait admirer une doctrine, là où une véritable superstition vénérât des héros et saluait en eux les défenseurs de la justice, les régénérateurs du monde moderne et presque les apôtres d'une religion nouvelle! Cependant, une objection, une seule, n'a pu être faite à M. Taine par ses adversaires. En vertu d'une singulière ironie de la fortune, ce contempteur de la vieille tradition jacobine ne saurait être accusé de fanatisme religieux; sa vie tout entière témoigne de sa profonde indifférence à l'égard de toute religion positive. Pour Janssen, au contraire, l'ardeur de ses convictions catholiques amenait tout naturellement sur les lèvres de ses contradicteurs cette accusation de fanatisme si voisine de l'imputation de mauvaise foi. Dans les innombrables documents que met à la disposition de l'historien cette recherche des détails intimes de la vie d'un peuple pendant une longue période, le choix des textes et la façon de les grouper ont une importance capitale. On reproche à Janssen comme à M. Taine d'avoir inconsciemment omis ceux qui ne pouvaient prendre place dans un réquisitoire. Une tendance fort naturelle a fait que les deux écrivains, pour contre-balancer d'éternelles apologies dont ils voyaient mieux que personne les côtés faibles, ont développé davantage l'acte d'accusation. De là des récriminations amères auxquelles les colères religieuses et politiques, en France comme en Allemagne, ont ajouté toute l'âpreté qui résulte d'habitudes d'esprit invétérées et fortifiées par la passion.

M. Taine a, jusqu'ici du moins, dédaigné de répondre à ses contradicteurs. Janssen a relevé le gant, et, dans une série de lettres écrites avec une vivacité qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence, il a cité, discuté, réfuté la plupart des arguments de ses adversaires<sup>1</sup>. Ces lettres ont leur place marquée à côté de son grand ouvrage parmi les productions les plus remarquables de la critique allemande contemporaine. On y entend retentir partout l'accent indigné de l'honnête homme, révolté qu'on ait pu suspecter sa bonne foi. Les contradictions de ses adversaires y sont relevées avec finesse. Les nuances infinies du protestantisme allemand favorisent ceux qui

<sup>1</sup> *An meine Kritiker*, et la suite de la polémique intitulée : *Zweites Wort an meine Kritiker*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1 vol. in-8, 1884.

le combattent en leur permettant d'invoquer contre lui des principes souvent fort opposés : Janssen attaque en détail cette armée si nombreuse, et profite avec habileté de tout ce qui sépare entre eux ses adversaires pour les vaincre isolément.

Le ton de sa polémique ne dégénère jamais en invectives ; nouvel avantage qu'il a sur plus d'un contradicteur dont les reproches touchent souvent à la violence ou à la grossièreté. On sent que ce domaine de la critique protestante est pour lui comme un pays dont il ne saurait sans doute faire ni surtout conserver la conquête, mais où il marche en vainqueur sans que personne, au moment du combat, puisse lui opposer une résistance sérieuse.

Deux grands faits, aux yeux de tout lecteur impartial, semblent cependant se dégager d'une manière évidente de cette prodigieuse accumulation de preuves.

Le premier, c'est que la situation du peuple allemand, avant la Réforme, était loin d'être aussi malheureuse qu'on le suppose et qu'on le répète généralement. Sans doute le quinzième siècle est une période troublée. L'antique organisation du moyen âge ne correspond plus aux besoins d'une société nouvelle, et, comme dans tous les siècles de transition, on sent je ne sais quel malaise agiter sourdement tout le corps social. Les plus hauts dignitaires du clergé, recrutés, souvent sans vocation, dans les familles princières qui disposent des bénéfices, donnent parfois l'exemple de la plus triste inconduite, et le règne de Maximilien n'est que la succession des efforts impuissants du pouvoir pour maintenir au sein de l'empire un peu d'ordre et de paix. On a souvent insisté sur les malheurs de cette période, et dans le domaine de la littérature Goethe les a en quelque sorte gravés dans la mémoire de toute l'Allemagne en les dépeignant dans son *Götz de Berlichingen*.

Pourtant le livre de Janssen prouve que, pour justifier la Réforme, on s'est attaché surtout à montrer les ombres du tableau. Dans cette période proclamée néfaste, les universités et les hautes écoles se créent de toutes parts ; les études y sont florissantes ; ce qui prouve que les savants et leurs élèves y ont quelque sécurité et quelque bien-être. La richesse se développe dans les villes ; les goûts artistiques se répandent jusque dans les corporations ouvrières, signe

incontestable d'une aisance relative, d'une existence où les besoins les plus urgents de la vie sont facilement satisfaits. Les relations commerciales s'étendent, en dépit des guerres privées et des hostilités seigneuriales. L'examen scrupuleux des institutions de bienfaisance nous montre le clergé inférieur et les Ordres religieux dévoués à leur tâche, attentifs à secourir toutes les misères; et si les maux du temps sont incontestablement nombreux, une charité non moins industrieuse que prévoyante s'applique de toutes parts à les guérir.

Il en est donc de ces misères antérieures à la Réforme comme de l'esclavage prétendu des classes inférieures avant la Révolution française. Il ne faut pas nier des maux souvent fort réels, ni réhabiliter sans restrictions une société qui eut ses imperfections et ses vices; mais il n'en est pas moins vrai que la plupart des écrivains, pour le besoin de leur thèse, se sont plu à assombrir le tableau. Il n'en est pas moins incontestable que, dans les deux cas, le premier effet de la prétendue régénération a été d'aggraver la misère, et que dans la France de la Convention et du Directoire, comme dans l'Allemagne du seizième siècle, les faibles et les pauvres, pendant qu'on leur répétait à grand fracas qu'ils étaient affranchis, ont dû regretter amèrement les jours de l'ancienne servitude.

Le second fait, qui va en quelque sorte découler du premier, c'est un jugement bien différent porté sur les calamités des luttes religieuses et particulièrement de la guerre de Trente ans.

L'Allemagne, en 1648, était tombée à un degré de détresse tel que rarement une nation peut trouver dans son histoire un âge aussi malheureux. En décrivant les horreurs commises dans tout le pays par la soldatesque, les villes ruinées, les contrées dépeuplées et incultes, il est presque de tradition d'en accuser surtout les princes catholiques, de mettre à leur charge l'envahissement de l'Allemagne par les armées étrangères, et de rendre en quelque sorte l'Église responsable de ces longs désastres qu'un siècle suffit à peine à réparer.

Les armées catholiques eurent évidemment leur part dans ces ravages; les armées protestantes furent leurs très-dignes émules, toutes les fois qu'il s'agit de rançonner ou de piller les habitants; enfin la palme du brigandage appartient évidemment à ces bandes



sans foi ni loi, qui passaient indifféremment d'un camp à l'autre, allant au chef qui offrait la plus forte solde et qui assurait au pillage la plus large impunité. Tout cela est indéniable. Mais si l'Allemagne souffrit tellement de ces excès; si, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, la famine, la dépopulation, la misère sous toutes ses formes les plus affreuses, firent de certaines parties de l'Allemagne de véritables déserts, n'est-ce point parce que toutes les institutions charitables qui auraient pu atténuer quelques-uns de ces maux avaient été bouleversées ou anéanties? La Réforme, en portant le trouble dans toute l'organisation de l'antique charité catholique, et en provoquant dans toute l'Allemagne des désordres, des luttes ou des guerres, agit comme le ferait une sorte de génie destructeur qui, avant de semer une épidémie, disperserait les médecins et anéantirait les remèdes.

Les pays catholiques furent incontestablement les plus épargnés dans cette atroce répartition des calamités publiques, et, au point de vue économique, ils furent ceux qui retrouvèrent le plus tôt un peu de calme, d'aisance et de prospérité.

Les conclusions philosophiques du livre de Janssen ne sont point encore formulées. Ne peut-on cependant les pressentir? L'esprit allemand, avec son singulier mélange de tendances mystiques et de scepticisme, avec ses facultés critiques unies cependant aux plus nobles instincts poétiques, à la prédominance si fréquente du sentiment et de la rêverie, n'avait-il pas, plus que tout autre, besoin d'une doctrine qui le retînt dans de justes bornes et qui le préservât de périlleux écarts?

La doctrine catholique, avec la largeur de sa théologie, avec cette sagesse qui laisse un champ si vaste aux opinions humaines, tout en fixant aux systèmes des limites qu'ils ne doivent pas franchir, ne convenait-elle pas mieux à la pensée allemande que cet esprit d'exégèse téméraire qui, après s'être appliqué aux textes de l'Écriture sainte, a envahi le domaine universel de la science? La négation a ébranlé partout les bases de la certitude et donné ce spectacle étrange d'une érudition colossale qui, dans tous les ordres de connaissances, accumule les notions les plus laborieusement acquises pour en contester ensuite la valeur ou en nier l'authenticité.

A cette conclusion, la critique protestante et rationaliste répondra sans doute en répétant cette même imposante nomenclature des écrivains, des penseurs et des savants allemands dont la majorité appartient jusqu'à nos jours aux fractions protestantes du pays. Janssen pourra répliquer, soit en montrant les fatales conséquences des systèmes conçus par la philosophie allemande, soit en prouvant que, dans la période contemporaine, les pays catholiques sont en voie d'ascension évidente. Quelle que soit l'issue présente de ce débat, la postérité y interviendra d'une manière indubitable, en inscrivant Janssen parmi les grands historiens de notre siècle, et en donnant à ce penseur, non moins profond que courageux et sincère, une place éminente parmi ses contemporains.

G. A. HEINRICH,

Doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

# TABLE DES MATIERES

## INTRODUCTION

### ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ALLEMAGNE AU SORTIR DU MOYEN AGE

La découverte de l'imprimerie donne l'essor à la vie de la pensée. — Influence du cardinal Nicolas de Cusa; ses réformes dans le domaine religieux; il relève les études théologiques et philosophiques, et l'enseignement des sciences exactes, 1-4. — Caractères de la nouvelle ère de progrès. — Le mouvement fécond qui se produit est étroitement associé à la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres, 4-6.

## LIVRE PREMIER

### L'INSTRUCTION POPULAIRE ET LA SCIENCE

#### CHAPITRE PREMIER

##### DIFFUSION DE L'IMPRIMERIE

Jugements des contemporains sur la nouvelle découverte. — L'Allemagne voit se multiplier les foyers de la science et de la vie intellectuelle, 7-9. — Les Allemands propagent dans toute l'Europe la nouvelle invention. — Buts principaux qu'on se proposait d'atteindre par son moyen. — Part qui revient au clergé dans les premiers progrès de l'imprimerie, 9-12. — La librairie continue le commerce déjà existant des manuscrits et lui donne un grande extension. — Commerce par voie d'échanges. — Diffusion des livres allemands dans toute l'Europe. — Ateliers de Koburger à Nuremberg. — Le libraire Franz Birekmann, 10-14. — Premiers produits bibliographiques. — Éditions de la Bible. — Éditions des Pères de l'Église, des écrivains scolastiques et des auteurs classiques de l'antiquité. — Publications populaires, 14-17. — Évaluation des tirages. — Grand nombre des éditions, 17-18.

#### CHAPITRE II

##### LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DU PEUPLE

- I. Le clergé s'emploie activement à la propagation de l'instruction parmi le peuple. — Enseignement de l'Église touchant les devoirs des enfants envers leurs maîtres. — Les instituteurs, exhortés à seconder les efforts du clergé, 19-20. — Nombreux témoignages attestant le grand nombre d'écoliers qui fréquentent les écoles de lecture et d'écriture. — Position considérée des instituteurs. — Leurs émoluments évalués d'après la valeur de l'argent au quinzième siècle, 20-23.
- II. L'éducation au foyer domestique. — La famille chrétienne, 23-26.
- III. L'enseignement religieux par la prédication. — En quelle estime l'Église tenait la prédication, 26-28. — Combien les sermons étaient alors assidûment suivis. — Fondations de chaires dans les grandes et petites villes, et jusque dans les villages, 29-30. — Nombreux sermonnaires et répertoires à l'usage

- des prédicateurs. — Sujets ordinaires des prédications dans les villes et dans les villages.
- IV. Autres modes d'instruction religieuse : catéchismes en images. — Enseignement du catéchisme. — Tableaux des dix commandements, 32-34. — Le catéchisme de Dederich Cölde, le plus ancien des catéchismes allemands. — Doctrine sur la nécessité de la foi pour le salut, 34-35. — Autres catéchismes. — Le salut des hommes uniquement attribué aux mérites de la passion de Jésus-Christ. — *Trésor des richesses du salut*, 35-37. — Doctrine sur les saints et sur les indulgences, 37-40. — Examens de conscience, livres de prières et d'édition, 40-41. — Livre d'examens de conscience de Jean Wolff. — Explication du quatrième commandement. — Doctrine sur la contrition et sur la justification, 41-43. — Les *Plenaries*. — Leur vaste diffusion, 43-44. — Appréciation générale de l'enseignement religieux à cette époque. — Sa parfaite orthodoxie et pureté, 44-45.
- V. Traduction de la Bible en allemand. — But que les traducteurs se proposaient d'atteindre. — Comment les traducteurs et les écrivains ascétiques entendaient la lecture de la Bible en langue vulgaire. — Vaste diffusion des Bibles allemandes, 45-48.

## CHAPITRE III

## L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET L'ANCIEN HUMANISME

- I. Écoles des Frères de la vie commune. — Leurs nombreux élèves, 49. — Les papes favorisent leurs écoles, 50. — Thomas à Kempis, l'un des premiers promoteurs des études classiques en Allemagne. — Caractère de l'ancien humanisme, sorti de l'école scolastique. — Combien il diffère par son esprit de l'humanisme du siècle suivant, 50-52. — Rodolphe Agricola; services rendus par lui aux études classiques. — Rapprochement entre Agricola et Pétrarque, 52-54.
- II. Alexandre Hégius, pédagogue, 54-55. — Autres pédagogues westphaliens. — Leur éloge. — Rodolphe de Langen. — Jean Murmellius, 55-57. — Écoles rhénanes. — Enseignement du grec. — Méthodes d'enseignement. — Éducation. — Vie scolaire, 57-61.
- III. Jacques Wimpheling, instituteur de l'Allemagne. — Action qu'il a exercée sur son temps. — Ses ouvrages pédagogiques font époque. — Principes fondamentaux de la pédagogie de son temps, 61-64. — Jean Cochlaus à Nuremberg, 64. — Administration des écoles urbaines. — Fondations pieuses en faveur des écoles. — Bibliothèques fondées par la bourgeoisie et le clergé, 64-65. — Femmes de lettres du pays rhénan et du sud de l'Allemagne. — Charité Pirkheimer, 65-68.

## CHAPITRE IV

## LES UNIVERSITÉS ET LES AUTRES CENTRES INTELLECTUELS

- I. Universités anciennes et nouvelles. — Leur objet. — Alliance de la foi et de la science. — Citations empruntées aux lettres de fondation des Universités, 69-70. — Le clergé, et surtout les papes, soutiennent les Universités par leurs dons, et leur accordent une protection spéciale, 70-72. — Principaux avantages de ces institutions. — Comment elles étaient constituées. — Leur caractère international, 72-75. — Grand nombre des étudiants, 75. — Animation, élan de la vie intellectuelle à cette époque. — Le duché de Brandebourg reste seul étranger au mouvement général, 75-76.
- II. *Université de Cologne*. — Humanistes : Barthélemy de Cologne et Ortwin Gratius, 76-78. — Werner Rolewinck, prieur des chartreux. — Ses ouvrages. — Vie intellectuelle à la Chartreuse de Cologne, 78-80.
- III. *Université d'Heidelberg*. — Jean Dalberg, évêque de Worms, qui en est élu chancelier, lui imprime un remarquable élan. — Bibliothèque de Dalberg, 81-83. — L'humaniste Jean Reuchlin. — Il relève à Heidelberg les études classiques. — Il ouvre une voie nouvelle à l'enseignement de l'hébreu, 83-85. —

- Autres savants professeurs d'Heidelberg, 85-86. — Société littéraire du Rhin, son but et son extension. — Correspondances échangées entre les savants, 86.
- IV. L'abbé de Sponheim, Jean Trithème, et la vie intellectuelle à Heidelberg. — Trithème, le plus grand historien de son siècle. — Sa magnifique bibliothèque à l'abbaye de Sponheim, 87-89. — Ses travaux, ses nombreux écrits. — Comment il envisageait l'étude de la Bible et des Pères de l'Église, la scolastique et les sciences naturelles, 89-92. — Ses écrits littéraires et historiques. — Son ardent patriotisme. — Influence qu'il exerce sur la jeunesse. — Comment il comprenait l'étude des auteurs de l'antiquité. — Trithème, jugé par son élève et continuateur Jean Butzbach. — *Histoire littéraire* de Butzbach, 92-95.
- V. *Université de Fribourg en Brisgau*. — Ulrich Zasius, initiateur éminent dans la science du droit. — Ses travaux scientifiques, son caractère. — Jugement porté sur lui par Érasme, 95-97. — Grégoire Reisch, philosophe, cosmographe et mathématicien. — L'Allemagne lui doit sa première encyclopédie philosophique. — Son élève Martin Waldseemüller et ses travaux, 97-98.
- VI. *Université de Bâle*. — Heynlin von Stein, écrivain scolastique; son influence et ses écrits; ses amis. — Jugement porté sur lui par Wimpheling, 98-100. — Sébastien Brant, professeur et écrivain. — Sa foi profonde, 100-101.
- VII. Savants amis d'Heynlin von Stein. — Geiler de Kaisersberg et le cercle de ses amis à Strasbourg, 101-103. — Wimpheling et Brant fondent à Strasbourg une société savante, et préparent une collection complète de sources historiques relatives à l'histoire du Haut-Rhin. — Autres travaux historiques à Strasbourg. — *Histoire d'Allemagne* de Wimpheling. — Geiler et Brant cherchent à réveiller le patriotisme chez les princes allemands et dans les diverses classes sociales, 104-106. — L'humanisme à Strasbourg, 106. — Ouvrages de Geiler de Kaisersberg, action qu'il exerce par ses prédications. — Jugement porté sur lui par Brant, 106-108.
- VIII. *Université de Tubingue* et sa période d'éclat. — Conrad Summenhart et Gabriel Biel, scolastiques et économistes. — Biel blâme avec courage la manière dont les princes exploitent le peuple, 108-110.
- IX. *Université d'Ingolstadt*, l'un des établissements enseignants les plus remarquables de l'Allemagne d'alors. — L'humaniste Jacques Locher. — Jean Eck et son influence sur la science de son temps, 110-111.
- X. *La ville libre de Nuremberg*, son importance au point de vue intellectuel, 111. — Jean Muller, surnommé Régiomontan, réformateur de l'astronomie et des mathématiques; ses relations avec Georges Peuerbach. — Sa vie et ses travaux. — Il fonde la trigonométrie moderne. — Ses recherches, ses découvertes, ses innovations scientifiques à Nuremberg. — Il rattache l'astronomie allemande à la nautique espagnole, et contribue dans une large mesure aux découvertes des grands navigateurs de son temps, Christophe Colomb, Vasco de Gama, etc., 111-115. — Son élève Martin Behaim, cosmographe et navigateur, 115. — Régiomontan à Rome, 115-116. — Coup d'œil sur l'ensemble de ses travaux. — Son influence intellectuelle à Nuremberg. — L'humaniste Willibald Pirkheimer, son caractère et ses travaux, 116-118.
- XI. Conrad Peutinger, ami de Willibald Pirkheimer. — Action qu'il exerce à Augsbourg. — Ses rapports avec l'empereur Maximilien. — Société littéraire d'Augsbourg. — Collections d'antiquités de Peutinger; ses écrits; Peutinger, l'un des fondateurs de l'investigation historique fondée sur la science. — Maximilien seconde ses efforts, 118-121.
- XII. *L'empereur Maximilien, protecteur de la science et des arts*, favorise particulièrement les études historiques et littéraires se rapportant à l'histoire de l'Allemagne. — Divers jugements portés par les savants contemporains sur Maximilien, 121-124. — Les écrits de l'empereur : le *Weisskunig* et le *Theuerdank*, 124-125. — Relations de Maximilien avec les savants. — Maximilien et l'Université de Vienne, 125.
- XIII. *L'Université de Vienne*. — Illustres mathématiciens et astronomes de cette Université. — Peuerbach et Régiomontan étendent au loin sa réputation. —



Ces grands hommes donnent aussi l'élan aux études classiques, 125-126. — Conrad Celtes. — Son influence. — Ses travaux comme écrivain et comme professeur, 126-127. — Le collège des « poètes » et la Société savante du Danube, 127. — Age d'or de l'Université de Vienne, 127-128. — Maximilien, protecteur de l'art allemand.

## LIVRE II

## L'ART ET LA VIE POPULAIRE

## INTRODUCTION

On apprend à connaître un peuple en étudiant les chefs-d'œuvre artistiques qu'il a produits. — L'art à la fin du moyen âge, 129. — Il sert les vues de la religion. — Étroite union des arts à cette époque. — Les artistes puisaient l'inspiration dans leur patriotisme. — Monuments qui nous permettent d'apprécier l'art du quinzième siècle en Allemagne.

## CHAPITRE PREMIER

## L'ARCHITECTURE

L'architecture, centre des beaux-arts. — Caractères de l'architecture germanique chrétienne, 132-133. — Organisation corporative des ouvriers et des artistes, 133. — Confrérie générale de la maçonnerie allemande. — Ateliers de construction. — Les ateliers de construction faisaient partie des institutions populaires, 133-134. — Théorie. — Premiers écrits théoriques, 134-135. — L'architecture germanique chrétienne se propage dans toute l'Europe. — Caractère du style gothique de la dernière époque, 135-136.

I. L'Allemagne se couvre d'édifices religieux. L'essor de l'art religieux va de pair avec les progrès de la science. — Liste des monuments religieux les plus remarquables de cette période. — Ils témoignent de la vitalité et de la puissance de l'Église, 136-141. — Dans quel esprit et par quels moyens les édifices religieux s'élèvent. — Églises de Xanten, de Francfort, d'Ulm, etc., 141-143.

II. Architecture civile. — Son remarquable développement. — Les dessins de Mérian, 143-144.

## CHAPITRE II

## SCULPTURE ET PEINTURE

Étroits rapports de la sculpture et de la peinture avec l'architecture. — La sculpture et la peinture, au service de la religion et de l'Église. — Les églises du moyen âge, semblables à des expositions monumentales où l'histoire biblique se déroule à l'aise. Elles sont comme des musées permanents où le peuple est initié aux arts, 145. — La sculpture et la peinture ennobliissent aussi la vie publique et domestique. — Les rues des grandes villes ressemblaient à d'immenses Chroniques illustrées. — Caractère essentiellement national des chefs-d'œuvre de cette époque. — Corporations d'artistes. — Travaux exécutés à Calcar, petite ville des pays rhénans, 147-152.

*Orfèvres et sculpteurs, et les différentes branches de leur art.* — Ouvrages d'or et d'argent. — Villes où florissaient davantage les corporations d'orfèvres. — Inventaires de quelques trésors de sacristie, 152-154. — L'art de couler en bronze; fondeurs de Nuremberg; éloge qu'en fait Hans Rosenplüt. — Le fondeur Pierre Fischer et ses chefs-d'œuvre. — Le tombeau de saint Sébald. — Sébastien Lindenast. — Fonderies du nord de l'Allemagne. — Fonderies de cloches, 154-157. — Sculpteurs sur pierre et sur bois. — Adam Krafft, de Nuremberg. — Son chemin de croix. — Tabernacle de la cathédrale d'Ulm, 157-159. — Tilmann Riemenschneider à Würzburg et Veit Stoss à Cracovie

- et à Nuremberg, 159-160. — Admirables sculptures exécutées dans les petites villes et même dans les villages. — Stalles de chœurs de Georges Syrlin, dans la cathédrale d'Ulm, 160.
- Peinture.* — I. Les frères Van Eyck. — L'École flamande et l'École de Cologne. — Étienne Lochner. — Hans Memling. — Martin Schongauer, 161-163. — Caractère de la peinture allemande; ses diverses écoles. — Schongauer et ses élèves. — Dürer et Holbein le jeune élèvent la peinture allemande à son plus haut degré de gloire, 163-166.
- II. Les parents d'Albert Dürer, d'après les renseignements fournis par Dürer lui-même. — Éducation de l'homme et de l'artiste. — Le foyer allemand, thème continuel de ses tableaux. — Influence de Dürer sur tous les arts plastiques de son époque. — Période d'éclat. — Dürer, par son génie, appartient au monde entier, 166-171.
- III. La peinture sur verre. — Le Dominicain Jacques Griesinger. — Autres peintres verriers célèbres. — Chefs-d'œuvre de la peinture sur verre, tant dans les églises que dans les châteaux, hôtels de ville, etc., 171-173.
- Miniature.* — IV. Villes où elle était le plus cultivée. — Miniaturistes célèbres. — Miniaturistes dans les cloîtres, 171-175. — Broderie d'art. — Travaux de broderie exécutés par les femmes, 175-176.

## CHAPITRE III

## GRAVURE

L'invention de la gravure, aussi importante pour l'art que la découverte de l'imprimerie pour les lettres. — Premiers emplois de la gravure. — *Bibles des pauvres.* — L'imprimeur Koburger, de Nuremberg, fait faire un progrès considérable à l'art du graveur, 177-178. — Albert Dürer donne à l'art de la gravure sur bois une perfection qu'elle n'a pas dépassée depuis. Ses compositions les plus célèbres : les deux *Passions*, la *Vie de Notre-Dame*, 179-182. — La gravure sur cuivre, invention allemande. — Premiers graveurs. — Martin Schongauer.

Dürer : *Le chevalier, la mort et le démon, Saint Jérôme et la mélancolie.* Ces gravures font époque dans l'histoire de l'art et de la civilisation, 183-184. — Élèves de Dürer. — Lucas Cranach. — Décadence de l'art du quinzième siècle, 185-186.

## CHAPITRE IV

- I. Vie populaire d'après le témoignage des arts plastiques. — L'art, miroir fidèle de la vie allemande au quinzième siècle. — L'humour dans l'art, encouragé par l'Église. — Son but et son emploi. — Vignettes de Dürer pour le livre d'heures de Maximilien. — Représentations du démon, 186-190. — Les vices et les extravagances de l'époque ridiculisés. — Railleries sur les travers et les ridicules des villageois, 190-192. — Jeux et plaisirs populaires. — Danses, 192-193. — Richesse et variété de couleurs et de forme dans les costumes. — Coiffures, chapeaux et bonnets. — Couleurs des vêtements dans la classe moyenne. — Le prolétariat des villes. — Costumes sévères des bourgeois, 193-199.
- II. Le foyer allemand d'après l'art du quinzième siècle. — Le métier et l'art se complètent et se perfectionnent mutuellement, 199-200.

## CHAPITRE V

## LA MUSIQUE

Progrès de la musique à partir du milieu du quinzième siècle. — La véritable musique religieuse est en germe dans le chant grégorien. — La musique, comparée à l'architecture, 201-202.

I. Développement simultané de la musique dans l'Allemagne du Sud et dans les

- Pays-Bas. — *Le Liere de chants de Lochamer*. — Jacques Obrecht († 1507) et Jean Ockenheim († 1515), ancêtres intellectuels de toutes les écoles de musique. — Autres célèbres compositeurs de l'époque et leurs œuvres les plus importantes. — Josquin de Prés. — Henri Isaac. — Louis Senfl. — Henri Finck. — Étienne Mahu, 202-205. — Musique profane. — Son caractère, 205-206.
- II. Perfectionnement des instruments de musique : l'orgue. — Les Allemands, premiers facteurs d'orgues de l'Europe. — Invention de la pédale. — Célèbres facteurs d'orgues et organistes. — L'aveugle-né Nicolas Baumann, à Nuremberg († 1473). — Paul Hofheimer, organiste à la cour de l'empereur Maximilien. — Matthe Arnold Schlick. — Violonistes et luthiers, 206-209.
- III. Théoriciens. — Jean Goodendach. — Jean Färber. — Adam de Fulda. — Culture musicale dans les écoles. — Manuel de Jean Cochläus, 209-210.

## CHAPITRE VI

## POÉSIE POPULAIRE

- I. Décadence de la poésie populaire artistique au quinzième siècle. Cette décadence n'implique nullement l'épuisement de la veine poétique dans la nation. — Comment s'était produite la poésie artistique. — Raisons qu'on avait d'attendre un nouvel épanouissement de cette poésie. — Nouvelle poésie populaire. — Son caractère. — Sa diffusion, 211-213. — Chansons populaires. — Chants d'amour et de séparation. — Citations, 213-214. — Rapports étroits de la vie allemande avec la nature. — Chansons de buveurs. — Romances, ballades. — Chansons historiques et politiques. — Chansons contre les avocats, les Juifs et les chevaliers brigands. — Chansons satiriques. — Le lied, passionnément aimé du peuple, et pourquoi, 214-219.
- II. Chants religieux et cantiques spirituels; ils se propagent en tous lieux. — La poésie lyrique, art essentiellement allemand. — Jean de Salzbourg. — Henri de Laufenberg, 219-221. — Le quinzième siècle, époque féconde pour le développement du chant religieux. — Recueil de chants d'Église et de cantiques. — Témoignage de Martin Luther. — Progrès de l'harmonie; développement par le contre-point de la phrase primitive. — Cantiques allemands. — Citations des textes, 221-222. — Beauté des cantiques allemands. — Cantiques en l'honneur du Sauveur, de la Sainte Vierge, 222-224. — Divers cantiques pieux. — Importance que l'Église attachait aux chants religieux, 224-225.
- III. *Les Mystères*. — Leur origine et leur développement. — Leurs cycles divers — Mystères de Pâques. — Le Mystère de l'Antechrist, 225-229.
- IV. Popularité des Mystères. — Dans quel sérieux esprit de foi ils étaient représentés. — Les représentations duraient souvent plusieurs jours, 230-232. — Caractère particulier des Mystères du Saint-Sacrement, 232. — Appareil scénique des Mystères. — Leur symbolisme. — En quoi ils rappellent souvent les productions des arts plastiques, 232-233. — Rôle du démon dans les Mystères. — Élément comique et satirique. — La foi et l'Église y sont partout respectées, 233-236. — Divertissements du carnaval, et particulièrement à Nuremberg, 236-237.
- V. Comédies latines. — Décadence de l'art dramatique, 237-238.

## CHAPITRE VII

## POÉSIES MORALES ET POLITIQUES

Caractère et mérite de ces poésies. — La poésie didactique très-goûtée à cette époque. — Avertissements courageux adressés par les poètes à la noblesse, aux courtisans, aux princes, au clergé, aux diverses classes sociales. — *La race welfe*. — Le roman du Renard, 238-242. — *La Nef des fous*, de Sébastien Brant. — Influence extraordinaire de ce poème. — Il est essentiellement religieux, 243-245.



## CHAPITRE VIII

## PROSE ET LITTÉRATURE POPULAIRES

- I. La prose, aussi importante pour l'art que la poésie, 246. — Progrès imperceptibles et lents de la prose allemande pendant un long espace de temps, et son épanouissement au quinzième siècle. — Prose narrative. — Histoire, historiens. — Historiens populaires à Nuremberg. — Chronique de Cologne. — Chronique autrichienne de Jacques Unrest. — Caractère général des chroniques allemandes. — L'amour du pays en est l'âme, 246-251. — Vaste diffusion des livres populaires à cette époque.
- II. Livres favoris du peuple. — Humour populaire. — *Le roi Salomon et Marcolphe*. — *Till Eulenspiegel*, 251-254.
- III. Récits de voyages. — Itinéraires de pèlerinages. — La « sainte joie de voyager ». — *Voyage aux lieux saints* du barbier et joueur de luth Jost Artus. — *Voyage à Jérusalem*, de Bernard de Breidenbach. — Citation curieuse empruntée à la dédicace de ce livre, 254-257. — Traductions, romans, nouvelles. — Richesse d'invention. — Recueil de fables. — La prose dans les ouvrages scientifiques, 257-258.
- IV. Philosophie, éloquence. — Geiler de Kaisersberg, 258-259.
- V. Formation de la langue. L'« allemand vulgaire ». — Témoignage de Luther sur l'« allemand vulgaire » et la langue dont il s'est lui-même servi. — Excellence de la prose du quinzième siècle, 259-260.

## ÉTAT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET POLITIQUE

## DE L'ALLEMAGNE

## A LA FIN DU MOYEN AGE

## LIVRE III

## ÉCONOMIE SOCIALE

## INTRODUCTION

Union et rapports mutuels de la vie intellectuelle et économique. — Branches diverses d'économie. — Équilibre entre les principaux groupes de travail, 260-261.

## CHAPITRE PREMIER

## VIE ET TRAVAUX DES AGRICULTEURS

- I. Possession, partage et culture du sol. — Relations entre les seigneurs et les colons, 265-267. — Les biens des colons, possessions indépendantes. — Le ser-vage, presque généralement aboli vers le milieu du quinzième siècle. — Colons héréditaires. — Droits et devoirs des seigneurs et des colons, 267-269.
- II. *Les livres de sagesse*. — Redevances et corvées. — Redevances en nature et en argent. — Comment elles étaient prélevées, 270-276.
- III. Établissements ruraux. — Droits au communal. — Droits de pâtis, droits forestiers. — Les colons et propriétaires des terrains communaux. — Droits au communal des paysans non propriétaires appelés « manants ». — Procès-sions rurales pour l'inspection et la vérification des limites de propriété, 276-279. — Divers modes de construction en Franconie, en Souabe et en Saxe. — Enseignes attachées aux maisons. — Estime que le cultivateur faisait de son état, 279-280.
- IV. Aménagement du sol. — Économie forestière et ses progrès, 280-282.
- V. Le Règlement de Nicolas Engelmann, d'Erfurt, nous offre le fidèle tableau de la vie agraire au quinzième siècle. — Prière et travail, 283-290.

- VI. Possessions foncières des villes. — Les villes, centres de culture et d'agriculture. — Bourgeois cultivateurs. — Place considérable que tenait l'agriculture dans beaucoup de grandes villes. — Forte consommation de viande. — Populations des villes. — Prix modique des céréales et de la viande de boucherie, 291-294. — Développement de la culture du lin et du chanvre. — Culture des jardins. — Soins extrêmes apportés à la culture de la vigne, 294-297.
- VII. Littérature agricole et ses progrès, 297-298.
- VIII. Renseignements sur l'état général de l'agriculture. — Le Rheingau et la Poméranie, 298-300.
- IX. Bien-être des paysans dans les différentes contrées de l'Allemagne. — Luxe des habillements. — Nourriture abondante et recherchée, 300-302.
- X. Heureuses conditions de vie des cultivateurs. — Les salaires des journaliers cultivateurs, appréciés d'après le prix des objets de première nécessité. — Alimentation. — La viande, nourriture quotidienne du peuple. — Salaires et nourriture des domestiques. — Salaires élevés des travailleurs, 303-308.

## CHAPITRE II

## VIE ET TRAVAUX DES ARTISANS

- I. C'est à Charlemagne qu'on doit le premier essor de l'industrie. — Les abbayes et les évêques favorisent l'industrie. — Vie industrielle dans les villes, 309-310. — Origines des corporations. — Épanouissement des associations de métiers, 310-314. — Principal but des corporations. — Union de la vie du travail avec la religion et l'Église. — Obligations religieuses et morales des associés. — Le travail, manifestation de la personnalité, 314-318. — Les corporations, associations industrielles. — Les corporations, attentives aux intérêts des travailleurs comme à ceux des consommateurs, 318-322. — Les corporations, associations juridiques. — Union des corporations de mêmes métiers dans des villes différentes. — Leurs traditions et règlements finissent par former une sorte de droit commercial, commun à presque tous les territoires allemands, 322-324.
- II. Associés du dehors, placés sous la protection des corporations. — Les apprentis, leur situation. — Apprentis et compagnons. — L'honneur professionnel dans les compagnonnages. — Considération dont jouissait le compagnon. — Le travail, parfois abandonné par les ouvriers lorsque l'honneur de la profession semblait être en jeu, ou par suite de mécontentements. — Divers exemples d'abandon du travail. — Comment se terminaient les différends entre les compagnons et les maîtres, 324-335. — Bonne situation matérielle des ouvriers, 335-336.
- III. Bains pour les travailleurs, 337-338.
- IV. L'indépendance professionnelle des ouvriers des divers métiers, protégée par l'association du travail et par la propriété inaliénable, 339.
- V. Corporations minières. — L'exploitation des mines, industrie tout allemande. — Fécondité du sol. — Prodigious richesses de l'Allemagne en or et en argent, 341-344.

## CHAPITRE III

## LE COMMERCE ET LE CAPITAL

- I. Associations marchandes dans les villes. — Union des marchands. — Les marchands allemands à l'étranger, 344. — La Hanse allemande, 344-349.
- II. — Réseau hanséatique. — Importance commerciale de Danzig. — Discipline sévère établie sur les navires hanséatiques, 351-352. — Le commerce dans l'Allemagne du Sud et dans les villes rhénanes. — Venise et le commerce allemand, 353-356. — L'Allemagne, centre universel du commerce. — La foire de Francfort, 356-357.
- III. Les Allemands prennent part au commerce des Indes orientales, 357-358. — Richesse et beauté des villes allemandes. Appréciations de voyageurs étrangers, 359-361. — Dangers d'une excessive prospérité commerciale, 361-362.

- IV. Le luxe des costumes, et son incroyable exagération — Étrangeté des modes. — Sermons de Geiler sur ce sujet. — Il rejette la faute du luxe excessif qui règne dans toutes les classes sur les marchands. — Changements perpétuels dans les modes, 363-366. — Le luxe des costumes, cause principale de l'appauvrissement de la noblesse, 366-367. — Luxe des habits des gens des campagnes, 368. — Amour du bien-être et du plaisir parmi les villageois. — Les noces. — Excess de table. — Les bains. — La fréquentation des hôtelleries, 368-370.
- V. Le change. — Son importance, venue de l'incroyable confusion qui règne dans le système monétaire. — Les Juifs, banquiers universels de l'époque. — Usure juive. — Taux incroyables des intérêts autorisés par la loi, 371-373. — Haine populaire dont les Juifs sont partout l'objet. — L'Église défend les Juifs contre leurs persécuteurs, 371-377. — Les Juifs, expulsés des pays et des cités, 378-379. — Établissements de banques de change, 379.
- VI. Le luxe, devenu général, engendre l'usure universelle. — Les usuriers chrétiens plus avides que les usuriers juifs, 380.
- VII. Compagnies commerciales. — Accapareurs. — Lois d'Empire contre les monopolistes; elles restent sans effet. — Les capitalistes, exploiters populaires. — Enchérissement des denrées alimentaires. — Falsification des denrées. — Fortunes colossales des capitalistes. — Banqueroutes; tendances funestes qui se produisent dans l'économie, 380-389. — Le mauvais état de l'économie, considéré par les écrivains contemporains comme la conséquence logique de l'abandon des principes du droit canon, 389.
- VIII. Doctrine de l'Église sur l'économie. — La propriété, d'après le droit germanique chrétien. — Principes du droit canon sur l'acquisition de la propriété par le travail productif de valeur. — En quelle estime le droit canon et le droit germanique tiennent le travail, 389-394. — Sentiments des écrivains canonistes sur l'agriculture, l'industrie et le commerce. — En interdisant l'usure, l'Église servait les intérêts de l'agriculture, 394-397. — Le prêt à intérêt, considéré comme une forme du vol par le droit germanique chrétien. — Achat de rente. — L'établissement des monts-de-piété encouragé par l'Église, 397-400. — Le droit germanique chrétien réclame la juste estimation des denrées. — Comment l'Église entendait la mise en pratique de la juste estimation des denrées. — Équité avec laquelle étaient fixés les salaires des travailleurs. — L'Église interdit les agissements monopolistes, 400-403. — Conséquences de l'abandon des principes économiques du droit canon.
- IX. Le droit romain, nouvellement introduit en Allemagne, fournit aux adversaires des doctrines de l'Église leur arme la plus puissante, 403-405.

## LIVRE IV

## I. L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE ET SA SITUATION EXTÉRIEURE

## CHAPITRE PREMIER

## CONSTITUTION ET DROIT

- I. Origines et éléments constitutifs de l'Empire. — Le droit électif, propriété commune des diverses tribus. — L'Allemagne, royaume électif héréditaire. — Le serment du couronnement. — Mission et prérogatives de la royauté. — Indépendance des diverses classes sociales. — La royauté étroitement associée à la nation, 407-411.
- II. L'Empire romain de nation germanique. — Union et mutuelle action des pouvoirs spirituel et temporel. — Comment le moyen âge concevait l'État. — Le serment du couronnement scellait entre le Pape et l'Empereur un mutuel contrat. — Le Pape, sans aucun droit sur l'élection du souverain allemand. — A l'Empereur était confiée la tutelle de l'Église. — L'Empereur considéré comme la pierre angulaire de tout droit, 411-414. — La nation allemande, fière d'être en possession de la plus haute souveraineté temporelle. — Expédition romaine, 414-415.

- III. L'Empire romain germanique, centre politique de tous les peuples européens. — Son étendue territoriale, 415. — Décadence de l'Empire à partir du treizième siècle. — Causes de cette décadence, 415-417.
- La royauté et les princes depuis l'inter règne.* — Essais de restauration. — Système politique d'Albert I<sup>er</sup>. — L'Empire, autrefois unifié, devient un état confédéré, — La Bulle d'or confirme ce nouvel état de choses (1366), 417-420. — Importance de cette loi fondamentale de l'Empire. — Victoire remportée par les princes sur la bourgeoisie, 420-421. — Affaiblissement de la royauté. — Dilapidation des impôts. — Revers militaires. — Les princes, en grande partie responsables de la mauvaise situation de l'Empire. — Courte espérance de voir les choses s'améliorer sous le règne d'Albert II. — Plans de réforme d'Albert. — Accroissement du pouvoir des princes sous Frédéric III, 417-425.
- Importance des villes.* — Sur quoi cette importance était fondée. — Les villes libres et leur gouvernement. — Conseils urbains. — Villes placées sous la juridiction des princes ecclésiastiques ou temporels, 425-428.
- Constitution des États territoriaux.* — Leur organisation. — Leurs relations avec les princes souverains. — Leurs privilèges, 428-432.
- Le droit germanique et ses rapports avec l'État.* — Les droits privés, considérés par le droit germanique comme dérivant de Dieu même. — Le droit et le pouvoir souverain. — Mission de l'État vis-à-vis du droit, 432-433. — En quoi la loi germanique faisait consister la liberté. — La liberté et le droit. — La fidélité au devoir et l'honneur, issu du droit, placés par le droit germanique au-dessus de la liberté. — Le droit, l'honneur et la liberté mis à l'abri des attaques arbitraires du pouvoir, 433-435. — Le droit allemand, expression de la conscience nationale. — Ses traditions. — Ses sources. — Droit traditionnel, bonnes coutumes. — *Sagesses*. — *Miroir saxon*. — *Miroir souabe*. — *Miroir germanique*. — Multiplicité et variété des recueils de droit au quinzième siècle, 435-437.
- Procédure.* — Son influence sur la marche progressive de la science juridique. — Principes fondamentaux de la procédure à cette époque. — Sa simplicité. — Les débats juridiques étaient publics et oraux. — Avantages de ce système. — Avec quelle promptitude les jugements étaient souvent exécutés. — Les Cours souveraines et leur importance, 437-441.
- Décadence de la justice.* — Le droit de guerre privé, légalement reconnu sous des conditions déterminées. — Les guerres privées, autorisées ou défendues, se multiplient de plus en plus. — Imperfections attachées à la mauvaise organisation du Tribunal Souverain. — Déplorable état de la justice. — Insécurité générale, 441-445.
- Plans de réforme.* — Plans de réforme proposés par Nicolas de Cusa. — Il réclame la réorganisation de la justice et la proclamation de la Paix Publique perpétuelle. — Nicolas insiste sur la nécessité de consolider le pouvoir de l'empereur au moyen d'une armée d'État et d'un impôt général. — Autres projets de réforme proposés par Nicolas. — Progrès obtenus sous Frédéric III. — L'Alliance souabe, 445-452.
- Pouvoir croissant des princes.* — Accroissement lent et continu du pouvoir des princes souverains à partir de la seconde moitié du quinzième siècle. — Principales maisons princières. — Les villes libres, la chevalerie et les États provinciaux, menacés dans leurs libertés par les empiètements des princes. — Funeste influence exercée sur les princes par les docteurs en droit romain, 452-454.

## CHAPITRE II

## INTRODUCTION D'UN DROIT ÉTRANGER

- I. L'École de droit de Bologne. — Le droit romain passe dans l'esprit des nouveaux légistes comme étant seul légitimé par la raison, 455-456. — Le droit romain complètement opposé au droit chrétien germanique. — Le droit, placé au-dessous du pouvoir de l'État. — Puissance illimitée reconnue au



- représentant de ce pouvoir. — La loi romaine n'offre aucune garantie aux individus pour la défense de leurs droits, 456-457. — Où devait fatalement conduire la continuelle complaisance des légistes romains envers les détenteurs du pouvoir. — Les empereurs favorisent l'établissement du droit étranger. — La révolution survenue dans la jurisprudence ne commence véritablement en Allemagne que sous le règne de Charles IV, 457-459.
- Attitude de l'Église vis-à-vis du droit romain.* — Sur quelles raisons était fondée l'opposition de l'Église au nouveau droit, 459-461.
- Le droit romain dans les Universités et dans les tribunaux.* — Le nombre des juristes romains va toujours en croissant, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle. — Sentiments des savants légistes contemporains sur la méthode d'enseignement du droit romain, et sur la décadence de la culture juridique à leur époque, 462-463. — Les traditions et coutumes de l'antique droit germanique sont peu à peu abandonnées. — La nouvelle jurisprudence et le droit nouveau contredisent de point en point l'ancien droit populaire, 463-465.
- Résistance du peuple au droit étranger.* Plaintes universelles qui se font entendre sur les avocats exploiters du peuple, encore plus haïs que les chevaliers brigands. — Comment les contemporains appréciaient la confusion générale survenue dans les questions de droit, et leur sentiment sur les dangers d'un pareil état de choses. — Le peuple résiste ouvertement à l'introduction du nouveau droit. — Résistance des États territoriaux, de la noblesse et des paysans, 465-472.
- Les représentants du droit étranger dans les cours des princes souverains.* Changements qui se produisent peu à peu dans le système gouvernemental sous l'influence du droit romain. — Les nouveaux impôts, conseillés par les légistes romains, accablent le peuple. — Les paysans opprimés par le droit étranger, 472-473.
- II. L'absolutisme des princes dans les questions ecclésiastiques et temporelles, favorisé par le droit romain.
- III. Indifférence des juristes romains par rapport à l'Empire et à son honneur 474-480.

## CHAPITRE III

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET ESSAIS D'UNIFICATION SOUS MAXIMILIEN I<sup>er</sup>

- Ancienne splendeur de l'Empire romain de nation germanique. — Conséquences de l'affaiblissement de l'Empire. — Revers militaires sous Frédéric III. — Politique ambitieuse des rois de France. — Alliances de quelques princes allemands avec la France. — Comment la royauté française s'était affermie, 481-486. — Union de l'Italie et de l'Empire. — Prépondérance de la France en Italie, 486-487. — L'Empire et l'Orient. — Conquêtes des Turcs depuis 1453. — Le Pape appelle les peuples chrétiens à la croisade. — Son entreprise échoue. — Invasions des Turcs en Italie et en Allemagne. — Comment l'empereur Maximilien jugeait la situation, 487-490.
- Maximilien I<sup>er</sup>.* Son caractère. Ses qualités et ses défauts. — Sa crédulité quant aux promesses des princes allemands, 491-495. — Ses vues politiques, partagées par tous les esprits supérieurs de son temps, 495-496.
- Dîte de Worms, 1495.* Projet de constitution proposé par les États. — Arrogance des princes, 498-499. — Réformes adoptées. — Paix Publique perpétuelle. — Importance de cette loi. — Érection de la Chambre Impériale. « Denier commun. » — Les réformes ne peuvent se réaliser qu'à l'aide de l'impôt d'Empire désigné sous ce nom. — Les États le rejettent. — Les espérances de Maximilien sont déçues, 499-503.
- Dîtes de Lindau, de Worms et de Fribourg, 1496, 1497, 1498.* Le Roi, exposant ses vues aux États, insiste sur l'urgence de la guerre contre la France. — Discours patriotique de l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg. — Les États, indifférents à la gloire et à l'honneur de l'Empire. — La Chambre Impériale se dissout. — Discours du Roi, 503-509. — Nouveaux revers de l'Em-

pire. — Campagne malheureuse de Suisse (1499). — Conquête de Milan par les Français, 509-510.

*Diète d'Augsbourg, 1500.* Érection d'un conseil d'État ou Régence d'Empire. — Ce conseil, dans la pensée des princes, devait achever le triomphe de l'oligarchie princière sur la monarchie. — Projet d'une armée d'État et pourquoi il échoue. — La Régence d'Empire montre des sympathies pour la France. — On craint que certains territoires allemands ne se donnent à la France. — Douleur des vrais amis de la patrie à la vue de la déplorable situation de l'Empire, 510-514. — Déclaration de Maximilien aux délégués des villes réunis à Ulm (1502). — Le bruit de l'abdication de Maximilien se répand en France. — L'oligarchie, tant désirée par les princes, échoue par leur propre faute, 514-516.

*Affermissement de la monarchie.* Guerre de succession bavaroise (1504). — Diète de Cologne (1505). — Projet de réforme présenté par le Roi, touchant l'érection d'un nouveau conseil d'État, l'affermissement du pouvoir exécutif et l'impôt d'Empire. — Les États refusent de sanctionner les vues du Roi, mais lui accordent cependant des subsides et des troupes. — Heureux résultats de cette décision, 516-520. — Diète de Constance (1507). — Discours de Maximilien sur la politique française et sur les devoirs qui incombent à la nation. Effet produit par son éloquence. — La guerre d'Italie est résolue, 520-523.

*Guerres d'Italie, 1508-1516.* Maximilien prend le titre d'Empereur romain à Trieste. — Guerre vénitienne. — Ligue de Cambrai. — Les États, à la diète de Worms (1509), refusent de voter des secours pour la guerre. — Politique intéressée et étroite des grandes villes commerçantes. — Comment Maximilien jugeait cette politique et appréciait sa propre situation. — Campagne vénitienne (1509). — Maximilien passe à Bovolenta la revue de ses troupes. — Malheureuse issue de la campagne d'Italie, 523-527. — Propositions de l'Empereur aux États, à la diète d'Augsbourg (1510). — Les promesses des États restent sans effet. — Maximilien se voit abandonné de son peuple et de ses alliés. — Bataille de Marignano, le Milanais est reconquis par la France. — 1516, l'année la plus désastreuse de la guerre. — Tristes résultats de la campagne d'Italie, 527-530.

*Croisade projetée, 1517-1518.* Progrès de l'islamisme depuis Sélim I<sup>er</sup>. — Invasions des Turcs en Hongrie et dans les pays autrichiens. — Congrès de Cambrai (1517). — Entente du Pape et des puissances chrétiennes relativement à une expédition contre les Turcs. — Diète d'Augsbourg (1518). — L'Empereur appuie les propositions du légat. — Les États refusent tout secours. — Conséquences de ce refus, 530-539.

*Derniers plans de réforme de Maximilien.* L'impôt régulier et perpétuel proposé par l'Empereur est rejeté par les États. — Réorganisation de l'Empire, basée sur la division des territoires allemands en dix cercles. — Les États consentent au conseil d'État proposé par Maximilien. — Le denier commun. — Conduite intéressée et égoïste des princes. — Pamphlet prophétique à ce sujet. — Les réformes proposées par l'Empereur et consenties par les États ne sont pas mises à exécution, 548.

*Troubles dans le royaume.* Götz de Berlichingen et Franz de Sickingen, principaux représentants du parti de la violence. — Le brigandage organisé avec système, et regardé par ces deux chefs comme une industrie légitime. — Principales guerres privées conduites par Berlichingen. — Comment il les juge lui-même en ses mémoires, 539-541. — Sickingen dirige contre Worms les bandes de ces aventuriers. (1515). — La sentence du ban, prononcée contre lui, demeure sans nul effet. — Maximilien presse en vain les États de prendre contre les fauteurs de troubles d'énergiques moyens de répression. — Alliance de Sickingen avec François I<sup>er</sup> et Ulrich de Wurtemberg. — Promesses du roi de France à Sickingen. — Hardis attentats de Sickingen, 541-542. — A la diète de Mayence (1517), l'Empereur réclame avec instance du secours contre les perturbateurs de la paix. — Les princes se répandent en lamentations, mais restent inactifs. — Stériles délibérations de la diète d'Augsbourg (1518). — Pendant cette diète, Sickingen attaque audacieusement la ville libre de Metz.

et envahit les États du landgrave de Hesse, 542-547. A qui doit être imputée la triste situation de l'Empire. — Jugements des contemporains sur les efforts tentés par Maximilien pour relever l'antique splendeur de l'Empire.

## CHAPITRE IV

## ATTITUDE DES PRINCES DANS LA QUESTION ÉLECTIVE

Craintes de Maximilien au sujet de l'avènement d'un souverain français. — Les princes électeurs. — Albert et Joachim de Hohenzollern font alliance avec François I<sup>er</sup> et lui promettent leur suffrage. — Ulrich von Hutten envoyé en France par Albert, en qualité de négociateur, 550-551. — Alliances secrètes de la France avec divers princes et électeurs, 551-552. — Maximilien cherche à assurer la couronne impériale à son petit-fils Charles (1518). — A la mort de Maximilien, François I<sup>er</sup> met tout en œuvre pour parvenir à l'Empire. — Électeurs achetés par la France. — Honteuse cupidité de Joachim de Brandebourg. — Déloyauté d'Albert de Brandebourg, le « Pilate palatin ». — Attitude de l'électeur Frédéric de Saxe. Son opinion sur la vénalité des princes, 552-559. — Les princes allemands arment en secret pour la France. — Exhortation patriotique adressée aux princes, 559-560. — Le roi Charles fait valoir ses droits à l'Empire. — Les confédérés déclarent hautement leur attachement à l'Allemagne, 560-562. — Le roi Henri VIII d'Angleterre prétend au trône impérial, 560-561. — Albert de Mayence, gagné au parti de Charles, 563. — Le peuple donne d'éclatants témoignages de son attachement à la maison souveraine d'Habsbourg. — Joachim de Brandebourg pose sa candidature. — La voix populaire décide de l'élection de Charles, 561-563.

## RÉSUMÉ — CONCLUSION

Coup d'œil sur l'état intellectuel, religieux, politique, juridique et économique de l'Allemagne à la fin du moyen âge. — Heureux résultats des tentatives de réforme dans l'Église. — Jugements des contemporains à ce sujet. — Clercs mondains. — Les plus hauts emplois et dignités ecclésiastiques, donnés aux cadets des familles princières ou de la haute noblesse. — Autres abus et scandales dans le domaine religieux, 569-580. — L'autorité de l'Église, attaquée par la nouvelle école des humanistes. — Hérétiques allemands du quinzième siècle. — Presque toutes les doctrines qui devaient bouleverser la société du seizième siècle étaient déjà répandues à la fin du quinzième. — L'Église, encore en possession de toute sa force vitale. — Symptômes menaçants. — Tendance à s'affranchir de l'obéissance envers l'Église. — Conséquences de la diffusion de la Bible en langue vulgaire. — Fausses interprétations de la Sainte Écriture. — Inquiétude générale, trouble profond dans les esprits. Sombres pressentiments pour l'avenir, 580-586.





## TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS

---

- Aeneae Sylvii Piccolomini Senensis opera quae extant omnia. Basileae, 1551.
- ALLIUM M. Dürerstudien. Versuch einer Erklärung schwer zu deutender Kupferstiche. A. Dürer's vom kultur historischen Standpunkte. Leipzig, 1871.
- Die Bauhütte des ausgehenden Mittelalters, in den Grenzboten Jahrg. 34 b, *trois articles dans le n° 42-44.* Leipzig, 1875.
- ALZOG J. Die deutschen Plenarien (Handpostillen) im fünfzehnten und zu Anfang des sechzehnten Jahrhunderts. Freiburg, 1874.
- AMBROS A. W. Geschichte der Musik im Zeitalter der Renaissance bis zu Palestrina. Breslau, 1868.
- ANDLO P. DE. De imperio Romano libri 2. Argentorati 1612.
- ANSHELM V., genannt Rüd. Berner Chronik von Anfang der Stadt Bern bis 1526. 6 Bde. Bern, 1825-1833.
- Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Neue Folge. Organ des germanischen Museums. Bd. 1-29. Nürnberg, 1854-1882.
- ARNOLD F. W. und BELLESMANN H. Das Lochheimer Liederbuch, in Chrysander's Jahrbücher für musikal. Wissenschaft Bd. 2, 1-234. Leipzig, 1867.
- ARNOLD W. Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte. 2 Bde. Hamburg und Gotha, 1854.
- Geschichte des Eigentums in den deutschen Städten. Mit Urkunden. Basel, 1861.
- Das Aufkommen des Handwerkerstandes im Mittelalter. Basel, 1861.
- Recht und Wirthschaft nach geschichtlicher Ansicht. Basel, 1863.
- Cultur und Rechtsleben. Berlin, 1865.
- Cultur und Recht der Römer. Berlin, 1868.
- Die Reception des römischen Rechts und ihre Folgen; in Hoffmann's Zeitschrift : Deutschland, Jahrgang 1872. 301-342. Wiesbaden, 1872.
- ARNOLDI J. Geschichte der Oranien-Nassauischen Länder und ihrer Regenten. Bd. 3. Abth. 1 und 2. Hadamar, 1801, 1816.
- ASCHBACH J. Geschichte der Wiener Universität im ersten Jahrhundert ihres Bestehens. 2 Bde. Wien, 1865, 1877.
- Die früheren Wanderjahre des Conrad Celtes und die Anfänge der von ihm errichteten gelehrten Sodalitäten, in den Sitzungsber. der K. K. Akademie der Wissenschaften, philos.-histor. Classe 60, 75-150. Wien, 1868.
- BAADER J. Beiträge zur Kunstgeschichte Nürnbergs. 2 Bdchn. Nördlingen, 1860, 1862.
- Geschichte der Stadt Freiburg im Breisgau. Erster Band. Freiburg, 1882.
- BARACK K. A. Hans Böhm und die Wallfahrt nach Niklashausen im Jahre 1476. Im Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg 14 c, 1-108. Würzburg, 1858.
- Des Teufels Netz. Satirisch-didaktisches Gedicht, in der Bibl. des literar. Vereins. Stuttgart, 1863.
- BARTHOLD F. W. Geschichte der deutschen Hansa. 3 Bde. Leipzig, 1862.
- Basler Chroniken, herausgeg. durch W. Vischer und A. Stern. Bd. 1. Leipzig, 1872.
- BAUMKER W. Zur Geschichte der Tonkunst in Deutschland von den ersten Anfängen bis zur Reformation. Freiburg, 1881.
- BECKER J. *Voy.* Butzbach.
- BEER A. Allgemeine Geschichte des Welthandels. Bd. 1. Wien, 1860.

- BELLERMANN H. *Voy.* Arnold.
- BENSEN H. W. Historische Untersuchungen über die ehemalige Reichsstadt Rotenburg. Nürnberg, 1837.
- Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken. Erlangen, 1840.
- BERNHARDT A. Geschichte des Waldeigenthums, der Waldwirthschaft und Forstwirthschaft in Deutschland. Bd. 1. Berlin, 1872.
- BESELER G. Volksrecht und Juristenrecht. Leipzig, 1843. Erster Nachtrag, 1844.
- BEZOLD FR. v. Der rheinische Bauernaufstand vom Jahr 1431, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 27, 129-149. Karlsruhe, 1875.
- BIANCO J. F. v. Die alte Universität Köln. Erster Theil. Köln, 1855.
- BINDER F. Charitas Pirkheimer, Aebtissin von St. Clara zu Nürnberg. 2. Aufl. Freiburg, 1878.
- BINTERIM A. J. Pragmatische Geschichte der deutschen National-, — Provinzial- und vorzüglichsten Dioecesanconcilien vom vierten Jahrh. bis auf das Concilium zu Trient. Bd. 7. Mainz, 1848.
- BITZER. Die Verfassung der Städte und Länder Deutschlands unter dem Einflusse des Einigungswesens, Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 14, 543 bis 594, Tübingen, 1858.
- BODMANN J. F. Rheingauische Alterthümer oder Landes- und Regimentsverfassung des westlichen oder Nieder-Rheingaus im mittleren Zeitalter. 2 Theile. Mainz, 1819.
- BOEHMER J. F. Codex diplom. Mæno-Francofurtanus. Frankfurt, 1836.
- Fontes rerum Germanicarum. Bd. 1. Stuttgart, 1843.
- Die Regesten des Kaiserreiches von 1198-1254. Stuttgart, 1849.
- Die Regesten des Kaiserreiches von 1246-1313. Stuttgart, 1844.
- BRANT, S. *Varia Carmina.* Basil. 1498.
- Narrenschiff. *Voy.* Gædeke, Simrock, Zarneke.
- BRÄUN K. Etwas über deutschen Wein. — Zur Geschichte des deutschen Waldes. — Die Geschichte des Rheingauer Markwaldes, in Aus der Mappe eines deutschen Reichsbürgers. Bd. 2 und 3. Hannover, 1874.
- BRENTANO L. Die Arbeitergilden der Gegenwart. Bd. 1. Leipzig, 1871.
- BRÜCK H. Der religiöse Unterricht für Jugend und Volk in Deutschland in der zweiten Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts. Mainz, 1876.
- BRÜDER A. Zur ökonomischen Charakteristik des römischen Rechtes, in der Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 32, 631-659; 33, 684-724. 35, 284-317. Tübingen, 1876, 1877, 1879.
- Buch von den Früchten, Bäumen und Kräutern. Mainz, 1498.
- BUCHHOLTZ F. B. v. Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten. 8 Bde. und ein Urkundenband. Wien, 1831-1838.
- BUSCHI J. Liber reformationis monasteriorum quorundam Saxoniae, in Leibnitii Scriptt. Rer. Brunsv. 2, 476-506. 806-970. Hannoverae, 1710.
- BUTZNACH J. Wanderbüchlein (Chronica eines fahrenden Schülers), herausgeg. von J. Becker. Regensburg, 1869.
- CHMEL J. Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Geschichte Maximilian's I, und seiner Zeit, in der Bibliothek des literarischen Vereins. Bd. 10 Stuttgart, 1845.
- Chroniken, die, der deutschen Städte vom vierzehnten bis in's sechzehnte Jahrhundert. 17 Bde. Leipzig, 1862-1881.
- COCCINIUS M. De bello Maximiliani cum Venetis liber, bei Freher 2, 539-566. Argentorati 1717.
- CONTZEN H. Geschichte der volkswirtschaftlichen Literatur im Mittelalter unter Berücksichtigung der mittelalterlichen Staatslehre. 2 Aufl. Berlin, 1872.
- CORNELIUS C. A. Die Münsterischen Humanisten und ihr Verhältniss zur Reformation. Münster, 1851.
- CORNILL O. Jacob Heller und Albrecht Dürer. Neujahrsblatt des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt a. M., 1871.
- CREGELIUS. *Voy.* Krafft.
- CRUEL R. Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter. Detmold, 1879.
- CUES NICOLAUS de. De Concordantia catholica (Schardius De jurisd. imp.) Basileae, 1566.

- Curieuse Nachrichten. Augsburg, 1723.
- DACHEUX L. La prédication avant la Réforme, *Revue catholique de l'Alsace*, 1863, p. 1-9, 58-67, Strasbourg, 1863. Un réformateur catholique à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Jean Geiler de Kaysersberg. Paris-Strasbourg, 1876.
- DATT J. Ph. Volumen rerum Germanicarum novum sive de pace imperii publica. Ulmae, 1698.
- DE LORENZI Ph. Geiler's von Kaysersberg ausgewählte Schriften nebst einer Abhandlung über Geiler's Leben und echte Schriften. Bd. 1 und 2. Trier, 1881.
- DEHN-ROTFELSER H. v. und Lotz W. Die Baudenkmäler im Regierungsbezirke Cassel. Cassel, 1870.
- DELPRAT G. H. M. Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens. Deutsch bearbeitet von G. Monike. Leipzig, 1840.
- Deutsche Reichstagsakten, herausgeg. von J. Weizsäcker. Bd. 2. München, 1874.
- Diederick van Munster, minre Bræder der Observanten : æn kerstenspiegel Aemstereدام, sans date.
- DILLENBURGER W. Geschichte des Gymnasiums zu Emmerich. Emmerich, 1846.
- DÖLLINGER J. Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen. 3 Bde. Regensburg, 1846-1848.
- DROYSEN J. G. Geschichte der preussischen Politik. Bd. 1 und 2. Berlin, 1855-1857.
- EICHORN K. F. Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte. 4 Bde, Göttingen, 1834-1836.
- ENDEMANN W. Die nationalökonomischen Grundsätze der canonistischen Lehre. Jena, 1863.
- Die Bedeutung der Wucherlehre. Berlin, 1866
- Studien in der romanisch-canonistischen Wirthschafts- und Rechtslehre. Bd. 1. Berlin, 1874.
- ENNEN L. Geschichte der Stadt Cöln. Bd. 3. Cöln und Neuss, 1869.
- EMHARDT H. A. Geschichte des Wiederaufblühens wissenschaftlicher Bildung, vornehmlich in Deutschland, bis zum Anfang der Reformation. 3 Bde. Magdeburg, 1827-1832.
- ESSENWEIN A. Die mittelalterlichen Kunstdenkmale der Stadt Krakau. (Wien, 1866)
- EYE A. v. Leben und Wirken Albrecht Dürer's. Nördlingen, 1869.
- Eyn cristlich ermanung. Maynz, 1513.
- FABRI F. Evagatorium in terræ sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem edid. C. H. Hassler. 3 voll. (*Bibliothèque de la société littéraire.*) Stuttgartiae, 1843-1849.
- FALK F. Die Kunstthätigkeit in Mainz von Willigisens Zeit bis zum Schluss des Mittelalters. Mainz, 1869.
- Wissenschaft und Kunst am Mittelrhein um's Jahr. 1450, in den historisch-politischen Blättern 76, 329-351 und 77, 292-309. München, 1875.
- Zur Beurtheilung des fünfzehnten Jahrhunderts, im « Katholik » 1877 b, 405-420. Mainz, 1877.
- Die Druckkunst im Dienste der Kirche, zunächst in Deutschland bis zum Jahre 1520. Vereinschrift der Görres-Gesellschaft. Cöln, 1879.
- Dom- und Hofpredigerstellen in Deutschland im Ausgang des Mittelalters, in den histor.-polit. Blättern 88, 1-15; 82-92; 178-188. München, 1881.
- Schulen am Mittelrhein vor 1520, im « Katholik », 1882. Januar- und Februarheft. Mainz, 1882.
- Die deutsche Trachten- und Modewelt. Ein Beitrag zur deutschen Culturgeschichte. 2 Bde. Leipzig, 1858.
- Die Geschichte des deutschen Handels. 2 Bde. Leipzig, 1859-1860.
- Geschichte des deutschen Zollwesens. Leipzig, 1869.
- Geschichtliche Statistik der Preise im Königreich Sachsen aus der zweiten Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts, in Hildebrand's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, siebenter Jahrgang, Bd. 2, 364-395. Jena, 1869.
- Die Steuerbewilligung der Landstände im Kurfürstenthum Sachsen bis zu Anfang des 17. Jahrhunderts, in der Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 30, 395-448. Tübingen, 1874.

- FALKENSTEIN K. Geschichte der Buchdruckerkunst. Leipzig, 1840.  
 Fastnachtsspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert. 3 Bde. Herausgegeben von A. v. Keller, *Bibliothèque de la société littéraire*, Stuttgart, 1853. Nachlese dazu, Stuttgart, 1858.
- FAULMANN K. Illustrierte Geschichte der Buchdruckerkunst mit besonderer Berücksichtigung ihrer technischen Entwicklung bis zur Gegenwart. Wien, Pest, Leipzig, 1882.
- FJEDLER J. Peuerbach und Regiomontanus. Eine biographische Skizze, im Jahresbericht des gymnasiums zu Leobschütz, 1870.
- FICKER J. Das deutsche Kaiserreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen. Innsbrück, 1861.  
 — Deutsches Königthum und Kaiserthum. Innsbrück, 1862.
- FISCHER F. C. J. Geschichte des deutschen Handels, der Schifffahrt, Erfindungen, Künste und Gewerbe. 4 Th. Hannover, 1785-1794.
- FLOSS H. J. Das Kloster Rolandswerth bei Bonn. Köln, 1868.
- Fontes rerum Austriacarum. Erste Abtheilung: Scriptorum. Bd. 1, herausgegeben von Th. G. von Karajan. Wien, 1855.
- FORKEL J. N. Allgemeine Geschichte der Musik. Bd. 2. Leipzig, 1801.
- FRAAS C. Geschichte der Landbau- und Forstwissenschaft seit dem sechzehnten Jahrhundert. München, 1865.
- Frankfurter Reichsrespondenz nebst verwandten Aktenstücken von 1376-1519, herausgegeben von J. Janssen. 2 Bde. Freiburg, 1863-1873.
- FRANKLIN O. Beiträge zur Geschichte der Reception des römischen Rechts in Deutschland. Hannover 1863.  
 — Das Reichshofgericht im Mittelalter. 2 Bde. Weimar, 1869.
- FREHER M. Rerum Germanicarum scriptores, tom. 2., edit. 3. curante B. G. Struvio. Argentorati, 1717.
- FROISSARD, Pierre de. Lettres. Lyon, 1527<sup>1</sup>.
- FUGGER II. J. Spiegel der Ehren des Erzhauses Oesterreich (umgesetzt von S. Birken). Nürnberg, 1668.
- GAEDE D. Die gutsherrlich-bäuerlichen Besitzverhältnisse in Neu-Vorpommern und Rügen. Berlin, 1853.
- GALLETTI J. G. A. Geschichte Thüringens. Bd. 5. Gotha, 1784.
- GASSENDI P. Tychonis Brahei vita, accessit... Joannis Regiomontani vita. Hagae-Comitum, 1655.
- GEFFCKEN J. Der Bildercatechismus des 15. Jahrhunderts und die catechetischen Hauptstücke in dieser Zeit bis auf Luther. Leipzig, 1855.
- GEIGER L. Das Studium der hebräischen Sprache in Deutschland vom Ende des 15. bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts. Breslau, 1870.  
 — Nicolaus Ellenbog, ein Humanist und Theologe des 16. Jahrhunderts. Nach handschriftlichen Quellen. Wien, 1870.  
 — Johann Reuchlin, sein Leben und seine Werke. Leipzig, 1871.  
 — Petrarka und Deutschland, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge. Jahrgang 3, 207-228. Hannover, 1874.  
 — Neue Schriften zur Geschichte des Humanismus, in v. Sybel's Histor. Ztschr. Jahrg. 17, Heft 1, 49-125 München, 1875.  
 — Beziehungen zwischen Deutschland und Italien zur Zeit des Humanismus, in Müller's Zeitschrift. für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrg. 4, 104-124. Hannover, 1875.
- GEISSEL J. v. Der Kaiserdom zu Speyer. 2 Aufl. Köln, 1876.
- GEMEINER K. Th. Chronik der Stadt und des Hochstift Regensburg. 4 Th. Regensburg, 1816-1824.
- GENGLER II. C. Ueber Aeneas Sylvius in seiner Bedeutung für die deutsche Rechtsgeschichte. Erlangen, 1860.

<sup>1</sup> M. Janssen a eu l'heureuse chance de découvrir à Rome en 1664, dans la bibliothèque du cardinal Reisch et parmi divers petits manuscrits relatifs à l'histoire du seizième siècle, les lettres si souvent citées par lui, de Pierre de Froissard. Il pense que ce recueil a été réuni depuis à la bibliothèque du cardinal Antonelli.



- GERMANIA, herausg. von Franz Pfeiffer. 12 Bde. Wien, 1855-1867.
- GERVINUS G. G. Geschichte der deutschen Dichtung. Bd. 2. Leipzig, 1853.
- GESSERT M. A. Geschichte der Glasmalerei. Stuttgart, 1839.
- GHILLANY G. W. Geschichte des Seefahrers Ritter Martin Behaim. Nürnberg, 1853.
- GIERKE O. Das deutsche Genossenschaftsrecht. 2 Bde. Berlin, 1868-1873.
- GJELIN J. F. Beiträge zur Geschichte des deutschen Bergbaues. Halle, 1783.
- GOEDEKE K. Das Narrenschiff von Sebastian Brant. Leipzig, 1872.
- GOLDAST M. Politische Reichshändel. Frankfurt, 1614.  
— Reichshandlungen. Frankfurt, 1712.
- GÖTTES J. Die deutschen Volksbücher. Heidelberg, 1807. Wichtige Zusätze von Göttes selbst in den Heidelberger Jahrbüchern von 1808, s. 409 ff.  
— Altdeutsche Volks- und Meisterlieder. Frankfurt, 1817.
- GOZENS von Berlichingen Lebensbeschreibung, herausgegeben von F. von Steigerwald. Nürnberg, 1731.
- GRAESSE J. G. Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte. Bd. 3. Abth. 1. Leipzig, 1852.
- GREIFF B. *Voy. Rem.*
- GRIMM J. Deutsche Rechtsalterthümer. Göttingen, 1828.  
— Weisthümer. 6 Bde. Bd. 5 und 6 herausgegeben und bearbeitet von R. Schröder. Göttingen, 1840-1842, 1863, 1866, 1869.
- GRUBE K. Johannes Busch, Augustinerpropst zu Hildesheim. Ein Katholischer Reformator des fünfzehnten Jahrhunderts. Freiburg, 1881.
- GRÜNEISEN C. Nicolaus Manuel Leben und Werke. Stuttgart und Tübingen, 1837.  
— Ulms Kunstleben im Mittelalter. Ulm, 1840.
- GUDENUS V. F. DE. Codex diplom. anecdotorum res Moguntinas, etc. illustrantium. 5 tom. Francofurti et Lipsiæ, 1747-1758.
- GUICCIARDINI FRANC. La historia d'Italia. Vol. 1. 2. Geneva, 1636.
- GÜTERBOCK C. Die Entstehungsgeschichte der Carolina auf Grund archivalischer Forschungen und neu aufgefundenen Entwürfe dargestellt. Würzburg, 1876.
- HÄBERLIN F. D. Die allgemeine Welthistorie. Neue Historie. Bd. 9 und 10. Halle, 1771, 1772.
- HAGEN C. Deutsche Geschichte seit Rudolf von Habsburg. Bd. 1 und 2. Frankfurt, 1855-1857.  
— Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter 3 Bde. 2 Ausg. Frankfurt, 1868.
- HAIN L. Repertorium bibliographicum. 4 voll. Stuttgart, 1826-1838.
- HALTAUS C. *Voy. Haetzlerin und Theuerdank.*
- Hamburgische Chroniken, herausgegeben von J. M. Lappenberg. Hamburg, 1852, 1861.
- HANSEN G. Die Aufhebung der Leibeigenschaft und die Umgestaltung der gutsbäuerlichen Verhältnisse überhaupt in den Herzogthümern Schleswig und Holstein. Petersburg, 1861.
- HARFF A. v. Pilgerfahrt von Cöln durch Italien, Syrien u. s. w. in den Jahren, 1496 bis 1499, herausgegeben von E. von Groote. Cöln, 1860.
- HARTFELDER H. Conrad Celtes und der Heidelberger Humanistenkreis, in v. Sybel's Histor. Zeitschr. 47, 15-36. München, 1882.
- HARTZHEIM J. Concilia Germaniæ, tom. 5 und 6. Coloniae, 1763-1765.
- HASAK V. Der christliche Glaube des deutschen Volkes beim Schluss des Mittelalters, dargestellt in deutschen Sprachdenkmälern, oder fünfzig Jahre der deutschen Sprache im Reformationszeitalter von 1470-1520. Regensburg, 1868.  
— Dr. M. Luther und die religiöse Literatur seiner Zeit bis zum Jahr 1520. Regensburg, 1881.
- HASE K. Das Geistliche Schauspiel. Geschichtliche Uebersicht. Leipzig, 1858.
- HASE O. Die Koburger, Buchhändler-Familie in Nürnberg. Leipzig, 1869.
- HASSLER K. D. Ulms Kunstgeschichte im Mittelalter, in Heideloffs Kunst des Mittelalters in Schwaben 81-521. Stuttgart, 1864.
- HÄTZLERIN C. Liederbuch, herausgeg. von C. Haltaus. Quedlinburg und Leipzig 1840.



XXXIV TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- HAUTZ J. F. Geschichte der Universität Heidelberg. Herausgegeben von v. Reichlin-Meldegg. 2 Bde. Mannheim, 1862-1863.
- HAYEMANN W. Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg. 3 Bde. Göttingen, 1853, 1857.
- HEEREN A. H. Geschichte der classischen Literatur im Mittelalter. 2 Bde. Göttingen, 1822.
- HEGEWISCH D. H. Geschichte der Regierung Kaiser Maximilian's des Ersten. 2 Bde. Hamburg und Kiel, 1782, 1783.
- HEHLE. Der schwäbische Humanist Jacob Locher (1471-1528). Zwei Theile, im Programm des Gymnasiums zu Ehingen, 1873 und 1874.
- HEIDEMANN J. Vorarbeiten zu einer Geschichte des höheren Schulwesens in Wesel. Programm des Gymnasiums zu Wesel, 1859.
- HEINRICH Ch. G. Teutsche Reichsgeschichte. Bd. 4. Leipzig, 1791.
- HELPERICH. Geldentwerthung im sechzehnten und siebzehnten Jahrhundert (Württembergische Getreidepreise von 1456-1628), Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 14, 471-502. Tübingen, 1858.
- HERBERGER Th. Conrad Peutinger in seinem Verhältniss zum Kaiser Maximilian I. Jahresbericht des histor. Vereins für Schwaben und Neuburg für 1849 et 1850, S. 29-72. Augsburg, 1851.
- Augsburg und seine frühere Industrie. Augsburg, 1852.
- HETTINGER F. Die Kunst im Christenthum. Würzburg, 1867.
- HEUMANN J. Documenta litteraria. Altorfii, 1758.
- HÜPLER F. Nic. Kopernikus und M. Luther. Braunsberg, 1868.
- Christliche Lehre und Erziehung in Ermeland und im preussischen Ordensstaate während des Mittelalters. Ein Beitrag zur Geschichte des Katechismus. Braunsberg, 1877.
- HINSCHE Th. Danzigs Handels und Gewerbsgeschichte unter der Herrschaft des deutschen Ordens. Leipzig, 1858.
- Historisch Politische Blätter für das Katholische Deutschland. Bd. 1-90. München, 1837-1882.
- HÖFLER C. Ritter Ludwig's von Eyb Denkwürdigkeiten brandenburgischer (hohenzollerischer) Fürsten. Bayreuth, 1849.
- Das Kaiserliche Buch des Markgrafen Albrecht Achilles. Vorkurfürstliche Periode, 1440-1470. Bayreuth, 1850.
- Ueber die politische Reformbewegung in Deutschland im fünfzehnten Jahrhundert und den Antheil Bayerns an derselben. München, 1850.
- Fränkische Studien, im Archiv. für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, 7, 1-146 und 8, 235-322. Wien, 1851-1852.
- Betrachtungen über das deutsche Städtewesen im fünfzehnten und sechzehnten Jahrhundert, im Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, 11, 179-224. Wien, 1853.
- Ruprecht von der Pfalz, genannt Clem, römischer König. Freiburg, 1861.
- Kaiserthum und Papstthum. Ein Beitrag zur Philosophie der Geschichte. Prag, 1862.
- Carl's I. (V), Königs von Aragon und Castilien, Wahl zum römischen Könige. Wien, 1873.
- HOFFMANN VON FALLERSLEBEN. Geschichte des deutschen Kirchenliedes bis auf Luther's Zeit Hannover, 1854.
- Niederländisch geistliche Lieder des XV Jahrhunderts. Hannover, 1854.
- Geschichte des deutschen Kirchenliedes bis auf Luther's Zeit. Hannover, 1854.
- HOLLAND H. Geschichte der deutschen Literatur, mit besonderer Berücksichtigung der bildenden Kunst. Regensburg, 1853.
- Geschichte der altdeutschen Dichtkunst in Bayern. Regensburg, 1862.
- HONAWITZ A. Beatus Rhenanus. Ein biographischer Versuch. Des Beatus Rhenanus literarische Thätigkeit von 1508-1547. In den Sitzungsber. der k. k. Akad. der Wissenschaften philos.-histor. Classe. Bd. 70, 189-244, Bd. 71, 643-690 und Bd. 74, 323-376. Wien, 1870-1872.
- Nationale Geschichtschreibung im sechzehnten Jahrhundert, in v. Sybel's Histor. Zeitschrift. Bd. 25, 66-101. München, 1871.

- HORAWITZ A. Zur Geschichte des deutschen Humanismus und der deutschen Historiographie, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrg. 4, 65-86. Hannover, 1875.
- HOTHO G. H. Geschichte der deutschen und niederländischen Malerei. 2 Bde. Berlin, 1842-1843.
- Die Malerschule Hubert's van Eyck, nebst deutschen Vorgängern und Zeitgenossen. Bd. 1. Berlin, 1855.
- HÜLLMANN K. D. Städtewesen des Mittelalters. 4 Bde. Bonn, 1826-1829.
- HUMBOLDT A. v. Kosmos. 6 Bde. Stuttgart, 1847-1862.
- Hymelstrasz, Die, *édition d'Augsbourg*, 1484 (Geffken, 106).
- JACOB G. Die Kunst im Dienste der Kirche. 2 Aufl. Landshut, 1870.
- JÄGER C. Geschichte der Stadt Heilbronn und ihres ehemaligen Gebietes. 2 Bde. Heilbronn, 1828.
- Ulms Verfassung, bürgerliches und commercielles Leben im Mittelalter, Stuttgart, 1831.
- Ueber Kaiser Maximilian's I. Verhältnisse zum Papstthum, in den Sitzungsberichten der K. Akademie der Wissenschaften 12, 195-236. 409-441. Wien, 1854.
- JAHN O. Bildungsgang eines deutschen Gelehrten am Ausgang des fünfzehnten Jahrhunderts, in : • Aus der Alterthumswissenschaft • 401-420. Bonn, 1868.
- Jahrbuch der k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Bau-  
denkmale. Bd. 1-5. Wien, 1856-1861.
- Jahrbücher für Theologie und christliche Philosophie herausg. von Kuhn,  
Locherer u. s. w. Jahrgang, 1834. Frankfurt, 1834.
- JÄNNER F. Die Bauhütten des deutschen Mittelalters. Leipzig, 1876.
- JANSEN J. Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik. Frank-  
furt, 1861.
- Kaiser Maximilian's Bedeutung für Deutschland, im Katholik, Jahrgang,  
1869 a, *trois articles*. Mainz, 1869.
- An meine Kritiker. Nebst Ergänzungen und Erläuterungen zu den drei  
ersten Bänden meiner Geschichte des deutschen Volkes. Freiburg, 1882.
- JOACHIM E. Joannes Nauclerus und seine Chronik. Ein Beitrag zur Kenntniss der  
Historiographie der Humanistenzeit. Göttingen, 1874.
- JÖRG J. E. Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526. Freiburg, 1851.
- Judenwucher und Schinderey. Augsburg, 1739.
- KÄMMEL O. Johannes Hass, Stadtschreiber und Bürgermeister zu Görlitz. Ein  
Lebensbild aus der Reformationszeit. Dresde, 1874.
- KAMPSCHULTE F. W. Die Universität Erfurt in ihrem Verhältniss zu dem Huma-  
nismus und der Reformation. 2 Bde. Trèves, 1858, 1860.
- Zur Geschichte des Mittelalters. Bonn, 1864.
- KANTZOW TH. Pommerania oder Ursprung, Altheit und Geschicht der Völker  
und Lande Pommern, Cassuben und so weiter, herausg. von H. G. L. Kosegar-  
ten. 2 Bde. Greifswald, 1816-1817.
- KAUFMANN L. Albrecht Dürer. Erste Vereinsschrift der Görres-Gesellschaft für  
1881. Köln, 1881.
- KAULEN F. Geschichte der Vulgata. Mainz, 1868.
- KEHREIN J. Zur Geschichte der deutschen Bibelübersetzung vor Luther. Stuttgart,  
1851.
- Katholische Kirchenlieder. Hymnen, Psalmen aus den ältesten gedruckten  
Gesang- und Gebetbüchern zusammengestellt. Bd. 1. Würzburg, 1859.
- KEISERSBERG GEILER V. Narrenschiff so er gepredigt hat zu Strassburg, 1498.  
Strasbourg, 1520.
- KELLER A. v. *Voy*. Fastnachtsspiele.
- KELLNER H. Jakobus von Jüterbogk, in der Tübinger Theol. Quartalschrift 48, 315  
bis 348. Tübingen, 1866.
- KERKER M. Die Predigt in der letzten Zeit des Mittelalters mit besonderer  
Beziehung auf das südwestliche Deutschland, Tübinger Theol. Quartalschrift  
43, 373 bis 410 und 44, 267-301. Tübingen, 1861 und 1862.
- Kerker M. Geiler von Kaisersberg und sein Verhältniss zur Kirche, in den Histor.-  
polit. Bl. 48 und 49, *sept articles*. München, 1861-1862.

XXVI. TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- KIESEWETTER R. G. Geschichte der europäisch-abendländischen Musik. Leipzig, 1846.
- KIESELBACH, W. Der Gang des Welthandels und die Entwicklung des europäischen Volksthebens im Mittelalter. Stuttgart, 1860.
- KINDLINGER N. Geschichte der deutschen Hörigkeit, insbesondere der sogenannten Leibeigenschaft. Berlin, 1819.
- KINK K. Geschichte der Kaiserl. Universität zu Wien. Bd. 1. Wien, 1854.
- KIRCHHOFF A. Beiträge zur Geschichte des deutschen Buchhandels. 2 Bände Leipzig, 1851-1853.
- KLÜPFEL K. Urkunden zur Geschichte des schwäbischen Bundes. 1 Bde, *Bibliothèque de la Société littéraire*, vol. 14 et 15. Stuttgart, 1846.
- KOBERSTEIN A. Geschichte der deutschen Nationalliteratur. Umgearbeitete Aufl. von C. Bartsch, Bd. 1. Leipzig, 1872.
- KÖHLER J. Rückblick auf die Entwicklung des höheren Schulwesens in Emmerich von seinen Anfängen bis zur Gegenwart. Erster Theil. Festschrift. Emmerich, 1882.
- KOLLAR A. F. *Analecta monumentorum omnis aevi Vindobonensium*. 2 tom. Vindob., 1661-1772.
- KRAUBE O. Die Universität Rostock im 15. und 16. Jahrhundert. Rostock, 1854.
- KRAFFT C. Mittheilungen aus der Matrikel der alten Kölner Universität zur Zeit des Humanismus (1484-1533), in Hassel's Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde 5,467-503. Berlin, 1868.
- Mittheilungen aus der niederrheinischen Reformationsgeschichte, in der Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 5,193-340. Bonn, 1869.
- KRAFFT C. und CREELIUS W. Mittheilungen über Alex. Hegius und seine Schüler, sowie andere gleichzeitige Gelehrte, aus den Werken des Joh. Butzbach. Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 7,213-286. Bonn, 1871.
- Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im 16. Jahrhundert, nebst Mittheilungen über Cölnische Gelehrte und Studien im 13. und 16. Jahrhundert. Elberfeld (1875).
- KRAUSE K. Die Schul- und Universitätsjahre des Dichters Eobanus Hesse, Programm des Franciscums in Zerbst, Th. 1. Zerbst, 1873.
- KRENNER. Baiेरische Landtagshandlungen von 1429-1513. Bd. 10. 11. München, 1804.
- KRIEKG G. L. Frankfurter Bürgerzwiste und Zustände im Mittelalter Frankfurt, 1862.
- Deutsches Bürgerthum im Mittelalter. Frankfurt, 1868.
- Deutsches Bürgerthum im Mittelalter. Neue Folge. Frankfurt, 1871.
- Geschichte von Frankfurt am Main. Frankfurt, 1871.
- KUGLER F. Handbuch der Malerei. Bd. 2. Berlin, 1847.
- Geschichte der Baukunst. Bd. 3. Stuttgart, 1859.
- KUNSTMANN F. Hieronymus Münzers's Bericht über die Entdeckung der Guinea, mit einleitender Erklärung, in den Abhandlungen der histor. Classe der Akademie der Wissensch. zu München 7,289-362. München, 1855.
- Die Fahrt der ersten Deutschen nach dem portugiesischen Indien, in den Historisch-politischen Blättern 48,277-309. München, 1861.
- KURZ H. Geschichte der deutschen Literatur. Bd. 1. Leipzig, 1869.
- LANGIZOLLE C. W. v. Grundzüge der Geschichte des deutschen Städtewesens. Berlin, 1829.
- LANDAU G. Historisch-topographische Beschreibung der wüsten Ortschaften im Kurfürstenthum Hessen. 7 Suppl. der Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. Cassel, 1858.
- LANG K. H. Neuere Geschichte des Fürstenthum Baireuth (seit 1486), Bd. 1. Göttingen, 1798.
- LANGETHAL CHR. Ed, Geschichte der teutschen Landwirthschaft. 3 Bde. Iena, 1847-1854.
- LAPPENBERG J. M. Urkundliche Geschichte des Hansischen Stahlhofes zu London. Hamburg, 1851.
- Doctor Thomas Murner's Ulenspiegel. Leipzig, 1854.
- LASAULX E. V. Philosophie der schönen Künste. München, 1860.

- LE GLAY. Correspondance de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> et de Marguerite d'Autriche, 1507-1519. Paris, 1839.
- Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche. Bd. 1, 2. Paris, 1845.
- LEHMANN CHR. Chronica der Stadt Speyer. Frankfurt, 1612.
- LETTE A. und von RÖNNE L. Die Landesculturgesetzgebung des preussischen Staates. Bd. I und 2 a. Berlin, 1853-1854.
- LEUTHENMAYR J. B. Forst oder St. Leonhard. Ein Kulturbild aus dem oberbaye-rischen Pfaffenwinkel. Neuburg, a. D. 1881.
- LILJENCRON R. v. Die historischen Volkslieder der Deutschen vom 13 bis 16 Jahr-hundert. und Nachtrag Bd. 3. Leipzig, 1865-1869.
- Der Weiskönig Kaiser Max's I in Raumer's (Riehl's) Histor. Taschenbuch. Folge 5, Jahrg. 3, 321-358. Leipzig, 1873.
- Limburger Chronik (Fasti Limburgenses). Wetzlar, 1720.
- LINDE v. d. Gutenberg. Geschichte und Erdichtung aus den Quellen nachgewiesen. Stuttgart, 1878.
- LINDEMANN W. Johannes Geiler von Kaisersberg, ein Katholischer Reformator am Ende des fünfzehnten Jahrhunderts. Nach dem französischen des Abbé Dacheux. Freiburg, 1877.
- LINSENMANN F. Gabriel Biel und die Anfänge der Universität zu Tübingen. Gabriel Biel, der letzte Scholastiker und der Nominalismus, in der Tübinger Theolog. Quartalschrift 47, 195-226; 449-481; 601-676. Tübingen, 1865.
- Conrad Summenhart, ein Culturbild. Zur vierten Sacularfeier der Universi-tät Tübingen. Tübingen, 1877.
- LISCH G. C. F. Geschichte der Buchdruckerkunst in Mecklenburg bis zum Jahre 1540, in dem Jahrb. des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Alter-thumskunde 4, 1-280. Schwerin, 1839.
- LOCHNER G. W. K. Des Johann Neudörfer, Schreib- und Rechenmeisters zu Nürn-berg, Nachrichten von Künstlern und Werkleuten daselbst, aus dem Jahre 1547. Wien, 1875.
- LÖBE W. Geschichte der Landwirthschaft im Altenburgischen Osterlande. Leipzig, 1845.
- LOTZ. Voy. Dehn-Rottfeler.
- Lübeckischer Chroniken in nieder deutscher Sprache, herausg. von F. H. Grau-toff. 2 Thl. Hambourg, 1829, 1830.
- LÜNG J. Ch. Deutsches Reichsarchiv. 24. Bde. Leipzig, 1713-1722.
- LUTHARDT Chr. E. Albrecht Dürer. Zwei Vorträge mit Erläuterungen, Leipzig, 1875.
- MACHIAVELLI F. Opere. 8 voll. Italia, 1873.
- MARX J. Geschichte des Erzstiftes Trier von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1816. 5 Bde. Frier, 1858-1861.
- MASCHER H. A. Das deutsche Gewerbewesen von der frühesten Zeit bis auf die Gegenwart. Potsdam, 1866.
- MAURENBRECHER W. Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit. Leipzig, 1874.
- MAURER G. L. v. Geschichte des altgermanischen öffentlich-mündlichen Gerichtsverfahrens. Heidelberg, 1824.
- Einleitung zur Geschichte der Mark, — Hof, — Dorf, — und Stadtverfassung und der öffentlichen Gewalt. München, 1854.
- Geschichte der Markenverfassung. Erlangen, 1856.
- Geschichte der Fronhöfe, der Bauernhöfe und der Hofverfassung in Deut-schland. 4 Bde. Erlangen, 1862-1863.
- Geschichte der Dorfverfassung in Deutschland. 2 Bde. Erlangen, 1866.
- Geschichte der Städteverfassung in Deutschland. 4 Bde. Erlangen, 1869-1871.
- MEISTER K. S. Das katholische deutsche Kirchenlied in seinen Singweisen. Frei-burg, 1862.
- MEISTER. Die deutschen Stadtschulen und der Schulstreit im Mittelalter, im Pro-gramm des Gymnasiums zu Hadamar 1868. Weilbourg, 1868.
- MEITZEN A. Der Boden und die landwirthschaftlichen Verhältnisse des preus-sischen Staates. Bd. I. Berlin, 1868.



XXXVIII TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- MENZEL C. A. Die Geschichten der Deutschen. Bd. 7 und 8. Breslau, 1821-1823.
- MEUSER. Joh. Eck in seinem Leben, seiner literarischen und kirchlichen Wirksamkeit, in Dieringer's kathol. Zeitschr. für Wissenschaft und Kunst 3-a, 3-d. Cöln, 1846.
- MEYER H. Die Strassburger Goldschmiedezunft von ihrem Entstehen bis 1681. Ein Beitrag zur Gewerbegeschichte des Mittelalters. Leipzig, 1881.
- MICHELSSEN A. L. J. Der Mainzer Hof zu Erfurt am Ausgang des Mittelalters. Iena, 1853.
- MIGNET. Une élection à l'empire, *Revue des Deux Mondes*, 5, 209-261. Paris, 1854.
- Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale. Bd. 1-8. Wien, 1856-1863.
- MODDERMANN M. Die Reception des römischen Rechtes. Autorisirte Uebersetzung mit Zusätzen herausgegeben von K. Schulz. Iena, 1875.
- MOHNKE G. Ortuinus Gratius in Beziehung auf die Epp. obscurorum virorum, in Illgen's Zeitschrift für die histor. Theologie 13, Heft 3, 114-122. Leipzig, 1843.
- MOLL A. Johannes Stöffler von Justingen. Ein Charakterbild aus dem ersten Halbjahrhundert der Universität Tübingen. Lindau, 1877.
- MONE F. J. Altdesche Schauspiele. Quedlingburg und Leipzig, 1841.
- Schauspiele des Mittelalters. 2 Bde. Carlsruhe, 1846.
- Zeitschr. für die Geschichte des Oberrheins. 21 Bde. Carlsruhe, 1850 bis 1868.
- Quellensammlung der badischen Landesgeschichte. 3 Bde. Carlsruhe, 1848-1863.
- Zur Handelsgeschichte der Städte am Bodensee vom 13. bis 16. Jahrhundert mit Venedig, Mailand, u. s. w. — Der süddeutsche Handel mit Venedig vom 13. bis 15. Jahrhundert, in der Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins. Bd. 4 und 5. Carlsruhe, 1853, 1854.
- Ueber das Forstwesen vom 14. bis 17. Jahrh. — Zur Geschichte des Weinbaues vom 14. bis 16. Jahrh. — Zur Geschichte der Viehzucht vom 14. bis 16. Jahrh. — Fruchthandel, Arbeitslöhne und Viehzucht am Bodensee 1433-1443. — Ueber die Bauerngüter vom 13. bis 16. Jahrh. — Zur Geschichte der Volkswirthschaft vom 14. bis 16. Jahrh., in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. 2, 3, 5, 6, 10. Carlsruhe, 1851, 1852, 1854, 1855, 1859.
- MÖSER J. Patriotische Phantasien. 5 Bde. Berlin, 1842, 1843.
- MÜLLER H. Ueber das Verhältniss des Abtes Trithem zu Joachim I. von Brandenburg, im Programm der Bürgerschule zu Crossen, 1868.
- MÜLLER J. J. Des heiligen römischen Reiches deutscher Nation Reichstags-Theatrum unter Kayser Friedrich V 3 Th., Iena, 1713.
- Reichstags-Theatrum unter Maximilian I. 2 Th. Iena, 1718-1719.
- MÜNZENBERGER E. F. A. Das Frankfurter und Magdeburger Beichtbüchlein und das Buch vom sterbenden Menschen. Mainz, 1881.
- MURNER Th. Die Narrenbeschwörung, herausg. von K. Cödeke. Leipzig, 1879.
- MUTHER Th. Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben im Zeitalter der Reformation. Erlangen, 1866.
- Zur Geschichte der Rechtswissenschaft und der Universitäten in Deutschland. Iena, 1876.
- NETTESHEIM F. Geschichte der Schulen im altem Herzogthum Geldern. Ein Beitrag zur Geschichte des Unterrichtwesens Deutschlands und der Niederlande. Aus den Quellen bearbeitet. Düsseldorf, 1882.
- NEUDÖRFER J. *Voy. Lochner*.
- Neue und vollständigere Sammlung der Reichsabschiede (von II. Chr. von Senckenberg). Bd. I und 2. Frankfurt, 1747.
- NEUMANN M. Geschichte des Wuchers in Deutschland bis zur Begründung der heutigen Zinsgesetze. Halle, 1856.
- NORDHOFF J. B. Der Holz und Steinbau Westfalens in seiner culturgeschichtlichen und systematischen Entwicklung. Münster, 1873.
- Denkwürdigkeiten aus dem Münsterischen Humanismus. Münster, 1874.
- P. Dederich Cölde und sein Christenspiegel, in Pick's Monatschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde. Jahrgang 1, Heft 1-8. Bonn, 1875.
- Der vormalige Weinbau in Norddeutschland. Münster, 1877.



- Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen. 9 Bde. Wien, 1851-1860.
- OCHENKOWSKI W. v. Englands wirthschaftliche Entwicklung im Ausgang des Mittelalters. Iena, 1879.
- OELSNER L. Schlesische Urkunden zur Geschichte der Juden im Mittelalter, im Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen 31 a, 57-144. Wien, 1864.
- OTTE H. Handbuch der kirchl. Kunstarchäologie des deutschen Mittelalters. Leipzig, 1868.
- OTTO C. Johannes Cochläus der Humanist. Breslau, 1874.
- PASSAVANT J. D. Ansichten über die bildenden Künste. Heidelberg, 1820.
- PAULI R. Englands Verhältnis zu der Kaiserwahl des Jahres 1519, in den Forschungen zur deutschen Geschichte 1, 413-436. Göttingen, 1862.
- PAULSEN FR. Gründung, Organisation und Lebensordnungen der deutschen Universitäten im Mittelalter, in v. Sybel's histor. Ztschr. 45, 251-440. München, 1881.
- PAWLIKOWSKI C. C. v. Hundert Bogen aus mehr als fünfhundert alten und neuen Büchern über die Juden neben den Christen. Freiburg, 1859.
- PRETZ H. Volkswirtschaftliche Studien (über Bayern). München, 1880.
- PESCHEL O. Geschichte der Erdkunde. München, 1865.
- PEZ A. Scriptorum rerum Austriacarum veteres ac genuini. 3 tom. Lipsiae, 1721-1725. Ratisb., 1745.
- POTTHAST A. Wegweiser durch die Geschichtswerke des europäischen Mittelalters von 375-1500. Berlin, 1862.
- PRANTL C. Geschichte der Ludwig-Maximilians-Universität in Ingolstadt, Landshut, 2 Bde. München, 1872.
- PRESSEL FR. Die Unruhen in Ulm 1513, in der Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins 27, 211-221. Karlsruhe, 1875.
- QUIRINI V. Relatione anno 1506, herausg. von J. Chmel in Schmidt's Zeitschrift für Geschichtswissenschaft 2, 273-288; 334-356. Berlin, 1844.
- RASSMANN E. Biographische und literarische Nachrichten von Münsterischen Schulmännern aus dem 15. und 16. Jahrhundert, im Programm der Realschule zur Münster, 1862.
- RAUMER K. v. Die deutschen Universitäten. Stuttgart, 1854.
- Geschichte der germanischen Philologie, vorzugsweise in Deutschland. München, 1870.
- RAYNALDI. Annales ecclesiastici, vol 8-12, Lucae, 1752-1755.
- REBER B., voy. Stockmeyer.
- REICHENSPERGER A. Vermischte Schriften über christliche Kunst. Leipzig, 1856.
- Mathias Merjan und seine Topographie. Leipzig, 1856.
- Die christlich-germanische Baukunst und ihr Verhältniss zur Gegenwart. Trier, 1860.
- Eine kurze Rede und eine lange Vorrede über Kunst. Paderborn, 1863.
- Allerlei aus dem Kunstgebiete. Brixen, 1867.
- Ueber das Kunsthandwerk. Köln, 1875.
- REICHHARDT G. Die Druckorte des fünfzehnten Jahrhunderts und die Erzeugnisse ihrer erstjährigen Wirksamkeit. Augsburg, 1853.
- REICHLING D. Beiträge zur Charakteristik der Humanisten Alexander Hegius Joseph Horlenius, Jacob Montanus und Johann Murmellius, in Pick's Monatschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde, Jahrg. 3 Trier, 1877.
- Johannes Murmellius. Sein Leben und seine Werke. Nebst einem ausführlichen bibliographischen Verzeichniss sämmtlicher Schriften und einer Auswahl von Gedichten. Freiburg, 1880.
- REM LUCAS. Tagebuch aus den Jahren 1491-1541, ein Beitrag zur Handelsgeschichte der Stadt Augsburg, mitgetheilt, von E. Greiff. Augsburg, 1861.
- REMLING F. X. Geschichte der Bischöfe zu Speier. Bd. 2. Mainz, 1854.
- RETTBERG R. v. Nürnbergs Kunstleben in seinen Denkmalen dargestellt. Stuttgart, 1854.
- REUMONT A. v. Lorenzo de' Medici il Magnifico. 2 Bde. Leipzig, 1874.

- REVIUS. *Daventria illustrata*. Lugduni Bat., 1751.
- RIEGGER J. A. *Udalrici Zasii Epistolæ ad viros ætatis suæ doctissimos*. Ulmae, 1776.
- RIEHL W. H. *Die Deutsche Arbeit*. Stuttgart, 1861.
- *Culturstudien aus drei Jahrhunderten*. Stuttgart, 1862.
- RIVE J. C. H. *Ueber das Bauerngüterwesen in den Grafschaften Mark, Recklinghausen u. s. w.*, Köln, 1824.
- RÖESLER R. *Die Kaiserwahl Carl's V*, Wien, 1868.
- RÖHNIG T. *Die Schule zu Schlettstadt*, in *Hlgen's Zeitschr. für die histor. Theologie* 4, Stück. 2, 199-218. Leipzig, 1834.
- ROLEWINCK W. *De laude veteris Saxoniae*, mit deutscher Uebersetzung herausg. von L. Tross. Köln, 1865.
- ROTH J. F. *Geschichte der Nürnbergischen Handels*. 4 Bde. Leipzig, 1800-1892.
- ROSCHER W. *Die Grundlagen der Nationalökonomie* Q. Aufl. Stuttgart, 1871.
- *Nationalökonomik des Ackerbaues und der verwandten Urproduktionen*. Stuttgart, 1873.
- *Geschichte der Nationalökonomik in Deutschland*, München, 1874.
- *Die Stellung der Juden im Mittelalter, betrachtet vom Standpunkte der allgemeinen Handelspolitik*, in der *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft* 31, 503-526. Tübingen, 1875.
- RULAND A. *Johannes Trithemius, im Chilianum*, *Blätter für katholische Wissenschaft, Kunst und Leben*. Neue Folge, 1, 45-62. 112-124. Zürich, Stuttgart, Würzburg, 1869.
- SARTONIUS G. F. *Geschichte des hanseatischen Bundes*. 3 Bde, Göttingen, 1802-1808.
- SÄTZLER C. F. *Geschichte des Herzogthums Württemberg unter der Regierung der Herzoge*. Theil, Ulm, 1769.
- SAVIGNY FR. C. V. *Geschichte des römischen Rechtes im Mittelalter*. 6 Bde. Heidelberg, 1815-1831.
- SCHAAB C. A. *Die Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*. 3 Bde. Mainz, 1830-1831.
- *Diplomatische Geschichte der Juden zu Mainz und dessen Umgebung*. Mainz, 1855.
- SCHANZ G. *Zur Geschichte der deutschen Gesellenverbände im Mittelalter*. Leipzig, 1876.
- Schatzbehalter, der, oder Schrein der wahren Reichthümer des Heils und ewiger Seligkeit. Nürnberg (Anthony Koberger). 1491.
- SCHIEDLER L. A. *Die hervorragendsten anonymen Meister und Werke der Kölner Malerschule von 1460-1500*. Inaugural-Dissertation. Bonn, 1830.
- SCHLÖZER K. v. *Verfall und Untergang der Hansa und des deutschen Ordens in den Ostseeländern*. Berlin, 1853.
- SCHMIDT C. *Ueber das Predigen in den Landessprachen während des Mittelalters, in den Theolog. Studien und Kritiken* 19 a, 243-296. Hamburg, 1846.
- SCHMIDT C. A. *Der principelle Unterschied zwischen dem römischen und germanischen Rechte*. Rostock und Schwerin, 1853.
- *Die Reception des römischen Rechtes in Deutschland*. Rostock, 1868.
- SCHMIDT CH. *Notice sur Sébastien Brant*, *Revue d'Alsace*, nouvelle série 3, 3-56. 161-216, 346-388. Colmar, 1874.
- SCHMIDT W. *Martin Schongauer, in: Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit* 24-40. Leipzig, 1875.
- SCHMOLLER G. *Zur Geschichte der nationalökonomischen Ansichten in Deutschland während der Reformationsperiode*, in der *Zeitschr. für die gesammte Staatswissenschaft* 16, 461-716. Tübingen, 1860.
- *Die historische Entwicklung des Fleischconsums, sowie der Vieh- und Fleischpreise in Deutschland*, in der *Zeitschr. für die gesammte Staatswissenschaft* 27, 284-362. Tübingen, 1871.
- *Strassburg zur Zeit der Zunftkämpfe und die Reforme seiner Verfassung und Verwaltung in 15. Jahrhundert*. Strassburg, 1875.
- *Die Strassburger Tucher- und Weberzunft*. Urkunden und Darstellungen nebst Regesten und Glossar. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Weberei

- und des deutschen Gewerberechtes vom 13. bis 17. Jahrhundert. Strassburg, 1879.
- SCHNEEGANS W. Abt Johann Trithemius und Kloster Sponheim. Kreuznach, 1882.
- SCHÖNBERG G. Zur wirthschaftlichen Bedeutung des deutschen Zunftwesens im Mittelalter. Berlin, 1868.
- SCHÖNHERR D. Der Krieg; Kaiser Maximilian's I. mit Venedig, 1509. Wien, 1876.
- SCHREKENSTEIN K. H. Roth v. Geschichte der ehemaligen freien Reichsritterschaft. Bd 1 und 2 a. Tübingen, 1859-1862.
- SCHWARZ B. Jacob Wimpfeling der Altvater des deutschen Schulwesens. Gotha, 1875.
- SCOTT W. B. Albert Durer, his life and works. London, 1869.
- SCHREIBER H. Geschichte der Albert-Ludwigs-Universität zu Freiburg im Breisgau. 2 Th. Freiburg, 1857-1860.
- SEEBER. Leben und Treiben der österreichischen Bauern im 13. Jahrh. nach Neidhart, Helbling und Wernher Gartenäre, in dem Histor. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft Bd. 3, 416-444. Münster, 1882.
- Seelenführer, der, ein nutzberlich buch für yeglichen cristenmenschen zum frumen leben und seligen sterben. Mainz bei Peter Scheffer 1498. 47 Blätter in-4<sup>o</sup>.
- SIGHART J. Geschichte der bildenden Künste im Königreich Bayern. München, 1862.
- SILBERNAGEL Joh. Trithemius. Landshut, 1868.
- SIMROCK C. Sebastian Brant's Narrenschiff in neuhochdeutscher Uebertragung. Berlin, 1872.
- SOMMER. Geschichtliche und dogmatische Entwicklung der bauerlichen Rechtsverhältnisse in Deutschland. 3 Bde. Hamm, 1823, 1830.
- SOTZMANN J. D. F. Gutenberg und seine Mitbewerber, oder die Brieffdrucker und die Buchdrucker, in Raumer's histor. Taschenbuch, Neue Folge, Jahrg. 2, 515-677. Leipzig, 1841.
- SPALATIN G. Historischer Nachlass und Briefe. Erster Band: Das Leben und die Zeitgeschichte Friedrich's des Weisen; herausg. von Ch. G. Neudeker und L. Preller, Iena, 1851.
- SPRENG F. Zur Geschichte des Schulwesens in Deutschland, im Programm des Real-Progymnasiums zu Seligenstadt, 1875-1876.
- SPRINGER A. Bilder aus der neuern Kunstgeschichte. Bonn, 1857.
- STAHL F. W. Das deutsche Handwerk. Erster (einziger) Band. Giessen, 1874.
- STÄLIN H. F. v. Wirtembergische Geschichten. Bd 3. Stuttgart, 1856.
- STEIFF K. Der erste Buchdruck in Tübingen (1498-1534). Ein Beitrag zur Geschichte der Universität. Tübingen, 1891.
- STINTZING R. Ulrich Zasius. Ein Beitrag zur Geschichte der Rechtswissenschaft im Zeitalter der Reformation. Basel, 1857.
- Geschichte der populären Literatur des römisch-canonischen Rechts. Leipzig, 1867.
- Das Sprüchwort: Juristen böse Christen, in seinen geschichtlichen Bedeutungen. Bonn, 1875.
- STOBDE O. Geschichte der deutschen Rechtsquellen. 2 Bde Braunschweig, 1860, 1861.
- Die Juden in Deutschland während des Mittelalters in politischer, socialer und rechtlicher Beziehung, Braunschweig, 1866.
- STOCKBAUER J. Nürnbergisches Handwerksrecht des sechzehnten Jahrhunderts. Schilderungen aus dem Nürnberger Gewerbeleben nach archivalischen Documenten. Nürnberg, 1879.
- STOCKMEYER J. und B. REBER. Beiträge zur Baseler Buchdruckergeschichte. Basel, 1840.
- STÖLZEL A. Die Entwicklung des gelehrten Richterthums in deutschen Territorien. 2 Bde, Stuttgart, 1872.
- STOLLE K. Thüringisch-Erfurt. Chronik, herausg. von L. F. Hesse in der Bibliothek des literar. Vereins in Stuttgart. Bd. 32. Stuttgart, 1854.
- STRAHL. Russlands älteste Gesandtschaften in Deutschland, deutsche Gesandt-

- schaften in Russland und erstes Freundschaftsbündniss zwischen Russland und Oesterreich unter Friedrich III und Maximilian I., im Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde 6, 523-546 Hannover, 1838.
- STRAUSS D. F. Ulrich von Hutten. 2 Bde. Leipzig, 1858.
- STRIDA W. Zur Entstehung des deutschen Zunftwesens, in Hildebrand's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. Jahrg. 14, Bd 2, 1-128. Iena, 1876.
- SUGENHEIM S. Geschichte der Aufhebung der Leibeigenschaft und Hörigkeit in Europa. St. Petersburg, 1861.
- THAUSING M. Dürer's Briefe. Tagebücher und Reime. Wien, 1872.
- Dürer, Geschichte seines Lebens. Leipzig, 1876.
- THEUERDANK herausg. von C. Haltaus. Quedlinburg und Leipzig, 1836.
- THOMAS J. G. C. Der Oberhof zu Frankfurt am Main. Frankfurt, 1841.
- TREITZSAUERWEIN M. Der Weiss-Kunig. eine Erzählung von den Thaten Kaiser Max's des Ersten. Wien, 1775.
- TRITHEMII J. Opera historica. Francofurti, 1601.
- Chronicon Hirsugiense. 2 voll. St. Gallen, 1690.
- UHLAND L. Alte hoch- und niederdeutsche Volkslieder. Bd. 1, in zwei Abtheilungen, Stuttgart, 1844, 1845, Bd 2 (*ouvrage connu aussi sous le titre de* : Zur Geschichte der Dichtung und Sagen, Bd. 3), 1866.
- ULLMANN H. Franz von Sickingen, Leipzig, 1872.
- ULLMANN C. Reformatoren vor der Reformation vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden. 2 Bde Hamburg, 1841-1842.
- UNGER F. W. Geschichte der deutschen Landstände. 2 Bde Hannover, 1844.
- UNREST J. Oesterreichische Chronik in Hahn's Collect. monument. vet. et recentium, 1, 537-803. Brunsviga, 1724.
- VETTORI F. (Ambasciatore della republica Fiorentina a Massimiliano I.) Viaggio in Alemagna. Parigi, 1837.
- VILMAR A. F. C. Handbüchlein für Freunde des deutschen Volksliedes. Marburg, 1867.
- VISCHER W. Geschichte der Universität Basel von der Gründung, 1460 bis zur Reformation, 1529. Basel, 1860.
- VULPIUS Curiositäten der physisch-literarisch-artistisch-historischen. Vor- und Mitwelt. Bd. 2. Weimar, 1812.
- WAAGEN G. F. Handbuch der deutschen und niederländischen Malerschulen. Erste Abtheilung. Stuttgart, 1862.
- WACHSMUTH W. Europäische Sittengeschichte. Bd. 4. Leipzig, 1837.
- WACKERNAGEL Ph. Das deutsche Kirchenlied von der ältesten Zeit bis zu Anfang des 17. Jahrh. Bd. 2. Leipzig, 1867.
- WACKERNAGEL W. Geschichte der deutschen Literatur. Basel, 1848.
- Die deutsche Glasmalerei. Leipzig, 1855.
- WALCHNER K. Die allemanischen Brüder, im Teutschen Museum von Ernst Münch 1, 265-305. Freiburg, 1824.
- WÄCHTER C. G. v. Beiträge zur deutschen Geschichte, insbesondere zur Geschichte des deutschen Strafrechts. Tübingen, 1845.
- WAGNER V. Das Jagdwesen in Württemberg unter den Herzogen. Ein Beitrag zur deutschen Cultur und Rechtsgeschichte. Tübingen, 1876.
- WASSERMANN L. Der Kampf gegen die Lebensmittelfälschung vom Ausgang des Mittelalters bis zum Ende des 18. Jahrhunderts. Eine culturgeschichtliche Studie. Mainz, 1879.
- WATTENBACH W. Peter Luder, der erste humanistische Lehrer in Heidelberg, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 22, 33-127. Carlsruhe, 1869.
- Sigismund Gossembrot als Vorkämpfer der Humanisten und seine Gegner. in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 25, 36-69. Carlsruhe, 1873.
- WEALE J. Hans Memlinc, zijn leven en zijne schilderwerken, Brugge, 1871.
- WEGELE Fr. X. Götz von Berlichingen und seine Denkwürdigkeiten, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge. Jahrgang 3, 129-166. Hannover, 1874.
- WEHRMANN C. Die älteren Lübeckischen Zunftrollen. Lübeck, 1864.



- WEINREICH'S C. Danziger Chronik, herausg. und erläutert von Th. Hirsch und F. A. Vossberg. Berlin, 1855.
- WELZENBACH Th. Geschichte der Buchdruckerkunst im ehemaligen Herzogthum Franken und in benachbarten Städten, im Archiv des Histor. Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg, 14 b, 117-258. Würzburg, 1857.
- Welschgattung die. Strassburg, 1513.
- WENCKER J. Apparatus et Instructus archivorum. Argentorati, 1713.
- WIEMANN Th. Joh. Eck, Professor der Theologie an der Universität Ingolstadt. Regensburg, 1865.
- Wyhegerlin für alle frummen cristenmenschen. Mainz bei Peter Schef-fer, 1509.
- WILDA W. E. Das Gildenwesen im Mittelalter. Halle, 1831.
- WILKEN E. Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland. Göttingen, 1872.
- WILKEN F. Geschichte der Königl. Bibliothek zu Berlin. Berlin, 1828.
- WIMPHELING J. Apologia pro republica christiana. Phorce, 1506
- WISKOWATOFF P. v. Jacob Wimpfeling, sein Leben und seine Schriften. Ein Bei-trag zur Geschichte der deutschen Humanisten. Berlin, 1867.
- WITTENWEILER H. Der Ring, herausg. von L. Bechstein in der Bibl. des literar. Vereins. Bd. 23. Stuttgart, 1851.
- WOKER F. W. Geschichte der norddeutschen Franziskaner-Missionen der säch-sischen Ordensprovinz vom hl. Kreuz. Freiburg, 1880.
- WOLF J. A. Die St.-Nicolai-Pfarrkirche zu Calcar, ihre Kunstdenkmäler und Künstler archivalisch und archaeologisch bearbeitet. Calcar, 1880.
- WOLFF J. Vor die anhebenden kynder und ander zu bichten u. s. w. 1478.
- WOLTMANN A. Holbein und seine Zeit. 2 Bde, Leipzig, 1866, 1868.
- WURZBACH A. v. Martin Schongauer, eine Kritische Untersuchung seines Lebens und seiner Werke, nebst einem chronologischen Verzeichnisse seiner Kupfer-stiche. Wien, 1880.
- ZAPP. Joh. v. Dalberg, Bischof von Worms, Augsburg, 1796. Nachtrag. Zürich, 1798.
- ZAPPERT G. Ueber das Badewesen mittelalterlicher und späterer Zeit, im Archiv für Kunde österreich. Geschichtsquellen 21,1-160. Wien, 1859.
- ZARNCKE Fr. Sebastian Brant's Narrenschiff. Leipzig, 1854.
- Die deutschen Universitäten im Mittelalter. Erster Beitrag. Leipzig, 1857.
- Die urkundlichen Quellen zur Geschichte der Universität Leipzig, in den Abhandlungen der Königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaft, 3, 509-922. Leipzig, 1857.
- ZAUN J. Geschichte des Ortes und der Pfarrei Kidderich. Wiesbaden, 1879.
- ZIEGLER A. Regiomontanus, ein geistiger Vorläufer des Columbus. Dresden, 1874.
- ZÖPFL H. Deutsche Rechtsgeschichte. 3. Aufl. Stuttgart, 1858.



# L'ALLEMAGNE

## A LA FIN DU MOYEN AGE

---

### INTRODUCTION

ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ALLEMAGNE AU DÉCLIN DU MOYEN AGE.

La vie intellectuelle du peuple allemand, et celle du peuple chrétien en général, entrèrent, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, dans une nouvelle période de développement. Une révolution véritable s'opéra dans le monde de la pensée par la découverte de l'imprimerie et grâce à l'emploi de ces caractères coulés, mobiles, détachés les uns des autres, qui rendaient désormais facile la reproduction de tous les manuscrits. Cette découverte d'une incalculable portée, cet instrument puissant de civilisation, allait en effet conserver et répandre toutes les productions de l'intelligence humaine, provoquer et activer la manifestation des idées en facilitant leur échange. Les relations entre les savants allaient se multiplier, les arts et les sciences devenir accessibles à toutes les classes de la société; en un mot, suivant l'expression d'un contemporain de Gutenberg, « l'imprimerie allait mettre au service de la liberté humaine un glaive tout-puissant, un glaive à deux tranchants, pouvant servir au bien comme au mal, aux luttes pour la vertu et pour la vérité, comme aux combats du vice et de l'erreur ».

En Allemagne, les premiers progrès de l'imprimerie secondèrent les efforts, la féconde activité d'un homme de génie, Nicolas de Cusa. Ce grand esprit, soit que nous voyions en lui le réformateur ecclésiastique et le restaurateur des sciences naturelles, soit que nous le considérions comme homme d'État, nous apparaît comme un géant intellectuel au déclin du moyen âge.

Le cardinal Nicolas Krebs, surnommé Cusanus, était fils d'un pêcheur des bords de la Moselle et naquit à Cues, près de Trèves. Les réformes ecclésiastiques qu'il entreprit en Allemagne sur l'ordre du Pape (1451), partaient toutes de ce principe « qu'il ne faut ni fouler aux pieds ni détruire, mais au contraire purifier et renouveler, et que ce n'est pas à l'homme à changer ce qui est saint, mais bien à ce qui est saint de changer l'homme ». Fidèle à cette pensée, il commença tout d'abord par se réformer lui-même, et bientôt ses contemporains purent dire de lui « qu'il était le miroir de toutes les vertus sacerdotales ». Il annonçait la parole de Dieu au clergé comme au peuple; mais ce qu'il enseignait, il ne manquait pas de le pratiquer lui-même, et son exemple prêchait plus éloquemment encore que sa parole. Simple et sans faste, infatigable au travail, enseignant et châtiant, consolant et relevant, véritable père des pauvres, il parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre durant un bon nombre d'années, rétablissant l'ordre dans la discipline ecclésiastique, qui depuis longtemps était tombée dans un grave relâchement. Il releva autant qu'il le put dans les séminaires l'éducation, qui alors y était très-abaisée, et propagea parmi le peuple l'enseignement du catéchisme. Il exerça une surveillance active sur les prédications, s'opposant avec une inflexible rigueur aux grands abus qui s'y rencontraient. Il assembla des conciles provinciaux à Salzbourg, à Magdebourg, à Mayence et à Cologne, et par la remise en usage de semblables assemblées comme par les sages ordonnances intimées aux monastères dont il faisait la visite, il contribua puissamment à affermir et à assurer l'amélioration qui se produisit insensiblement dans la discipline de l'Église. Le projet de réforme générale qu'il élabora et présenta au pape Pie II, est admirable. Le cardinal convint franchement des abus existants, et, sans vouloir aucunement toucher à l'organisme de l'Église, il apporte un zèle plein d'intelligence à signaler le mal et à provoquer la réforme. Or, cette réforme, il l'étendait à tous les degrés de la hiérarchie, et lui faisait traverser la cour de Rome comme le plus humble monastère.

« Nicolas de Cusa, écrivait à la fin du siècle l'abbé Jean Trithème, apparut en Allemagne au milieu de la perturbation et des ténèbres, comme un ange de lumière et de paix. Il rétablit l'unité de l'Église, consolida l'autorité du Souverain Pontife et répandit avec abondance des semences de vie nouvelle. Une partie de ces semences n'a pu germer à cause de l'endurcissement des cœurs, une autre partie a porté des fleurs, il est vrai, mais elles ont promptement péri à cause de la négligence et de la lâcheté des hommes. Enfin une bonne partie a porté des fruits abondants que nous récoltons encore aujourd'hui. » Nicolas de Cusa était un homme de foi et de charité, un

véritable apôtre de piété et de science. Son intelligence embrassait toutes les connaissances de l'esprit humain, mais tout son savoir ne venait que de Dieu, et il ne voulait l'employer qu'à sa gloire, à l'éducation et au perfectionnement des âmes. Aussi l'on puise dans ses écrits une science et une sagesse admirablement pures. « Savoir et penser, voir des yeux de l'esprit la vérité, disait-il, voilà le vrai bonheur. Plus on avance en âge, plus ce bonheur grandit, et plus on s'applique à chercher la vérité, plus on se sent enflammé du désir de la posséder. » « De même que le cœur ne vit en réalité qu'autant qu'il aime, de même c'est la vie de l'esprit que de tendre à la science et à la vérité. Au milieu des agitations politiques, parmi les travaux de chaque jour, dans toutes les contradictions de ce monde, portons hardiment et librement nos regards vers les régions lumineuses du ciel. Élevons-nous jusqu'à la source de toute vérité et de toute beauté. Il est bon d'étudier son propre esprit et les diverses productions de l'intelligence humaine durant le cours des siècles. Il faut observer la nature qui nous environne et toujours mieux la pénétrer et l'approfondir; mais, en nous livrant à ces différentes études, nous ne devons pas perdre de vue cette vérité fondamentale : qu'on ne devient grand que par l'humilité, et que la science et les lumières de l'esprit ne servent point à celui qui n'en fait pas la règle de ses actions et de sa vie. »

La véritable sphère d'idées du cardinal, c'était la philosophie spéculative. Elle fit de lui le régénérateur des sciences sacrées. Son système de théologie et de philosophie conciliait les tendances diverses qui s'étaient jusque-là combattues au sein de l'école scolastique. Ce système, par l'originalité et la profondeur des pensées, par le calme et la lucidité avec lesquels les divers sujets y sont exposés, puis combinés dans un tout harmonieux, peut être comparé aux puissants monuments élevés en Allemagne par l'art chrétien à la même époque. Le cardinal de Cusa aida aussi à une plus claire intelligence des grands maîtres de la scolastique ancienne; il tira le mysticisme des bas-fonds du panthéisme, et marqua les limites précises autant que lumineuses qui empêchent de confondre Dieu avec le monde. Enfin il aplanit la voie à une démonstration plus scientifique des vérités de la foi. Mais ce qui se révèle le plus à nous dans l'effort célèbre qu'il a tenté, c'est son esprit véritablement philosophique, c'est son âme, pénétrée de la plus pure charité chrétienne. Il ne se proposait rien moins que de ramener toutes les discussions religieuses sur un terrain pacifique, de rétablir dans le royaume de la foi la paix universelle, et de réunir l'humanité tout entière sous la protection de la religion catholique romaine.

Son activité ne fut pas moins féconde dans le domaine des sciences naturelles, surtout dans la physique et dans les mathématiques. Près

d'un siècle avant Copernic il eut assez de hardiesse et de liberté d'esprit pour attribuer à la terre le double mouvement qui la fait tourner sur elle-même et avancer en même temps dans l'espace. Il composa un écrit plein de savoir sur la nécessité de rectifier le calendrier julien, et ouvrit la voie aux astronomes qui bientôt après amenèrent une révolution si complète dans les idées qu'on se faisait alors des corps célestes et des lois qui les régissent. Par les relations personnelles qu'il entretenait avec Georges de Peurbach et Jean Müller, il féconda le génie de ces grands rénovateurs de l'étude de la nature, qui, en faisant procéder leur savoir de l'observation directe des phénomènes naturels, établirent la science de l'astronomie sur les bases du calcul. Nicolas de Cusa releva aussi en Allemagne les études classiques. Grâce à lui, on étudia plus à fond ces chefs-d'œuvre de l'antiquité « où l'on voit s'unir si harmonieusement l'esprit et le naturel, le libre essor de la pensée et la mesure ». Sa prédilection pour les auteurs classiques, qu'il avait lus autrefois avec ardeur au collège des « Frères de la vie commune », à Deventer, avait encore grandi en Italie, où il acquit une connaissance très-approfondie de la langue grecque. Un commerce assidu avec Platon et Aristote changea alors ce goût marqué en un enthousiasme « qui n'avait de repos que lorsqu'il pouvait se communiquer au plus grand nombre possible de personnes ». Il travailla avec une infatigable activité à remettre en honneur l'étude de ces philosophes. Il les trouvait admirablement propres à former les esprits et à démontrer la supériorité de la doctrine évangélique sur tout autre enseignement. Il était plein d'affabilité, d'une encourageante bonté lorsqu'il se trouvait au milieu de ses élèves avides de profiter de ses leçons, et se montrait toujours disposé à les aider de ses avis et de ses explications, alors même qu'il était le plus accablé sous le poids des devoirs particuliers de sa charge. Trithème nous apprend qu'une riche collection de manuscrits grecs, qu'il avait réunie dans un voyage à Constantinople, devait être publiée par ses soins et mise à la disposition du public, l'année même où il termina sa laborieuse et féconde carrière (1467). Parmi les jeunes gens auxquels il avait su inspirer par ses encouragements et sa bienveillante sympathie l'amour des études classiques, Rodolphe Agricola est celui de tous qui continua plus tard avec le plus de succès son œuvre et sa pensée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Extrait des œuvres de SCHARFF, *le Cardinal et l'évêque Nicolas de Cusa* (Mayence, 1843); *Nicolas de Cusa, réformateur de l'Église, de l'Empire et de la philosophie* (Tubingue, 1871). — J. M. DUX, *le Cardinal allemand Nicolas de Cusa et l'Église de son temps* (Ratisbonne, 1847, 2 vol.). — F. I. CLEMENS, *Giordano Bruno et Nicolas de Cusa* (Bonn, 1847). — J. UEBINGER, *Philosophie de Nicolas Cusanus* (Wurtzbourg, 1880). — GRUBE, *N. de Cusa dans l'Allemagne du Nord en 1451 : Histor. Jahrb. der Görres Gesellschaft* (Munster, 1880), t. I, p. 393, 412. — *Literatur Verzeichniss*. — CHEVALIER, *Répertoire des sources histo-*



Après une longue période de stagnation et de barbarie, l'Allemagne, vers le milieu du quinzième siècle, entra dans une phase nouvelle, et la vie de l'esprit y prit tout à coup le développement le plus heureux et le plus sain. Un profond besoin de culture intellectuelle se fit sentir dans la bourgeoisie intelligente et prospère de la nation. Ce besoin gagna rapidement toutes les classes du peuple, et se manifesta bientôt par un actif et fécond mouvement. Partout, dans les villes comme dans les campagnes, de nouvelles écoles furent établies, les anciennes furent améliorées. On chercha à donner de fermes assises à l'instruction populaire dans un système scolaire bien entendu. Les innombrables collèges, le grand nombre d'Universités qui furent alors fondés, prouvent l'ardent et puissant besoin d'instruction qui s'emparait de tous les esprits. Les arts, les sciences, dans leurs branches diverses, progressaient simultanément. Des hommes de tout âge, de toute condition, devenaient les apôtres zélés du nouvel élan intellectuel. « Ils allaient, dit Wimpheling, de canton en canton, de pays en pays, répandant partout la *bonne nouvelle*, exaltant en tous lieux l'excellence et la noblesse des arts et des sciences, et vantant tous les bienfaits qu'on peut recevoir par leur commerce. »

Le travail de l'esprit, les forces des intelligences s'appuyant sur le ferme sol de la foi chrétienne et s'inspirant des vues de l'Église, voilà le trait le plus marqué de l'élan vers les choses intellectuelles qui se produisit dans les esprits à cette époque. L'impulsion donnée commença au milieu du quinzième siècle, et dura jusqu'à l'apparition de l'humanisme moderne, animé, comme on le sait, d'un tout autre esprit, et hostile à l'Église.

Cette époque fut dans l'histoire de notre pays l'une des plus favorables au développement de la pensée, l'une des plus fertiles en heureux résultats. L'Allemagne paraît alors inépuisablement féconde en hommes remarquables, nobles de caractère, et de personnalité bien tranchée. Du fond de leurs collèges, de la salle de cours où ils enseignaient, dans les paisibles laboratoires où ils cultivaient les sciences et les arts, ces hommes donnèrent l'impulsion à une nouvelle vie intellectuelle. Chez tous ces grands esprits la crainte de Dieu était le commencement de la sagesse. Chrétiens convaincus, humbles croyants, ils n'en étaient pas moins indépendants et résolus. Leur courage ne redoutait rien, et leur âme énergique et forte

*riques du moyen âge* (Paris, 1880, t. I, col. 1631 et ss.). — *Catalogue de la Bibliothèque du cardinal*, édité par Kraus, dans le *Serapeum* (1864, p. 379). — TRITHEMI *De vera studiorum ratione*, fol. 2. — Cette œuvre, malheureusement incomplète, dont quelques pages seulement se sont conservées, se trouve dans le *Codex saec. xvi*, provenant du monastère de Camp dans le Bas-Rhin. Trithème s'y plaint que de cent vingt-sept abbayes qui avaient promis au cardinal la stricte observance, soixante-dix seulement y soient restées fidèles (1493). Voy. SCHNEEGANS, p. 155-289.



était en même temps d'une sensibilité profonde. Ils furent les premiers à signaler hardiment les vices et les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. Leur attachement à cette Église unique et universelle les incitait incessamment à favoriser l'active et sage réforme ecclésiastique que Nicolas de Cusa avait commencée sur le sol allemand. Leur amour pour l'Église ennoblissait et grandissait leur amour pour leurs concitoyens et leur patrie. Il enflammait leur dévouement pour l'« empereur romain de nation germanique ». Afin de soutenir la puissance et la gloire de cet empereur, ils luttèrent avec fermeté contre l'ambition accaparante, la soif de domination des princes. Ils désiraient voir renaître l'ancienne unité; mais le sentiment de l'intérêt particulier de la province à laquelle ils appartenaient n'était pas moins profond en leur âme, et dans le progrès même qu'ils rêvaient, ils souhaitaient pour chaque contrée de l'Empire l'indépendance et le droit d'exister personnellement. Ce droit, ils le réclamaient aussi dans le développement de l'instruction. Soumis comme Allemands à l'Empereur, citoyens de l'Empire, ils se sentaient séparés des autres nations, mais vivant en même temps sous la protection et l'autorité de l'Église universelle; la conscience de cette existence distincte n'avait jamais pour conséquence une inimitié nationale, encore moins une haine héréditaire pour les autres peuples. Ils n'éprouvaient qu'un seul sentiment à leur égard : le désir de les surpasser dans tout ce qui était bon et désirable.

L'échange des idées, les rapports fréquents entre les professeurs, les savants, les artistes allemands et ceux des autres nations étaient très-actifs, et constituaient un puissant moyen de progrès pour la civilisation, les sciences et les arts. Les hautes écoles avaient un caractère essentiellement international, et loin de diviser les peuples, la civilisation les unissait.

Les nations chrétiennes n'avaient qu'un ennemi commun, l'« ennemi héréditaire de la chrétienté », le Turc. Combattre ensemble cet ennemi, sous les yeux du chef suprême de l'Église, paraissait à tous les grands hommes d'alors l'un des devoirs les plus essentiels des peuples chrétiens.

L'admirable développement de la vie intellectuelle à cette époque n'eût pas été possible sans une croyance alors fermement enracinée dans les consciences, celle de l'efficacité des bonnes œuvres pour le salut. D'une part, cette doctrine, appliquée dans la pratique, grâce à d'innombrables legs pieux, créait des hôpitaux, des orphelinats, des établissements pour les pauvres; de l'autre, elle élevait des cathédrales, des églises, parait des plus nobles œuvres d'art la maison de Dieu dans les villes et dans les campagnes, et fondait en même temps des établissements scolaires, des Universités, enrichis de dotations nombreuses.

## LIVRE PREMIER

### L'INSTRUCTION POPULAIRE ET LA SCIENCE.

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### DIFFUSION DE L'IMPRIMERIE<sup>1</sup>.

« Aucune découverte, aucun progrès intellectuel ne peut nous rendre fiers à plus juste titre, nous autres Allemands, que l'invention de l'imprimerie. Grâce à elle, en effet, l'Allemagne a propagé en tous lieux la doctrine chrétienne et les sciences divines et humaines ; elle est ainsi devenue la bienfaitrice de l'humanité tout entière. Qu'elle est bien autrement active que celle d'autrefois, la vie qui se manifeste maintenant dans toutes les classes de la société ! Et qui ne penserait avec gratitude à ceux qui découvrirent et propagèrent les premiers art merveilleux de la typographie ! Quel est celui d'entre nous qui pourrait ne pas leur donner un souvenir reconnaissant, même s'il n'a pas eu comme nous l'honneur d'entretenir avec eux des rapports personnels ? »

« L'imprimerie qu'on vient de découvrir à Mayence est l'art des arts, la science des sciences. Grâce à sa rapide diffusion, le monde a été doté d'un magnifique trésor, jusque-là enfoui, de sagesse et de science. Un nombre infini d'ouvrages que très-peu d'étudiants pouvaient seuls consulter autrefois à Paris, à Athènes, et dans les bibliothèques d'autres grandes villes universitaires, sont maintenant traduits dans toutes les langues, et répandus parmi toutes les nations du monde<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne les inventeurs de l'imprimerie et l'histoire de cette grande découverte, voy. le savant ouvrage de V. D. LINDE sur *Gutenberg et Faulmann*, p. 11-126. Dans l'importante question de savoir où git précisément le point essentiel de l'invention, il est d'un autre avis que Gensfleisch.

<sup>2</sup> Jacques WIMPHELING, *De arte impressoria*. Cette dissertation si intéressante nous a été communiquée par le R. P. Jandel, prieur des Dominicains à Rome.

<sup>3</sup> Werner ROLEWINCK, dans le *Fasciculus temporum*, édition Hain, n° 6915.

« Que d'élévations vers Dieu, que d'intimes sentiments de dévotion ne doit-on pas à la lecture de tant de livres dont l'imprimerie nous a dotés! Que de précieuses et saintes exhortations se trouvent dans les sermons qu'on publie! Quelles grâces Dieu ne fera-t-il pas à ceux qui impriment des livres, ou aident d'une façon quelconque à ce travail? Pour ceux qui aiment les arts et la gloire, voici venir l'âge d'or, le temps de la félicité! Ils pourront désormais enrichir le champ de leur intelligence de nombreuses et précieuses semences! Leur esprit va s'illuminer de divins rayons! Quant à ceux qui n'aiment ni leur âme ni la gloire, je dirai seulement que, s'ils le veulent, ils peuvent avec moitié moins de peine qu'autrefois apprendre en un court espace de temps ce qu'on apprenait jadis en bien des années<sup>1</sup>. »

C'est ainsi que s'exprimaient les contemporains sur la nouvelle découverte.

Dès 1507, Wimpheling disait que rien ne pouvait faire mieux comprendre la diversité et l'activité du mouvement intellectuel qui se produisait alors en Allemagne, qu'un coup d'œil jeté sur la rapide extension de l'imprimerie. En un très-petit nombre d'années, en effet, elle avait doté toutes les grandes et beaucoup de petites villes de véritables ateliers intellectuels, et les Allemands avaient porté le nouvel art en Italie, en France, en Espagne et jusque dans l'extrême Nord. Lorsque, après la conquête de Mayence par l'archevêque Adolphe de Nassau (1462), le « merveilleux secret » fut divulgué, il se répandit dans toute l'Europe, et l'imprimerie prit un si prodigieux développement que de 1462 à 1500 on a conservé le nom de plus de mille imprimeurs, pour la plupart Allemands d'origine<sup>2</sup>. A Mayence, dès la période des incunables, on comptait cinq ateliers de typographie, six à Ulm, seize à Bâle, vingt à Augsbourg, vingt et un à Cologne<sup>3</sup>. A Nuremberg, antérieurement à 1500, vingt-cinq imprimeurs reçurent le droit de bourgeoisie<sup>4</sup>. Le plus célèbre d'entre eux, établi à Nuremberg depuis 1470, Anthoni Koburger, occupait vingt-quatre presses et plus de cent « compagnons », formant dans ses ateliers le personnel des compositeurs, correcteurs, pressiers, metteurs en pages, relieurs et enlumineurs<sup>5</sup>. En outre, il faisait imprimer dans d'autres villes, et notamment à Bâle, Strasbourg et Lyon. Jean Schonsperger faisait preuve à Augsbourg d'une activité presque égale, comme aussi à Bâle, Jean Amerbach, Wolfgang

<sup>1</sup> Chronique de Koelhoff, édité par Cardauns dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. XIV, p. 792, 794.

<sup>2</sup> Voyez-en la liste dans FALKENSTEIN, p. 383, 393. Voy. REICHHARD, p. 25, 35.

<sup>3</sup> SCHAAB, t. III, p. 421, 423. GRÆSSE, III, p. 157-163. ENNEN, t. III, p. 1034-1043. Sur les imprimés du quinzième siècle consultez FAULMANN, p. 197-232.

<sup>4</sup> BAADER, *Anzeiger für die Kunde deutscher Vorzeit*, t. VII, p. 119-120.

<sup>5</sup> HASE, 4-23. — FAULMANN, p. 178, 179.

Lachner et Jean Froben. Ce dernier fut un des plus savants typographes qui aient jamais existé<sup>1</sup>. Parmi les hommes remarquables de ce temps, beaucoup mirent leurs capacités au service du perfectionnement de la typographie. Dès 1471, le célèbre imprimeur Conrad Schweinheim commençait à imprimer sur planches métalliques des cartes de géographie. En 1482, Erhard Ratdolt essayait pour la première fois de multiplier par la presse les figures de géométrie et d'architecture, tandis qu'Erhard OEglin inventait l'art d'imprimer les notes de musique au moyen de caractères mobiles<sup>2</sup>.

Pendant qu'un si heureux mouvement se produisait en Allemagne, les imprimeries allemandes portaient la grande découverte à Subiaco, Rome, Sienne, Venise, Foligno, Pérouse, Modène, Ascoli, Urbin, Naples, Messine et Palerme. Avant la fin du quinzième siècle, on comptait en Italie plus de cent imprimeries allemandes<sup>3</sup>. C'est à un imprimeur de Mayence, Jean Neumeister, que l'Italie doit la première édition de la *Divine Comédie* (1472). La première édition du même ouvrage accompagnée d'un commentaire est aussi sortie des presses allemandes<sup>4</sup> (1481).

Les progrès de l'imprimerie furent presque aussi rapides en Espagne et en France, grâce aux imprimeurs allemands. S'il faut en croire Lope de Vega, on comptait en 1500 trente presses établies par eux à Valence, Saragosse, Séville, Barcelone, Tolosa, Salamanque, Burgos et dans d'autres villes encore. Là travaillaient ces hommes que Lope de Vega appelait les « armuriers de la civilisation<sup>5</sup> ». Jérôme Münzer, médecin de Nuremberg, qui visita l'Espagne en 1494, trouva établis à Grenade, délivrée depuis deux ans seulement du joug des Arabes et en partie encore peuplée par eux, trois imprimeurs allemands,

<sup>1</sup> STOCKMAYER et REBER, p. 86-115. Les ouvrages sortis des presses de l'imprimeur viennois Jean Winterburger (1492, 1519) sont à peu de chose près égaux aux meilleurs produits des imprimeries de Bâle, Nuremberg et Augsbourg. Voy. *Hien's Buchdrucker Geschichte*, de A. MAYER, 1482-1832, dans la première partie du tome premier (Vienne, 1832).

<sup>2</sup> Invention indépendante de celle d'Ottaviano dei Petrucci. Voy. AMBROS, p. 190-199. — Sur OEglin, voy. aussi HERBERGER, p. 41-42.

<sup>3</sup> GRASSE, III, a. p. 197-217. Sur les premiers imprimeurs de Subiaco et de Rome, voy. *Aufsätze zur Geschichte des Buchhandels im XVI Jahrhundert*, par E. FROMMAN, 2<sup>e</sup> livraison (Italie, Iena, 1854). FAULMANN, p. 174, 182.

<sup>4</sup> Voy. REUMONT, t. II, p. 48. — FAULMANN, p. 179. A partir de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit aussi établis en Italie beaucoup de copistes et d'enlumineurs allemands. — Voyez-en la liste dans l'*Anzeiger für die Kunde deutscher Vorzeit*, 16, 75, 76.

<sup>5</sup> GRASSE, III, p. 225, 229. — FALKENSTEIN, p. 291-295. WELZENBACH, p. 123-129. — *Verzeichniss deutscher Drucker in Spanien und Portugal*, de VON DER LINDE. Pour la France, voy. l'excellent ouvrage de CLAUDIN, *Antiquités typographiques de la France, Origines de l'imprimerie à Alby (1480-1484)*, et les *Pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg* (Paris, 1880).



l'un de Strasbourg, l'autre de Spire, et le troisième de Gerleshofen<sup>1</sup>. Deux autres imprimeurs originaires de Strasbourg et de Nordlingen allèrent même se fixer à Saint-Thomé, île malsaine de l'Afrique, dans le golfe de Guinée<sup>2</sup>.

En 1503, Valentin Ferdinand, imprimeur allemand en Portugal, fut nommé écuyer de la reine Éléonore, et le roi Jean II lui accorda, ainsi qu'à ses confrères, droit de gentilhomme dans la maison royale<sup>3</sup>. En 1516, l'imprimeur allemand Hermann von Kempen publia à Lisbonne, par ordre du roi don Emmanuel, le *Cancioneiro* de Garcia de Resende. C'est une collection complète des poésies composées par les poètes de la cour à cette époque, œuvre très-importante pour l'histoire de la littérature portugaise.

A Bude l'« art allemand » fut importé en 1473, à Londres en 1477, à Oxford en 1478, en Danemark en 1482, à Stockholm en 1483, en Moravie en 1486, à Constantinople en 1490<sup>4</sup>. « Comme les apôtres du Christ s'en allaient autrefois par tout le monde annonçant la Bonne Nouvelle », dit Wimpeling, « ainsi de nos jours les disciples du saint art se répandent dans toutes les contrées, et leurs livres sont comme les hérauts de l'Évangile et les prédicateurs de la vérité et de la science<sup>5</sup>. »

« Il n'y a pas aujourd'hui d'homme sensé qui ne puisse apprécier les services rendus à toutes les classes de la société par l'art de l'imprimerie », écrivait en 1487 Adolphe Occo, médecin de l'archevêque d'Augsbourg Frédéric, à l'imprimeur Ratdolt. « Elle a vraiment illuminé ce siècle, grâce à la miséricorde du Tout-Puissant. Mais c'est surtout la sainte Épouse de Jésus-Christ, l'Église catholique, qui lui est particulièrement obligée. Cette découverte, qui lui a donné une gloire nouvelle, et l'a dotée de tant de livres remplis d'une science divine, lui permet d'aller plus richement parée à la rencontre de son Époux<sup>6</sup>. »

Les esprits supérieurs de l'époque ne voyaient pas seulement dans l'art nouveau la source de grands avantages matériels, ils le

<sup>1</sup> KUNSTMANN, p. 298.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 360.

<sup>3</sup> GILLANY, p. 35-36, note.

<sup>4</sup> Voy. REICHARD, p. 3-20. — VAN DER LINDE, p. 109-110. — GRASSE, 3 a p. 259, 261-264. — FALK, *Druckkunst* 16 Hulskamp, *Literarischer Anzeiger*, 1879, n° 254. — FAULMANN, p. 171, 191, 193. — Sur les services rendus par les Westphaliens à la typographie, voy. NORDHOFF, *Humanismus*, p. 129-133. — Les recherches les plus récentes semblent établir que l'imprimerie de Cologne a été la mère des imprimeries hollandaises et anglaises. Voy. VAN DER LINDE, p. 259. — REICHLING, p. 290-292.

<sup>5</sup> *De arte impressoria*, fol. 6.

<sup>6</sup> Occo considère aussi les livres comme des bijoux et des pierres précieuses ornant le vêtement de l'Épouse du Christ. FALK, *Druckkunst*, p. 8.

considéraient comme un instrument puissant qui devait servir à la fois les intérêts de l'Église et ceux de la science et de la civilisation. Aussi les « Frères de la vie commune » établis à Rostock, dans un de leurs premiers imprimés (1476), appellent-ils la typographie « la mère commune de toutes les sciences, l'auxiliaire de l'Église ». Eux-mêmes se qualifiaient de « prêtres de Dieu » enseignant non par la parole parlée, mais par la parole écrite<sup>1</sup>. Aussi les évêques accordaient-ils souvent des indulgences à ceux qui répandaient et vendaient des livres<sup>2</sup>. La même conviction faisait des membres du clergé les promoteurs les plus zélés, comme les plus compétents de l'art nouveau. De tous côtés, dans les couvents, des presses étaient établies. En 1470, nous voyons une imprimerie s'ouvrir chez les chanoines réguliers de Beromünster, en Argovie; en 1472, chez les Bénédictins des Saints Ulrich et Afra à Augsbourg; en 1474, chez les religieux du même Ordre à Bamberg; en 1475, chez ceux de Blaubeuren; en 1478, chez les Prémontrés de Schussenried; en 1479, chez les ermites augustins de Nuremberg et chez les Bénédictins de Saint-Pierre à Erfurt<sup>3</sup>. A Bâle, les Frères mineurs et les Chartreux s'étaient faits les plus actifs collaborateurs de Jean Amerbach<sup>4</sup>. Le scolastique allemand Jean Heynlin von Stein amena à Paris les premiers imprimeurs appelés communément « Frères allemands », et les seconda active-

<sup>1</sup> Non verbo, sed scripto predicantes. Voy. LISCU, p. 45-46. C'est aussi ce qui fait dire au Bénédictin de Liesborn Bernard Witte, dans son *Hist. Westphalie*, p. 559 : « Qua certe nulla in mundo ars dignior, nulla laudabilior, aut profecto utilior sive divinior aut sanctior esse unquam potuisset. » L'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, parle de la « divina quædam ars imprimendi ». — Voy. FALK, *Wissenschaft und Kunst am Mittelrhein, in den Histor. Pol.*, p. 77, 296.

<sup>2</sup> WELZENBACH, p. 153-158. FALK, *Druckkunst*, p. 22.

<sup>3</sup> Voyez sur cette imprimerie et sur d'autres imprimeries de monastères en Allemagne et à l'étranger, la thèse approfondie de Falk sur l'imprimerie, fol. 9. — Voy. aussi VAN DER LINDE, p. 95, 97. « L'activité littéraire des religieux, dit ce dernier, a pris comme une vie nouvelle au milieu du quinzième siècle, c'est-à-dire à l'époque de la découverte de la typographie, grâce aux efforts intelligents qui suivirent le concile de Bâle. » Il n'est donc pas étonnant que sous la direction d'abbés zélés pour la science, les moines, de très-bonne heure, aient mis à profit le moyen nouvellement inventé de reproduire des livres par la typographie. La bonne intelligence qui régnait entre les membres du clergé et les imprimeurs facilita dans les couvents l'établissement de nombreuses presses dès le quinzième siècle. Telle est l'origine, comme Schafarik l'a prouvé (voyez *Serapcum*, ann. 1843, p. 320; ann. 1851, p. 353), de tous les imprimés relatifs à l'ancien slavon, notamment les kyrilliques de prêtres et moines serbes ou bulgares. Au Monténégro, on trouve une imprimerie dans un monastère dès 1493. On possède des imprimés provenant du couvent de Sainte-Brigitte à Wadstena, en Suède, datant de 1491. L'imprimerie des Sœurs de Saint-Dominique, à Florence, a produit, de 1476 à 1484, plus de quatre-vingt-six ouvrages. Je dois ces renseignements aux obligeantes communications de M. Van der Linde.

<sup>4</sup> STOCKMAYER et REBER, p. 30-31.

ment dans leurs travaux <sup>1</sup>. Un professeur de théologie, André Frisner, exerça le premier à Leipzig l'état d'imprimeur <sup>2</sup>, et c'est à l'instigation du théologien Paul Scriptoris, lecteur des Franciscains à Tubingue, que cette ville a dû l'établissement de sa première presse <sup>3</sup> (1498). En Italie, le monastère bénédictin de Subiaco ouvrit ses portes aux premiers imprimeurs allemands. Plus tard, c'est sous la direction de l'évêque Giovan Andrea d'Aleria, bibliothécaire du pape Sixte IV, que ces mêmes imprimeurs firent paraître leurs ouvrages. Le célèbre cardinal Turre-Cremata appela d'Ingolstadt à Rome le typographe Ulrich Hahn (1466), et le cardinal Caraffa, en l'année 1469, fit venir dans la même ville Georges Lauer, de Würzbourg. Ces deux imprimeurs trouvèrent dans les biographes pontificaux, Campano et Platina, de zélés protecteurs. En 1475, on comptait déjà à Rome plus de vingt ateliers de typographie. Avant la fin du siècle on estime que le nombre des ouvrages qui y furent imprimés s'élève à 926. Il n'est que juste d'attribuer surtout aux efforts du clergé ce résultat considérable <sup>4</sup>. D'ailleurs, prêtres et religieux ne se contentaient pas de favoriser les progrès de l'invention nouvelle par leur coopération personnelle, ils lui assuraient encore par leurs achats considérables un indispensable soutien. La presque totalité des ouvrages imprimés en Allemagne pendant le quinzième siècle n'étaient destinés qu'à satisfaire les besoins intellectuels du clergé, et c'est après que l'élan eut été donné par lui, que le goût des livres s'étendit à l'ensemble du public <sup>5</sup>.

Le commerce de librairie ne fut qu'une continuation et une extension du commerce des manuscrits. Longtemps avant la découverte de l'imprimerie, la vente de ces derniers avait pris en Allemagne, où le besoin de lire était très-réandu, des proportions considérables et toutes les allures d'un commerce bien réglé. Dans les grands centres de commerce et dans les villes libres de l'Empire en particulier, des corporations de copistes s'étaient formées, travaillant moins pour les savants que pour le public en général. Leurs manuscrits, dont on faisait déjà des catalogues en due forme, étaient livrés à des mar-

<sup>1</sup> VISCHER, p. 161. Sur Ulrich Gering, le premier imprimeur de Paris, voy. AERT, *Die Buchdruckerei in Beromunster*, p. 32-36.

<sup>2</sup> WELZENBACH, p. 123.

<sup>3</sup> STEIFF, p. 5, 35.

<sup>4</sup> Voy. *Serapeum*, 13, p. 242-249. — WELZENBACH, p. 123-124. — REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom*, 3<sup>e</sup>, p. 347. — GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 7, p. 524-533.

<sup>5</sup> HASE, p. 57-66. — FALK, *Druckkunst*, p. 8-25. Cet ouvrage renferme une nombreuse liste de témoignages relatifs à l'attitude sympathique et désintéressée du clergé vis-à-vis des imprimeurs.

chands ambulants qui en trouvaient surtout le débit aux foires annuelles et aux kermesses. Vers le milieu du quinzième siècle, nous voyons un de ces marchands, nommé Diepold Lauber, ouvrir à Haguenau une boutique abondamment fournie. Le catalogue de sa pacotille nous a été conservé. On y voit figurer non-seulement des auteurs latins, mais encore les meilleures productions des poètes allemands du moyen âge, de grandes épopées, de petits écrits en prose, des récits légendaires, des vies de saints, des livres populaires, des traités de médecine à l'usage de tous, des bibles allemandes rimées, des formulaires de prières et d'édification. La variété de ce catalogue montre assez que dans l'Allemagne du moyen âge les livres ne s'adressaient pas seulement aux riches et aux savants<sup>1</sup>. Le commerce de livres imprimés se développa avec une telle rapidité que vers la fin du quinzième siècle, il s'était étendu à l'Europe civilisée tout entière. La foire de Francfort réunissait annuellement les libraires des différentes nations. Là ils communiquaient ensemble. Cette foire ne commença toutefois à prendre une grande importance pour la librairie que vers le commencement du seizième siècle<sup>2</sup>.

À l'origine, les imprimeurs trafiquaient entre eux par voie d'échange. On trouve la première trace de ce mode de commerce dans l'imprimerie du monastère des Saints Ulrich et Afra à Augsburg en 1474<sup>3</sup>. Les Frères de la vie commune qui dirigeaient à Rostock une des plus anciennes imprimeries de l'Allemagne du Nord avaient les mêmes procédés commerciaux. Non-seulement ils vendaient les ouvrages sortis de leurs propres presses, mais encore ceux qu'ils faisaient imprimer en d'autres lieux. Leur commerce s'étendait aux diocèses de Lubeck et de Schleswig, et même jusqu'en Danemark<sup>4</sup>.

Dès les premiers temps de l'imprimerie, Pierre Schöffer, le compagnon des travaux de Gutenberg, avait ouvert une librairie à Paris, et les ouvrages qui s'y trouvaient réunis en 1475 étaient évalués alors à 2,425 écus d'or, somme très-élevée pour l'époque<sup>5</sup>. La librairie établie, vers le même temps, à Nuremberg par les Koburger avait déjà une importance considérable en 1500. Koburger envoyait beaucoup de ses livres en Hongrie, dans les Pays-Bas, en Italie, et particulièrement à Venise. « Il avait des agents dans tous les pays », dit Neudörfer, « et seize magasins ou dépôts dans les principales villes

<sup>1</sup> Voy. KIRCHHOFF, t. I, p. 1-6, et *Scrapcum*, 13, p. 307, 315. — SOTZMANN, p. 535-539. — MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 312. — WATTENBACH, *Schriftwesen*, p. 317-319. — FALK, *Zur Beurtheilung des funfzehnten Jahrhunderts*, p. 413, 414. — *Catalogue de Laube* dont Lempertz a fait le fac-simile. *Bilderhefte*, 1862, pl. 1.

<sup>2</sup> HASE, p. 67-68; GEIGER, *Reuchlin*, p. 252.

<sup>3</sup> KIRCHHOFF, t. II, p. 40 et 90, note 17.

<sup>4</sup> LISCH, p. 37-41.

<sup>5</sup> SCHAAB, *Buchdruckerkunst*, t. I, p. 515. — HASE, p. 83.



de la chrétienté. » Ses relations commerciales semblent s'être étendues jusqu'en Pologne <sup>1</sup>. Il tenait si exactement ses livres qu'il pouvait toujours se rendre un compte exact de son immense commerce, et combler les vides qui se produisaient dans tel ou tel magasin par l'envoi de volumes tirés de dépôts bien pourvus. On peut citer les titres de plus de deux cents ouvrages, pour la plupart grands in-folio <sup>2</sup>, sortis de ses ateliers et tirés à un très-grand nombre d'exemplaires antérieurement à 1500. Ce chiffre énorme peut donner une idée de l'activité de travail qui régnait dans ses presses. Il mit aussi un grand zèle à répandre les livres classiques édités par les presses italiennes. Dans cet ordre d'idées il fut le digne émule des grands libraires balois, Froben et Lachner, auxquels cette branche de commerce valait d'importants bénéfices. « Dans ce moment même, écrivait un savant de Bale à l'un de ses amis, Wolfgang Lachner, le beau-père de notre Froben, fait venir de Venise une cargaison de livres classiques. Ce sont les meilleures éditions de l'imprimerie des Alde. Si tu désires en avoir, fais-le-moi savoir bien vite, et envoie-moi de l'argent comptant, car à peine un ballot de ce genre est-il arrivé, que déjà il y a tout autour trente amateurs pour un. Ils demandent seulement ce que cela coûte, et se disputent encore par-dessus le marché à qui en aura <sup>3</sup>. »

Outre ces noms, il faut encore citer au nombre des éditeurs les plus actifs et les mieux inspirés de ce temps François Birckmann de Cologne, qui fut le principal et le plus intelligent intermédiaire des échanges de livres entre l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Les relations qu'il entretenait avec l'Angleterre étaient si étendues qu'Érasme écrivait de Cantorbéry en 1510 que depuis longtemps Birckmann envoyait dans cette ville « presque tous les ouvrages qui paraissaient <sup>4</sup> ».

Mais ce n'était pas seulement dans les grandes villes, c'était aussi dans les petits centres que le commerce des livres prenait activité et vie. Pour n'en citer qu'un exemple, la librairie Jean Rynmann, à OEhringen, entretenait un commerce important avec les pays étrangers comme avec la haute et basse Allemagne. Plus tard, ce même Rynmann se fixa à Augsbourg et étendit son activité commerciale à

<sup>1</sup> LOCHNER, p. 173, 177. — HASE, p. 58, 66. — VOY. BAADER, *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, 1868, p. 235.

<sup>2</sup> HASE, p. 23, et le Catalogue des éditions, 90-95.

<sup>3</sup> KIRCHHOFF, t. I, p. 77. Sur le débit par les marchands allemands des ouvrages parus chez Alde, voy. aussi GLIGER, *Beziehungen zwischen Deutschland und Italien*, p. 116.

<sup>4</sup> KIRCHHOFF, t. I, p. 92-120. Pour plus de détails, voy. CAMPBELL, *Annales de la typographie néerlandaise au quinzième siècle* (la Haye, 1874). — VOY. VAN DER LINDE, p. 105. — REICHLING, *Murmellius*, p. 8-9.

toutes les branches de la science. On cite les noms de douze autres libraires établis dans cette ville à la même époque que lui <sup>1</sup>.

Ces quelques citations suffisent pour montrer les proportions grandioses qu'avait prises la librairie allemande bien peu de temps après la découverte de Gutenberg. « Nous autres Allemands », écrivait Wimpheling en 1507, « nous dominons presque tout le marché intellectuel de l'Europe civilisée. Mais aussi, ajoute-t-il, nous n'y offrons guère que de nobles productions, qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu, au salut des âmes et à l'instruction du peuple <sup>2</sup>. »

Le plus vénérable de tous les livres, la Bible, avait le premier rang dans nos anciennes librairies. Pendant un siècle elle occupa plus que tout autre livre les presses de l'Occident <sup>3</sup>. En 1500, la traduction de la Bible d'après la Vulgate avait déjà été imprimée près de cent fois. La première œuvre d'art qui sortit des presses de Koburger fut une splendide Bible, éditée en 1483, et que Michel Wohlgemuth avait enrichie de plus de cent gravures sur bois. Outre ce chef-d'œuvre, Koburger publia plus de quinze éditions de la Bible, et Amerbach, neuf, de 1479 à 1489 <sup>4</sup>.

Les grands imprimeurs du temps, qui étaient pour la plupart des hommes instruits, cultivés, et qui, en dehors de leur commerce, étaient personnellement à la tête de grandes entreprises littéraires <sup>5</sup>, tenaient à honneur de donner au public de bonnes éditions correctes des écrits des Pères de l'Église, des anciens scolastiques, et aussi des théologiens et philosophes de l'époque; ils apportaient un grand soin à ces publications, et s'efforçaient de n'en produire que des éditions irréprochables sous le rapport de la correction du texte comme sous celui de la beauté du caractère et du papier. Les éditions sorties des ateliers de Koburger, d'Amerbach, de Froben, de Schönsperger, de Rymann et d'autres attestent suffisamment ce fait. Beaucoup d'ouvrages in-folio, imprimés quinze ou vingt ans au plus après l'invention de la typographie, sont d'incomparables chefs-d'œuvre, dont la beauté et la magnificence n'ont pu encore être égalées. Qu'on se souvienne du Psautier publié par Fust et Schöffer en 1457; c'est un modèle achevé de tous les genres d'impression <sup>6</sup>. Les ouvrages de Sébastien Brant, de Reuchlin et d'autres humanistes allemands, imprimés par Bergmann von Olpe, sont aussi très-remarquables par la

<sup>1</sup> KIRCHHOFF, t. I, p. 11-39.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, p. 12.

<sup>3</sup> Voy. KAULEN, *Geschichte der Vulgata*, p. 304-309.

<sup>4</sup> HASE, p. 28-35. La première édition d'Amerbach commence par ces mots :

« Fontibus ex graecis, Hebraeorum quoque libris emendata satis et decorata simul Biblia sum. » — STOCKMEYER et REBER, p. 37-39.

<sup>5</sup> Voy. KRAFFT, *Mittheilungen aus der Cölnner Universitätsmatrikel*, p. 473-475.

<sup>6</sup> Voy. FALKENSTEIN, p. 123-125.

netteté des caractères, la correction du texte et le luxe des éditions. Les gravures qui les accompagnent sont pour la plupart comptées parmi les chefs-d'œuvre de l'art allemand<sup>1</sup>. Ces gravures que les libraires intercalaient dans les livres, les frontispices dont ils étaient ornés firent faire à l'art du graveur un progrès considérable<sup>2</sup>.

Ces éditeurs, ces libraires dont nous venons de parler, n'étaient pas uniquement guidés dans leurs travaux par l'espoir de bons résultats matériels. L'amour de la science et de la vérité les inspirait. Ils mettaient un zèle sincère à les servir et n'hésitaient pas à faire de grandes dépenses pour le perfectionnement de leur art<sup>3</sup>.

Après la théologie, après la littérature sacrée, ce qu'ils se plurent surtout à favoriser, ce fut l'essor des études classiques. Sous ce rapport, outre les éditeurs déjà nommés, le savant Gottfried Hittorp, de Cologne, et les frères Léonard et Luc Alantsee, de Vienne, se sont acquis des droits immortels à la reconnaissance de la postérité<sup>4</sup>.

Pour le peuple, on publiait un nombre considérable de livres, dus, pour la plupart, à des ecclésiastiques : livres de prières, catéchismes, examens de conscience, paroissiens avec explications abrégées des épîtres et des évangiles, livres d'édification, recueils de chants sacrés ou profanes, écrits populaires, calendriers, annonces mortuaires et autres imprimés, nombreux traités sur les sciences naturelles et sur la médecine populaire. En résumé, les écrits allemands du quinzième siècle qui existent encore font concevoir une très-favorable idée de l'état de la civilisation à cette époque, et montrent que le goût de la lecture avait pénétré dans toutes les classes<sup>5</sup>. « Rien que dans le territoire d'Utrecht », écrivait sur la diffusion des livres allemands dans les provinces du Sud Jean Buch, prédicateur de la réforme catholique (1479), « il y a plus de cent associations libres de Sœurs et de Béguines qui possèdent un nombre considérable de livres allemands, et les lisent tous les jours, soit en particulier, soit en commun, au réfectoire ». « Les notables de notre pays et des environs », ajoute-t-il, « aussi bien que les gens du peuple, hommes et femmes, ont beaucoup de ces livres où ils lisent et étudient. » « A Zwolle, Zutphen et Deventer, partout, dans les villes et dans les villages, on lit et l'on entend lire des livres allemands<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. ZARNCKE, *la Nef des fous*, L, LI.

<sup>2</sup> Voy. SPRINGER, *Gravures*, p. 171-173.

<sup>3</sup> Voy. ce que dit Jean de MULLER (*Geschichte der Schweizer Eidgenossen*), t. V, p. 351, sur les imprimeries de Bâle.

<sup>4</sup> Voy. KIRCHHOFF, t. I, p. 41-68. — Sur les imprimeurs et les libraires de Vienne, voy. ASCHBACH, *Wiener Universität*, t. II, p. 126-127, 163.

<sup>5</sup> C. A. MENZEL, t. VIII, p. 231, a déjà appelé l'attention sur ce point.

<sup>6</sup> BUSCHICUS, p. 926. — Voy. GRUBE, p. 163. — A Windesheim et dans d'autres

Naturellement, la presse reproduisait de préférence les livres qui trouvaient le plus d'acheteurs et qu'on voulait davantage répandre. On peut donc conclure justement d'après le nombre des reproductions d'un ouvrage l'importance et la valeur que lui attribuaient les contemporains, et d'autre part calculer l'influence qu'exerçait un écrit, d'après le nombre de ses éditions. Aussi n'est-il pas sans importance pour la connaissance et l'appréciation de cette époque, de savoir que la Bible a été rééditée plus de cent fois en très-peu d'années; qu'un ouvrage théologique de Jean Heynlin de Stein a eu vingt éditions de 1488 à 1500 <sup>1</sup>; que les œuvres pédagogiques de Wimpheling n'en ont pas eu moins de trente en vingt-cinq ans <sup>2</sup>, et que l'imitation de Jésus-Christ a été reproduite, en différents langages, jusqu'à cinquante-neuf fois avant la fin du quinzième siècle <sup>3</sup>. Disons aussi qu'on possède encore aujourd'hui quelques exemplaires d'un recueil de proverbes allemands de dix éditions différentes <sup>4</sup>.

La question de savoir à quel nombre d'exemplaires chaque édition était tirée ne saurait être résolue qu'approximativement. Dans deux livres de Wimpheling, on lit que l'édition en était de mille exemplaires <sup>5</sup>. Le tirage de la grammaire latine de Cochleus, que ce savant fit imprimer en 1511, fut également de mille <sup>6</sup>, ainsi que d'autres ouvrages du temps. Il est donc presque certain qu'abstraction faite des grands in-folio, les éditions étaient ordinairement de mille exemplaires. Il est facile de calculer, d'après cela, quelles proportions prenaient la vente et la diffusion d'ouvrages qui comptaient trente et jusqu'à soixante éditions. Pour les livres de prières et d'autres du même genre, les éditions étaient sans doute plus fortes encore. Il en était de même de certains livres célèbres pour lesquels on pouvait compter sur le grand public. Ainsi l'*Éloge de la folie*, d'Érasme, eut dix-huit cents exemplaires dès la première édition <sup>7</sup>.

D'innombrables livres du quinzième siècle ont été, ou perdus pendant les guerres religieuses et civiles qui suivirent, ou mis en oubli par suite d'une indifférence à laquelle ils commencent à peine à

couverts, il y avait, dès cette époque, des bibliothèques allemandes populaires mises à la disposition de tous. \*

<sup>1</sup> HAIN, nos 9899-9918.

<sup>2</sup> *Id.*, nos 16162-16167, 16177-16180, 16190. — Et ERHARD, t. I<sup>er</sup>, p. 455-460, nos 4, 8, 14, 25.

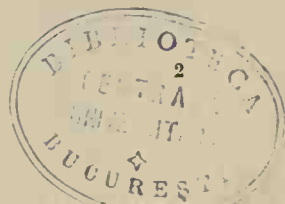
<sup>3</sup> *Id.*, nos 9078, 9136.

<sup>4</sup> *Anzeiger für Kunde Deutscher Vorzeit.* — 12, 13.

<sup>5</sup> WISKOWATOFF, p. 56, note 3.

<sup>6</sup> OTTO, p. 34.

<sup>7</sup> STOCKMEYER et REBER, p. 89.





échapper. Néanmoins on peut estimer à plus de mille les ouvrages imprimés avant 1500 qui sont parvenus jusqu'à nous. Beaucoup d'entre eux ont trois et quatre volumes in-folio, et souvent davantage. Ce chiffre fait suffisamment apprécier l'activité intellectuelle, l'énergie laborieuse et féconde de l'époque dont nous nous occupons<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> GEFCKEN, p. 1-3.

## CHAPITRE II

### LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DU PEUPLE <sup>1</sup>.

#### I

Dans un catéchisme écrit en bas allemand (imprimé en 1470), du Frère mineur Dederich Coelde, on lit, entre autres choses, au chapitre où il est question des devoirs des parents envers leurs enfants : « Il faut envoyer de bonne heure les enfants à l'école de maîtres estimables, afin qu'ils y soient formés au respect, qu'ils n'apprennent pas de vilaines choses dans les rues, et ne commettent pas le péché. Les parents ont grand tort qui ne consentent point à ce que leurs enfants soient punis par le maître d'école lorsqu'ils font mal. » Sébastien Brant, s'adressant aux parents, dit aussi dans la *Nef des fous* : « Quand on n'envoie pas les enfants à de bons maîtres, ils grandissent pour toute espèce de mal et deviennent des blasphémateurs, des joueurs et des débauchés. » « Voilà ce que deviennent ces enfants qui, dans leur jeunesse, n'ont pas été bien disciplinés et n'ont pas eu un bon maître, car le commencement, le milieu et la fin d'une vie honorable, c'est une bonne éducation <sup>2</sup>. »

Dans l'*Introduction à l'Examen de conscience*, livre destiné à préparer les fidèles à la digne réception du sacrement de pénitence (1478), le chapelain Jean Wolf dit aussi « qu'on doit aux instituteurs le même respect, le même amour, la même obéissance qu'à ses parents selon la chair ». « Le maître qui t'a instruit pendant tes jeunes années, dit-il, est devenu ton père spirituel par les soins et l'instruction qu'il t'a donnés. Son enseignement ne saurait être payé avec de l'or et de

<sup>1</sup> Les renseignements que nous possédons sur l'instruction secondaire au moment qui nous occupe, sont en très-petit nombre. Ils suffisent cependant pour établir l'existence de nombreuses écoles et l'importance qu'on attachait alors à l'instruction. Ils témoignent aussi en faveur du zèle que mettait le clergé à favoriser l'instruction populaire.

<sup>2</sup> *Nef des fous*, § 6.

l'argent, parce que ce qui a rapport à l'âme est infiniment plus élevé et plus noble que ce qui a rapport au corps. L'argent que l'instituteur a reçu pour, t'avoir instruit a été depuis longtemps dépensé pour les besoins de son existence, au lieu que toi », dit Wolff au pénitent, « pendant dix ans, vingt ans, cinquante ans, peut-être, tu liras, tu écriras, tu profiteras de ce qui t'a été enseigné. » Le pénitent doit donc bien s'examiner sur ces choses, et bien se demander « si, par exemple, il n'aurait pas gardé rancune au maître des coups qu'il en a reçus <sup>1</sup> ».

Quant à ce qui regarde les devoirs des instituteurs populaires, il leur est demandé de seconder efficacement l'Église dans l'enseignement du catéchisme à la jeunesse. On lit dans un excellent petit ouvrage d'enseignement et d'édification, paru en 1498, et intitulé le *Guide de l'âme* : « Les maîtres d'école doivent enseigner aux enfants la doctrine chrétienne et les commandements de Dieu et de l'Église. Ils doivent suppléer à tout ce que les pères de la doctrine (c'est-à-dire les prêtres) ne peuvent suffire à faire dans les sermons et autres instructions spirituelles, et leur venir en aide <sup>2</sup>. »

L'enseignement, alors, n'était pas obligatoire; cependant les écoles étaient très-fréquentées, comme le prouvent beaucoup de documents conservés dans de grandes et de petites villes, et même dans de simples villages. Le maître d'une école de lecture et d'écriture à Xanten (Bas-Rhin) se plaint que lui et son aide ne suffisent plus au grand nombre des écoliers, et demande qu'un sous-maître leur soit adjoint, sur quoi le conseil de la ville leur en accorde un, ainsi qu'à un autre instituteur de la même ville, en les invitant à s'entendre avec les parents pour la rétribution scolaire <sup>3</sup> (1491). On voit d'après un document datant de 1494 qu'à Wezel il y avait cinq instituteurs, chargés d'enseigner à la jeunesse « la lecture, l'écriture, le calcul et le chant d'église ». A Noël, en cette même année, les instituteurs sont traités et récompensés par le clergé de la ville; chacun d'eux reçoit du drap pour se faire un habit neuf, et une petite pièce d'or; car, dit le compte rendu, « ils l'avaient bien mérité, et il était juste qu'ils fussent récompensés <sup>4</sup> ». En bien des localités, les directrices des écoles de filles pouvaient s'applaudir du grand nombre de leurs élèves. A

<sup>1</sup> Voy. BRUCK, 9, 35.

<sup>2</sup> P. 17. Wolff exhorte également les instituteurs à enseigner à leurs élèves les commandements de Dieu.

<sup>3</sup> Comptes de la ville en 1491. Archives de Xanten d'après les notes manuscrites du chanoine Pelz (fol. 73).

<sup>4</sup> Notes du chanoine Pelz, fol. 74. — Pour plus de détails, voy. NETTESHEIM, et aussi le travail de FALK, *Schulen am Mittelrhein*, p. 157. — Sur les écoles des autres parties de l'Allemagne, voy. MEISTER, *Die deutschen Stadt Schulen*, p. 31-32; NETTESHEIM, p. 79 et suiv. Une statistique faite en 1526 par des inspecteurs luthériens, et présentée au prince électeur, établit incontestablement que des écoles populaires existaient dans les villages de la Saxe antérieurement aux troubles reli-

Nanten, une maison d'éducation qui devait vraisemblablement son existence à l'initiative de Nicolas de Cusa, comptait, en 1497, quatre-vingt-quatre jeunes filles, appartenant soit à la noblesse, soit à la bourgeoisie. Aldegonde de Horstmar se trouvait alors à la tête de cette maison. Elle avait été instruite par les « Frères de la vie commune » et se dirigeait d'après leurs conseils dans l'éducation de ses élèves<sup>1</sup>

Le prix qu'on attachait à l'instruction, la considération dont étaient entourés ceux qui se vouaient à l'éducation nous sont attestés, parmi d'autres preuves, par l'importance des honoraires que recevaient les instituteurs. Jusqu'à la fin du moyen âge, on n'entend nulle part les maîtres d'école se plaindre de l'insuffisance de leur traitement<sup>2</sup>. Dans un temps où pour un florin on pouvait acheter de 90 à 100 livres de viande de bœuf, 110 à 120 livres de viande de porc, le maître d'école de Weeze, village du duché de Clèves, recevait en premier lieu de la commune : 4 florins, 43 boisseaux de seigle, 32 de froment, 48 d'avoine, plus 60 bottes de paille. La commune lui assurait en outre la jouissance d'une maison avec jardin, d'un jardin potager d'un tiers de journal, et la libre jouissance d'une prairie d'un journal. Chaque écolier devait lui payer 5 stubers par mois en hiver et 3 en été, et il recevait annuellement de 2 à

gieux du seizième siècle. — D'autres recherches historiques prouvent également l'existence d'écoles dans les villages dès la fin du quatorzième siècle. Voy. KAMMEL, p. 14, 27, 31, 45-47. — Voy. REICHE, *Gesch. des Gymnasiums St. Elisabeth in Breslau*, 1843, p. 3-8. On envoyait les enfants à l'école dès l'âge de six ou sept ans. Voy. ENNEN, *Gedenkbuch d'Hermann WEINBERG*, dans le *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, 1874, p. 47. Voy. SPRENG, p. 21-22, et aussi la feuille extraite du formulaire de Strasbourg, 1483. On y voit que les instituteurs acceptaient pour trois ans la direction d'une école. Pour le logement et la rétribution, il percevra soixante bons gulden du Rhin par an, et de plus quinze gulden d'or toutes les fois que reviennent les jeûnes des Quatre-Temps.

<sup>1</sup> PELZ, *Collectaneen*, fol. 72. Sur les écoles de filles à Spire et Uberlingen. — Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 263, et t. II, p. 153. A Siegen, on trouve à l'époque dont nous nous occupons deux écoles de filles. Voy. G. ACHENBACH, *Kirchliche Anrichtungen der Stadt Siegen vor der Reformation* (Siegen, 1881, p. 17). En 1457 fut construite à Venlo, ainsi qu'on le voit dans les comptes de la ville, une nouvelle école dans laquelle les enfants des deux sexes étaient rassemblés dans des locaux différents. Voy. NETTESHEIM, p. 85, 86. A Emmerich, en 1445, un traité fut signé entre la ville et le chapitre. La ville, d'après ce traité, acquit le droit de nommer une, deux institutrices et même davantage pour le service de l'école des filles. Le conseil de la ville devait les présenter au chapitre. Voy. les documents fournis par NETTESHEIM, *Suppl.*, 2 D. — Voyez KÜLER, p. 10. — Pelz rapporte qu'il existait au quinzième siècle, à Clèves, une école de gentilshommes. Il y avait aussi une école spéciale pour la noblesse du Rheingau. — Voy. FALK, *Kunst und Wissenschaft*, p. 339-340. La noblesse de Speyergau avait aussi son institut spécial dans le couvent des Augustins à Herdt, près Germersheim, où les religieux appartenaient à l'ancienne noblesse. Voy. REMLING, *Klöster*, t. II, p. 34.

<sup>2</sup> KRIEGER, dans son livre : *Deutsches Bürgerthum*, nouvelle série, p. 67, a déjà fait allusion à ce fait.



3 florins environ, pour le service de l'église. Il est fait mention, en 1510, dans les archives communales de Capellen, près de Gueldre, de l'obligation imposée à tout paysan faisant instruire ses enfants de donner à l'instituteur 12 boisseaux de blé et, s'il a un attelage à lui, une charretée de bois<sup>1</sup>. A Goch, le directeur de l'école recevait, depuis 1450, outre le logement, la rétribution scolaire et différents dons faits par les élèves, 8 florins d'Arnheim. Plus tard, une fondation pieuse lui assure encore un revenu de 3 flor. 1/2 d'or rhénan, à charge par lui de chanter les laudes avec ses élèves. Or, le greffier de la ville ne touchait que 5 florins, et les deux bourgmestres réunis ne recevaient pas davantage<sup>2</sup>. A Eltville, dans le Rheingau, les appointements du maître d'école montaient à 24 florins par an; de plus, chaque écolier était tenu de lui payer 3 albus. A Kiderich, ville de la même province, les instituteurs recevaient de 30 à 90 florins. Le maître d'école de Seligenstadt sur le Mein avait, outre le logement et le vin, 32 boisseaux de froment et la rétribution scolaire que devait fournir chaque écolier<sup>3</sup>. Dans les écoles de Culmbach et de Baireuth, le maître de latin recevait plus de 75 florins d'or par an, outre la nourriture gratuite<sup>4</sup>.

Nous ne pouvons faire une juste évaluation du traitement des instituteurs dans ces diverses écoles qu'à l'aide de comparaisons : En 1451, les dépenses faites par le jeune gentilhomme Ort, de Francfort-sur-le-Mein, à l'Université d'Erfurt, pour la nourriture, le logement, l'habillement, le blanchissage, les honoraires des professeurs, etc., ne montèrent pas, pour toute une année de séjour, au delà de 26 florins pour lui et son gouverneur<sup>5</sup>. Un étudiant de Francfort en pension chez Ulrich Zasius, professeur à l'Université de Fribourg au commencement du seizième siècle, lui payait 10 florins par an<sup>6</sup>. Jusqu'en 1515 et à l'époque où l'argent avait déjà subi une forte dépréciation, un foudre de vin se vendait 9 florins<sup>7</sup>. Le traitement d'un simple maître d'école comme celui

<sup>1</sup> *Collectaneen* de PELZ, p. 78.

<sup>2</sup> Voy. BERGRATH, *Beiträge zur Geschichte der Schulen im Goch*, dans la *Zeitschrift für Erziehung und Unterricht* de VEGS (Cologne, 1859, t. VIII, p. 76-81). — Voy. les détails sur les appointements et autres revenus des instituteurs, NETTESHEIM, p. 115-127. — Voy. les renseignements sur les appointements des maîtres d'école, extraits des anciens droits et usages de la ville de Frankenberg par Jean EMMERICH († 1494). *Schulblatt für die Provinz Hessen-Nassau*, 1874, p. 55.

<sup>3</sup> FALK, *Schulen am Mittelrhein*, p. 136, 139. ZAUN, *Gesch. von Kiderich*, p. 156. Sur les émoluments des maîtres d'école dans les différentes villes, voy. NETTESHEIM, p. 114.

<sup>4</sup> LANG, *Geschichte des Fürstenthums Bayreuth*, t. I, p. 69-70. — Voy. HASSELT, t. IV, p. 168.

<sup>5</sup> Voy. *Anzeiger für Kunde Deutscher Vorzeit*, t. IX, p. 45-46.

<sup>6</sup> *Curieuse Nachrichten*, p. 47.

<sup>7</sup> KRIECK, p. 244.

de Weeze paraît considérable si on le compare, soit à celui de l'architecte de la cathédrale de Francfort, qui recevait annuellement de 10 à 20 florins<sup>1</sup>, soit à celui du premier chambellan de la mère du prince Philippe, électeur palatin, qui ne dépassait pas 30 florins<sup>2</sup>.

« Les autorités constituées et les instituteurs de la jeunesse ont droit au même respect, à la même estime », dit le *Guide de l'âme*. « Les maîtres d'école ont bien du mal et du travail pour élever et maintenir les enfants dans l'ordre et la discipline chrétienne. S'ils le font, tu dois les respecter, les aimer et chercher à leur être agréable<sup>3</sup>. »

En quoi consistaient cet ordre et cette discipline chrétienne? Albert Dürer nous en donne quelque idée dans les vers placés par lui au bas d'une de ses gravures, datée de 1510. Cette gravure représente un instituteur qui tient un bâton dans sa main droite, et dont la main gauche repose sur un livre ouvert. Devant lui, assis sur des escabeaux, sont rangés des écoliers qui paraissent écouter avidement la leçon. Un encrier est suspendu à leur ceinture. Voici ce qu'on lit, entre autres choses, dans la leçon qui leur est dictée :

« Que celui qui veut devenir sage et prudent en demande la grâce à Dieu pendant toute sa vie. Évite soigneusement toute mauvaise médisance, afin d'en être un jour récompensé. Empêche aussi les autres d'interpréter en mal tout ce que fait le prochain, tu préserveras ainsi ton cœur de toute amertume; l'envie et la haine en seront bannies, et ceux qui t'écouteront apprendront à te juger favorablement. Dis ton opinion avec simplicité et droiture. Reste vrai, ne mens pas. Ne cherche jamais par ruse et finesse à paraître autre que tu n'es au fond de ton cœur<sup>4</sup>. »

## II

Toute éducation chrétienne devait commencer dans la famille. Tel était le désir formel de l'Église. La maison chrétienne devait être la première école de l'enfant. « Les enfants sont tout particulièrement l'espoir de l'Église », lit-on dans le *Guide de l'âme*. « Il faut donc com-

<sup>1</sup> Voy. GWINNER, *Kunst und Künstler in Frankfurt*, 6-7.

<sup>2</sup> Voy. HAUTZ, *Urkundliche Geschichte der Stipendien und Stiftungen am Lyceum zu Heidelberg* (Heidelberg, 1856).

<sup>3</sup> P. 17. Vérifier les citations dans MEISTER, p. 26-27.

<sup>4</sup> HELLER, p. 683-685. — THANSING, *Durer's Briefe*, p. 155-157. Le revers de médaille du système scolaire de ce temps, c'est le changement trop fréquent des instituteurs et la conduite de ceux qu'on appelait les « écoliers de passage, bacchants et arquebusiers ». Voy. NETTESHEIM, p. 113, 131.

mencer par bien exhorter les parents, afin qu'ils élèvent leurs enfants dans la discipline chrétienne et le respect de la religion. La maison doit être, pour les enfants, dès l'âge le plus tendre, la première école et la première église. Mère chrétienne, lorsque tu tiens sur tes genoux ton enfant qui est l'image de Dieu, fais le signe de la sainte croix sur son front, sur ses lèvres et sur sa poitrine. Prie avec lui dès qu'il pourra parler, afin qu'il répète, après toi, ta prière. Tu dois bénir ton enfant, lui enseigner la foi, le conduire de bonne heure à confesse, et lui apprendre comment il faut faire pour bien se confesser. »

« Les pères et mères doivent donner à leurs enfants l'exemple d'une bonne et honorable conduite, les mener à la grand'messe, au sermon et aux vêpres les dimanches et jours de fête; outre cela, il est bon de les conduire à la messe de la semaine de temps en temps. Les parents doivent les punir aussi souvent que cela est nécessaire. »

« Les parents sont obligés », dit le catéchisme de Dederich Coelde (chap. xxxvi) « d'apprendre à leurs enfants, en langue allemande, le *Notre Père* l'*Ave Maria*, le *Credo* et différents points de doctrine contenus dans ce livre. *Item* : on doit encore leur enseigner à honorer Marie, mère de Dieu, leur ange gardien et tous les saints de Dieu; le soir et le matin, les parents doivent bénir leurs enfants, et le soir les faire agenouiller devant leur lit pour remercier Dieu. *Item* : il faut que les enfants soient instruits dans la religion dès leur jeunesse, car dans l'âge mûr ils ne sont plus flexibles, et ne veulent ni ne peuvent plus bien faire. Les parents doivent apprendre à leurs enfants le *Benedicite*, les *Grâces*, et à louer Dieu. Les enfants doivent être formés à la modération dans le boire et le manger, et à marcher modestement dans les rues. *Item* : il faut les habiller simplement et non d'une façon mondaine, et les conduire à l'église pour entendre la messe, les vêpres et le sermon. On doit encore leur enseigner à servir la messe. Les parents doivent inspirer à leurs enfants le respect pour les supérieurs, les tenir éloignés des mauvaises compagnies, les punir avec modération, mais, lorsque cela est nécessaire, leur faire sentir fortement la verge. De la mauvaise éducation dans la famille, est-il dit au commencement de ce chapitre, viennent la plupart des maux de ce monde. Le salut de l'enfant dépend d'une discipline sévère. Les parents qui laissent grandir leurs enfants dans l'exercice de leur propre volonté se préparent à eux-mêmes la verge. Que la maison chrétienne soit un temple chrétien, mais surtout les dimanches et autres saints jours, quand tous, père, mère, enfants, serviteurs et servantes, jeunes et vieux, sont réunis, pour louer Dieu, prier et lire. Ils pourront aussi chanter, jouer et se réjouir. »

— « C'est surtout en ces saints jours que les parents doivent donner à leurs enfants l'aliment de la doctrine chrétienne; qu'ils fassent donc

plus d'aumônes que de coutume et pratiquent toutes les œuvres de miséricorde; qu'ils pardonnent les offenses reçues; c'est donner aux enfants une bonne leçon de doctrine chrétienne, et elle ne sera pas perdue<sup>1</sup>. » C'est dans le même esprit que Jean Nieder, dans son sermon sur les dix commandements, exhorte parents et enfants : « Si tu es pauvre et ne possèdes rien, si tu ne peux rien donner au malheureux assis à la porte de l'église et n'as rien à mettre dans sa sébile, mets-y du moins un *Pater*, afin qu'il supporte sa peine en patience. Si tu vois faire le mal par quelqu'un des tiens, punis-le; si quelqu'un t'a fait quelque malice, remets-t'en à Dieu : il en reviendra du profit à ton âme. » « Le chrétien doit assister à la messe et au sermon les jours saints, puis, en de semblables jours, il doit aussi lire de bons livres allemands qui le portent au recueillement, lui et les autres; il peut aussi chanter des chansons de son métier, ou d'autres, mais jamais de chansons mauvaises et grossières<sup>2</sup>. »

Étienne Lanzkrana, prévôt de Sainte-Dorothée à Vienne (1477), trace un charmant tableau de famille chrétienne dans la *Route du Ciel*, à l'endroit où il exhorte le père de famille à se rendre au sermon après le repas avec « tout son petit peuple ». « Ensuite, assis en sa maison avec sa femme, ses enfants et son petit peuple, il leur demande ce qu'ils ont retenu du sermon, il leur dit ce dont il se souvient lui-même. Il les questionne sur ce qu'ils savent et comprennent des dix commandements de Dieu, des sept péchés capitaux, du *Pater*, du *Credo*, et il les leur explique. Il fait ensuite apporter quelque chose à boire, puis il chante avec tous les siens un beau cantique à la louange de Dieu, de Notre-Dame ou des chers saints du Paradis, et il se réjouit ainsi saintement en Dieu, avec tout son petit monde. » Pour les dimanches matins, les fidèles sont avertis « que tout chrétien arrivé à l'âge de raison doit entendre une messe tout entière, de sorte qu'il ne s'en aille pas avant la bénédiction du prêtre... Il faut rester pendant le sermon et l'écouter attentivement... On doit prier ces jours-là pour les divers besoins de la chrétienté et des fidèles, et réciter publiquement le *Confiteor* et les commandements de Dieu. Ce qu'on a entendu du sermon, on fait bien de le mettre par écrit, lorsqu'on ne peut le retenir autrement<sup>3</sup>. »

« Sache que si toi, père chrétien, tu n'entends pas le sermon et l'explication du *Credo* et des commandements, et comment il faut faire et pratiquer une véritable pénitence, dit le *Petit Jardin béni* (1509), tu ne pourras pas instruire tes enfants et tes domestiques, le

<sup>1</sup> *Seelenführer*, p. 5.

<sup>2</sup> Tiré d'un manuscrit de 1474. Voy. HASAK, *Der christliche Glaube*, p. 12-15.

<sup>3</sup> *Himmelstrasse*, édit. d'Augsbourg, 1484, p. 50-51. C'est un des livres les plus importants pour l'histoire des mœurs et de la civilisation au quinzième siècle.



soir, après le travail, sur la doctrine et sur les commandements, ainsi que c'est ton devoir. Écoute donc attentivement tous les dimanches la parole de Dieu... Assiste au sermon le matin et dans l'après-dinée. Reçois religieusement la parole de Dieu dans ton cœur, médite-la intérieurement, interroge quelqu'un d'éclairé sur le sens de ce que tu n'as pas compris dans le sermon que tu as écouté, ou consulte tes livres, et explique ensuite ce qui était resté obscur pour toi à tes enfants et à tes domestiques. Que la parole de Dieu soit le flambeau de ton chemin. Il est très-salutaire d'entendre prêcher, et il est également salutaire d'acheter de bons livres spirituels, d'y faire souvent des lectures, afin d'être instruit dans la foi, dans les commandements, les péchés, les vertus et dans toute vraie doctrine chrétienne <sup>1</sup>. »

C'est ainsi que l'éducation du foyer et de l'école devait seconder les prédications et les instructions religieuses de l'église. L'église, la maison et l'école devaient mutuellement s'assister et concourir au même but dans une alliance fidèle.

### III

Les actes synodaux et tous les livres d'enseignement destinés à l'instruction du clergé et aux besoins populaires prouvent avec évidence l'importance qu'on attachait à la parole sainte annoncée dans la chaire <sup>2</sup>. Le synode diocésain tenu à Bâle en 1503 dit expressément que « les pasteurs des âmes doivent expliquer tous les dimanches à leurs paroissiens l'Évangile du jour en langue vulgaire, et les instruire en chaire au commencement de chaque carême sur la manière de se confesser. Les fidèles doivent en ce temps être exhortés sérieusement à venir entendre les prédications et autres instructions. A cette époque de l'année, tout chrétien doit aller assidûment à l'église et mettre du zèle à entendre la parole de Dieu. Ceux qui s'y refusent doivent être dénoncés à l'évêque ou à son vicaire. » — Tous

<sup>1</sup> *Weihgürtlein*, 3. — Voyez les documents rassemblés par BRUCK, p. 7-8. — HIPLER, *Christliche Lehre*, p. 32-34.

<sup>2</sup> Du côté des protestants, C. SCHMID est le premier qui, dans son *Traité sur les études théologiques*, ait combattu les jugements défavorables prononcés contre les prédicateurs allemands avant la Réforme. — Voyez aussi GEFFCKEN, *Bildercatechismus des fünfzehnten Jahrhunderts*, 1855. Du côté des catholiques, les meilleurs travaux relatifs à ce sujet sont dus à M. KERKER, *Tübinger theologische Quartalschrift*, 1861-1862, et à L. DACHEUX, *Revue catholique de l'Alsace*. — Voyez CRUEL, p. 647-651. Les critiques de Kawerau ont été réfutées dans mon travail intitulé : *A mes critiques*, p. 193-205.

ceux qui annoncent la parole de Dieu doivent insister souvent dans leurs sermons sur la bonne éducation des enfants et soutenir fidèlement les droits des pauvres, des lépreux, des veuves, des orphelins ou de toute autre personne tombée dans le malheur<sup>1</sup>. » Le synode de Bamberg (1491) fait l'obligation aux prédicateurs d'expliquer clairement et intelligiblement le Nouveau Testament et, une fois au moins par an, les dix commandements<sup>2</sup>. Là où une population slave se trouve mêlée à la population allemande, il faut, en chaire, avoir égard à l'une et à l'autre. Une ordonnance du synode diocésain de Meissen (1504) porte que tout curé « dans la paroisse duquel se trouvent des Slaves est obligé de s'adjoindre un prêtre auxiliaire parlant le slavons (wende), afin qu'une partie de son troupeau ne soit pas privée de l'instruction religieuse et des prédications<sup>3</sup> ». Les livres ascétiques de l'époque sont unanimes à représenter aux pasteurs le devoir qu'ils ont de prêcher tous les dimanches et jours de fête. Comme le sermon prêché après la messe formait alors une partie très-importante du service divin, lorsqu'une église devait être construite, on en combinait les proportions d'après le nombre des assistants qui venaient écouter les prédications. La plupart des chaires du moyen âge qui subsistent encore datent de la fin du quinzième siècle.

Les supérieurs ecclésiastiques restaient fidèles, dans leurs ordonnances, au principe que le célèbre prédicateur et défenseur des constitutions papales, Jean Ulrich Surgant, avait énoncé dans son Manuel de théologie pastorale (1503)<sup>4</sup>. « La prédication, y est-il dit, contribue plus que tout autre moyen à la conversion de l'homme. C'est elle surtout qui opère le retour à Dieu du pécheur par la pénitence. Lorsque tu laisses perdre quelque chose de la parole de Dieu, tu commets un aussi grand péché que si, par une négligence sacrilège, tu laissais tomber à terre une parcelle du Corps de Notre-Seigneur. »

« On ne saurait exprimer le profit d'un bon sermon prêché par un prêtre pieux et éclairé qui aime Dieu et le salut des âmes, car nulle parole ne surpasse la parole divine, et la plus abondante bénédiction de Dieu se répand sur celui qui prêche et sur tous ceux qui écoutent prêcher avec humilité et sans malice. On puise dans la prédication une ferme résolution de faire de bonnes œuvres; on y trouve la nourriture et la consolation de l'âme, et les biens infinis que dis-

<sup>1</sup> HARTZHEIM, p. 6, 8-9, 23-24.

<sup>2</sup> *Id.*, t. V, p. 628-629. Voy. V, 477, et VI, 8, ordonnances du synode de Passau, 1470. — Voy. CRUEL, p. 610-614, 649.

<sup>3</sup> HARTZHEIM, t. VI, p. 33. — Voy. KERKER, p. 403.

<sup>4</sup> *Manuale sacerdotum*. Voy. GEFFCKEN, p. 196-203. — KERKER, p. 379-381.

pense la grâce, comme l'ont expérimenté souvent ceux qui entendent volontiers la parole de Dieu <sup>1</sup>. » — « En effet », écrivait l'évêque de Spire, Mathieu (1471), « les meilleurs prédicateurs de Spire ont toujours pu constater par expérience que l'audition attentive de la parole sainte procure la gloire de Dieu, le bien de l'Église, l'exaltation de la foi orthodoxe et le salut des âmes; ils ont été témoins des bienfaits innombrables qui en découlent pour le peuple <sup>2</sup>. »

Aussi les fidèles étaient-ils instamment invités à fréquenter les prédications. Dans les synodes diocésains, on ordonnait aux prêtres d'exhorter les paroissiens, et même sous peine d'excommunication, à assister les dimanches et jours de fête à la messe et au sermon jusqu'à la fin <sup>3</sup>. Les examens de conscience de Lubeck demandent que « ceux qui ne veulent pas assister à tout le sermon le dimanche soient exclus de la paroisse ». — Nicolas Rus de Rostock disait aussi : « Les laïques qui sortent de l'église quand le prêtre commence à annoncer la parole de Dieu, doivent être bannis par l'évêque <sup>4</sup>. » Tous les examens de conscience du temps regardent comme un péché mortel l'abstention du sermon par négligence ou par mépris. — « Si tu n'entends pas la messe et le sermon les dimanches et jours de fête, dit Wolff dans son examen de conscience, tu pêches contre le troisième commandement. »

Le *Miroir des pécheurs* (1470) dit, s'adressant aux pères de famille : « Si tu as dans ta maison de jeunes garçons ou de jeunes filles, et que tu ne les aies pas conduits à l'Église lorsqu'ils étaient parvenus à l'âge d'adulte, c'est-à-dire à douze ans pour les petites filles, à quatorze pour les garçons, et qu'ils n'aient pas entendu la messe et le sermon, eux et toi ne pouvez être exempts de péché mortel, car tout chrétien parvenu à cet âge a l'obligation d'écouter attentivement et d'un cœur recueilli une messe entière et un sermon <sup>5</sup>. »

Les anecdotes qu'on mêlait aux sermons sont très-intéressantes pour celui qui veut être initié à la manière de penser de cette époque. Nous lisons, par exemple, dans la *Consolation de l'âme* (1483), qu'un saint homme vit un jour un démon qui cheminait portant un grand sac. Il lui demanda ce que le sac contenait : le démon lui répondit : « Je porte des boîtes d'onguent », et il lui montra une petite boîte noire. « Vois, dit-il, c'est un baume avec lequel je ferme les yeux des gens afin qu'ils s'endorment pendant le sermon. Le prédicateur me fait trop de tort auprès de l'homme; celui que j'ai eu

<sup>1</sup> *Seelenführer*, p. 9.

<sup>2</sup> Voy. GEISSEL, *Cathédrale impériale de Spire*, t. II, p. 63.

<sup>3</sup> Voy. BINTERIM, t. VII, p. 202-497.

<sup>4</sup> GEFCKEN, p. 15.

<sup>5</sup> *Id.*, *Suppl.*, p. 59.

trente ou quarante ans en ma puissance m'échappe après l'audition d'un seul sermon <sup>1</sup>. »

De même que les prescriptions de l'Église et les livres spirituels, les règlements des maisons chrétiennes faisaient tous un devoir rigoureux aux domestiques et aux servantes de l'assistance à la messe et au sermon tous les dimanches et jours de fête, et cela même sous peine de renvoi. Le comte d'Oettingen faisait à ses gens la déclaration suivante (1497) : « Celui qui est à mon service, qu'il soit serviteur ou servante, et qui ne veut pas écouter le sermon le dimanche et autres saints jours jusqu'à la fin, tranquillement et respectueusement, sera renvoyé de chez moi <sup>2</sup>. »

Prêtres et laïques faisaient dans les églises et chapelles de nombreuses fondations en faveur des prédicateurs, afin d'assurer à ceux-ci des loisirs illimités qui leur permissent de se livrer à l'étude et de préparer à leur aise leurs sermons. Voici le nom des plus connues de ces fondations : chaire de la cathédrale de Mayence, 1465; de Bâle, 1469; de Strasbourg, d'Augsbourg et de Constance <sup>3</sup>, 1478. La chaire de Strasbourg, que Geiler von Kaisersberg illustra pendant trente ans et rendit l'une des plus célèbres de l'époque et des plus fécondes en heureux résultats, fut fondée grâce aux subventions de l'évêque et du chapitre, principalement par les riches donations de l'ammeister Pierre Schott. Les lettres de fondation portent que « la charge de prédicateur doit rester éternellement attachée à cette donation. Celui qui exercera cette charge doit être un homme connu, non-seulement par ses bonnes mœurs et par une sage vie, mais encore par son talent et sa science; il devra prêcher à toutes les grandes fêtes et dans les occasions solennelles; tous les dimanches après dîner, et pendant le Carême, tous les jours. » — A Augsbourg, le prédicateur de la cathédrale devait, selon les lettres de sa charge érigée par l'évêque Frédéric de Zollern (1504), prêcher aussi fréquemment que celui de Strasbourg, et, outre cela, trois fois par semaine pendant l'Avent, et pendant les processions générales organisées pour obtenir la victoire sur les infidèles, ou en temps de guerre, ou pendant les épidémies, les orages et semblables calamités <sup>4</sup>.

Un renseignement fourni par Jean Cochläus donne une idée de la fréquence des prédications dans les principales villes allemandes. Il écrivait de Nuremberg en 1511 : « La charité est extraordinairement vive à Nuremberg, aussi bien par rapport à Dieu que par rapport au

<sup>1</sup> Voy. GEFFCKEN, p. 15.

<sup>2</sup> *Curieuse Nachrichten*, p. 43. — Voy. *Règlements pour les domestiques von Königsbruck*, MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 183.

<sup>3</sup> Voy. FALK, *Dompredigerstellen*, 6-7. — *Die Mainzer berühmtesten Prediger*, p. 7-14.

<sup>4</sup> Voy. KERKER, p. 385-389. — FALK, *Dompredigerstellen*, p. 88-91.



prochain. Les prédications sont assidûment suivies, même lorsqu'on prêche en treize églises à la fois<sup>1</sup>. »

Mais ce n'était pas seulement dans les grandes villes, c'était aussi dans les petites, et même dans les villages, que des chaires étaient fondées. Dans le seul comté de Wurtemberg, on compte onze fondations de ce genre toutes antérieures à 1514 : à Stuttgart, Waiblingen, Schorndorf, Blaubeuren, Sulz, Dornstetten, Bottwar, Balingen, Brackenheim, Neuffen, Göppingen. L'acte de fondation de la chaire de la chapelle de Saint-Nicolas à Waiblingen, en 1462, portait : « Le prédicateur est tenu de prêcher dans la chapelle ou bien à la paroisse tous les dimanches, aux quatre grandes fêtes de l'année, aux fêtes de Notre-Dame et des saints, et les mercredis et vendredis de carême. » A Stuttgart, la fondation de la chaire était due à une confrérie; à Schorndorf et à Göppingen, à toute la commune; à Waiblingen et Balingen, à un bourgeois; à Neuffen, à une bourgeoise; à Blaubeuren, Dornstetten, Bottwar, à un vicaire; à Brackenheim, à un prêtre de la localité; à Sulz, à un curé de village. Ce dernier, nommé Thomas Pflüger, curé de Leidringen, fonda la charge de prédicateur en 1492, « dans la conviction que la prédication assidue et un enseignement sain de la parole de Dieu apportent à l'homme un profit multiple pendant qu'il est ici-bas et encore dans le temps de la grâce, et l'aident à acquérir la félicité éternelle. Car, par la prédication, l'intelligence humaine est éclairée et conduite à la connaissance du Dieu tout-puissant, et les chrétiens sont ainsi attirés et élevés à l'amélioration de leur vie, à la pratique de la parole de Jésus-Christ et aux bonnes œuvres, de sorte qu'ils deviennent capables de plaire à Dieu. La prédication les encourage puissamment et les attire à l'observance de la loi sainte<sup>2</sup>. »

Le nombre considérable de sermonnaires, de plans de sermons, de répertoires, de recueils d'exemples à l'usage des prédicateurs publiés dès les premiers temps de l'imprimerie, prouve combien la prédication était fréquente à cette époque. Aujourd'hui encore nous possédons les exemplaires de plus de cent éditions différentes d'ouvrages de ce genre, d'une valeur plus ou moins grande. Ce sont des

<sup>1</sup> OTTO, p. 48. — Trois et quatre mille personnes assistaient quelquefois aux sermons du prédicateur de la ville à Francfort. — Voy. FALK, *Zur Beurtheilung des funfzehnten Jahrhunderts*, p. 407-408. On prêchait si fréquemment qu'on en arriva à mettre quelque restriction au zèle des prédicateurs. — Voy. *Die Predigt am Anfang des sechszehten Jahrhundert*, dans le *Journal de l'Église silésienne*, 1873, p. 337-338. — Voy. HIPPLER, *Christliche Lehre*, p. 40-42. — Voy. aussi *Ordonnances de l'évêque Dietrich de Samland, vom Jahre 1471*. — Voy. les notes de FALK, dans le *Hist. pol. Bl.* (1878, t. LXXXI, p. 34-47).

<sup>2</sup> KERKER, *Erste Abhandlung*, p. 389-391. — Voy. LEUTHENMAYR, p. 544.

sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année, pour l'Avent, le Carême; des séries d'instructions sur le *Pater*, les dix commandements, les sept péchés capitaux ou d'autres sujets; des sermons sur les devoirs d'état, des discours pour les mariages, des oraisons funèbres, etc.

Les plus remarquables de ces recueils sont dus au Carme Dyonisius, au Franciscain Henri Herp, à Gabriel Biel, prédicateur de la cathédrale de Mayence, et à Geiler de Kaisersberg <sup>1</sup>.

De tous ces sermonnaires, à peine en est-il un qui n'ait eu plusieurs éditions consécutives, et souvent dans cinq ou six villes différentes. Ainsi, par exemple, les sermons du Dominicain Jean Herolt n'eurent pas moins de quarante et une éditions <sup>2</sup>, antérieurement à 1500, ce qui autorise à penser que plus de quarante mille exemplaires en furent répandus.

Les sermons étaient prêchés en langue vulgaire, mais écrits en latin; et lorsqu'ils étaient imprimés, ils paraissaient également dans cette langue. Ce fait n'a rien qui puisse nous surprendre, en un temps où les études de théologie, de philosophie, les lectures des Pères, des scolastiques, des auteurs ascétiques, se faisaient en latin. Les prédicateurs qui profitaient des sermons d'autrui avaient du moins la peine de les traduire. Il leur fallait aussi, selon le conseil que leur donne Ulrich Surgant, dans son *Manuel de théologie pastorale*, « faire ce travail avec intelligence, ne pas traduire littéralement, prendre surtout l'esprit de ces sermons préparés, puis bien s'enquérir des habitudes de langage du pays où ils prêchent, afin de ne pas s'exposer à employer des expressions inintelligibles ou d'un sens douteux <sup>3</sup> ».

Les prédicateurs des villes supposaient souvent des connaissances trop élevées à leurs auditeurs; et malheureusement beaucoup d'entre eux apportaient en chaire la science de l'école: les sermons de Gabriel Biel, par exemple, sont en partie de véritables traités sur les points les plus ardu du dogme, sur la sainte Trinité, le péché originel, les sept sacrements <sup>4</sup>. D'autres orateurs commentent des livres entiers de la Sainte Écriture dans des suites de longs sermons. « Il est d'usage, dit

<sup>1</sup> GEFFCKEN, p. 10-14. — KERKER, *Zweite Abhandlung*, p. 267-279. — HUPFAUER, *Über den Passauer Domherrn Paul Wann und seine Schriften* (Landsbut, 1801). — Le livre intitulé *Gabriel Biel prédicateur*, par PLITT, est très-partial (Erlangen, 1879). — Pour plus de détails, voy. CRUEL, p. 451 et ss. — Voy. les Sermons de GEILER, sur la *Nef des fous*.

<sup>2</sup> HAIN, n° 8473-8515.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur ce qui vient d'être dit, voy. GEFFCKEN, p. 10-14, et KERKER, *Zweite Abhandlung*, p. 280-301. L'idée erronée que la prédication se faisait autrefois en latin est maintenant tout à fait abandonnée. — Voy. *Statuta synodalia. A. Wenceslao episc. Wratis. a. 1410 publicata* can. 17.

<sup>4</sup> Voy. LINSENMANN, p. 222. — Voy. KEPPLER, *Im histor. Jahrbuch der Görres gesellschaft* (Munster, 1882, t. III, p. 285-315).

Érasme, que le curé explique à ses paroissiens, dans l'ordre où ils se succèdent, les Évangiles, et les Épîtres de saint Paul<sup>1</sup>. » On faisait trois, quatre et cinq sermons de suite sur chacun des commandements de Dieu<sup>2</sup>. C'était alors la coutume de mêler à presque tous les sermons des récits plus ou moins longs, des légendes, contes, fables, anecdotes pieuses ou même profanes, destinés à graver plus sûrement dans la mémoire l'enseignement moral<sup>3</sup>; mais ces récits tombaient trop souvent dans un merveilleux de mauvais goût ou dans la grossièreté<sup>4</sup>.

Dans les campagnes, le prédicateur se bornait d'ordinaire à rappeler les passages les plus frappants de l'Évangile, qu'ils faisaient précéder ou suivre d'une leçon de catéchisme sur quelque point de doctrine ou de morale<sup>5</sup>. « L'usage que de pieux prêtres ont établi dans les villes et les villages est bien louable », dit le *Guide de l'âme*; « le matin ou dans l'après-dinée, ils expliquent aux jeunes et aux vieux les articles de la foi et les commandements de Dieu; puis ils les interrogent, afin de s'assurer s'ils les ont bien compris. C'est ainsi que les sermons sont rendus intelligibles au peuple, et que les tableaux des commandements, des confessions, et autres qui sont suspendus dans les églises, sont bien compris<sup>6</sup>. »

L'instruction sur le catéchisme qui terminait souvent le sermon était donnée de beaucoup de manières différentes dans les villes et dans les villages.

#### IV

Les images sont les livres des ignorants, tel était alors le principe fondamental de l'instruction religieuse populaire. C'était pour instruire le peuple par les yeux qu'on avait imaginé la représentation de ces scènes dramatiques appelées mystères, où se déroulait toute l'histoire de la rédemption du monde; dans le même but on reproduisait fréquemment des sujets empruntés aux Bibles des pauvres (Histoire sainte populaire) dans les sculptures, vitraux, retables d'autels; on peignait la danse des morts sur les murs des cimetières, et dans les églises on plaçait des tableaux représentant les stations douloureuses du Sauveur. L'Église attachait à l'exercice du Chemin de la Croix des indulgences spéciales.

<sup>1</sup> Voy. KERKER, *Zweite Abhandlung*, p. 278-279.

<sup>2</sup> Voy. BUCHIUS, p. 927, 502, et GRUBE, p. 113.

<sup>3</sup> F. PFEIFFER, *Germania*, t. III, p. 407, 444.

<sup>4</sup> *Speculum exemplorum*, HAIN, n° 14915, von 1481. — SCHEEGANS, p. 132-134.

<sup>5</sup> KERKER, *Erste Abhandlung*, p. 405-408.

<sup>6</sup> P. 11.

On se livrait avec une extrême activité à la composition de ces catéchismes populaires illustrés, surtout dans la seconde moitié du quinzième siècle : Nicolas de Cusa avait probablement ouvert cette voie, car dans ses visites pastorales souvent renouvelées à travers l'Allemagne, on voit qu'il avait fait faire dans les églises, pour combattre la grossière ignorance du peuple, des tableaux au-dessous desquels se lisaient les textes saints, et des représentations en images des dix commandements ou du *Credo* <sup>1</sup>.

Geiler von Kaisersberg dit dans sa traduction de l'ouvrage de Gerson sur les dix commandements, la confession et l'art de mourir : « Prêtres, parents, maîtres d'école, directeurs d'hôpitaux doivent faire en sorte que l'enseignement renfermé dans ce petit livre soit écrit sur des tableaux et attaché en entier ou en partie dans des endroits publics, comme églises paroissiales, écoles, hôpitaux, lieux de dévotion. » « Car ce livre a été écrit, ajoute-t-il, pour le salut des fidèles, et particulièrement pour l'enseignement du peuple grossier et ignorant, auquel il ne sera jamais donné de recevoir l'instruction au moyen des sermons prêchés à l'église. » « Mais il est surtout destiné aux enfants et aux jeunes gens, qui doivent connaître exactement l'essence fondamentale et les points les plus importants de notre foi. Les parents, pères et mères, doivent marcher dans cette voie de concert avec l'instituteur <sup>2</sup>. »

« Interroge souvent tes enfants », dit le *Guide de l'âme* aux parents, « assure-toi qu'ils ont bien compris ce qui leur a été dit sur la foi et les commandements, et ce qu'ils ont retenu des explications de la doctrine qui leur ont été données à l'école et à l'église. Là git leur salut et le tien. Il ne suffit pas de savoir par cœur les paroles du *Credo*, les commandements, les noms des péchés capitaux et des sacrements : tout chrétien arrivé à l'âge de raison doit être en état de les réciter couramment. L'important, c'est de bien entendre le sens de toutes ces leçons <sup>3</sup>. » Lanzkrana s'exprime encore plus clairement dans la *Voie du ciel*. « L'homme, dit-il, est obligé d'apprendre les dix commandements de Dieu avec grand zèle et de son mieux, dès qu'il est arrivé à l'âge de raison. Non-seulement il doit pouvoir les réciter l'un après l'autre selon le texte, mais encore comprendre ce à quoi chaque commandement l'engage, et comment il doit l'observer, ou bien ce qu'il lui défend; de quelle manière on le méprise, on le transgresse. De même tout chrétien doit apprendre comment on

<sup>1</sup> Voy. SOTZMANN, p. 546-547. — OTTE, *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit*, t. III, p. 111-112.

<sup>2</sup> GEFFCKEN, p. 34-36.

<sup>3</sup> P. 14.



pèche par les sept péchés capitaux et ce qui appartient à une vraie pénitence. Qu'il sache aussi ce qu'il doit demander, désirer et espérer de Dieu, et l'explication du *Pater*. Voilà ce que les pères et mères doivent enseigner à leurs enfants, les maîtres d'école à leurs écoliers, les maîtres à leurs domestiques, les supérieurs à leurs inférieurs, ou du moins voilà ce qu'ils doivent les engager à apprendre, soit par eux-mêmes, soit par le secours d'un autre, autant que cela convient à leur position <sup>1</sup>. »

Le luthérien Mathésius nous donne ce renseignement, emprunté aux souvenirs de sa jeunesse catholique : « Les parents et les maîtres d'école enseignaient à leurs enfants les commandements, le *Credo* et le *Pater*. J'ai appris moi-même ces choses dans mon enfance, et, selon l'ancien usage de l'école, je récitais souvent mes leçons à d'autres enfants. » Le prince Jean Frédéric, plus tard prince électeur, priait souvent son père, lorsqu'il avait huit ou neuf ans, de lui permettre de courir au catéchisme avec les autres enfants de la ville de Torgau, « car il était pour lors agréable au petit seigneur de voir un jeune garçon en interroger un autre d'une manière intelligente et aimable <sup>2</sup>. »

Parmi les catéchismes proprement dits, le plus ancien de ceux qui nous soient connus, c'est le *Miroir du chrétien*, que le grand prédicateur populaire Dederich Coelde, religieux minime de Munster, en Westphalie, fit imprimer en 1470 en bas allemand, et qui fut maintes fois réédité dans la suite. Il est si simple, si clair, d'un style si ferme et si précis, qu'on pourrait s'en servir aujourd'hui avec autant de profit qu'il y a quatre siècles. La pensée dominante qui l'anime, du commencement jusqu'à la fin, c'est celle-ci : Jésus mon tout et tout pour Jésus. Après une instruction sur la foi en général, il traite du symbole des Apôtres, des deux principaux commandements sur la charité, des huit autres commandements de Dieu, et des cinq de l'Église.

« Comme la foi est le fondement de toutes les vertus et le commencement de la félicité humaine », dit l'auteur, « il est nécessaire et très-utile que l'homme bon et vertueux récite souvent le *Credo*, et y réfléchisse tous les jours. » « Et nous ne sommes pas seulement obligés à croire les douze articles du symbole, mais encore tout ce que les saintes Écritures nous révèlent et ce que la sainte Église chrétienne nous ordonne de croire <sup>3</sup>. » A propos du premier commandement, Coelde cherche à imprimer avec force dans les esprits la pensée suivante : « L'homme doit mettre sa foi, son espérance et son amour

<sup>1</sup> P. 7 et 8. Voy. GEFCKEN, *Suppl.*, p. 107 et 108.

<sup>2</sup> *Brüßlein Luthers's Einfluss auf das Volksschulwesen*, p. 19-20.

<sup>3</sup> Tous les autres livres d'enseignement de l'époque s'expriment de la même manière sur la nécessité de la foi pour le salut. Pour plus de détails, voy. BRUCK, p. 14.

en Dieu seul, et non dans aucune créature : ceux donc qui mettent dans les saints, plus qu'en Dieu, leur foi, leur espérance et leur amour, pèchent contre le premier commandement <sup>1</sup>. »

Après avoir parlé des commandements, Coelde traite du péché. Il parcourt successivement les sept péchés capitaux, les péchés de participation, les péchés contre le Saint-Esprit et les autres; puis il en vient à la doctrine de l'absolution, à la contrition, la confession et la satisfaction; il traite ensuite de la doctrine des œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, etc. Les chapitres sur la prière, l'assistance dévote à la sainte messe et la sanctification de la journée chrétienne sont particulièrement remarquables. Les devoirs d'état y sont aussi très-clairement exposés.

Le chapitre sur la préparation à la mort et sur la confiance unique que nous devons avoir dans les mérites de Jésus-Christ, sur le repentir et la pénitence des péchés qui tirent toute leur efficacité et puissance « de la dure expiation de Notre-Seigneur », est très-remarquable. Comme le livre n'est pas seulement un catéchisme, mais aussi un livre de prières, on y trouve, mêlées au texte, de ferventes oraisons jaculatoires, que les malades devaient, ou prononcer eux-mêmes, ou se faire suggérer. On conseille aussi de leur lire la Passion du Sauveur.

Ce que l'auteur recommande de la manière la plus pressante pour la méditation journalière, est aussi conseillé dans tous les livres d'enseignement religieux, manuels de prières ou sermons de cette époque. « Tu ne dois jamais t'imaginer, est-il dit dans une explication des dix commandements (1515), et aucun homme ne le doit, qu'il nous soit possible par nous-mêmes d'entrer dans la voie du salut. Nous ne devons pas non plus penser que par nos vertus et nos bonnes œuvres, nous pouvons être sauvés. S'il nous arrive quelque bien, nous en sommes uniquement redevables aux mérites admirables de Jésus-Christ, à la miséricorde sans bornes de Dieu, qui ne veut pas nous juger selon son équité, mais nous faire grâce. C'est dans cette miséricorde que nous devons nous réfugier, prenant notre asile dans l'aimable Cœur de Jésus. Le Père très-puissant ne nous méprisera pas, lorsque nous serons abrités dans cette maison paternelle où il y a beaucoup de demeures <sup>2</sup>. »

« Tout chrétien, dit Albert von Eyb dans son *Introduction à la perfection chrétienne*, doit invoquer Dieu de cette manière : — Je ne puis moi-même me sauver par mes œuvres, mais toi, Seigneur mon Dieu, sauve-moi, aie pitié de moi. Mes mérites ne me donnent nulle consolation, mais je me confie en ta divine miséricorde, tu es mon unique

<sup>1</sup> D'ordinaire, dans les catéchismes, on expliquait ce qui concerne le culte des saints, de suite après les chapitres sur Dieu. GEFFCKEN, p. 53.

<sup>2</sup> Voy. BRUCK, p. 17 et 5, note 5.

espérance. Hélas! mon Dieu, c'est envers toi seul que j'ai péché; je te suis assez cher pour que tu aies voulu me sauver. Tu m'as aimé jusqu'au point de daigner me racheter. Ne me laisse pas devenir si indigne de tes regards que tu en viennes à me perdre<sup>1</sup>. » Geiler de Kaisersberg enseignait aux fidèles cette prière (1482): « Très-doux Jésus, en toi est mon unique espérance. Seigneur, je te demande ton Paradis, non à cause de mes mérites, mais en vertu de ta très-sainte Passion par laquelle tu as voulu sauver ton indigne serviteur, lui achetant le paradis au prix de ton sang précieux. » Les fidèles, dit-il ailleurs, doivent invoquer la Sainte Vierge ainsi qu'il suit: « Reine des cieux, mère de miséricorde, refuge des pécheurs, réconcilie-moi avec ton Fils unique, et demande grâce pour moi, misérable pécheur<sup>2</sup>. » Dans une instruction pastorale de Surgant (1502), le prêtre est invité à exhorter les malades comme il suit: « Notre cher Seigneur Jésus a souffert le martyre et la mort amère pour vous et pour tous les hommes sur l'arbre de la sainte Croix, car il ne veut ni ne désire la mort éternelle de l'homme, mais qu'il se convertisse et vive éternellement. Vous ne devez donc pas désespérer de la miséricorde de Dieu, mais mettre en lui tout votre espoir et toute votre confiance, supporter patiemment votre maladie et unir vos faibles souffrances aux grands tourments de Jésus-Christ. Ne craignez donc pas les assauts du démon, car, à l'ombre de la sainte Croix, vous aurez un refuge dans toutes vos peines. » — « Invoquez aussi la très-digne et glorieuse reine et mère de Dieu, la Vierge Marie, tous les saints et anges de Dieu, afin qu'ils vous assistent à votre dernière heure, et vous conduisent, lorsque vous sortirez de ce siècle, à la félicité éternelle<sup>3</sup>. » Dans le *Petit Jardin de l'âme*, un des livres de piété les plus excellents et les plus répandus de l'époque, l'instruction sur la manière de bien mourir est vraiment remarquable. « L'homme doit tous les jours apprendre cette leçon, et tant et si bien l'apprendre qu'il la sache enfin entièrement. » Voici ce qu'il y est expressément dit et conseillé sur la préparation à la mort: « Tandis que ton âme, cette noble création de Dieu, est encore en toi et que tu respires encore, tu ne dois mettre ton espoir et ta confiance en rien autre chose que dans les mérites et la mort de Jésus-Christ. » Le chrétien doit donc s'écrier: « O miséricordieux Seigneur Jésus, je mets ta mort douloureuse entre ta sentence et ma pauvre âme<sup>4</sup>! » Ulric Krafft, dans son *Combat spirituel* (1503), dit aussi: « Je sais que

<sup>1</sup> *Spiegel der Sitten* (Augsbourg, 1511, p. 125).

<sup>2</sup> GEILER VON KAISERSBERG, *Wie man sich halten sol bei einem sterbenden Menschen*, 1482. Fac-simile avec une introduction par L. DACHEUX (Paris-Francfort, 1878).

<sup>3</sup> Extrait du *Manuale Curatorum*. — Voy. HASAK, *Relig. liter.*, p. 238-239. — Voy. *A mes critiques*, p. 42-44.

<sup>4</sup> Tiré de l'édit. de Strasbourg, 1509. — HASAK, *Christliche Glaube*, p. 367-372.

nous avons un Dieu plein de bonté; je veux mourir en me confiant en son amour et sa miséricorde, et non en espérant dans mes bonnes œuvres <sup>1</sup>. » Mais cette vérité que le salut du genre humain est attaché à la Passion de Jésus-Christ, et que nous ne serons sauvés et introduits dans le Paradis que par elle, n'est exprimée nulle part d'une manière plus profonde et plus touchante que dans le livre intitulé : *Trésor des vraies richesses du salut* (1491) : « Notre force, notre salut, dit l'auteur, notre défense, notre victoire est dans la foi. Si elle est forte en nous, nous serons puissants contre le démon; si elle est faible, nous serons faibles; si nous perdons la foi, ce qu'à Dieu ne plaise, nous perdons notre défense. Si notre foi est inébranlable, nous sommes supérieurs à tous nos ennemis, qui ne peuvent nous nuire et nous vaincre que s'ils parviennent à l'affaiblir ou à nous la ravir. Que celui donc qui veut résister au démon et remporter sur lui la victoire, se tienne inébranlablement attaché à la foi et la conserve intacte. Lorsque le démon t'attaque par l'orgueil et te fait croire que tu n'as rien à redouter du jugement de Dieu parce que tu as fait ceci et cela, et tant de bonnes œuvres, et parce que ta bonne vie et ta sainteté t'ont bien mérité le salut, montre-lui l'article du symbole qui parle de la Passion de Jésus-Christ, comme pour lui dire : Non, avec mes petites œuvres, faibles, imparfaites, sans durée, il serait impossible que j'eusse mérité l'éternelle félicité ! Mais voilà Celui qui l'a acquise, Celui, dis-je, qui a souffert pour nous sous Ponce-Pilate, qui a été crucifié pour nous, qui est mort pour nous. C'est dans la Passion et les mérites de Celui-là seul que j'espère; c'est sa grâce et sa douceur que j'invoque, par les mérites de tous les saints et de toute la sainte chrétienté. » — « Réfléchis bien », est-il dit dans l'avertissement au lecteur de ce même livre, « à ce que conseille la fidèle mère de tous les chrétiens, à ce qu'elle enseigne, à Celui auquel elle nous adresse et veut nous conduire. Cette mère très-sage et très-fidèle, l'Église romaine, met sa plus haute et sa meilleure espérance dans la passion et la mort de Jésus-Christ, et elle apprend à ses enfants à recourir à lui dans leurs plus grands et suprêmes périls, témoignant ainsi qu'il n'est pas de plus sûr refuge dans la détresse <sup>2</sup>. »

Un autre catéchisme du même temps, le *Guide de l'âme*, que nous avons déjà cité, se distingue particulièrement par la clarté avec laquelle y est exposée la doctrine sur les sacrements et sur le culte des saints : « Sache, mon cher frère, dit-il, que la sainte Église a toujours enseigné que la prière qu'on adresse aux saints est fertile en grâces pour celui qui veut parvenir au ciel. Invoque-les donc avec

<sup>1</sup> HASAK, p. 431-442.

<sup>2</sup> Page D. et a<sup>2</sup>. *Von den Früchten des Leidens Christi*. Pag. Aa<sup>2</sup>. — Dd<sup>4</sup>. Pag. Dd<sup>4</sup>, Iih<sup>5</sup>.



ferveur, afin qu'ils t'aident par la prière à accomplir tout ce qui est bon et selon la volonté de Dieu; ne leur demande rien d'autre. Ton ange aussi t'aidera, ainsi que ton patron, et tout particulièrement Marie, Mère bénie du Seigneur. Seulement sois attentif à les prier comme tu le dois, mettant ton unique confiance en Dieu seul. Ainsi faite, ta prière sera bonne et agréable à Dieu; autrement, non <sup>1</sup>. »

Il semble que dans ce chapitre, le *Guide de l'âme* se soit inspiré de l'*Explication des douze articles de la foi chrétienne*, imprimée à Ulm en 1486, où il est dit à propos des saints : « L'Église triomphante, c'est-à-dire les saints du ciel, intercède pour l'Église de la chevalerie (l'Église militante); car dans la patrie céleste, les saints ont une charité plus ardente que celle qu'ils avaient ici-bas. Sur la terre, ils priaient pour les vivants et les morts; or, comme l'amour ne tarit jamais, ils continuent dans le ciel à prier pour les vivants, et aussi pour les morts qui sont dans le Purgatoire. Celui qui dit le contraire tombe dans l'erreur des hérétiques qui prétendent que les saints ne prient pas pour nous. »

« Tout ce que nous demandons dans nos prières ne tend qu'à obtenir ce qui est nécessaire à la vie éternelle que Dieu seul peut nous donner; cependant les chers saints, par leurs prières et leurs mérites, peuvent nous aider à l'obtenir de Dieu. Donc, notre prière, à proprement parler, ne s'adresse qu'à Dieu seul, de qui nous attendons ce que nous demandons par nos prières. Aussi l'Église ne dit-elle pas : « Christ, priez pour nous »; mais « ayez pitié de nous. » « Nous nous adressons à Dieu comme à notre Créateur et Sauveur », est-il dit dans le *Petit Jardin de l'oraison* (1515), « et nous le supplions de nous donner sa grâce et la gloire éternelle, de nous pardonner nos péchés <sup>2</sup>, etc., au lieu que nous demandons aux saints qu'ils nous obtiennent, par leurs prières, grâce et pardon auprès de Dieu; car s'ils ne peuvent nous donner la grâce et la gloire, ils peuvent néanmoins nous l'obtenir par leurs prières. Voilà pourquoi nous disons à Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme en une personne unique : Seigneur, aie pitié de moi, pardonne-moi mes péchés, fais-moi part de ta grâce, donne-moi la vie éternelle! Au lieu que nous disons aux saints : O Vierge Marie, prie Dieu pour moi! Obtiens-moi grâce et faveur! Aide-moi par ton intercession à obtenir la vie éternelle, etc. <sup>3</sup>. »

La doctrine qu'on cherchait à imprimer profondément dans les esprits et qu'on enseignait universellement est celle-ci : « Il faut invoquer les saints, et les prier, non de nous secourir par eux-mêmes et de nous donner ce que nous demandons, mais de prier sans cesse

<sup>1</sup> P. 19.

<sup>2</sup> HASAK, *Christliche Glaube*, p. 94-95.

<sup>3</sup> P. 65 (Augsbourg, 1513 et 1515).

le Tout-Puissant de nous accorder ce que nous souhaitons, en faveur de leur désir et de leur amitié <sup>1</sup>. »

La doctrine sur les indulgences n'est pas exposée avec moins de clarté : « L'indulgence, explique Geiler von Kaisersberg, est la rémission d'une faute, mais de quelle faute? Il n'est nullement question d'un péché mortel, puisqu'il faut en être exempt pour obtenir l'indulgence. Il ne s'agit pas davantage du châtement éternel dû au péché, puisqu'il n'est pas de rédemption dans l'enfer. Il ne s'agit ici que du châtement temporel que le pécheur a encore à subir, lorsque s'étant repenti et ayant fait pénitence, il a déjà mérité que les peines éternelles dues à ses péchés soient changées en peines temporelles <sup>2</sup>. » — « Sache, dit le *Guide de l'âme*, que l'indulgence ne remet pas les péchés, mais seulement les punitions que les péchés ont méritées; sache que tu ne gagneras aucune indulgence si tu es dans le vice, si auparavant tu ne t'es confessé, si tu ne t'es sincèrement repenti et si tu n'as pas dans le cœur le ferme propos de te corriger. Sans toutes ces choses, rien ne t'aidera. Dieu est clément et miséricordieux, et il a donné à la sainte Église le pouvoir de délier les péchés ainsi qu'un grand trésor de grâces, mais il ne les dispense pas à celui qui n'est pénitent qu'en apparence et s'imagine pouvoir obtenir le ciel par des œuvres extérieures <sup>3</sup>. » La *Somme de Jean* (1482) explique de même que celui-là seul gagne les indulgences « qui a un vrai repentir de ses péchés... » Si l'homme est en état de péché mortel, il ne gagne pas l'indulgence, car elle n'est jamais pour les pécheurs : elle n'est pas non plus distribuée dans la même mesure à tous les chrétiens vraiment repentants : on y participe d'autant plus qu'on met pour l'obtenir plus de dévotion et de ferveur, en y joignant une aumône faite suivant ses moyens <sup>4</sup>. « Contre ceux qui disent en parlant des indulgences « qu'on peut obtenir le pardon de ses péchés pour de l'argent et qu'elles sont vénales », l'*Explication des articles de la foi* remarque que l'Église ne prétend pas amasser de l'argent par les indulgences, mais qu'elle n'a en vue que la louange et la gloire de Dieu. « Tous ceux qui aident à bâtir des églises ou à les orner ne gagnent pas l'indulgence, mais ceux-là seuls qui sont exempt de péchés mortels et apportent leur offrande par dévotion, avec une vraie foi, une grande confiance dans la communion des saints et surtout dans les mérites de ceux en l'honneur desquels ces églises sont construites,

<sup>1</sup> *Summa Johannis*, de Frère BERCHTHOLD, Dominicain. Trad. allem. parue chez Sorg à Augsbourg, 1482, p. 30<sup>b</sup>. — Voy. BRECK, p. 20-21. — HASAK, *Lit. relig.*, p. 210. — Voy. *Himmelstrasse*, p. 39<sup>b</sup>. — Voy. *A mes critiques*, p. 32-49.

<sup>2</sup> Voy. LINDEMANN, p. 81.

<sup>3</sup> P. 21.

<sup>4</sup> Voy. HASAK, 62. — Voy. aussi *Himmelstrasse*, p. 39. — GEFFCKEN, *Suppl.*, p. 109.

accompagnant ces sentiments d'une ferme espérance dans la miséricorde du Dieu très-clément <sup>1</sup>. »

Un manuel de catéchisme plus étendu, livre de piété en même temps que livre dogmatique, c'est la *Consolation de l'âme* (Seelentrost) <sup>2</sup>. C'est un des plus beaux ouvrages qu'ait produits la prose allemande au quinzième siècle. Il a été imprimé bien des fois en plusieurs dialectes, de 1474 à 1491, et en différents endroits, à Augsbourg, Cologne, Utrecht, Harlem, Zwolle et ailleurs. « J'ai l'intention », dit son auteur dont le nom est resté inconnu <sup>3</sup>, « d'écrire en allemand un livre tiré de l'Écriture sainte pour la louange de Dieu et l'édification de mes frères les chrétiens; je veux composer ce livre de fleurs cueillies par bien des mains, et il s'appellera la *Consolation de l'âme*; j'y parlerai des dix commandements, des sacrements, des béatitudes, des six œuvres de miséricorde, des sept fêtes de Notre-Seigneur, des sept dons du Saint-Esprit, des sept péchés mortels, des sept vertus cardinales et de tout ce que Dieu m'inspirera... Ce qui n'est pas conforme à la vérité, je le laisserai de côté, et ne choisirai que ce qu'il y a de meilleur, que ce qui est pur et consolant. Je ferai comme le médecin qui cherche des plantes utiles pour en composer des remèdes, ou bien comme la colombe qui choisit les plus beaux grains pour s'en nourrir. Je demande à tous ceux qui liront ce livre de prier Dieu pour moi, afin que je profite de leur prière et que je parvienne avec eux là où nous trouverons l'éternelle consolation de nos âmes. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit nous aident à l'obtenir! » L'explication de chaque commandement est suivie d'anecdotes destinées à enseigner, à conseiller, à avertir. Elles sont d'une délicatesse de sentiments et d'une beauté de style remarquables.

Comme on attachait une grande importance à la digne réception des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, la plupart des livres d'instruction religieuse paraissaient annuellement, sous forme de manuels de confession, examens de conscience, traités sur les dix commandements, sur les diverses sortes de péchés, sur la préparation à la sainte communion. La plus grande partie des nombreux livres de piété écrits en allemand à cette époque ne contien-

<sup>1</sup> HASAK, *Christliche Glaube*, p. 96. — Voy. la doctrine sur les indulgences dans le livre intitulé : *Die Liebe Gottes, mitsammt dem Spiegel der kranken und sterbenden Menschen*, chap. xvi. Augsbourg, 1494. — HASAK, p. 164-168. — Voy. les sermons de GEILER (Augsbourg, 1504). — Sur les indulgences, voyez encore le travail de Jacques DE JUTERBOCK (mort en 1466), Kellner, p. 327-329. — Voy. WITTENWEILER, *Ring.*, p. 101-112.

<sup>2</sup> GEFFCKEN, p. 45-49, 110-111. *Anzeiger für Kunde Deutschen Vorzeit*, p. 13, 307-309. — HASAK, p. 100, 106.

<sup>3</sup> HARTZHEIM, *Bibliotheca Colon.*, p. 188, attribue au prêtre Jean Moirs le livre de la *Consolation de l'âme*. — Voy. BINTERIM, t. VII, p. 564.

nent que des instructions sur la confession et la communion <sup>1</sup>.

Parmi les livres dogmatiques sur la confession, le livre de Jean Wolff, vicaire de l'église Saint-Pierre de Francfort-sur-le-Mein, brille au premier rang (1478) <sup>2</sup>. Il commence par une excellente instruction adressée aux enfans qui se préparent à se confesser pour la première fois, et contient à la suite de l'examen sur les dix commandemens, des chapitres sur la foi, l'espérance et la charité, sur les sacrements, les diverses sortes de péché, la contrition, la confession et la satisfaction. Le pénitent, s'examinant d'après l'examen de conscience qu'il trouve en ce livre, doit se demander, par exemple, s'il a mis toute sa confiance en Dieu seul. S'il n'en est pas ainsi, il doit s'en accuser, et dire : « J'ai mis mon espérance de salut éternel, ou dans un saint, ou dans une créature », car « il faut mettre en Dieu seul toute espérance de pardon, de grâce et de salut ». Relativement au culte des images, Wolff s'explique ainsi qu'il suit : « *Item*, nous devons honorer les images des saints avec beaucoup de vénération, non pour elles-mêmes, mais parce qu'en les regardant avec respect, nous témoignons de l'honneur aux personnes que ces images représentent : c'est ainsi que l'a toujours entendu la sainte Église, et penser autrement serait de l'idolâtrie <sup>3</sup>. » Le chapitre sur le quatrième commandement est très-instructif. Il est intitulé : *Des devoirs des enfans envers leurs parents selon la chair, et du respect, amour et obéissance qu'ils leur doivent*. Les devoirs des enfans envers leurs supérieurs spirituels, leurs maîtres et instituteurs, les autorités temporelles, les pauvres et les vieillards y sont aussi exposés. A propos de ces derniers, il est dit : « Les pauvres vieilles gens sont tes père et mère suivant l'âge, et tiennent la place de Jésus-Christ. » Vient ensuite comme point de confession : « Je me suis moqué des pauvres et des aveugles, je ne les ai pas honorés avec les sept œuvres de miséricorde, je ne les ai ni visités, ni nourris, ni abreuvés, ni vêtus. Je ne les ai pas reçus dans ma maison, ni ensevelis suivant mes moyens; je les ai rudoyés, je les ai fait longtemps attendre à ma porte <sup>4</sup>. » Le chrétien doit considérer son superflu comme la propriété du pauvre, et par conséquent s'examiner sur ce point, disant, s'il est coupable : « J'ai été trop attaché à mon

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les examens de conscience, voy. FALK, *Druckkunst*, p. 38-44, 99-104. — Voy. MUNZENBERGER, t. III, p. 33. — HASAK, *Religiöse Literatur*, p. 214.

<sup>2</sup> Voy. MUNZENBERGER, p. 3-33. — GEFFCKEN, p. 26-28. — BRUCK, p. 27-28, 35-37. — Voy. *Eine schöne geistliche Lehre und Unterweysing von der Bichte und von dem Sterbenden mynschen und dem gülden Seelenrost* (Magdebourg, 1486). — Voy. MUNZENBERGER, p. 24-72.

<sup>3</sup> Voy. p. 6 et 7. Le texte est tout semblable dans la traduction faite par Geiler de l'opuscule de Gerson sur les commandemens. GEFFCKEN, p. 38. — Voy. sur le culte des images le tome second de cet ouvrage, 7<sup>e</sup> édition.

<sup>4</sup> P. 7.



superflu qui est le bien du pauvre; je l'ai tant aimé que je n'ai pas donné l'aumône <sup>1</sup>. »

Sur le repentir nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés, il est dit : « Il faut que tu saches qu'il y a diverses manières d'éprouver du repentir, de la douleur et du chagrin de ses fautes. La première, c'est quand l'homme remarque et comprend que ses péchés mortels sont opposés à une vie vertueuse et morale. Alors un grand déplaisir et dépit vient dans son cœur à la pensée de ses péchés... Les païens, les Juifs et les Turcs éprouvent la même douleur. La seconde, c'est lorsque l'homme remarque et réfléchit que, par ses péchés mortels, il a perdu et gaspillé son bon renom, et qu'il ne sera plus cru ni estimé parmi les hommes; alors ses péchés lui causent du repentir parce qu'il voit qu'il a perdu sa bonne réputation, et qu'à la place, il en a maintenant une mauvaise, étant considéré comme adultère, meurtrier, voleur, etc., etc. La troisième, c'est quand l'homme songe qu'un seul de ses péchés mortels le jettera dans le feu éternel de l'enfer; alors une grande douleur naît dans son cœur à la pensée que, s'il est surpris par la mort dans l'état où il est, il sera éternellement damné. L'homme se repent encore d'une autre manière; c'est quand il réfléchit que le péché mortel le privera de la vue du Dieu tout-puissant et de la béatitude éternelle; alors la douleur de ses péchés se fait jour dans son cœur à l'idée qu'ils lui ont ravi la félicité du ciel. Dans toutes ces douleurs l'homme ne cherche uniquement que son honneur et son profit; il ne désire fuir que ce qui lui est désavantageux, le déshonneur, les peines personnelles; ainsi, il se cherche lui-même, uniquement, et non l'honneur et la gloire de Dieu. Or, il faut que tous ceux qui sont coupables de péché mortel en viennent à les regretter uniquement parce qu'ils ont péché contre le très-haut, très-parfait et tout-puissant Seigneur, leur Créateur, leur Père et souverain Rédempteur; contre son amour paternel, insondable, et contre son honneur et sa gloire, outrageant par le péché mortel ses ordres divins et sa volonté. Lorsque l'homme ressent une telle douleur dans son cœur avec une forte et ferme résolution de ne jamais plus rien faire contre l'honneur de son Maître, lorsqu'il est résolu à confesser ses péchés, à faire pénitence, et met ensuite son espérance dans la miséricorde infinie de Dieu et dans la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, alors les péchés mortels sont effacés de son âme et pardonnés, et l'amour créateur de Dieu lui est de nouveau donné et infusé; de telle sorte que cette âme retrouve sa belle parure, qu'elle est ornée et revêtue de nouveau par la grâce, et redevient le temple de Dieu. Avant et pendant la confes-

<sup>1</sup> P. 10.

sion, tout chrétien doit s'exciter soigneusement au repentir et à la douleur <sup>1</sup>. »

Avec les livres d'enseignement religieux et les manuels pour la confession, paraissaient encore en abondance des récits de la vie de Jésus-Christ « tirés des quatre évangélistes et accompagnés de courtes instructions chrétiennes », puis ce qu'on appelait les *Plenaries* (Livres des Évangiles), qui contenaient des explications en allemand de la sainte Messe. Le nombre des livres de piété, de vies de saints, de légendes pieuses, grossissait d'année en année <sup>2</sup> : « Il est très-utile pour les chrétiens instruits, ainsi que pour les ignorants », écrivait le réformateur ecclésiastique Jean Busch, « de posséder et de lire journallement des livres édifiants sur les vertus et les vices, sur l'Incarnation, la vie et la passion de Jésus-Christ, la vie, les saintes actions et les tourments des saints apôtres, martyrs, confesseurs et vierges, les homélies et les sermons des saints, car ils nous excitent à l'amélioration de notre vie, aux bonnes mœurs, à la crainte de l'enfer et à l'amour de la patrie céleste <sup>3</sup>. »

« Homme orgueilleux, dit l'*Évangile de Bâle* (1501), n'as-tu pas honte de ne pas prendre la peine d'acheter de bons livres, lorsque tu peux maintenant les avoir pour si peu d'argent ? Tu y apprendrais des choses qui t'attireraient à une véritable humilité et qui nourriraient ton âme, au lieu de dépenser inutilement ton avoir pour des objets de luxe et de vanité <sup>4</sup>. »

Une attention toute particulière doit être accordée aux livres d'enseignement religieux connus sous le nom de *Plenaries*. De 1470 à 1519, il en parut quatre-vingt-dix-neuf éditions et remaniements différents, en haut et en bas allemand <sup>5</sup>. Ces livres contiennent les épîtres et les évangiles de l'année ecclésiastique, avec leur explication. Dans les éditions augmentées, on trouve encore le texte allemand des prières de la messe pour tous les dimanches et fêtes, les explications de la liturgie, et des récits instructifs autant que saisissants destinés à graver dans les esprits d'une façon durable et pénétrante les conseils du pieux livre. Si l'on n'avait conservé de cette époque d'autres livres d'enseignement que les *Plenaries*, ils nous fourniraient à eux seuls la preuve irrécusable que pour l'instruction religieuse du peuple, il fut fait davantage à cette époque que dans les

<sup>1</sup> P. 19.

<sup>2</sup> Un des plus beaux, le *Passional*, ou *Vies des Saints*, parut chez Koberger, en 1488, à Nuremberg; il est orné de deux cent soixante-deux gravures sur bois. FALK, *Druckkunst*, 83-98.

<sup>3</sup> BUCHS, p. 926.

<sup>4</sup> *Das plenarie Buch* (Bâle, 1511, p. 228).

<sup>5</sup> Voy. le catalogue des diverses éditions si soigneusement dressé par FALK, *Druckkunst*, p. 80-83.

temps qui l'ont précédée ou suivie. En effet, quant au fond, ces livres sont supérieurs, sous bien des rapports, à ce qui se publie aujourd'hui dans le même genre, et certains d'entre eux peuvent compter parmi les meilleurs ouvrages qu'ait produits la prose allemande<sup>1</sup>.

Tous ces livres, destinés à l'usage général du peuple, prouvent évidemment que les enfants et les adultes étaient instruits dans les plus hautes vérités du salut et conduits à une vie chrétienne vraiment solide. Nulle part on n'y entend parler du salut par les bonnes œuvres, d'un culte idolâtre des saints ni d'une doctrine faussée sur les indulgences. A la vérité, dans les histoires mêlées à ces livres d'instruction et de piété, et dans les légendes des saints, il y a un amour du merveilleux qui prend toutes les formes, et se porte bien souvent sur des choses puérides. Mais à travers ces scories brille l'or pur d'une foi inébranlable en la puissance suprême qui anime et gouverne tous les êtres, est partout présente, abrite paternellement les bons, ébranle les chancelants, et brise, dans sa redoutable vengeance, les audacieux et les révoltés. Aussi ce merveilleux ne laissait-il pas que d'avoir une salutaire influence sur la conduite de milliers d'âmes<sup>2</sup>. « Il n'est pas nécessaire que tu croies toutes les merveilles que tu lis dans les livres pieux », dit le *Guide de l'âme*. « Les miracles de la sainte Écriture sont véritables, et il y en a encore beaucoup d'autres qui sont tout à fait dignes de créance, et que les chers saints opèrent par la grâce de Dieu; mais sache que, dans les livres, beaucoup te sont seulement racontés pour te servir d'exemple et te montrer la splendeur de la puissance et de la majesté de Dieu, qui récompense les bons et punit les méchants<sup>3</sup>. »

Dans l'ensemble des livres employés et reconnus par l'Église, nous trouvons la doctrine la plus pure, la plus authentique, la plus orthodoxe. La note fondamentale qui y domine est bien rendue par les paroles d'un *Exercice pour se préparer à la sainte Communion*, édité à Bâle et souvent réimprimé : « Entre dans l'intime de ton cœur. Trouves-y Jésus crucifié; cache-toi dans ses plaies sacrées. Loin de toi toute confiance en tes propres mérites; tout ton salut ne se trouve que dans la croix de Jésus-Christ. Mets-y donc avec joie ton unique espérance<sup>4</sup>. » Citons aussi les paroles du cantique par lequel commence le *Petit Jardin béni* :

Le soleil de la divine grâce  
Luit sur nous, plein d'amour.

<sup>1</sup> ALZOG, p. 13-64. — FALK, *Druckkunst*, p. 29-33.

<sup>2</sup> Comme le dit très-justement HURTER, *Papst Innocenz III*, t. IV, p. 537.

<sup>3</sup> P. 18.

<sup>4</sup> ALZOG, p. 71. — Voy. les excellentes explications de MUNZENBERGER, p. 51-72

Jésus, du haut du ciel,  
 Sera notre protecteur.  
 Quand m'instruiras-tu,  
 Jésus, mon unique trésor?  
 Quand pourrai-je chanter tes louanges  
 Sans fin, éternellement?  
 Mon repentir est amer!...  
 Oh! prends-moi dans tes bras,  
 Aie pitié de moi,  
 Mes péchés me causent tant de douleur!  
 Puisque tu t'es livré pour moi  
 A de cruels tourments,  
 Donne-moi ta grâce et ta bénédiction  
 Par ta mort très-sainte!  
 O Jésus, Maître très-bon,  
 Regarde-moi avec miséricorde,  
 Afin que de cœur et de courage  
 Je t'aime toujours de plus en plus <sup>1</sup>!

## V

« Tout ce qu'enseigne la sainte Église, est-il dit dans la *Porte du ciel* (1513), tout ce que tu entends ou lis dans les sermons et les autres instructions, ce qui est écrit dans les livres spirituels, ce que tu chantes à la gloire et à la louange de Dieu, les prières que tu fais pour obtenir le salut de ton âme, ce que tu endures dans les contradictions et les épreuves, tout cela doit t'exciter à lire avec humilité et dévotion les saintes Écritures, les Bibles qui sont maintenant traduites et imprimées en langue allemande et partout répandues en grand nombre, soit complètes, soit abrégées, et que tu peux acheter aujourd'hui pour peu d'argent <sup>2</sup>. »

Le nombre des traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit complètes, soit en parties séparées, était en effet considérable. On compte onze éditions des psaumes parues avant 1513; vingt-cinq, antérieurement à 1518, des Évangiles et des épîtres. En même temps, jusqu'au moment de la scission de l'Église, il ne parut pas moins de quatorze éditions de la Bible en haut allemand et cinq en bas allemand. Parmi les premières, il faut noter les belles éditions d'Augsbourg (1477, 1480, 1487, 1490, 1507, 1518), les éditions de Nuremberg, 1483, et celles de Strasbourg, 1485<sup>3</sup>. Au commencement du

<sup>1</sup> HASAK, p. 1-2.

<sup>2</sup> P. 19.

<sup>3</sup> KEHREIN, *Deutsche Bibel übersetzung vor Luther*, p. 33-53. — Voy. HAIN, nos 3129-3143. — STEIFF, p. 9. — ALZOG, p. 65-66. D'après l'opinion la plus répandue, la première traduction de la Bible en bon allemand parut en 1466 chez Eggstein, à Strasbourg. La première en bas allemand parut à Delft, en 1477. (Voy. VAN DER LINDE, p. 105.) La première en bas saxon, à Lubeck, 1494.



seizième siècle, on se servait déjà d'une sorte de Vulgate, en allemand, qui servait de type <sup>1</sup>.

Comme les livres de dévotion et d'enseignement, la plupart des éditions de la Bible étaient ornées de beaucoup de gravures, afin, comme le disait l'éditeur de la *Bible de Cologne* (1470-1480), que le lecteur se trouvât plus attiré à prendre fréquemment en main la sainte Bible. C'était aussi le but qu'on se proposait dans les Évangélistes, comme cela y est expressément et maintes fois répété. « Ils doivent servir, y est-il dit, à porter les fidèles à la lecture assidue et aimée de la Bible, particulièrement à celle de l'Évangile, dont la force et la vérité dépassent toutes les autres parties de l'Écriture sainte. » L'éditeur de l'*Évangéliste de Bâle* s'exprime de la même manière (1514). Il pose en principe pour tout chrétien raisonnable la nécessité de l'étude de la Bible : « Nous aurons à rendre un compte bien sévère à Dieu de l'emploi de notre temps, car le temps présent est appelé le temps de la grâce, il est infiniment précieux aux hommes pieux et bons. Il faudrait donc conseiller à tout chrétien sensé de lire volontiers en toute occasion la sainte Écriture, afin qu'il apprenne à connaître Dieu, son créateur et son Seigneur; car les grâces que l'homme peut obtenir de Dieu en la lisant ou l'écoutant lire sont inexprimables; surtout il faut se conduire d'après ce qu'on lit, car l'apôtre saint Jacques a dit dans le quatrième chapitre de son épître : « Celui qui sait le bien qu'il doit faire et ne le fait pas, est coupable de péché. » Il énumère ensuite les grâces diverses accordées à ceux qui lisent ou écoutent lire la sainte Écriture; et il ajoute : « Sache donc qu'il n'est point d'inquiétude ni d'épreuve si grandes qui ne soient consolées certainement par la grâce du Saint-Esprit pendant la lecture de la sainte Écriture, pourvu qu'en lisant, tu mettes toute ta confiance en Dieu, et la prennes fidèlement à cœur; car celui dont la foi est faible reste sans secours et sans grâce, au lieu que la foi ferme et vigoureuse trouve partout la force et la consolation au milieu de grâces abondantes. C'est pourquoi Jésus-Christ, notre cher Seigneur, disait à saint Pierre qui se croyait en péril de mort sur les eaux : « O homme de peu de foi, pourquoi doutes-tu de ma puissance et de ma force? » Il faut, dit-il encore, distinguer cinq classes de lecteurs : les premiers lisent seulement pour savoir, non pour agir, et afin de pouvoir reprendre les autres, et cela s'appelle vanité orgueilleuse. Les seconds ne lisent que pour s'entendre louer et passer pour des

<sup>1</sup> GEFCKEN, p. 6-10. — Voy. MAIER, dans le *Journal théologique trimest. de Tubingue*, t. LVI, 694. Le bibliothécaire du couvent des Prémontrés, le Père Philippe Klimesch, prépare avec une exactitude toute diplomatique l'édition du *Codex Teplensis* contenant le *Livre du Nouveau Testament*, le plus ancien des manuscrits allemands du saint Évangile, le même qui a servi de modèle à toutes les Bibles allemandes imprimées au quinzième siècle, Munich, 1881.

hommes éclairés et savants. Les troisièmes étudient et lisent afin de tirer profit de leur savoir, et dans toute leur science il n'y a qu'une laide cupidité. Les quatrièmes étudient, lisent et écoutent afin de pouvoir instruire et enseigner beaucoup d'âmes, et faire ainsi la volonté de Dieu, cherchant aussi eux-mêmes, par tous leurs efforts, à devenir meilleurs, et c'est là une véritable charité. Les cinquièmes et derniers cherchent avec tout le zèle possible à s'instruire et à s'améliorer, et c'est là une vertueuse et sage prévoyance. La lecture de ces deux dernières classes de lecteurs est méritoire et louable, pourvu qu'ils ne se laissent pas enfler par l'orgueil, ni séduire par l'hypocrisie et la vaine gloire <sup>1</sup>. »

L'éditeur de la *Bible de Cologne* parle très-bien de la lecture de la sainte Écriture : « Tout chrétien doit la lire, dit-il, avec dévotion et respect; les bonnes âmes qui regarderont, liront ou entendront lire cette traduction de la Bible doivent s'unir à Dieu et prier le Saint-Esprit, qui est le maître de l'Écriture sainte, de les éclairer et de la leur faire comprendre selon sa volonté sainte et pour le salut de leurs âmes. « Les gens instruits, poursuit-il, doivent se servir de la traduction latine de saint Jérôme; mais les personnes illettrées, les hommes simples (ecclésiastiques ou laïques), et particulièrement les moines et les religieuses, doivent, pour fuir l'oisiveté, qui est la racine de tous les vices, se servir de la présente Bible en traduction allemande pour se préserver des flèches de l'ennemi infernal. Donc, une âme désireuse d'aider les hommes à se sauver a fait par charité imprimer cette traduction de la Bible dans la digne ville de Cologne, avec beaucoup de peines et à grands frais; elle avait déjà paru il y a longtemps (de 1470 à 1480) dans l'Oberland et dans quelques villes des Pays-Bas, et avait été répandue en manuscrits dans beaucoup de couvents et de cloîtres. Que tous ceux qui lisent la Bible en allemand soient soumis de cœur, ne jugent pas ce qu'ils ne comprennent pas, et surtout prennent la Bible dans le sens entendu généralement par l'Église romaine répandue par tout l'univers <sup>2</sup>. »

On lit dans un petit écrit intitulé : *Livret singulièrement utile et consolant* (1508) <sup>3</sup> : « L'homme qui se dispose à lire la sainte Écriture doit faire cette prière : O Seigneur Jésus-Christ, éclaire mon entendement et ouvre mes sens, afin que je puisse comprendre ta parole, que j'y puise le repentir et la douleur de mes péchés, et que je sois enflammé d'une vraie dévotion; apprend-moi à mettre à profit

<sup>1</sup> Voy. ALZOG, p. 14-16.

<sup>2</sup> Voy. GEFFCKEN, p. 8-9.

<sup>3</sup> *Allen den die Got forchten und Ihm gern behaglich sein wollen* (Leipzig, 1508, p. 58).  
— HASAK, *Christliche Glaube*, p. 343.

toutes les lectures que je fais dans la sainte Écriture, pour que je puisse avancer dans la prière fervente, la bonne méditation et contemplation; car heureux, Seigneur, est l'homme que tu enseignes et auquel tu apprends ta sainte loi! O Seigneur Jésus-Christ, apprends-moi à comprendre ce que je lis, afin que je puisse l'accomplir véritablement par le cœur et par les œuvres. » *Le Petit Jardin béni* (1509) dit de même : « Lis et médite avec zèle la sainte Écriture, surtout les épîtres et les évangiles des dimanches et des jours de fête. Mais sache bien que tu ne peux le faire avec profit si tu n'en demandes d'abord au Saint-Esprit la vraie intelligence, et si tu ne commences par te repentir de tes péchés, absolument comme si tu allais te confesser. Si tu es orgueilleux, toute lecture te sera nuisible. Ce que tu ne comprends pas dans la sainte Écriture, passe-le, et remets-t'en à l'Église; elle interprète tout avec vérité, et elle en a seule le pouvoir <sup>1</sup>. »

Dès 1494 la Bible publiée à Lubeck avait paru accompagnée d'explications destinées à en éclairer le texte. Ces explications étaient dues à Nicolas de Lyra; l'auteur désire que tout chrétien puisse s'en aider pour mieux comprendre les nombreux passages obscurs et inintelligibles de la sainte Écriture <sup>2</sup>.

La rapidité avec laquelle les éditions des traductions de la Bible succédèrent, et les témoignages positifs des contemporains <sup>3</sup>, font présumer qu'elles étaient très-répondues parmi le peuple. Jean Eck raconte qu'il l'avait lue presque tout entière à dix ans <sup>4</sup>; le vicaire de Xanten, Adam Potken, dit aussi avoir appris dans son enfance (1470-1480) les quatre évangiles par cœur; plus tard, il lisait presque tous les jours avec ses élèves, âgées de onze à douze ans, quelques chapitres de l'Ancien ou du Nouveau Testament <sup>5</sup>. L'étude de la Bible était si ardemment poursuivie au quinzième siècle qu'un chanoine de Cassel (1480) fonda une bourse spéciale en faveur d'un ardent travailleur du village d'Harmuthsachsen, afin qu'il pût pendant huit ans s'appliquer exclusivement à l'étude de la sainte Écriture <sup>6</sup>. « La Bible est le champ du Seigneur » écrivait à l'humaniste Conrad Celtes l'abbesse de Nuremberg, Charité Pirkheimer; « la science divine y tire l'amande de son enveloppe, l'esprit de la lettre, l'huile du rocher, et la fleur des épines <sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> P. 12.

<sup>2</sup> GEFFCKEN, p. 9.

<sup>3</sup> Voy. KERKER, *Ersie Abhandlung uber die Predigt*, p. 373-375. — GEFFCKEN, p. 10.

<sup>4</sup> Voy. ALBERT, *Zeitschrift für die Historische Theologie*, t. XLIII, p. 417.

<sup>5</sup> *Collectaneen* du chan. PELZ, t. II<sup>e</sup>, p. 112.

<sup>6</sup> STÖLZEL, t. I, p. 130-131.

<sup>7</sup> BINDER, p. 86.

### CHAPITRE III

#### L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET L'ANCIEN HUMANISME.

##### I

On doit à la congrégation des « Frères de la vie commune », fondée par Gérard Groote<sup>1</sup> dans les Pays-Bas, l'établissement de nombreuses et florissantes écoles, qui, à l'époque dont nous nous occupons, eurent une influence très-heureuse sur le développement intellectuel du peuple; ces écoles se multiplièrent peu à peu, et s'échelonnèrent, en remontant le Rhin, jusqu'en Souabe. Vers la fin du quinzième siècle, elles s'étaient propagées de l'Escaut à la Vistule, de Cambrai (à travers toute l'Allemagne au nord) jusqu'à Culm, dans la Prusse occidentale. Les religieux qui les dirigeaient plaçaient bien au-dessus de la science proprement dite l'éducation chrétienne, et la formation de la jeunesse à une piété solide et pratique était le premier but qu'ils se proposaient d'atteindre. Tout leur enseignement s'inspirait de l'esprit chrétien. L'élève, sous leur direction, apprenait à considérer les principes religieux comme le fondement de l'être moral, comme la base de toute véritable éducation; cependant on ne négligeait pas de lui donner, dans une large mesure, des notions scientifiques; il était initié à une bonne méthode de travail; en sorte qu'un goût sérieux pour l'étude personnelle se formait en lui. Aussi de tous côtés la jeunesse, désireuse de s'instruire, accourait dans les établissements des Frères. A Zwolle, le nombre des écoliers variait entre 800 et 1,000; à Alkmaar, on en comptait 900; à Herzogenbusch, 1,200; à Deventer, vers l'an 1500, il y eut jusqu'à 2,200 écoliers<sup>2</sup>. Comme l'enseignement était gratuit chez les Frères, leurs écoles étaient accessibles aux gens de petites ressources. Dans les villes alle-

<sup>1</sup> Pour l'appréciation de cet homme illustre et trop peu connu, voy. *Tubinger Theol. Quartalschrift*, 652, 280-305. — Voyez aussi l'excellent travail de K. HIRSCH dans la *Herzog's Realencyclopädie*, 2<sup>b</sup>, p. 678-760.

<sup>2</sup> DELPRAT, p. 32, 37, 47. — BUTZBACH, *W'anderbuch'ein*, p. 167.



mandes où ils n'avaient pas d'établissements, ils prenaient néanmoins un vif intérêt à l'instruction de la jeunesse, fournissaient des maîtres aux écoles de la ville, payaient la rétribution scolaire des écoliers pauvres et leur procuraient des livres et d'autres moyens d'instruction.

Le pape Eugène IV donna à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Munster et d'Utrecht l'ordre formel de veiller à ce que l'action si utile des Frères ne fût troublée ni entravée par personne (1431). Les papes Pie II et Sixte IV le surpassèrent encore dans la protection marquée qu'ils leur accordèrent. Mais parmi les princes de l'Église d'Allemagne, leur protecteur le plus actif fut le cardinal Nicolas de Cusa, qui avait été lui-même élevé à Deventer, et y avait fait une riche fondation en faveur de vingt étudiants pauvres de « son pays du Rhin <sup>1</sup> ». Il prêta aux Frères un puissant appui, et favorisa l'extension de leur Ordre. Le plus illustre des protégés du cardinal, Rodolphe Agricola, faisait partie de ce groupe de jeunes gens distingués que le vénérable Thomas à Kempis réunissait autour de lui à Zwolle <sup>2</sup>; il faut encore citer les trois Westphaliens Alexandre Hegius, Rodolphe de Langen et Louis Dringenberg parmi ses plus remarquables disciples; tous trois furent aussi remarquables par leur savoir que par l'élevation de leurs sentiments religieux et la pureté de leurs mœurs. C'est à leur zèle ardent qu'on doit la restauration des études classiques sur le sol allemand, et l'on peut les considérer comme les pères de l'ancien humanisme. Il est à remarquer que la culture intellectuelle de ces trois savants avait subi la profonde influence de ce même homme, qui, dans son livre de *l'Imitation de Jésus-Christ* et dans ses autres écrits, fit éclore dans la congrégation des « Frères de la vie commune » la fleur la plus exquise de la piété ascétique.

Les anciens humanistes de notre pays n'avaient pas moins d'enthousiasme pour l'héritage grandiose légué par les peuples de l'antiquité que n'en eurent plus tard leurs successeurs, lorsque, réunissant tous leurs efforts, ils fondèrent, vers 1510, une école nouvelle. Avant eux leurs prédécesseurs du quinzième siècle avaient vu dans l'étude de l'antiquité un des plus puissants moyens de cultiver avec succès l'intelligence humaine, un terrain inépuisable et fécond pour toutes les nobles aspirations. Mais, dans leur pensée, les classiques grecs et latins ne devaient pas être étudiés dans l'unique dessein d'atteindre en eux et par eux le but et le terme de toute éducation; ils entendaient les mettre au service des intérêts chrétiens. Ils trouvaient excellent que l'esprit de leurs contemporains se retrempât dans l'étude de la vie intellectuelle des anciens et acquit une connaissance plus exacte de

<sup>1</sup> DELPRAT, p. 32, 46, 91. — REVIUS, p. 119-152.

<sup>2</sup> VOY. DILLENBURGER, p. 4-7.

l'antiquité; mais par l'étude des classiques ils ne voulaient pas se borner à former l'intelligence et le goût, ils désiraient avant tout parvenir, grâce à eux, à une intelligence plus profonde du christianisme et à l'amélioration de la vie morale. Cette manière d'envisager les auteurs païens n'avait pas, du reste, rien de nouveau. Déjà, mus par les mêmes motifs, les Pères de l'Église, pendant les premiers siècles, avaient recommandé et encouragé l'étude des langues antiques; jusqu'au treizième siècle, les écrivains de l'antiquité avaient été lus assidûment dans les écoles du moyen âge, et c'est à cette période primitive de culture classique que se rattachaient, à l'époque qui nous occupe, les efforts des premiers humanistes, après une longue période de stagnation et de barbarie. Réunissant à tous les manuscrits qu'on possédait déjà ceux qu'avait fait pénétrer en Occident la conquête de Constantinople, et dont l'imprimerie rendait la connaissance plus facile, les nouveaux travailleurs s'efforcèrent de les envisager sous tous leurs aspects et d'en faire pénétrer l'esprit dans la vie même du peuple.

Ils ne luttèrent pas contre l'école scolastique elle-même; ils ne rejetaient que la forme roide et embarrassée de son langage, et ne blâmaient que ses continuelles querelles, ses subtilités puérides, sa pédante argutie sur des mots, sa science stérile. Leur propre éducation, solidement scolastique, les préservait de l'esprit exclusif et des extravagances de l'école italienne, aussi bien que des erreurs où tombèrent plus tard les humanistes de la nouvelle école.

Aussi les théologiens et philosophes scolastiques, dont le système dominait alors dans les universités, ne voyaient-ils nullement dans les premiers humanistes des novateurs dangereux ou funestes. Parmi les deux partis qui se combattaient au sein de l'école, nominaux et réalistes, les premiers ont, il est vrai, peu d'hommes à citer dans les rangs de l'ancien humanisme, mais cela tient à ce que les nominaux, selon l'essence même de leur système, avaient une méthode plus dissolvante, négative et analytique, que positive et créatrice. Pour les réalistes, c'est à eux qu'on doit l'introduction des études classiques<sup>1</sup> dans les hautes écoles, et ceux-là mêmes dont on raille aujourd'hui l'*obscurantisme* ont favorisé et aidé le mouvement suscité par les nouveaux savants, aussi longtemps que ce mouvement ne menaça ni l'autorité de l'Église ni les fondements de la vie chrétienne.

La lutte ne commença et ne devint nécessaire que lorsque les jeunes humanistes rejetèrent toute l'ancienne science théologique et philosophique comme n'étant que purs sophismes et barbarie, réclamèrent pour leurs idées un monopole exclusif, prétendirent que toute notion scientifique se trouve uniquement contenue dans les ouvrages

<sup>1</sup> Voy. ZARNCKE, *Sébastien Brand*, XX. — FISCHER, 139.

des anciens, entrèrent en lutte ouverte avec l'Église et le christianisme, et trop souvent, par une vie frivole, jetèrent un défi à la morale. Ainsi l'humanisme ancien et l'humanisme moderne sont séparés par l'essence même de leur nature. De plus, il y a encore entre eux cette différence, que les modernes sont trop exclusivement charmés par l'admirable vêtement de la forme antique; l'étude de la langue, les beautés littéraires, les occupent uniquement; au lieu que le premier but des anciens humanistes, c'était de parvenir par la lecture des auteurs anciens à une connaissance plus approfondie de la vie antique prise dans son ensemble. Les modernes, outre cela, semblent mépriser leur langue maternelle et la littérature nationale; ils les traitent de barbares; elles sont, au contraire, l'objet de l'amour et de la sollicitude des vieux maîtres de l'humanisme allemand. Dans leur pensée, les études classiques devaient donner au peuple la clef de son propre passé, et lui fournir les moyens de le glorifier.

Tous ces principes de l'ancien humanisme se trouvaient déjà clairement accentués dans Agricola, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de l'école.

Rodolphe Agricola <sup>1</sup>, né à Laffo, près Gröningen (1442), semble avoir réuni dans sa personne toutes les connaissances classiques de son temps. Ses contemporains voyaient en lui un second Virgile; même en Italie, où il séjourna de 1473 à 1480, on s'émerveillait de la facilité d'élocution, de l'aisance, de la pureté avec lesquelles il avait appris à s'exprimer en latin. Son grand désir était de voir l'Allemagne parvenir à un si haut degré de culture et de science classique, que dans l'étude même du latin, elle ne fût pas surpassée par le Latium. Wimpheling le loue d'avoir insisté pour obtenir que les historiens de l'antiquité fussent traduits en allemand et accompagnés de commentaires, « afin que le peuple apprit à les connaître, et que par leur influence la langue nationale fût perfectionnée <sup>2</sup> ». Au reste, les études classiques d'Agricola ne l'avaient pas rendu étranger à sa propre langue, et il se plaisait à chanter sur la guitare les chansons allemandes qu'il composait. Il étudia aussi à fond la philosophie, et ses écrits dans ce domaine sont restés célèbres par l'exactitude des définitions et la pureté du langage. L'histoire naturelle et la médecine lui étaient également familières. Déjà parvenu au terme de la vie, il s'adonna à l'étude de l'hébreu, l'enseigna à quelques jeunes

<sup>1</sup> Voy. TRESLING, *Vita et merita Rudolphi Agricolæ* (Gröningæ, 1830). — MEINERS, t. II, p. 332-363. — ERHARDT, t. I, p. 374-415. — RITTER, *Geschichte der Philosophie*, t. IX, p. 261-267. — RAUMER, *Gesch. der Pädagogik*, t. II, p. 77-86. — GEIGER, *Biographie allemande universelle*, t. I, p. 151-156.

<sup>2</sup> *De arte inpressoria*, fol. 17. — Voy. GEIGER, *Reuchlin*, p. 66-67.

gens d'avenir, et fit une traduction des psaumes d'après le texte original<sup>1</sup>. Mais son véritable mérite, c'est l'action personnelle qu'il exerça, ce sont ses efforts persévérants pour faire adopter par son temps les chefs-d'œuvre de la littérature antique. Aussi, sous certains rapports, fut-il pour l'Allemagne quelque chose de ce qu'avait été Pétrarque pour l'Italie<sup>2</sup>. C'est lui, au reste, qui écrivit le premier la vie du grand humaniste italien et révéla sa gloire à l'Allemagne. « Nous devons à Pétrarque, dit-il, les progrès qu'a faits de nos jours l'instruction. Tous les siècles doivent le glorifier : l'antiquité, parce qu'il a sauvé ses chefs-d'œuvre de la destruction; les temps modernes, parce que, grâce à son effort courageux, une nouvelle culture intellectuelle a été fondée, et qu'il l'a laissée en héritage aux âges futurs. » Agricola avait d'ailleurs plus d'une ressemblance avec Pétrarque; comme lui il était constamment tourmenté du désir de voyager, et comme lui professait une extrême horreur pour tout emploi public. Il entendait ne vivre que pour l'étude, n'être troublé par rien, et répandre dans une libre activité les semences d'un enseignement nouveau. Comme Pétrarque, c'était un patriote ardent. Il s'efforça d'affermir dans le peuple allemand la conscience de sa valeur et de ses aptitudes; mais il dépassa de beaucoup l'illustre père de l'humanisme italien par sa manière profondément chrétienne d'envisager la vie, et par la pureté de ses mœurs. « Si Agricola est si grand, disait Wimpfeling, c'est parce que sa science et sa philosophie ne lui ont servi qu'à s'affranchir de toutes les passions, et à concourir au grand œuvre de perfectionnement personnel dont Dieu est lui-même l'architecte dans la foi et dans la prière. » Agricola insiste particulièrement dans ses écrits et surtout dans sa correspondance sur la nécessité de conserver l'intégrité de la foi, sur la pureté des mœurs et l'intime union de la piété et de la science. Son épître à son ami Barbirianus compte parmi les chefs-d'œuvre de la littérature pédagogique. Il lui expose ses vues, mûries par l'étude et l'expérience, sur la meilleure méthode et sur le but de toute culture intellectuelle et scientifique<sup>3</sup>. Il y recommande instamment l'étude des philosophes, historiens, orateurs et poètes de l'antiquité; mais il ne faut pas, selon lui, étudier trop exclusivement les anciens. « Car les anciens, dit-il, ou ne connaissaient pas le but véritable de la vie, ou ne le pressentaient qu'obscurément et comme à travers un nuage, en sorte qu'ils en parlent plus qu'ils n'en sont convaincus. » « Il faut donc, ajoute-t-il, monter plus haut, parvenir jusqu'aux saintes Écritures. Ce sont elles qui dissipent toute obscurité et mettent à l'abri

<sup>1</sup> HARTFELDER, *C. Celsus*, p. 17. — KAULEN, p. 291.

<sup>2</sup> Voy. GEIGER, *Petrarca und Deutschland*, p. 224-228.

<sup>3</sup> Voy. ERHARDT, t. I, p. 388-400.



de toute illusion ou trouble. Il faut diriger sa vie d'après leur enseignement, et bâtir son salut sous leur direction bénie. L'étude des classiques doit surtout servir à nous donner une claire intelligence des saintes Écritures. » Les contemporains parlent avec respect de la vie sans tache d'Agricola et font de grands éloges de sa disposition pacifique, de sa modestie, de son affabilité, de sa simplicité d'enfant. Il fut enseveli dans l'habit de Saint-François, et enterré à Heidelberg (1495).

## II

Agricola n'appartenait pas lui-même à l'enseignement proprement dit, mais il eût une grande part au développement intellectuel d'Alexandre Hégius, l'un des plus grands pédagogues du siècle. « J'avais quarante ans, écrit Hégius, lorsque j'allais pour la première fois chez le jeune Agricola; c'est de lui que j'ai appris tout ce que je sais, ou du moins tout ce que les autres s'imaginent que je sais <sup>1</sup>. » Hégius, né au village de Heeck dans le pays de Munster, et formé à l'école des « Frères de la vie commune », fut recteur du gymnase de Wesel, dans le Bas-Rhin, de 1469 à 1474. Il prit ensuite pendant un an la direction de l'école abbatiale, alors florissante, d'Emmerich, et trouva depuis à Deventer le champ le plus fécond de son activité. Érasme le compte parmi les savants qui remirent en honneur la bonne latinité, et déclare que, d'après le jugement de tous les savants contemporains, ses ouvrages sont dignes de l'immortalité, « bien qu'il n'ait pas été assez soigneux de sa réputation comme écrivain ». Jean Murmellius rapporte que son maître Hégius possédait également bien le grec et le latin, et recommandait avec ardeur à ses élèves l'étude de ces langues, alors peu cultivée en Allemagne <sup>2</sup>.

Hégius a l'incontestable mérite d'avoir simplifié et épuré les méthodes d'enseignement, corrigé ou exclu les anciens livres d'étude et fait des classiques anciens le principal objet de l'enseignement de la jeunesse. C'est lui qui a donné à l'instruction scolaire cette impulsion, qui agit ensuite si puissamment sur la nouvelle vie intellectuelle. Venus des environs des pays éloignés, les jeunes gens avides de s'instruire affluaient par centaines dans les salles où il professait, et non-seulement il sut inspirer à un nombre incalculable de ses élèves l'amour de l'étude, mais encore il éveilla en eux un enthousiasme désintéressé pour la noble mais difficile vocation de l'éducation de la jeunesse <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. RASSMANN, p. 10, note 24. — REICHLING, *Supplément*, p. 289-290.

<sup>2</sup> Voy. REICHLING, *Suppl.*, p. 287-303. — REICHLING, *Murmellius*, p. 5-15.

<sup>3</sup> Voy. OTTO JAHN, p. 404-420.

Comme Agricola, il dut la grande influence qu'il exerça à l'élevation de ses sentiments religieux, à ses qualités morales, à sa touchante simplicité, à sa modestie, à l'attrait qu'on ressentait pour son âme candide et pure. « Hégius rayonnait au milieu de tous comme un radieux flambeau par sa piété, et parmi la légion des savants par son vaste savoir et ses grandes capacités », dit son élève Jean Butzbach, dans ce « Petit Livret de voyage » (*Wanderbüchlein*), où il a raconté avec tant de fraîcheur, de naturel, d'une manière si fidèle et si vivante, ses souvenirs de jeunesse, sa vie et ses aventures à Deventer. Selon Butzbach, Hégius était une nature de la vieille roche allemande. Simple, loyal, il était le vrai père de ses élèves, surtout de ceux qui étaient dans le besoin, et auxquels il donnait ce qu'il recevait des plus riches. Il conserva jusque dans l'extrême vieillesse la soif d'apprendre; dans les dernières années de sa vie, il fit un voyage à Sponheim pour voir et consulter la magnifique bibliothèque de l'abbé Trithème. A son retour, il raconta à ses élèves rassemblés autour de lui, et au nombre de deux mille deux cents, qu'il en avait admiré les livres avec un incroyable plaisir, et que toute son attente avait été dépassée. Déjà très-avancé en âge, il entra dans l'état ecclésiastique; lorsqu'il mourut, le 27 décembre 1498, les pauvres de Deventer, auxquels il avait donné en secret et peu à peu toute sa fortune, qui était assez considérable, suivirent son cercueil, et l'accompagnèrent de leurs pleurs et de leurs lamentations. Il ne laissa rien après lui que ses vêtements et ses livres<sup>1</sup>.

On a dit qu'en admirant la valeur morale d'Hégius, sa noble modestie, ses travaux si étendus et si profonds, l'Allemagne pouvait se consoler, s'il est vrai que dans ses commencements l'humanisme n'y ait reçu qu'une échappée du jour brillant dont il resplendissait à la même époque en Italie<sup>2</sup>. Mais on ne songe pas, en parlant ainsi, que l'élevation d'âme d'Hégius et son désintéressement ne sont, en aucune manière, une exception isolée parmi les pédagogues allemands de la fin du quinzième siècle. Le principe qu'il professait, que « toute science est nuisible qui s'acquiert par la perte de la piété », ne lui appartient pas exclusivement; c'est celui de presque tous les hommes qui furent avec lui les initiateurs des études classiques ou qui reçurent de lui la direction de leur esprit. Beaucoup d'entre eux, comme les Westphaliens Rodolphe de Langen, Louis de Dringenberg, Conrad Coelenius, Timan, Kemner, Joseph Horlenius, ont vraiment bien mérité de l'enseignement populaire et de la science.

Parmi les diverses races allemandes, les Westphaliens se sont

<sup>1</sup> BUTZBACH, p. 148-151. — VOY. ERHARD, t. I, p. 416-427. — AHRENS, *Geschichte des Lyceums zu Hannover*, p. 20 (Hanovre, 1870).

<sup>2</sup> JAHN, p. 417.

incontestablement distingués par leur zèle pour l'enseignement de la jeunesse. « Aucun autre peuple parmi les hommes » écrivait Érasme à Thomas Morus, « ne mérite d'être autant loué pour sa persévérance au travail, son esprit de foi, la pureté de ses mœurs, sa simple sagesse et sa sage simplicité <sup>1</sup>. »

« Une grâce si abondante a été répandue sur ce pays, disait Werner Rolewinck, que, depuis qu'il a reçu la foi, jamais il n'est retourné en arrière; on ne voit nulle part qu'il s'y soit élevé des hérésiarques. Si l'on parle de la fidélité, soit par rapport à la morale, soit par rapport à la foi, on trouvera que la bonté divine a richement doté la Westphalie. Elle a excellé dans les travaux de l'industrie, la prédication de la parole de Dieu, l'étude des sciences, la pratique religieuse, les exercices de la vie monastique, le gouvernement du peuple, les bonnes mœurs et la prompte intelligence à servir le prochain; de sorte que dans une certaine mesure, elle a exercé un véritable apostolat dans le monde entier. » « Le peuple y est, en général, plein de simplicité et de droiture, et habitué à supporter paisiblement bien des genres de violence », continue Rolewinck. « En ce qui concerne les sciences, je doute fort qu'il y ait une faculté que les Westphaliens redoutent d'aborder. L'un pénètre les profonds mystères de la théologie, l'autre s'occupe du droit canon, un troisième approfondit le droit civil; celui-là se voue à l'étude de la médecine, ceux-ci donnent toute leur ardeur intellectuelle aux arts, à la poésie, à l'histoire, à l'astronomie, à la géométrie, à l'observation des eaux, de l'air, des météores, des pays, des animaux, etc. <sup>2</sup>. » Les Westphaliens passaient pour le peuple le plus « passionné pour les voyages ». On les appelait, comme les Florentins, « le cinquième élément », parce qu'ils étaient partout où se trouvent les quatre autres. « C'est à un Westphalien qui a été comme l'apôtre de l'éducation de la jeunesse dans son active et voyageuse existence, dit Wimpheling, c'est à Louis de Dringenberg que l'Alsace doit une grande partie de sa culture intellectuelle; c'est à un autre Westphalien, revenu dans sa patrie après de longs séjours en Italie, que la Westphalie est redevable de la prospérité de ses propres écoles. »

« Cet autre Westphalien » que nous avons déjà cité, c'est le prévôt Rodolphe de Langen, élevé à Deventer, et qui le premier cultiva avec goût la poésie latine en Allemagne. Il réforma les études scolaires en Westphalie, et Munster lui doit une période remarquable d'épanouissement intellectuel. Chaudement appuyé par les chanoines de la cathédrale et par ceux des quatre autres collégiales de la ville, Langen éleva l'école épiscopale à une telle réputation, qu'elle était fréquentée non-

<sup>1</sup> Voyez KAMPSCHULTE, *Einführung des Protestantismus in Westfalen*, p. 20-21.

<sup>2</sup> *De laude Saxoniae*, p. 134-140, 201.

seulement par les étudiants de Westphalie et des Pays-Bas rhénans, mais encore par ceux de Saxe et de Poméranie. Pendant longtemps elle fut d'une importance capitale pour l'éducation de la jeunesse dans l'Allemagne du nord-ouest. Elle devint aussi une féconde pépinière de professeurs habiles, et jusqu'à Goslar, Rostock, Lubeck, Greifswald et Copenhague, les heureux effets de leur activité se firent sentir.

Mais l'école épiscopale de Munster dut principalement sa réputation et sa gloire à Jean de Murmellius, que Langen avait associé à ses fonctions de recteur. Comme philologue, écrivain, pédagogue, professeur et poète latin, il tient un rang glorieux parmi les rénovateurs des études classiques et les réformateurs de l'instruction. Murmellius agissait selon l'esprit de son maître Hégius. « La fin et le but des études, écrivait-il, ne peut être que la connaissance et la gloire de Dieu. Ceux-là seuls sont vraiment sages qui s'appliquent aux lettres et aux arts afin de s'encourager, eux et les autres, à une bonne vie, à la justice et à la piété. Rien n'est plus nuisible qu'un savant qui est en même temps un méchant homme; il vaut mieux ne rien savoir que d'apprendre et de rester dans le péché. » Murmellius édita aussi des auteurs latins, et non-seulement des classiques proprement dits, mais encore les écrivains chrétiens d'un temps plus rapproché. Il composa environ vingt-cinq livres d'enseignement, dont plusieurs se sont maintenus pendant des siècles dans les écoles allemandes et hollandaises. C'est à sa sollicitation que l'humaniste Jean Césarius fut appelé à Munster afin d'y ouvrir des cours de grec.

Il faut encore citer parmi les savants amis de Langen le comte Maurice de Spiegelberg, lui aussi formé à Deventer, et dont l'éducation s'était achevée en Italie. Prévôt de la cathédrale d'Emmerich, il fut l'apôtre zélé de l'instruction et des études classiques, et peut être considéré comme le fondateur du collège de la ville <sup>1</sup>.

Les écoles nouvellement fondées ou améliorées entretenaient les unes avec les autres des relations amicales; des maîtres de Munster venaient professer à Emmerich, ceux d'Emmerich étaient envoyés aux collèges des villes du voisinage, Xanten et Wesel. Le nombre d'élèves de ces établissements était considérable : à Emmerich, en 1510, le collège comptait, sous le recteur Robert de Venray, quatre cent cinquante élèves étudiant le latin. On dit même que dans la

<sup>1</sup> Voy. PARMET, *Rodolph Langen, Leben und gesammelte Gedichte des ersten Munster'schen Humanisten* (Munster, 1869). — Voy. de plus RULAND, dans le *Journal théol. et hist.* de Bonn, 1870. — NORDHOFF, *Denkencurdigkeiten*, t. I, p. 41. — CORNELIUS, p. 12. — RASSMANN, p. 7-18. — NORDHOFF, p. 88-89. — REICHLING, *Die Humanisten Joseph Horlenius et Jacob Montanus*, dans le *Zeitschrift des westfäl. Alterthumsvereins*, t. XXXVI, 1-32, et REICHLING, *Murmellius*, 28.



petite ville de Frankenberg, en Hesse, l'excellent maître Jacob Horle avait sous sa direction près de cent quatre-vingts élèves<sup>1</sup>.

Le Suisse Henri Bullinger, qui fréquenta l'école d'Emmerich de 1516 à 1519, rapporte qu'il y apprit les éléments du latin dans Donatus et dans la grammaire d'Aldus Manutius. « Tous les jours, dit-il, on faisait des exercices en classe et à la maison; chaque matin nous devions décliner, comparer, conjuguer : on lisait à haute voix les lettres choisies de Pline, les épîtres de Cicéron, puis des fragments de Virgile et d'Horace, quelques poésies de Baptiste Mantuanus, des lettres de saint Jérôme, d'autres auteurs encore. Une fois par semaine, nous devions composer une lettre en latin; on parlait habituellement latin dans la maison; les professeurs du collège enseignaient aussi les principes du grec et de la dialectique. Une ferme discipline y régnait, et l'on apportait une grande attention aux exercices religieux<sup>2</sup>. »

Au collège de Xanten, le chapelain Adam Potken faisait depuis 1496 un cours de grec; lui-même, avec plusieurs chanoines de la ville, étudiait tous les jours l'hébreu. Son ami Sébastien Murrho, de Colmar, très-versé dans cette langue, lui procurait les livres qui lui étaient nécessaires. Plus tard, Potken fut envoyé dans une des onze écoles latines de Cologne comme professeur de grec; ces écoles étaient unies aux onze collégiales de la ville, et comptaient souvent parmi leurs professeurs les hommes les plus instruits et les plus capables<sup>3</sup>. A Cologne, Potken demeurait dans la maison de son parent Jean Potken, prévôt de Saint-Georges, savant orientaliste, qui avait appris l'éthiopien à Rome et donna à l'Europe le premier ouvrage imprimé en caractères éthiopiens<sup>4</sup>.

On obtenait alors de la jeunesse studieuse des choses extraordinaires. Adam Potken lisait à des élèves âgés seulement de onze à douze ans l'Énéide de Virgile et les discours de Cicéron. Jean Eck (né en 1486) parcourut le cours complet des classiques latins entre sa neuvième et sa douzième année; il était élève à l'école et dans la maison de son oncle, simple curé de paroisse, et ce qu'il nous raconte de son éducation est d'un intérêt général pour l'histoire de l'enseignement. On expliquait alternativement à l'enfant les auteurs anciens et modernes, les fables d'Ésope, une comédie d'Arétinus, l'élegie d'Alda (de Garin de Vérone), le traité attribué à Sénèque sur les

<sup>1</sup> Voy. l'excellent travail de REICHLING sur *Murmellius*, p. 36-46, 79-80, et sa *Bibliog.*, p. 132 et ss.

<sup>2</sup> Voy. DILLENBURGER, p. 4-11. — KÖHLER, p. 15-16.

<sup>3</sup> PELZ, 2<sup>e</sup>, p. 114. — NETTESHEIM, p. 166-167. — KÖHLER, p. 19. — DILLENBURGER, p. 32.

<sup>4</sup> KRAFFT, *Mittheilungen aus der Niederrheinischen Reformationsgeschichte*, p. 193 et ss. — Voy. KÖHLER, p. 21-22.

quatre vertus cardinales, les lettres de Gasparin, une hymne de Gerson en l'honneur de saint Joseph, deux ouvrages de Boëce, le prologue de saint Jérôme sur la Bible, Térence, et les cinq premiers livres de l'Énéide. Tout jeune qu'il était, il dut même apprendre quelques notions de philosophie et de jurisprudence, et étudier les Pères de l'Église. « On m'exerçait, écrit-il, sur les cinq traités de dialectique de Pierre d'Espagne; après le repas, je lisais à mon oncle les livres de Moïse, les livres historiques de l'Ancien Testament, les quatre Évangiles et les Actes des apôtres. Je lus aussi un ouvrage sur les quatre fins dernières, un autre sur les âmes; une partie des discours de saint Augustin aux solitaires; le livre d'Augustin d'Ancone sur la puissance de l'Église et une introduction à l'étude du droit. J'appris par cœur par ordre alphabétique les quatre chapitres du troisième livre des *Décretales*, avec les règles et les principes du droit d'après Panormiton. Outre cela, mon oncle eut soin que dans les autres écoles j'entendisse lire les Bucoliques, le Théodule, et le sixième traité de Pierre d'Espagne. Les prêtres qui secoudaient mon oncle m'expliquaient aussi les Évangiles des dimanches et des fêtes, le traité de Cicéron sur l'amitié, l'introduction de saint Basile aux études d'humanité, et la guerre de Troie, d'Homère<sup>1</sup>. » Eck lisait encore à lui tout seul quantité d'autres livres latins et allemands. Ainsi préparé, il entra en 1498, n'étant encore âgé que de treize ans, à l'Université d'Heidelberg, et deux ans après, fut élevé à Tubingen à la dignité de maître ès arts<sup>2</sup>.

On trouve de fréquents exemples de pareille précocité d'esprit dans les jeunes étudiants universitaires de cette époque. Le mathématicien et astronome Jean Muller, de Königsberg, en Franconie, se fit immatriculer à l'âge de douze ans à l'Université de Leipzig, et dès sa seizième année obtint le grade de maître ès arts à Vienne<sup>3</sup>. Jean Reuchlin et Geiler de Kaisersberg commencèrent dès quinze ans leurs études à l'Université; Jean Spieshaimer, surnommé Cuspinianus, faisait des cours à l'école supérieure de Vienne, sur Virgile, Horace, Lucain, Salluste et Cicéron, n'ayant encore que dix-huit ans<sup>4</sup>. Trois ans après, il professait la philosophie, l'éloquence et les arts libéraux. Dans sa vingt-septième année, il fut élu recteur de l'Université<sup>5</sup>.

On peut bien dire que depuis quinze siècles et demi on n'avait jamais vu parmi nous une soif d'instruction plus ardente. De là venait

<sup>1</sup> VOY. KRAFFT, *Mittheilungen*, p. 249-250.

<sup>2</sup> SUR POTKEN, VOY. PELZ, p. 2<sup>a</sup>, 117-119.

<sup>3</sup> WELZENBACH, p. 124.

<sup>4</sup> MEUSER, t. III, p. 88-90. — WIEDEMANN, p. 3-6.

<sup>5</sup> FIEDLER, p. 3. — ASCHBACH, *Wiener Universität*, t. I, p. 358.

cette application soutenue qu'on remarque même chez les tout jeunes gens, et cette passion de savoir qui ne connaissait nul repos jusque dans l'extrême vieillesse.

A l'école comme dans la maison paternelle, régnait une discipline qui convenait à tous égards à cette génération vigoureuse et rude; la verge et le bâton gouvernaient. L'empereur Maximilien lui-même reçut dans sa jeunesse des coups bien appliqués de la main de son maître<sup>1</sup>, et le margrave Albert de Brandebourg, dans un voyage qu'il fit en 1474, annonçait à sa femme qu'aussitôt après son heureux retour, il se proposait de « poivrer »<sup>2</sup> avec la verge, elle, son jeune fils le petit Albert, et les « demoiselles ».

Le sceau scolaire de la ville d'Hoxter, qui nous a été conservé, montre bien le rôle important que jouait alors la verge. Nous y voyons un maître d'école, revêtu d'une robe à larges plis, la tête recouverte d'un bonnet rond; il est assis, et brandit une verge de sa main droite levée. Un petit garçon est agenouillé devant lui; de sa main gauche, le maître tient le menton de l'enfant et lui relève la tête<sup>3</sup>. Dans bien des localités avait lieu annuellement, en été, la procession des verges. Conduite par ses maîtres, et accompagnée par la moitié des habitants de la ville, la jeunesse des écoles se rendait au bois pour faire elle-même la provision de verges destinées à ses propres besoins. Une fois que cette provision était faite, la troupe, dans un joyeux tumulte, s'ébattait dans la verdure, se parait de couronnes printanières, se livrait à toutes sortes de jeux et d'exercices gymnastiques; ensuite, les écoliers étaient régalez par les maîtres et les parents. Chargés de l'instrument de leur supplice, ils rentraient le soir dans la ville, parmi les chants et les rires. Une chanson composée pour cette circonstance nous a été conservée :

Vous, nos pères, vous, nos bonnes petites mères,  
 Regardez, voici que nous rentrons  
 Chargés de bois de bouleau!  
 Il nous sera très-utile  
 Et nullement dommageable.  
 Votre volonté et l'ordre de Dieu  
 Nous ont contraints de porter nous-mêmes en ce jour  
 Nos propres verges  
 Avec un joyeux courage<sup>4</sup>!

En dépit de l'effroi que pouvait causer aux enfants la verge ou le bâton, une joie innocente, un esprit d'insouciant gaité régnaient

<sup>1</sup> Voy. ERHARD, t. III, p. 429-434. — HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 70-92. — ASCHBACH, *Wiener Universität*, t. II, p. 284-287.

<sup>2</sup> Voy. ZAPPERT, *Gesprächbüchlein*, p. 224.

<sup>3</sup> HÖFLER, *Archiv. für Kunde Osterr. Geschichtsquellen*, t. VII, p. 104.

<sup>4</sup> KRIEKG, *Burgerthum, neue Folge*, p. 68. — Voy. FALK, *Schulen am Mittelrhein*, p. 51.

dans les écoles. C'est cet esprit qui donna naissance aux nombreuses fêtes scolaires, aux représentations théâtrales si fréquentes alors<sup>1</sup>, à la fête de saint Grégoire ou jeu de l'évêque, à celles du carnaval, de saint André, de saint Nicolas, de Noël<sup>2</sup>, fêtes qui dans leur gaieté franche et spontanée exerçaient une action si bienfaisante sur la jeunesse, et lui donnaient l'heureux sentiment du plaisir de vivre.

### III

L'école florissante dirigée à Schlestadt par Louis Dringenberg, et qu'on avait surnommée la « perle de l'Alsace », avait une importance encore plus grande que les établissements du Rhin dont nous avons déjà parlé. Elle tenait le premier rang en Allemagne parmi les écoles où la lecture des classiques et les études historiques concernant l'histoire nationale étaient poursuivies avec le plus de zèle<sup>3</sup>. Elle comptait souvent de sept à huit cents élèves<sup>4</sup>; et parmi ceux-ci, à côté d'un Jean de Dalberg et d'un Geiler de Kaisersberg, nous voyons apparaître le futur « instituteur de l'Allemagne », Jacques Wimpheling<sup>5</sup>.

Wimpheling naquit à Schlestadt en 1450. C'est une des plus influentes et des plus attrayantes personnalités de la fin du moyen âge. Non que son caractère fût aussi bienveillant, irréprochable, élevé au-dessus de tous les malentendus d'ici-bas que celui d'un Agricola ou d'un Hégius; il était, au contraire, mordant et âpre dans la discussion<sup>6</sup>, souvent imprudent dans ses paroles, et maladroitement hardi dans ses sorties. Outre cela, s'il faut en croire ses propres aveux sur lui-même, la maladie et l'excès de travail le rendaient de temps en temps injuste et amer. Mais sa conduite noble et désintéressée, son infatigable activité comme professeur et écrivain, sa constante et prompte bonne volonté pour le bien, lui avaient gagné les cœurs de ses contemporains<sup>7</sup>. Wimpheling n'était pas seulement un savant, c'était aussi un publiciste; sa grande énergie morale, son

<sup>1</sup> KRIEGK, p. 98-99. — Voy. la *Germanie* de PFEIFFER, t. I, p. 134. — FALK, *Die Schul und Kinderfeste im Mittelalter* (Francfort, 1880). — NETTESHEIM, p. 145-157.

<sup>2</sup> Voy. KRIEGK, *Bürgerthum*, t. I, p. 435-442.

<sup>3</sup> *Id.*, *Bürgerthum, neue Folge*, p. 93-94.

<sup>4</sup> WIMPHELING, *De arte impressoria*, fol. 17.

<sup>5</sup> En 1517, l'école comptait neuf cents élèves. — RÖHRIG, p. 207-209. — SCHREIBER, t. I, p. 119-121. — BADER, *Gesch. der Stadt Freiburg*, t. I, p. 530.

<sup>6</sup> GOEDECKE, *Narrenbeschworung*, t. XII-XIV.

<sup>7</sup> Sur Wimpheling, voy. les travaux de Wiskowatoff et de Schwarz, puis *Aufsatz in den Histor. Polü. Blättern*, t. LXI, p. 593-613.



incorruptible amour de la vérité, son noble esprit de patriotisme le rendaient particulièrement propre à populariser la science, chose dont jusque-là on s'était encore peu soucié. Son savoir, comme ses facultés littéraires, furent uniquement consacrés à son propre perfectionnement, à l'élévation de l'esprit national dans toutes les classes du peuple, à la réforme des abus ecclésiastiques et à la gloire de son pays. « A quoi bon tous les livres, écrit-il, à quoi bon les plus savants ouvrages, les plus profondes recherches, s'ils ne servent qu'à flatter la vanité de leurs auteurs, et ne font, ni ne veulent faire progresser le bien général? Une science si aride, si inutile, si nuisible, venue de l'orgueil et de l'égoïsme, ne peut que produire une présomption coupable et que fomenter toutes les mauvaises inclinations et toutes les passions impures. Si ces sentiments dominent dans l'âme d'un auteur, ses écrits ne sauraient exercer une bonne influence. »

« A quoi toute notre science peut-elle nous servir », demande-t-il à un autre endroit, « si nous n'avons pas les nobles intentions qui y correspondent? A quoi bon tout notre travail, s'il ne nous conduit à la piété; toute notre science, si elle ne nous donne l'amour du prochain; toutes nos lumières, si nous ne devenons humbles? Pourquoi l'étude assidue, si elle ne nous remplit d'urbanité? »

La meilleure manière, selon lui, d'atteindre les résultats les plus pratiques et les plus utiles, c'est de se vouer à l'instruction; car c'est de la meilleure éducation de la jeunesse que doit sortir la vraie réforme, non-seulement celle de l'Église, mais encore celle de l'ordre légal dans la société et dans la famille. « Le véritable fondement de notre religion », écrivait-il en dédiant à son ami le prévôt du chapitre de Spire, Georges de Gemmingen, l'un de ses écrits pédagogiques, « le soutien de toute vie honorable, l'ornement de toute condition, la prospérité de la chose publique, la connaissance solide de la doctrine sacrée, la victoire assurée sur l'impureté et les passions, tout cela repose sur une éducation bien entendue, à laquelle on a su apporter des soins intelligents. »

Aussi la formation de la jeunesse était-elle le souci dominant de sa vie; si Hégius, dont il ne prononçait le nom qu'avec vénération, fut le plus grand pédagogue allemand de son siècle, Wimpheling fut le plus parfait des écrivains pédagogiques de l'époque et l'un des plus excellents promoteurs d'un enseignement perfectionné, basé sur une manière essentiellement chrétienne d'envisager le monde et la vie. Aussi Reuchlin l'appelait-il « une colonne de notre religion », et après sa mort, Beatus Rhenanus, faisant son éloge, disait de lui : « Wimpheling, en aimant, encourageant et protégeant l'éducation de la jeunesse, a travaillé plus que personne en Allemagne au progrès de la science. » A l'exemple d'Æneas Sylvius, qui avant son élévation

au trône papal exerça une si féconde influence sur la vie intellectuelle de son pays, Wimpheling chercha particulièrement à rendre la noblesse et les princes capables d'une noble culture, et s'efforça de les gagner à l'amour des études classiques récemment remises en honneur <sup>1</sup>.

Parmi ses écrits pédagogiques (dont trente mille exemplaires environ furent imprimés antérieurement à 1517), il en est deux qui sont du plus haut intérêt. Dans le premier, intitulé *Guide de la jeunesse d'Allemagne* (1497), Wimpheling démontre avec une claire évidence les vices des méthodes d'enseignement autrefois employées; il prouve comment, par un système plus rationnel, on peut enseigner la jeunesse d'une façon plus rapide et plus intelligible. Puis il donne un grand nombre de précieuses règles et d'excellents principes pour l'enseignement pratique des langues anciennes. L'auteur ne traite pas seulement de l'instruction, il s'étend sur tout ce qui concerne l'école, et parle même de la personne du maître. Son ouvrage nous offre la première méthode rationnelle de pédagogie qui nous ait été donnée <sup>2</sup>: c'est une œuvre vraiment nationale, et qui mérite d'être saluée par tous les temps avec reconnaissance et respect <sup>3</sup>. Quant au second ouvrage pédagogique et moral de Wimpheling, la *Jeunesse* (1500), il appartient au petit nombre de livres qui font époque dans l'histoire de l'humanité <sup>4</sup>.

Les maîtres et pédagogues de ce temps, dans leurs efforts en faveur de l'enseignement, partaient de ce principe qu'il ne suffit pas de développer les aptitudes et les capacités de l'enfant; qu'il faut avant tout les ennoblir et les perfectionner. Ils s'efforçaient d'inspirer à la jeunesse qui leur était confiée le goût et l'amour de l'étude, l'habitude du travail personnel, et prétendaient l'élever pour la vie et pour les devoirs qu'elle comporte. Ils employaient toutes les ressources de leur intelligence, toute la chaleur de leur conviction, à les initier aux chefs-d'œuvre grecs et latins; mais ils cherchaient en même temps à ne pas séparer dans l'esprit de leurs élèves l'admiration pour la beauté de la forme du sens intérieur et profond de la pensée. L'étude des langues, dans leur manière de voir, ne devait pas avoir uniquement pour but la connaissance du latin et du grec; selon les paroles de Wimpheling, les langues devaient servir d'instrument de culture intellectuelle, et l'élève devait, par leur secours, s'exercer à penser avec force. Nos anciens maîtres voyaient dans les humanités

<sup>1</sup> Voy. sa lettre à Frédéric de Dalberg dans WISKOWATOFF, p. 79.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. SCHWARZ, p. 122-151.

<sup>3</sup> *Id.*, *Sebast. Brant*, p. 353.

<sup>4</sup> ZARNCKE, p. XII. — Voy. SCHWARZ, p. 153-164.

une sorte de gymnastique propre à former l'indépendance du jugement. Avec une sage prudence, ils évitaient d'introduire dans leurs écoles une trop grande variété dans les sujets d'enseignement. Après l'étude solide de la religion et les soins apportés au développement de la vie chrétienne, ils se proposaient surtout de donner à leurs élèves une connaissance approfondie de l'antiquité classique. Le peu de notions de fond dont on s'occupait n'était abordé qu'avec une extrême réserve, en passant, et comme étude accessoire. Aussi les maîtres de ces établissements réussissaient-ils à donner à leurs élèves des connaissances bien reliées les unes aux autres et formant un ensemble complet<sup>1</sup>.

Dans le sud de l'Allemagne, l'éducation scolaire suivit le même mouvement que celui qui s'était produit dans les Pays-Bas, la Westphalie et les pays rhénans. Elle s'y développa et y fleurit peu à peu pendant les dernières années du quinzième siècle : Nuremberg et Augsbourg étaient sous ce rapport les centres intellectuels les plus remarquables. Au commencement du seizième siècle, il y avait à Nuremberg quatre collèges latins qui, par les soins du savant praticien Willibald Pirkheimer et du prévôt Jean Kress, étaient en état de donner une éducation excellente sous plus d'un rapport. Une école de poésie s'établit même à Nuremberg; la direction en fut confiée à Jean Cocléus (1515). Ce même Cocléus entretenait des rapports amicaux et littéraires avec Kreiss et Pirkheimer, et composa plusieurs livres d'enseignement, entre autres une grammaire latine souvent rééditée et très-appréciée des maîtres les plus savants d'alors pour sa clarté et sa précision. Il composa aussi un abrégé de la géographie mathématique de Pomponius Mela, et un commentaire sur la météorologie d'Aristote, sur les travaux duquel il établissait les fondements de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la physique<sup>2</sup>.

On peut à peine nommer une grande ville en Allemagne à cette époque (si l'on en excepte les villes du duché de Brandebourg) qui n'ait vu se fonder ou s'améliorer une école supérieure à côté de ses écoles élémentaires<sup>3</sup>.

La haute direction des écoles des villes était généralement confiée aux autorités municipales; mais tous les établissements d'enseignement étaient en même temps étroitement unis à l'Église, non-seulement parce que la plupart des maîtres appartenaient à l'état ecclésiastique, mais encore parce que l'inspection des collèges était, ou laissée, ou

<sup>1</sup> Sur les écoles supérieures d'alors, voy. HEIDEMANN, p. 4-7. — PACHTER, *Uebersicht über das Gymnasium bis zum Beginne des sechzehnten Jahrhunderts*, 1879, p. 359-384.

<sup>2</sup> OTTO, p. 12-14.

<sup>3</sup> Érasme à J. E. Vives, *Opera*, III, p. 689. — Voy. KIRCHHOFF, I, 49.

formellement attribuée au clergé. Un budget spécial pour les écoles n'existait pas plus alors que des fonds particuliers pour les indigents. Ceux mêmes des établissements scolaires qui se trouvaient sous la direction immédiate des municipalités étaient entretenus par des fonds particuliers, par la rétribution qu'apportait chaque élève, et par les legs en leur faveur qui se renouvelaient perpétuellement; car l'instruction de la jeunesse comptait parmi les œuvres de miséricorde, et, obéissant pieusement à l'enseignement de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres, les fidèles s'empressaient de faire de riches donations aux écoles.

Des bibliothèques se fondaient dans le même esprit : ainsi, par exemple, nous voyons un maître charpentier de Xanten, nommé Mathieu Holthof, abandonner sa maison et un jardin à une association de Frères, afin « qu'avec l'argent qu'on en retirera, on achète de bons livres chrétiens qui puissent être utiles aux âmes des lecteurs; et les lecteurs doivent prier pour la pauvre âme du donateur <sup>1</sup> » (1485). Un potier d'étain de Francfort-sur-le-Mein donne également la somme alors importante de 335 florins d'or pour la bibliothèque du cloître des Carmes, « afin que cette bibliothèque contribue à la gloire de Dieu, de sa sainte Mère, à l'utilité de tous, et que les livres soient conservés avec honneur » (1477). C'est à un autre bourgeois de Francfort que sont dus les commencements de la bibliothèque de la ville (1484) <sup>2</sup>. A Ulm, dès 1450, une famille bourgeoise ouvre au public une bibliothèque, probablement la première de ce genre qui ait existé en Allemagne <sup>3</sup>.

Après le clergé, c'est la bourgeoisie qui devient le véritable soutien de la culture intellectuelle; mais la noblesse aussi prend part avec joie à la renaissance de la vie de la pensée. Plusieurs des hommes les plus influents d'alors, Maurice de Spiegelberg, Rodolphe de Langen, Jean de Dalberg, appartenaient à l'aristocratie. Huit ou neuf membres d'une même famille de gentilshommes obtinrent, à Pavie ou à Padoue, le bonnet de docteur <sup>4</sup>. A l'Université d'Erfurt, on compte, pendant le quinzième siècle, vingt recteurs appartenant à la noblesse <sup>5</sup>.

Le mouvement intellectuel eut aussi son écho dans le monde

<sup>1</sup> PELZ, 2a, 19.

<sup>2</sup> KRIECK, *Bürgerthum neue Folge*, 66, et *Geschichte Francfurts*, p. 167.

<sup>3</sup> JAGER, *Schwäbisches Städtewesen*, t. I, p. 591. — *Serapeum*, t. V, p. 193. — HASSLER, p. 111. — FALK, *Hist. pol. Blätter*, p. 77, 306. — Sur la bibliothèque paroissiale de Saint-Jacques à Brunn, voy. *Serapeum*, t. XI, p. 382. — FALK, *Hist. Jahrbuch der Görres Gesellschaft*, t. I, p. 297-304 (Munster, 1880).

<sup>4</sup> STÖLZEL, t. I, p. 46.

<sup>5</sup> *Kampschulte*, t. I, p. 24.



féminin; surtout dans le pays du Rhin et dans l'Allemagne du Sud, le nombre des femmes qui s'adonnent aux sciences est assez considérable. Butzbach, dans l'ouvrage littéraire resté inédit qu'il composa en 1505, cite parmi les femmes les plus accomplies de son temps Gertrude de Coblenz, maîtresse des novices au couvent des Augustines de Wallenda, jeune fille de grande capacité, très-cultivée, aussi distinguée par sa piété que par la connaissance qu'elle avait acquise des saintes Écritures. Il nomme encore Christine de Leyen, religieuse augustine à Marienthal, et Barbara de Dalberg, religieuse bénédictine à Marienberg et nièce de l'évêque de Worms<sup>1</sup>; elle a laissé plusieurs écrits de sa composition. Butzbach dédie son livre à Aleydis Kaskop, Bénédictine à Rolandswerth († 1507), très-célèbre par sa connaissance des classiques de l'antiquité. Il la compare à Roswitha, à Hildegarde et à Élisabeth de Schönau. Aleydis écrivit sept homélies latines sur saint Paul, et traduisit en allemand un livre latin sur la sainte Messe. A la même époque, et dans le même couvent, vivait Gertrude de Büchel, « très-experte dans les beaux-arts », et à laquelle Butzbach dédia un ouvrage sur les peintres célèbres<sup>2</sup>. Au monastère de Seebach, près de Durkheim, l'abbesse Richemonde von der Horst entretenait avec Trithème une correspondance en latin sur des sujets spirituels, et Butzbach en fait l'éloge comme l'auteur de divers écrits<sup>3</sup>. Parlant de la religieuse Ursule Cantor, il assure qu'elle n'a eu son égale dans aucun temps<sup>4</sup>, et vante ses connaissances théologiques, son goût pour les belles-lettres et son talent de bien dire. Une autre femme très-distinguée par son esprit, et celle-là restée dans le monde, c'est Marguerite de Staffel († 1471), femme du vicomte du Rheingau Adam d'Allendorf. Comme la duchesse Hedwige de Souabe, elle lisait avec son chapelain les anciens classiques dans l'original, composait de petites poésies latines, des morceaux en prose, et aussi des poésies allemandes. On dit qu'elle mit en rimes, non sans verve poétique, une vie de saint Bernard et de sainte Hildegarde<sup>5</sup>. Catherine d'Ostheim appartient aussi au quinzième siècle; elle avait de grandes connaissances historiques, et composa un abrégé de la Chronique de Limbourg, qu'elle continua<sup>6</sup>.

Parmi les femmes lettrées de l'Allemagne du Sud, l'abbesse de

<sup>1</sup> Voy. BECKER, p. 268-269.

<sup>2</sup> Voy. FLOSS, *Das Kloster Rolandswerth bei Bonn* (Cologne, 1868, p. 20, 26, 70, 74, 102). — Voy. aussi sur le couvent de Lunc, GRUBE, p. 250.

<sup>3</sup> *Trithem. Chron. Sponh.*, p. 412. — *Epist. famil.*, p. 445, 455, 464, 476, 499, 502, 503. — Voy. REMLING, *Klöster in Rheinbaiern*, t. I, p. 173. — SILBERNAGEL, p. 95 240.

<sup>4</sup> Voy. sur ce point KRAFFT et CRECELIUS, t. VII, p. 224-225, 275. — BECKER, p. 270. — Sur Ursule, cons. la *Cölnner chronik*, *Chroniken der Deutschen Städte*, t. XIV, p. 877.

<sup>5</sup> Voy. BODMANN, *Rheingauische Alterthümer*, p. 298, 552. — FALK, p. 653.

<sup>6</sup> KRIEGER, *Bürgerthum neue Folge*, p. 77.

Nuremberg, Charité Pirkheimer, brille au premier rang, par sa science autant que par sa noblesse d'âme. Ses lettres et ses souvenirs témoignent hautement de sa piété pure, de son esprit élevé, de son noble caractère. « Tous ceux qui dépassent les autres par leur intelligence ou leur rang, écrivait le légiste Christophe Scheurl, admirent l'esprit pénétrant, la science, l'élévation d'âme de l'abbesse Charité<sup>1</sup>. »

Clara Pirkheimer, religieuse comme sa sœur au couvent de Sainte-Claire, était également remarquable par sa piété et par la culture de son esprit. Les savants de l'époque parlent des deux sœurs avec une sorte d'orgueil patriotique.

Après elles, il faut encore citer la religieuse Clarisse Apollonia Tucher, que Christophe Scheurl appelle « la couronne de son couvent, l'amie de tout ce qui touche le culte de Dieu, le miroir de la vertu, l'exemple et le modèle de ses sœurs ». Apollonia était nièce du juriste de Nuremberg, Sixte Tucher, qui fut longtemps l'orgueil de l'Université d'Ingolstadt et fit preuve de grande capacité pour les affaires en qualité de conseiller intime du Pape et de l'Empereur. Il était prévôt de Saint-Laurent de Nuremberg depuis 1497; c'était le modèle de la ville par sa conduite sans tache comme prêtre, autant que par sa bienfaisance envers les malheureux. Les lettres d'édification et de dévotion qu'il écrivit à Apollonia et à sa plus intime amie Charité Pirkheimer, charment le lecteur par leur élévation et leur profondeur. Cette correspondance est un touchant monument du véritable humanisme chrétien, qui ne sépare pas la science de la foi, le savoir de la religion, et qui, pour combattre l'orgueil de l'esprit, prend pour devise et pratique fidèlement la belle parole de Trithème : « Savoir, c'est aimer. » Sixte encourage ses amies à l'étude assidue, et ne cache pas son étonnement joyeux en constatant « les aptitudes merveilleuses, les dons intellectuels des femmes ». Mais, ajoute-t-il dans une lettre toute paternelle adressée à Charité, « je ne veux pas que tu recherches par ton savoir une vaine louange, mais bien que tu l'attribues à Celui-là seul de qui découle tout don parfait. Emploie le talent qu'il t'a donné pour sa gloire, l'utilité de tes sœurs et ton propre salut; mais n'oublie jamais la parole d'or de l'Apôtre : « Non à la science, mais la charité est utile à l'homme<sup>2</sup>. »

Véronique Welser, la savante prieure d'Augsbourg (pour laquelle les deux Holbein composèrent, l'un son plus beau, et l'autre son

<sup>1</sup> Voy. sur Charité le tome II de cet ouvrage, p. 352-364.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur Charité et son cercle, voy. BINDER, p. 1-101. — Voy. dans la notice sur Barbara Furerin, abbesse de Gnadenberg, une jolie esquisse de la vie des couvents au quinzième siècle, dans les *Hist. pol. Blätter*, t. XLIX, p. 533-553.

premier tableau<sup>1</sup>), et Marguerite Welser, fidèle associée des travaux scientifiques de son mari, Conrad Peutinger, le célèbre humaniste, étaient les dignes émules des femmes que nous venons de citer.

Parmi les princesses allemandes, Mathilde, fille du comte palatin Louis III, était célèbre par son goût éclairé pour les sciences et les arts. Elle avait réuni une collection des anciennes poésies du temps des Minnesinger, composée de quatre-vingt-quatorze pièces; prenait plaisir aux vieux chants populaires et faisait versifier de nouvelles chansons sur d'anciennes mélodies<sup>2</sup>. C'est encouragé par elle que le chancelier Nicolas de Wyle entreprit ses traductions<sup>3</sup>, et grâce à l'impulsion qu'elle sut donner, son second mari, l'archiduc Albert d'Autriche, fonda l'Université de Fribourg, et le fils de son premier mariage, le comte Ebrard de Wurtemberg, l'Université de Tubingue.

<sup>1</sup> NOLTMANN, t. I, p. 150.

<sup>2</sup> D'après une notice écrite par J. VON GÖRRES, *Codex sacc.* XV.

<sup>3</sup> Voy. KURZ, *Niclasens von Wyle*, p. 10. — MULLER, *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit*, 1879, p. 1-7. — STALIN, t. III, p. 758, 763. — *Hist. pol. Blätter*, 79, 129.

## CHAPITRE IV

### LES UNIVERSITÉS ET AUTRES CENTRES INTELLECTUELS.

#### I

Tous les humanistes dont nous venons d'énumérer les travaux, professeurs ou écrivains, poursuivaient un but élevé : ils se proposaient de mettre à la portée de tout le monde l'instruction et la culture intellectuelle, et d'exercer une action féconde, vivifiante, réformatrice, sous le rapport social comme au point de vue de l'Église, par l'éducation de la jeunesse et le progrès de la science. C'est la même fin que voulaient aussi atteindre les Universités, ces foyers d'instruction, d'universel savoir, qui dans aucun temps de l'histoire d'Allemagne ne prirent un développement comparable à celui de cette époque et ne furent l'objet de plus d'enthousiasme, de plus d'efforts généreux et désintéressés; leur extension, leur importance grandissantes manifestent hautement le profond besoin d'instruction qui s'était emparé de toutes les classes, et témoignent du respect et de l'amour dont les sciences étaient partout l'objet. Les fondations faites en faveur de ces hautes écoles du savoir sont très-nombreuses, et dues à des hommes de toutes conditions : ecclésiastiques du haut et bas clergé, princes, nobles, bourgeois, paysans. Les legs destinés aux étudiants pauvres sont innombrables; on voulait qu'ils pussent se procurer aussi bien que les riches les bénéfices de la culture et de l'instruction.

Tandis que les hautes écoles, déjà existantes, de Prague, Vienne, Heidelberg, Cologne, Erfurt, Leipzig et Rostock étaient dans une période d'épanouissement fécond, neuf Universités nouvelles se fondaient en Allemagne en l'espace de cinquante ans : celles de Greifswalde (1450), de Bâle et de Fribourg (1460), d'Ingolstadt (1472), de Trèves<sup>1</sup> (1473), de Tübingen et de Mayence (1477), de Wittenberg (1502) et de Francfort-sur-l'Oder (1506)<sup>2</sup>. Ces Universités n'étaient

<sup>1</sup> Voy. MARX, t. II, p. 459 et 470.

<sup>2</sup> Pour plus de détails voyez PAULSEN, p. 258-281.



pas seulement destinées à la bourgeoisie; elles servaient aussi au clergé, lui tenaient lieu d'écoles d'enseignement supérieur, et aidaient à la défense et à la propagation de la foi; aussi tous leurs anciens titres de fondation (à l'exception de l'Université de Wittenberg <sup>1</sup>) dérivent-ils des papes. Ce n'était qu'en vertu du pouvoir papal qu'elles entraient dans la pleine jouissance de leurs droits, dans le cercle de leur activité, et seulement après avoir reçu la sanction papale, elles étaient reconnues comme autorités ecclésiastiques et comptées parmi les corps les plus élevés de l'état social chrétien. Toute leur organisation portait l'empreinte ecclésiastique <sup>2</sup>.

Voici ce qu'on enseignait alors : Il y a deux ordres de sciences : l'ordre naturel, auquel se rattachent toutes les choses que la raison peut atteindre, et l'ordre surnaturel, qui embrasse toutes les vérités de la révélation. Or, ces deux ordres de connaissances doivent avoir leur place dans les hautes écoles. L'Église est une vivante unité et embrasse l'homme tout entier : la science, à son tour, doit tendre à l'unité vivante, au centre de toute vie supérieure, et doit être ramenée à Dieu, l'éternelle source d'où elle est sortie. Aucun disciple de la science ne doit désirer servir ses intérêts propres. Nulle science ne doit être considérée comme étant à elle-même son propre but, et l'on ne doit point lui dresser d'autels où elle soit adorée pour elle-même. Les sciences doivent être mises au service de la vérité dans le sanctuaire de la foi. Là où commencent l'orgueil et la présomption téméraires, aucune d'elles ne peut plus porter de fruits. On comparait les quatre branches de la science : théologie, philosophie, droit et médecine, aux quatre fleuves du paradis terrestre, chargés par Dieu de répandre l'abondance et la bénédiction du Seigneur dans tous les pays de la terre, pour la joie de toutes les générations et pour la gloire du Tout-Puissant <sup>3</sup>. Cet esprit inspirait l'archiduc Albert d'Autriche, lorsque dans les lettres de fondation de la haute école de Fribourg, il appelle les universités « les fontaines de vie où l'on vient puiser de toutes les parties du monde l'eau vive et intarissable d'une sagesse consolatrice et guérissante, l'eau qui éteint les funestes effets de l'ignorance et de l'aveuglement des hommes ». C'est encore dans le même esprit que le duc Louis de Bavière disait en ouvrant l'Université d'Ingolstadt : « Parmi les joies que la grâce de Dieu a permises à l'homme dans cette vie fragile, l'instruction et l'art sont au premier rang. Grâce à eux, en effet, le chemin qui mène à une bonne et sainte vie nous est tracé; l'intelligence humaine est éclairée dans le vrai savoir, dans les choses louables et dans les bonnes mœurs; la

<sup>1</sup> Voy. RAUMER, *Universitäten*, p. 13-14.

<sup>2</sup> Voy. PAULSEN, p. 282-404.

<sup>3</sup> Voy. KINK, t. 1, p. 125-130.

foi chrétienne est augmentée, le droit et l'intérêt commun ont un ferme fondement. » « Je pense, disait Ebrard de Wurtemberg dans les lettres de fondation de l'Université de Tubingen, que je ne puis rien faire de plus utile, pour obtenir mon salut éternel et être agréable à Dieu, que de veiller avec une application particulière et zélée à ce que les jeunes gens bons et studieux soient instruits dans les beaux-arts et les sciences, et mis ainsi en état de bien connaître Dieu, de ne glorifier que lui et de le servir uniquement <sup>1</sup>. » Le pape Pie II a très-bien défini le but suprême de la science dans la bulle de fondation de l'Université de Bâle. « Il faut, dit-il, mettre au rang des joies les meilleures accordées à l'homme mortel dans cette vie périssable l'étude assidue, qui nous met en mesure de posséder la perle de la science, nous montre la voie d'une vie bonne et heureuse, et par son excellence rend l'homme instruit de beaucoup supérieur à l'homme ignorant. De plus, l'étude établit une ressemblance entre Dieu et l'homme, et nous fait connaître clairement les mystères du monde : elle vient en aide à l'ignorant, elle élève au rang le plus haut ceux qui étaient nés dans le plus extrême abaissement. C'est pourquoi, continue le Saint-Père, le Siège apostolique a constamment encouragé les sciences; il leur a préparé des asiles auxquels il s'est plu à accorder des secours utiles au temps nécessaire, afin que les hommes soient plus facilement attirés à la recherche de la science, ce bien si précieux pour l'humanité, et qu'ils puissent en faire part à d'autres lorsqu'ils l'auront obtenu. C'est, dit-il, son ardent désir, qu'une fontaine de science toujours jaillissante soit ouverte à Bâle, et que tous ceux qui désirent se consacrer à l'étude de la sainte Écriture puissent venir puiser dans cette abondante source. » Plusieurs années auparavant, le Pape avait écrit au duc Louis de Bavière : « Le siège apostolique souhaite que la science soit répandue le plus possible, car elle seule, tandis que les autres trésors diminuent dans la mesure où on les partage, s'accroît et augmente d'autant plus que plus de personnes y participent <sup>2</sup>. » L'histoire de toutes les Universités témoigne de l'empressement que mit une grande partie du clergé à répondre aux encouragements ainsi donnés par le Pape. On trouve à Bâle, parmi les noms des douze cents étudiants que l'école supérieure comptait dix ans après son inauguration, un grand nombre d'ecclésiastiques, hauts dignitaires, prévôts, doyens, chanoines de grands et de petits chapitres ou appartenant à des églises épiscopales et archiépiscopales <sup>3</sup>. A Fribourg, un an seule-

<sup>1</sup> Voy. RAUMER, p. 8-9. — SCHREIBER, t. I, p. 49. — SCHNEIDER, *Eberhard im Bart*, p. 63-64.

<sup>2</sup> VISCHER, p. 26-27. — PRANTL, t. I, p. 13.

<sup>3</sup> Voy. VISCHER, t. XXXVII, p. 256, 258.

ment après l'ouverture de l'Université, la plupart des 234 étudiants immatriculés appartiennent à l'état ecclésiastique <sup>1</sup>. Le nombre relativement grand des étudiants venus des villes qui étaient le siège de chapitres, d'évêchés et de cloîtres, prouve, si on le compare à celui des étudiants des autres villes, que beaucoup d'élèves des établissements ecclésiastiques participaient aux études des Universités <sup>2</sup>. C'était aussi le clergé qui contribuait le plus à fournir les sommes nécessaires à l'entretien des écoles supérieures; les papes surtout, de diverses manières, par exemple par des rentes, des prébendes, des intérêts pris sur le revenu du clergé, assuraient l'existence de beaucoup de ces établissements. L'Université d'Ingolstadt, grâce au bon vouloir du Pape et à l'appui du clergé, reçut une dotation qui, selon la valeur actuelle de l'argent, peut être estimée à 50,000 florins de revenu <sup>3</sup>.

Les Universités du moyen âge appartiennent aux créations les plus grandioses de l'esprit chrétien. Il s'y manifeste avec éclat, dans toute la fraîcheur et la vigueur de la jeunesse. Elles furent les organes de la haute culture scientifique, le plus puissant levier de son développement ultérieur, le point central auquel se rattachait la vie intellectuelle de la nation.

En même temps, elles étaient, comme dit Wimpheling, « les filles privilégiées et bien-aimées de l'Église, et s'efforçaient, par leur fidélité et leur attachement, de rendre à leur mère ce qu'elles lui devaient <sup>4</sup> ».

De là résulte un double fait : les Universités, aussi longtemps que leur union à l'Église et à la foi ne subit aucune atteinte, parvinrent à leur plus haut point de splendeur; et lorsque vint la scission de l'Église, presque toutes, Wittenberg et Erfurt exceptées, restèrent fidèles au siège apostolique. Constituées en corps sociaux indépendants, revêtues d'un caractère ecclésiastique et corporatif, elles n'adoptèrent les doctrines nouvelles que lorsqu'on eut empiété sur

<sup>1</sup> SCHREIBER, t. I, p. 30-31. — FALK, *Hist. pol. Blätter*, t. LXXVIII, p. 923-928. — VOY, WINTER, *Die cistercienser*, t. III, p. 48-83. — VOY, MUCK, *Kloster Heilsbronn*, t. I, p. 232.

<sup>2</sup> VOY, STOLZEL, t. I, p. 131-134. — PAULSEN, p. 309-310.

<sup>3</sup> VOY, PRANTL, t. I, p. 19. — La chaire apostolique faisait tous ses efforts pour donner de l'éclat aux Universités. Tous les savants modernes, même parmi les adversaires de la papauté, avouent que les papes ont été « les premiers et les plus grands bienfaiteurs et protecteurs des Universités ». VOY, HAUZ, p. 42-44. — MEINERS, *Geschichte der Hohen Schulen*, t. II, p. 8. — RAUMER, p. 10. — Pour ce qui concerne Tubingen, voy. STALIN, t. III, p. 770-772. — Pour Rostock, voy. KRABB, p. 162-164. — Pour Cologne, voy. ENNEN, t. III, p. 871. — Voyez aussi les pièces justificatives dans le second volume de l'*Hist. de l'Université de Greifswalde*, 1856.

<sup>4</sup> *De arte impressoria*, p. 19.



leur liberté, et qu'elles furent descendues au simple rang d'établissements d'État.

Les Universités du moyen âge étaient des corporations libres, indépendantes. La raison de leur succès, c'était la liberté sans entraves dont elles disposaient, liberté d'apprendre comme liberté d'enseigner. Indépendantes les unes des autres, indépendantes de l'État, elles se développèrent dans une émulation mutuelle, animée et féconde. De même que dans les diverses corporations de métiers, maîtres et compagnons formaient un parfait ensemble, une association libre de toute influence extérieure, ayant ses propres lois et ses intérêts séparés; de même, les hautes écoles avaient le droit de s'organiser à leur guise : elles se complétaient l'une par l'autre, et, fidèles à l'idéal de toute science vraiment libre, se composaient de membres jouissant des mêmes droits. Elles avaient le pouvoir presque illimité de faire des lois et de se donner à elles-mêmes leurs statuts<sup>1</sup>. Leurs membres n'étaient soumis qu'à leur propre juridiction, et leur inviolabilité était assurée. Elles ne payaient ni contributions ni droits, et jouissaient de beaucoup de privilèges par lesquels leur rang, leur importance intellectuelle étaient honorés et reconnus. Dans presque toutes les Universités, la concurrence entre les professeurs était parfaitement libre, et le droit d'enseigner donné à tout docteur excitait une émulation féconde entre étudiants et professeurs<sup>2</sup>. Au moyen âge

<sup>1</sup> « Nul prince, nul chancelier n'a rien à voir dans nos privilèges et nos libertés », disait Jean Kone, professeur à l'Université de Leipzig dans un discours public prononcé en présence du duc de Saxe (1445). « L'Université se gouverne elle-même, elle change et améliore elle-même ses statuts selon ses besoins. » Voy. ZARNCKE, *Doc.*, p. 723.

<sup>2</sup> Paulsen dit très-justement, en parlant de la position faite au moyen âge aux jeunes gens qui voulaient se vouer à la science : « Autrefois, la jeunesse pauvre ne connaissait pas les tourments d'amour-propre des temps actuels. Le manque de fortune n'était pas une cause de défaveur. Au contraire, bien des mains étaient tendues pour venir en aide à l'étudiant sans ressource. Dans toutes les établissements ecclésiastiques, c'est-à-dire dans toutes les maisons d'enseignement, collégiales, écoles monastiques, gymnases, universités, les pauvres jouissaient, comme disent les statuts de Vienne, du privilège « du bon vouloir ». On les admettait gratuitement, aussi bien à l'immatriculation qu'aux cours et aux promotions. Une multitude de fondations, de dons étaient faits en faveur des jeunes gens sans ressource. Outre cela, dans les écoles secondaires, la mendicité passait pour un moyen réglementaire de subvenir aux dépenses, et elle n'était pas tout à fait exclue des Universités. Comment la mendicité aurait-elle nuï à l'honneur de ces sociétés qui recevaient dans leur sein tant de membres des Ordres mendiants, obligés par devoir d'état à demander l'aumône? Dans la pensée de l'Église, très-conforme, du reste, à celle de l'Évangile, la richesse et le bien-être semblaient bien plus dangereux pour la vocation que la pauvreté et la mendicité. Tout étudiant pauvre, était donc libre de gagner sa vie en se mettant au service des autres. Très-fréquemment, les savants recevaient les services personnels de ces jeunes gens sans ressource. Le travail des mains ne passait nullement pour déshonorant au moyen âge, et les écoliers ne se trouvaient pas plus humiliés de remplir auprès de leurs maîtres l'office de serviteurs, que le page ne croyait s'abaisser en servant son seigneur. Cet état de



comme dans l'antiquité, on avait coutume de prolonger souvent le temps des études jusque bien avant dans la vie, de sorte que les Universités n'étaient pas uniquement fréquentées par les jeunes gens; on y voyait des hommes déjà considérés, revêtus de hautes dignités; abbés, prêtres, chanoines, princes s'y trouvaient souvent en grand nombre, et ce qui était encore plus remarquable, le rang de professeur et d'étudiant n'était pas essentiellement distinct, surtout dans la Faculté de philosophie (ordinairement appelée Faculté des artistes). Cette Faculté se composait de différentes classes, représentant des degrés divers de culture; leurs membres s'instruisaient mutuellement les uns les autres, de sorte qu'un étudiant, devenu déjà homme fait et professeur dans l'une de ces classes, était en même temps élève dans la Faculté supérieure<sup>1</sup>. Cet état de choses donnait au professorat une émulation vive, animée et jeune; aux étudiants une dignité, une influence dont on retrouve parfois la trace dans les constitutions des Universités. Qu'on ajoute à cela le caractère international qu'avaient alors les hautes écoles; car, entre les savants de toute l'Europe civilisée, un continuel courant était établi; d'incessants voyages, de fréquents échanges intellectuels mettaient en rapport les hommes distingués de tous les pays. La culture de l'esprit recevait ainsi une vie, un développement toujours nouveau, et les esprits vraiment remarquables, sortis des limites étroites de leur patrie, voyaient leur savoir devenir comme le trésor commun de tous ceux qui désiraient acquérir la science<sup>2</sup>.

Grâce à ce caractère international, les Universités étaient considérées comme appartenant non à un pays, non à un peuple, mais au monde cultivé tout entier, et devenaient d'universels foyers de culture. Combien l'émulation des étudiants devait être stimulée, lorsque, comme cela eut lieu à Cologne, non-seulement des Allemands venus de tous les points de la patrie, mais encore des jeunes gens avides d'apprendre, accourus d'Écosse, de Suède, de Danemark, de Norvège et de Livonie, étaient assis côte à côte dans les salles de cours, et briguaient ensemble les honneurs académiques! L'école supérieure d'Ingolstadt, par exemple, dès les dix premières années de sa fondation, une des plus importantes Universités de l'Allemagne, attirait d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie et de Pologne un grand nombre d'étudiants; Rostock, après la fondation de l'Université d'Upsal (1477) et de Copenhague (1479), fut considéré

choses rendait possible le recrutement du clergé dans la masse du peuple; il n'y avait dans les universités et les écoles latines nulle condition qui ne fût représentée.

<sup>1</sup> Voy. VISCHER, p. 157.

<sup>2</sup> Voy. ULLMANN, t. II, p. 315-316.

comme l'Université reine des États scandinaves, et l'on y comptait par centaines des Suédois, des Danois, des Norvégiens, mêlés aux Allemands<sup>1</sup>. A Cracovie, où, d'après le témoignage d'un Italien, quinze cents étudiants étaient réunis<sup>2</sup> à l'époque où Adalbert Blarer parvint à y attirer Copernic pour y professer l'astronomie, les étudiants allemands affluaient. Mais c'est avec l'Italie surtout qu'à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, les rapports intellectuels de l'Allemagne devinrent importants. Des professeurs allemands enseignaient dans les Universités italiennes, des professeurs italiens étaient de temps en temps appelés aux Universités allemandes, et le nombre des étudiants allemands qui fréquentaient les Universités de Bologne, Padoue et Pavie était encore très-considérable au temps où déjà les écoles supérieures de l'Allemagne étaient dans leur plein épanouissement.

Il est difficile d'arriver à des données précises quant au nombre exact des étudiants des diverses Universités<sup>3</sup>. D'après ce que rapporte Wimpheling, l'Université de Cologne comptait, vers la fin du quinzième siècle, environ deux mille professeurs et étudiants<sup>4</sup>. Celle d'Ingolstadt reçut, dès la première année de son inauguration, environ huit cents inscriptions. En 1492, les cours de philosophie furent divisés entre trente-trois professeurs, et dans l'espace d'un an, quarante-sept collaborateurs leur furent adjoints. Dès 1490, le nombre des bacheliers qui expliquaient Pierre Lombard était si grand, que le local et le temps devinrent également insuffisants, et que les étudiants se virent obligés de venir à tour de rôle recevoir les leçons du professeur<sup>5</sup>. A Vienne, en 1453, la Faculté de philosophie comptait quatre-vingt-deux, et en 1476 cent cinq professeurs et docteurs. Parmi les sept cent onze étudiants immatriculés en 1451 à l'Université de Vienne (ce chiffre est le plus élevé qui se rencontre pendant le quinzième siècle), on ne compte pas moins de quatre cent quatre étudiants venus des pays du Rhin<sup>6</sup>.

Dans toutes les contrées de l'Allemagne, la vie intellectuelle était si animée, si pleine d'élan, qu'on n'avait jusque-là rien vu d'analogue, et que rien de semblable ne s'est produit depuis. Seule, la

<sup>1</sup> Voy. KRABBE, p. 289-294.

<sup>2</sup> Ce chiffre est très-exagéré. — Voy. HIPLEN, p. 14-17. — Jérôme Munser, médecin de Nuremberg, estime le nombre des étudiants de Paris à quinze mille en 1495, parmi lesquels il y avait au moins neuf mille étrangers. KUNSTMANN, p. 305.

<sup>3</sup> Voy. PAULSEN, p. 290-308.

<sup>4</sup> *De arte impressoria*, p. 18.

<sup>5</sup> PRANTL, t. I, p. 21, 64, 71, 77, 89. — Sur le nombre des étudiants à Heidelberg, voy. FALK, *Hist. pol. Blätter*, t. LXXVIII, p. 924.

<sup>6</sup> KINK, t. I, p. 145. — Voy. les calculs de STOLZEL, p. 42-44.

ville de Berlin, dans le duché de Brandebourg, resta en dehors de ce mouvement et subit peu l'influence du nouvel essor que prenait de tous côtés la civilisation. Berlin restait encore au dernier échelon de la culture intellectuelle. Dans la lettre circulaire du prince électeur Joachim pour la fondation de l'Université de Francfort-sur-l'Oder, il assure « qu'un homme remarquable par son savoir est aussi rare dans son pays qu'un corbeau blanc ». Comme preuve à l'appui de ce fait, on peut citer ce que le père de ce prince disait du duché de Brandebourg; il n'y avait, selon lui, « nulle contrée d'Allemagne où les querelles, les meurtres et la cruauté fussent plus à l'ordre du jour <sup>1</sup> ». L'abbé de Sponheim, Trithème, qui fit un long séjour à la cour de Brandebourg, écrivait de Berlin à un ami (20 octobre 1505): « On trouve rarement ici un homme qui montre quelque intérêt pour les sciences; le manque d'éducation et de savoir-vivre est cause que les gens aiment mieux boire, bien manger et ne rien faire, que s'instruire <sup>2</sup>, » Berlin n'a eu son premier imprimeur qu'en 1539, et ce ne fut que cent vingt ans après qu'elle vit s'ouvrir sa première librairie <sup>3</sup>.

## II

La vie intellectuelle et scientifique, dans la dernière partie du quinzième siècle et dans les premières années du seizième, fut surtout active et animée dans les pays du Rhin. Là, plus que partout ailleurs, les Universités étaient en harmonie avec la culture générale des esprits et trouvaient un ferme appui dans l'excellent enseignement des écoles moyennes.

L'Université de Cologne, comme importance, gloire, célébrité, tint pendant longtemps le premier rang parmi les Universités du Rhin. Ce n'était pas seulement pour tout le Bas-Rhin, la Westphalie, la Hollande qu'elle était le foyer principal des choses de l'intelligence, elle comptait aussi, parmi ses deux mille étudiants, des centaines d'étrangers venus d'Ecosse, de Suède, de Danemark, de Norvège, de Livonie. Pleins d'ardeur pour les sciences, ils affluaient tous les ans vers la métropole ecclésiastique de l'Allemagne. Cologne, en effet, était la véritable « Rome allemande ». Il n'est pas étonnant que l'enseignement supérieur ait eu un caractère particulièrement religieux dans une ville qui comptait dix-neuf paroisses, plus de cent chapelles,

<sup>1</sup> Voy. MULLER, p. 8.

<sup>2</sup> *Trithemii Epp. famil.*, p. 480.

<sup>3</sup> WILKEN, p. 6-8. — Voy. GRASSE, 3a, p. 186. — KIRCHOFF, t. II, p. 75.

vingt-deux monastères de moines et de religieuses, onze collégiales, douze hôpitaux confiés à la direction du clergé, soixante-seize congrégations, et où tous les jours « plus de mille messes se célébraient », disait-on proverbialement<sup>1</sup>.

L'ancienne méthode scolastique y régnait en souveraine; mais les études humanistes y étaient aussi cultivées avec ardeur. Les livres matriculaires de l'Université nous prouvent qu'une grande partie des savants qui ont le plus contribué à propager et affermir l'humanisme en Allemagne, avait été formés à Cologne, ou du moins y avaient enseigné pendant quelque temps. L'Italien Guillaume Mithridate y professait le grec et l'hébreu, l'arabe et le chaldéen dès 1484. En 1487, l'humaniste André Cantor de Gröningen vint à l'Université dans le but d'y réformer l'enseignement de la langue latine. Depuis 1491, Jean César, élève d'Alexandre Hégius et l'un des plus remarquables humanistes du Rhin, y donnait à ses élèves une connaissance approfondie du grec. Les études classiques y prirent encore un plus grand essor, lorsque Érasme de Rotterdam commença à rassembler autour de lui un cercle de jeunes disciples<sup>2</sup>. Dans le groupe des humanistes, on voyait aussi le Frère mineur Dederich Coelde, auteur de plusieurs livres populaires de piété et de l'un de nos plus anciens catéchismes<sup>3</sup>.

Deux autres savants, formés par Hégius, exerçaient aussi à Cologne une action féconde : Barthélemy de Cologne et le Westphalien Ortwin Gratius. Le premier, célèbre aussi en Italie par son savoir, son goût éclairé, distingué à la fois comme poète et comme philosophe<sup>4</sup>, avait enseigné autrefois à l'école de Deventer. « C'est un homme d'une haute intelligence et d'un esprit plein de finesse », écrivait, en parlant de lui, son élève Jean Butzbach; « il est doué d'une merveilleuse éloquence et très-versé dans plusieurs branches de la science. Tout le monde était dans l'admiration de voir qu'un homme comme lui, d'un savoir si étendu, étudiait bien avant dans la nuit avec une ardeur infatigable, comme s'il ne savait encore rien. Il aimait beaucoup les jeunes gens vraiment travailleurs et faisait toujours volontiers ce qu'ils désiraient. Aussi les étudiants persévérants et ardents à l'étude que j'y ai connus, lui étaient-ils tellement attachés, que lorsqu'ils avaient reçu pendant plusieurs années de suite les leçons

<sup>1</sup> Voy. OTTO, p. 5. — Voy. les renseignements donnés par Krafft dans le *Zeitschrift für den Bergischen Geschichtsverein*, t. VI, p. 252.

<sup>2</sup> Voy. KRAFFT, *Renseignements sur les inscriptions de l'Université de Cologne*, p. 468-483. — KRAFFT, *Lettres et documents*, p. 117-127, 182-201. — ENNEN, *L'Humanisme à Cologne*, *Beilage zu der Kölnischen Volkszeitung*, 14 février 1869.

<sup>3</sup> Voy. NORDHOFF, *Dederich Coelde*, p. 354-360.

<sup>4</sup> Sur Barthélemy de Cologne, voy. MÜLLER, *Archiv. sur Literaturgeschichte*, t. III, p. 453-463.



d'un si bon professeur, et qu'enfin il fallait s'en aller, ils pouvaient à peine s'y résoudre et s'arracher de lui<sup>1</sup>. »

Son ami Ortwin Gratius<sup>2</sup>, qui a été si injustement raillé et déprécié dans les *Lettres des hommes inconnus*<sup>3</sup>, faisait à Cologne des cours sur la grammaire latine et sur les auteurs classiques. Il était en même temps le savant conseiller, en tout ce qui concernait les sciences, des successeurs du célèbre éditeur Quintel. Il entretenait d'affectueuses relations d'amitié et d'étude avec plusieurs de ses contemporains célèbres; le poète Remaclus de Florence, le juriste anglais William Harris, et Pierre de Ravenne, si admiré en Italie et en Allemagne, et quel'on appelait la « merveille de la science juridique », étaient de ses amis. Ce dernier parle de lui en termes chaleureux à propos de renseignements et de services scientifiques qu'il avait reçus de lui pendant son séjour à Cologne. Il renouvela plusieurs fois le témoignage de sa gratitude, et ne se sépara de lui qu'à regret. Lorsqu'en 1508 il lui fallut retourner en Italie après avoir professé pendant quelque temps dans la métropole du Rhin, il s'estimait heureux d'avoir pu y entretenir des rapports intellectuels avec tant de théologiens remarquables, de légistes, de médecins, d'artistes; et célébrait tous ces étincelants flambeaux du savoir. Il prit congé d'eux avec larmes : « Adieu, s'écriait-il, adieu, Cologne, la plus illustre cité de l'Allemagne; adieu, heureuse Cologne, sainte Cologne! Adieu, terre où je ne puis espérer revenir à cause de la grande distance, mais vers laquelle les yeux de mon esprit seront toujours fixés<sup>4</sup>! »

Au commencement du seizième siècle, le mouvement qui porta les esprits vers les études classiques dut une impulsion durable à l'influence de deux poètes latins : Georges Sibus<sup>5</sup> et Henri Glareanus. (Ce dernier fut couronné de lauriers à Cologne par l'empereur Maximilien<sup>6</sup>.) D'après le témoignage de Mélanchthon, dans les écoles supérieures des bords du Rhin, l'étude de la philologie et de la philosophie était poussée avec ardeur dans sa jeunesse et enseignée par des hommes de la plus grande valeur<sup>7</sup>. Le savant prévôt Henri Mangold, plus d'une fois revêtu de la dignité de recteur de l'Université, était au nombre des professeurs scolastiques, mais c'était en même temps un ardent promoteur des études classiques. Même

<sup>1</sup> *Wanderbüchlein*, p. 159-160.

<sup>2</sup> Voy. nos remarques sur ce sujet, t. II, p. 57.

<sup>3</sup> Voy. DELPRAT, p. 166. — BIANCO, p. 700-701. — REICHLING, dans le *Monaschrisch de Piek*, 1878, p. 498. — KRAFFT, *Mittheilungen aus der Kölner Universitäts Matrikel*.

<sup>4</sup> MÜTHER, p. 115-116.

<sup>5</sup> BÖCKING, *Opp. Hutteni Suppl.*, t. II, p. 469.

<sup>6</sup> SCHREIBER, *Glarean*, p. 7-12. — KRAFFT, p. 483.

<sup>7</sup> BIANCO, t. I, p. 384-386. — Voy. aussi MÖHLER, *Jahrbuch für Theologie und Christliche Philosophie*, 1834, p. 187.

les deux coryphées de la Faculté de théologie, Théodore de Sustern et Arnold de Tungern, entretenaient avec plusieurs « jeunes poètes » (on nommait ainsi les humanistes) des relations amicales, bien que d'après leur style ils ne paraissent guère s'être formés sur les modèles antiques. En 1512, l'humaniste Hermann von dem Busche accompagnait d'une pièce de vers louangeuse un écrit de Tungern<sup>1</sup>. Adam Potken cite encore parmi les promoteurs des études classiques chrétiennes deux savants qui ne faisaient pas partie de l'Université, Adam Mayer<sup>2</sup>, abbé de Saint-Martin († 1499), célèbre par ses nombreux écrits de théologie pastorale et de droit ecclésiastique, et par son zèle pour la réforme des monastères, et le prieur des Chartreux Werner Rolewink, l'une des personnalités les plus dignes de respect de la fin du quinzième siècle.

Les ouvrages de Rolewink sont pour la plupart théologiques, mystiques, ascétiques et édifiants. Ils traitent principalement des saintes Écritures, dont l'étude avait absorbé son infatigable ardeur, dès sa jeunesse, dans la solitude du cloître. Parmi les nombreux commentaires qu'il écrivit sur les épîtres de saint Paul, il en est un qui n'a pas moins de six volumes in-folio. Parvenu à l'âge de soixante-seize ans, et peu de temps avant qu'il fût atteint de la peste dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales (1502), il fit, comme Potken le raconte, des cours publics sur les épîtres de saint Paul aux Romains, et sut enthousiasmer son vaste auditoire, dans lequel se trouvaient de nombreux professeurs de l'Université.

Mais Rolewink ne mit pas exclusivement ses facultés au service de la science sacrée, il était également versé dans les sciences profanes. Il composa des écrits sur la meilleure forme de gouvernement, sur l'origine de la noblesse, sur l'instruction des paysans<sup>3</sup>; son *Abrégé d'histoire universelle*, un de ses livres les plus goûtés, fut édité et réédité trente fois en l'espace de dix-huit ans (1474-1492). En 1513, l'ouvrage avait déjà été traduit six fois en français, et c'est un des premiers livres imprimés en Espagne<sup>4</sup>. Son *Éloge du pays de Saxe* (maintenant appelé Westphalie) montre à quel point l'esprit du théologien et de l'écrivain mystique était capable de s'identifier avec la vie populaire, et combien son cœur battait chaudement pour la patrie allemande, surtout pour son pays de Westphalie, « la vraie terre des héros », dit-il. Il décrit avec tant de charme et de vie les mœurs, les usages, les habitudes de ses compatriotes, qu'il

<sup>1</sup> Voy. ERHARD, t. III, p. 73. — REICHLING, *Murmellius*, p. 22.

<sup>2</sup> Voy. sur cet abbé, ENNEN, t. III, p. 773-774.

<sup>3</sup> *De regimine rusticorum*. — Voy. ENNEN, *les Incunables de Cologne*, n° 67, p. 84, 154.

<sup>4</sup> Voy. POTTHAST, p. 518-519.

n'existe rien en ce genre qui puisse, au quinzième siècle, être comparé à son livre. « La force de l'inclination naturelle, écrit-il, tourne chaque chose vers ce qui lui est semblable, et par nature, tout homme est ami de tout homme. Mais ceux-là sont bien plus intimement unis qui sont du même sang ou de la même patrie. » « Efforçons-nous, dit-il en s'adressant à ses compatriotes, « de continuer et de transmettre à nos descendants la bonne réputation qui nous vient de nos pères depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; soyons comme eux remplis de la crainte de Dieu, simples et droits de cœur. Et vous, prélats, vous, hommes sortis de rien et maintenant élevés si haut, gardez l'antique modestie, l'humilité, la douceur. Soyez généreux envers les pauvres, accessibles à vos supérieurs, bienveillants pour tous; que la maturité de l'esprit vous rende plus respectables, la bonté plus dignes d'amour, et que l'humilité fasse de vous le modèle des autres. » La préface de cet ouvrage, qui donne vraiment à Rolewink une place d'honneur parmi les historiens chrétiens, se termine par ces paroles : « Reçois, ô ma patrie, ô toi, qui t'es toujours montrée reconnaissante envers moi et n'auras vraisemblablement pas mes os, le faible hommage que je t'offre, et efforce-toi de donner un si excellent exemple, que ceux qui viendront après nous et qui se souviendront peut-être de moi, brillent par leurs bonnes mœurs, par l'observation de tout ce qui est juste, et s'acquièrent ainsi une gloire légitime <sup>1</sup>. »

Les ouvrages de Rolewink témoignent de sa science des saintes Écritures, et de l'exacte connaissance qu'il avait acquise des ouvrages des Pères de l'Église, des anciens théologiens, des chroniqueurs et des historiens du passé. Les auteurs classiques ne lui étaient pas étrangers, comme le prouvent ses écrits, et ce que dit Potken, que « le prieur des Chartreux, cet homme vertueux admiré de tous, qui marchait dans la voie de la sainteté », était en même temps très-zélé pour le progrès des études classiques, n'a par conséquent rien d'in vraisemblable. D'ailleurs, la Chartreuse de Cologne, qui dans le peuple était de tous côtés en grande vénération et considérée « comme offrant à tous les Ordres religieux le modèle de la parfaite discipline ascétique », cachait, dans son complet isolement du monde, un grand nombre de moines érudits, persévérants et laborieux, des poètes religieux, des écrivains mystiques et ascétiques. Là étudiaient des hommes comme Hermann Appeldorn († 1472), Henri de Birnbaun († 1473), Hermann Grefke († 1480), Henri de Dissen († 1484); citons surtout le plus intime ami de Rolewink, Pierre Blomevenna. Ces religieux « ont laissé dans leurs poésies et dans leurs

<sup>1</sup> *De laude Saxoniar*, t. XV, p. 239-247.

écrits la trace et la preuve de leur pieux enthousiasme; ils nous révèlent inconsciemment le pur et tranquille bonheur qui régnait en eux et autour d'eux ». Blomevenna, émule intellectuel de Thomas à Kempis et né dans la même condition que lui, fut prieur de son Ordre après la mort de Rolewink. Il sut attacher à sa personne et à sa communauté de nombreux disciples, qui, plus tard, parlaient avec une affection touchante de l'humilité candide, de l'élévation morale, de la bonté pleine de dévouement « du saint homme <sup>1</sup> ».

## III

La seconde Université du pays du Rhin, Heidelberg, avait pris un nouvel essor dès la première moitié du quinzième siècle, grâce à la sollicitude d'Énéas Silvius, plus tard élevé sur le trône pontifical sous le nom de Pie II, et qui, à l'époque où il n'était encore que prévôt de la cathédrale de Worms, en avait été élu chancelier. Sous le gouvernement du comte palatin Frédéric (1452), d'importantes réformes y furent introduites, surtout sous le rapport des études philosophiques; là aussi, les réalistes firent preuve de vues larges et élevées, favorisèrent le mouvement scientifique et devinrent les promoteurs zélés des études classiques. Les Nominaux, au contraire, s'attirèrent le reproche mérité de rester stérilement enfermés dans le cercle étroit de leurs subtilités philosophiques. Le premier humaniste qui ouvrit une chaire d'enseignement à Heidelberg (1456), Pierre Luder, fut soutenu dans ses efforts par deux professeurs de théologie et de droit canon. Le célèbre chroniqueur et biographe du comte palatin Frédéric, Mathias de Kemmat, était élève de Luder. Il avait probablement reçu sa première éducation de l'Italien Arriginus, qui avait établi son centre d'action dans un château des environs de Culmbach <sup>2</sup>.

Mais à dire le vrai, la période glorieuse de l'Université de Heidelberg ne commence qu'en 1476, sous l'électeur palatin Philippe, qui, formé lui-même à l'étude des sciences, rassemblait à sa cour un grand nombre de savants distingués et s'acquittait des droits à la reconnaissance de la postérité en se montrant le généreux Mécène des savants et des artistes. Philippe encourageait particulièrement l'étude de l'histoire, car, disait-il, « par l'histoire, on apprend à connaître Dieu

<sup>1</sup> PELZ, 2<sup>e</sup>, p. 113-115. — Voy. TROSS, t. I, XVII. — KRAFFT, p. 252-254. — Voy. aussi l'opuscule intitulé : *Vor der Reformation*, dans les *Hist. und pol. Blätter*, 79, 116-121.

<sup>2</sup> Voy. HAUZ, p. 298-303. — ZARNCKE, *Universitäten*, p. 225. — *La Nef des fous*, XX. — WATTENBACH, *Pierre Luder*, p. 33-49.



et ses jugements; on voit clairement que les hiérarchies royales ont été établies par son ordre pour être les gardiennes de la société humaine, les conservatrices du droit, de l'ordre et de la paix, et qu'elles ont pour mission de faire connaître Dieu aux hommes ». C'est à l'instigation de ce prince que Rodolphe Agricola composa son *Histoire universelle*, qui fut considérée comme le premier livre d'histoire composé d'après les modèles de l'antiquité<sup>1</sup>; Trithème, stimulé par lui, avait fait le projet d'établir à Sponheim une imprimerie spéciale pour la reproduction des documents relatifs à l'histoire d'Allemagne<sup>2</sup>.

La personnalité la plus influente de l'Université d'Heidelberg à cette époque, c'est Jean de Dalberg. « Ce que j'ai reçu et donné, appris et enseigné de meilleur, disait Agricola, je le dois à cet ami; ceux-là seuls qui ont joui de son étroite intimité peuvent avoir une juste idée de ses capacités intellectuelles, de la sincérité de son cœur, de son grand et mâle caractère, de sa simplicité d'enfant, de son zèle pour la gloire de Dieu, de son amour pour la science. »

Jean de Dalberg, issu d'une très-ancienne famille noble, naquit en 1445. Il étudia à l'Université d'Erfurt, puis à Schlestadt, sous la direction de Louis Dringenberg, et voyagea ensuite en Italie, où, mis en rapport avec des savants grecs et italiens, il acquit une connaissance très-approfondie des auteurs de l'antiquité. Revenu dans son pays, l'électeur palatin Philippe le nomma curateur de l'Université d'Heidelberg (1482); la même année, il fut élu évêque par le chapitre de Worms, puis confirmé par le Pape dans cette dignité.

A partir de ce moment, il partagea son activité et sa vie entre Worms et Heidelberg, et sa maison devint, dans ses deux villes, le centre des savants et des hommes de lettres. Sa haute intelligence, son désintéressement, l'enthousiasme communicatif de sa nature, lui donnaient sur les esprits un extraordinaire ascendant. On pouvait à juste titre lui appliquer cette parole d'un ancien : « Le vrai mérite est toujours et partout modeste, la vraie supériorité a toujours de la noblesse, la vraie science est toujours équitable. » Il éleva l'Université au plus haut degré de sa gloire, et posa les fondements de presque tout ce qui fait encore aujourd'hui sa célébrité<sup>3</sup>. Heidelberg lui doit sa première chaire de grec. La bibliothèque de l'Université, connue autrefois sous le nom de Palatine et maintenant

<sup>1</sup> Voy. GEIGER, *Reuchling*, p. 64-65.

<sup>2</sup> WIMPELING, *De arte impressoria*, f. 21.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. ULLMANN, *Jean de Dalberg*. Dans les *Theolog. Studien und Kritiken*, année 1811, cah. 3, p. 555-584. — Voy. aussi les renseignements donnés par FALK, *Hist. und pol. Blätter*, t. LXXVIII, p. 856-859, 928-930. — Voy. ce qu'il dit sur les encouragements donnés aux arts par Dalberg, t. LXXIX, p. 127-129.

célèbre dans le monde entier, fut créée par lui; il possédait en outre une bibliothèque privée, riche en ouvrages grecs, latins et hébreux, qu'il mettait sans nulle réserve à la disposition de tout travailleur désireux d'y faire des recherches. Jean Reuchlin, que Dalberg avait attiré auprès de lui, appelle cette bibliothèque un trésor unique en Allemagne, et, plein de reconnaissance, nous apprend qu'il a toujours pu en jouir à son gré et en toute liberté <sup>1</sup>.

Lorsque Jean Reuchlin (né à Pforzheim en 1455) vint à Heidelberg (1496), il comptait déjà parmi les illustrations de la science. Entouré d'un auditoire considérable d'hommes faits et de jeunes gens, il avait professé le grec et le latin à l'Université de Bâle dans sa jeunesse. Personne ne peut lui disputer le mérite d'avoir été en Allemagne l'un des premiers savants dont l'exemple, l'influence, les constants encouragements, ont fait comprendre l'importance et la nécessité de l'étude de la langue et de la littérature grecques, et donné une inviolable place à la langue d'Homère dans le haut enseignement <sup>2</sup>. En Italie, sa connaissance du grec lui avait valu la considération de tous les hommes cultivés. Sa réputation comme écrivain est également établie. Le dictionnaire latin qu'il avait publié à Bâle, étant à peine âgé de vingt ans, paraissait presque chaque année en édition nouvelle. Il traduisit en allemand deux discours de Démosthène et une partie de l'Iliade, beaucoup d'autres auteurs grecs en latin et un ouvrage sur les quatre idiomes du grec. De plus, il occupait comme jurisconsulte à la cour du comte Ebrard de Wurtemberg une position considérée, avait dirigé dans beaucoup de diètes les affaires de son maître, et reçu de nombreux témoignages d'honneur. Voulant honorer sa vie sans tache et la noblesse l'élévation de son caractère, l'empereur Maximilien lui avait conféré la noblesse en l'élevant et l'avait élevé à la dignité de comte palatin de l'Empire.

A Heidelberg, où il séjourna plusieurs années après la mort d'Ebrard, il fut nommé par Dalberg directeur de la bibliothèque de l'Université, et par le comte palatin Philippe, conseiller électoral et premier gouverneur de ses fils. En 1498, il commença à professer l'hébreu et ouvrit une voie nouvelle à cette branche de la science.

L'étude de l'hébreu n'était cependant nullement négligée dans l'Église lorsque Reuchlin commença à professer.

L'ordre donné par le Pape au concile de Vienne (1312), d'établir des chaires d'hébreu, de chaldéen et d'arabe, à Rome, Bologne, Paris, Oxford et Salamanque, n'était pas resté sans écho en Allemagne. En 1477, le Dominicain Pierre Schwarz avait publié une

<sup>1</sup> GEIGER, *Studium der hebräischen Sprache*, p. 12.

<sup>2</sup> GEIGER, *Reuchling*, p. 100.

introduction grammaticale à l'étude de l'hébreu<sup>1</sup>. Rodophe Agricola traduisait les psaumes sur le texte original. A Xanten, Cologne, Colmar, Mayence<sup>2</sup>, on voit l'étude de l'hébreu se poursuivre avec ardeur; à Tubingen, les théologiens Conrad Summenhart, Paul Scriptoris<sup>3</sup>, l'avaient professé, ainsi que Grégoire Reisch, à Fribourg. Jean Eck, qui l'étudia exclusivement pendant six ans, était élève de ce dernier<sup>4</sup>. Arnold de Tungern, plus tard adversaire de Reuchlin, peut être cité, comme lui, parmi les savants qui remirent en honneur les études hébraïques<sup>5</sup>.

Mais c'est à Reuchlin qu'appartenait la gloire impérissable d'avoir fondé en Allemagne l'étude véritablement scientifique de l'hébreu; et sa grammaire, accompagnée d'un dictionnaire, présente la première méthode complète pour l'étude de cette langue<sup>6</sup>.

Reuchlin, dans ses investigations scientifiques, était dirigé, comme les savants dont nous avons précédemment parlé, par un esprit profondément religieux. Pour lui aussi la science ne devait avoir qu'un but : affermir et approfondir la foi. Fils soumis de l'Église, il se tenait plein de dévouement à ses côtés, et soumettait à son jugement ses écrits, son système scientifique, toujours prêt à retirer ce qu'il avait pu avancer d'erroné<sup>7</sup>. Par ses recherches savantes, par ses commentaires sur le texte original du Nouveau Testament, il entendait créer un contre-poids salutaire à l'étude exclusive des auteurs de l'antiquité; mais ce qu'il avait le plus à cœur, c'était de prouver aux théologiens de son temps la nécessité de l'étude de l'hébreu. « On tient la langue hébraïque pour barbare », disait-il; « il est vrai qu'on n'y trouve pas de belles phrases, de manières élégantes de s'exprimer, mais il n'y a que les curieux qui recherchent ces choses. Les hommes de travail et de science n'y donnent point d'attention. L'hébreu est une langue limpide; rien ne l'a falsifiée; elle est concise et laconique. C'est la langue dans laquelle Dieu a parlé aux hommes, et dans laquelle les hommes se sont entretenus avec les anges. Pour la comprendre, on n'a pas besoin de la fontaine de Castalie ni du chêne de Dodone. En dehors de ce qu'elle rapporte, il n'existe aucun souvenir de l'humanité avant la guerre de Troie, et ce ne fut que cent cinquante ans après Moïse qu'Homère et Hésiode ont chanté. Et malgré son antiquité,

<sup>1</sup> VOY. HOKER, *Bibl. de Heilsbrunn*, p. 212.

<sup>2</sup> FALK, *Wissenschaft und Kunst*, p. 332.

<sup>3</sup> LINSSENMANN, *Summenhart*, p. 17-18. — 82 N° 12.

<sup>4</sup> GEIGER, *Studium der Hebräischen Sprache*, p. 19, 23, 30. — VOY. FALK, *Zur Beurteilung des fünfzehnten Jahrhunderts*, p. 418.

<sup>5</sup> VOY. MÖHLER, *Jahrbuch der Theologie* (Francfort, 1834, t. I, p. 77).

<sup>6</sup> VOY. le travail intitulé : *Reuchlin und das Judenthum*, dans le *Jüdischer Zeitschrift* de GEIGER (Breslau, 1870, t. VIII, p. 241-263). — Sur les erreurs cabalistiques de Reuchling, voy. encore dans le tome second de cet ouvrage, p. 37-39.

<sup>7</sup> GEIGER, *Reuchling*, p. 147.

c'est la plus riche de toutes les langues; les autres, pauvres et besoigneuses, viennent puiser en elle comme en leur source première<sup>1</sup>. »

Les efforts de Reuchlin portèrent des fruits abondants; tandis qu'il servait l'Église, il se vit à son tour compris et soutenu dans ses études par les serviteurs de l'Église. Tantôt c'est un abbé d'Ottobeurn qui lui demande un maître d'hébreu pour ses religieux; tantôt un prévôt de Ror qui sollicite de lui des explications sur quelques passages de ses écrits. Le provincial des Dominicains lui cède un manuscrit hébreu avec l'autorisation de s'en servir pendant toute sa vie. Des religieux comme l'infatigable Nicolas Ellenborg<sup>2</sup>, auquel Ottobeurn dut plus tard l'établissement d'une école supérieure et une imprimerie, comme Guillaume Schrader, de Camp (Bas-Rhin), qui emploie sa grande fortune à l'acquisition de manuscrits hébreux, prennent part à ses travaux<sup>3</sup>. Nicolas Basilius, d'Hersau, d'autres encore, deviennent les disciples les plus zélés, les plus chauds apôtres de sa gloire. « Reuchlin a ressuscité l'étude du grec », écrivait ce dernier en 1501, « il a tiré l'hébreu de la poussière où il était enseveli. La république des savants lui doit des remerciements infinis pour avoir pris un tel fardeau sur ses épaules; les théologiens devraient lui décerner une couronne, car il a rendu aux saintes Écritures leur primitif éclat<sup>4</sup>. »

Jacques Wimpheling comptait alors avec Reuchlin parmi les plus grandes illustrations d'Heidelberg. Il était redevable à Dalberg de la première idée de son *Guide de la jeunesse allemande*<sup>5</sup>. Les poètes latins Conrad Leontius et Jacques Dracontius, le gentilhomme saxon Henri de Büнау, savant philosophe, les juristes Adam Werner de Themar, Jean Wacker, surnommé Vigilius, chanoine de la cathédrale de Worms, et Dietrich de Pleningen<sup>6</sup>, prenaient une part active à la vie scientifique et littéraire de la ville.

La maison de Dalberg, « où tout était esprit et vie », était le centre de réunion de tous les amis de la science et des lettres. Ils s'y réunissaient, et d'intimes et charmantes relations les rapprochaient; ils partageaient le repas de leur hôte, et mettaient en commun tous leurs travaux. Au dire de Wimpheling, l'électeur palatin Philippe prenait part de temps en temps à ces réunions. Là, Wimpheling s'entretenait avec ses amis sur l'histoire d'Allemagne qu'il méditait; Pleningen

<sup>1</sup> GEIGER, p. 161.

<sup>2</sup> Voy. GEIGER, p. 13, 18, 22-24.

<sup>3</sup> *Codex Camp.*, p. 27.

<sup>4</sup> GEIGER, *Studium der hebr. Sprache*, p. 37.

<sup>5</sup> Voy. WISKOWATOFF, p. 72-74.

<sup>6</sup> HARTFELDER, *Adam Werner* (Carlsruhe, 1880). — HARTFELDER, *Celtas*, p. 29.



lisait ses traductions d'auteurs latins; Reuchlin communiquait ses traductions d'Homère, et c'est chez Dalberg que Reuchlin fit représenter un drame en latin, le premier qui ait été joué en Allemagne.

L'influence intellectuelle et scientifique de Dalberg s'étendait bien au delà d'Heidelberg; il présidait et dirigeait la Société littéraire du Rhin, fondée à Mayence par Conrad Celtes <sup>1</sup> (1491). Parmi les membres de cette académie se trouvaient les savants les plus marquants du pays rhénan, du centre et de la partie sud-ouest de l'Allemagne: théologiens, juristes, médecins, philosophes, mathématiciens, linguistes, historiens et poètes. En dehors de Trithème, de Reuchlin, de Wimpheling, des hommes comme le mathématicien et historiographe Jean Stabius, le savant hébraïsant Spreng, plus tard évêque de Brizen, Ulrich Zasius, surnommé le prince des juristes allemands, en faisaient partie, ainsi que les humanistes Conrad Pentinger, d'Augsbourg, Willibald Pirckheimer, de Nuremberg, et Henri Bebel, de Tübingen.

Le but principal que se proposait la Société Rhénane, et beaucoup d'autres du même genre qui se formèrent à peu près à la même époque, c'était le progrès et la diffusion des sciences en général, particulièrement la culture des études classiques, mais surtout les recherches sur l'histoire nationale. Leurs membres s'entraidaient dans leurs travaux scientifiques, se communiquaient leurs écrits, les soumettaient à une critique réciproque et cherchaient le plus possible à les propager.

Notons aussi la tentative du libraire Aldus Manutius. Il avait fondé à Venise, en 1502, une société scientifique, qui dans sa pensée devait servir de point de jonction entre les savants d'Allemagne et d'Italie. « Si ce plan se réalise », écrivait-il à Conrad Celtes, « notre société deviendra extrêmement utile à tous ceux qui désirent s'instruire, non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir, et l'Allemagne sera considérée par les nôtres comme une seconde Athènes <sup>2</sup>. »

« Dans les rapports échangés entre les savants, rapports pleins de vie et d'animation », écrivait non sans fierté Wimpheling, « on voit de tous côtés poindre une vie nouvelle; un appel encourageant réveille les endormis. Les lettres que nous échangeons se croisent à travers notre pays, comme les messagers d'une bonne nouvelle. » Il faut se souvenir que les correspondances que les savants entretenaient alors

<sup>1</sup> Voy. ASCHBACH, *Conrad Celtes*, p. 75-150. — Sur les savants de Mayence, voy. FALK, *Hist. und pol. Blätter*, t. LXXVI, p. 334-339, et t. LXXVII, p. 304-307. — Sur Rodolphe de Rüdesheim, voy. FALK, dans le *Catholique*, 1876, p. 428-433.

<sup>2</sup> Voy. GEIGER, *Beziehungen zwischen Deutschland und Italien*, p. 120-124. — Sur Aldus Manutius, voy. FROMMANN, *Aufsätze zur Geschichte des Buchhandels im sechzehnten Jahrhundert*, cah. II, 11-51. (Italie, Léna, 1881.)

entre eux ne servaient pas seulement leurs intérêts personnels; dans une certaine mesure, elles tenaient la place qu'occupent aujourd'hui les revues et les journaux scientifiques ou littéraires.

Sous la présidence de Dalberg (1491-1503), la Société savante du Rhin parvint à son plus haut degré de splendeur. Lorsqu'il mourut (1503), sa mort fut pour la civilisation allemande une perte encore plus sensible que celle d'Agricola, son émule et son ami. Comme prêtre, sa vie avait été un modèle admirable. « J'estime, écrivait Willibald Perkheimer, que cet évêque est digne d'une mémoire éternelle, autant à cause de ses vertus et de son humanité que pour ses connaissances étendues <sup>1</sup>. » Voici l'épithaphe qui est gravée sur son tombeau à Worms : « Il fut personnellement heureux, et eut en outre le bonheur de laisser à ses descendants le modèle achevé d'une noble vie. »

## IV

Jean Trithème (né en 1462 dans le village de Trittenheim, sur la Moselle) entretenait de fréquentes et intimes relations avec l'Université d'Heidelberg. Abbé des Bénédictins de Sponheim, près Creuznach, il avait fondé dans son monastère une sorte d'académie savante. Ses élèves et amis le regardaient comme « l'ornement de son pays, le maître et le modèle de ses religieux, l'instituteur et l'ami du sacerdoce, le père des pauvres et le médecin des malades <sup>2</sup> ». « Trithème, disait de lui Conrad Celtes, est sobre dans le boire; il méprise l'usage de la viande; il ne se nourrit que de légumes, d'œufs et de lait, comme le faisaient nos ancêtres avant qu'il y eût encore dans notre pays tant d'épices pour aiguïser l'appétit; avant que nul médecin eût encore inventé ces remèdes, qui ne servent qu'à nous donner la fièvre et la goutte. » « Il était modeste dans ses paroles, plus encore dans sa vie <sup>3</sup> »; toute son attitude inspirait le respect. « Ses traits mâles et accentués, écrivait Wimpheling, expriment une ineffable bonté <sup>4</sup>. »

Sa science était universelle, et le siècle en connut à peine un second savant qui puisse lui être comparé. Très-familiarisé avec les classiques grecs et latins, versé dans l'hébreu, possédant des connaissances remarquables en théologie et en philosophie, en histoire et

<sup>1</sup> Voy. ZAPP, *Append.*, p. 55.

<sup>2</sup> Voy. SILBERNAGEL, p. 235.

<sup>3</sup> HARTFELDER, *C. Celtes*, p. 27.

<sup>4</sup> *De arte impressoria*, p. 19.

en droit canon, il s'adonnait de plus avec ardeur à l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie et de la médecine, et pratiquait même cette dernière science lorsqu'il s'agissait de soulager les pauvres. Ses relations littéraires étaient si étendues, comme le prouve sa correspondance avec des théologiens, des légistes, des mathématiciens, des médecins, des physiciens et des poètes, que sous ce rapport on ne peut le comparer qu'à Érasme. Tous les savants illustres de l'époque, beaucoup de grands personnages, Maximilien lui-même, l'électeur palatin Philippe, Joachim de Brandebourg, d'autres encore, sollicitaient son amitié. Wimpfeling rapporte qu'il recevait même de nombreuses lettres d'Italie. Les savants de ce pays lui demandaient avis sur des questions scientifiques, et s'estimaient heureux de posséder un autographe de sa main.

La bibliothèque qu'il fonda à Sponheim contribua beaucoup à le rendre universellement célèbre; au prix de grands labeurs et de sacrifices considérables, il en avait fait une collection unique en Allemagne, par l'acquisition des ouvrages les plus rares, les plus précieux. Il y en avait en douze langues différentes. En 1505, cette bibliothèque comptait deux mille volumes se rapportant à toutes les branches de connaissances humaines. Les manuscrits qu'elle renfermait furent estimés à quatre-vingt mille couronnes<sup>1</sup>. Les religieux de l'abbaye, suivant la direction que leur donnait Trithème, travaillaient avec ardeur, pour la gloire de Dieu, à multiplier les copies des manuscrits. Trithème lui-même copia de sa propre main une version du Nouveau Testament en grec et un recueil des poésies de la religieuse Roswitha<sup>2</sup>. En même temps qu'avec une vive et joyeuse sympathie il soutenait les grandes entreprises littéraires commencées par Koburger à Nuremberg, par Jean Amerbach à Bâle<sup>3</sup>, il forma le plan de fonder à Sponheim une imprimerie particulière qui devait être uniquement employée à reproduire les anciens documents de l'histoire d'Allemagne. « L'abbé Trithème, écrivait Wimpfeling, en 1507, est d'une activité merveilleuse, et sa bibliothèque jouit d'une réputation bien justifiée dans tout le monde cultivé. Sa vertu et sa science le font jouir d'une gloire universelle et méritée. Je le vis une fois à Sponheim parmi des enfants de paysans auxquels il inculquait les éléments de la doctrine chrétienne. Je l'ai vu également parmi des prêtres venus de différents endroits pour être instruits par lui dans les saintes Écritures et dans la langue grecque, puis parmi des savants, que la renommée de son nom et les trésors

<sup>1</sup> Voy. VOGEL, dans le *Serapeum*, 1842, p. 312-323. — SILBERNAGEL p. 12-18. — SCHNEEGANS, p. 80-86.

<sup>2</sup> Voy. RULAND, *Theol. Literaturblatt.*, 1868, colonnes 738, 770

<sup>3</sup> Voy. HASE, p. 57. — *Serapeum*, 1854, n° 18.

de sa bibliothèque avaient, pour la plupart, attirés de bien loin, et auxquels il abandonnait sans restriction le libre usage de ses trésors; il était d'un abord facile, et tous pouvaient profiter de la sage et charmante conversation de celui qui avait rassemblé et mis en ordre tous ces beaux livres<sup>1</sup>. » Alexandre Hégius fit le pèlerinage de Sponheim dans un âge déjà très-avancé, tout exprès pour consulter la bibliothèque de l'abbé Trithème et jouir de son saint et agréable commerce. De toutes les parties de l'Europe, savants, docteurs, prélats, princes et nobles affluaient chez lui et s'y donnaient rendez-vous. « Les visiteurs viennent en grand nombre, rapporte Trithème; quelques-uns restent un mois, d'autres deux et trois mois, d'autres une année entière, et peuvent s'adonner dans notre monastère, sans bourse délier, à leur amour pour les études grecques et latines<sup>2</sup>. »

Théologie, philosophie, histoire naturelle, médecine, histoire, littérature, l'activité d'esprit de Trithème embrassait tout; et son ardent labeur paraît encore plus merveilleux, si l'on se rappelle que sa capacité de travail aurait pu être absorbée par les nécessités de la vie pratique, car non-seulement il avait la sollicitude du monastère dont il était le supérieur, mais il s'était constitué le zélé réformateur de son ordre. Mais c'était précisément cet esprit réformateur, c'était le zèle enflammé de son âme pour la perfection de ses frères, qui lui donnaient l'énergie nécessaire à de si incessants travaux. Dans sa pensée, ils ne devaient être que les instruments du perfectionnement moral qu'il rêvait<sup>3</sup>. « Comment pouvons-nous désirer nous reposer ou rester oisifs, écrit-il dans son *Introduction à la véritable méthode d'enseignement*<sup>4</sup>, si nous réfléchissons à tout ce que nous avons à faire chaque jour pour nous et pour les autres; à la fragilité de notre vie, à la promptitude avec laquelle la mort mettra fin à tout le travail par lequel nous opérons notre salut, grâce au secours divin et aux mérites du Rédempteur? Que nous agissions par la parole ou par la plume, souvenons-nous toujours que nous sommes les prédicateurs de la vérité, les apôtres de la charité, et que cette charité doit établir la paix en nous et répandre le salut et la bénédiction de Dieu sur les autres, autant que cela est en notre pouvoir. Cette pensée nous rendra tolérable et léger le plus rude travail, et les peines les plus accablantes nous deviendront douces et aimées. Une science qui n'est pas animée d'un tel esprit conduit au mal, souille notre cœur, remplit notre être d'amertume, trouble le monde. » Il exprime la même pensée dans une lettre adressée à son frère. « La vraie

<sup>1</sup> *De arte impressoria*, p. 19.

<sup>2</sup> *Trith. Chron. Sponh.*, p. 395, 408, 413, 416.

<sup>3</sup> Voy. SILBERNAGEL, p. 236-241. — Voy. SCHNEEGANS, p. 287-293.

<sup>4</sup> *De vera studiorum ratione*, fol. 2.



science, dit-il, est celle qui conduit à la connaissance de Dieu, améliore nos mœurs, restreint nos convoitises, purifie nos inclinations, accroît l'intelligence de tout ce qui est nécessaire au salut de l'âme, et enflamme notre cœur d'amour pour notre Créateur. »

Les livres d'édification, les travaux sur la théologie pastorale, les discours et lettres spirituelles de Trithème mettent dans tout leur jour ses nobles aspirations, ses vues sur les plus difficiles et les plus hauts problèmes de la vie <sup>1</sup>. Nous y trouvons les effusions d'un cœur rempli de la piété la plus intérieure, des méditations profondes, d'admirables témoignages de cet esprit grave et élevé dans lequel l'étude de la sainte Écriture était alors cultivée et encouragée.

Trithème, d'accord en cela avec les meilleurs théologiens de son siècle, pensait que les études théologiques devaient être rattachées davantage à la sainte Écriture, et que la théologie routinière et surannée de la scolastique avait besoin d'être rafraîchie et rajeunie par une connaissance plus approfondie de la Bible. Comme eux, Trithème était persuadé qu'une vie pure donne seule la juste intelligence de l'Écriture, et qu'elle ne peut être interprétée que dans le sens ou l'Église, guidée par le Saint-Esprit, l'a toujours entendue. « Pour l'étude de la Bible », écrit-il à un ancien condisciple, « la charité et la pratique de la vie chrétienne, la solitude et le repos sont indispensables; car la sagesse de Dieu n'habite que chez un homme vertueux, ne s'harmonise qu'avec un esprit sage, remplit le cœur pacifique, et chérit ceux qui sont doux, calmes et purs de cœur. Si la sainte Écriture ne semble pas toujours démontrer avec une clarté suffisante toutes les vérités de la foi, c'est que si elles y paraissaient avec évidence, l'autorité de l'Église aurait une moindre portée, et que le mérite de la sainte obéissance serait en partie perdu. Mais l'Église et la sainte Écriture réunies marchent de concert; l'Église confirme la sainte Écriture, et la sainte Écriture confirme à son tour l'Église; car le même esprit qui a fondé l'Église a aussi inspiré l'Écriture. Aussi saint Augustin disait-il : « Je ne croirais pas à l'Évangile si l'Église ne m'en faisait une obligation. » L'Église seule, dans les cas douteux qui regardent la foi, a le droit de l'interprétation, et celui qui ose se détourner de cette interprétation a déjà renié l'Évangile du Christ <sup>2</sup>. »

Les promoteurs du nouveau mouvement intellectuel, les apôtres d'une science éclairée, s'efforçaient de quitter l'ornière usée de ce formalisme sans vie que suivait depuis plus d'un siècle la théologie; mais d'un autre côté, ils s'appliquaient à rattacher leurs efforts à ceux

<sup>1</sup> Voy RULAND, dans le *Chiliancum*, p. 112-118.

<sup>2</sup> Voy. SILBERNAGEL, p. 213.

de leurs grands prédécesseurs des douzième et treizième siècles. Depuis que l'active et mémorable influence de Nicolas de Cusa et du Chartreux Dyonisius s'était fait sentir, la scolastique, qui formait encore universellement le point central et le fonds essentiel de la théologie, prenait une vie nouvelle, en Allemagne comme ailleurs. Elle comptait parmi ses pionniers beaucoup d'esprits nobles et profonds, qui, sans méconnaître aucunement les besoins et la direction d'esprit de leur temps, s'appliquaient à les diriger sagement et à en assurer le progrès<sup>1</sup>. C'étaient précisément les savants les plus marquants d'entre les scolastiques, des hommes comme Trithème, Heynlin von Stein, Grégoire Reisch, Gabriel Biel, Geiler von Kaisersberg, d'autres encore, qui déployaient sous ce rapport l'activité la plus intelligente et la plus féconde. « Trithème compte parmi les plus grands bienfaits et les plus heureux événements de notre temps », écrivait Wimpfeling en 1507, « le mouvement qui s'est opéré dans l'enseignement théologique. Il le voit avec joie se détourner de la stérile chicane de mots, et des subtilités puériles d'une science en décadence. Il s'applaudit de voir élever de nouveau sur le chandelier un docteur comme saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école<sup>2</sup>. » Pour s'assurer de la vérité de cette assertion et constater le rang que saint Thomas avait repris, et combien il était redevenu véritablement le maître par excellence des théologiens de l'Occident, il ne faut qu'être attentif à ce seul fait : il existe aujourd'hui encore au moins deux cent seize éditions et réimpressions connues, datant de cette époque, des écrits de ce docteur<sup>3</sup>. Les travaux des théologiens dans le domaine des sciences naturelles eurent une très-heureuse action sur la science scolastique, à laquelle ils s'efforçaient de rattacher les études théologiques. Ils luttèrent aussi énergiquement contre les extravagances de l'astrologie, de l'alchimie et de la magie, dont les adeptes devenaient toujours plus nombreux. Les connaissances scientifiques de Trithème étaient si extraordinaires que, comme autrefois Albert Magnus, il était tenu par beaucoup pour un enchanteur, un faiseur de miracles; on prétendait même qu'il avait ressuscité des morts, conjuré les esprits infernaux, prédit les événements à venir, découvert les voleurs et les brigands à l'aide de formules de sorcellerie<sup>4</sup>. Pourtant, dans un écrit spécial, il avait été le premier à combattre les magiciens et les vains enchantements superstitieux défendus par l'Église, et il appelle les alchimistes des niais et des présomptueux, « des imitateurs de singes,

<sup>1</sup> VISCHER, p. 139-140.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, 20.

<sup>3</sup> HAIN, n° 1328-1543.

<sup>4</sup> Voy. le mémoire de FALK sur les savants amis de Trithème dans les *Hist. und pol. Blätter*, t. LXXVII, p. 923-933. — KÖNIG, *Vorschungen zur deutschen Geschichte*, p. 20, 37.

des ennemis de la nature et des contempteurs des choses divines ». Il traite avec un franc mépris et comme un dangereux imposteur le fameux maître de magie noire, Georges Sabellicus, que le chevalier Frantz de Sickingen choyait et entretenait à Kreuznach (dans le voisinage de Sponheim), et auquel il avait même confié des fonctions d'instituteur<sup>1</sup>. « Loin de nous, hommes vains et téméraires, écrit-il, astrologues menteurs, qui remplissez les esprits d'illusions et n'êtes que des bavards frivoles! Sachez que le cours des astres n'a rien à nous apprendre sur l'âme immortelle, les sciences naturelles et la sagesse qui est au-dessus des sens. — L'esprit est libre, il n'est point assujéti aux étoiles; il n'est nullement influencé par elles et ne suit pas davantage leurs mouvements. Il n'a de société et de rapports qu'avec le Principe immatériel par lequel il a été créé et dont il est fécondé. — Les astres n'ont aucun pouvoir sur nous, qui ne sommes mus que par l'esprit et reconnaissons Jésus-Christ pour notre unique Maître. C'est à Lui seul que toute puissance a été donnée. »

Parmi les ouvrages littéraires de Trithème, il en est deux qui, encore aujourd'hui, sont indispensables à l'érudit. Heynlin von Stein<sup>2</sup> le pressa beaucoup de publier le premier, qui fut un événement à l'époque où il parut. C'est un ouvrage patrologique, intitulé : *Écrivains ecclésiastiques*, véritable répertoire d'universel savoir. Le second, dont Wimpheling avait conçu le plan, le *Catalogue des hommes célèbres de l'Allemagne*, est la première histoire littéraire dont notre pays ait été doté.

Mais c'est surtout dans ses œuvres historiques que Trithème nous charme<sup>3</sup>. Les Annales d'Hirsau n'étaient dans sa pensée que le préambule d'une histoire d'Allemagne générale et détaillée, pour laquelle le moine Paul Lang rassembla des matériaux dans les monastères allemands jusque dans les dernières années de la vie de son supérieur<sup>4</sup>.

L'amour de son pays, qui est le trait particulier de ses ouvrages, a chez Trithème un accent qui pénètre et qui touche. Ses immenses et savants travaux théologiques et scientifiques ne l'empêchent pas de garder un intérêt plein d'activité pour le passé de la vieille Allemagne, et il aime à exprimer dans ses livres et dans ses lettres la chaleur de ses sentiments patriotiques. Dans la Société littéraire rhénane, on l'avait surnommé le « prince de la science nationale ». « Nous l'appelons aussi », écrivait Wimpheling à Rome, « l'heureux père d'une innombrable postérité intellectuelle, le meilleur et le plus

<sup>1</sup> *Opera*, II, p. 559. — Voy. ULMANN, *Franz von Sickingen*, p. 19.

<sup>2</sup> Voy. WALCHNER, p. 288.

<sup>3</sup> Voy. SAVIGNY, *Gesch. des römischen Rechts*, t. III, p. 33-34.

<sup>4</sup> Voyez-en la liste dans POTTHAST, p. 552-553. *Theol. Literaturblatt.*, Bonn, 1868, colonne 767-770. — Voy. aussi MITTERMÜLLER, dans les *Hist. und pol. Bl.*, t. LXII, p. 837-855. — REICHLING, dans le *Literatur Handweiser de Hülkamp*, 1882, n° 312.

illustre fils de l'Allemagne, ce pays si favorisé sous le rapport des produits naturels comme sous celui des dons intellectuels<sup>1</sup>. »

On peut juger de l'enthousiasme que les écrits de Trithème excitaient dans la jeunesse, par ce que raconte Jean Butzbach : Étant encore tout jeune, il lut d'un bout à l'autre, et presque en retenant son souffle, le premier ouvrage de Trithème qui lui était tombé sous la main, et la science universelle de l'auteur qui semble embrasser le ciel et la terre, sa lumineuse manière d'exposer les faits, s'emparèrent tellement de son esprit qu'il ne pouvait s'empêcher d'y penser jour et nuit<sup>2</sup>. Nicolas Gerbellius s'estime heureux « de vivre dans un siècle où l'Allemagne a la gloire de posséder des hommes aussi accomplis que Trithème ». Jean Centurian, qui avait étudié deux ans le grec, l'hébreu et l'Écriture sainte sous sa direction, peut à peine trouver des paroles pour exprimer son admiration pour son maître; louer sa sollicitude infatigable, son incessante ardeur au travail et sa conduite sans tache<sup>3</sup>.

« Qu'il est doux, écrivait de son côté Trithème, de pouvoir enflammer d'ardeur la jeunesse pour l'étude élevée des sciences sacrées et profanes, de la remplir d'un saint amour pour l'Église et la patrie, et de l'exciter à employer toutes ses forces à la gloire de Dieu, à son propre salut et à celui de ses frères! Pendant le labeur du jour, dans les offices du chœur, dans le silence tranquille de la nuit, il me semble toujours entendre une voix me crier : Le temps est court, mets-le à profit; n'en perds aucun moment; améliore-toi et cherche à améliorer les autres; apprends et enseigne, instruis-toi et instruis. Et vous, noble jeunesse, sur laquelle nous fondons l'espoir de notre avenir, combattez un vaillant combat contre le péché et la mort spirituelle, contre la faiblesse de la nature et les dissipations de la vie, croissez dans toute science; mais n'oubliez pas que tout votre savoir ne recevra sa véritable dignité et sa consécration que par la piété. De même que la religion doit inspirer toute vie, il faut qu'elle pénétre et transfigure toutes nos connaissances. »

« Les anciens auteurs dont la lecture nous occupe, continue-t-il, ne doivent être pour nous que le moyen d'atteindre à une fin élevée. Nous pouvons en bonne conscience en recommander l'étude à tous ceux qui veulent s'y adonner, non dans un esprit mondain et seulement pour des puérilités d'esprit, mais pour le sérieux développement de leurs facultés intellectuelles, y cherchant, à

<sup>1</sup> SILBERNAGEL, p. 204.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, p. 21.

<sup>3</sup> *Wanderbüchlein*, p. 225, 273. — HAGEN, *Literarische Verhältnisse*, t. I, p. 238. — RULAND, p. 53. — HARTFELDER, *C. Celles*, p. 26-27.



l'exemple des saints Pères, des fruits mûrs pour l'amélioration de la science chrétienne. Nous estimons même que leur étude est nécessaire à cette science. » Le même sentiment est développé avec une éloquence chaleureuse par Jean Butzbach, disciple plein de talent de Trithème, dans un écrit où il réfute les contempteurs et ennemis des études humanistes. « Celui qui n'a pas étudié les classiques, dit-il, se passera aisément de l'étude de l'Écriture et des Pères, d'abord parce qu'il n'a pas la connaissance des langues qu'il faut absolument savoir pour les pénétrer, ensuite parce que son intelligence n'aura pas été dressée à un sérieux travail. Les sciences profanes sont comme des degrés par lesquels on monte jusqu'à la théologie, reine de toutes les sciences. » Si, selon lui, les Pères de l'Église se sont si ardemment occupés des classiques, c'était afin de parvenir, bien préparés et bien armés, à l'étude de la sainte Écriture. « Si vous aviez étudié les écrits des Pères, dit-il, si vous aviez lu saint Jérôme, vous sauriez le sens mystique de ce que firent les Israélites lorsqu'ils emportèrent avec eux les vases d'or des Égyptiens; vous sauriez pourquoi ils se sont servis de l'or des païens pour en revêtir l'arche d'alliance; pourquoi la reine de Saba vint à la cour du roi de la paix et mit à ses pieds les trésors et les parfums de l'Arabie; pourquoi les mages vinrent des pays lointains pour offrir au Sauveur, couché dans la crèche, l'or, l'encens et la myrrhe; vous comprendriez, alors, que tous les trésors intellectuels des païens doivent être employés au service de la vérité pour la gloire du Très-Haut. » « Quand saint Jérôme nous raconte qu'il fut sévèrement châtié par Dieu pour être plus cicéronien que chrétien, il faut bien se persuader que Dieu ne voulait pas lui reprocher d'avoir étudié les anciens auteurs, mais seulement d'avoir eu pour eux une prédilection exagérée, s'exposant par là au danger de perdre le goût des choses divines. Ce n'est que par l'étude des classiques que saint Jérôme est devenu un si brillant flambeau de l'Église. Dieu, voulant qu'il traduisit pour le bénéfice de l'Église l'Ancien et le Nouveau Testament, avait d'abord permis qu'il s'éprit de ces études, sans lesquelles un tel travail eût été impossible. Il est clair que dans les auteurs de l'antiquité, plus d'un récit pourrait nuire à la délicatesse morale, mais nous ne devons pas pour cela en abandonner la lecture. Efforçons-nous seulement d'éliminer autant que possible ce qu'ils contiennent de dangereux, et, suivant le conseil de saint Basile, faisons comme les abeilles, qui sucent entièrement la plante ou le poison qu'elle renferme, mais n'en emportent que le miel<sup>1</sup>. »

Butzbach, qui se faisait ainsi l'intelligent interprète des pensées de

<sup>1</sup> BECKER, p. 246-250.

son maître, dépassait de beaucoup par ses dons intellectuels tous les disciples de Trithème et fut celui qui pénétra le plus profondément sa pensée et ses tendances. Maître des novices et plus tard prieur au monastère de Laach, il se montra aussi infatigable au travail que l'avait été Trithème, et chercha comme lui à acquérir une science universelle. Comme écrivain, il déployait une activité multiple et féconde<sup>1</sup>; Il était d'un caractère ferme et persévérant, noble et désintéressé dans ses intentions comme Trithème, et comme lui joyeusement ému quand son amour pour l'étude et les sciences semblait se communiquer autour de lui. L'excellent supplément qu'il ajouta au *Dictionnaire des savants*, de Trithème, est digne de son maître. Cet ouvrage, auquel il collabora de 1508 à 1513 avec son ami et confrère Jacques Siberti, est une histoire de la littérature contemporaine composée de quinze cent cinquante-cinq articles différents, et contenant des renseignements et des appréciations littéraires sur les savants contemporains de l'Europe.

## V

L'Université de Fribourg prenait aussi un rapide essor. Parmi ses professeurs, deux savants s'y distinguaient particulièrement par leurs travaux scientifiques; et leur influence personnelle fut considérable. Le premier, Zasius, né à Constance en 1461, fut, en matière de jurisprudence, ce qu'avait été Wimpheling pour la pédagogie et Reuchlin pour l'hébreu : l'initiateur d'un progrès nouveau, et le promoteur d'importantes réformes. La seule différence qui existe entre lui et les savants que nous venons de nommer, c'est que ceux-ci brillèrent aussi par les disciples qui les suivirent, au lieu que Zasius fut, dans son siècle et dans les deux suivants, une apparition isolée et grandiose. Ses ouvrages ont sur ceux de ses prédécesseurs la supériorité de la forme, d'une plus grande pureté de style, d'une langue plus aisée, plus coulante; la pensée s'y développe avec plus de naturel, la phrase y est maniée avec plus d'art. Mais c'est surtout par le fond des idées qu'il les dépasse. La force de raisonnement partout victorieuse qu'il opposait à la barbarie des glossateurs, a frayé une voie toute nouvelle; il y marche avec indépendance et hardiesse, s'appuyant toutefois sur l'autorité des grands esprits du passé. Dans l'explication des textes, il cherche à s'affranchir des préjugés reçus, met de côté

<sup>1</sup> Voyez la liste de ses écrits par BECKER, p. 263-277.

les subtilités entortillées, et les remplace par une interprétation simple, conforme à la nature des sujets qu'il traite<sup>1</sup>. « Avant tout, je tiens à déclarer, dit-il dans l'introduction du principal de ses ouvrages, que je ne veux m'occuper que du texte des documents originaux, et ne ferai usage que de preuves vraies et solides, reposant sur le droit ou sur la nature des choses; c'est sur ces inébranlables fondements que je veux m'appuyer uniquement. » Bien éloigné de vouloir asservir l'esprit allemand au droit romain, étranger à la nation, il déclare que son intention est de ne prendre de ce droit que ce qui « correspond aux mœurs de l'Allemagne, et ce qui lui semble utile et salutaire à son pays ». Lorsque dans le droit allemand se trouvent des imperfections ou des lacunes, alors, seulement, il se montre disposé à introduire le droit romain pour suppléer à ce qui manque aux lacunes qui se rencontrent dans le droit national ou pour y apporter des améliorations. Ce qui était incompatible avec les mœurs et l'esprit de la nation n'avait aucune valeur à ses yeux.

Il était en guerre ouverte avec ces chicaneurs et ces avocats qui se servaient du droit romain pour contourner les lois nationales et ne trouvaient d'autres solutions aux procès qu'on mettait entre leurs mains, que l'appauvrissement ou même la ruine complète des deux parties opposées. Il les regardait comme les plus grands ennemis du pays. « Ils empoisonnent la justice », disait-il avec douleur, « ils se raillent des juges, ils troublent la paix, ils cherchent à mettre la confusion dans l'État, et sont haïs des dieux et des hommes<sup>2</sup>. »

La noble idée qu'il avait conçue de la jurisprudence se fait jour dans sa manière d'apprécier la dignité du doctorat en droit. « On n'obtient pas ce grade, dit-il, pour s'inscrire parmi les serviteurs des cours, pour se laisser marquer au fer rouge de leur estampille, ni pour se salir dans la boue des tribunaux et des consistoires, mais pour faire parler le droit, l'enseigner, résoudre les questions douteuses, et diriger l'État. Voilà la vocation d'un véritable docteur; celui qui agit avec indépendance et désintéressement sert le peuple; celui qui est esclave et intéressé le perd<sup>3</sup>. » Dans sa chaire de professeur, Zasius savait entraîner ses auditeurs par la clarté de ses pensées, la chaleur de ses sentiments, aussi bien que par sa brillante éloquence. « Aucun de ses contemporains, affirme son élève Fichard, ne l'a jamais surpassé dans le don de la parole, ni en Allemagne, ni en Italie. » « Lorsque nous accueillions notre [Zasius dans la salle des cours », écrit un autre de ses élèves, « ou lorsque nous le recondui-

<sup>1</sup> Voy. BECKER, p. 277, et KRAFFT et CRECELIUS, t. VII, p. 213-236.

<sup>2</sup> Voy. STINTZING, p. 143-144.

<sup>3</sup> STINTZING, p. 70, 90, 102, 147.

sions chez lui, ne nous semblait-il pas un ange? Combien de fois ne me suis-je pas dit : Il est temps, voici l'heure du cours, il faut aller écouter Zasius, se repaître de son enseignement! Avais-je un doute qui me tourmentait? J'allais chez Zasius et je lui demandais conseil. C'est jour de fête, me disais-je, il faut se rendre au service divin. Allons accompagner Zasius à l'église, et nous le reconduirons ensuite chez lui! »

La foi profonde qui formait comme l'essence de sa nature, sa loyauté, sa bonhomie, sa simplicité, lui gagnaient le cœur de tous ceux qui étaient en rapport avec lui. « Zasius », écrivait Érasme à Willibald Pirckheimer, « est un rare exemplaire des vieilles mœurs et des anciennes vertus. Sa vie est d'une pureté vraiment évangélique. Personne ne le quitte sans se sentir enflammé du désir de devenir meilleur. Je ne sais pas en Allemagne une âme plus noble ni plus pure : c'est un grand homme; l'Allemagne n'en possède pas un second qui lui soit comparable. Si quelqu'un est digne de l'immortalité, c'est lui<sup>1</sup>. »

Grégoire Reisch, prieur du couvent des Chartreux, aussi éminent comme théologien que comme philosophe, entretenait avec Zasius des rapports d'amitié<sup>2</sup>. Reisch professait la cosmographie et les mathématiques<sup>3</sup>, et donnait de plus des leçons d'hébreu à quelques jeunes gens zélés pour la science<sup>4</sup>. Il appartenait au groupe des réalistes qui, grâce à son ami Georges Nordhofer, savant très-versé dans l'interprétation des Écritures, avait obtenu la prépondérance à Fribourg (1489). George Reisch était célèbre dans tout le monde savant depuis la publication de son ouvrage intitulé : *Perle de la philosophie*. Ce travail fait suite pour ainsi dire au *Miroir de la nature* de Vincent de Beauvais, au *Livre de la Nature* de Conrad de Mayenberg, prêtre de Ratisbonne, et au *Tableau du Monde* du cardinal Pierre d'Ailly. C'est la première encyclopédie philosophique dont notre pays ait été doté; elle était réimprimée tous les deux ou trois ans, et pendant un demi-siècle contribua dans une large mesure au progrès de la science<sup>5</sup>. Reisch s'y est surtout occupé des sciences mathématiques, mais la musique y est aussi l'objet d'un examen attentif. Les travaux minéralogiques, météorologiques et ethnographiques du prieur des Chartreux témoignent aussi de son observa-

<sup>1</sup> Voy. STINTZING, t. LXVI, p. 287-289.

<sup>2</sup> Voy. les *Chroniques de Bâle*, t. I, p. 337, 397-398.

<sup>3</sup> WIMPELING. *De arte impressoria*, p. 21.

<sup>4</sup> Voy. WIEDEMANN, p. 23. — La grammaire grecque était enseignée à l'Université dès 1461. Voy. *Opusc. Academica latina* de Ch. ZELL, p. 72.

<sup>5</sup> Voy. HAIN, n° 13852, et GRÆSSE, *Trésor de livres rares et précieux*, t. VI, p. 73, *Revue hist.*, t. II, p. 617, Paris, 1876.



tion aiguisée<sup>1</sup>. Celui de ses élèves qui le suivit de plus près dans la science de la cosmographie fut Martin Waldseemüller, de Fribourg, qui, en 1507, dédia à l'empereur Maximilien une *Introduction à la cosmographie* avec le récit des quatre voyages d'Amérique Vespuce<sup>2</sup>. C'était la première fois qu'on réunissait les récits de voyages du Florentin. L'auteur donne la description des cartes qu'il a tracées des divers pays de l'Europe, et remarque que pour les plus récentes, il s'est servi des données de Ptolémée aussi bien que des observations nouvellement faites par les navigateurs modernes. Il travailla aussi à la belle édition de Ptolémée parue à Strasbourg, et exposa en deux traités les principes de l'architecture et de la perspective, traités dont se servit plus tard son maître Reisch dans une nouvelle édition de son *Encyclopédie*<sup>3</sup> (1509).

## VI

L'Université de Bâle surpassait encore celle de Fribourg par l'active énergie de ses efforts intellectuels, l'élan vif et spontané de son développement et les féconds travaux de ses professeurs. Bâle, jusqu'à l'époque de la scission religieuse<sup>4</sup>, fut le « séjour favori des Muses ». Pendant les dix premières années de son érection, le savant qui y fut le plus justement célèbre fut Heynlin von Stein, issu probablement d'une noble famille de Souabe, savant laborieux, grave et austère, maître éloquent, et d'un caractère ferme et droit. Il fut l'un des derniers représentants éminents de l'École scolastique; il appartenait au parti des réalistes, et pourtant il le céda à peu de ses contemporains en enthousiasme pour l'étude de l'antiquité, récemment remise en honneur. Partout où il déploya son infatigable activité, à Bâle, Paris, Tübingen et Berne, son influence eut les plus heureux résultats; recteur de l'Université de Paris, il chercha à faire prévaloir en France les études classiques, recommandant particulièrement aux écrivains la pureté et l'élégance de la langue latine. Paris

<sup>1</sup> Dit Alex. DE HUMBOLDT, dans le *Cosmos*, t. II, p. 286. — Voy. les *Recherches critiques* de HUMBOLDT, t. I, p. 109; t. II, p. 359.

<sup>2</sup> Sur les connaissances des sciences naturelles des scolastiques en général, Peschel dit dans l'*Hist. de la géogr.* : « On comparait et on observait alors avec la même pénétration qu'aujourd'hui. »

<sup>3</sup> Voy. AL. DE HUMBOLDT, *Kritische Untersuchungen*, t. II, p. 358-371. — GHILLANY, p. 4-6. — PESCHEL, *Zeitalter der Entdeckungen*, p. 410-415. — SCHREIBER, t. I, p. 235-240. C'est probablement Waldseemüller qui a le premier proposé de donner au nouveau monde le nom d'Amérique.

<sup>4</sup> C'est Érasme qui la nomme ainsi dans une lettre datée de 1516. — Voy. WOLTMANN, t. I, p. 267.

lui doit sa première imprimerie, établie par les typographes connus alors sous le nom de « frères allemands ». De concert avec le célèbre réaliste Guillaume Fichet, il assura aux savants grecs qui étaient venus s'établir à Paris après les bouleversements de leur pays, les conditions de vie les meilleures et les plus agréables. Il entretint avec l'Italie des rapports actifs, acheta de nombreux manuscrits, et sut, en les confrontant soigneusement, arriver à rétablir la pureté d'un grand nombre de textes. Il avait autrefois grandement contribué au développement intellectuel d'Agricola et de Reuchlin, et tous deux, avec les expressions les plus sincères de vénération et d'estime, témoignent de leur reconnaissance envers leur ancien maître. Il réussit à fonder à Berne une maison d'éducation et d'enseignement dont la direction fut confiée au moine Nicolas Weidenbusch, célèbre aussi par ses connaissances médicales. Prédicateur de l'Évangile, Heynlin combattit avec zèle les vices et les dérèglements de son temps dans les chaires de Berne et de Bâle<sup>1</sup>.

Il était, dans cette dernière ville, le centre intellectuel d'un groupe de savants éminents, professeurs d'Universités ou littérateurs. Citons parmi eux des hommes parvenus plus tard à la plus haute célébrité : Sébastien Brant et Geiler von Kaisersberg. Nommons aussi Guillaume Textoris, d'Aix-la-Chapelle, professeur de théologie, dont Trithème loue l'éloquence et l'esprit indépendant, et le coadjuteur de l'évêque de Bâle, Christophe von Utenheim, si activement zélé pour la réforme de l'Église. Le théologien Jean de Gengenbach, qui occupait depuis 1474 la première chaire érigée en Allemagne pour l'enseignement de la poésie et des arts libéraux, faisait aussi partie de ce groupe. L'archidiaque Jean Bergmann (d'Olpe, en Westphalie) se montra le Mécène intelligent et désintéressé des amis d'Heynlin. Il établit une imprimerie à ses frais pour populariser les écrits de Brant, de Reuchlin, de Wimpfeling, et en donna au public d'excellentes éditions, ornées des chefs-d'œuvre de la gravure sur bois. L'imprimeur Jean Amerbach le seconda avec désintéressement dans ses vues, et de son côté retira un grand fruit des conseils et de l'aide d'Heynlin, sous lequel il avait autrefois étudié à Paris.

Après une existence agitée, Heynlin se retira à la Chartreuse de Bâle, dans la vallée de Sainte-Marguerite (1487), et consacra les neuf dernières années de sa vie à la prière et au travail solitaire. Dans cette dernière période de sa vie il publia presque tous les ouvrages des Pères de l'Église (saint Augustin, saint Ambroise et saint Jérôme) et enrichit plusieurs ouvrages de Cicéron d'introductions et de sommaires. Ses travaux sur la philosophie d'Aristote prouvent combien

<sup>1</sup> La Bibliothèque de Bâle conserve encore cinq in-quarto de ses sermons.

le système du Stagyrte lui était familier; il souhaitait ardemment le voir mieux compris de ses contemporains. Son *Traité sur la Sainte Messe* eut vingt éditions différentes en l'espace de douze ans, à Rome, Cologne, Strasbourg, Bâle, Leipzig et ailleurs<sup>1</sup>.

« Comme un géant courageux de la foi », écrivait à son sujet Wimpheling, « il était toujours armé et prêt au combat; il a livré plus d'une rude bataille; mais au fond de son cœur il était toujours incliné vers la paix. Ses labours furent bénis de Dieu. Il ne prenait jamais en main un livre ni une plume sans s'être auparavant recueilli devant Dieu dans la prière. Il avait si souvent lu et médité la sainte Écriture qu'il la savait presque entièrement par cœur. Son âme était pure comme celle d'un enfant. Jouer avec les enfants était sa récréation préférée lorsqu'il se sentait fatigué d'un long travail<sup>2</sup>. »

Lorsque Heynlin mourut regretté de tous, il n'y eut, parmi les nombreux amis qu'il avait en dehors du cloître, que le plus intime d'entre eux, Sébastien Brant, à qui il fut permis d'assister à ses derniers moments (1496).

Sébastien Brant, né à Strasbourg, en 1457<sup>3</sup>, avait commencé sa carrière à Bâle, comme professeur des deux droits, et de concert avec Ulrich Krafft (maître d'Ulrich Zasius), avait donné l'élan à l'étude de la jurisprudence à l'Université. En même temps, au grand applaudissement des étudiants, il professa les humanités, et se fit connaître et apprécier par ses poésies latines, la publication de plusieurs auteurs latins et les efforts qu'il fit pour propager les études humanistes chrétiennes. C'est à lui que la littérature et la science doivent la première édition des œuvres de Pétrarque, qu'il a glorifié dans une enthousiaste poésie latine<sup>4</sup>. Il donna aussi ses soins à toute une série d'éditions d'anciens livres de droit, prit une part active à la publication des célèbres concordances de la Bible (1496), puis à l'édition de la Bible en six volumes in-folio parue en 1498 avec les commentaires de Nicolas de Lyra<sup>5</sup>.

L'esprit de Brant n'était nullement porté à une science purement théorique. Il allait toujours droit au but pratique et, dans les tendances de son temps, saisissait de préférence le côté populaire, poli-

<sup>1</sup> VISCHER, p. 157-165, 187. — WALCHNER, p. 279-288. — ZARNCKE, *la Nef des fous, de Brant*, fol. XX, XXI. L. GEIGER, *Reuchlin*, p. 10-13. — SCHREIBER, t. I, p. 234. — HAIN, n° 2899-9918. Voy. les vers adressés par Brant à Heynlin, dans la *Carmina* de ce dernier, p. 140-141, et les *Chroniques de Bâle*, t. I, p. 342-347.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, p. 23.

<sup>3</sup> Voy. SCHMIDT, p. 6.

<sup>4</sup> Voyez-en la trad. dans GEIGER, dans le *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, 1874, p. 222-224.

<sup>5</sup> Voy. SCHMIDT, p. 17-20. — GOEDEKE, t. XI.

tique et moral<sup>1</sup>. C'est ce que nous prouve surtout son poëme didactique et religieux de la *Nef des fous*, où il nous a donné une si noble preuve de son patriotisme et de sa foi. Il aimait avec enthousiasme l'ancienne constitution chrétienne qui unissait les peuples sous les puissances réunies du Pape et de l'Empereur<sup>2</sup>; il était invinciblement attaché à l'Église; et aimait à répéter souvent ces paroles, dont il avait fait sa maxime favorite :

• Ne te laisse pas ébranler dans la foi  
Même si l'on veut en disputer;  
Crois purement, simplement,  
Ce que la sainte Église t'enseigne.  
Ne te laisse pas prendre aux doctrines subtiles  
Que ton intelligence ne peut pas comprendre<sup>3</sup>. •

## VII

Le prédicateur en titre de la cathédrale de Strasbourg, Geiler de Kaisersberg (né à Strasbourg, en 1445), occupait dans cette ville une position analogue à celle qu'avait à Bâle Heynlin von Stern, son ami et son élève. Il y était le chef de ces savants distingués que la « reine du haut Rhin » pouvait à bon droit se montrer heureuse et fière de posséder. Théologien scolastique, zélé partisan et propagateur des études d'humanisme chrétien, prédicateur illustre, il partageait entièrement les idées et les vues de son maître Heynlin, et ferme avec ses deux amis, Jean Trithème et Gabriel Biel, la série des grands théologiens du moyen âge. Son excellente éducation, foncièrement scolastique, formait précisément la base de son talent lumineux, clair, pénétrant, et si bien adapté au genre tout populaire de sa prédication. Ses connaissances sur la Bible et les saints Pères étaient profondes et complètes. Il en recommandait l'étude avec instance aux théologiens; mais en même temps il se tenait attaché à ce principe qu'il regardait comme irréfutable : « Les jeunes gens encore novices dans la théologie ne doivent pas être exclusivement mis à l'étude des anciens et vénérables Pères, ces colonnes et ces lumières de l'Église; qu'on leur fasse plutôt approfondir les docteurs de la théologie scolastique moderne. Ces maîtres procèdent par un ensemble de questions bien posées, admirablement propres à former l'esprit à la discussion, à la contro-

<sup>1</sup> Voyez l'excellent parallèle de Stintzing entre Brant et Érasme, *Litt. pop.*, p. 453.

<sup>2</sup> Voy. SCHMIDT, p. 198-200.

<sup>3</sup> Voy. ZARNCKE, *Nef des fous*, App., p. 154.



verse contre les hérétiques, à aiguïser l'esprit, à donner l'intelligence des contradictions apparentes de la sainte Écriture <sup>1</sup>. » « Nul théologien, dit-il, ne devrait laisser passer un seul jour sans lire la sainte Bible. C'est le livre des livres. Il faut le méditer, en acquérir une très-exacte connaissance, si l'on veut pouvoir ensuite l'expliquer au peuple avec fruit. Mais, quant à son interprétation, appuyons-nous toujours sur l'irréprochable doctrine de l'Église. »

A l'époque dont nous nous occupons, à peine trouve-t-on en Allemagne une personnalité qui ait joui auprès des contemporains d'une estime aussi générale; il a, de nos jours encore, gardé sur les esprits une action puissante. On avait surnommé Geiler « la Trompette retentissante de Strasbourg ». Les dons qu'il possédait se trouvent rarement réunis; il alliait une grande énergie intellectuelle à la plus extrême douceur; une ferme décision, une persévérance de fer, une force de caractère inébranlable, au plus tendre amour du prochain et à une humilité d'enfant. Il y avait sur son visage grave et mâle une expression de pureté dont on restait touché, et qui trahissait la source de sa force. « Il se consumait, dit Wimpheling, en amour pour ses frères; toute sa vie il eut au cœur une profonde douleur morale causée par les vices et les erreurs de son temps; il exerçait envers lui-même, avec une extrême rigueur, les plus rudes pénitences, mais en même temps il était ennemi de toute humeur sombre et chagrine. D'un caractère gai dans le commerce journalier, profond dans ses affections envers les rares élus qui avaient le bonheur de jouir de sa proche intimité, cet homme, d'une rigueur ascétique, avait besoin d'un abandon cœur à cœur, d'une confiance sans contrainte avec ceux qu'il aimait. Un vivant échange de pensée, les effusions de l'amitié, lui étaient absolument nécessaires, et il mettait en pratique cette belle parole : « La propre joie de l'homme, c'est l'homme. »

Le chanoine Thomas Wolf était de ses amis. C'est dans sa maison que Pic de la Mirandole dit avoir rencontré le « banquet des sages ». Le chanoine Pierre Schott, fils de l'ammeister Schott, aux efforts duquel Geiler devait la chaire de la cathédrale, en faisait également partie. Pierre Schott, comme le prouvent ses écrits, était un disciple fervent de l'humanisme chrétien, un canoniste des plus instruits, un prêtre pieux « rempli de zèle pour le salut des âmes ». Sous l'influence de Geiler se développa aussi le savant théologien Ottmar Nachtigale <sup>2</sup>, qui, après avoir parcouru presque toute l'Europe et une

<sup>1</sup> RIEGGER, *Amanitates literaric Friburgenses*, t. I, p. 109. — Voy. KERKER, 49, 283. — Voy. sur les études scolast. le jugement de Gabr. BIEL, dans LINSENMANN, *C. Summenhart*, p. 14.

<sup>2</sup> *Luscinius*.

partie de l'Asie, fut longtemps professeur de grec à Strasbourg, sa ville natale. « J'ai reçu dans mon enfance beaucoup de sages conseils du docteur Kaisersberg », a-t-il dit dans la préface de son *Histoire évangélique*, « soit dans ses sermons, prêchés à Strasbourg, soit dans sa maison; ils m'ont été extrêmement utiles, et je leur dois de n'être pas regardé comme un mondain. Plaise à Dieu que ce jugement soit vrai ! »

C'est surtout lorsqu'il fut donné à Geiler d'attirer à Strasbourg ses deux plus intimes amis, Sébastien Brant et Jacques Wimpheling, que son goût pour les études historiques et humanistes prit tout son développement et exerça le plus d'influence. Brant, sur sa recommandation, fut appelé de Bâle pour venir prendre à Strasbourg les fonctions de syndic du Conseil (1500), et bientôt après eut à remplir la charge de secrétaire de la ville et de conservateur des archives. Quant à Wimpheling, à la prière de Kaisersberg, il établit sa résidence à Strasbourg pendant de longues années, et travailla de concert avec lui à la publication des œuvres de Jean Gerson.

Wimpheling et Brant, aussi enthousiasmés pour le passé de l'Allemagne que pour la littérature classique, fondèrent à Strasbourg une société savante dont le principal but était le progrès des études historiques nationales. Secondés par de jeunes travailleurs qu'ils désignaient, ils préparèrent un recueil de tous les documents relatifs à l'histoire du Haut Rhin, recueil qui, dans leur pensée, devait être accompagné d'explications biographiques et ethnographiques. « Nous nous proposons », écrivait Wimpheling en 1507 en parlant de cet ouvrage qui malheureusement ne fut pas terminé, « d'offrir à notre ville natale, à « notre petite patrie », l'hommage que nous lui devons, nous, ses fils reconnaissants. Quel lieu sur la terre pourrait nous être plus cher que le sol qui nous a vus naître, sur lequel nous avons grandi, auquel se rattachent tous les souvenirs de notre jeunesse! Ce sol nous renseignera sur la vie de nos pères; il cache leurs ossements, et en étudiant son passé, nous apprendrons à connaître nos propres origines <sup>2</sup>. »

A l'instigation de Geiler, Thomas Wolf le jeune conçut le plan d'une histoire de Strasbourg depuis ses premières origines, et Wimpheling composa une histoire des évêques de la même ville; Brant rassembla des matériaux pour l'histoire contemporaine, disposa en notes quotidiennes les annales de la ville, et s'acquit le grand mérite

<sup>1</sup> DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 517-548. — Sur les savants amis de Geiler, voy. DACHEUX, p. 284-471. — LINDEMANN, p. 120-134.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, fol. 17.

d'avoir remis de l'ordre dans ses archives<sup>1</sup>. Dans un écrit que Wimpheling publia en 1501 intitulé : *l'Allemagne, hommage à Strasbourg et au Rhin*, dédié au conseil de la ville, il considère comme le devoir spécial d'une bonne administration municipale « la rédaction exacte » des livres de chroniques, dans lesquels doivent être consignés pour la postérité « tous les événements importants et tous les souvenirs intéressants la ville », pour l'utilité et le bien des générations futures, l'enseignement et l'encouragement de la jeunesse, la protection de la liberté et la fidèle conservation des privilèges accordés à la ville par les papes et les empereurs. Il sollicite du conseil avec chaleur, au nom des intérêts les plus élevés de la cité, qu'un collège y soit fondé et que la science y soit encouragée<sup>2</sup>. Dans son amour pour son pays, Wimpheling s'efforce d'établir la preuve que les pays occidentaux du Rhin ont toujours appartenus à l'Allemagne, et que par conséquent les Français ne peuvent élever aucun droit à la possession de l'Alsace.

Son patriotisme s'exprime aussi avec chaleur dans son *Abrégé de l'histoire d'Allemagne jusqu'à nos jours*, composé d'après le travail préparé par le chanoine de Colmar, Sébastien Murrho (1502). « J'admire toujours, dit-il, l'honnêteté des anciens auteurs, et je me détourne de ces historiens modernes qui me semblent toujours des flatteurs. Car au lieu de se borner à ne rien raconter de faux, à ne rien taire de vrai, pour ne pas être soupçonné de préférences, de parti pris, de dispositions partiales et hostiles, ils ont coutume, quand ils parlent des Allemands, d'énumérer leurs vices, et même les moindres; quant à leurs vertus, ou ils les passent sous silence, ou s'ils en parlent, c'est avec un visible mauvais vouloir, et en leur mesurant un éloge qui leur appartient justement. Pour nous, nous sommes fiers d'appartenir à la race des Germains, dont les actions admirables et glorieuses vont être rapportées dans ce livre. »

Cet ouvrage est la première histoire générale d'Allemagne qu'un humaniste ait composée. Au point de vue d'une érudition approfondie, elle reste certainement bien en arrière des ouvrages analogues d'un Ireneus ou d'un Beatus Rhenanus; mais elle donna néanmoins un vigoureux élan à la sérieuse étude du passé national. Dans une exposition animée, attrayante, Wimpheling, pour fortifier chez les Allemands le sentiment de leur propre valeur et exciter la jeunesse au désir des actions généreuses, célèbre le glorieux passé du peuple allemand, avec lequel, selon lui, aucune autre nation de la

<sup>1</sup> Voy. *Chron. der deutschen Städte*, t. VIII, p. 65-68. — WENCKER, *Apparatus Archi-  
vorum*, p. 15-16.

<sup>2</sup> WISKOWATOFF, p. 101-102; HORAWITZ, *Nationale Geschichtsschreibung*, p. 71-72.

terre ne peut se mesurer sous le rapport de la gloire militaire comme sous celui des mœurs et des dons intellectuels. A son avis, rien que par l'invention de l'imprimerie, les Allemands ont été les plus grands bienfaiteurs des autres peuples. En architecture, en sculpture, en peinture, ils ont donné à l'Europe les maîtres les plus parfaits. Il traite à fond les événements intellectuels de son temps, donne des détails biographiques sur les savants et les artistes les plus illustres, et nous fournit ainsi agréablement la preuve que, dès lors, on savait unir avec intelligence l'histoire de la civilisation à l'histoire politique et littéraire. Ce qui fait dans cet ouvrage une impression touchante, c'est l'intime union des convictions religieuses avec le fidèle amour du pays; et, qu'on le sache bien, ces sentiments n'appartiennent pas exclusivement à Wimpfeling; ils étaient communs à toute l'école de l'humanisme chrétien de cette époque. Combattre pour l'unité et la pureté de la foi, pour l'honneur et l'intégrité de l'empire, paraissait à ces nobles lutteurs le plus sacré des devoirs et la plus haute des missions. Rétablir la souveraineté du christianisme sur le monde par l'autorité unie du Pape et de l'Empereur, tel était le but suprême de leurs efforts. De là leurs émouvantes et continuelles exhortations, leur douleur de voir la chrétienté amoindrie par les empiétements des Turcs qui menaçaient d'inonder toute l'Europe; leur indignation en voyant l'empire menacé de périr à cause de l'égoïste ambition, de la soif de domination des princes. Maximilien, enthousiasmé pour tout ce qui était noble et grand, n'était en rien soutenu par eux, et demeurait isolé par leur faute; e'était là pour eux un regret constant. « Tous les yeux, dit Wimpfeling, sont fixés sur Maximilien. Depuis Charlemagne, aucun empereur n'a fait naître dans toutes les classes du peuple d'aussi légitimes espérances. Tous attendent de lui l'union des forces de l'Allemagne, tous espèrent qu'il nous dirigera dans une campagne glorieuse contre les Turcs. » « Combien de temps, dit-il encore en s'adressant aux princes allemands, souffrirez-vous que la religion catholique reste sans défense, et que Constantinople soit occupée contre toute justice? Peut-être avez-vous à l'intérieur de justes guerres à soutenir, mais il serait plus équitable encore de combattre pour le Christ. Mettez un terme aux divisions intestines, et que votre vaillance invaincue se tourne enfin vers les Turcs. Délivrez les malheureux prisonniers chrétiens qui languissent dans l'esclavage des infidèles; délivrez Constantinople! Vous êtes nobles, vous portez des insignes guerriers; des chaînes d'or sont suspendues à votre cou, et de précieuses bagues brillent à vos doigts; vos épées et vos éperons étincellent d'or. Vous êtes chrétiens, et voulez être tenus et considérés pour tels : montrez donc par des actes votre religion et votre foi! Ne



souffrez pas que votre gloire soit ternie et qu'on puisse vous reprocher votre lâcheté, votre indifférence, la paresse, l'ivrognerie, le luxe, la danse, le spectacle, la volupté, la frivolité, la cupidité, le bien-être, vos classes fastueuses, et tous vos autres vices! Et combien pour les princes allemands la victoire serait aisée s'ils désiraient vraiment l'obtenir! Que le peuple qu'ils gouvernent est admirable! quelle gloire guerrière ne possède-t-il pas! Quelle comparaison les autres nations peuvent-elles soutenir avec lui? » Geiler faisait entendre le même cri d'appel dans ses prédications, et Brant le répétait dans son grand poème didactique et religieux comme dans ses petites poésies latines, adressées aux princes et aux petits États indépendants. « Les royaumes divisés périssent, écrivait-il, la discorde ouvre à l'ennemi un passage facile. L'attelage désuni renverse la charrue<sup>1</sup>. »

L'étude des classiques antiques était poussée avec autant d'ardeur à Strasbourg que les recherches historiques, grâce surtout à l'infatigable activité de Brant<sup>2</sup>. Geiler, qui considérait les humanités comme le meilleur moyen d'aiguiser l'esprit et d'apprendre à discerner et à exposer la vérité avec justesse, prenait à ces études un intérêt plein de sympathie; aussi employa-t-il son crédit auprès de l'évêque et des chanoines<sup>3</sup> pour que le savant pédagogue Jérôme Gebweiler<sup>4</sup> fût appelé à Strasbourg<sup>5</sup> en qualité de recteur de l'école collégiale. C'est aussi grâce à Geiler que Beatus Rhenanus de Schlestadt, qui devint depuis un philologue si distingué et ouvrit une voie nouvelle à la science historique, vint se fixer à Strasbourg<sup>7</sup>. Ce même Rhenanus fut témoin plus tard des regrets universels du peuple aux funérailles du vénérable Prédicateur de la cathédrale (1510), et retraça sa vie et ses œuvres dans un panégyrique ému.

Le lecteur qui lira sans prévention les écrits de Geiler demeurera frappé de son amour pour la vérité, de sa hardiesse, de sa liberté d'esprit, de la justice inaltérable, de la droiture et de la loyauté de ce grand caractère. Sa puissante éloquence, son expression vive, animée, simple, et toujours intelligible à tous, est presque unique en son genre. Comme ses sermons avaient trait à la vie populaire, aux mœurs de son époque, on y trouve encore aujourd'hui de précieux matériaux pour la connaissance du temps auquel il appartenait, pour

<sup>1</sup> Voyez pour plus de détails l'*Epitome germanicorum rerum* commenté par HORAWITZ (*Nationale Geschichtsschreibung*).

<sup>2</sup> Voy. GOEDECKE, t. XIII-XIX.

<sup>3</sup> SCHMIDT, p. 198-213.

<sup>4</sup> SCHMIDT, p. 42-45, 163.

<sup>5</sup> D'après un renseignement fourni par Görres, dans le *Codex* de Strasbourg.

<sup>6</sup> Voy. WIEDEMANN, p. 404.

<sup>7</sup> Voy. HORAWITZ, *Beatus Rhenanus*, 70, 195, puis 71, 643, et 72, 360.

l'étude des mœurs et des idées religieuses d'alors<sup>1</sup>; c'était, dans la meilleure acception du mot, l'homme du peuple, le défenseur de tous ses droits légitimes, le père des opprimés et des malheureux, à quelque classe qu'ils appartenissent. Il combattait énergiquement l'exploitation du pauvre par le riche, l'inégale distribution des impôts, la passion effrénée de la noblesse pour la chasse, et s'employait avec zèle à organiser la charité publique. Il réprouvait avec vigueur les punitions barbares, surtout la torture, et témoignait une compassion touchante aux condamnés à mort, auxquels jusqu'à cette époque on avait refusé à Strasbourg les sacrements et la sépulture chrétienne. Ce qu'il recevait d'appointements comme prédicateur était la part des pauvres. Tous les jours il faisait l'aumône aux enfants trouvés et aux orphelins abandonnés, et dès qu'il paraissait dans la rue, une foule de malheureux l'entouraient et lui demandaient assistance<sup>2</sup>.

Prédicateur de la cathédrale, Geiler exerça pendant trente ans une influence immense sur son auditoire; les grands et les petits s'y trouvaient confondus. Il avait l'art de faire vibrer les sentiments les plus intimes du cœur humain. Il ranimait la foi, inspirait la piété. A une époque où la religion étendait encore ses profondes racines dans la vie sociale et dans la vie politique, un homme aussi éclairé de l'esprit de Dieu, d'un caractère aussi ferme, était une véritable puissance publique; aussi Geiler joua-t-il un rôle important dans le mouvement politique et social de son temps. S'il flagellait sévèrement les vices croissants des classes populaires, surtout le luxe, la passion du bien-être; s'il s'élevait contre l'insubordination envers les autorités constituées par Dieu, il tenait avec le même courage un langage hardi, grave, plein de force, aux classes élevées et leur rappelait sévèrement leurs devoirs. « O toi, dépositaire insensé de la puissance », s'écriait-il un jour en s'adressant aux potentats qui opprimaient et méprisaient leurs subordonnés, « d'où vient ton dédain pour celui qui t'est soumis? ne vaut-il pas autant que toi? N'es-tu pas pétri de la même argile que lui? A-t-il été baptisé avec de l'eau et toi avec du malvoisie? O insensé que tu es! Penses-tu que l'épée ait été mise en ta main afin de perdre ceux qui t'ont été confiés ou bien pour les protéger et les défendre? »

Geiler était, comme le dit Brant dans le panégyrique qu'il trace de lui,

L'homme qui ensemençait la justice;  
L'ennemi particulier de la malice humaine;

<sup>1</sup> Voy. WACKERNAGEL, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 341. — Sur les écrits de Geiler, voy. KERKER, 49, 748-757. — DACHEUX, *Jean Geiler*, p. 557-583.

<sup>2</sup> Voy. DACHEUX, p. 45-97. — KERKER, 48, p. 644-647, 727.

Le censeur qui excellait à déraciner les vices et les actions mauvaises;  
 Le miroir et le justicier des péchés;  
 La consolation et le refuge de tous les pauvres;  
 Un père compatissant et affable;  
 Doux dans sa conduite, bienveillant et bon,  
 Calme, droit, vaillant et humble.  
 Il ne faisait pas acception de personnes;  
 Son blâme et sa leçon atteignaient chacun.  
 C'est avec le même poids et la même mesure  
 Qu'il pesait les actions des petits et des grands. »

Gabriel Biel, professeur à l'Université de Tübingen, était le digne ami et le contemporain de Geiler.

### VIII

Créée plus tard que les Universités de Fribourg et de Bâle, l'Université de Tübingen devint au bout de peu de temps le troisième centre intellectuel de l'Allemagne du Sud. Inaugurée en 1477, elle se développa si rapidement que le Florentin Marsilius Ficinus écrivait dès 1490 à Reuchlin (conseiller du comte Eberhard de Wurtemberg dans toutes les choses qui regardaient la fondation de l'Université) : « Les étudiants qui sont envoyés de Tübingen aux académies italiennes en savent autant que ceux qui ont achevé leurs études dans ces académies. » Le maître d'Eberhard, Jean Bergenhans, surnommé Nauclerus, éditeur d'une vaste encyclopédie d'histoire universelle<sup>1</sup>, partage avec Reuchlin l'honneur de la fondation de cette Université. Elle doit sa première période d'éclat, avant la séparation de l'Église, aux théologiens scolastiques Paul Scriptoris, Conrad Summenhart et Gabriel Biel. Paul Scriptoris, gardien des Frères mineurs de Tübingen, y fit progresser, de concert avec Summenhart, l'étude des langues grecque et hébraïque; il professa aussi les mathématiques, mais seulement dans un cercle d'amis. En 1497, il fit un cours sur Euclide et la géographie de Ptolémée; presque tous les professeurs de l'Université faisait partie de l'auditoire. Son élève Jean Stöffler, curé de Justingen, fabriquait dans l'atelier qu'il avait créé lui-même, des globes célestes, ainsi que de grandes horloges de clochers et de tours, et s'acquit une réputation fort étendue comme professeur de mathématiques et d'astronomie. Il prit une part active à l'amélioration du calendrier et fut l'un des premiers savants qui écrivirent sur la manière de tracer les cartes<sup>2</sup>. Sum-

<sup>1</sup> Voy. JOACHIM, 8-70. — Trois bourgeois de Tübingue firent imprimer à leurs frais ce volumineux ouvrage, p. 19.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. MOLL, p. 18-19.

menhart († 1502), innovateur plein de zèle, donnait pour base à l'interprétation de la sainte Écriture l'étude des langues originales. Son traité sur les « Contrats » et son livre sur la « Dime » contribuèrent puissamment aux progrès de l'économie sociale<sup>1</sup>. Quant à Gabriel Biel († en 1495), c'était à l'Université de Tübingen l'un des savants les plus influents. Il appartenait à l'école des nominaux et fut du petit nombre de ceux qui produisirent un système de théologie dont l'orthodoxie ne fut jamais attaqué par aucun théologien catholique<sup>2</sup>. Les adversaires les plus déclarés de la scolastique louaient la simplicité d'expression, la clarté et la concision de son style<sup>3</sup>. On l'avait surnommé « le roi des théologiens ». Les ouvrages de Summenhart, Biel, Jean Trithème, Heynlin von Stein, Georges Reich et d'autres encore prouvent bien que les hommes les plus distingués de l'école scolastique de la fin du quinzième siècle étaient loin des vaines spéculations, des futiles jeux d'esprit de leurs prédécesseurs, et savaient se préoccuper des questions et des nécessités de la vie pratique. Les idées de Biel sur le prix des denrées, sur le salaire des travailleurs, les questions monétaires, etc., sont encore aujourd'hui dignes d'attention et d'intérêt. Son travail sur les monnaies est un véritable livre d'or<sup>4</sup>. Voici comment il s'y exprime sur l'altération des monnaies par les princes, altération qui n'était que trop fréquente : « Le prince a bien, il est vrai, le droit de battre monnaie, dit-il ; mais une fois qu'elle est mise en circulation, elle ne lui appartient plus, elle est à ceux qui l'ont reçue en échange de pain ou d'un travail quelconque. Lorsque le prince décrie une monnaie, la reprend à bas prix et en émet au même taux une autre de moindre valeur, il fait un acte déloyal, c'est une iniquité qui appelle la réforme ; il se livre à une exploitation du peuple injuste et tyrannique, tout aussi répréhensible que s'il achetait du blé à un prix fixé par lui pour le revendre ensuite plus cher. » Biel condamne avec la même fermeté les vexations que les grands font subir à leurs subordonnés dans les lois qui se rapportent aux eaux, bois et pâturages. Il blâme sévèrement les seigneurs de tous les dégâts occasionnés par leurs chasses, et se plaint surtout de ce qu'ils imposent aux paysans l'obligation de conserver le gibier, qui porte

<sup>1</sup> MOLL. Voyez dans LINSSENMANN l'excellente biographie de SUMMENHART, 2-68, sur la manière dont Summenhart reconnaissait et combattait les abus ecclésiastiques. — Voy. dans le même ouvrage, p. 69-76.

<sup>2</sup> LINSSENMANN, *Gabriel Biel*, p. 221.

<sup>3</sup> Voy. ERHARD, t. I, p. 192-194.

<sup>4</sup> Voy. ce que dit Roscher sur Biel, dans le rapport fait à la Société royale saxonne de science et de philologie, t. XIII, p. 164-174. — CONTZEN, *Geschichte der volkswirtschaftl. Literatur des Mittelalters*, p. 161-166. — Voy. aussi FALK, *Die volkswirtschaftl. der Reformationszeit*, dans les *Zeitschrift für Deutsche Anschauungen kulturgeschichte*, 1874, p. 167-206.



un si grand préjudice à leurs champs. Dans un temps où l'absolutisme des princes allait toujours croissant, Biel leur répète très à propos « que les princes sont faits pour le peuple, et que pressurer le peuple par des impôts est un crime abominable, devant Dieu et devant les hommes ».

## IX

La quatrième Université de fondation nouvelle de l'Allemagne du Sud, Ingolstadt, fut, dès les premières années de son existence, considérée comme l'un des établissements d'enseignement les plus remarquables de l'époque. De nombreux étudiants y affluaient, venus d'Italie, de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie et de Pologne. Parmi les humanistes les plus distingués dont elle était fière, Jacques Locher, surnommé Philomusus, se rendit particulièrement célèbre par ses traductions. On lui doit plusieurs livres d'enseignement, et ses éditions d'auteurs classiques accompagnées de commentaires, rendirent de grands services à la philologie<sup>1</sup>. Jean Turmaier, surnommé l'*Aventin*, contribua aux progrès des études classiques dans leurs différentes branches, et fonda à Ingolstadt une Académie de littérateurs; ses ouvrages historiques lui valurent plus tard le surnom de Père de l'histoire nationale. Jean Bichenstein, d'Erlangen, fut aussi une illustration de cette Université, et de concert avec son maître Reuchlin remit en honneur la langue et la littérature hébraïques<sup>2</sup>.

Mais le savant qui exerça l'action la plus étendue à Ingolstadt, c'est le professeur de théologie Jean Eck. Il était doué de facultés véritablement extraordinaires; son esprit était d'une vigueur et d'une souplesse exceptionnelles. A peine âgé de quinze ans, il donnait souvent à Fribourg six heures de cours ou de répétitions de philosophie par jour, ce qui ne l'empêchait pas de suivre les cours des plus célèbres théologiens et juristes. Dès sa première jeunesse il entretenait avec ses plus célèbres contemporains, Brant, Geiler von Kaisersberg, Peutinger, Reichlin, Wimpheling, Zasius et d'autres, des relations d'amitié et de science, et devint bientôt lui-même un profond théologien, un philosophe éminent<sup>3</sup>. A vingt-quatre ans, il était professeur de théologie à Ingolstadt, et deux ans après,

<sup>1</sup> Voy. HEHLE, t. XVIII, p. 34-39. — PRANTL, t. I, p. 133.

<sup>2</sup> GEIGER, *Studium der hebräischens-prache*, p. 48-55. — PRANTL, t. I, p. 136-137.

<sup>3</sup> WIEDEMANN, 8-31.

exercit les fonctions de recteur de l'Université. Désireux de réformer les études philosophiques, il publia deux volumes in-folio de commentaires sur la dialectique et la physique d'Aristote<sup>1</sup>. Professeur, écrivain controversiste, il s'acquit une grande réputation dans toute l'Allemagne. L'empereur Maximilien lui demandait avis dans les questions religieuses. Dans une visite qu'il fit à Nuremberg, il fut reçu par le conseil de la ville et par les savants du lieu avec les plus grandes marques de respect et d'honneur<sup>2</sup>.

Eck était un homme de l'ancien temps, une nature conservatrice, mais en même temps un fidèle adhérent, un champion zélé des nouveaux efforts de la science, l'ami de toute vraie réforme, un de ces sages esprits qui, tout en aimant le passé, savent mettre à l'écart les choses surannées. Voici les paroles qu'il prononça dans un discours qu'il fit à Ingolstadt (1511) : « Je m'applaudis d'appartenir à un siècle qui a su rompre avec la barbarie, où la jeunesse est excellemment instruite, où les orateurs les plus éminents se servent avec aisance des langues grecque et latine. Nous possédons parmi nous de nombreux savants qui ont réussi à remettre les belles-lettres en honneur, et qui, débarrassant les anciens auteurs de ce qu'ils contenaient de superflu et d'inutile, ont eu l'art de rendre tout ce qu'ils touchent plus brillant, plus pur, plus gracieux; d'excellents écrivains classiques ont été remis en lumière; d'autres, grecs et hébreux, sont mis au jour pour la première fois... Oui, en vérité, nous devons nous estimer heureux de vivre dans un pareil siècle<sup>3</sup> ! »

## X

Parmi les centres intellectuels des villes de l'Allemagne du Sud qui ne possédaient point d'Université, la ville libre de Nuremberg était, à la fin du moyen âge, la première en importance. On l'appelait « le plus précieux joyau de l'empire, le centre où les peuples se rapprochent, le point de jonction des arts et de l'industrie ». Un commerce florissant y avait établi le bien-être et la prospérité; le goût, l'amour des arts et des sciences s'y était développé parmi les riches marchands; les maîtres des corporations bourgeoises rivalisaient de zèle et d'habileté avec les plus grands artistes; l'art nouveau de la typographie y était cultivé plus qu'en aucun autre lieu.

« Toutes les muses entrèrent par la porte de Nuremberg », lors-

<sup>1</sup> MEUSER, 3<sup>e</sup>, p. 102. — WIEDEMANN, p. 33-34. — PRANTL, t. I, p. 115-129.

<sup>2</sup> WIEDEMANN, p. 35.

<sup>3</sup> HAGEN, *Literarische Verhältnisse*, t. I, p. 215.

qu'en juin 1471, peu de semaines après la naissance d'Albert Durer, le réformateur de l'astronomie et des mathématiques, la « merveille de son siècle », Jean Muller (surnommé Régiomontan, par allusion à son lieu de naissance, Königsberg, village de la basse Franconie), vint s'y fixer. Il fit de cette ville le vrai foyer des sciences mathématiques et physiques, et contribua aussi puissamment à lui mériter le surnom de « capitale de l'art allemand ».

A peine âgé de douze ans, Régiomontan entra à l'Université de Leipzig pour y étudier la philosophie et les mathématiques; deux ans plus tard, il se rendit à Vienne et se mit sous la direction du célèbre Georges de Peurbach, le plus illustre des professeurs et savants astronomes de ce temps. Régiomontan n'avait que seize ans lorsqu'il obtint le grade de maître ès arts. Il ouvrit alors à Vienne (1458) des conférences sur l'astronomie et les mathématiques, et plus tard y professa aussi la philologie (1461). En collaboration avec Peurbach, il travailla, encouragé et soutenu par le cardinal Bessarion et l'évêque Jean de Grosswardein, à plusieurs ouvrages importants qui ouvrirent des voies nouvelles à la science. Peurbach et Régiomontan ont établi la science de l'astronomie sur ses véritables fondements : l'observation directe des phénomènes, et le calcul<sup>1</sup>.

Si les Allemands ne dominaient point les mers et étaient par conséquent incapables de donner à la science un très-large développement, on peut du moins leur attribuer le mérite d'avoir fondé dès le quinzième siècle, par Régiomontan et Peurbach, la géographie mathématique moderne. L'époque où vécurent ces grands hommes peut vraiment s'appeler le siècle de la géographie. Encouragés et dirigés par le cardinal Nicolas de Cusa, ils furent en Europe les initiateurs de l'observation directe des phénomènes naturels, augmentèrent par leur travail attentif et minutieux le trésor de connaissances acquises par les Grecs et les Arabes, et furent pour beaucoup dans ce développement hardi et grandiose de la pensée dont le système de Copernic fut comme le couronnement<sup>2</sup>. L'ouvrage de Peurbach sur les planètes, que Régiomontan fit publier, exerça surtout une grande action sur Copernic. Peurbach y expose son nouveau système planétaire, y traite des sphères, des mouvements des planètes, explique les problèmes les plus difficiles avec un savoir et une clarté remarquables. L'ouvrage fut, pendant plus d'un demi-siècle, la source principale des études astronomiques, et resta longtemps, dans les écoles de toute l'Europe, comme le manuel de tout l'enseignement

<sup>1</sup> Voy. ASHBACH, *Universität Wien*, t. I, p. 479-493, 544. — FIEDLER, t. I, p. 7.

<sup>2</sup> Paroles d'Alex. de Humboldt dans le *Cosmos*, t. II, p. 345, t. III, p. 74, et l'*Hist. de la Géogr.*, de PESCHEL, p. 343.

mathématique. Peuerbach composa un second ouvrage sur les éclipses de soleil et de lune, qui fit également époque, et que Régiomontan se chargea aussi de faire paraître.

Peuerbach mourut à peine âgé de trente-huit ans (1461). Régiomontan se rendit peu après en Italie sur l'invitation du cardinal Bessarion. Il y acquit, pendant un séjour de plusieurs années, une connaissance approfondie du grec, entra en rapport avec les orateurs, historiens, philosophes et poètes grecs qui y séjournaient, et composa même dans leur langue des vers pleins de goût<sup>1</sup>. Il rassembla beaucoup de manuscrits grecs et latins, puis porta toute son ardeur vers les études théologiques et bibliques. Il avait fait de sa propre main une copie correcte et soignée d'un Nouveau Testament grec qu'il n'avait pu acquérir, et que depuis il porta toujours sur lui. Il professa l'astronomie dans plusieurs Universités italiennes, commenta l'astronome arabe Alfragan, fit à Viterbe et ailleurs d'importantes observations astronomiques, et termina en 1463, dans le cloître de Saint-Georges de Venise, un grand ouvrage de littérature mathématique qui a servi de base à la trigonométrie moderne. Chrétien convaincu et savant illustre, il combattit avec énergie les erreurs extravagantes de l'astrologie.

Régiomontan revint en 1468 à Vienne, riche des nombreux manuscrits et autres trésors littéraires qu'il avait rassemblés, et en possession de presque toute la littérature mathématique de l'antiquité<sup>2</sup>. Aussitôt après son retour, il s'occupa d'organiser à Bude pour le roi de Hongrie, Mathias Corvin, amateur et protecteur des lettres, une bibliothèque composée des manuscrits qu'il avait achetés en Grèce pour ce prince. Il retourna ensuite en Franconie, dans sa patrie de Nuremberg, pour s'y livrer, dans un travail incessant et paisible, à ses recherches scientifiques. « J'ai choisi Nuremberg pour ma résidence perpétuelle », écrivait-il au célèbre mathématicien Christian Roder, d'Erfurt; « j'y trouve aisément les instruments particuliers qui sont indispensables à l'astronomie, et il m'y est plus facile qu'ailleurs d'y nouer des relations avec les savants de tous les pays, car Nuremberg, à cause des perpétuels voyages de ses marchands, peut être considéré comme le centre de l'Europe. »

Ce que l'esprit universel et incessamment actif de Régiomontan parvint à créer à Nuremberg en l'espace de quatre ans seulement, appartient, dans l'histoire du développement de l'esprit humain, aux phénomènes les plus extraordinaires. Le désir de tout savoir, de tout connaître, particulier aux esprits de son siècle, semblait s'être incarné en lui; mais il était en même temps possédé du désir de

<sup>1</sup> GASSENDI, p. 353-354.

<sup>2</sup> Voy. FIEDLER, p. 7.



répandre autant que possible l'instruction et les connaissances scientifiques. Il se mit donc à l'œuvre, et parvint à enthousiasmer pour les choses intellectuelles et les intérêts élevés une ville populeuse et marchande, si bien qu'il trouva aide et sympathie dans toutes les classes de la société pour les diverses inventions de son zèle.

Afin d'intéresser les bourgeois désireux de s'instruire à ses études et à ses découvertes, il fit des cours populaires sur les mathématiques et l'astronomie, première tentative de ce genre faite en Allemagne. L'horloge de la ville fut réglée d'après un travail entrepris par lui pour mesurer la longueur des jours. Il connaissait à fond la mécanique et la physique, composa des traités sur les miroirs ardents, les canaux, les poids et mesures. Il organisa un grand atelier, où, sous sa direction, toutes sortes d'instruments d'astronomie, machines, rouages, boussoles, globes terrestres et cartes étaient exécutés. Ces instruments eurent plus tard une très-grande importance pour l'astronomie nautique; en peu de temps, Nuremberg fut en état de fournir les meilleures boussoles à tous les navigateurs européens, et ses excellentes cartes étaient très-recherchées par les géographes. Pour encourager encore davantage les sciences, principalement les mathématiques, Régiomontan fonda des prix attachés à la solution de divers problèmes <sup>1</sup>.

Son élève et ami, Bernard Walther, facteur des marchands Vöhlin et Welser, lui fournit les fonds nécessaires à l'établissement d'une imprimerie uniquement destinée à l'impression des ouvrages d'astronomie et de mathématiques, et Régiomontan inventa à cet effet un appareil qui lui donne rang parmi les inventeurs de l'imprimerie. Outre les ouvrages scientifiques d'une haute valeur<sup>2</sup> qui sortirent les premiers de ces presses, il y fit imprimer un calendrier populaire, le premier de ce genre paru en Allemagne, et qui depuis a servi de type et de modèle à tous les autres. Il projetait de publier la collection des ouvrages des plus célèbres mathématiciens, astronomes et astrologues de l'antiquité et du moyen âge, et se proposait de les enrichir de commentaires et de notes; déjà il avait fait la liste des auteurs qui devaient y figurer<sup>3</sup> et avait écrit aux savants compétents d'Allemagne et de l'étranger pour leur demander leur concours, lorsque la mort vint arrêter l'exécution de son dessein <sup>4</sup>.

La générosité princière de Bernard Walther lui avait aussi permis de faire construire à Nuremberg le premier observatoire complet qu'ait encore connu l'Europe. Il y plaça les instruments inventés et

<sup>1</sup> ASHBACH, *Université de Vienne*, t. I, p. 533.

<sup>2</sup> Voyez-en la liste dans ZIEGLER, p. 25-37.

<sup>3</sup> Voy. GASSENDI, p. 362-363.

<sup>4</sup> Voy. ASHBACH, t. I, p. 551-552.

perfectionnés par lui pour l'observation des astres. Le premier de tous les astronomes occidentaux, il détermina la hauteur, la grandeur des comètes, la durée de leurs évolutions, et fit entrer « dans le domaine de la science positive et de l'observation ces corps restés jusque-là à l'état d'énigme ». Il perfectionna l'astrolabe, découvrit l'instrument nommé bâton de Jacob, et établit le premier sur une base savante les annales d'astronomie appelées Ephémérides. Il rattacha l'astronomie allemande à la nautique espagnole, et ses travaux, ses inventions, contribuèrent puissamment à cette découverte d'un monde nouveau qui fut le plus glorieux événement de son siècle. La part qu'il y prit n'est pas seulement intellectuelle; en effet, sans l'astrolabe perfectionné et le bâton de Jacob, grâce auxquels les distances purent être mesurées d'après la hauteur du soleil, il n'eût pas été possible aux grands navigateurs de l'époque, Colomb, Vasco de Gama, Cabot, Magellan, de s'aventurer sur l'Océan au delà de leurs prédécesseurs et de faire leurs admirables découvertes. Les Ephémérides de Régiomontan, calculées pour trente-deux ans, accompagnèrent Colomb et Vespuce dans le nouveau monde, et c'est d'elles que Colomb se servit pour prédire aux Indiens une éclipse de lune. Le livre des Ephémérides, dès son apparition (1475), excita un tel enthousiasme qu'on l'achetait pour ainsi dire au poids de l'or. Les Vénitiens en firent le commerce jusqu'en Grèce, et dans toutes les bibliothèques on s'estimait heureux d'en posséder le moindre fragment<sup>1</sup>.

Parmi ceux qui se faisaient gloire d'être les disciples de Régiomontan, le Nurembergeois Martin Behaim brille au premier rang. Cosmographe et navigateur, il prit personnellement part aux voyages de découvertes, et dès 1492 indiquait sur son globe terrestre la route précise que suivit six ans après Vasco de Gama, doublant le cap de Bonne-Espérance pour arriver aux Indes orientales. C'est Behaim aussi qui fit naître dans la pensée de Magellan l'idée première du détroit qui porte son nom. Nous savons d'après des documents indiscutables, et Magellan a lui-même affirmé à plusieurs reprises, que ce fut en étudiant une carte de Behaim qu'il le pressentit pour la première fois; dès lors la pensée de s'en servir pour parvenir aux îles Moluques s'éveilla dans son esprit<sup>2</sup>.

La réputation de Régiomontan était déjà européenne, lorsque le pape Sixte IV le nomma évêque de Ratisbonne, et par un rescrit de sa propre main l'appela à Rome pour la réforme du calendrier Julien. Obéissant à cette invitation, Régiomontan quitta Nuremberg pour se rendre à Rome, où il fut reçu avec les plus grands honneurs (1475);

<sup>1</sup> Voy. CHARLES RITTER, *Hist. de la Géogr.*, p. 254-255. — PESCHEL, *Hist. de la Géogr.*, p. 360. — ZIEGLER, p. 79-80, 92-98. — GHILLANY, p. 37-40. — DE REUMONT, *Mittheilungen*, dans le *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1879, p. 103-104.

<sup>2</sup> GHILLANY, p. 51, 55, 68, 72. — ASHBACH, p. 556. — GASSENDI, p. 368.

mais il y trouva l'année suivante, comme il terminait sa trente et unième année, une mort prématurée. Telle était l'importance qu'avait aux yeux de tous la vie de ce grand homme, qu'on voulut voir une coïncidence mystérieuse entre sa mort et l'apparition d'une comète<sup>1</sup>.

« Rome cache dans ses murs », écrivait Wimpheling à un cardinal romain (1507), « la dépouille mortelle d'un Allemand que la patrie pleure encore aujourd'hui comme l'un de ses plus glorieux enfants. Par son génie, Régiomontan appartient au monde entier, et les peuples étrangers envieront à l'Allemagne la gloire de lui avoir donné naissance. C'était une noble nature; sa vie sans tache lui assure la couronne de la vie éternelle<sup>2</sup>. »

A Nuremberg, où Régiomontan était vénéré comme un père et un bienfaiteur, la nouvelle de sa mort plongea toute la population dans une affliction profonde.

Sous son influence, la vie intellectuelle s'était épanouie; les arts avaient pris un essor puissant; la ville, sous le rapport des sciences, était devenue une étoile de première grandeur.

Un attrait irrésistible poussait alors les intelligences vers la rigueur et la précision des sciences exactes. Un goût extraordinaire pour le calcul et la géométrie se faisait jour dans toutes les classes de la société. Bernard Walther, Jean Werner, Conrad Heinfogel, disciples illustres de Régiomontan, continuèrent avec succès l'œuvre de leur maître. Walther fut après lui le plus célèbre astronome allemand de son siècle; pendant un long espace de temps, aucune Université ne put être comparée à Nuremberg pour le nombre et le mérite des savants formés par ces grands hommes dans les sciences des mathématiques, de l'astronomie, de la physique et de la cosmographie.

Les esprits mêmes que leurs aptitudes et leurs vocations semblaient devoir éloigner des sciences positives, comme Willibald Pirkheimer et Albert Durer, par exemple, ne pouvaient résister à la force du courant qui entraînait toute leur génération vers les mathématiques et l'astronomie. Avec une ardeur qui semble l'apanage exclusif de ce siècle, ils se vouèrent à ces sciences, et y acquirent de si grandes connaissances, qu'on peut ajouter leurs noms à ceux des mathématiciens les plus remarquables de l'époque. Durer, par ses livres sur la géométrie et par la belle carte céleste admirablement dessinée, puis gravée sur bois, qu'il exécuta d'après les données de Stabius et de Heinfogel, rendit un important service aux mathématiques et à l'astronomie. Pirkheimer aida Schoner dans la fabrication d'instruments astronomiques perfectionnés, et fit éditer les œuvres d'Archimède

<sup>1</sup> ALBACH, p. 556. — GASSENDI, p. 368.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, fol. 19.

(d'après un exemplaire de sa riche bibliothèque) par Thomas Venatorius, élève de Schoner.

Wimpheling affirme que le zèle de Régiomontan fit aussi progresser les belles-lettres à Nuremberg; qu'il encouragea particulièrement l'étude de la langue grecque et les études historiques. Il fut, selon toute apparence, l'un des premiers savants allemands qui apprirent le grec et se perfectionnèrent dans cette langue par leurs rapports avec les savants grecs établis en Italie. Rien que pour l'ouvrage qu'il se proposait de publier, le tracé des cartes des différents pays de l'Europe accompagné de notes historiques et géographiques tirées des sources les plus authentiques, il est clair qu'il lui avait fallu se livrer à une étude très-approfondie de l'histoire.

Le riche patricien Jean Löffelholz, Jean Pirkheimer (père de Willibald) et Sebald Schreyer se montrèrent à Nuremberg les protecteurs éclairés et zélés du progrès scientifique. Ils créèrent des bibliothèques, donnèrent l'hospitalité à de jeunes savants, et se chargèrent même de l'impression de leurs ouvrages. C'est la libéralité de Schreyer qui permit au médecin Hartmann Schedel la publication de son magnifique livre des *Chroniques*, illustré de plus de 2200 gravures sur bois<sup>1</sup>. Ce même médecin, mettant à profit les manuscrits, les livres, les documents rassemblés par lui à Padoue lorsqu'il y était étudiant, composa un grand ouvrage sur l'histoire et les antiquités nationales; il y a mêlé aussi ses souvenirs personnels, et rapporte les choses dignes de remarque qu'il a vues en Italie, surtout à Rome et à Padoue. Il analyse avec un soin particulier les inscriptions qu'il a recueillies. « Je souhaite, dit-il, que les générations futures puissent connaître ces monuments du passé, vraiment faits pour les récréer et les améliorer. » Son ami Willibald Pirkheimer lui fournit un grand nombre de notices, de copies et de dessins pour une autre collection d'antiquités et d'épigrammes qu'il publia à la gloire de l'Allemagne<sup>2</sup>. Sigismond Meisterlin, moine bénédictin, était ami de Schreyer et de Schedel; c'est à lui qu'on doit la première histoire de Nuremberg depuis ses origines; elle est digne d'intérêt, et écrite avec clarté.

Nuremberg comptait tant d'amis et de protecteurs des belles-lettres qu'on la considérait avec raison comme la ville de l'Allemagne où la littérature classique était cultivée avec le plus d'ardeur<sup>3</sup>.

Willibald Pirkheimer (né en 1470) fut à Nuremberg le plus généreux

<sup>1</sup> Voy. HASE, p. 28-35.

<sup>2</sup> Voyez sur les études et les voyages de Schedel, le travail de WATTENDACH dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XI, p. 351-374. — Voy. aussi JAHN, *Aus der Alterthumswissenschaft*, p. 348. — Voy. ROSSI, *Repertorium sur Kunstwissenschaft*, 1879, t. II, p. 301. 303.

<sup>3</sup> Voy. HAGEN, I, 179.



Mécène des sciences et des arts. A la fois distingué comme homme d'État, philologue, écrivain et orateur, il fut même général d'armée, servit Maximilien, et s'acquit en Allemagne et à l'étranger un grand renom militaire. Il était comme le prince de tous les savants d'alors; ses relations littéraires s'étendaient jusqu'en France, en Italie, en Angleterre. A Nuremberg, sa riche bibliothèque, sa maison ornée des chefs-d'œuvre de l'art, était pour l'Allemagne un véritable foyer intellectuel, et le centre commun de tous les humanistes.

Il est vrai que dans sa conduite il n'était point irréprochable, et bien loin de ressembler à ses amis, Wimpheling, Geiler de Kaisersberg et Brant. Il n'avait pas su se tenir assez en garde contre les idées matérialistes des auteurs de l'antiquité qu'il étudiait avec tant d'ardeur, et son caractère était passionné et caustique. Les lettres qu'Albert Durer lui adressait<sup>1</sup> font allusion à des choses peu édifiantes de sa vie, bien faites pour jeter parfois du discrédit sur son nom. Sa manière d'envisager les auteurs païens se rapprochait déjà un peu des erreurs qui plus tard devaient si malheureusement se manifester dans la guerre entreprise par l'humanisme moderne contre le christianisme révélé. Comme Érasme, il attaqua à plusieurs reprises, en ses fondements mêmes, la science religieuse du moyen âge; il ne réprovoque pas seulement la forme de son langage, il en rejette l'esprit, précurseur dangereux de la génération naissante des philosophes hostiles à l'Église. Quelquefois cependant il se montra dévoué à la littérature ecclésiastique; il édita et traduisit certains ouvrages des Pères de l'Église et d'autres écrivains du christianisme primitif, et dans les préfaces ou les dédicaces dont il accompagnait ces éditions, on entend encore le noble accent d'une âme religieuse<sup>2</sup>. Mais c'est surtout dans les rapports qu'il entretenait avec sa sœur Charité, abbesse de Sainte-Claire, que sa personnalité nous apparaît sous son aspect le plus élevé et le plus pur. Les lettres échangées entre le frère et la sœur, aussi bien que les « souvenirs » personnels de Charité, forment un précieux trésor de sagesse, de piété, de sentiments élevés : au point de vue historique, elles sont d'un inestimable prix<sup>3</sup>.

## XI

L'ami de Willibald Pirkheimer, Conrad Peutinger<sup>4</sup> (né en 1465), exerçait à Augsbourg la même influence intellectuelle que Pirkheimer

<sup>1</sup> THAUSING, 3, p. 23.

<sup>2</sup> Voy. BINDER, p. 44-51.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. BINDER, p. 51-101.

<sup>4</sup> Voy. HERBERGER, p. 31-62. — ERHARD, t. III, p. 394-411. — HAGEN, t. I, p. 211-213. — DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 517-519.

à Nuremberg. C'était une organisation grande et noble, une intelligence vigoureuse. Dès sa première jeunesse il avait étudié aux Universités de Rome, de Padoue et de Bologne, et, mis en rapport avec Pomponius Lætus, Pic de la Mirandole et Ange Politianus, avait acquis des connaissances solides dans la jurisprudence, les belles-lettres et les arts. Sur le conseil de Reuchlin, son ami, il s'était mis à apprendre le grec ayant déjà dépassé quarante ans, et était parvenu à le posséder parfaitement. Ulrich Zasius le met au petit nombre de ceux qui ont profondément pénétré la substance du droit romain et réussi à l'entrelacer heureusement au droit national. Il était également très-versé dans la théologie, écrivit sur les antiquités ecclésiastiques, et prépara l'édition d'un commentaire du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard. Il était connu en tous lieux pour sa science profonde de l'Écriture et des Pères, et fut l'un de ceux dont l'empereur Maximilien demanda l'avis, lorsque, plein de sollicitude pour l'éducation religieuse du peuple, il s'enquit auprès des savants de la méthode la plus courte et la plus claire d'enseigner aux petits et aux simples les vérités révélées.

Peutinger entretint avec Maximilien des rapports bien plus intimes lorsqu'en 1490 il entra au service de sa ville natale en qualité de secrétaire de la municipalité. Homme de cœur, ami enthousiaste de l'art et de l'histoire d'Allemagne, ses goûts, ses tendances, ses désirs, se rapprochaient intimement des vues personnelles de l'Empereur. C'est ce qui explique facilement les rapports mutuels de ces deux hommes, l'attachement profond, l'invariable dévouement de l'un, la pleine confiance de l'autre<sup>1</sup>. Maximilien chargea Peutinger de plusieurs négociations politiques importantes, et l'attacha toujours davantage à sa personne par les liens de la plus cordiale affection. Peutinger ne s'en servit jamais pour favoriser ses intérêts personnels; il n'était préoccupé que de ce qui pouvait être utile à sa ville natale et ne pensait qu'aux nobles résultats qu'il s'était proposé d'atteindre. Aussi son désintéressement n'a-t-il jamais fait l'objet du moindre soupçon. Il prenait une part vive et respectueuse aux efforts scientifiques des savants contemporains, et se réjouissait de voir ses propres ouvrages complétés et corrigés par des hommes compétents. Jamais on ne vit chez lui la moindre trace de vanité personnelle; il resta toujours étranger à l'orgueil de la fausse science.

Peutinger trouvait à Augsbourg un terrain bien préparé pour les

<sup>1</sup> Lorsque l'Empereur vint à Augsbourg en 1504, la fille de Peutinger, Juliane, âgée de quatre ans (un enfant prodige), lui fit en latin, au nom du conseil de la ville, un discours de bienvenue. HERBERGER, p. 36.

études historiques. Depuis une trentaine d'années, surtout dans le monastère des Bénédictins de Saint-Ulrich et Afra, la discipline religieuse et le zèle pour la science florissaient de concert et excitaient un intérêt enthousiaste. Une imprimerie spéciale avait été établie dans l'intérieur du couvent, et ses produits, ainsi que de nombreux achats et échanges de livres, avaient fini par former une riche bibliothèque classique. A la sollicitation du bourgmestre Sigismond Gossembrod<sup>1</sup>, humaniste zélé, un moine de l'abbaye, Sigismond Meisterlin, composa une histoire d'Augsbourg, et plus tard, sur l'ordre de l'abbé Jean de Giltlingen, une histoire ecclésiastique de la ville et une histoire de l'abbaye, ouvrages remarquables par le judicieux emploi des sources, l'indépendance des jugements et l'exposition vivante et animée des événements dont ce religieux avait été témoin<sup>2</sup>. Bientôt une société littéraire se forma à Augsbourg, se proposant surtout de faire progresser les recherches historiques. Elle était composée d'ecclésiastiques, de magistrats, de bourgeois; Peutinger en était l'âme, la cheville ouvrière. C'est grâce à ses efforts et à ses dons que fut fondée une excellente bibliothèque de documents relatifs à l'histoire d'Allemagne<sup>3</sup>. Il rassembla avec un zèle infatigable des manuscrits précieux, des monnaies, des monuments de l'antiquité, et forma ainsi peu à peu une collection d'inscriptions romaines découvertes dans la ville et dans le diocèse d'Augsbourg, qui est restée unique en ce genre. Sur l'ordre de l'Empereur et avec le concours de la société historique, il fit imprimer le fac-simile de ces inscriptions, qui contiennent les plus anciens monuments de l'histoire d'Augsbourg. L'année suivante, il fit paraître sous le titre de *Propos de table sur les admirables antiquités de l'Allemagne*, un ouvrage patriotique chaleureux, auquel il dut de voir s'étendre dans un vaste rayon sa réputation littéraire. En 1507 il le fit suivre de la première édition du *Ligwinus*, poème historique qui remonte au temps de Frédéric Barberousse<sup>4</sup> et que Conrad Celtes avait découvert dans le monastère d'Ebrach. Ce livre fit l'admiration de tous les savants contemporains; il eut sept éditions en un an. Quelques années plus tard (1514-1515), Peutinger dotait encore la science historique de trois nouveaux ouvrages : la Chronique d'Ursperg, découverte par lui, l'histoire des Goths par Jordanis, et celle des Lombards par le diacre Paul. Maximilien l'avait aussi désigné pour d'autres travaux historiques destinés à seconder dans leur ensemble les glorieux efforts

<sup>1</sup> Voy. WATTENBACH, p. 36-69.

<sup>2</sup> Voy. *Chroniken der deutschen Städte*, t. III, p. 6-8.

<sup>3</sup> Voy. HERBERGER, p. 66.

<sup>4</sup> PANNENBERG, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XI, p. 151-300. — Voy. HORAWITZ, *Geschichte des deutschen Humanismus*, p. 85-86.

tentés par l'Empereur pour favoriser les progrès de la science, efforts qui trouvaient à Vienne, capitale de l'Empire, le centre de toutes leurs énergies; Maximilien cherchait à y réunir les savants les plus illustres de l'époque, et prétendait élever l'Université au rang de la plus haute école intellectuelle de l'Europe.

## XII

L'amour de la science et des arts avait été mis au cœur de l'Empereur dès sa première jeunesse. Grâce à la sollicitude paternelle, il avait reçu une éducation vraiment princière et vraiment humaine. Il était solidement instruit; on trouve dans ses compositions écrites, conservées à la Bibliothèque impériale de Vienne, des essais sur la généalogie et l'histoire de sa maison, l'artillerie, la science héraldique, l'armurerie, l'architecture, la chasse, la fauconnerie, d'autres sujets encore. Aucun prince du moyen âge ne s'est approprié autant que lui la connaissance des langues; les divers dialectes de ses États lui étaient familiers, et il possédait outre cela beaucoup de langues étrangères. On raconte que pendant une de ses campagnes, il s'entretint un jour avec sept chefs militaires en sept langues différentes<sup>1</sup>; il avait surtout une telle connaissance du latin que Willibald Pirckheimer, qui avait vu quelques-uns des mémoires dictés par l'Empereur sur sa vie, assurait à un ami que les récits d'aucun écrivain allemand n'étaient écrits dans un style plus concis ni dans un latin plus pur. Même pendant ses campagnes il lisait constamment les meilleurs poètes. « Personne en Allemagne, écrivait Trithème, n'a pour s'instruire une plus grande ardeur; personne n'aime l'étude d'un plus sérieux amour. Il s'intéresse aux sciences les plus diverses; nul n'éprouve de leur progrès et du développement des arts une joie plus vraie, plus cordiale. Il est l'ami, le protecteur de tous les savants<sup>2</sup>. »

Maximilien ne favorisait pas seulement, comme plusieurs princes de son temps, telle ou telle étude spéciale, objet de ses sympathies particulières; il étendait sa protection et son amour aux branches les plus variées des sciences humaines : théologiens, jurisconsultes, historiens, poètes, linguistes, mais avant tout humanistes et artistes,

<sup>1</sup> VOY. LILIENCRON, *Weisskunig*, p. 343-344, 348. — HALTAUS, p. 7-10. — ZAPPERT, *Gesprächbüchlein*, p. 239-241. — VOY. PÖLITZ, *Jahrbuch der Geschichte und Staatskunst*, t. II, p. 304.

<sup>2</sup> *De vera studiorum ratione*, p. 7.



recevaient ses encouragements et se félicitaient de son constant appui. Ils parlaient tous avec enthousiasme de ce grand prince, qui réunissait à toute la dignité de son rang la plus grande affabilité de caractère. L'Empereur les attirait dans son intimité, les honorait de sa confiance et donnait l'âme et la vie à tout ce dont il s'occupait. Si Maximilien mérita le glorieux surnom de « père des arts et des sciences », c'est surtout parce que tout son effort, toute son application, pour parler avec Wimpheling, « ne tendait qu'à affermir parmi ses sujets l'attachement et la fidélité à l'Église et à l'empire; qu'à améliorer les mœurs et à faire aimer davantage la patrie<sup>1</sup> ». La devise qu'un Franco-Rhénan lui a prêtée peut surtout se rapporter à son amour pour les sciences et les arts :

Allemand je suis, en Allemand je pense,  
En Allemand j'agis, Allemand je demeure!

De là sa sollicitude particulière pour l'histoire nationale. Jamais « empereur romain de nation allemande » n'avait été un Mécène à la fois si intelligent et si rempli d'amour pour son pays. « Il ne prenait à rien plus de plaisir qu'à l'histoire », raconte Joseph Grünbeck, « et avait coutume de dire qu'un prince qui n'a pas souci de son histoire ni de celle de ses prédécesseurs, et n'a pas à cœur de transmettre son nom à la postérité, est digne d'aversion. Dans sa pensée, un tel prince ne pouvait être non plus l'ami du bien public, puisqu'il laissait dans l'obscurité une science si féconde en enseignements, et où la vertu trouve un si utile, aliment. Cette négligence était cause, selon lui, de la ruine de beaucoup de principautés puissantes, de communes, de villes, que leurs anciens souverains, sans expérience, ignorants et grossiers, avaient mal su gouverner<sup>2</sup>. »

« Lorsqu'il fut parvenu à sa majorité », rapporte Freizsaurwein dans le *Weisskunig*, « il n'épargna aucune dépense pour envoyer des savants de tous côtés, avec mission de chercher dans les manuscrits conservés soit dans les monastères, soit chez les particuliers, des informations sur les familles royales et princières. »

« Tout ce qu'ils avaient pu découvrir devait être consigné par écrit à la louange des souverains d'autrefois, et si un roi ou un prince avait fait jadis une fondation tombée depuis en oubli, il avait soin de remettre en honneur sa mémoire, qui sans lui eût entièrement péri. »

« Les monnaies que les empereurs, rois, et autres princes puissants

<sup>1</sup> *De arte impressoria*, fol. 12.

<sup>2</sup> Voy. HALTAUS, p. 11.

avaient fait autrefois frapper, qu'on découvrait et qu'on venait lui apporter, il les conservait, et les faisait peindre dans un livre, de sorte que souvent un souverain dont le nom sans lui eût été absolument effacé, lui devait comme une vie nouvelle. Il avait fait aussi récrire l'histoire des princes qui avaient régné dans les temps passés, et se plaisait à remettre en mémoire leurs bonnes actions. Quelle noblesse d'âme véritablement royale dans ce jeune et sage roi! Il doit servir d'exemple à tous les souverains futurs, et leur montrer comment ils doivent garder et vénérer la mémoire de leurs prédécesseurs <sup>1</sup>.

Wimpheling écrit de même : « Tout ce qui peut jeter quelque lumière sur le passé du peuple allemand, est l'objet de la vive sympathie du Roi. Il se plonge dans l'étude des vieux chroniqueurs et historiens; il fait recueillir et publier leurs écrits, et pour cela entre en correspondance ou entretient des rapports personnels avec les hommes les plus instruits. » « Il consulte les savants de son entourage sur la composition d'une histoire destinée au peuple, et qui doit paraître sous ce titre : *Galerie des ancêtres allemands* <sup>2</sup>. »

Il avait chargé Peutinger de composer un vaste ouvrage, le *Livre des Empereurs*. Il préparait également un recueil de documents relatifs à la maison de Habsbourg. « Pour ce livre non-seulement l'Empereur faisait venir de tous côtés des chroniques et des documents, mais encore, il apportait à Peutinger le résultat de ses recherches personnelles, et parfois provoquait les franches critiques de son savant ami <sup>3</sup>. » Maximilien fit explorer une grande partie de l'Allemagne, de l'Italie et de la France par ses historiographes, Jean Stabius, Ladislas Suntheim et Jacques Manlius, qui amassèrent dans les monastères de ces pays de nombreux manuscrits. Aidés par la libéralité de l'Empereur, Conrad Celtes et le mathématicien André Stiborius parcoururent l'Allemagne du Nord pour y recueillir les matériaux nécessaires à un grand ouvrage d'histoire, de géographie et de statistique. Wimpheling assure que dans un pressant besoin d'argent, Maximilien mit un jour en gage un joyau qui lui était cher, afin de rendre possible la continuation d'un voyage scientifique entrepris sous ses auspices. C'est lui qui chargea Suntheim de recueillir les matériaux d'une histoire généalogique de la maison de Habsbourg et d'autres maisons princières allemandes; l'historiographe Stabius et le savant médecin et archiviste impérial Jean Spieshaimer, surnommé Cuspianus, préparèrent par son ordre la première édition d'Otto de Fraising et de son continuateur Radéviens.

<sup>1</sup> *Weisskunig*, p. 68-69.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, fol. 12.

<sup>3</sup> *Voy. HERBERGER*, p. 64-67.

Ce que faisait l'Empereur pour la science était conçu d'après un plan si suivi; tous ses efforts se rattachaient si bien les uns aux autres pour atteindre la même fin, qu'il semblait être le chef d'une vaste confrérie de savants réunissant tous leurs efforts pour le progrès de l'histoire des antiquités nationales. Au prix de beaucoup de peines et de sacrifices l'Empereur eut enfin la joie de réaliser le but qu'il avait toujours poursuivi avec tant d'ardeur : il donna vie et chaleur au sentiment patriotique et « rendit plus cher à chacun le sol de la patrie <sup>1</sup> ».

Maximilien sauva de l'oubli un grand nombre de monuments historiques et littéraires; légendes, chants populaires furent, grâce à lui, conservés à la postérité. On lui doit entre autres la préservation d'une des plus précieuses perles de la poésie allemande au moyen âge, un poème d'une aussi grande valeur, peut-être, que les Nibelungen : le *Gudrun*<sup>2</sup>, qu'il fit insérer dans le recueil des parchemins conservés au château d'Ambras, en Tyrol.

Comme écrivain, l'Empereur s'est fait connaître par le *Theuerdank* et le *Weisskunig*. Il conçut lui-même l'idée du *Theuerdank*, poème allégorique dont sa vie privée fait tout le sujet. Il est l'auteur de la plus grande partie des chants qui y sont mêlés et qui furent revus et retouchés par son secrétaire Melchior Pfinzing, prévôt de Saint-Alban à Mayence. L'ouvrage, dont la première édition appartient aux plus étonnantes créations de la typographie, rencontra chez les contemporains la sympathie la plus vive, parce qu'ils y voyaient retracée dans une brillante lumière la personnalité chevaleresque et noble de l'Empereur. Au point de vue poétique, cet ouvrage est assez pauvre et dénué d'invention; mais le langage en est sérieux, mesuré; il manque, il est vrai, d'énergie et d'ampleur, mais non de pureté de style ni de choix d'expression. Le poète royal a voulu démontrer que dans tous les combats imaginables de la vie, un esprit résolu et une ferme confiance en Dieu finissent toujours par remporter la victoire. En effet, son héros parvient au but. Au milieu d'épreuves et de souffrances sans nombre, il se dirige vers lui avec grandeur d'âme et sans effort. Sa conscience loyale et pure lui sert de guide. Sa foi inébranlable lui donne le courage et l'énergie nécessaires; il triomphe, il obtient sa récompense malgré la nuée d'ennemis qui lui font obstacle, et en dépit de toutes les tempêtes imaginables<sup>3</sup>. On se souvient involontairement en lisant le

<sup>1</sup> Voy. WATTENBACH, *Deutschlands' Geschichtsquellen*, p. 2-3. — HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 69-70, et notre article intitulé : *Maximilian's Bedeutung für Deutschland*, dans le *Catholique*, 1869; p. 528-534.

<sup>2</sup> Voy. PFEIFFER, *Germanic*, t. XI, p. 381-384; t. IX, p. 381-384.

<sup>3</sup> Voy. HALTAUS, p. 34, 96, 109-110. — Dans un ouvrage intitulé : *Freydal*, l'Empereur voulut poétiser et glorifier par l'art ses fiançailles avec Marie de Bourgogne, et les tournois et divertissements qui les suivirent. Ce splendide

*Weisskunig*, du dessin d'Albert Dürer : *le Chevalier, la Mort et le Démon*.

Le *Theuerdank* décrit la vie privée de l'Empereur sous le voile de l'allégorie, et l'ouvrage en prose et non allégorique du *Weisskunig* (le roi sage) traite, dans la partie composée par Maximilien, de sa vie publique et des événements importants de son règne<sup>1</sup>.

L'Empereur, en parlant des savants, avait coutume de dire « que c'était à eux de régner, et non d'être soumis, et que les plus grands honneurs leur étaient dus, parce que Dieu et la nature les ont plus favorisés que les autres »; on comprendra donc facilement qu'il recherchât leur constant commerce; il les distinguait, les récompensait, et confiait à leurs soins les emplois les plus importants. Presque tous ses conseillers étaient des hommes de science, des amis, des promoteurs de la littérature classique, et ses historiographes, que nous avons déjà nommés, en faisaient partie. Jean Stabius, que l'Université de Vienne comptait parmi ses plus illustres savants, accompagnait l'Empereur dans presque tous ses voyages. Le sénateur impérial Sébastien Spreng, plus tard évêque de Brunn, se distinguait par sa connaissance de l'hébreu et des sciences exactes. Les conseillers impériaux Ulrich de Helfenstein, Jacques Spiegel, Jacques Villinger, Jacques Bannisis, Georges Neudecker et d'autres, étaient tous regardés par les humanistes comme des savants éminents, et prêtaient leur appui à la nouvelle direction donnée aux études scientifiques. Le chancelier et conseiller intime de Maximilien, Mathieu Lang, plus tard évêque de Gurk et archevêque de Salzbourg<sup>2</sup>, était le plus prôné de tous. La cour de Maximilien était « l'école de toute vraie civilisation<sup>3</sup>, et la fille chérie de l'Empereur », l'Université de Vienne brillait d'un éclat et d'une gloire qu'aucune autre Université n'égalait en Allemagne<sup>4</sup>.

### XIII

Dès le règne de Frédéric III, l'Université de Vienne s'était acquis un renom universel grâce à ses illustres mathématiciens et astro-

ouvrage, dont la mort de l'Empereur empêcha la publication, contient deux cent cinquante-cinq dessins exécutés avec soin. Voy. *Freydal* de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. *Turniere und Mummereien*, publié sous la direction du chambellan François, comte FOLLIOU DE CRENEVILLE DE QUIRIN DE LEITNER, Vienne, 1880.

<sup>1</sup> Voy. le beau travail de Liliencron sur le *Weisskunig*, 328-329.

<sup>2</sup> Voy. HAGEN, t. I, p. 220-222. — HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 90-100. — ASHBACH, *Wanderjahre des Conrad Celtes*, p. 119. — ERHARD, t. II, p. 98, et t. III, p. 429.

<sup>3</sup> HALTAUS, p. 10.

<sup>4</sup> *De arte impressoria*, fol. 12.



nomes, Jean de Gmunden, Georges de Peuerbach et Jean Müller, surnommé Regiomontan. Dans aucune autre Université, l'astronomie et les mathématiques ne furent professées par de plus grands génies et n'eurent de plus brillants résultats <sup>1</sup>. Peuerbach et Regiomontan furent les premiers qui, par leurs cours sur les poètes et les prosateurs latins, y donnèrent l'élan aux études humanistes <sup>2</sup>. Bernard Perger, maître ès arts, y introduisit une méthode perfectionnée d'enseigner le latin, et composa dans ce but, d'après une grammaire de l'archevêque Nicolas de Siponto, un livre d'enseignement dont on connaît dix-huit éditions et rééditions antérieures à 1500 <sup>3</sup>. Dès 1457 on expliquait à Vienne des auteurs grecs, et quelques-uns même des plus difficiles <sup>4</sup>.

Mais l'humanisme ne commença vraiment à y progresser que lorsque Conrad Celtes, savant d'une intelligence hors ligne, y vint professer, sur la demande expresse que lui en fit l'Empereur<sup>5</sup> (1497). Par ses manières de voir toutes païennes et matérialistes, par son genre de vie épicurienne, Celtes n'appartient pas au groupe des anciens humanistes chrétiens, si graves, si retenus dans leurs mœurs. Il est bien plutôt du nombre des savants émancipés qui formèrent plus tard une nouvelle école; il s'attirait à cause de cela le blâme de la noble Charité Pirkheimer, qui lui reprochait avec une entière franchise de parler du paganisme classique d'une manière partiiale et propre à flatter de mauvaises tendances <sup>6</sup>. Mais il faut laisser à Celtes le grand mérite d'avoir constamment cherché à exciter en Allemagne l'amour de la science, et surtout d'avoir, par sa parole et ses écrits, travaillé avec succès au développement de l'histoire nationale. Dans ses nombreux voyages il avait visité les grands fleuves allemands jusqu'à leur source, avait parcouru les capitales de l'Allemagne, appris à en connaître toutes les curiosités, et acquis sur les gens et les pays des connaissances dont personne avant lui ne s'était soucié. Il se proposait de consigner les fruits de ce voyage et les résultats de ses longues recherches historiques dans un ouvrage où il voulait retracer l'histoire générale et descriptive de l'Allemagne et des Allemands<sup>7</sup>, lorsqu'au milieu de ses travaux, âgé seulement de quarante-neuf ans, il fut surpris par la mort (1508).

De nombreux trésors de littérature ancienne, entre autres la célèbre carte itinéraire qui date du temps de Marc-Aurèle, les ouvrages de

<sup>1</sup> ASHBACH, *Universität Wien*, t. I, p. 455-467, 479-493, 537-557.

<sup>2</sup> ASHBACH, t. I, p. 353, 481, 538. — KINK, t. I, p. 182.

<sup>3</sup> HAIN, n° 12602-12619. — ASHBACH, t. I, p. 576.

<sup>4</sup> ASHBACH, t. I, p. 354.

<sup>5</sup> Voy. ASHBACH, t. II, p. 56.

<sup>6</sup> BINDER, p. 80-87.

<sup>7</sup> *Germania illustrata*.

Roswitha, religieuse de Gandersheimer, le poëme historique de *Ligurinus*, doivent leur conservation à Conrad Celtes. Il fit à Vienne un cours spécial sur Ligurinus, et fut sans doute le premier professeur allemand qui ait enseigné dans une Université l'histoire générale, faisant de l'histoire de l'Empire germanique l'objet d'un cours spécial et enthousiasmant ainsi la jeunesse pour la grandeur et la gloire du passé.

Doué d'un talent extraordinaire pour l'enseignement, Celtes rassemblait autour de lui un groupe nombreux de jeunes gens avides de savoir. Il cherchait surtout à éveiller dans la noblesse le goût des choses intellectuelles et scientifiques. La Bibliothèque impériale fondée par Maximilien, et dont la direction lui avait été confiée, fut enrichie par lui de précieux ouvrages latins et grecs, de cartes célestes et géographiques, etc., en sorte que peu à peu elle put offrir aux travailleurs d'excellents instruments d'étude.

Celtes fit preuve aussi d'une remarquable activité comme directeur du collège des poëtes, que l'Empereur avait fondé sur son conseil (1501), académie destinée à relever l'étude de la poésie et des mathématiques à l'Université, et à en assurer l'avenir. Ce collège des poëtes, le premier de ce genre qui ait existé dans une Université allemande, consistait, à proprement parler, en une réunion de savants et de jeunes gens d'avenir, demeurant ensemble et partageant les mêmes études<sup>1</sup>.

Non content d'avoir autrefois fondé la « société littéraire du Rhin », Celtes organisa à Vienne pour le progrès des études humanistes, des beaux-arts et des sciences, la société dite du Danube, académie royale qui comptait parmi ses adhérents, Allemands, Magyares, Slaves et Italiens<sup>2</sup>. Un de ses membres les plus actifs, Cuspinian, s'était voué spécialement aux études historiques et a laissé, entre autres écrits, un important ouvrage sur les empereurs romains de nation allemande, ouvrage pour lequel il avait fait de grandes recherches dans les archives et bibliothèques de l'Autriche<sup>3</sup>. Le mathématicien Jean Stabius, André Stiborius et le médecin Barthélemy Steber, surnommé Scipion, appartenaient aussi à la Société du Danube et étaient en même temps au nombre des professeurs les plus distingués de l'Université<sup>4</sup>.

C'est certainement sous Maximilien que l'Université de Vienne, si

<sup>1</sup> ASHBACH, *Universität Wien.*, t. II, p. 65, 207, 248, 439-441.

<sup>2</sup> ASHBACH, t. II, p. 73, 421-433.

<sup>3</sup> Voy. ASHBACH, *Universität Wien*, t. II, p. 43, 55, 57, 78, 189-270. — ERHARD, t. II, p. 1-146. — KINK, t. I, p. 201-212. — RAUMER, *Germ. Philologie*, p. 13-15. — SUR CUSPINIAN, voy. ASHBACH, t. II, p. 284-309. — ERHARD, t. III, p. 429-434. — HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 70, 92.

<sup>4</sup> Sur Stabius, voy. ASHBACH, t. II, p. 56, 68, 70, 75, 88, 289, 342, 364-372. —

justement fière de ses illustres et nombreux professeurs, atteignit son épanouissement le plus complet et connut son « âge d'or ». Sans épargner les sacrifices personnels, l'Empereur travaillait incessamment à l'élever au rang de première Université de l'Europe; l'Université même de Paris<sup>1</sup>, au dire de l'humaniste Loriti Glareanus, ne pouvait rivaliser avec elle. Sa réputation dépassait celle de toutes les autres. Froissard, historien d'un savoir si éminent et d'un si excellent jugement, constate avec étonnement le nombre d'hommes supérieurs qu'il apprit à y connaître, et rapporte que la vie intellectuelle y était pleine d'animation parmi les étudiants. Il admire la vie sans contrainte de la cour et les rapports pleins de confiance et de cordialité que Maximilien entretenait avec les savants. « L'Empereur ne les nomme pas seulement ses amis, écrit-il, il les traite véritablement comme tels; il recherche volontiers leur commerce et s'en édifie. Il n'y a certainement pas de souverain plus disposé à se laisser volontiers instruire par ceux qui en savent plus que lui, et son intelligence est si grande que les questions qu'il pose sont à elles seules pleines d'enseignement<sup>2</sup>. »

Les arts plastiques, aussi bien que la science et la littérature, trouvèrent en Maximilien un protecteur enthousiaste. Il fit construire ou restaurer un grand nombre d'églises et de châteaux, fit d'importantes commandes aux fondeurs de bronze, armuriers, orfèvres, émailleurs, peintres, graveurs et imprimeurs d'ouvrages illustrés. On lui doit l'exécution d'un grand nombre des plus belles créations artistiques de l'époque. La meilleure preuve de son goût intelligent pour les arts, c'est le grandiose monument funèbre qu'il fit exécuter pour lui à Inspruck et dont il traca lui-même le plan<sup>3</sup> avec son ami Conrad Peutinger. C'est un des derniers et des plus remarquables monuments de l'art allemand du moyen âge.

SOTZMANN, *J. Stabius et sa carte du monde de 1515* (1848). — THAUSING, *Bibliogr. de Durer*, p. 370, 375-376. — Sur Stiborius. VOY. ASHBACH, t. II, p. 56, 75, 88, 107, 289, 373-375. — Sur Steber, t. II, p. 55, 75, 95, 97, 197, 354-356.

<sup>1</sup> VOY. ASHBACH, t. II, p. 125, 137. — KINK, t. I, p. 227-229.

<sup>2</sup> Lettre de Froissard, p. 14-16,

<sup>3</sup> VOY. HERBERGER, p. 54-62. — « L'Empereur voulut reposer à Inspruck, entouré des souvenirs de ses hauts faits, parmi les statues de ses puissants ancêtres et de tous ceux qui, depuis le commencement de l'ère moderne, avaient régné glorieusement. C'est une œuvre d'art dont nous ne voyons l'équivalent chez aucun peuple, ni comme idée, ni comme exécution. Lorsqu'on pénètre dans ce lieu, parmi tous ces nobles personnages (56 figures en bronze en grande partie de grandeur naturelle), on se sent pénétré d'une émotion puissante. » (BÖHMER, *Mélanges*, p. 66-67.)

## LIVRE II

### L'ART ET LA VIE POPULAIRE.

---

#### INTRODUCTION

Le cœur et l'intelligence, le travail et la persévérance d'un peuple s'expriment d'une façon plus claire et plus significative encore par ses œuvres d'art que par sa littérature. En effet, les arts reçoivent du caractère et des sentiments d'une nation leur sens intellectuel et moral; ils incarnent sa pensée, son idéal, et sont le reflet le plus fidèle et le plus intime de son âme<sup>1</sup>.

Vers la fin du moyen âge, l'art eut une importance d'autant plus grande pour le peuple allemand, que dans nulle autre période antérieure ou postérieure il ne réussit mieux à exprimer sa vie personnelle et les dons qui lui sont propres. Les chefs-d'œuvre de l'art à cette époque, par leur fini, leur harmonieuse unité, l'intime union de logique et d'idéal qui les caractérisent, sont l'admiration de tous les siècles, les plus nobles monuments historiques de notre pays, les preuves de l'élévation morale de la nation, le plus beau témoignage de son génie, composé de foi robuste et d'ardent patriotisme. Ils nous fournissent aussi l'irréfutable preuve que l'Église, dans le domaine de l'art comme dans celui de la science, régnait encore sur tous les esprits, et bien éloignée de mettre obstacle à l'essor de la pensée, prêtait aux idéales conceptions des artistes les mobiles et les moyens nécessaires à leur exécution. Les relations étroites et mutuelles qui existaient entre l'Église et ses membres avaient fait éclore cette foi pleine de vie, cette transfiguration des choses de la terre, ce dévouement humble et désintéressé à des fins élevées qui doivent être considérées comme les sources véritables de l'art au moyen âge. L'art ne prospère jamais autant qu'aux époques où les esprits sont bien équilibrés, où les croyances sont vigoureuses, où l'intelligence, planant bien au-dessus

<sup>1</sup> Voy. RIEHL, p. 232.



de ce qui est purement utile, est capable de s'élever jusqu'aux œuvres créées par une inspiration indépendante et haute, et y trouve sa satisfaction et sa joie.

L'Église mit l'art au service de Dieu; elle vit en lui le complément essentiel de l'enseignement oral et écrit qu'elle donnait au peuple. Elle confia aux artistes une mission sublime, les considérant comme les prêtres du beau, les appelant à coopérer à la propagation du royaume de Dieu sur la terre et les invitant « à annoncer l'Évangile aux pauvres<sup>1</sup> ». De leur côté, les grands artistes, répondant fidèlement à cet appel, regardèrent l'art comme un service qu'ils devaient à Dieu et aux hommes. Ils n'élevaient pas le beau sur un autel pour en faire une idole et l'adorer pour lui-même; mais, ainsi que le dit si simplement Pierre Fisher dans l'inscription du tombeau de saint Sebald, ils ne travaillaient que « pour la gloire de Dieu ». Chacun de leurs chefs-d'œuvre avait un sens élevé et se rapportait à une grande idée. Par eux, ils souhaitaient éveiller et augmenter dans les âmes le désir et l'amour des biens célestes; ils ne se proposaient pas seulement d'éclairer le goût du peuple, ils ambitionnaient avant tout de faire son éducation morale; ils ne pensaient pas à flatter l'amour du faste et du luxe chez les grands, mais à glorifier l'Église et à relever l'éclat de la vie publique. Insouciants de leur propre gloire, les architectes ensevelissaient leurs noms dans les fondements des cathédrales.

Toutes les branches de l'art formaient un grand ensemble : édifices, statues, peinture, musique, sortaient de la même racine, avaient la même pensée pour fondement et semblaient ne former qu'un même chef-d'œuvre. Architectes, sculpteurs, peintres et musiciens ne travaillaient jamais isolément; ils cultivaient l'art en commun, dans le même esprit à la fois populaire et religieux, et l'unité de l'art faisait sa véritable grandeur<sup>2</sup>.

Comme tous les arts se tenaient, il n'était pas rare que les grands artistes en cultivassent plusieurs à la fois : Albert Durer, par exemple, était peintre autant que sculpteur, graveur sur cuivre et graveur sur bois; il possédait en outre des connaissances rares en perspective aussi bien qu'en architecture, et ne fut pas étranger à l'art d'écrire.

Embrassant et pénétrant tous les rapports de la vie sociale, donnant noblesse et beauté aux œuvres les plus grandes comme au plus modeste travail, grandi au sein même de la vie populaire, l'art rencontra dans toutes les classes de la société une sympathie, un encouragement dont on trouverait difficilement un plus bel exemple dans

<sup>1</sup> Comme le dit très-justement TRITHÈME dans *De vera studiorum ratione*, 3<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Voy. sur ce point HETTINGER, p. 25-26, *Passant's Ansichten über die bildenden Künste*, p. 97, 124-125.

la vie d'aucune autre nation, et qui ne s'est pas reproduit au même degré dans les temps modernes.

Tant que l'art conserva les principes religieux et patriotiques qui lui avaient donné naissance, il fut dans un constant progrès et marcha à la conquête d'une gloire universelle; mais dans la même mesure où s'évanouirent la fidélité et la solidité du sentiment religieux, où la foi des ancêtres et les antiques traditions furent mises en oubli et méprisées, il vit l'inspiration lui échapper. Plus il regarda les divinités étrangères, plus il voulut ressusciter et donner une vie factice au paganisme (qu'on croyait mort depuis longtemps), plus il vit disparaître sa force créatrice, son originalité, et il tomba enfin dans une sécheresse et une aridité complètes.

Nous possédons beaucoup de monuments artistiques bien capables de nous faire apprécier l'art allemand de la fin du moyen âge; mais tous ces chefs-d'œuvre, depuis les majestueuses cathédrales jusqu'au plus humble meuble de ménage, ne sont que de faibles débris, que des ruines, comparativement à l'ancienne splendeur, à la profusion, à la magnificence des chefs-d'œuvre du quinzième siècle. Malheureusement, dans les luttes religieuses et politiques des âges suivants, pendant la révolte des paysans, la guerre de Trente ans, les guerres plus récentes avec les Français, la plupart de ces chefs-d'œuvre ont été anéantis, volés, ou transportés à l'étranger. Puis, avec une aveugle passion, pendant le règne d'une pensée soi-disant libérale et éclairée, en pleine paix, on a exercé une véritable fureur destructive contre tout ce qui portait encore l'empreinte du peuple allemand tel que le christianisme l'avait façonné.

## CHAPITRE PREMIER

### ARCHITECTURE.

L'architecture forme chez tous les peuples que domine un sentiment vraiment esthétique le centre de la vie des arts. C'est elle, en effet, qui représente le mieux l'effort, le savoir, la capacité et les aptitudes artistiques d'une nation, et sert de fidèle miroir aux traits particuliers de caractère, aux tendances d'esprit qui lui ont été propres pendant une période de temps déterminée. Elle est l'expression directe de ses besoins intellectuels et matériels. Étroitement associée à tout ce qui intéresse la religion et la société, elle symbolise avec clarté les rapports mutuels échangés entre l'art et la vie des citoyens. Elle est le lien qui les unit, le point de départ de tous les autres arts, elle est par excellence l'*art populaire*.

L'art allemand, élevé et grandi dans les cloîtres, naquit au sein du peuple comme le monachisme lui-même. Vers la fin du moyen âge, il s'exprima surtout par l'architecture. La race germanique a reçu pour elle un don spécial. Nulle part plus qu'en Allemagne elle n'a compté un plus grand nombre de maîtres de génie.

Suivant avec fidélité la direction d'esprit universellement chrétienne qui dominait alors, sa force créatrice se manifesta surtout, et avec une étonnante variété, dans les édifices religieux. Toutes les contrées de l'Allemagne furent dotées d'innombrables églises, nobles manifestations de l'esprit religieux, sublime poésie chrétienne composée avec des pierres et des couleurs. On a dit excellemment que le style chrétien germanique, appelé gothique, était la véritable pensée architecturale du christianisme. En effet, l'ensemble d'une cathédrale ne représente pas seulement l'unité organique des diverses parties : l'édifice s'élève, il grandit, il semble mû par la pensée intérieure qui en est l'âme; il incarne dans sa matière et dans sa forme, sans fausse apparence et sans voile, l'idée même du vrai. Toutes ses lignes s'élancent vers le ciel, comme pour diriger le regard vers Dieu. L'ordre, la division, la structure, la force des matériaux, figurent la victoire de l'esprit, triomphant de la matière dans une marche ascendante et irrésistible. Les détails de l'édifice, ses sculp-

tures aux ornements si variées, s'harmonisent avec la pensée fondamentale et rappellent en même temps les habitudes intellectuelles de l'époque qui les vit éclore, où nul objet jusqu'en ses derniers replis n'échappait à l'investigation curieuse, et où les sujets scientifiques les plus importants étaient noyés dans une foule de distinctions subtiles. Construits d'après des règles immuables, dans un esprit de renoncement et de prière, créés uniquement pour glorifier Dieu et édifier le peuple, ces monuments, dans leur impérissable grandeur, saisissent encore maintenant jusqu'au fond de son être le spectateur qui les contemple, et le remplissent de foi religieuse, d'étonnement et de respect.

Pour expliquer comment il a pu se faire que, dans un espace de temps relativement court, un si grand nombre d'œuvres merveilleuses aient été créées, il faut se rappeler l'organisation corporative des artistes d'alors et les nombreuses associations d'ouvriers qui s'étaient formées.

Pour les ouvriers en effet comme pour toutes les autres classes sociales, s'étaient organisées ces corporations laborieuses, si conformes au génie allemand, auxquelles nous devons l'écllosion simultanée de tant de chefs-d'œuvre; c'est grâce à leurs efforts réunis, conçus avec sagesse, exécutés avec enthousiasme, que les créations les plus sublimes de l'imagination sont devenues réalisables. Les corporations maintenaient les apprentis par une ferme discipline; les jeunes ouvriers recevaient chez leurs patrons une éducation graduée qui les rendait peu à peu propres à atteindre un but déterminé d'avance. Ils ne devaient pas seulement savoir, avant tout ils devaient pouvoir. Chaque apprenti devait parfaire ses années d'apprentissage et de voyage, et celui-là seul devenait patron qui, après avoir été mis longtemps à l'épreuve dans la pratique des diverses branches de son art, avait fait véritablement œuvre de maître. C'est l'habileté acquise par le manœuvre sous la discipline de la corporation, qui permettait d'obtenir cette perfection admirable que nous voyons également répandue dans tous les détails d'une cathédrale gothique. La perpétuité et l'uniformité du mode de travail, l'appui, le concours mutuel que se prêtaient tailleurs de pierre, charpentiers, serruriers, fondeurs de métaux, ont seuls rendu possible cette harmonieuse abondance d'ornements qui, subdivisant l'ensemble de l'édifice en un nombre infini de petites et plus petites parties, laisse cependant pressentir l'ensemble dans le moindre détail<sup>1</sup>.

Pour l'utilité et l'avantage des maîtres de construction comme de

<sup>1</sup> Voy. REICHENSPERGER, *Christlich germanische Baukunst*, p. 12-21. Dürsch, *Aesthetik der christlich bildenden Kunst*, p. 310. — Frédéric SCHLEGEL, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 201-203. — SPRINGER, *Baukunst des christl. Mittelalters*, p. 121-122.



toute la manœuvre, « pour éviter les querelles, les dissensions, les malentendus, les dépenses et le dommage », les corporations de tailleurs de pierre depuis longtemps existantes s'unirent pour former la confrérie générale de la maçonnerie allemande.

Dans les deux grandes réunions des tailleurs de pierre qui eurent lieu à Ratisbonne en 1459 et à Spire en 1464, tous les ateliers et corporations se subordonnèrent par un traité général aux quatre ateliers principaux de Strasbourg, Cologne, Vienne et Berne, et confièrent à l'architecte en chef de la cathédrale de Strasbourg la charge de président et la juridiction suprême. Tous les ateliers de construction avaient les mêmes règles, usages et juridiction. Ils devaient conserver et cultiver entre eux « une véritable amitié, le bon accord et l'obéissance, comme étant le fondement de tout bien ». La vieille devise des constructeurs était :

L'art du compas et la justice  
Sans Dieu ne sont à nul propices.

« Maîtres et compagnons », est-il dit dans une constitution des tailleurs de pierre qui date de 1462, « doivent maintenir parmi eux l'ordre chrétien, se prêter mutuellement appui, assister tous les dimanches à la grand'messe et recevoir la sainte communion au moins une fois l'an. » La foi pratique et la conduite honorable devaient être comme les piliers de l'atelier : « Tout patron, dit la constitution déjà citée, doit tenir sa maison libre, et veiller à ce qu'aucune dissension ne s'y élève. » « L'atelier doit rester libre comme le lieu où l'on rend la justice. » « Chaque ouvrier doit faire un don toutes les semaines pour le service divin et le soin de ses frères malades; il est soumis à une exacte surveillance sous le rapport du jeu, de la boisson, des mœurs, des jurements et mauvaises paroles. L'instruction de l'apprenti est gratuite. » « On ne doit pas payer pour lui. »

Les ateliers de construction faisaient partie des institutions du pays, et l'on regardait comme un trait vraiment populaire dans la vie de Maximilien la connaissance qu'il avait voulu acquérir de l'« art du compas ». L'Empereur, en effet, savait tracer un plan, et s'était même fait inscrire parmi les compagnons d'un atelier de construction<sup>1</sup>. Il y avait aussi beaucoup d'architectes dans les cloîtres, surtout dans les monastères des Bénédictins, des Cisterciens et des Dominicains. Ces derniers fondèrent même à Strasbourg une sorte d'école d'architecture.

On n'écrivit aucun livre de théorie sur l'« art sublime » tant que

<sup>1</sup> Voy. le travail de JANNER sur les *Ateliers de construction*, *Allihn Bauhütte*, n° 43-44. — REICHENSBERGER, *Mélanges*, p. 156-163, et son opuscule sur les *Ateliers de constr. au moyen âge* (Cologne, 1879). — GRUNEISEN et MACCH, p. 3-19.

la tradition du passé régna en souveraine. Ce ne fut qu'au commencement de la Renaissance que se fit sentir le besoin de fixer par écrit les règles de l'architecture. C'est ainsi qu'il ne devint nécessaire d'écrire les principes du droit national qu'au moment de l'envahissement du droit romain. L'architecte Matthieu Roritzer, de Ratisbonne, sur l'ordre que lui en donna l'évêque Guillaume de Reichenau, grand ami des arts, composa un travail intitulé : *Manière de construire exactement les pinacles* (1486), petit ouvrage dans lequel, sur un ton de simple et cordiale bonhomie, l'auteur explique le développement de certaines parties d'un édifice gothique. Après lui, Laurent Lacher, architecte du Palatinat, composa une instruction du même genre pour ses fils (1516). Cet écrit prouve bien que les maîtres du quinzième siècle étaient déjà convaincus que l'art véritable, dans son expression extérieure, repose sur une loi intérieure, et que ce n'est que sur le fondement d'une règle précise qu'une œuvre vraiment belle et indépendante peut être exécutée<sup>1</sup>.

Unissant une logique rigoureuse à une grande liberté d'inspiration, l'activité féconde de l'architecture germanique marqua de son empreinte le monde chrétien tout entier. Elle avait pris droit de bourgeoisie en Italie par la construction des cathédrales et églises de Milan, Florence, Orvieto, Assise, Sienne, et un grand nombre d'autres d'importance diverse. En 1490, on fit venir des architectes de Strasbourg à Milan, afin d'entendre leur avis quant à la continuation du Dôme. « Les Allemands, disait l'Italien Paul Jovius, produisent les œuvres d'art les plus sublimes, et nous, Italiens endormis, pour avoir de bons architectes, nous sommes obligés d'en envoyer chercher chez eux<sup>2</sup>. » André Palladio († 1580), un des maîtres les plus influents de l'architecture de la Renaissance, avouait que les monuments les plus remarquables de l'Italie étaient dus aux Allemands<sup>3</sup>. L'art germanique avait aussi pris possession de l'Angleterre par les cathédrales et églises de Salisbury, Ely, Lincoln, Worcester, Winchester, Gloucester, Exeter, Beverley, Bristol et York. En Espagne et en Portugal, on doit aux Allemands les cathédrales de Barcelone, Léon, Oviedo, Tolède, Séville, et les églises abbatiales de Batalha et Belem. Vers le milieu du quinzième siècle, un architecte de Cologne exécuta un des portails les plus admirables de Burgos. Palma, dans les îles Majorques, semble une ville gothique construite d'un seul jet. Au moment de la conquête de l'île par les Espagnols, il est probable que toute une colonie, composée en grande partie de tailleurs de pierre

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. REICHENSBERGER, *Mélanges*, p. 55-71 et 133-155. — Voy. SIGHART, p. 443, note.

<sup>2</sup> Voy. SPRINGER, *Bilder*, p. 174-175.

<sup>3</sup> Voy. REICHENSBERGER, *Mélanges*, p. 173-174.

allemands venus d'Espagne, s'y était établie. La Hongrie tout entière se couvrit aussi d'édifices dus en grande partie à des maîtres allemands; par leur importance ils peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux monuments des autres pays <sup>1</sup>. Dans la vieille ville polonaise de Cracovie, les plus remarquables édifices dus à l'architecture du moyen âge portent l'empreinte germanique <sup>2</sup>.

Il est vrai que dans les édifices gothiques du moyen âge à son déclin, la profusion des ornements de détail ne reste pas toujours dans une juste proportion avec le reste de l'édifice. Ils continuent néanmoins à être conçus et exécutés « d'après le compas et la justice », et dans leurs compositions décoratives, gracieuses et brillantes, on découvre souvent des merveilles d'art <sup>3</sup>. En Allemagne aussi bien qu'en Angleterre et en Espagne, et particulièrement dans les cathédrales de Ségovie et de Salamanque <sup>4</sup>, le gothique de la dernière époque s'épanouit dans toute la force vitale, la puissance et la beauté de son style. Peu de temps avant qu'il cessât de produire ses chefs-d'œuvre, une princesse allemande, fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche, fit construire cette cathédrale de Brou, qui semble réunir, comme dans un faisceau de rayons, toute la splendeur de l'art du moyen âge <sup>5</sup>.

L'influence de l'architecture germanique persista encore pendant la première période de ce qu'on a appelé la Renaissance. En effet, dans ses parties essentielles, l'art ogival y est encore guidé par les principes que le moyen âge lui a légués. Les maîtres de l'art nouveau héritèrent de leurs prédécesseurs l'habileté technique, la richesse d'imagination, et aussi longtemps qu'ils vécurent des grandes traditions du passé, on leur a dû des œuvres vraiment dignes de notre admiration.

## I

On ne peut se faire qu'une idée approximative de la féconde activité de l'architecture religieuse au déclin du moyen âge : une quantité incalculable d'églises datant de cette époque ont été rasées

<sup>1</sup> Voy. *Jahrbuch der Central commission*, t. I, p. 95, 96, 103, 122-123. — Voy. documents divers, t. VIII, p. 87. Églises goth. de la Croatie. — Voy. *Renseignements divers*, t. I, p. 232-236.

<sup>2</sup> Voy. l'ouvrage illustré d'ESSENWEIN, *Mittelalterlichen Kunstdenkmale der Stadt Crakau*. — Sur l'art allemand en Bohême, voy. les *Renseignements divers*, t. II, p. 232. — WERNICKE, *Anzeiger für Kunst der deutschen Vorzeit*, 1851, p. 141, 144.

<sup>3</sup> Voy. KUGLER, *Baukunst*, t. III, p. 308.

<sup>4</sup> STREET, *Gothic Architecture in Spain*, 2<sup>e</sup> édit., p. 248-432.

<sup>5</sup> REICHENSPERGER, *Mélanges*, p. 230-232.

dans les siècles qui suivirent. Mais celles qui sont restées debout sont encore en si grand nombre qu'on peut affirmer que dans aucune période de notre histoire on n'a élevé autant d'édifices religieux. Cette ardeur pour la construction des églises se produisit simultanément dans toutes les parties de l'Allemagne, aussi bien dans les petites villes que dans les grandes; les villages mêmes virent s'élever des églises parfois capables par leur beauté de rivaliser avec les grandioses cathédrales, et qui, relativement parlant, commandèrent d'aussi importants sacrifices que les dômes de Friburgh ou d'Ulm<sup>1</sup>.

Jusque dans les pays reculés de l'Allemagne du Nord, où la civilisation pénétra tardivement, de nombreuses églises furent construites entre 1450 et 1515, beaucoup d'autres furent restaurées, et sont d'une grande valeur au point de vue artistique<sup>2</sup>. Citons surtout les églises de Berlin, Brandebourg, Breslau, Danzig, Dargun, Elbing, Francfort-sur-l'Oder, Furstenwald, Gardelegen, Gleiwitz, Gustrow, Havelberg, Heiligengrab, Juterbogk, Lubeck, Neu-Ruppin, Neustadt-Ebers-Walde, Pelplin, Pritzwalk, Rostock, Salzwedel, Seehausen, Stendal, Stettin, Stralsund, Tangermunde, Thorn, Werben, Wilsnack, Wismar, Wittstock, Wolminstadt, Wursthauseu, Ziesar; dans un grand nombre de ces localités, beaucoup d'églises se bâtissaient à la fois, comme par exemple à Danzig, où en dehors de la grandiose église de Sainte-Marie qui date de 1502, nous voyons ou se commencer ou s'achever : Saint-Jean (1460-1465), la Sainte-Trinité (1481-1495), la chapelle de Sainte-Anne (1490), le chœur de l'église des Carmélites (1467), l'église de Sainte-Barbe (vers 1499), Saint-Barthélemy (1499), Sainte-Brigitte (1515), Saint-Pierre et Saint-Paul (1515)<sup>3</sup>. Dans ces pays, où l'on en était réduit à l'usage exclusif des briques, le talent des architectes se révèle avec évidence; avec cette matière pauvre et ingrate, ils parviennent à obtenir les effets les plus grandioses<sup>4</sup>.

Les édifices religieux de Thuringe et de Saxe attestent la même extraordinaire fécondité de travail. On en peut voir les preuves à Altenbourg, Anaberg, Bautzen, Brunswick, Calbe sur la Saale, Chemnitz, Cobourg, Duderstadt, Eisfeld, Eisleben, Erfurt, Freiberg,

<sup>1</sup> Les noms des architectes d'un nombre infini de ces monuments sont inconnus, mais rien que dans l'espace de temps compris entre 1450 et 1520, on peut cependant en citer environ deux cents. — SIGHART, p. 418-495. — OTTE, p. 632-644.

<sup>2</sup> Pour ce qui suit, voy. OTTE, p. 489-623. On n'a compris dans cette liste que les monuments qui ont une date d'origine très-précise et très-authentique.

<sup>3</sup> Sur les monuments élevés à Danzig pendant la seconde moitié du quinzième siècle, voy. HIRSCH et VOSSBERG dans la *Weinreich's Chronik*, XIX-XXI.

<sup>4</sup> SCHNAASE, *Documents*, t. VIII, p. 56.



Freibourg-sur-l'Unstrut, Görlitz, Goslar, Halberstadt, Halle-sur-la-Saale, Hildesheim, Iéna, Leipzig, Magdebourg, Meissen, Mersebourg, Naumbourg, Nordhausen, Pirna, Rochlitz, Römhild, Saalfeld, Sangerhausen, Wittenberg, Zerbst, et Zwickau. Citons la ville de Görlitz, où l'église de Notre-Dame fut construite entre 1458 et 1473 ; celle du Saint-Sépulcre, en 1465 ; de la Sainte-Croix, de 1481 à 1498 ; l'église de Sainte-Anne, de 1508 à 1512, et en 1497, l'église colossale de Saint-Pierre et de Saint-Paul avait été achevée. Mais l'Allemagne du Sud montre encore plus d'ardeur que celle du Nord, tant pour l'érection de nouvelles églises que pour la reconstruction ou l'achèvement des anciennes. Dans l'Autriche allemande, il faut particulièrement citer les édifices de Aller-Heiligen, Ansbach, Bärneck, Braunau, Brunn, Eisenerz, Efferding, Feltkirsch, Gratz, Gresten, Gross-Pechlarn, Knittelfeld, Krems, Kuttendorf, Lana, Léoben, Mariabuch, Melk, Méran, Mödling, Neuberg, Nussdorf, Obermauern, Pottendorf, Prachatitz, Prague, Purgstall, Rabenstein, Salzbourg, Saint-Georges, Saint-Marcin, Saint-Oswald, Saint-Paul, Saint-Ruprecht, Saint-Wolfgang, Schönbach, Schwaz, Schweigers, Sobieslau, Stein, Stein près de Laybach, Steyer, Strassengen, Tabor, Töllersheim, Waidhofen, Vienne, Viener-Neustadt, Wilhemsbourg, Windischgrätz. Rien que dans le district des forêts de Vienne, quatre-vingt-dix églises environ furent bâties ou restaurées dans la seconde moitié du quinzième siècle<sup>1</sup>.

En Souabe et en Bavière, d'innombrables monuments religieux attestent la même activité féconde. Citons les églises de Alpirsbach près de Freudenstadt, Altheim, Alttötting, Amberg, Augsburg, Bebenhäusen, Beinstein près de Weiblingen, Berchtesgaden, Blaubeuren, Blutenburg, Bogenberg, Burghausen, Chammunster, Dingolfing, Dinkelsbühl, Donauwörth, Eggenfelden, Ellwangen, Entringen, Esslingen, Freising, Gaimersheim, Geisenhausen, Gnadenberg, Hallen Souabe, Heilbronn, Hirschau, Ingolstadt, Kelheim, Landshut, Leutkirch, Magstadt, Memmingen, Monheim, Munich, Neumarkt, Neunbourg, Neuötting, Nördlingen, OEhringen, Passau, Pipping, Prull, Ratisbonne, Rottweil, Saint-Nicolas, Schorndorf, Schrobenhausen, Schwäbisch-Gmünd, Straubing, Stuttgart, Sulz, Tirschenreuth, Tölz, Trosberg, Tubinguen, Ulm, Velden, Vilsbibourg, Waiblingen, Wasserbourg, Weil-la-Ville, Weilheim, Wimpfen-la-Montagne. Dans quelques villes, la presque totalité des églises date de la fin du quinzième siècle, par exemple à Waiblingen, où les églises paroissiales ont été achevées entre 1459 et 1489 ; la chapelle du cimetière, avec sa crypte, est de 1496 ; celle de Saint-Nicolas, de 1488. A Stuttgart, l'église

<sup>1</sup> Voy. *Jahrbuch der Centralcommission*, t. II, p. 104.

de Saint-Léonard est de 1474, l'église abbatiale de 1490, la chapelle de l'hôpital de 1493. A Augsbourg, le Dôme fut achevé en 1484, Saint-Ulrich est commencé en 1467, Saint-Georges achevé entre 1490 et 1505. Saint Maurice date aussi de cette époque. Le Dôme de Ratisbonne, chef-d'œuvre de premier ordre, est de 1486, la cathédrale d'Ulm de 1507, et Notre-Dame de Munich fut construite entre 1408 et 1488.

La Westphalie et le pays rhénan furent, aussi bien que la Bavière et la Souabe, dotés de nombreux et d'imposants monuments religieux. Citons en Westphalie ceux de : Blomberg, Bocholt, Borken, Coesfeld, Corbach, Dortmund, Everswinkel, Hamm, Liesborn, Lippstadt, Lüdinghausen, Mollenbeck, Munster, Nottuln, Rheine, Schwerte, Soest, Unna, Freden, Wedderen. Dans le pays rhénan : Alzey, Andernach, Baden-Baden, Bâle, Berne, Bingen, Bonn, Bruchsal, Calcar, Clausen, Clèves, Coblenz, Cologne, Constance, Cues-sur-la-Moselle, Duisbourg, Elten, Emmerich, Essen, Fribourg, Heidelberg, HERNsheim, Kiedrich ; dans le Rheingau, Landau, Linz, Mayence, Meisenheim, Metz, Neustadt, Rokeskyl et Saint-Goar, Simmern, Sobernheim, Strasbourg, Thann, Trèves, Überlingen, Worms, Xanten, Zug et Zurich. On travailla dans cette dernière ville à la grandiose cathédrale de 1480 à 1490; au dôme de Notre-Dame de 1484 à 1507; à la Wasserkische de 1479 à 1486. A Cologne, se manifesta en même temps une incroyable ardeur pour l'architecture religieuse. Sans parler des édifices civils, Sainte-Ursule est construite entre 1449 et 1467, les Saints-Apôtres en 1451, Saint-Séverin en 1479, l'église des Frères-Mineurs en 1480, Saint-Martin-le-Petit, Saint-Laurent, à la même date; Saint-Jean et Saint-Cordula en 1483. En 1456, Saint-Columba fut agrandi pour la première fois, en 1493 pour la seconde, en 1504 pour la troisième. En 1491, Saint-Paul est continué. En 1462, l'église des Macchabées est érigée, en 1465 s'élève la chapelle du Sauveur dans Sainte-Marie du Capitole, la chapelle de Saint-Thomas date de 1469, celle de Sainte-Catherine de 1473, la sacristie de la chapelle de l'hôtel de ville, de 1474, l'église et le cloître de Saint-Apern, de 1477, l'église et le cloître de Sion, de 1480, ainsi que l'église des Frères de la Croix; l'église du cloître de Mommersloch s'achève en 1483; la chapelle du Baptistère de Saint-Jean en 1489, en 1490, l'église des Frères de Weidenbach; en 1493, la seconde chapelle de Sainte-Marie du Capitole; en 1505 le Baptistère et Saint-Séverin. Outre cela, de 1447 à 1513 on travailla sans relâche au Dôme<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. ENNEN, sur l'architecture dans le diocèse de Worms au déclin du moyen âge; voy. l'article de FALK, t. III, p. 982-1001. — Voy. le Mémoire de FALK, dans les *Histor. und Pol. Blätter*, t. LXXIX, p. 125-130.

Dans tout le territoire du Rhin central où l'architecture chrétienne du moyen âge eut son plus magnifique épanouissement, la période comprise entre 1450 et 1515 fut peut-être la plus féconde. Jusque dans les petites localités de brillants chefs-d'œuvre furent exécutés, entre autres la splendide église paroissiale de Kiderich, la chapelle de Saint-Michel de la même petite ville, et l'église du Cygne, à Forst. Cette dernière pourrait bien représenter le point culminant de l'art chrétien. Elle nous offre la preuve du génie avec lequel les architectes d'alors savaient se prêter à toutes les exigences; ils exécutaient les petites choses avec la même habileté, le même succès que les grandes <sup>1</sup>. L'essor de l'architecture semblait suivre l'élan de la vie intellectuelle. Ainsi à Bale et à Fribourg, c'est à l'époque où les Universités nouvellement fondées entrent dans leur première période d'éclat, qu'on érige à Bale (de 1470 à 1487) le second chemin-de croix; entre 1484 et 1500 s'élève le clocher sud de la cathédrale; de 1496 à 1503 l'église de Saint-Léonard. De 1471 à 1509, le chœur de la cathédrale de Fribourg, avec son admirable couronne de chapelles est construit <sup>2</sup>. A Francfort-sur-le-Mein le zèle pour la construction des églises paraît surprenant lorsqu'on le compare à l'inertie du passé. En 1452, on y construit Saint-Pierre; en 1455, Notre-Dame la Blanche; en 1458, Notre-Dame; en 1485, l'église de l'ordre Teutonique; en 1507, Saint-Léonard; en 1512, le Dôme.

Des centaines d'églises s'élèvent aussi en Franconie et dans la Hesse. D'après une liste très-exactement faite, dans un seul district de ce pays (celui qui appartient aujourd'hui au district impérial prussien de Cassel <sup>3</sup>) nous constatons que des églises furent, ou construites, ou réparées et achevées, dans plus de soixante localités différentes.

Les noms de ces localités prouvent que dans ce pays, dépouillé par la guerre de tant de monuments, la quatrième partie environ des églises qui sont encore debout date de la fin du moyen âge. Pour prendre un autre exemple dans un pays différent, c'est à la même époque qu'appartient presque la moitié des édifices religieux dignes d'attention au point de vue de l'art, qui subsistent encore dans les deux Alsaces (districts de Kaisersberg et de Rappoltsweiler <sup>4</sup>).

L'érection de ces innombrables édifices permet de constater l'ac-

<sup>1</sup> REICHENSPERGER, *Mélanges*, p. 111-121. — Sur Kiedrich, voy. ZAUN, 82 foll., 132 foll.

<sup>2</sup> Sur le chœur de la cathédrale, voy. BADER, *Geschichte der Stadt Freiburg*, t. I, p. 533-541.

<sup>3</sup> Voy. *Baudenkmäler im Regierungsbezirk Cassel*, DEHN ROTFELSER et LOTZ (Cassel, 1870). — LOTZ, *Kunsttopographie Deutschlands*, t. II (Cassel, 1862).

<sup>4</sup> Voy. STRAUB, *Statistique mon. des cantons de Kaisersberg et de Ribeauvillé* (Strasbourg, 1860.)

tion puissante qu'exerçait encore, dans toutes les parties de l'Allemagne, l'Église dont ils servaient les vues. Tant et de si admirables églises, sans parler des richesses dont elles étaient intérieurement ornées, n'auraient pu s'élever, si dans toutes les classes, dans les familles comme dans les corporations, n'eût dominé l'esprit de foi, la vive ferveur. Ce n'était pas l'amour de l'art qui poussait les âmes vers la dévotion; c'étaient le sentiment religieux, la culture religieuse élevée du peuple qui faisaient éclore les œuvres de l'art chrétien et en inspiraient l'amour. La nation y joignait ses plus nobles efforts et tenait à y participer selon ses moyens, par des offrandes, grandes ou petites.

Qu'on prenne en main, par exemple, les comptes d'architecture de l'église de Xanten : le maître architecte reçoit, pour couvrir les frais de la bâtisse, de celui-ci un lit, de cet autre un ustensile de ménage; un troisième apporte son habit; le quatrième amène sa vache, un autre offre du blé, et le maître architecte est prié d'employer le prix de revient de tous ces dons de la manière qu'il jugera être la plus utile. Dans le chœur de l'église, on voyait suspendus des cuirasses, des casques, toute espèce d'armes destinées à être vendues. Un bourgeois donne ses pierres précieuses; un seigneur offre les dimes apportées par ses fermiers; on offre des matériaux de construction, le gain d'une partie de quilles, l'aumône qu'on est obligé de faire en entrant dans une confrérie. Un valet de service donne dix pièces de menue monnaie; une pauvre vieille femme, quatorze deniers. Les tailleurs de pierre eux-mêmes ne restent pas en arrière et donnent souvent d'une main ce qu'ils viennent de recevoir de l'autre comme salaire de leur semaine<sup>1</sup>.

Les choses se passaient de même à Francfort-sur-le-Mein; dans cette ville, la collégiale de Saint-Barthélemy avait chargé un employé spécial de recevoir les dons apportés pour l'achèvement de la cathédrale. Cet homme se tenait tout le long du jour dans le cimetière, près d'une image représentant le Sauveur au jardin des Olives. On apportait au « gardien de l'image » non-seulement de bonnes pièces sonnantes, mais encore des objets de ménage, d'habillement, même des veaux, des porcs, des poulets, etc., que l'on renfermait dans des clôtures disposées à cet effet. La confrérie des boulangers se

<sup>1</sup> SCHOLTEN, *Auszüge aus den Baurechnungen der St Victor's Kirche zu Xanten*, p. 21, 26, 30, 36, 39, 43, 48, 54-59, 63, 64, 74 (Berlin, 1852).

REICHENSPERGER, *Mélanges*, p. 268-270; nous voyons par ces comptes combien, même à cette époque, l'érection d'un grand édifice était chose dispendieuse. — OTTE, p. 631. — Voy. aussi sur ce sujet ALLIUS, *Bauhütte*, n° 42, p. 84-92. Il y rend pleine justice à l'auteur pour les œuvres d'art et d'architecture de ce quinzième siècle si raillé. — Voyez aussi SCHUEGRAF, *Drei Rechnungen über den Regensburger Dom, 1487-1489* (Ratisbonne, 1857).



chargea d'engraisser gratuitement les porcs donnés de cette manière, jusqu'au moment où ils seraient en état d'être tués. Chaque samedi le collecteur des aumônes vendait à l'encan les objets qu'il avait reçus pendant la semaine, et le vendredi, on voyait fréquemment un paysan suspendre son harnais ou son meilleur vêtement, une femme sa plus belle jupe, auprès de la pieuse image; puis le lendemain on venait racheter ce qu'on avait donné la veille<sup>1</sup>.

On lit dans une chronique manuscrite relative à la construction de la cathédrale d'Ulm : « A l'endroit où le conseil de fabrique a coutume de s'acquitter des devoirs de sa charge, on a construit une baraque où chacun peut apporter la petite offrande volontaire de son bon cœur. Ni tablier, ni cotillon, ni ceinture, ni collier n'est méprisé; on les vend ensuite chez les fripiers, près du logis des cloutiers, le plus avantageusement possible au profit de l'édifice. Quelques bourgeois se sont engagés à faire corvée d'hommes et de chevaux pendant une année entière; d'autres, pendant six mois, un, deux ou trois mois; quelques-uns même achètent des chevaux à cet effet. Aussi, grâce à leurs efforts, l'œuvre a grandi sous leurs mains de telle manière que... en 1488, non-seulement la grande et splendide église avec son clocher a été élevée, voûtée, couverte, mais encore ornée à l'intérieur de cinquante-deux autels. On n'a accepté pour cette construction l'aide d'aucun étranger. Le dôme, avec le clocher, d'après les comptes, coûta environ neuf tonnes d'or. En 1452, Claus Lieb, surnommé « le forgeron des pierres », fit construire à ses frais l'admirable sacristie. Pour rendre grâces à Dieu ou plutôt pour servir de prière perpétuelle (car alors tous ceux qui avaient fait un don à l'église pouvaient y suspendre, en souvenir de leur libéralité, soit des armoiries, soit un écusson, soit un tableau), il se contenta d'enfouir son enclume dans les fondements. On lit sur la porte de la sacristie : « Claus Lieb, surnommé le forgeron des pierres. » En 1517 fut achevé le groupe du Christ et des apôtres à la montagne des Oliviers. On y voit douze figures, sans compter celle du Christ et des trois apôtres ses compagnons. La fondatrice, qui a une confiserie dans la rue d'Herbel, se nomme Marie Tausendschön, et elle a, dit-on, dépensé 7,000 florins pour ces sculptures<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> KRIECK, *Geschichte Frankfurt's*, p. 165.

<sup>2</sup> *Hist. und Pol. Blatt.*, t. XXXII, p. 103-104. — Voy. les dons d'armes et d'habits offerts pour l'église de Notre-Dame à Mayence. — MONE, t. XI, p. 138. — FALK, *Wissenschaft und Kunst*, p. 350. — Sur les dons volontaires offerts pour les églises de Nuremberg. voy. BAADER, *App.*, t. I, p. 54, et t. II, p. 29, 32, 34. — Voy. aussi *Passavant's Ansichten*, p. 124-125. — Dans l'église de Nussdorf, on a trouvé dans les voûtes d'arête des écussons où étaient peints des serpettes de vigneron, des épis, des abeilles et des raisins, probablement en souvenir des cultivateurs et vigneron qui avaient coopéré à la construction de l'édifice. *Jahrbuch der Centralcommission*, t. II, p. 155.

C'est à ces efforts réunis qu'inspirait une foi commune, c'est à l'ardente piété des pauvres et des riches, des bourgeois et des paysans, des prêtres et des nobles, des individus comme des corporations et des monastères, que la plupart de nos églises doivent leur origine. Les nations et les villes, jalouses de se surpasser les unes les autres dans le témoignage de leur piété, de leur prospérité, de leur culture artistique, s'imposaient mille sacrifices généreux, et cela à une époque où la libéralité chrétienne s'exprimait en même temps de la manière la plus large, dans des legs pieux et d'innombrables fondations de bienfaisance. Cela est si vrai que le Pape lui-même dans un bref adressé au Conseil de Francfort-sur-le-Mein, lui recommande de veiller à ce que la ville ne vienne à s'appauvrir par trop de legs faits aux églises <sup>1</sup>.

## II

C'est par les édifices religieux que l'architecture du quinzième siècle exprima le plus magnifiquement son génie; mais elle ne consacra pas exclusivement à l'Église ses glorieux labeurs; elle sut aussi parer la vie publique, le foyer domestique des plus nobles créations. Après Dieu, elle se plut à servir les intérêts communs, la liberté, l'honneur des citoyens à défendre, à fortifier les villes; elle a élevé ces tours puissantes, ces donjons, ces doubles portes que les engins modernes ont de la peine à détruire. On lui doit encore ces hôtels de ville, ces arsenaux, ces salles où se discutaient les intérêts de la commune, et ces maisons de réunions publiques qui servaient aux joyeuses assemblées. Les tours et portes de ville étaient fréquemment construites par les plus grands architectes. Si les cités rivalisaient de zèle pour élever au Maître du ciel et de la terre les plus magnifiques cathédrales, elles avaient entre elles la même émulation pour l'érection de bâtiments publics destinés à attester devant la postérité leur puissance, leur dignité, la vitalité de leur génie. Non-seulement en temps de paix, mais au milieu même du tumulte des armes, s'élevaient des édifices nombreux. L'Allemagne fut dotée en même temps de monuments religieux et civils de toute proportion, de toute nature. Les maisons bourgeoises et les demeures patriciennes avec leurs hautspignons, leurs fenêtres aussi artistiques que commodes, aux formes si variées et si élégantes, même les habitations de paysans, les plus simples constructions de bois joint, révèlent, dans leurs

<sup>1</sup> KRIECK, *Geschichte Frankfurt's*, p. 164.

plus petits détails, le sentiment artistique plein de sévé et de justesse qui régnait alors dans toutes les classes de la nation. Les simples particuliers éprouvaient aussi bien que la commune en général l'ambition de laisser à leur pays un beau, un irréprochable travail qui servit d'encouragement, d'objet d'émulation aux artistes à venir, et contribuât à la gloire de la patrie. Le bourgeois, le paysan même tenait à honneur d'avoir chez lui, exécutés avec le plus de perfection possible, les objets qui servaient à la vie de tous les jours <sup>1</sup>.

Si l'on veut se faire une idée de la splendeur de l'architecture allemande à cette époque, il faut étudier les dessins de Mérian dans la topographie de Zeiler. Non-seulement les édifices civils, les châteaux, les hôtels de ville, les portes fortifiées, mais encore l'aspect général des cités, nous révèlent l'effort et le labeur de ces mêmes associations qui, maniant la matière et la forme sous tous les aspects possibles, arrivaient à cette perfection, à cette juste harmonie de tous les détails, que nous avons déjà admirées dans les édifices religieux <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dit Juste Möser. Voy. REICHENSBERGER, *Mélanges*, p. 409-412. — *Christlich germanische Baukunst*, p. 20, 30-32, 37. — On ne peut nier que les demeures d'autrefois n'eussent bien moins d'air et de lumière que celles d'aujourd'hui; mais il faut se rappeler que toutes les villes d'alors, dès qu'elles avaient un peu d'importance, étaient fortifiées, et que les murs d'enceinte rendaient nécessaire l'agglomération des bâtiments. « Quelle chose plus attrayante pour l'esprit, dit Jacob Grimm, que la description d'une ville du moyen âge? Les arts, que la richesse seule fait éclore, se montrent à nos regards; d'admirables églises et édifices publics s'élèvent dans l'enceinte des solides murailles; les places plantées d'arbres égayent les demeures, agréables d'aspect; et au dedans nous voyons s'épanouir une vie active et laborieuse, qui ne met point obstacle aux jeux, aux divertissements, aux danses, aux exercices militaires. Conscients de leur fortune bien établie, les bourgeois, dans leurs beaux habits, vont et viennent, fiers de leurs libertés, prêts à se défendre vaillamment contre toute attaque, généreux dans leurs dons, loyaux et fermes dans leur vie de famille, pleins de respect et de piété pour Dieu. »

<sup>2</sup> On peut y constater l'état de prospérité et de splendeur dans lequel l'Allemagne sortit des mains de l'art du moyen âge. Pour plus de détails, voy. REICHENSBERGER, *Martin Mérian*, p. 6-18; *Mélanges*, p. 195-490. Toute l'architecture du moyen âge est issue de l'église; cependant l'architecture profane n'y eut pas moins son caractère personnel, et sut s'adapter à toutes les destinations, à tous les besoins. Un château fort de cette époque, bien qu'il soit impossible de nier son caractère gothique, n'imité pas plus une église, un monastère, que les habits, les meubles des laïques n'imitent les meubles, les ornements d'église. Une loi profonde, ayant sa racine dans le christianisme même, inspira jusqu'au moment de la Renaissance toutes les manifestations de l'art sans nuire en aucune manière à l'individualité. Au contraire, dans la période qui commence à la Renaissance, tous les arts, même l'art religieux, subirent l'influence des cours princières.

## CHAPITRE II

### SCULPTURE ET PEINTURE.

En Allemagne comme partout ailleurs, les progrès de la sculpture et de la peinture suivirent de près ceux de l'architecture leur sœur. L'architecture a besoin de leur secours; elle ne peut arriver à un plein épanouissement ni produire tout son effet, qu'elle ne leur soit étroitement associée. D'autre part, la sculpture et la peinture ne peuvent prospérer si elles ne trouvent un ferme appui dans l'architecture.

Les murs du saint édifice une fois achevés, il fallait songer à animer ces espaces froids et vides; à les orner extérieurement et intérieurement de statues, de tableaux destinés à symboliser les enseignements et les saintes traditions du christianisme, à rendre comme visibles les personnes et les objets du culte, à être, enfin, comme « les prédicateurs d'une vie plus haute ». La ferveur chrétienne avait hâte d'orner, de rendre magnifique le lieu où le Sauveur réside, s'unit aux hommes dans sa miséricorde et son amour; où, dans un saint recueillement, le peuple fidèle adore et élève ses pensées vers le ciel. Tout ce que la terre peut donner de plus beau, tout ce qui peut aider les élans religieux de l'âme, fut employé à parer nos temples, et la sculpture et la peinture, marchant sur les pas de l'architecture pour servir l'Église, prêtèrent à l'esprit chrétien son expression la plus sublime. Leurs chefs-d'œuvre ont gardé l'empreinte de ce qu'il y a de meilleur et de plus durable dans toute œuvre d'art : l'amour ardent de l'artiste pour sa création.

Les églises n'étaient pas seulement pour nos pères le sanctuaire de la prière; elles étaient encore comme des expositions grandioses, où, sous leurs yeux, la divine histoire de la Rédemption se déroulait à l'aise. Elles étaient en même temps pour le peuple des musées constamment ouverts, des galeries historiques, où, de siècle en siècle, les chefs-d'œuvre venaient s'ajouter aux chefs-d'œuvre. C'est en les admirant tous les jours que se formait le sens esthétique dans la jeunesse; grâce à elles, les artistes trouvaient des occasions sans



cesse renouvelées de pratiquer leur art. Les commandes abondaient, venues soit des particuliers; soit des corporations.

Toute famille aisée, toute corporation tenait à faire hommage à Dieu d'un don particulier pour sa sainte demeure; on offrait un tableau, une statue, un vitrail, un devant d'autel; les portraits de famille eux-mêmes, en leur qualité de portraits de donateurs, étaient apportés aux pieds des saints, et servaient une pensée élevée. Quand les artistes se représentaient eux-mêmes, soit par la couleur, soit par le bronze, le bois ou la pierre, ils se donnaient l'attitude d'humbles suppliants; dans celles de leurs compositions qui ont de nombreux personnages, on les voit chercher toujours la place la plus modeste pour y figurer; souvent, comme Adam Krafft, dans le tabernacle de l'église de Saint-Laurent, ils paraissent en habits de travail, revêtus de leur tablier, un outil à la main et dans l'attitude de serviteurs<sup>1</sup>.

Mais ce n'était pas seulement la vie religieuse, c'était aussi la vie domestique et publique que la sculpture et la peinture s'efforçaient d'ennoblir et d'orner. Les hôtels de ville, les maisons des corporations, les demeures patriciennes étaient des musées d'art en petit, et attestent encore aujourd'hui la force et la sève du sentiment artistique de la nation<sup>2</sup>.

Aucune maison bourgeoise n'était dépourvue de peinture; toutes portaient sur leur fronton, soit un symbole quelconque, soit l'image du saint patron de la famille. L'aspect seul des rues dans les grandes villes disait le rôle important qu'avait l'art dans la vie de la nation : elles ressemblaient à des chroniques illustrées, dont les murs, recouverts de fresques, étaient comme les feuillets; ces fresques faisaient mieux pénétrer dans l'intime de la vie populaire et bourgeoise que n'importe quel livre écrit ou imprimé. D'excellents artistes s'y essayaient; il arrivait souvent qu'ils les réussissaient mieux, y montraient plus d'habileté et de talent que dans leurs autres compositions, et de véritables chefs-d'œuvre se trouvaient ainsi exposés dans la rue, pour l'ornementation d'une simple maison bourgeoise<sup>3</sup>. On dépensait souvent de grosses sommes pour l'embellissement des villes; ainsi à Nuremberg, en 1447, la ville donne 500 florins pour dorer la belle fontaine qui s'y trouve; une nouvelle peinture et dorure coûte plus tard 400 florins (1491)<sup>4</sup>.

Tous les chefs-d'œuvre de l'époque portent l'empreinte de l'art national.

<sup>1</sup> Voyez MONZ, *Zeitschrift*, t. III, p. 3-8, et t. XVII, p. 257-279. — RETTBERG, *Nürnberg's Kunstleben*, p. 59, 91. — RIEHL, p. 113.

<sup>2</sup> Voy. ENNEN, t. III, p. 960.

<sup>3</sup> Particulièrement à Augsbourg. Voy. RIEHL, p. 291-298. — HERBERGER, p. 62.

<sup>4</sup> *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 167, et t. XI, p. 560, note 3, p. 566.

L'art est le bien commun de l'humanité, il a ses racines dans la vie intellectuelle et universelle de l'esprit humain : toutefois il porte, là où il se produit, les caractères du milieu où il se développe<sup>1</sup>. Comme les mœurs et le langage, il croit sur un sol religieux, au sein même du peuple; il traduit et revêt la vie intime et les sentiments les plus élevés de la nation sous le symbole de l'image, de même que la langue, sous le symbole des mots, les mœurs, sous la forme des relations sociales, les traduisent et les revêtent. Les artistes allemands d'alors, par nature comme par développement personnel, avaient le sentiment très-prononcé de l'amour de leur pays; ils transportèrent tout naturellement ce sentiment dans l'art. On peut presque discerner les traits de caractère particuliers à chaque province allemande en étudiant les œuvres artistiques qui lui appartiennent en propre. De même que toute grande ville avait un dialecte particulier, l'art y avait aussi certaines nuances, qui n'étaient qu'à lui.

Tous ces artistes remarquables qui produisirent en si grande abondance des œuvres si variées et si admirables, n'étaient que de simples bourgeois, d'humbles ouvriers d'une corporation de la ville. Le jeune homme se rendait dans l'atelier d'un maître, y apprenait la préparation traditionnelle de la matière première, acquérait la pratique des travaux de son état, avançait peu à peu, et devenait enfin premier ouvrier. Il étudiait le maître, se perfectionnait en suivant son exemple, puis il se mettait en voyage; s'il parvenait à produire quelque ouvrage vraiment remarquable, il faisait ce qu'on appelait « œuvre de maître », et passait patron; sinon, il restait simple ouvrier, et se bornait à aider son maître dans l'exécution des commandes reçues. Au reste, les patrons eux-mêmes, verriers, statuaires, sculpteurs sur bois, fondeurs en métaux, fondeurs de cloches, orfèvres, forgerons, serruriers, travaillaient avec leurs ouvriers et leurs apprentis, maintenaient parmi eux l'ordre et la discipline, mangeaient à la même table, couchaient sous le même toit, et ne se distinguaient en rien des autres gens du métier.

Parmi les vies des nombreux protecteurs de l'art à cette époque, nous choisirons celle du drapier et échevin Jacques Heller, de Francfort-sur-le-Mein. Nous pourrions y étudier la manière dont l'art se développait alors, ses étroits rapports avec la vie des citoyens, et la souplesse avec laquelle il se pliait aux besoins des hommes de ce temps. Les grandes capacités de Heller, sa connaissance pratique des affaires lui avaient valu la considération de ses concitoyens. Il avait vu le monde; en 1500 il avait visité Rome et avait représenté plusieurs fois avec succès les intérêts de Francfort dans les

<sup>1</sup> Voy. LUTHARDT, p. 34-35.

diètes de l'empire et différentes affaires diplomatiques. Les legs, les fondations qu'il fit en si grande abondance nous font concevoir une haute idée de sa bonté de cœur, de sa bienfaisance envers la misère et le malheur, de son affectueuse sollicitude pour ses subordonnés, de sa belle et patriarcale manière de vivre dans sa maison, au milieu de ses fidèles serviteurs. Plein d'amour pour son pays, ami zélé du progrès de la science, il donna « de bon cœur », et pour l'utilité commune de la ville, une somme importante pour la construction d'une nouvelle bibliothèque. Jusque par delà la mort, il voulut concourir à l'honneur, à la prospérité de sa ville natale par la donation de sommes considérables qu'il attribua à la construction d'édifices publics, églises, et murs d'enceinte. Une profonde et grave piété, un esprit entièrement dévoué à l'Église furent les mobiles qui le dirigèrent toute sa vie. Sa foi était aussi la cause de la protection qu'il accordait aux arts, et s'il faisait travailler sculpteurs et fondeurs, peintres, orfèvres, brodeurs, c'était pour prêter une expression durable à sa piété. On a conservé des ordres écrits laissés par lui pour l'achèvement de précieux ornements d'église destinés à des cloîtres et à des églises de la ville et des environs. Il y indique avec précision les belles broderies d'art qui doivent y être employées; par exemple, pour le cloître des Dominicains de Francfort, il ordonne qu'on fasse un ornement d'église « avec du velours rouge, du meilleur et du plus beau, richement orné, exécuté de la manière la plus artistique, avec une belle croix sous laquelle Marie et saint Jean seront représentés, et où seront brodés deux écussons : le sien et celui de sa femme », « plus, deux dalmatiques et une chape de chœur où saint Jacques et sainte Catherine soient brodés », ouvrage auquel les perles de sa défunte femme doivent être employées. Outre cela, il ordonne de dépenser quatre-vingts et même cent florins en surplus, afin qu'elles soient encore plus belles, plus dignes d'être consacrées à la gloire et à la louange de Dieu. Pour son tombeau, dont il avait marqué la place dans le cloître des Dominicains, il fit faire, de son vivant, un bel ouvrage d'art en bronze, surmonté d'une statue de la Mort <sup>1</sup>. Dans l'église de Notre-Dame, il fit exécuter un admirable groupe sculpté représentant Jésus au jardin de Gethsémani, non loin duquel sont les apôtres endormis <sup>2</sup>. Il joignit à cette offrande magnifique une fondation pieuse. Mais tous ces dons restent bien au-dessous, comme valeur artistique, d'un tableau d'autel destiné au couvent des Dominicains (qu'Albert Durer peignit par son ordre), et d'un Cal-

<sup>1</sup> Lorsque le monastère fut supprimé, cette statue fut brisée comme n'étant que du « vieux métal », et vendue à des Juifs.

<sup>2</sup> Il n'existe plus maintenant.

vaire qu'un maître inconnu exécuta sous sa direction pour le cimetière de la cathédrale. Le tableau de Durer représente l'assomption et le couronnement de la Sainte Vierge; il excita chez les contemporains l'admiration la plus vive, et jouit pendant un siècle d'une réputation très-étendue <sup>1</sup>. Quant au Calvaire, c'est ce que Francfort possède de plus remarquable en fait de sculpture du moyen âge. Il se compose de sept statues plus grandes que nature, d'une exécution parfaite et d'un effet saisissant. Le Christ en croix, surtout, est une création magistrale et sublime; la douloureuse et noble expression de la tête inclinée produit une émotion profonde. Sur le socle de ce monument, modèle d'harmonieuse composition, on lit l'inscription latine suivante : « *En l'an 1509, les époux Jacob Heller et Catherine de Molhaim, demeurant à Nuremberg, ont érigé ce Calvaire, à la louange de notre glorieux triomphateur Jésus-Christ, en leur nom et en celui de leurs ancêtres, afin que Dieu accorde sa grâce aux vivants et le repos éternel aux morts.* » Les textes de la sainte Écriture, gravés en relief en plusieurs endroits et au bord des vêtements des personnages, sont dignes d'attention, en ce qu'ils montrent bien les sentiments qui ont présidé à l'érection du monument. Les citations de la sainte Écriture et les représentations plastiques sont dans un parfait rapport, et font de l'œuvre entière comme une expression grandiose de la foi, de l'espérance, de l'amour confiant et tendre du donateur. Le dernier texte : « Et Jacob prit la pierre, et il la dressa comme un signe », fut évidemment choisi par Heller par allusion à son propre prénom, et pour bien indiquer qu'il faisait cette fondation pour le salut éternel des morts et des vivants, dressant ainsi un signe commémoratif, érigeant un sanctuaire de prières pour les générations présentes et futures. Heller fit en outre une donation pour que tous les vendredis de l'année, le recteur de l'École de la Collégiale de Saint-Barthélemy, avec sept de ses élèves, vint devant le sanctuaire « réciter un office en mémoire du Christ », et pour que, devant le Calvaire et le jardin des Oliviers, en l'église Notre-Dame, deux lampes brûlassent perpétuellement <sup>2</sup>.

Toute bonne œuvre, sous quelque forme qu'elle se produisit, était considérée par les chrétiens de ce temps comme agréable à Dieu; on l'accomplissait « de par Dieu », comme on disait jadis, c'est-à-dire pour satisfaire au commandement que Dieu nous fait de témoigner notre charité par des actes. On faisait le bien « pour obtenir son

<sup>1</sup> Voy. KAUFFMANN, *A. Durer*, p. 27-29.

<sup>2</sup> Voy. le beau travail de CORNILL, intitulé *Jacob Heller et Alb. Durer*. — Voy. J. MERLO, *Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein* (Cologne, 1882), cah. 38, 103-110. — Sur d'autres donations faites par des bourgeois de Francfort, voy. KRIEGER, *Geschichte von Francfurt*, p. 161-181.



propre salut, et parce que le bonheur éternel ne peut être mérité que par les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle : les aumônes, la construction des églises, les tableaux qui servent à les orner, les statues et autres décorations d'église, enfin tout ce qui peut attirer les hommes aux saintes méditations et à la pieuse ferveur<sup>1</sup>; tous ces dons doivent être faits afin de trouver grâce devant Dieu ». La doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres était alors acceptée par toutes les classes de la société; grâce à son influence, les États et les villes n'avaient jamais besoin d'établir un budget courant pour la construction des églises, des écoles, des maisons de bienfaisance, hôpitaux, orphelinats et autres établissements charitables. Le gouvernement, les caisses communales ne fournissaient aucun subside à la charité, et l'on ne faisait pas de collecte dans les maisons. Tous les frais qu'exige le secours des misérables étaient couverts par des dons volontaires; en même temps le même désir de plaire à Dieu et de sauver son âme procurait aux artistes la commande d'innombrables œuvres d'art qui glorifiaient à la fois la religion et la patrie.

Étudions de plus près les choses : examinons, par exemple, l'activité artistique qui régnait dans la petite ville de Calcar (Bas-Rhin). Nous pouvons du reste admirer encore dans son église un grand nombre de magnifiques tableaux et de riches sculptures sur bois, datant de cette époque<sup>2</sup>.

Il y avait à Calcar diverses corporations parmi lesquelles, autant que nos renseignements nous permettent d'en juger, la corporation de Notre-Dame et celle de Sainte-Anne tenaient le premier rang par la munificence de leurs dons. En 1492, la corporation de Notre-Dame fit exécuter par maître Dériek Bongert l'autel en bois sculpté de la sainte Famille qui existe encore, et qui est merveilleusement beau. Dans les comptes de cette corporation, nous voyons qu'un certain maître Arnt acheva en 1480 un Ensevelissement du Christ; qu'un autre, nommé Ewert, sculpta un retable d'autel (1492); enfin qu'en 1498 cette même corporation résolut d'ériger dans l'église, en l'honneur de la Passion, le célèbre autel que nous pouvons encore y admirer. Les notables de la confrérie, accompagnés du curé de la paroisse Jean Houdaen (docteur et autrefois professeur de théologie), se rendirent à Utrecht pour examiner et étudier les autels en bois sculpté qui s'y trouvent. Un dessinateur qu'ils avaient emmené avec eux fit, aidé par maître Arnt, les dessins nécessaires. On tira d'Amsterdam, de Nimègue et des forêts impériales le plus

<sup>1</sup> *Seelenfuhrer*, p. 9.

<sup>2</sup> Tiré du travail si consciencieux de Wolff sur l'église de Saint-Nicolas à Calcar.

beau bois qu'il fut possible de se procurer <sup>1</sup>, et aussitôt après le retour des délégués, on fit faire par un charpentier de Calcar la caisse de l'autel. Le travail fut partagé entre plusieurs sculpteurs sur bois, eu égard à leur capacité. Les trois groupes inférieurs, qui représentent l'entrée de Jésus à Jérusalem, la fête de l'Agneau pascal et le lavement des pieds, furent confiés à Jean Van Haldern; l'ornementation, à Rytermann, au bahutier Derick-Jeger et à son fils. Le sujet principal, la Passion de Jésus-Christ, fut exécuté par le « très-célèbre tailleur d'images » maître Lodewich. Cet autel, dont l'harmonieuse perfection fait une œuvre incomparable, fut terminé en 1500, et les notables de la corporation donnèrent à maître Lodewich, en récompense de son travail, 178 florins d'or. La même corporation confia plus tard l'exécution du riche et admirable autel des Sept-Douleurs de Marie à un autre bourgeois de Calcar, maître Henri d'Ouwermann; les magnifiques stalles qui ornent le chœur de l'église furent exécutées aux frais de la fabrique, par Henri Bernts (1505-1508). Comme perfection de sculpture, c'est bien ce que le Bas-Rhin possède de plus remarquable parmi les œuvres de ce genre. Le maître sculpteur reçut comme salaire 200 florins d'or, deux muids de seigle, quatre tonneaux de bière, et, comme hommage particulier, « un manteau et cinq aunes d'étoffe de soie d'Ypres pour sa femme ». Le candélabre de la chapelle de la Vierge, haut de 13 pieds, large de 7, une des plus grandioses productions de ce genre, est aussi l'ouvrage de Henri Bernts; mais il mourut avant de l'avoir achevé, et il fut alors confié à maître Kerstken de Ringenbergh <sup>2</sup>, « bourgeois de la ville » (1510).

Outre les seize sculpteurs de Calcar dont les noms sont venus jusqu'à nous, tant de peintres y étaient employés en même temps qu'on peut encore aujourd'hui citer les noms de treize d'entre eux, parmi lesquels se trouvait Jean Jost, vulgairement appelé Jean de Calcar, et le plus célèbre de tous (<sup>†</sup> 1519) <sup>3</sup>. C'est lui que la corporation de Notre-Dame chargea d'exécuter les quatre panneaux du maître-autel, dont le prieur du couvent des Ursulines avait fait les dessins. En dehors des peintres proprement dits, il y avait à Calcar deux peintres verriers (1485-1515), plus huit brodeurs en soie chargés de fournir les ornements à personnages brodés de perles et de pierres précieuses, les bannières et d'autres objets servant au culte. Parmi eux on cite particulièrement le Frère Egbert, probablement Dominicain <sup>4</sup>. De

<sup>1</sup> Voy. WOLFF, t. VII.

<sup>2</sup> WOLFF, p. 23-28.

<sup>3</sup> Voy. WOLFF, p. 13-22.

<sup>4</sup> Il est probable qu'alors à Calcar toute maison bourgeoise avait des vitraux peints. Voy. WOLFF, 22.

belles orgues furent aussi construites pour l'église, mais il n'en reste plus rien que les comptes (1482-1519).

Dans les monuments d'art de la petite cité du Bas-Rhin, la sculpture et la peinture restent étroitement unies : il en était ainsi au moyen âge comme dans l'antiquité (chez les Grecs en particulier). Les sculptures sur pierre, sur bois et même sur ivoire, étaient peintes, et sur les tableaux, nous trouvons des ornements en relief<sup>1</sup>.

#### ORFÈVRES ET SCULPTEURS.

La sculpture vient toujours sur les pas de l'architecture; c'est elle qui a la mission de décorer les édifices d'une manière qui leur soit appropriée. Dans son âge d'or, elle était inséparable de l'art qui l'avait fait naître; le principe de l'architecture se fait sentir partout dans ses productions, et toutes témoignent de l'union organique des deux arts. La partie de beaucoup la plus considérable des sculptures du quinzième siècle n'existe plus. Cependant nous possédons encore d'innombrables ouvrages, en métal, en pierre ou en bois, datant de cette époque : sculptures de cathédrales, d'églises, de chapelles, de maisons particulières; portails, devants d'autels ornés de statues et de bas-reliefs; autels en bronze, tabernacles, buffets d'orgue, fonts baptismaux et fontaines, tombeaux en pierre ou en métal, lutrins en bronze coulé ou en bois sculpté, cuves baptismales en bronze ou en cuivre jaune, chaires et stalles de chœur, statues, vases sacrés de toute grandeur et de toute matière, expositions, saints ciboires, calices, ostensoirs, reliquaires, croix d'autel, crosses d'évêque, chandeliers et autres ouvrages d'orfèvrerie, hanaps, gardes d'épée, etc.

Parmi les ouvriers en métaux, les orfèvres qui travaillaient l'or et l'argent étaient les plus occupés; ils exécutaient souvent de véritables chefs-d'œuvre qui égalent et peut-être dépassent ce que les Grecs et les Orientaux ont fait de plus parfait en ce genre. Leurs corporations les plus florissantes étaient celles de Nuremberg, de Cologne, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Landshut et de Mayence. Dans cette dernière ville, on comptait en 1475 plus de trente orfèvres<sup>2</sup>; les noms de beaucoup d'entre eux nous ont été conservés<sup>3</sup>. Le célèbre orfèvre Georges Seld avait son atelier à Augsbourg; il

<sup>1</sup> OTTE, p. 650-651. Les sculpteurs sur bois et les peintres ne formaient qu'une même corporation. *Documents*, t. VII, p. 22.

<sup>2</sup> FALK, *Kunsthätigkeit in Mainz zum Jahr 1475*.

<sup>3</sup> SIGHART, p. 551-554. « Il n'y avait presque pas de ville un peu importante par son commerce dans l'Allemagne d'alors, qui ne fût fière d'avoir son orfèvre célèbre. » MEYER, p. 185.

mit vingt-six ans à exécuter un autel en argent pour la cathédrale, représentant la Cène, la Passion de Jésus-Christ et la Résurrection; il pesait environ deux cents livres.

La corporation des orfèvres de Nuremberg comptait souvent plus de cinquante maîtres; tous avaient de grands ateliers, et leurs ouvrages délicats étaient recherchés dans toute l'Europe. Ils ne se bornaient pas à ciseler d'admirables parures, des vases précieux; leur principal mérite consistait à composer eux-mêmes les dessins des ornements et des figures qu'ils coulaient ensuite en métal. Tous les bijoux d'alors ont une valeur artistique; ils sont d'une variété de forme et de composition étonnante, et représentent des animaux, des figures de femme, des groupes religieux ou profanes exécutés soit en métal ciselé, soit en émail. On émaillait, par exemple, des paons aux queues chatoyantes, des figures de femmes portant des couronnes d'or et parées de vêtements éclatants. Puis on achevait l'ornementation de ces bijoux avec des perles et des pierres précieuses. Le conseil de Nuremberg fit exécuter en 1509, pour le roi Ladislas de Hongrie, une fleur en vermeil d'un travail exquis, et en 1512, pour l'évêque Laurent de Wurtzbourg, un vase en vermeil où les travaux des douze mois de l'année étaient gravés avec beaucoup d'art<sup>1</sup>.

Pour se faire une idée des richesses d'orfèvrerie que possédait l'Allemagne au quinzième siècle, il suffirait de parcourir l'inventaire des trésors de quelques églises. Citons, surtout, celui de Sainte-Marie à Nuremberg (1466) et celui de la cathédrale de Freising (1482). Dans la cathédrale de Passau, l'inventaire mentionne deux grands reliquaires en forme d'églises et de tours, vingt appliques en argent, quarante statues du même métal, des châsses, des expositions<sup>2</sup>. Dans la cathédrale de Berne se trouvaient, entre autres objets précieux, une tête de Christ en argent, pesant trente et une livres; deux anges en argent richement dorés, du poids de quatre-vingts livres; les bustes en argent de saint Vincent et de saint Achate, un reliquaire en or massif pesant vingt-huit livres, contenant le chef du saint patron de l'église et couvert de pierres précieuses estimées

<sup>1</sup> On peut se rendre compte du nombre d'objets d'art, en or et en argent, que possédaient les églises de Nuremberg, dans les documents qui nous racontent le dépouillement des églises ordonné par le conseil de la ville en 1552. On tira de tous les objets en argent doré ou non doré une somme de mille sept cents marcs, pesant ensemble près de neuf cents livres. On les emporta, on les fondit, on les vendit; on fit plus tard de l'argent avec tout ce qui en restait encore. Les marchands étrangers qui trafiquaient avec Nuremberg emportèrent dans d'autres pays des cargaisons entières d'objets précieux. Les chefs-d'œuvre d'Albert Durer furent vendus, « comme vieux tableaux papistes », aux Italiens. Français, Anglais, Hollandais. Voy. VAN EYE, p. 487. — HASSLER, p. 116.

<sup>2</sup> Voy. BAADER, t. I, p. 74-89. — SIGHART, p. 547, 552.



2,000 ducats; de plus, les statues des douze apôtres, pesant chacune vingt-quatre livres <sup>1</sup>. Pour citer encore un autre exemple, le prieur du monastère de Tégernsée, Conrad, achète la même année (1462) deux reliquaires d'argent en forme de bras, quatre expositions, dont l'une, ornée de l'image de la Vierge, coûta 520 florins; une statuette de la Mère de Dieu, entourée d'un soleil estimé 500 florins; plus, les statuettes en argent de saint Benoit et de sainte Scholastique; un pectoral en or pur orné de pierreries; une mitre, une chaîne et une croix, un grand nombre de reliquaires et dix-huit calices. Les particuliers possédaient aussi beaucoup d'objets précieux <sup>2</sup>.

Citons parmi les œuvres d'art qui nous ont été conservées, le grand ostensor de la cathédrale de Coire, haut d'environ un mètre. C'est un chef-d'œuvre de premier ordre, tant à cause de la perfection des figures que pour le goût de l'ornementation. Il est cependant de beaucoup surpassé en richesse, sinon en beauté artistique, par l'ostensor de maître Lucas, bourgeois et conseiller de Donauwærth (1513); l'empereur Maximilien en fit présent au monastère du lieu; c'est un ouvrage splendide, orné de quarante figurines, d'inscriptions et d'écussons émaillés <sup>3</sup>.

Les fondeurs en bronze de Nuremberg n'étaient pas moins habiles que les orfèvres, et avaient une grande célébrité. Dès 1447, le poète Hans Rosenplut disait à propos d'eux : « J'ai trouvé bien des maîtres à Nuremberg : j'ai visité dans leurs ateliers les fondeurs de métaux : ils n'ont pas leurs pareils dans le monde entier. Ce qui vole, court, nage ou plane, homme, ange, oiseau, poisson, ver ou insecte, toutes les créatures selon leur rang et tout ce que la terre peut produire, ils savent le représenter, le couler en cuivre, et nul ouvrage ne leur semble trop difficile. Leur art et leur travail sont célèbres dans les pays les plus lointains; ils sont bien dignes d'être nommés et célébrés comme de grands artistes. Nemrod ne connaissait pas de tels maîtres quand il voulut faire construire la tour de Babylone; c'est pourquoi je loue et j'exalte Nuremberg; elle est plus riche en artistes habiles qu'aucune autre ville du monde <sup>4</sup>. »

Le plus célèbre fondeur de Nuremberg, Pierre Fischer, était simple chaudronnier. Il éleva son art jusqu'à la plus haute perfec-

<sup>1</sup> SCHEURER, *Bernisches Mausoleum*, t. I, p. 265. — FISCHER, *Geschichte der Disputation zu Bern*, p. 576.

<sup>2</sup> VOY. SIGHART, p. 547.

<sup>3</sup> SIGHART, p. 555. OTTE, 182-183.

<sup>4</sup> LOCHNER, *Der Spruch von Nürnberg*, poésie descriptive de Rosenplut (Nuremberg, 1854).

fection. « Pierre Fischer, écrit Neudörfer, était affable envers tout le monde et très-expérimenté dans les ouvrages profanes (pour parler comme un laïque). Il avait une si grande réputation que lorsqu'un prince ou un grand personnage visitait la ville, il était rare qu'il négligeât d'aller voir Fischer dans sa fonderie, où il se rendait et travaillait tous les jours. » Fischer et ses deux illustres amis, le tailleur de pierre Adam Krafft et le chaudronnier Sébastien Lindenast, semblaient n'avoir qu'un même cœur. Tous trois étaient également désintéressés, simples, avides d'apprendre toujours davantage, et cela jusqu'à l'âge le plus avancé. « Ils étaient comme des frères, dit Neudörfer; tous les vendredis, même lorsqu'ils furent devenus vieux, ils se réunissaient et s'exerçaient ensemble comme des apprentis, ainsi que nous le prouvent les dessins qu'ils exécutaient dans leurs réunions. Ils se séparaient ensuite amicalement, mais sans avoir ni bu ni mangé ensemble <sup>1</sup>. » Fischer s'est représenté lui-même dans le plus beau de ses chefs-d'œuvre, le tombeau de saint Sébald <sup>2</sup>; nous voyons en lui un petit homme trapu, à la barbe épaisse, revêtu de son tablier de travail, coiffé d'un bonnet, et tenant à la main son marteau. Il travailla au tombeau de saint Sébald de 1508 à 1519, secondé par ses cinq fils, et grava cette inscription en lettres coulées sur le socle du monument : « Ceci a été exécuté à la louange unique du Dieu tout-puissant et en l'honneur du prince du ciel saint Sébald, à l'aide des aumônes données par les dévotés gens. » Ce monument pèse cent cinquante-neuf quintaux cent vingt-neuf livres; pour la perfection avec laquelle le bronze est coulé, la noblesse du sentiment, la richesse d'imagination, cet admirable ouvrage n'a qu'un unique équivalent dans les chefs-d'œuvre du quinzième siècle : ce sont les grandes portes de bronze exécutées par Ghiberti à Florence. Sur le tombeau d'argent du saint, l'artiste a élevé un temple; les motifs si variés de la sculpture permettent diverses interprétations; mais il paraît cependant certain que le maître a voulu exprimer l'hommage que toute la terre rend au Sauveur, et comment toute créature tire de lui son origine, se rapporte à lui et le glorifie. La nature et toutes ses productions, le paganisme avec ses actions héroïques et ses vertus naturelles, l'Ancien Testament avec ses prophètes, le Nouveau avec ses apôtres et ses saints, tout apporte son hommage à l'Enfant Jésus, assis sur un trône au sommet de la tour du milieu; il tient le globe du monde entre ses mains, et semble marquer le commencement et le terme du développement historique de l'humanité. Les statues des apôtres, pleines de caractère et d'expression, n'ont

<sup>1</sup> NEUDÖRFER, éd. de Lochner, p. 21-37. — LOCHNER, p. 21-31, 37-43.

<sup>2</sup> Dans l'église de Saint-Sébald, à Nuremberg.

peut-être pas été surpassées. Beaucoup d'entre elles, dans leurs formes mouvementées, sortent tout à fait du calme solennel, de l'immobilité béate de l'ancien art plastique, et sont comme le symbole de l'animation, de l'ardeur qui se manifestaient à cette époque dans la vie religieuse <sup>1</sup>.

Parmi les autres œuvres du même maître que nous possédons encore, les plus justement célèbres par la perfection de leur travail sont les tombeaux de l'évêque Henri de Bamberg et celui de Marguerite Tucher, représentant la résurrection de Lazare (cathédrale de Ratisbonne). Pour le grandiose monument funèbre que l'empereur Maximilien se faisait élever à Inspruck, Fischer exécuta la statue du roi Artus d'Angleterre, remarquable par la calme et simple beauté, la perfection et la délicatesse de l'exécution. Quant aux grandes compositions en bronze de Fischer qui, s'il faut en croire Neudörfer, « remplissaient la Pologne, la Bohême, la Hongrie, et les demeures des princes dans tout le saint-empire romain », nous n'en possédons plus aucune.

Les plus belles compositions de son ami Sébastien Lindenast, qui exécutait avec tant d'art statuette, hanaps, agrafes, fermoirs et quantité d'autres bijoux en cuivre, « comme s'ils eussent été d'or et d'argent », ont également disparu. C'est à Lindenast qu'on devait les figures en cuivre repoussé qui ornaient l'horloge d'art construite par le maître serrurier Georges Heuss dans l'église Notre-Dame, à Nuremberg (1506-1509). On y voyait l'empereur Charles IV assis sur un trône; devant lui se tenait un héraut. Au coup de l'heure, sonnée par la Mort, deux joueurs de trompette, placés de chaque côté de la porte, embouchaient leurs instruments : les sept princes électeurs entraient alors, défilaient devant l'Empereur en s'inclinant, et sortaient par une autre porte <sup>2</sup>.

Au nord de l'Allemagne, les fonderies les plus importantes étaient celles de Brunswick, Dortmund, Erfurt, Magdebourg, Zwickau et Leipzig. Une des plus belles œuvres de ces fonderies, c'est le tabernacle, haut de trente pieds, de l'église Sainte-Marie, à Lubeck. L'orfèvre Nicolas Rughesee et le fondeur Nicolas Gruden l'exécutèrent ensemble (1479) <sup>3</sup>.

Les innombrables tombes en cuivre encastrées dans le dallage ou

<sup>1</sup> BAADER, *Pièces just.*, t. I, p. 53. — Sur l'œuvre elle-même, voy. SIGHART, p. 560-562. — OTTE, p. 517. — RETTBERG, p. 148-156. — Voy. aussi BERGAU, *Grenzboten*, 1873 a., p. 53-62.

<sup>2</sup> Voy. OTTE, p. 264-719. — Pour plus de détails sur ce chef-d'œuvre, voy. BAADER, t. I, p. 73, 99-111. — Les statues furent en grande partie vendues plus tard comme « vieux cuivre ». L'Empereur et son héraut sont seuls demeurés.

<sup>3</sup> OTTE, p. 714. — Les armuriers allemands ne le cédaient en rien, pour l'habileté, aux armuriers d'Italie. JAHRBUCH, t. IV, p. 231.

les murs des églises sont généralement d'un dessin plein de style, et dignes d'intérêt à tous les points de vue. Elles expriment admirablement la doctrine du christianisme sur la mort.

Dans l'art de la fonderie des cloches, le quinzième siècle n'a pas été surpassé. Les plus grandes cloches de la cathédrale de Cologne ont été fondues en 1448 et 1449<sup>1</sup>; celles de l'église Sainte-Marie de Danzig en 1458; celles de la cathédrale d'Halberstadt en 1457; celles de Merseburg en 1507; d'Erfurt en 1497; de Sainte-Élisabeth, à Breslau, en 1507. Elles sont au-dessus de tout ce que l'art ancien et moderne a produit en ce genre, par la perfection achevée de leur fonderie, le mélange harmonieux et riche de leurs sons, la beauté de leur poli et le goût de leur ornementation<sup>2</sup>.

La sculpture sur pierre et sur bois produisit pendant la même période d'admirables chefs-d'œuvre qui peuvent être placés sur le même rang que les plus beaux ouvrages des artistes en métaux, et les surpassent peut-être encore<sup>3</sup>.

Le plus illustre et le plus fécond sculpteur de l'époque, c'est l'ami de Pierre Fischer, Adam Krafft<sup>4</sup>. Par sa simplicité, sa chaleur de cœur, sa dignité de caractère, il est le fidèle reflet de l'esprit allemand à cette époque; ces qualités lui donnent plus d'un trait de ressemblance avec Albert Durer. Aucun maître allemand n'a représenté avec plus d'émotion et de profondeur l'histoire de la Passion de Jésus-Christ. Ses principaux ouvrages, exécutés à Nuremberg, datent de 1490 à 1507.

À la plus ancienne de ses œuvres, les sept grandes scènes de la Passion, se rattache un trait qui caractérise admirablement l'esprit de foi et de ferveur de ce siècle. Un bourgeois de Nuremberg, Martin Ketzler, entreprit un pèlerinage à Jérusalem dans le dessein de mesurer exactement la distance qui sépare la maison de Pilate du Calvaire (1477). Revenu dans son pays, il s'aperçut qu'il avait perdu cette mesure, recommença un nouveau pèlerinage, et fit exécuter par Adam Krafft, d'après ses indications, le Calvaire qu'il s'était proposé

<sup>1</sup> Sur les fondeurs de cloches de Cologne, voy. ENNEN, t. III, p. 1032-1033. — NORDHOFF, *Kunstgeschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 66-67, 96-97. — FALK, *Zur Beurtheilung des fünfzehnten Jahrhunderts*, p. 419-420.

<sup>2</sup> Les cloches de l'ancien papisme du moyen âge et celles de la sombre antiquité sont généralement fondues avec le meilleur et le plus pur métal. — HAHN, *Campanalogie*, p. 90 (Erfurt, 1822).

<sup>3</sup> La sculpture sur ivoire avait précédé la sculpture sur bois. Sur ce point et sur la haute estime où nos sculpteurs sur ivoire étaient tenus en Italie, voy. SCHAFER, *Die Denkmäler der Elfenbeinplastik des Grossherzogtl. Museums zu Darmstadt*, p. 74 (Darmstadt, 1872).

<sup>4</sup> Voy. NEUDÖRFER, p. 12-19. — WANDERER, *Adam Krafft et son école, 1490-1507* (Nuremberg, 1869).



d'ériger. Il se compose de sept piliers en grès dont chacun est surmonté d'une grande scène sculptée de la Passion; ces piliers allaient de sa maison (plus tard surnommée maison de Pilate) jusqu'au cimetière de Saint-Jean. Sur chacun d'eux est placée une inscription expliquant le sujet de la scène représentée, et indiquant la distance de la maison de Pilate. Ces groupes sont grandioses, et d'un effet admirable; le dernier surtout frappe et émeut. Nous lisons sur l'inscription du pilier : « *Ici, devant sa Mère bénie, le corps du Christ est étendu; la Vierge gémit et pleure, son cœur est navré de la plus amère douleur.* » Joseph d'Arimathie soulève avec respect sous les épaules le corps du Sauveur; Marie, agenouillée, attire sur son cœur la tête de son Fils, délivrée de la cruelle couronne d'épines; Madeleine, aux pieds de Jésus, arrose le suaire de ses larmes. Un sentiment vrai et profond anime chaque figure; les costumes nurembourgeois dont sont revêtus les personnages semblent les rendre familiers aux spectateurs, les rapprocher d'eux, et augmenter l'impression de leur vivante sympathie.

La même force et la même chaleur, avec plus de grâce et de perfection encore dans l'attitude des personnages, se font admirer dans l'Ensevelissement du Christ, du même artiste. Ce groupe lui fut commandé par Sébald Schreyer, curateur de l'Église et grand amateur des arts (1492). Krafft exécuta aussi de 1496 à 1500 un admirable chef-d'œuvre, pieuse donation de Jean Imhoff<sup>1</sup>; c'est le tabernacle haut de 64 pieds qui orne le chœur de Saint-Laurent, à Nuremberg. Porté par les deux figures agenouillées, de grandeur naturelle, de Krafft et de ses deux compagnons, l'ouvrage s'élève, semblable en sa structure à une superbe plante dont les branches et les fruits de pierre se terminent par une fleur habilement recourbée comme la houlette d'un berger. Les piliers du tabernacle sont ornés de figures de saints. A sa porte veillent des anges. Comme le Saint Sacrement fut institué en l'honneur de la mort du Rédempteur, l'artiste a représenté dans son œuvre quelques épisodes de la Passion, qui, avec la Résurrection, complètent pour tous les fidèles les fruits de la sainte Cène<sup>2</sup>.

Ce chef-d'œuvre n'est surpassé que par le tabernacle de la cathédrale d'Ulm, qu'une bourgeoise de la ville, Angélique Zähringer, fit élever par le « maître de Weingarten » (1461-1469)<sup>3</sup>. C'est une des plus magnifiques créations de la sculpture du moyen âge. L'architecture en est aussi admirable que la sculpture. La finesse des ornementa-

<sup>1</sup> Voir le contrat de l'artiste avec le donateur Imhoff, publié par ALLHIN, dans le *Grenzboten*, p. 191, n° 44, 1875.

<sup>2</sup> RETTBERG, p. 83-91. — SICHART, p. 525-526.

<sup>3</sup> V. HASSLER, p. 106. — Je cite le premier projet présenté par le maître à la donatrice.

tions est étonnante; on les croirait vraiment exécutées en filigrane, et elles sont si délicatement ciselées, qu'autrefois, et même il n'y a qu'un siècle, on croyait généralement qu'elles avaient été exécutées en pierre coulée, « art perdu aujourd'hui », disait-on. Ce tabernacle est plus grand de moitié que celui de Nuremberg.

Tilmann Riemenschneider suivit une direction artistique presque semblable à celle d'Adam Krafft. Il avait de grands ateliers à Wurtzbourg; ses plus beaux ouvrages sont : les tombeaux des évêques Rodolphe de Scherenberg et Laurent de Bibra dans le dôme de Wurtzbourg; puis le monument funèbre de l'empereur Henri II et de sa femme Cunégonde, dans le dôme de Bamberg (1499-1513). Sur la dalle qui les recouvre on voit les statues des deux saints dans l'attitude d'un tranquille repos. L'œuvre est remarquable par la noblesse de la composition comme par le fini de l'exécution. Sur les quatre côtés du tombeau, des bas-reliefs sculptés rappellent des traits empruntés à la vie des deux époux.

Parmi les maîtres si nombreux d'alors, il faut encore citer Veit Stoss (né en 1447); il travailla alternativement à Cracovie et à Nuremberg. Il était sculpteur sur bois, statuaire, peintre, graveur sur cuivre, mécanicien et architecte. A Cracovie, il acheva en 1489 le magnifique maître-autel de l'église Notre-Dame<sup>1</sup>; en 1492, à la cathédrale, le tombeau du roi Casimir; en 1495, les cent quarante-sept stalles de chœur de l'église de Notre-Dame. Son labeur persévérant exerça une grande influence sur les progrès de l'art en Pologne et en Hongrie<sup>2</sup>. Aussi dans le comtat de Zipfer, tout ce qui est resté debout dans les villes et dans les villages en fait de sculptures, porte-t-il l'empreinte de l'art allemand. Stoss travailla aussi à Nuremberg avec une infatigable ardeur; il reçut des commandes de Transylvanie, et même de Portugal<sup>3</sup>. « Il fit pour le roi de Portugal, rapporte Neudörfer, les statues d'Adam et d'Ève en bois peint, de grandeur naturelle; ils ont une telle vérité d'attitude qu'on reste saisi à leur aspect, il semble qu'ils soient vivants. Il m'a fait voir à moi-même une mappemonde en relief où il a représenté les hautes montagnes, les vallées, les fleuves, les plus humbles cours d'eau, les villes et les forêts<sup>4</sup>. » Son œuvre la plus considérable à Nuremberg,

<sup>1</sup> Voy. sur les offrandes pour les autels, ESSENWEIN, p. 101-102, et *Suppl.*, t. XV, p. 28.

<sup>2</sup> Voy. *Documents*, t. III, p. 253-257; t. IV, p. 41, 44; t. V, p. 227. Fol.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. KUNSTMANN, p. 304.

<sup>4</sup> NEUDÖRFER, p. 84. — Veit Stoss est le seul des grands artistes du quinzième siècle dont la vie soit entachée d'une faute considérable. Dans un procès qu'il eut à soutenir contre un négociant de Nuremberg, qu'il accusait de lui avoir fait perdre une somme importante, il apposa une signature fausse et fut con-

c'est le rosaire de l'église de Saint-Laurent que lui avait commandé le marchand Antoine Tucher, et qu'il termina en 1518. Il y avait à Nuremberg tant de sculpteurs sur bois, qu'on peut à peine comprendre comment tous pouvaient réussir à gagner leur vie <sup>1</sup>.

Le plus célèbre d'entre eux, celui dont le génie fut le plus profond, c'est maître Georges Syrlin, d'Ulm. Ses stalles de chœur, dans la cathédrale d'Ulm, développent en d'admirables sculptures la philosophie de la nature, de l'histoire et de la révélation. L'artiste nous montre d'abord la nature inintelligente, le monde des plantes et des animaux; puis il nous représente l'humanité que le péché a dégradée, qui a oublié Dieu et en est, à cause de cela, abandonnée. Sur ce premier plan s'élève, en trois autres plans superposés, le Paganisme penseur, avide de trouver Dieu; l'Ancien Testament et son attente pleine de foi; enfin le Nouveau Testament dans toute sa plénitude de lumière. Le Paganisme est représenté par ses grands hommes: Pythagore, Cicéron, Sénèque, Quintilien, les sibylles; le Judaïsme, par ses patriarches, ses prophètes et ses saintes femmes; le Christianisme, par ses apôtres et ses saints. L'exécution artistique correspond parfaitement à un plan si vaste. On est émerveillé de la richesse d'imagination de l'artiste et de l'inépuisable variété qu'il sait donner à l'expression de tant de figures. L'attitude des personnages est pleine de vérité, de grâce et de vie; on trouve même dans cette œuvre, à côté d'un profond sentiment religieux, la trace d'un enjouement aimable. La création de maître Syrlin est d'autant plus digne d'admiration qu'il n'a mis que cinq ans à l'exécuter (1469-1474) <sup>2</sup>.

Jusque dans les petites villes et dans les villages, on découvre de magnifiques sculptures datant de cette époque. Par leur simple beauté, la largeur avec laquelle sont traités les personnages, leur caractère élevé, elles appartiennent aux œuvres les plus achevées de l'art allemand. Citons, à l'appui de cette assertion, les œuvres d'art des églises de Lorech (sur le Rhin), de Clausen (près de Trèves), de Blaubeuren, d'Eschach, d'Heerberg (dans un coin ignoré de la Souabe), de Saint-Wolfgang (village près d'Ischl), de Kafermacht, en Autriche, de Rottenburg sur la Tauber, de Cregliengen, lieu de pèlerinage près de Rottenberg, de Gnadenberg, lieu de pèlerinage dans le Palatinat <sup>3</sup>.

damné pour cette déloyauté à être marqué d'un fer rouge aux deux joues. Il se tint toujours pour injustement accusé, et l'empereur Maximilien le rétablit dans tous ses droits de bourgeoisie (1502-1506). *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 637. — BAADER, *Beiträge*, t. I, p. 14-25.

<sup>1</sup> Voyez-en la liste dans BAADER, t. I, p. 4, 5. — SIGHART, p. 540.

<sup>2</sup> Voy. HASSLER, p. 107-114.

<sup>3</sup> Voy. WAAGEN, t. I, p. 186-189. — KUGLER, *Handbuch*, t. II, p. 419-420. — Sur les œuvres d'art d'origine allemande de la Hongrie, voy. SCHEIGER, *Documents*,

On ne connaît le nom que de bien peu des artistes auxquels sont dus tant d'ouvrages admirables. Les maîtres du quinzième siècle n'attachaient aucune importance à ce qui leur était personnel; ils ne paraissent nulle part dans leurs œuvres, ils ne cherchent jamais à mettre leur personnalité en relief; leurs créations fleurissaient pour ainsi dire dans leur âme; elles étaient déjà contenues en germe dans leur foi vive, dans leur ardente piété; elles en étaient le produit presque inconscient; de là leur simplicité et leur calme, et c'est précisément dans cette absence de prétentions, dans ce calme, que git le secret du puissant effet qu'elles produisent. Si elles nous font une telle impression de grandeur, c'est que la grandeur est comme inhérente à leur nature<sup>1</sup>.

## I

Les deux frères Van Eyck : Hubert († 1432) et Jean († 1440), tous deux établis à Bruges durant presque toute leur vie, passent généralement pour avoir été les véritables initiateurs de la peinture en Allemagne. La vigueur du dessin, la clarté de la composition, la profondeur du sentiment, la vérité et l'harmonie de la coloration, font de leurs tableaux des chefs-d'œuvre dont aucune toile jusque-là n'avait pu faire pressentir la perfection. Au point de vue de l'histoire de l'art, ces deux maîtres sont doublement dignes d'être étudiés. D'abord, ils sont les premiers qui aient eu la pensée de mettre la peinture à l'huile, depuis longtemps découverte, au service d'un art élevé; puis c'est à eux encore que l'on doit l'introduction dans l'art de l'étude d'après nature; ils ont traité le portrait et le paysage avec un soin, un amour inconnus jusqu'à eux<sup>2</sup>. Aussi leur réputation s'était-elle répandue dans l'Europe entière; ils eurent de nombreux élèves,

t. I, p. 173. — Sur les stalles de chœur de la Bavière, voy. SIGNART, *Documents*, t. VI, p. 106, 107. — Sur les déprédations exercées plus tard par les protestants dans les églises, voy. les détails donnés par nous, dans le tome III de cet ouvrage. A Saint-Gall, au moment où s'exerça la plus grande fureur contre les images saintes, on emplit quarante voitures de débris, d'images brisées qu'on livra plus tard aux flammes. A Zurich, il fallut treize jours pour anéantir les « idoles » en présence des autorités de la ville. On en brûla les restes à Bâle, le mercredi des Cendres, dans le cimetière de la cathédrale. A Ulm, la même fureur de destruction anéantit cinquante des plus beaux autels, avec leurs sculptures de bois. On alla jusqu'à jeter violemment dehors l'orgue de la cathédrale; puis l'on brûla toutes ces « idoles » pour la « gloire de Dieu ». Voyez notre troisième volume.

<sup>1</sup> Voy. A. STIFTER, *Mélanges*, t. I, p. 235-253.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. EISENMANN, *Die Brüder Van Eyck*, dans l'ouvrage intitulé : *Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit*, p. 3-6. — Sur Durer, considéré comme le premier paysagiste allemand, voy. KAUFMANN, p. 35.



non-seulement en Allemagne, mais en Italie<sup>1</sup>. Antonelli de Messine faisait partie de ces derniers, et communiqua plus tard aux artistes de Venise le goût que les maîtres flamands lui avaient inspiré pour le paysage<sup>2</sup>. L'école des frères Van Eyck exerça une puissante influence à Florence même, et Dominique Ghirlandajo n'y resta pas étranger. Les artistes de la haute Allemagne lui durent aussi leur inspiration, et beaucoup d'entre eux, après avoir étudié dans les ateliers des frères Van Eyck, importèrent dans leur patrie l'« art des Pays-Bas ».

Cependant, les plus célèbres et les plus universellement admirés des artistes de notre pays ne subirent pas l'influence flamande. Le fond et la manière de leurs tableaux montrent clairement qu'ils relèvent bien plutôt de l'école de Cologne. Cette école, qui avait peut-être reçu des Grecs, dès l'époque des Othon, les premiers principes de l'art, était entrée dans un plein épanouissement depuis le commencement du quatorzième siècle. Elle devait surtout sa réputation à Étienne Lochner, de Constance, dont l'influence domina à Cologne jusqu'au seizième siècle, et qui eut toute une pléiade de disciples remarquables : le « maître de la Passion de Liversberg » le « maître de la Glorification de Marie », et le « maître de Saint-Séverin » en sont les plus admirés (1460-1500)<sup>3</sup>.

Parmi les artistes venus du dehors qui reçurent à Cologne la direction de leur talent, deux maîtres doivent surtout attirer notre attention : Hans Memling, dit Hans l'Allemand, né en Franconie (mort vers 1495), ordinairement pris à tort pour un Flamand par nos biographes, et Martin Schongauer, né en Souabe, surnommé à cause de l'admiration générale qu'il inspirait « Martin Schön » (Martin le Beau). Il est évident que les personnages des tableaux de Memling ont eu pour modèles des habitants du pays du Rhin ; les détails d'architecture offrent tous les caractères de l'art rhénan ; la couleur est celle de l'école de Cologne, nullement celle des frères Van Eyck. Memling resta toujours fidèle à la tradition de Cologne, même après que depuis longtemps il se fut fixé à Bruges et eut travaillé dans l'atelier de Rogier van der Weyden, élève plein de talent des frères Van Eyck<sup>4</sup>. Martin Schongauer suivit la même voie, bien qu'il ait eu comme lui le bénéfice des leçons des maîtres flamands. Comparons avec la délicieuse composition d'Étienne Lochner, *Marie dans le buis-*

<sup>1</sup> Vittoria Colonna et Michel-Ange trouvaient qu'il y avait plus de sentiment religieux dans les tableaux de l'école flamande que dans ceux de l'école italienne. Voy. *Documents*, t. V, p. 155.

<sup>2</sup> Voy. A. DE HUMBOLDT, *Cosmos*, t. II, p. 81-82.

<sup>3</sup> Scheibler, p. 11-56, p. 17.

<sup>4</sup> THAUSING, *Vie de Durer*, p. 54.

*son de roses* (Musée de Cologne), et avec son principal chef-d'œuvre connu sous le nom de *Tableau de la Cathédrale*, les toiles de Memling conservées dans la salle capitulaire de l'hôpital Saint-Jean à Bruges. Examinons aussi les *Sept Joies de Marie*, du même artiste, dans la Pinacothèque de Munich, et *Marie dans le buisson de roses*, de Schongauer, à Saint-Martin de Colmar : nous ne pourrions plus conserver de doutes sur leur proche parenté. Le dessin plein de finesse et de sentiment, l'expression d'humble innocence de Marie, sa dignité virginale, la force, la profondeur idéale de la pensée, surtout dans les figures de madones, placent les trois maîtres bien au-dessus de tous les artistes de leur temps. Mais ce qui les sépare surtout d'eux, ce qui crée leur véritable originalité, c'est le noble besoin de vérité qui se fait admirer dans leurs tableaux et s'efforce toujours de donner une forme précise aux créations les plus idéales. En effet, dans les toiles de cette école, les figures de saints, empreintes d'un si profond sentiment d'amour divin, n'en sont pas moins vivantes; on sent qu'elles appartiennent à un monde supérieur, mais en même temps réel; les corps sont pleins de vigueur, on reconnaît dans les figures des individualités bien caractérisées; les plus petits détails sont bien observés, pris sur le vif, et les personnages semblent former une série de portraits. Tout ce qui les entoure, vêtements, meubles, bijoux, est emprunté à la vie de tous les jours et introduit le spectateur dans les mœurs de l'époque<sup>1</sup>.

Les œuvres de Memling et de Schongauer ont de plus un intérêt spécial pour nous : ils reproduisent avec une grande fidélité les traits de caractère les plus saillants du peuple allemand; ils expriment la profondeur et la pureté de sa foi, sa loyauté, sa noble simplicité; en même temps, ils ont un intérêt psychologique qui nous semble surpasser encore leur valeur artistique : ils nous fournissent d'inappréciables et féconds documents d'histoire nationale, et nous pouvons y étudier les progrès de notre civilisation. La tête du Christ de Memling<sup>2</sup>, le Christ détaché de la croix de Schongauer<sup>3</sup>, suffiraient à eux seuls pour donner une haute idée du sentiment religieux d'un siècle qui vit éclore de pareils chefs-d'œuvre. Le plus célèbre tableau de Schongauer nous offre en une seule physionomie l'expression de la sainteté, de l'amour, de la douleur et de la félicité. Dans le visage de Marie, en effet, la sainteté devient de l'amour, l'amour de la douleur, la souffrance de l'extase, et tout semble se confondre et s'unir dans un unique sentiment; de belles larmes coulent en abondance sur les joues de la Vierge et adoucissent son martyre. Les tourments du Sauveur

<sup>1</sup> Sur le mélange d'idéal et de réalisme des anciens maîtres, voy. REICHENSPIERGER, *Mélanges*, p. 461.

<sup>2</sup> Dans la Pinacothèque de Munich.

<sup>3</sup> A Colmar.

semblent s'assoupir entre les bras de sa sainte Mère. Nous nous sentons, en contemplant ce tableau, envahi par une émotion religieuse qui ne laisse de place à aucune autre pensée<sup>1</sup>. Quant à la tête du Christ de Memling, c'est une œuvre unique parmi toutes les créations de la peinture. Aucun maître, à quelque nation qu'il appartienne, ni avant ni après lui, n'a su exprimer à la fois une majesté si divine, une telle plénitude de lumière et d'amour. On a dit que c'était le seul Christ devant lequel on pût lire et méditer l'Évangile. Rappelons-nous aussi les *Sept Joies de Marie*, de Memling. Cette toile est bien conforme à l'esprit d'une époque qui, ainsi que le dit Wimpheling, « se plaisait à accroître toujours davantage la gloire de la Mère de Dieu, afin de rendre un hommage plus magnifique au divin Rédempteur ». Maître Conrad de Wurzburg avait composé jadis sur la vie de la Sainte Vierge un poème intitulé la *Forge d'or*<sup>2</sup> : le tableau des *Sept Joies* semble être comme un second poème sur le même sujet, composé avec les brillantes couleurs de la palette. Le tableau des *Sept Sacrements*, dans la galerie d'Anvers, nous offre aussi une admirable preuve des rapports qui unissaient autrefois la religion et l'art. Le tableau, divisé en trois panneaux, représente l'intérieur d'une cathédrale gothique. Dans l'espace du milieu l'artiste a placé l'image du Sauveur crucifié, source et racine de tout salut. A ses côtés se tiennent la Vierge et saint Jean, sainte Madeleine et les saintes femmes. Derrière ce groupe principal, on célèbre la Messe au grand autel. Le prêtre, après la consécration, élève la sainte Hostie. Le plus auguste des sacrements tient à juste titre la première place au centre de cette composition. Dans les panneaux des côtés, on administre les autres sacrements. Le maître a trouvé pour chacun d'eux, presque toujours dans des chapelles latérales, l'espace approprié. Des groupes d'anges, tenant des banderoles où sont écrits les noms des sacrements, planent dans les airs. Ce tableau, par la simplicité et la grâce de sa composition, fait une impression puissante, et c'est pour ainsi dire une épopee chrétienne exécutée avec des couleurs.

L'école de Calcar, dont nous avons déjà parlé, suivit, dans le Bas-Rhin, les traditions de Memling. On lui doit tant d'œuvres nobles et gracieuses, d'une couleur si vigoureuse et si brillante, d'une expression si profonde et si vraie; elles sont tout à la fois si fidèles et si originales dans leur exécution, qu'on ne peut se lasser de les contempler<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. QUANDT, *Martin Schongauer als Maler und seine Werke in Colmar*, dans *la Kunstblatt*, 1840, p. 317.

<sup>2</sup> HOLLAND, *Geschichte der Literatur*, p. 187-189.

<sup>3</sup> Voy. WAAGEN, t. I, p. 168.

Quant à l'école westphalienne, ses tendances sont les mêmes que celles de l'école de Cologne. Elle compte parmi ses peintres des maîtres d'un réel mérite; l'énergie de l'expression et la délicatesse des nuances sont les traits distinctifs de sa manière. Son centre était à Munster, et les deux artistes qui l'ont le plus glorieusement représentée sont le Maître de Liesborne et Jarenius de Soest<sup>1</sup>. Les tableaux du célèbre peintre viennois Wolfgang Rueland<sup>2</sup> (1501) et des artistes tyroliens Michel et Frédéric Pacher, ceux de Gaspard, Jean et Jacques Rosenthaler, du Tyrol, se rapprochent d'une manière frappante des traditions de l'école westphalienne, sans qu'on ait pu jusqu'ici retrouver le fil qui les relie<sup>3</sup>.

Mais le maître dont l'influence fut la plus durable et la plus féconde, c'est incontestablement Martin Schongauer; il était tellement admiré dans l'Europe entière, qu'Italiens, Espagnols, Anglais achetaient et emportaient ses tableaux et ses gravures « comme les plus précieux trésors de la terre<sup>4</sup> ». On le mettait au même rang que le Pérugin, le maître de Raphaël. « Il était intimement lié avec Pierre Pérugin », dit une chronique contemporaine. « Tous deux se donnaient souvent la joie de s'envoyer réciproquement leurs tableaux. Ils avaient pris l'un de l'autre ce qu'ils avaient de meilleur, ainsi que les connaisseurs peuvent le constater<sup>5</sup>. »

L'atelier de Schongauer à Colmar était le véritable centre de tous les artistes du temps. Les peintres de Souabe, surtout, s'y formèrent, et leur goût délicat, leur sentiment profond, les mit bientôt au-dessus de tous les autres. C'est là que se développa Barthélemy Zeitbloom, d'Ulm, que la noble simplicité, la vérité et la pureté suave de ses compositions ont fait surnommer « le plus Allemand de tous les peintres<sup>6</sup> ». Hans Burkmaier, d'Augsbourg, travaillait aussi dans l'atelier de Martin. On doit à son infatigable talent un grand nombre de tableaux religieux et profanes. Il est le premier des maîtres de la haute Allemagne qui ait peint d'après nature les fonds de paysage et jusqu'aux plus petits détails de ses tableaux<sup>7</sup>. Hans Holbein l'aîné, qui pendant la période brillante de son talent fut l'un de nos meilleurs

<sup>1</sup> Voy. NORDHOFF, *Kunstgeschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 54-60. — NORDHOFF, *Die Chroniken des Klosters Liesborn*, p. 32-40 (Munster, 1866).

<sup>2</sup> Voy. JACOB, p. 279.

<sup>3</sup> Je m'appuie ici sur l'opinion de Böhmer, si compétent en cette matière.

<sup>4</sup> VAN DUISCHERCONSTE, p. 4-5. — Voy. WURZBACH, p. 3, et le jugement qu'en a porté WIMPHELING, p. 47-48. — Voy. aussi HOTHO, 2, p. 207-219. — SCHNAASE, *Geschichte Schongauer's*, t. VIII, p. 185-189.

<sup>5</sup> Voy. SCHMIDT, p. 28.

<sup>6</sup> Voy. WAAGEN, t. I, p. 184-189. — HASSLER, p. 117-119. — W. SCHMIDT, p. 39-40. — BODE et L. SCHEIBLER, *Jahrbuch der Königl. preuss. Kunstsammlung*, t. II, p. 54-61 (Berlin, 1881).

<sup>7</sup> OTTE, p. 748.



maitres, dut aussi à Schongauer l'inspiration et la direction de son talent. L'influence de « maitre Martin » est également très-sensible dans les toiles d'Hans Holbein le jeune. On prétend même qu'Albert Durer, malgré l'originalité de son génie, la subit toute sa vie<sup>1</sup>.

Durer et Holbein le jeune élevèrent la peinture allemande à son plus haut degré de gloire. Bien peu de maitres ont possédé au même degré la faculté créatrice, l'imagination féconde. Leur observation de la nature est si fine, si pénétrante, leur imagination si riche en inventions toujours nouvelles, si prompte à les mettre en œuvre, qu'on peut leur appliquer ce qu'on a dit à propos de Shakespeare : leur génie semble vraiment « réunir mille âmes sous son sceptre ». Leurs meilleures compositions appartiennent encore à l'ancien temps, au vieil esprit germanique chrétien du quinzième siècle, aux grandes traditions du moyen âge. Ils ne sont nullement les précurseurs de ce qu'on a appelé l'art de la Renaissance, et ce qu'ils ont pu s'approprier des idées nouvelles ne leur fit jamais perdre le caractère tout national de leur génie; ils gardèrent toujours leur gravité et leur humour allemands. Si, dans leurs œuvres de second ordre, ils imitent parfois l'antique, ce n'est là qu'un détail de mode, et ne change rien à l'ensemble de leur œuvre. On peut comparer leurs écarts dans ce genre à ces excroissances bizarres qui sortent souvent du tronc le plus sain et le plus vigoureux. Ils auraient sans doute produit encore beaucoup d'ouvrages admirables, si les commencements des troubles religieux, qui déjà assombrissaient l'horizon, n'avaient paralysé leurs efforts, et si leur vie privée, placée dans d'aussi favorables conditions que celle d'un Raphaël ou d'un Titien, avait permis à leur génie un complet épanouissement.

## II

Albert Durer est le seul artiste de son siècle qui ait laissé des mémoires autobiographiques sur ses parents, son éducation, sa formation artistique. Ces mémoires n'ont pas seulement un puissant intérêt au point de vue de ce qui le concerne personnellement, ils sont encore d'une valeur inappréciable pour quiconque veut étudier les mœurs de cette bourgeoisie allemande du quinzième siècle, si honorable, si solide, et de laquelle sont sortis nos plus grands artistes.

Le père de Durer était orfèvre, originaire d'une colonie alle-

<sup>1</sup> SCHOTT, p. 34-35. — SCHMIDT, p. 24, 34-35.

mande établie en Hongrie. De Hongrie, il s'était rendu dans les Pays-Bas, et y avait séjourné longtemps parmi les grands artistes alors en réputation; il vint enfin se fixer à Nuremberg, où il se maria. Il eut dix-huit enfants. Albert naquit le 21 mai 1471. L'honnête orfèvre était habile en son métier; c'était, selon l'expression de son fils, « un pur artiste ». Mais le soutien de sa nombreuse famille exigeait de lui un travail rude et incessant. « Mon cher père, écrit Durer, a passé sa vie au milieu de grandes fatigues, d'un labeur difficile et ardu, n'ayant pour entretenir sa vie, celle de sa femme et de ses enfants, que ce qu'il gagnait de ses mains. Aussi possédait-il très-peu de chose; il a éprouvé en sa vie beaucoup de tribulations, de luttés, de contradictions de tous genres; mais tous ceux qui le connaissaient avaient une bonne parole à dire de lui, car il tenait la conduite d'un bon et honorable chrétien; c'était un homme patient, affable, pacifique avec chacun, et très-reconnaissant envers Dieu<sup>1</sup>. » Albert Durer a laissé de son père un tableau fait de main de maître, conservé aujourd'hui dans la Pinacothèque de Munich. Ce portrait correspond parfaitement à l'idée qu'il vient de nous donner du caractère de son père. Le vieillard est grand et maigre, son visage est grave. Il semble accepter sans regret sa vie dépouillée de tout bien-être et joie extérieure, dans le sentiment qu'il a d'une conscience sans reproche<sup>2</sup>. Il s'efforça toujours de conserver dans ses enfants une grande pureté de mœurs. « Mon cher père prenait beaucoup de peine pour notre éducation, écrit Durer. Il nous élevait pour la gloire de Dieu; son plus grand désir était de maintenir ses enfants dans une sévère discipline, afin qu'ils devinssent agréables à Dieu et aux hommes. Aussi nous recommandait-il tous les jours d'aimer Dieu et de montrer une sincère affection à notre prochain. »

Durer dit plus loin, en parlant de sa mère : « Elle avait pour constante habitude d'aller beaucoup à l'église. Elle ne manquait pas de me reprendre toutes les fois que je n'agissais pas bien. Elle nous gardait avec grand soin du péché, moi et mes frères, et soit que j'entrasse ou sortisse, avait coutume de me dire : « Que le Christ « te bénisse! » Elle nous donnait de saints avertissements avec un grand zèle, et avait en continuel souci le salut de notre âme. Je ne puis assez louer ses bonnes œuvres, la bienveillance et la charité qu'elle montrait à chacun, ni assez parler du bon renom qu'elle s'est acquis<sup>3</sup>. »

Il nous donne sur son éducation les détails suivants : « Lorsque j'eus appris à lire et à écrire, mon père me retira de l'école et me fit

<sup>1</sup> THAUSING, *Dürers' Briefe und Tagebücher*, p. 73.

<sup>2</sup> VAN EYE, p. 4-5.

<sup>3</sup> THAUSING, p. 137.

apprendre l'état d'orfèvre; et lorsque je sus convenablement travailler, il se trouva que mon goût m'attirait plus vers la peinture que vers le métier d'orfèvre. J'exposai la chose à mon père, mais il ne s'en montra pas satisfait, car il avait regret du temps que j'avais perdu. Cependant il se rendit à mes raisons, et l'année que l'on comptait être la quatorze cent quatre-vingt-sixième après la naissance du Christ, le jour de Saint-André, 30 novembre, mon père me mit en apprentissage sous la conduite de Michel Wohlgemuth. Il fut convenu que je le servirais durant trois ans; pendant ce temps Dieu me fit la grâce d'une grande application, en sorte que j'appris beaucoup de choses; mais j'eus extrêmement à souffrir des élèves du maître. » Wohlgemuth était l'un des meilleurs peintres de Nuremberg, et son atelier y était célèbre <sup>1</sup>.

« Et lorsque j'eus fini mon apprentissage, continue Durer, mon père m'envoya voyager au loin; je restai quatre ans loin de Nuremberg, puis il me rappela. » « Pendant ses années d'absence, a raconté un de ses amis, Durer étudia à Colmar, chez Casper et Paulus, orfèvres; et chez Ludwig, le peintre; puis à Bâle, chez Georges, orfèvre; tous quatre frères de Martin Schön. Chez tous il fut reçu avec honneur et retenu avec joie <sup>2</sup>. »

« J'étais parti en 1490, à Pâques, poursuit Durer, et je revins en 1494 au temps de la Pentecôte; et après mon retour Hans Frey vint s'entendre avec mon père. Il me donna sa fille, la demoiselle Agnès, et avec elle 200 florins, et nous fîmes les noces. »

« Ensuite il arriva que mon père fut pris subitement de la dysenterie. Son mal devint si grave que personne ne put rien pour l'arrêter. Et lorsque mon père vit la mort devant ses yeux, il l'accepta avec résignation et grande patience. Il me recommanda ma mère, me priant instamment de vivre dans l'amitié de Dieu. Il reçut aussi les saints sacrements, et trépassa chrétiennement, l'an 1502. O vous tous qui êtes mes amis, je vous en supplie pour l'amour de Dieu, lorsque vous lirez le récit de la mort de mon pieux père, souvenez-vous de son âme, et dites pour elle un *Pater* et un *Ave!* Faites-le aussi pour votre propre salut, afin que nous obtenions tous la grâce de bien servir Dieu, et méritions de mener une sainte vie et de faire une bonne fin! Non, il n'est pas possible que celui qui a bien vécu parte de ce monde en mauvaise disposition, car Dieu est plein de miséricorde <sup>3</sup>. »

Aubas d'une gravure sur bois qu'il fit paraître en feuille volante (1510),

<sup>1</sup> THAUSING, *Durer Gesch. seines Lebens*, p. 53-73.

<sup>2</sup> NENDORFER, p. 132.

<sup>3</sup> THAUSING, *Dürers' Briefe und Tagebücher*, 74, 134.

Durer s'exprime à peu près de même à propos de la mort :

« Celui qui se dispose tous les jours à la mort est regardé de Dieu avec complaisance, car il est dans la voie de cette paix véritable, que Dieu seul, et non le monde, peut donner. Celui qui fait le bien durant sa vie sentira dans son cœur naître un ferme courage. L'heure de la mort le réjouira; elle sera pour lui l'annonce de la félicité <sup>1</sup>. »

Voici dans quels termes émouvants Durer raconte la mort de sa mère : « Il faut que vous sachiez que deux ans après la mort de mon père, je recueillis chez moi ma pauvre malheureuse mère; je la pris sous ma garde, car elle n'avait plus aucune ressource. Or, après qu'elle eut habité neuf ans chez moi, un matin, tout à coup, elle tomba si mortellement malade, que pour entrer chez elle nous fûmes obligés de briser la porte, sans cela nous n'aurions pu pénétrer dans sa chambre, parce qu'elle n'eût plus eu la force de nous ouvrir. Nous la portâmes en bas, dans une autre pièce; là, elle reçut les deux sacrements, tout le monde pensant qu'elle allait mourir. Un an juste après le jour où elle était tombée malade, un mardi, dix-septième jour de mai, ma mère mourut chrétiennement, absoute, de par l'autorité papale, de peine et de châtement. Avant de mourir, elle me donna sa bénédiction, et avec beaucoup de pieuses paroles me souhaita la paix du Seigneur, me recommandant surtout de me garder de tout péché. Elle demanda aussi à boire l'eau bénite de la Saint-Jean, et on lui en donna. Elle craignait beaucoup la mort, mais elle disait « qu'elle n'avait aucune crainte de paraître devant « Dieu ». Elle a eu de la peine à mourir, et je remarquai qu'elle voyait devant elle quelque chose qui l'épouvantait, car elle demanda de l'eau bénite, bien qu'elle n'eût pas prononcé une parole depuis longtemps. Enfin ses yeux devinrent sans regard, et je vis la mort lui donner deux grands coups au cœur. Elle ferma alors les yeux et la bouche, et mourut en souffrant. Je me mis à réciter des prières près d'elle, et je ressentis à ce moment de telles angoisses qu'il me serait impossible de vous les exprimer. Que Dieu fasse miséricorde à ma mère! Sa plus grande joie a toujours été de nous parler de Dieu, et elle voyait avec bonheur tout ce qui pouvait rapporter de la gloire au Seigneur. Elle avait soixante-trois ans lorsqu'elle mourut; je la fis enterrer honorablement et selon mes moyens. Que Notre-Seigneur me fasse la grâce de faire une sainte mort comme elle! Et puisse Dieu, avec toute l'armée céleste, mon père, ma mère, mes parents et mes amis, être présents à ma fin! Et que le Dieu tout-puissant nous

<sup>1</sup> THAUSING, p. 154-159. Voyez t. XIV-XV. Durer déposa une somme importante dans la caisse municipale de Nuremberg, pour la fondation d'une messe perpétuelle à Saint-Sébauld. BAADER, 1-6.



donne la vie éternelle! Amen. Et après que ma mère fut morte, sa figure devint plus belle qu'elle ne l'avait été durant sa vie <sup>1</sup>. »

Ces paroles si simples retracent avec fidélité la vie chrétienne dans la famille telle qu'on la pratiquait au quinzième siècle. Elles nous montrent les étroits rapports qui rattachaient alors le foyer à la religion, et comment, ainsi qu'on l'a dit, « ils semblaient ne former qu'un seul morceau ». Elles expliquent aussi la place qu'occupe le *home* dans l'œuvre de Durer, et pourquoi ses tableaux nous représentent si fréquemment des scènes d'intérieur <sup>2</sup>. C'est que l'artiste avait goûté dans le sanctuaire de la famille ses joies les meilleures et les plus nobles, et qu'il y avait joui des plus excellents biens d'ici-bas. Lorsqu'à son tour il eut fondé une famille, il resta envers sa femme, ses frères, ses sœurs et ses domestiques, fidèle aux devoirs que ses parents lui avaient recommandé d'accomplir sur leur lit de mort. Son travail pourvoyait à son entretien et à celui des siens. Au milieu de circonstances pénibles, parmi de nombreuses difficultés et de lourdes fatigues, il fit constamment preuve d'une étonnante et infatigable ardeur au travail. Il était tout à la fois peintre, dessinateur, graveur sur cuivre, sur étain, sur fer, sur bois, sculpteur, orfèvre, imprimeur. Il serait difficile de nommer une branche des arts plastiques où son admirable génie n'ait exercé une influence décisive. Il fut même écrivain, et nous a laissé un grand nombre de conseils pratiques et d'axiomes précieux sur les arts, formant l'introduction du grand ouvrage encyclopédique qu'il se proposait d'écrire et qui devait embrasser toutes les connaissances que selon lui un artiste doit posséder. Sa *Géométrie* et ses *Leçons sur les proportions* n'en sont que des fragments détachés <sup>3</sup>.

Sa philosophie lumineuse et fermement appuyée sur les principes chrétiens, tire toute sa grandeur de la conviction, profondément enracinée en son esprit, que toute beauté vient de Dieu : « Si nous nous demandons comment nous y prendre pour faire une belle figure », dit-il, « quelques-uns diront que nous y parvenons d'après

<sup>1</sup> THAUSING, *Dürer's Briefe und Tagebücher*, p. 136-138. — L'auteur dit en parlant de ce récit de Durer : « Nous n'y trouvons point d'exaltation creuse, point de tressaillements maladifs de sensibilité. Il n'existe pas là de lutte intérieure. Chez lui, l'attention aux choses présentes, les vérités religieuses qu'il tient pour tout aussi réelles, empêchent l'âme de tomber dans l'abattement. Les esprits sont trop sains, trop élastiques pour plier sous les coups même les plus rudes. Plus leur sentiment est simple, plus il est profond, et plus il leur permet de se remettre promptement à un travail qui les sorte d'eux-mêmes. L'homme dans ce travail met toute son âme, toute sa pensée. Voilà pourquoi les chefs-d'œuvre de ce temps nous causent une admiration si ineffaçable, pourquoi les termes si simples dans lesquels Durer nous raconte les plus petites circonstances de la mort de ses parents, nous émeuvent si profondément.

<sup>2</sup> LUTHARDT, p. 35-37.

<sup>3</sup> THAUSING, *Dürer, Geschichte seines Lebens*, p. 514.

notre sens humain. Mais d'autres n'accorderont pas qu'ils aient raison, et moi non plus je ne l'accorderai pas, à moins que cela ne me soit bien évidemment prouvé. Mais de cela, qui pourra nous convaincre? Car je crois qu'il n'est personne qui dans la moindre des créatures vivantes ne distingue la fin plus haute pour laquelle elle a été créée. Que dire donc de l'homme, qui est une créature toute à part, et à laquelle Dieu a assujetti toutes les autres? J'accorde bien que tel ou tel artiste imaginera ou exécutera une figure plus belle qu'un autre parce qu'il aura mieux compris les conditions de sa vie, mais il n'arrivera jamais à une telle perfection qu'il ne soit possible de s'en imaginer une plus parfaite encore. La perfection ne saurait appartenir à l'esprit de l'homme; Dieu seul sait ce secret, et celui auquel il le révèle, car celui qui est la vérité connaît seul quelle est la plus belle forme et la plus belle proportion de l'homme. » Pour Durer, la productivité n'est donc autre chose que le don que Dieu a fait à l'homme « de modeler et de faire tous les jours beaucoup de nouvelles figures d'hommes et d'autres créatures <sup>1</sup>, selon le don particulier qui lui a été départi par le Créateur ».

La période d'éclat de son génie s'arrête au moment où les luttes religieuses commencent. Ses œuvres les plus admirées sont presque toutes antérieures aux premiers troubles amenés par la Réforme. Les esquisses de son plus célèbre tableau, *les Quatre Tempéraments*, étaient commencées longtemps avant 1518 <sup>2</sup>.

Ses créations lui assujettirent, pour ainsi parler, l'Europe entière; son influence est sensible jusque dans les œuvres de Raphaël <sup>3</sup>. L'art lui doit un progrès, une extension immenses. C'est un maître qui appartient au monde entier.

Ses élèves et continuateurs les plus remarquables sont : Hans Schauffelin, Albert Altdorfer, Hans Baldung, Mathieu Grunwald et Lucas Cranach.

### III.

La peinture sur verre atteignit son plus grand éclat en Allemagne, vers la seconde moitié du quinzième siècle <sup>4</sup>. Là où elle n'avait pas

<sup>1</sup> Voy. KAUFMANN, *A. Durer*, p. 80.

<sup>2</sup> WAAGEN, t. I, p. 199. — SIGHART, p. 619. — Durer, dans son art, resta fidèle catholique jusqu'à sa mort. — Voy. KAUFMANN, p. 83-93.

<sup>3</sup> Voy. SPRINGER, p. 179-180. — SIGHART, p. 631. — VAN EYE, p. 277. — KAUFMANN, *Die Nachwirkung Dürers auf die spätere Zeit in der Zeitschrift für Deutsche Culturgeschichte*, p. 470-481, 1873, et du même auteur : *A. Durer*, p. 93, 101.

<sup>4</sup> SCHAFER, *Die Glasmalerei des Mittelalters und der Renaissance* (Breslau, 1881).

un caractère monumental et purement décoratif, elle tenait à peu près la place de ce qu'on a appelé de nos jours la peinture de chevalet. Ses instruments, ses moyens d'exécution étaient des plus simples, et pourtant les verriers parvenaient à produire les plus brillants effets. Ce qui nous a été conservé des vitraux ornant au quinzième siècle l'intérieur des habitations, et pour la plupart représentant des armoiries, sont, dans leur genre, des modèles inimitables.

Les verriers, eux aussi, étaient organisés en corporation; mais ils formaient presque toujours avec les peintres une association commune. A certains jours, peintres et verriers réunis assistaient au service divin, aux messes pour les membres trépassés, et participaient ensemble aux fêtes organisées par leur confrérie. Dans l'intérieur des monastères beaucoup de religieux cultivaient aussi avec succès l'art de la peinture sur verre et parfois créaient des œuvres exquises. Le Dominicain Jacques Griesinger, d'Ulm († 1491), brûlait admirablement les couleurs et forma à Bologne une école particulière; on lui doit cette belle nuance jaune qui se prépare avec l'argent. « Il menait une vie toute sainte et vertueuse, qui était un spectacle et un exemple pour tous les nobles bourgeois et seigneurs de la ville <sup>1</sup>. » Dans les monastères de Klus (1486) et de Walkenried (1515) se cachaient aussi de vrais talents. Adélaïde Schraders, Sœur converse du monastère de Wienhausen, peignit au commencement du seizième siècle dans son couvent, des vitraux dont elle avait composé elle-même les dessins <sup>2</sup>. Vers la même époque, une religieuse du monastère de Sainte-Catherine, à Nuremberg, écrivit en allemand un petit traité sur les beaux-arts, où elle donne une très-claire et spéciale instruction sur la manière de préparer les peintures sur verre des mosaïques <sup>3</sup>.

Citons parmi les vitraux les plus remarquables de l'époque, ceux de l'église Saint-Nicolas de Wilsnack; de Sainte-Catherine à Salzwedel; de la cathédrale de Stendal; de l'église de Falkenhagen; de Saint-Mathieu à Trèves; du chœur de la cathédrale de Fribourg; des Dômes de Ratisbonne, d'Augsbourg et d'Eichstadt; de Notre-Dame de Munich; de la chapelle du château de Blütenburg; des églises de Pipping, de Yenkofen, de Saint-Jacques, à Straubing, de la chapelle du château de Vienne-Neustadt, de l'église du Précieux-Sang à Weiten <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. HASSLER, p. 121. — Il fut considéré et même vénéré comme saint. Voy. HALING, t. III, 754. — WACKERNAGEL, *Glasmalerei*, 64, 158-159.

<sup>2</sup> Voy. OTTE, p. 794, note.

<sup>3</sup> WACKERNAGEL, p. 55, 156.

<sup>4</sup> Voy. la liste des plus célèbres verriers et de leurs œuvres dans GESSERT, p. 93, 128, 135, 138. — OTTE, p. 794-797. Les principaux chefs-d'œuvre de ce temps ont été dispersés en divers pays.

Mais les plus admirables vitraux de cette époque sont ceux de Nuremberg, d'Ulm et de Cologne. Les verrières des deux églises principales de Nuremberg (Saint-Laurent et Saint-Sébal) passent pour les plus belles du monde. Veit Hirschvogel (né en 1451), issu d'une ancienne famille de verriers de Nuremberg, n'avait point de rival dans son art : le vitrail de Saint-Laurent où est représenté l'arbre généalogique de Jésus-Christ, la famille et les saints patrons du donateur, passe pour l'un de ses plus brillants chefs-d'œuvre (1493)<sup>1</sup>. A Ulm, les vitraux du chœur commandés par le conseil de la ville et exécutés par Hans Wild (1486), sont dignes, par l'éclat de leur coloris, de compter parmi ce que l'art a produit en ce genre de plus admirable. Les vitraux du côté nord, dans la nef de la cathédrale de Cologne, ont été exécutés entre 1507 et 1509 : ce sont les plus célèbres.

Les innombrables verrières qui ornaient les couvents ont été presque toutes détruites; nous n'en possédons plus que des débris, mais on peut encore voir à Hirschau ce qui reste des grandioses peintures sur verre que Trithème fit exécuter pour un chemin de croix, et qui ornaient les quarante fenêtres de la chapelle. Ces vitraux avaient été faits d'après les dessins de la *Bible des Pauvres*<sup>2</sup> (1481).

Les verriers ne décoraient pas seulement les églises, les chemins de croix, ils ornaient aussi les châteaux, les hôtels de ville, les salles de confrérie, les demeures patriciennes. Les plus grands artistes, Albert Durer et Holbein par exemple, fournirent souvent des cartons pour des vitraux de ce genre. « Autrefois, dit un écrivain d'Augsbourg, il n'y avait pas d'églises, pas d'édifice public, pas de maisons de bourgeois aisés où ne se trouvaient des vitraux peints<sup>3</sup>. » Or, ceci était vrai de toutes les grandes villes, surtout de celles du Sud, où la peinture sur verre était cultivée avec prédilection.

#### IV

La miniature aussi produisit à cette époque des œuvres achevées. On avait alors tant de goût pour ce genre de peinture que les miniaturistes, les enlumineurs formaient dans beaucoup de villes des confréries particulières. L'ornementation des livres de prières

<sup>1</sup> Sur Veit Hirschvogel, voy. NEUDÖRFER, p. 147, et LOCHNER, p. 147-150. Voy. RETTBERG, *Nurnberger Briefe*, p. 136-138.

<sup>2</sup> Voy. LESSING, *Œuvres complètes*, t. IX, p. 222-233.

<sup>3</sup> Voy. WACKERNAGEL, *Glasmalerei*, p. 87-88, 169.



par la miniature devenait toujours plus riche, et dans beaucoup de monastères, la plupart des religieuses possédaient des livres d'offices enluminés<sup>1</sup>. Les peintres les plus célèbres ne dédaignaient pas d'orner de miniatures ou de fins dessins à la plume le missel destiné à un grand personnage ou à un ami. Les vignettes du livre d'Heures de l'empereur Maximilien, par Durer, sont les chefs-d'œuvre de ce genre. On ne se lasse pas d'admirer leur goût délicat, leur merveilleuse richesse d'invention, leur sentiment religieux plein de profondeur, et en même temps le vif et spirituel enjouement qui s'y glisse à chaque instant.

Nuremberg, où habitait le peintre Glockendon et sa famille, Ratisbonne, où Berthold Furtmeyer avait son atelier, étaient les centres principaux des miniaturistes. On avait surnommé ces deux derniers peintres les « princes de la petite peinture ». Le missel en cinq volumes exécuté par Furtmeyer<sup>2</sup> pour l'archevêque de Salzbourg, Bernard de Rohr, appartient aux œuvres les plus admirées en ce genre<sup>3</sup>. L'artiste y a fait preuve d'une fécondité d'imagination extraordinaire. Les religieux Souabe avaient une grande réputation comme miniaturistes. Pierre-Jean Franck, moine du monastère de Saint-Ulrich, à Augsbourg, passait pour l'un des meilleurs enlumineurs de son temps<sup>4</sup> (de 1472 à 1492); les Pères Conrad Wagner, Étienne Degen et Léonard Wagner (1489) partageaient ses travaux. Dans les monastères de Scheyern, les religieux Jean Keim, Maurice et Henri Molitor (1468), enrichissaient d'admirables enluminures les bréviaires et les livres spirituels de leur couvent. A Vornbach, le Frère Georges Baumgartner enlumina une histoire universelle. A Ebersberg, le Frère Vitus Auslasser peignit un herbier. A Nuremberg, la Mère Marguerite, religieuse carmélite, orna cinq volumes in-folio d'initiales et de peintures délicates. Dans la même ville, les religieux de Saint-François achevèrent entre 1491 et 1494 un graduel dont les miniatures furent célèbres à cause de l'habileté et du fini du dessin. Les grandes et belles miniatures du livre de lecture des Bénédictins de Saint-Étienne<sup>5</sup> sont dues au Frère Jean Esswurm (1515)<sup>6</sup>.

Nous connaissons le nom de bien peu de ces moines miniaturistes. Mais ce que nous savons d'eux suffit pour nous permettre de constater que leur art modeste était resté familier et cher aux reli-

<sup>1</sup> SIGHART, p. 566.

<sup>2</sup> Bibliothèque de Munich.

<sup>3</sup> Sur la vie et les œuvres de Furtmeyer, voy. SIGHART, *Documents*, t. VII, p. 145 jusqu'à 151. — Voy. WEINGARTNER, *Documents*, t. VI, p. 249 jusqu'à 251.

<sup>4</sup> Voy. *Archiv. sur die Geschichte des Bisthums Augsburg*, t. II, p. 79.

<sup>5</sup> Bibliothèque de l'Université de Wurzburg.

<sup>6</sup> Voy. SIGHART, p. 645-656. — ENNEN, t. III, p. 1017.

gieux dans l'intérieur de leurs paisibles cellules, à une époque ou des arts de plus d'importance, grandis eux aussi dans les cloîtres, s'étaient répandus dans le monde entier <sup>1</sup>.

## V

Tout, dans l'art, s'épanouissait simultanément <sup>2</sup>, tout marchait de concert : miniatures, cathédrales grandioses, chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, ouvrages délicats exécutés avec l'aiguille et la bobine. Les tapis, les ornements d'église tissés et brodés, qu'on peut encore admirer dans le trésor impérial de Vienne, à l'église d'Eisleben, à la cathédrale et à l'hôtel de ville de Ratisbonne, à la cathédrale de Spire, à Halberstadt, à Saint-Laurent et Saint-Sébalde de Nuremberg et dans beaucoup d'églises de Cologne et d'ailleurs, sont généralement d'une rare et merveilleuse beauté. Les tapis des vestibules, des appartements, les habits des notables, les bannières, même les « housses d'apparat » des chevaux n'étaient pas moins remarquables. On les couvrait d'ornementations pleines de goût, compositions ingénieuses ou copies de dessins de grands maîtres. Ceux qui confectionnaient ces ouvrages s'appelaient les « coseurs de soie », et leur grand nombre prouve que leur habile concours était très-fréquemment réclamé <sup>3</sup>.

Neudörfer, après avoir rapporté plusieurs faits relatifs au brodeur de soie Bernard Muller de Nuremberg (qui parmi ses ouvriers en possédait un « si exercé dans son art qu'avec des morceaux de soie il savait admirablement imiter les figures humaines ), » dit en l'honneur des dames de Nuremberg : « Comme les femmes peuvent prendre part à ces beaux travaux, je ne puis m'empêcher de citer ici une preuve honorable de leur persévérance. Il y a de cela quelques années, lorsque l'ornementation des églises prit un si grand développement, ces dames estimables exécutèrent non-seulement les plus fines broderies de soie, mais se montrèrent encore très-habiles et très-laborieuses dans la

<sup>1</sup> Les miniatures de cette époque que nous possédons encore sont dues à des maîtres inconnus. Elles ne sont qu'un très-petit spécimen des splendeurs du passé.

<sup>2</sup> Tisseurs et brodeurs entretenaient des rapports continuels avec les peintres et les dessinateurs. Pour plus de détails, voy. BOCK, *Geschichte der liturgischen Gewänder des Mittelalters*, t. I, p. 116-121, 252-272. Voy. aussi OTTE, p. 207, 260-261, 797-798. — SIGHART, p. 657-658. — Sur les images saintes d'Heidelberg au quinzième siècle, voy. les articles de SCHNEIDER, dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1877, p. 13-14.

<sup>3</sup> SIGHART, p. 656.

fabrication des tapisseries, comme le prouvent les tentures, les coussins de banes et de sièges qu'on trouve encore dans tant d'anciennes familles. Le vieux maître Sébald Baumhauer, sacristain de Saint-Sébald, qu'Albert Durer honorait et louait, et qu'il appelait « un « peintre du bon vieux temps », m'a dit qu'il avait entendu raconter aux vieillards de la ville les plus dignes de foi, que les respectables veuves qui confectionnaient les tentures d'église, restaient toute la journée à Saint-Sébald, dans le petit cloître de Saint-Michel; qu'elles y faisaient leurs prières, y prenaient leurs repas, et tout le jour restaient occupées à leur travail <sup>1</sup>. »

Dans les couvents on tissait et l'on brodait aussi avec beaucoup d'art un grand nombre d'images saintes pour l'ornementation des églises, et les plus grandes princesses se plaisaient à confectionner pour la gloire de Dieu de riches ornements de ce genre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> NEUDÖRFER, p. 180.

<sup>2</sup> SICHART, p. 657.

## CHAPITRE III

### GRAVURE.

En même temps que la peinture, marchant avec elle, la gravure, tant sur bois que sur cuivre, développait dans un riche épanouissement l'art de la vieille Allemagne. Vers la fin du quinzième siècle, elle commença d'être considérée comme le complément essentiel de la peinture, et fut cultivée par les plus excellents artistes.

La reproduction des dessins sur le bois ou sur le cuivre, invention tout allemande, fut aussi importante pour l'art que la découverte de l'imprimerie l'avait été pour les sciences et les lettres. Par la gravure, en effet, les productions des maîtres se multiplièrent rapidement et furent mises à la portée de toutes les classes. Mais cette admirable invention ne servit pas seulement les intérêts de l'art, elle est encore un événement de la plus haute importance, si on la considère au point de vue du progrès intellectuel et de la civilisation. La pensée, incarnée dans l'image, devint, comme l'idée exprimée par l'imprimerie ou la parole, l'agent d'un fécond mouvement dans les intelligences<sup>1</sup>.

Dans ses commencements, la gravure servit surtout à la religion, et fut presque exclusivement mise au service des églises et des couvents. Les Ordres religieux, particulièrement les Ordres mendiants, cherchèrent, au moyen des images qu'ils répandaient à profusion parmi le peuple, à fixer le souvenir de leurs exhortations et de leur enseignement. Ils s'en servirent aussi pour leur propre édification ou pour glorifier la mémoire de leurs saints protecteurs et patrons. Peu à peu, les images devinrent un besoin. On en voulut non-seulement pour les églises et les monastères, mais encore

<sup>1</sup> Voy. SPRINGER, p. 171, 206. — WOLTMANN, t. I, p. 21. — NORDHOFF, *Kunst geschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 59-60. — THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 13-15. — Le livre d'ESSENWEIN, *Die Holzschmitte des vierzehnten und fünfzehnten Jahrhunderts*, donne d'excellents renseignements sur l'histoire de la gravure sur bois. (Nuremberg, 1875.)



pour le foyer domestique. Chacun voulut avoir sous les yeux un souvenir sensible du Sauveur, de la Vierge, de ses saints patrons. Les tableaux, les crucifix sculptés, les miniatures n'étaient pas à la portée de tout le monde; au lieu que le plus pauvre d'entre les fidèles pouvait acheter une image en papier qu'il mettait dans son livre de prières, ou attachait aux murs et aux portes de sa maison<sup>1</sup>.

Primitivement, les images ne furent reproduites que sur feuilles détachées. Mais à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit apparaître différents livres, appelés *xylographiques*, contenant des séries d'images accompagnées de courtes explications et d'applications pratiques. C'est ainsi que furent édités l'*Apocalypse*, la *Passion*, le *Salve, Regina*, la *Bible des pauvres* et la *Danse des morts*. Parmi ces productions, les plus connues sont les *Bibles des auvres*, suites d'images, au nombre de quarante-huit à soixante, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et suivies d'explications. Mais ceux auxquels ces livres étaient destinés n'étaient pas les pauvres proprement dits, c'étaient les prédicateurs populaires auxquels leur pauvreté ne permettait pas d'acheter une Bible complète, et qui s'estimaient heureux de posséder en abrégé l'histoire des faits principaux de la Sainte Écriture<sup>2</sup>. Les traductions allemandes des Bibles populaires furent également ornées de gravures sur bois : la superbe Bible éditée à Nuremberg en 1483, chez Koburger, en contient plus de cent.

Koburger, comme imprimeur et éditeur, s'est acquis des droits incontestables à la reconnaissance de la postérité. En obtenant d'un grand nombre d'artistes de talent des dessins pour ses graveurs sur bois, il provoqua un notable perfectionnement dans l'art. Les gravures exécutées sous la direction de Michel Wohlgemuth pour le livre intitulé *Trésor des vraies richesses du salut* (1491), celles de Guillaume Pleydenwurf pour le *Livre des Chroniques de Hartmann Schedel* (1493), nous donnent déjà les preuves d'un progrès sensible<sup>3</sup>. Plus importants encore sont les travaux de Hans

<sup>1</sup> Voy. SOTZMANN, p. 550.

<sup>2</sup> Voy. les anciens documents sur ce sujet dans l'ouvrage de WEIGEL et ZESTERMANN, *Die Anfänge der Buchdrucker Kunst in Bild und Schrift*. (Leipzig, 1865, t. I, p. 128, et t. II.) — Voy. la description qu'en donne SIGHART, *Histor. und Pol. Blätter*, t. LVII, p. 813-823. — Voy. encore *Jahrbuch der central Commission*, t. V, p. 11-18. — Sur les rapports qui existent entre la Bible des pauvres et les stalles de chœur, voy. *Documents*, t. VIII, p. 264. La Bible des pauvres contient pour ainsi dire le type le plus ancien de la gravure. Elle représente la transition qui se produisit entre les compositions grandioses de l'architecture et de la peinture et les images vulgaires fixées sur le papier.

<sup>3</sup> Voy. THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 49-52. — Sur les gravures sur bois de cette chronique, voy. HASE, p. 28-35. La plupart des gravures de ce temps sont d'une vigueur remarquable. La manière dont les personnages historiques

Burgkmaier, d'Augsbourg, qui fournit aux graveurs sur bois plus de sept cents dessins. Le même maître, en collaboration avec Albert Dürer et d'autres artistes, fut chargé par Maximilien d'exécuter la célèbre *Marche triomphale*, et travailla à l'édition illustrée du *Theuerdank*. Il exécuta aussi vingt dessins pour le *Weisskunig*.

Les plus grands maîtres de cette époque, Dürer, Holbein, Hans Schauffelin, Cranach, faisaient reproduire par le burin du graveur non-seulement des dessins isolés, mais d'importantes compositions. Beaucoup d'entre eux taillaient eux-mêmes leur bois. Une fois gravés, les dessins étaient apportés en grand nombre sur tous les marchés de l'Europe, et trouvaient un grand débit aux jours de fête et aux kermesses. Ils reproduisaient des sujets tantôt religieux, tantôt profanes, des compositions humoristiques et satiriques; ils fustigeaient les abus ecclésiastiques ou politiques, tournaient les Juifs en dérision, ou bien encore instruisaient, moralisaient, reflétaient, en un mot, une variété infinie d'idées. Comme ils étaient destinés au peuple, nous remarquons dans les pensées qu'ils expriment, comme dans leur exécution, un caractère essentiellement populaire, caractère dont ils conservent encore la trace, même quand ils s'élèvent au-dessus de l'horizon ordinaire des masses et supposent un degré de culture plus avancé.

Nous en avons souvent la preuve dans les dessins d'Albert Dürer. Ce maître éleva l'art de la gravure sur bois à une perfection que jusqu'alors rien n'avait pu faire pressentir : nul artiste jusqu'à présent n'a pu lui être comparé<sup>1</sup>.

Les premières œuvres qu'il offrit au public en 1478, au début de sa carrière et n'étant encore âgé que de vingt-sept ans, appartiennent déjà aux compositions les plus puissantes de l'art. Je veux parler des quinze grands dessins de l'Apocalypse, dans lesquels sont représentées, sous le voile du symbolisme religieux et d'une manière si saisissante, les épouvantes des jugements du Seigneur et la paix des bienheureux. Admirons surtout les quatre anges et les quatre cavaliers des bords de l'Euphrate. Ils sont d'une émouvante beauté. Les deux *Passions* révèlent la même vérité d'expression, la même vigueur de dessin, et peuvent être comparées à de sublimes tragédies. On ne peut se défendre, en regardant le Christ souffrant du frontispice,

sont représentés, l'aspect donné aux villes témoignent de l'intelligence avec laquelle les artistes d'alors s'assimilaient toutes choses, fondaient le passé dans le présent, et savaient ainsi se faire comprendre du peuple. La correction archaïque d'aujourd'hui laisse froide la plus grande partie du public.

<sup>1</sup> SPRINGER, p. 184-185. — Il est prouvé que Dürer a fait les dessins de cent soixante-dix de ces gravures. KAUFMANN. *A. Durer*, p. 36.

d'une impression profonde, ineffaçable. Jésus est assis sur une pierre. Il semble déjà dépouillé de toute attache à la vie terrestre. Il est seul avec sa douleur. Dans la *Petite Passion*, il appuie sa tête sur sa main; dans la *Grande*, insulté par le soldat romain agenouillé devant lui par dérision, il a joint ses mains pour la prière, et son regard, dirigé vers le spectateur, trahit une souffrance poignante. Ce dessin exprime l'outrage perpétuel et sans cesse renaissant que le pécheur de tous les siècles inflige au Sauveur. On voit sur les pieds et les mains les stigmates anticipés. L'artiste avait certainement dans la pensée la plainte du Prophète : « Venez, voyez s'il est une douleur qui surpasse la mienne! » Dürer a mis dans cette composition son âme tout entière. Il a répété par son crayon cette prière qu'il avait composée en méditant la Passion de Jésus-Christ, et qui nous a été conservée dans le livre des *Sept Offices* : « Vers l'heure des vêpres, on descendit Jésus de la croix, et on le remit à sa Mère. En ce jour, la toute-puissance du Maître resta entièrement cachée dans le sein de Dieu! O homme, contemple cette mort, remède de ta grande détresse! Marie, couronne des vierges, reconnais ici le glaive de Siméon! Ici repose l'abrégé de toute perfection, Celui qui nous a délivrés du péché! O toi, Dieu et Seigneur tout-puissant! nous contempons avec compassion les grands tourments et la mort cruelle que Jésus, ton Fils unique, a soufferts pour nous racheter. Donne-moi une vraie contrition de mes péchés, rends-moi meilleur, je t'en supplie de toute mon âme! Seigneur, par ton triomphe, laisse-moi un jour avoir part à ta victoire ! »

Voici comment Hotho décrit le frontispice de la *Petite Passion* : « Une large auréole, aux lumineux rayons, entoure la tête inclinée du Christ. De longues boucles s'enroulent sur son épaule gauche; une barbe épaisse entoure le menton et les lèvres. Le front proéminent, couronné d'épines, le nez noble et fin, la bouche, tout exprime la souffrance. Jésus appuie sa tête sur sa main, où nous voyons par avance la place des clous indiquée; son visage exprime la plus intense douleur. Il est assis sur une pierre basse; son corps est incliné, son attitude affaissée; il semble sortir du tombeau, et gémir sur tous les péchés du monde se déroulant devant lui à travers la longue suite des siècles. Ces péchés ne lui font plus subir de peines physiques, mais, affligeant son âme jusqu'en ses profondeurs, le navrent plus cruellement encore, et renouvellent pour lui, sans relâche, le prétoire, la flagellation, la trahison des apôtres, la croix. La Passion, accomplie dans le passé, nous est représentée comme une réalité immuable. Une perpétuelle douleur d'amour, un reproche plaintif et

<sup>1</sup> THAUSING, *Durer's Briefe*, p. 154-155.

incessant, une contemplation éternelle du mystère du péché et de la réparation se lisent sur les traits du Christ; et en même temps que ce regard si profond jeté dans l'âme du Fils de Dieu, sa personne humaine, son attitude, nous sont représentées d'une manière tellement frappante que, dans ce sujet où tout était évidemment épique, nous nous sentons touchés par la poésie lyrique la plus émouvante. »

Le dessin du *Portement de croix*, où sont représentés un si grand nombre de personnages, a acquis une célébrité particulière pour avoir servi de motif à l'une des plus admirables compositions de Raphaël<sup>1</sup>.

A côté du sublime pathétique des *Deux Passions*, admirons les vingt gravures sur bois qui représentent la *Vie de Notre-Dame*. Elles datent pour la plupart de 1504 et de 1505<sup>2</sup>, et forment un délicieux poème, plein de tendresse, de pureté et de mélancolie. Les moindres détails, les paysages, les incidents familiers de la vie champêtre, les animaux, rapprochés de l'homme dans une union aimable, tout porte le caractère de l'idylle et adoucit avec charme l'austérité de la vie de la Sainte Vierge et de ses parents. La mort même de la Mère de Dieu, entourée des disciples et étendue sur son lit de mort; Pierre répandant l'eau sainte sur celle qui s'en va; Jean tenant pour elle un cierge allumé; un autre apôtre élevant la croix, nous inspirent une émotion pénétrante et douce<sup>3</sup>. Dürer a mis aux pieds de la Reine du ciel, dans ces pages suaves, toute sa tendresse, tout son hommage. L'art véritable a cela de commun avec l'amour, qu'il apporte une attention affectueuse au moindre détail concernant la personne aimée. C'est dans la *Vie de Notre-Dame*, plus que dans toutes les autres compositions de Dürer, que se montre dans toute sa grâce et sa vérité ce qui constitue essentiellement l'art allemand : la vie du sentiment.

De même que l'auteur d'*Héliand* fait passer les eaux vives de l'Évangile à travers sa patrie saxonne, et transporte le Christ et ses disciples dans sa terre natale comme si toute la sainte histoire s'y était accomplie, Dürer fait subir aux faits religieux, aux légendes pieuses les conditions ordinaires de la vie dans son pays et parmi ses concitoyens. Toute distance, toute trace, tout souvenir d'une contrée étrangère disparaît dans ces compositions pleines de vie. Tout s'échauffe, tout se rapproche de nous dans une réalité familière. L'âme du quizième siècle qui inspira Dürer et auquel il servit

<sup>1</sup> Voy. VAN EYE, p. 277.

<sup>2</sup> THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 248-253.

<sup>3</sup> Cette gravure a été plusieurs fois reproduite par les imitateurs de Dürer. Voilà pourquoi dans les musées nous rencontrons des tableaux dans le même genre qui portent le nom de Dürer.



à son tour d'interprète et de héraut, s'y reflète avec une admirable fidélité<sup>1</sup>.

Dans les archives du couvent de Sainte-Claire, à Nuremberg, se trouve le plan ébauché que Dürer avait tracé pour son œuvre<sup>2</sup>. Il date du temps où Charité Pirkheimer en était abbesse. C'est en comparant cette ébauche avec la composition du maître, qu'on peut apprécier sa fécondité d'idées, le don merveilleux d'invention qu'il possédait. Mais l'œuvre la plus grandiose qui fut jamais exécutée par la gravure sur bois, c'est l'*Arc de triomphe* de Maximilien, fait par Dürer à la prière<sup>3</sup> de l'Empereur.

La gravure sur cuivre se perfectionnait en même temps, et atteignait son plus grand développement. Les premiers incunables sur cuivre, comme les premières productions de la gravure sur bois, semblent nous être venus de la haute Allemagne, vraisemblablement de l'ancienne Bavière. Il est certain, en tout cas, que la gravure sur cuivre a été mise en usage en Allemagne bien avant d'être introduite en Italie<sup>4</sup>. Ce furent des orfèvres allemands qui eurent les premiers l'idée de tirer sur cuivre les copies d'images religieuses qu'ils propagèrent ensuite; et le premier emploi de la nouvelle découverte fut de servir à l'instruction religieuse du peuple. Les deux principaux graveurs sur cuivre de cette époque, Franz de Bohold et Israël de Meckenen (mort en 1503), restent tous deux fort en arrière, comme habileté technique, de deux maîtres de génie qui ne nous sont connus que par leur monogramme, et dont les dessins portent la date de 1451 à 1466. Nous y admirons une observation de la nature bien plus vraie, plus délicate et d'un style plus large que dans les compositions des artistes que nous venons de nommer<sup>5</sup>.

C'est à l'école d'un de ces maîtres inconnus (dont les initiales sont E. S.) que se forma Martin Schongauer, plus célèbre peut-être encore comme graveur que comme peintre. En invention, sentiment, simple grandeur de style, non-seulement il surpasse ses prédécesseurs, mais il est au-dessus de tous les artistes qui le suivirent, si nous en exceptons Albert Dürer. Ses gravures, dont soixante-dix nous ont été conservées, se répandirent rapidement et lui méritèrent une réputation

<sup>1</sup> Voy. VAN EYE, p. 280-320. — LUTHARDT, p. 3. — Voy. J. ALDENKIRCHEN, *Die Mittelalterliche Kunst in Soest*, p. 23-24, et planche 4. (Bonn, 1875.)

<sup>2</sup> Voy. BAADER, t. II, p. 36, 63-70.

<sup>3</sup> THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 370-373.

<sup>4</sup> Voy. SIGHART, *Histor. und Polit. Bl.*, t. LVII, p. 822. — W. SCHMIDT, p. 35-36. — SCHOTT, p. 2-3.

<sup>5</sup> OTTE, p. 802-803. — KUGLER, *Handbuch*, t. II, p. 494. — SCHOTT, p. 9-10. — Voy. VON DER LINDE, p. 13.

européenne. Michel-Ange lui-même s'imposa, dit-on, le minutieux travail de copier l'une d'elles<sup>1</sup>. Le dessin de la *Tentation de saint Antoine* exerça à lui seul une puissante influence sur l'art. Parmi les élèves qui se formèrent à Colmar dans son atelier, il faut citer Barthélemy Zeitbloom, d'Ulm, auquel sont attribués plus de cent cinquante dessins d'un remarquable fini<sup>2</sup>.

Mais on ne saurait parler de la gravure sur cuivre sans en revenir encore à Albert Dürer, auquel elle est redevable de son immense extension, de sa mise en œuvre si variée, de son perfectionnement admirable. C'est encore à lui qu'on doit les premières eaux-fortes. Ses dessins furent reproduits en Allemagne et à l'étranger plus fréquemment encore que ceux de Schongauer, et des maîtres illustres comme André del Sarto, Nicolas Alunno, Marc de Ravenne, y puisaient des motifs pour leurs tableaux. C'est donc avec un orgueil fort légitime que l'ingénieur militaire Daniel Specklin a rangé la gravure sur cuivre « parmi ces arts subtils qui doivent leur finesse et leur perfection aux Allemands<sup>3</sup>, bien qu'en puisse dire l'Italie ».

Schongauer ne s'était pas borné à reproduire des sujets religieux; son burin avait retracé les sujets les plus divers, animaux, armoiries, motifs de tout genre<sup>4</sup>. Mais Dürer étendit encore le domaine de la gravure et la mit au service de toutes les formes de la pensée : histoire, mythologie, humour, satire, allégorie, architecture, paysages, portraits, il y a de tout dans son œuvre, et son invention est aussi féconde que son labeur est infatigable. Parmi celles de ses compositions qui sont d'un intérêt historique universel, trois sont particulièrement dignes d'être étudiées, parce que l'artiste a su y donner vie à sa manière personnelle d'envisager le monde et les choses. Elles sont intitulées : *le Chevalier*, *la Mort et le Démon* (1513), *Saint Jérôme*, et *la Mélancolie* (1514). Ces trois dessins s'expliquent réciproquement l'un par l'autre<sup>5</sup>. A la profondeur tout à part de l'expression, au fini de l'exécution, on est facilement averti qu'on a sous les yeux les modèles les plus achevés qu'ait jamais pu produire la gravure sur cuivre.

Dans la première de ces compositions nous apercevons un guerrier chevauchant parmi de sombres replis de rochers, loin de tout sentier

<sup>1</sup> SPRINGER, p. 179-180.

<sup>2</sup> Voy. HASSLER, p. 118-119.

<sup>3</sup> Voy. SPRINGER, p. 174-175.

<sup>4</sup> Pour plus de détails, voy. W. SCHMIDT, p. 35-38.

<sup>5</sup> Voy. les diverses interprétations de ces trois dessins dans VAN EYE, p. 349-356. — ALLIHN, p. 95-115. — LUTHARDT, p. 46-49. — WAAGEN, p. 223-226. — THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 450-454. — KAUFMANN, *A. Durer*, p. 38-42. — Sur saint Jérôme et la Mélancolie, voy. SPRINGER, p. 200-201.

tracé. Il est revêtu d'une armure brillante. A ses côtés se tient la Mort, dont la tête est couronnée de serpents entrelacés. Elle présente en grimaçant au chevalier le sablier fatal. Le démon, sous une forme plus repoussante encore, armé d'une lance crochue, étend vers lui sa griffe. Mais sans se laisser épouvanter par la mort ou par le démon, ne regardant ni à droite ni à gauche, le chevalier poursuit sa marche avec assurance. Sa ferme foi, la conscience du devoir loyalement accompli, lui donnent la certitude de la victoire<sup>1</sup>.

L'artiste complète la pensée d'une portée générale qu'il a cherché à exprimer dans son premier dessin, par le second qui nous transporte dans la chambre de saint Jérôme. Tout dans cette composition respire un charme intime, tout y est agréable aux yeux. Saint Jérôme est assis devant un pupitre et écrit. Autour de lui règne un ordre plein d'harmonie. Un soleil radieux pénètre à travers les petites vitres rondes des fenêtres, et répand dans la chambre sa joyeuse clarté. Un lion, aux yeux à demi fermés, étend ses membres à cette chaleur bienfaisante. A ses côtés, un chien<sup>2</sup> dort profondément. Aucune pensée troublante, nulle anxiété venue du dehors, n'altèrent la bienheureuse sérénité, la foi calme et profonde qui se reflètent sur le beau et expressif visage du Père de l'Église. Mais cette paix dont il jouit, le saint n'entend pas la garder pour lui seul : il est absorbé tout entier dans un travail qui le rend heureux, et qui aura pour but d'en répandre au loin les fruits.

La troisième composition est d'un caractère tout différent. Une femme aux ailes d'ange nous y est représentée. Sa tête couronnée de myrte est appuyée sur sa main gauche. Sa main droite tient un livre et un compas. Elle est assise au bord de la mer, et plongée dans une méditation profonde. Un maigre lévrier, qui paraît épuisé de fatigue, est couché à ses pieds. Tout autour d'elle, dans un désordre qui est un véritable chaos, et dont l'effet désagréable est rendu plus pénible encore par le reflet blafard d'une comète qui perce les nues, sont jetés çà et là, pêle-mêle, les instruments, les symboles différents des sciences humaines. Ici, point de soleil réchauffant, point d'agréable bien-être, nulle trace des doux effets de ce contentement intérieur que possède le chevalier parmi les plus redoutables périls, et qu'exprime le visage de saint Jérôme absorbé dans son travail. La rêveuse est plongée dans de sombres et profondes pensées. Son regard se perd au loin. Ses traits expriment une souffrance amère.

Ces trois dessins marquent les limites de deux âges bien différents

<sup>1</sup> Voy. VAN EYE, p. 361. H. Grimm établit un rapprochement entre le dessin : le chevalier, la mort et le démon, et le *Enchiridion militis christiani* d'Érasme. — Voy. *Preussische Jahrbücher*, 1875, t. XXXVI, p. 543-549.

<sup>2</sup> Ou un renard.

dans l'histoire de la civilisation et de la foi en Allemagne. En effet, si l'on reconnaît dans les deux premiers le symbole d'un siècle calme et ferme dans sa croyance au milieu même de la lutte, d'un siècle plein d'activité, mais affranchi de toute incertitude sur les questions les plus sublimes et les plus redoutables qui intéressent notre être, le troisième est au contraire l'image d'un temps présomptueux, trop confiant en lui-même, cherchant à résoudre les problèmes de l'existence et de la nature par ses propres investigations, par le seul secours des sciences humaines, et restant en même temps torturé par la terrible certitude de l'impuissance de ses efforts. L'artiste, pour adoucir l'impression qu'il a produite, a étendu un arc-en-ciel sur la vaste mer, comme un symbole de paix.

Parmi les nombreux élèves et successeurs de Dürer, aucun, même de loin, ne peut être comparé au « prince des graveurs ». Aucun ne possède son enjouement naïf, son inspiration féconde, sa profondeur de sentiment, bien que plusieurs d'entre eux, comme Hans Schaufelin, Albert Altdorfer, Henri Aldegrever, Hans Sébald Beham, fussent passés maîtres dans la pratique de leur art; mais malheureusement bien des disciples et imitateurs d'Albert Dürer perdirent la noble simplicité du style allemand, et tombèrent dans un style froid et maniéré<sup>1</sup>. En ce qui concerne la gravure, on put bientôt s'apercevoir que les artistes n'arrivaient à produire des œuvres remarquables qu'autant qu'ils restaient fidèles aux traditions, au génie, à la façon de sentir et de penser qui avaient inspiré leurs maîtres, qu'autant qu'ils s'abreuyaient à cette source de foi où Dürer avait si abondamment puisé. Plus ils se séparèrent de l'inspiration primitive et renoncèrent aux vigoureuses pensées d'autrefois, plus ils perdirent les convictions religieuses, et par conséquent le sens moral dans sa plus haute expression, plus ils virent la puissance créatrice leur échapper, et, peu à peu, ils tombèrent dans une complète vulgarité.

Donnons toutefois un rang à part à Lucas Cranach (né en 1472); c'est lui qui implanta en Saxe l'art de Dürer<sup>2</sup>; il est resté le plus célèbre de ses élèves. Dans ses premiers dessins (1504-1509), nous admirons une délicatesse délicate, une grâce, une naïveté qui nous enchantent. Parmi les compositions qu'il donna alors au public, beaucoup sont dignes d'être mises au rang des plus remarquables de l'époque. Aussi le Nurembourgeois Christophe Scheurl n'hésite-t-il

<sup>1</sup> Voy. KUGLER, *Handbuch der Kunstgeschichte*, t. II, p. 494-495. — VAN EYE, p. 263-264.

<sup>2</sup> Voy. l'ouvrage illustré de C. ANDREA, *Monumente des Mittelalters und der Renaissance aus dem Sächsischen Erzgebirge*. (Dresde, 1875.)



pas à lui donner la première place après Dürer parmi les maîtres allemands. Mais peu à peu Cranach donna dans un faux sentimentalisme, et, d'année en année, son talent tomba dans un plus triste abaissement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. KUGLER, *Handbuch der Malerei*, t. II, p. 253-260. — SCHNAASE, dans la *Kunstblatt*, 1849, n° 14. Cranach travaillait à Wittenberg, comme un fabricant, avec un grand nombre de rapins barbouilleurs. Outre cela, il avait une boutique de livres et de papier, et était propriétaire de la pharmacie de la ville. — Voy. SCHUCHARDT, *Lucas Cranach*, t. I, p. 68-71. — OTTE, p. 778. — Voy. aussi HOLLAND, p. 202-203. — ALLIX, p. 60-61. — La description de diverses caricatures par SCHUCHARDT, t. II, p. 240-247. — Voy. nos *Documents*, t. II, p. 427, et t. III, p. 533.

## CHAPITRE IV

### VIE POPULAIRE, D'APRÈS LE TÉMOIGNAGE DES ARTS PLASTIQUES.

#### I

Pendant sa période d'épanouissement, l'art allemand fut le miroir fidèle des âmes, des caractères, des idées, des tendances, de toutes les manifestations de la pensée du temps fécond et mouvementé dont nous nous occupons. Tout ce qui intéressait la vie de la nation l'intéressait, et ce qui dominait dans les idées reçut, grâce à lui, son expression la plus haute.

Les deux traits caractéristiques de l'esprit allemand à cette époque, c'est une religieuse gravité auprès de laquelle se montre sans cesse une veine humoristique pleine de fraîcheur et de sève.

L'humour, dans son essence, l'humour qui n'est que le jeu intelligent des contrastes, fleurit toujours abondamment dans les périodes où l'art chrétien et la littérature chrétienne ont prédominé. Il ne leur appartient pas exclusivement, mais nous serons toujours sûrs de le rencontrer là où ils ont une grande influence. En effet, ce jeu des contrastes ne peut se produire librement que si de solides principes sont posés. Or c'est le christianisme qui, pour la première fois, a donné à l'esprit humain la claire conscience de ses grandeurs et de ses faiblesses, aussi bien que du rapport qui existe entre sa liberté et les lois éternelles de Dieu; c'est donc le christianisme qui a fondé le centre inébranlable autour duquel peut se mouvoir l'humour<sup>1</sup>, et c'est pour cela qu'aussi longtemps que la vie personnelle, la vie privée et publique reposèrent sur la base affermie de la religion, aussi longtemps que l'Église donna l'unité et l'âme à l'organisme compliqué du moyen âge, l'humour demeura vigoureuse, saine et vivace parmi le peuple, et se répandit au dehors dans une expansion riche et variée. La poésie de la vie populaire au moyen âge, dans ses

<sup>1</sup> Voy. REICHENSBERGER, *Mélanges*, p. 471-478.

diverses manifestations : jeux publics, divertissements, fêtes souvent singulières où les fous et les ânes avaient un rôle <sup>1</sup>, innombrables facéties et récits comiques qui charmaient tant nos aïeux, nous atteste ce fait, et les arts plastiques, comme la littérature, nous apportent le même témoignage. L'humour ne peut déborder avec cette puissance que dans les siècles de foi, alors que les volontés sont vigoureuses et les sentiments profonds; les gens convaincus et croyants portent seuls dans la vie de tous les jours la liberté et l'audace, parce que le bon sens et le courage dirigent leurs intelligences. Ils sont joyeux de vivre; en eux, les organes les plus nobles et les plus intimes de la pensée restent intacts, même lorsque leur gaieté devient crue et même irrévérencieuse. Dans les âges d'incrédulité, au contraire, il n'y a pas d'humour, et il n'y en a pas davantage dans les époques où règne une étroite bigoterie.

Si l'Église du moyen âge eût voulu réprimer l'humour, sa grande autorité lui eût rendu l'entreprise bien facile; mais elle était très-éloignée d'un pareil dessein. Comme elle embrassait l'homme tout entier et comprenait tous ses besoins, toutes ses aspirations, elle laissait un libre essor aux manifestations légitimes de la pensée, elle leur accordait une pleine indépendance, pourvu que la raillerie ne touchât ni à la foi proprement dite, ni à elle, qui s'en était constituée la gardienne. Elle favorisait l'humour, elle lui laissait même pour ainsi dire « monter la garde auprès des choses saintes », comme si elle eût aimé que l'homme fût souvent rappelé au souvenir de tout ce qui sépare du divin sa nature infirme et bornée. Ce n'était pas seulement sur les portails des églises, sur les gargouilles ou autres parties secondaires de l'extérieur des édifices religieux qu'on apercevait des figures grotesques; l'humour posait sa raillerie malicieuse et spirituelle sur les piliers et les lutrins, jusque dans le sanctuaire, et même sur le tabernacle. D'une amusante espièglerie elle passait souvent à une foudroyante satire; mais, dans toutes ses manifestations, elle ne cessait d'attester une ardente soif pour la vérité, une conviction profonde du néant de toutes les vanités de la terre, et ce continuel combat entre le bien et le mal qui se livre dans l'âme humaine. Elle flagellait les extravagances du temps et ne se lassait pas de prémunir les hommes contre l'orgueil et la vanité. Les figures grotesques et satiriques que nous apercevons à l'intérieur des églises et des cloîtres, et qui sont si fréquemment placées sur les sièges des prêtres, dans les stalles des

<sup>1</sup> • Nos fêtes religieuses et populaires du moyen âge, dit GERVINUS, (t. II, p. 277-278), étaient pleines de vie poétique, de joies élevées : qui n'envierait ce temps, maintenant que chez nous tout est étouffé par la routine ? Il faudrait avoir perdu l'esprit, ajoute-t-il, pour préférer les divertissements du présent à ceux d'autrefois. •

religieux, remplissaient auprès du clergé le même rôle que jouaient les fous à la cour auprès des rois. Ceux-ci, dans l'esprit du temps, étaient donnés aux princes « comme ces miroirs bombés dans lesquels leur apparaissait, plaisamment parodiée, leur figure de travers et toute rapetissée <sup>1</sup>. » Tant que l'Église resta ferme et inébranlable sur ses piliers éternels, elle ne put qu'approuver la guerre entreprise par l'humour contre les abus existants. Il ne lui déplaisait pas de voir traités sans miséricorde ceux qui avaient entre les mains le pouvoir spirituel ou temporel; elle aimait à voir l'orgueil, la mollesse, l'amour immodéré des biens de la terre, tournés en ridicule. Ces railleries ne devinrent dangereuses, en effet, que lorsque le principe d'autorité venant à s'ébranler, la conduite de Dieu sur son Église étant niée, l'humour se débarrassa du frein salutaire qu'une loi supérieure lui avait imposé : alors ce qui avait été autrefois gaieté devint basse bouffonnerie; l'amusante satire se changea en caricature vulgaire, et tomba enfin dans cette grossièreté sans mesure qui devait avoir plus tard une influence destructive et funeste sur tous les liens sociaux.

Mais lorsqu'une loi sage et restrictive tempérerait l'exubérance de la force, alors qu'un but élevé, immuable, était placé devant tous les yeux, le contraste entre les choses graves et plaisantes, sublimes et ridicules, n'était pas seulement toléré, il était aimé, bien que dans le libre espace laissé à la lutte, les chocs fussent quelquefois d'une extrême rudesse. Un artiste, par exemple, orne la page d'un petit livre de prières; son pinceau délicat y donne le témoignage de sa patience infinie, de son fervent amour, de sa piété profonde; mais, dans les feuillages entrelacés de sa vignette, il place un singe habillé en chasseur qui dirige son arbalète vers un autre singe, lequel lui présente en guise de cible le bas de son dos <sup>2</sup>. L'humour coule à flots dans les admirables dessins à la plume exécutés par Dürer pour le livre d'heures de Maximilien <sup>3</sup>. Pour commenter une prière sur la connaissance de l'humaine misère, l'artiste nous présente un médecin maigre et ratatiné, contemplant un urinoir à travers de grosses lunettes, tandis que de la main gauche il retient son chapelet, qui glisse sur son dos. À côté d'une prière contre la tentation, il nous montre un renard au bord d'une flaque d'eau, jouant de la flûte et attirant les poules qui, toutes, viennent mala-

<sup>1</sup> GORRES, *Volksbücher*, p. 294-295.

<sup>2</sup> Voy. FALKE, t. I, p. 279.

<sup>3</sup> A. DURER'S *Randzeichnungen aus dem Gebetbuch des Kaisers Maximilian*, Maximilien von F. X. Stöger. (Munich, 1850.) — Voy. l'explication des dessins dans HELLER, t. II, p. 869-886. — THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 380-381. — L'ouvrage de SCHAFER, *Deutsche Städtewahrzeichen, ihre Entstehung, Geschichte und Deutung*, t. I. (Leipzig, 1858.)



droitement se livrer à lui. Près d'un charitable donneur d'aumônes, il place un autre renard qui a volé un poulet. A côté d'un ange qui prie, un satyre joue de la trompette. Sous David qui chante les louanges de Dieu sur la harpe, un butor pousse son cri strident. Une exhortation adressée aux puissants de la terre est commentée par un dessin où nous voyons un empereur tenant d'une main la mappemonde et de l'autre son sceptre, trainé dans un char par un bouc, qu'un petit enfant, monté sur un cheval de bois, tire par la barbe. Mais le plus amusant de tous ces contrastes se trouve dans la page qui représente la Sainte Vierge en prière. Marie est plongée dans un fervent recueillement; le Saint-Esprit plane sur sa tête virginale, tandis qu'à sa gauche, dans un coin, le démon, exaspéré par une épouvantable grêle, s'arrache les cheveux et s'enfuit en hurlant. La satire, par ces jeux capricieux de lumière, servait à mettre en relief, dans toute leur profondeur et leur puissance, les idées graves et sublimes de la foi. Dans les dessins représentant le démon, et lorsqu'il s'agissait de faire comprendre à la fois sa haine contre l'Église et son impuissance finale, il est rare qu'on ne trouve pas quelques traits plaisants. A côté de lui, les petits anges que les artistes occupent à toutes sortes de jeux enfantins, et qui témoignent leur joie naïve, ressortent avec un charme d'autant plus aimable.

Les folies, les travers du temps sont raillés en traits piquants, en mordantes satires dans d'innombrables gravures. La vanité, la passion ridicule des femmes pour les ajustements, y sont tournées en dérision avec une sorte de prédilection. Les présomptueux et les fats, jeunes ou vieux, qui veulent plaire et s'imaginent être aimés, servent aussi de cible à la plaisanterie d'une peu enviable manière. Mais les paysans bouffis de vanité, amoureux d'un luxe au-dessus de leur état, doivent endurer plus que tous les autres le fouet de la satire : l'art du quinzième siècle ne se lasse pas de les fustiger.

Le paysan d'alors, dans la plupart des contrées allemandes, n'était pas cet homme opprimé, courbé sous une morne résignation, que nous voyons apparaître après la grande révolution sociale du seizième siècle; c'est un être vigoureux et hardi, une nature pleine d'énergie, fortement attachée à la vie. Il a le droit de porter des armes, il est en mesure de se défendre, tout comme les membres des corporations ouvrières des villes. Il prend part à la vie publique, aux réunions communales, aux assises populaires. On peut apprécier dans les documents de l'époque qui le concernent, et qui sont en si grand nombre, l'importance de la place qu'il occupe dans la société. On est si bien renseigné sur lui, grâce aux nombreux témoignages qui nous ont

été conservés, que nous sommes plus à même de connaître sa vie, ses mœurs, ses faiblesses, ses ridicules, ses plaisirs ou ses accès de colère, que le degré exact de civilisation des classes plus élevées<sup>1</sup>.

En Franconie, en Bavière, en Brisgau, en Alsace, là précisément où devaient se montrer plus tard les premiers signes avant-coureurs de la guerre des paysans, l'homme de la campagne vivait en général dans des conditions de grand bien-être. L'aisance dont il jouissait le rendait orgueilleux; il ne s'estimait pas au-dessous des classes supérieures. Il imitait les mœurs et les plaisirs des nobles, et s'habillait avec du velours et de la soie. On lit dans un des *Diversissements pour le carnaval*, édités à Nuremberg, où se trouvent à l'adresse des paysans des railleries si fréquentes : « Les paysans ne peuvent plus supporter que les nobles et leurs enfants s'habillent autrement qu'eux. » « Autrefois, ajoute la satire, les villageois portaient des manteaux gris, des bonnets gris, un chapeau grossier, une blouse de chanvre ou de lin. Leurs souliers étaient attachés avec des écorces d'arbre, leurs cheveux étaient coupés au-dessus des oreilles, « à la mode wende », les selles, les harnais de leurs chevaux étaient simples. » « Mais maintenant qu'ils portent des habits de soie, comme les chevaliers, tout va mal. » Sébastien Brant dit aussi dans la *Nef des fous* : « Les paysans portent des habits de soie et des chaînes d'or; ils ne supportent plus le coutil grossier, il leur faut du drap de Londres ou de Malines. Ils s'en font des habits avec des crevés à la dernière mode, des vêtements de toutes couleurs, de toutes fourrures. Ils portent sur leurs manches l'image d'un fou; les gens de la ville peuvent maintenant prendre des paysans de bonnes leçons de luxe et de vice! »

Les gravures du temps ne cessent d'amuser le public aux dépens des paysans. On aimait à se divertir de leurs ridicules, et les dessins représentant des scènes de mœurs villageoises étaient alors fort appréciés. — Sur la dernière page, entourée de vignettes, du livre d'heures de Maximilien, Dürer a fait l'excellente satire d'une « danse rustique ». Un villageois et une villageoise s'élancent pour danser; la femme a de longs cheveux flottants et une robe trainante comme celles des dames de la ville; l'homme, la bouche largement ouverte, lève gauchement la main. Un autre couple exécute une « danse de cour » : le paysan plein de gravité qui s'apprête à la commencer porte un verre d'eau sur la tête et, gravement, se met en mesure de danser<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. ALLIEN, *Dürerstudien*, p. 82-94. — Voy. SEEBER, p. 417.

<sup>2</sup> ULLAND, t. II, p. 394.

Un dessin à la plume attribué à Martin Schongauer est encore plus malicieux : des paysans petits-maitres dansent avec leurs belles; l'artiste, comme Dürer, tire un excellent parti des ridicules de ces jeunes fats, de ces grosses paysannes qui s'habillent à la mode des villes et trahissent involontairement leur origine par leurs mouvements lourds et sans grâce<sup>1</sup>. Les villageois, avec leur faux vernis de cour, leurs prétendues belles manières, rappellent l'aventure de Don Quichotte lorsqu'il voulut s'accoutrer en chevalier. Ils ont emprunté au costume des nobles, éperons, ceinture et épée, sans pouvoir cependant dissimuler leur gaucherie; les fourreaux de leurs épées sont détériorés, et çà et là on aperçoit le genou nu à travers le haut-de-chausses déchiré<sup>2</sup>.

Presque tous les artistes de ce temps ont reproduit par la gravure les scènes populaires les plus variées, et grâce à eux nous avons sous les yeux, dans un relief vivant et animé, le tableau des mœurs populaires de l'époque; nous pouvons donc suivre le paysan dans ses travaux et dans ses plaisirs, et établir facilement entre la vie d'autrefois et celle d'aujourd'hui d'intéressants rapprochements. Une miniature, ou bien un vitrail, nous fait assister à un marché. Des jeunes filles et des femmes assises offrent et vantent leur marchandise. Il y a du pain blanc, du beurre et des œufs dans les paniers, du lait dans les cruches, des pigeons et des poulets dans les corbeilles tressées qu'elles portent sur la tête. Les robes des marchandes sont d'une grande simplicité, elles couvrent le buste, enveloppent jusqu'au cou, et s'ajustent au corps avec grâce; les manches sont modérément larges; les jupes tombent jusqu'aux pieds, mais ne sont point d'une longueur gênante. Le tablier est noué; les cheveux, séparés sur le front, tombent librement sur le dos pour les jeunes filles, tandis que les femmes plus âgées ou celles venues de la ville, les cachent sous un fichu qui tombe en larges plis ou s'attache sous le menton<sup>3</sup>.

Les dessins représentant les divertissements et les jeux sont également intéressants : une gravure, par exemple, nous initie aux jeux du monde enfantin; les enfants jouent à la toupie, à la main chaude, à colin-maillard, à la balançoire, à la culbute<sup>4</sup>. Une autre

<sup>1</sup> Voy. FALKE, p. 313-314.

<sup>2</sup> Voy. ALLIEN, p. 90. Sur le luxe d'habillement des paysans, voyez aussi NORNBERG, *Kölnisches Literaturleben*, p. 27-28.

<sup>3</sup> Voy. FALKE, t. I, p. 311-312.

<sup>4</sup> Zingerle a prouvé dans son charmant travail intitulé : *Die deutschen Kinderspiele im Mittelalter*, qu'on peut lire dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. LVII, p. 119-169, que les petits paysans d'autrefois possédaient la

nous fait assister aux jeux des hommes faits. Les joueurs sont attablés autour des échiquiers et des damiers. Là, au milieu de la bruyante allégresse du peuple, on plante un mai; ici c'est une fête d'arquebusiers qui s'apprête. Comme la danse appartenait aux divertissements favoris de ce temps, et qu'elle était un véritable besoin pour toutes les conditions, les artistes la prenaient très-souvent pour motif de leurs compositions. Le peuple et la petite bourgeoisie s'ébattaient en plein air; on ne savait ce que c'était que de danser dans un espace resserré, et jamais les auberges n'avaient de salle de danse. Nous voyons le peuple se presser gaiement sur la place ou sur la pelouse; la cornemuse, le tambour, le tambourin, le violon accompagnent les pas des danseurs. Quant aux gens des classes plus élevées, ils avaient leurs salles de danse particulières, et quelquefois les salles de l'hôtel de ville leur en tenaient lieu. Une gravure sur cuivre d'Israël de Meckenen nous fait assister à une de ces fêtes qui se célébraient souvent dans le Bas-Rhin à la fin du quinzième siècle. Au milieu de la salle, élevés sur une large estrade soutenue par des poteaux, les musiciens soufflent dans leurs instruments. Les couples dansants se meuvent alentour avec une extrême difficulté, à cause des vêtements étroits des hommes, de leurs souliers pointus ou de leurs larges pantouffles, mais surtout à cause des longues trains des dames qui embarrassent les pieds des danseurs; tout le plancher de la salle en est couvert. Une étonnante variété règne dans les costumes des femmes; ils sont tantôt larges, tantôt étroits; là modestes, ici inconvenants. Les coiffures sont, ou pointues en pain de sucre avec des voiles tombant jusqu'à terre, ou en forme de turbans, ou plates et ornées de guirlandes et de rubans. Les hommes ont une veste étroite qu'une seconde veste plus large recouvre; elle est ouverte ou rattachée sur la poitrine par des brandebourgs. Ils portent aussi quelquefois un long pardessus fermé par des attaches et tombant jusqu'à terre, ou bien encore un petit manteau court. Le cou et les épaules sont découverts; tous les visages sont sans barbe, mais entourés de longs cheveux bouclés. Pour coiffure, un ruban bariolé, un béret orné de plumes, ou bien un bonnet ayant la forme d'un mouchoir plié. On peut se rendre un compte très-exact de la variété, des couleurs bigarrées, de la richesse, de la forme, du luxe des vêtements et des étoffes, en examinant attentivement les tableaux d'autel, les miniatures, les émaux du temps, car tout ici a été pris sur le vif et emprunté à la réalité de la vie de tous les jours. Nous y voyons des habits de cérémonie en brocart; des robes brodées d'or, sur un fond rouge, noir, vert, bleu; des manches chamarrées d'ornements, ouvertes, déchiquetées; des robes semées de perles et de pierres

plus grande partie des jeux et des jouets qui amusent actuellement la jeunesse de nos villages.



précieuses; autour du cou et des épaules sont souvent enroulés jusqu'à six ou sept rangs de chaînes d'or ou de fil de corail; les doigts sont ornés de bagues<sup>1</sup>.

On peut aussi se rendre compte du luxe extraordinaire, de l'étonnante variété des costumes de l'époque, surtout de ceux des femmes, en jetant les yeux sur les inventaires que nous possédons encore de la garde-robe des bourgeois à leur aise. La femme de Georges Winter, bourgeois de Nuremberg, dans la liste qu'elle dresse des effets donnés à sa fille en mariage (1485), désigne parmi beaucoup d'autres objets : quatre manteaux de drap d'Arras ou de Malines (deux doublés de soie), six robes, un manteau et trois robes longues, trois habits de dessous, six tabliers à manches, dont un noir; deux robes blanches pour le bain, cinq chemises, deux peignoirs, deux guimpes, sept paires de manches, dix-neuf voiles; entre autres bijoux, environ trente bagues. Un bourgeois de Breslau donne à sa fille, dans son trousseau : un manteau doublé de fourrure et une robe semblable, quatre robes de différents prix, plusieurs bonnets, ceintures et manches, un corsage orné de perles, et une bague d'alliance de la valeur de vingt-cinq florins. La fille d'un autre bourgeois de Breslau reçoit par ses tuteurs, dans l'héritage de sa mère (1490), trente-six bagues en or, des ceintures, des agrafes, des chaînes.

Les coiffures du temps, pour les hommes comme pour les femmes, sont de formes variées et bizarres; quelques femmes portent des bonnets pointus, longs d'une aune; d'autres, un long bourrelet bigarré, orné de cordons de perles, d'or, de pierreries, de fleurs ou de plumes. Les coiffures des jeunes filles de la bourgeoisie des villes sont particulièrement étranges : ce sont des fichus blancs, formant de roides coiffes, attachées pour la plupart à une haute et large carcasse en fil de fer; un ruban posé par-dessus les lie sous le menton. Les chapeaux et les bonnets d'hommes ne sont pas moins bizarres. Un livre de droit municipal de la ville de Hambourg nous offre, dans ses miniatures, des personnages coiffés de chapeaux hauts et bas, aux bords larges ou étroits, retroussés par devant et pendants par derrière, ou *vice versa*; des chapeaux de fourrure commune, de feutre, de drap de toutes couleurs, divisés en deux, rayés, ornés de plumes, de galons de ganses d'or, quelquefois de bandelettes tombant jusqu'à terre. Nous y voyons aussi des bonnets de tous genres, en fourrure, en feutre ou en drap, carrés, ronds ou pointus, et des capuchons ornés d'un ou de plusieurs glands bariolés.

<sup>1</sup> Les bijoux d'autrefois, comme nous l'avons déjà dit, avaient toujours une valeur artistique. La perfection avec laquelle sont peintes les armoiries de cette époque prouve combien dans la noblesse le luxe était plein de goût.

Le plus bel ornement pour un homme était alors une longue chevelure bouclée, et l'on mettait beaucoup de temps et de soin à sa coiffure. Lorsque le fils du riche patricien de Bâle Jérôme Tehekenburlin prit en dégoût les vanités du siècle et entra, à vingt-six ans, dans l'Ordre des Chartreux, il fit faire son portrait dans le vêtement de fête avec lequel il était entré au couvent. Il y est représenté la tête bouclée et crépée; les cheveux couvrent le front, et tombent sur le cou nu, dans une riche profusion. Dans le portrait du jeune roi Maximilien, nous voyons également de longs cheveux blonds, symétriquement arrangés et tombant jusque sur les épaules en ondulations régulières. Le portrait d'Albert Dürer, qui le représente dans sa jeunesse (il était simple fils d'orfèvre), nous le montre coiffé de longues boucles soigneusement ondulées, tombant orgueilleusement sur la nuque bien dégagée. Il n'est pas rare, dans les dessins du temps, de voir cette masse de boucles entourée d'un cercle de métal peint et fermé par une élégante agrafe d'or à laquelle on attachait un panache de plumes de héron, ou bien une couronne de lierre naturel. Les hommes portaient aussi quelquefois des couronnes de fleurs.

Au lieu de ces libres et longs cheveux bouclés, les femmes portent pour la plupart des nattes épaisses plaquées près des oreilles; on leur adresse souvent le reproche de se servir des cheveux des morts et de les tresser avec les leurs. Les jeunes filles enferment leurs nattes dans des filets dorés ou dans de petits sacs d'étoffe voyante, dorée, entremêlée de fils d'or et de perles, semée de pierres précieuses; de petites plaques d'or y sont suspendues<sup>1</sup>. Le dessin des *Fiançailles de la Vierge*, par Dürer, nous permet d'étudier le costume des jeunes fiancées de la haute bourgeoisie. La Sainte Vierge porte une robe très-riche garnie de fourrure, avec de larges manches et une traine. Sous cette robe, une autre robe de dessous, en velours, est visible seulement par les manches étroites qui viennent jusque sur les mains. Marie porte une petite coiffe et un voile; une de ses compagnes, Nurembourgeoise de bonne famille, porte un manteau de pluie à longs plis et une coiffe de lin très-bouffante<sup>2</sup>.

Dans la classe ouvrière, les couleurs des habits sont plus variées encore que les façons. Des tailleurs de pierre, des charpentiers sont représentés à leur travail en vêtements rouges, en culottes et en bonnets bleus, ou bien en habits jaunes avec des culottes et des bonnets rouges. D'autres ont des habits de deux nuances, bleu clair et jaune, vert et rouge. Les marchands, derrière leurs comptoirs, portent aussi des costumes voyants et bariolés. Un paysan, condui-

<sup>1</sup> FALKE, t. I, p. 279-305. — *Documents*, t. V et t. VI.

<sup>2</sup> VAN EYE, p. 299.

sant ses pores au marché, porte un habit vert, un chapeau rouge et des culottes brunes. Un charretier ou un vigneron qui pousse un tonneau sur sa brouette, paraît en habit rouge doublé de vert; il porte un bonnet rouge, des culottes bleues, et de courtes bottes d'écuier couleur de cuir. De sottès pimbèches de village ont des toilettes où les nuances, étrangement mêlées, produisent l'effet le plus ridicule : la moitié de leur vêtement est d'une couleur uniforme, l'autre moitié est de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, et divisée en tout petits morceaux, bandes, carrés, triangles. On voit aussi des jeunes gens habillés de rouge de la tête aux pieds. Les broderies étaient alors très à la mode et d'une extrême richesse. Le Francfortois Bernard Rohrbach surchargea tellement de broderies en fil d'argent les manches de son habit, qu'il portait sur lui en l'endossant un poids de onze mares et demi d'argent (1464).

La variété de la vie, la mode, capricieuse et arbitraire, se reflètent fidèlement dans les compositions de nos artistes. Les divers états sont devant nos yeux; nous apprenons même à connaître ces gens sans aveu, cette race paresseuse, ennemie de toute règle et de tout travail, qui forme en tout temps comme la lie populaire des villes. Qu'on examine, par exemple, dans le grand *Portement de croix* de Martin Schongauer, les individus hideux qui traînent le Sauveur au supplice : leur physionomie, leur aspect sont d'une vérité saisissante; c'est le hasard, la chance ou la charité compatissante de quelque bonne âme qui les a vêtus. L'un porte un pardessus, mais ses bras et ses jambes sont nus; un autre possède un étroit haut-de-chausse, mais il n'a point de souliers aux pieds, et les larges déchirures de sa veste trop courte laissent apercevoir une chemise plissée. Un autre, dont les épaules sont nues, porte un bonnet pointu sous lequel apparaît une longue tresse de cheveux qui traîne sur son dos. Un troisième a roulé un mouchoir sur sa tête en forme de turban. Un quatrième a enfoncé sur ses cheveux ras un feutre mou et déformé. Un cinquième, qui est nu-tête, laisse flotter au vent sa chevelure en désordre. Des hommes ayant appartenu autrefois à une classe plus élevée sont mêlés à cette troupe sordide : celui-ci porte un habit sans manches, garni à toutes les coutures de franges et de nœuds de ruban; les manches de sa chemise sont retroussées jusqu'aux épaules; celui-là, dont les jambes sont nues et qui porte des souliers attachés avec de la tresse de paille, a enveloppé fièrement ses épaules d'une peau de mouton dans laquelle il se drape comme dans une hermine royale. Un vieillard traîne négligemment un vieux froc de moine qu'il serre autour de son corps décharné. Les attitudes, les physionomies, les traits rudes, les articulations osseuses de tous ces personnages, qu'on rencontre très-fréquemment dans les tableaux et les dessins du temps,

sont d'une vulgarité repoussante. Nous voyons revivre devant nous ce prolétariat dépravé des villes qui joua un rôle si fatal dans les luttes religieuses et politiques du seizième siècle.

Affranchis par leurs professions mêmes de la mobilité et des caprices de la mode, l'ouvrier, le bourgeois, le magistrat, le savant comparaissent à leur tour devant nous. L'habillement des ouvriers est voyant, bigarré, mais d'une extrême simplicité; ils portent un costume court et commode, une sorte de blouse, des culottes larges ou étroites, qu'ils renferment dans leurs bottes longues ou courtes, ou bien laissent flotter. Représentés à leur travail, ils ont en général une veste sans manches, et les manches de leur chemise sont retroussées jusqu'aux épaules. La tête, rasée court, est couverte d'un simple béret plat, ou d'un chapeau de feutre. Quant aux bourgeois, ils portent un habit assez long par-dessus leurs vestes courtes, soit de la forme d'une blouse qui, fermée par devant, s'enfilait par la tête, soit de la forme d'un manteau, et ouvert par devant. Leur costume est en général de couleur sombre, noire ou brune, doublé de fourrure ou garni de galons. Les docteurs, les savants, les médecins portent une houppelande, avec ou sans ceinture, longue, large, tombant presque sur les pieds, ouverte comme l'habit, ou fermée comme la longue blouse, presque toujours de couleur foncée, quelquefois, cependant, rouge. Un simple béret est posé sur les cheveux coupés court<sup>1</sup>.

C'est ainsi que les artistes contemporains font défilier devant nos yeux la respectable bourgeoisie allemande d'autrefois. Ils nous montrent avec la même exactitude fidèle le foyer domestique de nos aïeux. Que la chambre où Dürer a placé son saint Jérôme est charmante! Elle a deux fenêtres, ornées de petites vitres rondes; le plafond est en bois bruni. Voici dans le coin une de ces solides tables de chêne qu'on aimait tant jadis; un crucifix et un encrier y sont posés. La chambre est abondamment pourvue de tous les meubles et ustensiles qui rendent la vie à la fois commode et agréable. On aperçoit, pendu au mur, ce grand sablier qui dans un intérieur bien réglé ne pouvait alors manquer de se trouver. Sur une planche fixée contre la muraille, voici des fioles de baume, la cire roulée qui tenait lieu de chandelle, le petit coffre contenant les médicaments. Des courroies attachées au mur retiennent des parchemins, des papiers de toutes sortes, ainsi qu'une grande paire de ciseaux. A côté du

<sup>1</sup> FALKE, t. I, p. 305-316. — L'excellent ouvrage de Frisch (Nuremberg, 1876) donne des descriptions pleines de vie des divers costumes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.



rosaire, nous apercevons une brosse; une grande citrouille est suspendue au plafond; sous le banc, voici des sabots aux épaisses semelles. Tout, dans ce dessin, respire le confort et le chaud bien-être de la bonne vie allemande d'autrefois.

Dürer, dans son dessin de la *Naissance de la Vierge*, a complété le portrait de l'ancien *home* allemand. On se trouve ici en pleine réalité terrestre : dans le fond de la chambre de l'accouchée, un escalier, occupant une large place, conduit à l'étage supérieur; il est muni d'une solide rampe de madriers. Dans une niche, placée dans le mur, se trouve un lavabo; une grosse boule creuse en métal, avec un robinet, contient l'eau pour la toilette; au-dessous, sur une pierre de support, voici le bassin où l'on faisait couler l'eau sur les mains; à côté, l'essuie-main et la brosse. Sur une planche placée au-dessus de la porte, sont posés un livre de prières à la reliure élégante, un chandelier artistement travaillé, une boîte à épices et deux fioles de baume. Devant la fenêtre, nous retrouvons ces bancs en bois si commodes qui se rencontrent encore souvent dans les maisons de la vieille Allemagne; on ne voit point d'autres sièges dans la chambre. Ils sont en bois, garnis de coussins mobiles, et servent en même temps de petits bahuts; la table est solide, un grand coffre sculpté occupe un coin de la chambre, et contient le linge et les autres effets précieux de la maîtresse de la maison. Sainte Anne est couchée dans un grand lit à baldaquin, et se dispose à prendre la soupe et la boisson fortifiante qu'on lui apporte; on sent régner autour d'elle la douce atmosphère de la vie de famille. Un groupe animé de commères et de voisines se mettent en devoir de réparer la fatigue et l'inquiétude passées par un solide et copieux repas; une matrone respectable, à l'air important, armée de tous les insignes de ses dignités domestiques, un grand sac, un trousseau de clefs, un couteau suspendu à sa ceinture, est sur le premier plan, assise sur un escabeau, et paraît avoir grand'soif. Une servante apporte le berceau de la petite Marie, ainsi que l'eau pour le bain<sup>1</sup>.

Dans le dessin de la *Sainte Famille au travail*, de Dürer, nous trouvons encore une représentation charmante de la vie intime d'autrefois : Marie est assise en plein air devant la maison, et tient un fuseau entre ses mains; l'Enfant Jésus est couché dans son berceau; Joseph, qui travaille avec ardeur, taille une auge dans un tronc d'arbre; autour d'eux, de jeunes garçons aux ailes d'anges rassemblent dans une corbeille, avec la main ou le râteau, les copeaux bons à conserver, et se livrent en même temps à toutes sortes de jeux enfantins. On apporte à la jeune mère un bouquet de fleurs de mai. Cette vie

<sup>1</sup> Voy. sur ces dessins VAN EYE, p. 349-352, 292-294, 311-312.

de famille intime et aimable, c'est l'âme véritable de ce foyer allemand, « où tout est bien entendu et marche aisément, où tout respire la paix, la liberté, la joie ».

## II

Le foyer domestique était le véritable centre de la vie de nos aïeux, et l'on ne saurait constater sans admiration la manière dont ils savaient agréablement et confortablement s'arranger entre leurs quatre murs. Tout ce qui servait à leurs besoins journaliers n'était pas seulement d'un usage pratique, mais encore fait pour charmer le regard. Rampes, plafonds, portes, fenêtres, tables, sièges, armoires, bahuts, serrures, marteaux de porte, poèles, flambeaux<sup>1</sup>, tout révèle le goût fin, la main habile, l'amour de l'ouvrier qui les exécuta. Les ustensiles de cuisine d'un simple ménage bourgeois, dont quelques rares échantillons seulement sont venus jusqu'à nous, offrent le même caractère d'originalité et de goût. Aussi Wimpfeling disait-il avec un juste orgueil que l'art allemand méritait l'admiration universelle, non-seulement à cause de ses créations sublimes dans le domaine de l'architecture, de la peinture ou du dessin, mais parce qu'il avait su produire des œuvres achevées dans les plus humbles petits meubles du ménage<sup>2</sup>. On apportait à perfectionner les plus simples objets ce même soin, cette même conscience, ce même goût qu'on mettait à l'exécution des grandes choses.

Ce fait s'explique surtout par l'étroite et heureuse union qui existait autrefois entre les artistes et les ouvriers. L'art était sorti du métier comme la fleur délicate sort de sa tige; il exerçait une influence souveraine sur le tronc qui l'avait porté. Son union vivante et perpétuelle avec lui était sensible dans les moindres travaux des artisans<sup>3</sup>. Au reste, les premiers maîtres de l'art ne faisaient nulle difficulté de se nommer eux-mêmes, tout simplement, « ouvriers ». Surlin d'Ulm est appelé « menuisier » dans les documents de l'époque; Adam Krafft, « tailleur de pierre »; Pierre Fischer, « chaudronnier ». Les plans de simples maisons de ville ou de campagne étaient souvent tracés par les architectes les plus savants de nos cathédrales; et ces mêmes artistes qui sculptaient avec tant de perfection les stalles de chœur de nos églises achevaient avec un soin minutieux de

<sup>1</sup> Voy. RETTEBERG, p. 59.

<sup>2</sup> Voy. HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 77.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. REICHENSBERGER, *Das Kunsthandwerk*. — MEYER, p. 185.

petits ustensiles de ménage; les plus grands peintres ne refusaient pas de prêter leur talent à la décoration du pignon d'une maison bourgeoise, à l'ornementation d'une fenêtre, aux écussons d'une famille considérée.

Ainsi l'art et le métier se complétaient, s'aidaient réciproquement. Le plus simple ouvrier avait l'ambition de produire des ouvrages vraiment artistiques, visait à la perfection, et voulait faire œuvre de maître; cependant il n'avait pas la pensée d'aller au delà des limites de sa profession, et trouvait dans son métier salaire, considération, honneur et joie. Les moindres objets sortis de ses mains attestent son amour pour son travail, et voilà pourquoi ils nous produisent une si agréable impression. Aussi ouvriers et artistes trouvaient-ils occupation et salaire parmi la classe aisée qui, pouvant jouir en repos de la vie, était fière d'acquérir des œuvres d'art écloses sur le sol de la patrie.

## CHAPITRE V

### LA MUSIQUE.

Tandis que l'architecture, le dessin, la peinture et la gravure prenaient un si admirable essor, le plus puissant et le plus émouvant de tous les arts, la musique, s'acheminait peu à peu vers la perfection la plus achevée.

A partir du milieu du quinzième siècle, les compositions musicales se multiplient d'une manière surprenante. On peut à peine compter les artistes distingués qui se produisent. Le talent même médiocre devient jusqu'à un certain point remarquable, grâce aux ressources plus grandes dont l'art dispose. Les compositions musicales de cette époque semblent sortir d'un cœur débordant. On dirait que les arts plastiques ont jeté un cri d'appel à la musique. Mais il faut reconnaître que cet épanouissement magnifique eut sa source dans l'intelligence populaire, qui sut comprendre la musique avec toute son âme, l'honorer, l'apprécier dans tout ce qu'elle produisait de vraiment beau. Destinée principalement à exprimer la pensée religieuse, elle acquit, dès cette époque, et garda pour toujours, la valeur et l'importance d'un art; dès lors, les grands compositeurs eurent dans la société une position entourée de considération et de respect<sup>1</sup>, aussi bien dans les églises, dans les chapelles où se célébraient solennellement les offices, que dans les académies de chant, composées d'ecclésiastiques et de laïques<sup>1</sup>.

Le plain-chant grégorien servit de fond, de base, à tout le progrès réalisé dans l'art musical; c'est en le prenant pour principe que les artistes allemands établirent les lois de la vraie musique religieuse; ils ne firent que développer dans l'enchevêtrement savant de leurs compositions à plusieurs voix le sens profond et complet des anciens chants liturgiques. Les messes des maîtres du quinzième siècle, leurs nombreux motets composés sur un psaume, un antienne, une hymne de l'Église, rappellent dans leur unité sévère, dans leurs développements savants, les merveilles architecturales de l'époque. La

<sup>1</sup> Voyez AMEROS, p. 3-7, 31-33.



science musicale a pour lois fondamentales la mesure, le rythme, l'exacte symétrie : de même, dans l'architecture, la profondeur de sentiment la plus sublime est soumise à ces lois rigoureusement mathématiques qui savent dompter la matière de pierre, de métal ou de bois, si grossière, si lourde et si roide; ces mêmes lois ont également triomphé dans le domaine des sons; elles l'ont affranchi, et l'ont fait sortir, libre et clair, de la matière en mouvement <sup>1</sup>.

## I

Le mérite d'avoir dégagé de ses entraves primitives la phrase à plusieurs voix, et de lui avoir fait faire un progrès si sensible, appartient à ces mêmes contrées du Sud, où les chants des trouvères et les mélodies populaires avaient fleuri avec plus d'abondance et d'originalité que partout ailleurs; c'est là que les orgues et l'art d'en tirer de beaux sons se sont d'abord perfectionnés. Le *Livre de chants de Lochamer* <sup>2</sup>, qui date du quinzième siècle, suppose déjà dans son auteur une connaissance approfondie de l'harmonie. Parmi ces chants, il en est vraiment d'admirables. C'est un des monuments les plus anciens et les plus curieux de l'art musical en Allemagne; il ne contient pas seulement des mélodies populaires allemandes, il s'y trouve aussi beaucoup d'airs venus des Pays-Bas <sup>3</sup>. Un autre témoignage de l'art à cette époque atteste aussi les progrès de la musique dans les Pays-Bas : c'est un intéressant recueil de chants et de motets, publié à Augsbourg en 1458 <sup>4</sup>.

Jacques Obrecht († 1507), originaire, selon toute apparence, des

<sup>1</sup> Voyez LASAULX, *Philosophie der schönen Künste*, p. 121-122. — *Entretiens d'Eckermann avec Gathe*, t. II, p. 88. — Reichensperger a dit : « La musique religieuse du moyen âge est comme le complément nécessaire de l'architecture religieuse de cette époque. L'architecture produit ses effets par ses proportions dans l'espace, comme la musique produit les siens par ses proportions dans le temps. » (*Mélanges*, p. 520-523.) — La question de savoir si le nouvel art musical se développa d'abord dans l'Allemagne du Sud ou en Flandre n'a aucune importance au point de vue national, puisque les Flamands sont d'origine allemande. Le seul fait intéressant pour l'histoire de la musique, c'est l'apparition simultanée dans l'Allemagne du Centre et du Sud, et dans les Pays-Bas, de tant de maîtres remarquables qui donnèrent, par l'influence réciproque qu'ils exercèrent les uns sur les autres, un nouvel élan à leur art.

<sup>2</sup> Voyez CHRYSANDER, *Jahrbuch für musik. Wissenschaft*, t. II, p. 1-234. — *Chroniken der Deutschen Städte*, t. I, p. 98, 214, et plus loin, t. II, IX, X, t. X, p. 189, et t. XI, p. 515, 611.

<sup>3</sup> Voy. le chant de la page 121.

<sup>4</sup> Voy. Paul DE STETTEN, *Kunst, Gewerb und Handelsgeschichte der Stadt Augsbourg*, 524.

contrées du Rhin, et le Flamand Jean Ockenheim († 1512), sont les deux ancêtres intellectuels de toutes les écoles de musique <sup>1</sup>.

Dans les œuvres d'Ockenheim, nous admirons une profonde intelligence de la musique religieuse, une étonnante dextérité dans la science des canons, une manière de phraser pleine d'originalité et d'ampleur. Ses compositions nous font, pour ainsi dire, entendre une âme qui chante. On y trouve des périodes entières d'un étonnant dessin mélodique et d'une remarquable délicatesse de sentiment <sup>2</sup>.

Le plus doué de ses élèves, Josquin de Prés <sup>3</sup>, fut l'objet des louanges enthousiastes de ses contemporains, qui ne pouvaient se lasser de l'admirer <sup>4</sup>. « Son talent, dit Henri Loritz, était à la fois si souple et si puissant qu'il se prêtait à tout ce que voulait le maître. Personne ne l'a surpassé dans l'expression énergique des sentiments. Personne ne savait s'emparer d'un sujet d'une façon plus heureuse. Nul ne peut l'égaliser dans son jeu plein de grâce et de légèreté, de même que nul poète latin n'eût osé se comparer à Virgile. » Le Luxembourgeois Adrien Coclicus, qui s'était formé sous Josquin, disait de son maître : « Il était le plus grand, parmi ces musiciens de premier ordre, qui sont en quelque sorte les rois des autres, parce que non-seulement ils enseignent, mais joignent la théorie à la pratique, connaissent les lois de toutes les compositions, et savent exprimer toutes les émotions de l'âme. » Aussitôt que Josquin avait remarqué dans un de ses élèves une intelligence vive et prompte, il lui apprenait en peu de mots, le guidant toujours par des exemples, à composer à trois, quatre, cinq et six parties. Du reste, il trouvait peu de musiciens propres à la composition, et c'était son principe qu'on n'y doit former que ceux qui ont un attrait particulier pour cet art admirable. « Il existe tant d'œuvres ravissantes composées par les anciens maîtres, disait-il; sur mille élèves, un seul à peine serait capable de faire quelque chose de comparable ou de meilleur <sup>5</sup>! »

Jacques Obrecht surpasse beaucoup Josquin et Ockenheim par la simple beauté du style et l'élévation de la pensée. « L'œuvre d'Obrecht, dit Glaréan, joint à une grande simplicité une majesté

<sup>1</sup> EITNER, *Bibliographie der Musiksammlerwerke*.

<sup>2</sup> AMBROS, p. 170-179. — JACOB, p. 402.

<sup>3</sup> *Jodocus Pratensis*.

<sup>4</sup> François Commer a publié un choix des meilleurs motets de Josquin, dans sa *Collectio operum musicorum Battavorum* (Berlin, 1843).

<sup>5</sup> FORKEL, t. II, p. 516, 550-615. — Voy. la biographie de Coclicus, dans la *Niederrheinischen Musikzeitung* (Cologne, 1861). Année 9, p. 82. — Voyez le célèbre ouvrage de A. V. THIMUS, *Harmonice Symbolic des Alterthums*, t. I, p. 289 (Cologne, 1868).

surprenante. Il vise moins aux effets savants que Josquin; il ne se propose pas comme lui de produire telle ou telle impression; il laisse ses compositions s'emparer de l'auditeur. On raconte que son imagination et son ardeur au travail étaient si grandes qu'il eût été en état de composer en une seule nuit une messe admirable. » Plusieurs de ses messes et de ses motets sont de vraies « cathédrales gothiques, construites avec des sons <sup>1</sup> ».

Obrecht vécut quelque temps à Florence, à la cour de Laurent de Médicis. Il y rencontra son compatriote Henri Isaack, maître de chapelle à Saint-Jean (1475-1480), et que Laurent avait chargé d'enseigner la musique à ses enfants. Obrecht fut entouré à Florence d'une grande considération, et l'empereur Maximilien lui confia des intérêts diplomatiques à la cour des Médicis. Il passa près de Maximilien les dernières années de sa vie, et faisait, ainsi que Josquin, l'orgueil et l'ornement de la chapelle impériale <sup>2</sup>.

Henri Isaack est l'un de nos meilleurs compositeurs, tant anciens que modernes. Il faut ranger parmi les véritables chefs-d'œuvre ses deux motets à six voix, si remarquables par leur grandiose structure. L'artiste y a glorifié les suprêmes pouvoirs spirituel et temporel, le Pape et l'Empereur. Un autre motet sur une hymne à la Vierge passe pour un modèle achevé de clarté et de pureté de style. Le travail dans lequel il a remanié les offices des dimanches et jours de fête de l'année ecclésiastique renferme un trésor inestimable : c'est une collection de modèles admirablement choisis pour servir à l'étude du contre-point et du plain-chant grégorien <sup>3</sup>. Une grande partie de cet ouvrage est due à Louis Senfl, de Zurich, élève d'Isaack, maître doué, à coup sûr, de génie, unissant à un profond sentiment de la musique religieuse l'imagination la plus riche. Parmi ses chants d'église, il en est un qui est un vrai diamant, c'est celui qui commence par ces mots : « Dieu éternel. » On y sent passer le souffle d'une foi ardente; il appartient à ces chants historiques, dans le sens le plus élevé du mot, où s'incarne avec puissance l'esprit de toute une époque <sup>4</sup>.

Citons encore un autre compositeur de musique religieuse également remarquable, c'est Henri Finck, maître de chapelle à la cour polonaise de Cracovie (1492). Son cantique des *Pèlerins*, « Mettons-nous en route au nom de Dieu », s'empare de notre âme aussi fortement que les plus admirables chœurs de Händel. Finck a remanié un grand nombre d'anciennes hymnes latines; ces compositions

<sup>1</sup> FORKEL, t. II, p. 520-527. — AMBROS, p. 179-184.

<sup>2</sup> AMBROS, p. 203. — Sur la protection accordée par Maximilien aux musiciens, voy. le *Diarium de Cuspinian*, t. II, p. 607. — Voy. ASHBACH, *Universität Wien.*, t. II, p. 80.

<sup>3</sup> AMBROS, p. 380-389.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 404-411.

sont pleines de grandeur, d'une tonalité puissante, d'une valeur exceptionnelle. On lui doit encore les *Sept Salutations au Sauveur souffrant*, motets à quatre ou six voix d'une beauté simple, d'une noble clarté de style, animés du sentiment de la plus fervente piété. L'art allemand du quinzième siècle ne peut leur comparer que les deux *Passions* d'Albert Dürer, inspirées par la même foi ardente<sup>1</sup>. L'œuvre de Finck a aussi du rapport avec les *Lamentations à quatre voix* du compositeur allemand Étienne Mahu, précurseur de Palestrina<sup>2</sup>, et presque contemporain de Finck. Le doyen de Leibach Arnold de Bruck a également écrit sous la même inspiration. Ses chants religieux sont pleins d'enthousiasme, de gravité sévère, d'élévation et de grâce; on peut les ranger « parmi ce qui a été composé de meilleur dans tous les temps en fait de musique sacrée »<sup>3</sup>.

Dans toutes ces grandes compositions de musique religieuse, l'idéal le plus élevé de l'art, c'est-à-dire l'unité de toutes les parties avec l'ensemble, l'ensemble inspirant à son tour toutes les parties, se trouve atteint de la manière la plus heureuse. Elles ont toutes pour principe le plain-chant liturgique, ce qui n'empêche nullement qu'autour de cette première assise ne viennent se grouper les idées les plus originales. La phrase fondamentale donne à toutes les parties « la mesure et la justesse, la vie et le mouvement, la lumière et la couleur »; l'harmonie s'élance d'elle-même de la tige sévère, et reste à la fois originale et soumise. Si l'on y remarque bien des surcharges de mauvais goût, comme dans les édifices du style gothique de la dernière période, le fond de l'œuvre, chez les maîtres vraiment dignes de ce nom, n'est point défiguré par ces taches. Nos anciens compositeurs combattent ces mauvaises tendances avec d'autant plus de succès, qu'ils sont résolus de se maintenir toujours sur le terrain de la tradition liturgique et, prêtres du beau, ne veulent servir que l'autel<sup>4</sup>.

La musique profane eut aussi ses grands maîtres. Presque tous les artistes qui amenèrent l'art religieux à une perfection si haute

<sup>1</sup> AMBROS, p. 368-371.

<sup>2</sup> Ces lamentations, seule œuvre importante de Stéphan Mahu, ont paru dans la *Musica sacra de Commer*, t. XVII (Berlin, 1876).

<sup>3</sup> Son *Pater noster* à cinq voix pourrait être préféré comme puissance, élévation, harmonie, à celui de Palestrina. • AMBROS, p. 389-404.

<sup>4</sup> JACOB, p. 395-401. — Rien n'est plus erroné que l'assertion de Brendel : « La première grande époque de la musique allemande date de Luther » (*Geschichte der Musik*, 5<sup>e</sup> édition, page 121), et que celle de Franck : « Ce n'est que depuis la Réforme que l'on peut parler de musique allemande. » (*Geschichte der Tonkunst*, 3<sup>e</sup> édit., p. 45) — Au contraire, les luttes religieuses du seizième siècle firent tomber la musique nationale dans une complète décadence. — Voy. ARNOLD et BELLERMANN, dans le *Jahrbuch für musikalische Wissenschaft*, de CHRYSANDER, t. II, p. 163, 169-170.



ont ajusté nos chansons populaires à de délicieuses mélodies, et y ont fréquemment ajouté des beautés qu'on peut encore y admirer. Les airs sont toujours admirablement adaptés aux paroles, et leur donnent cette signification profonde que ne possèdent point les mots fugitifs; l'auditeur, comme le dit très-bien le Luxembourgeois Jean Ott dans l'introduction de son recueil de chants, « impose silence, dès qu'il les entend, à ses propres pensées, pour songer en lui-même au sens des paroles <sup>1</sup> ».

L'air de Henri Isaack, sur les paroles attribuées à l'empereur Maximilien, *Innsbruck, ich muss dich lassen*, est connu de tout le monde. *Mon unique joie en ce monde*, du même auteur, restera toujours une perle inestimable pour tous ceux qui aiment la musique. Tout ce qu'il y a de délicat, d'intime, d'aimant, dans le *genius* allemand, y est exprimé. Une inspiration à la fois naïve et profonde, presque religieuse, anime également les chansons de Henri Finck.

Dans les compositions musicales, comme dans la peinture et le dessin, une gaieté malicieuse sait aussi se frayer sa voie. On peut en suivre les nuances diverses, depuis le badinage enjoué jusqu'à la plus âpre satire, dans les chansons : *Un vicillard voulait faire sa cour*, de Mahu; dans la *Petite Fille du paysan*, d'Isaack; dans *Feuillage et gazon*, de Senfl, et dans les rustiques chansons à boire de Finck <sup>2</sup>.

Ce qui rend la musique de ce temps si particulièrement sympathique, c'est le sentiment de foi, de tendre piété qui l'anime; c'est sa verte vigueur, sa puissance, inséparablement associée à une si grande délicatesse, à une gaieté si saine et si fraîche; on s'en souvient, nous avons déjà signalé les mêmes dons chez nos dessinateurs et nos peintres de génie de la même époque. Le peuple allemand s'est rarement donné à lui-même un plus beau témoignage que dans les œuvres d'art du quinzième siècle <sup>3</sup>.

## II

Plus la phrase musicale sortait de ses commencements informes, plus la musique devenait un art, plus aussi l'on redoublait de zèle et d'effort pour perfectionner ses moyens d'exécution, et obtenir un son plein, riche et pur.

Ce fut d'abord par l'orgue, le plus puissant de tous les instruments, qu'on se rapprocha de ce but. Dans aucun pays, on n'apporta à son

<sup>1</sup> Voy. ARNOLD, p. 7. — GERVINUS, t. II, p. 269.

<sup>2</sup> AMBROS, p. 370, 383, 390, 409. — FORKEL, t. II, p. 670-691.

<sup>3</sup> Comme le dit très-bien AMBROS, p. 367.

perfectionnement un zèle plus persévérant qu'en Allemagne, et, dès le quatorzième siècle, les Allemands passaient pour les plus habiles facteurs d'orgues de l'Europe. C'est un Allemand qui fabriqua le premier orgue envoyé à Venise; il y excita un étonnement extraordinaire, on venait le voir comme une merveille. Un artiste allemand, nommé Bernhard, qui habitait aussi Venise, conçut alors la pensée hardie d'élever d'une octave le clavier de l'orgue et d'accompagner le chant, devenu ainsi plus clair, de doubles basses qui lui donnèrent un admirable relief. Il acheva de métamorphoser l'orgue et d'en faire l'instrument grandiose que nous possédons aujourd'hui, lorsqu'en 1470 il inventa la pédale<sup>1</sup>. Conrad Rosenburger de Nuremberg construisit deux orgues semblables, avec clavier et pédales, pour l'église des Cordeliers de cette ville et pour la cathédrale de Bamberg (1475). L'orgue de Saint-Sauveur, à Nuremberg (dû vraisemblablement à Henri Traxdorf<sup>2</sup> et perfectionné par le Cordelier Léonard Marca) (1479), était célèbre par ses proportions gigantesques. En 1463, Étienne Castendorfer de Breslau ajouta la pédale nouvellement inventée à l'orgue de la cathédrale d'Erfurt. En 1499, Henri Kranz construisit le grand orgue de l'église collégiale de Brunswick. Strasbourg ne tarda pas à voir aussi les orgues de sa cathédrale se perfectionner, et, dès le commencement du seizième siècle, presque toutes les grandes villes de l'Allemagne possédaient de magnifiques orgues à pédale. L'humaniste Rodolphe Agricola est cité parmi les facteurs d'orgues de l'époque, et passe pour avoir construit celui de Saint-Martin, à Groningen. Au moins est-il certain qu'il y a travaillé<sup>3</sup>.

A mesure que les instruments se perfectionnaient, les exécutants devenaient plus habiles. Dès la première moitié du quinzième siècle, plus d'un prêtre ou d'un moine se distingue comme organiste. L'aveugle-né Conrad Baumann, du Luxembourg, fut le plus célèbre d'entre eux. Hans Rosenplüt, dans une de ses poésies, dit, en parlant de son jeu, « qu'il rendait le courage au cœur le plus abattu ».

« Il faut encore, dit-il, que je vous parle d'un maître que Dieu a bien affligé. Il s'appelle maître Conrad Baumann. Il a reçu un tel don pour la musique, qu'il est le maître de tous les maîtres. »

Les princes contemporains, l'empereur Frédéric, les ducs de Ferrare et de Mantoue entre autres, firent souvent venir auprès d'eux

<sup>1</sup> KIESEWETTER, p. 53-54. — Voy. RETTBERG, dans le *Anzeiger für die Kunde Deutscher Vorzeit*, t. VII, p. 241-242. — D'après ARNOLD, p. 68-69, la pédale était déjà inventée en Allemagne, et Bernhard n'en fut considéré comme le premier inventeur par les Italiens que parce qu'il avait porté sa découverte à Venise.

<sup>2</sup> Voy. LOCHNER, p. 222-223.

<sup>3</sup> Voy. FORKEL, t. II, p. 724-727. — ARNOLD, p. 67-70. — Voy. BAADER, *Appendice*, t. I, p. 33. — MONE, *Zeitschrift*, t. XXIV, p. 256.

l'artiste aveugle. Il ne retournait dans son pays que comblé de présents et reconduit dans un carrosse. L'Italie, pour honorer son incomparable talent, l'éleva au rang de chevalier. Il passa ses dernières années à la cour du duc Albert III de Bavière, prince très-amateur de musique, et mourut à Munich en 1473. Ce qui nous reste de ses œuvres forme le monument le plus ancien que nous possédions de musique instrumentale sagement composée (1452). Nous y trouvons la preuve que, dès cette époque, l'art de l'organiste était en plein épanouissement, qu'il était cultivé non-seulement par quelques individus isolés, mais par toute une pléiade d'artistes, et cela dans un temps où il restait presque ignoré de l'Europe tout entière <sup>1</sup>.

Citons après Conrad Baumann Paul Hofheimer, de Rastadt (près de Salzbourg), organiste à la cour de l'empereur Maximilien; il rendit plus puissant, plus large, l'art de l'organiste. Ottmar Nachtigall dit en parlant de lui : « Les morceaux les plus longs ne le fatiguent pas, et il exécute les plus petits avec perfection. Il se fraye un libre chemin partout où son intelligence et sa main le conduisent. La merveilleuse agilité de ses doigts ne trouble jamais l'essor majestueux de ses modulations. Il ne lui suffit pas d'avoir exécuté quelques morceaux puissants, il y ajoute toujours des pièces brillantes ou gracieuses. Personne ne l'a surpassé, personne ne saurait même l'atteindre. » Il forma quelques organistes excellents qui propagèrent son enseignement à Vienne, Passau, Constance, Berne, Spire, et à la cour de Saxe <sup>2</sup>. Le célèbre organiste maître Arnold Schlick, qui édita en 1512 le *Miroir du facteur d'orgues*, était attaché à la cour palatine d'Heidelberg. Ses importants ouvrages nous permettent de connaître exactement la structure de l'orgue à cette époque, et renferment des documents précieux sur la musique de son temps. Nous y sommes surtout renseignés sur le plain-chant et la manière dont il était accompagné par l'orgue. Dans l'application pratique de l'acoustique, Schlick a devancé de beaucoup les théoriciens de son siècle et du siècle suivant <sup>3</sup>. C'était aussi un célèbre joueur de luth. Sa tablature de l'orgue contient quatorze remarquables morceaux pour cet instrument <sup>4</sup>.

L'art du luthier, comme celui du facteur d'orgues, a pris naissance à Nuremberg. Les luths fabriqués par le Nurembergeois Conrad Gerla (1460) étaient recherchés de tous côtés; le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en fit venir trois pour ses luthiers. Les descen-

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. ARNOLD, p. 71-88. — BAUMANN, *Orgelbuch*, p. 177-224.

<sup>2</sup> AMBROS, p. 373-374, 434. — BAUEMCKER, p. 120-121.

<sup>3</sup> *Monatshfte für Musik-Geschichte*, 2<sup>e</sup> année, 1870, p. 183. — FALK, *Zur Beurtheilung des xv<sup>e</sup> Jahrhunderts*, p. 416-417.

<sup>4</sup> Voy. AMBROS, p. 428-429.

dants de Conrad Gerla, les deux Hans Gerla <sup>1</sup>, étaient à la fois d'excellents luthiers et de remarquables exécutants. Mais Conrad Baumann l'aveugle « dépassait tous les autres, et était certainement lui-même le plus admirable des instruments et le maître par excellence de la musique de son temps ». Baumann est l'inventeur de la tablature du luth <sup>2</sup>. Hans Judenkunig, Hans Gerla et Hans Neusiedler publièrent aussi des méthodes de luth accompagnées de démonstrations théoriques.

## III

Les brillantes productions des compositeurs avaient depuis longtemps excité l'émulation des théoriciens, des écrivains et des professeurs. Les plus anciens propagateurs des règles de l'art musical dans notre pays furent les deux Carmes Jean d'Erfurt et Jean Goodendach. Ce dernier eut pour élève le grand théoricien Franchinus Gafor, autour duquel se groupèrent les plus savants musiciens d'Italie au commencement du seizième siècle. Un autre savant musicien contemporain fut le moine Jean Färber, maître de chapelle et chanteur du roi Ferdinand de Naples, puis chanoine de l'église de Nivelles. « C'est un savant illustre sous tous les rapports », dit Trithème en parlant de lui (1495), « un grand mathématicien, un musicien accompli. On lui doit trois livres sur le contre-point, un livre sur les sons, et un autre sur l'origine de la musique. » Färber a réuni dans ses œuvres le trésor complet des notions musicales de son temps. Ses ouvrages sont clairs, d'une science sûre, remarquables par la disposition des matières comme par leur exposition; écrits en bon latin, ils démontrent tous les principes de l'art par des exemples bien choisis, tantôt composés par l'auteur lui-même, tantôt empruntés aux meilleurs maîtres <sup>3</sup>.

Le moine Adam de Fulda fut aussi un théoricien remarquable; son *Traité de la musique* parut en 1490; il est l'auteur d'un motet à quatre voix sur un chant liturgique qui fut très-goûté et très-chanté dans tout l'Allemagne <sup>4</sup>. Les prêtres Conrad de Zabern, de Mayence (1474),

<sup>1</sup> Sur les deux célèbres fabricants de clairons et de trompettes, Hans Neuschel père et fils, voyez LOCHNER, p. 163-170.

<sup>2</sup> ARNOLD, p. 72-73. — AMBROS, p. 427.

<sup>3</sup> Voy. *Johannis Tinctoris terminorum musicæ diffinitorium*, avec les explications de Bellermann, CHRYSANDER, *Jahrbuch für musikalische Wissenschaft*, t. I, p. 55-114. — AMBROS, p. 141-142.

<sup>4</sup> Voy. BAUMKER, p. 96-103. — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. I, p. 43. — AMBROS, p. 366. — Voy. GERVINUS, t. II, p. 282.



et Sébastien Virdung, d'Amberg<sup>1</sup>; plus tard Faber de Stablo (1496) et Michel Reinsbeck, de Nuremberg (1500), écrivirent également sur le chant liturgique et sur divers sujets d'art musical. Le manuel que Jean Cochlaus, recteur de l'église Saint-Laurent à Nuremberg, fit paraître, en 1511, pour servir à l'enseignement de la musique et du chant, est extrêmement intéressant, et nous fournit les renseignements les plus curieux sur la culture musicale de cette époque. C'est un petit ouvrage si savant qu'on peut à peine comprendre comment il pouvait être mis entre les mains des élèves d'une école, et cependant il était spécialement destiné aux jeunes écoliers de Saint-Laurent, qui, réunis à ceux des deux autres écoles de la ville, soutenaient tous les ans, le jour de la Sainte-Catherine, un concours musical, et exécutaient une messe sous la direction de leur recteur<sup>2</sup>. De semblables concours n'étaient pas rares au quinzième siècle dans les écoles d'Allemagne.

<sup>1</sup> Voy. sur ces motets les renseignements de FALK, dans Petzholdt, 1879, n° 543.

<sup>2</sup> ОТТО, p. 37-39. — Quatre éditions de cette méthode avaient paru avant 1520.

## CHAPITRE VI

### POÉSIE POPULAIRE<sup>1</sup>.

#### I

Ainsi que nous venons de le constater, les arts, au moment qui nous occupe, florissaient à l'envi. Parmi ceux qui frappent l'oreille, le premier de tous, la musique, avait fait de merveilleux progrès; mais il n'en était pas de même du second. La poésie, en effet, j'entends la poésie artistique, était au contraire tombée dans une profonde décadence. On se tromperait cependant grandement si l'on en concluait que toute puissance poétique fût paralysée dans la nation. Le principe essentiel de la poésie, c'est l'imagination créatrice qui a pour domaine le vaste champ où se meuvent la pensée humaine et le monde des sentiments. Or, cette imagination s'était affirmée avec éclat, avec une variété prodigieuse, dans les chefs-d'œuvre des arts plastiques et dans les compositions musicales; la forme et la matière différaient seules. Ce n'était pas avec des mots, mais avec des pierres, des métaux, du bois, des couleurs et des sons que l'Allemagne avait été dotée de poésies sublimes; et comme la musique, dans le développement normal d'un peuple, précède toujours la poésie (parce que le chant, l'épopée, l'art dramatique ne se forment que par l'impulsion qu'elle leur imprime et l'accompagnement nécessaire qu'elle y ajoute<sup>2</sup>), l'admirable progrès qui s'était produit dans l'art des sons faisait espérer qu'un nouveau printemps renaîtrait bientôt pour la poésie. Mais cet espoir était encore fondé sur un motif plus profond.

A l'époque du premier épanouissement de la littérature, le chant populaire, origine de nos grandes poésies héroïques et de nos épopées nationales, avait donné naissance à la poésie artistique; ensuite il avait été refoulé par le brillant essor de la poésie savante, œuvre des

<sup>1</sup> • Les chansons des laïques dans le pays d'Allemagne sont faites avec simplicité et mieux connues de tous que bien des ouvrages où l'on a mis beaucoup d'art et de travail. • HUGO DE TRIMBERG, dans son poème intitulé le *Renner*. Vers 11030.

<sup>2</sup> Voy. GERVINUS, 2, 249.

cleres et des chevaliers; mais sitôt que dans le cours du quatorzième siècle cette veine eut été épuisée, il se fit jour de nouveau, et révéla une fois de plus la fécondité de son inspiration créatrice. La poésie artistique aurait pu y trouver une mine féconde d'idées, des sujets nouveaux et comme une nouvelle vie, si, à ce moment même, le trouble violent survenu au commencement du seizième siècle ne fût venu interrompre toute culture intellectuelle.

La nouvelle poésie populaire se développa, dans les classes inférieures, en même temps que le sentiment de la personnalité et le besoin de la liberté; elle n'appartenait pas exclusivement à telle ou telle classe sociale, mais à la nation tout entière. Ce qui était cher et précieux au peuple de temps immémorial trouva dans le lyrisme populaire une expression tantôt joyeuse, tantôt plaintive, toujours pleine de simplicité et de fraîcheur; c'est justement sa forme dénuée d'art et toute naïve qui fait sa grâce et produit une impression si profonde. Sortie directement des sentiments naturels, elle reproduit avec fidélité l'émotion immédiate, sans y mêler rien d'étranger, et avec une sincérité exempte de toute prétention. En elle, tout est vu de face. Elle n'a point de réminiscence; nulle part elle ne nous montre le vague horizon, ni le passé lointain. Tout s'y passe dans l'actualité, tout y respire la joie franche du moment présent, tout y est personnel; les arbres et les fleurs ont un langage, ils consolent, ils avertissent, et même ils voyagent <sup>1</sup>.

Les chansons populaires étaient le trésor commun de la nation; on les chantait aussi bien devant l'Empereur et les princes que pendant les danses champêtres; « sous le tilleul du village, dans le calme tranquille du soir », comme dans les gais repas; même dans les saints asiles de nos églises, on entendait souvent retentir les mélodies que le peuple chantait dans ses réunions joyeuses. L'air et les paroles étaient inséparablement unis; la chanson n'existait que par cette union, il n'en existait point qui fussent destinées uniquement à la lecture. Le poète populaire, dès qu'il avait composé quelques paroles, les adaptait aussitôt, soit à un air nouveau, soit à une mélodie déjà connue qui prêtait à ses simples vers leur vie et leur accent <sup>2</sup>. Le chant déterminait la durée de la chanson et assurait, pour ainsi dire, la perpétuité de sa vie. Ce n'était pas seulement par les lèvres que le plaisir du chant se faisait sentir; le *lied* servait encore à accompagner les rondes joyeuses, et le mouvement de la danse lui prêtait une poésie nouvelle. Beaucoup d'anciennes mélodies nous ont sans doute été conservées de la sorte dans des danses rustiques encore en usage aujourd'hui <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. GERVINUS, t. II, 269-271. KURZ, t. I, p. 590-592. — VILMAR, *Handbüchlein*, 1-7.

<sup>2</sup> Sur les mélodies populaires, voy. LILIENCRON, dans l'*Appendice*, t. I, p. 24.

<sup>3</sup> Voy. GORRES, *Alteutsche Volks und Meisterlieder*, t. XVI et XIX. — Sur l'union

Les auteurs de ces chansons restent toujours inconnus. Tantôt c'est un joyeux chasseur qui a « chanté dans le bois ce qui résonnait dans son âme » ; tantôt c'est un berger qui a « causé avec les fleurs » ; ce sont des mineurs qui, près du vin frais, « ont trinqué avec délices » ; c'est un « pieux chevalier » qui a rimé une chanson tout en parcourant le royaume, ou bien c'est une « gentille demoiselle » toute dolente de l'absence de son bien-aimé. La chanson populaire n'est pas l'œuvre de la « grande masse », c'est la rêverie de quelques élus qui épanchent dans leurs chants naïfs ce que le cœur leur envoie. « Ils ont moins inventé que trouvé, à l'instant voulu, l'accent de joie ou de douleur, de plainte ou d'allégresse qui passait en ce moment dans l'âme de la nation. » Ce qui, dans le lied, était digne de pénétrer le cœur jusqu'en ses fibres les plus profondes, ce qui pouvait y éveiller non-seulement une note isolée, mais toute une série d'accords harmonieux, ce qui prêtait une forme à un sentiment vrai, se transmettait rapidement de bouche en bouche, d'âme à âme, et devenait comme la propriété indestructible de tous. « Une pensée de plus s'était envolée d'une simple vie isolée, et faisait désormais partie de la grande vie universelle qui venait de l'adopter<sup>1</sup>. » Voilà pourquoi nous sentons battre dans la chanson populaire le cœur même du peuple. Là se manifeste toute sa joie comme toute sa peine ; mais nous y voyons surtout couler avec transparence et profusion la source de son amour.

Les chansons d'amour surpassent toutes les autres par leur fraîcheur, la justesse des impressions, l'enjouement aimable et la sérieuse profondeur. Beaucoup d'entre elles expriment avec tant de pureté, de modestie, de calme, un attachement profond, que nous pouvons sûrement les attribuer à des femmes. Celles si nombreuses qui peignent le chagrin de la séparation sont d'une mélancolie pénétrante. Citons-en quelques exemples :

« Mon cœur est bien affligé, c'est l'absence qui cause sa peine; mon cœur ne guérira jamais, il voudrait mourir de sa souffrance. Toi qui es ma couronne, il faut que je te quitte, que je m'éloigne de toi ! Il faut que je m'en aille, bien au delà de la bruyère<sup>2</sup> ! »

Le voyageur s'éloigne, mais bientôt il s'arrête pour écouter son cœur :

« Là-haut, sur cette montagne, j'entends le bruit du moulin; il ne moud que de l'amour, du matin jusqu'au soir; le moulin est brisé, notre

de la danse et du chant, voy. les détails pleins d'intérêt donnés par UHLAND, t. II, p. 391-403, et les citations, p. 471-486.

<sup>1</sup> Voy. GORRES, dans son compte rendu du travail de Grimm (*Altdeutschen Meistergesang*), dans le *Heidelb. Jahrbuch*, nos 48, 49, p. 753-773, et *Altdeutsche Volks und Meisterlieder*, t. XX-XXI.

<sup>2</sup> WECKERLIN, *Beiträge zur Geschichte altdeutscher Sprache und Dichtkunst*, p. 79.



amour est fini! Dieu te bénisse, mon doux amour! Pour moi, je m'en vais dans la misère <sup>1</sup>. »

Aller « dans la misère », cela signifie toujours, dans nos chansons populaires, aller à l'étranger. Les Allemands d'autrefois aimaient tellement leur pays et avaient un tel besoin d'y vivre, que l'existence au loin leur apparaissait comme un bannissement cruel et une épreuve amère <sup>2</sup>.

Un profond et calme regret d'amour se révèle avec une simplicité émouvante dans le lied suivant :

« J'entends une faucille qui frôle, qui frôle doucement les blés; j'entends une douce jeune fille se plaindre, elle a perdu son amoureux. O faucille, frôle encore, continue à frôler le blé avec ton bruit léger! moi, je connais une triste jeune fille, qui a perdu son amoureux <sup>3</sup>! »

Sans souffrance, point d'amour :

« C'est un mot bien connu depuis plus de cent ans : celui qui n'a jamais connu la peine, comment peut-il dire qu'il a connu l'amour <sup>4</sup>? »

Tout chagrin se réfugie vers Dieu avec confiance :

« Mon cœur est bien affligé. Que Dieu mène tout à bien! Je m'éloigne d'ici avec douleur, mais je vois que je ne puis rien changer à mon sort. Que Dieu console les cœurs souffrants <sup>5</sup>! »

Ces simples chants sont toujours en pleine harmonie avec la vie de la nature. La jeune fille aimée ressemble à un rosier, elle est comparée à la petite rose de la bruyère :

« Celui qui cueillera la petite rose, la petite rose de la bruyère, ce sera un jeune gars modeste et réservé; alors la tige sera toute dépouillée. Le bon Dieu sait bien à qui je songe! Pense à moi comme je pense à toi, petite rose sur la bruyère <sup>6</sup>! »

La chanson populaire fait sans cesse appel à la sympathie de la nature. L'été et l'hiver, le bois et la prairie, les feuilles et les fleurs, les oiseaux et les animaux, l'eau et le vent, le soleil, la lune et l'étoile du matin, doivent compatir aux souffrances des malheureux ou partager la joie des jeunes cœurs. Tantôt la nature fait partie intégrante du lied; pensées et sentiments se confondent avec sa vie. Tantôt ses images ferment l'horizon, et servent de cadre ou de bordure.

Aussi longtemps que l'esprit populaire allemand n'eut pas été

<sup>1</sup> UHLAND, t. I, p. 77. — Voy. t. II, p. 446.

<sup>2</sup> Voy. VILMAR, p. 175.

<sup>3</sup> UHLAND, t. I, p. 78. — Voy. VILMAR, p. 191-192.

<sup>4</sup> Voyez-en la mélodie dans FORKEL, t. II, p. 765.

<sup>5</sup> UHLAND, t. I, p. 137.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 111-112, et t. II, p. 450, 545-546.

altéré et aigri par les passions et les luttes religieuses, il demeura étroitement associé à toutes les choses du monde extérieur. Dans sa littérature et dans ses mœurs, on sent l'influence de son commerce intime avec la nature. Des fêtes populaires, renouvelées tous les ans, gardaient encore l'empreinte du culte que lui avaient consacré les Germains; elle est mêlée à presque tous les symboles, formules et prescriptions du droit allemand; et les arts mêmes qui avaient grandi à l'intérieur des cloîtres ou derrière les murs d'enceinte des villes fortifiées, restaient empreints de cet amour pour la nature, si profondément implanté dans les cœurs allemands. L'architecture changeait la maison de pierre en un bois fleuri, et la peinture, tandis qu'elle donnait aux traits humains une expression si élevée, ouvrait l'arrière-plan de ses tableaux pour laisser entrevoir un verdoyant paysage. Pour rendre l'impression du bonheur par une image, nos poètes ne savaient rien trouver de mieux que la félicité infinie goûtée dans la forêt ombreuse, au milieu des champs, parmi les fleurs, sous le tilleul embaumé où chante l'oiseau des bois <sup>1</sup>. L'amour de la nature servait comme de fond commun à la vie intime et à la poésie, et il n'est pas rare que les chansons populaires, dont le sens poétique est si profond, soient également remarquables par une fine observation de la nature comprise jusqu'en ses plus délicates merveilles. Les chants si connus : « Le joyeux temps de l'été me réjouit le cœur », « Voulez-vous entendre un conte nouveau » ? « Il y a un tilleul dans cette vallée, large en haut, étroit en bas, où se tient le rossignol », n'ont jamais été oubliés.

A ces lieder viennent se joindre les chansons de cavaliers, de chasseurs, de buveurs : elles sont pleines d'entrain et parfois d'humour malicieuse.

« Vin! vin du Rhin, pur, fin et clair, ta couleur a un plus joli reflet que le cristal et le rubis! Tu es un remède pour les affligés! A boire! Ton pouvoir fait des merveilles! Tu donnes de l'audace au timide, tu rends le vilain généreux <sup>2</sup>! »

« Celui que j'aime entre tous est lié par des anneaux; il a une robe de bois, il rafraîchit malades et bien portants : il se nomme le vin. Versez à boire! ma voix aura de plus profonds accents! Frère, vide ton verre en un clin d'œil <sup>3</sup>! »

<sup>1</sup> UHLAND, t. II, p. 13-15. L'ouvrage d'Uhland sur les chants populaires est certainement l'un des plus beaux livres qu'ait produits la littérature allemande. Franz Pfeiffer qui l'a édité n'exagère pas lorsqu'il dit dans la préface qu'on n'a jamais saisi avec autant de chaleur et d'intelligence, de profondeur et de charme la forme et la beauté de la poésie populaire. — Voy. aussi le livre de VILMAR, *Handbüchlein. Schaller, Briefe zum Kosmos*, p. 292. — HOLLAND, *Geschichte der Deutschen Literatur*, 155.

<sup>2</sup> Voy. HOLLAND, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 576-577.

<sup>3</sup> UHLAND, t. I, p. 584.

« Béni soit celui qui, pour la première fois, a pensé qu'il fallait diviser la monnaie en liards ! il a eu là une bonne idée ! Moi, bien souvent, je dépense toute ma monnaie, et il ne me reste plus que trois liards 1. »

Les romances et les chansons qui appartiennent au genre de la balade forment une série à part. Beaucoup d'entre elles, d'une poésie fraîche, d'un sentiment profond, peuvent être rangées parmi ce que les poètes populaires de tous les temps et de tous les pays ont produit de plus exquis 2. Puis viennent les chansons historiques, les couplets sur les guerres, les escarmouches, les batailles, les événements contemporains; chansons politiques, armes d'ironie et de menace avec lesquelles les diverses classes de la société se combattaient réciproquement, comme souvent elles le faisaient par les armes. Ainsi, dans la grande guerre entre les princes et les cités (1449), les chansonniers d'Augsbourg composèrent cette satire rimée contre les prélat trop belliqueux d'alors :

« La pauvre commune ne sait plus ce qu'elle fait ! Elle verse inutilement son sang dans la guerre. Seigneur, je t'en prie, prends-nous sous ta garde, car voilà que maintenant les chefs qui gouvernent la chrétienté et devraient honorer la sainte foi sont les premiers à combattre. L'évêque de Mayence ouvre la danse; je préférerais qu'il chantât au chœur dans sa cathédrale, ou qu'il veillât au bon ordre parmi ses clercs. L'évêque de Bamberg danse après lui; l'évêque d'Eichstätt ne manque pas davantage à la ronde. La guerre est devenue mortelle pour l'aumône. Jadis les saints Pères propageaient la foi, convertissaient de grands peuples au christianisme; mais ceux-ci détruisent la religion. O Seigneur, je me plains à toi de ce malheur ! J'ai entendu dire que les prophéties annonçaient qu'on en viendrait à tuer les prêtres 3. »

En réponse à cette chanson, on riposta du côté des princes par une autre chanson; les cités y étaient accusées d'avoir détruit des églises et des monastères, de ne pas même avoir épargné le Saint Sacrement. L'orgueil des bourgeois, qui prétendaient égaler le faste et les riches habillements de la noblesse, devenait intolérable, disait la chanson :

« Ils croient que personne ne peut les égaler; ils se nomment le Saint-Empire romain, et ce ne sont que des paysans; ils se tenaient derrière la porte avec force révérences, autrefois, quand passaient les princes qui gouvernent le pays. Le roi Sigismond était fou en vérité, quand il a permis à ces gens la trompette et le fifre ! Leur vanité en a été enflée; d'après le bon usage, cela ne convient qu'aux princes. »

Pour conclure, on souhaite aux nobles de réussir dans leur entreprise :

<sup>1</sup> HOLLAND, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 573.

<sup>2</sup> Voy. KURZ, p. 593.

<sup>3</sup> Voy. sur ces prophéties les passages du livre de la Sibylle de 1515. NORDENBERG, *Kölnisches Literatur Leben*, p. 22-23.

« Puisse la noblesse avoir la victoire, et mettre fin aux niaiseries de ces paysans! Je le souhaite de tout mon cœur! Puissent-ils s'humilier devant les seigneurs, et ne gagner à cette guerre que repentir, peine et chagrin!<sup>1</sup> »

Syriacus Spangenberg dit dans sa *Chronique de Mansfelt* (1452) : « On rima et l'on chanta des chansons pour rappeler aux autorités le devoir qu'elles avaient de maintenir l'équité dans le gouvernement; on les exhortait à ne pas accorder trop de liberté et de pouvoir à la noblesse, à ne pas permettre aux bourgeois trop de luxe et de magnificence, à ne pas charger au delà de toute mesure les gens de la campagne, à tenir les routes en bon état et à rendre justice à chacun<sup>2</sup> ».

C'était en effet du manque de justice et d'équité qu'on avait le plus souvent à se plaindre. Les représentants du droit romain nouvellement introduit s'attiraient déjà par leurs fatales pratiques la réprobation populaire. Dans une chanson satirique où les classes élevées sont mises en accusation, un poète inconnu se fait l'écho des plaintes formulées contre les nouveaux légistes :

« Depuis qu'on a admis ce droit dans le conseil des princes, bien des maux sont tombés sur le pays<sup>3</sup>. »

On appelait les légistes : « Plieurs de droit, coupeurs de bourse, sangsues. »

« Partout aujourd'hui l'un trompe l'autre. On tord et l'on fausse le droit. Le jugement, qui devrait être véridique, se vend maintenant pour des avantages temporels et de l'argent. Partout procès et appels. Et dans les arrêts qu'on prononce, le pauvre, qui ne connaît pas la chicane, est souvent victime... Ce qu'autrefois on aimait et estimait, aujourd'hui on n'en fait plus de cas. Le vieux droit a été retourné. Les nouvelles inventions sont aujourd'hui en faveur dans le monde entier. »

Voilà ce qu'on lit dans un pamphlet datant de 1493, et où les princes, les Juifs et les légistes sont stigmatisés. Ces derniers sont menacés d'une vigoureuse expulsion; les princes sont rappelés à l'ordre à cause de leur trafic avec les Juifs usuriers; on les engage à ne pas tant les aimer :

« Et le plus grand mal encore de tout, c'est que les princes et les seigneurs s'arrangent avec les maudits Juifs qui enlèvent aux chrétiens leur avoir, les mauvais chiens qu'ils sont! Seigneur prince, veux-tu m'enten-

<sup>1</sup> LILIENCROU, t. I, p. 415-419. — Voy. t. II, p. 334-338, les vers composés plus tard contre les paysans de Nuremberg.

<sup>2</sup> Voy. LILIENCROU, t. I, p. 449.

<sup>3</sup> LILIENCROU, t. I, p. 560.



dre? Prends garde à toi! Ils te maudissent soir et matin. Prince, comte, seigneur, suis le conseil que je te donne : si tu aimes Dieu, si tu veux parvenir au paradis, évite trois choses sur la terre : ne t'adonne pas à l'usure, n'abaisse pas le droit jusqu'à en faire ton serviteur, ne t'attache pas aux Juifs, ne leur donne pas ta confiance : ce sont les voleurs de ton âme et les insulteurs de Notre-Dame. »

Les prêtres ne sont pas épargnés non plus; surtout ceux qui sont nobles, ne cherchent que les bénéfices et s'adonnent au jeu, à la chasse et aux plaisirs :

« Leur conduite nous afflige grandement! Ce qu'ils devraient nous défendre, ils le font toute la journée! Il n'y a qu'une plainte contre eux. En vérité, je le déclare, ils se déshonorent eux-mêmes. »

Le brigandage de la noblesse est intolérable, dit encore la chanson. Les gentilshommes semblent considérer le vol comme une « action honorable ». On va même jusqu'à l'enseigner « comme on enseigne à lire aux enfants ». Cela n'était que trop vrai. Werner Rolewinck nous a donné d'amples détails sur la manière dont on formait au vol, en Westphalie, les jeunes gentilshommes (1478). Lorsqu'ils se mettaient en campagne, ils chantaient, dans le patois de leur pays :

« Volons, pillons sans vergogne! Les meilleurs du pays le font bien! »

Les paysans ripostaient à leur tour :

« Prendre, rouer, décoller, emprisonner, il n'y a pas là de péché! Si nous ne le faisons, nous n'aurions rien à mettre sous la dent <sup>1</sup>. »

On donnait par dérision l'instruction suivante aux jeunes nobles :

« Si tu veux te nourrir, écoute, jeune gentilhomme, suis ma leçon : monte à cheval, mets-toi en campagne, tiens-toi près du bois vert; quand le paysan viendra abattre du fagot, jette-toi promptement sur lui, saisis-le par le collet; que ton cœur se réjouisse, car bientôt tu pourras le dépouiller. Dételle ses chevaux gaiement et courageusement, et, s'il a de l'argent, coupe-lui la gorge <sup>2</sup>. »

Une autre chanson satirique, soi-disant chantée par le gentilhomme brigand, réclame le pillage des marchands :

« Les marchands sont devenus nobles, on s'en aperçoit tous les jours. Eh bien! que les chevaliers achèvent de les équiper! Qu'on les dépouille de leur fourrure de martre, qu'on les échaude, qu'on les pille, ces bons marchands! Cela rabattra un peu leur orgueil <sup>3</sup>! »

<sup>1</sup> *De laude Saxonie*, p. 212-214.

<sup>2</sup> UHLAND, t. I, p. 339.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 369.

Les chansons satiriques railleuses et dénonciatrices qui s'attaquaient aux hérétiques et leur reprochaient de déchirer l'unité de l'Église<sup>1</sup>, étaient très-répandues parmi le peuple, comme aussi les chansons contre les Suisses, qui voulaient se séparer du royaume et servaient les Français contre l'Empereur<sup>2</sup>.

Le lied était passionnément aimé du peuple.

On chantait, « parce qu'il n'y a rien dans la vie qu'un refrain gai, parti du cœur, ne change en joie ». Surtout il était d'usage, dans toutes les réjouissances et divertissements, de chanter les lieder nouveaux les plus gais, afin d'empêcher qu'on ne bavarde et ne trinque avec excès<sup>3</sup>. « Lorsque deux ou trois personnes sont ensemble, il faut chanter », lit-on dans un livre de piété daté de 1509. « Que tous chantent pendant le travail, dans la maison, aux champs, pendant la prière et les exercices de piété, dans la joie et la souffrance, dans le deuil et les festins. Quand la chanson est honnête, sache qu'elle est agréable à Dieu; mais lorsqu'elle ne l'est pas, tu pêches en la chantant; évite de le faire. Le chant qui se rapporte à la gloire de Dieu et des saints, et qu'on entend dans les églises de tous les peuples chrétiens, celui des après-midi, des dimanches et des jours de fête, celui que chantent enfants et serviteurs devant les dignes pères de famille, ceux-là sont singulièrement louables, et disposent le cœur à la joie. Or Dieu aime un cœur joyeux<sup>4</sup>. »

## II

La poésie lyrique est l'expression la plus profonde, la plus transparente, la plus élevée de l'âme populaire; semblable à la respiration et au battement du pouls, elle est le témoignage et la mesure de sa force et de sa vie<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> WIMPELING, dans son livre *De arte impressoria*, p. 17, s'appuie sur les chansons si répandues parmi le peuple contre les hussites et les autres hérétiques pour prouver l'esprit religieux populaire de son temps. — Comparez aussi LILIENCROX, t. II, III.

<sup>2</sup> Voy. WIMPELING, dans les passages déjà indiqués. Le chroniqueur suisse Anshelm raconte que depuis 1488 les confédérés, surtout à cause de leur attachement pour la France, furent inhumainement poursuivis en Allemagne par des chansons grossières, méprisantes et railleuses. — Voy. GRUNEISEN, p. 43. — LILIENCROX, t. II, p. 363, sur la rudesse et la vulgarité des chants populaires à partir des troubles du seizième siècle. Voy. GERVINUS, t. II, p. 258, 275-276.

<sup>3</sup> Voy. ces passages dans GOEDEKE, *Gründriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, 122.

<sup>4</sup> *Ein christlich ermanung zum frumen leben* (Mayence, 1509).

<sup>5</sup> Voy. GÖRRES, *Alldeutsche Volkslieder*, t. IV-VI.

Cette vie intime s'est déjà révélée à nous dans les chants populaires profanes; mais elle se manifeste mieux encore dans les pieux cantiques qui alimentaient la piété du foyer, et dans le chant d'église qui se mêlait aux offices publics à l'intérieur des temples, et servait aux exercices religieux du peuple assemblé.

Les chants religieux et les cantiques spirituels en langue vulgaire étaient en usage en Allemagne dès le neuvième siècle, et le peu qui nous en a été conservé met dans tout son jour la piété naïve, la foi simple, tendre et robuste de nos ancêtres. « Le monde entier », écrivait, en 1148, le prévôt Gerhoh de Reichersberg dans son Explication des psaumes, « loue maintenant le Sauveur dans des cantiques composés en langue vulgaire. L'usage s'en est surtout répandu parmi les Allemands, dont la langue s'ajuste à merveille à d'harmonieuses mélodies <sup>1</sup>. » « Quand nous quittâmes les pays allemands », écrivait le moine Gottfried, qui avait accompagné saint Bernard pendant la prédication de la croisade, à l'évêque Hermann de Constance (1146), « votre cantique « Christ, accorde-nous ta grâce », cessa tout à coup, et personne ne se trouva là pour continuer à louer Dieu. Sachez que le peuple romain n'a point, comme vos compatriotes, de chants qui lui soient propres, et par lesquels il puisse témoigner à Dieu sa reconnaissance pour chacun de ses bienfaits <sup>2</sup>. »

A partir du douzième siècle, les documents abondent sur les cantiques allemands chantés pendant le service divin, les processions, les pèlerinages, la représentation des mystères et autres saintes circonstances <sup>3</sup>. On les chantait même pendant le combat, et si les chevaliers de l'ordre Teutonique entonnèrent le cantique « Le Christ est ressuscité » dans la sanglante bataille de Tannenberg (1410), dès 1167, l'armée allemande avait chanté « Jésus, toi qui es né d'une Vierge », pendant la bataille de Tusculum, et tandis que l'archevêque Christian, de Mayence, s'élançait dans la mêlée, sa bannière à la main. Le cantique avant la prédication, « Viens, Esprit-Saint »; celui de Noël, « Un beau petit enfant nous est né »; celui de Pâques, « Jésus-Christ est ressuscité, le premier d'entre tous les martyrs »; le chant de l'Ascension, « Jésus-Christ s'est élevé au Ciel »; celui de la Pentecôte, « Prions maintenant le Saint-Esprit », étaient depuis le treizième siècle sur les lèvres de tous les fidèles. Frère Berthold, célèbre prédicateur († 1272), fait dans un de ses sermons l'éloge du cantique de la Pentecôte : « C'est un très-beau cantique, dit-il; chantez-le d'autant plus volontiers que vous le chanterez plus

<sup>1</sup> Voy. HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 41.

<sup>2</sup> *Bernardi Opp.*, éd. Mabillon, t. II, p. 1197. — Voy. BAUMKER, p. 125.

<sup>3</sup> Voy. HOFFMANN, p. 42, 48. — KOBERSTEIN, t. I, p. 230-346.

souvent; chantez-le de toute votre âme, qu'il vous aide à appeler Dieu à votre secours; celui qui l'a composé était un homme sage; il a fait là une bonne et utile trouvaille. » Berthold conseille ensuite à ses auditeurs d'en composer de semblables, s'ils en ont le talent <sup>1</sup>. Dans une des strophes du cantique pascal, attribué au curé Conrad de Queinfurt († 1382), on lit :

« Faites résonner vos accords clairs et doux, vous, fidèles, dans la nef, vous, prêtres, dans le chœur! répétez encore votre cantique, chantez à pleine voix : « Le Christ s'est affranchi aujourd'hui des liens de la mort <sup>2</sup>! »

Jean de Salzbourg, moine bénédictin, fut au quatorzième siècle le plus zélé propagateur des cantiques spirituels; il traduisit en allemand un nombre considérable des meilleures hymnes de l'ancienne liturgie, et composa quelques cantiques empreints d'une piété profonde, qu'il mit en musique avec le concours d'un prêtre séculier. L'air, le « ton » de beaucoup de ces cantiques se conserva; et sur ces anciennes mélodies on composa et l'on chanta de nouveaux cantiques qui étaient encore d'un usage fréquent vers la fin du moyen âge <sup>3</sup>.

Au quinzième siècle, le prêtre Henri de Laufenberg, entré en 1445 au cloître de Saint-Jean, à Strasbourg, tenta d'adapter la musique profane aux cantiques spirituels, et transforma en chants pieux les chansons préférées du peuple.

Le quinzième siècle fut l'époque la plus favorable au développement du cantique. Les essais de réforme qui avaient été tentés à l'intérieur de l'Église, le nouvel épanouissement de la piété, les innombrables Bibles allemandes et livres d'édification mis pour la première fois entre les mains de tous, exercèrent tout naturellement une grande influence sur le chant religieux. Les luttes religieuses elles-mêmes secondèrent ce progrès, car pour combattre les hérétiques qui cherchaient à propager leur doctrine par des cantiques, on se servit des mêmes armes qu'eux. Les cantiques des diverses contrées allemandes qui n'avaient jusque-là existé que dans les mémoires devinrent, à partir de la découverte de l'imprimerie, le trésor commun de tous les chrétiens; les fidèles les savaient par cœur; de 1470 à 1518, on en connaît plus de trente recueils imprimés en langue vulgaire, abstraction faite de beaucoup d'autres, sans indication précise de date et de lieu; ils contiennent la traduction des chants liturgiques; des offices, des hymnes de l'Église, des psaumes.

<sup>1</sup> Voy. HOLLAND, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 418-419.

<sup>2</sup> Voy. KOBERSTEIN, t. I, p. 346.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. HOLLAND, p. 420-423.



de la pénitence; ou bien ce sont de pieux traités accompagnés de cantiques <sup>1</sup>.

« Les papistes, dit Luther, dans un de ses sermons, ont autrefois composé de beaux cantiques, par exemple : « O toi qui as brisé l'enfer et vaincu l'exécrable démon »; ou bien « Le Christ est ressuscité, le premier d'entre tous les martyrs ». Ils semblaient vraiment partir du cœur. A Noël, on chantait : « Un beau petit enfant nous est né aujourd'hui »; à la Pentecôte : « Prions maintenant le Saint-Esprit »; pendant la messe on entendait le beau cantique : « Dieu saint, sois loué et béni, toi qui nous as nourris de ta propre substance <sup>2</sup>! »

Plus, durant les quatorzième et quinzième siècles, le chant populaire profane ou spirituel s'était perfectionné, plus aussi la mélodie populaire proprement dite s'était développée. Les musiciens de profession sentirent leur émulation s'éveiller <sup>3</sup>, et s'efforcèrent de moduler savamment ces effusions directes de la poésie nationale. C'est par centaines que nous possédons les admirables cantiques adaptés à ces inimitables mélodies <sup>4</sup>. Les chants d'Église à quatre voix, édités par Erhard OEglin avec un soin d'artiste si minutieux, marquent le grand progrès accompli dans le cours du siècle, et montrent avec quelle aisance les musiciens étaient arrivés à composer des chants à plusieurs voix. Dans ces compositions, la mélodie populaire primitive « joue le rôle de note tenue, dans des strophes séparées par des pauses. La phrase primitive est tout entourée de voix qui, autour d'elle, composent une symphonie en contre-point. Elle rappelle la sainte image qui, dans les autels en bois sculpté du moyen âge, forme le sujet principal, et que nos artistes environnaient de tant de personnages secondaires <sup>5</sup>. »

Ces cantiques, dont la beauté a été à peine surpassée de nos jours, pourraient à eux seuls former un ensemble complet de doctrine religieuse. Leur piété simple et solide nous offre sans cesse Jésus-Christ comme principe et fin de tout salut. Que de chants d'un senti-

<sup>1</sup> Voy. WACKERNAGEL, p. 807; voyez-en le catalogue dans Meister, 36-39.

<sup>2</sup> *Luthers Sämmtliche Werke*. Édit. de Francfort, vol. V, p. 23. Contre l'affirmation de Cawerau que ses cantiques n'étaient point chantés dans l'église, voy. ma brochure *A mes critiques*, p. 61-62. Plus de la moitié des chants attribués à Luther ont une origine plus ancienne et ont été seulement remaniés par lui, c'est-à-dire adaptés à la nouvelle doctrine; d'autres ne sont que des traductions d'hymnes latines et de psaumes; très-peu sont vraiment de sa composition. Il transporta aussi dans la nouvelle église les mélodies de nos anciens chants d'église; il est très-douteux qu'il ait composé lui-même une seule des mélodies qui lui sont attribuées. — Voy. MEISTER, p. 16, 30, et BAUMKER, p. 138, 154.

<sup>3</sup> Voy. ci-dessus.

<sup>4</sup> Voy. ARNOLD, p. 20-60, 165-170.

<sup>5</sup> AMBROS, p. 368.

ment tendre et délicat savent aussi louer avec grâce la Mère de Dieu et les saints ! Mais les plus profonds et les plus élevés sont consacrés au Sauveur ; ils sont d'une tendresse, d'une pureté incomparables, et ce qui en fait l'immuable fond, c'est toujours une pensée analogue à celle-ci :

« Au milieu du temps de notre vie, nous sommes environnés par la mort : qui cherchons-nous donc ici-bas, qui peut nous aider, qui pourra nous obtenir miséricorde, si ce n'est toi, Seigneur, toi seul, que nos fautes ont justement irrité ! »

Ils expriment aussi la sainte allégresse d'une foi pleine de confiance :

« Jésus, consolateur du pécheur, celui qui te cherche sera délivré, celui qui te prie sera protégé, pourvu qu'il ne cherche que toi seul ! O Jésus ! douce fontaine du cœur ! Ton éclat est plus brillant que celui du soleil, ta bonté chasse toute peine et fait oublier toute la vanité du monde. Aucune langue ne peut dire, aucun livre n'imaginera jamais, l'homme éprouvé peut seul savoir ce que c'est que d'aimer Jésus ? »

« Si je sacrifiais ma jeune vie pour Dieu, mon Créateur, il me donnerait son royaume éternel en échange. Et que pourrait-il m'arriver de plus heureux ? Il a souffert pour nous une mort cruelle et amère, il a combattu comme un vaillant chevalier, il a abandonné sa royauté pour nous tirer de la misère. S'il me fallait renoncer au monde, je ne m'en soucierais guère ! Je me tournerais alors entièrement vers Jésus-Christ seul ? »

Mais c'est dans les noëls que l'esprit si profondément religieux du quinzième siècle s'exprime avec le plus de grâce et de pureté. Leur naïveté aimable, leur simplicité émouvante, ne seront jamais égalées par l'art le plus raffiné<sup>1</sup>. Cela est surtout vrai des cantiques sur la fuite et le séjour en Égypte. Nous possédons environ cent de ces noëls<sup>2</sup>, au nombre desquels se trouve celui qui est le plus répandu et nous charme autant par sa mélodie que par ses paroles :

« Un rameau est issu d'une racine délicate. Il sortait de Jessé, comme nos pères l'ont chanté. Au milieu du rude hiver, vers le milieu de la nuit, il a produit une petite fleur. »

Parmi les créatures, le plus grand et le plus bel éloge appartient à

<sup>1</sup> Ph. WACKERNAGEL, p. 750.

<sup>2</sup> Traduction d'un cantique très-répandu de saint Bernard, tiré d'un manuscrit de Cologne (1460). — HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 310-312. Ph. WACKERNAGEL, p. 629, note.

<sup>3</sup> Tiré d'un manuscrit de Ratisbonne, du commencement du seizième siècle, UHLAND, t. I, p. 866.

<sup>4</sup> Ainsi que le dit HOFFMANN, *Niederl. geistl. Lieder*, p. 3-5.

<sup>5</sup> MEISTER, p. 145-273. — Phil. WACKERNAGEL, 631-632, 698-703, 711. — HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 165.

la Vierge Mère. Elle est vénérée comme l'abrégé de toutes les vertus; elle est invoquée comme notre continuelle et puissante avocate auprès du Sauveur :

« J'ai choisi pour l'objet de mon amour une tendre jeune fille. Elle est de haute naissance, elle est la joie de mon cœur! Depuis des milliers d'années, on a bien parlé d'elle! Elle est de grande noblesse, elle est d'illustre origine! Elle est comme un jardin joyeux, plein de merveilleuses fleurs. Ma tristesse a cessé dès que je l'ai aperçue. Elle est la couronne des femmes, la guirlande des vierges. Elle est la récompense des anges, elle est l'éclat du ciel! — Ni le soleil ni la lune ne peuvent lui être comparés <sup>1</sup>. »

Ce qui domine dans tous ces cantiques pieux, c'est Jésus-Christ, considéré non-seulement comme Époux de l'Église, mais encore comme celui de toute âme fidèle. Cette pensée s'y retrouve sans cesse, elle est développée sous tous ses aspects <sup>2</sup>. L'aimable allégorie de la strophe suivante en est une forme gracieuse :

Nous allons bâtir une petite maison,  
Un petit cloître pour notre âme.  
Jésus-Christ en sera le Maître,  
La Vierge Marie la ménagère,  
La crainte de Dieu la portière,  
L'amour de Dieu le sommelier;  
L'humilité y habitera,  
Et la sagesse tiendra tout sous clef <sup>3</sup>.

Le désir du ciel, véritable nostalgie du chrétien, ne s'exprime nulle part plus fidèlement que dans le cantique populaire suivant :

« Je voudrais être dans mon pays et dépouillé de toutes les consolations du monde. Je veux parler de mon pays du ciel! Là, je contemplerai Dieu éternellement. Allons, mon âme, prépare-toi! La troupe des anges t'attend. Le monde entier est trop étroit pour toi. Dans ma vraie patrie, la vie ne connaît pas la mort, la joie est sans chagrin, la santé sans souffrance, le bonheur dure aujourd'hui et durera toujours. Là, mille années sont comme un jour, et l'on ne connaît aucun chagrin. Allons, mon cœur! allons, mon âme, cherche le bien suprême! Ce qui n'est pas du ciel, n'en fais aucun cas, et pense toujours à ta vraie patrie! Tu sais bien qu'il te faudra partir d'ici, que ce soit aujourd'hui ou demain! Puisqu'il n'en peut être autrement, maudis le faux éclat du monde! Pleure tes péchés, améliore-toi comme si tu partais demain pour le paradis. Adieu, monde! Que Dieu te bénisse! Je pars pour le ciel <sup>4</sup>! »

Les cantiques allemands chantés par le peuple n'appartenaient pas plus qu'aujourd'hui aux offices religieux proprement dits. Mais

<sup>1</sup> Tiré d'un manuscrit de Stuttgart (quinzième siècle). UHLAND, I, 842-844.

<sup>2</sup> Voy. HOFFMANN, *Geistliche Lieder*, p. 6.

<sup>3</sup> Tiré d'un manuscrit du quinzième siècle de Vienne. UHLAND, t. I, p. 864.

<sup>4</sup> Voy. Ph. WACKERNAGEL, p. 631. — UHLAND, p. 868.

ils prirent peu à peu, par le long usage qu'on en avait fait à l'intérieur des églises et au dehors, un certain caractère liturgique<sup>1</sup>. Effusions d'une foi sincère et tendre, ils étaient en même temps un puissant moyen de raviver sans cesse la foi populaire; grâce à eux, les fidèles participaient au culte d'une double manière: par la prière et par le chant. Les cantiques allemands étaient en usage durant les pèlerinages, les processions, aux principales fêtes de l'année, pendant la représentation des mystères, aux consécérations d'églises, aux fêtes des saints, avant et après le sermon, à la suite des proses liturgiques de la messe, enfin aux offices de l'après-midi et du soir. C'est donc avec raison que Philippe Mélanchthon, dans son apologie de la confession d'Augsbourg, déclarait que l'usage des cantiques en langue vulgaire « avait toujours été tenu pour louable dans l'Église<sup>2</sup> ».

« Nul peuple de la chrétienté ne pouvait se vanter de posséder un témoignage plus poétique de sa foi, un plus beau trésor de cantiques spirituels<sup>3</sup> », que le peuple allemand au commencement du seizième siècle.

### III

Le drame spirituel, comme le chant religieux, sortit à la fois du culte liturgique et de la fraîche et saine vitalité populaire. Si l'on entre bien dans l'esprit de ces représentations et qu'on se rende un compte exact de l'action qu'elles exerçaient sur les âmes, on connaîtra à fond une grande partie de ce qui constituait à cette époque la culture intellectuelle du peuple.

Depuis les temps les plus anciens, le service divin, en se développant, avait pris de plus en plus la forme symbolique d'un drame liturgique. Le centre de tout le culte, la sainte messe, est en elle-même une commémoration dramatique, un renouvellement non sanglant du sacrifice du Golgotha, c'est-à-dire de la plus sublime et de la plus sainte tragédie qu'il soit possible de concevoir. Toutes ses parties développent graduellement le drame auguste de l'immolation divine; il se déroule en cinq actes, si l'on peut ainsi parler, devant les fidèles

<sup>1</sup> Voy. HOFFMANN, p. 192-193. — Voy. BAUMKER, p. 128-129, qui prouve avec évidence que pendant tout le moyen âge le chant grégorien latin fut seul chanté dans les églises, et que les évêques veillaient avec soin à ce qu'il fût intégralement conservé.

<sup>2</sup> Voy. JACOB, p. 366-368. — MEISTER, p. 13-16. — BAUMKER, p. 130-137.

<sup>3</sup> C'est l'aveu de Ph. Wackernagel, malgré ses préjugés protestants. — Voy. : *A mes critiques*, p. 62.



qui l'offrent et y participent avec le prêtre, et leur fait successivement parcourir toute la gamme des sentiments religieux<sup>1</sup>. Aussi la messe est-elle tout naturellement devenue le texte de nos grands compositeurs de musique sacrée. Pendant la grand'messe, prêtre, lévites et assistants sont en communication continuelle. Ils se parlent, ils se répondent. Tous les détails du culte sont symboliques : la couleur, la forme des vêtements sacerdotaux, l'ornementation des autels, et jusqu'à la pensée qui a présidé à la structure du saint édifice. Les vêpres aussi, avec leurs antiennes et leurs répons, établissent un continuel dialogue entre le prêtre et les fidèles. Les processions solennelles d'autrefois, suivies par les Ordres religieux et le clergé séculier en costumes si variés, les corporations et les confréries en habits de fête, les cierges, les bannières flottantes, tout composait déjà une sorte de représentation scénique.

A côté des éléments dramatiques qui existaient déjà dans le développement régulier du culte, les premiers germes du véritable drame spirituel ne tardèrent pas à se montrer. L'initiative du clergé les fit éclore, et c'est sous sa direction que furent représentés, soit dans nos églises, soit dans les cimetières ou les cloîtres, les premiers essais des Mystères, destinés à instruire et à édifier le peuple.

Mais il faut en chercher la véritable origine dans ces rites symboliques qui, dès la plus haute antiquité chrétienne, ont été en usage pour la célébration de nos grandes fêtes. A Noël, par exemple, on a toujours représenté la Crèche, l'Enfant Jésus, sa sainte Mère; le vendredi saint, on ensevelissait solennellement un crucifix qu'on venait relever en grande pompe à l'aube de Pâques. A ces premiers essais se joignit bientôt la récitation de versets bibliques expliquant la fête, puis des proses, des hymnes liturgiques, de saintes légendes. On y mêla plus tard des allusions aux événements actuels; enfin l'élément comique vint s'y mêler, se rapportant plus ou moins à quelque trait du mystère représenté<sup>2</sup>.

Vers la fin du moyen âge, on était en possession de drames religieux appropriés à toutes les fêtes du Sauveur, depuis Noël jusqu'à l'Ascension; mais l'histoire de la Passion, surtout dans les représentations de Pâques, restait le thème préféré du public. Aussi prenait-on un soin particulier pour l'entourer de magnificence, s'efforçant

<sup>1</sup> Voy. Guido GÖRRES, *Das theater im Mittelalter*, dans la *Histor. und pol. Blät.*, p. 6, 9, 37. Görres a le mérite d'avoir le premier attiré l'attention des érudits sur l'ancien art dramatique allemand. — Voy. sur ce sujet les travaux si approfondis de MONE (1841-1846), d'HOFFMANN VON FALTERS, de LEBEN, de PICHLER, de WEINHOLD et de HASE.

<sup>2</sup> Voy. WILKEN, *Über die kritische Behandlung der geistlichen Spiele* (Halle, 1873, p. 7-10).

toujours davantage d'y représenter l'histoire de la Rédemption dans tout son vaste développement historique. Le mystère commençait généralement par la chute de Lucifer et de ses anges; venaient ensuite le paradis terrestre, le bannissement d'Adam et Ève, et l'arbre de la science opposé à l'arbre de la croix. Seth est envoyé par Adam mourant au paradis terrestre afin d'y chercher, pour la guérison de son père, un fruit de l'arbre de vie. Le chérubin qui en garde la porte lui en donne un rameau qui doit rendre la santé à Adam et lui obtenir la vie éternelle; mais Adam est mort dans l'inter valle, et Seth plante sur sa tombe ce rameau sacré, d'où naîtra un jour l'arbre de la croix. Comme prélude à la grande épopée chrétienne, les prophètes sont introduits, ainsi que les païens qui ont pressenti et annoncé le Christ, tels que Virgile et les Sibylles. Puis viennent des scènes isolées de la vie du Sauveur, quelques-uns de ses miracles, la guérison de l'aveugle-né, la résurrection de Lazare, témoignages saisissants de la puissance infinie de Celui qui dispense la lumière et la vie. Ensuite se développe toute la tragédie de la Passion; puis la Résurrection, l'Ascension; souvent même, le mystère s'étendait jusqu'au Jugement dernier<sup>1</sup>. Comme l'épopée, le drame chrétien est essentiellement tragique; comme la théologie chrétienne, il voit dans l'histoire du monde une vaste tragédie, dont le Jugement dernier est le suprême dénouement<sup>2</sup>.

En dehors des drames religieux qui se rapportent directement au Sauveur et forment le cycle principal, on jouait de nombreux mystères sur la vie de la Sainte Vierge. Ils étaient représentés soit isolément (comme le mystère si touchant des Lamentations de Marie), soit rattachés à ceux du premier cycle. On composait aussi d'autres mystères sur les légendes des saints, les paraboles, l'Antechrist, le Jugement dernier; l'un des plus remarquables parmi ces derniers est le mystère de Tegernsé, intitulé : *De l'avènement et de la chute de l'Antechrist*. C'est le plus ancien drame d'origine allemande que nous possédions, et l'un des plus grandioses et des plus riches en développements qu'ait produits l'art dramatique au moyen âge. Il a un intérêt non-seulement religieux, mais politique; car le poète a établi des rapprochements entre l'Antechrist, les princes de la chrétienté et leur chef suprême, « l'empereur romain de nation allemande ». Ce mystère semble avoir été fréquemment représenté pendant le quinzième siècle<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> HASE, p. 15-20. — WILKEN, p. 63-130.

<sup>2</sup> Voy. MONE, *Altdeutsche Schauspiele*, p. 16, et *Schauspiele des Mittelalters*, t. I, p. 336-337.

<sup>3</sup> A Xanten, d'après le témoignage du chanoine Pelz, le grand drame de l'Antechrist, traduit du latin, fut représenté deux fois, en 1473 et 1481.

Des personnages allégoriques ouvrent le drame : on assiste d'abord à la lutte du paganisme avec la synagogue ; puis l'Église paraît : elle est accompagnée de la Miséricorde, tenant à la main une branche d'olivier, et de la Justice, portant le glaive et la balance. A sa droite, se tient le Pape avec tout son clergé ; à sa gauche, l'Empereur, ses hommes d'armes et plusieurs souverains. L'Empereur ordonne aux rois de lui rendre hommage, « car, ainsi que les historiens l'ont rapporté, le monde entier est tributaire de l'empire romain ». La bravoure des ancêtres avait établi cet ordre de choses, mais l'incapacité de leurs descendants l'a détruit ; ils ont laissé tomber en désuétude la puissance de l'empire ; l'Empereur actuel prétend bien la rétablir, et tous les souverains doivent lui payer le tribut, autrefois exigé. Les rois de Grèce et de Jérusalem s'inclinent devant sa toute-puissance, mais le roi de France résiste audacieusement ; il est vaincu dans un combat et réduit au rôle de vassal. L'Empereur, chef reconnu de la chrétienté, triomphe ensuite du roi de Babylone, allié des païens, et vient déposer sa couronne et son sceptre dans le temple de Jérusalem, en chantant :

« Prends ce que je viens t'offrir, reçois-le avec complaisance ! Roi des rois, l'empire est à toi ! Nous ne sommes souverains que par ta grâce ; toi seul diriges l'univers ! »

Pendant ce temps, grandit à Jérusalem l'ennemi le plus redoutable de la chrétienté : l'Antechrist s'avance, entouré de l'Hypocrisie et de l'Hérésie. « Que mon œuvre soit fondée sur vous, dit-il en se tournant vers elles ; c'est par vous que grandira l'œuvre que je médite ; toi, élève l'édifice ; toi, anéantis le clergé. » L'hypocrisie et l'hérésie s'y déclarent préparées. « Depuis longtemps la sainte religion chancelle, disent-elles ; la vanité s'est emparée de la mère Église. A quoi bon les dépenses de tous ces prêtres somptueusement vêtus ? Dieu n'aime pas les prélats mondains. Monte jusqu'au sommet de la puissance ! Grâce à notre utile secours, le monde entier t'appartiendra. Nous t'avons rendu les laïques favorables ; par toi l'enseignement des prêtres sera détruit. » L'Antechrist commence son œuvre : « A la fin, vous m'avez enfanté, dit-il, moi qui depuis si longtemps étais conçu sous le cœur de l'Église. Je vais donc enfin déployer ma force et soumettre les puissances ! J'abolirai tout ce qui est ancien, et j'établirai des lois nouvelles ! » On élève le trône de l'Antechrist dans le temple du Seigneur ; l'Église, persécutée, accablée d'outrages et de coups, se réfugie près du Pape. L'Antechrist envoie alors des ambassadeurs à tous les souverains de la terre pour les engager à se soumettre. Les rois de Grèce et de France viennent l'adorer ; il écrit les initiales de son nom

sur leurs fronts; mais le roi des Allemands, qu'il veut gagner par des présents, renvoie ses messagers. Un combat s'engage, et l'armée allemande a la victoire. Alors l'Antechrist a recours aux moyens superstitieux; il opère des prodiges, guérit un prétendu boiteux, un faux lépreux, et ressuscite un soi-disant mort. Il parvient par ces faux miracles à ébranler la foi des Allemands; l'Empereur s'agenouille devant lui, lui fait hommage de sa couronne, et se fait ensuite sacrer et couronner par lui. Aidé des Allemands, l'Antechrist soumet le roi de Babylone et fait martyriser les Juifs qui avaient d'abord reconnu son empire, mais que l'apparition d'Énoch et d'Élie avait convertis à la foi de Jésus crucifié. La domination de l'Antechrist s'étend plus loin que le pouvoir de l'Église n'atteignit jamais; il est à l'apogée de la gloire, et s'écrie avec orgueil :

« Voilà ce que m'avaient prédit mes prophètes, les hommes de mon nom, ceux qui ont eu soin de mes droits! C'est ma gloire qu'ils ont préparée si longtemps! Celui qui en sera digne la partagera avec moi. Après la chute des audacieux que la vanité aveuglait, la paix, la sécurité sont le partage de tous! »

Mais soudain le roulement du tonnerre lui annonce le châtement du ciel; il est foudroyé et précipité de son trône; les hypocrites s'enfuient; ceux qui s'étaient laissé séduire reviennent à la vraie foi, et l'Église délivrée chante un *alleluia*. « Voyez le sort de l'homme qui n'a pas pris Dieu pour son protecteur! Pour moi, j'ai été comme un olivier fertile dans la maison de mon Dieu. Chantez les louanges du Seigneur ! » L'intérêt du sujet, la musique, le chant, la mise en scène devaient faire de ce drame, si simple en son essence, une représentation très-émouvante. Lorsqu'il fut représenté à Francfort-sur-le-Mein (1469), le conseil de la ville se vit forcé de pourvoir à la sécurité des Juifs<sup>2</sup>.

## IV

Les mystères furent d'abord entièrement composés en langue latine; puis, insensiblement, les chants qui y étaient intercalés furent traduits, puis les textes tout entiers, et l'on en rima même de nouveaux en allemand. Le drame et le chant progressaient ensemble, et l'un par l'autre. Quant aux *Lamentations de Marie*, dramatiques et

<sup>1</sup> Voy. HOLLAND, *Alteutsche Dichtkunst*, p. 612-622. — Voy. l'analyse du drame dans HASE, p. 25-30, et WILKEN, p. 145-153.

<sup>2</sup> Voy. KRIEGER, *Deutsches Bürgerthum*, p. 440.



lyriques tout à la fois, elles appartiennent autant aux chants d'Église qu'aux mystères proprement dits<sup>1</sup>. La musique prit une part égale au développement de l'un et de l'autre.

Les mystères étaient devenus si populaires en Allemagne, qu'au quatorzième siècle on en représentait jusque dans les églises de village. Les paysans y prenaient une part personnelle<sup>2</sup>. Un fait qui atteste bien leur popularité, c'est qu'ainsi que les épopées antiques, ils n'étaient pas écrits, mais transmis d'une génération à l'autre, et formaient un trésor appartenant à tous<sup>3</sup>.

Lorsque les mystères étaient encore représentés dans les églises, le théâtre se construisait derrière le chœur des chantres; plus tard, on transporta la scène dramatique dans les cimetières ou sur les places de marché. Là se rassemblaient tous les acteurs; non des acteurs de profession, venus pour gagner de l'argent (on ne demandait aucune rétribution aux spectateurs<sup>4</sup>), mais des prêtres, des élèves des écoles supérieures, qui désiraient prendre part à la représentation et se chargeaient aussi des rôles de femme. Les costumes des acteurs, comme ceux dont les peintres revêtaient les personnages évangéliques, n'étaient autres que ceux qu'il était de mode de porter alors; seulement, Dieu le Père, les anges et les apôtres avaient l'habit ecclésiastique, et Jésus-Christ était vêtu comme un évêque. Acteurs et spectateurs prenaient la représentation fort au sérieux. Avant que le mystère commençât, toute l'assistance entonnait le cantique si connu :

« Prions maintenant le Saint-Esprit afin qu'il nous accorde la grâce de toujours conserver la vraie foi, et nous garde au moment de notre mort, lorsqu'au sortir de ce monde de misères nous irons enfin dans notre patrie. *Kyrie, eleison!* »

Citons le prologue du mystère de sainte Dorothee :

« Au commencement de tout ce que l'homme veut entreprendre, il doit d'abord invoquer Dieu de son mieux, afin de s'acquitter de ce qu'il

<sup>1</sup> Voy. WILKEN, 288-289.

<sup>2</sup> Eulenspiegel trouble dans un village la représentation d'un Mystère de Pâques. LAPPENBERG, p. 16 et 232-233.

<sup>3</sup> Il ne nous a été conservé que peu de textes complets des *Mystères de Pâques*, même de ceux le plus universellement en usage; des autres, il ne nous reste que des espèces de répertoires qui, à chaque représentation, étaient comme des fils conducteurs dans la main de l'impresario, et ne contenaient que des commencements de discours, de vers ou de chants, et quelques observations sur tel ou tel moment de la représentation.

<sup>4</sup> « Nous allons avoir un *Mystère de Pâques*; il nous réjouira et ne nous coûtera pas beaucoup », ce qui veut dire rien du tout. WACKERNAGEL, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 308.

va faire avec moins de péché et plus de mérite. Puisse Dieu nous aider, afin que ce que nous commençons réussisse! Que sainte Dorothée, la pieuse vierge, nous accorde aussi son secours! Chantons maintenant tous ensemble le cantique au Saint-Esprit <sup>1</sup>.

Un saint, ordinairement saint Augustin, remplissait le rôle de coryphée, et donnait aux assistants des éclaircissements sur le pieux drame. Quelquefois Virgile, « le païen d'autrefois », était chargé de cette fonction, et donnait sur le temps, le lieu, l'enchaînement des parties, les explications nécessaires. Les acteurs s'avançaient sur le devant de la scène chaque fois que leur tour de parler ou d'agir était venu, puis ils retournaient à leur place. Des enfants de chœur exécutaient les chants intercalés dans le drame; les spectateurs se tenaient debout ou assis autour de la scène; la représentation finie, on allait généralement entendre l'office à l'église, ou bien acteurs et spectateurs entonnaient ensemble un cantique. Dans les mystères de Pâques, on chantait ordinairement : « Le Christ est ressuscité », ou bien encore : « Christ, tu es doux et bienfaisant! » — Les représentations avaient presque toujours lieu dans l'après-midi et se continuaient souvent durant plusieurs jours. Elles exigeaient un personnel considérable, surtout à la fin du quinzième siècle, au moment du plus beau triomphe de la musique et des arts plastiques. A Francfort-sur-le-Mein, en 1498, la représentation du mystère de la Passion dura quatre jours, et eut un si grand succès que, dans la même année, une seconde représentation eut lieu. « Les acteurs qui y prirent part », lit-on dans un document conservé dans les archives de la ville, « étaient au nombre de deux cent cinquante; ils jouèrent pendant quatre jours consécutifs, avec de très-beaux costumes, et à la satisfaction générale, jusqu'à l'heure du *Salve* <sup>2</sup>. » En 1506, dans la même ville, deux cent soixante-seize personnages figurèrent dans le même mystère. Le drame finissait ordinairement par l'ascension du Sauveur, puis, comme épilogue, par le triomphe et la glorification de l'Église. Deux acteurs entraient alors en scène : l'un représentait l'Église; elle était entourée de chrétiens; l'autre était la synagogue, environnée de Juifs. Une dispute s'enga-

<sup>1</sup> HOFFMANN VON FALLERSLEBEN, *Fundgruben*, t. II, p. 284. — Voy. HASE, p. 51.

<sup>2</sup> KRIECK, *Bürgerthum*, p. 586, n° 419. — Entre 1456 et 1506, il n'y eut pas moins de huit représentations de drames religieux à Francfort-sur-le-Mein. KRIECK, p. 441. — A Alsfeld, en 1501, 1511, 1517, le *Mystère de la Passion* fut représenté pendant trois jours consécutifs. — Voy. WILKEN, p. 110. — A Botzen, en 1514, on joua pendant sept jours le drame de la Passion, dont la représentation était divisée entre les jours de fête qui s'échelonnent entre le dimanche des Rameaux et l'Ascension. — PICHLER, *Dramen des Mittelalters in Tyrol*, p. 64. — GRAFE, *Leipzigs religiöses Leben bis zum Ausbruch der Reformation*, dans le *Zeitschrift für die Histor. Theologie* de Illgen, t. IX, p. 62.

geait entre les deux religions, à la suite de laquelle huit ou dix Juifs se faisaient baptiser par saint Augustin, qui se trouvait sur la scène. A cette vue, la synagogue laissait échapper un cri de détresse; la couronne tombait de sa tête, et l'Église, au contraire, chantait une hymne de joie<sup>1</sup>, à laquelle l'immense assistance se joignait dans une sorte de chœur final.

Les scènes de la Passion étaient encore représentées d'une autre manière, non plus sur un théâtre, mais dans des processions mouvantes et animées qui avaient lieu à la fête du Saint-Sacrement : là aussi (comme, par exemple, à Künzelsau, 1479), toute la sainte histoire était représentée, depuis la création du monde jusqu'au Jugement dernier, par des groupes successifs. Dans la grande procession qui eut lieu à Zerbst, les conseillers de la ville, les membres des confréries religieuses et des corporations, se chargèrent de représenter les personnages de la sainte Écriture (1479). A Freiberg, en Saxe, ces processions avaient lieu tous les sept ans, au temps de la Pentecôte. Le premier jour de la fête, les plus antiques scènes bibliques, la chute des anges, la faute et le châtiment de nos premiers parents, étaient représentées. Le second jour, venait la rédemption du monde; le troisième, tout se terminait par la procession du Jugement dernier. Ces processions étaient faites en grande pompe. Les acteurs appartenaient à toutes les classes sociales, plusieurs d'entre eux faisaient même partie des autorités de la ville. Les relations du temps, qui font connaître les impressions des témoins oculaires, attestent l'indicible émotion des auditeurs à la vue « d'un spectacle si magnifique<sup>2</sup> ».

Les mystères, pris dans leur ensemble, étaient, pour la foi du peuple, de grandes fêtes édifiantes. Jeunes et vieux s'en promettaient une grande joie longtemps à l'avance; elles demeuraient dans toutes les mémoires et exerçaient une heureuse influence sur la vie morale. Le sujet, comme celui des tragédies grecques, avait l'immense avantage d'être familier à tous; quelques traits bien marqués suffisaient pour faire reconnaître tout de suite une ancienne connaissance dans chaque type familier à son imagination. Le peuple retrouvait avec bonheur ces personnages dont les paroles lui étaient si connues, et qui lui étaient apparus si souvent, dès son enfance, dans les sculptures et les tableaux des églises. Il les voyait avec joie sortir, pour ainsi dire, de leur cadre, et s'avancer vers lui, pleins de vie, sous les traits de ses propres enfants. La sympathie d'une foule animée des mêmes sentiments, qui regardait l'assistance aux mystères comme une sainte action, le nombre considérable d'acteurs de toute classe, rendaient

<sup>1</sup> FICHARD, *Frankfurter Archiv.*, t. III, p. 131, 158. — KRIECK, p. 439.

<sup>2</sup> VOY. WILKEN, p. 138-142. — GRAFF, p. 62. — VOY. aussi SCHREIBER, *Theater zu Freiberg*, p. 25. — WACKERNAGEL, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 312-313.

ces représentations susceptibles de produire les plus grands effets dans les âmes. On n'épargnait rien pour obtenir ce résultat, et l'on faisait avec le plus grand soin des répétitions générales multipliées<sup>1</sup>.

On pourrait comparer l'appareil scénique des mystères à un immense tableau vivant dont la signification, élevée bien au-dessus des choses vulgaires et quotidiennes, devait produire l'impression la plus saisissante. C'est qu'en effet on ne saurait imaginer de sujet plus émouvant et plus grandiose à la fois que celui de ces représentations symboliques et historiques tout ensemble, où se déroulait dans toute sa beauté le plan de Dieu sur l'humanité. Leur tranquille caractère épique, leurs innombrables allusions symboliques, offrent beaucoup d'analogie avec les sculptures et les tableaux de la même époque. Le grand nombre des personnages, disposés en groupes, rappelle les statues qui se pressent aux portails de nos églises et sur les retables d'autels; acteurs et statues portent les mêmes costumes<sup>2</sup>. Les arts plastiques, à leur tour, nous font souvenir des drames religieux, et l'on a comparé avec justesse les représentations des Mystères aux gravures sur bois d'Albert Dürer.

Les mystères n'avaient rien de monotone. Comme les peintres du temps, les poètes faisaient souvent preuve d'une merveilleuse variété, aussi bien dans le choix des sujets que dans la façon de les traiter. Leur manière de rattacher l'histoire de la Rédemption à la vie réelle et de tous les jours révèle en eux un sens religieux et philosophique que les mystiques seuls ont possédé à une telle profondeur. L'art avec lequel ils savent grouper les personnages et les faits a souvent de quoi nous étonner, et témoigne d'une véritable habileté dramatique<sup>3</sup>. Les intermèdes, dont le sujet est emprunté à l'Ancien Testament, prouvent l'intuition artistique qu'ils avaient de la cohésion organique des faits de la sainte Écriture. Ces sortes de prologues servaient d'introduction aux événements évangéliques qui allaient suivre : Joseph vendu par ses frères précède et prophétise la trahison de Judas.

L'élément comique rude, trop libre, qui s'y introduisit peu à peu resta toujours inoffensif, du moins en Allemagne, et ne tomba point dans une dangereuse licence. Exempt d'une indécence déplacée, il était calculé pour mettre en relief, par le contraste, les choses saintes<sup>4</sup>. Les scènes les plus sérieuses, les paroles les plus émou-

<sup>1</sup> HASE, p. 86. — HOLLAND, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 631. — WILKEN, p. 271, 279.

<sup>2</sup> Comme le dit DEVRIENT : *Geschichte des deutschen Schauspiels*, t. I, p. 73-74. — VOY. EICHENDORFF, *Zur Geschichte des Dramas*, p. 17-18.

<sup>3</sup> MONE a attiré le premier l'attention sur les rapports qui existent entre le drame spirituel et les autres arts dans un livre intitulé : *Altdeutschen Schauspielen*, p. 15-16.

<sup>4</sup> Voyez HOLLAND, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 213-217.



vantes, étaient souvent rapprochées de dialogues comiques où médecins, soldats habileurs, charlatans de place publique, Juifs et colporteurs usuriers, venaient exciter la risée populaire. Dans les mystères de Pâques, le personnage favori était ordinairement le marchand chargé de vendre des parfums aux saintes femmes se rendant au tombeau; il se querellait avec sa femme à propos du prix de sa marchandise, tandis que son valet, prodiguant les bouffonneries et les lazzi de tout genre, dépensait avec libéralité, à la grande joie du public, les saillies populaires de son esprit, l'abondant trésor d'invectives et d'épithètes du quinzième siècle<sup>1</sup>. Judas ne manquait pas non plus de faire rire à ses dépens, lorsque, après avoir marchandé au conseil des prêtres le salaire de sa trahison, il s'apercevait qu'il avait été payé en fausse monnaie. Toujours le démon est chargé d'amuser malgré lui la foule; tantôt c'est un pauvre diable stupide, tantôt un présomptueux ridicule. Parfois aussi, comme dans le poème du *Filet du diable*, il tourne très-plaisamment des sermons contre lui-même<sup>2</sup>.

Dans le mystère pascal composé en bas allemand et représenté à Redentin près Wismar (1475), les scènes où figure le démon sont remarquables; bien conçues, bien coordonnées, elles forment souvent des scènes d'excellente comédie. Lucifer, voyant sa puissance restreinte par l'œuvre de la Rédemption, entre dans une violente rage; il est assis enchaîné, dans un tonneau, image de l'Enfer. Son monologue peint bien son désespoir farouche; il frémit de colère en se voyant contraint d'avouer que Jésus-Christ est Dieu, puisqu'il est ressuscité, qu'il a brisé les portes des limbes et délivré les âmes des patriarches. Cette pensée lui est intolérable; non-seulement il regrette amèrement la félicité qu'il a perdue, il est encore dévoré de haine et d'envie en songeant que les hommes vont être sauvés en masse. Il est humilié lorsqu'il songe que l'homme, créature primitivement placée au-dessous de lui, et qu'il se flattait d'anéantir, entrera dans le ciel, tandis qu'il en sera éternellement banni. Cette idée le rend fou; on se rappelle ici involontairement ce dessin de Dürer où le démon, furieux de l'incarnation du Fils de Dieu, s'arrache les cheveux en hurlant de rage. Lucifer, enchaîné, est condamné à l'impuissance; il envoie donc ses démons dans le monde entier, en les chargeant d'entraîner dans l'enfer des hommes de toute condition. Mais les démons mettent peu d'adresse à s'acquitter de leur mission; mécontents d'eux, Lucifer finit par les envoyer tous ensemble à Lubeck; là, sans doute,

<sup>1</sup> Usitées non-seulement dans les classes inférieures, mais encore parmi les princes.

<sup>2</sup> EICHENDORFF, *Zur Geschichte des Dramas*, p. 20-21. — Voyez BARACK, p. 445. — MONE, *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 33-107. — WILKEN, p. 259, note.

ils pourront faire de riches captures. Ici viennent se placer des scènes du meilleur comique, et la pièce est entremêlée de piquantes satires sur les vices et les travers de toutes les conditions. De même que Dante, dans sa *Divine Comédie*, fait de continuelles allusions aux événements et aux personnalités de son temps, le poète du moyen âge intercale dans son drame le tableau des différends qui divisaient alors Lubeck et Wismar. Ces scènes prises sur le vif, pleines d'animation, de couleur locale, sont vraiment plaisantes. Les deux villes avaient surtout à se reprocher mutuellement des malversations commerciales, et l'on ne saurait s'empêcher de rire en voyant boulangers, cordonniers, tailleurs, aubergistes, tisserands, bouchers venir confesser au démon leurs tromperies. L'auteur, pour les mieux railler, leur fait demander pardon au diable, comme si celui-ci devait être leur juge au dernier jour, et comme s'il avait le pouvoir de pardonner. La satire se tourne aussi contre les Allemands, car le démon ne va pas chercher des âmes dans les villes wendes (slaves) dont Wismar faisait partie; c'est dans celles d'Allemagne qu'il compte bien trouver sa proie. Lucifer parle allemand avec les démons et les pécheurs : « Ne comprends-tu donc plus l'allemand? dit-il à Satan; crois-tu donc que je sois Wende? » Satan amène devant Lucifer un prêtre qu'il a surpris dans des pensées mondaines pendant qu'il lisait son bréviaire; mais ce prêtre rend l'enfer si intolérable à Satan qu'il est contraint de se réfugier dans un marais sauvage. Là, il se lamente, il gémit; mais Lucifer se moque de lui : « Ce qui t'arrive est bien juste, lui dit-il, tu n'avais qu'à laisser ce pauvre prêtre tranquille! » Le prêtre menace Lucifer du Jugement dernier, sans réussir à lui faire peur, car la fin du monde est bien éloignée, et jusque-là on aura le temps de jeter encore bien des pécheurs en enfer. Le poète veut préserver par là les auditeurs d'une fausse sécurité sur leur salut. Lucifer pousse des gémissements atroces, il n'a pas de repos; sa haine et son envie contre les hommes le poussent incessamment à les tenter. La paix n'a été promise qu'aux justes, et, à cet instant, toute l'assistance priait d'une seule voix pour les morts : « Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel! »

On voyait fréquemment, dans les poèmes, les nouvelles en prose, les livres de piété de l'époque, les prêtres conduits en enfer, de même que dans les représentations plastiques du Jugement dernier, on voit très-souvent le diable trainer par la corde, dans la gueule de l'enfer, des prêtres, des moines et de hauts dignitaires de l'Église. Les plaisanteries satiriques et les attaques contre les vices et les imperfections du clergé sont tout aussi fréquentes dans les représentations dramatiques qu'à l'intérieur des cathédrales et des cloîtres; mais l'Église elle-même et les choses de la foi restent encore inattaquées.

Même dans le mystère bien connu de *Dame Jeanne*, composé par le prêtre Théodore Scherenberg (1480), et où la légende de la papesse Jeanne était présentée comme un fait historique (selon la croyance générale de cette époque), on ne trouve nulle part une intention hostile à l'Église. C'est le démon qui a poussé Jeanne à jouer son odieux rôle. Jésus accuse devant sa Mère la femme audacieuse qui trouble l'ordre établi dans l'Église et dans la nature. Il veut laisser mourir la coupable dans son péché, mais Marie implore sa grâce :

« Toi qui as daigné me choisir pour ta mère, ne laisse pas la pauvre âme se perdre ! »

Cette intercession apaise la colère divine. La coupable obtiendra son pardon, pourvu qu'en punition de son crime elle se soumette à l'humiliation temporelle. Jeanne accepte cette expiation et, pleine de repentir, se tourne vers le Sauveur, le suppliant de lui pardonner comme il a pardonné à tant de grands coupables :

« Oublie mes fautes, Dieu miséricordieux ! Par ton amer supplice, Seigneur, ne me laisse pas périr ! Ne me laisse pas mourir misérablement dans mon crime ! »

Elle implore aussi la miséricorde de la Sainte Vierge :

« Marie, Mère très-pure, consolatrice de tous les pécheurs, je t'apporte ma plainte ! Je ne suis qu'une pécheresse ; mes yeux répandent des larmes de sang ! Vierge, laisse-moi en savourer l'amertume, et prie pour ton cher enfant ! »

Elle est mise à mort dans les rues de Rome. Saint Michel délivre son âme de la puissance des démons, et le Christ l'accueille avec joie à son arrivée au ciel :

« Sois la bienvenue, ma fille bien-aimée ! Tu seras éternellement heureuse avec moi dans mon royaume céleste, et tout ce que tu as fait de mal dans ta vie sera effacé et pardonné, car Marie, ma mère bien-aimée, t'a prêté son assistance, ainsi que saint Nicolas ! Sois donc en paix, sois heureuse ! »

Et les chants des processions de la terre se mêlent à l'*alleluia* du ciel.

Même dans les divertissements pour le carnaval, rimés par Hans Rosenplut et par le barbier Hans Folz, compositions toutes profanes, rudes, grossières et de mauvais goût, où les paysans vaniteux, les Juifs usuriers, les colporteurs déshonnêtes, les prêtres indignes sont l'objet de mordantes satires, la foi et l'Église sont partout respectées. Elles sont même souvent défendues contre les Juifs et les hérétiques.

Ainsi, par exemple, Hans Folz, dans la pièce intitulée : *l'Erreur de Bohême* (1463), attribue l'hérésie des Hussites (qui comptait à Nuremberg beaucoup d'adhérents) à une inspiration de Judas <sup>1</sup>.

Ces divertissements de carnaval étaient surtout de mode à Nuremberg. On en retrouve aussi des traces à Ingolstadt, Lubeck, Bamberg, Lucerne et Bâle. Ils n'ont aucun rapport avec les mystères. Les plus burlesques bouffonneries de ceux-ci diffèrent absolument des plaisanteries grossières, des mots à double entente qu'on y rencontre trop souvent, et où non-seulement la population des villes, mais encore les fils libertins des grands négociants de Nuremberg semblent avoir pris grand plaisir. Au reste, on conçoit facilement qu'il y eût un certain dérèglement de mœurs dans une ville comme Nuremberg, où Rosenplut constatait avec orgueil que l'abondance et la richesse étaient apportées par sept peuples différents : les Hongrois, les Esclavons, les Turcs, les Arabes, les Français, les Anglais et les Hollandais.

## V

Les élèves des hautes écoles et des Universités, pour s'exercer à parler couramment le latin, représentaient assez souvent des comédies latines. Joseph Grünenbeck a publié le recueil des pièces jouées par la jeunesse scolaire d'Augsbourg (1497). A Zwickau, on avait accommodé à la scène des comédies de Térence, éditées avec une introduction allemande et des explications intercalées dans le texte, destinées à aider l'intelligence des élèves auxquels le latin n'était pas encore familier. Une traduction en prose des comédies de Térence parut à Strasbourg en 1499. Dès 1486, Hans Nythardt, d'Ulm, avait traduit une comédie du même auteur et, dans la préface et les notes, avait essayé de donner quelques notions sur les principes de la poésie classique, l'essence et la structure de la comédie antique. Le chanoine Albert d'Eyck donna une bonne traduction de deux pièces de Plaute (Augsbourg, 1511). En se guidant sur les modèles de l'antiquité, on composa même des comédies latines, indépendantes de toute traduction <sup>2</sup>. Jean Reuchlin en prit l'initiative et fit repré-

<sup>1</sup> A. von Keller a réuni en trois volumes les comédies du carnaval du quinzième siècle (1853). — Voyez aussi quatre comédies de carnaval (1461-1468) dans les *Archiv. sur Literatur geschichte von Schnorr von Carolsfeld*, 3, t. I, p. 25. — Sur les comédies du carnaval à Ingolstadt et en Suisse, voyez KELLER, t. III, p. 1076. A Bamberg et à Lubeck, voy. l'appendice du même ouvrage, p. 301.

<sup>2</sup> Voyez WILKEN, p. 255, 260. — MOXE, *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 369-370.



senter, chez Jean de Dalberg, à Heidelberg, une pièce populaire et humoristique intitulée *Henno*, à laquelle il donna la forme et les divisions de la comédie classique. Reuchlin y raille avec esprit les prédictions d'un astrologue et les intrigues d'un juriste.

Le trouble violent qui interrompit au seizième siècle le développement de la civilisation, l'anarchie religieuse, les luttes politiques amenèrent le dépérissement de l'art dramatique, comme de toutes les autres branches de culture intellectuelle. Dans le déchirement universel, religieux et social qui suivit, toute force créatrice, tout enthousiasme périrent, et la pieuse tradition de nos anciens drames ne se conserva plus que dans quelques vallées ignorées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> GERVINUS, t. II, p. 342-344. — WACKERNAGEL, *Geschichte der Literatur*, p. 316. — GEIGER, *Reuchlin*, p. 82-92.

## CHAPITRE VII

### POÉSIES MORALES ET POLITIQUES.

Tandis que, dans une pleine liberté, le génie poétique de notre pays donnait ses plus belles fleurs à la poésie populaire, religieuse ou profane, et que les fêtes nationales, revenant périodiquement, avec leurs saintes allégresses, leur fraîche poésie, élevaient toutes les classes sociales au-dessus des préoccupations vulgaires et de la vie de tous les jours, le moment des hautes inspirations, de l'imagination créatrice, était depuis longtemps passé pour la poésie artistique. Aucune de ses productions ne nous présente la réalité sous un jour qui l'embellisse ou l'élève; aucune ne lui prête un charme qui l'ennoblisse et vienne rafraîchir notre esprit par un prestige poétique. L'« art libre du poète » était devenu un métier; un courant rude et réaliste y dominait, ainsi que le goût de ce qui tombe sous les sens, de ce qui est à la portée de tous. L'effort poétique se produisait de préférence dans le genre didactique. S'inspirant surtout des impressions du moment, nos poètes suivaient une direction toute pratique, et s'élevaient rarement au-dessus d'une insipide description ou d'un bon sens terre à terre. Aussi est-il bien peu de leurs productions qui puissent prétendre à quelque valeur littéraire. Néanmoins, si l'on a égard au sérieux bon vouloir, à la franchise, à la loyauté de ces modestes rimeurs, qui sans verve poétique, il est vrai, mais avec tant de dévouement, se mettaient au service de leurs contemporains et, partant d'un point de vue moral et chrétien, se proposaient de relever les mœurs, de perfectionner et d'ennoblir l'état politique et religieux, on ne pourra s'empêcher de leur accorder un certain mérite, et même un certain sentiment poétique. Rien que dans la mâle liberté avec laquelle ils disent la vérité aux puissants de la terre, on sent passer je ne sais quel souffle fortifiant. Ils nommaient la vertu, vertu; le vice, vice, et renvoyaient le puissant et l'humble devant le tribunal du suprême Rémunérateur<sup>1</sup>. « Si tu veux lire des poésies, dit le *Guide de l'âme*, choisis celles qui te disent la vérité sous le voile de la fiction, font

<sup>1</sup> Voy. GRUNEISEN, p. 50-51.

l'éloge de la vertu, montrent à nu la honte du mal et t'apprennent à prier et à travailler <sup>1</sup>. » Les poètes didactiques, en effet, encourageaient sans cesse le peuple à l'amour du travail, et dans plus d'un passage des poésies ou des dictons de l'époque, on trouve à sa louange des vers qui rappellent ceux d'Hans Rosenplut dans le *Miracle des gouttes de sueur* <sup>2</sup> :

« Le travail est le plus bel ordre qui ait jamais été fondé sur la terre! Travailler, c'est servir Dieu. L'homme laborieux a plus d'un avantage sur le voluptueux fainéant dont la vie est pleine de soucis. La mollesse, la volupté, sont les sources de beaucoup de maladies. Le repentir suit une vie sans travail et sans fatigue. »

« Celui qui passera sa jeunesse dans l'oisiveté en pâtira quand il sera vieux; et peut-être que ses yeux seront rouges et gonflés à force d'avoir versé des larmes de regret. »

C'est ainsi que s'exprime en vers le moine Ulrich Bonner dans son recueil de sermons intitulé : *Pierres précieuses*, premier livre allemand qui ait été imprimé (1461).

Aux poésies didactiques très-lues, à ce qu'il semble, à cette époque, appartient l'ouvrage de Conrad Vintler, imprimé pour la première fois en 1486, et intitulé : *le Livre de la vertu*. L'auteur s'y élève surtout contre la vie désordonnée de ces gentilshommes « qui savent mieux comment le fumier engraisse les champs que la manière dont un noble doit se comporter ». Il raille aussi l'orgueil et les modes extravagantes des dames de haut parage : « Si quelqu'un, prêt à entreprendre un long voyage sur mer pour voir des choses nouvelles et surprenantes, veut venir avec moi, dit-il, je me charge de lui montrer, tout près d'ici, de quoi satisfaire sa curiosité. Je lui montrerai d'étranges choses, en fait de manches, touffes de cheveux, chaperons de toutes sortes! Nos vaniteux de la campagne portent de vraies défroques de fous. Les femmes ont des trains de deux aunes de long qui ramassent la boue, et à leurs coiffes des guenilles de six aunes. Elles veulent porter les modes des hommes, et se conduire comme les hommes. En bon ami je les blâme de ce qui les déshonore, car celles qui sont pieuses méritent vraiment d'être averties. Mais il y a tant de pauvres dames nobles qui veulent être vêtues d'or et d'argent comme les princesses! il en est tant qui portent des perles, et n'ont pas même dans leur cuisine de quoi élever un poulet! Et pourtant il est bien vrai, sur mon honneur, que nul ornement ne les pare mieux que la modestie <sup>3</sup>. » Finstler, probablement un clerc <sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Page 17.

<sup>2</sup> Voy. KELLER, p. 1152.

<sup>3</sup> CERVINUS, t. II, p. 348-350.

<sup>4</sup> Voy. KURZ, p. 632.

s'attache à bien définir les vices et les vertus. Il les explique avec détail, en s'aidant d'exemples tirés de l'histoire, et conte de nombreuses anecdotes destinées à bien persuader son lecteur qu'il est absurde de croire aux sorciers, aux diseurs de bonne aventure, aux expliqueurs de songes : « Si la vieille femme qui se vante de sorcellerie, dit-il, pouvait réellement se faire obéir de Dieu, Dieu ne pourrait plus être tenu pour Dieu ! Plus d'un saint homme a passé par de rudes angoisses avant que le Seigneur l'ait honoré, une seule fois dans sa vie, d'un éclaircissement sur un mystère. Comment donc se mettrait-il au service d'une bonne femme ? »

Le *Miroir du gouvernement à la cour des princes*, avec un désir tout aussi sage et estimable d'être utile, condamne la désastreuse conduite des grands. L'auteur inconnu de cet ouvrage avait acquis beaucoup d'expérience dans les cours où il avait séjourné, et présente aux princes le trop fidèle tableau des actes répréhensibles qui lèsent les intérêts de leurs subordonnés. Il leur adresse de sérieux avis et des exhortations excellentes.

Jean Rothe, secrétaire de la ville d'Eisenach, plus tard chanoine, enseigne aux chevaliers comment ils doivent se conduire, dans le *Miroir du chevalier* et dans le poème didactique intitulé : *l'Éducation du conseiller*. L'auteur du *Filet du diable* dépeint avec une sombre philosophie les travers et les vices des divers états, dans le dialogue qu'il imagine entre le diable et un ermite. Partout il rencontre le mal et le péché. Il ne juge avec indulgence que les ermites, les béguines, les religieuses régulières, les pauvres volontaires et les recluses. Son zèle ardent pour l'unité de l'Église et pour l'obéissance due à son autorité, repose seul d'une si sévère misanthropie. Nous sommes également touchés de la chaleur de son attachement à l'Empereur et à la patrie <sup>1</sup>. Parlant des princes électeurs, il dit en gémissant : « Ils ont juré fidélité à l'empire, mais ce grand serment est entièrement mis en oubli, car ils ont laissé l'empire se démembler, ils l'ont eux-mêmes morcelé <sup>2</sup> ! »

Le poème politique et moral intitulé : *la Race italienne* se montre surtout préoccupé des événements contemporains, flétrit les vices des différentes classes populaires et s'attaque particulièrement aux princes et aux représentants du droit romain nouvellement introduit. Selon lui, si l'Allemagne veut vivre, il faut qu'elle concentre toute la puissance entre les mains d'un seul. Les empereurs ont beaucoup trop cédé de leur pouvoir, de sorte que personne ne veut plus obéir. Les chefs de l'empire devraient se réunir

<sup>1</sup> Voy. les passages cités par BARACK, p. 446-447.

<sup>2</sup> BARACK, n° 7544-7548, page 238.



tandis qu'il en est temps encore, se grouper autour de l'Empereur, faire œuvre de fidèles sujets, et lui rendre sa première autorité. Si par ce moyen l'unité de la patrie était restaurée, tous les maux qui menacent l'empire pourraient encore être conjurés; mais si l'on continue à marcher dans la voie actuelle, l'empire ne pourra subsister longtemps : il s'écroulera de lui-même. Une conviction semblable inspirait à Sébastien Brant l'avertissement qu'il adressait, dans la *Nef des fous*, aux princes et aux petits États qui compromettaient l'unité de l'empire par leur esprit d'égoïste ambition : « Au nom de Dieu, princes, considérez le dommage que vous avez fini par causer! Si l'empire vient à périr, vous non plus ne serez pas éternels! Toute chose non partagée conserve plus de valeur que si elle était divisée. Aussi longtemps que subsiste l'unité, la force et la puissance croissent; mais si la désunion commence, le royaume le plus prospère sera bientôt détruit. Autrefois le nom allemand était si respecté et s'était acquis une telle réputation que tous lui accordaient l'empire suprême. Maintenant, on voit les Allemands s'appliquer eux-mêmes à détruire leur propre royaume. Vous avez aujourd'hui un si bon roi pour vous conduire sous son égide de chevalier! Il maintiendrait si bien tout le royaume si vous vouliez seulement lui venir en aide! Le noble prince Maximilien est bien digne de la couronne impériale, et, si vous le vouliez, il guiderait facilement notre saint et bien-aimé pays. Il se mettrait courageusement à l'œuvre, dès aujourd'hui. Rétablissez l'honneur de l'empire, afin qu'on ne vous compare pas au batelier qui s'endort sur la mer lorsque vient l'orage. Levez-vous, réveillez-vous de votre rêve, car je vous le dis en vérité, la cognée est déjà à la racine de l'arbre ! »

L'auteur de la *Race velche* déplore surtout l'état dans lequel est tombée la justice du royaume. Il oppose les simples usages du vieux droit germanique aux écritures sans fin, aux subtilités contournées du droit romain, et témoigne ainsi de ses vues larges et de son véritable patriotisme.

Le *Roman du Renard*, publié à Lubeck en 1498, contient les plus amères attaques contre les vices et les mœurs du clergé, et contre la politique astucieuse et déloyale suivie par les princes envers les populations qu'ils exploitent. L'auteur, cependant, ne semble pas avoir eu l'idée préconçue de donner des leçons de morale, dans ce poème plaisant et satirique. Au reste, son ouvrage n'est qu'un remaniement du *Renard* néerlandais de Willem et de son continuateur. C'est le poème le plus important que nous possédions en bas allemand.

<sup>1</sup> Paragraphe 99.

La *Nef des fous*, de Sébastien Brant, est assurément le plus remarquable de tous ces poèmes moraux ou politiques (1494). L'œuvre est satirique dans sa forme, mais profondément religieuse dans son essence. Elle rendit un nouvel éclat à la poésie allemande après une période de triste médiocrité et releva sa gloire, aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger.

L'histoire littéraire ne nous offre qu'un bien petit nombre d'ouvrages ayant exercé une aussi vaste et aussi rapide influence sur les esprits<sup>1</sup>. Dans un très-court espace de temps, un nombre incroyable d'exemplaires de ce poème se répandit dans la haute Allemagne. La basse Allemagne et les Pays-Bas se l'approprièrent aussitôt par des traductions. Il fut traduit deux fois en latin, trois en français, deux en anglais. Tous les ans on le remaniait, on l'imitait, on le contre-faisait. Les contemporains comparaient Sébastien Brant à Dante : « La *Nef des fous*, dit Trithème, est une satire divine », et il se demande si l'on peut faire une lecture à la fois plus utile et plus agréable. Wimpheling exprime le désir que ce poème soit introduit dans les écoles et y devienne classique, et Geiler de Kaisersberg l'a commenté dans une série de sermons.

Quoique dans la composition de son ouvrage Brant n'ait rien tiré de son propre fonds et qu'il se soit servi d'anciens moules, depuis longtemps connus<sup>2</sup>, il n'en a pas moins ouvert la voie à une phase littéraire toute nouvelle. Il est le premier « qui ait su exprimer dans une forme pleine de justesse l'esprit des bourgeois de nos villes, et c'est lui qui inaugura la littérature bourgeoise proprement dite ». Les deux traits distinctifs du caractère bourgeois à cette époque : une gravité digne, un sens humoristique plein de hardiesse, sont fondus si harmonieusement dans son livre que, sous ce rapport, nul poète ne peut lui être comparé. Il a laissé à la langue l'empreinte de son individualité, de son esprit, et plus d'une de ses expressions, plus d'une de ses tournures de phrases sont venues grossir le trésor linguistique des générations suivantes<sup>3</sup>.

Brant signale les vices des autorités ecclésiastiques et laïques avec une courageuse franchise. Partout où il rencontre le mal, il le

<sup>1</sup> Comme le dit le plus savant de ses nouveaux éditeurs, ZARNCKE, LXXIV. « Ce livre, dit-il, parcourut rapidement les pays de l'Occident. Brant brilla à l'horizon intellectuel de son siècle, dans le jugement et les appréciations de ses contemporains, comme un astre de première grandeur. Il fut au quinzième siècle ce qu'avaient été Henri de Veldeckin au treizième, Opitz au dix-septième, Goethe au dix-neuvième. On l'honora, on l'admira comme le créateur d'une nouvelle poésie. »

<sup>2</sup> ZARNCKE, Préface à la *Nef des fous*, dans le *Serapeum*, 1868, pages 49-54. — Voy. aussi SCHMIDT, p. 346-348.

<sup>3</sup> ZARNCKE, *Nef des fous*, LXXV à LXXVIII. — Les observations de Schmidt (p. 355-372) ne détruisent pas l'excellente critique de Zarncke sur la *Nef des fous*.

dénonce, il le stigmatise d'un trait mordant et acéré. Il fait défiler devant nos yeux les avoués, les usuriers, les gens qui ont la manie de bâtir, les ouvriers, les paysans, les chicaneurs, les joueurs, les chasseurs, les astrologues, les mendiants, etc., avec tous leurs travers et tous leurs vices, tantôt avec un enjouement malicieux, tantôt avec une juste sévérité.

S'adressant aux astrologues, il leur dit, par exemple :

« Il ne sied pas à un chrétien de s'adonner à la science des païens; d'être attentif au cours des planètes, pour voir si aujourd'hui il leur sera avantageux d'acheter, de bâtir, de guerroyer, de se marier, de faire des amis, etc. Notre entretien, notre travail, notre conduite, notre récompense ne doivent venir que de Dieu et ne se rapporter qu'à lui seul<sup>1</sup>. »

Brant n'a pas seulement combattu les vices, les folies de son temps, il s'est attaqué à des défauts communs à toute l'espèce humaine<sup>2</sup>. Lorsque, par exemple, il blâme sévèrement la vanité qui pousse les hommes à s'élever au-dessus de leur condition, lorsqu'il raille les extravagances des modes, se plaint de la falsification des denrées, s'indigne contre les ouvriers dont le travail est de plus en plus mauvais, et qui s'acquittent de leur besogne avec peu de conscience, notre temps peut se reconnaître en ce miroir mieux peut-être que ne le faisait le quinzième siècle. Mais ce qui prouve en faveur des contemporains de Brant, c'est la manière dont ils acceptent des reproches si peu ménagés, et qui mettent à nu toutes leurs misères morales. Loïn de s'en offenser, ils paraissent avoir toujours témoigné autant d'affection que de respect à des censeurs, à des conseillers aussi rudes que Brant, Heynlin von Stein et Geiler de Kaisersberg.

Au reste, Brant n'est pas exclusivement un poète satirique, encore moins un moraliste de profession : c'est un poète profondément religieux qui regarde comme insensés ceux qui, pour un mince salaire, une satisfaction d'un instant, exposent l'éternelle félicité de leur âme. Malgré le nom que porte son livre, la sagesse, celle-là seule qui peut mettre l'âme en possession du bonheur éternel, y est enseignée. Aussi Geiler appelle-t-il la *Nef des fous* le « miroir du salut ». Le fils de Brant, Onufrius (élève d'Ulrich Zasius, avec qui il était intimement lié), dit en en parlant :

« Bien loïn d'enseigner la folie, elle préserve de toute légèreté coupable, et montre combien sont nombreux les insensés que la vanité aveugle et fait danser sur la corde des fous. Cette nef, ajoute-t-il, nous

<sup>1</sup> Paragraphe 65.

<sup>2</sup> Voy. ZARNCKE, XI.

apporte le salut de l'âme. Elle nous enseigne le fondement de toutes les vertus; si nous savons en profiter, elle nous préservera des peines éternelles et nous conduira sûrement à la rive céleste. Si l'on en comprenait bien le sens, on l'appellerait la Nef du salut <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. SIMROCK, XVII, où le caractère essentiellement religieux du poëme est mieux apprécié que dans tout autre ouvrage littéraire ou historique.



## CHAPITRE VIII

### PROSE ET LITTÉRATURE POPULAIRE.

#### I

La prose caractérise aussi bien que la poésie le degré de culture intellectuelle d'une nation. Au début d'une littérature, la poésie est comme le premier balbutiement instinctif de la langue; mais la prose en représente l'épanouissement, conquis au prix des labeurs et des efforts de l'intelligence. Si l'histoire atteste que chez tous les peuples les poètes ont précédé les prosateurs, c'est que, pour produire une prose correcte et élégante, il faut que l'esprit d'une nation soit déjà parvenu à la maturité<sup>1</sup>.

En Allemagne, tandis que peu à peu la poésie était tombée dans la médiocrité, la prose, au contraire, s'était développée, à partir de la fin du quatorzième siècle, dans la même proportion, en suivant le même mouvement que la poésie populaire et les arts plastiques. Elle fit de tels progrès en ampleur, souplesse, profondeur, que non-seulement elle devint capable de saisir et d'exprimer, dans leurs traits essentiels, toutes les idées qui dans les siècles suivants devaient être de son ressort, mais que, dans chaque direction prise à part, philosophie, rhétorique, éloquence, narration, elle produisit des œuvres nombreuses dont quelques-unes sont achevées.

C'est surtout la prose narrative, dans l'histoire, dans la nouvelle, qui prit, à partir de ce moment, un remarquable essor. Pour s'en convaincre, il suffirait de parcourir les recueils d'exemples à l'usage des prédicateurs parus dans la haute Allemagne, les Nouvelles contenues dans le livre de piété intitulé : *la Consolation de l'âme* (écrit dans le dialecte de Cologne), les contes, les légendes, également en bas allemand, de la chronique du Dominicain de Lubeck, Hermann Corner. Dans tous ces livres<sup>2</sup>, le style est plein de naturel et d'intérêt

<sup>1</sup> LASAULX, p. 197.

<sup>2</sup> Communiqués par PFEIFFER, dans son travail intitulé : *Die Predigtmärlein*. Voy.

dramatique. Surtout dans les Nouvelles composées en Alsace, on sent passer un véritable souffle poétique. La naïveté, la grâce, l'intime abandon du récit leur prêtent un attrait tout particulier. Même dans de simples traductions, par exemple dans le livre, traduit du latin, des *Sept Sages*, se révèle un art véritable. Le conteur emprunte ses expressions à la langue populaire; il évite presque toujours ces formes, ces tournures venues des langues étrangères qui déparent si souvent la littérature des époques postérieures. Le style est simple, il caresse doucement l'oreille, et son aimable naïveté nous charme<sup>1</sup>.

Un grand nombre d'ouvrages d'histoire datant de cette époque sont remarquables par la sobriété, la simplicité, le tour épique du style, toujours parfaitement approprié aux événements, aux personnages. La *Chronique de Limbourg*, qui appartient encore au quatorzième siècle, est, en sa manière sobre, vigoureuse, fidèle et vivante d'exposer les faits, un livre modèle en ce genre<sup>2</sup>. On peut lui comparer, sous beaucoup de rapports, la *Chronique d'Alsace* du chanoine de Strasbourg Jacques Twinger (de Königshofen) et la *Chronique de Thuringe*, écrite par un prêtre d'Eisenach, Jean Rothe. Les chroniqueurs bavarois, Hans Ebran de Wildenberg, Ulrich Füttner et Feit Arnpeck, précurseurs de l'historien Jean Turmayr (surnommé l'Aventin<sup>3</sup>), ont fait preuve d'un labeur persévérant, d'un fidèle amour pour leur mission d'historien, d'un talent d'où la critique n'est pas absente, mais qui est surtout littéraire. L'historien du Schleswig, Pierre Eschenloer, se distingue par une exactitude diplomatique. La Suisse, relativement parlant, est le pays le plus riche en bons et solides ouvrages d'histoire. Il faut surtout citer : Melchior Russ et Petermann Etterlin, à Lucerne; Conrad Justinger et Diebold Schilling, à Berne.

Un monument précieux pour l'histoire de la bourgeoisie des pays allemands, c'est l'autobiographie et la chronique de Burkard Zink († 1474); Zink était receveur des impôts à Augsbourg, et avait beaucoup voyagé. D'un ton plein de bonhomie, il expose les faits dans un style coulant et familier; il raconte ses voyages, ses aventures, et dépeint la vie active et variée de la riche cité d'Augsbourg; il montre une sympathie chaude et sincère pour les intérêts de la ville, comme en

*Germania*, t. III, p. 407-444. — Voy. les *Nouvelles* dans le livre de FROMMANN, *Deutsche Mundarten*, t. I, p. 170-226, et t. II, p. 1-17, 289-302. — Les contes et légendes dans la *Germania*. t. IX, p. 261-289. — Voyez les récits reproduits dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, von HÖFFNER et ZACHER, t. VI, p. 430-442 (Halle, 1875).

<sup>1</sup> Voyez Ktznz, p. 445. — Dans la haute Allemagne, la prose souffrit beaucoup du mélange de dialectes différents.

<sup>2</sup> Ainsi, par exemple, le portrait du héros Cuno de Falkenstein est vraiment digne de la plus belle épopée, p. 42-43, édit. de 1720. — CHRYSANDER, *Jahrbücher*, t. I, p. 119.

<sup>3</sup> Voyez A. KLUCKHOHN dans ses *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VII, p. 203-213.

général pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la bourgeoisie<sup>1</sup>.

La *Chronique de Nuremberg*, de Sigmont Meisterlin, est d'un intérêt plus étendu, d'une plus grande portée littéraire; elle fut longtemps d'une importance capitale pour l'histoire de la ville. Après avoir reçu une instruction solide chez les Bénédictins de Saint-Ulrich et Afra, à Augsbourg, école aussi remarquable sous le rapport de la discipline ecclésiastique que sous celui des études scientifiques, Meisterlin visita, chargé d'une mission spéciale du conseil de Nuremberg, les monastères de Franconie, de Bavière et de Souabe. A son retour, il rédigea sa chronique, qu'il termina en 1488<sup>2</sup>. Il a de belles paroles dans son introduction et d'autres endroits de son livre, sur la portée de l'histoire et la mission de l'historien. Il se propose d'offrir à la génération grandissante le récit du glorieux passé de Nuremberg, afin qu'elle soit encouragée et fortifiée par les exemples de ceux qui l'ont devancée, et conserve avec fermeté l'honneur qu'ils ont acquis. « J'estime, dit-il, que lorsque nos jeunes gens suivent les excellents exemples de leurs pères et maintiennent la bonne situation dans laquelle ils ont su établir leur patrie, c'est une chose glorieuse et utile à tous. L'honneur et la louange augmentent le zèle des hommes pour le bien. Tous les cœurs sont enflammés, dès qu'une grande action leur offre l'espérance d'acquérir de la gloire et des louanges, dit Cicéron; au lieu que l'on tient caché ce qui est méprisable. Nos jeunes gens concevront une noble ambition quand ils verront louer leurs pères, qui ont tant peiné, qui ont livré de si durs combats, lorsqu'on mettra sous leurs yeux leur probité sans tache et les preuves de leurs persévérants efforts. Alors ils fuiront ce qui est honteux, ils s'attacheront à la vertu, à la paix, et, dans la guerre comme à la maison, auront une conduite exemplaire. C'est dans cette espérance que nous nous adonnons à l'histoire, rejetant toutes les fables et les contes; nous n'en voulons pas admettre parce que l'histoire ne réclame que la vérité; nous entreprenons cette tâche dans le désir d'être agréable à ceux qui aiment la gloire, l'honneur et l'intérêt de leur patrie. » La déesse de l'envie avoue qu' « en traversant l'Allemagne, elle n'a vu nulle part le service de Dieu plus en honneur, un clergé mieux discipliné, plus d'aumônes distribuées, une plus stricte justice rendue à chacun que dans la ville de Nuremberg<sup>3</sup> ».

Après Meisterlin, l'histoire, à Nuremberg, devint, littéralement

<sup>1</sup> Dans le tome cinquième des *Chroniken der deutschen Städte*. — Voyez la préface, XI-XLI.

<sup>2</sup> Édité pour la première fois dans le troisième tome des *Chroniken der deutschen Städte*.

<sup>3</sup> Voyez *Chroniken der deutschen Städte*, t. III, p. 3-23, 34, 130, 166.

parlant, l'apanage de la bourgeoisie. La chronique du brasseur et curateur des pauvres, Henri Deichsler, et beaucoup d'autres mémoires et annales du même genre <sup>1</sup>, introduisent le lecteur dans la pleine réalité de la vie bourgeoise, si animée à cette époque. Avec nos bons chroniqueurs, nous parcourons les rues, les places de Nuremberg; nous pénétrons même dans l'intérieur des maisons et sommes initiés, par des détails pris sur le vif, à tout ce qui intéressait et passionnait alors grands et petits. On pourrait difficilement citer, à d'autres époques, des tableaux d'histoire contemporaine aussi vivants, aussi populaires que ceux des chroniqueurs de Nuremberg et d'autres villes allemandes, pendant les dernières années du quinzième siècle <sup>2</sup>.

Cologne aussi eut sa chronique : un auteur resté inconnu publia l'*Histoire de la sainte ville de Cologne*. Elle est écrite dans le dialecte du bas Rhin (1499). En général, la prose de la basse Allemagne surpasse de beaucoup par son charme, par la grâce attrayante du récit, ce que la haute Allemagne a produit de meilleur <sup>3</sup>, et, sous tous ces rapports, rien ne peut être comparé à la *Chronique de Cologne*. C'est une histoire universelle, une source inestimable d'informations pour l'histoire particulière de la ville durant les quatorzième et quinzième siècles; mais, à partir de 1450, elle s'étend bien au delà des limites restreintes de Cologne. L'auteur nous dit dans son introduction, après avoir parlé de l'utilité des connaissances historiques, « que, pour employer utilement son temps, pour la gloire de Dieu, de sa sainte Mère et des trois saints rois, il a pris courage, avec la grâce de Dieu, et s'est mis à composer une chronique tirée de chroniques allemandes et latines, utiles et plaisantes à lire et à entendre ». « Je veux écrire ce livre en allemand vulgaire, dit-il, car il est de l'inclination naturelle de tout homme d'être surtout curieux de ce qui concerne son pays. Il entend plus volontiers parler du sol qui l'a vu naître, où il a été élevé, des actions courageuses et des glorieuses aventures de ses ancêtres et prédécesseurs, que de ce qui regarde les étrangers. C'est pourquoi je veux écrire en allemand les événements les plus remarquables et les plus intéressants des pays allemands. » L'auteur appelle la « très-glorieuse et sainte ville de Cologne la capitale et la métropole de tous les pays de l'Allemagne ». « Il y a un proverbe qui dit : Paris en France, Londres en Angleterre, Cologne en Allemagne, Rome en Italie; un autre appelle Cologne une couronne qui brille au-dessus de toutes les villes; c'est pourquoi je m'étendrai particulièrement sur les commencements et l'origine

<sup>1</sup> Reproduits dans les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> tomes des *Chroniken der deutschen Städte*.

<sup>2</sup> Voyez là-dessus KERN, dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 47-89.

<sup>3</sup> Voyez FROMMANN, *Deutsche Mundarten*, t. I, p. 173.



de notre cité, et rapporterai tout ce que j'ai pu découvrir sur ce sujet dans les écrits authentiques. » Le chroniqueur ne méconnaît nullement les plaies du temps, les graves abus qui se sont introduits dans le clergé et parmi les laïques; mais il n'est cependant pas de l'avis de ceux qui se plaignent toujours de leur siècle. « Les hommes qui ont vécu avant nous, dans les années écoulées, ont, selon lui, souffert et supporté des choses bien plus rudes que ceux qui vivent maintenant. » Les temps présents, à l'entendre, sont « des années d'or » comparées au passé. « Mais, ajoute-t-il, parce que dans notre siècle on s'est habitué à couler des jours paisibles et agréables, sous un ciel pur et clément, on est facilement ému et troublé par le plus petit nuage d'anxiété qui menace à l'horizon <sup>1</sup>. »

La *Chronique d'Autriche*, de Jacques Unrest, curé de Saint-Martin, à Techelsberg, en Carinthie, est, parmi beaucoup d'autres du même genre, celle qui se rapproche le plus de la chronique de Cologne par son caractère véritablement populaire; elle s'arrête en 1449. L'allemand des pays du sud, mêlé de dialecte, met dans un relief agréable et original le sentiment naïf, l'accent plein de sincérité, l'intérêt vivant du récit. L'auteur voit juste, juge avec intelligence et sent avec chaleur. Dans ses paroles, exemptes d'emphase, respire une âme élevée et loyale, amie du droit et de la vérité. C'est surtout par ces qualités qu'il se rapproche du chroniqueur de Cologne. Les deux historiens veulent de tout leur cœur, de tout leur loyal bon vouloir, dire la vérité tout entière sans y mêler aucun ornement; ils entendent parler en toute liberté, épargnant aussi peu le clergé que les laïques quand il y a des fautes à blâmer ou des abus à signaler <sup>2</sup>. Comme beaucoup d'historiens du même temps, ils paraissent avoir pris à cœur ces paroles du *Guide de l'âme* : « Les puissants de la terre, spirituels ou temporels, doivent apprendre dans l'histoire des temps passés à devenir graves, humbles et bons; l'homme léger tombe dans la peine et la honte; l'orgueilleux est frappé par la justice de Dieu; mais celui qui est humble et fait le bien de toutes ses forces trouve la grâce et la joie. Il y a un Prince au-dessus de tous les princes, un Juge souverain au-dessus de tous les juges de la terre, un Rémunérateur tout-puissant et un Vengeur redoutable. Voilà ce qu'il vous faut apprendre dans l'histoire des temps passés; et sachez que ce qui est mal porte toujours en soi-même son châtement <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Sur la chronique de Cologne, voyez les recherches critiques de Cardauns dans l'introduction à la nouvelle édition qu'il en a donnée : *Chroniken der deutschen Städte*, XIII, p. 211-252.

<sup>2</sup> Sur Unrest voyez les observations critiques de KRONES dans les *Archiv. sur Österreichische Geschichte*, XLVIII, p. 421-530.

<sup>3</sup> Page 22.

Ces chroniqueurs simples et vrais, pas plus que les grands artistes leurs contemporains, n'avaient le dessein de travailler dans un but personnel. Ils laissaient aux faits leur éloquence, et les chargeaient d'éclairer, d'émouvoir et de saisir l'esprit du lecteur. Les moyens artificiels leur étaient inconnus; néanmoins ils avaient le sentiment inconscient du but élevé de l'histoire, et comprenaient toute la portée de leur haute mission. « L'historien, disent-ils, doit être le miroir des jugements de la justice divine; il est chargé de louer et d'honorer les hommes justes du passé, d'élever aux méchants un monument de honte, et d'indiquer aux vivants ce qu'ils ont à faire. » On entend souvent retentir dans nos anciennes chroniques l'avertissement éloquent donné aux grands par Ébrard de Wildenberg : « O vous, princes spirituels et temporels, détournez-vous des grands péchés, de peur que le courroux de Dieu ne tombe sur la chrétienté! Je vous le dis en vérité, vous devrez en répondre au dernier jugement! »

Dans presque toutes ces chroniques, nous sommes touchés du sentiment patriotique de nos historiens, de leur fidèle attachement pour le peuple, de leur amour pour cet empereur romain de nation allemande que Burkard Zink appelle le « Seigneur de tous les princes chrétiens ». « La Germanie, amenée par la sainte foi à la douceur et aux bonnes mœurs, est-il dit dans le *Livre des Chroniques* (1493), est puissante de toutes parts par son commerce et son industrie. Elle accueille avec bonté ses hôtes, elle est compatissante pour ceux qui l'implorent, et ne le cède à aucune nation en belles manières, en bonnes mœurs, en puissance et en habitants. Elle ne le cède non plus à aucun autre royaume pour ce qui est de la richesse minérale, car tous, Italiens, Gaulois, Espagnols et autres tirent des marchands allemands presque tout l'argent qu'ils possèdent. Notre nation, sans aucune aide extérieure, dispose de tant d'hommes à cheval et à pied, qu'elle peut facilement tenir tête aux pays étrangers. Il y aurait beaucoup de choses excellentes à dire de son esprit chrétien, de sa justice, de sa foi, de sa loyauté <sup>1</sup>. »

Les histoires mêmes des peuples étrangers étaient écrites dans le but de glorifier l'Allemagne, comme le dit expressément Bernard Schöferlin, dans son *Histoire romaine* (Mayence, 1505).

Cet ouvrage mérite d'attirer l'attention sous plusieurs rapports, entre autres à cause de son style. Dans la préface, il est fait une allusion intéressante aux romans de chevalerie, alors si avidement lus. L'auteur, d'accord en cela avec le *Guide de l'âme*, assure « qu'il y a plus de sens et d'art dans la vérité que dans toutes les inventions des poètes ». Il recommande l'étude de l'histoire comme « un anti-

<sup>1</sup> *Das Buch der Chroniken* du receveur de Nuremberg, Georges Alt, dans le *Liber Cronicarum* d'Hartmann Schedel, p. 286. Nuremberg, chez Koburger, 1493.

dote puissant contre les fables ». « Je n'ai pas l'intention d'écrire un livre tiré de mon propre fonds, dit-il; mais je veux recueillir et transcrire dans les livres latins et grecs venus jusqu'à nous tout ce qui me paraîtra bon et utile; je ferai comme l'abeille qui, pour composer son miel, met à profit le suc de tant de fleurs. Je veux essayer si mon récit une fois terminé sera agréable à entendre en langue allemande, doux à l'oreille, et si j'en puis attendre des fruits utiles. J'espère qu'il apportera plus de profit à beaucoup d'âmes que ces fables appelées livres de chevalerie, remplies de choses rêvées, imaginaires, invraisemblables, incapables de donner aux hommes les idées justes et les connaissances utiles que nous puisons dans les histoires vraies. » On peut rapprocher de ces paroles celles du *Guide de l'âme* : « De notre temps, tout le monde veut lire et écrire; cela est bien fait et louable lorsqu'il s'agit de bons livres, mais nuisible lorsqu'il s'agit de mauvais livres qui nous attirent à la volupté et à l'impureté, comme le font tant de recueils de contes. Ceux-là, ne les ouvre pas. Lire des livres pieux et des histoires vraies, cela seul est bon et profitable au salut de ton âme <sup>1</sup>. » La *Consolation de l'âme* dit aussi, se plaçant à un point de vue encore plus austère : « Beaucoup de gens lisent maintenant des livres mondains ou les écoutent lire volontiers; mais ils perdent ainsi tout leur travail parce qu'ils n'y trouvent pas la consolation de l'âme. Les gens vains et légers lisent les romans de Tristan, de Dietrich de Berne, et les aventures des anciens héros qui servaient le monde, et non Dieu. Dans ces contes, il n'y a nul profit à tirer, car on n'y trouve pas la consolation de l'âme. En les lisant, tu ne feras que perdre ton temps; or, nous devons rendre compte à Dieu de toutes les heures que nous employons inutilement <sup>2</sup>. »

Ces citations peuvent servir à prouver la vaste diffusion des livres populaires dès cette époque.

## II

Parmi les livres dont le canevas romanesque et poétique plaisait à la vive imagination du peuple, ceux qui étaient empruntés aux sources fécondes des légendes héroïques de notre pays ou de l'étranger étaient surtout recherchés. Ces romans n'étaient souvent que la simple mise en prose d'anciens poèmes. Citons, par exemple, l'*His-*

<sup>1</sup> Page 11.

<sup>2</sup> Voyez GEFFCKEN, p. 45.

toire du duc Ernst, éditée à la fin du siècle, et chère au peuple à cause des malheurs et du courage de son héros; l'*Histoire de Guillaume d'Autriche* (1481); de *Wigalois, le chevalier à la roue* (1493), et celle de l'*Empereur Frédéric à la longue barbe rouge, que les Italiens ont surnommé Barbarossa* (1519); les *Merveilleuses Aventures de la fée Mélusine* (1474), roman dont le plus pur amour maternel fait le sujet; la très-belle *Histoire nouvelle des amours du prince Flor et de sa chère Blancheflor* (1499); les *Aventures de Lothaire et de Maller* (1514), qui appartiennent au cycle carlovingien; l'*Histoire du sire Tristan et de la belle Iscult*, publiée pour la première fois en 1498. « Les lecteurs ne doivent y apprendre qu'une chose, disait le rédacteur dans sa préface, « c'est que l'amour profane et sensuel conduit à la douleur, à l'angoisse et à une lamentable fin les personnages même les plus dignes d'admiration ».

Citons encore parmi les livres populaires les plus lus : le *Roman de Griseldis* (1471) (Griseldis est une simple paysanne ennoblie par son mariage et traitée inhumainement par le margrave son mari. Malgré ses cruautés, elle lui reste cependant d'une obéissance et d'une fidélité touchantes); l'*Instruction des sept sages*<sup>1</sup>, recueil de seize agréables nouvelles, imprimées en 1476 et souvent rééditées depuis; et l'*Histoire merveilleuse de Fortunatus*, au chapeau enchanté et à la bourse toujours pleine.

Les livres malicieux, railleurs, satiriques, dans lesquels la gaieté populaire parcourt tous les degrés, depuis la plaisanterie enjouée jusqu'à la bouffonnerie la plus grossière, paraissent en grand nombre. Au point de vue des mœurs de l'époque, ils méritent l'attention spéciale de quiconque veut connaître à fond le quinzième siècle. On peut leur appliquer ce que dit Eulenspiegel à l'hôtesse de Nugenstäden : « Dire la vérité, c'est mon métier »; dans ce métier, nos auteurs satiriques semblent trouver la justification des rudes vérités qu'ils adressent aux savants gonflés par une science stérile, et en général à toutes les classes sociales, dont ils raillent sans pitié les travers.

L'une des œuvres les plus aimées dans ce genre était le livre intitulé : *Questions et réponses du roi Salomon et de Marcolphe*, dont la première édition date de 1487. La grosse gaieté populaire qui y domine est mise en opposition avec la pédanterie de l'école; le bon sens naturel y triomphe de la science acquise, se renfermant dans sa vanité. Toutes les sages maximes que Salomon débite l'une après l'autre sont parodiées aussitôt par Marcolphe : « Cependant le roi très-sage marche solennellement au soleil, en long et en large, sa couronne sur la tête, son sceptre à la main, tandis que son ombre, se reflétant

<sup>1</sup> GOEDEKE, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, p. 118.



dans le marais voisin, lui fait perdre tout majestueux prestige <sup>1</sup>. »

Marcolphe est encore bien dépassé, en fait d'humour rude et grossier, par Till Eulenspiegel, le bouffon en titre des classes inférieures. Tout ce que le siècle a pu imaginer de plaisanteries et de farces se trouve réuni dans ce livre. C'est le manuel le plus complet de toutes les malices et espiègleries imaginables. Les puissants, les petits, les simples, les pédants gonflés du sentiment de leur mérite, les prêtres, les laïques, personne n'y est épargné. Il porte l'empreinte des basses régions d'où il tire son origine. Sa franchise prime-sautière va quelquefois jusqu'à la raillerie la plus mordante; une veine d'âpre satire court dans tout l'ouvrage. On y retrouve cette rude ironie que l'on s'accorde à reconnaître pour un des traits de caractère des paysans allemands. De là aussi l'image justement choisie qui lui sert d'enseigne : un hibou se regarde au miroir et semble être le symbole de la malice féline qui domine dans le livre. Sa lourde plaisanterie, sa grossièreté brutale choquent assurément notre goût, mais s'expliquent par le milieu où il s'est produit; cependant l'auteur ne s'oublie jamais jusqu'à tomber absolument dans l'obscène <sup>2</sup>. Il est à remarquer que là aussi, comme dans les farces du carnaval de Nuremberg, en dépit de toutes les satires qui fustigent les vices du clergé, l'Église, en tant que gardienne et représentante de la foi, n'est attaquée nulle part, au lieu que l'hérésie est fréquemment prise à partie <sup>3</sup>.

### III

L'attrait pour les lointaines expéditions, si vivement éprouvé par nos ancêtres depuis le milieu du quinzième siècle, donna lieu à un genre de littérature spécial <sup>4</sup> : les aventures de voyages forment une vaste branche de la littérature instructive et amusante de cette époque, et fournissent au peuple un aliment toujours nouveau. Les récits les plus aimés étaient ceux du « noble chevalier et voyageur Marco

<sup>1</sup> GÖRRES, *Volksbücher*, p. 189-190.

<sup>2</sup> GÖRRES, p. 196-198.

<sup>3</sup> « Lorsque Eulenspiegel se rendit en Bohême », lit-on dans la vingt-huitième histoire, « il y trouva encore de bons chrétiens; c'était avant que Wiclef apportât l'hérésie en Bohême », etc. LAPPENBERG, p. 38. Lappenberg a réfuté l'opinion de Görres, qui affirme que plus tard l'Eulenspiegel s'est divisé en deux parties, l'une catholique et l'autre protestante. Voyez LAPPENBERG, p. 302.

<sup>4</sup> Sur les *currendi libido* du temps, voyez les passages cités par BARACK dans les *Archiv. des histor. Vereins von Unterfranken*, c. 14, 12-13. — Sur les pèlerinages d'enfants, voy. HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 185-187. — Voy. GERMAIN, *Saint Michel et le mont Saint-Michel*, Paris, 1879.

Polo », et les voyages aventureux de l'Anglais Jean de Mandeville, premières nouvelles de ce monde merveilleux dont l'Occident venait d'apprendre l'existence.

Les récits de Godefroy de Bouillon, les historiens des croisades, les descriptions de pèlerinages dans tous les saints lieux de l'Europe et en Palestine, avaient donné une direction religieuse au goût des voyages<sup>1</sup> : « Beaucoup de livres, dit l'*Exhortation chrétienne*, décrivent les saints lieux où les chrétiens fervents se rendent pour la gloire de Dieu et l'honneur de sa Mère bénie et des saints. Là, ils prient, ils chantent en commun, se rendant quelquefois dans des pays très-éloignés, et souvent traversant les mers. Tu feras bien de lire de tels livres, ils enflammeront ton cœur. Allons, courage! prends ton bâton, sois joyeux et bien disposé, sois humble et pieux, prie Dieu et honore ses saints! Il y a plaisir à voir et à entendre les choses nouvelles, à visiter les villes des étrangers; il y a aussi une sainte joie à voyager, à visiter de pieux sanctuaires<sup>2</sup>. »

On retrouve la trace de ce « saint plaisir du voyage » dans beaucoup de récits contemporains. Citons celui du barbier et joueur de luth Jost Artus qui, en 1483, entreprit un voyage en Terre Sainte : « J'étais encore jeune, raconte-t-il, j'étais joyeux de parcourir le monde, d'aller voir beaucoup de villes et de pays très-éloignés; tout mon désir était d'aller loin, bien loin, le plus loin possible! » « Nous arrivâmes jusqu'à la mer Salée. Nous étions tous gais et joyeux, et nous nous mîmes à chanter :

« Mettons-nous en route au nom de Dieu, et entrons dans ce vaisseau... »

« Lorsque nous arrivâmes à l'île de Chypre, notre jeune compagnon Frantz me dit : « Allons admirer la belle ville de Nicosi », et j'y allai avec lui. Nous arrivâmes près d'une maison devant laquelle était une belle cour, bien pourvue de fleurs et de fontaines jaillissantes; autour de cette maison il y avait une grille en fer. Je m'assis sur un banc de pierre, je pris mon luth et chantai la chanson allemande :

« Si loin, si loin de la patrie, l'étoile du soir m'a souri. Je te connais, toi et ta route! Et toi, me reconnais-tu? »

« Nous poursuivîmes au loin notre voyage, le cœur heureux et satisfait; nous aperçûmes enfin la Terre Sainte; alors nous chantâmes, l'âme pleine de bonheur, d'une voix claire et forte :

« Nous te saluons, Terre sacrée, où notre Christ a subi sa Passion! »

<sup>1</sup> Voy. FALK, *Druckkunst*, p. 53-79, 106-107.

<sup>2</sup> *Ein cristlich ermanung zum frummen leben*, p. 12.

« Lorsque nous approchâmes de la rive et, tout en nous dirigeant vers elle, nous chantâmes joyeusement :

« Mettons-nous en route au nom de Dieu et rapprochons-nous du port. »

« Enfin nous vîmes briller clairement devant nous la belle, sainte, vénérable, noble ville de Jérusalem, et la sainte montagne de Sion! Et lorsque nous vîmes la cité tant désirée, nous nous jetâmes à terre pour prier, et nous remerciâmes Dieu. Ensuite nous nous mîmes en procession et chantâmes d'une voix joyeuse et claire. » « Maintenant je veux vous parler du Frère Jean, qui donne l'accolade aux chevaliers du Saint-Sépulcre. C'est un homme du monde, et non un moine; il n'est pas lié par des vœux, et pourtant il habite le cloître; c'est un grand vieillard maigre, avec une longue barbe grise; il est très-vénéral, même des infidèles<sup>1</sup>. »

Parmi les descriptions de voyages, le pèlerinage du chevalier Arnold Harff en Terre Sainte mérite d'être le premier mentionné, ainsi que le livre du chambellan Bernard de Breidenbach (de Mayence), paru en 1486 et intitulé les *Saints Voyages à Jérusalem*. Ce dernier contient une description exacte et complète des lieux saints et donne une idée fidèle de l'état où ils étaient alors. « Je n'ai pas encore connu ni entendu d'homme qui puisse se vanter d'avoir vu une église aussi pieuse et aussi riche que celle de Bethléhem, dit l'auteur; on y voit beaucoup de grandes et magnifiques colonnes de marbre rangées en quatre ordres; de plus, l'église extérieure appelée nef, depuis le bas de ces colonnes jusqu'aux solives, est faite d'un bel et noble ouvrage de mosaïque où est représentée toute l'histoire du monde, depuis le commencement jusqu'au jugement dernier. L'église est pavée de marbres de diverses couleurs, qui composent des dessins magnifiques; tout cela est si précieux que beaucoup croient impossible de l'estimer. » Ce livre eut plusieurs éditions allemandes et latines, et fut traduit en hollandais, en français, en italien et même en espagnol (1498)<sup>2</sup>.

La dédicace, adressée à l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg, contient, sur la diffusion des livres et la passion d'écrire, devenue si commune à cette époque, un passage digne d'être cité, et qui rappelle les paroles du *Guide de l'âme* : « De notre temps, tout le monde veut lire et écrire. » « Il n'y a plus de fin, dit Breidenbach, à la fabrication des livres nouveaux. Les instruits et les ignorants

<sup>1</sup> Reproduit avec les diverses orthographes dans VULPIUS, *Curiositäten*, t. II, p. 407-422. — Voy. HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 191-192.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. FALK, *Druckkunst*, p. 47-53, et la liste des éditions, p. 104-106. — RÖHRICHT et MEISNER, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande* (Berlin, 1880).

écrivent des poésies et font des livres. La vieille femme radoteuse, le vieillard retombé en enfance, le sophiste bavard, tout le monde a l'audace d'écrire et veut faire des griffonnages; tous brûlent de dire aux autres ce qu'eux-mêmes ne savent ni ne comprennent. On en est venu à ce point, d'après le commun dire, que plus d'un, pour avoir seulement changé le style, c'est-à-dire la manière et la forme particulière d'écrire d'un autre, se persuade qu'il a composé un livre neuf. »

IV

Henri Steinhöwel, médecin d'Ulm, et Nicolas de Wyle, chancelier wurtembergeois, firent grandement progresser la prose allemande, et leurs traductions de romans et de nouvelles empruntées au latin, au français et à l'italien<sup>1</sup>, méritent nos éloges. D'illustres dames, comme la duchesse Marguerite de Lorraine, la comtesse Élisabeth de Nassau-Saarbrücken, sa fille, et l'archiduchesse Éléonore d'Autriche, se firent aussi remarquer par leurs traductions. Éléonore d'Autriche traduisit du français le roman de *Pontus et Sidoine* (Augsbourg, 1483) qu'elle avait remanié « pour divertir son époux, l'archiduc Sigismond, par affection pour lui et aussi dans le désir qu'on y puisât beaucoup de belles et bonnes instructions ». Il est particulièrement adressé aux jeunes gens; Éléonore espère « qu'ils se plairont à entendre raconter les bonnes actions, les vertus et la gloire de leurs ancêtres et prédécesseurs, et tout l'honneur qu'ils se sont acquis<sup>2</sup> ».

Les *Hauts Faits des Romains*<sup>3</sup>, premier livre de littérature légère écrit en bon allemand, mérite aussi notre attention (1489); c'est un riche recueil de toutes les anecdotes, nouvelles, paraboles dont l'Occident avait été doté depuis les croisades et depuis que l'essor des études classiques avait fait connaître les auteurs de l'antiquité. Il eut beaucoup d'éditions.

« Le peuple allemand, écrit Wimpheling, trouve un intarissable plaisir à chanter et se plaît également à ouïr des contes de tous

<sup>1</sup> Parmi les canevas de ces nombreux romans, il en est beaucoup d'une moralité très-douteuse. — Voy. GERVINUS, t. II, p. 222-230. — WACKERNAGEL, *Literatur*, p. 359-360. — Beaucoup d'anecdotes satiriques contre le clergé tirées des *Cent Nouvelles* (si fréquemment reproduites au seizième siècle) passèrent plus tard dans les chroniques allemandes, et furent racontées comme s'étant véritablement passées en Allemagne. — Voy. *Liebrecht*, dans la *Germania* de PFEIFFER, 14, p. 386 et 400-401.

<sup>2</sup> Voy. WACKERNAGEL, *Literatur*, p. 356-357. — HOLLAND, p. 140-142. — LINDEMANN, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 266-270.

<sup>3</sup> *Gesta Romanorum*.



genres<sup>1</sup>. » Aussi les auteurs de livres graves, savants, purement didactiques, y mélangeaient-ils souvent, pour animer et égayer leurs ouvrages, des nouvelles détachées, sérieuses ou plaisantes; dans l'excellent ouvrage de science, écrit d'un si bon style, du chanoine de Bamberg, Albert d'Eyb, nous trouvons une nouvelle intitulée : *Faut-il prendre femme ou non? Le Miroir de la vertu et de l'honneur*, de Marquart de Stein (1493), et l'admirable livre de piété déjà si fréquemment cité, la *Consolation de l'âme*<sup>2</sup>, renferment des contes, des nouvelles; dans ce dernier, parmi beaucoup d'autres, nous lisons l'histoire si connue du bon Fridolin et du méchant Thierry. A la fin du siècle on possédait déjà trois volumineux recueils de récits moraux, soit historiques, soit romanesques, et de nombreux *Miroirs* contenant de pieux exemples à l'usage des fidèles<sup>3</sup>.

Les fables étaient aussi mises à profit pour moraliser et instruire<sup>4</sup>. Le duc Eberard im Bart de Wurtemberg fit traduire du latin les fables orientales de Bidpai, qu'il intitula *le Livre des exemples des anciens sages* (1483). Les fables de Cyrille, ou *Livre de la sagesse naturelle*, parurent à Augsbourg en 1490. Steinhöwel, à la prière du duc Sigismond d'Autriche, publia en 1464 *le Livre et la vie d'Ésope le fabuliste*, déjà traduit du grec en latin, puis remanié en allemand. Cet ouvrage fut un des plus appréciés de l'époque. « Le lecteur doit ici faire comme l'abeille, dit Steinhöwel : rechercher non la couleur des fleurs, mais leur miel; non le récit, mais la morale, afin de s'en servir pour nourrir son âme; car celui qui ne lirait ce livre que pour s'amuser à de jolis contes ferait comme le coq de la fable qui préférerait un grain de mil à une pierre précieuse<sup>5</sup>. »

La prose, dans les ouvrages d'histoire naturelle, de médecine, de droit, faisait aussi d'heureux progrès. Le droit surtout dut beaucoup aux écrits populaires de Sébastien Brant<sup>6</sup>.

## V

Les écrivains mystiques du moyen âge furent les premiers à nous révéler la propriété que possède la langue allemande d'exprimer heureusement les idées philosophiques. Ce sont eux qui découvrirent

<sup>1</sup> *De arte impressoria*, p. 17.

<sup>2</sup> Voyez plus haut.

<sup>3</sup> WACKERNAGEL, p. 358.

<sup>4</sup> Voy. GERVINUS, t. II, p. 295.

<sup>5</sup> Pour plus de détails, voy. WACKERNAGEL, p. 341-346.

<sup>6</sup> Pour ce qui concerne le droit, consultez STINTZING, *Geschichte der populären Literatur des römisch-canonischen Rechtes*.

l'art de revêtir les pensées les plus subtiles, les plus abstraites, d'un langage clair et plein de justesse<sup>1</sup>; en outre, un merveilleux charme poétique est répandu dans leurs écrits. Un grand nombre de leurs traités spirituels, recueils de maximes, livres ascétiques propres à former à la vie contemplative, eurent de nombreuses éditions dès les commencements de l'imprimerie. Citons particulièrement les œuvres d'Henri Suso, de Jean Tauler, d'Otto de Passau, et les nombreuses traductions de *l'imitation de Jésus-Christ*<sup>2</sup>. Beaucoup de livres de méditation et de piété parus au quinzième siècle appartiennent aux plus beaux monuments de la prose allemande<sup>3</sup>. Citons encore et surtout la *Route du ciel*, la *Consolation de l'âme*, le *Trésor des vraies richesses du salut*. La prose de ces petits traités pieux est simple, énergique; les idées ont une grande profondeur, la vérité s'y montre persuasive et aimable. Plusieurs sont inimitables dans le genre où ils se renferment. La pensée qui en est l'âme peut se résumer dans les belles paroles de Thomas à Kempis : « Un cœur pur pénètre le ciel et l'enfer. S'il existe une véritable joie sur la terre, on ne saurait la trouver que dans un cœur pur. »

Geiler de Kaisersberg fut, dans la prose oratoire, un maître puissant, au langage énergique, à l'imagination féconde. Ses sermons témoignent de sa grande connaissance du cœur humain. Il développe son sujet avec ordre et clarté, et s'exprime avec une originalité et une force qui rendent son éloquence vraiment populaire. Ses comparaisons, images et allégories, ses proverbes, jeux de mots et jeux d'esprit, ses fables, ses petits récits et anecdotes sont empruntés à la réalité la plus vivante. Aussi ses sermons sont-ils une mine féconde pour la connaissance de la société de son temps<sup>4</sup>.

## VI

Vers la fin du moyen âge, on écrivait encore en divers dialectes. Mais d'un mélange de haut et de bas allemand, emprunté surtout à la langue parlée dans l'Allemagne centrale, s'était formé peu à peu,

<sup>1</sup> Voy. WACKERNAGEL, p. 332-336.

<sup>2</sup> Cinq éditions allemandes en parurent antérieurement à 1500. HAIN, n° 9115-9119. — HASAK, p. 179-186.

<sup>3</sup> Les passages qu'Hasak a extraits des nombreux ouvrages de philosophie ascétique parus de 1470 à 1520, sont d'autant plus précieux qu'on ne peut plus que très-difficilement se procurer les ouvrages originaux.

<sup>4</sup> Les trois séries de sermons intitulés : *Paradis de l'âme (der Selen-Paradiess)*, *Le pèlerinage du chrétien vers la patrie céleste (die Christenlich Bilgerschaft zum ewigen Vatterland)* et *La nef de la pénitence et de la mortification (das Schiff der Penitent: und*

dans le courant du quinzième siècle, ce qu'on appela l'« allemand vulgaire ». Grâce aux efforts de Maximilien, il fut promptement d'un usage général et devint le langage officiel de la chancellerie impériale. Toutefois ce résultat ne fut atteint, et le « haut allemand » ne devint littéraire, qu'après que Luther l'eut popularisé en s'en servant dans la composition de ses ouvrages. Il s'est défendu d'avoir inventé une langue nouvelle : « Je n'écris pas, dit-il, dans un langage singulier qui m'appartienne en propre; je me suis servi de l'allemand vulgaire, afin que la haute et la basse Allemagne pussent me comprendre. Je parle le langage de la chancellerie saxonne dont se servent en Allemagne tous les princes et rois, depuis que l'empereur Maximilien et l'électeur Frédéric, duc de Saxe, ont fondu dans une même langue les dialectes allemands de l'empire romain <sup>1</sup>. »

Si l'on excepte Luther, dont l'éloquence innée et puissante avait été portée à une extraordinaire perfection, par la lecture assidue des prosateurs du quinzième siècle et par ses continuel rapports avec le peuple, on peut affirmer hardiment que les auteurs du seizième siècle (pour ne pas parler du dix-septième), lorsqu'on les compare à ceux du quinzième, ont, dans toutes les branches de la prose, fait des pas en arrière. A la place de la langue d'autrefois, si pleine de naturel, d'aisance, de simplicité et de charme, ils ont trop fréquemment substitué un lourd et informe jargon qu'on ne peut lire sans une impression pénible <sup>2</sup>.

La prose du quinzième siècle est pure, correcte, originale. Dans cette correction, dans cette pureté, elle demeure l'impérissable monument du caractère allemand avant que rien l'eût encore altéré ni faussé.

*Buszwirkung*), se distinguent particulièrement par la pureté du langage et l'exposition serrée et intelligente des principales vérités de la foi. H. Bone a réédité et remanié la *Nef de la pénitence* dans une traduction libre (Mayence, 1864). L'édition si soignée des sermons choisis de Geiler, de Phil. de Lorenzi, mérite des éloges (Trèves, 1881). L'introduction traite d'une manière intéressante de la vie et des écrits authentiques de Geiler, p. 1-112.

<sup>1</sup> *Oeuvres complètes*, édit. de Francfort. L'expression maintenant généralement usitée de *Hochdeutsch* (haut allemand) ne peut s'appliquer à cette langue, et Luther ne l'a jamais employée. Vraisemblablement, c'est l'imprimeur de Bâle, Adam Petri, qui s'en est servi pour la première fois en 1523, en réimprimant la traduction du Nouveau Testament de Luther. Mais par ce mot *Hochdeutsch*, il n'entendait parler que de la langue de son pays, c'est-à-dire de la haute Allemagne (*Oberdeutsch*), et ce n'est aussi que dans cette acception que les premiers grammairiens allemands l'ont employée. Pour plus de détails, voy. PFEIFFER, (dans sa réfutation de Grimm), préface de la *Chronique de Nicolas de Jeroschin* (Stuttgart, 1854).

<sup>2</sup> C'est la conclusion qu'adopte le grand germaniste FR. PFEIFFER dans la *Germania*, t. III, p. 409. — Voy. aussi Kunz, p. 742-743.

# ÉTAT ÉCONOMIQUE

JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE.



## LIVRE III

### ÉCONOMIE SOCIALE.

---

Vers la fin du moyen âge, les progrès de l'économie sociale correspondirent exactement au rapide développement des sciences et des arts.

Cela est facile à comprendre.

La vie d'un peuple, dans ses diverses manifestations, forme une unité naturelle, un tout coordonné; aussi une influence réciproque se fait-elle toujours sentir entre l'économie sociale et l'activité intellectuelle d'une nation. L'économie exerce une puissante action sur la vie de l'intelligence, et celle-ci, à son tour, reçoit d'une bonne organisation matérielle ses conditions et sa mesure. L'histoire démontre qu'à une civilisation matérielle peu avancée correspond toujours un faible degré de culture intellectuelle. Les progrès du bien-être déterminent les progrès accomplis en général dans les autres formes de la vie nationale.

L'économie sociale se divise en trois branches de travaux et de résultats : l'agriculture, l'industrie, le commerce.

L'agriculture, qui embrasse le labourage et le pâturage, obtient du sol les produits bruts de la nature. L'industrie se charge de les mettre en œuvre, et comprend tous les métiers et travaux industriels. Le commerce, enfin, échange les produits soit naturels, soit industriels, particuliers à chaque pays, et sert d'intermédiaire entre ceux qui sont dans l'abondance et ceux qui sont privés.

Les différentes branches de l'économie sociale restent dans un heureux et juste équilibre aussi longtemps que leur développement est normal; elles ont alors l'une sur l'autre une influence féconde et reçoivent l'une de l'autre le mouvement et la vie. L'essor de l'agriculture amène la prospérité de l'industrie; celle-ci développe l'extension du commerce et, à leur tour, l'industrie et le commerce réunis produisent le perfectionnement de l'agronomie.

C'est dans cette influence réciproque, c'est dans l'équilibre des groupes principaux du travail que git, à proprement parler, la force économique d'un peuple.

Mais si un trouble essentiel survient, si le commerce et l'esprit mercantile étouffent le travail réellement productif et fécond; s'ils développent un luxe exagéré, l'économie sociale en est profondément atteinte; les mœurs en souffrent, et leur relâchement a pour premier effet de miner et d'appauvrir la vie religieuse. Ces maux s'aggravent dans la mesure où le capital, qui n'est que le revenu d'un gain sans labeur, réussit à influencer les relations et les trafics des hommes entre eux, pour un profit usuraire et l'exploitation injuste des travailleurs.

## CHAPITRE PREMIER

### VIE ET TRAVAUX DES CULTIVATEURS.

#### I

Lorsqu'on se propose d'étudier l'agronomie d'un pays, il faut commencer par se rendre un compte exact de la manière dont la propriété foncière y est organisée, connaître la division du sol et le mode de culture qui y est pratiqué.

Vers la fin du moyen âge, nous voyons en Allemagne comme ailleurs les princes souverains et les seigneurs féodaux spirituels et temporels, abbés, évêques, chevaliers et communes, en possession de la plus grande partie du sol. En général, les propriétés des princes souverains, des seigneurs ecclésiastiques ou des nobles ne formaient pas encore de vastes agglomérations de terrains. C'étaient, pour la plupart, des terres disséminées, situées dans des localités souvent très-distantes les unes des autres; il était fort rare qu'un seigneur possédât tout un village<sup>1</sup>. Presque toujours, le village appartenait à trois ou quatre seigneurs fonciers qui en faisaient cultiver les terres par leurs colons principaux et ceux qui leur étaient subordonnés.

Dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, mais surtout dans les provinces où la noblesse ne possédait pas une grande autorité, se trouvaient enclavés dans les propriétés seigneuriales<sup>2</sup> un nombre plus ou moins considérable de terrains appartenant en propre à des paysans libres. Au nord-ouest et au sud-est de l'Allemagne, en Frise, dans la basse Saxe, en Souabe, en Franconie, dans les pays rhénans, la vieille Bavière, le Tyrol, les archiduchés et quelques par-

<sup>1</sup> Dans les comtés de Mark, de Recklinghausen et de Dortmund, ils étaient complètement inconnus. — RIVE, *Bauerngüterwesen*, p. 20, 218, 300.

<sup>2</sup> Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 221-223. — *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, p. 27, 227-326, 385-454, et la remarque finale de l'éditeur.

tics de la Carinthie et de la Styrie, un assez grand nombre de communes s'étaient maintenues libres et prospères<sup>1</sup>.

Pour les propriétés libres, appartenant aux particuliers<sup>2</sup>, le droit de succession n'entraînait presque jamais le morcellement des terres. Le principe de l'« indivisibilité de la propriété » garantissait au paysan le maintien de son bien-être. Le fils aîné héritait ordinairement non-seulement de la propriété, mais encore de tous les instruments de culture, des bestiaux et de tout le mobilier de la maison. La propriété passait de père en fils; les frères et sœurs du propriétaire étaient entretenus de droit dans la maison et faisaient partie intégrale de la famille, formant ainsi une sorte de « domesticité incongédiable ». La maison ne pouvait être vendue ou hypothéquée sans le consentement de l'héritier, et la loi saxonne (*Saxenspiegel*) n'obligeait celui-ci à payer ses dettes qu'autant qu'elles ne dépassaient pas la valeur mobilière<sup>3</sup>. Cette loi empêchait le paysan de contracter des obligations pesantes, et avait aussi pour but de le mettre à l'abri des emprunts usuraires; car, ainsi que le disait Geiler de Kaisersberg, « lorsque le Juif sait qu'il a peu ou rien à attendre d'une propriété, il n'est pas disposé à prêter beaucoup<sup>4</sup> ».

On divisait ainsi qu'il suit les fermages seigneuriaux ou libres :  
Grandes propriétés, de 3 à 10 menses d'étendue, c'est-à-dire de 90 à 330 arpents.

Propriétés moyennes, de 60 arpents seulement.

Petits biens, de dimensions encore plus minimes.

Outre les fermiers, beaucoup de cultivateurs, sous des dénominations diverses, ne possédaient point de terres et n'étaient que locataires d'une chaumière, quelquefois entourée d'un petit jardin ou d'un petit champ. Les plus pauvres bénéficiaient souvent des donations faites à l'Église et des vastes acquisitions territoriales du clergé, car il ne s'y trouvait pas seulement de vastes territoires isolés, mais encore un grand nombre de petits terrains, au bon entretien desquels l'Église avait charge de veiller, et dont elle confiait la culture aux paysans qui ne possédaient rien. Cette propriété d'emprunt leur procurait travail et entretien<sup>5</sup>. A mesure que la population s'accrut, des biens ecclésiastiques plus considérables

<sup>1</sup> Voy. SUGENHEIM, *Aufhebung der Leibeigenschaft*, p. 359.

<sup>2</sup> Les possessions foncières n'étaient divisées que dans les pays rhénans, soit parce que l'héritage paternel était partagé entre les enfants, soit à cause du morcellement de la propriété, amené par la vente de quelques terrains séparés. On y voyait en même temps un grand nombre de biens inaliénables. LETTE et VON RÖNNE, *Landesculturgesetzgebung*, 1, LIX.

<sup>3</sup> On considérait le paysan établi sur un bien comme inamovible. Voy. C. VON VOGELANG, *Die Nothwendigkeit einer neuen Grundentlastung*, p. 11. (Vienne, 1880.)

<sup>4</sup> Voy. *Judenwecher and Schinderrey*, p. 41. (Augsbourg, 1739.)

<sup>5</sup> ARNOLD, *Gesch. des Eigenthums*, p. 57.



furent confiés à un nombre toujours plus grand de petits paysans locataires, parmi lesquels on en choisissait quelques-uns pour remplir la charge de « porteurs du fief ». Ils recueillaient l'argent des fermages et les dons en nature, et en étaient responsables<sup>1</sup>. On voyait aussi des fermiers libres s'établir dans les possessions ecclésiastiques ou seigneuriales, à charge pour eux, la plupart du temps, de payer la « troisième gerbe » au seigneur. La première gerbe était destinée à couvrir les frais de culture; les deux autres, considérées comme bénéfice net, étaient partagées entre le locataire et le seigneur. D'autres paysans cultivaient aussi des terrains connus sous le nom de *censives* qui leur étaient alloués à vie. D'autres encore faisaient valoir des terrains dont ils étaient considérés comme propriétaires perpétuels et héréditaires, pourvu qu'ils s'acquittassent de quelques corvées et services personnels. On voit aussi des groupes de fermiers s'associer pour cultiver les terres des seigneurs; ces derniers prenaient alors les cultivateurs sous leur protection spéciale. Enfin, un grand nombre de paysans étaient simplement des colons établis sur des terrains particuliers.

Les colons formaient la majorité de la population agraire, et l'on peut hardiment affirmer que, vers la fin du moyen âge, la plus grande partie du sol appartenait, dans presque toutes les provinces, moins aux seigneurs fonciers qu'à ceux auxquels ils l'avaient louée, le propriétaire en titre n'ayant plus droit qu'à une simple redevance ou à une corvée. Les biens des colons devenaient peu à peu, par conséquent, des possessions presque aussi indépendantes que ceux des paysans libres<sup>2</sup>.

On ne voit presque nulle part que tenanciers ou colons fussent serfs. Le servage, devenu si fréquent à partir du commencement de la révolution sociale du seizième siècle<sup>3</sup>, était fort rare au milieu du quinzième et n'existait plus guère que chez les paysans slaves de l'arrière-Poméranie. Dans tout le reste de l'Allemagne, l'influence de l'Église avait fait prévaloir la loi souabe qui dit expressément : « Nous avons dans l'Écriture : « Un homme ne doit pas appartenir à un autre homme. » Nous avons encore l'axiome du droit impérial : « Les hommes sont à Dieu, le cens à l'Empereur<sup>4</sup>. » Ces principes

<sup>1</sup> Voy. MONE, *Zeitschr.*, t. V, p. 59.

<sup>2</sup> Sur les divers genres de propriétés de paysans et leurs différents droits, voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 218-229. Voy. aussi l'article de MITTERMAIER, *Bauer und Bauerngut*, dans l'*Encyclopédie* de ENSCH et GRUBER, t. VIII, p. 159-177. PEETZ, *Vollwirthschaftliche Studien*, p. 259-265. Sur la propriété en Prusse, voy. LETTE et VON RÖNNE, t. I, p. 15-70 et 2<sup>e</sup>, 875-876. — MEITZEN, *Boden und Landwirthschaftliche Verhältnisse des preuss. Staates*, t. I, p. 366-390.

<sup>3</sup> Voy. notre second volume.

<sup>4</sup> MAURER, *Fronhöfe*, t. II, p. 80, 88-89.

furent presque partout mis en pratique pendant un très-grand nombre d'années. Ceux qui devaient à leur seigneur corvée et redevance ne pouvaient, il est vrai, quitter sans sa permission et sans qu'il en fût informé la terre qui leur avait été confiée; ils étaient « liés à la glèbe », mais personnellement libres, et presque toujours les terres leur étaient assignées à titre de possessions irrévocables. Par voie de succession, l'héritage passait à l'un des fils, ordinairement à l'aîné et, à défaut de descendance mâle, à la fille aînée. Quand le colon mourait sans enfants, le bien retournait au seigneur. Les terres des cultivateurs devaient payer impôt, au lieu que les propriétés des seigneurs et des nobles en étaient exemptes. Ce fait prouve, précisément, que les biens des colons n'étaient pas considérés comme appartenant aux seigneurs, mais plutôt comme constituant entre eux une propriété inaliénable pour tous deux<sup>1</sup>.

Au point de vue de l'économie agronomique, on peut caractériser cette possession du sol par des colons libres personnellement, ayant leurs droits et leurs devoirs, comme une assurance donnée au paysan sur la base de la possession héréditaire.

Le cultivateur devait à ce système une condition fixe et la sécurité pour le pain de chaque jour. D'autre part, la location héréditaire du sol était d'une importance extrême pour la bonne exploitation, car un fermier héréditaire ne porte pas en général à l'amélioration de son bien un moindre intérêt que le propriétaire en titre. Le colon héréditaire (même dans les pays où plus tard la condition du paysan devint si misérable, en Poméranie par exemple) n'était nullement entravé dans le faire valoir de ses terres. Les bâtiments, les semences, le bétail, les instruments de culture et de ménage, tout lui appartenait; il était même libre d'employer les coupes de bois de la propriété pour les intérêts de l'exploitation<sup>2</sup>. « Les paysans de la Poméranie », dit l'écrivain contemporain Kanzow, « payent une modeste redevance et ont aussi des corvées déterminées. Ils sont riches et dans le bien-être, et quand il ne leur plait plus d'habiter dans la métairie ou d'y laisser vivre leurs enfants, ils peuvent la vendre avec la permission de leur seigneur, pourvu qu'ils lui abandonnent le dixième du prix de vente. Ensuite, avec leurs enfants et tout leur avoir, ils sont libres d'aller où bon leur semble. Ceux qui les remplacent doivent également une certaine somme au seigneur. » Kanzow dit plus loin en parlant des colons de l'île de Rugen<sup>3</sup> :

<sup>1</sup> SOMMER *Entwicklung der Bäuerlichen Rechtsverhältnisse*, t. I, p. 94-153. 235. — Voy. sur les *Homines proprii* l'opinion d'Ulrich ZASIVS, dans *Stintzing*, fol. 149.

<sup>2</sup> Voy. GÆDE, *Gutsherrlich-bäuerliche Besitzverhältnisse*, p. 34-36.

<sup>3</sup> KANZOW, *Pommerania*, t. II, p. 418.

<sup>4</sup> KANZOW, t. II, p. 433. — Voy. DAHNERT, *Samml. Pommerscher und Rügenscher Landesurkunden*, t. III, p. 835-836. — Voy. GÆDE, p. 40. — LETTE UND VON RÖNNE.

« Les cultivateurs de ce pays jouissent du plus grand bien-être; ils payent une légère redevance et font corvée, mais en dehors de cela, ils n'ont aucune obligation à remplir; la plupart d'entre eux n'ont même pas de corvée à faire, et la remplacent par une imposition d'argent. Aussi les paysans se regardent-ils comme absolument libres; ils ne veulent plus se montrer soumis envers la petite noblesse du pays, d'autant plus qu'il arrive fréquemment qu'un noble tombé dans la pauvreté donne sa fille à un riche paysan dont les enfants, plus tard, se considéreront comme demi-nobles. »

Les biens héréditaires, les biens « purement temporels », ceux qu'on appelait « du bon plaisir », « de gracieux don », ou d'autres semblables, ne pouvaient jamais être enlevés au cultivateur et à ses enfants arbitrairement et par caprice. Jamais non plus, pour obtenir un plus haut fermage, le seigneur ne pouvait faire passer sa propriété à un autre colon <sup>1</sup>.

## II

Dans la plupart des pays allemands, les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et des colons étaient exactement déterminés et fixés dans ce qu'on appelait les « livres de sagesse » ou « coutumiers » (Weissthümer). Ces recueils de droit, qui ont été pour la plupart rédigés au quinzième siècle, nous fournissent des preuves souvent admirables de l'élévation, de l'impartialité, de l'esprit d'équité du droit national allemand, et nous montrent constamment le bon sens uni aux usages et aux coutumes du pays <sup>2</sup>. Du côté des seigneurs comme de celui des cultivateurs, les plaintes sur les atteintes portées aux droits existants par l'intérêt personnel sont très-fréquentes; en temps de troubles et de guerre, les empiètements mutuels, même les voies de fait contre les faibles, ne sont pas rares; mais, la plupart

t. I, xvii. — Les fermages d'autrefois y étaient tous héréditaires. Pour la Prusse orientale et occidentale, l'ordonnance provinciale suivante avait force de loi depuis 1444 : « Si un cultivateur donne la direction de sa ferme à un répondant, à la connaissance et avec le consentement de son seigneur, et qu'il ait payé sa dîme à celui-ci, le seigneur ne peut pas l'empêcher de s'en aller où bon lui semblera. » Voy. LETTE et VON RÖNNE, t. I, XLV. — En Westphalie, nous voyons le mot *servage* employé pour la première fois dans un document datant de 1558. KINDLINGER, *Hörigkeit*. Pour les propriétés du Schleswig-Holstein, il n'est pas question de servage avant le milieu du seizième siècle. Voy. HANSSSEN, *Die Aufhebung der Leibeigenschaft in den Herzogthümern Schleswig und Holstein*, p. 12 (Pétersbourg, 1861).

<sup>1</sup> Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 218-220. — SUGENHEIM, p. 358-360.

<sup>2</sup> Voy. JACOB GRIMM, *Rechtsalterthümer*, IX. — Voyez un intéressant chapitre

du temps, nous voyons les différends s'arranger à l'amiable, ou aisément tranchés par la décision du juge.

Presque toujours, les colons et cultivateurs fermiers étaient mis solennellement en possession de leurs terres par le seigneur ou l'un de ses délégués. Avant cette installation régulière, véritable investiture, ils devaient prêter serment d'hommage, et promettre de se conformer à tous les droits existants. Avec ce serment d'hommage commençaient aussi les devoirs du seigneur, qui s'engageait de son côté à protéger le cultivateur et sa propriété, à prendre soin de lui en cas de maladie ou en temps de grande calamité, pendant la guerre ou la famine. Bien que « lié à la glèbe », le paysan avait cependant le droit d'envoyer ses enfants ou les membres de sa famille gagner leur pain loin de la métairie, s'ils ne l'y trouvaient plus en suffisance. Ceux-ci pouvaient être ouvriers, serviteurs, dans les villes ou villages éloignés, et même y obtenir droit de bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire pour cela d'obtenir la permission du seigneur<sup>1</sup>. Quant au fermier lui-même, lorsqu'il voulait quitter sa métairie, il lui fallait d'abord payer les redevances arriérées, s'acquitter des corvées en retard, satisfaire ses créanciers, enfin faire publiquement connaître son dessein, par exemple, « le dimanche à l'église ». Il devait faire cette déclaration « en plein jour », et « non en cachette ». Ses préparatifs de départ devaient également avoir lieu, comme le prescrivaient les « Sagesses », « pendant le jour ». Le feu devait être éteint « au beau midi ». Le soir, le bagage était chargé sur une charrette dont le timon devait être tourné du côté où le paysan avait dessein d'aller, et, pendant le trajet, il devait être accompagné de « gens en nombre »<sup>2</sup>. Les anciens possesseurs des fermes pouvaient, s'ils en avaient le désir, revenir dans la propriété qu'ils avaient quittée, à condition de s'engager de nouveau à remplir les obligations imposées<sup>3</sup>.

intitulé : *Sitte und Sinnigkeit im Altheutschen Recht*, dans la *Kölnischen Volkszeitung*, 1882, n° 263. Première page.

<sup>1</sup> MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 128-132.

<sup>2</sup> Coutumier de la métairie de Pronzfeld près de Prüm (1476), de Niederbüren (1469), de Tablatt (1471), dans GRIMM, *Weisthümer*, t. II, p. 558; t. I, p. 219, 225. Dans les règlements de l'abbaye d'Alpirsbach, on trouve la prescription suivante : « Lorsque les fermiers se sont bien acquittés de leurs obligations, ils peuvent, s'ils le veulent, se rendre dans quelque autre endroit; le bailli doit les accompagner et leur dire : « Pars au nom de Dieu, et reviens si tu crois plus tard y trouver ton avantage; tu nous trouveras envers toi ce que tu nous as déjà trouvés. » GRIMM, t. I, p. 376.

<sup>3</sup> Voy. les Coutumiers de 1477, 1518, dans GRIMM, t. I, p. 248; t. II, p. 292. — MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 134-137. — Au commencement du seizième siècle, beaucoup de seigneurs donnèrent à leurs fermiers une complète indépendance. Voy. les rescrits du duc de Saxe Georges Le Barbu datés de 1508 et cités par MAURER, t. IV, p. 496.



Les redevances des colons consistaient généralement en prix de fermage très-modérés, quelquefois même étonnamment modiques<sup>1</sup>, en prestations en nature ou en corvées et services personnels : corvée de chevaux, de labourage, de chasse ou de pêche, dont le nombre était exactement déterminé. Dans les duchés autrichiens, aucun cultivateur n'avait par an plus de douze jours de corvée à faire<sup>2</sup>. Lorsque le colon mourait, sa famille devait une redevance spéciale au seigneur, qui avait alors droit à la « meilleure tête » ou bien à la « meilleure pièce », c'est-à-dire à la plus belle bête du bétail ou au plus bel habit de la garde-robe. Cette redevance avait beaucoup de rapport avec la taxe sur les héritages prélevée, dans les villes, sur les habitants qui n'y avaient pas droit de bourgeoisie; mais, en général, elle était moins lourde, car celle-ci s'élevait souvent jusqu'à 25 pour 100 de l'héritage<sup>3</sup>. Dans les duchés autrichiens où le droit « de meilleure tête » avait été aboli, « comme étant une intolérable vexation », on prélevait une redevance mortuaire de 5 pour 100 sur la propriété mobilière ou immobilière affranchie de toute dette laissée par le colon; mais les legs pieux du défunt, les instruments de culture, les habillements, etc., n'entraient point en ligne de compte<sup>4</sup>. En Tyrol, le seigneur n'avait droit qu'à un bœuf dans tout l'héritage du tenancier<sup>5</sup>.

Dans beaucoup de pays, les colons étaient tenus à des danses de corvée, alors regardées comme une reconnaissance symbolique de la suzeraineté du seigneur. Ainsi, dans les districts de Laugenberg, tous les ans, le troisième jour de la Pentecôte, les paysans de plus de huit villages devaient venir par couples et se rassembler d'eux-mêmes sous un tilleul, pour exécuter une danse en présence de leurs seigneurs. Ceux-ci leur faisaient servir de la bière et des gâteaux. Les paysans absents ou refusant de danser étaient punis<sup>6</sup>.

Pendant la corvée, les paysans étaient nourris par les seigneurs. Nous voyons par d'anciens documents que les chevaliers de l'ordre Teutonique de Fischingen (domaine de Röteln) étaient tenus de donner à leurs corvéables « du vin rouge, du bœuf et du pain de seigle ». Nous lisons dans le coutumier des métairies appartenant à l'évêché de Strasbourg (à Sasbach, dans l'Ortenau) : « Il est à savoir que tout colon doit corvée de son corps trois jours par an, comme le bailli

<sup>1</sup> VOY. MONE, *Zeitschrift*, t. X, p. 264, 268. Fol.

<sup>2</sup> BUCHHOLTZ, *Ferdinand der Erste*, t. VIII, p. 50-53.

<sup>3</sup> Comme, par exemple, à Constance, d'après les comptes de la ville en 1512. MONE, XVII, p. 132.

<sup>4</sup> BUCHHOLTZ, t. VIII, p. 53.

<sup>5</sup> ZIMMERMANN, *Bauernkrieg*, t. III, p. 420.

<sup>6</sup> VOY. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 306-307.

doit le lui prescrire. Quand le travail de la journée sera fini, il s'assiéra sur un escabeau, et le bailli lui donnera une miche assez grande pour aller de son genou à son menton, celle qui est appelée miche de nuit. » Dans le coutumier de la ferme d'Hausberg (près de Strasbourg), il est dit que « le corvéable aura droit une fois par an à un repas composé de deux plats; et la viande doit déborder de quatre doigts des deux côtés du plat; on servira le paysan dans des gobelets et plats neufs, et on lui donnera du vin en quantité suffisante ». A Alzey, les corvéables, hommes et femmes, étaient tenus d'aider à la moisson pendant deux jours. « Mais si la femme a un petit enfant, elle pourra retourner trois fois par jour à la maison pour l'allaiter », dit le coutumier. « Le soir, on donnera à chaque homme un pain, dont vingt-quatre semblables doivent être pétris dans un muid de grain. » On fixait exactement d'avance la quantité de nourriture et de boisson à laquelle le corvéable avait droit lorsqu'il avait à faire des transports de vin, et nous pouvons constater dans les règlements qui nous ont été conservés, qu'on pourvoyait avec largesse à ses besoins. Nous y lisons en effet : « On lui servira deux sortes de pain, deux plats de viande et deux sortes de vin ». On doit cependant l'empêcher de boire avec excès : « Quand le charretier des vins arrivera le soir à la Moselle », dit le coutumier de l'abbaye de Prüm, « on lui servira une soupe, et du vin en quantité suffisante. Pendant sa route, il aura droit à chaque mille à un quart de vin. Mais il doit éviter de trop boire, afin de pouvoir bien garder le vin de son seigneur. Quand il arrivera à destination, on lui donnera suffisamment à boire et à manger; on lui servira deux sortes de pain, deux sortes de viande et deux sortes de vin. Le charretier ne doit pas boire avec excès, afin de ne pas heurter la porte en entrant, car s'il la heurtait, il devrait payer une amende à son seigneur<sup>1</sup>. » Le temps de la corvée durait en général deux jours, mais plus souvent encore un jour et une nuit. Ordinairement, les corvéables retournaient chez eux le même jour<sup>2</sup>.

Les redevances en nature et en argent étaient presque toujours apportées au seigneur ou à son intendant par le tenancier ou corvéable en personne. Il n'était pas rare que ces taxes fussent compensées par des dons équivalents, ou même dépassant la somme apportée<sup>3</sup>. Le contribuable ou son messenger devait être hébergé lorsqu'il arrivait chez le seigneur. Dans quelques pays, on lui donnait un habillement complet, quelquefois même on le récréait par la musique ou la

<sup>1</sup> Voy. GRIMM, *Weisthümer*, t. I, p. 321, 414, 717, 799; t. II, p. 525.

<sup>2</sup> Voy. MAURER, t. III, p. 309, 320. — GRIMM, *Rechtsalterthümer*, p. 354.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 395.

danse. Le forestier de Laufen, par exemple, recevait pour sa peine, lorsqu'il venait amener au château de Constance « les porcs de la dime », le poids pesé en seigle de son cochon le plus gras. Le messager qui apportait au château d'Hirscholm les plus beaux morceaux de son porc engraisé, devait être placé à une table abondamment servie, manger et boire « dans de la vaisselle blanche ». Son cheval devait avoir assez d'avoine pour qu'elle montât jusqu'au poitrail, et passait la nuit à l'écurie. Le matin, lorsque le paysan repartait, il recevait, suivant l'ancien usage, un pourboire. Les charbonniers et charpentiers de la métairie de Sigolsheim, entre Colmar et Schlestadt, étaient encore mieux partagés : quand ils apportaient leurs redevances, on donnait à chacun une aune de bon drap pour faire des chausses. « Plus, dit le terrier, ceux qui viennent couper le bois dans notre domaine peuvent réclamer dans chaque maison une once de pfennigs. Ils pourront aller ensuite à Münsterthal, et là on les hébergera honnêtement et de bonne grâce. » « La nuit, on leur fera un lit avec de la paille, et l'on engagera un vieilleur qui leur viellera pour les endormir, ainsi qu'un valet pour garder leurs vêtements, de crainte que le feu ne s'y mette. Monseigneur l'abbé de Saint-Grégoire leur fera donner deux paires de souliers neufs. Ensuite ils s'en iront à la ferme de Wilre et y prendront le matin un morceau. Après quoi ils se rendront à la ferme de Durinckheim, où l'on devra les recevoir le mieux possible et leur donner du vin rouge tiré au tonneau <sup>1</sup>. » Dans le coutumier du bailli de Menchin (1441), on lit : « Le bailli a un droit de fenaison. Tous ceux qui ne pourront pas faucher, petits locataires de chaumière ou veuves, devront faner un jour pour lui. On sonnera la grand'cloche pour les avertir. Tout de suite après l'avoir entendue, ils se rendront dans la cour du bailli; ensuite un fifre les conduira jusqu'au champ, et le soir les ramènera. » Le même terrier assure aux corvéables les avantages suivants : « Quand le pêcheur apporte le poisson à la cour du bailli, la femme du bailli doit lui donner une bonne miche. Mais s'il apporte plus ou mieux qu'on ne lui demandait, elle doit être très-gracieuse envers lui et lui donner un bon rôti de bœuf <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> GRIMM, *Weisthümer*, t. I, p. 105, 446, 666.

<sup>2</sup> GRIMM, *Rechtsalterthümer*, p. 318, 395. « Je crois, a dit Grimm, que les fermages et servitudes du temps passé étaient en beaucoup de choses plus supportables et moins rebutants que les devoirs et le genre de vie auxquels sont maintenant tristement assujettis nos paysans et nos ouvriers de fabrique. » La règle imposée par le droit national, prescrivant que le lever ou le coucher du soleil serait comme le témoin de tous les actes légaux, était en beaucoup de cas favorable au colon. Dans les anciennes prestations de services, les devoirs se rattachaient souvent aux incidents de la vie de la nature. Il y avait là un élément indéterminé, et quelque heureux hasard pouvait servir l'intérêt du

Les redevances n'étaient pas toutes apportées par les corvéables. Les « dimes réclamables » devaient être perçues par les seigneurs. Les nombreux règlements qui précisent la manière dont ces taxes doivent être prélevées consignent les égards montrés aux paysans, et sont animés d'un véritable esprit de bonté et de ménagement. Il y est recommandé de prendre garde de réveiller l'enfant couché dans son berceau; le coq, perché sur le treillage, ne doit pas être effrayé, et si la femme du paysan est en couches, le collecteur seigneurial doit se contenter, comme d'un simple simulacre de redevance, de la tête du poulet qui lui est dû. Le reste de la bête est laissé à l'accouchée, « afin qu'elle puisse reprendre des forces »<sup>1</sup>. Lorsque le seigneur justicier réclame l'hospitalité d'un de ses colons, il est tenu de « laisser son épée et ses éperons à la porte, afin de ne pas effrayer la femme ».

Le règlement de la métairie de Walmersheim, appartenant au monastère de Prüm, nous fournit un exemple intéressant de la minutieuse exactitude avec laquelle les droits mutuels étaient alors fixés : « Chaque quart de terrain, y est-il dit, outre d'autres redevances, doit sept œufs et demi au seigneur; la femme mettra sur le seuil le huitième œuf, et le bailli le coupera avec un couteau. Ce qui tombe en deçà de la porte est au paysan; ce qui tombe au delà, au seigneur<sup>2</sup>. »

Les décisions contenues dans les règlements et droits seigneuriaux touchant les punitions que doivent subir ceux qui n'apportent pas à temps leurs redevances, sont d'un très-grand intérêt et nous permettent de nous rendre un compte exact de la position des colons. Ces punitions consistent la plupart du temps en amendes de peu d'importance, dans la remise de quelques pains ou d'une mesure de vin. Quelquefois on exigeait que le cultivateur en retard de ses paiements fournit des gages, parfois aussi on lui retirait tout à fait le bien qui lui avait été confié; mais il était interdit « d'agir envers lui avec légèreté ou colère; on devait lui laisser du temps lorsqu'il était en retard, et ne pas le punir trop sévèrement. S'il était pauvre, on recommandait à son égard la miséricorde, et l'on ne juge digne d'être sévèrement puni que celui qui a vraiment négligé son devoir et s'est montré récalcitrant et obstiné. » En général, on accorde de nouveaux délais au colon qui ne peut s'acquitter au temps voulu : « Celui qui n'a pas remis sa redevance au jour fixé, pendant que le soleil luit

plus faible. Les difficultés, les épreuves des paysans d'à présent ont un caractère plus écrasant. Les devoirs qui leur sont imposés se rapportent à un but plus étroit, plus uniforme, et la manière d'atteindre ce but n'est pas toujours en rapport avec les habitudes et les occupations ordinaires du paysan. • *Rechtshüterthümer*, t. XVI, p. 395. — Voy. PEETZ, fol. 290.

<sup>1</sup> Voy. GRIMM, *Weisthümer*, t. I, p. 534, et MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 347.

<sup>2</sup> GRIMM, *Weisthümer*, t. II, p. 525, 538, et t. III, p. 16.



et avant qu'il se couche, dit un terrier de Kleinfrankenheim (basse Alsace), payera une amende de sept shillings comptant; et alors l'intendant pourra lui retirer le bien. Mais la chose doit se passer en présence de deux témoins, et le colon doit être préalablement averti par trois fois en l'espace de quinze jours. Celui qui encourt de pareils avertissements donnera chaque fois à ceux qui viennent lui signifier la disposition prise contre lui deux mesures de vin. Si, au bout de quinze jours, il n'a pas payé, il n'aura pendant un an aucune poursuite à redouter. Mais si, après l'année écoulée, sa redevance n'est pas encore soldée, les intendants du seigneur prendront jugement contre lui, et la terre retournera au seigneur, qui pourra alors en faire ce qu'il voudra comme de sa légitime propriété. Mais si ce tenancier lent et récalcitrant ne s'était pas trouvé chez lui lors des avertissements prescrits, et que, revenu dans l'intervalle, il eût payé tous ses impôts et redevances arriérées, le bailli devra le laisser dans sa terre<sup>1</sup>. » Le colon en retard de ses redevances pouvait jusqu'au dernier moment remettre sa dette au collecteur venu pour prendre des gages. « Tout colon », dit le règlement de la métairie de Birgel appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Mayence, « doit, le jour de saint Thomas qui précède Noël, payer trente pfennigs avant le coucher du soleil, et se présenter dans la résidence de son seigneur. S'il n'a pas d'argent, il pourra fournir des gages; si, dans le cours de la journée, il n'a apporté ni gages ni argent, le bailli remettra la terre entre les mains du seigneur. Si l'intendant du seigneur, venant réclamer les taxes, rencontre le pauvre homme apportant ses redevances arriérées avant qu'il soit parvenu à la grand'porte et sorti de l'enclos, il devra lui faire grâce<sup>2</sup>. » Le règlement de la métairie de Biebern (dans le Hunsrück) dit, dans le même esprit de conciliation, sur la question de savoir comment on doit contraindre à payer celui qui n'a apporté ni ses redevances en nature ni son argent : « Voici comment on agira : le bailli ne fera pas la saisie lui-même; il ira trouver le juge du district, et celui-ci viendra avec lui chez le paysan, et s'efforcera de trouver dans la maison des gages suffisants pour répondre de ce qui est dû. Le bailli restera en dehors, sur le fumier, et n'entrera pas. Et si le juge trouve des gages suffisants, il les passera à l'intendant à travers les treillis de l'enclos; que s'il n'en trouve pas assez, l'intendant sera miséricordieux pour le pauvre homme, jusqu'à ce que Dieu lui ait tendu la main<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> GRIMM, t. I, p. 744.

<sup>2</sup> Par les mots « pauvre homme, pauvres gens », on désignait, dans les titres de propriété seigneuriale, les colons, les paysans cultivant des terres affermées, etc. Voy. MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 135.

<sup>3</sup> GRIMM, t. I, p. 517, 744; t. II, p. 191.

Toutes ces ordonnances prouvent suffisamment que « le pauvre homme » du moyen âge, libre, quoique appartenant à la terre, n'était pas sans droit vis-à-vis de son seigneur, et que ses rapports avec lui n'avaient rien d'avilissant ni d'oppressif. D'autre part, la dépendance du cultivateur le mettait à l'abri des soucis de la vie matérielle, et la plupart du temps lui garantissait de père en fils une demeure, et le droit d'exploiter la métairie.

Lorsque le colon entrait au service personnel de son seigneur, il faisait partie de la famille.

### III

Les établissements ruraux différaient beaucoup entre eux. Dans les pays montagneux, une grande partie du Tyrol, la haute et basse Autriche, en Styrie, en Carinthie, dans les montagnes de la Bavière et les pays marécageux du nord, sur les rives de la Baltique et de la mer du Nord, les villages n'étaient que des métairies groupées non loin les unes des autres. Dans les pays plus plats, les vastes plaines de l'Allemagne du Nord, les plateaux du sud, s'étendaient au contraire de grands villages cohérents aux maisons contiguës. En Westphalie, les fermes séparées, les propriétés seigneuriales, les villages étaient confondus. Les paysans de la basse Bavière et de la Poméranie habitaient des métairies entourées de vastes terrains. Les cultivateurs rhénans avaient de petites propriétés formant de grands villages. Enfin ceux des forêts de l'Ouest habitaient de petites bourgades ou hameaux groupés les uns auprès des autres.

Dans tous ces villages, on retrouve l'institution du communal, telle que les anciennes lois agraires germaniques l'avaient établie. Le communal consistait en bois, prairies, pâtis, haies; ces terrains indivis, appelés aussi *commune*, donnèrent leur nom à l'association villageoise. Tous y avaient un égal droit, même dans les villages composés de biens seigneuriaux, non-seulement le paysan libre, mais aussi le colon attaché à la glèbe, pourvu qu'il appartint réellement à la commune, qu'il y eût « son propre feu », « son foyer », « son pain et sa nourriture bien à lui »; en un mot, son chez-lui et son ménage; mais quelquefois c'était sous la condition d'une modique redevance. Ainsi à Hornau et à Kelchheim, dans le Taunus, nous voyons, d'après un règlement de 1482, que les membres de la commune devaient fournir le mardi gras « un poulet, et de plus payer trois

liards ». Dans un village appartenant à l'abbaye de Lindau, le paysan devait aussi, selon le règlement, « une poule le mardi gras ». A Winnigen-sur-Moselle, il lui fallait faire « une offrande gracieuse en vin », offrande dont la mesure variait selon que l'année avait été bonne ou mauvaise. Mais la plupart du temps, les paysans exempts de toute rétribution étaient libres d'employer comme ils l'entendaient, et le plus utilement possible pour leurs intérêts, leur part de communal<sup>1</sup>. Ils avaient donc « l'eau, le pâtis, le terrain inculte (vaine pâture), le poisson sur le sable, le gibier dans la campagne, pour les besoins et nécessités de leur subsistance<sup>2</sup> ». Aucune parcelle de communal ne pouvait jamais être vendue. Les seigneurs fonciers, sans l'assentiment du village, ne pouvaient non plus rien en distraire, et n'avaient pas même le droit, sans la permission des paysans, de faire couper du bois et de le faire transporter en dehors des limites du village<sup>3</sup>.

On voit que le colon d'une métairie, ou de tout autre bien appartenant à un propriétaire ecclésiastique ou séculier, avait, outre la propriété héréditaire et soumise à des redevances qui lui était confiée, une copropriété réelle dans les terrains de la commune<sup>4</sup>.

Au quinzième siècle, les droits au communal, dans la plupart des villages, consistaient encore en droit de pâtis pour les bestiaux, droit de glandée et droit de libre coupe dans les bois. Les coupes, les « jours de bois », étaient fixées à des époques déterminées, et les villageois venaient abattre ce qui leur était dû; puis, sous la surveillance des représentants de la commune, qui précisaient exactement les parts de chacun selon ses charges et nécessités, le bois de bâtisse et de chauffage, de charme, de haie, d'échalas ou autres, était distribué. Comme la richesse des paysans consistait presque toujours en bétail, on se préoccupait surtout du bon entretien des pâturages mêlés aux champs et aux bois. Ordinairement, on fixait le nombre de bêtes que chaque fermier avait droit de posséder.

A ceux des habitants du village qui ne jouissaient pas de leurs pleins droits, et qu'on appelait les « manants », classe composée pour la plupart d'ouvriers, de journaliers, gens absolument dépourvus de toute propriété, on constituait aussi certains droits au communal. Ils pouvaient y mener paître une chèvre, un porc, en un mot le bétail

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 54-161. — Sur les propriétés de bois et les démarcations des forêts dans le Rheingau, voyez ZAUN, p. 55.

<sup>2</sup> GRIMM, *Weisthümer*, t. II, p. 321.

<sup>3</sup> Voy. par exemple, le coutumier de Schwaneheim (1453). GRIMM, t. I, p. 522.

<sup>4</sup> C'est pourquoi le pillage des propriétés ecclésiastiques au seizième siècle fut fréquemment au détriment du « pauvre homme », auquel il faisait perdre sa part de communal.

nécessaire à l'entretien de leur vie. On attribuait aux plus pauvres soit un jardin, soit les fruits de quelques arbres, soit même des pièces de terre qu'ils pouvaient défricher, puis cultiver pendant un espace de temps plus ou moins long. Outre cela, on leur abandonnait quelquefois du terrain pour y bâtir une cabane, et, dans beaucoup de communes, du bois de construction et de chauffage<sup>1</sup>. Les femmes en couches, qu'elles appartenissent ou non à la commune, avaient droit dans beaucoup de villages à une provision de bois; à la naissance d'un garçon, elles recevaient le double de la somme accordée à la naissance d'une fille<sup>2</sup>.

On appelait les livraisons de ce genre « offrandes gracieuses envers ceux qui ont besoin de notre assistance ». Ces offrandes gracieuses s'étendaient aussi, dans une certaine mesure, aux voyageurs qui traversaient le pays. On trouve en abondance dans les « Sagesse » du temps des prescriptions analogues à celle-ci : « S'il survient un étranger, et qu'il veuille pêcher une fois dans les limites de notre commune, il pourra jeter ses lignes dans le ruisseau. » « Tout étranger, de quelque lieu qu'il vienne, pourra pêcher un plat d'écrevisses ou de poisson, mais il devra le manger dans l'enceinte du village, chez un aubergiste ou un habitant du pays. » « Un passant étranger pourra manger du raisin autant qu'il en voudra. Mais il ne pourra pas en emporter dans son sac; le garde ne lui demandera rien pour ce qu'il aura mangé, mais l'engagera seulement à continuer son chemin, et le remettra en bonne voie, s'il s'est égaré. » « Un voyageur, passant à cheval à travers champs, a le droit d'emporter autant d'épis qu'il en pourra tenir dans ses deux mains pendant une course rapide. » « Un charretier traversant la route pendant la moisson peut réclamer trois gerbes. » On devait aussi prendre soin des bêtes fatiguées du voyageur : « S'il advenait qu'un homme passât en voiture avec son attirail et ses bêtes, et que la nuit le surprit dans le territoire du village, il pourra y prendre son repos et mener ses bêtes passer la nuit dans le communal. » Le voyageur avait aussi le droit de prendre dans les forêts communales le bois qui lui était nécessaire, au cas où sa charrette ou voiture aurait eu besoin de réparations<sup>3</sup>.

Les bois et les champs composant la propriété commune étaient considérés comme « biens sacrés et inviolables ». A des époques déterminées, on en faisait l'inspection solennelle en processions qui se faisaient tantôt à pied, tantôt à cheval, et pendant lesquelles on en constatait exactement les limites. Ces inspections étaient regardées

<sup>1</sup> MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 228-244.

<sup>2</sup> MAURER, t. I, p. 230-231.

<sup>3</sup> GRIMM, t. III, p. 456, 462. — MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 331-332, Introduction, p. 165-167, 193-194. — GRIMM, *Rechtalterthümer*, p. 400-402.



comme fort importantes; elles avaient souvent lieu bannières déployées, tambours et fifres en tête, et constituaient en même temps des actes religieux. Un autel était construit sur la limite du communal, l'Évangile y était lu, puis le curé du village bénissait les champs<sup>1</sup>. Dans les communes seigneuriales ou mixtes où des biens seigneuriaux étaient mêlés à ceux des paysans, des délégués du seigneur devaient prendre part à la procession. Les champs appartenant aux particuliers, prairies, jardins, vignes ou bois, étaient aussi surveillés et protégés, et la plupart du temps entourés de haies. Toute rupture de haie était sévèrement punie. La partie habitée du village était en général entourée d'une haie, d'un fossé ou d'une simple muraille<sup>2</sup>.

Le mode de construction des maisons de paysans variait, comme les costumes, suivant les diverses races et les différentes contrées. En Franconie, l'habitation, les étables, le hangar, la grange, tout était contenu dans une sorte de quadrilatère dont les diverses parties n'étaient point séparées par une cour, de sorte que le paysan, sans mettre le pied hors de chez lui, pouvait aisément avoir l'œil à tout. En Souabe, le villageois n'habitait pas à côté, mais au-dessus de ses étables; sa maison avait deux étages, et tout auprès, sous le même toit, se trouvait la grange. Dans les habitations des paysans de Saxe, le foyer était établi juste au milieu de la maison, et la ménagère, assise auprès, pouvait diriger toutes choses et surveiller aisément enfants, serviteurs, chevaux, vaches, cave, grenier et pièce d'habitation. La place auprès du foyer était la plus belle<sup>3</sup>; le feu était allumé tout le jour et la nuit même brillait d'une faible lueur. On ne l'éteignait jamais, si ce n'est le jour de la mort du maître, selon l'antique usage<sup>4</sup>.

L'indissoluble union du paysan et de sa demeure était symbolisée par l'enseigne qu'il y attachait, et qui était une sorte de témoignage parlant. La charrue, la faucille, la gerbe, le hoyau peint ou sculpté sur la porte du cultivateur semblaient dire à tous les passants que le maître de la maison était fier de son travail, qu'il y mettait sa gloire.

<sup>1</sup> MAURER, Introduction, p. 73, 325. — *Dorfverfassung*, t. II, p. 6-10. — Voyez aussi l'ordonnance villageoise d'Ingersheim (1484), dans MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 12.

<sup>2</sup> MAURER, Introduction, p. 37-39, 220-223. — *Dorfverfassung*, t. I, p. 32-33, 357. — NORDHOFF, *Holz und Steinbau Westfalens*, fol. 125.

<sup>3</sup> Voyez MONE, *Zeitschrift*, t. V, p. 130-131. — Sur les maisons de paysans en Saxe, voyez NORDHOFF, *Holz und Steinbau Westfalens*, p. 12-26. — Sur les maisons des paysans d'Osnabrück, voy. J. MOSER, *Patriotische Phantasien*, t. III, p. 143-145.

<sup>4</sup> Tout ceci est encore en usage aujourd'hui dans les riches familles de paysans d'Oldenbourg et dans le Schleswig. Voyez RIEHL, *Familie*, p. 213.

« Le vrai cultivateur, dit le *Livre des grains, plantes et arbres*, ne met rien au-dessus de sa maison, rien ne lui est plus cher que sa femme, son enfant, et tout son petit peuple. Il tient le travail en grand honneur, et se regarde comme en possession de la plus belle profession de ce monde, car Dieu lui-même l'a instituée dans le paradis <sup>1</sup>. »

Aussi la chanson populaire disait-elle :

Le chevalier a dit au laboureur : « Je suis sorti d'une race illustre ! »  
Le laboureur lui a répondu : « Je cultive le blé, j'ai, selon moi, un sort bien plus agréable que le tien ! Si je n'étais cultivateur, tu ne jouirais pas longtemps de ta noblesse ! C'est moi qui te nourris avec le fer de ma char-ruée ! Je n'attache aucune importance à ton faste ; j'ai mon droit de paysan, il me semble bien supérieur. A quoi te servent tes tournois et tes danses ? Je n'y vois rien qui puisse te rendre plus fier, au lieu que mon rude labeur supporte le monde <sup>2</sup> ! »

#### IV

Les travaux des cultivateurs étaient étroitement associés à l'administration communale, qui réunissait toutes les familles d'un village dans une association bien organisée, où les devoirs et droits de chacun étaient clairement déterminés. Tout membre de la commune était appelé à participer au maintien de la paix et de la justice, et à donner son avis dans les jugements et sentences judiciaires. En toutes circonstances concernant les intérêts du village, il exerçait un droit de vote. Quand il survenait des querelles, des débats, le principe : « Tous pour un, un pour tous », faisait loi <sup>3</sup>, et cette fraternité bien cimentée, fondée sur les similitudes du travail et de l'établissement agraire, constituait cette association rurale que le paysan estimait être la meilleure, et qu'il préférerait à tout.

Les villageois bien constitués en droit, colons et hommes libres, choisissaient des maires, des présidents, des conseillers communaux. Ceux-ci avaient le droit de décider non-seulement sur l'emploi du

<sup>1</sup> Dans l'opuscule intitulé : *De regimine rusticorum*, Rolewinck dit, page 8 : « *Dignitas rusticana est defendenda et hoc tripliciter : Primo quia a Deo est instituta, secundo quia a natura est principaliter intenta, tertio quia a celeberrimis viris est plurimum approbata et multipliciter privilegiata.* » Selon lui, les paysans sont appelés *ad dignissimum inter omnia mechanica officium*.

<sup>2</sup> UHLAND, t. I, p. 337.

<sup>3</sup> VOY. GIERKE, *Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 210-300.

communal, mais encore sur l'exploitation des terrains appartenant aux particuliers. Dans les questions intéressant toute la commune, l'axiome de la loi saxonne : « La minorité ne pourra s'opposer à ce que le maire aura décidé avec l'assentiment de tous », était encore mis en pratique à la fin du moyen âge, pour tout ce qui regardait les intérêts communs.

Quant à l'aménagement du terrain, on avait naturellement égard aux qualités particulières du sol. Le système des trois assolements, généralement employé pour le communal, était presque partout mis en usage. On ensemencait un champ de trois manières alternées : d'abord de grains d'hiver, puis de blé d'été; enfin le champ, labouré seulement à la surface, restait en jachère, afin que les sucs nourrisants, dépensés par les récoltes précédentes, pussent se reconstituer de nouveau dans les molécules, par la pulvérisation des parcelles de pierre et de roche, et par la décomposition des résidus organiques. Dans beaucoup de localités, on commença dès le quinzième siècle à tirer parti des champs restés en jachère<sup>1</sup> en y ensemencant ce qu'on appelait « grains de jachères », consistant surtout en vesces et en pois. Dans toute la haute Allemagne et jusqu'au bas Rhin, on voit, à côté des champs de culture proprement dits, des champs particuliers spéciaux, composés des meilleures terres, champs qui jamais n'étaient mis en jachère, et servaient à la culture des légumes, des plantes utiles, du chanvre et du lin. Dans les pays montagneux de l'Allemagne du Sud et sur les rivages de la mer du Nord, la culture des prairies prédominait<sup>2</sup>. On alternait dans les mêmes terrains la culture du blé et du foin dans un ordre déterminé d'avance. Dans quelques contrées du bas Rhin tous les champs étaient ensemencés chaque année<sup>3</sup>.

Presque toujours l'administration communale décidait sur les modes de culture, fixait le temps des semailles, prescrivait pour les terres les années de production ou de repos, établissait des règlements précis sur l'élevage des bestiaux, l'irrigation des prairies et l'aménagement des forêts. Aucun produit du communal, bois, paille, foin, fourrage quelconque, nulle matière première et nul objet fabriqué ne pouvaient, sans l'autorisation de la commune, être transportés hors du village.

L'agronomie et l'économie forestière, qui la touche de si près, firent, vers la fin du moyen âge, des progrès incontestables. En

<sup>1</sup> LÖBE, *Gesch. der Altenburgischen Landwirtschaft*, p. 27.

<sup>2</sup> Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. V, p. 259-260.

<sup>3</sup> Cette manière d'alterner les semailles des céréales venait vraisemblablement de Flandre, où, dès le commencement du seizième siècle, les champs furent cultivés à peu près comme aujourd'hui. Voy. ROSCHER, *Ackerbau*, p. 94, note 7. — Voy. aussi PEETZ, *Vom Ackerbau*, fol. 266.

général, le système d'élaguer les forêts en faisant dans tout le bois des coupes irrégulières, opérées d'après l'âge, l'espèce ou le groupement des arbres, dominait encore; cependant on trouve déjà des règlements forestiers où les coupes de bois sont organisées d'après une méthode fixe divisant les arbres dans tout l'espace de la forêt en catégories d'âge. Ainsi une ordonnance d'Oberwittenthür (1472) prescrit « de déterminer les coupes de chaque année de manière à faire le moins de tort possible à la forêt <sup>1</sup> ». Les arrêtés réglant l'exploitation des forêts, dans les pays frontières du Rhin, remontent à une époque plus ancienne encore <sup>2</sup>. On apportait beaucoup de soin au renouvellement des arbres abattus ou trop vieux. Ils étaient promptement remplacés par de nouvelles plantations correspondant le mieux possible aux intérêts de l'économie forestière de ce temps. La culture des plants de chênes et de hêtres qui servaient à l'engraissement des porcs avait une importance capitale, à cause de la si grande place qu'avait à cette époque la chair de ces animaux dans l'alimentation; aussi lui donnait-on des soins tout particuliers. L'art de cultiver les pépinières de chênes, même avant le seizième siècle, avait subi des réformes auxquelles les temps modernes ont eu peu de chose à ajouter. On ensemait d'abord les champs avec des glands; plus tard on transplantait les jeunes plantations dans des pépinières entourées de haies <sup>3</sup>. Pour donner une idée de l'importance qu'avait alors l'élevage des porcs, citons un seul exemple. Dans la forêt de Lushart, entre Bruchsal et Philippsbourg, trente-cinq mille porcs, appartenant aux sujets de l'archevêque de Spire, et huit mille autres, appartenant à l'électeur palatin, venaient à la glandée. En outre, de grands troupeaux de porcs étaient amenés par ceux qui possédaient quelque droit sur la forêt <sup>4</sup>.

De nombreuses ordonnances forestières règlent, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, l'aménagement des forêts <sup>5</sup>; mais, lorsqu'elles émanent des seigneurs fonciers ou des princes souverains, elles sont souvent associées à des lois de chasse barbares. Ces lois devinrent plus tard un des principaux mobiles de la guerre qui éclata entre seigneurs et paysans, à propos des droits forestiers.

<sup>1</sup> GRIMM, *Weisthümer*, t. I, p. 127.

<sup>2</sup> VOYEZ BERNHARDT, *Gesch. des Waldeigentums*, t. I, p. 166-167.

<sup>3</sup> BERNHARDT, t. I, p. 169.

<sup>4</sup> MONE, *Zeitschrift*, t. VIII, p. 133.

<sup>5</sup> VOY. ROSCHER, *Ackerbau*, p. 632. — FRAASS, *Landbau und Forstwissenschaft*, p. 496-501.



## V

Le Rhénan Nicolas Engelmann, premier intendant du domaine archiépiscopal d'Erfurt appartenant à l'archevêque de Mayence (1496-1516), a laissé un tableau plein de vie de l'économie agraire de son temps, dans le Règlement qu'il dressa pour la bonne administration du domaine.

Ce domaine, situé à Erfurt et aux environs, se composait de nombreux terrains séparés les uns des autres, formant en tout une étendue de 660 acres d'Erfurt, et consistant en champs, prairies, jardins, houblonnières, vignes, moulins, en bois plantés de saules et d'aunes et en futaies. — Un grand nombre de colons et de corvéables relevaient de cette vaste propriété dans les cinq villages environnants et dans la ville, et beaucoup de maisons lui devaient la dime ou la corvée. Engelmann, pendant son administration, renouvela tous les cadastres, et composa un terrier très-minutieux aussi bien pour les censives péagères que pour les censives héréditaires. Il y ajouta des ordonnances très-complètes pour le bon aménagement des eaux et moulins, et composa enfin le Règlement dont nous parlons, grâce auquel nous pouvons nous rendre un compte exact des détails de l'économie intérieure, aussi bien que de l'excellente administration générale du domaine. Les prescriptions concernant les champs, forêts, prairies et vignes démontrent avec évidence les progrès de l'agriculture. Le règlement d'Engelmann est vraiment un monument historique. On peut dire qu'il est en quelque sorte, pour l'économie agraire de la fin du moyen âge, ce qu'est au commencement de cette période le capitulaire de Charlemagne, au point de vue de l'histoire de la civilisation<sup>1</sup>.

A la tête de l'administration du domaine était placé celui qu'on appelait le maître de cuisine. Il avait la direction de la maison, était chargé de la comptabilité et de la surveillance générale des travaux des champs. Sous ses ordres, en qualité de sous-intendant, venait

<sup>1</sup> Dit l'éditeur Michelsen, page 17. Il suffirait du livre d'Engelmann pour détruire la singulière opinion de Roscher (*Ackerbau*, p. 537) « sur l'animosité profonde du clergé contre toutes les choses rationnelles de l'économie rurale du moyen âge à son déclin ». Langethal, dont l'excellent commentaire sur le livre d'Engelmann a été souvent mis à profit par nous (quelquefois mot pour mot), dit fort bien que tous les règlements de la métairie de Mayence « lui rappellent le proverbe si connu : « Il fait bon vivre sous la crosse. » (Voy. *Gesch. der deutschen Landwirtschaft*, t. III, p. 147, 187-189. — Voy. les ordonnances de Pancrace de Freyberg, dans PEETZ, fol. 289.)

le portier, homme expert, qui, en toute connaissance de cause, donnait son avis sur les travaux agricoles; puis le secrétaire du maître des cuisines qui administrait les récoltes; l'intendant des cuisines qui avait la direction de la ferme, et le premier forestier qui, outre l'aménagement des bois, devait encore surveiller dans les champs les travaux des journaliers et des corvéables. L'administration employait de plus un messenger, un intendant des salines, un péager de pont et ses trois aides et deux huissiers de justice. A l'exploitation, prenaient encore part un forestier et son aide, un maître laboureur et son second, deux valets de charrue, deux valets de prairies, trois chefs vigneron, un cuisinier, un cellier, un boulanger, un meunier avec ses aides, un valet pour la maison, la laitière, la fille de basse-cour et un vacher; outre cela, tonneliers, pêcheurs, brasseurs et pâtres. Le règlement indique avec précision les occupations et les devoirs de chacun. Parmi tant de serviteurs, deux femmes seulement sont engagées, et les hommes sont chargés des différents travaux généralement confiés aux femmes. Tous ceux qui appartenaient à l'exploitation, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, devaient savoir lire et écrire.

Le domaine de ville comprenait la maison principale et la chapelle; et la seconde maison, où se trouvaient la roberie, les greniers, les écuries, deux étables, une grange, un hangar, les chambres des serviteurs, une prison, une brasserie, une boulangerie et une maison de bains.

Dans la maison principale habitait le premier intendant. Conformément à la simplicité des mœurs de l'époque, il n'occupait que deux pièces, un parloir et une chambre; on ne voyait d'autre luxe, dans ce modeste logement, que de bonnes fenêtres, des portes solides et de beaux planchers. Le secrétaire et le scelleur habitaient avec le premier intendant. Dans la seconde maison se trouvaient les chambres pour les hôtes et les salles à manger des comptables.

Le corps de bâtiment le plus important était le grenier général, où étaient apportés tous les grains battus : froment, méteil, seigle, avoine, orge, pois, lentilles, navette et houblon. Le boulanger en chef en avait la charge; trois fois par an, il devait remuer les grains, et les vaner une fois chaque année, comme cela était d'usage dans les bonnes exploitations pour éviter les charançons. Il séparait, avec l'aide du portier, du forestier, du premier cultivateur et de batteurs en grange expérimentés, les grains de semence de ceux qu'on destinait à la brasserie et au moulin. Il surveillait dans le temps des semences l'emploi quotidien et minutieusement réglé des semailles. Pour se rendre compte de l'exacte quantité de grains livrée tous les jours, on faisait des crans dans des tailles de bois. Le laboureur en

recevait une, et le boulanger laissait l'autre dans les tas de grains. On agissait de même pour la livraison du blé destiné au moulin, à la brasserie et aux bestiaux. Là aussi, on employait la double taille comme mesure d'ordre et d'exactitude. Le meunier était surveillé de très-près.

Les tâches des grangers, valets d'écurie, valets de cuisine, étaient réglées d'avance avec précision. Les inventaires des instruments de culture, des objets de ménage, des chambres à provisions, étaient exactement dressés. Nous les possédons encore et connaissons ainsi par le menu tous les ustensiles et objets de ménage de ce temps.

L'été, on menait le bétail paître dans les prairies, et le vacher était tenu de veiller « très-diligemment » à ce qu'il ne nuisit en rien à la culture des champs, à la sève d'été. A midi, les vaches laitières étaient conduites à la ferme pour être traites. La laitière surveillait la fille de basse-cour chargée de traire, afin qu'elle s'acquittât bien de son devoir, et que les vaches eussent une bonne pâture. La fille de basse-cour portait le lait à la cave et le versait dans des baquets. Pendant l'hiver, les vaches étaient nourries dans l'étable. Les pâtres apportaient la paille et les fourrages, et aidaient la servante à enlever les fumiers. On veillait à ce que les vaches ne pussent se blesser dans les loges d'étable où elles passaient l'hiver. En dehors du beurre distribué dans les cuisines, on conservait du beurre salé dans des tonneaux.

Les champs étaient cultivés d'après le système de trois assolements. Tour à tour le terrain était mis en jachère, ensencé, passé à la herse ou égalisé avec le rouleau. Grâce aux vastes étables, on ne manquait point de fumier. Pendant la moisson et la récolte des foin, les colons devaient prêter assistance. Les corvées de chevaux étaient assez rarement réclamées. Les journaliers travaillaient à forfait<sup>1</sup>. On se servait de la faucille pour récolter le seigle et les froments; l'orge, l'avoine et les lentilles étaient fauchées. On laissait les blés dans les champs jusqu'à ce que l'ivraie qui s'y mêle fût flétrie. Alors les blés étaient liés en bottes réunies ensemble par tas de quinze gerbes, puis chargées sur les grands chars de moissons.

On apportait un soin extrême au bon aménagement des prairies, d'autant plus important à cette époque que le trèfle n'était pas cultivé. Le maître des prairies se rendait au printemps dans les prés avec son hoyau et son râteau, et veillait à la destruction des taupinières. On exigeait de lui, à l'époque de la croissance de l'herbe, une surveillance continuelle, afin que tout dégât pût être évité. Les haies qui entouraient les prés devaient être tous les ans remises en bon

<sup>1</sup> MICHELSEN, p. 22.

état. Les fenaisons se faisaient à forfait. Lorsque le foin était rangé en tas, les gens de corvée devaient le disperser, le râtisser, le rassembler de nouveau soigneusement, puis le mettre en meules. Le maître des prairies avait charge de veiller à ce qu'il ne fût pas entassé avant d'être entièrement sec, et à ce que les prairies fauchées nouvellement fussent passées au râteau.

Quant à l'aménagement des forêts, d'une importance si considérable pour le domaine, on était déjà arrivé à faire les coupes d'après un système mixte. Toute l'exploitation était divisée en trois coupes. Les saules, coupés tous les trois ans, n'étaient qu'à moitié abattus, en sorte que la pousse de six ans était exploitée. Dans le bois destiné au chauffage, on mettait à part ce qui devait servir aux perches du houblon, aux échaldas, aux pépinières; on taillait, on préparait, on rangeait en tas séparés toutes ces catégories diverses. Les branches destinées aux pépinières étaient mises dans l'eau jusqu'au moment du replantage. Les taillis étaient régulièrement coupés après des espaces de temps fixés d'avance. On assignait une tâche spéciale à chaque bûcheron dans un espace déterminé de la forêt. Le forestier veillait à ce que ce travail fût « proprement exécuté », c'est-à-dire à ce que les arbres fussent coupés avec une hache bien aiguisée, et qu'ils ne fussent pas ébranchés maladroitement. Il avait soin que les fagots fussent bien faits et rangés en tas de soixante bien comptés. Pour compléter et renouveler la haute futaie, chaque bûcheron devait laisser un certain nombre de « pieds de réserve » dans l'espace de forêt dont il avait la charge. Tous les soirs, sa besogne une fois terminée, il pouvait emporter chez lui une charge de fagots et l'hiver aller chercher du bois tous les jours. Les fossés bordant la forêt, ceux des chemins de prairies et de champs, devaient, si cela était nécessaire, être relevés tous les ans, et entretenus de façon à recueillir les eaux sans causer aucun dommage au voisin.

Le vignoble du domaine s'étendait sur soixante-dix acres de terrain. D'après ce que dit Engelmann des travaux qui y étaient exécutés et de la manière dont se faisait la vendange, nous pouvons juger du grand soin avec lequel les vignes étaient entretenues. De même que les faneurs et les moissonneurs, les vigneronns travaillaient à forfait. Avant la vendange, le cellierier faisait réparer, recercler et échauder les futailles, tonneaux, auges, cuves, hottes, barils, et les longs et étroits tonneaux alors en usage. Les ponts et bascules de la cave étaient huilés. Vendangeurs, porteurs et fouteurs étaient surveillés par le forestier et l'écrivain de cuisine. On devait faire la vendange « promptement et proprement », porter avec diligence le raisin dans les hottes et le fouler « comme il faut ». Après la vendange, le cellierier remettait au maître de cuisine les produits



obtenus, vendait les mares mis en tonneaux, surveillait avec soin la fermentation, séparait la lie du vin, et la vendait aux distillateurs; il mettait aussi à part le vin trouble dont on se servait pour remplir les tonneaux de vinaigre et faire bouillir les poissons.

Dans les bonnes années, on vendait en détail le vin dont on ne prévoyait pas l'emploi dans l'exploitation. Cette vente était animée, et parfois orageuse. Les acheteurs accouraient en foule, tous voulaient être servis à la fois. Il en résultait souvent tumulte et désordre. Quelquefois même les disputes et les coups étaient de la partie. Il était recommandé aux péagers présents à ces ventes d'empêcher toute fraude, et de s'efforcer de faire la paix, autant que cela leur était possible<sup>1</sup>.

Le vin réservé pour les besoins domestiques était l'objet des soins les plus attentifs du cellierier. Il le tirait au temps voulu, et remplissait les tonneaux en vidange. Toutes les fois qu'il mettait sur la table une mesure de quatre pots, il faisait un cran à sa taille, et aussitôt qu'un tonneau était vide, il en faisait un nouveau. On n'oubliait pas non plus de noter le chiffre des tonneaux pleins. A la fin de l'année, on comparait la quantité de vin employé avec le nombre des entailles, on se rendait compte de la quantité de vin resté dans les tonneaux, et tout devait exactement concorder.

Le cellierier avait aussi la charge de la brasserie. Il veillait aux arrosages de l'orge, à sa croissance, au dessèchement et à la torréfaction du malt. Puis il le faisait conduire au moulin, prenait dans le grenier la quantité de houblon nécessaire, louait des ouvriers brasseurs, et les surveillait pendant leur besogne. Le soin de la bière lui était également confié, et c'était lui qui mettait sur la table les cruches pleines.

Les cuisines et les caves étaient tenues en bon état. Tous les travailleurs, journaliers et corvéables, étaient nourris dans la maison. Les mets devaient toujours être copieux, et les serviteurs de la maison avaient l'œil sur les ouvriers du dehors, afin qu'ils n'emportassent pas les restes des repas et ne les fissent point passer à d'autres. Un des buts particuliers de l'exploitation, c'était qu'une nombreuse classe de travailleurs pauvres y trouvât une nourriture abondante et saine, et ce n'était pas en vain que le nom de maître de cuisine avait été donné à l'intendant général. Les bœufs, veaux, moutons et porcs étaient abattus dans la métairie; jambons et saucissons y étaient préparés, ainsi que les viandes salées et fumées. L'intendant supérieur devait exactement veiller à ce que l'écrivain de cuisine et le cuisinier s'acquittassent consciencieusement de leurs emplois. Il devait de temps en temps s'assurer par lui-même que les

<sup>1</sup> MICHELSEN, p. 29, 35. — Voy. LANGETHAL, t. III, p. 176-177.

bœufs et les porcs destinés à être salés fussent tués au temps voulu, que la viande fût « bien salée, pendue, fumée et séchée », et qu'elle fût préparée proprement et sainement, ainsi que la viande fraîche employée toute l'année. Chacun devait en recevoir une portion suffisante. L'intendant devait encore avoir soin de la desserte, la mettre de côté, en tirer parti le mieux possible, et veiller à ce que le cuisinier « préparât les repas des maîtres et des serviteurs d'une façon propre, convenable, et dans des proportions suffisantes<sup>1</sup> ».

Les bains faisaient alors partie des nécessités premières de la vie. Aussi le règlement d'Engelmann prescrit-il au valet de maison et autres serviteurs les devoirs suivants : « Toutes les fois qu'on désirera se baigner, le valet portera le bois, versera l'eau dans les baignoires et dans la chaudière. La laitière et la fille de basse-cour devront ensuite faire un bon lessivage des chambres, les chauffer, laver soigneusement bancs, planches, tabourets et petits escabeaux. » Le valet de maison, outre toutes ses attributions, devait encore chauffer les chambres de bains, les balayer tous les jours, mettre de l'eau fraîche dans la fontaine où l'on se lave les mains, et la tenir très-propre, ainsi que « le bassin de dessous ».

Le livre d'Engelmann ne nous offre pas seulement le tableau complet de la vie rurale à cette époque, il nous fournit encore des détails intéressants sur la discipline chrétienne qui réglait autrefois les mœurs et les habitudes. A Erfurt, une règle exacte était maintenue. L'autorité agissait avec fermeté, mais en même temps l'équité avait sa place. La bonté et l'amour de la paix caractérisaient le gouvernement intérieur. L'intendant général avait ordre d'éviter tout ce qui pouvait amener des querelles avec les propriétaires voisins et devait s'efforcer d'entretenir la meilleure intelligence possible avec la municipalité. On lui recommandait d'être d'un accès facile, de recevoir avec bonté les bourgeois de la ville, de leur répondre toujours avec cordialité lorsqu'ils venaient pour le consulter, et de les aider de ses avis dans quelque difficulté qu'ils se trouvaient. Les bons usages anciens relatifs au soutien des pauvres étaient encore observés à Erfurt. Les vendangeurs corvéables, quoiqu'ils fussent tenus d'encaver gratuitement le vin et la bière, recevaient néanmoins, selon l'ancienne coutume, de soixante à cent vingt gros de salaire, bien qu'on ne leur dût rien. Si quelqu'un, par simple ignorance, avait frustré le péage, la moitié ou plus de l'amende encourue lui était remise. Les colons des villages dépendants de la propriété pouvaient vendre des champs à des étrangers, pourvu qu'ils exigeassent que l'acheteur ajoutât cinq shillings au prix de vente, somme qui « re-

<sup>1</sup> MICHELSEN, p. 22-35.

présentait le droit souverain du seigneur ». Si l'acheteur se refusait à remplir cette obligation, les produits de son champ étaient frappés d'arrêt; s'il méprisait cet arrêt, il s'exposait à les voir saisis. Mais avant d'en venir là, on essayait de la douceur, « car l'arrêt et la saisie sont vexatoires, et engendrent beaucoup de divisions et de discorde ». Le colon refusant de suivre dans son village la procession annuelle des Rogations était menacé de cinq schillings d'amende; ses fils devaient aussi y assister, « afin de pouvoir bien se rendre compte de la dimension des champs et de leur exacte situation<sup>1</sup> ».

Une discipline rigoureuse réglait tout à l'intérieur de la maison. Ceux qui en faisaient partie devaient obéissance à l'intendant en chef, et promettaient, en s'engageant, « de se montrer serviables et complaisants envers lui dans toutes les choses justes et louables »; d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait faire quelque tort à « leur très-gracieux seigneur Sa Grâce le prince électeur »; d'agir de leur mieux dans son intérêt, de faire, en un mot, tout ce qui est du devoir d'un fidèle serviteur ou d'une fidèle servante. Il était défendu de dire des injures à ses camarades ou de se livrer envers eux à des voies de fait. Si quelqu'un avait à se plaindre de l'un de ses compagnons, il devait s'en ouvrir à l'intendant et s'en remettre ensuite à son jugement. L'infraction au règlement entraînait la peine de la prison pendant un temps proportionné à la grandeur de l'offense. Le maître des cuisines ne devait jamais tolérer que quelqu'un passât la nuit dehors sans sa permission. Mais il ne faisait emprisonner le coupable, il ne le congédiait, qu'après l'avoir préalablement averti une ou deux fois. Ce n'était que pour de graves contraventions à l'honneur que l'on exerçait une rigueur inexorable. Celui qui avait volé, porté quelque sérieuse atteinte au droit d'autrui dans la maison ou monté quelque mauvais coup impossible à excuser, recevait immédiatement le montant de ses gages, et devait s'éloigner de la métairie après avoir juré de ne pas se venger.

Le maître des cuisines devait avoir à cœur de donner le bon exemple à ceux qu'il était chargé de diriger. Tous les jours, avant de commencer sa tâche, il devait se rendre à la chapelle : « Le maître des cuisines ira tous les jours de bonne heure à l'église », dit le Règlement. « Il y entendra une messe et ne manquera pas d'ajouter à ses prières cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies et de la sainte Passion du Sauveur. Il remerciera Notre-Seigneur de l'amer tourment qu'il a souffert pour nous sur la croix, le priera de lui pardonner, dans sa bonté, ses offenses et négligences, lui demandera sa grâce et bénédiction afin qu'à l'avenir il se garde de tout péché et

<sup>1</sup> MICHELSEN, p. 26-43.

réussisse à diriger et conduire tout ce qui lui a été confié selon sa divine volonté, en servant fidèlement son Dieu et son gracieux seigneur. Il invoquera aussi la Mère de Dieu, récitera une prière en l'honneur de sa sainte nativité, et la suppliera d'intercéder pour lui auprès de son cher Enfant<sup>1</sup>. »

Au reste, l'observance exacte des devoirs religieux était de stricte obligation dans toutes les exploitations du même genre. Nous lisons dans le Règlement domestique dressé pour les serviteurs et ouvriers de Königsbrück, près de Selz : « *Item*, tous les dimanches et fêtes d'obligation, les serviteurs entendront la messe tout entière ainsi que le sermon; personne ne pourra s'en aller avant d'avoir entendu la messe; celui donc qui, sans permission, se retirerait sans l'avoir ouïe, ou bien avant le sermon, n'aura pas de viande à son dîner, ou bien, s'il le préfère, on lui retirera cinq schillings sur ses gages. Les servantes qui se rendraient coupables des mêmes fautes subiraient la même punition. *Item*, le majordome, toutes les fois qu'il se mettra à table pour partager le repas des serviteurs, se souviendra de commencer par frapper la table avec son bâton pour avertir de la prière. Celui qui, après cet avertissement, se permettrait de rire ou de plaisanter et refuserait de prier, encourrait l'amende d'un batz<sup>2</sup>. *Item*, quand l'*Ave Maria* sonne, le majordome engagera les serviteurs à prier; celui qui ne voudra pas obéir sera puni de la même manière. » L'échanson Érasme d'Erbach donne un ordre analogue dans le Règlement dressé pour ses biens dans l'Odenwald (1483) : « Les serviteurs se souviendront que travail et prière doivent marcher de concert; ils prieront donc en commun avant et après les repas, et diront l'*Ave Maria* toutes les fois qu'il sonne; pour cela ils interrompront leur travail, et ne s'excuseront pas en disant qu'ils ont trop à faire. Tous les dimanches et fêtes d'obligation, ils entendront la messe et le sermon, et auront soin de ne pas troubler les autres par leur bavardage et leurs rires. Celui qui enfreindrait cet ordre serait puni, et si le cas se représentait souvent, à la fin de l'année il ou elle sortirait du service. Le maître intendant, l'économe, tous ceux enfin qui sont chargés de surveiller les autres auront un soin particulier de donner fidèlement le bon exemple; le maître intendant surtout ne manquera pas de commencer tous les jours sa journée de travail par entendre une messe<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> MICHELSEN, p. 19.

<sup>2</sup> MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 183. — Le monastère de Lichtenhal possède un règlement analogue. Le règlement domestique du monastère de Königsbrück offre un parfait modèle de la bonne ordonnance d'une ferme. Il était lu une fois par an à tous les serviteurs réunis.

<sup>3</sup> VOY. BERNHARDT, t. I, p. 107, 159, 170.



## VI

Les possessions foncières des villes étaient très-importantes. Afin de subvenir le mieux possible aux besoins des habitants et d'arriver à une pleine indépendance financière, les villes s'empressaient d'acquérir de tous côtés de vastes terrains, surtout des forêts. Nous voyons en 1453 la municipalité de Görlitz acheter les propriétés d'une famille noble tombée dans la misère. La ville de Grossglogau fait, vers la même époque, l'acquisition de plusieurs domaines de chevaliers avec les bois y attachés. Par des achats, des hypothèques, en partie aussi par la conquête, beaucoup de villes finirent par posséder ainsi des territoires considérables. Le territoire de Rothenbourg, petite ville de Franconie qui comptait à peine 6,000 habitants, était de six milles et demi carrés; celui d'Ulm, de quinze; celui de Nuremberg, de vingt.

Les possessions urbaines étaient presque toutes cultivées par des fermiers libres; le nombre des colons y était relativement fort restreint<sup>1</sup>.

Il ne faut pas s'imaginer que les villes fussent alors exclusivement des centres commerciaux ou industriels; l'agriculture y tenait une place considérable. Comme les villages, les cités avaient généralement leur communal, consistant en prairies, pâturages et bois, dont les limites étaient marquées par des croix, des images saintes ou des rangées d'arbres; on en faisait chaque année la vérification solennelle<sup>2</sup>. Tout bourgeois demeurant dans la ville et y possédant droit de bourgeoisie avait part à la propriété commune, et pouvait en faire l'usage qui se rapportait le mieux à ses besoins. Il avait droit de pacage, droit forestier, droit de prairie. A Francfort-sur-le-Mein, les bourgeois pouvaient faire paître leur bétail non-seulement dans les prés et bois du communal, mais encore dans

<sup>1</sup> SUGENHEIM, p. 352. Au commencement du quinzième siècle à peine se trouvait-il encore deux cents colons parmi les habitants de Rothenbourg. BENSEN, *Untersuchungen über Rothenburg*, et BENSEN, *Gesch. des Bauernkriegs in Ostfranken*, p. 19, note 11.

<sup>2</sup> Voyez MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 162-171, 802-803, et t. III, 181. — • En Westphalie, beaucoup d'élégantes maisons de ville (comme à Beckum), ou certaines parties d'une ville (comme à Paderborn), ont gardé des traces de la vie rurale d'autrefois. Même dans une ville comme Munster devenue de plus en plus commerçante, on voit encore, dans les rues les plus fréquentées, des maisons aux grandes portes cochères, et de vastes aires s'ouvrant des deux côtés. C'est là qu'étaient autrefois les étables, transformées aujourd'hui en chambres d'habitation. • NORDHOFF, *Holz- und Steinbau Westfalens*, p. 46-47.

les champs appartenant aux particuliers; ces champs, d'après une ordonnance remontant à 1504, devaient être laissés tous les trois ans en jachère<sup>1</sup>; le conseil de la ville en réglait l'aménagement, indiquait la manière dont ils devaient être labourés, entretenus, mis en jachère; décidait sur les plantations des arbres et les diverses façons de la vigne<sup>2</sup>, absolument comme il faisait pour le communal.

Il était assez fréquent que les grandes abbayes, les seigneurs ou princes voisins, possédassent des métairies importantes dans l'intérieur des villes; ces fermes urbaines devaient à leur situation l'écoulement facile de leurs produits. Les bourgeois non cultivateurs entretenaient tous des vaches et des porcs, destinés à leurs besoins domestiques, car on regardait alors comme humiliant de n'avoir point de bétail à soi, et d'être obligé de se procurer au dehors la viande et le lait<sup>3</sup>. Dans les villes où le commerce était le plus florissant, on voyait circuler dans les rues de grands troupeaux de vaches, de porcs et de moutons. A Francfort-sur-le-Mein, une ordonnance du conseil de la ville défend en 1481 de construire des étables à porcs dans le bas côté des rues. A Sachsenhausen, les troupeaux de moutons appartenant aux chevaliers de l'ordre Teutonique sont si nombreux que le commandeur se voit forcé de s'engager, par contrat, à n'avoir pas plus de mille moutons dans une propriété située tout proche de la ville, le conseil craignant que le trop grand nombre de ces animaux ne nuisit aux forêts. Oies, poulets et canards sont élevés en grand nombre; l'élevage des pigeons joue un rôle si considérable à Francfort, que le conseil institue une commission spéciale composée de trois ou quatre conseillers qu'on intitule les « seigneurs pigeonniers<sup>4</sup> ». A Ulm, on est obligé d'établir un règlement sévère, regardant surtout les boulangers, défendant d'élever chez soi plus de vingt-quatre porcs. Les bourgeois envoient au labour leurs bœufs, préalablement bien nourris, que le soir on ramène aux étables. Les pauvres gens peuvent faire paître leur bétail pendant le jour, mais de manière à ne faire tort à personne. Ce n'est qu'en 1475 qu'il est interdit à Nuremberg de laisser aller librement les porcs dans les rues<sup>5</sup>. A Lubeck, Brême, Magdebourg, Spire et Worms, la

<sup>1</sup> KRIEGK, *Zustände Francfurts*, p. 239-240.

<sup>2</sup> VOY. MAURER, *Städteverfassung*, t. III, p. 6-7. — KRIEGK, *Bürgerthum*, p. 284-285.

<sup>3</sup> *Buch von den Früchten*, p. 13.

<sup>4</sup> KRIEGK, *Zustände Francfurts*, p. 242-243. — L'élevage des moutons devint plus important à mesure que l'exportation des laines non travaillées et du drap grossier prit du développement. Le grand commerce de laine qu'entretenait Strasbourg avec le Milanais était alimenté par l'élevage de moutons du haut Rhin. — VOY. MONE, *Zeitschrift*, t. IV, p. 14.

<sup>5</sup> SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 296-298. — JAGER, *Ulm*, p. 610-611.

culture des champs, l'élevage des bestiaux, jouaient un rôle important, et cela bien au delà du moyen âge. Les bourgeois de Munich y trouvaient leur principal moyen de subsistance<sup>1</sup>. A Bâle, Bibrach, Francfort, Landau, Reutlingen, Spire, Ulm, Worms, etc., les cultivateurs, comme les jardiniers et les vigneron, formaient une corporation particulière<sup>2</sup>.

On se livrait avec zèle à l'agriculture jusque dans les villes; en tenant compte de la différence de population, on a constaté que les travaux des champs occupaient alors un bien plus grand nombre d'hommes que de nos jours. Aussi avait-on bien plus abondamment le blé et la viande de boucherie; en moyenne, on se les procurait à des prix très-modérés. Dans la classe pauvre, on faisait une consommation de viande beaucoup plus grande que maintenant<sup>3</sup>. Il faut, il est vrai, se souvenir que, toutes prospères qu'elles fussent, les villes n'avaient encore aucunement souffert de l'excès de population<sup>4</sup>. Le prix des choses indispensables à la vie, nourriture; vête-

<sup>1</sup> MAURER, *Städteverfassung*. t. II, p. 799. — SCHMOLLER, p. 299. — En 1589, le duc de Bavière déclare « que la bourgeoisie de Munich ne peut se passer de prairies communes ». MAURER, t. I, p. 273. A la ville et à la campagne, tout père de famille se faisait un point d'honneur d'avoir et d'entretenir son propre bétail.

— VOY. MONE, *Zeitschrift*, t. III, p. 398-414, et t. VI, p. 397.

<sup>2</sup> MAURER, t. II, p. 470-471.

<sup>3</sup> D'après les comptes de Kloden dans le *Jahrbuch für nationalökonomie* d'Hildebrand, t. I, p. 218, nous voyons qu'à Francfort-sur-l'Oder, au commencement du quatorzième siècle, on ne tuait pas moins de trente mille huit cent cinquante-quatre bœufs pour une population de 6 à 12,000 habitants, de sorte que la ville consommait douze fois plus de bœufs qu'en 1802. A Nuremberg, d'après ce que rapporte Conrad Celses, outre une grande quantité de porcs et de moutons, on tuait au moins cent bœufs par semaine. On faisait aussi une grande consommation de volailles. SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 291.

— KRIEGER, *Bürgerthum*, p. 382. — MASCHER, *Deutsches Gewerbewesen*, p. 280.

<sup>4</sup> D'après d'exactes statistiques modernes, Strasbourg avait, au quatorzième siècle, 50,000 habitants. En 1415, Danzig en comptait 40,000; en 1448, Nuremberg en a 20,219; Bâle, 25,000 en 1450; Erfurt, pendant le moyen âge, au plus 32,000; Constance n'eut jamais plus de 10,000 habitants. SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 296. — SCHANZ, *Gesellenverbände*, p. 8. — La population de Nuremberg augmenta beaucoup dans la seconde moitié du quinzième siècle. Le nombre des naissances pour l'année 1482 est estimé à deux mille trois cents, « à peu près six enfants par jour ». *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 370. — Conrad Celses, en 1502, évalue à quatre mille par an les naissances de Nuremberg. — VOY. *Chroniken der deutschen Städte*. Froissard évalue en 1497 la population rurale du Rheingau (« de Mayence jusqu'à Bingen sur les deux rives du fleuve ») à environ trente mille âmes. Lettre XII Certains passages relevés dans les livres de dîmes du Hanovre Lichtenberg (1492) semblent prouver qu'autrefois les villages étaient moins peuplés que maintenant; mais il ne faut pas oublier qu'au moyen âge, le nombre des villages était beaucoup plus considérable que de nos jours. Des centaines de villages, encore florissants au quinzième siècle, ont été complètement détruits dans la guerre des paysans et les guerres suivantes, surtout dans la guerre de Trente ans. Leur nom même a complètement disparu. — VOY. LANDAU, *Wüste Ortschaften*, p. 382-386, 390. — Sur les ravages causés par la peste au moyen âge, VOY. GRANTOFF, *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 278. — *Hamburg. Chroniken*, p. 257-409. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 301-302.

ment, ameublement, était accessible à tous; au contraire, on ne pouvait se procurer les objets de luxe qu'à des prix élevés <sup>1</sup>.

La culture du lin et du chanvre, dans la banlieue de beaucoup de villes, avait pris un très-grand développement. Aux environs d'Ulm, une si grande quantité de lin était cultivée et travaillée, qu'à la fin du quinzième siècle, les blanchisseries de la ville préparaient souvent plus de soixante mille pièces de toile et de futaine par an <sup>2</sup>. On prétendait que tout le reste du monde ne produisait pas autant de lin que l'Allemagne en fournissait à elle seule <sup>3</sup>.

Aux environs des grandes cités, à mesure que le commerce et le luxe avaient pris un plus grand essor, la culture des jardins était devenue plus importante. Aux environs d'Altenbourg, le lin était cultivé avec tant de succès qu'en 1500 la ville en retira un produit de plusieurs milliers de thalers <sup>4</sup>. A Erfurt et aux environs, la culture du pastel, du safre, de l'anis, du coriandre, du cardon et en général de tous les légumes, était florissante. On faisait alors usage d'une si grande quantité de pastel <sup>5</sup> que, dans plusieurs villages des environs d'Erfurt, on en vendait pour plus de cent mille thalers dans les bonnes années (somme calculée d'après la valeur actuelle de l'argent) <sup>6</sup>.

Erfurt était célèbre pour la beauté et la belle ornementation de ses jardins; Mayence, Wurzburg et Bamberg, pour leurs parcs et leurs semis; Francfort, Nuremberg et Augsburg étaient fières de leurs superbes jardins d'agrément où les mauves, les primevères, les jacinthes, les oreilles d'ours de toutes nuances étaient cultivées avec

<sup>1</sup> Dans la seconde moitié du quinzième siècle, une longue planche coûtait en Saxe un demi-gros; un fer à cheval, le même prix; un baquet, un gros; une paire de couteaux, le même prix. On payait une table neuf gros. A la même époque, une livre de sucre coûtait de neuf à dix gros; une livre de bonbons, dix-sept gros. Une livre de safran coûtait plus cher qu'un cheval de labour; un bœuf engraisé coûtait moins que deux aunes du velours le meilleur marché! Voyez FALKE, *Geschichtliche Statistik der Preise im Königreich Sachsen*, p. 378-390. A Fribourg en Brisgau, entre 1470 et 1480, une demi-once de noix muscade coûtait autant qu'une aune de la plus belle toile de Cologne, une livre de sucre deux fois et demi autant qu'un cochon de lait. — MONE, *Zeitschrift*, t. V, p. 404-405. — Sur le prix des objets de luxe, voy. aussi ZIMMERMANN, *Bauernkrieg*, t. I, p. 307.

<sup>2</sup> A peine un pays entraînait-il en rapport avec nos marchands que la toile allemande y était importée. En Silésie, la plus grande partie des habitants étaient tisserands ou filateurs. — Voy. HILDEBRAND, *Jahrbuch für National-ökonomie*, 7<sup>e</sup> année, t. II, p. 215-230. — Sur le commerce du chanvre aux environs de Constance, voy. MONE, t. IV, p. 14.

<sup>3</sup> Voy. FISCHER, *Gesch. des Deutschen Handels*, t. II, p. 510.

<sup>4</sup> LÖBE, p. 26.

<sup>5</sup> Qui remplaçait l'indigo.

<sup>6</sup> Voy. LANGETHAL, t. III, p. 110-114.



prédilection<sup>1</sup>. L'auteur du *Livre des grains, arbres et plantes* célèbre les jardins merveilleusement tracés de l'Allemagne et fait surtout l'éloge de ceux du pays rhénan. Il vante « non-seulement ceux des seigneurs, mais encore ceux qui entourent les maisons des plus humbles paysans<sup>2</sup> ».

Le poëte latin Eysengrein décrit ainsi les environs de Spire :

Le froment, sur sa tige vigoureuse, berce les lourds épis,

Et le blé d'or se balance dans les sillons pressés.

Le cep, chargé de fruits mûrs, est fier de son raisin luxuriant.

Dans des lignes élégamment tracées, les lourdes grappes mûrissent..

L'habile jardinier cultive avec amour les fruits les plus succulents.

Les herbes aromatiques ne manquent point à nos cuisines.

Un sol admirablement fertile produit des plantes de tout genre;

Des gazons vigoureux séduisent l'œil par leur vert attrayant.

Les hautes tiges du poirier, du pêcher et du figuier s'élèvent et prospèrent;

Le néflier, le mûrier, le châtaignier portent des fruits abondants,

Et l'amandier y épanouit ses fleurs charmantes<sup>3</sup>.

« Entre Spire et les montagnes de l'ouest », rapporte Sébastien Münster dans sa *Cosmographie*, « il y a tant d'amandiers que, grâce à eux, presque toute l'Allemagne est approvisionnée d'amandes. Sur-tout près de la petite ville de Deidesheim, la campagne n'est pour ainsi dire qu'un vaste bois d'amandiers. » « L'excellent vin du territoire de Spire », rapporte Eysengrein dans sa *Chronique*, « est expédié par terre et par eau en Suisse, en Souabe, en Bavière, en Lorraine, dans la basse Allemagne, et quelquefois même jusqu'en Angleterre<sup>4</sup>. »

Vers la fin du moyen âge, la vigne fut, en Allemagne, l'objet d'un soin tout spécial<sup>5</sup>; elle prospérait admirablement dans des contrées d'où elle a maintenant complètement disparu. A Erfurt, dans les bonnes années, on récoltait jusqu'à soixante mille seaux de vin.

En Hesse, la vigne était cultivée avec un tel succès par les abbés, les seigneurs, les bourgeois, les chevaliers de l'ordre Teutonique et

<sup>1</sup> LANGENTHAL, t. III, p. 121-122. Nuremberg était également célèbre pour ses belles pépinières. (CELTES, *De orig. Norimb.*, cap. II.) En 1505, l'empereur Maximilien envoie ses jardiniers à l'école des jardiniers de Nuremberg pour s'instruire dans l'art de semer les pins et les sapins. C'est de Nuremberg que Francfort apprit l'art de semer ces arbres. KRIEGER, *Gesch. von Frankfurt*, p. 156.

<sup>2</sup> Page 14. — Voy. A. KAUFMANN, *Über Gartenbau im Mittelalter und während der Periode der Renaissance*. — Voy. PICK, *Monatsschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung*, t. VII, p. 129-155.

<sup>3</sup> EYSENGREIN, *Urbis Spiraë Encomium*, dans GEISSEL, *Kaiserdom zu Speyer* (Cologne, 1876), p. 590-596.

<sup>4</sup> Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. III, p. 261, 271-272.

<sup>5</sup> LANGENTHAL, t. I, p. 174.

même par les simples paysans que, vraisemblablement, plusieurs crus égalaienr ceux du Rhin ou de la Bourgogne. Fulda, Marbourg, Eschwege, Witzzenhausen et Cassel formaient les points centraux des vignobles. Les villages environnants n'étaient presque habités que par des vignerons. Dans le Brandebourg, les coteaux de vignes et les clos de vin entouraient les villes de Rathenow, Brandebourg, Cologne sur la Sprée, Oderberg, Guben, Lubben, etc.; et dans le Mecklembourg, sans parler des importants vignobles de Schwerin et de Planen, il y avait en 1508 des vignes en plein rapport à Lubz, Grevismühlen et Stargard. Elles s'étendaient jusqu'à Lubeck <sup>1</sup>.

Dans les pays vignobles, la vigne s'étendait, à cause de la plus grande consommation de vin qui se faisait alors, sur un bien plus grand espace de terrain que de nos jours. Aux environs de Francfort-sur-le-Mein, elle occupait presque tout le territoire de la ville et finit par envahir si bien le pays, que le conseil, dans l'intérêt des jardins et des champs, défendit de planter à l'avenir de nouveaux ceps (1501). Entre 1472 et 1500, le produit des vignes s'éleva, bon an mal an, à 7,000 foudres. En 1483, il monta même jusqu'à 32,000 foudres. Il n'est donc pas surprenant qu'aux noces des patriciens de Francfort on bût aisément un foudre entier de vin, et qu'à la noce d'Arnold, seigneur de Glaubourg (1515), sept muids aient été vidés <sup>2</sup>. Dans le district de Ratisbonne, depuis Kelheim, sur la rive gauche du Danube, les vignes attenaient aux vignes, et cela dans plus d'un terrain aujourd'hui inculte et complètement improductif. A l'intérieur et à l'extérieur de ses murs d'enceinte, Ratisbonne comptait, en 1509, quarante-deux clos de vignes. Les bourgeois faisaient un grand commerce de vin rouge de Bavière, lequel n'était pas seulement débité dans le pays, mais souvent expédié à l'étranger, en France, par exemple. Le vin, et non la bière, était autrefois la boisson favorite des Bavares <sup>3</sup>. « En Bavière, dit le *Livre des grains et des arbres*, le plus simple ouvrier fait usage de vin deux fois par jour, comme deux fois par jour il mange de la viande <sup>4</sup>. » Les vignobles abondaient aussi dans le Palatinat bavarois <sup>5</sup>. A Ulm, les jours de marché au vin, on voyait souvent arriver sur la place jusqu'à 300 voitures chargées de tonneaux <sup>6</sup>. A Vienne, la vendange durait quarante jours, et deux ou trois fois

<sup>1</sup> Voy. NORDHOFF, *Der vormalige Weinbau*, p. 19-26.

<sup>2</sup> KRIEGK, *Zustände Frankfurts*, p. 241. — *Bürgerthum*, p. 280-287. — *Neue Folge*, p. 244, 406. — ARNOLDI, t. III, 29-55.

<sup>3</sup> Voy. SCHERER, *Über den Weinbau bei Regensburg von der Römerzeit bis zur Gegenwart*, p. 4-7 (Ratisbonne, 1869).

<sup>4</sup> P. 14<sup>b</sup>. W. WACKERNAGEL, *Kleinere Schriften*, t. I, p. 89, 92.

<sup>5</sup> Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. X, p. 195.

<sup>6</sup> JAGER, *Ulm*, p. 715-717.

par jour, environ 900 voitures chargées de vin doux entraient dans la ville<sup>1</sup>.

Mais le vignoble par excellence de l'Allemagne, c'était le pays du Haut-Rhin. Les crus du Rheingau étaient les plus célèbres. Les Bénédictins du Johannisberg, les Cisterciens d'Eberbach étaient parvenus, par une culture attentive et des soins incessants, à produire des vins exquis<sup>2</sup>.

L'élevage des abeilles jouait aussi un grand rôle dans tous les pays allemands; mais vers le milieu du seizième siècle l'apiculture fut presque entièrement abandonnée<sup>3</sup>.

## VII

C'est au déclin du quinzième siècle que la littérature agricole apparaît, et les nombreuses éditions des ouvrages qui la composent nous prouvent l'intérêt dont l'agriculture était l'objet, surtout dans les villes. Onze éditions, tant latines qu'allemandes, du célèbre ouvrage sur l'agriculture de Petrus de Crescentiis, sénateur bolonais, parurent à Louvain, Augsburg, Strasbourg, Mayence, entre 1470 et 1494. L'édition de Strasbourg et celle de Mayence sont ornées de belles gravures sur bois<sup>4</sup>. « Le *Livre de la Nature*, pour lequel un homme extrêmement savant a fait durant quinze ans des recherches et des travaux », était aussi très-célèbre. La première édition ne porte

<sup>1</sup> Voy. HEINRICH, *Teutsche Reichsgesch.*, t. IV, p. 604. — Le dixième pfenning du vin qui se vendait en détail à Vienne devait être prélevé comme impôt; or nous voyons cet impôt s'élever par an à douze mille florins d'or. *ÆN. SYLV., Epp.*, p. 719.

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur les vignobles du Rhin, voyez BRAUN, *Aus der Mappe eines deutschen Reichsbürgers*, t. II, p. 106-119. On connaît l'ancien proverbe :

Vinum Mosellanum est omni tempore sanum,  
Vinum Rhenense decus est et gloria mense.

NORDHOFF, *Weinbau*, p. 35. — Sur les vignobles des environs de Coblenz, de 1494 à 1506, voy. MONE, *Zeitschrift*, t. X, p. 183.

<sup>3</sup> L'élevage des abeilles avait alors une tout autre importance que maintenant, à cause du grand usage de cire qu'on faisait dans les églises, et parce que le miel remplaçait le sucre. — *Abhandlung über Bieneneuirthschaft und Bienenrecht des Mittelalters*, p. 47 (Nördlingen, 1865). Voy. aussi BUSCH, *Handbuch des heutigen in Deutschland geltenden Bienenrechtes*, p. 14 (Arnstadt, 1836). SCHMID und KLEIN, *Leitfaden für den Unterricht in der Bienenzucht*, p. 3 (Nördlingen, 1865).

<sup>4</sup> HAIN, n° 5826-5835. — Voy. HELBIG, *les Concurrents de P. Schöffer*, dans le *Bibliophile belge*, dixième année (Bruxelles, 1876), p. 22-25. — La première édition italienne date de 1478, la première française de 1486. — Voy. sur cet ouvrage BERNHARDT, t. I, p. 192.

aucune indication de lieu ni d'année; les suivantes parurent en 1475, 1478, 1481, chez Hans Bämmler, à Augsbourg; en 1482 et 1499, chez Hans Schönsperger; en 1482, chez Antoine Sorg<sup>1</sup>. Le livre est en partie composé de notions bizarres sur la nature humaine, les animaux, les arbres, les plantes, les pierres et les métaux. L'auteur commence par déclarer « qu'il va traiter un sujet très-utile et très-récréatif, où tout lecteur pourra apprendre des choses singulièrement curieuses ». Mais ces choses « singulièrement curieuses » se trouvent heureusement mélangées à des observations pleines de sens sur la culture des arbres et l'élevage des abeilles. L'ouvrage de Columelle, sur les jardins, fut édité à Louvain par un imprimeur westphalien<sup>2</sup>, et Cuspinian accompagna la seconde édition d'une préface<sup>3</sup>. Un ouvrage imprimé en 1483 et intitulé : *les Vertus des plantes*, traite de la phytologie. Mais l'écrit le plus remarquable sur l'agriculture est celui que nous avons déjà bien des fois cité : *le Livre des grains, des arbres et des plantes*<sup>4</sup>. Il contient la description des diverses espèces de blés, indique la manière de les semer eu égard aux différentes propriétés du sol, dit dans quelle saison les semailles sont faites avec le plus d'avantage, traite des engrais, de la façon de les employer selon les qualités du terrain, des meilleures manières d'en obtenir d'excellents, parle des pépinières, et s'étend avec prédilection sur la culture des champs et celle de la vigne. « Les soins donnés à la vigne », assure l'auteur, « plaisent tout particulièrement aux Allemands, car cette plante si précieuse est singulièrement louée dans la Sainte Écriture. Aussi », ajoute-t-il non sans malice, « dans notre pays tous les bons chrétiens et amis de la Sainte Écriture font-ils usage de vin. »

## VIII

Nous possédons, sur l'état général de l'agriculture à cette époque, des renseignements contemporains provenant de deux régions différentes : du Rheingau et de la Poméranie.

« Le pays le plus fertile et le plus beau de l'Allemagne », dit le *Livre des grains*, « c'est celui du Rheingau. Le vin y est généralement si abondant que le paysan même peut en boire à sa soif; le fro-

<sup>1</sup> HAIN, n° 4040-4046. — Voy. aussi LANGETHAL, t. II, p. 23.

<sup>2</sup> HAIN, n° 5496.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 5499.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 9797.



ment, le seigle, les fruits de toutes sortes y croissent et y prospèrent. » « Le pays, depuis Mayence jusqu'à Bingen, est très-peuplé des deux côtés du fleuve; la ferme touche à la ferme, le village au village, et si l'on veut savoir ce que peuvent produire la richesse du sol et le labour de l'homme réunis, il faut visiter cette contrée. La pauvreté s'y rencontre rarement parmi les paysans qui aiment le travail. L'élevage des abeilles y a pris un grand accroissement<sup>1</sup>. » Frère Barthélemy, religieux anglais de l'Ordre de Saint-François, fait à son tour la description suivante du Rheingau : « C'est un petit territoire qui, depuis Mayence jusqu'à Bingen, s'étend entre des montagnes riantes. Ce pays, tout petit qu'il soit, est extrêmement agréable et fertile; non-seulement ses habitants y sont heureux, mais le voyageur même qui ne fait que le traverser, est ravi, charmé, et croit être transporté au pays de la félicité. Le sol produit des céréales et des fruits avec autant d'abondance que de rapidité; le même champ donne les espèces de fruits les plus diverses; les noyers y réussissent, les blés de toutes sortes y prospèrent, et la culture des arbres fruitiers n'empêche pas celle de la vigne. Le même petit champ produit ici blé, raisins, noix, fruits à noyaux, pommes, poires et bien d'autres fruits encore. » Jean Butzbach, dans son « Livre de voyage » (1500), dit aussi : « Le Rheingau est une contrée aimable et riante, riche en eaux vives, en vignobles, champs, bois, vergers fertiles. Ses beaux villages ressemblent à des villes. Le Rhin y coule entre des rives charmantes, aux belles îles verdoyantes, dont quelques-unes ont une assez grande étendue. Ici, le peuple jouit d'un grand bien-être; il est heureux et brave. Le sol produit des fruits en abondance. J'y ai connu un paysan qui, dans une seule année, a tiré de ses cerisiers un bénéfice de 30 florins<sup>2</sup>. »

La culture des fruits dans le Rheingau, et aussi, à ce qu'il semble, en Bavière, rapportait beaucoup aux paysans. Le *Livre des grains* parle des grands bois d'arbres fruitiers entourant les villages du Rhin. « De très-habiles jardiniers les dirigent avec intelligence », dit-il; « j'en dis autant de la Bavière, où j'ai vu des vergers très-florissants et plaisants à voir tout proches des métairies. Pendant la saison d'hiver, le paysan peut se procurer pour quelques liards pommes, poires, noix en abondance pour lui, sa femme et ses enfants. Ces vergers si bien soignés sont très-dignes d'être loués, et devraient se trouver partout<sup>3</sup>. » Dans le Rheingau, les pommiers, cultivés avec soin, produisaient des fruits de tant d'espèces différentes, de forme, de goût, de couleurs si

<sup>1</sup> Page 17.

<sup>2</sup> D'après la valeur actuelle de l'argent, environ cinq cents marcs. *Chronika*, p. 127-129.

<sup>3</sup> Page 19.

variés, qu'on ne pouvait presque plus en énumérer les espèces <sup>1</sup>.

Voyons maintenant ce que rapporte Kanzow de la Poméranie : « Ce pays, dit-il, produit en abondance toutes espèces de céréales : seigle, froment, orge, sarrasin, pois, avoine, si bien qu'on n'y fait usage que de la vingtième partie des récoltes. Le seigle et l'avoine sont expédiés en grande quantité vers l'Ouest, en Écosse, en Hollande, en Zélande et en Brabant. Le houblon et l'orge sont surtout exportés en Suède et en Norwège. Il n'est pas rare de voir un bourgeois embarquer par an pour l'étranger quatre cents charges de blé, c'est-à-dire environ dix mille boisseaux. Item, on élève en ce pays de bons chevaux de différentes races, de nombreux moutons, bœufs et pores. Les abeilles y produisent beaucoup de miel qu'on envoie à l'étranger; la contrée abonde en prairies, en pâturages. Les bestiaux fournissent encore d'autres genres de marchandises réservées pour la plupart à l'exportation : beurre, lard, laine et cuir. Le suif rapporte aussi de bon argent comptant au pays. Coqs de bruyère, perdrix, lapins, cygnes, outardes, oies sauvages, canards se voient en profusion dans la campagne; mais on ne se soucie pas de leur faire la chasse. Si de temps en temps les oies sauvages, les canards ou les perdrix paraissent sur la table, c'est qu'un prince a permis à ses pères de chasser. Quant aux autres bêtes, les chasse qui veut et qui peut. Le pays est aussi très-riche en excellents poissons <sup>2</sup>. »

## IX

L'élan donné à l'agriculture en Allemagne eut pour résultat, parmi les cultivateurs de nos contrées, un bien-être qui forme un éton-

<sup>1</sup> LANGETHAL, t. III, p. 247. — Les paysans et les jeunes mariés de la Hesse devaient, à leur installation dans la commune, planter un certain nombre d'arbres (fruitiers ou autres) dont ils étaient tenus de prendre soin. Dans la commune de Baar (canton de Berne), il était d'usage que tout villageois, chaque fois qu'il lui naissait un enfant, plantât douze arbres fruitiers dans le communal; l'enfant devait plus tard les cultiver. — Voyez MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 287-289.

<sup>2</sup> KANSOW, t. II, p. 421, 424, 427. — Sur l'ancienne fertilité de Sangershausen, Spangenberg dit dans sa chronique (terminée en 1554) : « Cela se passait il y a longtemps, avant que les pauvres gens fussent accablés de tant d'impositions et de taxes intolérables. Il y avait aussi une excellente nourriture, parce que tout ce qui concernait l'élevage des bestiaux, les pâturages, le poisson, le gibier, le pain, la bière et le vin était l'objet de plus de soins que partout ailleurs. » D'après lui, la ville était le grenier de toute la Thuringe du Nord. — BUDER, *Nützliche Sammlung verschiedener Schriften*, p. 297 (Francfort, 1735).

nant contraste avec la lamentable situation où ils se trouvèrent plus tard réduits.

« En Poméranie et dans l'île de Rugen », écrit Kanzow, « les paysans sont riches; ils ne portent que des vêtements anglais et d'autres habillements coûteux, semblables à ceux que portaient autrefois la noblesse et les bourgeois aisés <sup>1</sup>. »

Les paysans d'Altenbourg portaient des bonnets de fourrure en peau d'ours, des chaînes de corail où étaient suspendues des pièces d'or et des rubans de soie, objet de luxe alors très-dispendieux <sup>2</sup>.

Werner Rolewinck met cette parole dans la bouche des nobles westphaliens : « On prête maintenant plus facilement à un paysan qu'à dix d'entre nous, et le cultivateur capitalise comme il veut <sup>3</sup>. »

Les paysans qui se rendirent par milliers, en 1497, auprès du nouveau prophète populaire surnommé par eux le « trompette de Niklashausen » avaient de l'argent en quantité, des bijoux, des habits précieux; ce fait prouve l'heureuse condition des paysans de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne centrale. En un seul jour, s'il faut en croire le chroniqueur Stolle, il y aurait eu à Niklashausen soixante-dix mille paysans réunis, dont la plupart apportaient des cierges tellement gros que trois ou quatre hommes pouvaient à peine en porter un. Le prédicateur tonna contre les vaines parures, les colliers précieux, les vêtements de soie et les souliers pointus, et son zèle nous permet d'apprécier la richesse des paysans d'alors <sup>4</sup>.

Wimpheling dit à propos des populations rurales de l'Alsace : « Le bien-être a rendu orgueilleux et voluptueux les paysans de notre pays et de bien d'autres contrées d'Allemagne; je connais des villageois qui font tant de dépenses aux noces de leurs fils et de leurs filles, ou bien à l'occasion des baptêmes, qu'on pourrait acheter avec l'argent qu'ils prodiguent une maison, un champ, et par-dessus le marché une petite vigne. Ils dépensent des sommes ridicules pour la nourriture et le vêtement, et boivent des vins recherchés <sup>5</sup>. »

Ce que nous savons des fêtes patronales et des noces en Franconie atteste, parmi les cultivateurs, le même bien-être matériel <sup>6</sup>.

Unrest, dans sa Chronique autrichienne (1498), dit des paysans de Carinthie : « Personne ne gagne plus d'argent qu'eux; on les

<sup>1</sup> KANSOW, t. II, p. 406-407.

<sup>2</sup> VOY. LANGETHAL, t. III, p. 201.

<sup>3</sup> *De laude Saxonie*, p. 224.

<sup>4</sup> VOY. BARACK, *Hans Böhm und die Wallfahrt nach Niklashausen*, p. 6 et 25. — MONE, *Zeitschrift*, t. XIX, p. 12-22.

<sup>5</sup> A la fin de l'écrit : *De arte impressoria*.

<sup>6</sup> BENSEN, *Bauernkrieg in Ostfranken*, p. 89.

reconnaît facilement à ce qu'ils portent de plus beaux habits et boivent de meilleur vin que leurs seigneurs <sup>1</sup>. »

Aussi la diète de Lindau (1497), et beaucoup d'autres qui lui sont postérieures, rendent-elles des ordonnances spéciales défendant aux « villageois, aux ouvriers des villes et des campagnes, de porter du drap coûtant plus d'un demi-florin l'aune ». L'or, les perles, le velours, la soie, les robes tailladées leur sont interdits, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants <sup>2</sup>.

Il n'était pas rare qu'une « cuisine succulente » correspondit à ces riches vêtements : « Le paysan travaille, est-il dit dans le *Livre des grains*, mais aussi il a une nourriture excellente; il mange de la viande de toute sorte, du poisson, du pain et des fruits en abondance; il boit souvent du vin avec excès, ce dont je ne puis le louer; mais sauf cela, sa table est réputée pour la plus saine <sup>3</sup>. »

« Du temps de mon père, simple villageois de Souabe », rapporte le trop réaliste écrivain Henri Müller, « on se nourrissait tout autrement que maintenant; on avait tous les jours de la viande; les mets étaient abondants. Les jours de fête et de kermesse, les tables crevaient littéralement sous le poids des mets. On engouffrait alors le vin comme si c'eût été de l'eau; on se gorgeait de mangeaille, et l'on emportait encore avec soi tout ce que l'on voulait, tant la richesse et l'abondance étaient générales. Mais aujourd'hui tout a bien changé! Les temps sont durs, tout est coûteux. La nourriture des paysans les plus à leur aise est bien inférieure à celle des journaliers et des serviteurs d'autrefois <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> UNREST, p. 631-642. — Sur le bien-être des paysans dans les duchés autrichiens et dans le Tyrol, voy. BUCHHOLTZ, *Ferdinand der Erste*, t. VIII, p. 50, 53, 313, 316. — Le poète autrichien Helbling parle avec une certaine amertume de la richesse des paysans et dit que « selon lui, les paysans sont les seuls hommes libres de l'Autriche ». P. 421.

<sup>2</sup> *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 31. — Voy. t. II, p. 47, 79. — Mascher cite un document du quinzième siècle, dans lequel il est dit : « On voit rarement dans les champs un cultivateur au travail qui n'ait sur la tête un bonnet de grand prix, valant plus que tout le reste de l'habillement du sire. Les autres (c'est-à-dire les nobles et les bourgeois) portent presque tous de la soie, de la toile fine, de l'or, de l'argent, du drap fin et des souliers à la poulaine. Il n'y a du reste aucune différence entre les bourgeois, les ouvriers et les paysans. » La glotonnerie et les excès de boisson des paysans sont fréquemment raillés dans les chansons populaires. Voyez UHLAND, t. I, p. 646, 651-653. — Voy. THOMAS MURNER, *Narrenbeschwörung*, p. 224-226. — SEEBER, fol. 425.

<sup>3</sup> Page 17. Rolewinck adresse cet avertissement aux paysans dans son écrit *De regimine rusticorum*, fol. 39 : « Sit mensa pro quotidiano victu de cibis substantiosis et simpliciter preparatis, non delicatis... Cibis simplex et substantiosus ac uniformis naturam roborat, sanitatem conservat, et ad laborandum corpus aptat et bene in stomacho durat. Delicie vero ac crebre epularum variationes naturam inflammant et dissipant ac plures egritudines introducunt. »

<sup>4</sup> *Curieuse Nachrichten*, p. 19. — Sur la décadence de l'agriculture, voy. PEETZ, fol. 346.



## X

Les journaliers, les serviteurs jouissaient à la fin du moyen âge d'un aussi grand bien-être, relativement parlant, que celui des paysans. D'après les renseignements recueillis dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, ils recevaient pour leur travail un salaire étonnamment élevé. La nombreuse classe des journaliers ruraux déstituée de toute propriété et vivant du travail quotidien ne fut jamais, ni avant ni depuis, dans des conditions matérielles plus heureuses que vers la fin du quinzième siècle jusqu'aux dix premières années du seizième.

Pour apprécier justement les salaires, il faut commencer par établir aussi exactement que possible les rapports alors existants entre la valeur de l'argent et le prix des choses indispensables à la vie (nourriture, habillement, etc.). Cherchons à découvrir ces rapports dans des contrées diverses et des espaces de temps précis : si tous nos renseignements concordent dans les points les plus importants, nous arriverons à un aperçu général assez exact sur la question qui nous occupe.

Pour l'Allemagne du Nord, examinons d'abord les documents qui nous viennent de Saxe.

En Saxe, entre 1455 et 1480, une paire de souliers ordinaires coûte en général de deux à trois gros ; un mouton vaut quatre gros ; vingt-cinq morues, quatre gros ; une corde de bois tout apportée, cinq gros ; une aune du meilleur drap du pays, cinq gros ; un boisseau de seigle, six gros quatre pfennigs. Or, un journalier ordinaire gagne par semaine, à la même date, de six à huit gros ; il peut par conséquent se procurer, avec le salaire de sa semaine, un mouton et une paire de souliers ; avec le salaire de vingt-quatre jours, au moins un boisseau de seigle, vingt-cinq morues, un stère de bois et deux ou trois aunes du meilleur drap du pays. Les vêtements sont alors extraordinairement bon marché : pour la façon d'un habit, d'une paire de chausses, d'un chapeau rond et d'une jaquette, nous voyons un chantre de Leipzig payer en tout sept gros. Le duc de Saxe achetait les chapeaux gris qu'il portait ordinairement trois gros et demi ou quatre gros. On voit donc que les journaliers saxons pouvaient vivre à bon compte du prix d'un travail bien payé, et satisfaire à peu de frais aux premières nécessités de la vie.

On comprend aussi que les journaliers, au commencement du seizième siècle, aient amèrement regretté le bon temps disparu,

puisque leur salaire n'avait augmenté que de six pfennigs, tandis que le prix du seigle, de six gros quatre pfennigs qu'il était auparavant, était monté à vingt-quatre gros le boisseau, et que le mouton, coûtant autrefois quatre gros, en valait dix-huit; les autres denrées avaient enchéri dans les mêmes proportions<sup>1</sup>.

Ailleurs, les salaires des journaliers étaient encore plus élevés. A Clèves (pays rhénan), le journalier, nourri par celui qui l'employait, pouvait se procurer, en six jours de travail, un quart de boisseau de seigle, dix livres de viande de porc ou douze livres de veau; six grandes cruches de lait et deux charges de fagots. Il lui restait encore en surplus, au bout de quatre ou cinq semaines, une somme d'argent représentant la valeur d'une blouse de travail, de six aunes de toile et d'une paire de souliers<sup>2</sup>. A Aix-la-Chapelle, vers la fin du quatorzième siècle, on a calculé qu'en cinq jours un journalier rural gagnait la valeur d'une brebis; en sept jours, celle d'un mouton; en huit jours, celle d'un porc; et qu'en un seul jour il gagnait presque la valeur de deux oies<sup>3</sup>.

A Augsbourg, le salaire quotidien, dans les années ordinaires, égalait le prix de cinq ou six livres de la meilleure viande; dans les années d'abondance, le journalier pouvait se procurer, par son travail de chaque jour, une livre de viande ou sept œufs, un quarteron de pois, une mesure de vin et le pain qui lui était nécessaire. Outre cela, il lui restait la moitié de son salaire pour payer ses frais de loyer, d'habillement, et couvrir ses autres dépenses<sup>4</sup>.

Dans la principauté de Bayreuth, un journalier gagnait, en 1464, 18 pfennigs; à la même date, une livre de saucisson coûtait 1 pfennig; une livre d'excellent bœuf, 2 pfennigs<sup>5</sup>.

Les renseignements recueillis en Autriche attestent les mêmes faits. Nous voyons dans le livre de comptes du prévôt Jacob Pamperl de Klosterneubourg, intendant des biens de l'abbaye de 1485 à 1509,

<sup>1</sup> Voy. FALKE, *Statistik der Preise in Sachsen*, dans le *Jahrbuch für Nationalökonomie* d'HILDEBRAND, 7<sup>e</sup> année, vol. 2, p. 370-394. Année 9, vol. 1, p. 30-53. — GALLETI, *Gesch. Thüringens*, t. V, p. 198. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 356. — LÖBE, p. 40-42. — A Constance, en 1487, un cheval de labour coûtait cinq florins. MONE, t. X, p. 56. — A Francfort, en 1512, le jambon de Westphalie coûtait huit liards la livre. KRIECK, *Bürgerthum*, p. 382. — A Aschaffembourg, la livre de viande coûtait environ deux liards. KITTEL, *Spitäler*, p. 15, 21.

<sup>2</sup> D'après un calcul minutieux de Pelz, 18. Sur les denrées alimentaires et les salaires à Xanten en 1426, voy. BEISSEL, *Stimmen aus Maria-Laach*, 1882, cah. 2, p. 228-229. — Dans le duché de Nassau, les conditions de la vie étaient aussi très-douces pour les ouvriers et journaliers. — Voy. ARNOLDI, 3<sup>b</sup>, p. 82.

<sup>3</sup> Voy. LAURENT, *Aachener Stadtrechnungen*, p. 7-8. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 354.

<sup>4</sup> Voy. les divers prix des objets et denrées dans l'appendice de la chronique de Burkard Zink, *Chroniken der deutschen Städte*, t. V, p. 438.

<sup>5</sup> LANG, *Gesch. Baireuths*, t. I, p. 59-60.

que le salaire d'un journalier était de quatorze deniers par jour. En outre, il était nourri; or, à la même époque, d'après le taux légal, une livre de viande ne valait que deux deniers. Une paire de souliers ordinaires d'homme ou de femme coûtait environ seize deniers; la façon d'une paire de chausses, dix deniers; un habit de paysan, vingt-quatre deniers<sup>1</sup>.

Pour les journaliers à la fois payés et nourris, des ordonnances spéciales réglaient minutieusement en bien des contrées la mesure et la quantité de nourriture et de boisson auxquelles ils avaient droit. « Tout journalier, qu'il travaille aux champs ou ailleurs », est-il dit dans le règlement de maison établi pour les biens de l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg, « aura le matin une soupe et du pain; à son diner, l'après-midi, une bonne soupe, de la bonne viande, des légumes et une demi-cruche de vin ordinaire; le soir, de la viande et du vin, ou bien une bonne soupe et du pain. »

L'échanson Érasme d'Erbach établit dans ses biens le règlement suivant (1483) : « Les journaliers engagés à la tâche, les corvéables, les serviteurs et servantes auront deux fois par jour de la viande et une demi-cruche de vin; les jours de jeûne, du poisson ou d'autres mets capables de les bien soutenir. Ceux qui ont travaillé toute la semaine doivent être bien traités le dimanche; après la messe et le sermon, on leur donnera du pain et de la viande en quantité suffisante, plus la moitié d'une grande cruche de vin. Les jours de fête, ils auront une bonne portion de rôti; on leur donnera en outre, pour emporter dans leur maison, une grosse miche de pain, et autant de viande que deux personnes en peuvent manger à leur diner<sup>2</sup>. »

D'après le règlement domestique du comte bavarois Joachim d'Oettingen (1520), les journaliers, corvéables et serviteurs de l'exploitation avaient tous les jours à leur repas, « le matin, une soupe ou des légumes (les journaliers du lait, les autres de la soupe). A midi, soupe et viande, une cruche de vin, une bouillie aux épices ou de la viande marinée; des légumes ou du lait, en tout quatre plats. Le soir, de la soupe et de la viande, des raves ou de la viande marinée, des légumes ou du lait, en tout trois plats. » Les femmes qui apportaient dans la maison les coqs, les poulets et les œufs, avaient droit à une portion de soupe et à deux pains; mais lorsqu'elles avaient fait pour venir plus d'une demi-lieue, on

<sup>1</sup> Voy. M. FISCHER, *Archiv. für Kunde ästerr. Geschichtsquellen*, t. I, p. 181-192.

<sup>2</sup> Règlement d'Erbach : *Oeuvres posthumes de Bodmann*, communiqué par BÖHMEN.

devait leur servir « la soupe, un plat et une cruche de vin <sup>1</sup> ».

En Saxe, la nourriture des ouvriers et des serviteurs semble avoir été plus abondante encore, car une ordonnance publiée par les ducs Ernest et Albert (1482) porte expressément : « Les journaliers et faucheurs doivent se tenir pour satisfaits lorsqu'en dehors de leur salaire ils ont deux fois par jour, à diner et à souper, quatre plats : la soupe, deux plats de viande et un plat de légumes, et les jours maigres, cinq plats : la soupe et deux sortes de poissons accompagnés de deux légumes différents <sup>2</sup>. »

La viande était si généralement la nourriture quotidienne de l'ouvrier que le *Guide de l'âme* dit, voulant citer une preuve de particulière misère : « Il y a des pauvres qui passent quelquefois une semaine et même davantage sans manger de viande; d'autres ne peuvent s'en procurer que de mauvaise <sup>3</sup>. » Les conditions de la vie ont déjà notablement empiré lorsqu'en 1533, les États bavaois ordonnent aux échevins « d'avoir soin que les gens du peuple mangent tous les jours de la viande, fassent plus de deux repas par jour, et que, dans les auberges, on leur serve du rôti ou du bouilli ». A cause de la dureté des temps et de la pénurie générale, ils prescrivent à l'ouvrier de s'abstenir de viande au moins deux ou trois fois par semaine. En dehors des heures ordinaires de repas, « les aubergistes ne lui serviront pas de viande ni de mets cuits, mais seulement du fromage, du pain ou des fruits <sup>4</sup> ». La restriction apportée à la consommation de la viande vers le milieu du seizième siècle fut l'un des signes les plus évidents de la triste transformation qui s'opérait dans l'économie générale du pays. Les salaires des journaliers baissèrent de moitié relativement à ce qu'ils étaient entre 1450 et 1500 <sup>5</sup>. La viande, autrefois nourriture ordinaire des pauvres gens, devint de plus en plus l'aliment de luxe des riches <sup>6</sup>.

Au quinzième siècle, la condition des serviteurs était en général

<sup>1</sup> Communiqué par V. LÖFFELHOLZ, *Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit*, t. IV, p. 44, 115-116.

<sup>2</sup> GALLETI, *Gesch. Thüringens*, t. V, p. 201-202. — Quel que fût le rang des personnes invitées, on ne devait pas servir plus de six plats; le soir, cinq plats et pas plus de deux sortes de vin et de bière : « De nos jours », remarque Galletti avec raison, « la table d'une famille noble est à peine aussi bien servie que celle des ouvriers d'autrefois. » Voy. aussi SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 356.

<sup>3</sup> Page 21.

<sup>4</sup> BUCHHOLTZ, *Ferdinand der Erste, Urkundenband*, p. 41-42.

<sup>5</sup> SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 355-361, et sur les conditions de vie des travailleurs, HILDEBRAND, *Zeitschrift*, année 10, vol. 2, p. 300.

<sup>6</sup> On peut faire des observations analogues en Italie et en Angleterre. En Italie, au quinzième siècle, la situation de toutes les classes ouvrières était infiniment meilleure qu'elle ne l'est maintenant dans les pays les plus florissants de l'Europe. Voy. SISMONDI, *Hist. des républiques italiennes*, ch. xci. Le lord



tout aussi satisfaisante que celle des journaliers et travailleurs ruraux. Au château de Dohna (Saxe), tous étaient logés et nourris; le valet d'écurie recevait par an neuf florins; l'anier, sept florins quatre gros; les filles de basse-cour, trois florins dix-huit gros, et cela à une époque où un bœuf engraisé coûtait de trois à quatre florins. A Dresde, les gages d'une cuisinière logée et nourrie étaient de sept florins quatre gros; ceux d'un marmiton, de deux florins dix gros; ceux d'un porcher, de quatre florins. Ce dernier gagnait donc le prix du plus beau bœuf ou de vingt moutons<sup>1</sup>.

A Mosbach (1483), une fille de basse-cour gagnait treize florins trente-six kreutzers paran; un premier valet, vingt-trois florins trente-six kreutzers, et de plus cinquante-quatre kreutzers pour son habillement. Dans les environs du lac de Constance, un valet de charrue nourri et logé recevait par an dix-neuf florins trente et un kreutzers, plus « la chaussure, quatre aunes de drap et six aunes de coutil ».

En général, la nourriture des domestiques était la même que celle des journaliers, avec lesquels ils prenaient ordinairement leurs repas. Des notes relevées dans les livres de ménage du temps prouvent que partout le vin était abondamment servi sur leurs tables. Dans le contrat de location d'un valet de charrue (1506) il est expressément notifié qu'on lui donnera du vin « de bon cœur », mais non parce qu'on s'y regarde comme obligé. Une autre fois, il est dit dans le contrat d'une servante « qu'on ne s'engage point à lui donner de vin »<sup>2</sup>. Un règlement dressé pour les domestiques de Königsbruck porte « qu'on ne donnera ni viande ni pain au serviteur qui ne sera pas exact à l'heure du souper »<sup>3</sup>. D'après une ordonnance concernant les jour-

chancelier Fortescue dit en parlant des ouvriers anglais du commencement du quinzième siècle : « Ils ont une nourriture abondante, mangent de la viande, du poisson, et sont généralement habillés de bons vêtements de laine. Leur lit et le reste des étoffes de leur ameublement sont en laine, ils ont un nombreux mobilier. En ustensiles de ménage et autres instruments nécessaires à leur travail, ils sont très-bien fournis. Chacun possède, selon la mesure de son état, toutes les choses qui rendent la vie commode et agréable. » Sous Henri VIII, un acte du Parlement désigne comme constituant la nourriture des classes pauvres quatre sortes de viande : bœuf, porc, mouton et veau. Mais, à partir de ce moment, les travailleurs anglais sortent de l'âge d'or pour entrer dans l'âge de fer. Les lois sur les pauvres, sous Élisabeth, ne sont qu'un trop évident témoignage de leur triste situation. Enfin, par l'introduction de l'impôt des pauvres, le paupérisme est officiellement reconnu. — Voy. HALLAM, *Europe during the period of the Middle ages*, part. 2, ch. IX. — COBBETT, *History of the Protestant Reformation*, p. 471. — MARX, *Das Capital* (2<sup>e</sup> éd.), p. 745, 751. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*.

<sup>1</sup> FALKE, *Geschichtliche Statistik*, p. 392. — A Altenbourg, en 1492, un bœuf engraisé coûtait trois florins. LÖBE, p. 41. — GALLETI, t. V, p. 198. — GRIMM, *Rechtssalterthümer*, p. 357.

<sup>2</sup> MONE, *Zeitschr.*, t. XIX, p. 278, 393, et t. VI, p. 400.

<sup>3</sup> MONE, *Zeitschr.*, t. I, p. 192-193.

<sup>4</sup> MONE, t. I, p. 186, n<sup>o</sup> 30.

naliers d'Oppenheim et de quatre villages environnants, l'ouvrier n'a droit pendant l'été qu'à une mesure de vin; en hiver et au printemps, « il doit se contenter de la moitié ou des deux tiers d'une mesure <sup>1</sup> ». A Siegbourg, le vin comptait pour l'homme du peuple parmi les premières nécessités de la vie <sup>2</sup>. A Ulm, en 1425, le conseil de la ville interdit de donner du vin aux journaliers <sup>3</sup>.

Les abaissements de salaire imposés aux serviteurs et aux pères par les ordonnances légales et forçant les serviteurs à accepter des conditions d'existence toujours plus désavantageuses, datent tous du milieu du seizième siècle, ainsi que l'introduction du service domestique forcé, par lequel les colons se virent contraints de laisser leurs enfants servir chez les seigneurs, soit gratuitement, soit en échange d'un gage très-modique <sup>4</sup>.

En résumé, les renseignements recueillis dans les diverses contrées de l'Allemagne prouvent que le salaire du travailleur ou du serviteur rural pouvait suffire non-seulement à son propre entretien, mais encore, s'il était marié, aux besoins de sa famille, c'est-à-dire de la génération grandissante des travailleurs de l'avenir. Le cultivateur ou serviteur laborieux gagnait au delà du nécessaire, et jouissait en outre de ce superflu qui procure l'indépendance et le bien-être <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> MONE, t. I, p. 194-197.

<sup>2</sup> « Les journaliers ordinaires avaient tous les jours chez le maître qui les employait du vin sur leur table. La quantité de vin qu'un homme pouvait alors absorber est extraordinaire. » Voy. les Annales de la Société historique du Bas-Rhin (Cologne, 1876), cah. 30, p. 140. A propos de la grande consommation de viande et de vin d'autrefois, Henri Muller dit, dans les *Curieuse Nachrichten* (1550), « que les Allemands du quinzième siècle ont dû à cette alimentation leur forte structure et l'âge avancé auquel ils parvenaient ». Les renseignements sur le même sujet fournis par la *Chronique de Zimmer*, t. I, p. 448, sont aussi dignes de remarque. « En 1483, et même auparavant, la nation allemande avait des hommes si vigoureux, que les gens peu instruits de maintenant croiraient fabuleux les renseignements que nous pourrions donner sur ce point. » Dans un acte notarié énumérant les localités soumises au tribunal de Nassau (1431), le secrétaire rapporte que les employés ont fait comparaitre devant eux les hommes de la commune, dont plusieurs avaient cent ans et au delà. Dans une déposition de témoins, l'un d'eux accuse cent cinq ans. ARNOLDI, 3<sup>b</sup>, 9.

<sup>3</sup> JAGER, *Ulm*, p. 614.

<sup>4</sup> Voy. COLLMANN, *Gesch. und Statistik des Gesindewesens in Deutschland*. — HILDEBRAND, *Jahrbuch*, t. X, p. 244. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*.

<sup>5</sup> Par conséquent on ne connaissait pas encore la triste nécessité de suppléer au trop modique salaire de la classe ouvrière par des taxes d'état appliquées aux pauvres.

## CHAPITRE II

### VIE ET TRAVAUX DES ARTISANS.

Vers la fin du quinzième siècle, les progrès de l'économie furent encore plus sensibles pour l'industrie que pour l'agriculture. Le travail des artisans, dans ses diverses branches et ses différents produits, atteignit alors un degré de perfection que le seizième siècle ne connut plus. A partir du seizième siècle en effet, l'industrie tomba dans un dépérissement qui alla toujours en s'aggravant.

C'est à ce même génie qui sut donner la vie à toute l'organisation du moyen âge, c'est à Charlemagne qu'on doit l'impulsion féconde imprimée à l'industrie et au commerce, impulsion qui se fit sentir durant des siècles. Ses soins minutieux et attentifs s'attachèrent au développement de tous les métiers. Il releva les utiles fabriques que les Romains nous avaient léguées, et accrut encore cet héritage par des établissements nouveaux. Dans tout domaine impérial un peu considérable, ferrons, orfèvres, cordonniers, tourneurs, charrons, charpentiers, armuriers, savonniers, brasseurs, boulangers, aléniers furent établis. C'est aux ordonnances administratives du grand empereur qu'on doit l'introduction des mineurs qui exploitèrent les premiers les mines de fer et de plomb de la Franconie rhénane, de la Souabe et de la Thuringe. Grâce à Charlemagne, les tanneurs, les fabricants de drap et de toile se multiplièrent; les teinturiers et les foulons commencèrent à embellir les étoffes tissées. Comme les domaines impériaux étaient nombreux dans les pays allemands, les régléments administratifs, à l'exécution desquels l'Empereur veillait avec une grande sévérité, couvrirent en peu de temps ses États, d'un vaste réseau industriel. Pour élever ses palais, pour construire les édifices publics, il fit venir de tous côtés des tailleurs de pierre et des maçons, donnant ainsi naissance sur le sol allemand à l'art de la construction en pierre. Les architectes étrangers stimulèrent le zèle de ceux du pays : à partir de cette époque, on rencontre dans les cloîtres et les abbayes un grand nombre de fondeurs, de sculpteurs et de peintres.

De même que, durant de longs siècles, les moines avaient été les premiers maîtres des agriculteurs, des jardiniers, des vigneron, on les vit aussi favoriser les progrès de l'industrie. Ils élevèrent le

métier du tailleur de pierre à la hauteur d'un art. Les plus grands « entrepreneurs de maçonnerie » du moyen âge sont, à proprement parler, les évêques, et « l'on pourrait faire de la truelle l'un de leurs plus glorieux symboles héraldiques ».

Dans les premiers siècles de la fondation de l'empire allemand, un grand nombre de villes romaines furent relevées et rebâties sur les deux rives du Rhin, en Souabe et en Bavière, par les soins des évêques. C'est ainsi que, plus tard, tous les sièges épiscopaux sans exception devinrent des cités et que, pendant longtemps, l'idée d'une ville resta inséparable de celle d'un évêché. Dès qu'un évêque prenait possession d'une cité, l'industrie y était en même temps introduite, et les foires, les marchés qui venaient se rattacher aux fêtes religieuses, assuraient aux échanges du commerce une activité, une extension toujours croissantes<sup>1</sup>. Les résidences royales des temps carolingiens devinrent aussi le point de départ des villes que, plus tard, les princes élevèrent dans leur voisinage. Les progrès les plus rapides, le plus riche épanouissement du commerce et de l'industrie se manifestèrent dans les pays du Rhin et du Danube, dans les villes datant de l'époque romaine, qui renfermaient à la fois un siège épiscopal et un palais; Mayence, Cologne et Ratisbonne brillèrent au premier rang dès les commencements du moyen âge; vinrent ensuite, dans l'Allemagne du Sud : Augsbourg, Nuremberg et Ulm, et dans l'Allemagne du Nord : Brême, Hambourg, Lubeck et Danzig. L'activité industrielle était, depuis le quatorzième siècle, presque exclusivement concentrée dans les villes, et restait inséparablement associée à la vie communale.

Toute ville, au point de vue des relations sociales, formait alors une association indépendante, exclusive; ses membres, reliés entre eux par des devoirs et des services réciproques, constituaient une sorte de grande famille, à la prospérité de laquelle son administration ne devait pas veiller avec un moindre soin que le père de famille ne veille à tout ce qui regarde les intérêts de ses enfants. Cette sollicitude était regardée comme le devoir le plus essentiel de l'autorité, et n'avait pas seulement trait à la vie morale, mais encore à la vie matérielle. « En vue des besoins et des intérêts de tous », eu égard aux conditions d'existence particulières à chaque ville, le conseil surveillait les produits du travail, le partage et l'écoulement des denrées, réglait le prix de vente et inspectait le débit. Pour assurer à chaque habitant dans le territoire de la cité les choses nécessaires à la nourriture, à l'habillement, au loyer, on s'arrangeait de

<sup>1</sup> Voy. ARNOLD, *Recht und Wirthschaft nach geschichtl. Ansicht*, p. 82-83.



manière que chaque métier y fût exercé, et, tant qu'on n'avait pas obtenu ce résultat, on attirait des villes étrangères, en leur garantissant des avantages particuliers, les ouvriers qui faisaient défaut. En même temps, afin que les artisans fussent assurés de pouvoir gagner leur vie, on obligeait les citoyens à ne faire leurs commandes et leurs achats que dans la ville. Les artisans jouissaient donc du monopole comme d'un droit acquis, et la vente de leurs produits leur était garantie. Ils avaient droit au travail; le travail était pour eux une propriété stable et, comme des biens-fonds, leur assurait des bénéfices certains. Aussi leurs privilèges devaient-ils être respectés de tous.

Le droit au travail était concédé aux artisans « de par Dieu et de par l'autorité », et le travail était considéré comme une fonction que Dieu et l'autorité confiaient à l'artisan dans l'intérêt général, et pour le bien de tous.

Les magistrats civils, responsables de la juste distribution du travail, donnaient, pour ainsi dire, l'investiture aux différents groupes d'artisans, et ceux-ci formaient à l'intérieur de la commune urbaine des sociétés particulières, reliées les unes aux autres et pourtant indépendantes<sup>1</sup>.

Les premières en date comme les plus considérées de ces corpora-

<sup>1</sup> La question si souvent soulevée de l'origine des corporations a été traitée à fond par W. STIEDA, dans le *Jahrb. für Nationalökonomie* d'HILDEBRAND, 14<sup>e</sup> année, vol. II, p. 1-163 (Léna, 1876). Voy. aussi sur le même sujet SCHMOLLER, *Strasburg zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 4-12. « Dans l'histoire du système corporatif en Allemagne, nous pouvons suivre jusqu'au seizième siècle un mouvement progressif non interrompu. » (P. 66.) « L'esprit de corporation et d'association, dit von LANGIZOLLE (*Grundzüge der Geschichte des deutschen Städtewesens*, p. 73), s'était presque universellement répandu et, revêtant mille formes et expressions diverses, était parvenu, comme on le voit encore de nos jours en Angleterre, à répondre par son organisation bien entendue à toutes les exigences de la vie sociale. Il se fait jour dans toutes les conditions, pénètre dans le domaine religieux et dans les intérêts temporels, et partout nous le retrouvons semblable à lui-même, bien qu'appliqué à des objets différents. Le système corporatif ne reposait pas sur des chiffres sans vie ni sur des convenances de lieux. Son point de départ comme son aliment, c'étaient des relations réelles, vivantes, des vues et des besoins communs. Le système féodal et l'esprit d'association en formaient les deux principales assises. Sous ces deux aspects, il fonda, au moyen âge, une vie publique pleine d'activité et d'animation. Il est vrai que cette vie publique n'était pas celle que rêvent souvent et voudraient voir réalisées nos politiques modernes, vie où l'individu ne doit pas être considéré comme un membre vivant, organique et indépendant d'un grand ensemble, mais comme un simple chiffre, un pur atome; vie où ce qu'on a appelé les états dans l'État, c'est-à-dire de vivants organes formant en se groupant une société bien régie, sont réputés comme incompatibles avec l'idée de l'unité nationale. Non, rien de tout cela au moyen âge, et pourtant, l'unité n'y fait point défaut. » Lancizolle constate que ce fut dans les derniers siècles du moyen âge que le système d'association produisit ses plus heureux fruits. « L'histoire des quatorzième et quinzième siècles, écrit SCHÖNBERG (*Zur wirtschaftlichen Bedeutung des Zunftwesens im Mittelalter*), p. 51-52, 77,

tions paraissent avoir été formées presque partout par les tisserands de toile et de laine. A Ulm, vers la fin du quinzième siècle, on comptait tant de tisserands de toile qu'en une seule année, deux cent mille pièces, tant de toile que de demi-toile, furent confectionnées<sup>1</sup>.

A Augsbourg, en 1466, dix-sept cent trente-quatre tisserands étaient employés, et le nombre en augmentait d'année en année<sup>2</sup>. Dans les grandes villes, les tisserands de toile et de laine formaient ordinairement deux corporations distinctes. Les tisserands de laine se divisaient encore en deux catégories : les uns préparaient la fine laine flamande et italienne, les autres la grosse laine du pays. Les fabricants de drap se divisaient aussi fréquemment, vers le milieu du seizième siècle, en tondeurs et fabricants proprement dits. A Nuremberg, les tisserands habitaient un quartier spécial; là se trouvaient les logements et les ateliers servant aux différents ouvriers de la profession (tondeurs de laine, peigneurs, foulons, rattacheurs, étendeurs, etc.), les métiers, les magasins, la maison de corporation et la buvette. « Dans beaucoup de villes de la Westphalie », écrivait Wimpheling, « le métier touche au métier; il est difficile d'évaluer les centaines de mille pièces que les corporations préparent chaque mois. Les tisserands sont partout aussi laborieux qu'habiles, et très-considerés de leurs concitoyens<sup>3</sup>. »

témoigne d'un élan industriel et d'un état de bien-être parmi les ouvriers que nous ne trouvons à ce degré dans aucune autre période de notre histoire. Il est temps que le voile qui recouvre encore le véritable état de l'économie à cette époque soit déchiré, et que les jugements aussi indignes qu'inexactes qui ont été portés sur les ouvriers allemands du moyen âge cessent de se produire. En vérité, quant à ce qui concerne la dignité du travail et ses résultats, quant aux *devoirs moraux* qui, dans l'économie d'une nation, incombent à ceux qui possèdent davantage et qui sont mieux partagés sous le rapport des dons intellectuels, les prôneurs du temps actuel ont beaucoup à apprendre, dans leur propre intérêt et dans celui de tous. Ceux qui considèrent l'égoïsme de l'individu comme le puissant levier de la prospérité d'un État, ceux qui parlent sans cesse de la *vraie nature de l'homme historique* et des *expériences de la vie*, pourront précisément apprendre en étudiant l'organisation corporative du moyen âge combien peu l'*homme historique* justifie de si fausses conclusions. « Si aujourd'hui, en Allemagne et en France, et cela presque simultanément, l'idée de rétablir les associations ouvrières tend à se produire sous de nouvelles formes (en deux pays où leur développement fut si peu semblable), ce fait prouve certainement en faveur du système dont nous parlons; et si dans les diverses classes de la société les intolérables abus du libre échange continuent à grandir, on ne voit pas qu'il puisse être apporté d'autre remède au régime oppressif qui nous menace que le retour au système d'association. » (STIEDA, p. 128.)

<sup>1</sup> Voy. HILDEBRAND, *Jahrb. für Nationalökonomie*, 7<sup>e</sup> année, vol. II, p. 228-229. — SCHMOLLER, *Strassburger Tücher und Weberzunft*, p. 519.

<sup>2</sup> HERBERGER, *Augsburg und seine frühere Industrie*. A Augsbourg, on comptait quatorze teintureries aux abords de la ville et davantage encore à l'intérieur. SCHMOLLER, p. 519.

<sup>3</sup> A la fin du manuscrit : *De arte impressoria*.

En même temps que les tisserands, nous voyons paraître les teinturiers : teinturiers de noir, de couleur, teinturiers de guède. La grande culture de chardons et de guède d'Erfurt alimentait les fabriques de drap et les teintureries de la ville. Comme le cuir et la fourrure étaient beaucoup plus employés qu'aujourd'hui dans les habits, les corporations des tanneurs et des pelletiers étaient florissantes. Les cordonniers et tailleurs s'y rattachaient, et, pour la confection de gants et de chaussettes en laine et en cuir, les gantiers et les chaussetiers. Les cordonniers se divisaient en différentes catégories : maîtres du neuf, savetiers et pantouffliers. Les tailleurs se séparaient aussi quelquefois en tailleurs de vieux, tailleurs de neuf.

Les bouchers, pêcheurs, jardiniers, tonneliers, brasseurs, encaveurs satisfaisaient aux besoins de l'alimentation publique. Les hôteliers formaient quelquefois une association spéciale et, dans les grandes villes, se divisaient même en aubergistes des nobles, aubergistes des bourgeois et gargotiers<sup>1</sup>.

Le travail était surtout divisé parmi les ouvriers en métaux. Les maréchaux, couteliers, serruriers, chainiers, cloutiers formaient des corporations séparées. Les armuriers se partageaient en heaumiers, écussonniers, cuirassiers, polisseurs et lormiers. Quelquefois une catégorie spéciale d'ouvriers s'attachait à la fabrication de chaque pièce séparée d'une armure, ce qui explique le fini, la perfection que nous admirons souvent dans le plus simple équipement. Beaucoup d'armures conservées jusqu'ici sont de véritables œuvres d'art.

L'art et le métier étaient si étroitement unis dans les industries si variées des orfèvres d'or et d'argent, des chaudronniers, des ouvriers travaillant la pierre et le bois, que leurs produits divers intéressent autant l'histoire de l'art que celle de l'industrie.

Les corporations des maçons et des architectes avaient plus d'importance que toutes les autres, et, dans l'Europe entière, les Allemands passaient pour les « premiers constructeurs du monde ».

« Si quelqu'un veut faire exécuter une œuvre d'art en airain, en pierre ou en bois », écrivait en 1484 Félix Fabri (d'Ulm), « il la confie aussitôt à un Allemand. J'ai vu faire chez les Sarrasins, par les orfèvres, joailliers, tailleurs de pierre et carrossiers allemands, des choses merveilleuses. Ils surpassent les Grecs et les Italiens. L'année passée, le sultan d'Égypte a mis à profit le conseil, l'habileté artistique et le travail intelligent d'un Allemand, et le port d'Alexandrie a été entouré d'une muraille qui fait l'étonnement de tout l'Orient. » Fabri vante encore une autre industrie allemande. « L'Italie, dit-il,

<sup>1</sup> Il en était ainsi à Bâle, Nuremberg et Ulm. Voy. MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 469-470.



le plus célèbre pays de la terre, n'a de pain qui ait du goût et qui soit sain et agréable, que celui qui est préparé par les boulangers allemands. Aussi le Pape et les prélats, les rois, les princes, les grands seigneurs mangent-ils rarement de pain qui ne soit cuit à la manière allemande. Pour la préparation des biscuits, aliment de première nécessité dans les guerres de terre et de mer, les Vénitiens n'emploient dans les paneteries de l'État que des boulangers allemands, dont ils vendent les produits en Illyrie, en Macédoine, sur les bords de l'Hellespont, en Grèce, en Syrie, en Égypte, en Libye, en Mauritanie, en Espagne, en France, jusque dans les Orcades, ainsi que dans les ports de mer anglais et allemands <sup>1</sup>. »

Les corporations devaient obéissance aux autorités communales. Elles étaient obligées de leur soumettre leurs statuts et ordonnances. Lorsqu'il survenait quelque querelle entre les membres d'une même corporation, ou avec ceux de corporations différentes, le conseil des villes remplissait les fonctions d'un tribunal de commerce; il édictait les lois commerciales après s'être entendu avec les syndics des corps de métiers, faisait des règlements pour les marchés, se chargeait de la police commerciale, fixait le prix des diverses marchandises, surveillait les produits et avait soin qu'il ne s'y glissât ni falsification ni fraude. Jusqu'au seizième siècle, on peut constater le loyal et mutuel effort qui sans cesse se renouvelle pour maintenir l'équilibre entre le pouvoir des autorités et celui des corporations, la libre administration et le droit de contrôle, la liberté corporative et l'unité de la commune. Dans les choses qui regardaient exclusivement les intérêts du corps de métier, le libre gouvernement des syndics ne connaissait, pour ainsi dire, nulle entrave <sup>2</sup>. Les œuvres d'art les plus parfaites de l'architecture et de la sculpture de cette époque, où nous admirons un principe d'unité maintenant avec harmonie et puissance l'idée principale, tout en permettant l'indépendance et la variété des détails, nous semblent le vivant symbole de la vie industrielle à cette époque <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voyez MASCHER, p. 263-264. — HERBERGER, *Augsburgs Industrie*, p. 44. L'Italien Paul Jove assure que ses compatriotes faisaient venir d'Allemagne leurs architectes, peintres, sculpteurs, tailleurs de pierre, graveurs sur cuivre, mécaniciens, géomètres et architectes hydrauliques. Voy. FISCHER, *Gesch. des deutschen Handels*, t. II, p. 506. « Le quinzième siècle, dit SCHMOLLER, p. 497, fut une période brillante pour l'art allemand; il excitait l'admiration des nations voisines, et sous le rapport artistique, nous en sommes réduits à considérer aujourd'hui cette période comme un paradis perdu. »

<sup>2</sup> Voy. SCHÖNBERG, p. 13-23. — MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 428-435. — GIERKE, t. I, p. 371-378. — SCHMOLLER, *Strassburg zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 65-67. — MEYER, *Strassburger Goldschmiedezunft*, p. 160.

<sup>3</sup> Voy. LANCIZOLLE, p. 74.



Mais le grand but poursuivi par les unions corporatives, ce n'était point d'obtenir et de protéger des bénéfécies. Les corporations étaient des « fraternités », embrassant tous les besoins, tous les rapports sociaux. Ceux qui en faisaient partie devaient, comme tant d'ordonnances corporatives le leur prescrivent, « pratiquer les uns envers les autres l'amour et la fidélité fraternelle », et, « comme membres d'une même famille », se témoigner réciproquement affection et dévouement, selon les capacités de chacun; ils devaient « vivre ensemble paisiblement et amicalement, d'après la loi chrétienne de la charité fraternelle », et cela « non-seulement dans le cercle de leurs rapports mutuels », mais encore partout et toutes les fois que l'occasion s'en présentait<sup>1</sup>.

« Ce que se proposent surtout les unions et corporations », lisons-nous dans le pieux traité intitulé : *Exhortation chrétienne*, « c'est d'organiser toute la vie laborieuse d'après la discipline et la charité chrétiennes, et de sanctifier le travail. Travaillons pour obéir au commandement de Dieu, et non uniquement pour le gain; sans cela, notre labeur ne serait pas béni et ferait du tort à notre âme. L'homme doit travailler pour glorifier Dieu qui a ordonné le travail, et afin de mériter par son labeur la bénédiction divine. Or cette bénédiction git dans l'âme. L'homme travaille encore pour se procurer ce qui est nécessaire à sa vie, à celle des siens, et ce qui peut contribuer à le réjouir chrétiennement, mais il doit aussi travailler afin de pouvoir partager les fruits de son labeur avec les pauvres et les malades. Les unions et associations de métiers sont bonnes lorsqu'elles envisagent ainsi les choses, et celui qui ne les considère pas de cette manière, ne cherchant qu'à se procurer le gain et la richesse, agit mal, et son travail est de l'usure. Or saint Augustin a dit : N'exerce pas l'usure avec le travail de tes mains, car tu perdrais ton âme, et ailleurs : On ne doit pas tolérer les usuriers; la société doit les rejeter de son sein comme des membres inutiles et dangereux<sup>2</sup>. »

Cette manière de concevoir le travail, de l'envisager comme une sainte action, comme le compagnon nécessaire de la prière et le principe de toute vie chrétienne bien ordonnée, cimentait cette union entre la religion et l'atelier que les simples et pieux artistes de l'époque cherchaient à symboliser, lorsqu'ils représentaient les saints portant quelque instrument de leur métier ou bien occupés à leur travail. La Mère de Dieu, près du berceau de l'Enfant Jésus, tisse ou

<sup>1</sup> Voy. ces passages dans KRIEGER, *Zustände Francfurts*, p. 360. — MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 412. — WILDA, *Gildwesen im Mittelalter*, p. 335. — HIRSCH, *Das Handwerk und die Zünfte in der christlichen Gesellschaft*. Berlin, 1854.

<sup>2</sup> P. 23<sup>a</sup>.

file; saint Joseph manie la scie ou la hache. « Or, puisque les saints ont ainsi travaillé », dit l'*Exhortation chrétienne*, « le chrétien, prenant exemple sur eux, doit comprendre combien le travail est honorable, et comment, grâce à lui, on procure la gloire de Dieu, on accomplit sa volonté sainte et l'on parvient au Paradis, aidé de la miséricorde divine <sup>1</sup>. »

L'union du travail et de la religion donnait à toutes les corporations un caractère pieux. Toutes avaient leur patron spécial qui, d'après l'histoire ou la légende, avait autrefois exercé la même profession. Elles célébraient la fête de ce saint protecteur par l'assistance aux offices et de solennelles processions, et levaient parmi leurs membres des contributions destinées à soutenir les œuvres charitables et les institutions ecclésiastiques. Beaucoup étaient spécialement attachées à une église particulière, y avaient leurs ex-voto, leur autel, assez souvent même leur chapelle. Elles étaient, en quelque sorte, copropriétaires dans la maison de Dieu, s'y sentaient chez elles et y occupaient une place réservée. A des époques fixes, elles faisaient dire des messes pour les associés vivants et morts. « D'après la loi chrétienne », dit un règlement de la corporation des tailleurs de pierre (1459), « tout chrétien est tenu d'avoir soin de son âme; mais que ne doivent pas faire les maîtres et compagnons à qui le Seigneur, dans sa miséricorde, a donné le talent de lui bâtir des demeures et d'exécuter tant d'autres louables ouvrages, grâce auxquels ils ont pu gagner honorablement leur vie? S'ils ont un cœur vraiment chrétien, ne doivent-ils pas être remplis de reconnaissance et, par leur zèle, s'efforcer de mériter le salut de leur âme en accroissant le service de Dieu ? » La fraternité des confrères devait durer jusqu'au delà de la mort : « Celui qui ne veut pas donner son offrande, lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'enterrement convenable de son frère, celui qui ne songe pas dans la prière au salut de son compagnon, est infidèle à la parole qu'il a donnée en entrant dans l'association <sup>2</sup>. »

L'union de la vie laborieuse avec la religion reliait entre eux les corps de métiers par un lien d'honneur, donnait au travail une sorte de consécration, un motif de consolation profonde, et toute cette gravité, toute cette ferveur avec lesquelles le chrétien convaincu s'efforce de traiter ce qui lui vient directement de Dieu. La sanctification des dimanches et fêtes était rigoureusement imposée dans presque toutes les corporations. L'ouvrier qui, ces jours-là, chaque samedi après les sonneries des vêpres, ou la veille des saints jours

<sup>1</sup> *Wyhegertlein*, p. 9.

<sup>2</sup> JANNER, *Bauhütten des deutschen Mittelalters*, p. 165-166.

<sup>3</sup> *Eyn cristlich ermanung*, p. 23<sup>b</sup>.

que l'Église ordonne de sanctifier par le jeûne, travaillait ou faisait travailler, était passible d'une amende<sup>1</sup>.

L'union des corporations avec la religion avait encore un autre but : le soutien mutuel des associés. « Comme frères, à cause de Jésus-Christ et de ses saints », les compagnons d'une même corporation devaient s'entraider dans toutes leurs peines, faire de charitables dons à leurs frères malades ou tombés dans la misère, pourvoir à l'honorable sépulture de ceux qui mouraient dans la misère, et s'intéresser aux veuves et aux orphelins. La corporation devait, outre cela, « penser fraternellement » aux besoins des malheureux en général. Dans les statuts d'une confrérie de Kiel, il est stipulé que, « pendant la grand'messe célébrée en l'honneur du patron de la corporation, douze indigents seront nourris, et douze écoliers indigents auront droit à un bon morceau de bœuf et à un pain de seigle ». Souvent aussi des établissements charitables étaient créés par les corporations. L'hôpital de Saint-Job, ou hôpital de la petite vérole, à Hambourg, fut fondé par l'association des pêcheurs, colporteurs et crocheteurs (1505)<sup>2</sup>. Dans les villes, le nombre des confréries de charité établies par les ouvriers était souvent très-considérable. A Lubeck, vers la fin du moyen âge, on en comptait soixante-dix; à Cologne, quatre-vingt-dix environ; à Hambourg, plus de cent<sup>3</sup>.

En dehors de cette charité effective, les obligations religieuses et morales des membres des corporations avaient encore un autre objet : les associations devaient avoir à cœur la réputation sans tache de leurs membres; tout artisan voulant en faire partie devait être honorable, issu de père et mère légitimes, car tous les bienfaits et honneurs de la cité étaient réservés au mariage<sup>4</sup>. Sa conduite devait avoir été sans forfaiture; il fallait qu'il fût « prud'homme, sans nul reproche », que sa bonne réputation fût garantie par des attestations dignes de foi, ou « par un certificat scellé, attestant qu'il était né en légitime mariage de parents chrétiens, et était lui-même chrétien fidèle<sup>5</sup> ». La paresse, l'absence de la maison du maître pendant la nuit, la boisson, le jeu et la débauche étaient interdits aux compagnons comme aux apprentis et sévèrement punis<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> KRIEGK, *Frankfurter Zustände*, p. 366-368. — MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 401-408. — MONE, *Zeitschrift*, p. 2-3. — BRENTANO, *Arbeitergilden*, p. 53. — GIERKE, t. I, p. 384-386.

<sup>2</sup> WILDA, p. 366-368.

<sup>3</sup> WILDA, p. 47 et 346. — GIERKE, t. I, p. 238.

<sup>4</sup> Voy. ce qu'en dit MÖSER dans ses *Patriot. Phantasien*, t. II, p. 165.

<sup>5</sup> Tiré des statuts de la confrérie des orfèvres de Francfort. KRIEGK, *Frankfurter Zustände*, p. 362.

<sup>6</sup> SCHÖNBERG, p. 118-119. Note 264. — SCHANZ, *Gesellenverbände im Mittelalter*, p. 3-6. — HIRSCH, *Dantziger Handel*, p. 296. — STOCKBAUER, *Nürnberg's Handwerksrecht*, p. 17-36.

Ceux qui avaient été sous le coup d'un châtement déshonorant étaient exclus du corps de métier.

La façon dont les corporations, en tant qu'associations industrielles, concevaient l'ensemble de la vie ouvrière, se reflète dans la manière dont elles envisageaient le travail. Elles voyaient en lui une manifestation de la personnalité et voulaient qu'il fût irréprochable comme l'ouvrier lui-même, témoignant aux yeux de tous du dévouement de l'artisan à un devoir librement choisi. Les ouvriers se préoccupaient surtout de mettre en relief, par leur système de vie, le principe de l'égalité et de la fraternité; d'opposer au droit de posséder le droit de l'individu, ou, en d'autres termes, le droit du travail à celui du capital. Pour les acheteurs et les pratiques, on avait grand soin d'assurer le bon marché et la bonne qualité des produits.

Quant à ce qui concernait exclusivement les associés, la corporation partait du principe que le droit au travail était la propriété du corps de métier, et appartenait à chacun de ses membres par le fait même qu'il en faisait partie, et non en vertu d'un droit personnel. Tout associé, en même temps qu'il se voyait obligé au travail, avait la certitude de participer au bénéfice de ce travail; mais chacun devait payer de sa personne. Il n'était donc jamais question dans les corps de métiers de ces entrepreneurs uniquement occupés de spéculations qui, « restant eux-mêmes oisifs, vivent des sueurs des autres et sont pleins d'orgueil au milieu d'une vie de plaisir<sup>1</sup> ». La corporation n'était composée que de vrais travailleurs. Dès qu'un de ses membres tombait malade, elle lui donnait un suppléant; les veuves seules avaient le droit de faire continuer le métier par des gérants.

Mais si chacun était tenu de travailler, tous, en revanche, étaient en possession de droits certains; le plus fort ne devait pas opprimer le plus faible, et des prescriptions minutieuses veillaient aux intérêts de chacun.

Ce n'était pas l'individu, mais l'association qui se chargeait de l'achat de la matière première. Ou bien elle était achetée par des délégués de la corporation, qui la divisait en parts égales entre les individus, eu égard à leurs besoins respectifs, ou bien les syndics précisaient le temps et le lieu d'achat, et tous les associés étaient libres d'acheter la même marchandise au même moment. Si l'un des associés trouvait quelque bonne occasion d'acheter, il était tenu de la faire connaître, afin que chacun pût en profiter. S'il achetait en gros, il devait céder une partie de son lot au prix coûtant à ses frères, car tous devaient avoir « les mêmes moyens de subsistance, et l'avantage

<sup>1</sup> Voy. *Eyn cristliche ermanung*. P. 24<sup>a</sup>.



du plus pauvre devait toujours être sauvegardé ». Chaque corporation formait donc une sorte de société pour l'achat des matières premières.

Pour égaliser le prix de revient entre tous les confrères, l'association fixait les salaires des compagnons, et surtout réglait les rapports entre les maîtres et leurs aides. Aucun maître n'avait le droit d'embaucher ou de détourner les ouvriers d'un de ses confrères; il ne pouvait non plus prendre chez lui le compagnon ou l'apprenti renvoyé par sa faute, ou ayant failli soit à l'honneur de la profession, soit aux bonnes mœurs.

Quant à la somme de travail que chacun devait fournir, tout était réglé d'après le principe de l'égalité et de la fraternité. Le maître ne pouvait avoir qu'un nombre limité d'apprentis et d'ouvriers; il ne devait pas exploiter injustement leurs forces; il lui était interdit de les faire travailler la nuit, les dimanches et jours de fête.

Les maîtres avaient tous également droit aux établissements communs de la corporation; par exemple, pour les tisserands, au four à laine, au moulin des foulons, à la maison de polissage, à la teinturerie, aux prairies de blanchissage et aux magasins.

Par rapport à la vente des produits, tous les membres de la corporation étaient égaux. Le prix des diverses marchandises, le lieu, le mode et le moment de la vente étaient fixés. Il était défendu à l'individu d'avoir plus d'une boutique ou d'un endroit de vente à la fois; le colportage était interdit. Le vendeur devait « rester assis dans sa boutique, attendre le chaland, mais n'appeler personne ». Quelques corporations allaient jusqu'à défendre à un compagnon d'accepter la commande du débiteur d'un confrère ou de lui accorder un crédit quelconque. Les meubles et immeubles du corps de métier appartenaient à tous ses membres et servaient aux besoins et usages de tous. Ce capital commun permettait non-seulement de soutenir les malades, les pauvres et les veuves, mais encore de faire des avances ou des prêts à ceux qui en avaient besoin. Toute corporation était donc une société de prêts et de crédit<sup>1</sup>.

Les intérêts des acheteurs et consommateurs étaient sauvegardés avec le même soin que ceux des ouvriers eux-mêmes, et les efforts des autorités de la ville et des corporations s'unissaient pour servir les intérêts de tous. La fonction industrielle, que les corporations avaient prise à leur charge, devait, d'après leur propre manière de l'envisager, avoir égard le plus fidèlement et le plus consciencieusement possible à l'avantage de tous et à l'honneur du corps de métier. Aussi les corporations étaient-elles attentives à ne livrer que des produits qui se recommandaient à tous comme « bons, irréprochables, non défec-

<sup>1</sup> SCHÖNBERG, p. 72-115, 122-124. — GIERKE, t. I, p. 390-396. — STAHL, *Das deutsche Handwerk*, p. 355. — SCHMOLLER, *Strassburger Tücher und Weberzunft*, p. 453.

tueux », et garantissaient leur bonne qualité et solidité. Afin de pouvoir les établir dans les meilleures conditions possibles, elles ne se bornaient pas à exiger en général de leurs compagnons un travail consciencieux : elles entraient dans des détails précis sur la matière à employer, la façon, la forme et les dimensions de tout article destiné à la vente. Afin d'éviter que rien de falsifié ou de défectueux ne fût livré, « pour que le riche et le pauvre soient traités également », « que personne ne fût trompé et que l'honneur de la profession ne reçût nulle atteinte », les chefs de corporation, unis le plus souvent aux délégués de l'autorité de la ville, faisaient des « tournées régulières » dans les ateliers privés, et « tout ouvrage mal fait », falsifié, mal conditionné, était frappé de saisie ou même détruit. Dans quelques corporations, toute marchandise devait être inspectée et approuvée avant d'être livrée à la pratique ou mise en vente. Des punitions pécuniaires ou corporelles châtiaient la confection et la vente de mauvais produits, la falsification, la fraude. A Danzig, les joailliers devaient payer une amende de quatre livres de cire lorsqu'ils avaient livré au chaland quelque faux bijou; chez ceux de Lubeck, on brisait dans les boutiques les objets « n'offrant pas des garanties de solidité suffisantes ». A Berlin, les tisserands de laine et les drapiers qui avaient mis de fausses marques à leurs draps, ou en avaient vendu de mal teints en les faisant passer pour bonne marchandise, en un mot ceux qui s'étaient rendus coupables d'une falsification quelconque, perdaient le droit de faire partie du corps de métier, et leurs effets de vente étaient brûlés, mis en pièces ou coupés<sup>1</sup>.

Les denrées alimentaires étaient particulièrement l'objet d'une inspection sévère, ayant également pour objet la qualité et le prix. Pour garantir aux gens de petites ressources des prix modérés, les autorités civiles faisaient assez fréquemment le commerce de bestiaux; elles se chargeaient aussi de la vente du blé dans le but d'empêcher l'accaparement<sup>2</sup>. Pour la surveillance des matières premières et des produits alimentaires, des inspections de farine, pain, viande, poisson, vin et bière avaient lieu fréquemment de tous côtés. Le froment, le seigle, l'avoine et l'orge devaient être cuits au four séparément et former diverses sortes de pain. A Augsburg, les autorités prescrivaient la mise en vente de six espèces de pain. Le prix des denrées alimentaires était établi d'après le calcul du prix de revient mis en balance avec le juste salaire dû au travail<sup>3</sup>. Les prix de vente fixés

<sup>1</sup> Voy. SCHÖNBERG, p. 43-63. — MEYER, p. 160. — SCHMOLLER, p. 455. — MASCHER, p. 259. — STIEDA, p. 33-95. Pour plus de détails, voy. WASSERMANN. Voy. encore STOCKBAUER, OCHENKOWSKY, p. 77.

<sup>2</sup> Voy. MAURER, *Städteverfassung*, t. III, p. 144-145.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voy. MAURER, t. III, p. 22-26.

par la ville et les corporations ne pouvaient être dépassés par les vendeurs isolés. Il ne leur était pas non plus permis de faire baisser les prix<sup>1</sup>. Les boulangers peu scrupuleux qui avaient vendu de mauvais pain, les bouchers qui avaient livré de mauvaise viande ou l'avaient mise en vente à des prix plus élevés que le taux légal, subissaient une peine sévère. A Vienne, Ratisbonne et Zurich, les boulangers fraudeurs subissaient le supplice de « la corbeille ». Placés dans des paniers, ils étaient violemment lancés à droite et à gauche (in die Schnelle), ou mis « à la corde », c'est-à-dire placés dans une corbeille attachée à une longue perche et plongés ensuite dans une mare<sup>2</sup>. A propos de l'inspection des viandes, nous lisons dans une pièce de vers composée en l'honneur de Nuremberg :

« Voici comment se passe la vente de la boucherie : lorsqu'on tue une vache ou un bœuf, il se trouve là trois ou quatre employés chargés d'estimer la viande très-exactement, et d'indiquer à quel prix il faut débiter chaque morceau aux chalands, si c'est pour deux, trois ou quatre pfennigs. Le prix fixé et la qualité de la viande sont ensuite inscrits sur une planchette. De cette manière chacun peut se rendre compte des choses, et les gens ne passent point pour imbéciles en achetant de la viande de vache au lieu de viande de bœuf<sup>3</sup>. »

Les veaux trop jeunes étaient refusés. On interdisait aux bouchers de torturer les animaux. A Danzig il était défendu de les égorger ; on commençait par les saigner, puis on les achevait, selon l'ancien usage<sup>4</sup>. Le vin et la bière étaient soumis dans les villes à une inspection sévère. Le vin ordinaire, les vins de pharmacie mélangés de vaidasse, de soufre, d'ormin, d'œufs, de lait, de sel, de plâtre ou d'autres ingrédients étrangers étaient saisis, et celui qui les avait mis en vente était puni, car ainsi que le dit une ordonnance de Bâle : « tout vin doit rester tel que Dieu l'a fait croître ». La vente du vin sous une fausse étiquette n'était pas moins sévèrement défendue. C'est à la stricte surveillance exercée par la police que la bière de Bavière doit sa réputation européenne<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> VOY. GIERKE, t. I, p. 389.

<sup>2</sup> MASCHER, p. 259. — MAURER, t. III, p. 23. — HULLMANN, *Städtewesen*, t. I, p. 78 ; t. IV, p. 80.

<sup>3</sup> FALKE, *Deutscher Handel*, t. I, p. 270.

<sup>4</sup> HIRSCH, *Dantziger Handel*, p. 310-311.

<sup>5</sup> MAURER, t. III, p. 24-25. — Reinhard von Geilenkirchen, membre du conseil, fut mis en prison pour avoir soufré son vin, puis exclu du conseil et déclaré indigne de faire désormais le commerce de vin. VOY. ENNEN, dans le *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte* (1874), p. 61, et *Gesch. Kölns*, t. III, p. 744-745. — KUNSTMANN, p. 293-294. Sur la falsification des denrées alimentaires, voy. BRANT, *Narrenschiff*, § 102, et GEILER, *Narrenschiff*, p. 198. — A Nuremberg, en 1456, deux colporteurs furent brûlés vifs pour avoir vendu du vin falsifié. VOY. WASSERMANN, p. 12-20, qui cite encore d'autres exemples.

Mais l'exposition et l'examen des produits d'une branche quelconque d'industrie n'eût pas été possible si tous ceux qui dans la ville exerçaient la même profession n'étaient pas entrés dans la corporation de leur métier et ne s'étaient soumis à ses règlements. Aussi la nécessité de l'« entrée par contrainte » s'était-elle fait sentir de tous côtés. Les corporations étaient donc des sociétés *obligatoires* jouissant du droit et de la protection du travail de par l'assentiment des autorités. Au reste, c'est principalement à l'« entrée forcée » qu'on est redevable de l'épanouissement de l'industrie. Cette mesure ne devint préjudiciable et funeste que lorsqu'elle dégénéra vers le milieu du seizième siècle, à propos de l'adoption de nouveaux membres, en un égoïsme étroit, en un monopole exclusif, réservé à un certain nombre de familles de maîtres et blessant par conséquent d'une manière révoltante le droit naturel au travail<sup>1</sup>.

## II

À l'époque du plus riche épanouissement du système d'association, toute corporation formait une société judiciaire maintenant elle-même, au dedans et au dehors, sa propre sécurité, et assurant à tous ses membres les bénéfices de la paix et de la justice. Le véritable organe des droits de l'association, la source de tout pouvoir résidait dans l'assemblée des maîtres autorisés par la loi à entreprendre une industrie indépendante. De ces maîtres émanait l'élection du conseil, du syndic et de ses adjoints. Le conseil était l'autorité responsable et assermentée de la société; il convoquait les assemblées et y avait la préséance. Il avait aussi le droit d'exercer la justice de paix, gérait les revenus et faisait rentrer les impôts et les amendes. De plus, il était chargé de la police industrielle et du maintien des coutumes et usages, soit de son plein chef, soit avec la participation des membres de l'association ou de leurs délégués; il décidait dans les cas douteux et lorsqu'il s'agissait de punir, car toute corporation avait un appareil complet de justice établi de l'assentiment de tous ses membres; et ce tribunal, publiquement, de vive voix et toujours gratuitement, exerçait son autorité soit à la maison commune, soit dans les églises et cimetières, souvent aussi à ciel libre. Il décidait sur les altercations survenues entre les confrères, tant maîtres que compagnons, et punissait les délits commis contre les lois et règle-

<sup>1</sup> Voy. FALKE, *Geschichte des Deutschen Handels*, t. II, p. 349-351. — SCHMOLLER, *Strasburger Tucher-und Weberzunft*, p. 535. — Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze der canonistischen Lehre*, p. 170.



ments. Les punitions imposées consistaient en amendes pécuniaires; quelquefois on expulsait temporairement ou définitivement le coupable, qui perdait alors le droit d'exercer le métier. Les délinquants pouvaient presque toujours en appeler à l'autorité du conseil de la ville; mais jamais un différend professionnel n'y était apporté avant d'avoir été préalablement jugé devant le tribunal de la corporation. Les syndics présidaient les réunions de la maison commune. Lorsque les corporations eurent conquis leur place dans le gouvernement de la cité, ils représentèrent les corps de métiers au milieu des magistrats civils, et choisirent parmi leurs associés les membres devant faire partie du conseil. En temps de guerre ils se mettaient à la tête de la corporation.

Pour favoriser les intérêts généraux des ouvriers, les divers corps de métiers d'une même ville se réunissaient parfois, et formaient un seul corps, plus ou moins organisé. Dans le même but des assemblées réglementaires unissaient assez fréquemment toutes les corporations d'un district ou d'un pays. Ces réunions et d'autres analogues avaient surtout lieu entre villes ayant l'une avec l'autre des rapports de voisinage ou de fréquentes relations commerciales. Elles variaient beaucoup de forme et d'importance; tantôt on y discutait des points spéciaux, tantôt on y adoptait une méthode commune de traiter et de discipliner les ouvriers. C'est ainsi que « les frères du métier de tailleur d'Héchingen et de tout le comté de Hohenzollern », avec le consentement du comte et de la ville d'Héchingen, « pour la gloire de Dieu et l'intérêt commun », convoquèrent tous les maîtres tailleurs du pays en assemblée générale. Cette assemblée décida l'établissement d'une confrérie, désigna un jour de réunion annuelle, et vota une certaine somme destinée à l'entretien d'un cierge dans l'église abbatiale d'Héchingen et aussi à l'enterrement des associés. Elle fit aussi des règlements précis sur les œuvres de maître, le salaire des apprentis, la durée de l'apprentissage, le temps du voyage obligatoire des compagnons, les diverses façons du travail, les heures de travail, les salaires, les cas de renvoi et la mise en pratique de l'entrée par contrainte. Cette assemblée était donc la réunion générale d'un corps de métier pour un pays tout entier<sup>1</sup>. Ce fait est intéressant, parce que nous y apercevons le premier germe des ordonnances générales de commerce établis plus tard dans tout l'Empire.

De même que le clergé formait un corps séparé, de même que toute la chevalerie composait une caste particulière et que les mar-

<sup>1</sup> GIERKE, t. I, p. 406. — MONE, *Zeitschrift*, t. XIII, p. 313-317.

chands « du Saint-Empire romain d'Allemagne » formaient une société distincte, les artisans, eux aussi, étaient fiers de leur association puissante qui reliait entre elles toutes les corporations industrielles. Bien que leurs statuts ne fussent point écrits, une grande similitude de vues et de principes finit par composer une sorte de code, un ensemble d'usages, de prescriptions, presque un droit industriel pour tous les pays de l'Empire. Grâce aux traditions solides et aux règles de ce droit, tout ouvrier, lorsqu'il arrivait dans une ville, y trouvait protection et abri, pourvu qu'il s'adressât à la corporation de son métier. S'il s'acquittait envers elle de ses obligations, il s'y trouvait de prime abord chez lui, au milieu des usages, de la discipline et des règlements qu'il avait toujours été habitué à respecter. Les années de voyage imposées aux ouvriers au début de leur carrière, avaient beaucoup contribué à faire peu à peu adopter dans toutes les cités allemandes les mêmes usages, les mêmes règlements corporatifs, la même organisation intérieure<sup>1</sup>.

Outre les membres en possession de tous leurs droits, les corporations avaient au dehors des associés placés sous sa protection, qui, sans avoir de droits positifs, bénéficiaient de la sécurité et de la justice assurées à tous ceux qui en faisaient partie. L'appui de la corporation s'étendait aussi aux femmes et aux enfants des compagnons et maîtres. Les enfants prenaient part aux services religieux, aux plaisirs pris en commun. Devenus grands, ils étaient appelés de préférence à d'autres à faire partie de la société. La continuation du métier par les veuves, les fils et beaux-fils des défunts, n'était que la conséquence toute naturelle de l'intime union qui régnait entre tous les membres de la compagnie. La femme du maître tenait une place si importante, qu'à elle aussi on demandait d'être digne de la profession. « Celui d'entre nous qui veut prendre femme », dit un règlement corporatif de Lubeck daté de 1414, « doit choisir une jeune fille de bonne réputation, sans reproche et digne de notre état. » « La femme du maître », dit un autre règlement (1459), « doit être de naissance légitime et d'origine allemande. Si elle n'a pas ces qualités, le maître perdra le droit de faire partie de l'association. » On constate aussi à cette époque l'existence de quelques corporations de femmes, dirigées par des maîtresses élues parmi elles<sup>2</sup>.

A l'origine, apprentis et compagnons étaient vis-à-vis du maître dans les mêmes rapports que les membres mêmes de la famille.

L'admission d'un apprenti était, vu les grandes conséquences qu'elle

<sup>1</sup> Voy. GIERKE, t. I, p. 407.

<sup>2</sup> GIERKE, t. I, p. 401-402.

avait pour toute la vie, un acte particulièrement solennel. Elle avait souvent lieu à l'hôtel de ville, devant les autorités municipales<sup>1</sup>. On exposait « à l'ouvrier de naissance légitime » ses devoirs moraux et professionnels. On lui remettait ensuite une lettre d'apprentissage lui donnant droit d'entrer dans la famille d'un maître. Le maître avait sur l'apprenti, pendant tout ce temps d'apprentissage, les mêmes titres à son obéissance que s'il eût été son père; il lui enseignait son état d'après les règles et sous la surveillance du corps de métier. « Le maître qui se charge d'un apprenti », disent les règlements du temps, « doit le garder jour et nuit dans sa maison, lui donner son pain, sa sollicitude, et le tenir enfermé avec la porte et le gond<sup>2</sup>. » Le maître veillait à ce que le jeune ouvrier fréquentât l'église; il devait le maintenir dans la crainte de Dieu et l'amour de tout ce qui est bien, le traiter, en un mot, comme son propre fils. Nous lisons dans l'*Exhortation chrétienne* : « Nulle profession ne peut être exercée honorablement que si l'apprenti est instruit de bonne heure dans la crainte de Dieu. Il doit à son maître la même soumission qu'à son père; matin et soir, et aussi pendant le travail, il doit demander à Dieu sa protection et son secours, car il ne peut rien sans Dieu : l'assistance de tous les hommes mis ensemble reste stérile sans le secours de Dieu et fait même souvent tort à l'âme, parce qu'elle est cause qu'on s'appuie sur les hommes; et les hommes sont misérables, et la mort les emporte. L'apprenti doit entendre la messe et le sermon les dimanches et jours de fête, et apprendre à aimer la lecture de bons livres. Pendant le travail, il doit être diligent et ne chercher son honneur que dans la gloire de Dieu. Il faut aussi qu'il ait à cœur l'honneur de son maître et celui de sa profession, car elle est sainte, et lui-même sera peut-être un jour maître des autres, si Dieu le veut et qu'il soit digne de le devenir. » « O les gens au cœur étroit et avare que ceux qui n'apprennent et ne veulent travailler que pour gagner de l'argent et pour obtenir les récompenses et les honneurs de la terre! C'est fort mal fait. Si l'apprenti pêche contre la crainte de Dieu et l'obéissance, on doit le punir sévèrement; cela fera du bien à son âme, et le corps doit souffrir afin que l'âme se porte mieux. Le maître ne doit pas être trop faible ni trop facile envers son apprenti, mais il ne faut pas non plus qu'il soit tyrannique et exigeant, comme cela arrive souvent; il doit le protéger contre les railleries, les tirements d'oreille, les tapes, les bourrades; j'ai vu mon propre père défendre ainsi ses apprentis lorsqu'il était maître de l'honorable profession des cordonniers, à Colmar. Que Dieu l'ait en sa grâce! » Maître, songe

<sup>1</sup> BRENTANO, *Arbeitergilden*, p. 51 et 271, n° 190.

<sup>2</sup> STAHL, *Das deutsche Handwerk*, p. 206.

à tes devoirs. L'apprenti t'est confié par la corporation afin que tu veilles aux besoins de son corps aussi bien qu'à ceux de son âme, comme les règlements le prescrivent et comme l'ordre de Dieu le demande. Tu dois être équitable envers lui et le traiter comme ton propre enfant; tu n'es pas maître seulement pour gouverner les autres et faire des œuvres de maître, mais encore pour te maîtriser toi-même comme tout chrétien le doit, et comme l'honneur de ta profession l'exige. Sache que pour ta femme, tes enfants, tes frères, tes apprentis et tous tes domestiques, tu dois être maître en bon exemple<sup>1</sup>. »

Le maître devait entretenir son apprenti « convenablement, suffisamment », selon les nécessités de la vie matérielle. Les règlements de beaucoup de corporations lui font même un devoir de l'habiller. On faisait grande attention aux vêtements de l'ouvrier « à cause de l'honneur de la profession ». On lit dans une ordonnance de la corporation des charpentiers (Strasbourg, 1478) : « Outre quatre livres de liards, salaire de l'apprenti, le maître doit encore à l'ouvrier qu'il instruit des chausses blanches autant qu'il en aura besoin; plus, tous les ans, quatre aunes de drap gris pour se faire un habit et quatre aunes de coutil pour sa blouse. Il lui donnera encore une hache, une cognée, une scie, un coin, une tenaille, un vilebrequin; enfin, toutes les semaines, il lui remettra deux liards de pourboire<sup>2</sup>. »

S'il'apprenti, par négligence, exécutait mal quelque travail, le maître était toujours responsable. On répète, dans d'innombrables règlements corporatifs, les avertissements suivants : « Le maître doit remplir si loyalement ses obligations de toutes sortes envers l'apprenti, il doit être si fidèle et si zélé à lui montrer son état, qu'il puisse un jour répondre de sa conduite devant Dieu. Il doit employer le mieux possible l'argent que le jeune homme lui confie, et ne rien lui cacher de ce qui concerne sa profession, afin qu'après avoir terminé son temps d'apprentissage, il soit en état de gagner toutes les semaines un bon salaire chez un maître. S'il arrivait qu'à la fin de l'apprentissage<sup>3</sup>, l'ouvrier ne sût pas bien son état, et cela par la faute du maître, il serait confié à un autre; l'ancien devrait payer tous les frais; de plus, une amende à la corporation. » Pour offrir sous ce rapport des garanties au jeune artisan, le jour de son admission solennelle, le syndic faisait circuler à la ronde la question suivante : « A-t-on quelque chose à reprocher au maître chez lequel cet apprenti doit entrer? A-t-on quelque chose à reprendre à sa manière d'enseigner le métier? » S'il arrivait que le maître maltraitât son

<sup>1</sup> P. 21.

<sup>2</sup> MONE, *Zeitschrift*, t. XVI, p. 159.

<sup>3</sup> Le temps d'apprentissage durait ordinairement de trois à cinq ans.



apprenti, il lui devait réparation; il ne pouvait le renvoyer que pour cause de vol ou d'immoralité. Pour tout autre manquement, il devait d'abord porter plainte devant la corporation. Le syndic faisait alors une enquête, puis rendait la sentence. Dans une ordonnance corporative de Lubeck, il est dit qu'un apprenti ayant volé plus de six pfennigs doit être renvoyé, et déclaré pour toujours « indigne de la profession ». Le même jugement était rendu contre lui lorsque, sans motif réel, il avait pris la fuite à plusieurs reprises. D'après un règlement fait à Lubeck en 1508, l'apprenti, après s'être sauvé une fois, ne pouvait être repris par le maître sans l'assentiment du conseil de la corporation. La seconde fois, tout le corps de métier devait décider de son sort, et la troisième, il fallait, pour le gracier, obtenir l'agrément du conseil de la ville. La corporation dédommageait le maître du tort que lui avait causé la fuite d'un apprenti<sup>1</sup>.

Lorsque le temps fixé pour la durée de l'apprentissage était expiré, l'ouvrier était relevé de ses engagements et admis au nombre des compagnons; on rendait cette déclaration aussi solennelle que l'avait été sa première admission dans la société. Elle avait lieu en présence de tout le corps de métier. On interrogeait tour à tour chaque maître, et à trois reprises différentes, pour s'assurer qu'il n'avait rien à reprocher à l'apprenti, nulle remarque à faire sur la manière dont il avait été instruit; d'autre part, on demandait au jeune ouvrier si, pendant l'apprentissage, il avait vu chez son maître quelque chose de contraire aux intérêts du métier. S'il en était ainsi, il devait immédiatement le déclarer et ensuite promettre de se taire pour toujours. Si tous les suffrages étaient en sa faveur, et que l'on ne sût rien sur lui que d'honorable, le syndic, après avoir constaté qu'il avait bien soutenu son épreuve, en vertu du pouvoir placé dans la corporation, en son propre nom, au nom de la Sainte Trinité, le déclarait reçu, et dès cet instant il prenait rang parmi les compagnons.

Dans les premiers temps de leur admission, les compagnons se trouvaient vis-à-vis de leurs maîtres et de la corporation dans les mêmes rapports que les simples apprentis; ils avaient généralement<sup>2</sup> dans la maison du maître non-seulement la nourriture et le logement, mais encore le feu, la lumière et le blanchissage, et faisaient bien plus étroitement partie de la famille que s'ils n'eussent reçu qu'un simple salaire. La justice de paix établie dans la corporation protégeait tous leurs droits et tranchait les différends qui s'élevaient soit entre eux, soit avec le maître. Leur travail, comme leurs mœurs, étaient soumis, « de par la volonté de l'association », à la surveil-

<sup>1</sup> STAHL, p. 208-220. — WEHRMANN, *Die ält. Lübeckischen Zunftrollen*, p. 248. — GIERKE, t. I, p. 403.

<sup>2</sup> Sur les exceptions à cette règle, voy. STAHL, p. 277.

lance du maître, qui ne pouvait se soustraire à ce devoir sous peine d'amende. Le soir, tout compagnon devait être rentré à la maison à une heure déterminée, ordinairement neuf ou dix heures. Aucun ne pouvait passer la nuit dehors, aucun n'était autorisé à ramener à la maison le compagnon ou l'apprenti d'un autre maître, et encore moins à le garder la nuit. Le jeu, surtout le jeu de dés, était sévèrement défendu; bien souvent même, celui qui avait été plus d'une fois à l'auberge dans la semaine, était puni. Si un ouvrier avait été renvoyé par son maître pour cause de mauvaise conduite ou ne l'avait pas quitté de « bonne amitié », il n'était plus reçu chez un autre maître. Son habillement devait toujours être propre et convenable, « ainsi que le demande l'honneur du métier ». Comme « gens libres », les compagnons aussi bien que leurs maîtres avaient droit de porter des épées et d'autres armes, et les danses à l'épée que les compagnons cordonniers de Francfort-sur-le-Mein et les compagnons couteliers de Nuremberg avaient coutume d'exécuter pendant le carnaval prouvent assez que les ouvriers étaient habiles à manier les armes. A Francfort-sur-le-Mein, à la suite de rixes qui s'étaient produites, le conseil de la ville se vit obligé de rendre une ordonnance portant que dorénavant aucun maître ni serviteur de la profession de cordonnier ne porterait ni épée, ni longs couteaux, ni dagues plus longues que celles dont la mesure était indiquée sur le Römer<sup>1</sup> (1511). Les compagnons cordonniers de Leipzig, offensés par quelques membres de l'Université, appelèrent au combat les docteurs, licenciés, maîtres et étudiants de la Haute-École, pour soutenir le droit qu'ils avaient de porter des armes et défendre « l'honneur professionnel ».

Cet honneur professionnel trouvait un appui spécial dans les compagnonnages, qui, malgré les obstacles que les maîtres s'efforcèrent de leur opposer, prirent un grand développement pendant le quinzième siècle, et atteignirent leur apogée vers la fin de ce même siècle. Ils étaient formés sur le modèle des grandes corporations et leur restaient associés; mais ils avaient cependant leurs propres « rôles et statuts », choisissaient leurs syndics et leurs employés, et se rendaient à eux-mêmes justice lorsqu'il s'agissait de régler leurs différents particuliers. Dans certains cas, ils tranchaient même les contestations survenues avec les maîtres. Ils prélevaient des contributions, imposaient des amendes<sup>2</sup>, administraient les revenus com-

<sup>1</sup> LERSNER, *Frankfurter Chronik*, t. I, p. 483.

<sup>2</sup> Voy. ZARNCKE, *Deutsche Universitäten des Mittelalters*, t. I, p. 209-220. — On a même retrouvé un cartel adressé par un cuisinier, son marmiton et ses filles de cuisine au comte Ott de Solms (1477). LOCHNER, *Das deutsche Mittelalter*, t. II, p. 426.

<sup>3</sup> Voy. SCHANZ, p. 73-74.

muns servant à soutenir les ouvriers malades ou tombés dans la misère, et faisaient des avances d'argent à ceux qui en avaient besoin. Lorsque la justice était rendue dans les compagnonnages, le doyen avait la présidence et, en signe de sa dignité de juge, tenait en main le bâton de compagnon. Mais, selon l'usage germanique, il devait se borner à poser la question juridique. Les compagnons rangés en cercle autour de lui examinaient tous les griefs apportés, puis rendaient la sentence et la faisaient exécuter par les plus jeunes<sup>1</sup>. Comme les corporations de maîtres, ces associations étaient obligatoires et forcées. Dans tous les documents qui les concernent, il est fait mention de l'entrée par contrainte. Les ouvriers qui ne veulent pas s'y soumettre sont menacés d'être exclus de toute union de travail, de toute vie commune<sup>2</sup>. Les assemblées avaient ordinairement lieu tous les quinze jours, quelquefois toutes les quatre semaines. Elles avaient pour objet « le maintien de la concorde et de la paix, et les collectes nécessaires à l'entretien de la maison commune ».

L'ouvrier allemand exerçant sa profession dans une ville, appartenait donc à une société libre jouissant d'une constitution organisée, lui tenant lieu de famille et de patrie. S'il tombait malade, il ne se sentait pas délaissé et n'était pas abandonné à la compassion publique; il était soigné dans la famille du maître ou aux frais de ses confrères. « Si notre Seigneur Dieu permet qu'un bon et honorable compagnon soit visité par la maladie », dit un règlement du temps, « on devra lui prêter sur la caisse générale de quoi payer les soins qui lui sont nécessaires; on lui demandera seulement de fournir deux cautions, et lorsqu'il reviendra à la santé, il remboursera la caisse. S'il vient à mourir, on se dédommagera par la vente de ses habits; s'il ne laisse pas d'habits, ses amis devront payer pour lui. Si ses amis ne peuvent payer pour lui, le bon Dieu acquittera sa dette, lui qui est un riche Rémunérateur, lui qui a déjà payé pour tant de pauvres gens! »

Le compagnon, à l'aide de signes et de saluts convenus dans sa profession, pouvait voyager librement dans tout l'Empire; franchissant les frontières, il passait en France, en Italie, en Languedoc, à Florence, Lucques, Pise, partout, en un mot, où des corporations allemandes étaient établies<sup>3</sup>. Mais s'il voulait être « loyal », il ne devait accepter de l'ouvrage que chez un maître de sa corporation. Dès qu'il arrivait, il était sous la protection du corps de métier dont il

<sup>1</sup> MAURER, *Städterfassung*, t. II, p. 433.

<sup>2</sup> SCHANZ, p. 73

<sup>3</sup> VOY. MAURER, t. II, p. 495-496.

faisait partie, et pouvait exercer son droit professionnel. Toute hôtellerie de corporation devait le recevoir. Dans la salle de cette hôtellerie étaient inscrits sur une planchette les noms des maîtres ayant besoin de compagnons. Lorsque l'ouvrier en voyage entreprenait quelque travail, c'était aux mêmes conditions que celles en usage pour les ouvriers du lieu; s'il ne pouvait trouver de besogne, il s'en allait plus loin, muni par ses confrères d'un peu d'argent pour ses frais de coucher et de nourriture, et d'un « pfennig de voyage » destiné à subvenir à son entretien jusqu'à la prochaine ville de corporation.

Le compagnon était donc, en premier lieu, associé à la famille de son maître, avec laquelle il partageait ordinairement la table et le logement; en second lieu, étroitement uni à ses camarades d'âge et de métier dans le compagnonnage dont il faisait partie et qui le défendait et l'appuyait en cas de besoin; enfin il était tout particulièrement attaché à l'Église, et faisait partie d'une confrérie se rattachant d'ordinaire au compagnonnage, mais pouvant aussi rester indépendante. L'origine de ces pieuses sociétés ne remonte guère, en général, au delà de 1435. La confrérie des porteurs de drapeaux à Francfort-sur-le-Mein date de 1440; celle des cordonniers et des tailleurs, de 1453; celle des garçons bouchers, de 1455; des tisseurs de futaine, de 1460; des arquebusiers et barbiers, de 1471; des jardiniers et faiseurs de palissades, de 1482; des boursiers et mégissiers, de 1495; des boulangers, de 1497; des maréchaux, de 1512; des maçons, de 1518<sup>1</sup>, etc., etc. Ces confréries formaient pour la plupart des associations de bienfaisance venant en aide à tous les genres de misères.

La considération générale dont jouissaient les compagnons s'affirmait tout particulièrement dans les fêtes établies par eux et qui appartenaient aux divertissements favoris du peuple. Les compagnons cordonniers de Nuremberg organisaient tous les ans ce qu'ils appelaient la procession des bains. Un jour, pendant le carnaval, ils se rassemblaient dans leur hôtellerie, et, partant de là, faisaient une procession solennelle dans la ville, revêtus de robes de bain blanches, et portant le chapeau de bain sur la tête. Précédés de trompettes et de fifres, ils se rendaient à la maison de bains et revenaient ensuite dans leur hôtellerie, où ils se faisaient servir un bon régal. Les boulangers, charpentiers, pain d'épiciers, bouchers, serruriers, couteliers, etc., exécutaient à certains jours, dans le costume particulier à leur corporation, des processions et des danses solennelles. Les tonneliers dansaient la « danse du cerceau » en chausses de drap rouge avec de belles che-

<sup>1</sup> Voy. KRIEGER, *Bürgerthum*, p. 184-185. Il arrivait souvent que le conseil défendit la fondation d'une nouvelle confrérie.



mises blanches et des chapeaux hongrois verts, garnis de rubans sur le côté. A Hambourg, les brasseurs célébraient tous les deux ans ce qu'ils appelaient la « Högue », divertissement qui durait huit jours consécutifs et consistait en processions publiques, danses, jeux et repas pris en commun. Mais la fête qui nous paraît avoir offert le plus d'intérêt, c'est la procession des compagnons boulangers de Fribourg en Brisgau. La chapelle de leur corporation était celle de l'hôpital du Saint-Esprit; ils se rassemblaient le premier jour de l'an dans la salle du Conseil de l'hôpital, puis parcouraient la ville, musique et bannières en tête, portant solennellement un énorme craquelin; un sapin, magnifiquement orné à Noël, était secoué pendant la procession par le doyen des compagnons, au bénéfice des pauvres qui avaient droit d'en ramasser les gâteaux et les fruits. On faisait ensuite une distribution de vin, et la journée se terminait par la danse<sup>1</sup>. Les fêtes de ce genre, alors si nombreuses, donnaient à la vie du moyen âge un caractère particulièrement joyeux et cordial, et fortifiaient dans le peuple l'esprit d'association. Elles donnaient aux classes ouvrières l'occasion de se produire en public, éveillant ainsi dans les individus le sentiment de la dignité personnelle. Comme toute la population y prenait part, elles rapprochaient les divers états. Lorsque les confréries et les fêtes de compagnons furent supprimées, ou vit périlcliter peu à peu parmi les ouvriers l'émulation d'honneur, la solidarité d'autrefois<sup>2</sup>.

La lutte de dix ans que les compagnons boulangers de Colmar soutinrent contre les échevins de la ville, nous fournira la preuve évidente de la force avec laquelle cet esprit de solidarité s'était développé parmi les artisans durant le quinzième siècle. Nous y étudierons aussi les liens étroits qui rattachaient l'une à l'autre les confréries d'un même métier dans des pays différents, et nous verrons comment ces alliances étaient arrivées à constituer de vraies ligues offensives et défensives.

En 1495, les compagnons boulangers de Colmar abandonnent leur travail et quittent la ville, sous prétexte que leur corporation « dont ils se sentent obligés de défendre les droits, les traditions et privilèges », a été offensée par les membres d'autres corporations, et cela par la faute de l'autorité. Entre autres griefs, ils se plaignent qu'on les a privés de leur rang accoutumé dans la procession du Saint Sacre-

<sup>1</sup> Voy. MAURER, t. II, p. 440-443. — SCHREIBER, *Geschichte Freiburgs*, t. IV, p. 271-278.

<sup>2</sup> Schanz remarque avec justesse qu'après que l'introduction du droit romain eut été aux villes et aux corporations le droit de juridiction et les eut ainsi rendues impuissantes, elles furent entièrement livrées au pouvoir ambitieux des princes souverains.

ment; ils quittent donc Colmar, et le conseil de la ville les met au ban, pour avoir déserté malgré leur serment et leur devoir, et sans cause légitime. « De peur qu'une disette ne s'ensuive, il autorise tous les boulangers, et même tous ceux qui le désirent, à apporter tous les jours sur le marché le pain blanc, le pain bis, le pain de gruau, enfin le pain de toute farine, jusqu'à ce que le conseil ait réussi à rétablir les choses dans leur premier état. » Les compagnons et l'autorité amènent alors leur différend devant le tribunal d'Oberbergheim, qui condamne les compagnons à payer une amende pour avoir quitté Colmar malgré leur serment et les lois de la cité, non par la porte de la ville, mais en secret. La ville, de son côté, est condamnée aux dépens pour avoir, sans enquête préalable, mis les compagnons au ban. Mais ceux-ci ne se tiennent pas pour battus; ils refusent de se soumettre, déclarent que la sentence ne donne pas réparation suffisante à leur honneur et en appellent à la cour souveraine d'Ensisheim. Lorsque, en 1496, le premier jugement porté contre eux est confirmé, ils se tournent vers la Haute Cour de Justice du Saint-Empire à Francfort-sur-le-Mein. Écrits, contre-écrits sont échangés; et l'abandon du travail ne dure pas moins de dix années, pendant lesquelles les irréconciliables compagnons sont soutenus dans leur résistance par l'assentiment et les secours d'argent de leurs confrères du haut Rhin. Les corporations de boulangers décident à l'unanimité que tout compagnon qui entrera chez un maître de Colmar sera mis au ban. En vain plusieurs autres villes veulent intervenir, tout est inutile, et la situation de Colmar devient intolérable. Ce ne fut qu'en 1505 qu'un accommodement put avoir lieu. Plusieurs membres du conseil de Colmar, et plusieurs représentants de la corporation des boulangers appartenant aux corps de métier de huit villes du haut Rhin, comparurent devant le seigneur de Rappoltstein, choisi pour arbitre et juge en dernier ressort. La sentence décisive fut enfin prononcée; elle portait dans ses points essentiels que les compagnons boulangers payeraient à la ville une amende de 166 florins, mais qu'ensuite, tout ce qui avait eu lieu contre eux à Colmar serait considéré comme nul, anéanti et non avenu. Il fut en outre décidé que la corporation conserverait ses statuts, constitutions et privilèges, et surtout serait rétablie dans le rang qu'elle avait préalablement occupé à la procession du Saint Sacrement. La victoire, incontestablement, resta donc aux compagnons<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. les *Boulangers de Colmar (1495-1513)*, épisode inédit de l'*Histoire des coalitions ouvrières en Alsace au moyen âge* de P. MERKLEN, par X. MOSSMANN. Colmar, 1871, n° 18-23. Schanz, dans son ouvrage fait avec tant de soin, p. 78-92, corrige et complète l'histoire de cet intéressant incident.

Un autre fait intéressant se produisit à Nuremberg en 1465. Les maîtres taillandiers, profitant d'un renchérissement survenu dans les denrées alimentaires, voulurent réduire la nourriture de leurs compagnons. Ceux-ci se déclarèrent mal satisfaits, abandonnèrent le travail et quittèrent la ville. Ils se rendirent à Wunsiedel et à Dinkelsbühl, et mirent tous les maîtres de Nuremberg au ban. Grâce à l'union des compagnonnages, tout ouvrier taillandier en faisant partie refusa de travailler chez un maître de Nuremberg. A la suite de cet incident, la profession de taillandier, l'une des plus anciennes et des plus considérées de Nuremberg, périclita de telle sorte que nous ne voyons plus aucun de ses membres faire partie dans la suite du conseil de la ville. Un certain nombre de maîtres allèrent se fixer à Amberg et à Donauwerth; ceux qui restèrent s'appauvrirent de plus en plus, et peu à peu le métier fut totalement abandonné<sup>1</sup>.

De tels faits n'étaient pas rares et avaient généralement pour prétexte un mécontentement à propos de la nourriture, le désir d'obtenir un salaire plus élevé ou de voir abrégées les heures de travail.

Les compagnons tailleurs se montraient fréquemment les plus remuants et les plus exigeants. A Wesel, sur le Rhin (1503), ils se révoltèrent contre leurs maîtres pendant les fêtes de la Pentecôte sous prétexte de nourriture et de salaire insuffisants, et soutinrent avec eux une lutte qui alla même jusqu'aux voies de fait. Les autorités de la ville tentèrent en vain d'amener un accommodement; les compagnons s'obstinaient, soutenant que « ceux qui travaillaient le plus devaient aussi gagner le plus »; ils s'unirent les uns aux autres « par la parole et le serrement de mains », et tournèrent le dos à la ville; « si bien que les habits qui avait été commandés pour la fête restèrent inachevés ». C'est à la suite de cet incident que le bourgmestre déclara devant tout le corps de métier rassemblé que cette expérience, ajoutée à bien d'autres, le fortifiait dans l'opinion « que les compagnons tailleurs avaient un caractère singulièrement inquiet et étaient enclins plus que d'autres aux révoltes et au désordre ». « Mais les maîtres ont aussi grand tort », continue-t-il, « car ils ne donnent pas à leurs ouvriers trois bons repas par jour, comme les compagnons ont le droit de l'exiger; de plus, ils les accablent d'ouvrage. » Le bourgmestre les menace d'une punition sévère, s'ils contraignent encore les ouvriers à travailler les dimanches et jours de fête, ou jusqu'à l'heure de la grand-messe, et s'il advient qu'on donne des coups de poing ou qu'on tire les cheveux aux apprentis refusant de profaner le dimanche ou de

<sup>1</sup> STAHL, p. 231, 427.

se prêter ce jour-là à toutes les corvées qu'on leur impose<sup>1</sup>. A Mayence, les compagnons tailleurs révoltés abandonnent le travail et se retirent sur la montagne de Saint-Nicolas. Leurs maîtres les excluent de la corporation, dressent la liste des déserteurs et décident que ceux qui y sont inscrits ne seront ni reçus, ni logés, ni admis chez aucun d'entre eux, et ne pourront rentrer dans la corporation qu'après s'être excusés devant elle « et avoir promis de s'amender ». Cette décision était hardie, car les tailleurs de Mayence étaient en alliance réglée avec les corporations de dix-neuf villes pour la défense réciproque de leurs droits<sup>2</sup>. En 1505, les maîtres tailleurs de vingt et une villes du Rhin, du Mein et de la Wetter tiennent à Oppenheim une assemblée générale où sont discutées des questions d'administration et la conduite à tenir envers les ouvriers. L'esprit séditieux de ceux-ci et leurs exigences exagérées, quant au salaire, deviennent, disent-ils, intolérables : « Avant tout, ce grand perturbateur, Henri Ruffs, de Worms, qui parcourt les villes et excite les compagnons contre leurs maîtres », doit être autant que possible mis hors d'état de nuire; il est important de veiller à ce que les corporations n'abandonnent plus aux compagnons la libre et pleine administration de leurs caisses communes, car c'est par leur secours qu'ils se soutiennent les uns les autres et s'encouragent à la révolte. Les compagnons n'ont pas le droit d'exiger le soir « plus d'un plat de viande », et l'on n'est pas forcé de leur donner du rôti plus de deux fois par semaine. Ils ne doivent pas exiger de vin le soir, et en tout cas, jamais plus « d'une petite demi-cruche ». On peut apprécier quelles étaient en effet les exigences des compagnons quant au salaire et à la nourriture, en parcourant les documents qui nous ont été conservés sur un soulèvement des bateliers du Rhin et de l'Amurg. Outre « un florin par jour de salaire, les compagnons », comme les maîtres s'en plaignent au margrave de Bade, « ne veulent pas se contenter à leurs repas d'une soupe, d'un bon légume, d'une portion convenable de viande, de pain et de fromage; ils réclament encore un premier plat et du rôti ». « Cela nous semble vraiment déraisonnable », disent les maîtres; « nous ne pouvons suffire à nourrir nos ouvriers d'une façon si coûteuse<sup>3</sup>. »

Du reste, la plupart des différends entre compagnons et maîtres

<sup>1</sup> BUTZBACH, *Wanderbüchlein*, p. 120-123.

<sup>2</sup> BRENTANO, *Arbeitergilden*, p. 56. — JANNER, *Bauhütten*, p. 43-53.

<sup>3</sup> VOY. MONE, *Zeitschrift*, t. XIII, p. 155, 306, et t. IX, p. 159; t. XVIII, p. 12. — GIERKE, t. I, p. 406. — STAHL, p. 413-416. « Trois ou quatre plats composaient, au dire des artisans, des « repas ordinaires ». Le commun du peuple, dit Jean Butzbach dans son *Petit Lieret de voyage*, a rarement à ses repas, dîner ou souper, moins de quatre plats. Outre cela, l'été, des pâtes frites avec des œufs au beurre et du fromage. Entre le dîner et le souper, ils goûtent avec du fromage, du pain et du lait. »



étaient promptement accommodés, grâce à la bonne organisation des uns et des autres, et grâce aux arbitres dignes de toute confiance choisis pour les trancher. Souvent aussi les autorités intervenaient avec succès; ainsi, par exemple, lorsqu'en 1469 les compagnons cordonniers d'Emmerich abandonnèrent le travail, le conseil de la ville s'efforça de mettre d'accord les ouvriers et les maîtres. Après « de longs pourparlers, la paix fut rétablie par contrat réciproque, et les deux parties, pour sceller la réconciliation, burent et se réjouirent ensemble; depuis elles vécurent dans la même union qu'auparavant ». A Geroldshoffen, en 1479, des querelles et des séditions éclatèrent dans la corporation des cordonniers, et les compagnons résolurent de ne plus travailler pour leurs maîtres. Les baillis princiers et le conseil de la ville parvinrent à apaiser leur querelle; après quoi, il fut décidé pour l'avenir, comme le porte le jugement, que quand un compagnon cordonnier ne s'entendrait pas avec son maître, il porterait plainte devant le bourgmestre et arrangerait avec lui le différend. Désormais, il lui était interdit d'avoir jamais l'audace d'exciter ses camarades à abandonner la besogne et à quitter l'atelier au mépris de son maître<sup>1</sup>.

Sur le salaire des ouvriers, prétexte ordinaire des querelles et des révoltes, nous n'avons de renseignements exacts que pour quelques professions; mais rapprochés les uns des autres, ces renseignements conduisent à la certitude que la situation matérielle des artisans était encore meilleure que celle des cultivateurs. A Klosterneubourg, entre 1485 et 1509, à une époque où la livre de bœuf coûtait généralement deux deniers, le salaire quotidien d'un maçon ou d'un charpentier était de vingt deniers l'été et de seize l'hiver, de sorte qu'il gagnait journalièrement la valeur de huit ou dix livres de bœuf. En Saxe, à la même date, un maçon ou un charpentier recevait par jour environ deux gros quatre pfennigs, c'est-à-dire plus du tiers de ce que valait alors le boisseau de blé. A Meissen (Saxe), l'ouvrier maçon, outre ce salaire, avait encore droit, chaque jour, à deux cruches de *cornet*<sup>2</sup> et à trois gros pour son argent de bain. En six jours, en ne comptant que son salaire quotidien, il pouvait acheter trois moutons et une paire de souliers<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Archiv. des Histor. Vereins sur den Untermainkreis* (Wurzburg, 1835, tome III, p. 162). AEBI, *Buchdrückerei in Beromünster*, p. 13.

<sup>2</sup> Sorte de boisson fermentée.

<sup>3</sup> Voy. FALKE, *Geschichtl. Statistik*, t. I, p. 373-393, et t. II, p. 66-67. — MONE, *Zeitschrift*, t. VI, p. 400. — J. D. Blavignac dit dans son travail intitulé : *Comptes et dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg en Suisse* (Paris, 1858) : « Il résulte des documents dont nous présentons l'analyse que le travail des ouvriers était bien plus avantageusement rétribué au moyen âge que de nos jours, comme on peut s'en convaincre par nos indications. » Sur les salaires d'ouvriers à Bâle, Cologne et Ratisbonne, voy. JANNER, *Bauhütten*, p. 172-174.

Les offrandes généreuses faites par les ouvriers aux œuvres de bienfaisance ou aux églises ne peuvent d'ailleurs s'expliquer que par le grand bien-être dont ils jouissaient. Les compagnons boulangers de Colmar donnent en 1495, pour la procession du Saint Sacrement, quatre cierges valant chacun vingt florins (d'après la valeur actuelle de l'argent, environ deux cents florins <sup>1</sup>). A Xanten, sur le Rhin, les seize compagnons cordonniers de la ville offrent pour l'achat d'un tableau et la décoration d'un autel cinquante-sept florins; de plus, douze florins tirés de leur caisse particulière <sup>2</sup>. A Danzig, en 1408, les porteurs de charbon, de blé et de bière offrent deux cents marcs pour la construction de l'église Sainte-Marie, et font en outre terminer une verrière à leurs frais <sup>3</sup>.

L'aisance dont jouissaient les ouvriers explique seule les ordonnances si souvent réitérées qui restreignent le luxe d'habillement par lequel ils cherchaient à s'égalier à la plus haute bourgeoisie. Aux diètes de Fribourg et d'Augsbourg (1498 et 1500), il leur est interdit, pour leurs chausses et capuches, d'employer du drap coûtant plus de trois quarts de florin l'aune; il leur est aussi enjoint de se servir, pour leurs habits et manteaux, de drap du pays, « dont l'aune ne doit pas coûter plus d'un demi-florin ». L'or, l'argent, le velours, la soie, les perles, le camelot, les robes déchiquetées leur sont défendus <sup>4</sup>.

« Sache, compagnon ouvrier », dit l'*Exhortation chrétienne*, « qu'une dépense exagérée pour tes habits, l'or, l'argent et tous ces autres objets de luxe ne te conviennent nullement. Ne dis pas : Je gagne un bon salaire, je peux bien me permettre cette dépense; car ton âme ne peut pas se la permettre, et cette prodigalité est contraire à la modération chrétienne qui convient à ta profession. Il est juste que tu reçoives un bon salaire; tu dois être bien nourri; tu peux, si tu le veux, avoir trois, quatre habillements, plus encore si ton gain se rapporte à cette dépense, et alors il te sera honorable de les porter; mais souviens-toi que la prodigalité te dérobe ton âme; elle est très-nuisible aussi à ton corps, car elle engendre des vices de toutes sortes. Que ton cœur reste courageux et pur, ton corps vigoureux et sain! Pour cela, use, dans tes moments de loisir, des récréations qui te sont permises, comme les exercices du corps, le jeu de flèches, d'arbalètes, le bain, ou tout autre délassement <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> SCHANZ, p. 80.

<sup>2</sup> PELZ, p. 27.

<sup>3</sup> VOY. HIRSCH, *Dantziger Handel*, p. 219, note 905.

<sup>4</sup> *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 47, 79.

<sup>5</sup> Page 19<sup>a</sup>.

## III

« Une sollicitude particulièrement attentive aux besoins des classes laborieuses, pour la propreté et la bonne tenue des artisans, des serviteurs, des pauvres, a établi des bains dans les villes et les villages », poursuit le livre déjà cité, « et c'est une habitude très-louable, très-profitable à la santé, que de se baigner au moins tous les quinze jours <sup>1</sup>. »

Les établissements destinés aux ouvriers, où, soit gratuitement, soit pour quelques liards, ils pouvaient se baigner, étaient très-nombreux dans les villes. A Lubeck, dès la fin du treizième siècle, chaque rue avait le sien <sup>2</sup>. Au quinième siècle on en comptait onze à Ulm, douze à Nuremberg, au moins quinze à Francfort, vingt-neuf à Vienne <sup>3</sup>. Toute bourgade ayant un marché et presque chaque village avait ses bains <sup>4</sup>. Les ouvriers s'y rendaient ordinairement tous les samedis <sup>5</sup>. Aussi commençaient-ils dès le samedi le repos du dimanche; dans beaucoup de corporations, ils recevaient un salaire supplémentaire « pour le bain ». Les ouvriers qui avaient terminé une tâche y avaient droit. A Ratisbonne, comme nous l'apprend le registre de la commune, on donnait aux journaliers, au lieu de pourboire, « des liards de bain » <sup>6</sup>. On gratifiait souvent les apprentis d'une petite somme pour le même usage. « Ils doivent avoir grand soin de bien l'employer », dit l'*Exhortation chrétienne*, « car tout travailleur, petit ou grand, doit tenir son corps proprement; cela profite aussi à l'âme <sup>7</sup>. »

Les pauvres n'étaient pas oubliés. A Francfort, les bourgmestres recevaient tous les samedis un certain nombre de liards et de bons qu'ils distribuaient aux pauvres rassemblés autour des établissements de bains <sup>8</sup>. Dans les villes, de bonnes gens déposaient souvent entre les mains des magistrats une somme fixe, un petit

<sup>1</sup> Page 19<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> PAULI, *Lübecker Zustände*, p. 42.

<sup>3</sup> KRIECK, *Bürgerthum, Neue Folge*, p. 15-21.

<sup>4</sup> KRIECK, p. 11. — MONE, *Zeitschrift*, t. XII, p. 19-20, et t. XVII, p. 254. — JAGER, Ulm, p. 497-499.

<sup>5</sup> VOY. ZAPPERT, *Ueber das Badewesen mittelalterlicher und späterer zeit*, t. I, p. 58.

<sup>6</sup> On disait alors *Badegeld*, comme on dit aujourd'hui *Trinkgeld*, et de même qu'aujourd'hui les artisans font d'un verre de bière l'enjeu d'une partie, on jouait autrefois le prix d'un bain. KRIECK, p. 12.

<sup>7</sup> *Eym cristlich ermanung*, p. 19<sup>b</sup>.

<sup>8</sup> KRIECK, p. 12.

capital, afin que tous les ans, au jour anniversaire de leur mort, un bain fût préparé aux indigents. Ces sortes de fondations portaient le nom de « bains des âmes », et les pauvres, récréés par le bain et par le repas qui le suivait, étaient tenus de prier, ce jour-là, pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur. Beaucoup de ces pieuses donations permettaient aux pauvres de se baigner gratuitement quatre fois par an, quelquefois même tous les huit ou quinze jours. A Nuremberg, au commencement du seizième siècle, les « bains des âmes » s'étaient tellement multipliés, que le conseil de la ville résolut d'employer une partie de l'argent qui leur était destiné à d'autres bonnes œuvres<sup>1</sup>. Une ordonnance scolaire de Nabburg (1480) prescrit aux maîtres de conduire leurs élèves au bain le mercredi, parce que « le samedi, les bains sont trop encombrés par les grandes personnes ». Dans les villes de sources minérales, on pensait aussi aux pauvres : « Depuis les temps les plus anciens », dit un document de 1480, « l'entrée des bains de Baden-Baden a été laissée libre aux indigents pour l'amour de Dieu<sup>2</sup>. »

Outre les bains publics, les maisons de simples ouvriers avaient fréquemment leurs bains domestiques, servant à toute la famille. A Ulm, en 1489, on en comptait cent quatre-vingt-seize. Le linge de bain faisait alors partie de la garde-robe de toute respectable femme d'ouvrier, et comptait parmi les choses de première nécessité. « Les bains pris à la maison », dit l'*Exhortation chrétienne*, « sont bien préférables à ceux du dehors pour l'artisan, car bien des scandales ont souvent lieu dans ces derniers, ainsi que dans les établissements publics où l'on se rend pour sa santé ou son plaisir. De tels bains sont inutiles à ceux qui se portent bien ; au lieu que ceux que l'ouvrier prend à la maison aident à la conservation de sa santé et le réjouissent après son travail. Aussi sont-ils agréables à Dieu et très-utiles à la classe laborieuse<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> ZAPPERT, p. 58. — MAURER, *Städteverfassung*, t. III, p. 120-123. — KRIEGER, p. 22-23. Les autorités de la ville fixaient le prix des bains et affermaient les établissements de bains, très-souvent avec la condition qu'à certains jours les pauvres y auraient libre entrée.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>3</sup> Page 19<sup>b</sup>. Le bain était alors considéré comme très-important pour l'hygiène et faisait en même temps partie des plaisirs favoris du peuple. On prenait presque toujours un bain à l'occasion des grandes fêtes. On s'explique facilement que les scandales fussent fréquents dans les bains publics. Il en est encore ainsi aujourd'hui dans les villes d'eaux, bien souvent fréquentées pour de tout autres motifs que le rétablissement de la santé.



## IV

Les corporations, les compagnonnages reliaient ensemble toute la population industrielle des villes. Ces sociétés qui se rattachaient les unes aux autres formaient un grand ensemble, un corps hiérarchique organisé, régi par ses propres règlements et par ses constitutions. L'ouvrier se regardait comme membre actif d'un petit monde qu'il aimait, et dont l'honneur et le bon renom ne lui tenaient pas moins au cœur que la gloire et la prospérité de la cité n'étaient chères au cœur du bourgeois. Se sentant à l'aise dans les limites de sa position sociale, se respectant, lui et sa profession, l'artisan était à l'abri de ce funeste sentiment d'envie qui voit avec mécontentement et jalousie ceux qui occupent un rang élevé. Il ne pensait pas que son état le mit au-dessous de n'importe quel puissant personnage. Il avait une haute idée de sa profession, et la regardait comme instituée par Dieu même et nécessaire au bien de tous. Il croyait tenir tout aussi bien son rang dans l'ordre social que le Pape, l'Empereur, le seigneur ecclésiastique ou temporel. « Celui qui est arrivé à la maîtrise en sa profession », dit l'*Exhortation chrétienne*, « n'a pas une charge moins honorable que n'importe quel dignitaire du pays. » Ce que l'ordination est au prêtre, l'accolade au chevalier et le grade de docteur au savant, la transmission de la maîtrise l'était pour l'ouvrier. A ses yeux, l'ensemble des devoirs du maître constituait une mission élevée, dont, par un labeur infatigable et une irréprochable conduite, il s'efforçait de se rendre digne. Les insignes de sa profession lui tenaient lieu d'armes bourgeoises. Sa demeure, rien qu'en son apparence extérieure, avait un caractère à part, et toutes les personnes qui composaient sa domesticité et partageaient son labeur faisaient partie de sa famille et de « sa maison ».

Le travail mis en commun et la propriété inaliénable protégeaient l'indépendance économique des diverses industries comme de ceux qui s'y adonnaient et garantissaient l'équitable répartition des bénéfices. Ils assuraient à la classe ouvrière, dans toutes ses catégories, le bien-être et l'aisance, et par conséquent l'éducation, la situation sociale. D'autre part, le système corporatif empêchait l'individu de s'élever trop au-dessus des autres. La liberté absolue crée incontestablement des fortunes colossales, mais conduit trop souvent à l'exploitation des forces du travail, et par conséquent, à l'oppression de centaines et de milliers d'êtres.

## V

Les corporations minières avaient de bonne heure mis à profit le droit d'association, et formaient une catégorie toute spéciale d' « unions fraternelles <sup>1</sup> ».

Le droit allemand avait aussi pris la défense du travail des mineurs contre l'exploitation. L'ensemble de toutes les constitutions qui les concernent peut se résumer dans ces paroles empruntées à une ordonnance minière de Kuttenberg : « Chacun doit se montrer satisfait de son travail, et nul n'aura l'audace de s'approprier dans l'oisiveté ce qu'un autre a créé au prix de ses efforts et de son labeur, car le travail et la peine sont sous la protection de la loi. » Aussi s'efforçait-on d'empêcher que les propriétaires de mines ne devinssent les « seigneurs fonciers du travail » et ne fussent libres d'exploiter à leur guise les ouvriers et les terrains. La prospérité de la mine devait être dans un rapport exact avec le bien-être des mineurs. La police minière veillait à la sécurité et à l'hygiène des ouvriers, avait soin qu'un air salubre circulât dans les souterrains, prenait toutes les dispositions nécessaires pour préserver les mineurs des divers accidents auxquels ils sont exposés, et veillait à ce que des établissements de bains leur fussent ouverts. Chaque maître était chargé de procurer dans le quartier où il dirigeait les travaux tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, et cela dans une mesure suffisante; il surveillait la juste répartition des denrées et les établissait à des prix modérés. Le temps du travail, la tâche, étaient exactement fixés; ordinairement les mineurs travaillaient huit heures par jour <sup>2</sup>. Les journées étaient plus courtes dans beaucoup d'exploitations, rarement plus longues. La paye était réglée sous la surveillance et avec le concours des syndics miniers. Elle était établie sur une « base fixe », et ne pouvait subir aucune modification arbitraire, aucune augmentation ou diminution subite. Elle était la même pour tout le district; aucun propriétaire minier ne pouvait payer ses ouvriers plus ou moins qu'un autre. « Les maîtres », dit un ancien règlement, « doivent apporter une grande loyauté, un soin charitable et chrétien à accorder aux mineurs un salaire convenable, afin qu'ils puissent subvenir à leur entretien, et que l'insuffisance de leur paye ne les expose pas à dérober. Car lorsqu'on retranche injuste-

<sup>1</sup> Voy. H. ACHENBACH, *Gemeines deutsches Bergrecht*, t. I, p. 69. — J. VON KÖNNE-  
RITZ. — Voy. WEBER, *Archiv. für Sächsische Geschichte*, t. V, p. 15.

<sup>2</sup> BUCHHOLTZ, t. VIII, p. 244. — ACHENBACH, p. 110.

ment aux ouvriers et aux serviteurs une partie de leur salaire ou de leur nourriture, on en fait des voleurs domestiques ou des brigands de grands chemins<sup>1</sup>. » Les mineurs qui tombaient malades ou devenaient incapables de travailler étaient soutenus par la caisse de secours de la corporation minière administrée par les doyens de la compagnie ou par des employés de la mine. Les veuves et les orphelins recevaient sur cette caisse de quoi subvenir à leurs besoins, et cela, non à titre de secours charitable, mais comme une pension justement due<sup>2</sup>.

L'exploitation des mines est une industrie tout allemande. Elle se perfectionna en se développant, et devint le modèle de toutes les entreprises analogues des autres pays. En Bohême, les mineurs allemands étaient en majorité<sup>3</sup>. C'est un Allemand qui découvrit les filons de cuivre écossais et introduisit en Écosse l'art de l'exploitation minière<sup>4</sup>. En 1452, le roi d'Angleterre fit venir nos mineurs de Misnie, d'Autriche et de Bohême pour exploiter les mines royales<sup>5</sup>. Il est probable qu'en France aussi les Allemands furent initiateurs, car la plupart des termes qui se rapportent en français à l'exploitation des mines sont d'origine allemande.

En Allemagne, les travaux des mines créèrent peu à peu des vallées animées, des villes florissantes là où n'était jadis que la solitude des montagnes et des bois<sup>6</sup>, et enrichirent à la fois princes et ouvriers. Au moyen âge, l'exploitation minière était considérée comme une « occupation divine, honorable et juste », les mines pas-

<sup>1</sup> VOY. WEISKE, *Aufsatz über den Bergbau die Christl-socialen Blätter* (1875), n° 49 et 50. Du même auteur, *Der Bergbau und das Bergregal*, (Eisleben, 1845.)

<sup>2</sup> VOY. ACHENBACH, *Die deutschen Bergleute der Vergangenheit*, p. 89-92.

<sup>3</sup> FISCHER, *Gesch. des Handels*, t. II, p. 319-320.

<sup>4</sup> LESLIE, *De Rebus Scot.*, p. 430.

<sup>5</sup> RYMER, *Fœdera*, t. XI, p. 317.

<sup>6</sup> Sur les villes minières, voy. MOSCH, *Zur Geschichte des Bergbaues in Deutschland*, t. II, p. 223. — Après qu'en 1471 on eut découvert la riche mine de Schneeberg en Saxe, la ville du même nom s'éleva tout à côté comme par enchantement. Le pays environnant fut exploité et fouillé par suite de l'affluence des mineurs. C'est avec la même rapidité que Joachimsthal, en Bohême, devint une ville prospère après que la mine actuelle y eut été pour la première fois mise en exploitation (1516). On assure que huit mille mineurs s'y rassemblèrent. Ces précédents et d'autres semblables n'ont d'autre équivalent dans les temps modernes que la prompte création de villes nouvelles dans les terres aux riches minerais de la Californie et de la Nevada. Mais en Allemagne des lois pratiques et libérales furent promptement appliquées aux villes ainsi spontanément créées, et dans un temps relativement court ces lois furent adaptées aux nouveaux centres industriels. — ACHENBACH, *Die deutschen Bergleuten der Vergangenheit*, p. 83. Le principe de la liberté de la mine régna d'abord en Allemagne, permettant à chacun la fouille des minerais précieux et garantissant à celui qui découvrait un bon filon une propriété certaine en des limites précises. Cette liberté des mines, qui fut incontestablement un levier puissant pour leur prospérité, remonte en Allemagne à la fin du douzième siècle.

saient pour l'un des plus grands et utiles présents fait par le Tout-Puissant aux pays allemands, non-seulement à cause des trésors d'argent, d'or, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de vif-argent qu'elles contenaient, mais surtout parce que, grâce à elles, plus de cent mille Allemands<sup>1</sup> trouvaient leurs moyens d'existence. « Les travaux des champs et des mines », dit Georges Agricola, « sont également dignes de respect, parce qu'ils enrichissent sans faire tort à personne. Souvent la guerre, même lorsqu'elle est juste, enrichit aux dépens des innocents. Les receveurs d'impôts et les marchands s'attirent la haine populaire s'ils font des profits considérables, et ne font point fortune s'ils sont modérés. Au lieu que, sans léser personne, nous tirons du sol bien travaillé des bénéfices abondants. Les mines rapportent encore davantage<sup>2</sup>. »

« Parmi les richesses actuelles de l'Allemagne », écrivait Énéas Sylvius en 1458, « les filons d'or et d'argent découverts récemment tiennent une fort grande place. Les mines des monts Kuttén en Bohême; en Saxe, celles du mont Rammel; en Misnie, celles des Freiburger, Geisberg et Schneeberg ont montré d'inépuisables veines d'argent. Dans les vallées de l'Inn et de l'Ens, près de Saint-Léonard et dans le comté de Styrie, les ducs d'Autriche ont aussi découvert des mines fécondes. Le Rhin roule de la poussière d'or, et la Bohême possède des fleuves où les Taborites trouvent des grains d'or de la grosseur d'un pois. L'Allemagne possède en abondance le fer, le laiton, le cuivre, et reçoit l'or de la Hongrie<sup>3</sup>. »

La mine d'argent découverte dans l'Erzgebirge (1471) était l'une des plus productives de l'Allemagne. Dans les premières années, elle rapporta environ 352,000 quintaux d'argent. Le syndic minier faisait faire des tables et des chaises avec la matière brute. Le duc Albert de Misnie se fit un jour servir son repas dans un minerai d'argent pesant 400 quintaux. Souvent, au lieu de payer les mineurs en argent monnayé, on leur donnait leur salaire sous forme de gâteaux d'argent<sup>4</sup>. Entre 1490 et 1500, on tira des mines de Glashütte et de Schreckenbergr, dans la région méridionale de l'Erzgebirge, un produit net de 24,838 florins du Rhin. Les mines d'étain d'Altenberg rapportaient annuellement (entre 1490 et 1500) cinq à six mille quintaux d'étain. On tira, entre 1476 et 1499, au moins 125,000 thalers des mines d'argent de l'Annaberg; en 1505, le produit s'éleva à

<sup>1</sup> Voy. BUCHHOLTZ, t. VIII, p. 215.

<sup>2</sup> Voy. ROSCHER, *Gesch. der Nationalökonomik*, p. 49-50.

<sup>3</sup> *De ritu, situ, moribus et conditione Germanie descriptio*, dans l'édition des *Œuvres d'Énéas Sylvius*, Bâle, 1053-1086.

<sup>4</sup> FISCHER, t. II, p. 481. — GMELIN, *Beyträge zur Geschichte des deutschen Bergbaus*, p. 306. En 1478, une fouille de trois mois rapporta deux tonnes d'or.



400,000 florins; en 1504 on partagea entre tous les ouvriers plus de 10,000 thalers<sup>1</sup>.

Les mines du territoire de Mansfeld rapportaient des sommes presque égales. « Les comtes de Mansfeld », dit une chronique minière, « ont dans leurs domaines une mine de schiste incomparable; ce schiste produit du cuivre dont le quintal se vend de vingt à vingt-quatre onces d'argent, résultat si considérable qu'on y peut à peine croire. Il semble que le sol soit inépuisable; de quelque côté qu'on l'entr'ouvre, on y découvre des trésors. Dans les années médiocres, on en tire de 8,000 à 15,000 quintaux de schiste; dans les bonnes, de 13,000 à 30,000<sup>2</sup>. »

Les montagnes de Bohême étaient d'une telle richesse minérale que, dans les environs de Bergreichenstein, trois cent cinquante moulins à or fonctionnaient journellement<sup>3</sup>; et cependant elles étaient encore bien moins productives que les riches mines d'or du Riesengebirge<sup>4</sup>.

On a calculé que les mines de Salzbourg rapportèrent plus de 40 millions de monnaie d'or et d'argent en l'espace de deux cents ans. Le Tyrol aussi renfermait d'inépuisables richesses. Les bords de l'Adige passaient dans l'Allemagne du Sud pour une source d'or intarissable. A elle seule la mine de Schwaz rapportait annuellement 300,000 florins à la cour de Vienne. En 1483 on y frappa 48,000 marcs d'argent pur<sup>5</sup>.

« Pour apprécier les sommes considérables que les Allemands tirent de leurs mines et de leur commerce », dit Enéas Sylvius, « il ne faut qu'examiner leurs mobiliers, le luxe de leurs habillements, leurs tables chargées de vaisselles d'argent. » « Quelle est celle de vos auberges », demande-t-il au chancelier de Mayence Martin Mayer, « où l'on ne serve à boire dans de l'argent? Quelle est la femme (je ne parle pas ici de la noblesse, mais de la bourgeoisie) qui n'ait des parures d'or étincelantes? Que dirais-je des chaînes de col des chevaliers, des mors de leurs chevaux travaillés avec l'or le plus pur, de leurs éperons et gardes d'épée ornés de pierres précieuses, de leurs bagues, ceinturons, casques, harnais qui tous resplendissent d'or? Que vos meubles d'église sont riches! que de reliques sont enchâssées dans l'or et les perles! que vos autels sont splendidement ornés! que vos prêtres sont magnifiquement vêtus! Quelles richesses con-

<sup>1</sup> GMELIN, p. 302-304, 351-352. A la même époque la Saxe trait d'immenses revenus de ses inestimables mines de sel à Halle et Goslar. FISCHER, t. II, p. 484.

<sup>2</sup> FISCHER, t. II, p. 482-483.

<sup>3</sup> PEITHNER, *Gesch. der böhmischen und mährischen Bergwerke*, p. 11.

<sup>4</sup> FISCHER, t. II, p. 484.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 485-486. — SPERGES, *Tyrolische Bergwerksgeschichte*, p. 88.

tient l'intérieur de vos sacristies<sup>1</sup> ! « Il n'est pas rare, dit Wimpheling, qu'à la table des marchands on soit servi dans de la vaisselle d'or et d'argent. Moi-même, un jour, à Cologne, j'ai été traité de cette manière avec onze autres invités. Les marchands allemands établis à l'étranger font souvent venir de leur pays, pour leur ameublement, des objets d'or et d'argent pesant 30, 40 et souvent jusqu'à 150 livres. Ils mènent grand train, et tirent vanité de leurs plats et gobelets, surtout en présence des étrangers. » Ce témoignage rappelle ce que raconte Jérôme Münzer, médecin de Nuremberg, de l'accueil qu'il reçut des marchands allemands de Barcelone<sup>2</sup> (1494). « Nos riches négociants », dit encore Wimpheling, « font circuler l'or et surtout l'argent de notre pays dans presque toutes les contrées de l'Europe<sup>3</sup>. » « La Germanie est riche et puissante par son industrie et son commerce », dit le *Livre des Chroniques* (1493). « En fait de richesses minérales, elle ne le cède à aucun autre pays de la terre, et tous les peuples, Italiens, Français, Espagnols, etc., tirent des marchands allemands presque tout l'argent dont ils font usage<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *De ritu*, etc., 1055. — SPITTLER, *Gesch. Wirtembergs*, p. 69.

<sup>2</sup> Münzer rencontra dans son voyage des marchands allemands d'Augsbourg, d'Ulm, de Ravensbourg, etc., à Barcelone, Valence, Lisbonne et d'autres villes de la péninsule des Pyrénées. Lui et ses compagnons furent traités avec un grand faste par les marchands de Barcelone. « Invitati ad eorum domos ex solo auro et argento bibimus et comedimus more Cathelanorum et steterunt continuo musici cum diversis generibus instrumentorum, ut recrearemur, fecerunt coreas, saltationes more Maurorum. » KUNSTMANN, p. 296-298. D'après ce que rapporte Conrad Celtes, presque toute la vaisselle des marchands de Nuremberg était en argent.

<sup>3</sup> A la fin de son livre : *De arte impressoria*.

<sup>4</sup> L'Angleterre tirait l'argent monnayé de la haute Allemagne; le Danemark et la Norvège, des villes hanséatiques les plus proches. « Si l'on réfléchit, dit Fischer (II, 489), que sur beaucoup de mines dont l'existence est hors de doute, nous manquons absolument de renseignements, et que sur d'autres mines très-fécondes comme celles de Freyberg, Annaberg, Marienberg, nous n'avons que des documents incomplets offrant de grandes lacunes, on ne pourra hésiter à reconnaître que l'Allemagne était le Mexique et le Pérou des Européens d'alors. » Voy. aussi p. 511.

## CHAPITRE III

### LE COMMERCE ET LE CAPITAL.

#### I

En même temps que les corporations ouvrières, les villes avaient vu se fonder de toutes parts des compagnies commerciales, embrassant, elles aussi, tous les intérêts sociaux de leurs membres, et formant des sociétés solidement établies. Leurs vues morales et religieuses, les devoirs de mutuel appui obligeant tous leurs associés étaient les mêmes que dans les corporations; comme les corporations, elles avaient des privilèges particuliers; un appareil spécial de justice, un tribunal exerçant le droit de punir; des revenus mobiles et un capital inamovible consistant principalement en maisons de réunion, entrepôts et magasins; la famille des compagnons marchands était de droit sous la protection de la compagnie, ainsi que les apprentis et les aides. Mais tandis que les corporations se rapportaient à l'économie industrielle en général et se proposaient principalement la protection des métiers et l'extension générale de l'industrie, les compagnies marchandes avaient pour premier but de procurer à leurs membres le plus d'avantages commerciaux possible, et d'obtenir, soit le droit exclusif d'exercer le commerce dans tel ou tel pays, soit le monopole de la vente d'un produit.

Non-seulement dans les villes allemandes, mais aussi dans les pays étrangers où florissait notre commerce, ces compagnies (appelées aussi *hanses*<sup>1</sup>) s'étaient depuis longtemps établies et avaient obtenu des souverains et des gouvernements de nombreux privilèges commerciaux, ainsi que la liberté d'association.

<sup>1</sup> Le mot *Hansa*, bien que synonyme de *gilda*, fut surtout et d'abord employé en Angleterre pour signifier une association marchande. — SARTORIUS, *Gesch. der deutschen Hansa*. t. I, p. 73-75. On trouve déjà le mot de *hansa* dans Ulilas, pour signifier *cohors* ou multitude. — Voy. aussi MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 254, note 1.

Peu à peu, les hanses particulières des villes de l'étranger se fondirent en une seule et même société, et formèrent un corps puissant, fermé aux étrangers et leur faisant concurrence.

C'est ce qui eut lieu à Londres : les diverses compagnies marchandes de Cologne, Hambourg, Lubeck, etc., s'unirent et formèrent la « Compagnie générale des marchands allemands ». Chaque association prise à part garda son indépendance, mais l'Union générale devint l'organe autorisé de tous les droits et devoirs communs. En sa qualité de corps librement constitué, elle concluait des contrats avec la ville et se portait garante des privilèges commerciaux des hanses particulières. A la maison centrale, un « alderman », aidé des membres du conseil, rédigeait les lois, les règlements, et les soumettait à l'approbation des associés le jour de l'assemblée générale. La maison centrale était située dans un vaste enclos « bien protégé » où se trouvaient les logements, les entrepôts, les boutiques. Elle prit le nom de *Stahlhof* et fut donné en toute propriété à la compagnie par le roi d'Angleterre en 1474. La Hanse générale avait droit de juridiction et droit de punition dans une mesure très-étendue; elle exerçait une police sévère. Sur la caisse commune formée par les contributions, les amendes et les taxes, elle payait les gages des employés et des serviteurs, faisait les présents et les dons honorifiques, et subvenait aux frais généraux d'entretien. Les associés vivaient entre eux dans une communauté presque monastique, et sous le rapport religieux étaient dans une étroite union<sup>1</sup>.

Les documents relatifs à la Hanse générale de Bergen, en Norvège, nous retracent le fidèle tableau de cette vie commune. La Hanse y possédait vingt et un établissements indépendants formant ensemble deux paroisses et séparés les uns des autres par des palissades ou de solides murailles. Ils étaient entourés de longs bâtiments de bois s'étendant au loin. Chaque établissement avait son nom, son enseigne particulière, et sur la rive, son débarcadère, où les bateliers déchargeaient les marchandises. L'établissement recevait généralement quinze « familles » ou « compagnies de table » composées de maîtres, de compagnons et d'apprentis. La « famille » était gouvernée par celui qu'on appelait le « maître de maison » (*Usbonde*), chargé d'exercer une surveillance générale sur les employés de commerce, les ouvriers, les domestiques, de pourvoir à leur entretien et de maintenir la discipline. Les intérêts communs étaient confiés à un

<sup>1</sup> LAPPENBERG, *Urkundl. Gesch. des hansischen Stahlhofes zu London* (Hambourg, 1851). Dans la « taverne du Rhin » associée à la hanse allemande, les compagnons de William Shakespeare, les plus joyeux gourmets de Londres, se régalaient du vin du Rhin, de langue de bœuf fumée et d'autres mets allemands. — BARTHOLO, *Gesch. der deutschen Hansa*, t. II, p. 131. — VOY. O. SCHWEBEL, *Der Hansische Stahlhof zu London* (1831)



« alderman » nommé par élection. Dans les bâtiments qui s'étendaient autour de l'enclos se trouvaient, à l'étage inférieur, les boutiques d'étalage et les hangars de marchandises. Au-dessus étaient les parloirs, les chambres à coucher des facteurs et autres habitants de la maison, la cuisine et le « petit schutting » qui servait aux « familles » de salle à manger et de parloir. Au fond de l'enclos, un solide bâtiment de pierre renfermait, dans ses sous-sols, des caves sûres, des celliers pour les marchandises précieuses. En haut était le « grand schutting », salle commune où les « familles » se tenaient pendant l'hiver et prenaient leurs repas. Contre les murailles de cette salle, de nombreux foyers étaient établis, servant de fourneaux de cuisine et chauffant tout l'emplacement. Le soir, chaque « famille » rentrait dans sa chambre à coucher. Des veilleurs armés et des chiens féroces, déchainés la nuit, défendaient contre les voleurs. Tout, dans l'enclos, était soumis à une discipline exacte et sévère. Les heures de travail, les récréations, les repas, les assemblées règlementaires et les plaisirs pris en commun étaient fixés par une loi stricte, et toute tentative pour se soustraire à la discipline était rigoureusement punie. Le nombre des associés des établissements réunis variait, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, entre deux et trois mille; les femmes en étaient exclues et ne pouvaient pénétrer dans l'enclos. Un des associés s'étant marié, perdit pour toujours le droit de faire partie de la compagnie. Les autorités élues se chargeaient de toutes les parties de l'administration et rendaient la justice de leur autorité privée. Celui qui voulait entrer dans l'association devait s'engager à y rester dix ans. Les jeunes gens parcouraient successivement tous les degrés de la science commerciale depuis l'apprentissage; et c'est ainsi qu'au milieu d'une lutte continuelle avec une mer redoutable, dans un pays rude et montagneux, entravée par un climat sévère, sous des lois rigoureuses, soumise à un âpre labeur, se forma l'une des plus excellentes écoles de commerce de l'Allemagne du Nord.

Les jeux proposés aux apprentis de Bergen suffiraient seuls à nous faire comprendre comment était formée la génération d'acier, endurcie à toute souffrance, qui y était élevée. Les principaux étaient ceux du « fouet » et de l'« eau »; ils avaient lieu pendant les fêtes de la Pentecôte. Pour le jeu de l'eau, les apprentis, après un repas plantureux, étaient plongés sans vêtements dans la mer; on les jetait çà et là parmi les vagues encore glacées par l'hiver, puis on les en retirait à moitié transis, et ils étaient fouettés de verges par quiconque pouvait les atteindre jusqu'à ce qu'ils aient pu reprendre leurs vêtements. Le « jeu du fouet » était encore plus terrible. En grande pompe, après toutes sortes de cérémonies, les apprentis

recevaient de dix « husbondes » et de compagnons désignés d'avance, de rudes coups de fouet; puis venait un repas de fête où ils étaient obligés de servir toute la compagnie et par conséquent leurs bourreaux. Avant la flagellation, le doyen des « maîtres de maison » les exhortait, dans un discours solennel, à la bonne tenue, à la probité, au travail, à l'obéissance; il les mettait en garde contre l'ivrognerie, l'esprit querelleur, etc. Le jeu qui allait avoir lieu, leur disait-il, était destiné à servir d'épreuve, et celui qui ne croyait pas pouvoir s'y soumettre jusqu'au bout avait encore toute liberté de se retirer. Chacun alors acceptait l'« épreuve ». Pendant sa durée, si quelque apprenti, vaincu par la souffrance ou la fatigue, s'asseyait, il était le lendemain matin plongé dans la mer « pour être fortifié! ».

La réunion de toutes les compagnies des villes d'un même pays en un seul et même corps nous offrira dans un plus vaste rayon un exemple du système d'association commerciale à cette époque. En Angleterre, les hanses de Lynn, Boston, York, Bristol, Ipswich, Norwich, Yarmouth, Hull et autres s'unirent à la grande hanse de Londres, et se firent représenter par elle en dehors du pays. L'alderman placé à la tête de cette union générale avait par conséquent sous sa direction le commerce allemand de toute l'Angleterre. La puissante compagnie commerciale de Novogorod s'organisa de la même manière. Elle réunit tous les marchands allemands en un seul corps, et fit concurrence au commerce russe. Dans les pays scandinaves, la grande compagnie de Wisby, dans l'île de Gottland, joua le même rôle, ainsi qu'à Bruges le célèbre « Komtoor », centre de toutes les compagnies marchandes des Pays-Bas. Dans l'intérêt de la bonne administration, pour le maintien et la défense des droits commerciaux, le Komtoor était divisé en trois branches : les villes du pays de Lubeck, les cités wendes et saxonnes formaient la première; la seconde reliait les villes de Westphalie et de Prusse; enfin la troisième comprenait les villes de Gottland, de Livonie et de Suède. Chaque division constituait un corps séparé et exerçait, par l'entremise de chefs élus, l'autorité judiciaire et la justice de paix. Dans les délibérations générales, la majorité faisait loi<sup>2</sup>.

Cette sorte de confédération partagée en trois cercles et s'intitulant : « Compagnie des marchands réunis du Saint-Empire d'Allemagne », devint le point de départ de la « Hanse générale allemande ».

Tandis que le système d'association se développait à l'étranger

<sup>1</sup> Voy. FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 221-230. Dans le *Stahlhof de Londres*, on ne trouve aucune trace de ces jeux dans lesquels la force de résistance physique et la fermeté d'âme du pauvre novice étaient éprouvées d'une manière presque inhumaine. — BARTHOLD, t. II, p. 134.

<sup>2</sup> GIERKE, t. I, p. 352-357. — FALKE, *Gesch. des Handels*, t. I, p. 230-234.

d'une manière si grandiose, à l'intérieur de notre pays, au nord et à l'ouest, beaucoup de villes commerçantes entraient aussi dans une étroite ligue défensive et offensive pour le maintien de la paix, la sécurité des échanges, la régularisation des questions judiciaires, les douanes et le change. C'est ainsi que se forma peu à peu l'Union générale des villes, société fondée sur la libre alliance de toutes les compagnies commerciales appartenant d'origine et de droit à la basse Allemagne. De l'union de cette confédération avec la Hanse générale existant déjà à l'étranger, naquit la célèbre Ligue Hanséatique, où entrèrent peu à peu toutes les villes de l'Allemagne du Nord, depuis Riga jusqu'aux frontières de Flandre, et, au sud, jusqu'au pied des montagnes de la Thuringe.

La Hanse était divisée, comme le « Komtoor » de Bruges, en sections, ou « quartiers » dont les limites et l'étendue variaient fréquemment. Elle fut enfin définitivement partagée en quatre quartiers. Lubeck était le centre du quartier wende; Cologne, du quartier rhénan; Brunswick, de la Saxe, et Danzig, de la Prusse et de la Livonie. En dehors de la Hanse, les villes du duché de Clèves, de Westphalie, de Gueldre, de Frise, de Poméranie, etc., formèrent des associations particulières.

La Hanse représentait les marchands allemands à l'étranger, défendait les droits des compagnies commerciales, assurait et multipliait leurs libertés, veillait à la sécurité marchande sur les mers en appareillant des vaisseaux destinés à combattre les pirates, réglait tous les intérêts commerciaux, posait, en un mot, par l'exercice de sa vaste autorité les premières assises d'un droit commercial universel. Jouissant d'un pouvoir législatif sans restriction dans les questions de commerce et de marine marchande, jugeant et punissant à l'intérieur de son administration, y maintenant la paix et la justice, elle formait un vaste État dans l'État. Cependant elle nuisait aussi peu au pouvoir et à l'unité de l'Empire que, dans un cercle plus restreint, les corporations et unions marchandes nuisaient au pouvoir et à l'unité des villes. Bien que la Hanse ne s'appuyât point sur l'État, ses sentiments envers l'Empire étaient pleins de dévouement. Les armes qu'elle s'était choisies suffiraient presque à nous le prouver. A côté de la clef des armoiries de Novogorod; à côté de la morue de celles de Bergen, apparaît dès le quinzième siècle le demi-aigle double; les armes du Stahlhof de Londres et du Komtoor de Bruges portent l'aigle tout entier<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. les armoiries dans le second vol. de Sartorius, *Gesch. der Hansa*. — SCHLÖZER, *Verfall und Untergang der Hansa*, p. 80-82.

## II

C'est au quinzième siècle que la Hanse atteignit son plus haut degré de puissance. Son autorité commerciale s'étendait en Russie, en Suède, en Danemark, en Norvège, en Angleterre et en Écosse, en France, en Espagne et en Portugal, dans tout l'intérieur de l'Allemagne, en Lithuanie et en Pologne. La Russie et les pays scandinaves lui étaient, commercialement parlant, entièrement assujettis. Quant à l'Angleterre, au même point de vue, elle se trouvait vis-à-vis de l'Allemagne dans la situation où l'Allemagne est actuellement vis-à-vis d'elle <sup>1</sup>.

Entre les villes hanséatiques Danzig tenait le premier rang et avait su conquérir une importance universelle. Dès le commencement du quinzième siècle, cette ville était en rapport direct avec tous les pays entrés par leur marine marchande dans le réseau hanséatique, et s'était frayé des voies particulières en Lithuanie, en Pologne et en Hongrie. Ses marchands tiraient des pays scandinaves le fer, le cuivre, la pelleterie, les poissons, la résine, la poix, le goudron, plusieurs sortes de bois, et y importaient surtout le drap fin, les soieries, le velours, les métaux, le froment, le seigle, le lin, le chanvre, le houblon, l'huile, les vins d'Espagne et du Rhin, les épices et la toile <sup>2</sup>. De Lisbonne, ses vaisseaux exportaient du bois, de la farine, de la bière, des poissons séchés, et y apportaient du sel, du liège, de l'huile, des figues, des oranges, des vins fins et des fourrures précieuses. Protégés par le gouvernement portugais, les marchands de Danzig exportaient aussi du bois de construction pour les navires <sup>3</sup>. Leur commerce était très-actif sur les rives de la Galicie et les bords occidentaux de la France, surtout à Baïe <sup>4</sup>, port situé au sud de Nantes, d'où ils tiraient, entre autres marchandises, le fameux sel du pays. En 1474, soixante-douze vaisseaux de Danzig abordèrent en Bre-

<sup>1</sup> Voy. KISSELBACH, *Der Gang des Welthandels*, p. 235. — Les marchands des hanses anglaises étaient appelés Easterlings ou marchands de l'Est, par opposition aux marchands de l'Ouest, c'est-à-dire aux Belges et aux Hollandais. Le mot sterling ou livre sterling est une abréviation d'*easterling*, parce que pendant longtemps tout l'argent qui circulait en Angleterre provenait de la Hanse. — LIST, *Gesammelte Schriften*, t. III, p. 37.

<sup>2</sup> Sur le commerce hanséatique avec la Russie et les pays scandinaves, voy. aussi BEER, *Allgem. Gesch. des Welthandels*, t. I, p. 253-261.

<sup>3</sup> Voy. HIRSCH, *Dantzig's Handelsgeschichte*, p. 271-272.

<sup>4</sup> Voy. HIRSCH, p. 90-92, et ses observations sur ce sujet dans la *Chronique de Weimreich*, t. VIII, note 3.



tagne, et cinquante et un de ses navires mouillèrent à la fois à l'embouchure de la Vistule<sup>1</sup>. Le commerce avec l'Angleterre formait pour Danzig la plus importante branche d'échanges<sup>2</sup>. Elle y importait ses céréales, ainsi que les bois de construction des rives de la Vistule, et exportait les laines anglaises. Danzig envoyait souvent en Angleterre de six à sept mille vaisseaux chargés de blé, et exportait la laine et les fourrures. Ses marchands apportaient à la Flandre différentes espèces de bois et de céréales, et en rapportaient, surtout de Bruges, centre commercial de tous les peuples, les produits variés de l'industrie universelle. Le commerce de Danzig avec la Hollande était si considérable que rien qu'en une seule année (1481), onze mille de ses navires, grands et petits, y apportèrent du blé. Les Hollandais, de septembre 1441 à mai 1447, par conséquent en l'espace de cinq ans et demi, payèrent à la ville de Danzig plus de douze millions, c'est-à-dire, d'après la valeur actuelle de l'argent, environ cent vingt millions de thalers<sup>3</sup>. Danzig formait de véritables flottes, composées de trente à quarante navires, et chacune d'elles, de par l'autorité de la ville, était suivie de vaisseaux de guerre destinés à la protéger.

Une discipline sévère régnait sur les navires hanséatiques. Lorsqu'un bâtiment avait atteint la pleine mer après une demi-journée de traversée, le capitaine rassemblait tous les marins et voyageurs, et leur tenait le discours suivant : « Nous voici entre les mains de Dieu. Nous sommes livrés aux vents et aux vagues, nous aurons à partager les mêmes périls; c'est pourquoi, ici, tous doivent être égaux : nous aurons peut-être à affronter des ouragans soudains, la rencontre de pirates; des dangers sans nombre nous menacent au milieu des flots redoutables. Aussi notre voyage ne pourrait-il bien s'effectuer si nous ne commençons par établir une ferme discipline. Avant tout, prions. Chantons à Dieu de pieux cantiques; obtenons du Seigneur un bon vent et une heureuse traversée; ensuite, selon le droit marin, nous nommerons des échevins pour le maintien de la justice. » Alors, avec l'assentiment des assistants, on procédait à l'élection d'un bailli, de quatre échevins, d'un justicier chargé de punir ceux qui seraient en faute, et d'autres fonctionnaires encore. Puis la loi marine était proclamée : « Il est interdit de jurer par le nom de Dieu, de prononcer le nom du démon, de

<sup>1</sup> Hirsch, dans la *Chronique de Weinreich*, t. VIII.

<sup>2</sup> Sur le commerce anglais à Danzig, voy. : Hirsch, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 98-116.

<sup>3</sup> Hirsch, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 98-116. En 1428, cent seize vaisseaux hollandais et anglais entrèrent à Danzig. — Voy. ROPP, *Hanserecesse* (Leipzig, 1876), vol. I, IX, note 1.

s'endormir pendant la prière, d'aller et venir avec des lumières; de gaspiller les denrées alimentaires; d'empiéter sur les droits du cabaretier; de jouer aux dés ou aux cartes après le coucher du soleil; d'empêcher le cuisinier de bien remplir ses fonctions; d'entraver les manœuvres des matelots, le tout, sous peine d'amende. » On menaçait de sévères punitions corporelles ceux qui dormiraient au lieu de faire le quart, feraient du tapage à bord, sortiraient leurs armes de leurs fourreaux, causeraient, en un mot, quelque désordre. Lorsque la traversée approchait de sa fin, le bailli et les échevins réunissaient de nouveau l'équipage; le premier se démettait de sa charge en disant : « Pardonnons-nous mutuellement tout ce qui s'est passé pendant la traversée; regardons-le comme mort et non venu; nous avons rendu les sentences nécessaires dans un esprit de justice et d'équité; aussi, je demande à chacun, en toute loyauté, d'oublier l'inimitié qu'il pourrait avoir conçue pour un autre, et de jurer, sur le sel et le pain, de n'y plus jamais songer avec amertume. Cependant celui qui se croirait lésé dans ses droits peut, d'après l'ancien usage, porter plainte devant le bailli du bord et réclamer justice avant le coucher du soleil. » Chacun mangeait ensuite le pain et le sel; on renonçait mutuellement à toute rancune; une fois le vaisseau entré dans le port, le tronc contenant les amendes était confié au bailli, afin qu'il en distribuât le contenu entre les pauvres.

L'importance des navires de Danzig, calculée d'après les charges de céréales ou d'après les tonneaux, peut s'apprécier par les chiffres suivants : ils étaient de quarante à douze cents tonneaux et recevaient de soixante à trois cents charges de blé. Le fameux *Pierre de Danzig* porta même jusqu'à deux mille deux cent cinquante charges de sel (1474); il avait souvent à bord quatre cents hommes d'équipage. Pourvus de gaillards d'avant solides, quelquefois même doubles, les plus importants navires de Danzig faisaient en même temps le service de marine de guerre et de marine marchande<sup>1</sup>. Danzig, utilisant avec intelligence ses richesses forestières, déploya pour la construction des vaisseaux une activité remarquable. Aussi les bâtiments sortis de ses chantiers étaient-ils très-recherchés, ainsi que toute matière brute ou fabriquée destinée à la marine et provenant de ses ateliers.

Danzig, dans la plupart de ses opérations commerciales avec l'étranger, était associé à Lubeck<sup>2</sup>, ou du moins aidé de sa coopération. Lubeck devait toute sa richesse commerciale à ses vastes échanges avec Riga, Revel, Dorpat, Novogorod et les villes russes, échanges dont le monopole lui fut longtemps conservé. C'est

<sup>1</sup> Voy. J. D., *Wunderer's Reisebericht*, dans les *Arch. de Francfort* de FICHARD, t. II, p. 245.

<sup>2</sup> HIRSCH, *Danzig's Handlungsgeschichte*, p. 193.

par le canal de Lubeck que les matières premières russes, ainsi que les produits des plaines de la Pologne et de la Lithuanie (bois, goudron, fourrures communes et fines, cuirs et cuivre, cire, miel, graisse, viande, céréales et lins), étaient importés en Occident, et que les produits naturels et les œuvres d'art d'Allemagne, de Flandre et d'Angleterre étaient exportés dans le Nord. La célèbre bière de Lubeck s'expédiait dans tous les pays du Nord, et la prospérité commerciale de cette ville allait toujours en croissant. Les étrangers y affluaient. C'était, parmi les ports de la Baltique, le centre principal de ces grandes caravanes de marchands, d'artisans, de chevaliers, de voyageurs de toute condition, qui, jusqu'au seizième siècle, se rendaient tous les ans en Livonie<sup>1</sup>. « Lubeck possède de telles richesses, un si grand pouvoir », écrivait Aeneas Sylvius en 1458, « que le Danemark, la Suède et la Norwége sont accoutumés à élire et à déposer les rois sur un signe d'elle<sup>2</sup> ».

Le commerce de Breslau avait aussi une grande importance. Par ses relations avec Vienne et Presbourg, il mettait la Belgique en communication avec le Danube, atteignait l'Elbe supérieur en passant par Prague, Brème et Leipzig, descendait les pentes de l'Allemagne du Sud jusqu'à l'Oder, et là, partageait avec Stettin l'empire commercial du pays<sup>3</sup>.

Les villes rhénanes saxonnes, celles de la haute Allemagne et de l'Allemagne du Sud, avaient aussi un commerce florissant : « Cologne, par ses vastes affaires et ses inestimables richesses », dit Wimpheling, « est la reine du Rhin. Que dirais-je de Nuremberg qui entretient des relations avec presque tous les pays de l'Europe et débite au loin son orfèvrerie d'or et d'argent, ses ouvrages artistiques de cuivre, de bronze, de pierre et de bois? On peut à peine se faire une juste idée de sa richesse, et j'en dis autant d'Augsbourg. La ville d'Ulm, bien moins importante, tire, dit-on, de son commerce plus d'un demi-million de florins par an<sup>4</sup>. Les villes alsaciennes font de magnifiques affaires, et Strasbourg surtout est extraordinairement riche<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 176-178. — SCHLÖZER, *Verfall der Hansa*, p. 75, 100.

<sup>2</sup> Voy. SCHLÖZER, p. 74.

<sup>3</sup> KLÖDEN, *Gesch. des Oderhandels* (1852). — FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 181.

<sup>4</sup> Ce chiffre n'est pas exagéré. — JÄGER, *Ulm*, p. 376-377-387. Ulm avait le plus célèbre commerce de vins de l'Allemagne du Sud, et vendait surtout les vins rouges et blancs du Rhin que ses marchands achetaient sur place. — JÄGER, p. 715-717.

<sup>5</sup> A la fin de son traité : *De arte impressoria*. En 1507, l'Italien Vettori disait à propos de Strasbourg : *Argentina ha tanto d'entrata, que dicono aver congregato in communita molte centinaia di migliaia di fiorini*. • Il n'y a point de

Par Strasbourg, Colmar et les petites villes de l'Alsace, par Bâle, Constance et Genève, le commerce allemand s'étendait jusque dans l'intérieur de la France, et par Marseille jusqu'aux rives de la Méditerranée. Du Rhin, au nord, il descendait jusqu'à l'embouchure du fleuve; du nord-est de l'Allemagne, en passant par l'Allemagne centrale, il pénétrait dans les contrées de l'Elbe et de la Baltique; à l'ouest, par les villes de Franconie et de Saxe, il prenait possession des pays danubiens; au sud, par les Alpes suisses, il gagnait Gènes, Venise, Milan, Lucques, et Florence. Enfin, par les passages des Alpes suisses et tyroliennes, les marchands de l'Allemagne du Sud formaient le point de jonction entre l'Europe du Sud, le nord-est de l'Empire et les populations slaves qui en marquent la limite.

Pour faciliter les communications, un service de messagerie reliait entre elles un grand nombre de villes de commerce. On avait établi à Danzig des courriers réguliers pour les correspondances commerciales. Dès le quatorzième siècle un service semblable rattachait Augsburg à Venise. Il était confié aux « officiers messagers », fonctionnaires nommés par le conseil, et formant une corporation particulière<sup>1</sup>.

Le commerce de l'Allemagne avec Venise avait une importance

ville en Allemagne », dit Machiavel, « qui n'ait un trésor public, et tout le monde sait que Strasbourg possède à elle seule plusieurs millions de florins. » *Opere*, IV, p. 153. Érasme disait que Strasbourg était si riche, qu'au lieu de l'appeler *Argentoratus*, la ville d'argent, on devait la nommer *Aurata*, la ville d'or. — Voy. SCHMOLLER, *Strassburg, zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 68. — Voy. FALKE, II, 363, 364.

<sup>1</sup> GREIFF, *Tagebuch von Lucas Rem*, p. 77. — En 1444, trois « coureurs » furent pillés et assassinés sur la grand'route entre Cöslin et Colberg. — HINSCH, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 221. Un messenger, envoyé à Bâle par les marchands de Nuremberg, fut pillé et maltraité près de Ehingen (1436). — ROTH, *Gesch. des Nürnberger Handels*, t. I, p. 176, et t. IV, p. 273. Dans beaucoup de villes de l'Allemagne du Sud, le service des postes était confié à la corporation des bouchers, qui, ayant souvent des livraisons à faire aux environs, se chargeaient d'y porter les lettres. Leurs messagers voyageaient à cheval ou en voiture, et annonçaient leur arrivée ou leur départ en sonnant du cor, origine du cor que les bouchers avaient quelquefois dans leurs armes de corporation. De là, probablement aussi, l'origine du cor des postillons. — Voy. FLEGLER, *Geschichte der Posten* (Nuremberg, 1858), p. 28-29. Les postes bouchères continuèrent dans une partie de l'Allemagne jusqu'au dix-septième siècle. — Voy. HABERLIN, *Handbuch des deutschen Staatsrechtes*, t. III, p. 80, et STANGEL, *Das deutsche Postwesen* (Stuttgart, 1844), p. 15-17. Dès la fin du quatorzième siècle, l'ordre Teutonique de Prusse avait organisé un service de poste complet. Le premier maréchal de cavalerie, qui habitait à Marienbourg, résidence du grand maître, remplissait en même temps les fonctions de premier maître de poste et inspectait les postillons qui parcouraient à cheval les routes postales. Dans chaque maison de l'ordre, le commandeur, en sa qualité de maître de poste, devait surveiller l'échange régulier des correspondances, ainsi que les messagers qui en étaient chargés. — J. VOIGT, *Das Stilleben des Hochmeisters des deutschen Ordens, und sein Fürstenhof*, dans le *Histor. Taschenbuch* de RAUMER, t. I, p. 218-221. — FLEGLER, p. 30. L'organisation des postes ne vient nullement du Tyrol. Sa formation sous Maximi-



tout à part. L'établissement que les Allemands y avaient fondé, le *Fondaco* ou *Fontego*, comparable en importance depuis sa reconstruction (1505) à la maison et aux magasins de la hanse d'Anvers, comprenait, outre les boutiques et les entrepôts de marchandises, les logements de nos marchands, et servait aussi d'auberge aux voyageurs et aux pèlerins<sup>1</sup>. Au quinzième siècle, à l'époque où le commerce était le plus florissant à Venise, il arrivait souvent qu'une centaine de marchands allemands s'y trouvaient réunis. « J'y ai séjourné quelque temps », raconte dans ses souvenirs de pèlerinage le chevalier Arnold de Harff (1497), « et j'y voyais tous les jours expédier de tous côtés quantité de marchandises (épices, soieries, etc.). A Venise, chaque ville a son propre comptoir. J'y vis ceux de Cologne, de Strasbourg, de Nuremberg, d'Augsbourg, de Lubeck et d'autres cités impériales. Nos marchands m'ont assuré que leur établissement rapportait parfois à la seigneurie 100 ducats de bénéfice net par jour<sup>2</sup>, abstraction faite des marchandises achetées et bien payées dans la ville. » Félix Fabri évalue à 20,000 ducats les droits de douanes prélevés annuellement par Venise sur les marchandises exportées en Allemagne (1484). « Outre cela », dit-il, « plus d'un ballot échappe aux douaniers et s'expédie derrière leur dos<sup>3</sup>. » « La maison de commerce des Allemands », rapporte le voyageur italien Pietro Casola, « était si bien fournie, qu'elle eût été en état de satisfaire à elle seule aux besoins de toute l'Italie. » Sanuto assure que pendant le seul mois de janvier 1511, les marchands allemands établis à Venise achetèrent pour 140,000 ducats d'épices, de sucre et d'autres denrées<sup>4</sup>. Les principaux articles exportés en Allemagne étaient : les épices, les figues et autres fruits du Midi; le poivre, le drap, les couvertures de soie, les étoffes précieuses tissées de fil de soie et d'or, le sucre et les verreries. Les Allemands, de leur côté, importaient à Venise et dans toute l'Italie leurs minéraux, fer, cuivre, plomb, étain, or et argent, et, en fait de produits

lien 1<sup>er</sup> se relia, par l'intermédiaire des Pays-Bas, à l'organisation française. — Voy. FLEGLER, p. 33-35.

<sup>1</sup> Il existe encore, dans la partie la plus animée et la plus commerçante de la ville, au canal Grande, près du pont de Rialto.

<sup>2</sup> De péages et diverses taxes. — ARNOLD VON HARFF, *Pilgerfahrt*, p. 41.

<sup>3</sup> Ex hoc fontico tantae merces emittuntur in Alemaniam, quod nemo credit. Nam de publicis mercibus egredientibus recipiunt Veneti per annum ultra XX millia ducatorum pro telonio, dentis privatis minutis et furtivis mercibus, quae noctibus educuntur vel aliis rebus ignobilioribus commissentur. — *Evagatorium*, t. III, p. 432.

<sup>4</sup> Voy. W. HEYD, *Das Haus der deutschen Kaufleute in Venedig*, dans le *Zeitschrift* de Sybel, t. XXXII, p. 193-220. — ENNEN, *Die Stadt Köln und das Kaufhaus der Deutschen in Venedig*, dans le *Monatschrift* de Pick, für rheinisch-westfälische Gechichtsforschung, t. 1, p. 105-138. — Voy. la description du *Fontego* dans TENTORI, *Saggio sulla storia di Venezia*, par MOXE, *Zeitschrift*, t. V, p. 5.

fabriqués, du cuir, de la corne, des lainages, des toiles et des fourrures de toutes sortes.

Parmi les villes rattachant à l'Allemagne le commerce de Venise, Ratisbonne, Augsbourg, Ulm, Nuremberg et Lubeck étaient au premier rang. Jusqu'au seizième siècle, et même après que le commerce eut perdu beaucoup de son ancienne splendeur, les Augsbourgeois envoyaient encore les jeunes gens à Venise comme à une haute école de science commerciale. Les Fugger, Welser, Baumgartner, Herwart, Rem et autres y avaient des comptoirs<sup>1</sup>.

Ce n'était pas seulement quelques villes isolées qui s'efforçaient d'étendre « le commerce du Saint-Empire » jusqu'à la Méditerranée et cherchaient à en faire le point central des échanges entre le nord et l'est de l'Europe : toute la bourgeoisie de la haute Allemagne, les villes des frontières de France au delà du haut Rhin, depuis les Vosges, le long du Mein et du Danube jusqu'à la frontière hongroise, prenaient part avec le même zèle et la même persévérance à cette vaste ramification.

Les habitants de la haute Allemagne, les Alsaciens, les populations du haut Rhin et des rives du lac de Constance<sup>2</sup>; les Allemands de Franconie, de Bavière, des possessions héréditaires d'Autriche, entretenaient les relations commerciales les plus animées avec l'Italie et le Levant, source principale de leur richesse et des progrès de leur industrie<sup>3</sup>.

Jusqu'à la fin du quinzième siècle, l'Allemagne fut le foyer du commerce universel, l'entrepôt et le marché du monde entier pour les matières premières aussi bien que pour les produits fabriqués. Par la Ligue hanséatique, non-seulement elle dominait le commerce de la Baltique et de la mer du Nord, mais encore, possédant la clef de tous les défilés et passages des Alpes, elle rattachait à son courant d'affaires les réseaux commerciaux aboutissant à la Méditerranée. Francfort-sur-le-Mein était le centre des échanges de la haute et basse Allemagne. « A la foire de Francfort », écrit Jérôme Münzer (1495), « les marchands flamands, hollandais, anglais, polonais, bohémiens, italiens, français affluent de tous côtés. De presque toutes les contrées de l'Europe on les voit apporter leurs

<sup>1</sup> Le Journal de Lucas Rem, publié par Greiff, et qui s'ouvre en 1494, ne nous offre pas seulement un brillant témoignage de l'ancienne splendeur et importance du commerce d'Augsbourg, il nous présente aussi le tableau attachant de la vie et des habitudes d'un marchand allemand à cette époque. Sur le commerce de Nuremberg avec l'Italie, voy. ROTU, t. I, p. 111-114, 271. — Voy. KLENSCHMIDT, *Augsbourg, Nuremberg und ihre Handelsfürsten im fünfzehnten und sechszehnten Jahrhundert* (Cassel, 1881).

<sup>2</sup> Sur le commerce des villes du lac de Constance, voy. MONE, *Zeitschrift*, t. IV, p. 6-67.

<sup>3</sup> Voy. FALK, t. II, p. 35-37.

marchandises, et ils font les plus brillantes affaires <sup>1</sup>. » François I<sup>er</sup> regardait Francfort comme la plus grande ville de commerce non-seulement de l'Allemagne, mais presque du monde entier <sup>2</sup>. La célèbre foire de Francfort était la source la plus abondante des revenus de la ville. Afin de protéger l'aller et le retour des marchands étrangers, la municipalité avait organisé une « escorte » composée de seize, vingt-quatre, trente et souvent même quatre-vingt-dix ou cent arbalétriers, suivant le plus ou le moins de danger de la route à parcourir. En 1464, pour aller à la rencontre des marchands de Limbourg et de Montaubaur, l'escorte mit cent onze hommes sur pied. Tous étaient habillés de blouses de coutil blanches et noires, ornées sur le côté gauche de glands noirs, rouges et blancs <sup>3</sup>. Les sommes que les marchands en voyage étaient obligés de payer aux seigneurs fonciers dont ils traversaient les domaines pour en obtenir de sûres escortes formaient, avec les taxes si nombreuses dont les marchandises étaient alors grevées, les lourdes et onéreuses plaies du commerce au moyen âge; mais si l'on tient compte de ces difficultés, jointes à tant d'autres, on n'en admirera que plus l'essor grandiose de l'industrie à l'époque dont nous nous occupons <sup>4</sup>.

## III

Par la découverte du passage maritime conduisant aux Indes orientales, le principal courant du commerce universel reliant l'Europe à l'Asie avait été transporté du centre de l'Europe à l'ouest, vers la mer, et la position commerciale de l'Allemagne s'en était trouvée profondément modifiée. Toutefois ce changement ne fut pas la première ni la seule cause de la décadence du commerce survenue plus tard dans nos villes du Sud. Tant que le Portugal conserva la prépondérance dans les échanges avec le Nouveau Monde, il fut plutôt une cause de progrès et de vie. Les marchands du Sud, et surtout ceux de Nuremberg et d'Augsbourg, s'aperçurent bien vite que leur situation centrale en Europe ouvrait désormais trois routes à leur commerce avec l'Asie : la voie ancienne, passant par Venise et Gènes,

<sup>1</sup> KUNSTMANN, p. 308.

<sup>2</sup> Voy. LERSNER, *Frankfurter Chronik*, t. I, p. 129.

<sup>3</sup> Sur la foire et l'escorte de Francfort, voy. surtout KRIEGK, *Frankfurter Zustände*, p. 294-329.

<sup>4</sup> Pour plus de détails, voy. FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 237-247. — Un exemple suffira pour nous donner une idée des innombrables péages alors réclamés : Des marchands se rendant de la frontière de la Bavière à Vienne sont obligés de payer onze fois les douanes dans leur voyage. FALKE, p. 237.

celle si longtemps parcourue conduisant d'Anvers aux rives occidentales de l'Europe; enfin la route nouvelle de Lisbonne. Ils se servirent de cette dernière presque aussitôt qu'elle fut ouverte. Les Allemands de la haute Allemagne avaient pris le plus vif intérêt aux découvertes portugaises, et l'un de nos compatriotes rendit d'importants services à Vasco de Gama lors de sa première expédition aux Indes<sup>1</sup>. En 1503, Wilser, négociant d'Augsbourg, et plusieurs marchands d'autres villes fondèrent à Lisbonne un vaste établissement, et obtinrent du roi don Emmanuel le droit d'établir aux abords et à l'intérieur de la ville des maisons de commerce pourvues d'entrepôts. Parmi les privilèges donnés par le Roi à la compagnie des marchands allemands, privilèges dépassant les faveurs accordées à ses propres sujets, il faut surtout citer ceux qui se rapportent au commerce des Indes. Les épices, les bois du Brésil et autres marchandises, provenant soit des Indes, soit des îles nouvellement découvertes, purent désormais être achetés et transportés affranchis de tous droits de douanes. La compagnie fut en outre autorisée à se servir des vaisseaux de toute grandeur construits dans le pays, avec la jouissance des franchises concédées aux bâtiments portugais, et obtint aussi le droit d'employer ses propres navires, pourvu toutefois que les hommes d'équipe fussent Portugais. Par des lettres de franchise datées du 3 octobre 1604, le roi de Portugal accorde aux marchands allemands établis dans ses États le droit d'avoir un tribunal particulier. Les célèbres commerçants Wilser, ainsi que leurs secrétaires, sont invités à prendre part à l'expédition indienne, et à mettre à la suite de la flotte royale quelques-uns de leurs bâtiments. « Les premiers d'entre nos compatriotes », écrit avec fierté Conrad Peutinger au secrétaire impérial Blaise Hülztl (3 janvier 1505), « nous avons visité les Indes, et c'est un grand honneur pour nous<sup>2</sup>. » Des trois vaisseaux allemands qui prirent part à ce voyage sous la conduite du vice-roi don Francisco de Almeida (1505), deux comptaient parmi les plus grands de cette admirable flotte. Le 15 novembre 1606, ils rentraient dans le port de Lisbonne. « Nous avons entrepris et achevé ce voyage au nom de Dieu », écrit l'un des passagers, Bernard Sprenger. « A lui seul soient honneur et gloire, maintenant et dans l'éternité! Amen<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. dans le présent volume ce que nous avons déjà dit sur la part prise par les Allemands à la découverte du Nouveau Monde.

<sup>2</sup> GREIFF, p. 171. — Les lettres et renseignements de Conrad Peutinger écrits entre 1497 et 1506 se rapportent tous au commerce des Indes et à la découverte d'une nouvelle voie maritime, et prouvent suffisamment avec quelle attention les grands négociants d'Augsbourg (les Fugger, Welser, etc.) suivaient les découvertes de leur temps et savaient les mettre à profit.

<sup>3</sup> Voy. F. KUNSTMANN, *Fahrt der ersten Deutschen nach dem portugiesischen Indien*, dans les *Histor. pol. Bl.*, p. 48, 277-309.



L'équipement des vaisseaux avait coûté 66,000 ducats, et pourtant les grands négociants qui avaient entrepris l'expédition retirèrent des marchandises exportées un bénéfice net de 175 pour 100 <sup>1</sup>.

« C'est vraiment chose merveilleuse », dit le voyageur français Pierre de Froissart (1497), « que la hardiesse et l'esprit d'entreprise des marchands allemands. Ils ont un véritable génie pour multiplier leurs richesses. La prospérité de leurs villes, la magnificence de leurs édifices publics et de leurs maisons privées, les précieux trésors qui ornent l'intérieur de leurs demeures le prouvent éloquemment. C'est plaisir de séjourner parmi eux et de prendre part aux divertissements publics des bourgeois <sup>2</sup>. »

Environ soixante ans auparavant, le métropolitain russe Isidore, se rendant au concile de Florence avec une suite de plus de cent personnes, tant ecclésiastiques que laïques, visita Lubeck, Lunebourg, Brunswick, Erfurt, Nuremberg, etc., « et grand fut son étonnement », a rapporté l'un de ceux qui l'accompagnaient. Toutes ces villes florissantes, avec leurs maisons belles et spacieuses, leurs magnifiques jardins, leurs canaux savamment construits; la richesse et la splendeur des églises et des cloîtres, l'animation du commerce, l'activité des habitants, les nombreux chefs-d'œuvre d'un art élevé, la dignité des magistrats, le juste orgueil de la bourgeoisie, la noble attitude des chevaliers, toutes ces choses éveillèrent chez les Russes des impressions inattendues, et les jetèrent dans un enthousiasme aveugle. Erfurt était, à leur avis, la ville la plus riche de l'Allemagne; aucune n'avait un commerce aussi prospère et ne possédait plus de chefs-d'œuvre artistiques <sup>3</sup>.

L'Italien Æneas Sylvius exprime la même admiration (1468). « Nous l'avouons en toute franchise », dit-il, « jamais l'Allemagne n'a été plus riche, plus brillante que de nos jours; cette nation est au-dessus de toutes les autres par sa magnificence et ses grandeurs, et l'on peut affirmer qu'il n'en est pas à qui Dieu ait fait plus de dons. Nous voyons de toutes parts des villes animées, des prairies cultivées, des champs de blé, des vignes, des jardins d'agrément et des vergers, égayant la campagne comme les abords des villes; partout de beaux édifices, de gracieuses maisons des champs; partout des montagnes

<sup>1</sup> ROTH, t. I, p. 271.

<sup>2</sup> Lettre 17. L'Italien Augustinus Patritius, cardinalis, Senensis Legati in Germania secretarius, écrivait en 1471 : « Est Germania, ultra quam nostri homines credant, magnifica et pulchra... ita, ut multæ sint inter eas urbes, quæ multitudine populi, pulchritudine ædificiorum, templorum magnificentia et civitatis splendore nostris Italicis haud multum cedant, interdum etiam superent. » FRENER, *Scripta*, t. II, p. 283.

<sup>3</sup> Voy. STRAHL, *Russlands älteste Gesandtschaften in Deutschland*, dans les archives de la Société des antiquités nationales allemandes, t. VI, p. 526-527. — KARAMZIN, *Gesch. des Russischen Reiches*, traduction allemande (Riga, 1825, 5<sup>e</sup> partie, p. 228-229).

couronnées de châteaux, des villes ceintes de murailles, villes dont les plus remarquables nous montrent dans tout leur jour la puissance de ce peuple, la splendeur de ce pays. Où trouver dans toute l'Europe une cité plus magnifique que Cologne <sup>1</sup>, avec ses admirables églises, ses hôtels de ville, ses tours et ses bâtiments aux toits de plomb, ses riches bourgeois, son beau fleuve et les campagnes fertiles qui l'entourent? Allons plus loin, visitons les villes populeuses de Gand et de Bruges, entrepôts de tout le commerce de l'Orient; il est vrai que le droit français paraît y régner, mais elles sont allemandes de langue et de mœurs. Passons aux gracieuses villes du Brabant, parcourons Bruxelles, Malines, Anvers et Louvain. Retournons par le Rhin, admirons Mayence; c'est une ville ancienne, richement ornée de splendides édifices publics, de belles demeures bourgeoises, célèbre par sa cathédrale et ses églises. Il n'y a vraiment d'autre reproche à lui adresser que l'étroitesse de ses rues. Plus loin, voici Berne; ce n'est pas une grande cité, mais c'est du moins une très-jolie ville. Spire aussi, très-peuplée, très-bien bâtie, plaît à tout le monde. Strasbourg, avec ses nombreux canaux, aux eaux douces et limpides, est comme une seconde Venise, mais une Venise saine et gracieuse, au lieu que la vraie Venise est traversée de canaux boueux, à l'odeur nauséabonde. Outre la cathédrale, chef-d'œuvre d'architecture digne de toute notre admiration, on y voit un nombre considérable d'églises et de couvents remarquables. A Strasbourg, beaucoup de maisons ecclésiastiques et bourgeoises sont si belles qu'aucun roi ne s'y trouverait déplacé. Bâle se fait remarquer par les toitures de ses églises et de ses maisons privées; ces toitures en tuiles brillantes, bariolées, sont d'un admirable effet lorsque les rayons du soleil couchant les font briller au loin. Ses maisons bourgeoises, proprement tenues, ornées de jardins, de fontaines, de cours, sont peintes à l'extérieur, et d'un blanc étincelant. Berne est si puissante qu'elle pourrait facilement mettre sur pied 2,000 hommes armés. Augsbourg surpasse en richesse toutes les villes du monde. Munich est très-florissante. Mais Vienne est la ville la plus remarquable de toute l'Autriche. Ses palais sont vraiment royaux, et ses églises feraient l'admiration de l'Italie. Nous renonçons à décrire Saint-Étienne, nous manquons de termes et de talent pour rendre l'impression que cette église fait éprouver. » Des ambassadeurs de Bosnie, après en avoir longtemps contemplé le clocher, s'écrièrent enfin, pleins d'admiration, « qu'il avait dû coûter plus d'argent que le prix de tout le royaume de Bosnie ne saurait en fournir ». « A Vienne », dit-il à un autre endroit, « les maisons bourgeoises sont spacieuses et richement décorées. Elles sont bâties

<sup>1</sup> Nihil magnificentius, nihil ornatius tota Europa reperias.

en pierre de taille; elles ont de hautes et imposantes façades et sont peintes intérieurement et extérieurement; les portes ont des fermetures de fer et les fenêtres des vitres. On croit entrer dans des demeures princières. » « Il est impossible de passer Nuremberg sous silence. Quand on vient de la basse Franconie et qu'on aperçoit de loin cette ville magnifique, elle apparait dans une splendeur vraiment grandiose; lorsqu'on y pénètre, l'idée qu'on s'en était faite est confirmée par la beauté de ses rues, la propreté de ses maisons. Les églises de Saint-Sébalde et de Saint-Laurent sont dignes d'être vénérées aussi bien qu'admirees. Le château impérial domine fièrement la ville, et les demeures bourgeoises semblent avoir été bâties pour des princes. En vérité, les rois d'Écosse souhaiteraient d'être aussi bien logés que le moins favorisé des bourgeois de Nuremberg...<sup>1</sup>. » « A parler franchement, aucun pays d'Europe n'a de villes plus belles, plus plaisantes que l'Allemagne. Elles sont riantes, fraîches d'aspect; il semble qu'elles aient été achevées d'hier. » « Nulle part, chez les autres peuples, on ne trouve autant de liberté que dans les villes d'Allemagne. Les habitants des soi-disant États libres d'Italie sont de véritables serfs, comparés aux bourgeois allemands. A Venise, à Florence, à part le petit nombre de ceux qui ont en main le gouvernement, les bourgeois sont traités en esclaves. Ils n'osent ni employer leurs revenus comme il leur convient, ni dire librement ce qu'ils pensent, et sont soumis aux plus rudes exigences fiscales. En Allemagne, au contraire, tout est gai, tout est facile; personne ne se voit frustré de son avoir, chacun garde son héritage, et l'autorité ne gêne que ceux qui nuisent aux autres<sup>2</sup>. »

« L'Allemagne », écrivait Wimpheling environ cinquante ans plus tard, « n'a jamais été plus riche ni plus florissante que de nos jours, et cette prospérité, elle la doit surtout au labeur infatigable et aux industrieux efforts de ses bourgeois, artisans et négociants. Les paysans mêmes s'enrichissent. De tous côtés, depuis un siècle et plus, s'élèvent les plus magnifiques églises, les plus splendides monuments publics, et, chose encore plus digne d'être louée, les établissements charitables destinés aux pauvres et aux malades se multiplient et sont libéralement dotés. »

« Mais la richesse », poursuit Wimpheling montrant le revers de la médaille, « a aussi de grands périls, comme nous en avons tous les jours la preuve; elle engendre un luxe exagéré, la sensualité, la débauche, et, ce qui est tout aussi désastreux, elle fait naître la cupidité et la soif de posséder des richesses toujours plus grandes. Cette cupidité rend l'esprit des hommes frivole et conduit au

<sup>1</sup> *Mediocrates Norimbergae cives.*

<sup>2</sup> *Voy. l'ouvrage cité ci-dessus. De ritu, citu, etc. Op., 718.*

mépris de Dieu, de l'Église et de ses lois. Le mal se montre dans toutes les classes. Même parmi les prêtres, l'amour du bien-être se rencontre très-fréquemment, surtout chez ceux qui appartiennent à la noblesse; ils n'ont aucun souci des âmes et veulent égaler les riches marchands par leur faste. Les moins entachés des vices du temps, ce sont les paysans et les ouvriers; ceux-là vivent encore d'après les simples mœurs d'autrefois. J'en dis autant de ces curés de paroisse qui dans les villes et les campagnes se montrent pleins de zèle pour le salut de leurs ouailles. Dieu merci! le nombre de ces bons pasteurs est grand! Les monastères où l'esprit de la règle vit encore et qui ne possèdent pas de grandes richesses sont aussi à l'abri des erreurs du siècle. Le mal se produit surtout dans les cités où le commerce a pris une grande extension et permet d'acquérir en peu de temps des bénéfices considérables, parce qu'il excite et satisfait dans le peuple des besoins de luxe toujours nouveaux. Un commerce si prospère n'est pas toujours un bien, surtout lorsqu'il a pour objet de coûteuses bagatelles, de riches habillements, des mets délicats<sup>1</sup>. »

L'*Exhortation chrétienne* dit aussi : « Tout est loin d'être louable dans l'état du marchand. Le commerce est honorable et nécessaire quand il se rapporte à des choses indispensables à l'homme, comme la nourriture, l'habillement, l'habitation, car on ne peut se procurer partout les choses nécessaires à la vie. Mais il en est tout autrement de ces bagatelles superflues qui ne servent qu'à amollir les hommes, à flatter la sensualité, à engendrer les mauvaises mœurs et les mauvaises modes, comme nous en avons trop souvent la preuve dans les villes et même dans les campagnes. La chose en est venue à un tel point que je crains les sévères jugements de Dieu sur nous. Les modes varient si souvent que cela est à peine croyable. Elles sont d'une extravagance inouïe; hommes et femmes affublent leurs corps périssables de vêtements dont on ne saurait imaginer la magnificence<sup>2</sup>. »

#### IV

Le luxe des habits, en effet, était arrivé à un degré d'extravagance étrange. Les simples bourgeois, tout comme les nobles et les hauts dignitaires civils, portaient des perles à leurs chapeaux, à leurs chausses, pourpoints et manteaux; des bagues d'or à leurs doigts,

<sup>1</sup> A la fin de son ouvrage *De arte impressoria*.

<sup>2</sup> Page 8.



des ceintures en argent ciselé, des couteaux, des épées, même des ceintures d'or et d'argent massifs. Leurs habits étaient brodés d'or et d'argent; ils portaient du velours, du damas et du satin et d'élégantes chemises de soie, plissées et toutes galonnées d'or. Leurs manteaux et leurs pourpoints étaient doublés et garnis de zibeline, d'hermine de martre. Les femmes et filles de bourgeois mélaient des fils d'or à leurs nattes et à leurs boucles, se couvraient de bijoux et se paraient de perles, de couronnes d'or, de coiffes brodées d'or et de perles. Les étoffes de soie, de velours, de damas ou de satin dont se servaient les femmes, étaient encore plus riches que celles employées par les hommes. Les chemises tissées d'or étaient regardées comme « parure indispensable pour toute dame honorable ». Le conseil de Ratisbonne, voulant diminuer par une loi somptuaire la magnificence outrée des habillements, la profusion des bijoux précieux, ordonne aux femmes et aux filles de la haute bourgeoisie d'observer à l'avenir le règlement suivant : « Il leur est interdit d'avoir plus de huit habillements, six manteaux longs, trois robes de danse, un manteau à gros plis. Les robes ne doivent pas avoir plus de trois paires de manches en velours, damas, ou autre étoffe de soie; deux chaperons garnis de perles sont permis, pourvu qu'ils ne dépassent pas le prix de douze florins chacun<sup>1</sup>; un diadème d'argent et de perles, d'une valeur de cinq florins, est autorisé; trois voiles seulement sont accordés, parmi lesquels un seul pourra valoir huit florins, et la frange ne devra pas peser plus d'une once d'or. On permet de garnir les robes de franges de soie; celles de perles et d'or sont interdites. Il est permis d'avoir une collerette garnie de perles, de la valeur de cinq florins, un plastron de perles de douze florins, autour des manches deux rangs de perles de cinq florins l'once; une petite chaîne d'or avec médaillon de quinze florins; un collier de vingt florins. Excepté la bague de fiançailles et de mariage, point d'anneaux dépassant vingt-quatre florins. Trois ou quatre *Pater noster*, chacun de la valeur de dix florins. Galons ou ceintures, de soie ou d'or, sont tolérés, mais pas plus de trois<sup>2</sup>. »

« Si j'examine la parure de plus d'une bourgeoise », dit Geiler de Kaisersberg, « je constate qu'elle porte sur elle, en sa magnifique robe et ses bijoux précieux, la valeur de plus de trois à quatre cents florins; dans ses armoires, pour la vaine parure de son corps, elle possède pour plus de trois mille florins d'habillements et d'objets précieux. » Cette somme est colossale pour l'époque.

<sup>1</sup> Pour douze florins, on pouvait alors acheter trois bœufs engraisés. Voy. plus haut.

<sup>2</sup> GEMEINER, *Chronik von Regensburg*, t. III, p. 679-684. — Sur les lois somptuaires, voy. MAURER, *Städteverfassung*, t. III, p. 81-86. — Lois somptuaires des diètes de Lindau (1497), de Fribourg (1498), d'Augsbourg (1500), dans la nouvelle collection des arrêts des États, t. II, p. 31, 47-48, 78-79.

« On voit parmi nous », dit encore Geiler, « des femmes qui laissent, comme les hommes, leurs cheveux pendre sur le dos; elles ont des bérets garnis de plumes de coq sur la tête. Quelle honte et quel péché! Ne vois-tu pas qu'il n'est maintenant personne qui n'ait des oreilles d'âne? Ne vois-tu pas les bijoux d'argent que les femmes attachent à leurs bérets, et n'est-ce pas une honte qu'elles portent maintenant des coiffures d'homme? Les hommes, à leur tour, ont des bonnets brodés de soie et d'or comme les femmes; les femmes se font des diadèmes comme les saintes d'église. Tout leur corps est plein de folie, au dedans, au dehors, sous la ceinture, dans la ceinture, hors de la ceinture. Leurs chemises sont plissées; elles ne savent qu'imaginer pour s'affubler; tantôt leurs manches sont démesurément larges et ressemblent à celles des froes de moines; tantôt elles sont si étroites qu'elles peuvent à peine y pénétrer. Les autorités des villes et celles des campagnes devraient leur interdire les robes abominablement courtes qu'elles adoptent maintenant<sup>1</sup>. Vois donc les ceintures qui entourent leurs tailles! Tantôt elles sont de soie, tantôt d'or; tantôt d'un travail si précieux que l'orfèvre, pour les ciseler, ne prend pas moins de quarante ou cinquante florins. Elles traînent dans la poussière les longues queues de leurs robes, et ne songent guère, en se parant, à la nudité du Christ dans ses pauvres. » « Quelques-unes ont tant de robes que durant toute la semaine elles ont de quoi en changer deux fois par jour, le matin et l'après-midi. Si elles vont le soir à la danse ou à quelque divertissement, elles en ont encore en réserve, et aimeraient mieux les voir dévorées par les mites que d'en donner le prix aux malheureux. » « Les femmes ne sont pas seules à laisser traîner leurs robes dans la boue : les prêtres et les prélats en font tout autant. »

« Autrefois », poursuit Geiler, « l'hermine, la zibeline, les fourrures précieuses n'étaient que pour les princesses et les grandes dames; aujourd'hui, les bourgeoises ne peuvent plus s'en passer. »

Une chanson populaire le leur reproche :

<sup>1</sup> Sur les modes immodestes de l'époque, voy. *Sermones et varii tractatus* de Geiler (Argent., 1518), fol. 26<sup>b</sup>. — Voy. DE LORENZI, t. II, p. 17-23. — KELLER, *Nachlese*, p. 323. — HULLMANN, *Städtevesen*, t. IV, p. 135-152. — SIDENKES, *Materialien*, t. IV, p. 603. Beaucoup d'ordonnances contre des modes semblables sont venues jusqu'à nous, par exemple celles de Berne (en 1481, 1486, 1495.) — ANSHELM, t. I, p. 255, 408, et t. II, p. 196. « Mais les seigneurs du conseil », dit l'*Exhortation chrétienne*, « ne prennent pas de mesures sérieuses contre le luxe, car il rapporte aux marchands beaucoup d'argent, et celui qui le blâme, et censure les habillements immodestes, n'est pas vu d'un bon œil. » Lorsque Jean Capistrano prêcha à Ulm contre les modes du jour et les mauvaises mœurs (1461), le conseil de la ville le fit jeter en prison et le chassa peu après de la cité. JÄGER, *Ulm*, p. 509.

« Les femmes se couvrent de pelleteries rares; elles sont parées comme des princesses. Qui peut maintenant distinguer leur rang? C'était bien mieux dans l'ancien temps! Le renard était alors leur plus belle fourrure.

« Elles se fardent plusieurs fois le jour, se mettent de fausses dents<sup>1</sup>, et portent des cheveux qui ne leur appartiennent pas. »

« O femme », dit Geiler, « n'as-tu pas peur, le soir, lorsque tu songes qu'au grand péril de ton âme tu portes des cheveux étrangers qui ont peut-être appartenu à une femme morte? »

Le zèle du prédicateur de Strasbourg prend encore à partie ces hommes efféminés qui s'oignent de baume et s'inondent d'eau de roses. « Bien souvent », dit-il, « ces jeunes fats, ces fils de marchands qui se croient quelque chose parce que leurs pères ont de l'argent et la moitié du jour sont assis dans les auberges ou se payant dans nos rues, sont encore plus insensés dans leurs modes que les femmes. Ne vois-tu pas comme ils crépent leurs cheveux, se teignent, se graissent le museau? » « Ils se barbouillent avec de la graisse de singe », dit Sébastien Brant dans la *Nef des fous*; « ils font bouffer leurs cheveux avec du soufre, de la résine et des blancs d'œufs battus jusqu'à ce qu'ils se tiennent tout roides sur leur tête. » « Voyez leurs chausses », dit Geiler à un autre endroit, « elles sont bigarrées comme la tablette d'un échiquier; elles sont découpées en tout petits morceaux, et la façon en est plus coûteuse que l'étoffe. Toutes ces modes nous viennent d'Italie et de France. » Il fait honte aux Allemands, « le premier, le plus admirable peuple de la terre », et leur reproche de se laisser affoler par les modes des pays voisins et de singer les plus extravagantes fantaisies des tailleurs étrangers. Les marchands, selon lui, sont surtout responsables de ce luxe honteux dans les costumes. « Grâce à leur cupidité, grâce aux navigateurs revenus des pays lointains, nous voyons arriver parmi nous », dit-il, « tant de modes étranges, tant d'habits saugrenus et d'inventions bizarres, que l'on nous prendrait pour des fous! Nos marchands se sont embarqués fous et reviennent plus fous que jamais, dans leurs costumes absurdes; et malheureusement ils trouvent un grand troupeau d'insensés pour les imiter. » « Celui qui veut maintenant se faire tailleur de fous doit être vraiment un habile homme<sup>2</sup>! »

Jean Butzbach, racontant ses années d'apprentissage chez un tailleur d'Aschaffembourg, nous dit dans son *Livret de voyage* : « Nous étions obligés de confectionner les pièces d'habillement

<sup>1</sup> Anshelm fait mention de fausses dents en ivoire dès 1509, t. IV, p. 30.

<sup>2</sup> *Narrenschiſſ*, p. 27-28, 185. *Judenweucher und Schinderey*, p. 18. — GRANATAFFEL, p. 102. — Voy. DACHEUX, *Jean Geiler*, p. 213-215. — Voy. sur les modes extravagantes portées par les paysans du temps une chanson populaire publiée dans le livre d'Uhland, t. I, p. 525-531.

les moins importantes non pas en drap uni, mais en drap de toutes couleurs. Il nous fallait, comme si nous eussions été peintres, broder artistement sur ce drap des nuages, des étoiles, le ciel bleu, des éclairs, la grêle, des mains croisées; ou bien encore des dés, des lys, des roses, des arbres, des branches, des croix, des lunettes et d'autres innombrables folies que la vie brillante de la cour, la légèreté et l'amour du plaisir variaient et renouvelaient sans cesse. Les costumes étaient confectionnés avec les étoffes les plus riches, l'écarlate, le *tanet* anglais, les draps de Liège, de Rouen, de Grenoble, de Bruges, de Gand, d'Aix-la-Chapelle, et d'autres plus précieuses encore. En fait d'étoffes de soie, on employait le velours, le damas, le camelot, brodés de semis de roses ou garnis de zibeline <sup>1</sup>. »

Les modes variaient perpétuellement, et les costumes de toutes les nations étaient imités. « Il ne faut que venir à Strasbourg, » dit Geiler, « pour savoir comment s'habillent les Hongrois, les Bohémiens, les Français, les Italiens etc. <sup>2</sup>. » « Les formes des habits changent constamment », dit Conrad Celtes, décrivant la vie des bourgeois de Nuremberg. « La mode subit l'influence de toutes les nations avec lesquelles Nuremberg fait le commerce. » « Tantôt on porte le costume sarmate, large vêtement à plis garnis de fourrure, et turban autour de la tête; tantôt c'est la veste hongroise qui domine, et l'on porte par-dessus un manteau italien; ou bien la mode est à la française, et alors les habits ont des parements et des manchettes <sup>3</sup>. » « A certaines fêtes », dit un auteur contemporain, « les nobles s'habillent trois fois le jour, et chaque fois revêtent le costume d'un pays différent; tantôt ils paraissent en Allemands, tantôt en Italiens, tantôt en Espagnols; aujourd'hui en Français, demain en Hongrois <sup>4</sup>. »

Car la noblesse, elle aussi, donnait depuis longtemps dans la coûteuse extravagance du luxe des habits, et « partageait toutes les folies des petits-maitres citadins ». Ce travers devint même une des causes principales de son appauvrissement. « Si la noblesse est maintenant abaissée dans notre pays », dit un contemporain, « c'est aux modes coûteuses qu'elle doit s'en prendre. Les nobles veulent mener aussi grand train que les riches marchands des villes; ils les devançaient autrefois sous ce rapport, et maintenant ne veulent pas souffrir que les filles et femmes de simples négociants soient

<sup>1</sup> *Chronica*, p. 121-123. — Voy. FALKE, *Trachten und Modewelt*, t. I, p. 290-293. — WEISS, *Kostümkunde*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraison, Stuttgart, 1868.

<sup>2</sup> Voy. DACHEUX, p. 215.

<sup>3</sup> *Norimberga*, cap. VI.

<sup>4</sup> Voy. G. A. MENZEL, *Gesch. der Deutschen*, t. VIII, p. 218.



mieux et plus richement habillées que les leurs. Mais ils n'ont point l'argent que possèdent les marchands et ne sauraient amasser la vingtième partie de la fortune que ceux-ci ont acquise par leur sordide métier et leur affreuse usure. Alors ils s'endettent et deviennent la proie des usuriers juifs et chrétiens; ils se voient forcés de vendre leurs biens<sup>1</sup> totalement ou en partie, et c'est ainsi que la noblesse tombe dans la misère pour avoir voulu mener une vie fastueuse et dépenser au delà de ses moyens, méprisant les simples coutumes de ses ancêtres<sup>2</sup>. Je crains fort que tout ceci n'amène de grandes calamités dans les pays allemands<sup>3</sup>. »

Pendant les Diètes, les plaintes « sur le luxe de la noblesse », sur l'argent que dépensent les femmes pour leurs toilettes et celles de leurs filles et de leurs gens, se renouvellent continuellement. Pour satisfaire leur vanité, les nobles retranchent même sur leur nourriture; ils vont s'endettant de plus en plus, car en Allemagne « les modes changent presque tous les ans. Les étrangers portent bien plus longtemps que nous leurs costumes d'apparat. » « Les dépenses déraisonnables et la ruine en sont les conséquences nécessaires, et les chevaliers brigands sont bien proches parents des nobles endettés. A cause d'un luxe si extravagant, beaucoup de dignes filles nobles ne se marient point; elles sont contraintes d'entrer dans les abbayes contre leur gré, parce que leurs parents n'ont plus le moyen de les entretenir dans l'éclat qu'ils jugent convenable à leur rang<sup>4</sup>. »

« Mais ce qu'il y a de plus déplorable », dit l'*Exhortation chrétienne* parlant des tristes conséquences du luxe, « c'est que dans les villages, les rustres et leurs femmes commencent à porter les draps étrangers les plus coûteux, et se font même des habits de velours et de soie; ils adoptent les modes les plus folles et se vêtent comme les nobles. » Sur ce point les plaintes sont universelles.

« Il y a quelques années », dit Brant, « les gens de nos campagnes étaient encore simples; le bon sens, qui s'était enfui des villes, semblait s'être

<sup>1</sup> Une veuve de Heudorf vendit pour une modique somme tout un village afin de pouvoir porter à un tournoi un manteau de velours bleu. — *Zimmerische Chronik*, t. I, p. 396-397. — MAURER, *Fronhöfe*, t. IV, p. 470. Sur l'appauvrissement de la noblesse de Westphalie, voy. ROLEWINCK, *De laude Saxonie*, p. 224. « Notre noblesse autrefois si considérée tombe de jour en jour; les étrangers possèdent notre héritage, de nouveaux propriétaires s'élèvent, et nous, avec nos armoiries, nous descendons toujours plus bas. » — Voy. KELLER, t. II, p. 647.

<sup>2</sup> Voy. RUXNER, *Turnierbuch*, p. 219. — Voy. *Zimmerische Chronik*, t. I, p. 460, 463; t. II, p. 520. — STRAUSS, *Ulrich von Hutten*, t. I, p. 9.

<sup>3</sup> *Eyn christlich ermanung*, Bl. 11.

<sup>4</sup> *Actes des diètes*, t. XXXIV, p. 252-270, et t. XXXIX, p. 7-18, dans les *Archives de Francfort*.

réfugié parmi eux; mais tout est bien changé maintenant! Nos villageois ne veulent plus porter de coutil ni de blouse; il leur faut des habits en drap de Londres ou de Malines, tout tailladés, tout déchiquetés; il n'y a plus de simplicité dans le monde. Les villageois, gorgés d'argent, portent des vêtements de soie et des chaînes d'or <sup>1</sup>.

On lit dans une comédie de carnaval :

« La mode que le noble imagine, le paysan veut immédiatement l'imiter <sup>2</sup>. »

Materne Berler, de Ruffach, dit dans sa chronique :

« Personne ne veut plus rester dans sa condition, et le rustre singe le gentilhomme. »

« C'est un bien mauvais signe », dit Geiler, « que l'impossibilité où l'on est maintenant de reconnaître la condition à l'habit. Quand l'ouvrier veut s'habiller comme son maître, la servante comme sa maîtresse, le paysan comme le noble, le mal grandit de tous côtés. » « Voyez où nous en sommes venus! Personne maintenant n'a sur l'autre aucun avantage. Aujourd'hui, en s'adressant à un paysan, on l'appelle : Très-honoré monsieur! Ne souffre pas qu'on te nomme ainsi; ce nom ne te convient nullement; il sied aux princes et aux seigneurs, non à toi; au lieu de t'honorer, il te rabaisse. — Pourquoi cela? dit le paysan; j'ai de l'argent bien à moi, j'ai acheté les mêmes habits que les très-honorés seigneurs. » Geiler dit encore à un autre endroit : « Il y a trente ans, avant que je vinsse habiter ici <sup>3</sup>, lorsque j'étais encore à Ammerschweyer, là-bas, dans la campagne où j'ai appris l'*A b c* et où j'ai été confirmé, il n'y avait pas dans toute notre petite ville un seul homme portant un manteau court, si ce n'est un sergent ou valet civil. Tous avaient de longs vêtements tombant jusqu'aux genoux, suivant la coutume des paysans d'autrefois; mais à présent nos cultivateurs portent des vêtements déchiquetés, et si courts, et si galonnés que l'on n'en voit point de semblables dans les grandes villes. La gourmandise et la malice grandissent chez les villageois en proportion du luxe, au lieu qu'il y a trente ans, je le répète, ils menaient une vie sage et retirée <sup>4</sup>. » Anshelm, dans sa *Chronique suisse*, se plaint aussi de ce que l'ancienne loyauté, simplicité et modération ont grandement à souffrir des nouvelles modes introduites dans le pays; il dit que les paysans commencent à porter des habits

<sup>1</sup> GOEDEKE, 162, note. — ZARNCKE, *Séb. Brant.*, p. 427. — Sur la démoralisation des riches paysans dès le treizième siècle, voy. SEEBEN, p. 426.

<sup>2</sup> KELLER, t. III, 1158 et 1124-1134.

<sup>3</sup> A Strasbourg, en 1478.

<sup>4</sup> *Postille*, t. III, p. 104. — EMEIS., p. 21. — *Judeneucher*, p. 19.

de soie, et qu'avec le luxe des costumes bien des maux viennent de compagnie : « alors se multiplient les vins étrangers, les mets recherchés, les maisons élevées, les verrières armoriées, les jeux de dés et de cartes <sup>1</sup>. »

« Chez les marchands, dans les maisons bourgeoises, dans les châteaux, très-souvent même chez les paysans on fait usage de ces denrées inutiles et nuisibles à la santé, que les marchands cupides ont importées parmi nous : clous de girofle, cannelle, noix de muscade, gingembre, etc. Et l'on n'en use point avec modération, on les prodigue, on n'en a jamais assez; aussi les poches se vident-elles, tout devient plus cher d'année en année, et les commerçants vendent leurs marchandises ce qu'il leur plaît. Le luxe de la table n'est pas moins exagéré que celui des habits. Les noces, les baptêmes et autres fêtes sont devenus l'occasion de bien plus grandes dépenses qu'autrefois, et toutes les ordonnances des princes et des municipalités n'y font absolument rien, car les princes et les seigneurs du conseil sont ceux-là mêmes qui se montrent les plus gourmands et aiment le plus les grandes tables et les bons festins. Ce qui se boit et se consomme en ces réjouissances (qui durent parfois plusieurs jours de suite, souvent même une semaine entière) est chose surprenante <sup>2</sup>. » « On redoute peu les châtimens du ciel parmi toutes ces

<sup>1</sup> ANSELM, t. III, p. 247-251. Voy. t. III, p. 17, et t. II, p. 123. — En Suisse ce fut surtout après la guerre de Bourgogne que le luxe grandit. On portait avec profusion des chaînes d'or et des bagues, et ces dernières, non-seulement aux doigts de la main, mais à ceux du pied. On coupait le cuir des souliers afin de les laisser voir. — Voy. K. PFYFFER, *Gesch. der Stadt und des Cantons Luzern*, t. I, p. 230 (Lucerne, 1861).

<sup>2</sup> *Eyn christlich ermanung Bl.*, p. 12. — Voy. sur les ordonnances contre le luxe de la table, sur les noces, baptêmes et repas funèbres, HULLMANN, t. IV, p. 150-166. — KRIECK, *Bürgerthum*, p. 378-407, et *Bürgerthum, Neue Folge*, p. 175-198, 222-258. Au festin des noces d'Arnold von Glauburg à Francfort, on consumma 239 livres de bœuf, 315 poulets et poules, 3,100 écrevisses, 30 oies, etc. La fête coûta 116 florins 2/3, somme dont la véritable importance peut être appréciée par ce fait qu'alors le muid de blé coûtait 1 florin et le foudre de vin 9 florins. Lucas Rem, marchand d'Augsbourg, dépensa au festin de ses noces 222 florins (1518). (*Journal de Greiff*, p. 47-48.) A la noce du comte Ebrard de Wurtemberg, 4 sceaux de Malvoisie, 12 sceaux de vin du Rhin, 500 sceaux de vin de Necker furent absorbés (1474). V. STALIN, t. III, p. 587. — Voy. VETTORI, *Viaggio*, p. 161-162. La description d'un festin à la cour épiscopale de Strasbourg nous offre un exemple du luxe alors déployé dans les festins (1449). « Après la messe, l'évêque et ses invités se rendirent au château; on se mit à table, et l'on servit quantité de plats étrangers. On plaça devant l'évêque un gâteau représentant un donjon; l'évêque y pratiqua une fenêtre d'où s'envolèrent des oiseaux; ensuite il ouvrit une petite porte, et l'on vit alors que le château renfermait un étang plein de petits poissons vivants, etc. » SCHULTER GLOSS, 69. — Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. II, p. 306. Les abbayes et monastères donnaient de magnifiques festins aux jours de grandes fêtes, mais on ne doit pas juger de l'ordinaire des religieux d'après les comptes rendus qui nous ont été laissés; leur table quotidienne était presque toujours simple. Dans le livre de comptes du monastère de Gunsterthal, près de Fribourg, vers le milieu du quinzième siècle,

bombances; mais quant à moi, je crains fort que Dieu ne nous punisse et que sa justice ne s'appesantisse sur nous. Les hôtelleries, les maisons de bains, le jeu, la danse sont trop en vogue. Dans les cités, les jeunes gens riches, surtout les fils de nos grands marchands, vont au bain, boivent des vins étrangers ou des eaux-de-vie<sup>1</sup>, se baignent de nouveau<sup>2</sup>, puis se font oindre de parfums. Honte à leur mollesse efféminée! Dans les bains, dans les hôtelleries, ces jeunes coqs font scandale<sup>3</sup>. » « Ils se tiennent assis dans une petite salle de bain », dit un prédicateur du temps, « et parlent comme des hérétiques contre Dieu et l'Empereur. » Geiler fait aussi allusion dans ses sermons aux propos impies tenus dans les maisons de bains sur les sacrements<sup>4</sup>. Wimpheling exhortant les échevins de Strasbourg à interdire les festins trop fréquents donnés dans les hôtelleries, leur donne les conseils suivants : « Ne souffrez pas que vos fils s'abandonnent à l'oisiveté, qu'ils aient une mauvaise tenue, affectent de parler en libertins, et que leurs coiffures, leurs habits, leur attitude révèlent leur conduite frivole. Qu'ils ne restent pas toute la journée dans la boutique des baigneurs ou dans les hôtelleries, car ils y font tort à leur corps, à leur âme, à leur bourse et à leur honneur au milieu de la débauche et du jeu. Craignez qu'ils ne deviennent les esclaves de leur ventre et de leur chair, et qu'au jour de leur mort on n'ait d'autre éloge à faire d'eux que celui-ci : C'étaient de bons compagnons de bouteille, ils burent, jouèrent et aimèrent les femmes<sup>5</sup>. »

il est dit qu'ils avaient pour dîner le lundi deux plats de farine d'orge, le mardi et le samedi deux plats de pois blancs, le mercredi et le vendredi trois plats de pois gris. MONE, *Zeitschrift*, t. II, p. 185. Le livre de Jérôme Bock sur la cuisine allemande et sur ce qui est nécessaire aux gens sains et malades pour la nourriture de leur corps, est très-intéressant. Strasbourg, chez RICHEL, 1555.

<sup>1</sup> Sur l'abus de l'eau-de-vie à cette époque, voy. BECKMANN, *Mittheilungen*, t. II, p. 279. — Voy. WACHSMUTH, *Europäische Sittengeschichte*, t. IV, p. 281-282. — MURNER, *Narrenbeschwörung*, p. 196.

<sup>2</sup> On se baignait souvent trois fois par jour; dans les bains d'eau minérale, on restait jusqu'à dix heures par jour dans l'eau. ZAPPERT, *Badewesen*, p. 125, 127. Lucas Rem, du 20 mai au 9 juin 1511, ne se baigna pas moins de cent vingt-sept heures. *Journal*, t. XVI, p. 23, 24, 26, 28. On mangeait et buvait dans le bain; on y choquait les verres, et souvent on y chantait des chansons graves ou joyeuses. « De l'eau au dehors, du vin au dedans, voilà ce qui nous rend tous joyeux! » KRIEKG, *Bürgerthum, Neue Folge*, p. 9.

<sup>3</sup> Page 19.

<sup>4</sup> Voy. ZAPPERT, *Badewesen*, p. 136. — Sur les bains de Cologne, voy. ENNEN, t. III, p. 917-918.

<sup>5</sup> Tiré de la *Germania ad Rempublicam Argentinensem*, dans SCHWARZ, p. 187. Avec la sensualité, la débauche et la fréquentation trop prolongée des hôtelleries, les juréments, les blasphèmes et beaucoup d'autres vices allaient de compagnie. La « peccata luxuria, præsertim fornicatio et concubinitus », dont se plaint amèrement Geiler de Kaisersberg, étaient très-fréquentes dans les grands centres; il suffit, pour s'en assurer, de parcourir le livre de KRIEKG, *Bürgerthum Neue Folge*, p. 259-334. — Voy. aussi KELLER, t. III, p. 1273-1278. Mais il faut se garder



« Trop de personnes », disent les conseillers d'Ulm dans une ordonnance contre le jeu édictée vers la fin du quinzième siècle, « prêtent aux jeunes gens qui n'ont pas encore de fortune à eux, les excitent à jouer, et cherchent l'occasion de leur regagner leur argent <sup>1</sup>. » Cet argent était ensuite remboursé à gros intérêts.

« L'usure », dit Wimpheling, « va toujours en croissant. Depuis que les marchands ont importé parmi nous tant de produits étrangers, la classe moyenne a des besoins, des exigences toujours nouvelles; elle aime les habillements luxueux, les mets délicats. L'usure pratiquée par les Juifs est épouvantable, mais sous ce rapport, bien des chrétiens sont encore plus coupables que les Juifs. On ne saurait se passer de changeurs, et ceux-ci pour leur peine et leurs débours ne trouvent pas répréhensible de faire un petit bénéfice. Or l'usure et les prêts à intérêts ruinent le peuple. Temps lamentable où l'argent a commencé à régner, produisant l'argent dans une proportion toujours plus grande <sup>2</sup> ! »

## V

Le commerce des changeurs dut toute son importance à la confusion presque incroyable survenue au moyen âge dans le système monétaire.

A l'origine, le droit de battre monnaie était un privilège exclusivement réservé à l'Empereur. Mais peu à peu ce droit fut revendiqué et exercé par les chefs des petites principautés et par les

en lisant ces renseignements sur les mœurs des grandes villes, d'en tirer des conséquences sur la moralité du peuple en général; les grands centres de commerce étaient encore, comme aujourd'hui, les sentines de l'Allemagne; mais dans les villages et les petites villes régnaient la retenue et la décence, et les fautes contre les mœurs étaient rigoureusement punies. Kriegg dans son intéressant ouvrage rend un honorable témoignage aux femmes de Francfort : « Dans l'histoire du nombreux et riche patriarcat de Francfort au moyen âge », dit-il, « je n'ai trouvé qu'un seul exemple d'infidélité parmi les épouses. » Page 286. Pendant tout le quinzième siècle, nous ne trouvons à Francfort que six cas de bigamie, et les coupables furent chassés de la ville à coups de fouet. P. 290. A Nuremberg, dans le même siècle, on ne trouve qu'un seul exemple d'inceste, deux sodomites et pas un seul infanticide. Au contraire, dans le seizième siècle, depuis les troubles religieux, on constate six infanticides, douze incestes, sept sodomites. *Histor. diplom. Magazin*, t. III, p. 223. — Ce que rapporte Vettori dans ses voyages est digne d'attention (1507) : « E noto a ciascuno, in Alamania de' Sodomiti si fa asperrima giustizia in modo che si puo credere che questo vizio da quella provincia sia quasi tutto estirpato. » *Viaggio*, p. 125.

<sup>1</sup> JAGER, *Ulm*, p. 539-544.

<sup>2</sup> A la fin de l'ouvrage : *De arte impressoria*.

villes indépendantes qui s'attribuèrent aussi le droit de toucher les revenus, des douanes. Dès lors d'innombrables monnaies de principautés, de comtés, de villes impériales, furent mises en circulation<sup>1</sup>, et tous les efforts des empereurs pour établir une loi générale et mettre plus d'ordre et d'unité dans le système monétaire, restèrent sans succès. Les assemblées, si souvent renouvelées, dont la question monétaire était l'unique but, et où les petits souverains et les municipalités la discutaient entre eux, ne parvinrent pas davantage à établir l'ordre tant désiré. On changeait perpétuellement les monnaies. On retirait et l'on décriait de vieilles pièces, on en frappait de nouvelles et l'on en introduisait beaucoup d'étrangères. Enfin la confusion devint telle, que l'argent, au lieu d'être la mesure fixe, immuable, de la valeur des marchandises, devint lui-même une marchandise. Sous la même désignation, la même valeur nominale, une pièce avait à Amberg, par exemple, une tout autre valeur qu'à Ratisbonne; à Ratisbonne une autre que dans les duchés de Bavière, qu'à Augsbourg, Nuremberg, Francfort ou tout autre district impérial.

Cet état de choses suffit pour expliquer comment le commerce ne pouvait absolument se passer de changeurs. Ceux-ci faisaient office de véritables marchands : ils échangeaient marchandise contre marchandise, les gros de Prague contre les pfennigs de Ratisbonne, les gulden allemands contre les florins d'Italie; les monnaies d'un pays contre celles d'un autre, en un mot, l'argent que désirait le chaland contre celui qu'il ne pouvait employer, et prenaient pour cette transaction une taxe supplémentaire, ou argent de change. Le marchand avait absolument besoin de l'office du changeur dans les différentes places de marché où il se rendait, non-seulement à l'étranger, mais à l'intérieur même de son pays, car il lui était impossible d'avoir toujours à sa disposition toutes les monnaies qui y avaient cours. A son retour, il lui fallait de nouveau échanger les monnaies rapportées de telle ou telle ville contre celles de la cité qu'il habitait ou qu'il traversait. Aussi le change était-il une industrie fort étendue et très-lucrative. Elle fut longtemps et presque exclusivement entre les mains de ces marchands d'argent de la haute Italie connus sous le nom de Lombards, dont le nombre devint si considérable au quatorzième siècle, lorsque le commerce entre l'Italie et l'Allemagne eut pris un large développement. Dans les grandes villes du Danube, du Rhin, de la mer Baltique, surtout à Lubeck et à Danzig, les changeurs lombards fondèrent des établissements permanents. Mais vers la fin du moyen âge ils se virent de beaucoup dépassés par les Juifs, qui

<sup>1</sup> Rien qu'à Danzig, on trouve à la fin du quatorzième siècle quatorze sortes différentes de monnaies étrangères et du pays, et dix-sept sortes de monnaies d'argent et de cuivre. — Voy. NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 315-352.

firent du commerce d'argent leur presque unique affaire, et surent lui donner une extension toujours plus vaste<sup>1</sup>.

Les Juifs n'accaparèrent pas seulement le commerce du change proprement dit : la véritable source de leur fortune, c'était l'usure et le prêt d'argent à intérêts ou sur gages, qui leur rapportaient bien davantage. Ils devinrent peu à peu les véritables banquiers du temps, les bailleurs de fonds de toutes les classes sociales. Prêtant à l'Empereur comme au simple artisan et au cultivateur, ils exploitèrent grands et petits sans le moindre scrupule, et leurs procédés illégaux leur attirèrent bientôt d'universels reproches. On peut se faire une idée approximative des proportions qu'atteignait leur trafic, en examinant les taux des intérêts autorisés par la loi pendant les quatorzième et quinzième siècles. En 1338, l'empereur Louis de Bavière accorde aux bourgeois de Francfort, « afin qu'ils protègent les Juifs de la ville et veillent à leur sûreté plus volontiers et de meilleur cœur », un privilège spécial, grâce auquel les emprunts qu'ils feront aux Juifs pourront ne plus être annuellement qu'à 32  $\frac{1}{2}$  pour 100; mais en traitant avec les étrangers, les Juifs sont autorisés à mettre l'intérêt sur le pied de 43  $\frac{1}{3}$  pour 100, et « personne ne pourra les contraindre à faire un marché moins avantageux » , dit l'ordonnance royale. Le conseil de Mayence ayant fait à quatre Juifs de la ville un emprunt de 1,000 florins, leur permet de réclamer 52 pour 100<sup>2</sup> d'intérêt. A Ratisbonne, Augsbourg, Vienne et ailleurs, l'intérêt légal monta même assez fréquemment jusqu'à 86  $\frac{2}{3}$  pour 100<sup>4</sup>.

Mais les intérêts les plus vexatoires étaient ceux que les Juifs exigeaient pour des prêts minimes, contractés à de plus courtes échéances, prêts auxquels le petit bourgeois et le paysan étaient si souvent forcés de recourir au jour de la détresse. « Les Juifs pillent et

<sup>1</sup> FALKE, *Gesch. des Deutschen Handels*, t. I, p. 276-288. — ENDEMANN, *Studien*, p. 102-104. — HULLMANN, *Städtewesen*, t. I, p. 437-440. Les différences de valeur dans l'échange des diverses sortes de monnaie passaient pour « ex eo quod non est ejusdem metalli, ex inæquali bonitate, ex inæquali figura, ex pondere ex diversitate loci ubi est, ex majori abundantia ». — Voy. ENDEMANN, *Nationalöconomische Grundsätze*, 84, et p. 72-92.

<sup>2</sup> BÖHMER, *Codez Manofrancofurtanus*, p. 553-554. — Voy. KRIEGK, *Frankfurter Zustände*, p. 418.

<sup>3</sup> KRIEGK, p. 536, note 208. — KELLER, t. I, p. 110. — Voy. aussi KELLER, *Nachlese*, p. 305-307.

<sup>4</sup> Voy. STOBBE, *Die Juden in Deutschland*, p. 110 et 235. En 1225, le taux à intérêt monta même en Autriche jusqu'à 174 pour 100. RIZY, *Über Zinstaxen und Wuchergesetze*. En France, le roi Jean permet en 1360 que le maximum d'intérêt demandé par les Juifs atteigne 86  $\frac{2}{3}$  pour 100. Voy. ROSCHER, *Grundlagen der Nationalöconomie*, t. V, p. 191, note 12. En 1491, les Juifs de Francfort sont autorisés à réclamer 21  $\frac{2}{3}$  pour 100. KIRCHENER, *Gesch. Francfurts*, t. I, p. 457. Dans le Brandebourg, jusqu'au dix-huitième siècle, on leur accorde 24 pour 100. — NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 322.

écorchent le pauvre homme », dit en gémissant l'échanson Érasme d'Erbach (1487). « La chose devient vraiment intolérable; que Dieu ait pitié de nous! Les Juifs usuriers s'installent maintenant à poste fixe dans les plus petits villages; quand ils avancent cinq florins, ils prennent des gages qui représentent six fois la valeur de l'argent prêté; puis ils réclament les intérêts des intérêts et de ceux-ci encore des intérêts nouveaux, de sorte que le pauvre homme se voit, à la fin, dépouillé de tout ce qu'il possédait<sup>1</sup>. » L'introduction du prêt à la semaine, « le plus en usage de tous », et auquel on pouvait avoir recours pour la plus modique somme, même pour un emprunt de trente pfennigs<sup>2</sup>, prouve assez que c'étaient les petites gens surtout qui avaient recours aux prêteurs.

Les grands seigneurs, les princes, les nobles, se laissaient aussi entraîner par les Juifs dans d'inextricables dettes<sup>3</sup>. Après leur avoir abandonné leurs effets précieux, leurs valeurs mobilières, ils se voyaient forcés, pour payer les intérêts des grosses sommes empruntées, d'hypothéquer leurs revenus, les redevances de leurs subordonnés. Alors les trafiquants juifs venaient faire avec l'agent des taxes seigneuriales le recouvrement de ces redevances, et voilà comment, de tous côtés, les Juifs s'attiraient la haine, et passaient pour « les extorqueurs et les infâmes ennemis du peuple ». Il n'était pas rare que la répulsion qu'ils inspiraient, la fureur du créancier qu'ils avaient sucé jusqu'au sang, ne leur attirassent les représailles les plus violentes<sup>4</sup>. « Les Juifs », dit Pierre Schvarz (1477), « reçoivent de temps en temps de fort rudes leçons; mais ils les ont vraiment bien méritées par leur astuce méchante! Ils trompent les gens, ils perdent les propriétés en les grevant d'impôts usuraires; ils commettent des meurtres secrets, comme chacun le sait. Voilà ce qui leur attire de telles persécutions, et ce ne sont point d'innocentes victimes. Il n'existe pas de peuple plus méchant, plus rusé, plus avare plus impur, plus vagabond, plus venimeux, plus colère, plus insolent, plus imposteur, plus éhonté. Ils ne savent ce que c'est que de

<sup>1</sup> Tiré des ouvrages posthumes de Bodmann, communiqué par Böhmer.

<sup>2</sup> Par exemple à Ratisbonne. FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 300

<sup>3</sup> Ainsi par exemple un Juif eut entre les mains une reconnaissance du duc Boleslas de Liegnitz et Brieg de huit mille marcs, c'est-à-dire environ sept cent cinquante mille marcs de notre monnaie. OELSNER, p. 70.

<sup>4</sup> « Credo fuisse exordium Judæorum magnam et infinitam pecuniam, quam barones cum militibus, cives cum rusticis iis solvere tenebantur », dit un chroniqueur. Voy. NEUMANN, p. 330. Au déclin du moyen âge, bien des persécutions contre les Juifs, l'anéantissement de leurs lettres de créance, etc., doivent être considérées comme des crises de crédit de l'espèce la plus barbare, et comme une forme de ce que nous appellerions aujourd'hui la révolution sociale. ROSCHER, *Stellung der Juden*, p. 515.



tenir parole, si ce n'est dans la limite où leur crédit est en question<sup>1</sup>. » « Aucun peuple », dit l'humaniste Beatus Rhenanus, « n'a jamais exécré, comme le peuple juif, les hommes d'une croyance opposée à la sienne; aucun, en revanche, n'a été l'objet d'une pareille répulsion; aucun, pour prix de sa haine, n'a recueilli, comme juste salaire, une haine plus implacable<sup>2</sup>. » La voix publique semblait être l'écho des vers du poète autrichien Helbling :

« Il y a bien trop de Juifs dans notre pays ! C'est une honte et un péché de les tolérer ! Si j'étais prince, si je pouvais mettre la main sur vous, Juifs, je vous le dis en vérité, je vous ferais tous brûler<sup>3</sup> ! »

On accusait les Juifs de porter une haine mortelle à la chrétienté tout entière; d'insulter et de blasphémer le Sauveur du monde dans les synagogues. On prétendait qu'ils empoisonnaient les fontaines, propageaient à dessein la peste, volaient ou achetaient les enfants chrétiens et leur tiraient le sang des veines dans le désir superstitieux de se procurer par là des moyens soi-disant infailibles de réussir dans leurs desseins, dont la plupart restaient secrets<sup>4</sup>.

« Il n'est que trop facile à comprendre », dit Trithème, « que chez les petits comme chez les puissants, chez les hommes instruits et chez les ignorants, chez les princes comme chez les paysans, se soit enracinée contre les Juifs usuriers une aversion profonde, et j'approuve toutes les mesures légales fournissant au peuple les moyens de se mettre à l'abri de leur exploitation usuraire. Quoi donc ! une race étrangère doit-elle régner sur nous<sup>5</sup> ? Est-elle plus puissante que la nôtre, plus courageuse ? Sa vertu est-elle plus digne d'admiration ? Non, sa force ne git que dans le misérable argent qu'elle gratte de tous côtés et se procure par tous les moyens possibles, argent

<sup>1</sup> Voy. PAWLKOWSKI, p. 631.

<sup>2</sup> Voy. HORAWITZ, p. 71, 668. — L'humaniste Conrad Celtès dit en parlant des Juifs dans son *Éloge de Nuremberg* : « Excindenda profecto gens aut ad Caucasum et ultra Sauromatas perpetuo exilio releganda, quæ per universum orbem in se totiens iram numinum concitat, humani generis societatem violans et conturbans. » Voy. ROSCHER, *Stellung der Juden*, p. 511-512, et *Gesch. der Nationalökonomik*, p. 36-37.

<sup>3</sup> Voy. STOBBE, *Juden im Mittelalter*, p. 163-164 et 267, n° 152.

<sup>4</sup> Pawlikowski a dressé la liste des crimes réels, ou supposés, des Juifs, p. 678-690. Le juriste Nicolas Marschalk, professeur à Rostock, écrivit en 1512 l'histoire des profanations d'hosties qui eurent lieu à Sternberg en 1492, et du supplice des Juifs qui y avaient pris part (1493). Il nomme les Juifs « genus mortaliu impium et perfidissimu ». LISCH, p. 86-88. — FRIEDLANDER, *Beiträge zur Buchdruckergesch.*, Berlin, 4. Le margrave Joachim de Brandebourg fit brûler en 1510 trente-huit Juifs accusés d'avoir profané des hosties. TRITH., *Chron. Sponh.*, p. 433.

<sup>5</sup> Dans un manuscrit de Saint-Blasier (1440), on lit : « Dominantur in nobis, scilicet rebus temporalibus perfidissimi et iniquissimi Judæi, pessimam usuram sibi a nobis Christianis usurpant miserrime... » Voy. MONE, *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 109-110.

dont la recherche et la possession semblent constituer la félicité suprême de ce peuple! Les Juifs doivent-ils être autorisés à s'engraisser impunément des sueurs de l'ouvrier et du cultivateur? A Dieu ne plaise! Mais que la persécution des innocents mêlés aux coupables reste également loin de notre pensée! Une chasse à courre injustement dirigée contre les Juifs; l'emprisonnement de tous ceux qui n'ont commis d'autre crime que d'appartenir à leur nation; la saisie arbitraire de leurs revenus, que souvent la seule cupidité des princes et seigneurs a mis entre leurs mains, tout cela est contre le devoir et contre le droit. Les Juifs commettent des crimes, il est vrai; ils profanent le très-saint Sacrement; on va même jusqu'à leur reprocher de mettre à mort des enfants chrétiens et de s'abreuver de leur sang. Mais ces accusations sont-elles toutes fondées? Et quand bien même les forfaits de quelques misérables seraient avérés, est-il équitable d'en rendre responsable toute une race ? » Trithème en appelle sur ce point à la bulle d'Innocent IV, où le Pape, prenant la défense des Juifs, adressait aux chrétiens de justes reproches : « Sans accusation », avait dit le Souverain Pontife, « sans aveux préalables, sans preuves, malgré les ordonnances du siège apostolique, d'une manière impie et contraire à tout droit, on dépouille les Juifs de leurs biens, on les réduit à mourir de faim, on les jette en prison; on les soumet à tous les tourments imaginables; on en met à mort un grand nombre de la façon la plus barbare, de sorte que, sous la domination des princes, des puissants et des nobles, ils sont réduits à un sort plus affreux que celui de leurs pères au temps de Pharaon<sup>1</sup>. » La répulsion universelle que les Juifs inspiraient obligea le pape Paul II à déclarer ouvertement : « que leur refuser les bénéfices de la justice, qui doit être la même pour tous, est coupable, et grandement préjudiciable au salut<sup>2</sup> (1469) ». En 1446, lorsque les Juifs de la marche de Brandebourg sont surpris, jetés dans les cachots, dépouillés de leurs biens,

<sup>1</sup> CBMEL, *Materialien zur österr. Gesch.*, t. II, p. 306. Les enfants juifs étaient souvent baptisés sans la connaissance et la volonté de leurs parents; aussi le pape Martin V interdit-il aux clercs d'introduire les Juifs dans l'Église avant l'âge de douze ans (1421). Voy. STOBBE, p. 166. • Il est certain, dit ROSCHER (*Stellung der Juden im Mittelalter*, p. 503), que les papes, dans la persécution contre les Juifs, ont bien plus contenu qu'excité la haine populaire. • Le célèbre historien israélite Grätz en convient lui-même (vol. V, p. 41, et VI, p. 81), lui qui ne se montre rien moins que doux envers tous ceux qu'il regarde comme les ennemis de sa nation. Le grand empereur Frédéric II, adversaire à tant d'égards de la papauté, déclare ouvertement que l' « imperialis auctoritas » a imposé aux Juifs une « perpetuam servitatem ad perpetuum judaici sceleris ultionem ». Document de 1237, publié par HUIILLARD-BRÉHOLLES, t. I, p. 57.

<sup>2</sup> *De Judæis*, dans le *Codex Camp.*, fol. 19. Voy. ASCHBACH, *Gesch. der Wiener Universität*, p. 398, note 1.

<sup>3</sup> Voy. la bulle de Grégoire X publiée à Francfort et citée par BÖHMER, *Codex*, M. F., p. 232.

l'évêque Étienne de Brandebourg s'élève avec la plus vive indignation contre un pareil procédé : « Les princes blessent la justice », dit-il, « lorsque, mus par une avarice inouïe, sans cause légitime, ils dépouillent les Juifs de tout ce qu'ils possèdent, les jettent en prison, les mettent à mort, ou refusent, par cupidité, de leur restituer les biens qu'ils leur ont ravis<sup>1</sup>. »

« Ce ne sont ni des persécutions violentes ni des représailles opposées à l'esprit chrétien qui nous débarrasseront de la plaie des Juifs », dit Trithème. « Il faut avant tout leur retirer les moyens de se livrer à l'usure, de pratiquer leurs honteuses tromperies, et les occuper à des travaux utiles aux champs ou dans les ateliers. Voilà quel est le devoir de l'autorité; elle est également tenue de veiller, après avoir équitablement fixé les droits de chacun, à ce que les Juifs restituent aux chrétiens<sup>2</sup> l'argent et les biens dont ils les ont injustement dépouillés<sup>3</sup>. » « Les Juifs », demande Geiler de Kaisersberg, « sont-ils au-dessus des chrétiens? Pourquoi donc ne veulent-ils pas travailler de leurs mains? Ne sont-ils pas soumis comme nous au commandement de Dieu, qui a dit expressément : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front? Or pratiquer l'usure n'est pas travailler; c'est exploiter les autres en restant oisifs<sup>4</sup>. » Jean Busch était aussi d'avis que les Juifs renonçassent à l'usure et s'adonnassent aussi bien que les chrétiens aux travaux de l'agriculture, à l'industrie, au soin des jardins, ou bien à des services publics moindres encore, comme par exemple au nettoyage des rues<sup>5</sup>. Gabriel Biel pensait que les Juifs devaient être entièrement exclus du commerce des hommes, parce que leurs richesses ne provenaient ni du travail ni de l'industrie, mais de l'usure<sup>6</sup>.

Les Dominicains, plus que tout autre Ordre religieux, avaient pris à tâche d'inculquer au peuple l'obligation morale du travail. Aussi condamnaient-ils sévèrement l'usure, pratiquée soit par les Juifs, soit par les chrétiens, et la taxaient-ils de grave péché. « Leur zèle les faisait détester », rapporte Trithème, « non-seulement des Juifs, mais de tant d'habitants de nos villes, chrétiens de nom seulement, et qui sont de tout aussi grands usuriers que les Juifs<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> KLODEN, *Zur Geschichte der Marienverehrung in der Mark Brandenburg*, p. 122.

<sup>2</sup> En 1512, le synode de Ratisbonne ordonne ce qui suit : « Judæos ad remittendas Christianis usuras per principes et potestates compelli præcipimus sæculares. » HARTZHEIM, t. VI, p. 106. Sur les dispositions prises par d'autres synodes, voy. NEUMANN, p. 328-329.

<sup>3</sup> *De Judæis*, p. 19.

<sup>4</sup> Voy. *Über Judenzucher und Schinderey* (Augsbourg, 1739), p. 41.

<sup>5</sup> BUSCHIUS, p. 818.

<sup>6</sup> Voy. J. FALKE, dans MULLER, *Zeitschrift für Deutsche Cultur Geschichte* (1874), p. 167-206. — COUTZEN, *Gesch. der volkswirtschaftlichen Literatur*, p. 161.

<sup>7</sup> *De Judæis*, p. 20.

« La haine contre les Juifs est si générale en Allemagne », écrit Pierre de Froissart en 1497, « que les gens les plus calmes sont hors d'eux-mêmes dès que la conversation se met sur leur usure. Je ne serais pas étonné si tout à coup une persécution sanglante éclatait contre eux dans tous les pays à la fois. Ils ont déjà été expulsés violemment de bien des villes<sup>1</sup>. »

Les Juifs, pour cause d'usure, sont chassés de Saxe en 1432; de Spire et de Zurich en 1435; de Mayence en 1438<sup>2</sup>; d'Augsbourg en 1439. A Constance et plusieurs villes du voisinage ils sont jetés en prison (1446). En 1450, le duc Louis le Riche les expulse de la Bavière. Ils sont chassés de la ville épiscopale de Wurzburg en 1453; de Brünn et d'Olmütz en 1454; de Schneidnitz en 1757; d'Erfurt en 1458; de Neisse en 1468; de l'archevêché de Mayence en 1470. En 1476 le conseil d'Heilbronn prend contre eux l'arrêté suivant : « A cause du grand tort que l'usure fait à notre ville, il ne sera plus permis à aucun Juif d'y entrer; le petit nombre de ceux qui y seront tolérés devra renoncer à toute usure. » « Aucun bourgeois, aucun paysan », dit une ordonnance postérieure, « ne pourra contracter une obligation quelconque envers un Juif. Si un Juif veut passer par Heilbronn, il faut qu'il soit accompagné d'un sergent<sup>3</sup>. » A Wurzburg, où les Juifs avaient reparu malgré les ordonnances, on les expulse une seconde fois (1498). Ils sont chassés de Genève en 1490; de Glatz en Thurgovie en 1491; du Mecklembourg et de la Poméranie (où ils étaient en très-grand nombre et avaient su pénétrer dans tous les recoins et jusque dans les petits villages) en 1492; du diocèse de Magdebourg en 1493; de Styrie, de Carinthie et de la Carniole en 1496; du diocèse de Salzbourg et du Wurtemberg en 1498<sup>4</sup>. La même année, Maximilien les fait expulser complètement de Nuremberg à la requête du conseil de la ville. « Leur nombre », au dire des échevins, « s'était beaucoup trop accru; sous prétexte de prêts, ils se livraient à un trafic usuraire dangereux et détestable. Beaucoup d'honorables bourgeois, trompés par leurs ruses, s'étaient tellement endettés, qu'ils se voyaient menacés dans leur honneur privé et dans leurs moyens d'existence. Pour ces causes, les Juifs sont invités à quitter

<sup>1</sup> Lettre 21. Sur les persécutions contre les Juifs, inspirées non par des motifs religieux, mais par des raisons sociales et politiques, voy. OELSNER, p. 64.

<sup>2</sup> Voy. STOBBE, p. 192-193. En 1431, trois mille paysans se rendirent à Worms, demandant que les Juifs leur fussent livrés. BEZOLD, *Bauernstand*, p. 131. En 1448, Hans von Glogau chasse les Juifs de sa ville parce qu'il les regarde comme les ennemis du bien public, et la cause de la ruine des pauvres gens. OELSNER, p. 95. Jean Capistrano prêchait avec zèle contre l'usure juive. Son compagnon raconte que les Juifs tremblaient au seul énoncé de son nom. OELSNER, p. 91.

<sup>3</sup> JAGER, *Heilbronn*, t. I, p. 260, 302.

<sup>4</sup> Voy. STOBBE, p. 292. — Voy. KANTZOW, t. II, p. 221.



la ville tous ensemble dans un délai fixé par le conseil. Il leur est permis d'emporter leurs valeurs mobilières; mais désormais aucun d'eux n'aura le droit de résider à Nuremberg<sup>1</sup>. » Le conseil d'Ulm décide leur expulsion à peu près de la même manière (1499) et fait publier l'arrêté suivant : « Toute personne rencontrant dans la ville un Juif qui oserait encore s'y montrer, pourra impunément agir envers lui selon son bon plaisir<sup>2</sup>. » Les Juifs sont chassés de Hårdlingen en 1500. En 1515 et dans les années suivantes l'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg, cherche à former une ligue parmi les princes et les autorités des villes pour leur expulsion perpétuelle<sup>3</sup>. Mais ce qui inspirait un tel dessein à l'avare et voluptueux prince, comme le pensait non sans raison le Francfortois Blaise de Holzhausen, « ce n'était pas le souci de l'intérêt commun, mais bien son avantage personnel, car il se vendrait lui-même aux Juifs », ajoute-t-il avec amertume, « pourvu que l'enclère en valût la peine<sup>4</sup> ».

Pour remplacer les boutiques des Juifs (les échanges d'argent et les emprunts étant indispensables au commerce), des banques furent établies dans les principales villes de l'empire. Maximilien décréta qu'à Nuremberg, à certains endroits désignés dans l'intérieur de la ville, des banques d'emprunt seraient ouvertes, ne prenant qu'un intérêt modique. Ces établissements étaient entretenus avec les sommes formées par les intérêts, sommes sur lesquelles les employés recevaient aussi leurs salaires; le surplus, s'il y en avait, revenait à la caisse municipale<sup>5</sup>. A Francfort-sur-le-Mein, dès le commencement du quinzième siècle, le conseil avait fondé quatre banques entièrement indépendantes des Juifs, qui, en dehors du change proprement dit, faisaient des affaires d'argent dans le sens moderne du mot, se chargeaient de faire les rentrées pour la municipalité, et en cas de besoin lui faisaient aussi des avances d'argent. Des autorisations de ces banques comme de l'apparition simultanée de changeuses et de douanières péagères, ressort un fait intéressant : c'est qu'à cette époque les femmes de marchands prenaient non-seulement une part active au commerce, mais encore faisaient des affaires commerciales à leurs propres risques et périls<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> WURFEL, *Histor. Nachrichten von der Judengemeinde der Reichstadt Nürnberg*, p. 153-154. — OELSNER, p. 65-66. — STOBBE, p. 62.

<sup>2</sup> JAGER, *Ulm*, p. 407-410.

<sup>3</sup> SCHAAB, *Diplomat. Gesch. der Juden zu Mainz und dessen Umgebung* (Mayence, 1855), p. 148-160.

<sup>4</sup> SENCKENBERG, *Acta*, p. 501.

<sup>5</sup> WURFEL, *Histor. Nachrichten*, p. 153. — *Curieuse Nachrichten*, p. 114. — STOBBE, p. 66. — NEUMANN, p. 400-404.

<sup>6</sup> KRIEGK, *Frankfurter Zustände*, p. 330-343. Sur le commerce de change à Ulm, voy. JAGER, *Ulm*, p. 391-393. — HIRSCH, *Dantziger Handel*, p. 232-239.

## VI

Mais l'expulsion des Juifs ne parvint pas à extirper « l'esprit juif pratique ». Les usuriers chrétiens semblèrent en avoir hérité, et le propagèrent si bien, qu'il finit par envahir la société tout entière, grandissant toujours à mesure que le commerce prenait une extension plus vaste et que le luxe devenait plus général. Alors on vit s'affirmer des principes qui contredisaient absolument les sévères prescriptions établies par le christianisme, et créèrent bientôt un état d'hostilité déclaré entre les partisans de l'usure et l'Église. Dans son *Histoire de l'Empire romain*, Hans Folz dit à ce propos (1480) :

« Que dirais-je de la conduite de ces grands personnages qui font de la musique avec les Juifs sur le même violon? Mais les pièces de même monnaie vont de compagnie, et comme dit le proverbe, « qui se ressemble s'assemble ». Depuis que Juifs et chrétiens sont devenus bons amis, comme je l'ai entendu dire, notre Seigneur Dieu est gravement offensé, et le mal croît tous les jours <sup>1</sup>. »

Brant dit aussi :

« Je ne parlerai pas de la manière inique dont les Juifs trafiquent des intérêts et des crédits. Plus d'un gagne plus d'argent en une seule matinée qu'une année de travail ne pourrait lui rapporter. De nos jours on donne de la monnaie, et l'on s'attend à recevoir de l'or en échange. Au lieu de dix, on écrit onze dans son livre. Certes, la plaie des Juifs était affreuse, mais maintenant ils ne pourraient revenir parmi nous, car les Juifs chrétiens ont pris leur place. Je connais plus d'un de ces chrétiens, mais je ne veux nommer personne! Plusieurs que je pourrais citer se livrent à un commerce déloyal, et cependant la loi et la justice se taisent et laissent faire <sup>2</sup>. »

On accusait surtout les directeurs des compagnies commerciales du sud de l'Allemagne, les Welser et Höchstetter à Augsbourg, les Imhof, Ebner, Volkamer à Nuremberg, Ruland à Ulm, d'autres encore, de grande usure et d'extorsions iniques, et comme les Juifs, les grands commerçants encoururent la haine populaire. Si beaucoup d'accusations dirigées contre eux peuvent sembler exagérées ou sans fondement, on ne saurait nier que leurs énormes capitaux, leur habile

<sup>1</sup> KELLER, t. III, p. 1320. On lit dans une autre comédie de carnaval : « Les usuriers qu'on chassait autrefois et qu'on n'aurait pas voulu enterrer en terre sainte, sont assis maintenant au conseil; ils ont le haut bout de la table. »

KELLER, t. III, p. 1132.

<sup>2</sup> *Narrenschiif*, parag. 93. — Voy. GOEDECKE, p. 188.

manière de faire hausser les prix, n'aient exercé dans l'Empire un pouvoir oppressif, et qu'ils n'aient une lourde responsabilité dans les troubles funestes qui se produisirent plus tard dans l'ordre social.

Ces « compagnies commerciales » s'entendaient entre elles à de certains moments pour exploiter une branche spéciale de commerce. Les bénéfices obtenus étaient ensuite divisés entre tous les associés, dans la mesure plus ou moins grande des sommes exposées pour l'entreprise. Les efforts tentés par ces sociétés pour accaparer sur le marché allemand le commerce de toutes les marchandises importées de l'étranger avaient été singulièrement secondés par les relations maritimes, devenues bien plus directes, entre les Indes et l'Europe, et par la translation à Lisbonne de la principale voie du commerce des épices. Autrefois, les marchands, disposant de capitaux bien moins considérables, faisaient leurs acquisitions à Venise, à Gènes, villes relativement voisines; au lieu que pour arriver à Lisbonne, la route à travers la France et l'Espagne était beaucoup plus longue; le retour dispendieux rendait les achats plus difficiles et nécessitait à Anvers et à Lisbonne la présence de facteurs spéciaux; aussi peu à peu le commerce des épices tomba-t-il entièrement entre les mains des grandes sociétés particulières, qui fixèrent et haussèrent les prix selon leur bon plaisir.

Mais ces sociétés ne restreignaient pas leurs vastes entreprises au commerce des épices, elles s'entendaient aussi pour accaparer et faire hausser les prix de toutes espèces de produits. On pourrait presque dire qu'elles devinrent les compagnies générales de l'exploitation du peuple. Elles accaparaient les récoltes encore sur pied. Aussi Geiler de Kaisersberg leur reproche-t-il de duper le peuple, et de le gruger plus encore que ne l'avaient jamais fait les Juifs. « Non-seulement », dit-il, « les gros marchands tirent profit des marchandises venues de l'étranger et dont on pourrait aisément se passer, mais ils s'emparent de la vente des denrées de première nécessité, comme le blé, la viande, le vin, etc. Ils pressurent le peuple, exigent des prix que fixe leur cupidité rapace, et se nourrissent de l'amer travail des pauvres. » « Ceux qui sucent notre sang », dit-il en un autre endroit, « les accapareurs de blé et de vin, sont les ennemis du bien public; nous devrions nous lever en masse pour les chasser de nos communes comme on chasse les loups. Ils sont haïs de Dieu et des hommes, parce qu'ils ne craignent ni les hommes ni Dieu. Ils affament le peuple par l'enchérissement des denrées et causent la ruine des pauvres gens <sup>1</sup>. »

Christophe Kuppener, professeur de droit à l'Université de Leipzig,

<sup>1</sup> *Schinderey und Judenwucher*, p. 42. — *Narrenschiff*, p. 195.

animé du même zèle (1508), reproche aux autorités de manquer à leur devoir en ne s'opposant pas aux riches négociants, aux grandes compagnies commerciales : « Les accapareurs qui ont en main de gros capitaux », dit-il, « postent leurs agents à Venise, en Russie, en Prusse, et lorsqu'ils apprennent qu'une marchandise est chère, qu'elle monte, ils l'achètent en masse, afin de pouvoir la revendre ensuite au prix qui leur convient. Une telle manière d'agir ne devrait pas être tolérée dans nos pays et nos villes. Elle est coupable, elle nuit gravement à l'intérêt commun, elle est en contradiction avec la loi naturelle. Les princes et gouvernants ne devraient pas souffrir de pareils agissements. Ils sont tenus d'avoir égard à l'intérêt général et ne doivent pas accorder de privilèges aux particuliers <sup>1</sup>. »

« Tout le monde sait, et la chose est passée en proverbe », dit Kilian Leib, « que certains marchands font impunément dans l'intérieur de nos villes et dans leurs maisons privées ce que faisaient autrefois les chevaliers pillards <sup>2</sup> au péril de leur vie : ils dépouillent les gens de leurs biens, et cela sans courir aucun risque <sup>3</sup>. »

Ce n'est qu'en 1512, à la diète de Cologne, que l'autorité impériale se décide enfin à sévir contre les sociétés commerciales. Nous lisons dans un arrêt rendu à cette date par les États : « Depuis quelques années il s'est établi dans l'Empire de grandes compagnies mar-

<sup>1</sup> Voy. NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 591-592. — MÜLLER, *Aus dem Universitätsleben*, p. 156-166. « Trop souvent les princes et ceux qui gouvernent sont secrètement associés aux grands financiers; ils tirent un grand profit personnel en argent et en bijoux des riches accapareurs et hommes d'argent. Voilà pourquoi ils font comme s'ils ne voyaient rien de ce qu'ils devraient voir dans l'intérêt du peuple », dit l'*Exhortation chrétienne*, p. 17. Voyez aussi ANSELM, t. II, p. 113. En France, on trouve sous le roi Charles VII le premier exemple d'un grand financier et accapareur devenu ministre des finances : il s'appelait Jacques Cœur et était marchand à Bourges. Matthieu de Coucy, historien contemporain, dit de lui : « Le Roi avait dans son royaume un homme de basse naissance qui, par son habileté, son expérience et ses soins, parvint à être à la tête d'un commerce considérable de marchandises précieuses; en même temps il était argentier du Roi. Il avait sous lui beaucoup de caissiers et de facteurs qui trafiquaient ses marchandises dans tous les pays et royaumes de la chrétienté. Sur la mer, il entretenait à ses frais plusieurs grands navires qui, grâce aux autorisations du sultan et des Turcs, étaient libres de tout impôt maritime et allaient débarquer dans le Levant, l'Égypte, la Barbarie, les plus belles et les plus riches marchandises; Jacques Cœur se faisait rapporter d'Orient des étoffes d'or et d'argent, des toiles de soie de toutes sortes et de toutes couleurs, des fourrures de martre et de putois, outre bien d'autres marchandises de prix telles qu'on peut s'en procurer dans ces pays. Il les faisait ensuite vendre à la cour, dans les principales villes du royaume et dans tous les ports étrangers. Il avait au moins trois ou quatre cents facteurs à ses gages, et, à lui tout seul, gagnait annuellement plus que tous les autres marchands et commerçants réunis du royaume. Au moment de la conquête de la Normandie (1449), il prêta au Roi plusieurs millions. » Il mourut persécuté et proscrit à Famagousta. Voy. KISSELBACH, *Gang des Welthandels*, p. 231-232.

<sup>2</sup> Quod pridem Franconum æquites latrunculi capitis faciebant periculo.

<sup>3</sup> Voy. ARÉTIN, *Beiträgen zur Geschichte und Literatur*, t. VII, p. 650-651.



chandes qui ont la hardiesse de prendre en main, d'accaparer et de monopoliser toutes sortes de denrées et de marchandises : épices, métaux, lainages, etc., afin d'en trafiquer avant tous les autres et de pouvoir en fixer les prix selon leur volonté et pour leur profit exclusif. Puisque par une telle conduite ils causent au Saint-Empire et à toutes les classes de la société un tort considérable, il est arrêté, à cause de la pressante nécessité de la chose publique, que désormais des agissements si pernicioeux seront interdits, entièrement abolis, et qu'à l'avenir personne ne pourra s'y livrer ni les mettre en pratique. Si néanmoins quelqu'un osait encore s'en rendre coupable, ses biens seraient confisqués au profit des autorités locales. Ces mêmes sociétés et marchands ne pourront plus désormais se faire donner de sauf-conduits par n'importe quelle autorité de l'empire, quels que soient les clauses, interprétations ou termes de ces sauf-conduits. Mais pour bien prouver que ces mesures ne sont pas uniquement dirigées contre les compagnies commerciales, l'association ne sera défendue à personne; la loi déclare que chacun pourra acheter des marchandises et les revendre où il lui plaira, pourvu qu'il ne tente pas d'accaparer une marchandise, de lui donner un prix arbitraire, et n'exige pas du vendeur qu'il ne la livre qu'à lui seul et la détienne uniquement pour lui. Malgré ces prescriptions, si les marchands avaient encore l'audace de taxer à de trop hauts prix leurs marchandises, il serait du devoir des autorités de veiller diligemment et efficacement à ce que de tels enchérissements soient rendus impossibles et à ce que des prix honnêtes et modérés soient fixés. Dans le cas où elles manqueraient à ce devoir, le fiscal impérial agirait et procéderait contre elles comme il convient <sup>1</sup>. »

Mais la puissance de l'argent fut plus forte que le pouvoir exécutif dont pouvait disposer l'empire. D'ailleurs, beaucoup de membres des conseils urbains étaient secrètement associés aux « compagnies <sup>2</sup> », et parmi les conseillers impériaux eux-mêmes plus d'un ne dédaignait pas les gros pots-de-vin offerts par les marchands, et participait à l'exploitation capitaliste du peuple. « Les conseillers de l'Empereur étaient à l'affût », dit un chroniqueur contemporain. « Presque tous

<sup>1</sup> *Nouvelle Collection des arrêts et sentences des États*, t. II, p. 144, § 16-18. — ENNEN, *Gesch. Kölns.*, t. II, p. 724-725.

<sup>2</sup> Voy. les actes des corporations d'Ulm en 1513. Voy. PRESSEL, *Die Unruhen in Ulm*, p. 214. Maximilien, dès 1507, avait mis en garde les habitants d'Ulm contre le tort que faisaient les grandes compagnies commerciales au commerce de la ville; mais le conseil nia qu'elles eussent une action nuisible, se fondant sur les moyens de subsistance qu'un grand nombre d'habitants trouvaient dans leurs maisons. On fut cependant contraint d'avouer au conseil que les grandes compagnies étaient causes « de la ruine des marchands isolés ». SCHMOLLER, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 500.

étaient riches, et l'Empereur restait pauvre. » « Quelques-uns faisaient cause commune avec les marchands, et plaçaient en secret des fonds dans leurs entreprises<sup>1</sup>. »

Aussi les abus du monopole allèrent-ils toujours en croissant, et des plaintes sur l'enchérissement général se firent-elles toujours plus entendre. Dans le Wurtemberg, à partir de 1510, le vin monta peu à peu de 49 pour 100; le blé, de 32. Ces hausses énormes concordaient avec la dépréciation de l'argent, due, non aux importations des mines d'Amérique, mais aux compagnies commerciales, qui avaient réussi à monopoliser l'exploitation des mines allemandes<sup>2</sup>. Les Fugger, d'Augsbourg, tiraient annuellement des seules mines de Schwatz (Tyrol), dont l'exploitation leur avait été concédée, 200,000 florins. La compagnie des Hächstetter, à Hambourg, ne tira pas moins de 149,770 mares d'argent, et de 52,915 quintaux de cuivre de ces mêmes mines, entre 1511 et 1517<sup>3</sup>.

Dans les pays héréditaires d'Autriche, les compagnies d'Augsbourg et de Nuremberg achetaient en masse les denrées de première nécessité devant les portes mêmes des villes, ou sur les marchés. De cette manière elles arrivaient bien vite à dominer tout le petit commerce, et fixaient alors tous les prix selon leur gré. Aussi les députés envoyés par ces pays et réunis à Innsprück en diète provinciale (1518), obtinrent-ils contre elles l'arrêt suivant : « Les grandes sociétés de commerce ont leurs centres hors de notre pays. Elles ont entre leurs mains ou celles de leurs facteurs toutes les marchandises indispensables à la subsistance : argent, cuivre, acier, fer, toile, sucre, épices, céréales, bestiaux, vins, viandes, saindoux, suifs et cuirs. Leurs fortunes les ont rendues si puissantes, que pour le marchand et l'industriel ordinaire, ne possédant que de 1 à 10,000 florins, elles détruisent toute possibilité de faire le commerce. Lorsqu'elles sont en force, elles font les prix selon leurs volontés et amènent la hausse quand il leur plait. Beaucoup de ces compagnies possèdent des revenus princiers, au grand détriment du pays. Il est donc décidé qu'à l'exception des jours de marché, on ne leur permettra plus de prendre leurs quartiers dans la ville et de s'y installer avec leurs marchandises pour la vente quotidienne. Afin d'éviter la fraude et la contrebande, personne n'entretiendra de relations soit publiques,

<sup>1</sup> GREIFF, p. 100-101.

<sup>2</sup> Voy. HELFERICH, *Geldentwerthung*, p. 475-492. Ce ne fut qu'en 1560 que l'argent américain amena l'abaissement de la valeur monétaire, p. 491. Sur la dépréciation des monnaies d'argent, entre 1399 et 1511, voy. ENNEN, *Gesch. Kolns.*, t. III, p. 907-908.

<sup>3</sup> Voy. GREIFF, p. 94. Le monopole des Fugger sur les mines eut une grande part aux troubles des paysans du Tyrol. En Hongrie, les meneurs de la révolte contre la noblesse étaient facteurs des Fugger. HÖFLER, dans les *Archiv. sur Kunde Oesterreich. Geschichtsq.*, t. XI, p. 204.

soit secrètes, avec elles. Pendant les foires et les marchés publics de Vienne, Bautzen, du Vorarlberg, etc., il est défendu aux compagnies d'accaparer avant la fin du marché les denrées ou marchandises quelconques par des offres renchérissant sur celles des autres acheteurs. » « Il leur est interdit d'acheter en masse les bestiaux hongrois ou ceux du pays, sous peine de saisie. Tout achat fait d'avance dans le but d'en trafiquer à l'étranger est défendu. La compagnie qui vient de se former pour le commerce du savon est dissoute, comme faisant tort au pays. » « Le prix des épices et autres substances alimentaires avait en effet subi une hausse énorme. De plus, les marchandises achetées dans de bonnes conditions à Venise, Calcutta, Lisbonne, Anvers, Lyon et Francfort étaient falsifiées avant d'être mises en vente; le gingembre, le poivre, étaient coloriés avec de la poudre de brique ou mêlés à des ingrédients malsains<sup>1</sup>. » Il en était de même de beaucoup d'autres produits.

Les bénéfices des spéculateurs étaient souvent monstrueux. Barthélemy Rem, d'Augsbourg, avec une somme de 500 florins seulement, prêtée à Ambroise Höchstetter pour courir les chances de son commerce, réalisa un bénéfice de 24,500 florins d'or entre 1511 et 1517. De tels résultats justifient évidemment le reproche si fréquemment adressé aux compagnies, « de dépasser sept fois l'usure des Juifs<sup>2</sup> ». Une note laissée par Conrad Mayer, secrétaire des Fugger, donne l'idée des énormes revenus que réalisaient souvent les gros capitalistes de l'époque. Cette note constate qu'en l'espace de sept ans, la fortune des Fugger avait augmenté de 13 millions de florins<sup>3</sup>.

Des discussions s'élevaient fréquemment à l'intérieur des grandes compagnies à propos du partage des bénéfices, et les directeurs étaient souvent accusés de malversations. On lit dans la *Chronique d'histoire actuelle* commencée à Augsbourg en 1512 : « Les marchands

<sup>1</sup> Voy. FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. II, p. 338-339. — Voy. KELLER, t. I, p. 478. — DE LORENZI, t. II, p. 274-275. — Voy. aussi notre second volume. Voy. SCHMOLLER, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 497. « Les compagnies », dit Sébastien Franck dans son *Weltbuch*, p. 153, « achètent tout ce qui se présente, même les aiguilles, les miroirs, les couvertures, les céréales, le vin, la toile, et en revanche nous rapportent des pays étrangers des bagatelles inutiles qu'elles enchérissent à l'envi parmi nous, telles que soie, velours, muscade, clous de girofle, poivre, cannelle, etc. Ce que l'artisan leur donne, il ne peut plus le racheter qu'en le payant le double. Et ces marchands ont grand soin de n'exposer ni leur corps ni leur âme; ils dirigent toutes choses à l'aide de commis à leurs gages qui traversent les mers et leur rapportent les bénéfices et les comptes. » En 1523, rien que par les compagnies commerciales de Lisbonne, trente-six mille quintaux de poivre, vingt-quatre mille quintaux de cannelle furent introduits en Allemagne. Ces marchandises étaient très-fréquemment falsifiées. *Arrêts et sentences des États*, t. XXXVIII, p. 241-271, dans les archives de Francfort.

<sup>2</sup> GREIFF, p. 92-93.

<sup>3</sup> GREIFF, p. 94. La fortune des Fugger s'éleva jusqu'à soixante-trois millions de florins.

avaient formé de grandes compagnies et avaient amassé des fortunes colossales, mais plusieurs étaient peu honnêtes, et dupaient les autres, leur faisant quelquefois tort de plusieurs milliers de florins. Ceux d'entre eux qui étaient chargés d'établir les comptes étaient de beaucoup les plus riches. On les appelait des gens habiles, des gens intelligents, car on n'osait les nommer larrons, comme ils l'eussent bien mérité. Dans le contrat d'association, ils prenaient des engagements envers tous; mais lorsqu'il en fallait venir aux comptes, les commis, les intéressés dans l'affaire, ayant aussi bien qu'eux exposé leur argent et couru les chances, étaient obligés de se déclarer satisfaits de la part qui leur était faite, et feignaient de croire à leurs assurances déloyales. Ces sortes d'engagements secrets ont fait de grands coupables, et il est fort probable qu'il n'y a pas de voleurs plus rusés que les administrateurs de quelques-unes de ces grandes compagnies<sup>1</sup>. »

« Mais on a beau prendre des mesures sévères pour empêcher l'usure », dit un prédicateur du temps (1515), « rien n'y fait. Tout le monde voit la rapidité avec laquelle les grands marchands accapareurs deviennent riches; chacun veut arriver comme eux à la fortune et rêve de tirer de gros intérêts de son argent. L'ouvrier et le villageois placent leur petit avoir dans une compagnie ou chez un grand spéculateur, danger qui n'existait pas dans l'ancien temps; en dix ans, le mal a pris un accroissement énorme. On se propose de beaucoup gagner, mais souvent on perd tout ce qu'on avait confié<sup>2</sup>. »

Bien des gens connurent de semblables déceptions. Le grand capitaliste d'Augsbourg, H<sup>ö</sup>chstetter, fit un grand nombre de dupes. Les princes, les comtes, les gentilshommes n'avaient pas été seuls à lui confier leur argent; les paysans, les valets, les servantes lui avaient livré leurs modestes économies. « De pauvres villageois ne possédant pas plus de dix florins », rapporte Clément Sander, d'Augsbourg, « ont cru bien faire en les plaçant chez H<sup>ö</sup>chstetter, persuadés qu'ils en retireraient un bon intérêt. Tant de personnes ont partagé cette confiance, qu'H<sup>ö</sup>chstetter et ses associés ont eu pendant plusieurs années de suite un million de florins d'intérêts à payer. » « Il faisait semblant d'être bon chrétien, mais il a trop souvent lésé l'intérêt public et le pauvre homme. Non-seulement il était sans probité dans les grandes et importantes spéculations, mais encore il s'enrichissait d'une manière inique en vendant à des prix modérés des denrées falsifiées. Ainsi, par exemple, il accaparait les bois de frêne lorsque les chemins étaient bons et les amenait sur le marché lorsqu'ils

<sup>1</sup> GREIFF, p. 100.

<sup>2</sup> Dans le *Cod. Camp.*, p. 29.



étaient devenus mauvais; il agissait de même pour le vin et le blé, et c'est ainsi qu'il a fini par trop tendre les cordes du luth. Souvent il achetait en masse un produit qu'il payait plus cher qu'il ne valait, afin de pouvoir ensuite opprimer à sa guise les commerçants moins riches qui n'avaient pu acheter à un taux aussi élevé. Il amenait dans le pays l'enchérissement d'une denrée, puis il la revendait au prix qui lui convenait. Aucun marchand du pays n'ayant en sa possession plus de 50 ou de 100,000 florins, personne n'était en mesure de lutter avec lui, de sorte qu'il gagnait tout ce qu'il voulait. »

« Ambroise H<sup>öch</sup>stetter a accaparé le mercure dans tous les royaumes et territoires. Il l'a acheté plus cher qu'on ne le vend ordinairement, payant le quintal jusqu'à 8 florins, faisant tort par cette manœuvre aux autres trafiquants, puis le revendant à 14 florins une fois qu'il était tout entier entre ses mains. Il en avait acheté pour 200,000 florins, mais à dire le vrai il en avait perdu le tiers, parce qu'entre temps, on découvrit une grande quantité de mercure en Hongrie et en Espagne; il a essuyé d'autres désastres encore : un de ses navires chargé d'épices a sombré; des cargaisons de marchandises, venant des Pays-Bas et se dirigeant vers Augsbourg, ont été pillées par des voleurs de grande route, etc., etc. Mais tout cela eût été très-réparable si ses fils et ses neveux se fussent honorablement conduits, s'ils avaient eu un soin convenable de leurs affaires, et si tous les ans le vieil Ambroise lui-même avait fait ou fait faire des comptes exacts; alors tout ce qui est arrivé aurait pu être évité. Mais son fils Joachim et son gendre Baumgartner faisaient des dépenses extravagantes : en une seule nuit ils gaspillaient dans un repas de fête de 5,000 à 10,000 florins, et perdaient au jeu, en une seule fois, 20,000 ou 30,000 florins. Le jeune Ambroise H<sup>öch</sup>stetter, fils du vieil Ambroise, et Joseph H<sup>öch</sup>stetter, son neveu, ont mal conduit la maison, mais cependant moins mal encore que les deux autres. »

A la suite d'une administration si déplorable, H<sup>öch</sup>stetter, quelques années après, fit une faillite de 800,000 florins. Condamné à la prison, il y mourut misérablement <sup>1</sup>. Ses fils eurent aussi de longues années d'emprisonnement à subir. « Ils ont fait grand tort à de braves gens, riches ou pauvres, et le luxe et la magnificence qu'ils ont étalés ont fait dire de tous côtés qu'ils avaient bien mérité d'aller mourir au cachot. Qu'ils servent d'exemple à ces fripons qui dépensent plus qu'ils savent ne pouvoir payer! » C'est à propos de la banqueroute de H<sup>öch</sup>stetter que le conseil d'Augsbourg fit construire la prison pour dettes. « On fut d'abord extrêmement irrité contre les H<sup>öch</sup>stetter », remarque un chroniqueur, « mais peu à peu la rancune alla en s'adou-

<sup>1</sup> GREIFF, p. 95-96.

cissant. En vérité, ce serait grand dommage de plaindre de tels scélérats! Ils ont pris d'une manière honteuse l'argent des honnêtes gens! D'ailleurs, après avoir fait faillite ils sont souvent plus riches qu'auparavant, car les loups se mangent rarement entre eux<sup>1</sup>. »

Il est incontestable que, sous le rapport économique, de fâcheuses tendances commençaient à se faire jour. Les gens prévoyants et attentifs regardaient l'avenir avec effroi. Un commerce trop puissant avait engendré une passion immodérée pour les richesses. L'amour du luxe, des habillements somptueux, des mets recherchés, avait pris des proportions effrayantes. Les gros capitaux mis en œuvre faisaient une situation de moins en moins tolérable aux classes laborieuses. « Quel bon temps pour les pays allemands », dit le sermon que nous avons déjà cité (1515), « que celui où toutes les marchandises étaient évaluées à des prix fixes, où l'autorité ne souffrait ni les accaparements ni l'usure! Mais depuis que le commerce a pris un accroissement si vaste, depuis que les grandes compagnies produisent un enchérissement général, tout ce dont le pauvre homme a besoin pour se nourrir et se vêtir devient d'un prix si élevé, qu'il ne pourra bientôt plus, ou que très-difficilement, se procurer les moyens de vivre. Si les temps ne changent, de grands troubles et de déplorables révoltes sont à redouter! « De l'argent! de l'argent! » crient les seigneurs, et plus le commerce et l'usure leur en apportent, plus ils crient : « De l'argent! de l'argent! car l'argent fait l'homme<sup>2</sup>. » Et si quelqu'un les reprend et leur dit : « Tu es un usurier, tu extorques le bien du peuple; la colère de Dieu et des hommes s'appesantira sur ta tête, et tu perdras ton âme », ils regardent un tel donneur d'avis comme un niais, vu de mauvais œil et détesté. Ils méprisent l'Église, et ses commandements leur sont devenus à charge parce qu'ils s'opposent à leurs désirs. » « Sache que le Dieu tout-puissant est le seul maître des biens d'ici-bas. Tu n'es que l'administrateur et le représentant de Dieu pour toutes les choses que tu possèdes. Ne t'imagines donc pas qu'un jour tu n'aies pas à en rendre compte; ne pense pas que tu sois libre d'en faire ce que bon te semble, et qu'il te soit loisible de tondre et de dépouiller le pauvre homme comme si tu n'étais pas son frère et son égal. Il t'a été ordonné de travailler, et non pas de vivre dans la paresse; si tu es marchand, tu es tenu de vendre à un prix équitable, de quelque marchandise qu'il s'agisse. Surtout l'usure pratiquée par l'argent et les intérêts t'est défendue! Mais un tel langage sonne désagréablement à l'oreille des usuriers, des accapareurs, des fabricants d'argent! Ils sont maintenant devenus

<sup>1</sup> GREIFF, p. 95-98.

<sup>2</sup> KELLER, t. II, p. 652.

de grands seigneurs, ils ont obtenu des lettres de noblesse <sup>1</sup>, et depuis ce temps se pavanent orgueilleusement parmi nous; mais il n'en est pas moins vrai », poursuit le prédicateur, « que leur conduite outrage la sainte Église; qu'agir comme ils le font, c'est la mépriser, et qu'ils vont contre tout ce qu'elle enseigne sur la propriété, le travail imposé aux hommes, les intérêts, l'usure et le prix légal des marchandises. »

## VII

D'après l'enseignement de l'Église, toute propriété terrestre appartient à Dieu seul. Dieu, créateur de toutes choses, en est aussi le propriétaire unique, exclusif. Il veut que les hommes soient pourvus de tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, mais sa volonté s'oppose à ce que les biens de la terre se trouvent dans la propriété commune, car, s'il en était ainsi, la nature pervertie de l'homme ferait régner partout la discorde et la ruine. Ce n'est qu'en reconnaissant à l'individu le droit de posséder que l'ordre indispensable à la bonne administration et à l'amélioration des biens peut être maintenu, et la paix assurée aux hommes; mais personne n'a sur ce qu'il possède, même légitimement, un droit de propriété sans restriction. Il ne lui est jamais permis d'en disposer selon son caprice. Il ne peut, en en faisant usage, agir et procéder arbitrairement, comme si ces biens n'étaient pour lui que les moyens de satisfaire sa soif de jouir et de dominer, car d'après l'ordre établi par Dieu, l'homme n'est que l'usufruitier de la richesse qu'il possède. La volonté divine exige de lui qu'il se conduise en fidèle intendant, et qu'autant que possible il dépense ses revenus de façon à servir l'intérêt général <sup>2</sup>. C'est par l'exercice de ce dernier devoir, « donner d'après son revenu », que se produit l'équilibre entre la richesse et la pauvreté, et que l'inégalité du partage

<sup>1</sup> Les marchands enrichis achetaient des lettres de noblesse, se plaisaient à étaler leur faste dans les tournois et à singer les gentilshommes; ils sont raillés sans pitié dans un pamphlet du quinzième siècle: *Contra cives nobilitatos*, qui a été publié par WATTENBACH, dans le *Anzeiger für die Kunde deutscher Vorzeit*, t. XXIII, p. 273-274. Guillaume Werner, juge à la chambre de justice de Spire, dit très-bien dans sa chronique: « Ils détestent par nature et par longue tradition tout ce qui tient à la noblesse, et cependant, dès qu'ils en ont le moyen, ils ne songent qu'à la contrefaire. »

<sup>2</sup> Le célèbre axiome de saint Thomas d'Aquin est fréquemment répété dans les écrits canonistes du quinzième siècle: « Bona temporalia, quæ homini divinitus conferuntur, ejus quidem sunt quantum ad proprietatem, sed quantum ad usum non solum debent esse ejus, sed etiam aliorum, qui ex eis sustentari possunt ex eo quod ei superfluit. » Voy. CONTZEN, *Gesch. der volkswirtschaftl. Literatur*, p. 84.

des biens trouve une intime compensation. Le soutien de ceux qui sont dans le besoin, sous quelque forme que ce besoin se produise, ne doit donc pas être considéré comme un pur acte de charité chrétienne : il est de stricte obligation <sup>1</sup>. « Que les riches se souviennent », dit Trithème, s'appuyant en cela sur l'opinion de saint Augustin et du pape Grégoire le Grand, « que leurs biens ne leur ont pas été confiés pour qu'ils en jouissent à eux tout seuls, mais afin qu'ils en fassent un bon emploi; ils doivent les considérer comme appartenant à l'humanité tout entière. En procurant à ceux qui sont dans l'indigence ce qui leur est nécessaire, ils ne font que leur donner ce qui leur appartient. Mais lorsque le devoir de la bonne administration des biens est négligé dans une large proportion, soit par le clergé, soit par les laïques; lorsque les riches s'imaginent être les seuls maîtres et seigneurs de ce qu'ils possèdent, et ne regardent pas les indigents comme leurs frères, il en résulte nécessairement un trouble social profond. De faux docteurs, comme nous l'avons vu en Bohême, séduisent le peuple, lui persuadent que les biens doivent être également répartis entre tous, et que, par la violence, il faut contraindre les riches à les partager. Alors des faits déplorables se produisent; la guerre civile s'allume, nulle propriété n'est épargnée, nul droit de légitime possession reconnu, et les riches peuvent se plaindre à bon droit de la perte des biens qui leur ont été ravis. Mais qu'ils s'interrogent de bonne foi : dans les jours de calme, en gérant, en dépensant leurs revenus, ont-ils eux-mêmes reconnu les droits du souverain propriétaire, c'est-à-dire de Dieu ? »

La doctrine du droit canon sur la propriété était, en ses points essentiels, en complète harmonie avec les principes de notre droit national, tout imprégné de l'esprit de l'Église <sup>2</sup>.

Ainsi que le droit canon, le droit allemand considère la propriété comme un fief prêté par Dieu, comme un droit protégé par son commandement. En conséquence, tout propriétaire est responsable devant Dieu de l'administration du bien qui lui a été confié, et l'étendue, la mesure de son droit de possession, a pour limite et pour frein le droit moral, l'unique titre de sa propriété. Le propriétaire est autorisé, mais en même temps il est tenu d'user de ses biens eu égard à la fin morale qu'ils sont chargés de servir. Il ne peut, par conséquent, en disposer selon son caprice. Son droit de les garder ou de s'en défaire est subordonné à la question de l'avantage général, à la considération des égards légitimes et équita-

<sup>1</sup> *Debitum legale.*

<sup>2</sup> *De Judæis*, p. 5.

<sup>3</sup> Voy. SCHMIDT, *Der principielle Unterschied zwischen dem römischen und germanischen Recht*, p. 217-247.



bles dus à tous, mais particulièrement à ceux de sa famille, à ses voisins et aux malheureux. Notre ancienne législation élève partout les obligations morales à la hauteur de devoirs légaux. Elle mentionne diverses strictes obligations de donner; l'hospitalité en était une, et partout y domine ce principe, que celui qui a faim, qui est dans le besoin, est autorisé à prendre pour ses nécessités immédiates une certaine part des produits des champs et des bois.

En toute rencontre, l'équité est la base morale de l'exercice du droit de propriété.

Le droit allemand est aussi entièrement d'accord avec le droit ecclésiastique en ce qui concerne l'acquisition de la propriété par le travail de valeur.

Toute propriété tire son origine du travail; le travail est à proprement parler l'unique trésor de l'homme qui craint Dieu. Seuls, le travail, manuel ou intellectuel, et la pauvreté imméritée sont autorisés, d'après les docteurs ecclésiastiques, à participer aux biens de la terre.

« Travailler, c'est servir Dieu en obéissant à son commandement », dit l'*Exhortation chrétienne*<sup>1</sup>, « et tous les hommes sont obligés de se soumettre au travail. Les uns se chargent des travaux manuels, soit aux champs, soit à la maison, soit à l'atelier; les autres s'adonnent aux sciences ou aux arts; ceux-ci sont gouverneurs du peuple ou magistrats, ceux-là font la guerre et défendent leur pays. D'autres encore se font les serviteurs spirituels de Jésus-Christ dans les églises et les monastères; d'autres font leur unique occupation de la prière, ils louent, glorifient Dieu et lui demandent grâce pour les péchés des hommes. Ces derniers sont très-nécessaires, et tu ne dois pas t'imaginer qu'ils restent oisifs, car le travail de la prière est fécond, et tous en ont besoin, mais particulièrement toi, si tu pries peu. Seul, celui qui ne fait rien méprise le commandement de Dieu. » Sébastien Brant appelle le paresseux « le plus fou d'entre les fous ». « Il est aux hommes », dit-il, « ce que la fumée est aux yeux, ce que le vinaigre est aux dents. Dieu n'accorde la récompense et l'honneur qu'au travail<sup>2</sup>. »

« Instruits par le témoignage de la sainte Écriture », écrivait Werner Rolewinck, prieur des Chartreux, « nous savons que Dieu et les hommes laborieux sont seuls véritables seigneurs de tout ce dont il nous est permis de faire usage ici-bas. « Celui qui ne travaille pas, dit l'Apôtre, ne doit pas non plus manger. » Tous ceux qui ne font rien, ou ne sont pas occupés à répartir les fruits du travail, sont des mendiants. Que personne donc ne s'imagine pouvoir vivre en

<sup>1</sup> Page 23<sup>a</sup>.

<sup>2</sup> *Narrenschiff*, § 97.

une lâche fainéantise, de peur qu'il ne fasse l'expérience du châti- ment dont le Seigneur menace ses pareils au livre de la Sagesse. « Au dernier jour », y est-il dit, « les justes, pleins de joie, s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les ont opprimés et leur ont ravi le fruit de leur travail ! »

« L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler », dit Trithème. « Il agit contre sa nature lorsqu'il vit dans l'oisiveté comme le fait l'usurier. Adam lui-même, lorsqu'il était encore innocent, devait garder et cultiver le paradis, par conséquent travailler. Mais après son péché le travail lui fut imposé comme un joug pesant auquel ni lui ni aucun de ses descendants ne pourraient jamais se soustraire, et la parole de Dieu : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », a été prononcée pour tous<sup>1</sup>. »

« Un travail ardu et pénible », enseigne Henri de Langenstein dans un traité d'ailleurs fort remarquable sur l'économie, « est un joug imprescriptible de pénitence mis sur les épaules des fils d'Adam par la juste sentence de Dieu; mais, parmi les descendants du premier homme, beaucoup, par toutes espèces de faux-fuyants, cherchent à se soustraire à ce joug et s'efforcent de se procurer surabondamment les choses utiles et indispensables à la vie tout en demeurant dans une inaction stérile. Les uns y réussissent par le vol, le pillage; d'autres par l'usure et les transactions usuraires; d'autres encore par le mensonge, les tromperies, et toutes ces innombrables façons d'obtenir par la ruse et l'injustice un salaire immérité, que les hommes ont inventées et inventent encore tous les jours pour réussir à se procurer sans labeur de grandes richesses. Mais tandis que ces imprudents secouent l'obligation du travail justement imposée par Dieu même, ils accumulent en leur conscience un pesant fardeau d'iniquités, de sorte qu'après une vie passée dans le bien-être, ils se voient tout à coup précipités dans l'enfer. Les fils intelligents d'Adam agissent bien différemment. Réfléchissant que les choses nécessaires à la vie ne se peuvent obtenir qu'en acceptant le châtiement imposé à nos premiers parents après leur péché, ils l'acceptent patiemment dans l'espérance

<sup>1</sup> *De laudè Saxonie*, p. 42. « Sacro namque eloquio testante scimus, quod Deus et laborator sunt veri domini omnium, que in usum veniunt humanum. Et apostolus dicit : Qui non laborat, nec manducet. Ceteri omnes autem sunt dispensatores aut mendici. » Dans son ouvrage : *De regimine rusticorum*, cap. VI, Rolewinck dit : « Clerici autem et milites utriusque (scil. rusticorum et mechanicorum) debitores sunt; quilibet secundum statum suum. Et quia istis, quando recte faciunt, major labor et majus periculum imminet, ideo etiam major honor ipsis debetur, dicuntur enim status regitiri, quia alios regere habent. Nam prelati spirituales cum suis clericis regunt populum christianum quoad spiritualia; principes vero sæculares cum suis officariis quoad temporalia. »

<sup>2</sup> *De Judæis*, p. 17. Voyez aussi Jean GERSON, *Op.*, t. IV, p. 257<sup>b</sup>. Édition de Cologne, 1484.

d'obtenir ainsi le pardon de leurs offenses, et de se rendre dignes par une occupation honorable d'acquérir les biens de la vie présente et ceux de la vie future. Les uns, par le travail manuel, se procurent à eux et aux autres, à la sueur de leur visage, ce qui est nécessaire à la vie : tels sont les cultivateurs, les ouvriers, les marchands; les autres, assujettis à des devoirs entourés de considération, méritent vraiment d'être nourris par leurs frères : tels sont ceux qui dirigent la commune et par leurs efforts laborieux assurent à leur concitoyens le calme et la sécurité sans lesquels ils ne sauraient vivre. J'en dis autant de ceux qui administrent les biens spirituels, et par leurs soins zélés et actifs procurent à eux-mêmes et aux autres ces biens de l'âme auxquels doivent tendre et se rapporter tous les efforts de l'homme ici-bas. Ceux qui se livrent alternativement au travail manuel et spirituel sont dignes d'un très-particulier éloge. Saint Paul était de ceux-là : il se nourrissait du travail de ses mains et annonçait en même temps l'Évangile aux païens <sup>1</sup>. »

C'est ainsi que Langenstein prône partout, en son ouvrage, l'obligation, la dignité, le mérite du travail. « Celui qui ne gagne point sa subsistance par un travail utile », dit-il, « consomme aux dépens des autres un bien injustement acquis. » Il va jusqu'à ajouter qu'on devrait, ou chasser un tel homme de la société, ou le contraindre au travail. Tous les écrivains canonistes s'accordent avec lui pour regarder le travail comme la source du gain et comme y donnant seul droit. Lui seul, non la propriété, confère un titre valable de possession, et voilà pourquoi le travailleur ne doit jamais être frustré du fruit de son labeur. Le travail est encore plus inhérent à la nature de l'homme que la propriété. Le travail, c'est l'homme même. En toute occasion le droit canon le protège, et proclame sa sainteté, sa dignité, sa force civilisatrice <sup>2</sup>.

Le droit allemand, de son côté, lui assurait honneur et protection, et le considérait comme un mode d'acquisition complètement indépendant de la propriété. Il posait par exemple en principe que celui dont les soins ont obtenu une bonne récolte a droit aux fruits de cette récolte, et que partout où l'on peut améliorer le sol, toute valeur que le travail y a ajoutée doit accroître les revenus de

<sup>1</sup> *Tractatus de contractibus emptiois et venditionis* dans l'*Appendice* aux œuvres de Gerson, t. IV, p. 185-224. Voy. sur cet ouvrage d'économie un article de Hohoff dans les *Christl.-socialen Bl.*, 1875, nos 42 et 52.

<sup>2</sup> Dans son discours sur l'usure (Berlin, 1866), Endemann dit : « La doctrine du droit canon a élevé le travail au suprême honneur social. Les écrivains canonistes, fidèles au principe de la morale chrétienne, glorifient le travail comme action libre et devoir moral, et le regardent comme l'unique facteur de la production. Le travail seul a droit au bénéfice. Le capital doit rester improductif. » Voy. ENDEMANN, *Vortrag über die Bedeutung der Wucherlehre*, p. 37.

celui qui a contribué à l'amélioration. Cette doctrine sur l'acquisition par l'amélioration du sol conduisait à reconnaître que les biens affermés au colon devenaient peu à peu sa légitime propriété, tandis que le droit du propriétaire foncier allait s'amoindrisant toujours davantage, jusqu'à ce qu'il se réduisit à une simple charge imposée à sa terre, et consistant en taxes et prestations<sup>1</sup>.

Le droit canon honorait particulièrement les cultivateurs. Il voyait dans l'agriculture la mère, la condition essentielle et fondamentale de tout ordre social et de toute civilisation; la plus importante source de profits de la plus grande partie des hommes; la nourrice de toutes les industries, et par conséquent la base de la prospérité publique<sup>2</sup>. Aussi réclame-t-il pour elle une protection toute spéciale, se fondant sur ce que, plus que toute autre source de bénéfices, elle enseigne la crainte de Dieu et la justice, et ennoblit le caractère de celui qui s'y livre. « Le cultivateur doit être protégé et encouragé dans tous ses travaux », dit l'*Exhortation chrétienne*, « parce que son labour est indispensable à tous les hommes, aussi bien à l'Empereur qu'au moindre de ses sujets, et que le travail de ses mains est particulièrement agréable à Dieu. La loi divine et humaine lui doit aide et protection. » Nous lisons dans un acte de pacification locale (1438)<sup>3</sup> : « Avant tout, le laboureur ou vigneron doit être en sûreté de sa maison et des instruments de travail qu'on porte aux champs et qu'on en rapporte. Il doit pouvoir en toute sécurité couper les récoltes, cueillir les raisins, et ramener le tout chez lui<sup>4</sup>. Tout aussi bien que les églises, abbayes et cimetières, les charrues attelées, les instruments nécessaires à la culture des vignes et des champs doivent être l'objet du respect de tous. Celui qui fait quelque tort à un laboureur ou à un vigneron doit être puni aussi sévèrement qu'un voleur de grande route<sup>5</sup>. »

Immédiatement après l'agriculture vient l'industrie. Elle aussi est agréable à Dieu, surtout lorsqu'elle se rapporte à des objets nécessaires et utiles. « Quand le travail de l'artisan est exécuté avec diligence et adresse, Dieu et les hommes s'y complaisent », dit un livre de piété du temps. « Il faut aussi grandement louer l'habileté de ces artistes qui élèvent de beaux édifices et composent des tableaux

<sup>1</sup> ARNOLD, *Vergleichung des römischen und des deutschen Eigenthums in dessen Cultur und Recht der Römer*, p. 174-205.

<sup>2</sup> Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 175. — GOLDSCHMIDT, *Verhll. des sechsten deutschen Juristentages*, t. I, p. 230. Les écrivains canonistes pensaient qu'un développement social qui amènerait le peuple à abandonner en masse les simples occupations de l'agriculture pour l'activité industrielle, ne pourrait être que déplorable.

<sup>3</sup> Page 20.

<sup>4</sup> Nouvelle collection des *Sentences et arrêts des États*, t. I, p. 153-154.

<sup>5</sup> *Landfrieden zu Eger*, 1389. *Actes des États allemands*, t. II, p. 160.



si variés. Leur talent glorifie Dieu; l'âme des hommes devient plus douce lorsqu'ils contemplent de belles choses, et que, pleins de respect et de joie, ils considèrent comment tout métier, tout art, est un don que Dieu a fait aux hommes pour servir à leurs besoins, à leur bien-être, à leur édification <sup>1</sup>. »

Le commerce était tenu en moindre estime : « Un marchand honorable », dit Trithème, « que l'amour du gain ne dirige pas uniquement, qui se guide en son négoce d'après les lois divines et humaines, et donne volontiers aux nécessiteux en prenant sur ses revenus et ses bénéfices, mérite le même respect que les autres travailleurs. Mais ce n'est pas chose facile de garder toujours une stricte probité lorsqu'on est engagé dans le commerce; il est très-aisé de devenir l'esclave de la cupidité en cherchant à grossir ses profits. Sans le commerce, il est vrai, la société ne pourrait subsister; mais lorsqu'il devient trop puissant, il lui est plus nuisible qu'utile, parce qu'en engendrant la soif du gain il énerve et amollit le peuple, et développe le désir de jouir. Aussi les Pères de l'Église et le droit ecclésiastique nous mettent-ils en garde contre ses abus <sup>2</sup>. »

Les docteurs ecclésiastiques ne croyaient pas « que lorsque les marchands, semblables à des araignées, viennent se nicher partout afin d'attirer les chalands et sucer tous ceux qui s'approchent d'eux », la société eût quelque avantage à tirer de leur réussite. Témoins de la prédominance funeste que prenait l'esprit mercantile à leur époque, ils n'étaient que trop autorisés à condamner la marche envahissante du commerce et à répéter avec saint Thomas d'Aquin qu'il altère la loyauté et la bonne foi, ouvre la porte à la fraude et met un luxe facile à la portée de la bourgeoisie. « Dès lors, disaient-ils, chacun, sans considérer l'intérêt général, n'est plus occupé que du sien propre <sup>3</sup>. »

La façon dont le droit canon envisageait le commerce dominait encore les esprits au quinzième siècle et était adoptée par les grands comme par les petits. L'aversion ressentie pour l'exploitation du peuple érigée en système par les compagnies commerciales, la haine pour les grands monopolistes qui avaient amené l'enchérissement dans le pays, donnaient souvent lieu à des jugements pleins de partialité. On ne voyait dans le commerce qu'une industrie coupable; tous les marchands passaient pour trompeurs, gens sans conscience,

<sup>1</sup> Wyhegerlin, p. 13.

<sup>2</sup> De Judæis, 6.

<sup>3</sup> Trithème attache une particulière importance à l'opinion de saint Thomas d'Aquin : « Unde oportet, quod perfecta civitas moderate mercatoribus utatur. » « Dignior est civitas, si abundantiam rerum habeat ex territorio proprio, quam si per mercatores abundet. »

usuriers, ennemis de la société. On pensait généralement que le commerce ne peut augmenter la richesse publique, parce qu'il se borne à faire passer les valeurs d'une main dans une autre, et que le bénéfice qui revient au marchand de cette transaction est pris aux dépens de tous. « Les marchands », dit Érasme, « sont les plus fous et les plus sordides d'entre les hommes. Ils pratiquent la plus méprisable des industries, et cela de la manière du monde la plus basse. Bien qu'ils soient menteurs, parjures, voleurs, trompeurs, et ne soient occupés qu'à duper les autres, ils veulent être partout les premiers, et grâce à leur argent, ils y réussissent. » « Un marchand désireux de faire fortune n'amasserait guère s'il pensait sur l'escroquerie et l'usure ce qu'en pense le sage. » « Les marchands », selon l'humaniste Henri Bebel, « acquièrent leur richesse moins par d'honnêtes moyens que par l'usure. » « Leur trafic », dit avec douleur Sébastien Franck, « est devenu un véritable brigandage, une usure publiquement pratiquée, dont l'enfant encore au berceau doit déjà porter la peine. Qui a jamais entendu parler de fortune et d'aubaines comme on en voit maintenant de par le monde? Qui sait, comme le marchand, accaparer tout pour lui, comme le vent de Cæcias attire les nuages? » Dans l'opinion d'Hans Sachs, « les marchands ne cherchent qu'à éviter un travail réel, et prétendent s'enrichir dans l'oisiveté au moyen de l'usure et des accaparements ».

« Tout est troublé dans le pays; les biens de la terre passent à des tiers avant que le travailleur en puisse rien avoir. Aussi se nourrit-il toujours avec plus de difficulté; si cet état de choses dure, le pauvre homme ne pourra bientôt plus subsister ! »

Dans sa sollicitude pour la classe laborieuse, le droit ecclésiastique voulait que l'action économique eût pour objectif, non l'intérêt personnel, non la cupidité insatiable, avide de posséder et de jouir, mais l'amour fraternel, unissant tous les hommes, et s'offrant à tous les esprits comme la vraie solution sociale. Il tendait par tous ses efforts à faire des lois éternelles de droit et de justice si hautement proclamées<sup>2</sup> par l'Église, la base de l'économie sociale.

<sup>1</sup> Voy. SCHMOLLER, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 626-627. — HAGEN, *Deutschlands Literarische und religiöse Verhältnisse*, t. III, p. 387.

<sup>2</sup> « L'Église espérait », dit Endemann, « façonner le commerce et le droit commercial d'après son idéal de vérité et de justice. Il ne faut pas nous faire une idée exagérée de l'efficacité pratique de sa doctrine et de sa législation; mais les questions vitales auxquelles elle se heurtait étaient de telle nature qu'on ne peut qu'admirer le courage qu'elle a montré en les combattant. » (*Studien in der romanisch canonistischen, Wirthschafts Rechtslehre*, p. 22-23.) Le même auteur dit en terminant son ouvrage sur l'*Économie nationale* : « La doctrine du droit canon est une œuvre grandiose, dans sa méthode comme dans ses résultats. Elle embrasse toute l'existence matérielle et intellectuelle de la société humaine avec une telle puissance, d'une façon si complète, qu'elle ne semble laisser place à aucun autre genre de théorie en dehors du dogme social qu'elle pro-

Aussi l'Église condamnait-elle le prêt usuraire et le regardait-elle comme une forme particulière du vol, estimant que le travail est seul productif de valeur et que l'argent est de lui-même improductif<sup>1</sup>. Par l'interdiction du prêt à intérêt, elle voulait assigner au capital, ou tout au moins au capital susceptible d'être prêté, une place particulière sous la protection du droit.

Mais chacun, bien entendu, était autorisé à défendre sa propriété, le produit de son travail, lorsqu'un véritable tort lui avait été fait par un emprunt. Il pouvait alors réclamer une indemnité correspondante; il avait aussi le droit d'exiger une compensation pour le profit que, dans sa vie de travail, il eût pu retirer de son argent au cas où il ne l'eût pas prêté; quand il s'était exposé au danger de ne recouvrer son argent qu'en partie, à grand'peine, à grands frais ou point du tout<sup>2</sup>, il pouvait réclamer l'équivalent de la somme prêtée; mais dans toutes ces circonstances le principe général « que l'argent ne peut produire l'argent » n'était pas lésé, et il ne pouvait être question d'usure.

mulgue. C'était bien là son but, et en présence de l'action colossale, de la domination puissante qu'elle a véritablement exercée, l'impression de grandeur que nous ressentons ne saurait nous empêcher de nous féliciter qu'elle n'ait jamais pu réussir à régner avec l'absolutisme qu'elle rêvait. » (*Nationalökonomische Grundsätze der canonistischen Lehre*, p. 192-193.) La question de savoir si c'est réellement un bonheur que les doctrines du droit ecclésiastique et celles du droit germanique (qui lui était si étroitement uni) n'aient pu prévaloir parmi nous, est suffisamment résolue par la triste situation économique des siècles suivants, et particulièrement du nôtre.

<sup>1</sup> L'antiquité païenne déclarait déloyal et indigne d'un homme libre de réclamer l'intérêt du capital; et Platon surtout avait fait ressortir les funestes effets politiques, moraux et sociaux du système de prêt à intérêt. « Par lui », dit-il, « on multiplie les riches fainéants et les pauvres mécontents, et l'on bouleverse la société. La conscience du peuple romain n'admit jamais le prêt à intérêt. Intérêt et usure restèrent pour lui des termes synonymes. La répulsion universelle s'affirma surtout contre le prêt usurier. » Voy. ARNOLD, *Cultur und Recht*, p. 264. Chez les Germains, l'intérêt était complètement inconnu. Voy. NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 28-29. La langue allemande n'avait pas même de terme pour exprimer une idée qui lui était originairement étrangère. Voy. ARNOLD, p. 300. *Zins* n'est que le *census* latin, et signifie dans tout le moyen âge un impôt tiré sur les produits naturels du sol; le mot *zins* semblait donc signifier que le sol seulement était productif, et non le capital d'argent. Un passage des *Chron. Gaufredi* (Bibliothèque manuscrite de Labbé, t. II, p. 73-74) montre combien ici Arnold a vu juste. « Les usuriers », y est-il dit, « étaient autrefois tenus pour des ennemis; maintenant ils sont devenus si nombreux qu'ils appellent le cens usure, comme si l'usure était un produit du sol. » (*Census quasi redditus agrorum.*) Voy. aussi WEISKE, *Neue Jahrbücher für Politik und Gesch.*, 1849, t. I, p. 119-120. « Il est impossible de nier », dit P. Laband, « que nous devons aux corporations du moyen âge, aux défenses du droit canon interdisant le prêt à intérêt, à tout ce que, dans le domaine économique, nous sommes habitués à considérer comme le résultat de la pitoyable étroitesse de vues du moyen âge, l'affranchissement du travail libre et l'abandon définitif de l'esclavage. » *Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1866, cah. 2, p. 258.

<sup>2</sup> Les axiomes bien connus sur : *damnum emergens, lucrum cessans, periculum sortis*. Voy. TENGLER, *Layenspiegel*, dans NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 111-112.



Au contraire, tout intérêt, tout bénéfice que le prêteur se fait payer par l'emprunteur uniquement comme prix de l'emprunt, était considéré comme usuraire, « car en vertu de la loi nul emprunteur ne peut être contraint de donner plus qu'il n'a reçu ». La doctrine du droit ecclésiastique voulait surtout que l'on ne réclamât jamais un intérêt quelconque de l'homme en détresse, qui s'est vu forcer d'emprunter dans une pénurie momentanée, immédiate. Une telle exigence était, selon lui, l'infâme exploitation du malheur d'autrui et l'appropriation cupide d'un bien qui n'est pas à nous. L'état du moyen âge, qui incarne en lui, pour ainsi dire, la théorie chrétienne de l'ordre social, avait donné force de loi à cette conception religieuse et morale, et la défense ecclésiastique du prêt à intérêt régnait pratiquement dans les tribunaux civils aussi bien qu'ecclésiastiques<sup>1</sup>. On lit dans le *Miroir souabe* (Schwaben Spiegel) : « Dieu, le Pape, l'Empereur, l'autorité ecclésiastique et le droit défendent à tout chrétien de réclamer des intérêts de quelqu'un. Cette défense a été faite expressément au concile présidé à Rome<sup>2</sup> par le pape Léon et par le feu roi Charles<sup>3</sup>. »

La seule forme permise du prêt à intérêt, c'était ce qu'on appelait l'achat de rente, c'est-à-dire l'obligation contractée par le débiteur de payer une rente au créancier en échange de la possession d'un fonds de terre. En règle générale, le débiteur seulement, non le créancier, avait le droit de dénoncer le contrat; mais le créancier ou son héritier pouvait, en remboursant le prix d'achat, racheter en même temps l'intérêt resté à sa charge<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. ENDEMANN, *Studien*, p. 24-37. — NEUMANN, p. 37-46, 67-70.

<sup>2</sup> Voy. NEUMANN, p. 109-111 et 77. A Nuremberg, ce ne fut qu'en 1564 que le prêt à intérêt fut légalement autorisé. STOBBE, *Rechtsquelle*, t. II, p. 305.

<sup>3</sup> Un arrêté de la diète d'Augsbourg (de 1500) déclare l'achat de rentes autorisé; au contraire, tous les contrats « usuraires et pernicioeux » sont sévèrement défendus. (Nouvelle collection des *Arrêts et sentences des États*, t. II, p. 81.) Voy. NEUMANN, p. 539.

<sup>4</sup> « Nous avons grand'peine à comprendre de nos jours », dit Juste MÖSER (*Patriotische Phantasien*, t. II, p. 99-104), « pourquoi la religion a été si longtemps opposée à tout prêt à intérêt, et pourquoi le droit canon l'interdisait si sévèrement. Mais si l'on réfléchit à l'intention de l'Église en faisant cette défense, si l'on songe qu'elle ne voulait, comme la suite l'a prouvé, que favoriser par là l'achat des rentes, on admirera certainement sa haute sagesse, car l'intérêt (ou le droit qu'a le créancier de retirer le prêt, droit qui lui est étroitement associé) est complètement opposé à la doctrine de la propriété comme à celui de la liberté. Une guerre, une disette ou toute autre calamité peuvent contraindre mille propriétaires à s'endetter du moment qu'il est au pouvoir du créancier de saisir le moment le plus défavorable pour se faire rembourser; le créancier redevient alors propriétaire au détriment de l'État et peut faire de ses concitoyens des esclaves, etc. En un mot, le prêt à intérêt est un grand obstacle à la prospérité de la propriété foncière. » (Voy. sur l'achat des rentes l'opinion de Gérard Groote et d'autres théologiens, dans l'édition de Cologne des *Oeuvres de Gerson*, t. IV, p. 229.) LANGENSTEIN, *Tract.*, pars 2, c. I-III. Les réflexions du célèbre juriste Pierre de Raveune



Pour empêcher le pauvre, en cas de pressante nécessité, d'avoir recours à l'usurier, l'Église avait partout encouragé les monts-de-piété. Ces banques de prêts avançaient de petites sommes aux indigents, contre des gages ou de modiques redevances destinés à entretenir les établissements et à payer les employés. L'argent ou les gages

sont aussi très-dignes d'être étudiées. Il dit dans un de ses sermons : « *Quem habiturus erat de mandato dom. Martini episc. Laminensis. (Aurea opusc., p. 14.)* Prohibita est usura, quia aliis negotiis licitis et mercimoniis omissis divitis intenderint usuri, si essent permissæ. Ut sit aliquod lucrum pecuniarium sine usuraria pravitare, volo tradere duo optima consilia. Et primo consulo, quod emanatur annui redditus, quod est licitum de jure, qui sint constituti, de antiquo super aliqua domo vel possessione. (Le droit canon voulait que les rentes fussent prises sur un *fondus* précis.) Vel ex laboribus liberæ personæ vel servi, quia hoc non est mutuum, sed vera venditio. Secundo consulo, quod pecunia tradatur alicui mercatori ad honestum lucrum cum hoc quod si pecunia pereat casu fortuito, sit commune periculum et lucrum dividatur per medium... Baldus dicit, « quod ista non est usura, sed divisio lucri industrialis. » C'est la *societas*, idée inconnue et désapprouvée de nos pères, et qui ne fut introduite parmi nous que lorsque le droit romain y fut adopté. Les canonistes plus modernes l'acceptèrent. Les thèses de Eck sur ces sujets ont donné lieu chez plusieurs historiens modernes à de fausses interprétations. Tandis qu'on reproche perpétuellement à l'Église d'avoir regardé le prêt à intérêt comme illégitime, Schmoller dit avec assurance dans son livre sur l'économie nationale : « *Les faits attestent que l'Église catholique a soutenu la légitimité du prêt à intérêt.* Jean Eck même écrivit sur ce sujet, et soutint une dispute à Bologne pour *réhabiliter l'usure*. » Comme preuve à l'appui d'une si étrange affirmation, Schmoller se borne à citer le passage suivant, tiré du pamphlet intitulé *Lettres des hommes inconnus* : « De usura, quam admittit theologia, sicut Bononia est disputatum et per magistros nostros probatum. » RANKE, dans son *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 436, dit aussi que Eck a défendu la cause de l'usure à Bologne. (Voy. aussi STRAUSS, *Ulrich von Hutten*, t. I, p. 233.) Or, voici la vérité sur ce point : Eck publia à Ingolstadt, dans l'automne de 1514, diverses thèses dont on pouvait conclure en effet qu'un contrat par lequel les marchands s'engageaient à donner 5 0/0 d'intérêt pouvait être considéré comme légal. Ces thèses firent scandale, et l'évêque d'Eichstätt défendit la dispute en sa qualité de chancelier de l'Université; l'université de Mayence, consultée à ce sujet, déclara qu'il n'était pas prudent de livrer de tels sujets à la discussion, parce que, dans l'opinion publique, ils pourraient sembler entachés d'une tendance cupide. Eck ne se laissa pas intimider et soutint une dispute à propos de ses thèses à l'Université de Bologne (1515). Il était appuyé par les juristes les plus en renom du temps, et les marchands se réjouissaient d'avoir trouvé pour leur système un terrain légal apparent; c'étaient eux, surtout les Fugger, qui avaient excité Eck à développer cette doctrine et l'avaient pourvu d'argent et de lettres de recommandation pour son voyage à Bologne. « J'aurais souhaité », lui écrivait Willibald Pirkheimer, « que tu ne te sois pas mêlé d'un sujet qui ne peut que souiller ta conscience et t'apporter de la honte, parce qu'il touche au salut des âmes; j'ai vu dernièrement, de mes propres yeux, des lettres de nos grands marchands dans lesquelles ils se vantent que le contrat qu'ils désirent tant voir légalisé, est désormais permis. Ils s'appuient sur ce que cette assertion a été l'objet d'une dispute publique. Ils ne parlent pas des conclusions de cette dispute, ils se gardent bien de parler des restrictions qui y ont été apportées. » Eck cependant n'avait pas positivement défendu la cause du prêt à intérêt, il l'avait seulement tenu comme admissible pour les riches qui font des prêts aux marchands dans des buts commerciaux; il n'avait fait que défendre la légitimité de ce qu'on appelait alors le « *contractus trinus* ». Mais les théologiens les plus rigoureux de l'époque se déclarèrent contre lui : à Bologne, Cochlaeus fut son adversaire déclaré. A l'uni-

réclamés à l'emprunteur étaient proportionnés aux dépenses<sup>1</sup>. Mais en Allemagne, les efforts de l'Église pour multiplier ces sortes de maisons n'eurent que de faibles résultats. « Chez nous », dit l'*Exhortation chrétienne*, « les monts-de-piété font défaut au pauvre et à l'ouvrier, et pourtant ils leur seraient bien utiles. Les autorités sont trop négligentes sur ce point; aussi l'usure prend-elle un grand accroissement<sup>2</sup>. » Kuppener, dans son *Traité sur l'usure*, laisse échapper la même plainte (1518). « Plût à Dieu », dit-il, « que les dignes princes, les États, les communes qui en auraient le pouvoir établissent et soutinssent parmi nous ces monts-de-piété, qui seraient d'un si grand secours aux pauvres gens, qui leur permettraient d'améliorer leur nourriture, les consoleraient, et surtout détruiraient parmi nous la diabolique usure, devenue malheureusement si commune parmi les chrétiens comme chez les Juifs, parmi les Allemands comme chez les Polonais, et livre tous les jours tant d'âmes au diable<sup>3</sup>! » « Si l'usure prend de telles proportions parmi nous », dit aussi l'*Exhortation chrétienne*, « c'est que les commandements de l'Église sont méprisés, surtout par les marchands et ceux qui, ayant beaucoup d'argent, veulent de jour en jour en posséder davantage. Il semble que l'argent soit pour eux et leurs enfants la félicité suprême de l'âme! Mais sache bien que l'on n'est pas seulement usurier avec de l'argent et pour de l'argent; on pêche tout aussi gravement en n'attribuant pas un prix équitable à n'importe quel objet de vente, ainsi que le prescrit le droit ecclésiastique et séculier. »

Le droit ecclésiastique, en effet, réclamait le contrôle de tous les produits et la juste estimation des denrées, l'Église visait à la répartition aussi égale que possible des biens de la terre, et selon sa manière d'envisager le commerce, le service rendu devait toujours être exactement compensé par un service réciproque. Elle voulait donc que les échanges fussent surveillés, soit par les autorités, soit par les corporations ouvrières, et qu'on s'entendit pour fixer équitablement le prix des marchandises en l'établissant d'après leur valeur réelle et le juste calcul des peines et dépenses qu'elles

université de Vienne, où Eck voulut aussi défendre sa thèse (1516), la faculté de théologie interdit la discussion. A Nuremberg, le pieux et savant prévôt Antoine Kress, dans un écrit sur le droit, se déclare contre l'opinion qui permet de prendre 5 0/0 d'intérêt. Eck ne trouva pas de partisans parmi les théologiens allemands; de sorte que sa dispute peut bien plutôt servir à prouver combien le clergé se montrait opposé à tout prêt à intérêt. Voy. OTTO, Jean COCHLEUS, p. 52, 60, 60-67. ALBERT, dans le *Zeitschrift für Histor. theol.*, 1873, p. 382, 390. On voit qu'il est impossible d'affirmer que Eck ait défendu l'usure.

<sup>1</sup> Sur la fondation et le développement des monts-de-piété, voy. ENDEMANN, *Studien*, p. 460-471.

<sup>2</sup> Page 21.

<sup>3</sup> NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 415.

représentaient <sup>1</sup>. Les exemples donnés sous ce rapport par les cités ou les corporations <sup>2</sup> à l'époque de l'organisation régulière du travail correspondaient donc de tous points aux principes et aux prescriptions du droit canon. La surveillance légale des échanges était destinée, dans la pensée de l'Église, à servir d'entrave salutaire aux efforts tentés par la cupidité individuelle au détriment des chalands.

« On se tromperait fort », dit Trithème <sup>3</sup>, « en s'imaginant que l'établissement de prix fixes oppose au commerce des barrières capables de nuire à son extension. Nous sommes témoins au contraire qu'il se développe heureusement partout où l'on s'efforce de maintenir les justes prix, partout où les hommes sont garantis par les lois contre une avide exploitation. Lorsqu'on supprime ces lois ou que l'on cesse de veiller à leur exécution, on voit aussitôt la confiance publique diminuer, et les produits perdre en bonne qualité. Commerçants et ouvriers font à l'envi enchérir les denrées, et l'acheteur, qui, de son côté, presse sur les prix, n'obtient pour son argent que de mauvaise marchandise <sup>4</sup>. »

Pour être taxés équitablement, les produits, selon le droit canon, ne doivent pas être cotés d'après leur valeur nominale, suivant le taux du jour ou dans l'idée préconçue d'en retirer le plus de bénéfice possible : leur prix ne doit se rapporter qu'à leur valeur réelle et au prix de revient. Le marchand ne doit pas établir ses prix d'après la position qu'il suppose être celle de l'acheteur ; l'acheteur, de son côté, ne doit pas être influencé par la situation du vendeur ; car profiter de la gêne du prochain pour en tirer un avantage personnel est contraire à la justice et défendu sous peine de grave péché.

C'était surtout dans le commerce des denrées nécessaires à la vie que le juste prix devait être rigoureusement maintenu. Si quelqu'un les achetait en gros, non pour son usage personnel, mais dans le dessein de les conserver et de les revendre plus tard au taux le plus élevé possible, son action était considérée comme usuraire <sup>5</sup>. « Celui qui accapare le blé, la viande ou le vin dans le but d'amener une hausse de prix et de réaliser des bénéfices personnels aux dépens

<sup>1</sup> L'axiome de saint Thomas d'Aquin est fréquemment cité à ce sujet : « Si pretium excedat quantitatem valoris rei, vel e converso res excedat pretium, tollitur justitiæ æqualitas. Et ideo carius vendere vel vilius emere rem quam valeat, est secundum se injustum et illicitum. » Pour plus de détails, voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 87-109.

<sup>2</sup> Voy. plus haut.

<sup>3</sup> *De Julcis*, p. 19.

<sup>4</sup> *Marrenschiff*, paragr. 48. — GOEDEKE, p. 37-38. Voy. notre second volume.

<sup>5</sup> Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 164-105.



des autres », dit Trithème, « doit, d'après les principes du droit ecclésiastique, être mis au rang des malfaiteurs. Dans une société bien organisée, il faut s'opposer avec décision à l'enchérissement arbitraire des choses de première nécessité, indispensables pour se vêtir et se nourrir. En temps de disette, il est permis de contraindre les marchands qui possèdent de telles marchandises à les vendre à un prix équitable, car, ainsi que les Pères de l'Église l'ont toujours enseigné et comme la nature des choses suffirait seule à le faire comprendre, l'intérêt de la majorité doit primer celui de l'individu, et l'on ne saurait tolérer qu'un petit nombre d'hommes, pour le désavantage et la ruine de la masse, s'enrichissent d'une manière inique, pour mener ensuite une vie de luxe et de plaisir avec un argent injustement acquis<sup>1</sup>. L'autorité doit prendre un soin particulier des pauvres et des moins favorisés de ce monde. Les lois sont établies pour sauvegarder leurs intérêts, et c'est ce que réclame d'elles le droit ecclésiastique. Aussi, dans les sociétés bien réglées, les marchandises sont-elles taxées à de justes prix; ainsi que les salaires dus au travail<sup>2</sup>; de cette manière, personne n'est lésé, et chacun peut se vêtir et se nourrir conformément à sa condition. »

<sup>1</sup> Langenstein dit qu'un État où « *aliqui pauci totum habent et ceteri nihil seu non secundum statum eorum* » ne se trouve pas dans une situation heureuse. « *Talis enim inæqualitas facit seditionem in civitate et nonnunquam fecit inferiores insurgere contra superiores. Puto etiam, quod princeps plus haberet a subditis, quando quilibet secundum ejus statum competenter haberet; esset enim civitas tunc fortior et populosior propter copiam communis victus.* » Il lance l'anathème aux gouvernements qui « *permittunt unumquemque vendere quam care vult* ». Relativement au prix des marchandises, il est bien facile au gouvernement « *invenire æstimatione sufficienter propinqua quantitatem justis valoris vel pretii rerum venalium sive naturales sint vive artificiales* » ou seulement ceux « *qui præsumt civitati vel regioni, viri prudentes sunt et industriosi, quales esse debent... Hæ iniquitates (usurariæ, carius quam res valet vendendo commissa) pœnis acerrimis exterminandæ sunt.* » *Tract.*, cap. x-xi. Les passages les plus remarquables sur le « *justum pretium* » se trouvent dans *Antonini Summa* (Argent., 1490), t. II, tit. I, cap. xiv, § 3. L'auteur condamne le « *Proverbium legale: Res tantum valet, quantum vendi potest.* » Gerson dit aussi : « *Justa lege potest institui pretium rerum venalium.* » *Opp.*, IV, 295, a.

<sup>2</sup> Brentano dit très-justement dans son ouvrage sur les corporations ouvrières : « *Il est devenu de mode de représenter la régularisation des salaires comme un instrument politique destiné à favoriser l'oppression du travailleur. Cette opinion est soutenue avec une hypocrisie toute pharisaïque par des hommes désireux de mettre dans une lumière favorable la politique moderne, lorsque, comme cela est arrivé souvent dans le siècle précédent et dans la première moitié du nôtre, les ouvriers réclament cette régularisation. Mais une pareille assertion défigure absolument le véritable état de la question. La régularisation des salaires n'était autrefois qu'une forme de la théorie générale du moyen âge, regardant comme le premier devoir de l'État le soutien des faibles contre la toute-puissance des forts, et proclamant non-seulement le droit de l'individu, mais aussi son devoir vis-à-vis de la communauté, condamnant comme usuraire toute tentative ayant pour but de tirer de la détresse momentanée du prochain le prétexte d'un injuste profit personnel... Le but de la loi, qui*



Pour ces motifs, le droit canon voyait dans tout accaparement de marchandises amenant des hausses arbitraires, dans tout agissement monopoliste<sup>1</sup> se rapportant non-seulement aux matières premières, mais à tout ce dont les hommes peuvent avoir besoin, des actes répréhensibles, défendus, nuls et dignes de châtement.

Aussi longtemps que ces prescriptions et celles du droit allemand (qui en était issu) furent respectées, l'économie se développa dans d'heureuses conditions. C'est l'abandon des principes de l'Église qui amena la ruine de la classe ouvrière et créa peu à peu le prolétariat moderne.

## VIII

La guerre entreprise contre la doctrine d'économie germanique chrétienne fut conduite avec ardeur par tous ceux qu'elle gênait dans leur désir démesuré de posséder et de jouir, et dans leur métier d'exploiteurs populaires.

L'engin le plus redoutable de cette guerre fut fourni par le droit romain nouvellement introduit, dont les principes étaient en opposition tranchée avec les idées adoptées jusque-là<sup>2</sup>.

D'après la conception romaine, tout individu a la liberté et le droit de chercher exclusivement son propre intérêt; il n'est nullement obligé d'avoir égard au bien général et à l'intérêt des autres, et n'a pas à se préoccuper de la ruine à laquelle il peut les exposer. Pour lui, la base, les titres de la propriété ne sont plus, comme l'enseigne le droit germanique chrétien, un pouvoir moral exercé sur les biens de la terre dans le dessein de servir des intérêts élevés : la propriété n'est qu'une domination physique dont l'étendue est uniquement déterminée par la volonté du propriétaire<sup>3</sup>.

était de protéger les faibles, se montre clairement dans les châtements imposés aux riches lorsqu'ils avaient payé aux ouvriers de plus hauts salaires que les autres, élevé ainsi le niveau des salaires, et rendu difficile aux moins riches d'engager des ouvriers. Si la politique du moyen âge, considérée au point de vue économique moderne, peut être condamnée comme insensée (?), le mépris pharisaïque qu'on lui témoigne de nos jours n'en est pas moins pitoyable, car, à tous égards, elle était plus morale que celle qui nous guide aujourd'hui, lorsque, livrant sans défense nos travailleurs à ceux qui les exploitent, nous les mettons dans l'alternative de se soumettre aux conditions qui leur sont faites, ou d'entrer dans la *workhouse*, ou de tomber dans la dernière misère.

<sup>1</sup> Omne, quod monopolium sapit. Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 107.

<sup>2</sup> « Le droit romain a pour base la légalisation de l'égoïsme le plus absolu », dit ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 196.

<sup>3</sup> Voy. ARNOLD, *Cultur und Recht der Römer*, p. 171-205. — BRUDER, *Zur öcono-*

Cette doctrine immorale troubla profondément le sentiment de solidarité mutuelle qui avait dominé jusqu'alors dans la nation. Elle eut pour résultat le développement démesuré de l'amour des richesses.

Le droit romain n'admet pas que le labour de l'homme soit la source de l'acquisition de la propriété. La valeur du travail libre, la subordination de l'individu à la loi du travail, tout cet ordre de choses lui est absolument inconnu. Aussi ne s'occupe-t-il pas plus d'organiser le travail d'une manière quelconque que d'en partager équitablement les produits. Le labour rude et pénible est le lot des esclaves opprimés; au contraire, les classes qui ont en main la puissance possèdent et jouissent. On vit bientôt, grâce à cette doctrine, le droit illimité de propriété, la liberté sans restriction du commerce et le pouvoir toujours croissant de l'argent, conduire à l'asservissement de ceux qui ne possèdent pas au profit de ceux qui possèdent.

Plus, dans le cours du seizième siècle, cette doctrine s'enracina dans le sol allemand; plus ces principes, légués par un État païen fondé sur l'esclavage, prirent pied dans notre pays, plus aussi les abus de la propriété devinrent fréquents, plus les classes laborieuses se virent opprimées, plus, en un mot, l'économie rétrograda. Non-seulement l'industrie en souffrit, mais la vie agricole en fut grandement troublée<sup>1</sup>.

*mischen Charakteristik des römischen Rechtes*, t. XXXIII, p. 694, et t. XXXV, p. 313. — SCHMIDT, *Principielle Unterschied*, p. 217-247. En vertu de son pouvoir exclusif et illimité, le propriétaire peut faire l'usage qu'il lui plait de sa propriété; il peut la laisser improductive, la détruire; même vis-à-vis des nécessiteux, il n'a aucune obligation légale.

<sup>1</sup> Pour faire encore plus de lumière sur cette question, nous ajouterons ici quelques appréciations des juristes modernes : « Le droit romain n'admet nulle part le dévouement de l'individu à un but économique quelconque; les biens matériels, avant tout l'argent (qui contient en lui seul tous les biens), ne sont que des objets de possession et de jouissance. Une soif ardente pour l'argent et les biens de la terre se révèle dans tous les axiomes du droit romain; il n'y est question que de la façon d'arriver à posséder et à jouir. Il ne manque qu'une chose à l'estime exagérée qu'on fait des biens matériels : c'est de reconnaître la fin pour laquelle ils nous ont été donnés. Le droit romain n'a aucune vue morale et équitable sur l'économie. » ENDEMANN, p. 196. Tel peuple, tel droit : « L'esprit du peuple et l'esprit du temps sont aussi l'esprit du droit. » IHRING, *Geist des römischen Rechtes*, t. I, p. 45. « Sous le rapport moral, le droit romain n'est que l'expression exacte de la civilisation romaine : il n'est ni meilleur ni pire que celle-ci. » ARNOLD, *Cultur und Recht der Römer*, p. 464. « Le peuple romain, depuis les guerres puniques, était devenu une nation mercantile; sa vie se passait dans les spéculations, les affaires d'argent et de banque. Tout se rapportait à la question d'acquérir et de gagner. L'intérêt propre étouffait le sentiment de la solidarité; la liberté individuelle dénouait les liens de la famille (p. 258). La nation était exclusivement marchande, et voilà pourquoi sa législation devait naturellement servir les intérêts du commerce. » « Le commerce enlaça dans son réseau tout le droit privé et lui imposa une empreinte mercantile (p. 287). Le développement du commerce n'a servi qu'à agrandir la mésintelligence entre le riche et le pauvre. » Page 138 : « La richesse avait beau s'élever démesurément, elle ne faisait

Les funestes conséquences du droit nouvellement introduit s'étendirent bien au delà des questions d'économie. Les principes fondamentaux qui avaient présidé jusque-là au maniement des affaires religieuses et politiques s'ébranlèrent, et subirent son action troublante et destructive. Prêtant une continuelle assistance au pouvoir arbitraire, travaillant à l'asservissement du peuple en favorisant l'absolutisme des princes, le droit romain mina dans l'empire les assises du droit allemand et de la constitution allemande.

qu'accélérer la ruine générale. Quelques individus nageaient dans l'abondance, les autres étaient condamnés à mourir de faim. • Page 36 : • L'histoire romaine commence par une question d'argent et finit comme elle a commencé : De l'argent ! et rien que de l'argent ! C'est le commencement et la fin de la civilisation romaine. • P. 38 : • Le capital faisait au travail une guerre semblable à celle dont nous sommes aujourd'hui témoins. • Page 34 : • Le petit paysan était débordé, les anciens fiefs avaient disparu, les propriétaires d'autrefois étaient devenus les fermiers endettés ou les journaliers des capitalistes. • P. 34 : • Plus, dans les villes allemandes, le commerce et le capital créèrent une situation analogue, plus, tout naturellement, le besoin de l'admission du droit romain se fit sentir. • Voy. BRÜDER, t. XXXIII, p. 702-724. Le droit romain eut d'autant plus d'adhérents qu'il était plus obscur, plus contourné, moins connu des Allemands, de sorte qu'à l'aide d'un avocat vénal et retors, on avait toute liberté de faire parler à la justice un langage déloyal en invoquant le droit romain. Dans les villes, dit HAGEN (*Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse*, t. I, p. 17), le commerce avait créé le besoin croissant de satisfaire toutes les jouissances ; il avait fait naître une tout autre manière d'envisager la vie que celle qu'avait préconisée jusque-là l'austère morale du moyen âge.





## LIVRE IV

### L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE ET SA SITUATION EXTÉRIEURE.

---

#### CHAPITRE PREMIER CONSTITUTION ET DROIT.

##### I

Il faut chercher l'origine de notre constitution dans l'histoire même de la fondation de l'Empire.

Dès la première apparition des Allemands dans l'histoire, nous voyons en eux une race qui se distingue nettement des autres par sa constitution physique, sa langue et ses mœurs, mais qui ne forme pas un corps de nation compacte. Ses tribus indépendantes, qu'aucun lien politique ne rattache, sont entre elles dans les rapports les plus divers. Quelques-unes sont alliées, d'autres vivent en hostilité, d'autres enfin demeurent dans un isolement complet.

Beaucoup de ces tribus se mêlèrent avec le temps avec d'autres populations, en grande partie romanes, et virent ainsi périr leur caractère national. Tels furent les Vandales d'Afrique, les Visigoths d'Espagne, les Ostrogoths d'Italie. D'autres restèrent pures de tout alliage, mais ne sortirent pas de leur isolement et conservèrent une indépendance complète; tels sont encore aujourd'hui les Danois et les Suédois, et tels furent les Anglo-Saxons, jusqu'au moment où s'unissant aux Normands romanisés, ils devinrent les Anglais modernes.

Sur le bas Rhin les anciens Francs formèrent comme un noyau central, et se réunirent en un tout. Ils soumièrent peu à peu à leur domination des peuplades d'origines très-différentes, allemandes, romanes et slaves. De tant d'éléments divers sortit un peuple qui s'établit entre le Rhin et le Weser. Les Saxons lui opposèrent une

résistance plus longue que les Souabes et les Bava-rois, et ne se sou-mirent qu'après de longues années de guerre. Sous Charlemagne, le royaume des Francs était devenu le centre politique et intellec-tuel de l'Occident. C'est dans le juste sentiment de leur puissance que les Francs mençaient ainsi leur code de lois :

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une beauté singulière, est hardie, agile et rude au combat. Elle désire la justice, elle garde la foi. »

Après la dissolution de la grande monarchie franque, les éléments purement germaniques qui en avaient fait partie s'organisèrent séparément. Une nouvelle maison royale fut fondée par l'avènement de Henri I<sup>er</sup>. L'empire, établi sur la libre association de tribus ayant les mêmes droits, Francs, Saxons, Bava-rois et Lorrains, eut pour lien solide et puissant la constitution ecclésiastique allemande. La législation resta franque, et tout ce qui avait trait à l'unité de l'empire se rattacha aux Francs. Le Roi devait être élu et couronné en terre franque, et s'il n'était franc lui-même, devait du moins, après son élection, adopter le droit Franc et par conséquent la nationalité franque. Le premier prince ecclésiastique de la Franconie était l'archevêque de Mayence; le premier prince temporel, l'électeur palatin du Rhin. Tous deux, placés à la tête des princes allemands, étaient chargés de les convoquer lorsqu'il s'agissait d'élire un roi.

Le pouvoir électif appartenait à toutes les tribus et constituait un droit national. Dans les jours de décision suprême, comme par exemple en 1024 pour l'élection de Conrad II, ou en 1125 pour celle de Lothaire III, les tribus en armes, c'est-à-dire l'ensemble de leurs hommes libres, parurent au cœur du pays, entre Oppenheim et Mayence, et donnèrent leurs suffrages pour l'élection préalable par l'organe de leurs évêques, de leurs ducs et de leurs comtes. Le résultat de l'élection fut ensuite communiqué à l'assemblée et confirmé par l'acclamation, le cliquetis des armes et les mains levées. Aussi long-temps qu'une maison royale possédait de légitimes héritiers, les tribus choisissaient leur roi dans son sein, ayant soin, autant que possible, que la dynastie fût continuée de père en fils. L'Allemagne était donc un royaume électif héréditaire, et connut ses plus belles époques de gloire aussi longtemps que dura cette organisation.

Sa constitution n'avait point de plus belle expression que le ser-ment du couronnement prêté par tous les empereurs jusqu'à Fran-çois II. Avant de poser la couronne sur la tête du Roi, l'archevêque de Mayence lui adressait les six questions suivantes :

« Votre Majesté veut-elle maintenir la sainte foi catholique et apostolique, et la fortifier par des œuvres justes?

« Votre Majesté veut-elle protéger l'Église et ses serviteurs?

« Votre Majesté veut-elle gouverner l'empire que Dieu lui confie selon la justice de nos ancêtres, et promet-elle de le défendre éternellement?

« Votre Majesté veut-elle maintenir les droits de l'Empire, reconquérir les États qui en ont été séparés injustement et les régir ensuite de manière à servir les intérêts de l'Empire?

« Votre Majesté veut-elle se montrer juge équitable et loyal défenseur des pauvres aussi bien que des riches, des veuves et des orphelins?

« Votre Majesté veut-elle prêter au Pape et à la sainte Église romaine l'obéissance, la fidélité et le respect qui lui sont dus? »

Lorsque le Roi avait répondu à chacune de ses questions par un : « Je le veux » distinctement prononcé, il montait jusqu'à l'avant-dernière marche de l'autel, posait les deux premiers doigts de la main droite sur l'Évangile et prononçait le serment suivant : « Avec l'aide de Dieu, je jure de me conformer fidèlement à tout ce qui vient de m'être dit, aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Évangile. »

Après la prestation du serment, l'archevêque officiant se tournait vers les corps de l'État réunis ainsi que vers le reste de l'assemblée (qui dans l'esprit du cérémonial représentait le peuple tout entier), et, les interrogeant, disait : « Voulez-vous promettre obéissance à ce prince et seigneur? Vous engagez-vous à fortifier son empire? Consentez-vous à lui prêter foi et hommage? Vous engagez-vous à vous soumettre à tous ses commandements, selon cette parole de l'Apôtre : Que chacun soit soumis à l'autorité qui a puissance sur lui, et au roi qui est le chef suprême? » Toute l'assemblée répondait alors : « Qu'il en soit ainsi! Amen! » Cette cérémonie auguste consacrait, par l'intermédiaire du représentant de l'Église, les devoirs réciproques du souverain et du peuple; un contrat était passé entre la nation et le souverain. Ensuite avaient lieu le couronnement et le sacre. L'Église sanctifiait l'ordre temporel dans la personne du Roi; elle le pénétrait de l'esprit du christianisme. Pendant la cérémonie solennelle, l'archevêque adressait à Dieu cette prière : « Seigneur, toi qui règnes depuis le commencement au-dessus de tous les empires, bénis notre roi que voici, et confère-lui la sagesse qui lui est nécessaire pour régir son peuple avec douceur et dans la paix; qu'il te soit soumis, maintenant et toujours; donne-lui le triomphe et la gloire dans les guerres inévitables qu'il aura à soutenir. Fais qu'il excelle à rendre la justice; accorde-lui que son peuple soit fidèle; rends-le affable et agréable à tous; éloigne de lui les mauvais désirs; fais qu'il soit équitable et serve la vérité, afin

que pendant son règne le peuple croisse en force, et trouve son bonheur dans la paix. »

Toute autorité publique était considérée comme un pouvoir d'emprunt conféré par Dieu sous la forme d'une charge. Le Roi la recevait de Dieu; il la transmettait aux vassaux de l'empire; de ceux-ci elle passait à leurs hommes et à leurs vassaux, et descendait ainsi jusqu'aux plus humbles de ceux qui avaient une part quelconque de la force publique. Tout seigneur devait service à un autre seigneur plus grand que lui; tout subordonné, à son tour, pouvait être seigneur d'un seigneur moindre que lui. L'ensemble de la vie sociale reposait sur ces deux principes dominants : commander et servir<sup>1</sup>. L'organisation intérieure de la société, le pouvoir souverain ou secondaire avaient pour base un droit inféodé, entraînant avec lui un service correspondant. Un lien de fidélité reliait ensemble toutes les parties de la nation.

Il était dans l'essence du droit germanique d'accorder le plus d'indépendance possible aux diverses classes sociales. Elles étaient libres de diriger et d'administrer librement leurs intérêts privés. Une hiérarchie organique s'élevait de bas en haut. Le père de famille gouvernait sa maison en toute liberté; la réunion des familles formait les communes; les communes s'organisaient en districts, en cantons, en pays, et dans cette échelle d'associations, remontant jusqu'à la royauté elle-même, chaque degré ne fournissait au degré suivant que la part de service réclamé par l'intérêt général<sup>2</sup>. La royauté était la clef de voûte de l'édifice social.

Le Roi était moins le maître que le premier tuteur du royaume. Il n'était pas propriétaire, mais administrateur en chef de ses domaines comme de la toute-puissance; généralissime, gardien et protecteur souverain de la justice et de la paix. C'est de lui qu'émanait toute justice. Avec le concours des corps ecclésiastiques et laïques, il veillait, pendant les diètes et cours royales de justice, à ce que les lois et institutions du pays fussent maintenues. Les diverses classes sociales étaient auprès de lui les interprètes naturels des traditions et des droits nationaux, et son devoir principal était de garantir aux diverses races allemandes et à chaque classe sociale ses droits et privilèges particuliers. Les lois recevaient de sa sanction une force plus élevée; tous les droits souverains, droits de taxes, de monnaies, de marché, lui appartenaient. Cependant il n'était pas au-dessus du droit. S'il violait le serment prêté à son couronnement, il avait à comparaître devant un tribunal de princes,

<sup>1</sup> GIERKE, t. I, p. 153.

<sup>2</sup> Voy. FICKER, *Das deutsche Kaiserrecht in seinen universalen und nationalen Beziehungen*, p. 51.



et, déclaré coupable, pouvait être condamné, et même déposé<sup>1</sup>.

L'antique royauté allemande avait ses profondes racines dans le cœur même de la nation. Pendant de longs siècles le peuple se représenta son roi tel qu'il se montre à nous dans le plus ancien poëme héroïque de la Germanie chrétienne, *Heliand*. Le Roi résumait en lui la grandeur et la gloire de sa nation et de sa race.

Le peuple se l'imaginait hardi, vaillant, généreux, puissant et doux. Dans sa personne s'unissait, pour ainsi dire, toute la fidélité de l'homme privé envers ceux de sa nation, et toutes les joies, les peines, les lutttes et les triomphes du peuple. Il rayonnait au dehors; il était le symbole magnifique de la puissance nationale.

## II

Depuis Othon I<sup>er</sup> jusqu'à la chute de l'Empire, la royauté germanique demeura dans une alliance étroite et non interrompue avec l'empire romain<sup>2</sup>. La pleine intelligence de ce fait ne peut s'acquérir que par une juste appréciation des rapports qui, au moyen âge, rattachaient le pouvoir temporel au pouvoir spirituel.

L'Église et l'État sont les deux formes différentes et toutes deux nécessaires de la société humaine. L'État gouverne l'ordre temporel et naturel; l'Église se rapporte à une sphère plus élevée, à des conceptions surnaturelles. — Or les pouvoirs dirigeants de l'Église et de l'État seraient dans une lutte continuelle si, par un équilibre voulu de Dieu, les deux puissances, sans que la prééminence soit pourtant retirée à la plus élevée, ne restaient dans leurs limites respectives. L'État doit donc borner strictement son action à ce qui est

<sup>1</sup> Voy. LÖHER, *Das Recheverfahren bei König Wenzel's Absetzung*, dans le *Münchener, Hist. Jahrbuch* von 1865, p. 1-27. — Voy. l'art. : *Einige Streitfragen aus der Gesch. der Absetzung König Wenzel*, dans les *Hist. polit. Bl.*, t. XC, p. 185 (Munich, 1882).

<sup>2</sup> « La nation allemande », dit la loisaxonne, « a le droit d'élire son souverain. Quand le roi est sacré par les évêques qui en ont le pouvoir et qu'il s'assoit sur le trône d'Aix-la-Chapelle, il est investi de la puissance royale et se nomme le roi; quand il est sacré par le pape, il est investi de la puissance impériale et se nomme l'Empereur. » Voici comment s'exprime Innocent III dans sa célèbre bulle *Venerabilium* : « Verum illis principibus jus et potestatem eligendi regem, in imperatorem postmodum promovendum recognoscimus; ut debemus, ad quos de jure ac antiqua consuetudine noscitur pertinere; presertim, cum ad eos jus et potestas hujusmodi ab apostolica sede pervenerit, quæ Romanum imperium in persona magnifici Caroli a Graecis transtulit in Germanos. Sed et principes recognoscere præsentia, quod jus et auctoritas examinandi personam electam in regem et promovendam ad imperium ad nos spectat, qui cum inun-

humain, terrestre et temporel, et l'Église ne doit gouverner que dans le domaine de ce qui est spirituel, surnaturel et divin.

Tel est le sens de cette célèbre définition du pape Gélase, qui, durant tout le moyen âge, fit le fonds de la doctrine sur les rapports de l'Église et de l'État.

« L'origine de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel », avait enseigné le pape Gélase à la fin du cinquième siècle, « doit être cherchée dans l'ordre même établi par le divin Fondateur de l'Église. Songeant à la faiblesse humaine, il a pris soin que les deux puissances demeurassent séparées et que chacune restât dans le domaine particulier qui lui a été attribué. Les princes chrétiens doivent se servir du sacerdoce dans les choses qui se rapportent au salut. Les prêtres, de leur côté, doivent s'en rapporter à ce que les princes ont établi, dans tout ce qui a trait aux événements temporels; en sorte que le soldat de Dieu ne s'immisce pas dans les choses de ce monde, et que le souverain temporel ne porte jamais la parole dans les questions religieuses. Lorsque les deux pouvoirs sont ainsi partagés, il doit être pourvu à ce que ni l'un ni l'autre ne puisse s'attribuer une puissance prépondérante, et à ce que chacun reste fidèle à la mission qui lui a été confiée <sup>1</sup>. » Le pouvoir spirituel subsiste par lui-même, il est entièrement indépendant de l'État, car l'Église est un organisme parfaitement développé, renfermant en lui-même tous les moyens d'atteindre son but; cependant elle est nécessairement dans un continuel échange de rapports avec le pouvoir temporel, qui possède également, dans les choses de son ressort, une autorité souveraine, autonome, que l'Église doit reconnaître et respecter <sup>2</sup>.

Lorsque les pouvoirs sont ainsi séparés, tous deux gouvernant avec indépendance et gardant cependant entre eux la concorde et l'unité, la pensée d'élever et de perfectionner l'ordre temporel, de lui-même terrestre, secondaire et imparfait, et de le modeler sur l'ordre spirituel, s'offre naturellement aux esprits, car l'ordre que la société civile voit établi dans l'Église, surtout l'unité de sa hiérarchie, doit être son idéal, et l'État devrait s'efforcer de le reproduire quand bien même il ne viserait par là qu'à rendre plus parfaite son union avec l'Église.

Placé vis-à-vis de l'unique et universelle Église <sup>3</sup>, le pouvoir temporel peut, il est vrai, subsister dans des pays différents, parmi des peuples indépendants les uns des autres, sans que rien d'essentiel lui

<sup>1</sup> Voy. ces passages dans MOLITOR, *Die decretale Per Venerabilem*, p. 211-212. (Munster, 1876.)

<sup>2</sup> C'est là le véritable sens de la bulle si discutée du pape Boniface VIII : *Unam sanctam*. — Voy. MOLITOR, p. 84-110.

<sup>3</sup> *Hanc autem veneramus et unicam*, etc., dans la bulle *Unam sanctam*.

manque; mais son organisation est plus parfaite, le lien qui le rattache à l'ordre spirituel est plus étroit, lorsque, pour lui aussi, il n'existe plus entre les peuples de mur de séparation, et que l'union de la race humaine s'exprime et se reflète dans un unique maître et un souverain juge.

Les papes réalisèrent ces pensées avec grandeur et clarté en instituant le Saint-Empire romain, au sceptre tout-puissant duquel tous les peuples de la terre devaient rendre hommage. L'Empereur, de son côté, considérait comme la plus sublime de ses attributions la tutelle et la protection de l'Église. Aussi Charlemagne, qui porta le premier la couronne impériale, s'intitulait-il « le défenseur et l'humble auxiliaire de l'Église et du Saint-Siège », regardant comme sa mission la plus haute le devoir de garantir la paix, l'union et l'harmonie à tout le peuple chrétien. L'Évangile devait devenir le code des nations, tandis que l'État chrétien consoliderait le sol sur lequel, de siècle en siècle, l'Église répand la semence des vérités révélées.

Dans l'union de la papauté avec l'Empire au profit du développement d'une monarchie universelle, chrétienne, catholique et romaine, résidait le principe même de la théorie du moyen âge sur l'État : « Dieu », dit le *Miroir saxon*, « a laissé deux épées sur la terre pour défendre la chrétienté. Il a remis l'épée spirituelle au Pape, et l'épée temporelle à l'Empereur. »

L'Empire, issu d'une concession papale, devait être obtenu du Pape par le souverain nouvellement élu au moment de son couronnement et de son sacre. Cette investiture auguste conférait à l'Empereur la fonction sacrée de protéger l'Église. Mais cette tutelle n'était pas encore le dernier mot de sa haute mission : ce qui en faisait le fond, c'était une pensée de politique universelle.

La dignité impériale était laissée à la libre disposition du Souverain Pontife. Elle n'était pas nécessairement attachée à telle ou telle nation; mais depuis qu'en 962 le Pape eut posé la couronne sur la tête d'Othon I<sup>er</sup>, elle fut, par une prérogative universellement consentie, remise pour toujours à la nation allemande.

Toutes les fois qu'un empereur était couronné, l'alliance entre les deux pouvoirs était renouvelée. Dans leur mutuel serment de fidélité, tous deux manifestaient au dehors leur intime union. Le Pape n'exerçait aucun droit sur l'élection du Roi en Allemagne. L'Empire allemand n'était en aucune manière un fief de la papauté, et par le serment de son sacre l'Empereur ne devenait point le vassal du Saint-Siège. Il s'engageait seulement, par un serment solennel, à bien s'acquiescer de la plus haute prérogative de cette charge auguste : la défense de l'Église et de son chef.

Gardien, protecteur de l'Église, l'Empereur avait en outre plus que

tous les princes chrétiens le devoir de défendre et de protéger la foi contre les infidèles, les hérétiques et les schismatiques. « Comme l'écorce recouvre et protège l'arbre et ne fait qu'un avec lui », écrivait au roi d'Angleterre l'empereur Venceslas, tout indigné souverain qu'il fut, « l'Empereur doit se tenir au côté de l'Église armé de l'épée temporelle, prêt à la défendre au prix de son propre sang si cela était nécessaire. »

L'Empereur, chef souverain de l'ordre temporel, ne devait pas viser à l'établissement d'une monarchie universelle, chercher à assujettir les autres peuples, ni détruire les différences de leur nationalité. La société bien plus élevée de l'Église, dans laquelle toutes les nations prennent fraternellement place, suffit à remplir cet idéal d'union qui est le but le plus élevé de l'humanité. L'Empereur n'était chargé que de fonder parmi les peuples de la chrétienté une sorte de droit des gens, universel, applicable à toutes les nations. Il était le premier et le souverain monarque, la pierre angulaire et fondamentale de l'édifice social; il incarnait en sa personne l'idée de toute possession légitime, de tout droit, de toute justice. « Otez le droit de l'Empereur, disait Pierre d'Andlau en 1451, et qui pourrait encore dire : Cette maison, cette terre, est à moi ? »

A l'Empereur, gardien suprême et protecteur du droit, incombait encore le devoir de s'entremettre et de décider dans les querelles qui survenaient entre les divers royaumes<sup>2</sup>; seul, durant bien des siècles, il porta le titre de Majesté. Lui seul avait le droit de conférer le titre de roi; même dans les temps d'extrême impuissance politique de l'Empire, les princes et les peuples reconnurent à l'« Empereur romain de nation germanique » une prérogative unique, un privilège d'honneur le plaçant au-dessus de tous les souverains de la chrétienté.

Comme la royauté, l'Empire, bien qu'indépendant de celle-ci, était cher à la nation, et cet attachement avait poussé des racines profondes dans toutes les classes sociales. Le peuple, dans les grands siècles de son histoire, était fier de voir son empereur, revêtu de la plus haute dignité de la chrétienté, devenu le rocher sur lequel s'appuyait tout l'ordre spirituel; aussi était-ce avec joie qu'il faisait les sacrifices exigés par l'exercice de ces suprêmes fonctions. Sous le nom d'*expédilion romaine*, le royaume fournissait sa seule levée d'armes générales, sa seule prestation de service obligatoire pour tous. Tandis que le

<sup>1</sup> Cette parole se trouve déjà dans le *Corp. jur. can.*, *Decr. pars prima*, Dist., t. VIII, ch. 1.

<sup>2</sup> C'est ainsi que le roi Édouard III d'Angleterre comparut en 1338 à l'audience impériale de Louis de Bavière pour y apporter ses griefs et demander justice du roi Philippe de France. — Voy. BÖHMER, *Fontes*, I, p. 190-192.



Roi, pour toutes ses autres campagnes, avait besoin de l'assentiment des États, cet assentiment ne lui était pas nécessaire lorsqu'il s'agissait de former l'armée destinée à protéger son voyage à Rome. Les vassaux et arrière-vassaux de l'empire étaient obligés sous peine de perdre leur fief de prendre part à l'expédition, dont le but était considéré comme une question d'honneur intéressant la nation tout entière. Les classes même dépendantes qui n'y prenaient point part, les colons, les paysans, devaient y contribuer d'une certaine manière déterminée d'avance. Les uns apportaient des dons en argent ou en nature; d'autres fournissaient des pièces d'équipe; d'autres offraient leurs services ou faisaient corvée. Tous, de quelque manière que ce fût, participaient à la campagne. Mais afin que l'Empereur ne fût pas tenté de faire servir à des fins ambitieuses et personnelles le résultat des sacrifices de toute la nation, une loi sage avait établi que l'obligation de suivre l'armée prenait fin le jour même du couronnement<sup>1</sup>.

## III

Jusqu'au treizième siècle, époque de sa décadence, l'Empire romain germanique fut le centre des peuples européens, Son étendue territoriale eût suffi à elle seule pour mettre les nations chrétiennes à l'abri des grands bouleversements et des guerres européennes générales. Composé de trois royaumes unis sous un même sceptre, l'Allemagne, l'Italie et la Bourgogne, l'Empire s'étendait des rives de la mer du Nord et de la Baltique jusqu'à l'Adriatique et la Méditerranée, et des embouchures du Rhône, de l'Arno et du Tibre jusqu'aux imposantes forteresses des Alpes, dont les passages étaient gardés par ses vassaux. Il occupait donc tout le centre du monde chrétien. Depuis la chute de l'empire romain, aucun royaume européen n'a conservé aussi longtemps une puissance et une autorité semblables à la sienne. Toutefois il ne se servit jamais de son immense pouvoir pour étouffer le génie national des Romains soumis à sa domination, ni pour mettre obstacle aux formes particulières de leurs constitutions<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. FICKER, *Das deutsche Kaiserreich*, p. 87-91.

<sup>2</sup> Voy. FICKER, *Das deutsche Kaiserreich*, p. 76-81, et *Deutsches Königthum und Kaiserthum*, p. 50-52. • Le droit romain fut vaincu par le principe germanique, qui n'imposait pas au vaincu le droit du vainqueur, mais laissait vivre chacun d'après le droit de sa nation. Le droit germanique a sauvé la vie à ses futurs oppresseurs. • MODDERMANN, *Die Reception des römischen Rechts*, p. 15. — Voy. VON SAVIGNY, *Gesch. des römischen Rechts*, t. I, cap. III. — STOBBE, *Rechtsquellen*, t. I, p. 26, 260.

Devenu roi d'Italie et roi de Bourgogne, le souverain allemand s'était borné à remplacer le prince national dépossédé. La féodalité elle-même, si importante alors et qui influençait tous les ressorts de la vie politique, se développa dans ces pays conformément aux lois et usages que les Allemands y avaient trouvés en vigueur au commencement de leur domination.

Mais l'unité et la puissance de l'Empire ne subsistèrent qu'aussi longtemps que les souverains surent maintenir les fermes assises sur lesquelles il reposait. Son « principe vital » perdit peu à peu de sa force à partir du moment où la maison régnante des Hohenstaufen abandonna l'ancienne tradition, s'efforça de briser les entraves que l'Église, jalouse de son indépendance, les États et les diverses races allemandes avaient opposées à son ambition, et voulut exercer un pouvoir sans limites. Frédéric I<sup>er</sup> n'envisageait déjà plus la puissance impériale d'après l'idée que s'en faisait depuis des siècles la chrétienté occidentale; il entendait l'exercer selon la théorie de l'antique droit romain<sup>1</sup>. On vit alors reparaitre les doctrines des légistes de Rome païenne, affirmant que l'Empereur doit s'affranchir de toute loi, parce qu'il est lui-même la source du droit. Frédéric prétendit disposer à son gré du siège apostolique, et se sépara ainsi pour longtemps de l'unité de l'Église. Frédéric II débuta d'une manière plus funeste encore. Ses prétentions à jouer le rôle de Pape-César, son despotisme oriental, suscitèrent entre lui et l'Église une lutte à mort qui compromit bientôt de la manière la plus grave l'autorité des deux puissances<sup>2</sup>.

Le pouvoir temporel de l'Empire et de la royauté allemande s'affaiblit encore davantage lorsque la maison des Hohenstaufen eut conquis le royaume de Sicile, complètement étranger à l'Empire. Le centre du pouvoir fut alors transféré au loin, et l'Allemagne se trouva ainsi séparée de l'ensemble de la nation. Sous Frédéric II, l'Empire tomba sous la domination illusoire de princes mineurs.

<sup>1</sup> C'est de la théorie romaine du pouvoir impérial que sortit l'effrayant appareil de doctrines despotiques mis en œuvre plus tard par les juristes italiens. • *Nitzsch, Staufische Studien*, dans le *Histor. Zeitschrift* de SYBEL, t. III, p. 352. Pour plus de détails, voyez FICKER, *Rainald von Dassel*, p. 14.

<sup>2</sup> Frédéric I<sup>er</sup> déclare en 1165 • *Vestigia prædecessorum suorum, divorum imperatorum, magni Constantini videlicet et Justiniani et Valentiniani* • et les • *Sacras eorum leges*, • et qu'il les vénère comme *divina oracula*. Sous son règne on trouve déjà employé l'axiome césarien : • *Quod principi placuit, legis habet vigorem, cum populus ei et in cum omne suum imperium et potestatem concesserit*. • Quodcumque imperator constituerit vel cognoscens decreverit vel edicto præceperit, legem esse constat. • Frédéric II, dans sa lutte avec le Pape, alléguait le principe suivant : • *Princeps legibus solutus est*. • Louis de Bavière dit plus tard : • *Nos qui sumus supra jus*. • Voy. OTTO FRISING, *Gesta Frid.*, I, lib. II, cap. XXII. *Hader. Gesta Frid.*, lib. II, cap. IV, et d'autres passages encore dans STORBE, *Rechtsquellen*, t. I, p. 465, note 10, et 619, note 29.

Dès lors, on cessa de s'intéresser aux affaires générales du pays; les liens qui avaient uni jusque-là les différentes races allemandes se relâchèrent, et l'Empire cessa de former un puissant ensemble. Les revenus des domaines impériaux, sur lesquels la puissance royale avait été originairement établie, furent dilapidés; les prérogatives royales furent partagées entre les états; la royauté cessa de former un centre d'action, et d'année en année grandit la puissance territoriale des princes. Frédéric I<sup>er</sup> y avait travaillé lui-même lorsque, par la suppression des duchés de Saxe et de Bavière, il avait anéanti l'existence réelle des tribus allemandes. A partir de ce moment les princes ne visèrent plus qu'à acquérir des États dont ils fussent les seuls maîtres, et Frédéric II donna imprudemment une base légale à cette tendance en leur accordant des lettres de faveur. Dès lors les territoires se formèrent au hasard des conquêtes des princes souverains, qui ne montrèrent nul souci du maintien des anciennes frontières.

L'élection royale, à laquelle les tribus avaient pris autrefois une part égale, devint, après la destruction de leur libre nationalité, le monopole exclusif de quelques princes qui se l'attribuèrent contre tout droit.

Mais les traditions nationales des divers pays furent néanmoins conservées dans une certaine mesure. Même après la chute de la plupart des maisons ducales et lorsque le droit d'élection eut été transporté aux sept électeurs, les princes souverains et les anciennes villes des duchés restèrent si étroitement unis par des traditions et des conventions mutuelles, que cette union fournit plus tard le plan tout préparé de la division du pays en districts, division qui subsista jusqu'à la chute de l'Empire.

#### LA ROYAUTÉ ET LES PRINCES DEPUIS L'INTERRÈGNE.

Pendant l'interrègne, les affaires intérieures de l'empire tombèrent dans une telle confusion que le Français Charles de Luçon, après avoir séjourné quelque temps dans les pays rhénans, croyait pouvoir parler « de la fin de l'Allemagne <sup>1</sup> ». Mais les réclamations populaires, et surtout l'attitude menaçante de la grande ligue rhénane formée pour combattre les fauteurs de troubles, obligèrent les princes électeurs de faire choix d'un prince vraiment digne du trône.

Avec Rodolphe de Habsbourg commence, dans l'Empire, un travail de restauration (1273). Le nouveau souverain parvient à affermir la paix et la justice <sup>2</sup>; il anéantit la puissance du roi de Bohême

<sup>1</sup> Cité dans les *Lettres de Pierre de Froissard*, p. 7.

<sup>2</sup> Sub cuius domini R... regimine tanta fuit pax in omnibus partibus Ale-

Ottocar, et, avec le consentement des États, reprend l'Autriche qui avait été enlevée à sa maison par les Tchèques. Si alors, comme jadis, la succession au trône eût été héréditaire, l'Autriche, pour le salut de l'Empire, eût fourni à la nouvelle maison régnante une large compensation aux domaines jadis ravis à la couronne, et ses forces, unies à celles de la nation, eussent permis à l'Allemagne de redevenir un État indépendant, une monarchie unie, étendant son autorité sur toutes les tribus qui la composaient<sup>1</sup>.

Mais les princes électeurs, dans leur égoïsme étroit, ne souhaitaient nullement voir s'effectuer « l'unité », et redoutaient l'établissement d'un pouvoir central vraiment fort. Après la mort de Rodolphe, ils se livrèrent à un honteux trafic de suffrages, et finirent par élever sur le trône l'impuissant Adolphe de Nassau. Adolphe fut l'homme de leur choix aussi longtemps qu'il consentit à n'être entre leurs mains qu'un instrument docile; mais dès qu'il voulut prendre une attitude indépendante, et que, soutenu par une armée de mercenaires, il eut déclaré aux princes « qu'il entendait être roi, et agirait en conséquence », il leur parut « tout à fait mal inspiré, et ils le méprisèrent ». Ils eurent peur « qu'il ne devint un nouveau César rêvant d'assujettir toute l'Allemagne à sa domination », et depuis cette époque ne songèrent qu'à le déposer.

« Ils essayèrent ensuite ce qu'on pourrait faire du fils du roi Rodolphe, Albert; mais ils furent étrangement déçus en lui<sup>2</sup> », dit une ancienne chronique. Secondé par la bourgeoisie, si désireuse de voir s'établir l'unité de l'Empire, et à laquelle il avait adressé un appel plein d'énergie, l'invitant à former une ligue contre le despotisme des princes, Albert défit les électeurs du Rhin, démantela leurs forteresses, les contraignit à restituer les possessions impériales qu'ils retenaient injustement, et affranchit le commerce du Rhin de toute taxe<sup>3</sup>. Pour achever de gagner définitivement la bourgeoisie aux intérêts de la couronne, il favorisa de toutes manières le libre

manic, etiam usque quo dominus R... spiritum contineret vite, quod tanta et talis pax in ipsa terra nunquam fuit habita vel visa. Adhuc quievit omnis Alemania in conspectu eius et a facie suo timuit omnis homo. *Chron. Ellenhardi monum. script.*, XVII, p. 131. — Voy. FRANKLIN, *Reichshofgericht*, p. 136-139.

<sup>1</sup> Voy. BÖHMER, *Kaiserregesten von 1246 à 1313*, p. 54.

<sup>2</sup> Fragments d'une chronique allemande datant de la première moitié du quinzième siècle.

<sup>3</sup> Voy. GRIESHABER, *Oberrheinischen Chronik* (Rastadt, 1850). — HAGEN, *Deutsche Gesch. seit Rudolf von Habsbourg*, t. I, p. 64. Sur la politique ambitieuse des princes électeurs considérée comme le vice radical de la politique allemande et comme la cause des dissensions intérieures, des révoltes et des guerres, voy. les importants mémoires adressés par Albert au pape Boniface VIII. *Archiv. für Oesterr. Geschichtsq.*, t. II, p. 290. — BÖHMER, *Kaiserregesten, von 1246-1313*, page 424. — L'évêque Bruno d'Olmütz avait déjà formulé le même reproche contre les princes électeurs « qui usurpaverunt tanta, quod reges Romanorum propter



développement des villes, protégea leur commerce avec l'étranger, revisa leurs règlements corporatifs, et réforma les impôts. Il insista, ce qui était surtout nécessaire, pour « que les villes puissent apporter leurs suffrages et avoir leurs députés dans les diètes où se réglaient les intérêts du pays ». L'action de députés provinciaux dans les assemblées des États eût eu sans nul doute les plus importants résultats pour la constitution et la formation politique de l'Empire; malheureusement une indigne trahison vint anéantir tous les grands projets du Roi. Il fut victime d'une conspiration princière à laquelle l'infortuné Jean Parricida eut le malheur de servir d'instrument<sup>1</sup>. Albert est le martyr d'une grande idée, celle du rétablissement de l'unité de l'Empire. En vain, après le meurtre « du puissant seigneur et roi » (1308), soupira-t-on après l'avènement d'un souverain énergique, « pouvant tenir entre ses mains l'épée de Charles le Grand » et « rogner les griffes des oiseaux de proie », le système politique d'Albert périt avec lui, et tous les avantages qu'il avait essayé d'assurer à l'Empire pendant les dix années de son règne furent perdus pour la nation. Henri de Luxembourg, qui lui succéda, raviva, il est vrai, par l'expédition romaine les souvenirs presque éteints de l'antique splendeur impériale; mais tandis qu'il s'efforçait d'obtenir la couronne à Rome, le sol de sa puissance s'ébranlait en Allemagne.

Après sa mort, la double élection de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière, fruit des discordes des princes électeurs, nécessita une réorganisation politique. C'en était fait désormais de la restauration de la monarchie dans le sens qu'avait eu autrefois ce mot.

impotentiam et necessariorum defectum non possunt, pro dolor, juxta majestatis sue debitum et decentiam regnare utiliter et preesse. (1273). — Voy. RAYNALDI *Annales*, ad ann. 1273.

<sup>1</sup> Les contemporains n'ignoraient pas que Jean n'avait été que l'instrument d'une conspiration de princes (« fraudulento concilio principum iniquorum circumventus et traditus »). Voy. les documents cités par BÖHMER, *Fontes*, I, p. 486, et dans les *Kaiserregesten*, con 1246 bis 1313. Dans un poëme contemporain sur la mort d'Albert, on lit :

« Qui nullum timuit, quem nulla potentia fregit,  
Qui sine fraude fuit, fraus hunc Inopina subegit. »

Kopp, *Urkunden für die Gesch. der Eidgenössischen Bünde*, p. 80. Tous nos livres d'histoire, comme chacun le sait, représentaient jadis Albert comme un tyran et l'accablaient de calomnies. Ce fait ne s'explique, comme le suppose judicieusement Böhmer, que par le besoin qu'on avait d'inventer un tyran pour la légende de Guillaume Tell, découverte au quinzième siècle et embellie depuis de nombreux détails. De nos jours, une critique impartiale a rendu justice au roi Albert. Lichnowsky, dans son *Histoire de la maison d'Habsbourg*, le juge d'une manière équitable, et Kopp, effaçant l'aurole de gloire qui avait jusque-là rayonné sur la soi-disant délivrance de la Suisse, attribue tout simplement l'origine de la confédération helvétique à la chute du pouvoir central en Allemagne.

Le règne de Louis et de Frédéric marque cette phase de transition. Le royaume, jadis uni, devint un État confédéré, et la bulle d'or de Charles IV reconnut légalement ce nouvel ordre de choses.

La loi constitutionnelle de l'Empire appelée la Bulle d'or transportait pour toujours le droit d'élire le souverain entre les mains de sept électeurs : trois ecclésiastiques et quatre laïques. Les trois ecclésiastiques étaient : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; les quatre princes temporels : le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe-Wittenberg, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême. Cette loi établissait solidement l'indivisibilité des principautés électives; elle y maintenait le droit de primogéniture. Elle confirmait les princes électeurs dans les droits régaliens déjà en leur pouvoir : droit d'exploiter les mines enclavées dans leurs domaines; droit de battre monnaie, de lever des taxes, etc.; elle leur conférait aussi la liberté juridique, décidant qu'aucun de leurs subordonnés ne pourrait avoir recours à un autre tribunal qu'au leur. L'appel au tribunal suprême de l'Empereur n'était autorisé qu'en cas de déni de justice. La Bulle d'or déclarait de plus que tout attentat à la vie d'un prince électeur serait considéré comme aussi criminel que s'il eût été commis sur la personne même de l'Empereur.

La puissance passa dès lors aux mains des sept électeurs. L'Empire fut établi sur la souveraineté des princes, et, dès le règne de Charles IV, plusieurs prérogatives d'abord réservées aux seuls électeurs s'étendirent à d'autres princes.

Mais les villes, la noblesse, particulièrement menacées par la nouvelle puissance des princes souverains, pouvaient être tentées de résister, au cas où leurs libertés et leur indépendance seraient en jeu; aussi, pour leur enlever leurs meilleurs moyens de défense, la Bulle d'or interdisait toute union confédérative formée sans l'assentiment des princes. Cette défense resta néanmoins sans résultat; Charles ayant extorqué des villes de grosses sommes d'argent, par un procédé sans précédent jusque-là, et livré aux princes en caution plusieurs cités impériales<sup>1</sup>, la grande ligue souabe s'organisa, et finit par unir toutes les villes libres de l'Allemagne du Sud en une confédération presque indépendante. Le but principal de cette ligue était de faire à l'élément bourgeois une plus large part dans le gouvernement de l'Empire. Les villes rhénanes, bavaroises et franconiennes ne tardèrent pas à y entrer, et ce mouvement de concentration marque le dernier grand effort tenté par la nation pour asseoir l'Empire sur l'association de communes libres, ayant des droits

<sup>1</sup> Aussi, dans les villes libres, Charles était-il représenté comme l'insulteur de la chrétienté. Voy. *Chroniken der deutschen Städte*, t. IV, p. 42.

égaux à ceux des princes souverains, et faisant reconnaître la liberté des États à côté de l'autorité des princes <sup>1</sup>. « Les villes », dit la chronique de Limbourg, « formèrent cette alliance avec une grande sagesse et libéralité, travaillant en cela au maintien de leur honneur comme à la commune prospérité du pays. » « Mais », continue l'auteur, « l'entreprise ne réussit guère <sup>2</sup>. » En effet dès le commencement de la guerre, la bourgeoisie dut céder à la force bien supérieure des princes, et à partir de ce moment, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire dans la constitution de l'Empire.

Sous Venceslas, « qui affaiblit et déshonora le Saint-Empire, le droit et la justice ne trouvèrent plus place dans la nation, et les puissants purent impunément opprimer les faibles ». Rupert, qui lui succéda, était un prince d'une stricte probité. « Il abondait en bonnes intentions, mais n'avait pas en main un pouvoir suffisant pour fortifier le droit et combattre l'injustice <sup>3</sup>. » « Le roi Rupert est généreux et bon », écrivait en 1407 un digne bourgeois de Cologne, « il voudrait bien venir à bout des princes, mais j'ai grand'peur qu'il n'y parvienne point, car il est pauvre <sup>4</sup>. » Une disposition testamentaire de Rupert nous révèle en effet la situation piteuse où la royauté était alors réduite. Le Roi ordonne que tout de suite après sa mort « sa couronne et divers précieux joyaux soient vendus, afin d'acquitter ses dettes chez l'apothicaire, le forgeron, le cordonnier, le peintre d'Heidelberg, et pour que quelques pauvres ouvriers d'Amberg pussent toucher ce qui leur était dû <sup>5</sup> ».

Nous lisons dans une chronique du temps : « Après Rupert, le roi Sigismond monta sur le trône; il avait, à lui appartenant, plusieurs pays sur lesquels il avait pleine autorité et disait souvent qu'il voulait réformer le royaume; mais au fond, son propre pays lui tenait bien plus à cœur que l'Empire. De plus, il était d'une volonté indécise; car aujourd'hui il voulait ceci, et demain cela. Cependant les princes sont encore bien plus à blâmer que lui : tout occupés de leurs jalousies et rivalités personnelles, ils ne voulurent jamais rien faire pour aider à établir ce qui eût été utile au bien public <sup>6</sup>. » Aussi Sigismond disait-il amèrement : « La couronne ne peut plus apporter au souverain ni joie ni gloire; elle n'est plus pour lui qu'un lourd fardeau, presque au dessus de ses forces. »

La révolution que la Bulle d'or avait opérée dans les principautés

<sup>1</sup> GIERKE, *Das Wesen des Bundes gut zusammengefasst*, t. I, p. 483-486.

<sup>2</sup> *Limburgische Chronik*, p. 98.

<sup>3</sup> Page 435.

<sup>4</sup> Voy. *Francfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 247, note.

<sup>5</sup> Testament, daté du 16 mai 1410. — *Francfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 802-804.

<sup>6</sup> Page 435.

électives se reproduisit peu à peu dans les autres domaines princiers. Les prélats, les chevaliers, les villes, qui auparavant n'avaient reconnu aux princes qu'un droit de protection et ne leur étaient attachés que par un lien féodal ou juridique, durent bientôt subir une sorte de vasselage; il devint de plus en plus facile aux princes d'agrandir leurs États en arrachant aux uns ou aux autres des lambeaux de territoire.

Le royaume, autrefois uni, n'était plus qu'un assemblage de parties disparates, reliées entre elles par des liens fragiles. Le Roi pouvait à peine s'intituler encore « président de la communauté impériale ». Les revenus du royaume étaient tellement fondus que, dès le règne de Sigismond, ils ne s'élevaient plus qu'à treize mille florins <sup>1</sup>.

« Et tandis que les revenus fondaient », l'ancienne organisation militaire de l'état féodal croulait misérablement par suite de l'invention de la poudre à canon. Les guerres contre les hussites firent à l'honneur de l'Allemagne une tache indélébile.

A l'intérieur, le « droit du poing », les funestes guerres privées désolaient les citoyens; à l'extérieur, l'Empire n'inspirait plus ni crainte ni respect. « Les princes et seigneurs font de nous la risée des nations étrangères par leurs guerres privées et leurs démêlés incessants », dit un chroniqueur du temps; « l'incendie et le pillage dévastent continuellement le pays <sup>2</sup>. Si la royauté, autrefois si grande et si noble, est tombée dans une telle impuissance; si en Italie et en Bourgogne personne ne redoute plus ni le roi des Romains, ni le Saint-Empire de nation germanique, la faute en est aux princes <sup>3</sup>. » Un poète franconien fait entendre à ce sujet des plaintes éloquentes :

« O noble royauté, élue entre toutes! O toi qui étais autrefois si fière et donnais l'honneur et la gloire à notre nation! Maintenant te voilà déchue, tu gis impuissante dans la poussière, et ceux qui devaient te pro-

<sup>1</sup> Les taxes et impôts des pays allemands réunis sont tellement diminués et fondus que l'empire n'en retire pas plus de treize mille florins par an, dit le roi Sigismond dans sa lettre circulaire aux états (30 janv. 1412). *Frankfurt's Reichs-correspondenz*, t. 1, p. 242. Voy. les passages cités par HÖFLER, *König Ruprecht*. « Repertur (in Alemania) aliquis archiepiscopus vel episcopus, qui forte in duplo plus habet in redditibus, quam percipit rex Romanorum in omnibus terris sibi subjectis. »

<sup>2</sup> Les déprédations et pillages exercés par les princes les uns contre les autres étaient devenus proverbiaux même à l'étranger. Charles VI, roi de France, commence une de ses ordonnances par ces paroles : « Les nobles de l'empire ont coutume de guerroyer les uns contre les autres. » Voy. LINDNER, *Gesch. des deutschen Reichs vom Ende des vierzehnten Jahrhunderts*, t. II, p. 107. — Voy. aussi *Frankfurt's Reichs-correspondenz*, note I. Le roi Sigismond lui-même fut un jour dépouillé par un chevalier brigand entre Ulm et Ratisbonne (1434). — ASCHBACH, *Sigmund*, t. IV, p. 231.

<sup>3</sup> Page 435.



téger s'adonnent à un brigandage honteux! Les princes sont les voleurs, les voleurs de la gloire! Oh! puisse venir bientôt un vengeur pour le peuple et pour la royauté!<sup>1</sup> »

Lorsque Albert II de Habsbourg monta sur le trône, on espéra, pendant un court espace de temps, qu'un souverain énergique avait enfin pris en main le pouvoir, qu'il rétablirait la paix et la justice à l'intérieur, et rappellerait les princes et les autres ambitieuses petites puissances au sentiment de leurs devoirs envers l'Empire et envers le bien public. « Je ne suis pas sans quelque espoir », écrivait Guillaume Becker en parlant de la nouvelle cour (1439). « Albert est un puissant seigneur, expérimenté dans les choses de la guerre, d'une activité infatigable et bien pourvu d'hommes et d'argent<sup>2</sup>. »

On disait d'Albert qu'aucun souverain d'Allemagne n'avait encore fait concevoir autant d'espérances au début de son règne<sup>3</sup>; les villes se flattaient qu'il opposerait une résistance efficace « aux procédés indignes et déloyaux des princes et des seigneurs ». « Les cités se réjouissent », disent les échevins de Spire, « d'avoir un souverain de la maison d'Autriche<sup>4</sup> ». Les députés des villes, après avoir visité la cour, rapportaient qu'Albert avait vraiment le caractère allemand dans le plus noble sens du mot. « Et il est très-bien disposé en faveur des villes », ajoutaient-ils<sup>5</sup>. Tous les contemporains, même les adversaires de l'Autriche, s'accordaient à vanter la justice et la mâle énergie du nouveau souverain<sup>6</sup>.

Dans les plans de réforme qu'Albert présenta aux États à la diète de Nuremberg touchant la restauration de la paix publique et la meilleure administration de la justice (1438), il résume les points sur

<sup>1</sup> CRAGELII *Carmen*, t. III. Pierre d'Ailly pouvait dire avec raison : « Hodie adeo depressa est imperialis potestas, ut magis honoretur ac vereatur etiam a maximo usque ad minimum aliquis capitaneus gentium armigerorum in Italia, quam imperator vel rex Romanorum. » V. d. HARDT, *Magnum consilium Constant.*, t. I, p. 322.

<sup>2</sup> Mémoire du 2 février 1439. — *Oeuvres posthumes de BODMANN*.

<sup>3</sup> Nemo unquam maiore spe ad imperium venit. — EBENDORFFER DE HASELBACH, *PEZ, Script. rer. Austr.*, t. II, p. 351.

<sup>4</sup> Voy. *Francfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 410, n° 805.

<sup>5</sup> Voy. *Francfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 104, n° 151.

<sup>6</sup> Albert I<sup>er</sup> et Albert II appartiennent tous deux au petit nombre des souverains expérimentés dans l'art de la guerre de la maison de Habsbourg. « In armis promptus, facere quam dicere malebat », écrivait à propos d'Albert Aeneas Sylvius. Voy. *Abhandlungen der königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, partie 5, t. I, p. 116. « Cujus anima requiescat in sancta pace, quia fuit bonus, licet teutonicus audax et misericors », lit-on dans la Chronique de Bartossii, publiée par DOBNER, *Monum. Hist. Boem.*, t. I, p. 201. Le conseil d'Aix-la-Chapelle déplore la mort d'Albert comme étant « chose lamentable et cruelle » pour les villes impériales. Ebrard Windeck nous dit : « Et ce roi fut très-pleuré des nobles et des bourgeois, des riches et des pauvres; nul souverain depuis la naissance du Christ n'a été aussi regretté. » Voy. *Francfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 486.

lesquels doit porter d'abord la réforme politique. Sans se préoccuper de l'étendue et des différences intimes des domaines particuliers, il propose que, « pour le maintien de la paix », tout le royaume soit divisé en quatre cercles, et que chacun de ces cercles soit administré par des gouverneurs nommés par le Roi. « Si ces plans sont exécutés », disait avec raison un contemporain sagace, « la puissance du souverain sera extrêmement fortifiée par ces quatre chefs n'ayant à obéir qu'à lui. La royauté, appuyée sur de nouvelles bases, ayant en main un pouvoir exécutif assez fort pour s'opposer aux rebelles et appliquer rigoureusement les châtimens, pourra enfin remettre l'ordre partout où règne maintenant la confusion; le royaume et le peuple retrouveront la considération et l'honneur dont ils jouissaient autrefois, et l'Empereur pourra songer à rapporter à la couronne les domaines qui en ont été séparés. Or ce que le Roi a déclaré être sa volonté, il veut très-fermement le mettre à exécution. Je lui ai entendu dire que s'il pouvait être sûr de l'appui des villes et de la noblesse, il saurait bien prouver aux princes, et au besoin par les armes, qu'il doit y avoir en Allemagne un maître souverain<sup>1</sup>. » Mais malheureusement pour l'Empire, une mort prématurée vint ravir Albert à son peuple dès la seconde année de son règne.

Frédéric III lui succéda. Son règne ne dura pas moins de cinquante ans et fut également fatal à la puissance impériale et à la politique extérieure de l'Empire. « Il réfléchissait toujours, et restait toujours indécis. » Sous son gouvernement, les princes, surtout après la victoire remportée par eux dans leur seconde campagne contre les villes (1450), étendirent toujours davantage leur domination, au grand détriment du pays. Frédéric ne tenta même pas une seule fois de saisir énergiquement le pouvoir et de châtier « les contempteurs de son honneur et de son nom », « la race des puissans, indifférens à la gloire et à l'honneur de l'Empire, et ne songeant qu'à leur propre intérêt<sup>2</sup> ». « Ce fut un empereur inutile », dit tristement l'auteur de la chronique de Spire; « il ne sut jamais réprimer les guerres et les dissensions. Il resta dans son pays, et l'on n'eut d'autre secours de lui que des lettres<sup>3</sup>. » Pendant l'espace de vingt-cinq ans, Frédéric ne parut même pas une fois dans son royaume<sup>4</sup>; la nation avait presque oublié qu'elle avait un roi, un défenseur, un juge suprême. Les ennemis déclarés de Frédéric ne furent pas seuls à porter atteinte à la dignité royale; les princes qui se

<sup>1</sup> P. 440, note 3.

<sup>2</sup> Lettre de Guillaume Becker de Mayence, 9 avril 1458. *Œuvres posthumes de* BODMANN.

<sup>3</sup> MONE, *Quellensammlung der badischen Landesgesch.*, t. I, p. 410-450.

<sup>4</sup> FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 347.

tenaient à ses côtés et faisaient semblant d'être tout dévoués à ses intérêts, lui firent souvent tout autant de tort par leurs actes de violence : témoin ce margrave Albert-Achille de Hohenzollern, aussi puissant que rusé, loup et renard à la fois, qui avait coutume de dire « que l'incendie est l'ornement de la guerre comme le *Magnificat* est le couronnement des vêpres », et qu'en fait de politique il fallait se souvenir « que celui qui est sans vergogne ne sera jamais humilié <sup>1</sup> ». Ces deux axiomes résument au reste admirablement les théories politiques et militaires des princes de son temps.

## IMPORTANCE DES VILLES.

Si les villes n'avaient pu réussir à entraver le développement de la puissance des princes; si, dans la constitution de l'Empire, elles n'avaient pu faire reconnaître le principe de l'indépendance de l'État comme étant au-dessus de l'ambition des princes, elles avaient du moins réussi à empêcher que le morcellement de l'Empire en principautés et domaines particuliers n'amenât sa dissolution complète. Elles conservèrent religieusement le sentiment de l'unité, et le désir de voir les divers pays allemands former un tout homogène sous un souverain unique.

Dans l'état féodal, le droit public est entièrement fondé sur un système de devoirs et de charges réciproques; au lieu que dans les constitutions des villes, le principe de l'unité se trouve sur le premier plan. D'après ce principe, le droit n'est que l'expression de la libre conviction des membres de la communauté, et tous les ressorts de l'administration, depuis le plus grand jusqu'au plus infime, reposent sur un droit librement adopté et sur la libre obéissance des citoyens à des chefs élus par eux <sup>2</sup>.

En vertu de ce principe, les grandes villes placèrent peu à peu toute leur administration entre les mains d'assemblées bourgeoises, de bourgmestres et d'échevins nommés par elles. Aussi longtemps que le sentiment de l'honneur et de l'indépendance demeura vivant et actif en elles, le but le plus élevé de leurs efforts fut le maintien et la défense de leur gouvernement personnel et de leurs libres délibérations. Durant cette période glorieuse, les villes libres furent en Allemagne le centre de la civilisation et du commerce, et offrirent au pays, dans toutes les branches de l'organisation sociale, l'idéal d'un bon gouvernement. Leur administration bien réglée, leur prospérité solide faisaient dire avec raison à Machiavel <sup>3</sup> qu'elles étaient « le nerf de l'Allemagne ».

<sup>1</sup> Voy. HÖFLER, *Ludwig von Eyb.*, p. 74-77.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. BITZER, p. 543.

<sup>3</sup> *Opere*, IV, p. 157.

Restées ou devenues indépendantes de toute puissance princière et ayant acquis par elles-mêmes une part de souveraineté, les villes impériales atteignirent le plus haut degré de l'indépendance politique.

Leur développement fut surtout remarquable dans les pays où, depuis la dissolution des anciens duchés, nulle famille princière n'avait pu obtenir la primauté; en Souabe et dans les pays rhénans, leur nombre s'élevait à plus de cent, parmi lesquelles nous citerons : dans le Bas-Rhin, Aix-la-Chapelle et Cologne; dans le Rhin central, Mayence, Spire, Worms et Francfort; dans le Haut-Rhin, Strasbourg, Colmar et Bâle; dans l'intérieur de la Suisse, Berne et Zurich; sur les bords du lac de Constance, Schaffhouse, Constance, Saint-Gall, Uberlingen et Ravensbourg; dans la haute Souabe, Kempten, Kaufbeuren, Memmingen, Augsbourg, Ulm et Rottweil; dans la basse Souabe, Reutlingen, Weil, Eisling, Heilbronn, Wimpfen, Hall, Nordlingen, Donauwörth et Bopfingen. Bien que le duché de Franconie eût été dissous, les nombreuses et puissantes principautés ecclésiastiques qui s'y étaient établies entravèrent le développement de la bourgeoisie indépendante, et nous n'y trouvons, en dehors de Nuremberg, que cinq petites cités libres. Le même fait se reproduit en Westphalie, où nous n'en comptons que deux : Dortmund et Herford. En Bavière, où l'ancienne famille ducale était restée en possession d'un territoire assez important, Ratisbonne était la seule ville impériale. Dans les trois États séparés du Brandebourg, de l'Autriche et de la Bohême, il n'en existait point. Nommons encore quelques villes situées dans d'autres régions : en basse Saxe, Lübeck, Brême, Hambourg et Goslar. En Thuringe, Erfurt, Mulhouse et Nordhausen; dans les Pays-Bas, Cambrai, Deventer, Nimègue et Gröningen; en Lorraine, Metz, Toul et Verdun.

Les villes avaient fourni elles-mêmes tous les éléments de leur constitution; il en résultait que chacune avait ses institutions propres et ses formes particulières de jurisprudence. Les organes de leurs libertés, quoique partout les mêmes dans les points essentiels, variaient beaucoup dans les détails, et nous offrent une riche variété de formes. Les constitutions de nos cités libres sont souvent de véritables chefs-d'œuvre, aussi dignes d'admiration que les dômes élevés à l'intérieur de leurs murailles.

Aux douzième et treizième siècles, le gouvernement municipal était exclusivement réservé aux patriciens; mais dès le commencement du quatorzième siècle, nous voyons les corporations prendre part au conseil, aux charges de la cité. Dans quelques villes, ce résultat fut obtenu par le tranquille développement des choses; mais d'autres n'y arrivèrent qu'après de rudes et sanglantes luttes intérieures. Enfin patriciens et artisans s'unirent pour former une seule et même



bourgeoisie, et la constitution civile reçut ainsi son couronnement naturel. En beaucoup de villes, comme à Ulm, Francfort et Nuremberg, les nobles conservèrent sur les corporations une certaine prééminence, mais dans la plupart on vit s'organiser ce qu'on appela le gouvernement corporatif, sur lequel toute la constitution civile vint s'appuyer. Les bourgeois, ceux mêmes qui ne s'occupaient pas d'industrie, durent entrer dans les cadres des corporations existantes, et les patriciens se virent forcés de faire de même, ou de former entre eux des associations analogues.

Avant comme après la victoire des corporations, le conseil, même dans les villes où la bourgeoisie prenait part à l'élection des échevins, resta au-dessus de la commune, et ne fut jamais assujéti à ses volontés. Ordinairement le conseil exerçait le droit de se recruter en élisant les bourgeois qu'il jugeait capables de remplir les fonctions d'échevin; souvent aussi il choisissait ses élus parmi ceux qui lui étaient présentés.

Ce n'étaient que dans des cas exceptionnels, comme par exemple lorsqu'il s'agissait de faire une loi ou de prélever un impôt, que, dans quelques villes, les bourgeois réunis prenaient directement part aux délibérations. En dehors de ces circonstances graves, l'activité du conseil suffisait à tout, embrassant tout ce qui avait rapport à la sécurité, à l'ordre, à la discipline, à l'honneur, à la prospérité, à l'épanouissement et à l'accroissement de la cité. Les affaires étaient expédiées tantôt dans des assemblées générales, tantôt par des commissions particulières, chargées des diverses branches de l'administration. Pour « l'honneur, l'utilité et le profit de la ville », une stricte surveillance était exercée sur le commerce et les échanges, ainsi que sur la vente des denrées alimentaires. Le conseil était chargé de l'inspection des bâtiments, de la police des étrangers, et souvent édictait des lois somptuaires. Les questions économiques constituaient une partie importante de sa tâche. Il déterminait le taux des contributions indirectes imposées sur les céréales, la viande, la bière, le vin, etc., et, à partir du quinzième siècle, les impôts sur le capital et le revenu. Il appliquait le produit des taxes aux besoins immédiats de la ville, les faisant servir soit à l'entretien des forteresses, des édifices publics, des ponts, passerelles et chemins, soit à couvrir les impôts d'empire, à payer les troupes enrôlées ou les frais occasionnés par les guerres privées et les expéditions à main armée. Il donnait une attention spéciale au système militaire<sup>1</sup>, et, après la découverte de la poudre à canon, sut tirer parti, dans l'intérêt des villes, de tout l'ancien appareil de guerre. Les arsenaux furent abondamment

<sup>1</sup> Voy. MOJEAN, *Städtische Kriegseinrichtungen im 14 et 15 Jahrh. im Programm des Gymnasiums zu Stralsund*, 1876.

pourvus d'engins de tous genres; les forteresses, préparées à soutenir le feu de l'artillerie; les moulins à poudre, multipliés; les fonderies de canon, établies. Dans les guerres de l'Empire, la disposition de l'artillerie fut pendant fort longtemps confiée exclusivement aux conseils urbains «. Aux jours libres et fériés, et les autres jours après le travail », les exercices militaires faisaient partie des occupations favorites des bourgeois. Même après que la levée de troupes soldées fut passée en usage, les bourgeois, en cas de nécessité, entraient d'eux-mêmes en campagne et venaient se ranger sous la bannière de la ville, portée en grande pompe et considérée comme un symbole sacré. « Celui qui l'abandonnait pendant le combat était regardé comme un lâche <sup>1</sup>. »

Mais l'esprit de la bourgeoisie n'exerçait pas seulement son influence dans les cités impériales; il avait aussi une grande action dans les villes, souvent tout aussi fortes et importantes, placées sous la juridiction de princes laïques et ecclésiastiques. Citons particulièrement les villes épiscopales de Magdebourg, Halberstadt, Hildesheim, Osnabrück, Minden, Paderborn, Munster, Soest, Trèves, Coblenz, Passau, Freising, Wurtzbourg et Bamberg. Dans les domaines de l'ordre Teutonique, Danzig, Königsberg, Elbing et Thorn. Viennent ensuite, en Poméranie : Greifswalde et Stralsund; dans le Mecklembourg, Rostock et Wismar. En Brandebourg, Berlin, Brandebourg et Francfort-sur-l'Oder. Dans le Brunswick luthéran, Lunébourg, Brunswick, Göttingue et Hanovre. En Saxe, Dresde et Meissen, Thorgau et Wittemberg. Dans la Hesse, Marbourg et Cassel. En Bavière, Munich, Ingolstadt, Landshut et Neubourg. En Autriche, Vienne; Gratz, Klagenfurt, Brixen et Insprück. Ces villes possédaient, comme les villes impériales, un grand nombre d'associations et d'institutions répondant admirablement aux buts et aux besoins les plus variés de la vie sociale. Elles jouèrent un rôle politique important, surtout dans la question de la constitution des états provinciaux.

#### CONSTITUTIONS DES ÉTATS PROVINCIAUX.

Les constitutions des états provinciaux, basées comme celles des villes sur le principe de l'unité, eurent presque toujours pour origine les associations formées par les villes, la noblesse et les prélats pour la défense de leurs droits communs contre les princes souverains. Jusqu'à

<sup>1</sup> *Lettres de Pierre de Froissard*, 19. Le Français voit dans ce fait « le témoignage suprême de l'honneur allemand ». Vettori dit dans son *Viaggio*, p. 110 : « È cosa da considerare in Alamagia, che in ogni minima villa v'è l'ordine ed il luogo, dove gli uomini si ridicuno le feste, chi a tirare colla balestra, chi collo schiopetto, e così si assuefanno; e quest' ordine non si preterisa, ed in ogni terra e villa, dove io fui, lo trovai. »

la fin du moyen âge, ces constitutions surent garantir au peuple et à la bourgeoisie une liberté si étendue qu'on peut à peine en trouver l'équivalent soit dans les républiques de l'antiquité, soit dans les temps modernes. Grâce à elles, les princes souverains de cette époque ne possédaient aucun de ces droits plus tard désignés sous le nom de droits régaliens, aucun de ces codes qui parvinrent dans la suite à se substituer arbitrairement aux droits anciens légitimement acquis. Les princes n'avaient nulle influence dans les choses de la justice, point de droit d'impôt, point d'arbitraire domination déguisée sous le nom de haute police; nul pouvoir de contraindre l'individu à s'enrôler, et la décision de la guerre ou de la paix n'avait pas encore été remise entre les mains d'un seul.

Ceux qui possédaient de grandes propriétés dans le pays furent tous peu à peu autorisés à prendre rang dans les assemblées des états provinciaux. Le corps des prélats, le corps des chevaliers et des seigneurs, les députés des villes en firent tout naturellement partie. Dans quelques contrées, dans la Frise occidentale et le Tyrol, par exemple, les paysans indépendants avaient aussi droit d'y siéger et d'y voter. Le premier corps était partout formé par les prélats, l'évêque, les chefs de communauté et les abbés. Dans les possessions ecclésiastiques, les chanoines avaient droit de préséance. Si les états, tels qu'ils étaient alors organisés, ne formaient pas encore une représentation nationale complète, ils avaient cependant à statuer sur tous les intérêts de la province, et s'intitulaient quelquefois eux-mêmes la « Corporation représentative du pays ».

Ordinairement, le prince, à son avènement, confirmait par un acte authentique le droit traditionnel et le droit écrit; il jurait ensuite de s'y conformer, et c'était généralement après la communication de la lettre de franchise qu'avait lieu la prestation de fidélité. Ainsi, en 1506, nous voyons le duc de Bavière, Albert IV, ordonner que tout fils de prince ou héritier d'un domaine, avant même de recevoir le serment d'hommage, commence par confirmer « de bonne grâce, aux fidèles députés des États, aux prélats, aux nobles, aux délégués des villes, leurs libertés, anciens usages et louables coutumes, et cela sans nul délai »<sup>1</sup>. L'assurance formelle que « le pays et chacun de ses habitants seraient laissés en possession de ses droits et coutumes », était une garantie préventive laissée au pays, dans le cas où sans « l'avis, la connaissance et la volonté des états », les princes eussent voulu exercer un pouvoir législatif arbitraire.

Il n'était pas rare qu'avant la prestation de fidélité, les états for-

<sup>1</sup> Voy. ces passages dans UNGER, t. II, p. 432-443.

<sup>2</sup> KRENNER, *Baierische Landtagshandlungen*, t. XV, p. 373.

massent une sorte de ligue, afin d'être en mesure de résister au prince au cas où il eût refusé de reconnaître leurs libertés, ou de tenir ses promesses. Assez souvent ils prenaient l'engagement de s'aider mutuellement « pour le maintien et la défense de leurs libertés » contre quiconque voudrait y attenter, sans en excepter les princes souverains. Au reste, les princes, comme nous le voyons dans beaucoup de documents de cette époque, reconnaissaient expressément aux états le droit de leur refuser obéissance et de se servir de la résistance à main armée. « Si, ce qu'à Dieu ne plaise », déclare le duc Frédéric de Brunswick-Lunebourg en 1471, « nos prélats, nos sujets et bourgeois, étaient, soit en général, soit en particulier, atteints dans leurs droits ou déçus dans la parole qu'on leur a loyalement donnée, nous les autorisons à maintenir leurs privilèges, et à se défendre, ou réunis ou individuellement, contre nous, nos héritiers et descendants, jusqu'à ce qu'on leur ait fait justice sans délai ni restriction <sup>1</sup>. »

En beaucoup de domaines, les états avaient institué des tribunaux chargés d'accommoder les différends qui pouvaient survenir entre les princes souverains et eux; ces tribunaux s'efforçaient d'apaiser les querelles « à l'amiable »; lorsqu'ils n'y pouvaient réussir, ils « tranchaient juridiquement la question ». Les états étaient constitués au-dessus du prince et pouvaient le juger, de même que, selon l'ancien droit allemand, un tribunal de princes était établi au-dessus du Roi et pouvait le faire comparaître devant lui s'il venait à violer son serment et à compromettre les libertés du royaume. Si le prince ne se soumettait pas au jugement prononcé contre lui, ses sujets avaient droit d'en venir à une résistance armée; mais généralement il cédait, car il n'avait pas en main un pouvoir suffisant, point d'armée permanente, pour venir à bout de ceux qui s'opposaient à lui; la noblesse avait les armes, les prélats et les villes, l'argent.

Des tribunaux établis par les états veillaient à éloigner du prince les conseillers capables de lui nuire et de mal l'influencer. Dans la plupart des domaines princiers, les états avaient obtenu que les conseillers du prince ne dépendissent pas de lui, mais formassent une sorte de comité relevant d'eux et servant d'intermédiaire entre les bourgeois et le gouvernement. Tantôt ce comité agissait au nom des états, tantôt il en réclamait la convocation, tantôt il les convoquait de sa propre autorité.

Généralement, la convocation des états émanait du prince souve-

<sup>1</sup> JACOBI, *Lüneburg, Landtagsabschiede*, t. I, p. 73. — VOY. UNGER, t. II, p. 251-254.



rain, qui assistait personnellement aux assemblées et très-fréquemment traitait les affaires de concert avec eux.

Les états formaient dans tous les pays un corps homogène, bien que leur mode de délibération ne fût pas le même partout. Dans quelques principautés, le clergé, la noblesse et les députés des villes constituaient une seule assemblée; dans d'autres, chaque corps formait une curie à part, ayant sa voix particulière. Les décisions étaient généralement adoptées dès qu'elles avaient obtenu la majorité des voix, mais souvent aussi elles ne passaient que lorsque les trois corps en étaient arrivés à une parfaite entente. Assez fréquemment on instituait des commissions chargées de veiller à l'exécution des résolutions adoptées, et surtout à surveiller le bon emploi des impôts consentis par les députés et accordés au souverain.

Le droit d'accorder ou de refuser les impôts faisait partie des plus hautes prérogatives des états; nul prince ne pouvait lever un impôt de sa propre autorité. Le consentement des états au prélèvement d'une nouvelle taxe, de quelque genre qu'elle fût, n'était nullement « chose obligatoire », mais devait être accordé de « bonne volonté », et seulement pour un temps et un but déterminés. S'il arrivait que le souverain réclamât un impôt extraordinairement onéreux, les états étaient légalement autorisés à résister à main armée<sup>1</sup>. Plus la maison des princes devint considérable, plus les petits souverains accrurent leurs dépenses et leur luxe, plus aussi les réclamations devinrent fréquentes, plus grandirent les exigences; mais les droits des états, quant à l'administration et à l'application des revenus, avaient grandi en proportion. En Bavière, en 1463, on voit qu'ils sont chargés de veiller à la juste répartition des impôts : « Le recouvrement des subsides consentis », porte la lettre de franchise des ducs Jean et Sigismond, « sera confié à ceux qui auront été choisis à cet effet par les états. Ensuite, nos conseillers entendus, avis pris des députés des états, ils seront distribués et employés pour les besoins, profits et utilité des princes, du pays et de ses habitants<sup>2</sup>. » Pour empêcher que les petits souverains n'amenassent dans le pays la dépréciation des monnaies, les états prenaient fréquemment en main toute l'administration monétaire.

Plus les princes souverains, de plus en plus avides d'argent, eurent besoin « du bon vouloir des états », plus ceux-ci, fortifiant leur pouvoir, se mirent en mesure de leur résister. A propos du vote des impôts, ils conquirent même des droits de la plus grande importance : il fut interdit au prince de bâtir sans leur autorisation des donjons ou des

<sup>1</sup> Voy. FALKE, *Steuerbewilligungen, in der Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, t. XXX, p. 402. — FALKE, p. 410

<sup>2</sup> Voy. UNGER, t. II, p. 425-426.

forteresses; de contracter des alliances, d'entreprendre une guerre, de signer des traités ou de conclure la paix de leur autorité privée. Si dans de telles circonstances les états n'avaient pas été consultés, ils refusaient les impôts. Dans beaucoup de cas ils servaient d'arbitres, et jugeaient en dernier ressort les différends survenus entre leur prince et les souverains voisins. Ils exerçaient le même office dans les affaires intérieures du pays, lorsque surgissaient quelques doutes sur la succession au trône, la tutelle de princes mineurs, ou l'héritage de maisons alliées. Sans leur consentement, aucun morcellement de pays n'était toléré, et nulle portion de territoire ne pouvait être aliénée ni hypothéquée<sup>1</sup>.

En un mot, les droits des états vis-à-vis des princes souverains étaient d'une telle étendue que le Français Pierre de Froissard pouvait dire à bon droit à ce sujet : « Les princes qui ont amené l'Empereur sous leur dépendance et n'ont voulu lui reconnaître que certaines prérogatives, dépendent maintenant à leur tour du bon plaisir des états<sup>2</sup> ».

#### LE DROIT GERMANIQUE ET SES RAPPORTS AVEC L'ÉTAT.

Les restrictions constitutionnelles apportées par les états à l'exercice du pouvoir souverain faisaient partie des garanties offertes aux citoyens par la loi germanique pour la défense légitime de leurs droits contre toute entreprise arbitraire. Ces restrictions se rattachent étroitement aux théories de notre ancienne législation touchant l'essence du droit, la liberté, l'honneur, et l'attitude que la justice doit garder vis-à-vis du pouvoir.

Supposant avant tout un ordre de choses supérieur et surnaturel, la loi germanique envisage le droit comme découlant de Dieu même, et veut que tout acte public ou juridique ait en vue la dépendance où les hommes doivent être de Dieu.

A son point de vue, le droit n'est pas seulement une règle établie par les hommes pour leur propre avantage; c'est une manifestation de la volonté de Dieu, c'est une disposition divine, ayant sa source en Dieu même, comme la loi morale.

Aussi le *Miroir saxon* commence-t-il l'exposition de la théorie du droit par rappeler l'ordre divin établi dès le commencement dans le monde : « Dieu lui-même est le droit », dit-il expressément, « et voilà pourquoi le droit lui est cher. » Et la glose ajoute : « Le droit est un éternel mandat de Dieu. » « Le droit », dit-elle encore en un autre endroit, « tire son origine de la nature ou de la coutume. » « Le droit naturel peut s'appeler aussi droit divin, puisque c'est

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. UNGER, t. II, p. 331-360.

<sup>2</sup> Lettre XVII.

celui que Dieu a donné à toute créature. » Tous les droits « découlent du droit naturel, lequel doit être mis au-dessus de toute loi, de toute coutume ». « Une loi établie par les hommes peut bien en annuler une autre, mais jamais détruire un droit naturel. »

L'ordre légal, fondé sur la révélation divine et sur la loi morale, engendre les droits privés, qui servent à l'appliquer dans la pratique, et lui empruntent leur forme et leur substance; non-seulement les droits privés sont sanctionnés par Dieu, mais ils constituent en quelque sorte un dépôt confié par sa providence, et les hommes sont responsables devant lui de l'usage qu'ils en font pour son service. Ces droits, par conséquent, ne peuvent être lésés arbitrairement par personne sans qu'il en résulte une offense faite à Dieu même. Tout droit légitime, c'est-à-dire acquis par des moyens moraux, est donc considéré comme inviolable, soit qu'il regarde l'individu, soit qu'il se rapporte au pouvoir public, parce que l'État doit être assujéti au droit aussi bien que l'homme privé, et ne doit jamais se croire au-dessus de lui. L'ordre moral, d'où naissent les droits légitimes des individus et qui leur prête leur caractère d'inviolabilité, n'a pas été créé par l'État, il est plus ancien que lui, puisqu'il remonte à l'origine des choses. L'État n'a d'autre mission que de l'appliquer; il n'est que l'organe de la justice; sa charge la plus haute, pour ne pas dire unique, consiste « à fortifier le droit, à affaiblir le tort ». — Aussi l'Empereur, représentant suprême du pouvoir, était-il appelé « le protecteur souverain du droit, le juge suprême de l'empire ». Pendant la cérémonie de son couronnement, le peuple suppliait Dieu de lui communiquer sa sagesse, afin qu'il dirigeât le peuple dans les sentiers de l'équité. « L'Empereur ne s'appelle empereur », dit Mathieu de Vienne, « que parce qu'il doit trouver (*kiesen*) le droit et châtier énergiquement ce qui est inique. Son cœur doit être enflammé de zèle pour le droit. » Lorsque après la mort d'un empereur on disait de lui qu'il avait été « un sévère ami du droit, un juge intègre », on lui avait décerné le plus bel éloge qu'il pût ambitionner.

Le pouvoir public en protégeant les droits légitimes assurait la liberté des citoyens, car cette protection, selon la loi germanique, c'était la liberté elle-même.

La liberté, disait-elle, n'est autre chose que la faculté laissée à l'homme de diriger sa vie d'après les préceptes de la révélation divine et selon les lois de la morale. L'État n'a d'autre mission que d'aider l'individu à atteindre la fin particulière de son être. Le droit protégé par l'État n'est destiné qu'à garantir à chacun la possibilité de remplir ici-bas le but moral pour lequel il a été créé.

Mais comme ce but moral varie selon les diverses vocations des hommes, la liberté veut que chaque état ait un droit correspon-

dant à sa mission spéciale ici-bas. Selon la loi germanique, l'égalité des droits ne consiste nullement à ce que les mêmes avantages soient assurés à chacun, mais à ce que chacun soit protégé conformément à sa situation, à son état; non à ce que tous soient autorisés à faire ce qui est permis à quelques-uns, mais à ce que personne ne soit empêché de faire ce que la loi morale lui indique comme faisant partie de ses devoirs particuliers. Il en résulte que les principes moraux doivent restreindre et modifier les droits privés, et que la liberté ne reçoit aucune atteinte lorsque des actes d'une évidente immoralité sont entravés ou interdits par la loi<sup>1</sup>.

Dans le dévouement désintéressé apporté par l'individu à l'accomplissement de son devoir particulier, réside son honneur. Honneur et fidélité étaient autrefois des termes qui, en dehors de leur sens moral, avaient une haute signification juridique. « Presque tout honneur », dit la glose du *Miroir saxon*, « dérive de la fidélité et de la foi. Or, on peut être fidèle pour trois causes différentes : premièrement, lorsqu'il s'agit de tenir un serment ou de reconnaître un bienfait reçu, et c'est la fidélité que tout homme lige doit à son seigneur et tout seigneur à son subordonné<sup>2</sup>. La seconde fidélité se doit aux liens naturels ou de parenté, et s'appelle aussi fidélité naturelle, parce qu'elle dérive du droit naturel. La troisième fidélité, enfin, doit se témoigner à ce qui est en soi-même juste et nécessaire; c'est celle que nous pratiquons lorsque nous défendons avec énergie tout ce qui est conforme au droit et à la justice, et il ne saurait y avoir rien de plus louable que de garder inviolablement les droits les plus sacrés de l'homme, en s'efforçant de les mettre à l'abri de toute attaque perverse. L'honneur, qui a pour origine la fidélité au devoir et à la justice, est un bien beaucoup plus précieux que la liberté. C'est le plus riche trésor de l'homme, le seul qu'on ne puisse lui ravir; aussi, pour le conserver, doit-il être prêt à sacrifier à chaque instant non-seulement sa fortune et ses biens, mais encore son sang et sa vie; car, ajoute la glose, un bien sans honneur ne peut plus être regardé comme un bien, et c'est avec justice que le droit considère comme sans vie un corps qui est privé d'honneur. »

Celui qui perd son honneur perd en même temps son droit, car le droit a été confié à l'homme comme un fief ou comme une charge, destinée à lui faire atteindre une fin élevée; or il est impossible de supposer que l'homme sans honneur fasse usage de ses droits dans le dessein de parvenir à sa fin divine. Il ne possède donc plus de droits dès l'instant qu'il n'a plus d'honneur, et lorsqu'il fait partie d'une société quelconque, communale, féodale ou industrielle, il lui

<sup>1</sup> Voy. SCHMIDT, p. 124, f. 170.

<sup>2</sup> Glose du *Sachsenspiegel*, t. III, p. 78. — Voy. SCHMIDT, p. 170-180.



faut renoncer à tous ceux qui lui avaient été concédés lors de son admission. « Les gens d'honneur », les véritables « honnêtes gens » sont seuls établis d'après la loi germanique « dans la plénitude de leurs droits ».

Comme l'honneur et les droits du citoyen sont au-dessus de tous les biens, celui qui a été offensé dans son honneur ou lésé dans ses droits est non-seulement autorisé, mais moralement tenu à demander réparation de l'injure qui lui a été faite; sa réputation serait souillée s'il acceptait tranquillement un pareil outrage, ou négligeait de se disculper d'un reproche injuste. L'honneur veut qu'il ne tolère aucune injustice, et qu'au besoin il expose ses biens et sa vie pour défendre et maintenir son droit; et comme, d'après le principe germanique, les individus sont obligés « de se prêter mutuellement secours dans toutes les choses utiles et louables », on doit prêter assistance à celui qui se voit forcé de se défendre. Tout l'édifice de la liberté germanique reposait sur « la noble passion du droit <sup>1</sup> ».

Pour mettre à l'abri de toute attaque arbitraire du pouvoir public la justice, l'honneur et la liberté, la loi germanique veut que tout détenteur de ce pouvoir (en remontant jusqu'à l'Empereur lui-même) soumette la légalité de ses actes à l'appréciation d'un juge. Dans les attaques à main armée elle permet à celui qui est attaqué de se défendre <sup>2</sup>; elle restreint le pouvoir public par l'autorité des états, dont le premier devoir est de maintenir les citoyens dans leurs droits légitimes; elle autorise chaque profession, chaque classe sociale prise à part à développer les droits particuliers qui correspondent à ses besoins, et leur permet de s'organiser autonomiquement. Enfin, elle rend la justice absolument indépendante du pouvoir public; l'État n'est pas chargé de définir le droit; il doit se borner à l'appliquer <sup>3</sup>.

Le droit allemand, « vraie propriété nationale », sorti de la vivante conscience populaire, s'était développé librement, avec indépendance et originalité. Il avait ses plus vigoureuses racines dans la tradition et dans la coutume, où s'incarnait avec énergie l'idéal de justice de la nation. « Les bonnes coutumes », dit le *Miroir souabe*, « ont autant de valeur que le droit écrit; une bonne coutume est celle qui n'est pas contraire au droit divin, ni à l'ordre humain, ni opposée au salut et à l'honneur <sup>4</sup>. »

Ces bonnes coutumes, issues du sentiment populaire, s'exprimaient en premier lieu dans les traditions juridiques, c'est-à-dire dans la

<sup>1</sup> Expression de Juste Möser. — SCHMIDT, *Reception*, p. 252.

<sup>2</sup> *Sachsenspiegel*, t. III, p. 78, § 2, 5. Voyez plus haut.

<sup>3</sup> Voy. SCHMIDT, *Principieller Unterschied*, p. 155-160.

<sup>4</sup> Dans l'ancien droit, on distinguait déjà la bonne tradition de la mauvaise

concordance de jugements rendus par les tribunaux populaires à propos d'incidents analogues. Les arrêtés, les décisions émanant de sociétés particulières et indépendantes, de corporations autorisées par l'État, de conseils urbains ou d'états provinciaux, étaient aussi rangés parmi les sources juridiques les plus importantes.

Les empereurs ne discutaient avec les états que très-peu de lois générales et n'édictaient qu'un très-petit nombre d'ordonnances légales<sup>1</sup>; les seigneurs, dans leurs domaines, n'exerçaient point de pouvoir juridique; aussi les diverses classes sociales, à la ville comme à la campagne, étaient-elles convenues d'un certain nombre de décisions toutes préparées, répondant à leurs besoins particuliers. Les princes souverains conféraient des questions juridiques avec les états provinciaux; les échevins, avec les membres de la commune; les seigneurs féodaux ou ceux qui avaient des colons sous leurs ordres, avec leurs vassaux et administrés; les propriétaires ou baillis, avec leurs subordonnés. Quant aux corps de métiers, aux associations, leurs lois particulières étaient discutées dans des assemblées privées. Les recueils de droit qu'on commence à voir se former à partir du douzième siècle, codes, droits provinciaux, droits des cités, droits féodaux, droits seigneuriaux, *sagesses* ou coutumiers, ne créent en aucune façon un droit nouveau; ils ne font que sanctionner un usage établi depuis longtemps, ou que définir celui que de nouveaux besoins ont fait adopter, afin d'en rendre le sens plus sûr et plus clair. Les plus importants de ces codes sont le *Miroir saxon* (Sachsenspiegel), le *Miroir souabe* (Schwabenspiegel) et le *Miroir allemand* (Deutschenspiegel); qui tient de l'un et de l'autre<sup>2</sup>.

Comme chaque pays, chaque ville, chaque village, chaque métier, chaque condition avait un droit qui lui était propre, on était prodigieusement riche en recueils de lois, en sources juridiques. Variant

(voy. les passages cités par ZÜPFL, p. 96). Après l'introduction du droit romain, on commença à désigner tout l'ensemble du droit germanique sous le nom de « mauvaise coutume ».

<sup>1</sup> Les lois d'empire ont trait aux droits de l'Empereur et des états, à ceux de l'Église et à l'administration ecclésiastique, à la justice, aux lois pénales, parmi lesquelles les ordonnances se rapportant à la paix publique tiennent le premier rang.

<sup>2</sup> Le *Miroir saxon* tient les bonnes coutumes pour aussi valables que le droit écrit; il exprime cependant le désir de voir tous les droits consignés par écrit. Voy. FRANKLIN, *Reception*, p. 165. D'après l'*Informatio ex speculo Saxonico*, cinq mille copies du *Miroir saxon* avaient été répandues en Saxe et en Westphalie au quinzième siècle. Le *Miroir saxon* était la base de tous les droits au sud de l'Allemagne, et aussi la source directe et principale de tous les recueils de droit à la ville comme à la campagne. C'était d'après ses prescriptions qu'une grande partie du peuple allemand vivait et se gouvernait. On a conservé un nombre encore plus considérable de manuscrits du *Miroir souabe*, qui, en sa qualité de droit impérial, était d'une application très-étendue. STOBBE, *Rechtsquellen*, t. I, p. 360-317, 442. — FRANKLIN, p. 167.

beaucoup dans les détails, ils sont tous inspirés par de communs principes et des tendances analogues. Bien qu'applicables à des genres de vie fort différents, ils attestent, en leur ensemble, l'unité de notre droit national. Ce droit, presque exclusivement populaire, se rapportait à toutes les conditions sociales, et tout homme d'expérience le possédait à fond en tant qu'il avait trait à sa situation et à son état.

## PROCÉDURE.

La procédure s'adaptait parfaitement au droit que nous venons de définir, et dont l'influence sur le cours de la justice était d'autant plus directe que les juges et assesseurs n'avaient pas à appliquer une loi écrite, n'étaient que les organes de la conscience populaire, et les fidèles interprètes des notions nationales sur le droit.

Chaque condition, chaque état avait ses institutions, ses lois particulières; les paysans, les bourgeois et les nobles vivaient d'après « leurs propres droits »; aussi le principe que nul homme ne peut être jugé que par ses pairs avait-il universellement prévalu. Le prince comme le simple villageois devait comparaître en personne ou représenté par un fondé de pouvoirs devant le tribunal compétent; c'est ainsi que, malgré la différence des classes, la plus parfaite égalité régnait du haut en bas.

Ce mode de justice se maintint jusque vers la fin du quinzième siècle dans son antique simplicité, et retint jusqu'à cette époque les anciennes traditions de la loi germanique. Toute procédure civile nécessitait la discussion; toute procédure criminelle, l'accusation. Sans accusation, il n'y avait ni juge ni sentence.

L'organisme judiciaire était extrêmement simple et ne réclamait pas une coûteuse armée d'employés.

Un juge, un comte, un bailli, un juge de district, un juge impérial ou provincial, interprétait le droit et prenait en main les débats; il dirigeait la discussion, mais seulement comme « questionneur sur le droit ». Il n'avait pas à émettre son avis; son emploi se bornait à interroger les assesseurs et les pairs des parties, puis à prononcer la sentence rendue par eux<sup>1</sup>. Ces « assesseurs » étaient de simples hommes du peuple, pauvres de la sagesse puisée dans les livres, mais riches d'expérience et de bon sens, et possédant à fond les anciens

<sup>1</sup> Voy. MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 107. On exigeait que le juge ait une attitude grave. D'après une ordonnance judiciaire rendue à Soest, il devait se tenir sur son siège « comme un vieux lion en colère ». EMMINGHAUS, *Memorab. Susat.*, p. 396. Sur l'humour dans le droit allemand, voyez les charmants articles de la *Kölnischen Volkszeitung*, 1878, nos 12 et 18, f. 3.

usages nationaux et les coutumes légales du pays. Ils prêtaient serment avant de donner leur avis.

Tous les débats étaient publics. Les parties non-seulement pouvaient, mais devaient comparaitre devant le tribunal, et cela dans les cas criminels comme dans les cas civils. Le juge pouvait les voir, les entendre, les interroger, et approfondissait ainsi plus facilement et plus sûrement la vérité, que si, en l'absence des parties, il eût eu affaire à de subtils avocats, intéressés à voir le procès tirer en longueur. Les débats étaient aussi ouverts à ce que l'on appelait l'« assemblée judiciaire ». Cette assemblée était composée de membres libres de la commune, qui servaient de témoins, apportaient des preuves, et, là où n'existaient point de jurés proprement dits, décidaient de concert sur les questions de droit. L'assemblée judiciaire avait pour mission de veiller à ce qu'aucun usage contraire aux anciennes coutumes ne s'introduisit dans la procédure; elle ne décidait point sur les points controversés, mais était souvent consultée par le juge, les assesseurs ou les parties.

Les tribunaux admettaient des « médiateurs ». Plaignants et accusés, dénonçants et dénoncés étaient autorisés à en faire usage. Tout homme « jouissant de la plénitude de ses droits » pouvait en tenir lieu et venir exposer devant le tribunal la cause de son client, mais jamais seul, toujours en présence de ce client ou bien de son chargé de pouvoirs. On ne connaissait point encore ces personnages intermédiaires qui, en l'absence des parties, apportent des preuves et fournissent par écrit les accusations et les réponses. Il n'y avait pas non plus d'avocats de profession, vivant de procès, et par conséquent prompts à en faire naître; aussi le poëme intitulé : *la Race welche* dit-il à la louange du droit germanique :

« Chez nous on ne sait ce que c'est que de gloser sur le droit; on ne farde point la justice; le pauvre peut à loisir mettre à profit le droit que Dieu lui a donné. Chez nous, on ne souffre point d'avocat. Nous ne délivrons point de sentence pour gagner de l'argent ou obtenir la faveur. Chez nous, la justice ne se vend point <sup>1</sup>. »

Les preuves devaient être apportées publiquement, en présence des parties, du juge et de l'« assemblée ». Le vote aussi était public. Cette publicité établissait des liens étroits entre le peuple et le juge. Il était rare que le soupçon et la méfiance vinssent troubler leurs rapports; un lien de concorde rattachait entre eux juge, assesseurs et peuple. Le juge trouvait sa meilleure récompense dans l'estime du peuple en présence duquel il s'acquittait de ses fonc-

<sup>1</sup> *Welschgattung*, p. 2 et 4.



tions, et les tribunaux eux-mêmes, de quelque ressort qu'ils fussent, étaient tenus en haute considération, et passaient pour le « premier honneur » de la commune ou du pays.

La publicité de la procédure avait d'incontestables avantages. On redoutait une sentence prononcée en public; on craignait de perdre l'estime de ses concitoyens, de sorte que les parties hésitaient à faire des poursuites, et que les « médiateurs », de leur côté, reculaient devant la défense d'une mauvaise cause; tous avaient intérêt à n'user que de procédés loyaux. Plus d'une affaire litigieuse, entamée sur de frivoles prétextes, était abandonnée presque à son début. Enfin la publicité des débats ravivait constamment dans les esprits le sentiment de la justice, répandait la connaissance du droit, le faisait passer dans les mœurs populaires, et le rendait familier à tous et véritablement national. Le peuple était à lui-même son code vivant. La publicité conservait et alimentait sans cesse dans la nation l'intelligence des affaires publiques, l'intérêt pour la prospérité ou le malheur des individus, des autorités, de la nation tout entière. Moins, dans la suite, le peuple fut admis à prendre part aux débats juridiques; moins il lui fut facile de connaître exactement de ses droits, plus il se désintéressa des affaires publiques, et perdit ce sentiment de solidarité, d'honneur, de liberté, qui ne peut être nourri et entretenu que par une participation personnelle et vivante à la vie politique.

Tant qu'elle fut ouverte à tous, la procédure resta orale. Dans tous les tribunaux, les débats étaient conduits uniquement par la parole. Les parties ou leurs « médiateurs » exposaient oralement la cause. Les dépositions des témoins étaient orales; les pièces nécessaires apportées devant le tribunal, lues et discutées à haute voix; la sentence prononcée devant tous, et ce n'était que sur la demande des parties qu'on rédigeait un compte rendu, un procès-verbal ou un jugement <sup>1</sup>.

Une fois la décision prise, la sentence était prononcée par le juge, et si elle n'était pas immédiatement contredite <sup>2</sup>, si personne n'en mettait en doute l'équité, elle était déclarée irrévocable. Ni juge, ni

<sup>1</sup> DRYER, *Nebenstunden*, p. 174-176. On peut voir dans beaucoup de documents datant de la fin du moyen âge avec quelle promptitude les jugements étaient alors exécutés : « Le premier lundi de carême, Claude Antoine, bourgeois de Budstatt, a égorgé un autre bourgeois de la même ville nommé Heinz Kirchnern, comme celui-ci était dans la cave du conseil, où tous les deux avaient bu de compagnie. Il l'a égorgé, dis-je, avec un couteau à pain. Heinz est mort sans pouvoir dire ah! ni hélas! On s'est aussitôt emparé du meurtrier, et le même soir, après que le conseil eut tenu sur ce fait trois séances, il eut la tête tranchée. » MULLER, *Annal. Saxon.* ad ann. 1470, p. 40. — Voy. MAURER, *Gerichtsverfassung*, p. 283-299.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. ZÖPFEL, p. 897-900.

censeur, ni prince, ni même empereur n'avaient le droit d'y rien changer sans l'assentiment de ceux en faveur desquels elle avait été prononcée, et cela dans les causes criminelles comme dans les causes civiles. Totalement indépendants du pouvoir public comme de toute influence étrangère, les tribunaux n'avaient jamais besoin de faire sanctionner leurs jugements par le gouvernement, ou par une chancellerie quelconque <sup>1</sup>.

Si la sentence était attaquée, la cause venait généralement devant d'autres assesseurs; ceux-ci ne constituaient pas un tribunal supérieur, mais seulement un tribunal différent, composé des mêmes éléments et organisé de la même manière que le premier <sup>2</sup>. Dans les cas douteux, les assesseurs, à la ville comme à la campagne, pouvaient réclamer l'assistance d'un tribunal voisin. En ce cas, la sentence ainsi obtenue était indéniable et gratuite, et s'appelait, à cause de cela, l' « aumône du pays ».

En outre, dans un grand nombre de cités allemandes, des tribunaux supérieurs, appelés Cours souveraines, avaient été établis. Elles n'étaient pas non plus composées de juristes savants, mais d'hommes du peuple, expérimentés dans les questions de droit et chargés d'éclaircir des points controversés, d'appliquer le droit, ou, lorsqu'un jugement avait été contesté, de juger en dernier ressort. Les villes de fondation relativement récente devaient en référer aux tribunaux des villes plus anciennes dont elles avaient adopté le droit. Aussi un continuel mouvement juridique se produisait-il entre les localités d'un même pays, d'une même principauté, et même entre des communes appartenant à des centres politiques très-différents. Trente-deux villes ou bourgs se rattachaient à la juridiction de Fribourg en Brisgau, soixante à celle de Francfort-sur-le Mein, soixante-dix à celle de Cologne. Les prescriptions légales émises par ces tribunaux touchaient à toutes les questions juridiques, et c'est ainsi que les Cours souveraines, dont la réputation s'étendait au loin, eurent une part considérable à la formation de la jurisprudence en Allemagne, et parfois même jusque dans les pays voisins. Francfort exerçait une grande autorité juridique sur les pays du Rhin central; Cologne, sur le bas Rhin et le sud-ouest de l'Allemagne; Lubeck et Magdebourg, dans l'Allemagne du Nord et les contrées limitrophes. Les nombreux arrêts de justice datés de ces dernières villes et venus jusqu'à nous prouvent avec évidence que

<sup>1</sup> MAURER, p. 124-287. — Voy. aussi BESELER, p. 287-295. — MAURER, p. 177, et WACHTER, *Beiträge*, p. 11-38 et 150-187. — Voy. aussi ACHENBACH, *Der Freistuhl an der breiten Eiche und der Freigraf Jacob mit der Honden*, Siegen, 1881.

<sup>2</sup> Dans les protocoles des assesseurs de Francfort (1332-1464), on ne trouve pas trace d'instances ni d'appel. Voy. THOMAS, p. 10.

les Cours souveraines étaient encore en plein exercice au quinzième siècle <sup>1</sup>.

En général, le droit, à cette époque, trouvait son organe naturel dans les tribunaux populaires, et la manière dont il était appliqué correspondait exactement aux besoins du temps. Les arrêts, les « sagesse » du quinzième siècle nous fournissent d'abondantes preuves de la sûreté, de la souplesse avec lesquelles les assesseurs savaient appliquer le droit national. Les nombreux statuts provenant de la même époque montrent qu'on savait dès lors exposer avec clarté et précision les données fondamentales du droit en vigueur <sup>2</sup>.

A cette date, la loi germanique vit encore dans la conscience populaire; elle s'exprime dans ses traditions, ses usages, son esprit; elle inspire toute la jurisprudence. Nul code étranger au pays n'a rompu l'harmonie de ses principes; nul abîme n'a été creusé entre la nation et son droit.

#### DÉCADENCE DE LA JUSTICE.

« Le peuple allemand maintient son droit avec énergie », écrit Pierre de Froissard en 1493. « Il regarde les antiques traditions, le système judiciaire d'autrefois comme un bien sacré légué par ses ancêtres. Cependant de toutes parts on n'entend que des plaintes, et l'état des choses ne le fait que trop comprendre. La jurisprudence, dans les tribunaux impériaux comme dans tous les autres, est complètement déchuë; lorsqu'à force d'efforts on obtient une sentence, on manque, pour l'appliquer, d'un pouvoir exécutif prompt et énergique. En même temps, les guerres privées sont depuis longtemps devenues la plaie du pays; les chevaliers brigands rendent les routes peu sûres et ne se mettent en peine ni du droit ni de la justice <sup>3</sup>. »

Dans ces paroles, Froissard découvrait le mal le plus profond de l'état juridique de l'Allemagne.

Le droit de guerre privée était légalement reconnu par les *Landfrieden*, c'est-à-dire par les ordonnances impériales ou territoriales établies pour le maintien de la sécurité publique. Tout homme libre, sous le plus léger prétexte, pouvait entreprendre une attaque à main armée contre celui dont il se croyait l'offensé.

Quelques restrictions étaient cependant apportées à ce droit. On n'était autorisé à exercer des représailles, fût-ce envers le plus criminel malfaiteur, qu'après avoir tenté de se faire rendre justice.

<sup>1</sup> STOBBE, *Rechtsquellen*, t. II, p. 64

<sup>2</sup> Voy. BESELER, p. 26.

<sup>3</sup> Lettres 5, 6.

Ce n'était que quand le juge légal avait refusé d'intervenir ou n'avait pas été en état de le faire, qu'en dernier ressort, il était permis d'avoir recours à la guerre privée. « Si quelqu'un a été lésé dans ses droits », dit le *Landfriede* de 1235, « qu'il ne se venge pas; qu'il se plaigne à son juge. » « Que s'il ne reçoit pas satisfaction de la justice, il pourra alors, en cas de nécessité, attaquer son ennemi. » Le *Landfriede* publié à Francfort en 1438 dit de même : « Que personne ne fasse subir quelque dommage à un autre avant d'avoir eu préalablement recours à la justice. »

« Et si », continue la prescription déjà citée, « justice ne lui est pas rendue, qu'il n'attaque ni ne nuise avant d'avoir annoncé son intention et mis son ennemi sur ses gardes trois jours et trois nuits d'avance <sup>1</sup>. »

Celui qui en cas de nécessité avait recours à la guerre privée était tenu aux formalités suivantes : il devait faire à son adversaire un avertissement public et formel trois ou quatre jours avant de commencer la guerre; interrompre toute hostilité pendant les jours de la semaine consacrés à la Trêve de Dieu; mettre à l'abri de son droit de représailles certaines personnes et certaines choses; n'attaquer ni prêtres, ni pèlerins, ni laboureurs, ni vigneronns ni autres cultivateurs; respecter les églises et les cimetières. S'il contrevenait à ces règlements, s'il entreprenait une guerre privée « sans avoir au préalable cherché l'appui de la justice », il était considéré comme violeur de la paix publique, et ordinairement conduit à la potence.

Plus, au déclin du moyen âge, par suite de l'impéritie du gouvernement et de l'ébranlement de l'ordre public, l'administration de la justice tomba en désuétude, plus « les tribunaux énergiques et l'exécution rigoureuse des sentences rendues » devinrent rares, plus aussi s'accrut le nombre des guerres privées autorisées par la loi; et les escarmouches illégales des princes et des nobles, entreprises pour le simple plaisir de piller et de voler, devinrent de plus en plus fréquentes, causant les dévastations les plus effroyables dans les champs, les villages et les petites villes. N'entendit-on pas le margrave de Brandebourg se vanter un jour d'avoir brûlé dans sa vie cent soixante-dix villages<sup>2</sup>? La plupart des différends qui survenaient entre les grands du royaume ne se terminaient pas au moyen d'une procédure régulière, mais à main armée. Les cas où l'intervention d'un arbitre et son arrêt décisif parvenaient à terminer le débat, étaient rares.

Cet état de choses doit surtout être attribué à la manière défect-

<sup>1</sup> Voy. *Francfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 434, n° 5.

<sup>2</sup> WACHTER, *Beitrügen*, p. 42-58.



tueuse dont était organisé le Souverain Tribunal de l'empire, et au peu de respect et de confiance que, par conséquent, il inspirait à la nation.

Le droit allemand voulait que l'Empereur en personne s'acquittât de ses fonctions de juge; elle le rendait responsable de la fidèle et consciencieuse administration de la justice. Une telle disposition était sans doute de la plus haute importance quant à la situation du chef suprême de l'état vis-à-vis de son peuple, mais elle était inséparable de graves inconvénients. En effet, ce Tribunal Souverain que nous voyons si souvent appelé dans les documents historiques (à cause de la vaste action qu'il était destiné à exercer) « l'empire proprement dit »<sup>1</sup>, était ainsi rendu dépendant des destinées particulières de l'Empereur.

Il n'avait point de lieu de résidence fixe, et devait suivre la cour dans tous ses voyages. Cet inconvénient, à lui seul, était déjà fort grand, car il enlevait à la plus grande partie du peuple la possibilité de chercher appui et protection auprès de l'Empereur contre la violence et l'injustice.

Après que les souverains de la maison de Luxembourg eurent transporté le siège du gouvernement et l'administration du royaume aux frontières occidentales de l'Allemagne, il devint presque impossible qu'un tribunal si éloigné du centre pût prêter au droit un appui vigoureux. Il en fut de même, et à bien plus forte raison, sous Frédéric III, qu'on ne vit pas dans l'empire pendant des dizaines d'années.

Lorsque, après un voyage long, pénible et dangereux, les plaignants, venant réclamer l'appui du souverain, arrivaient enfin au lieu de résidence de la cour, il n'était pas rare qu'ils apprirent que le tribunal ne tenait point en ce moment ses séances, « parce qu'il n'avait pas été possible de trouver d'assesseurs ». C'est que le Tribunal Suprême n'était pas un corps organisé, permanent, solide; il n'avait point de juges attitrés; pour chaque cas différent, il devait se réorganiser à nouveau, selon que le temps et les circonstances le permettaient, et d'après ce que réclamaient l'état et la position des parties<sup>2</sup>.

Le souverain le mieux intentionné et le plus compétent ne pouvait d'ailleurs se consacrer à l'administration de la justice qu'autant que les affaires publiques lui en laissaient le loisir. Les guerres extérieures, les troubles, les révoltes intérieures amenaient une interruption forcée dans les séances du Tribunal Suprême. Enfin la sentence une fois prononcée ne pouvait être exécutée, le rebelle puni, les

<sup>1</sup> Voy. FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 328-343.

<sup>2</sup> HARRPRECHT, *Staatsarchiv des Reichskammergericht*, t. II,

actes de violence réprimés, la justice, en un mot, exercer une autorité réelle et efficace, que dans les limites où la puissance du souverain pouvait atteindre et la mesure où il lui était possible d'exiger l'obéissance.

Pendant les règnes de Sigismond et de Frédéric III, la manière arbitraire et onéreuse dont la justice était rendue provoquait d'universelles plaintes. Sigismond accueillait ou congédiait les plaignants selon les intérêts de sa caisse toujours vide<sup>1</sup>. « A la cour », écrit à Francfort un député de la ville, « on achète tout ce qu'on veut à prix d'argent. » Sous Frédéric III, des délégués de la même cité résument les « usages habituels » du Tribunal Souverain par ces courtes paroles : « Délais, iniquités; plaintes venues de toutes parts attirant fort peu l'attention; la justice toujours ajournée. » « Les gens parlent fort mal du Roi notre sire », ajoutent-ils, « prétendant qu'il rend la justice avec une extrême lenteur, et ne termine rien. » « Les bonnes villes ne font que se lamenter. Elles se plaignent de ne pouvoir obtenir justice ni du Tribunal Souverain ni de la chancellerie. » On disait proverbialement en parlant de la manière dont les affaires étaient expédiées à la cour : « Beaucoup d'argent, court délai; peu d'argent, longue attente<sup>2</sup>. »

Il en était de même dans les tribunaux impériaux dont l'action n'avait à s'exercer que dans certaines parties de l'empire. Les choses n'étaient pas plus satisfaisantes dans les cours de justice des princes, ni dans les tribunaux de moindre importance encore; partout l'administration du droit était remplie d'imperfections. Les princes, les seigneurs, absorbés par leurs perpétuelles guerres privées, se souciaient fort peu de la justice, et trop souvent ne faisaient servir leur autorité judiciaire qu'à l'augmentation de leurs revenus.

« La difficulté d'obtenir justice contre les puissants », dit Grégoire de Heimbourg, « est devenue la plaie de la nation. Les princes sont les tyrans de leurs peuples. L'Allemagne n'a pas su s'accommoder d'un seul souverain, et maintenant il lui en faut supporter un grand nombre. Comme on ne peut avoir nul recours contre les grands, la force règne seule, et les crimes les plus audacieux restent impunis dès que ce sont eux qui les commettent. La loi n'est aucunement respectée; il n'y a point d'ordre et point de paix. » « L'Allemagne

<sup>1</sup> Voy. par exemple le procès entre l'ancien et le nouveau conseil de Lubeck. — FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 266-270.

<sup>2</sup> Voy. ces passages et d'autres analogues dans la *Correspondance d'État de Francfort*. t. I, p. 319, 330, 370, 390, 412, et t. II, p. 54, 65, 69, 88, 101, 113, 122, 253. — Voy. aussi les plaintes de l'*Informatio ex speculo Saxonico*, dans HOMER, *Abhandl. der königl. Academie der Wissenschaften zu Berlin*, 1856, p. 674. — Voy. FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 350, 354.

est riche, elle a des biens en abondance », dit Jean de Lysura dans un discours prononcé en 1454 à la diète de Ratisbonne; « mais, malheureusement, la paix lui fait défaut. La justice est dans un état pitoyable, de sorte que l'empire est sans cesse troublé et ébranlé. » « Le clergé n'a nulle sécurité; la noblesse, aucun souci de son honneur; le pays est ouvert au brigandage. Nous haïssons tous, il est vrai, la guerre; nous soupirons après la paix; nous nous plaignons de l'insécurité générale, mais nous ne découvrons pas le remède qui pourrait nous guérir : sans équité, point de repos; sans justice exécutive, point de paix. A la vérité, on pourrait dire que l'Empereur est là pour administrer la justice, et que s'il ne s'acquitte point de son devoir, il est responsable de tout ce qui arrive. Mais où l'Empereur prendrait-il les ressources nécessaires à l'entretien des tribunaux? Et lorsqu'une sentence est prononcée, qui peut contraindre les rebelles à s'y soumettre? » « C'est en vain qu'on proclame la loi, qu'on préside les tribunaux, qu'on définit le droit, si la force répressive manque pour mettre les récalcitrants à la raison<sup>1</sup>. »

L'urgent besoin d'une réforme se faisait donc sentir à tous.

#### PLAN DE RÉFORME.

Le même génie qui dans le domaine de la religion et de la science avait tracé le plan d'une transformation grandiose, Nicolas de Cusa, élabora, vers le milieu du quinzième siècle, un vaste projet de réforme, destiné à relever l'administration de la justice et surtout à consolider et réorganiser les ressorts ébranlés de l'empire. Il a développé toutes ses idées dans son célèbre ouvrage intitulé : *De l'unité catholique*.

« L'empire est atteint d'une maladie mortelle », dit-il au début de son travail, « et la mort s'ensuivra indubitablement si l'on n'y apporte promptement un remède énergétique. »

Nicolas attribue surtout l'état malheureux de l'Allemagne à la

<sup>1</sup> Frustra leges condimus, judicia tenemus, sententias præferimus, nisi manus adsit armata, quæ contumaciam, coerceat subditorum. — Dans MANCI, *Appendix ad orationes Pii II* (Lucæ, 1759), p. 48, 50. — Voy. FRANKLIN, t. I, p. 362. Cependant l'état de la justice n'était pas généralement aussi mauvais que cette appréciation pourrait le faire croire. A l'époque où l'on s'en plaignait si amèrement en Allemagne, les Italiens, les Grecs, les Espagnols enviaient sous ce rapport notre situation. Voy. ce que dit à ce propos Enéas Sylvius; voy. aussi sur ce sujet l'opinion de MACHIAVEL, *Opere*, t. IV, p. 133-154. Le Grec Chalcondylas dans son histoire de l'empire byzantin cite le peuple allemand comme étant celui qui est régi par les meilleures lois, et le légat du Pape Rodriguez de Zamorra qualifie d'excellent l'état de la justice dans les villes allemandes vers le milieu du quinzième siècle. Voy. ces passages dans SCHMIDT, *Reception*, p. 182.

négligence des empereurs, qui, s'imaginant ne pouvoir remédier au mal que par la douceur, ont laissé le champ libre à l'ambition et à l'étroit égoïsme des princes; ceux-ci ont accaparé la toute-puissance, affaibli le pouvoir impérial et perdu entièrement de vue les intérêts de l'empire. « Or », dit Nicolas, « si chacun n'a souci que de lui-même tandis que sombre l'empire, que peut-on attendre d'un pareil état de choses, si ce n'est la ruine générale? S'il n'y a plus d'autorité souveraine pour tenir la bride aux discordes intérieures, l'ambition, la rapacité progresseront toujours; la guerre, la division, la jalousie, éclateront de toutes parts; l'empire, divisé contre lui-même, sera entièrement détruit, et ce qui a été injustement acquis sera gaspillé. » « Que les princes ne s'imaginent donc pas qu'il leur sera permis de s'enrichir aux dépens de l'empire et de jouir en paix du fruit de leur injustice; lorsqu'ils auront lacéré et rompu le lien d'union qui rattachait tous les ressorts de l'État, lorsqu'ils auront détruit la puissance souveraine, et que l'ordre hiérarchique sera désorganisé, il n'existera plus d'autorité première vers laquelle on puisse se tourner pour obtenir du secours, et dès que l'autorité n'existe plus, arrive nécessairement le désordre; personne alors n'est plus en sécurité. Tandis que les nobles se querellent entre eux, ceux qui ne connaissent d'autre droit que celui des armes s'élèveront pour les combattre, et de même que les princes ont déchiré le royaume, les gens du peuple renverseront les princes. » « Alors, en Allemagne, on cherchera l'empire et on ne le trouvera point. Des étrangers prendront notre place, ils se partageront ce qui nous appartient, et nous devons porter le joug d'un peuple étranger. »

« Combien, au contraire », poursuit Nicolas, « la situation de l'empire était heureuse lorsque les empereurs veillaient encore à tout et se faisaient obéir; lorsqu'ils étaient les gardiens de la paix publique, et, comme tels, possédaient une puissante armée pour la défense des faibles et la terreur des oppresseurs! En ce temps là, les princes et les ducs n'étaient que des fonctionnaires du royaume; leurs charges leur étaient confiées par le souverain à titre de fiefs; toute injure contre la fidélité due au Roi était châtiée; les empereurs, soit en personne, soit par l'organe de juges assermentés, présidaient les tribunaux et rendaient la justice à leurs vassaux. Le plus puissant d'entre les princes ne pouvait impunément transgresser une loi; les diètes veillaient au ferme maintien du droit, et la loi recevait de l'unanimité absolue des suffrages la force de répression sans laquelle elle est morte. » « La paix et le bonheur régnaient en Allemagne. » « L'Empereur était redouté des princes et des grands; et le peuple, qui voyait en lui le défenseur de la liberté, le libérateur des opprimés, le



vengeur et le juge sévère des perturbateurs de la paix, l'entourait d'affection et de respect. »

« Cet heureux temps n'est plus », continue Nicolas, « la justice et la paix sont profondément ébranlées par les malheureuses guerres privées, qui donnent au puissant audacieux la possibilité de piller et de dépouiller le faible. L'honneur est séparé du droit par un soi-disant honneur, et les nobles s'imaginent qu'ayant envoyé une misérable lettre de défi, ils sont autorisés à conserver ce qu'ils ont ravi sous un prétexte révé à plaisir, même quand il s'agit des biens de l'Église ou du clergé. En vérité, cette audace inouïe blesse tout droit, toute justice! N'est-il pas inique de faire une question d'honneur de ce qui est visiblement contraire à l'équité? Peut-on supposer qu'il soit permis de garder honorablement un bien injustement acquis? N'a-t-il pas été établi que toute lettre de défi, envoyée sans l'assentiment du juge suprême, est déloyale et injuste? Ne savons-nous pas tous que ceux qui s'emparent de cette façon des biens de leurs adversaires ne sont autre chose que des brigands? Les biens de l'Église sont-ils la propriété privée d'un prince de l'Église ou d'un clerc, et la faute d'un prélat doit-elle tourner au détriment de l'Église tout entière? Comment donc le gentilhomme peut-il se croire autorisé à envoyer une lettre de défi à un clerc, à une abbaye, à un prélat; et comment quelqu'un peut-il être assez insensé pour soutenir qu'un acte qu'on ne peut commettre sans tomber dans le crime de sacrilège et sans encourir la grande excommunication, puisse être honorable? »

Si l'on veut rétablir la sécurité publique, il faut commencer tout d'abord par abolir le droit de guerre privée, proclamer la paix publique perpétuelle et réorganiser la justice et les tribunaux.

Pour parvenir à ce but, Nicolas propose de diviser l'empire en douze cercles, ou davantage. Chaque cercle aurait un tribunal impérial composé de trois juges assermentés, dont l'un appartiendrait au clergé, l'autre à la noblesse, et le troisième à la bourgeoisie. Ces juges décideraient sur toutes les questions de droit se présentant dans leur district, même sur les querelles survenues entre les membres du clergé, pourvu qu'elles aient trait aux affaires temporelles. L'un des juges conduirait et dirigerait la procédure, selon la qualité des parties : le juge ecclésiastique pour les clercs; le noble pour les gentilshommes; le bourgeois pour les membres de la commune. Mais la sentence n'aurait force de loi qu'après avoir obtenu l'assentiment des trois juges. S'ils n'étaient pas d'accord, la majorité ferait loi. Dans les cas douteux, on aurait recours à l'expertise d'arbitres compétents. Les juges seraient autorisés à faire exécuter leurs sentences par le ban et par le bras séculier. Les punitions et amendes imposées

retourneraient à la caisse de l'État, sur laquelle on prélèverait les émoluments des juges.

L'établissement de semblables tribunaux mettrait immédiatement fin à toute guerre privée, car les griefs des citoyens les uns contre les autres pourraient tous être amenés devant la cour judiciaire de chaque cercle. On se saisirait de celui qui se permettrait de se faire lui-même justice par la force; il serait traité comme un malfaiteur et un voleur de grande route. Si le tribunal, soit d'une ville, soit d'un village, différait de le punir, les biens du juge coupable retourneraient au fiscal sans autre contestation. Tout prince ayant porté atteinte à la paix publique serait déclaré déloyal; on laisserait à l'appréciation de l'Empereur la question de savoir si ses propriétés devraient être ou non confisquées. Si l'inculpation était dirigée contre un prince ecclésiastique, il serait déposé par un synode; on lui retirerait l'administration du temporel, et désormais il serait obligé de se soumettre à la tutelle d'un laïque. Un exemplaire de cette loi, signé par tous les princes, et scellé, serait déposé dans la chancellerie de l'empire; le tribunal de chaque cercle en garderait copie <sup>1</sup>.

Au-dessus des tribunaux impériaux, il n'y aurait que la diète, qui, tous les ans, tiendrait ses séances à Francfort-sur-le-Mein au moins pendant un mois consécutif, et à une époque fixe <sup>2</sup>. La diète deviendrait le centre de toute la jurisprudence. L'Empereur, autant que possible, la présiderait en personne; s'il en était absolument empêché, le premier prince électeur aurait la préséance en son nom. Là seraient apportées toutes les questions relatives à la prospérité du royaume; on s'efforcerait d'y remédier à tout ce qui aurait besoin de réforme. Les questions en litige entre les princes seraient réglées d'après l'avis général. Tous les juges impériaux se réuniraient à l'époque de la diète à Francfort, et porteraient à l'attention de l'assemblée les choses pouvant intéresser le royaume et les différents pays, s'ils jugeaient important de les faire discuter et décider par les états. Nicolas, voulant assurer à l'élément bourgeois la représentation à laquelle il avait droit, proposait aussi qu'outre les princes électeurs et les juges impériaux, un député de chaque capitale, évêché, ville libre importante, eût son siège à la diète <sup>3</sup>. Tous les membres de l'assemblée devaient, avant l'ouverture des séances, jurer de n'avoir en vue que le bien public dans leurs délibérations et décisions. Une disposition très-importante voulait que les juges

<sup>1</sup> *De concordantia catholica*, t. III, c. xxix-xxxI, p. 33-34. — Voy. STUMPF, p. 59-68.

<sup>2</sup> *Francfordiæ, quæ videtur locus ex situ et aliis circumstantiis aptissimus.* •

<sup>3</sup> *De qualibet civitate et metropoli ac oppidis magnis imperialibus.* • *De concord. cath.*, t. III, p. 35.

prissent note des coutumes de droit en usage dans leurs districts respectifs, afin de les soumettre à l'examen de la diète, de les ramener, autant que possible, à l'unité de principes généraux, et d'en retrancher tous les abus et inconvénients, ceux surtout qui pouvaient léser les intérêts des petits et des faibles<sup>1</sup>.

La mise en pratique de cette excellente idée aurait compensé le manque d'une direction générale donnée au développement populaire du droit par l'action législative de l'Empire. Le fonctionnement de la justice eût été régulier, et n'eût pas entravé le progrès particulier de chaque race et des diverses classes sociales. Les coutumiers des territoires allemands eussent été fondus dans un code national unique. Une digue salubre et puissante eût été opposée à l'envahissement de la législation romaine, et l'on eût réservé au peuple pour l'avenir le droit de prendre une part personnelle à l'administration de la justice<sup>2</sup>.

« Mais le droit le mieux élaboré, les lois les plus excellentes », Nicolas le reconnaissait, « ne pouvaient être de quelque utilité que si l'Empereur était mis en possession d'un pouvoir exécutif vraiment fort, lui permettant de punir les rebelles, de les ramener à l'obéissance, de faire respecter la loi et de veiller à la prompte exécution des jugements rendus. »

Pour atteindre ce but, Nicolas proposait de créer une armée permanente, destinée au maintien de la paix et à la défense du droit. Grâce à cette armée, disait-il, les énormes sommes que les principautés, les comtés, les corporations sont obligés de sacrifier sans cesse pour pouvoir résister aux fauteurs de trouble seraient diminuées, la violence exercée à l'intérieur rendue impossible, et l'autorité de l'Empire consolidée.

Les dépenses nécessaires à l'organisation de l'armée d'État seraient couvertes par les revenus provenant des douanes et par un impôt

<sup>1</sup> Voici les passages les plus importants de ce projet : « Examinentur ibi provincialium consuetudines et redigantur, quantum fieri potest, ad communes observantias, et maximæ captiosæ formæ omnino undique tollantur, quoniam sæpe simplices pauperes injustissime per cavillationes causidicorum extra formam ducuntur et a tota causa cadunt, quoniam qui cadit a syllaba cadit a causa, ut sæpe vidi per Treverensim diocesim accidere. Deinde tollantur pessimæ consuetudines, quæ admittunt juramentum contra quoscunque et cujuscunque numeri testes. Et sunt tales pessimæ observantiæ multæ per Germaniam contra justiciam veram ac eciam peccata nutriendes, quæ particulariter enumerare nemo sciret. Unde propter hoc concurrere debeant provincialium iudices et in scriptis consuetudines suarum provinciarum redigere et porrigere in concilio, ut examinentur. » Il ajoute en s'adressant à l'Empereur : « Oportet eciam omnem particularem legem — reformare, ut communi legi, quæ bono publico providet, ac eciam fontali legum principio, scilicet rationali et naturali juri non obviet. » Cap. xxxv, p. 41.

<sup>2</sup> Bien que Nicolas eût fait des études approfondies sur le droit romain, il resta toujours ami du droit national et de l'organisation des tribunaux telle qu'elle était encore en vigueur de son temps. Voy. sur ce sujet l'excellente appréciation de Stumpf, p. 20-24, 57-58, 69-70.

général sur lequel la diète de Francfort aurait à statuer. Une partie devait en être abandonnée à l'Empereur pour l'entretien de sa maison.

L'armée d'État, garantissant la sécurité publique, mettant les citoyens à l'abri de tout acte arbitraire du côté des princes laïques, aurait encore un autre avantage : désormais les évêques pourraient s'adonner en paix aux devoirs de leur charge, laissant leurs propriétés et affaires temporelles entre les mains de curateurs fidèles<sup>1</sup>.

Ainsi l'autorité de l'Empereur, sans laquelle il était impossible de compter sur rien de stable dans les réformes souhaitées, serait consolidée; le pouvoir juridique, législatif et exécutif, centralisé; et la paix intérieure du royaume étant rétablie, toutes les réformes utiles pourraient enfin être mises à exécution. « O Dieu! » s'écrie Nicolas, « si les cœurs de tous ceux qui approuvent ces pensées s'enflammaient d'un vrai zèle pour leur mise en pratique, que nous verrions bientôt l'Empire refleurir! Mais si nous continuons à nous montrer lâches et indifférents, si nous nous laissons entraîner par nos penchans aveugles, si nous restons attachés à notre ancienne routine, sans nul doute, avant peu, le Saint-Empire périra! »

La pensée qui domine tout le plan de Cusa, c'est que l'affermissement du pouvoir central peut seul opposer une digue efficace aux envahissements des petits souverains, et que la monarchie impériale, dans l'ancienne signification du mot, est seule capable de rétablir la justice et la paix, et de mettre l'Empire à couvert des bouleversements qui le menacent. Cette manière de voir se trouve souvent reproduite dans maint plan de réforme ultérieur.

« Ce n'est point une bonne législation qui nous manque », dit Guillaume Becker (1439); « nous avons de bonnes lois, d'excellents coutumiers; le mal, c'est que dans les tribunaux de l'Empereur comme dans ceux des princes, des seigneurs, et dans tous les territoires de l'Empire, le droit n'est point appliqué avec vigueur. Ce qui nous manque encore, c'est une armée permanente, stable, bien organisée, qui, sous la conduite de chefs prévoyants et braves, pénétrés de respect pour la justice et pour la loi, soit en état de faire exécuter les arrêts prononcés avec une rigueur inexorable, et d'extirper jusqu'en ses racines le brigandage de la noblesse. L'Allemagne, devant laquelle les peuples étrangers tremblaient autrefois; l'Allemagne, qui possède plus de richesses que tous les autres pays de la terre et qui, plus que toute autre nation, a des hommes d'armes expérimentés et vaillants, sera-t-elle donc toujours déchirée au dedans par une oppression brutale et désolée par les dissensions de ses enfants? L'Empire, déjà si

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voyez STUMPF, p. 70-82.



affaibli, sera-t-il condamné, par suite des discordes des princes et de l'impuissance du souverain, à ne jamais reconquérir la position qu'il a occupée durant tant de siècles, et qui lui appartient entre tous les peuples? Ce ne sera que lorsque le pouvoir du chef sera affermi et que l'Empereur portera avec honneur la suprême couronne temporelle, que les membres seront à leur tour fortifiés, et que les différentes races qui composent la nation, unies sous le sceptre d'un juge tout-puissant, pourront enfin jouir de la sécurité et de la paix. Au contraire, tant que l'Empereur restera dans une dépendance continuelle du bon plaisir des princes; tant que, privé d'armée et de revenus, il ne pourra ni faire respecter ses ordres, ni pourvoir à l'exécution des jugements rendus, la loi et l'équité ne pourront fleurir parmi nous, et n'auront aucune durée. Aussi je le déclare : tout ce qui fortifie légitimement la puissance impériale fortifie l'ensemble de la nation et contribue à sa prospérité; au contraire, tout ce qui affaiblit le pouvoir souverain fortifie l'iniquité. »

La paix permanente, la réorganisation radicale des tribunaux impériaux, l'armée d'Empire et les impôts d'État, tels étaient les mots qui étaient alors sur toutes les lèvres et renfermaient les constantes aspirations de ceux qui avaient à cœur « l'honneur et la dignité de l'Empereur, la paix du peuple, et le rétablissement du prestige de l'Empire en face des nations étrangères <sup>1</sup> ».

Déjà, durant les diètes qui avaient eu lieu sous Frédéric III, la nécessité d'une réforme générale, et surtout d'une réorganisation de la justice <sup>2</sup>, avait été démontrée et discutée avec ardeur. Les délibérations de l'Empereur et des états à ce sujet n'étaient pas restées sans résultat. Les villes libres avaient obtenu pour leurs députés le droit de siéger et de voter dans les assemblées, bien que dans une mesure correspondant peu à leur importance; les délibérations générales avaient pris une forme plus régulière, et les états avaient été divisés en trois collèges, composés des sept princes électeurs, des princes souverains et des députés des villes. Les efforts du jeune Maximilien avaient réussi à faire proclamer la paix publique de dix ans (1486), et, de par son autorité, l'Union souabe avait été créée, frayant la voie à une ligue générale pour le maintien de cette paix. Aux chevaliers, prélats et villes libres souabes, premiers alliés de la ligue, plusieurs princes s'étaient empressés de se joindre, entre autres Sigismond, archiduc du Tyrol et de la Haute-Autriche, le comte Ebrard de Wurtemberg et l'archevêque de Mayence, Berthold de

<sup>1</sup> « Ratschlag was dem Reiche not tue », 1493. Voy. HÖFLER, *Politische Reformbewegung in Deutschland im 15 Jahrhundert*, p. 37-43, et PALACKY, *Urkundl. Beiträge zur Gesch. Böhmens in Fontes rer. Austr.*, t. II, p. 20, 313-322.

<sup>2</sup> Voy. MÜLLER, *Reichstags theatrum unter Friedrich dem Dritten*, t. I, p. 511-514.

Henneberg. Redoutant la puissance toujours croissante de l'alliance souabe, le duc Albert de Bavière n'avait pas tardé à en faire partie, de sorte qu'en peu d'années les alliés avaient vu se réaliser l'espérance qu'ils avaient exprimée dans leur adresse au Saint-Père : « La ligue avait eu une action bénie, non-seulement en Souabe, mais dans l'Allemagne entière, et les voyageurs et marchands de tous les pays avaient bénéficié de sa protection<sup>1</sup>. »

Malgré ces améliorations intérieures, il fallut bien reconnaître, à la fin du règne de Frédéric III, que, dans les tribunaux impériaux et autres, régnait une confusion déplorable, et que, pendant la longue vie de l'Empereur, le pouvoir public, bien loin de s'être affermi, avait, au contraire, beaucoup diminué, aussi bien en Allemagne que dans l'opinion des nations étrangères. Ce qui avait pris un accroissement énorme, tandis que l'autorité souveraine allait s'affaiblissant toujours, c'était le pouvoir des princes et des grands, opprimant de plus en plus les faibles.

#### POUVOIR CROISSANT DES PRINCES.

Toutes les maisons princières destinées à jouer un rôle plus ou moins important dans les destinées du peuple allemand virent leur puissance s'affirmer sous Frédéric III, au commencement du seizième siècle. Les Hohenzollern dans le Brandebourg; la maison de Wettin en Saxe, en Thuringe et en Misnie; les landgraves de Hesse dans l'Allemagne centrale; les Zähringen à Bade; les Wittelsbach dans le Palatinat et la Bavière; les comtes, plus tard ducs de Wurtemberg en Souabe, tous ces petits souverains n'acquirent une véritable importance qu'à partir de cette époque.

Quelques maisons princières, par exemple celle du Brunswick-Lunébourg, d'Anhalt et du Palatinat de Wittelsbach, restent divisées en plusieurs branches. Mais dans la plupart des autres maisons, à dater de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit les princes tendre de toutes leurs forces à l'affermissement de leur pouvoir par la réunion des diverses possessions de famille. C'est ainsi que, sous le duc Henri de Schwerin, les pays du Mecklembourg s'unissent (1471). En 1479, sous le duc Bogislas X, ceux de la Poméranie, et, en 1488, ceux de Bade, forment un seul État, dont le margrave Christophe II devient le souverain; bientôt après, sous le landgrave Guillaume II, père de Philippe le Magnanime, les territoires hessois s'organisent en une unique principauté. Dans le Bas-Rhin, sous le duc Jean III, un État considérable est formé, composé des comtés de Juliers-Clèves-et-

<sup>1</sup> Autographe daté du 23 avril 1488.

Berg, de Mark et de Ravensbourg. En Bavière, sous le duc Albert IV, les territoires de Wittelsbach s'unifient, et Neubourg seul reste indépendant. En 1484, les ducs Ernest et Albert, de la maison de Wettin, partagent leurs États; le premier garde la Courlande saxonne et la Thuringe, et devient la souche de la ligne Ernestine, tandis que le second, premier prince de la ligne Albertine, règne sur la Misnie et sur tout le reste du pays. Mais, plus intelligents que tous les autres princes, les Hohenzollern, par la conquête, les échanges, les achats, parviennent à étendre toujours leurs possessions, à fortifier leur pouvoir, et grâce à leurs alliances, aux annexions venues par héritage, ils règnent, vers la fin du moyen âge, sur la moitié de l'Allemagne.

A la même époque, un nombre considérable de principautés ecclésiastiques deviennent la propriété de princes laïques, et ce fait contribue encore à augmenter considérablement le pouvoir des princes.

Plus s'accroît leur importance politique, plus diminue l'action civilisatrice de l'Empire sur la constitution intérieure; et l'on voit les différents territoires se développer presque exclusivement sous des influences particulières.

La puissance des princes souverains va toujours en croissant; elle se fait sentir aussi bien aux diverses conditions sociales (jusqu'à-là regardées comme les assises mêmes de la société) qu'à la petite noblesse, aux conseils urbains et aux assemblées des états.

Dans quelques territoires, l'autonomie des villes libres est déjà complètement détruite, surtout dans la marche du Brandebourg, où les échevins, au lieu d'être comme autrefois librement élus par les bourgeois, se voient contraints de descendre au rang de conseillers du prince électeur<sup>1</sup>.

A leur tour, les comtes et seigneurs ne maintiennent plus qu'à grand'peine le principe, autrefois si puissant, du gouvernement personnel. Les chevaliers voient aussi leur situation menacée. L'axiome du temps passé : « Le chevalier conquiert son bien à la pointe de l'épée », n'a plus de sens, depuis qu'à la guerre l'introduction des armes à feu a donné la prépondérance à l'infanterie sur la cavalerie. Les donjons fortifiés, où les nobles pouvaient autrefois se croire indépendants de toute autorité, perdent leur importance. Pour munir leurs châteaux forts des pièces d'artillerie devenues nécessaires, pour entretenir des canonniers (qui faisaient alors payer fort cher leurs services), pour se procurer les coûteuses armes à feu désormais indispensables, il fallait pouvoir disposer de sommes importantes, et la plus grande partie des chevaliers pouvaient d'autant plus difficilement se les procurer que leurs revenus étaient considé-

<sup>1</sup> Voy. l'explication donnée par le margrave Jean (1490) dans BITZER, p. 583-593.

blement diminués par la division trop fréquente des héritages, l'abaissement de la valeur foncière provenant du développement du capital, et l'habitude d'un luxe excessif. « Il résulte de tout cela », dit le judicieux et pénétrant Pierre de Froissard, « que la chevalerie a beaucoup perdu en honneur et en considération. Elle est menacée dans ses droits et dans sa liberté, et risque fort de tomber sous la complète domination des princes. »

« De tous côtés », ajoute-t-il, « le pouvoir des maisons princières prend de l'extension. L'indépendance des villes est menacée. Du reste, les cités semblent tourner toutes leurs aspirations et tout leur effort vers l'accroissement de leur commerce, et n'ont d'ardeur que pour les gros bénéfices et la richesse; le maintien de leur rang dans l'Empire paraît leur devenir indifférent. »

Quant aux relations des princes avec les états, Froissard, au même endroit où il constate que les princes ont mis l'Empereur sous leur dépendance et ne veulent plus lui reconnaître que quelques prérogatives, après avoir dit qu'ils sont à leur tour tombés sous la domination des états<sup>1</sup>, ajoute cette réflexion : « Il n'en est plus ainsi dans bien des principautés. Les princes ne cherchent qu'à mettre obstacle à l'indépendance de la noblesse et des villes, et rêvent leur entière destruction; ils mettent à profit les discussions partout où elles se produisent, et jusque dans les assemblées générales nourrissent avec soin les dissentiments, afin d'en profiter pour leur avantage personnel et l'accroissement de leur pouvoir. Les docteurs en droit et les légistes romains qu'ils installent dans les universités et fixent à leurs cours, les secondent merveilleusement dans ce dessein, et n'épargnent rien pour établir le pouvoir absolu de leurs bienfaiteurs; ils affirment que l'autorité des princes a seule force de loi, et qu'elle doit tout primer. »

« Ces docteurs et d'autres savants interprètes du droit sont extrêmement en faveur auprès des princes, qui les comblent d'honneurs et reconnaissent magnifiquement leurs services. Mais ils n'en sont pas moins haïs et méprisés des petits et des grands. Le peuple les accuse hautement de vouloir diminuer ou détruire leurs anciens droits et coutumes. On les regarde comme une plaie encore plus funeste que celle des chevaliers-brigands, qui du moins ne dépouillent les gens que de leur bourse. On les tient pour une peste, gagnant peu à peu tout le pays, et menaçant de détruire le droit national<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettres 14 et 15.



## CHAPITRE II

### INTRODUCTION D'UN DROIT ÉTRANGER.

#### I

La funeste influence exercée sur les peuples romans et germaniques par le droit romain-byzantin nous est venue en premier lieu de l'école de Bologne. A partir du douzième siècle, cette école remplit les innombrables étudiants qui y affluaient de tous les pays de l'Europe, d'un respect exclusif, d'une sorte d'idolâtrie pour le droit étranger.

Le droit romain exerça sur les jurisconsultes de Bologne surnommés les glossateurs<sup>1</sup>, et plus tard sur leurs disciples, précisément la même action que devait avoir peu après la littérature classique sur les humanistes italiens et allemands de la jeune école.

De même que ceux-ci, pleins d'une admiration exclusive pour le passé, séduits par le génie païen, soutenaient que la civilisation antique, la forme de vie et de pensée des anciens était la seule vraie, la seule vraiment humaine et par conséquent la seule légitime, de même les glossateurs, fascinés par la beauté du droit romain, enthousiasmés par sa pénétrante méthode d'analyse, ses déductions d'une logique serrée, ses démonstrations lumineuses et l'énergique concision de sa forme, se crurent de bonne foi revenus à l'époque romaine, et se prirent à revivre de telle sorte dans le génie antique qu'ils ne reconnurent bientôt plus pour bon et raisonnable que ce qui leur paraissait tel au point de vue romain.

Le droit romain, enseignaient-ils, renferme l'exposition logique des vérités démontrées par la raison naturelle; il est applicable, par conséquent, à tous les temps, à tous les peuples; il est doué de la même universalité que celle qu'on attribue aux lois de la logique et des mathématiques. Il est la raison écrite (*ratio scripta*)<sup>2</sup>. Sa doc-

<sup>1</sup> Irnérius, fondateur de l'école de Bologne, et après lui ses disciples, donnaient sur les passages obscurs du code Justinien de courtes explications juridiques ou grammaticales : *Glossæ ad ipsam legum litteram*. De là leur nom de glossateurs.

<sup>2</sup> - Le refus de reconnaître dans le droit romain le droit modèle, le seul droit véritable, en un mot le droit même, n'empêche nullement de reconnaître la perfection achevée de sa forme. Elle n'en ressort au contraire que dans un relief plus saisissant. Le droit romain nous présente une méthode de jurisprudence

trine fait loi, non-seulement dans les questions privées, mais encore dans toutes les questions juridiques ayant trait à la vie publique. Les nouveaux docteurs allèrent si loin dans la dépréciation du droit national, qu'ils en vinrent jusqu'à dire que la loi germanique ne valait pas même la peine d'être étudiée, et qu'il était inutile d'approfondir les relations qu'elle pouvait avoir avec l'état actuel de la société<sup>1</sup>.

Or le droit romain, en ses points essentiels, est en totale opposition avec les principes du droit chrétien germanique.

En effet, tandis que ce dernier<sup>2</sup> regarde le droit comme une manifestation de la volonté divine et fonde tout le système juridique sur la dépendance où l'homme doit être de Dieu, la théorie païenne ne donne d'autre origine au droit que la volonté du peuple.

Selon elle, le droit n'est pas une règle supérieure donnée par Dieu aux hommes et suggérée d'avance par la loi morale; c'est une prescription totalement indépendante de la morale, établie par les hommes pour leur avantage personnel.

Avant la fondation de l'État, les hommes, en possession de la liberté naturelle et d'une souveraineté sans limites, étaient juridiquement étrangers les uns aux autres, et n'avaient nuls devoirs les uns envers les autres. La loi du plus fort régnait seule. Mais comme une telle indépendance, à cause des vices inhérents à l'humanité, n'aurait pu durer sans porter atteinte à la liberté individuelle, sans produire des troubles continuels et sans provoquer la guerre de tous contre tous, les hommes, pour leur propre sécurité, s'organisèrent en société et fondèrent l'État.

L'institution de l'État transporta la souveraineté primitive des individus à la généralité de la nation. Le peuple eut désormais le droit de fixer des lois obligeant tous les citoyens; il exerça ce pouvoir, soit directement, dans les délibérations prises en commun, soit indirectement, par l'organe de ses élus.

Ces prescriptions s'appellent les lois, et les lois fondent le droit.

Le droit n'est donc pas, comme l'avait enseigné la doctrine germanique chrétienne, avant et au-dessus de la loi; il n'existe que par la loi; il naît dans l'État. C'est dans l'État qu'il trouve sa base et son but, et il reste sous la domination de l'État. Tandis que l'enseigne-

complète, une technique unique et admirable dans sa logique et sa pénétration; tous les germanistes en tombent d'accord. • Voyez BRUDER, p. 35 et 313.

<sup>1</sup> Voyez SCHMIDT, *Reception*, p. 16-40. Sur l'influence funeste du droit romain en Italie, Muratori a dit : « Appena la romana giurisprudenza mise il piede nelle scuole, e s'impadroni di tutti tribunali d'Italia, si spalancarono le porte a mille sofisticherie ed arti per tirare in lungo la giustizia e per diffcultare talvolta la cognizione del giusto più tosto che per ajutarla. » *Dissertazioni sopra le antichità italiane*, t. I, p. 349. — Voyez SCHMIDT, p. 125.

<sup>2</sup> Voyez plus haut.

ment chrétien ne voit dans le souverain que l'exécuteur, l'auxiliaire muni de pleins pouvoirs du droit, d'après la théorie romaine, au contraire, le souverain, suprême dépositaire de la puissance, est investi d'un pouvoir politique sans restriction. Il est la source première du droit; il est autorisé par cela même à le changer selon son bon plaisir dans les questions générales aussi bien que dans les cas particuliers. Tous ces « droits légitimes », que, d'après la loi germanique, ni l'État ni l'individu n'étaient libres de violer, la législation romaine ne les reconnaît pas, et ne fait jamais mention des garanties que notre droit national avait établies pour leur défense <sup>1</sup>.

Les glossateurs et leurs disciples mettaient au-dessus de toute discussion le principe de l'application obligatoire, permanente, légitime du code de Justinien. L'empire romain est encore debout, disaient-ils, et les empereurs romains de nation germanique sont les successeurs directs des anciens césars. Le pouvoir absolu, autrefois exercé par eux, a passé aux empereurs romains allemands : la volonté de l'Empereur, c'est la loi.

C'est par cette doctrine que les glossateurs surent gagner la faveur des souverains de la maison des Hohenstaufen; ravis d'y trouver la base légale de l'absolutisme qu'ils rêvaient, ils la propagèrent avec ardeur, et mirent son application permanente, comme droit impérial, tellement au-dessus de toute contestation, que pour bien montrer que la législation romaine était toujours en vigueur, ils envoyèrent aux glossateurs plusieurs de leurs propres lois, et les firent incorporer dans le code de Justinien <sup>2</sup>. Frédéric Barberousse

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voyez SCHMIDT, *Principieller Unterschied*, p. 29-80. « D'après la théorie romaine », dit Schmidt, « le pouvoir de l'État est la plus haute puissance dans l'État; elle est, comme telle, inattaquable. Nul pouvoir ne peut contre-balancer le sien, il est omnipotent. » On peut apprécier les conséquences de ce fait dans l'axiome suivant : « Quod principi placuit, legis habet vigorem. » Le droit romain, dit Jacob GRIMM, (*Rechtsalterthümer*, t. XVI), n'est pas celui de notre patrie; il n'est pas né, il ne s'est pas développé sur notre sol; il contredit dans les points les plus essentiels notre manière de penser, et par conséquent il est incapable de nous satisfaire. *La mise en pratique du droit romain n'a certainement été avantageuse ni à notre constitution ni à notre liberté.* L'Angleterre, la Suède, la Norvège et les autres pays qui ne l'ont pas adopté directement, ont, sans rester en arrière dans leur développement intellectuel, conservé beaucoup de traits précieux de leur caractère national et gardé leurs lois et coutumes particulières. « Dans les pays où le droit romain a été introduit, au contraire, la vie publique a dépéri, et les constitutions nationales ont fait place à un absolutisme tout à fait contraire à l'esprit germanique. Le peuple anglais, gouverné par son droit national, a conservé sa liberté et sa constitution. Voyez SCHMIDT, p. 141-149, 161-192. — F. V. HAHN, *Die Uebereinstimmung der römischen und germanischen Rechtsprincipien*, p. 29-50. — M. VOIGT, *Das Jus naturale der Römer*, t. I, p. 327-331. — IHERING, *Geist des römischen Rechtes* (3<sup>e</sup> édition), t. I, p. 216, et t. II, p. 59. Voyez AHRENS, *Juristische Encyclopädie*, p. 332-374 et 517-545.

<sup>2</sup> « Ut aptarint eas singulis legibus sub congruentibus titulis. » Voyez FRANKLIN, *Reception*, p. 124.

s'attribuait déjà tous les droits exercés par les césars, et se considérait comme leur successeur légitime et direct. Aussi appliquait-il la loi romaine dans les questions privées et publiques, au mépris des anciennes traditions allemandes <sup>1</sup>.

Toutefois, les empereurs ne réussirent pas de sitôt à naturaliser ces théories dans notre pays; ils ne purent de prime abord fonder sur le sol allemand un empire formé sur le modèle païen, et ce ne fut que dans les questions de politique ecclésiastique que, de temps en temps, ils s'en firent une arme pour combattre le droit canon. C'est ainsi que Louis de Bavière, pendant la lutte qu'il soutint contre l'Église, se déclare au-dessus de tout droit, et soutenu par ses légistes complaisants, essaye d'extraire de la loi romaine le principe que l'Empereur n'est nullement tenu de se faire confirmer par le Pape <sup>2</sup>.

Le véritable moment de transition dans l'histoire du droit allemand ne commence qu'à Charles IV. Ce prince donne place dans la chancellerie impériale aux juristes formés selon les idées de l'ancienne Rome; il s'aide de leurs conseils durant son long règne dans les questions administratives, et leur laisse prendre une notable part aux affaires. Il les assimile, comme rang social, à la petite noblesse <sup>3</sup>, et c'est à partir de ce moment que les docteurs en droit romain font tous leurs efforts pour introniser partout une doctrine à laquelle ils doivent leur situation; désireux de voir grandir encore leur influence, ils cherchent par tous les moyens possibles à la faire reconnaître pour seule valable <sup>4</sup>. Sous Sigismond, on trouve déjà un bon nombre de sentences et de jugements rendus d'après les avis des nouveaux légistes <sup>5</sup>.

Sous Frédéric III et Maximilien I<sup>er</sup>, leur crédit ne fait que croître. Ni l'un ni l'autre, cependant, n'aimaient le droit romain ni les

<sup>1</sup> Voyez STOBBE, *Rechtsquellen*, t. I, p. 616-617. Voyez aussi VON SAVIGNY, t. IV, p. 65, et ZÖPFL, p. 107.

<sup>2</sup> Voy. STOBBE, t. I, p. 619. — FRANKLIN, *Reception*, p. 127-133. — MODDERMANN-SCHULZ, p. 32-33. — Le plus ancien exemple de l'opposition du droit païen aux principes du droit chrétien germanique se trouve dans un libelle lancé contre Grégoire VII et composé par le juriste italien Petrus Crassus (1080). Le pamphlétaire va jusqu'à faire servir les axiomes de la loi romaine sur la propriété, la prescription, etc., à établir que Henri IV possédant le royaume par héritage, toute opposition à son pouvoir doit être punie comme attentatoire à la propriété légitime. Crassus flatte l'Empereur de la manière la plus basse, et dans ses vers serviles demande un riche salaire en récompense de ses efforts. Il est le digne prototype des innombrables juristes courtisans qui, dans les siècles suivants, surent puiser dans le droit romain des prétextes pour pallier et colorer les actes de violence et d'injustice des maîtres qui les payaient. (Voy. sur CRASSUS l'article de HOFFMANN, dans les *Christl. sozialen Bl.*, (1876, n° 18.)

<sup>3</sup> Pour plus de détails voy. STOBBE, t. I, p. 633, et t. II, p. 44. — On appelait les docteurs « milites legum » ou « milites togati ». Æneas Sylvius s'amuse aux dépens de cette noblesse pédante dans l'*Hist. Freder.*, p. 294.

<sup>4</sup> STOBBE, t. II, p. 44-46.

<sup>5</sup> Voy. FRANKLIN, *Reception*, p. 180-185. — STOBBE, t. I, p. 623.



« romanistes <sup>1</sup> »; mais tous deux étaient absolument obligés de recourir à leur assistance, car les princes, ainsi que les villes libres les plus importantes, avaient pris à leur service d'habiles juristes romains, et s'en servaient dans leurs rapports avec la cour et pour la conduite des débats judiciaires.

Mais en dépit des efforts tentés par les « romanistes » au quatorzième siècle, ce ne fut qu'à la fin du quinzième qu'ils parvinrent à faire passer le droit romain dans la pratique usuelle et réussirent à annuler les vieilles traditions germaniques et le droit national.

Jusqu'à-là, il n'avait été question presque nulle part d'introduire les nouveaux docteurs dans les tribunaux. Partout, les traditions et usages du droit germanique avaient encore force de loi, et les coutumiers et livres de droit allemand étaient seuls en possession du respect général <sup>2</sup>. Il est vrai qu'on trouve fréquemment dans les écrits du temps l'expression de « droit impérial écrit », mais ce terme ne fut ni originairement ni exclusivement appliqué aux prescriptions du code de Justinien, et ne désignait ni un recueil de lois particulier, ni un droit généralement mis en pratique. Il n'avait trait qu'aux principes juridiques qu'on attribuait, ou croyait pouvoir attribuer, à la volonté indirecte ou directe de l'Empereur <sup>3</sup>.

Le droit canon qui emprunte évidemment sa méthode au droit romain, mais puise presque toujours la matière de ses décisions dans le droit germanique, fit une ferme résistance à l'introduction du code étranger et à ses théories serviles <sup>4</sup>. Depuis les temps les plus reculés, les décrétales des papes avaient été la source du droit chrétien germanique <sup>5</sup>, et celles de Grégoire IX peuvent

<sup>1</sup> Cuspinian a dit à propos de Frédéric III : *Juris peritos mediocriter dilexit, quod acquitatem diceret ab eis interverti fœdarium justitiam. FUGGER*, dans son *Miroir de l'honneur*, dit en parlant de Maximilien : « Bien qu'il eût tous les savants en grande estime et qu'il les aimât fort, il détestait ces juristes qui regardent les écrits et opinions de Barthole et de Baldus comme autant d'oracles et de sentences divines. Et il n'a jamais pu les souffrir auprès de lui. » *Voy. SCHMIDT, Reception*, p. 193-194.

<sup>2</sup> Résumant toutes ses investigations sur le droit romain, STOBBE affirme (t. I, p. 654) qu'en dépit de l'opinion si répandue que le droit romain a dû être universellement en usage comme droit impérial, il ne s'est réellement implanté que dans des cercles très-restreints avant la fin du quinzième siècle. Nulle part, jusque-là, il n'avait, au détriment du droit national, remplacé les principes existants de la jurisprudence. Par conséquent, on doit regarder comme erronées les assertions de DUNCKER (*Zeitschrift für deutsches Recht*, 2<sup>e</sup>, 181). Franklin se range à l'avis de Stobbe.

<sup>3</sup> SENCKENBERG dit avec raison dans le *Corp. iuris germ. præf.*, § 3 : « *Keyserrecht ergo accipitur pro quocunque iure Caesareo, aut antiquitus aut recens ab imperatoribus nostris conflato, aut vero adscito, modo imperiali auctoritate valeret.* » *Voy. FRANKLIN*, p. 140-154.

<sup>4</sup> *Voy. BRUDER*, t. XXXIII, p. 701.

<sup>5</sup> ROSSHIRT, *Vorrede zur Gesch. des Rechtes im Mittelalter*, et l'article du même auteur dans le *Freiburger Kirchenlexicon*, t. II, p. 933. « C'est le droit canon qui a

être considérées comme notre premier code officiel. C'est à elles qu'en dépit du crédit croissant des légistes, nous devons la conservation d'un grand nombre d'institutions et de préceptes issus de notre législation nationale : insérées dans le code papal, elles prirent une forme légale, fixe et indiscutable <sup>1</sup>.

L'Église, aussi bien que les glossateurs, proclamait, il est vrai, l'existence d'un droit universel, immuable, approprié à tous les hommes. Mais ce droit n'est pas le droit romain; il a Dieu même pour origine; Dieu l'a révélé à l'homme dans la sainte Écriture; il est au-dessus de toutes les lois établies à différentes époques par les peuples divers, et, par conséquent, prime le droit romain aussi bien que tous les autres <sup>2</sup>.

Partant de ce principe, l'Église rejetait les axiomes de la loi romaine partout où ils étaient en contradiction avec le droit divin; et depuis que les souverains de la maison de Hohenstaufen prétendirent s'en servir pour anéantir l'ordre légal établi par le droit chrétien germanique et rétablir l'absolutisme païen, elle s'opposa avec énergie à sa diffusion <sup>3</sup>. En 1180, le pape Alexandre III en défendit l'étude aux moines. Honorius III étendit en 1219 cette défense à tous les prêtres,

formé notre esprit national. • Bien que le droit canon, dit très-justement STOBBE (t. I, p. 641, et t. II, p. 134), soit italien d'origine, il se rapproche beaucoup plus de l'esprit allemand que le droit romain, *parce qu'il repose sur des bases chrétiennes et germaniques, et tient à un ordre de choses qui se rapporte à la vie chrétienne germanique*. Les décisions du droit canon étaient bien plus appropriées au peuple allemand que le *Corpus juris civilis*, parce qu'elles avaient été prises à propos de relations sociales modernes, vivantes, et n'avaient pas besoin d'être accomodées à la vie actuelle de l'Allemagne. Voy. BLUNTSCHLI, *Die neueren Rechtsschulen der deutschen juristen* (Zurich, 1862, 2<sup>e</sup> éd., p. 41).

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. ZÖFFL, p. 116-119.

<sup>2</sup> Aussi le droit canon demande-t-il à la loi d'être : *Secundum naturam, secundum patriae consuetudinem, loco temporique conveniens*. Voy. SCHMIDT, *Reception*, p. 110. Les papes s'opposaient énergiquement à l'introduction du droit romain dans les pays qui n'avaient point de population romane, estimant à bon droit qu'il n'était pas nécessaire au gouvernement des peuples germaniques et ne s'ajustait point à la simplicité de leurs mœurs. ZÖFFL, p. 115-116.

<sup>3</sup> Sur l'attitude de l'Église vis-à-vis du droit romain, Schmidt dit entre autres choses (p. 107-121) : « L'Église pouvait et devait considérer et employer le droit romain comme un élément de civilisation. De même qu'elle s'était appliquée à conserver la littérature latine, elle s'efforça de préserver dans le droit romain tout ce qui pouvait répondre à ses vues civilisatrices; et si dans le vieux droit germanique nous retrouvons des axiomes empruntés au droit romain, ce fait doit être attribué principalement à l'influence de l'Église et du clergé. L'Église n'avait nul motif de s'opposer à ce que les peuples chrétiens s'appropriassent les conquêtes intellectuelles des Grecs et des Romains en ce qu'elles contenaient de favorable au développement de leur vie nationale. Mais il lui fut impossible d'approuver les glossateurs et plus tard les humanistes lorsqu'ils voulurent faire dominer partout la littérature grecque et latine, et au lieu d'enrichir la vie des peuples modernes des conquêtes du génie païen s'efforcèrent d'étouffer le génie national en le ramenant aux théories païennes. »

et l'année suivante il interdit même aux laïques, sous peine d'excommunication, de faire ou de suivre à l'université de Paris des cours sur le droit romain. En 1254, Innocent IV s'efforce d'étendre cette interdiction à la France, à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Espagne et à la Hongrie. Dans les universités allemandes, l'étude du droit canon est longtemps seule autorisée. Puis, en vertu de privilèges spéciaux, le droit romain finit par y être enseigné, mais seulement pour servir à l'explication et à la démonstration du droit canon<sup>1</sup>; les facultés de jurisprudence, composées en grande partie de docteurs canonistes, n'étaient que le complément des facultés de théologie. Ce n'est qu'en 1490 que le droit romain est définitivement admis à Fribourg; à Bâle il est adopté en 1494; à Vienne en 1495; à Heidelberg en 1498<sup>2</sup>; il avait été introduit beaucoup plus tôt dans quelques universités de l'Allemagne du Nord. — A Rostock, vers le milieu du quinzième siècle, il prend un remarquable développement; à Greifswalde, dès 1456, quatre « légistes » professent; à Lunébourg, une faculté spéciale enseignant exclusivement le droit romain est établie en 1471<sup>3</sup>; à Erfurt, entre 1450 et 1500, le nombre des gradués en droit civil, comparé à celui de la première moitié du siècle, augmente du triple<sup>4</sup>; mais les hautes écoles d'Italie, « vraies sources de la sagesse juridique romaine », continuent à être célèbres entre toutes pour l'étude du droit romain, et les étudiants allemands s'y rendent en foule<sup>5</sup>.

Plus les « romanistes » voient l'horizon s'élargir et s'embellir devant eux, plus grandit leur crédit à la cour des princes et dans les villes libres, et plus aussi l'étude de la jurisprudence est remise en honneur.

#### LE DROIT ROMAIN DANS LES UNIVERSITÉS ET DANS LES TRIBUNAUX.

Précisément au moment où le droit romain était admis par les universités, la science juridique était presque abandonnée dans nos hautes écoles.

Des professeurs, des écrivains comme Ulrich Krafft et Ulrich Zasius, n'étaient que de glorieuses exceptions. On ne se donnait plus

<sup>1</sup> Voy. l'article intitulé : *Die Stellung der Kirche zum römischen Recht*, dans les *Histor. polit. Bl.*, t. LXXIX, p. 924-941.

<sup>2</sup> BIANCO, *Gesch. der Kölner Universität*, t. I, p. 112, 166. Ce ne fut qu'en 1495 que l'université de Vienne obtint une « signatura apostolica, qua legendi audientique jus civile quibuscunque alumnis, etiam clericis, studii Viennensis indultum est ». Voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 326-329.

<sup>3</sup> Voy. STOBBE, t. II, p. 20-21. — STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 86, 336-337. — STROBEL, *Neue Beiträge zur Literatur*, p. 36<sup>b</sup>, 63.

<sup>4</sup> Voy. MÜLLER, *Zur gesch. der Rechtswissenschaft*, p. 201-241.

<sup>5</sup> Voy. la liste des étudiants allemands en droit dans les écoles de l'étranger, jusqu'à l'année 1500, dans MÜLLER, p. 399-411.



la peine, à l'exemple des glossateurs, de recourir directement aux sources; on se contentait de s'en rapporter aux nombreuses interprétations des savants. La jurisprudence s'appuyait presque exclusivement sur le savoir de deux légistes italiens, Barthole et Baldus, dont les décisions avaient fini par avoir légalement la même autorité que les sources mêmes. « J'avoue franchement », écrit Zasius à Boniface Amerbach, « que je fais peu d'état de notre droit civil tel que Barthole et les docteurs italiens l'enseignent; si tu en ôtes les erreurs, il en restera fort peu de chose<sup>1</sup>. » En effet, à la place de la loi romaine simplement exposée dans les sources, avait été substitué un droit embrouillé, susceptible d'interprétations multiples, où les légistes eux-mêmes « ne se reconnaissent qu'à grand'peine ». Il n'était plus question de pénétrer profondément dans l'esprit du droit, de résumer avec intelligence et sagacité ses principes élevés : pendant des semaines et des mois, l'enseignement des professeurs restait enfermé dans l'explication d'un seul passage et de tous les commentaires qui s'y rapportaient. Souvent, durant toute une année, les élèves n'avaient pas achevé l'étude de cinq articles du code de Justinien.

« Quel charme, quel intérêt peut-on trouver dans une science qui s'attache à l'explication de quelques points ou de quelques lettres? » dit à ce propos Jean Reuchlin. « Quelle estime peut-on faire d'une étude où chacun croit pouvoir trouver la confirmation de ses droits et de ses prétentions, et dont le principal objet est d'obtenir une récompense vénale? » « Pour les âmes qui ont un idéal plus élevé et plus noble que la richesse et la réputation, la science juridique semble vraiment au-dessous de n'importe quel métier<sup>2</sup>! »

Au lieu de faire la lumière sur des questions pratiques, d'un usage journalier, on plongeait les jeunes intelligences dans des controverses subtiles; on remplissait la littérature juridique de commentaires interminables sur les questions les plus futiles. « Ces commentaires », dit Zasius, « comme tout homme intelligent peut facilement s'en convaincre, renferment plus d'obscurités que de lumières; ils

<sup>1</sup> Voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 166, 249.

<sup>2</sup> GEIGER, *Reuchlin*, p. 63. « La jurisprudence était tombée dans un abaissement sans espoir, et c'est en cet état qu'elle fut implantée en Allemagne. Une méthode n'ayant aucun rapport avec la vie et les besoins pratiques du peuple, et restée dans l'état défectueux où elle avait été transmise de génération en génération, fut appliquée avant que la science du droit romain ait été relevée. Les avantages qu'une étude intelligente du droit étranger eût pu avoir pour la théorie et pour la pratique, furent annulés par le triste abandon de l'étude de la jurisprudence, abandon auquel seuls quelques hommes célèbres firent exception. » STOBBE, *Rechtsquellen*, t. II, p. 24-26. — Sur le formalisme sans vie et la science abâtardie des juristes du quinzième siècle, voy. surtout V. SAVIGNY, t. VI, p. 1-24.



sont surchargés de controverses puérides, et nous n'y trouvons qu'une enflure pédante à la place d'un savoir solide. Leur fatras ne sert qu'à nourrir les arguments rusés des avocats. Après qu'un auteur a fabriqué dans sa cervelle les plus extravagantes fantaisies, il en offre le résultat aux avocats pour les aider à contourner la loi <sup>1</sup>. »

Tandis que « le droit étranger envahissait l'Allemagne », l'étude du droit national était violemment troublée dans son développement; il n'était plus enseigné dans aucune université, et nulle part n'était l'objet d'une sérieuse investigation. Les juristes, uniquement formés à l'étude du droit romain, ne tardèrent pas à déclarer que le droit germanique était grossier, puérid, bâtarde. « Ses coutumiers de nulle valeur », disaient-ils, « devaient autant que possible être mis de côté ». « Les savants légistes de nos universités », écrit Wimpheling en 1507, « ne sont que trop disposés à ne reconnaître pour droit que ce qui se trouve dans leurs livres. Le droit populaire et coutumier, en usage parmi nous depuis des siècles, n'a nulle importance à leurs yeux; il leur semble intolérable qu'à la ville, à la campagne, des hommes sans instruction siègent dans les tribunaux et prononcent la sentence en ne s'appuyant que sur les vieilles coutumes, l'équité naturelle et leur sentiment personnel de justice <sup>2</sup>. » Le juriste Pierre d'Andlau, plein d'un profond dédain pour la procédure du pays, écrivait dès 1460 : « N'est-ce point un abus criant que parmi nous, des laboureurs, des rustres, soient appelés à prononcer dans les questions de droit, eux que la loi romaine, précisément à cause de leur ignorance, déclare absolument incompetents? »

## II

Les princes se montrèrent partout les plus zélés promoteurs du droit romain, et s'appuyèrent sur lui pour affermir leur puissance et leur autorité. Ils commencèrent par lui fournir une application pratique en donnant aux légistes, dans les cours souveraines et dans les tribunaux de leurs possessions, droit de siéger et de voter en qualité d'assesseurs <sup>3</sup>. Dès 1472, à la cour souveraine du Palatinat, la moitié des sièges d'assesseurs était occupée par les « romanistes ». La même transformation s'opéra à Heidelberg en 1472, à Leipzig en 1483.

<sup>1</sup> STINTZING, p. 101-102.

<sup>2</sup> *De arte impressoria*, p. 27 a.

<sup>3</sup> *De imperio Romano*, t. II, ch. XVI, p. 106.

<sup>4</sup> FRANKLIN, *Reception*, p. 127.

L'ancienne procédure, conduite non par de savants docteurs, mais par des gens d'expérience, jugeant exclusivement d'après le droit allemand, devint bientôt fort difficile à appliquer, et ne tarda pas à être interdite<sup>1</sup>. De tous côtés, on entendait affirmer que les questions de droit ne pouvaient être tranchées d'une manière sensée et pratique sans le secours de gens habiles, exercés, en un mot, sans le concours des docteurs et de leurs livres.

La Chambre impériale, sur les instances répétées des princes, fut composée en partie de docteurs<sup>2</sup>; une ordonnance judiciaire émanée de la chancellerie de l'Empereur décida que des seize juges appelés à y siéger, huit seraient choisis parmi les juristes (1495). Néanmoins, tout le mécanisme juridique resta longtemps encore basé sur l'ancien système, et demeura public et oral. Bien qu'il ne fût pas interdit de présenter des mémoires écrits, les affaires étaient généralement traitées oralement et discutées publiquement en présence des parties, qui pouvaient, lorsqu'elles le souhaitaient, prendre elles-mêmes la parole. Mais au bout de peu d'années, les savants docteurs parvinrent à enlever aux nobles ignorants leur influence prépondérante dans les cours de justice. Sous prétexte que la première ordonnance de la chancellerie n'avait pas prévu certaines prescriptions de procédure, les juristes, nommés par les princes, obtinrent, en 1500, un arrêt supplémentaire, par lequel l'ancien système juridique oral et public et le droit également ancien de n'être jugé que par ses pairs, étaient définitivement abrogés<sup>3</sup>. Les cours souveraines des princes s'organisèrent sur le modèle de la Chambre impériale, dans le dessein bien arrêté de substituer au droit allemand jusque-là en usage le droit romain, désormais considéré comme seul normal. Ce droit eut pour organe une magistrature toute-puissante, exerçant au nom des princes un pouvoir absolu sur chacun et sur tous.

Dans les cours souveraines où primait encore l'ancien droit, la position des anciens magistrats ne tarda pas à devenir intolérable. Il leur fut impossible de soutenir longtemps la lutte avec les docteurs, et ceux-ci prirent partout la haute main<sup>4</sup>. Bientôt on en vint à exiger des assesseurs qu'ils eussent étudié le droit romain dans une université<sup>5</sup>.

C'est ainsi que l'administration de la justice tomba tout entière

<sup>1</sup> Voy. MÜLLER, *Zur geschichte der Rechtswissenschaft*, p. 133.

<sup>2</sup> Voy. HARPPRECHT, *Reichsstaatsarchiv.*, p. 80.

<sup>3</sup> Voy. MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 320-359.

<sup>4</sup> Par exemple dans le Brandebourg. Voy. DROYSSEN, p. 2<sup>b</sup>, 37-39.

<sup>5</sup> Pour plus de détails, voy. STOBBE, t. II, p. 63-94. — ARNOLD, *Reception*, p. 320-327.

entre les mains de gens qui, n'ayant aucune connaissance du droit national et le traitant avec un mépris toujours croissant, ne croyaient pas même nécessaire de l'étudier<sup>1</sup>.

La nouvelle magistrature forma peu à peu une sorte de caste juridique, séparée de la nation par l'esprit, par le langage, et se mit orgueilleusement au-dessus « d'un peuple ignorant et mineur ». Étrangère à la conscience nationale, sans aucun lien avec les antiques traditions de la législation allemande, elle cessa de puiser la science dans les faits, dans la réalité vivante, pour la chercher en des sources taries. Son savoir stérile n'avait pas le moindre rapport avec l'état actuel des choses, et cependant cette nouvelle magistrature prit vis-à-vis de l'ancien droit une attitude de plus en plus arrogante. Non-seulement elle empruntait le fond de son enseignement à des documents étrangers, mais elle mettait tout en œuvre pour ressusciter l'esprit du droit païen. Ses points de vue, ses méthodes devinrent romaines, et la justice cessant d'être la propriété commune de la nation, un abîme profond se creusa entre le peuple et son droit. Exclu de toute participation aux débats judiciaires, étranger à ses propres intérêts, il n'eut bientôt que trop de motifs de perdre sa foi dans la sainteté et l'impartialité de la justice, et ne vit plus en elle qu'une puissance étrangère, hostile, opposée à tous ses intérêts<sup>2</sup>.

#### RÉSISTANCE DU PEUPLE A L'INTRODUCTION DU DROIT ÉTRANGER.

L'introduction d'un droit étranger, rempli de controverses interminables, révolta d'autant plus un peuple habitué à une procédure courte et orale, qu'il lui devenait désormais impossible de suivre lui-

<sup>1</sup> Sur le mépris des juristes pour le droit national, voy. STOBBE, t. II, p. 37, et t. I, p. 651. • L'introduction du droit romain fut une sorte de fléau », dit-il, t. II, p. 138.

<sup>2</sup> BESELER, *Volksrecht und Juristenrecht*, p. 246-293. — SCHMIDT, *Reception*, p. 239. • Le droit romain est devenu un élément de civilisation dans le monde moderne, et son influence ne s'est pas seulement fait sentir dans les institutions que nous lui avons empruntées : notre méthode, notre manière de voir, en un mot toute notre culture juridique est devenue romaine. • IHERING, *Geist des römischen Rechtes*, 3<sup>e</sup> éd., 1873, p. 1-3, 12-14. — GIERKE, p. 2-21. — JUSTE MÖSER, t. V, p. 36. • On pourrait croire », écrit Senckenberg dans son traité sur les tribunaux impériaux, • que l'ancienne constitution juridique du moyen âge, vu l'ignorance des temps, était remplie de confusion. Ainsi pensent ceux qui trouvent indispensables à la connaissance du droit une quantité de latin et de grec, une masse de livres de droit plus ou moins fleuris, un long séjour dans les universités, un chapeau rouge de docteur et je ne sais quelle variété de choses et de connaissances. Nos pères y mettaient moins de façons : ils n'avaient besoin, comme les soldats, que d'un très-petit nombre de principes et d'un jugement sain. Ils ajoutaient l'expérience à ces simples éléments, et la procédure était ainsi fort sagement établie. • Juste Möser dit de même (t. V, p. 36) : • Nos procès

même sa cause, et se voyait livré sans défense aux mains d'avocats et de chicaneurs, intéressés à voir les procès trainer en une longueur interminable. La jurisprudence devint un vulgaire métier exercé pour de l'argent. « Dans les villes, dans les campagnes, le nombre des avocats, des scribes, des procureurs, grossissait d'année en année, comme une invasion de sauterelles. » Tous les contemporains de bon sens font entendre à ce sujet leurs avertissements et leurs plaintes. Mais ceux qui gémissent le plus de l'état des choses, ce sont les jurisconsultes à l'esprit élevé dont nous avons déjà raconté les travaux, et qui, plus compétents que personne en cette matière, ne prévoyaient que trop « où mènerait la haine du peuple contre ses exploiters ».

« Ceux qui portent au droit un intérêt sincère », écrit Jacques Wimpheling en 1507, « se trouvent en ce moment en bien mauvaise compagnie. Ils sont perdus dans la foule innombrable de gens vraiment peu dignes d'estime, pour lesquels les questions de droit et les procès ne sont que des moyens de remplir leur bourse; aussi fomentent-ils sans cesse des querelles et sucent-ils jusqu'au sang les gens de petites ressources. » « Certains professeurs en droit ne rougissent pas d'attirer l'attention de leurs auditeurs sur d'habiles manières de se procurer de l'argent et des biens au moyen de la procédure <sup>1</sup>. » « Grâce à nos avocats », dit-il ailleurs, « les procès deviennent innombrables, dispendieux, interminables. » Gerson raconte qu'une dame française voyant affluer à Orléans une foule d'étudiants qui tous aspiraient à devenir avocats et juristes, ne put s'empêcher de s'écrier : « Hélas! dans mon pays, il n'y a qu'un seul procureur, et cependant presque toute la contrée est bouleversée par ses chicanes! Que de calamités n'amènera donc pas cette nuée de légistes <sup>2</sup>! » « Les avocats », dit Ulrich Zasius, « empoisonnent nos tribunaux, se raillent des juges, troublent la paix, bouleversent la société, et sont haïs de Dieu et des hommes <sup>3</sup>. »

Sébastien Brant n'hésite pas à mettre sur le même rang les avocats qui dépouillent le peuple et les chevaliers-brigands :

n'ont pas été raccourcis par les innovations des savants juristes. A l'époque où le simple bon sens faisait loi, les choses se passaient plus loyalement et plus courtement. »

<sup>1</sup> Le juriste bolonais Baldus avait coutume de raconter à ses auditeurs dans ses cours sur le droit d'héritage, que cette doctrine, à elle seule, lui avait rapporté quinze mille ducats, et il ajoutait : « Ideo advertatis. » Voy. SCHMIDT, *Reception*, p. 91. « Solus Justinianus et Hippocrates marsupium implent. » Énéas Sylvius (*Opp.*, p. 619, *ep.* p. 111) nomme les juristes : « panis quaestores et auri corrasores. » GENGLER, p. 34-35. — Voy. STINTZING, *Juristen böse Christen*, p. 29-30, note 10.

<sup>2</sup> *Apologia pro republica christiana* (Phorce, 1506), cap. II. — Voy. GEIGER, *Reuchlin*, p. 87-88. — Voy. BRANT, *Narrenschrift*, par. 71.

<sup>3</sup> Voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 102.



« L'un pille en secret, et l'autre ouvertement; l'un s'expose au péril quelque temps qu'il fasse, l'autre met toute son âme dans son encrier. Le voleur de grand chemin incendie les granges, au lieu que l'écrivassier, après avoir cherché un paysan bien nourri, à la graisse succulente, le place sur des charbons ardents. Les avocats ne blessent-ils pas la justice à chaque instant? Ils n'ont d'autre moyen d'existence que leur chicane embrouillée. Les scribes et les hypocrites qui nous dévorent font un vrai métier de brigand; ils vivent de pillage, tout comme les reîtres. Ils tendent leurs filets pour attraper le gibier: la plus petite querelle se change en procès, et la rigole devient ruisseau. Encore faut-il chèrement payer ces beaux parleurs, il faut les faire venir des pays lointains, afin qu'ils soient assez retors pour tromper les juges par leur babillage. Alors ils s'arrangent pour que l'affaire traîne en longueur et que les débours et les épices se multiplient. A la fin, on se trouve avoir beaucoup plus dépensé en frais de justice que la cause n'en valait la peine. »

« Les avocats, médiateurs, notaires et leurs pareils », dit Geiler de Kaisersberg dans l'un de ses sermons, « troublent la paix publique; ils devraient étouffer les guerres et les querelles; mais au lieu de cela ils ne songent qu'à se procurer de l'argent en grossissant les frais de justice pour le client. » « Leur langue ressemble à l'aiguille d'une balance : elle se penche du côté où tu mets le plus gros poids; elle est comme un rasoir aiguisé. Le riche est irréprochable à leurs yeux, et celui qui donne beaucoup a toujours raison. Ils se vantent eux-mêmes de pouvoir faire un trou dans la charte la meilleure. Aussi longtemps qu'ils espèrent tondre quelque chose sur un procès, ils le prolongent; mais dès qu'ils pensent n'avoir plus rien à en tirer, ils le terminent. Ils sont encore plus haïssables que les chevaliers-brigands, et trouvent leur joie dans l'oppression de tous les hommes<sup>2</sup>. »

L'auteur de la *Race welche* dit avec douleur :

« Depuis que le droit romain a pénétré chez nous, on a si bien glosé sur toutes choses que les honnêtes gens sont comme passés au crible jusqu'au moment où ils n'ont plus rien à donner; alors on les laisse aller. A propos de subtiles chicanes, on tourmente parfois un pauvre homme d'une façon si atroce que cela crie miséricorde à Dieu sur son trône éternel. »

La confusion dans les choses de la justice devient tous les jours plus grande :

« Voyez le désordre qu'amène votre manière d'agir. Le mal augmente tellement que personne ne sait plus maintenant quelle opinion se faire sur le droit. Vos chicanes sont si compliquées qu'avec elles on peut tourmenter un malheureux pendant des jours, des mois, des années.

<sup>1</sup> *Narrenschiff*, p. 79 et 71. — Voy. GGEDEKE, p. 156-157, 136.

<sup>2</sup> *Narrenschiff*, p. 191-193. — Voy. MURNER, *Narrenbeschöpfung*, p. 76-78.

Les clients sont entraînés à des frais sans nombre qu'un peu de bonne volonté pourrait parfaitement diminuer; mais cela ne cadrerait pas avec vos vues. Entre vos mains, l'honnête homme est si longtemps harcelé, que de guerre lasse il abandonne la partie. Avant qu'il ait fourni de chapons, de perdrix, de pigeons, de beaux habits et de houppelandes, l'avocat, le notaire, le procureur, etc., la moitié de sa fortune est partie par la fenêtre. C'est une pitié de voir de quelle manière vous contournez le droit; on est berné avant d'avoir pu s'en rendre compte. En vérité, il se passe maintenant de merveilleuses choses dans la justice! »

La conséquence de toutes ces subtilités et avocasseries, c'est que le monde « devient de plus en plus faux ». Les juristes songent bien plus à leur sacoche qu'à la justice, et le droit naturel est opprimé par le droit écrit.

« Le droit écrit ne veut rien dire s'il ne sort du droit naturel; s'il ne l'a pas à sa droite, il s'égaré étrangement. Le bon sens s'évanouit dans toutes vos gloses; l'avarice conseille mal, et fait abandonner aux avocats toute droiture. Ils jouent sur un point controversé où nul ne voit goutte, et grâce à leur astuce, le pauvre homme est dépouillé de tout son avoir <sup>1</sup>. »

On lit dans un sermon du temps (1515) :

« Gardez-vous des marchands usuriers! Gardez-vous des âmes rapaces qui vous écorchent, vous tondent, vous raclent, vous rasent! Mais je vous le dis avec plus d'insistance encore : gardez-vous des avocats! Ils ont maintenant le haut du pavé; depuis vingt ou trente ans, leur méchanceté et leur nombre croissent sans cesse; comme des plantes vénéneuses, ils envahissent tout. Ils exploitent encore plus le pauvre monde que ne le font les usuriers, car ils ne prennent pas seulement l'argent, ils dépouillent les gens de leur bon droit, de leur honneur! Au droit simple et naturel, ils ont substitué un droit étranger; et ce qui, dans l'ancienne procédure, se terminait en un jour ou deux, se prolonge maintenant des mois et des années. Quelle pitié que le pauvre peuple ne puisse plus se faire rendre justice comme autrefois, avant que l'on connût ces menteurs et ces imposteurs dont on n'eut jamais besoin! »

« Pourquoi tant de procédure à propos d'une cause qui n'est point embrouillée », écrit Jean Cochläus à Willibald Pirckheimer, « pourquoi, sinon pour remplir la bourse des procureurs et des avocats? Que toutes les affaires seraient promptement expédiées sans leurs tours de passe-passe et leurs finasseries! Je n'accuse personne particulièrement, je ne me plains qu'en général, parce qu'un mal si funeste vient surtout de ce Thrace (je veux dire de ce Justinien), dont le

<sup>1</sup> *Welschgattung*, p. 15<sup>b</sup> et 27.

code a donné lieu à la confusion juridique qui règne maintenant. » Cochlæus tient le droit romain pour si nuisible qu'il ne craint pas de dire : « Il n'a peut-être pas existé dans l'antiquité un prince et même un tyran ayant fait autant de mal que Justinien. » Aussi prévoyait-il que la répulsion universelle dont les juristes étaient l'objet causerait dans un avenir prochain des révoltes et des émeutes populaires<sup>1</sup> :

Dès 1493, un pamphlet traite les juristes de « plieurs de droit », de « coupeurs de bourses », de « sangsues<sup>2</sup> », et les menace d'une expulsion violente.

« Ils nous ont apporté le droit étranger,  
C'est une pitié, c'est une misère!  
Ces sages messieurs n'ont point leur bon sens!  
Nous les chasserons tous<sup>3</sup> ! »

L'auteur conseille à l'homme du peuple, dès qu'il aperçoit dans les tribunaux un docteur ou un avocat, de se retirer, ou bien de mettre dehors d'une main vigoureuse « l'exploiteur et le vampire ».

Ce conseil fut un jour suivi à la lettre à Frauenfeld, en Thurgovie. Les assesseurs mirent à la porte un docteur de Constance qui s'appuyait sur l'autorité de Barthole et de Baldus pour trancher une querelle d'héritage. « Écoutez, docteur », lui dirent-ils, « nous autres confédérés, nous ne nous soucions pas du tout du Bartele et du Baldele ! Nous avons nos coutumes, notre droit particulier ! A la porte, docteur, à la porte ! » « Et le bon docteur », continue la chronique, « s'est vu contraint de se retirer ; et les assesseurs ont rendu eux-mêmes la sentence. Puis ils ont forcé le docteur à revenir, et ils ont prononcé un arrêt contre le Bartele, le Baldele et le docteur de Constance<sup>4</sup>. »

Dans les tribunaux urbains où les juristes avaient réussi à pénétrer, le peuple exprimait souvent son antipathie d'une manière plus rude encore. A Clèves, un docteur qui « avait commis toutes sortes d'exactions dans l'administration de la justice » et traité les pauvres

<sup>1</sup> In genere queror, quoniam omnis origo tanti in republica mali a Thraculo illo venit. • Non puto, pestilentiorum unquam in mundo fuisse principem ne tyrannum quidem. • HEUMANN, t. XIV, p. 9. — Voy. OTTO, p. 84-90.

<sup>2</sup> En France, le peuple désignait aussi les juristes sous le nom de « grippe-deniers, escumeurs de bourses, harpies. » SCHMIDT, *Reception*, p. 141. Le proverbe bien connu : *Jurist, böser Christ*, était populaire dès le commencement du seizième siècle. D'autres proverbes encore sur les savants docteurs sont venus jusqu'à nous : • *Juristæ sunt jurgistæ; jurisconsultus, raris tumultus; juris periti sunt juris periti; legum doctores sunt legum dolores.* • Voy. STINTZING, *Das Sprüchwort: Juristen böse Christen*, p. 20.

<sup>3</sup> Voy. FRANKLIN, *Reception*, p. 178.

<sup>4</sup> Voy. MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 353.

plaignants « non comme doit faire un juge chrétien, mais comme agirait un valet de bourreau païen », encourut le « très-amer ressentiment du peuple. On le cribla de coups sur la place du marché; le malheureux criait comme une bête; enfin on le chassa de la ville <sup>1</sup>. »

A Worms, des paysans révoltés demandèrent à grands cris que dorénavant nul docteur n'ait à décider en matière de droit, soit au conseil, soit dans les tribunaux, et qu'il ne soit plus permis d'y apporter de pièces manuscrites, ni de régler les différends d'après des mémoires écrits (1518) <sup>2</sup>.

Les états des divers territoires allemands, défenseurs naturels et constitués des vieilles libertés et des droits que le peuple avait hérités de ses pères, se montrèrent partout les adversaires énergiques de la magistrature savante.

La résistance fut surtout violente et tenace en Bavière. Dès 1460, 1461, 1471, les états bavarois se plaignent hautement de l'envahissement des docteurs; ils demandent « qu'il ne soit plus mis obstacle au droit et aux anciens usages du pays, et que les tribunaux soient composés de juges honnêtes, capables, pris soit parmi la noblesse, soit parmi les paysans du pays <sup>3</sup> ».

Les états du Wurtemberg demandent avec la même instance à leur duc « que les tribunaux soient occupés désormais par des personnes honorables, honnêtes, intelligentes, prises parmi la noblesse ou les échevins, et que les docteurs soient écartés, afin que les jugements continuent à être rendus selon les anciens usages et coutumes, et qu'on ne mette point la confusion dans l'esprit du peuple ». Les états attirent l'attention du duc sur les plaintes portées contre les docteurs : « Ils envahissent peu à peu tous les tribunaux du pays », disent-ils, « et les remplissent de leurs chicanes, de sorte que, maintenant, celui qui a besoin du secours de la justice ne parvient pas avec dix florins à terminer une affaire dont, il y a douze ans, il aurait peut-être vu la fin avec dix

<sup>1</sup> Tiré des notes de B. Cramer, bourgeois de Clèves (1518), PELZ, p. 77.

<sup>2</sup> ZORN, *Wormser Chronik*, p. 253.

<sup>3</sup> FRANKLIN, *Reception* p. 22, 30. — SCHMIDT, p. 209. Dans les griefs de la chevalerie bavaroise portés devant l'assemblée de la noblesse, à Landshut (1497), on lit : « In iudiciis intolerabilis error. Non enim eliguntur iudices more antiquo, sed multi juris Romani professores, pauci magistratus nobiles et provinciales. Cum jus municipale servandum sit et antiquæ consuetudines pro legibus habendæ sint, fit, ut multa his contraria fiant, unde deceptiones, errores et turbæ oriuntur. Illi enim juris professores nostrum morem ignorant, nec etiam, si sciant, illis nostris consuetudinibus quæquam tribuere volunt. » ROCKINGER, *Einleitung zu den altbayerischen landständischen Freibriefen*, publié par Lerchenfeld, § 62 (Munich, 1853).



schillings. En même temps, beaucoup de nouveautés sont introduites, et si l'on n'y porte remède, il faudra bientôt que chaque village soit pourvu d'un ou deux docteurs pour décider en matière de droit. Comme par la faute des docteurs beaucoup d'abus se sont glissés dans la procédure et en général dans les anciennes coutumes et anciens usages, et que les pauvres gens en pâtissent, il est nécessaire de faire et de publier une ordonnance générale établissant qu'à l'avenir les villes et villages ne seront plus privés de leurs anciens droits, coutumes, tribunaux, ni de leur mode de procédure, et que les docteurs ne se mêleront en rien des affaires, les choses étant remises dans leur premier état <sup>1</sup>. »

Dans plus d'une localité, on n'admettait pas même qu'on allât consulter les juristes, car, ainsi que le déclarent les nobles de Franconie, « les savants docteurs ne travaillent qu'à détruire les droits, usages et coutumes nationaux <sup>2</sup> ». Dans beaucoup de conventions et d'arbitrages datés de 1457, 1495, 1498, on trouve stipulée la promesse formelle qu'à l'avenir, pour le redressement des torts, nul docteur ni licencié ne sera appelé, car « les docteurs », y est-il dit, « ont l'art de découvrir des griefs là où il n'en existe point ».

« Qui ne se réjouirait », dit Wimpheling, « en voyant que les chevaliers, les bourgeois, les paysans, fidèlement attachés à leur ancien droit, à leurs anciennes coutumes, s'opposent avec tant d'énergie à ceux qui veulent les en dépouiller par le mensonge, la tromperie, les raisonnements captieux, et ne cherchent qu'à les opprimer et à les exploiter? Cette lutte touche à ce qu'il y a de plus intime, de plus vivant dans la vie du peuple! Mais, hélas! au milieu de toutes nos dissensions l'autorité souveraine de l'Empereur reste impuissante et n'est plus en état de tenir fermement les rênes du pouvoir; aussi est-il bien à craindre que la guerre ne se termine à l'avantage des princes souverains et des légistes, leurs trop complaisants instruments <sup>3</sup> ».

« Les docteurs romains nous envahissent; ils s'ingèrent partout, ils se mêlent des affaires ecclésiastiques comme des intérêts temporels, et gagnent tous les jours du crédit. Leur influence est d'autant plus désastreuse, qu'avidés eux-mêmes de richesses, ils encouragent et excusent l'amour du gain chez les grands marchands et autres exploiters du peuple. Ils s'efforcent aussi de faire servir à leurs intérêts le pouvoir tyrannique des petits souverains, les excitant à se mettre

<sup>1</sup> SATTLER, *Gesch. des Herzogthums Württemberg unter der Regierung der Herzoge*, t. I, p. 160. — STOBBE, t. II, p. 51.

<sup>2</sup> Voy. STOBBE, t. II, p. 81, note 61.

<sup>3</sup> Voy. DREYER, *Nebenstunden*, p. 155. — EICHORN, t. III, p. 311, note 6. — MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 311-312.

suppliaient leur duc de vouloir bien avoir l'œil « à toutes ces prestations de banlieue, dons de paille, de logement, de vêtement, de salaires pour les serviteurs ducaux, dont on n'avait jamais ouï parler du temps des anciens seigneurs du Wurtemberg, et qui avaient été introduits par les légistes ». Les états regardaient les changements opérés par les docteurs comme l'une des causes de ces soulèvements de paysans connus alors sous le nom d'« émeutes du pauvre Conrad<sup>1</sup> ».

En effet, c'est sur la vie et sur la situation des paysans que l'application du droit romain et l'influence des légistes avaient eu l'action la plus funeste.

Tant qu'ils avaient été régis par le droit germanique chrétien, les paysans, bien qu'ils eussent été trop souvent victimes des désastres causés par les guerres privées, avaient joui jusque-là d'une garantie juridique réelle. Leurs charges n'étaient point lourdes, leur vie était très-supportable. Ils géraient eux-mêmes leurs biens et leurs intérêts, réglaient, selon l'ancienne coutume, les prestations et les impôts qu'ils devaient aux seigneurs fonciers, et accommodaient leurs différends dans leurs propres tribunaux. Comme les états de l'Empire participaient au gouvernement du pays et les états de chaque territoire au gouvernement de ce territoire, de même les colons d'un domaine prenaient par leurs assemblées régulières comme par leurs délibérations juridiques une part déterminée à l'administration de ce domaine. C'était une association, dont les états étaient pour ainsi dire formés par tous les membres en pleine possession de leurs droits. Les corvées et les taxes n'avaient rien d'écrasant et n'étaient, la plupart du temps, que l'indemnité due pour la possession foncière conquise ou pour la protection accordée<sup>2</sup>.

L'introduction du droit romain bouleversa complètement cet ordre de choses. Les paysans, désormais exclus des tribunaux populaires, virent peu à peu tomber en désuétude les anciens axiomes de droit et les vieilles coutumes d'après lesquelles ils s'étaient autrefois gouvernés. Les traditions anciennes, sous toutes leurs formes, le droit non écrit, cessèrent d'obliger les individus, et l'on ne regarda plus comme légitimement établi que ce qui pouvait être prouvé pièces en main<sup>3</sup>. Les paysans se virent ainsi privés du droit qui avait jadis prêté un si utile appui aux colons comme aux hommes libres, et cessèrent d'être jugés par leurs pairs dans les tribunaux de village.

<sup>1</sup> Voy. STATTLEB, *Gesch. des Herzogthums Württemberg unter den Herzogen*, t. I, p. 160. — Voy. aussi notre second volume.

<sup>2</sup> Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 349-353, et t. IV, p. 484, 522.

<sup>3</sup> Voy. EICHHORN, t. IV, p. 377, note 2. — Voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 148.

Ils perdirent aussi leur ancien droit coutumier, et tous ces changements eurent sur l'ensemble de leur vie une influence désastreuse.

Ce qui fut encore plus regrettable, c'est que le code étranger n'avait aucun rapport avec les conditions sociales que le cours des choses et des événements avait faites aux paysans de nos contrées<sup>1</sup>. L'empire des Césars n'avait connu ni paysans libres, ni fermiers héréditaires, ni *colons* dans le sens germanique du mot; par conséquent le code Justinien ne pouvait renfermer aucune prescription se rapportant aux mœurs de nos villageois. L'empire romain n'avait connu que la grande propriété aristocratique et l'esclavage, et comme les juristes formés à l'école du droit romain regardaient les prescriptions romaines comme seules légales, ils avaient retranché, d'une main prompte et impitoyable, tout ce qui, dans la loi germanique, avait trait aux convenances de la vie sociale en Allemagne, se hâtant de bâtir sur le terrain antique toute la législation nouvelle. C'est ainsi qu'ils ne virent dans le mode de fermage sanctionné par le droit allemand qu'un simple bail temporaire, et n'envisagèrent la position des colons vis-à-vis de leurs seigneurs que d'après les lois romaines sur l'esclavage. Ils fournirent avec empressement aux princes souverains, aux seigneurs fonciers ambitieux et violents, « des prétextes légaux », non-seulement pour débouter les paysans de leurs droits au communal, mais encore pour les chasser de leurs fermages héréditaires et pour augmenter les corvées et les taxes des paysans libres et des colons. C'est sur leur conseil que l'électeur Frédéric (celui-là même qui avait introduit le premier les docteurs dans les tribunaux) s'attribua sur les communaux de son territoire, et principalement sur les forêts, un droit de souveraine propriété<sup>2</sup>. Les princes souverains ne traitèrent bientôt plus les villa-

<sup>1</sup> Les docteurs », dit HARCKE dans ses *Études pour servir à l'histoire de la Réforme* (Schaffhouse, 1846), p. 235, « ne comprenaient dans leurs nuances multiples et délicates ni les liens personnels, ni le système de propriété des paysans allemands; les droits privés étaient traités selon les idées romaines sur la liberté et l'esclavage; les autres étaient étendus dans le lit de Procuste de quelques termes de jurisprudence romaine (emphytéose, servitude, baux). En toute circonstance, le code de Justinien était pris pour règle, et l'antique droit allemand dans la simplicité de ses parties, était considéré comme ne renfermant que des lois pleines d'abus, vestiges d'un passé disparu. C'est tout au plus si l'on s'en servait dans quelques cas exceptionnels. D'innombrables atteintes portées à la sainteté du vieux droit, aux mœurs, au sentiment national, furent les inévitables conséquences de ce système. » Voy. encore MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 323, et t. IV, p. 485. — ROSCHER, dans son *Histoire de l'économie nationale*, montre aussi combien les juristes formés au droit romain avaient peu à peu mis de côté les principes du droit allemand qui avait jusque-là régi les paysans. Voy. BRUBER, t. XXXV, p. 287-289.

<sup>2</sup> Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 393, et les documents de 1468 à 1483 cités par lui, page 425-436.



geois que comme des gens autorisés de par eux à jouir des produits du communal, mais non plus comme en étant les réels propriétaires. Ils s'attachèrent surtout à supprimer les droits forestiers communaux pour se les approprier dans l'intérêt de leurs chasses. La conquête de ces nouveaux droits marcha de pair avec les châtimens les plus barbares infligés à ceux qui se refusaient à les reconnaître. Le duc Ulrich de Wurtemberg, « qui n'agissait que d'après les avis des détestables juristes », fait paraître, en 1517, l'ordonnance suivante : « Celui qui dans les chasses réservées, bois ou champs, serait rencontré en dehors d'une route tracée, portant une arquebuse, une arbalète ou arme quelconque, et marchant d'une façon pouvant paraître suspecte, sera, même s'il n'est pas surpris tirant sur le gibier, privé des deux yeux. » Non-seulement le droit de chasse est considéré comme inhérent à la puissance souveraine, et déclaré droit régalien, imprescriptible, mais à ce propos on impose aux paysans des corvées de tout genre, qu'ils doivent fournir, soit en payant de leurs personnes, soit en prêtant leurs charrettes et leurs bestiaux. L'arrogance brutale des chasseurs seigneuriaux nouvellement institués envers les cultivateurs sans défense pesa très-rudement sur eux <sup>1</sup>. « Les nouvelles lois de chasse », dit Geiler de Kaisersberg, « sont dures et accablantes; elles favorisent les tyrans, les oppresseurs des pauvres, qui osent s'attribuer sur les choses qui ne leur appartiennent pas un pouvoir inique et arbitraire. C'est ainsi qu'ils empêchent le fermier établi dans un domaine de garder pour lui le gibier capturé sur son propre terrain. » « Cependant la loi de Dieu dit expressément que le seigneur qui interdit à son subordonné de chasser les bêtes fauves de la terre qu'il habite et de les détruire en cas de légitime défense, doit réparation au paysan. Le gibier appartient à celui qui l'a tué dans l'enclos de sa métairie. Nulle loi positive, nulle prescription humaine n'a de force contre la loi naturelle, et les seigneurs qui imposent au peuple des obligations injustes et oppressives commettent un très-grave péché <sup>2</sup>. » C'est en termes tout aussi hardis que les théologiens Gabriel Biel et Jean Trithème flétrissent la conduite des princes et seigneurs qui, empiétant sur les droits traditionnels de leurs sujets, leur ôtent la jouissance des bois, eaux et prairies du communal<sup>3</sup>, et accablent les pauvres paysans de tailles et de corvées, « les traitant comme s'ils n'étaient que des serviteurs-nés, privés de tout droit, uniquement créés pour le profit et l'avantage des puissans ».

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. WAGNER, 23 ff., 463 ff.

<sup>2</sup> *Narrenschiff*, § 73.

<sup>3</sup> Jacob GRIMM (*Rechtsalterthümer*, p. 248).



« Il n'est que trop vrai », dit Trithème, « que chez les anciens l'esclavage assujettissait la plus grande partie de l'humanité à une servitude presque bestiale. La lumière du christianisme a brillé longtemps avant de pouvoir dissiper les ténèbres païennes, l'impiété, la tyrannie. Mais que dirons-nous de ces chrétiens, qui ressuscitant les maximes d'un droit païen, prétendent introduire parmi nous un nouvel esclavage et, flattant les puissants de la terre, leur font accroire que parce qu'ils sont en possession de la force, ils ont tous les droits en main, et peuvent, selon leur bon plaisir, mesurer à leurs sujets la justice et la liberté? En vérité, c'est là une doctrine effroyable! Sa mise en pratique a déjà fomenté en plus d'un lieu des révoltes, des soulèvements, et si l'on n'y prend garde, si l'on ne rend au peuple chrétien son ancien droit, aux classes laborieuses la liberté et la sécurité, il est fort à craindre que des guerres désastreuses n'éclatent parmi nous dans un avenir très-prochain <sup>1</sup>. »

### III

L'introduction du droit romain ébranla profondément tous les ressorts de la vie sociale. A mesure que son application s'étendait, on voyait dépérir l'antique droit germanique et la liberté populaire. Comme dans l'ancienne Rome, le droit finit par ne plus être qu'un instrument à l'aide duquel l'État s'efforça d'imposer en tous lieux son uniforme tyrannie, effaçant toutes les différences qui lui faisaient obstacle dans les lieux, les personnes et les choses<sup>2</sup>.

Les juristes, interprètes du droit romain, se posèrent partout en adversaires systématiques des institutions du droit allemand en général et des droits reconnus des diverses classes sociales et corporatives en particulier<sup>3</sup>. L'organisation du moyen âge, si variée dans son unité grandiose, fut sacrifiée sans miséricorde au principe de nivellement universel de la Rome antique.

Comme le droit romain ne fait aucune mention des droits des divers ordres sociaux, les juristes ne tardèrent pas à déclarer que la participation des diètes territoriales au gouvernement du pays était absolument superflue, et traitèrent les constitutions existantes

<sup>1</sup> *De Judais*. La confusion judiciaire qui suivit l'établissement du droit romain, et que Wimpheling appelle dans son apologie le « chaos sanctionum humanarum », le « perplexitas veterum et novorum jurium », fut bien souvent considérée par les contemporains sagaces comme la source probable et féconde de révolutions futures.

<sup>2</sup> Voy. ARNOLD, *Cultur und Rechtsleben*, p. 176.

<sup>3</sup> Voy. BESELER, p. 157-194.

aussi cavalièrement que les droits privés. Vis-à-vis des princes, les membres des états ne devaient être que des sujets. Quant aux privilèges qui, depuis des siècles, avaient donné aux diverses conditions sociales une existence légale, indépendante de la volonté ou de l'autorisation des princes, ils furent considérés comme douteux et révocables, et les sociétés corporatives se virent obligées de soumettre leurs statuts à l'agrément des princes souverains.

En un mot, le prince allemand devint le *princeps* romain<sup>1</sup>. La promulgation des lois, l'administration, le pouvoir militaire, juridique, financier; la police, le commerce, l'exploitation des mines et des forêts, et jusqu'aux questions regardant la propriété foncière privée, tout fut peu à peu considéré par les juristes comme relevant de l'autorité souveraine.

Mais si le prince devait exercer le pouvoir dans le sens où la Rome antique l'avait entendu, il s'ensuivait que le domaine ecclésiastique devait également lui être assujéti. Et effectivement, longtemps même avant la Réforme, un grand nombre de juristes soutinrent que la suprématie religieuse et la juridiction ecclésiastique appartiennent de droit au prince, et « qu'à l'exemple des empereurs romains il peut et doit donner aux choses religieuses leur forme et leur mesure, établir et déposer les évêques, et disposer des biens de l'Église pour son propre avantage et les intérêts du pays ». Cette doctrine, au dire de Pierre de Froissard, avait été dès longtemps enseignée par « les savants légistes au duc de Bourgogne Charles le Téméraire ». Et Charles, ajoute Froissard, « désirait ardemment devenir dans son pays pape unique et tout-puissant empereur. On m'a dit qu'il répétait souvent cette parole, traitant dès lors fort arbitrairement les évêques et les abbés, usant des biens ecclésiastiques comme s'ils eussent été temporels et à lui seul appartenant<sup>2</sup>. » Les juristes nourrissaient une haine profonde pour la propriété ecclésiastique, parce qu'ils la considéraient avec raison comme le boulevard le plus redoutable des anciens principes germains sur la propriété; aussi disaient-ils hautement que l'autorité du siège apostolique était pour les princes un joug dur et accablant<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. BITZER, p. 579. — ARNOLD, *Cultur und Rechtsleben*, p. 88. — HAGEN, *Deutschen Gesch.*, t. II, p. 17.

<sup>2</sup> Lettre 19.

<sup>3</sup> Voy. MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 331-334. Les princes ont tenu souvent de semblables propos. Sous ce rapport, les documents publiés sur le duc Rodolphe IV d'Autriche dans la *Chron. Salisb.*, et publiés par PEZ, *Scriptt. rer. Austr.*, t. I, p. 417, sont très-caractéristiques. On y lit, à la date de 1364 : « Ipse (Rudolfus) etiam contempsit mandatum domini apostol. Urbani V, dicens : *Egomēt volo esse papa, archiepiscopus, episcopus, archidiaconus, decanus in terra mea. Ipse etiam episcopatum Pataviensem voluit transtulisse in Wiennam. Idem*

On attribue le mot de Charles le Téméraire : « Je veux être pape en mon pays », à divers autres princes souverains, à un duc de Saxe et à un duc de Clèves, rêvant comme lui d'exercer la puissance papale à l'intérieur de leurs États.

## IV

Les juristes s'efforcèrent d'affranchir du pouvoir de l'Empereur comme de celui du Pape les princes auxquels ils devaient leur élévation. « Les savants docteurs, pleins d'habileté, d'intelligence et d'astuce », écrit en 1471 l'Italien Augustin Patricius, « tournent et bouleversent tout à leur fantaisie. Ils font grande figure dans les assemblées du royaume, se plaisent à voir les princes les consulter, et tenir leurs dires et leurs réponses pour des oracles; ils suivent avec joie les changements qui se produisent dans le pays. Leur crédit grandit au milieu des dissensions et des querelles. Par des artifices toujours nouveaux, ils persuadent aux princes que, grâce à eux, ils jouissent d'une liberté absolue<sup>1</sup>. »

Or la liberté, au point de vue des docteurs, consistait surtout à fournir le moins de subsides et de troupes possible à l'Empereur et au Saint-Empire. « Dès qu'il s'agit de déboursier », écrit Wimpeling, « l'Empire et son honneur sont pour les juristes comme s'ils n'existaient pas. » Ils traitaient les affaires politiques que leur confiaient les princes selon les principes astucieux de leur génie, et croyaient s'être montrés souverainement sages et habiles lorsque, durant les diètes, ils avaient réduit au plus mince minimum possible les secours réclamés par le souverain pour les guerres étrangères.

voluit in dominio suo canoniis prelatos instituere et destituere et opinabatur seipsum sapientem velut Imperator Fridericus, qui dominicam orationem voluit emendasse. • Mais dès que les princes commencèrent à vouloir donner aux choses religieuses leur mesure et leur forme, il se trouva assez de gens pouvant dire d'eux-mêmes ce qu'Enéas Sylvius rapporte : • Omnes hanc fidem habemus quam nostri principes, qui, si colerent idola, et nos etiam coleremus. Et non solum papam, sed Christum etiam negaremus saculari potestate urgente. • *Opp.*, p. 539, *epist.*, 54.

<sup>1</sup> • Les princes », écrit Patricius, • omnia consiliariis credunt, eorum judicio, cuncta geruntur. Horum nonnulli, cui doctiores sunt et ingenio et astutia pollent, pro arbitrio omnia versant; iis gloriosissimum est vocari ad conventus, rogari sententias, consuli a principibus, et eorum sermones atque responsa tanquam helphica oracula haberi. Gaudent rerum mutatione, et contentionibus atque discordiis principum crescunt, procurant assidue novis artibus, ut principibus suis libertatem parare videantur, et a reverentia apostolicæ sedis, quam durum atque asperum jugum appellant, sed etiam Romani Imperii eos nituntur avertere. • *Voy. FREHER*, t. II, p. 290.



Marchandant chaque florin par mille arguties captieuses, ils n'étaient satisfaits que lorsqu'ils avaient réussi à empêcher l'Empereur d'obtenir ce qu'il réclamait, ne se demandant jamais si, par une telle conduite, ils ne mettaient pas en péril l'existence d'une partie ou même de la totalité de l'Empire <sup>1</sup>. Tandis qu'ils revêtaient les princes de l'autorité d'un César, ils ne voulaient reconnaître aux empereurs que ce qu'ils appelaient des « droits réservés ». En un mot, leur effort incessant tendait à faire de l'oligarchie déjà presque accomplie la loi fondamentale de la constitution du pays.

<sup>1</sup> Schmidt, dans son *Histoire des Allemands*, t. IX, p. 457, Manheim, 1784, avait déjà remarqué que par les juristes romains « les questions politiques étaient devenues processives, qu'on les traitait dans un esprit de mesquine chicane, et que c'était pour cela qu'elles n'en venaient jamais à une conclusion pratique ». C. A. MENZEL, *Gesch. der Deutschen*, t. VII, p. 129, attribue principalement le misérable état des affaires publiques à l'influence des juristes. « Leur domination », dit-il, « est encouragée par les universités. » STINTZING aussi (*Juristen, böse Christen*, p. 19) est d'avis que le vice fondamental de notre développement politique est venu de l'application de la méthode et des principes du droit civil. « L'ingérence des juristes dans les affaires d'État fut cause qu'imbus dans toutes les fibres de leur être de la méthode et des axiomes du droit civil, ils mirent à peine les affaires publiques au-dessus des questions de droit privé, et transportèrent dans le domaine de la vie politique les formes cauteleuses de la chicane, d'ordinaire réservées exclusivement aux salles des tribunaux. »



### CHAPITRE III

#### POLITIQUE EXTÉRIEURE ET ESSAIS D'UNIFICATION SOUS MAXIMILIEN I<sup>er</sup>.

L'Empire romain-germanique, tel qu'il était autrefois constitué, était, au milieu de la société du moyen âge, la première, ou pour mieux dire l'unique puissance législatrice de l'Europe. L'Allemagne était à la tête de la chrétienté.

Représentant au milieu des peuples européens la suprême puissance impériale, la mission qu'elle avait à remplir à l'extérieur consolidait et fortifiait au dedans l'union des différentes races dont elle était composée. L'expédition romaine imprimait au sentiment national un élan généreux; elle donna l'élan à ces essais hardis de colonisation, qui, même après la décadence de l'Empire, se perpétuèrent plus d'un siècle. A côté de l'Allemagne d'Occident et des anciennes tribus dont elle était formée, on vit se développer peu à peu une Allemagne orientale, et les habitants de la Silésie, de la Misnie, du Brandebourg, du Mecklembourg et de la Poméranie ajoutèrent avec le temps des branches nouvelles à l'antique famille germanique.

L'Empire, dès son origine, contenait des éléments romans; il était aussi en contact, par ses marches orientales, avec des populations slaves, et des territoires considérables se réunirent peu à peu à ses premières possessions. La nation allemande, composée de tant de tribus différentes, « vrai peuple de peuples », était particulièrement propre à devenir le centre de races diverses. Elle se servit toujours de son hégémonie avec modération, et n'entrava nulle part le libre développement des Romains ou des Slaves devenus ses sujets; une aveugle soif de conquête n'était point dans son génie, et malgré son grand pouvoir, elle laissa toujours inattaquées les vastes frontières qui la séparaient de la France (depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à celles du Rhône). L'Empire romain germanique, formé par l'Allemagne, la Bourgogne et l'Italie, maintenait au milieu des peuples l'équilibre et la paix; et tant que ses ennemis extérieurs purent croire ses frontières inviolables, l'ordre public eut un si ferme soutien en Europe,

qu'une guerre générale s'allumant entre les nations chrétiennes était regardée comme impossible <sup>1</sup>.

Mais la décadence de l'Empire amena un grand changement.

Plus l'Allemagne abandonna sa mission à l'extérieur, et plus ses ressorts politiques se relâchèrent au dedans; les liens sociaux qui avaient autrefois uni ses populations se rompirent. Dans les villes libres comme dans les petits États des princes souverains, la bourgeoisie conquit une très-grande indépendance. Par ses villes de commerce et les voies ouvertes à ses vastes échanges, le peuple allemand avait rendu tributaires la plupart des pays européens; dans l'espace de temps qui sépare le règne de Rodolphe de Habsbourg de celui de Maximilien, la prospérité publique n'avait cessé de croître, et la culture intellectuelle avait fait d'admirables progrès; mais durant toute cette période la vie politique était restée renfermée en d'étroites limites, et la nation n'avait point tourné son ardeur vers un noble idéal, capable de réunir et d'employer toutes ses énergies.

L'Allemagne ne perdit pas seulement l'hégémonie européenne, elle devint presque étrangère aux grands intérêts politiques des autres peuples.

C'est sous Frédéric III que l'Empire fit les pertes les plus graves.

Au nord, le Schleswig-Holstein, bien que placé sous la tutelle de l'Empire, tombe au pouvoir du roi de Danemark (1460). En Prusse, « à la grande humiliation et au grand préjudice de la nation <sup>2</sup> », l'ordre Teutonique se voit contraint de céder la plus grande partie de ses possessions au roi de Pologne (paix de Thorn, 1466), et reçoit de lui, à titre de fief, les pays demeurés sous sa dépendance; l'Empire et l'Empereur voient sans s'émouvoir les « chevaliers Teutoniques » devenir les vassaux d'un souverain étranger.

La séparation de la Bohême des intérêts et des destinées de l'Empire eut des conséquences encore plus funestes; la maison souveraine des Habsbourg perdit avec la couronne de Bohême sa position ferme et stable en Orient et en Occident, et sa puissance en fut d'autant plus restreinte que la Hongrie ne pouvait être conservée sans la Bohême. Mais ce qui contribua le plus à l'affaiblissement de l'Empire, ce furent les progrès de la monarchie française et les envahissements des Turcs.

La politique belliqueuse et conquérante des rois français avait pu être entravée dans toutes ses entreprises en Allemagne et en Italie tant que les frontières de l'Empire lui avaient opposé une digue

<sup>1</sup> Ces sujets sont remarquablement traités dans l'ouvrage de FICKER, intitulé : *Kaiserrreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen.*

<sup>2</sup> Voy. la lettre de Grégoire de Heimburg du 21 décembre 1468. HÖFLER, *Kaisert. Buch*, p. 197.

redoutable, et surtout tant que la Lorraine et la Bourgogne étaient restées allemandes; mais lorsque s'ébranla l'ancien ordre de choses, et que l'organisation de l'Empire vint à se dissoudre, ces pays attirèrent particulièrement l'attention de la France, qui ne songea plus qu'à mettre ses projets à exécution. En 1312, l'occupation de Lyon contre toute justice fut aussi désastreuse pour l'Empire que plus tard la capture de Strasbourg le devait être pour la monarchie<sup>1</sup>. Les ardentés et continuelles aspirations de la France s'expriment fort clairement dans un document daté de 1333 : par une convention passée entre Philippe de Valois et le duc Henri de basse Bavière, ce dernier, traître à l'Empire et dans l'espérance d'obtenir le trône d'Allemagne par le secours de la France, ouvre au roi Philippe de brillantes perspectives, et lui propose de l'aider à conquérir l'évêché de Cambrai et toute la partie romane de l'Empire, depuis la Saône et le Rhône, jusqu'aux frontières de la Lombardie et de la Suisse allemande<sup>2</sup>.

Sous Louis de Bavière la politique française, dans le but d'affaiblir l'Empire, entretient pendant de longues années les dissentiments de l'Empereur et du Pape, met sans cesse obstacle à leur réconciliation, tire parti, au quinzième siècle, du schisme religieux<sup>3</sup>, et cherche, par de continuelles menées et par des conventions secrètement conclues avec les princes<sup>4</sup>, à s'approprier des territoires allemands. En 1444, le roi Charles VII et le dauphin Louis ne font point mystère de leurs plans, et déclarent hautement que leur intention est de « conquérir

<sup>1</sup> Voy. FICKER, *Kaiserreich*, p. 127. Sur les entreprises françaises sous le règne de Rodolphe, voy. KOPP, *Reichsgeschichte*, t. I, p. 870-878. Sur la perte du royaume d'Arles et les vues ambitieuses de la France sur la Lorraine, voy. GENARDI, *Gesch. der erblichen Reichstände*, t. I, p. 219-221, 225, 226, 231-234, 240, 257.

<sup>2</sup> BÖHMER, *Kaiserregesten von 1314-1347*, p. 301, et *Fontes*, t. I, p. 215. Dans ce traité, Henri tenait déjà le langage dont se servirent en 1552 le duc Maurice de Saxe et ses affiliés dans leur conspiration d'état. « Il s'était, disait-il, résigné à l'abandon des pays en question, en considération de tout ce que le roi de France avait dépensé dans l'intérêt de l'Empire. »

<sup>3</sup> Voy. la lettre du roi Robert datée du 21 août 1409 dans les *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 144, 148.

<sup>4</sup> Le duc Louis de Bavière avait, dès 1406, engagé à la couronne française ses possessions allemandes sur le Danube pour une somme de 75,000 florins. DROYSEN, *Gesch. der preussischen Politik.*, t. I, p. 251, note. L'archevêque Frédéric III de Cologne était vassal de la France dès 1378. — LACOMBELET, *Urkundenbuch für den Niederrhein*, t. III, p. 382, note. L'archevêque Jean II de Mayence en sa qualité de vassal de la France fut défendu contre le roi Robert par le roi de France Charles VI (1410). (*Frankfurts Reichsrespondenz*, t. I, p. 151-152.) J. Dubois, conseiller de Philippe le Bel, expose au Roi en deux mémoires les moyens par lesquels la France pourrait parvenir à la monarchie universelle. Pour soumettre l'Allemagne, il lui faut, selon lui, conclure des traités avec les princes allemands, qui trouveront dans les souverains français un appui contre la tyrannie impériale; il faudra seulement spécifier exactement les conditions du protectorat. « Il posait en principe que la domination française devait être universelle et s'étendre à tous les pays civilisés. » BOUTARIC, *la France sous Philippe le Bel*, p. 411. — Voy. VON SYDEL, *Hist. Zeitschrift*, t. VIII, p. 465-466.



les frontières naturelles de la France », c'est-à-dire les pays qui lui appartiennent, d'après eux, de droit : l'Alsace, Metz, Toul, Verdun, Fribourg et Brisach. Charles VII se montre décidé à « combattre pour la liberté et la noblesse allemande contre la maison d'Autriche, qu'il faut à tout prix humilier. La France doit s'étendre jusqu'au Rhin. Le Roi ne craint point les princes allemands, il saura bien les vaincre les uns après les autres; ce qu'il redoute, ce sont les villes libres et les paysans. » Ce furent en effet les bourgeois et les gens des campagnes qui déjouèrent ses projets ambitieux<sup>1</sup>. Bientôt le roi Louis XI, successeur de Charles, expose aux bourgeois de Metz ses droits à leur serment d'hommage, affirme que cette ville lui doit obéissance, qu'elle lui appartient par héritage, et dit tout haut qu'il se rend à Rome pour y recevoir le titre de roi des Romains<sup>2</sup>. Par la possession de Metz et de Strasbourg, la France rêvait d'avoir un « libre accès dans le Saint-Empire », et ces deux puissants boulevards de notre pays du côté de l'occident furent dès lors dans un continuel péril<sup>3</sup>.

Tandis que sous Frédéric III l'Empire semble se rapprocher toujours davantage d'une inévitable dissolution, la royauté française, au contraire, se fortifie sous Louis XI, véritable fondateur de la politique ambitieuse et conquérante de la France. Déjà commence l'ordre de choses qu'un ambassadeur vénitien devait caractériser plus tard par ces paroles : « Tout en France est fondé sur la volonté du Roi; même dans les questions judiciaires, personne, quelles que soient les réclamations de sa conscience, n'aurait le courage d'exprimer une volonté contraire à la sienne. Les Français respectent tellement leur souverain, qu'ils sacrifieraient pour lui non-seulement leurs biens, mais encore leur honneur et leur âme. » « Nul pays n'est plus obéissant; l'unité et la soumission sont les causes de sa force à l'extérieur. » Lorsque le souverain levait arbitrairement un impôt, le peuple ne se révoltait point, persuadé que la violation d'un édit royal constituait un sacrilège. On désignait le souverain français sous le nom de « *re delle bestie* », parce qu'il avait obtenu de ses sujets une complète abdication de leur volonté. Sous Louis XI, les impôts annuels, de 2 millions qu'ils étaient auparavant, montèrent presque à 5 millions; mais grâce à ce sacrifice la France vit s'organiser une armée permanente, toujours prête au combat. Un contrat passé en 1474 avec les Suisses permit à Louis, en échange d'une somme considérable, de

<sup>1</sup> Voy. JANSSEN, *Frankreichs Rheingelüste*, p. 4-8.

<sup>2</sup> Lettre du chevalier Jobst von Eynsidi au margrave Albert Achille, 4 juillet 1464. Voy. HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VII, p. 37.

<sup>3</sup> Voy. ces lettres dans HÖFLER, *Frankische Studien*, t. VII, p. 38, nos 9 et 122. No 111.



compter désormais en tout temps sur le concours de leurs troupes auxiliaires : avantage inappréciable, car les Suisses formaient alors la seule infanterie disciplinée de l'Europe, et combattaient indifféremment toutes les puissances. « Il est triste de l'avouer », dit Trithème, « de nos jours les Suisses allemands ont complètement perdu l'amour de leur nationalité, et pour de l'argent français consentent à combattre leurs compatriotes. » Wimpheling dit de même : « Il est douloureux d'adresser un reproche pénible, mais trop juste, aux habitants des Alpes. La plupart d'entre eux, poussés par l'amour du gain, se mettent à la solde des étrangers pour combattre leurs frères, et tirent l'épée contre l'Empire romain et l'Empereur <sup>1</sup>. »

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI prit possession de la Bourgogne et de la Picardie, et la France se serait rendue maîtresse de tout l'héritage bourguignon, si Maximilien d'Autriche, en sa qualité d'époux de la jeune Marie, n'eût conservé à l'Empire les Pays-Bas allemands, opposant ainsi une forte digue à l'ambition française, puisqu'une fois en possession des Pays-Bas, la France eut à chaque instant menacé l'indépendance de l'Allemagne du Nord. Louis fut plus heureux au sud; il réunit le duché de Provence à sa couronne sans que l'Empire songeât même à faire valoir sur lui ses anciens droits de suzeraineté, et depuis ce moment vit son pouvoir s'étendre sur toutes les côtes méridionales de la France. Peu de temps après, Charles VIII, fils de Louis XI, fut mis en possession du dernier grand fief de la couronne par son mariage avec Anne de Bretagne.

« Chez nous », dit Pierre de Froissart, « le Roi, en recevant l'héritage de ses aïeux, s'engage non-seulement à défendre au dedans l'autorité royale, mais encore à accroître autant que possible cette autorité au dehors. Et quels admirables pays s'offrent encore à ses désirs, aussi bien en Allemagne qu'en Italie <sup>2</sup>! » Pour maintenir le calme à l'intérieur, les souverains français estimaient que le meilleur moyen d'occuper leur nation remuante et belliqueuse, c'était de lui proposer des agrandissements à l'étranger; aussi s'ingéraient-ils sans cesse dans les affaires et les querelles de leurs voisins. « Pour être dans les bonnes grâces des rois de France, il faut », dit encore Froissart, « être bien persuadé qu'aucun peuple de la terre ne peut se mesurer aux Français, et que l'Orient et l'Occident ne seraient pas trop vastes pour contenir une telle nation <sup>3</sup>. »

Des astrologues complaisants avaient prédit autrefois à Charles VIII qu'il régnerait un jour sur l'Orient et l'Occident; la croyance à cette

<sup>1</sup> V. VON WISKOWATOFF, p. 89-90 et 140-141.

<sup>2</sup> Lettre II.

<sup>3</sup> Voy. MULLER, *Reichstagstheater unter Maximilian*, t. I, p. 351. — JAGER, *Kaiser Maximilian*, p. 211-212.

prophétie s'était répandue dans tout le peuple, et le Roi lui-même y ajoutait foi. Peu de temps avant de partir pour l'Italie afin d'y tenter la conquête du royaume de Naples, Charles se montra au milieu d'une fête revêtu des ornements impériaux, et portant les insignes de la souveraineté universelle : le globe impérial et le sceptre. Le peuple et la noblesse l'acclamèrent, le saluant du titre d'Empereur. On voit que ce n'était pas sans motif que dès le quatorzième siècle un pape avait recommandé au roi des Romains de surveiller les démarches des Français en Italie. « La France », avait-il dit, « ne rêve que l'anéantissement de la puissance impériale et la ruine du pouvoir temporel du Saint-Siège. Elle soumettrait à ses lois toute la terre, si ses forces pouvaient suffire à la satisfaction d'une ambition si démesurée <sup>1</sup>. »

L'antique alliance de l'Empire et de l'Italie avait eu dans le passé les plus grands avantages pour les deux nations, bien qu'elle eût imposé de lourds sacrifices à l'une et à l'autre. L'expédition romaine, à laquelle prenaient part toutes les tribus germaniques, entretenait parmi elles le sentiment de la cohésion nationale, et d'autre part les relations de l'Allemagne avec le pays alors le plus cultivé de l'Europe faisaient naître une émulation féconde, un élan vif et heureux vers les choses intellectuelles. Les Italiens, il est vrai, n'avaient que trop souvent senti la rudesse du joug tudesque; ils avaient été fréquemment accablés d'impôts; mais, d'un autre côté, la puissance de l'Empire les avait mis à l'abri des actes de violence et de despotisme de leurs propres princes et seigneurs temporels, dont la tyrannie, si elle n'eût été entravée, eût rendu impossible l'épanouissement de la liberté des républiques, cette noble fleur du sol italien.

L'union, la grandeur de l'Europe centrale reposaient sur l'alliance de l'Allemagne et de l'Italie. Lorsque cette alliance eut été brisée, l'Empire vit finir la période de son unité et de sa force, l'Italie celle de sa liberté intérieure et de la prospérité de sa bourgeoisie. Quand la direction puissante de l'Empire lui fit défaut, l'Italie tomba dans une lamentable période de désorganisation et de désastres, et l'on put même craindre un moment que le Pape ne pût demeurer à Rome. Cette rupture fut en grande partie cause de la longue dépendance où resta la cour papale vis-à-vis de la politique française.

« L'Italie a expérimenté depuis des siècles », disait à bon droit

<sup>1</sup> « Gallica natio semper ad imperium suspiravit. De papatu quid loquamur? Notum adeo est quod nulla potest tergiversatione celari, nedum papatum, nedum imperium, sed universi orbis monarchiam vellent Gallici usurpare, si facultas eorum desiderii responderet. » Le pape Urbain VI au roi Venceslas, 16 sept. 1382. PELZEL, *Lebensgeschichte Königs Wenceslaus*, t. I (Prague, 1788). Documents, p. 53. n° 33

Maximilien, « ce que devient un peuple qui n'a pas d'empereur pour imposer un frein à ses passions. Aussi ses vrais amis ont-ils toujours regardé la puissance impériale comme favorable à ses intérêts, et soupiré ardemment après le retour de l'Empereur <sup>1</sup>. » Dante, enthousiaste panégyriste de l'Empire, place, dans son sublime poëme, le roi Rodolphe de Habsbourg dans le purgatoire, pour n'avoir pas accompli son devoir en Italie. Le poëte menace le roi Albert du courroux du ciel parce qu'il ne cherche pas à dompter d'une main énergique « le coursier italien, devenu trop farouche ». Il salue, plein d'allégresse, l'arrivée de Henri VII, « libérateur longtemps attendu ». Ces aspirations se retrouvent dans les lettres adressées par Pétrarque à Charles IV. « Hâte-toi », lui dit-il, « comme cela sied à un empereur ! L'Italie est le plus ancien et le plus vaste de tes royaumes ! Sa pacification est remise en tes mains ; c'est ta mission la plus belle et la plus sainte. Montre à l'Italie son libérateur <sup>2</sup> ! »

Mais la délivrance ne vint pas. L'Italie devenait de plus en plus étrangère aux destinées de l'Empire. Les républiques italiennes, dans leurs rivalités continuelles, n'étaient plus guidées que par l'intérêt personnel et la ruse. Dans les classes élevées la dépravation morale faisait chaque jour des progrès. Le long schisme religieux qui suivit, ébranla, en Italie plus qu'en tout autre pays de l'Europe, le principe de l'autorité, et le chef de la chrétienté vit diminuer le respect universel dont il s'était vu jusqu'alors entouré.

Le bouleversement complet survenu dans les affaires d'Italie et l'impuissance de l'Empire favorisèrent singulièrement l'ambition des rois de France. A peine Charles VIII s'était-il établi dans le royaume de Naples (1495), qu'il fit connaître son dessein de s'emparer de la couronne impériale. Or la prépondérance de la France en Italie eût à la fois menacé l'équilibre de l'« empire romain de nation germanique » et l'indépendance de l'Allemagne. La guerre avec la France s'imposait donc aux Allemands : elle était pour eux une question vitale.

Mais du côté de l'Orient un bien autre péril menaçait tous les jours davantage l'Empire.

Tant que l'Allemagne avait conservé au centre de l'Europe son équilibre puissant, tant que ses frontières étaient restées inviolables pour tout ennemi du dehors, les peuples chrétiens avaient pu poursuivre en paix le grand but qui leur était commun. Au siècle des croisades, refoulant l'islamisme qui menaçait d'engloutir l'Europe, ils avaient

<sup>1</sup> Lettre du conseiller royal Henri Grünebeck, oct. 1500.

<sup>2</sup> Voy. FICKER, *Kaiserreich*, p. 80-85. — GEIGER, *Petrarca*, p. 193-199. (Leipzig, 1874.)



planté l'étendard de la croix au milieu des possessions mahométanes; ils y avaient fondé leur pouvoir, et la civilisation européenne y avait été apportée. Assurément, le succès des croisades ne doit pas être principalement attribué à l'intervention de l'Empire; mais il faut reconnaître que les croisades eussent été impossibles si, pendant les guerres d'Orient, l'Allemagne n'eût offert une garantie solide au maintien de l'ordre politique. L'idée qui avait présidé à toute l'organisation des guerres saintes, « la paix et la concorde des princes chrétiens favorisant l'union de toutes leurs forces dans une lutte commune contre l'ennemi de la foi », n'eût pas été réalisable si la force et la puissance de l'Empire n'eussent empêché tout souverain ambitieux de l'Occident demeuré dans son pays d'envahir les États des princes engagés au loin dans les croisades. La France ne fut à la tête des ennemis de l'islamisme en Orient qu'aussi longtemps que l'Empire fut en état d'opposer une digue redoutable à son ardeur conquérante en Europe; mais plus tard, lorsque l'affaiblissement du pouvoir impérial lui permit de réaliser ses continuels projets de conquête, la France n'exploita que trop souvent dans son propre intérêt les malheurs que le Croissant faisait subir à la chrétienté. L'Empire une fois déchu de son ancienne splendeur, les peuples chrétiens virent se paralyser peu à peu les efforts qu'ils avaient tentés pour maintenir leur position en Orient<sup>1</sup>.

Ce ne fut qu'après la prise de Constantinople par les Turcs (1453) et lorsque avec l'empire byzantin eut été renversé le plus redoutable boulevard de la chrétienté, que les nations européennes comprirent le rôle qu'avait joué la puissance impériale dans la politique générale de l'Europe. Tandis que le sultan Mahomet, « dominateur des deux mers, maître de deux parties du monde », mettait en question l'existence même de la civilisation européenne, l'Empereur, « protecteur-né » de la chrétienté contre l'ennemi commun de la foi, voyait son pouvoir tellement affaibli, qu'eût-il eu plus de courage et d'énergie que Frédéric III, il lui eût été impossible d'opposer une longue résistance aux assauts furieux des Turcs. Avec l'Empire, la pierre angulaire sur laquelle reposait la société était brisée; les souverains européens, divisés d'intérêts, ne songeaient plus qu'à se combattre les uns les autres, et les efforts héroïques tentés par Nicolas V, Calixte III et Pie II pour délivrer l'Europe du joug humiliant des Turcs, restèrent sans aucun effet. « Nous avons laissé prendre Constantinople », disait douloureusement Pie II, « et les armes des Barbares pénétrèrent jusqu'au Danube et à la Save. Pour un léger prétexte nous guer-

<sup>1</sup> Voy. FICKER, *Kaiserthum*, p. 77-79.



royons les uns contre les autres; mais nous laissons les Turcs dominer et gouverner en maîtres absolus. Les chrétiens prennent les armes contre eux-mêmes et livrent de sanglantes batailles; mais contre les Turcs, qui blasphèment notre Dieu, détruisent nos églises et veulent anéantir jusqu'au nom chrétien, personne ne songe à lever la main. On dit que les faits sont accomplis, qu'il n'y a plus à les changer, que désormais nous aurons le repos; comme si l'on en pouvait attendre d'un peuple qui a soif de notre sang, et qui, après avoir asservi la Grèce, a déjà mis l'épée au cœur de la Hongrie! Comme si l'on pouvait se flatter d'obtenir quelque répit d'un adversaire tel que Mahomet! Renoncez enfin à cette espérance! Mahomet ne déposera les armes que lorsqu'il verra son complet triomphe assuré. Chacune de ses victoires lui sert de degré pour parvenir à une autre conquête; il ne sera satisfait qu'après avoir vaincu tous les rois de l'Occident, renversé l'Évangile, et imposé au monde entier la loi de son faux prophète. »

En 1458, la Serbie devient province turque; en 1460, le Péloponèse est soumis; en 1461, l'empire de Trébizonde prend fin; en 1463, la Bosnie et l'Esclavonie tombent au pouvoir des musulmans, qui remportent une victoire importante sur les Vénitiens. A ce moment, Pie II, animé d'un saint zèle, recommence à prêcher la croisade; malade, affaibli par l'âge, il déclare néanmoins que son intention est de se mettre en personne à la tête des croisés. « Tous les ans, dit-il, les Turcs dévastent quelque pays chrétien. Est-ce donc à nous de supplier les souverains de venir en aide à nos enfants opprimés et de chasser l'ennemi de nos frontières? Cependant nous l'avons fait bien souvent, mais toujours inutilement. En vain nous leur avons crié : Allez! peut-être que le cri de : Venez! aura plus de pouvoir sur leurs esprits. Je vous déclare donc que je suis résolu à marcher contre les Turcs; je prétends encourager les princes chrétiens par mes paroles et mes actes à suivre mon exemple. Quand ils verront leur maître et leur père, le pape de Rome et le représentant du Christ, vieillard malade et chancelant, entreprendre la campagne, peut-être rougiront-ils de rester à la maison! » « Armez-vous donc enfin », répétait-il aux souverains, « et puisque vous n'avez pas voulu partir sans nous, venez du moins avec nous! Saisissez l'épée et le bouclier, aidez-nous, ou plutôt aidez-vous vous-mêmes, et toute la chrétienté avec vous! » « Il s'adresse à tous, il demande à chacun de se joindre à l'expédition. » « Pense à tes proches, à tes frères dans le Christ! Ils languissent dans les prisons turques ou sont en continuel danger d'y être entraînés. Si tu es homme, laisse-toi toucher par un sentiment d'humanité! Viens en aide à ceux qui sont menacés des traitements les plus indignes! Si tu es chrétien, obéis à la loi évangélique qui

t'ordonne d'aimer ton frère comme toi-même! Considère la détresse des fidèles, exposés à la barbare fureur des Turcs; les fils sont arrachés des bras de leurs pères, les enfants du giron de leurs mères; les épouses sont déshonorées sous les yeux de leurs époux; les jeunes gens sont attelés aux charrues comme des bêtes de somme. Aie pitié de tes frères, ou si tu n'as pitié d'eux, aie du moins compassion de toi-même! Songes-y bien, si tu ne défends la cause des peuples qui sont plus proches que toi de l'ennemi, un sort semblable au leur te menace, et ceux qui sont derrière toi l'abandonneront à leur tour. Vous, Allemands, qui n'assistez pas la Hongrie, n'espérez pas que les Français vous viennent en aide! et vous, Français, ne comptez pas sur le secours des Espagnols si vous ne portez d'abord secours aux Allemands. On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis pour les autres. Les empereurs de Constantinople et de Trébizonde, le roi de Bosnie, tant d'autres princes, surpris, vaincus les uns après les autres, sont là pour nous convaincre qu'attendre, regarder à l'horizon, sert de peu. Après avoir conquis l'Orient, il est clair que Mahomet n'a qu'un désir : s'emparer de l'Occident <sup>1</sup>. »

L'Europe entière fut remuée par ce cri d'appel. D'Allemagne, des Pays-Bas, de France, les troupes affluaient; ce n'étaient, il est vrai, que des bandes désordonnées, dont la plupart étaient sans armes et ne disposaient d'aucune ressource; néanmoins toutes se hâtaient de rejoindre l'expédition<sup>2</sup>. Mais l'entreprise fut dissoute par la mort du pontife qui en avait été l'âme, et la force offensive resta à l'Osmanisme. En 1469, les Turcs envahirent la Croatie et les pays autrichiens de la Carniole. Bientôt, ce fut le tour de la Carinthie (1473); le pays fut ravagé, les villages pillés, incendiés, les champs dévastés, les hommes égorgés. « On voyait de tous côtés des corps en lambeaux; les haies étaient pleines d'enfants empalés; la terre ruisselait de sang chrétien. » Les armées turques, envoyées par le pacha de Bosnie, traversaient tous les ans les pays frontières de l'Allemagne jusqu'à Salzbourg, pillant, massacrant tout sur leur passage. En 1477, les musulmans firent irruption en Italie, et dévastèrent les plaines situées entre l'Isonzo, le Tagliamento et la Piave. Déjà les puissances chrétiennes commençaient à former des alliances avec eux, et réclamaient leur assistance contre leurs ennemis particuliers. C'est ainsi qu'en 1478, à la sollicitation du roi Ferdinand de Naples, les troupes turques envahirent le territoire vénitien, et que, deux ans après, les Vénitiens, brûlant de se venger de Ferdinand, mirent entre les mains des mahométans tout un plan de cam-

<sup>1</sup> RAYNALDI *Annales ad ann.* 1463, p. 29-30.

<sup>2</sup> Deux mille hommes se rendent de Lubeck à Venise pour se joindre aux croisés (1464). *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 273-275.

pagne pour la conquête du royaume de Naples. La flotte vénitienne suivit les galères qui transportèrent une armée turque en Pouille (1480). Des 22,000 habitants qu'avait alors Otrante, 12,000 furent massacrés, les autres trainés en esclavage. L'archevêque, qui, la croix à la main, exhortait la population à demeurer fidèle à la foi, fut mis à mort. « Nous ferons des esclaves de tous les chrétiens pour la plus grande gloire du Prophète! » disait Mahomet. Il avait solennellement juré de fouler aux pieds Rome, la capitale de l'Occident; mais sa mort (1481) et les discordes qui éclatèrent ensuite dans sa famille mirent obstacle pour quelque temps à de nouveaux projets de conquête. « Toute la chrétienté serait tombée entre les mains des Turcs, si Dieu ne l'eût secourue », dit un historien contemporain. Pendant que l'Europe se trouvait dans un si pressant péril et qu'une effroyable invasion turque était imminente, le pape Sixte IV exhortait tous les princes chrétiens à la paix; il s'adressait tout particulièrement aux États italiens, les suppliant de faire cesser leurs divisions. Afin de donner lui-même l'exemple, il se réconcilia avec les Florentins, et les vaisseaux du Saint-Siège aidèrent à la reprise d'Otrante. Mais sous ses successeurs, Innocent VIII et Alexandre VI, la chrétienté, dans sa résistance aux ennemis de la foi, reçut peu de secours du Siège apostolique, car la politique étroite et égoïste qui régnait en Italie, la soif de plaisir, la corruption des mœurs, avaient malheureusement pénétré jusque dans la cour de Rome<sup>1</sup>.

Pendant les dix dernières années du règne de Frédéric III, l'Allemagne ne cessa d'être exposée à des périls toujours croissants du côté des Turcs. Cinq fois les musulmans pénétrèrent en Styrie, six fois en Carinthie, sept fois dans la Carniole; l'année même où Frédéric mourut, ils envahirent de nouveau la Styrie et la Carniole, et emmenèrent dix mille chrétiens en esclavage.

Telle est la situation déplorable où se trouvait l'Allemagne à l'avènement de Maximilien I<sup>er</sup>.

L'Orient et l'Occident ne lui donnaient que trop lieu de craindre que si le royaume ne se décidait enfin à une mâle résistance, la maison d'Autriche, et plus tard la Bavière et les principautés qui y touchent, ne fussent à jamais perdues pour l'Empire et ne devinssent françaises ou turques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Après avoir rapporté les malheurs que les Turcs ont fait subir à la chrétienté, le chroniqueur Paul Lang ajoute : « Tot ergo tantaque, immo multo plura, quam quisquam calamo exprimere possit, christianae reipublicae detrimenta et incommoda solum patimur pontificum, regum principumque nostrorum negligentia et discordia. » Voy. encore d'autres passages des chroniques, dans MULLER, *Reichstagtheater unter Maximilian*, t. I, p. 206-208. — BRANT, *Narrenschiff*, § 99.

<sup>2</sup> Adresse de Maximilien aux états, 23 mai 1496, dans MULLER, *Reichstagtheater*, t. II, p. 17.



MAXIMILIEN I<sup>er</sup>.

Maximilien est l'un des souverains les plus populaires de l'histoire d'Allemagne. Les hauts faits du « dernier des chevaliers », ses merveilleuses aventures, soit au milieu du tumulte des batailles, soit dans les tournois ou bien dans ces chasses périlleuses où il poursuivait l'ours et le sanglier, vivent encore dans la mémoire populaire. « Partout où il paraissait en personne, il se faisait aimer et respecter. » Tantôt à Worms, revêtu d'une simple armure et sans s'être fait reconnaître, il terrasse dans un combat singulier le chevalier français redouté de tous, puis, levant la visière de son casque, découvre son visage de héros au milieu des acclamations enthousiastes du peuple; tantôt à Guinegate, après avoir conquis ses premiers lauriers, généreux à la fois envers amis et ennemis, il prodigue lui-même ses soins aux blessés; ou bien à Augsbourg, pendant une promenade solitaire, rencontrant dans un chemin creux un mendiant subitement atteint d'un mal mortel, il descend de cheval, tend un cordial au malade, dépouille son manteau royal pour en couvrir le malheureux que la fièvre fait trembler; puis se hâtant vers la ville, s'empresse d'y chercher un prêtre, qui puisse donner au mourant les consolations de la religion.

Dans la chambre de l'Empereur, au château royal d'Inspruck, on a trouvé ces lignes tracées sur la muraille :

Moi, roi par la grâce de Dieu, si je porte la noble couronne,  
C'est pour épargner le pauvre,  
C'est pour être équitable envers lui  
Aussi bien qu'envers le riche,  
Afin que nous puissions tous vivre éternellement ensemble  
Dans la joie du paradis !

Maximilien n'avait qu'à se montrer pour plaire, pour attirer. Sa fière attitude, sa démarche ferme et assurée, la noblesse et la dignité de tous ses mouvements, l'expression de sercine bienveillance de son visage, la gaieté inaltérable de son âme pure, ses paroles qui gagnaient les cœurs, et dès la première entrevue réconciliaient souvent les esprits les plus prévenus, tout charmait, tout séduisait en lui. Le jour où il alla recevoir à Gand Marie de Bourgogne, son épouse, il fit son entrée dans la ville monté sur un grand cheval bai dominant tous les autres; il était revêtu d'une étincelante armure

<sup>1</sup> *Gespräch der Vögel*, communiqué par CHMEL, *Archiv. für die Kunde österreich. Geschichtsquellen*, t. I, p. 153-156.



d'argent; sa tête était nue; ses riches boucles blondes étaient retenues par une couronne de perles et de pierres précieuses. Un témoin de cette scène ne peut s'empêcher de s'écrier après l'avoir décrite: « Quelle apparition merveilleuse! Maximilien est si brillant de jeunesse, si beau dans sa virilité, si rayonnant de bonheur, que je ne sais ce que je dois admirer davantage, ou sa jeunesse en fleur, ou sa vaillance, ou son heureux destin! Il est impossible de ne pas aimer ce brillant chevalier <sup>1</sup>! » On l'aimait en effet, soit qu'on le rencontrât en simple habit de chasse, le chapeau aux bords retroussés sur la tête, portant les éperons de fer, l'arbalète et le cor de chasse d'un simple écuyer, chevauchant parmi les hautes montagnes et les ravins rocaillieux du Tyrol, et conversant familièrement avec le paysan abordé sur la route; soit que dans les plaisirs de la cour, à Ulm ou à Francfort, on l'entendit causer gaiement avec les bourgeois ou les jeunes filles, ne trouvant pas mauvais que les nobles dames, averties de son prochain départ, cachassent ses bottes et ses éperons, pour le voir demeurer encore, et, le lendemain, ouvrir la danse avec la reine de la fête.

Maximilien sentait en lui l'ardent désir de mettre sa force et sa vie au service d'une ère jeune et nouvelle. Son rêve était d'encourager et de faire progresser les plus nobles efforts de l'intelligence, en respectant tout ce que le passé avait eu de bon, en l'affermissant encore, mais en écartant ce qui était devenu suranné. Sa curiosité pour les connaissances humaines se portait sur tous les points; il s'appliquait aussi volontiers à fondre et à aléser des canons ou à fabriquer des harnais, qu'à l'histoire, aux mathématiques, ou à l'étude des langues <sup>2</sup>. Il passait à la fois pour le prince de la chrétienté le plus habile au métier des armes et pour le polyglotte le plus remarquable. Outre l'allemand et le flamand, il parlait avec aisance le latin, le français, le wallon, l'italien, l'anglais et l'espagnol. Son esprit plein de feu, d'élan et d'entreprise, héritage de sa mère qui était une princesse portugaise, était dans une continuelle activité, et de bonne heure il avait appris à l'école de l'expérience à observer les hommes et à connaître les revirements de la vie. « Celui-là seul compatit à la misère du peuple qui l'a lui-même expérimentée », disait-il un jour au duc de Saxe. Il pouvait en effet se souvenir qu'étant encore adolescent, lors du siège et du bombardement du château impérial par les Viennois, il avait tristement erré dans les communs du château, implorant un petit morceau de pain de la compassion des serviteurs. Aucune contrariété ne pouvait lui faire perdre sa fermeté, son empire sur lui-même, et lorsque ses projets étaient anéantis, il avait coutume

<sup>1</sup> Lettre du chambellan Guillaume de Hoyerde, 23 août 1477.

<sup>2</sup> TRITHÈME, *De vera studiorum ratione*, p. 7.

de s'en consoler en disant : « Dieu nous aidera ! Les choses pouvaient encore plus mal tourner ! » On rangeait dès lors parmi les qualités particulières aux souverains de la maison de Habsbourg, la sérénité, la confiance en Dieu dans les revers : « Grand péril, grand honneur », semblait être leur devise<sup>1</sup>.

« Maximilien », dit un adversaire de la maison de Habsbourg, « est un prince craignant Dieu, sage, prudent, et pour ce qui le touche personnellement, pacifique, débonnaire et indulgent<sup>2</sup>. » « Le prince est excellent capitaine », rapporte Machiavel ; « il supporte les plus rudes fatigues comme le soldat le plus endurci ; il est intrépide dans le danger, et maintient en son royaume une stricte justice. Quand il donne audience, il est complaisant, affable, et possède beaucoup d'autres qualités d'un excellent prince. » Ses plus grands défauts, selon Machiavel, étaient une prodigalité excessive, l'irrésolution dans les desseins, et trop de confiance dans les hommes. « Ceux qui l'entourent le trompent aisément, à cause de son naturel trop débonnaire. Quelqu'un de ses intimes m'a assuré que tout homme pourrait jouer l'Empereur avant qu'il y eût pris garde<sup>3</sup>. » L'ambassadeur florentin François Vettori reproche aussi à Maximilien sa « libéralité excessive ». « Au

<sup>1</sup> TRITHÈME, *De vera studiorum ratione*, p. 7.

<sup>2</sup> ANSHELM, t. V, p. 371.

<sup>3</sup> *Opere*, IV, p. 106-168, 174. Le pape Jules II reproche aussi à l'Empereur son manque de persévérance et sa prodigalité. Voy. HÖFLER, *Carl's V Wahl zum römischen Könige*, p. 8, note 2. — Les amis personnels de Maximilien constatent eux-mêmes qu'il était « mauvais trésorier et mauvais maître de maison ». Lorsqu'il avait de l'argent, il le dépensait à pleines mains, à temps et à contre-temps, et pensait que c'était là se montrer royal et magnifique ; mais pour ses besoins personnels il n'était rien moins que dépensier et prodigue. Dans les appartements disposés pour son usage, soit dans les châteaux, soit dans les palais justiciers, il ne voulait pour lui qu'une chambre et un cabinet. Il se tenait dans la chambre, y recevait, y travaillait, et son lit était placé dans le cabinet. Au château de Runkelstein, près de Botzen, on a retrouvé un inventaire datant de 1493 et consignant les « escabeaux du très-gracieux seigneur, sa table à écrire à serrure ; dans la chambre à coucher, un lit avec un dais, un autre sans dais, tous deux pourvus de marchepieds ; un grand coffre en bois ; un habut à serrure et un petit orgue ». Voilà en quoi consistait tout le luxe de la chambre impériale. Le château de Méran n'était pas plus splendidement meublé. D'après un inventaire fait en 1518, il ne se trouvait dans la chambre impériale, outre un poêle et deux panneaux armoriés, qu'une table et une petite crédence placée contre la muraille, près du poêle, deux tables de bois ornées d'incrustations, un coffre de marqueterie, un lit surmonté d'un dais, un coffre à vêtements en bois travaillé. Quant au lit impérial, il était garni de deux sacs de paille, de deux lits de plume recouverts de futaine blanche, d'une belle couverture de soie brodée doublée de futaine, et d'une couverture en soie piquée ; de plus, un matelas de futaine, un second matelas et quatre coussins. Une des murailles de la chambre était tendue de drap de couleur, « peint à la façon indienne », où était représentée l'histoire de Pharaon. Les demoiselles de la cour devaient aussi se contenter d'un ameublement très-simple. Dans leurs chambres à coucher il n'y avait point d'autres meubles que des lits, des tabourets et des coffres. Mais le château renfermait des œuvres d'art dignes du goût d'artiste de l'Empereur. Les quatre panneaux armoriés

reste », ajoute-t-il, « on ne saurait nier qu'il ne soit circonspect et prudent. Il possède à fond l'art de la guerre, il est très-habile, plein d'expérience et infatigable. Aucun de ses prédécesseurs, depuis cent ans, n'a inspiré à la nation une pareille confiance. Mais sa grande bonté, ses sentiments d'humanité, le rendent parfois trop crédule et trop accommodant <sup>1</sup>. »

C'est surtout dans ses rapports avec les princes allemands que Maximilien mérite ce reproche. Il ajoutait trop aisément foi à leur parole. « L'Empereur avait le grand tort », dit Jean Cochläus, « de se reposer toujours, malgré d'innombrables déceptions, sur les promesses de subsides et de renforts que lui faisaient les princes et les États pendant les diètes qu'il convoquait si fréquemment. Comme s'il eût déjà tenu ces secours entre ses mains, il prenait des mesures prématurées. Or les princes, uniquement dominés par l'intérêt personnel, étaient généreux en protestations, en promesses; mais une fois revenus des assemblées, ou bien ils ne tenaient point parole, ou bien ne fournissaient qu'un secours dérisoire, et cela jamais au bon moment. De là, pour l'Empereur, des mortifications et des difficultés sans nombre. Au milieu d'une entreprise trop tôt commencée, il lui fallait s'arrêter, parce que les moyens lui faisaient défaut pour la continuer. Alors amis et adversaires, ignorants du véritable état des choses, avaient beau jeu pour dire et répéter : Voyez comme l'Empereur a peu de suite dans ses desseins! Le lamentable état du royaume ne lui a que trop souvent coûté des larmes, car il voulait de toute son âme le bien de son peuple et la gloire de l'Empire. » Sur ce point, les écrivains contemporains lui rendent unanimement justice. Tous s'accordent à dire que Maximilien avait vraiment « l'âme allemande »; tous vantent son zèle généreux, toujours prêt à se sacrifier pour le bien public; tous célèbrent les services qu'il a rendus à l'Empire et à la patrie <sup>2</sup>. Fidèle à sa devise : « Mon honneur est l'honneur de l'Allemagne, et l'honneur de l'Allemagne est mon honneur », il se dévouait avec la plus entière abnégation aux intérêts de tous.

L'Empire était déchiré à l'intérieur, impuissant au dehors. Les

dans le parloir et dans la chambre appartiennent incontestablement par leur composition artistique, la richesse et l'élégance de leur forme, aussi bien que par l'exécution et le fini des détails, aux plus parfaits chefs-d'œuvre de l'époque. Dans la fenêtre en saillie, se trouvaient des tableaux atmosphériques recouverts de fresques, qui peuvent être rangés parmi les plus remarquables œuvres d'art de ce temps. — Voyez les intéressants travaux de SCHÖNBERG, *Das Schloss Runkenstein bei Botzen mit einem Inventar des Schlosses von 1493* (Innsprück, 1874), p. 22-24, 52, et *Die alte Landesfürstliche Burg von Meran*, p. 9-23, 26-44 (Méran, 1875).

<sup>1</sup> Mémoire de Vettori, dans les *Légations de MACHAVEL*, t. VI, p. 137.

<sup>2</sup> Lettre du 9 février 1519 adressée à Pierre d'Aufsess.



efforts constants de Maximilien tendirent à diriger les forces vives de la nation, plus que jamais en ébullition et menaçant de s'user stérilement dans de mesquines guerres privées ou de brutales émeutes, vers les plus nobles buts patriotiques. Il rêvait de ressusciter, puis d'affermir dans la nation le sentiment de la cohésion des peuples, l'union féconde de tous. Sentant combien peu l'état des affaires publiques satisfaisait les exigences croissantes du pays, il se proposait de créer pour l'administration de la justice et pour le gouvernement intérieur des organes plus parfaits. Mais, dans la pensée du Roi, les réformes intérieures devaient céder le pas aux questions extérieures. Il fallait avant tout rétablir au dehors l'autorité et la grandeur du Saint-Empire. Les possessions allemandes devaient être protégées; il fallait reconquérir en Italie la prépondérance autrefois possédée, et qui seule était capable de rendre à la patrie l'influence qu'elle avait perdue dans la politique générale de l'Europe. Victorieux, plus puissant désormais qu'aucun de ses prédécesseurs, Maximilien, d'une main énergique et sûre, rétablirait alors la justice et la paix, et, après avoir reçu du Pape la couronne impériale, tournerait contre les Turcs la valeur éprouvée de son peuple. Car Maximilien se représentait encore la dignité suprême d'empereur selon l'idéal du passé; comme ses prédécesseurs, il entendait être le gardien, le tuteur de l'Église, la pierre angulaire et le principe de tout droit sur la terre, et diriger les armes de l'Occident contre l'ennemi de la foi lui paraissait le premier, le plus élevé de ses devoirs.

Les esprits les plus pénétrants, les plus nobles, partageaient les généreux désirs du Roi. Tous les vrais amis de la patrie étaient persuadés que la force de la nation était « inséparable de la puissance de la royauté »; que seul le pouvoir monarchique, rétabli dans son premier état, assurerait dans le royaume la paix et la justice; mais que des actions d'éclat, relevant la gloire impériale à l'extérieur, étaient seules capables de mettre obstacle à l'oligarchie des princes. Les grands esprits alors à la tête du mouvement de la pensée disaient, dans la chaleur de leur orgueil patriotique, que la nation « la plus riche, la plus exercée au métier des armes de toute la chrétienté », que l'Allemagne, qui avait fait tant de découvertes, gagné tant de batailles intellectuelles, produit dans toutes les branches de la science et de l'art des œuvres si magnifiques, ne devait céder le pas à aucun autre pays, parce qu'elle était appelée à rester à la tête de tous. Des hommes comme Wimpheling, Sébastien Brant, Nauclerus et Pirkheimer célébraient en mâles et patriotiques accents l'antique grandeur de l'Empire, et saluaient dans Maximilien le gardien de l'unité allemande, le restaurateur de l'Empire chrétien germanique,



le souverain qui assurerait enfin le triomphe du christianisme en Orient et en Occident. « Vois, disait Sébastien Brant,

« Vois! les rênes du monde sont remises à tes mains, ô roi! Tous les habitants de la terre te doivent obéissance! La chrétienté va grandir sous ton règne, seigneur! Maintenant donc, songe à agrandir l'Empire, comme ton titre même t'y oblige. Oui, je le sais, tu le feras! Le courage vaillant qui est né avec toi empêchera que jamais la force de la volonté s'assoupisse en ton âme. On lit dans tes traits une résolution mâle; ils révèlent une âme haute, un esprit noble et chrétien! L'espérance que nous avons conçue lorsque autrefois je saluais en toi le restaurateur de l'Empire, ne nous trompera point! Tu prends en ce moment possession des armes impériales, revêts en même temps le courage d'un empereur! Puisse notre ennemi s'apercevoir bientôt que le Dominateur céleste t'a lui-même confié son redoutable glaive <sup>1</sup>! »

Le rôle effacé que jouait l'Allemagne dans la politique européenne attristait d'autant plus les bons citoyens que les lansquenets et les Suisses, qui auraient dû soutenir l'Empire, donnaient leur sang à la plupart des guerres entreprises par l'étranger <sup>2</sup>. « Que ne pourrait l'Allemagne », s'écriaient-ils, « si elle voulait mettre à profit ses propres forces! Aucun peuple du monde ne pourrait lui résister! » Beaucoup, entraînés par leur enthousiasme, supposaient aux princes un désintéressement patriotique bien au-dessus de leurs vues particulières, et se proposaient sérieusement de faire à Maximilien la remise de leur pouvoir : « Puisqu'ils ne veulent rien entreprendre pour le bien de l'Empire », disait Coccinius, « puisqu'ils ne sont d'aucun secours à l'Empereur, ils devraient abdiquer leur autorité en sa faveur. » « Autrefois », ajoutaient-ils, « lorsque les péages, les droits régaliens appartenaient encore exclusivement aux empereurs, ils étaient en état de mettre sur pied de puissantes armées. Si plus tard l'insouciance ou la trop facile bonté des souverains allemands (de Charles IV en particulier) leur a fait abandonner beaucoup de leurs droits, il ne s'ensuit pas que les princes soient autorisés à s'en servir selon leur bon plaisir. Donc, si, comme nous le voyons en ce moment,

<sup>1</sup> GOEDECKE, p. 17.

<sup>2</sup> A cette époque, on voit les troupes auxiliaires allemandes exercer une action décisive dans toutes les guerres européennes; les soldats auxquels se confie Wassiliewitch lorsqu'il conduit ses Moscovites combattre les Polonais, ceux qui soumettent la Suède à l'Union, étaient Allemands, aussi bien que les soldats qui, dans la cause des York, périrent à l'endroit même où ils avaient attendu la bataille, et ceux qui, lors de la conquête de la Bretagne par les Français, rendent quelque temps le succès incertain. Les défenseurs et les vainqueurs de Naples, les dominateurs des Hongrois, aussi longtemps qu'ils le voulurent, ceux qui les sauvèrent tandis qu'ils s'en retournaient chez eux chargés de butin, étaient tous Allemands. RANKE, *Gesch. der romanischen und germanischen Völker*, 2<sup>e</sup> éd. (Leipzig, 1873), p. 71.

ils en usent de façon à faire un sensible tort à l'Empire, ces droits peuvent légalement leur être retirés. Qu'ils les rendent à Maximilien, ou plutôt qu'ils lui disent : Tout ce que nous possédons t'appartient ! Fais-en tel usage qu'il te plaira ! Nous te reconnaissons pour notre empereur, notre maître légitime et héréditaire, et nous étendons notre serment d'hommage à ta postérité mâle ! » « Si les chefs de l'Empire refusent à l'Empereur leur fidèle obéissance », dit l'auteur de la *Race welche*, « le schisme et l'hérésie lèveront la tête, et l'Allemagne périra. On ne peut espérer la cessation des désordres et des discordes intérieures que si toute l'autorité se concentre en un seul pouvoir, et si les droits et l'honneur du Saint-Empire sont sauvegardés à l'extérieur<sup>1</sup>. »

## DIÈTE DE WORMS.

1495.

Dans le dessein de revendiquer les droits de l'Empire sur les pays italiens et d'y détruire l'influence française devenue toujours plus puissante depuis la conquête du royaume de Naples, Maximilien convoqua les états à Worms (1495). « Il représenta à l'assemblée que si l'on continuait à tolérer en Italie les entreprises de la France, si l'on n'opposait aucune résistance à son ambition, la liberté de l'Église romaine serait menacée, la nation allemande dépossédée de la dignité impériale, et la puissance germanique anéantie. » « Le roi de France », dit-il, « est sur le point de s'emparer du duché de Milan, fief impérial, et chacun peut mesurer la grandeur du péril que courrait l'Allemagne, si la France, renversant les remparts avancés du Saint-Empire, venait à s'avancer jusqu'à nos frontières. Il vaut bien mieux combattre ce dangereux voisin à l'étranger que de l'attendre à nos portes. L'honneur du Saint-Empire ne nous permet pas de livrer à l'ennemi, sans même avoir tenté de le secourir, le duc de Milan, prince d'Empire<sup>2</sup>. » Pour conjurer un pareil danger, l'Empereur réclamait des secours d'argent dans un délai assez rapproché, et ces secours, il les demandait pendant une douzaine d'années consécutives. A ses yeux, cette mesure était indispensable à la sécurité de l'avenir.

Mais les états, influencés par les juristes romains, ne se souciaient guère de l'honneur de Saint-Empire. De même qu'ils avaient considéré sans s'émouvoir les assauts meurtriers des Turcs, ils ne voulaient

<sup>1</sup> *De bello Maximiliani cum Venetis*, FREHER, *Scrijpt.*, t. II, p. 564-565.

<sup>2</sup> Voy. *Welschgattung*, p. 33 a, 34 b, et la *Préface*, p. 6 et 7.

<sup>3</sup> Voy. les propositions royales dans MULLER, t. I, p. 204-205, 314-315. — Voy. dans les archives de Lucerne, aux articles *Deutsches Reich*, *Kirchensachen*.

apercevoir aucun péril pour l'Allemagne dans les envahissements français, et ne se montraient sensibles qu'à la crainte de devoir obéir à l'Empereur dans le cas où celui-ci serait mis en possession d'une puissance plus grande<sup>1</sup>. D'ailleurs, leur dessein bien arrêté était de profiter de la détresse de Maximilien pour le dépouiller de toute autorité, et fonder constitutionnellement l'oligarchie princière. Aussi répondirent-ils qu'on ne pouvait songer à voter des secours pour une guerre étrangère tant qu'il n'aurait pas été pourvu à la réforme de la constitution; que, dans ce but, l'Empereur devait non-seulement confier la suprême autorité de la justice à une cour souveraine, élue par les états, mais encore abandonner la direction générale de l'Empire à un conseil d'État. Ce conseil serait composé de dix-sept membres; le président seul serait nommé par le Roi; quatorze conseillers devaient être choisis par les électeurs et les princes, deux par les délégués des villes. Le conseil aurait mission d'examiner attentivement toutes les questions intéressant l'Empire, d'étudier les pressantes nécessités du moment, d'édicter des ordonnances, de maintenir la paix publique, de veiller à la restitution des pays enlevés à l'Empire, enfin de diriger les forces de la nation contre les ennemis du dehors. Tous les revenus du royaume, taxes, bénéfices, secours votés par le pays et destinés à couvrir les frais nécessités par les besoins publics, lui seraient remis. Le conseil serait tenu de demander l'assentiment du Roi et des électeurs dans les cas extraordinaires et graves, mais dans toutes les autres questions il était affranchi du serment d'obéissance envers l'Empereur et les princes, et n'avait à se préoccuper que de ses devoirs immédiats. Seuls, les princes électeurs pourraient exercer sur lui une sorte de droit de surveillance. L'un d'eux assisterait toujours aux séances, et chaque année les électeurs se réuniraient au conseil d'État pour expédier conjointement avec lui les plus importantes affaires.

Maximilien sentait bien qu'accepter ce projet, proposé par les états à l'instigation de l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, c'était se démettre de toute autorité, et consentir à avoir désormais moins d'influence et de considération que le président d'un conseil de ville. L'arrogance des princes alla si loin que pendant la diète de Worms ils refusèrent d'admettre le Roi à leurs délibérations; procédé dont Maximilien se plaignit plus tard

<sup>1</sup> GUICCARDINI (*Istoria d'Italia*, t. VII, p. 385.) caractérise très-bien cet état de choses dans les lignes suivantes : « Non essendo in tanta considerazione gli interessi pubblici, che, come il più delle volte accade, non fossero superati da gl'interessi privati, perchè-era desiderio inveterato in tutta Germania, che la grandezza de'gli imperatori non fusse tale, che gl'altri fussero costretti ad obedirlo. » Voy. JAGER, p. 211.



amèrement, disant que pendant les discussions de la diète il avait dû rester « derrière la porte, bien qu'on n'eût jamais entendu dire que le bourgmestre d'une simple commune ait jamais été exposé à un traitement semblable <sup>1</sup> ! »

Le Roi refusa d'établir le conseil d'État; mais il se montra facile et bienveillant pour toutes les réformes intérieures qui lui furent soumises. Toujours il les avait eues à cœur; dès 1491, alors que son père vivait encore, il avait exprimé le désir de voir s'ouvrir à Francfort des délibérations pour l'établissement perpétuel de la paix publique, alors limitée à dix ans seulement; il avait également insisté sur l'extension à tout l'Empire de l'Union souabe, seule capable, à son avis, d'opérer la fusion entre toutes les parties de la nation, et qu'il désirait voir se transformer en Union générale <sup>2</sup>. Dans les lettres circulaires appelant les états à la diète de Worms, il avait promis de « réorganiser le droit »; et la loi proposée « touchant la justice et la paix » lui parut d'une importance si capitale qu'au rapport de ses conseillers, il l'étudia un jour depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, ne se donnant d'autre répit que le temps nécessaire à ses repas <sup>3</sup>. La paix perpétuelle qu'il proclama à Worms ôta pour jamais aux guerres privées le caractère d'institution légale qui leur avait été concédé jusque-là, et Maximilien voulut qu'elle fût promulguée dans tout l'Empire.

Toute distinction entre la guerre privée permise ou défendue était abolie par cette ordonnance. Tout emploi ultérieur du « droit du poing » ou de guerre privée allait être désormais considéré comme une rupture de la paix perpétuelle. Défense était faite à tout individu, quel que fût son rang, sa dignité, et fût-il prince souverain, de combattre, de dépouiller ou d'assiéger un adversaire. Défense était également faite à tous de s'emparer désormais par la force d'un château, d'un bourg, d'une métairie ou d'un hameau; d'y causer quelque dommage, soit par l'incendie, soit autrement, et de fournir à ceux qui contreviendraient à la loi des secours ou des conseils. — Le sujet devait même refuser d'aider son suzerain, si celui-ci lui demandait son assistance pour quelque entreprise pouvant menacer la paix publique.

Cette trêve définitive par laquelle le « dernier des chevaliers » donnait lui-même congé à la chevalerie du moyen âge, fut un grand et heureux événement pour l'Allemagne. Les ligues formées pour la

<sup>1</sup> Instructions de Maximilien à son conseiller Ernest de Welden, 1497. HÖFLER, *Reformbewegung*, p. 45.

<sup>2</sup> Voy. la lettre du margrave Frédéric de Brandebourg au margrave Jean, 20 juillet 1491. HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VII, p. 118-120.

<sup>3</sup> Voy. MULLER, *Reichstags theater*, t. I, p. 393.



sécurité particulière de quelques pays, l'ancienne forme confédérative de l'Union souabe, d'autres associations analogues et d'anciennes mesures de sécurité publique, se trouvèrent ainsi transformées en loi d'État<sup>1</sup>. Exactement obéie, cette ordonnance eût rétabli l'ordre et la tranquillité dans la nation.

Mais le maintien de la paix publique ne pouvait être espéré qu'à la condition qu'une cour suprême, solidement instituée, serait mise en état de redresser les violations faites au droit, soit lorsque les princes souverains auraient des différends les uns avec les autres, soit lorsque les particuliers se verraient contraints de recourir à la justice ou seraient lésés dans leurs droits, par les volontés arbitraires des princes. Maximilien s'occupa activement de l'érection de cette cour suprême, connue sous le nom de Chambre impériale, renonçant au suprême pouvoir juridique que ses prédécesseurs avaient exercé jusque-là, et qui avait toujours été considéré comme un des attributs essentiels de leur puissance. Il consentit à ce que le tribunal souverain ne suivit plus la cour royale, mais eût son siège permanent à Francfort-sur-le-Mein. Il abandonna aux états le choix des magistrats appelés à le composer, ne se réservant que l'élection du grand justicier, ou président, qui devait en être le chef. Il autorisa ce dernier à prononcer en son nom la sentence du ban, et renonça même au droit de prononcer l'arrière-ban. Il fut décidé que la proclamation de cette sentence ne pourrait être faite que pendant l'assemblée des états, rendue désormais annuelle.

Maximilien faisait toutes ces concessions dans l'espérance qu'elles lui seraient comptées, et que les princes lui accorderaient les secours d'argent dont il ne pouvait se passer pour soutenir vis-à-vis de la France la puissance impériale et l'honneur de l'Empire, et mettre la nation à l'abri des envahissements des Turcs. Cependant les secours votés ne s'élevèrent pas au delà de 250,000 florins!

Il fut décidé que ces secours seraient obtenus au moyen d'un impôt général, désigné sous le nom de « denier commun », impôt qui devait être réclamé pendant quatre ans. Tous les sujets de l'Empire, sans nulle distinction de rang, devaient y être soumis. Sur

<sup>1</sup> Voy. MÖSER, *Patriotische Phantasien*, t. IV, p. 150-152. On se flattait de l'espérance de voir la paix perpétuelle ouvrir une nouvelle phase dans l'histoire de l'Empire. Les vers de Sébastien Brant, cités par Zarncke, montrent bien les vives espérances que les décisions de la diète de Worms avaient fait concevoir aux bons citoyens.

En cette année quatre-vingt-quinze, à Worms, sur le Rhin, j'entends dire qu'une assemblée si importante a eu lieu qu'on n'en a jamais vu une semblable dans l'Empire. C'est celui qui porte la couronne romaine, c'est Maximilien à qui nous devons rendre grâce! Dieu l'a tellement béni, qu'il a pu faire la paix, et, s'il plaît à Dieu, elle durera longtemps.

Voyez aussi les vers latins cités par ZARNCKE, p. 126-127.

mille florins de capital en propriété mobilière ou immobilière, un florin devait être prélevé. Cinq cents florins devaient représenter un demi-florin d'impôt. Ceux qui possédaient moins encore devaient donner la vingt-quatrième partie d'un florin, et tous les citoyens de l'Empire, parvenus à l'âge de quinze ans, étaient contribuables. Les riches devaient s'imposer eux-mêmes, et dans les chaires, les curés de paroisses étaient chargés de les exhorter à donner, s'il se pouvait, plus qu'il ne leur était demandé. Le denier commun devait être considéré comme une aumône faite par tous, pour l'amour de Dieu, au malheur public; aussi les agents impériaux ou fonciers n'étaient-ils pas chargés de le récolter; cet emploi était confié aux curés de paroisse, et sept trésoriers d'empire, nommés par les états, devaient, par les mains de leurs commissaires, recueillir l'argent de tous côtés.

Sur cet impôt général destiné à procurer l'argent nécessaire à l'organisation d'une armée d'état, ne reposait pas seulement l'espoir de sauvegarder les droits de l'Empire en face des nations étrangères; on en attendait encore la possibilité de pourvoir aux réformes intérieures. Aussi Maximilien disait-il souvent que le denier commun était la racine, l'essence même de la paix, et que sans lui les réformes projetées à Worms resteraient toujours irréalisables<sup>1</sup>.

Mais, à vrai dire, il ne fut jamais pleinement mis en vigueur.

Les chevaliers de Franconie déclarèrent au Roi que cet impôt était une nouveauté inouïe, attentatoire à leur liberté. Les Franconiens libres et les gentilshommes se reconnaissaient obligés, à la vérité, d'envoyer leurs fils à la guerre lorsqu'il s'agissait de défendre la couronne impériale, mais ils ne souffriraient jamais qu'on leur imposât des taxes. A leur tour, les chevaliers souabes se déclarèrent libres serviteurs de l'Empire, et ne voulurent pas entendre parler d'être rendus « tributaires », et de se soumettre au « cens ». Quelques princes qui avaient assisté aux délibérations de Worms avouèrent alors « qu'ils avaient bien prévu que la noblesse refuserait l'impôt, car s'ils avaient su qu'elle y devait consentir, ils ne l'auraient certainement pas votée à la diète<sup>2</sup> ». « Les chevaliers s'appuient sur l'Empereur et sur l'Empire quand il s'agit de résister aux princes », disait amèrement Maximilien; « mais dès qu'il est question d'obéir à l'Empereur, ils se retranchent derrière les princes, comme s'ils n'avaient point d'autres maîtres<sup>3</sup>. »

La chevalerie pouvait dire, pour pallier sa résistance, qu'elle n'avait

<sup>1</sup> Voy. les explications des conseillers royaux, MULLER, t. I, p. 151.

<sup>2</sup> Mémoire adressé par un agent du Brandebourg au margrave Frédéric, en 1496. HÖFLER, *Kaisersliches Buch*, t. XVI-XVIII.

<sup>3</sup> Sur la résistance de la noblesse à l'impôt d'Empire, voyez pour plus de détails VON SCHRECKENSTEIN, t. II, p. 143-157.

pas été représentée dans les diètes où l'impôt avait été consenti. Sous le même prétexte, beaucoup de villes refusèrent de le fournir, disant qu'à Worms on ne leur avait pas accordé une représentation « en rapport avec leur dignité ». Même dans les possessions princières, le denier commun fut payé avec beaucoup de « négligence et de lenteur »<sup>1</sup>, et cependant le soin de l'appliquer aux besoins actuels avait été entièrement remis aux princes.

Un arrêt ultérieur des états de Worms avait en effet statué que les impôts recueillis seraient apportés tous les ans à la diète par les trésoriers et collecteurs impériaux, et que cette assemblée, non le Roi, déciderait de leur emploi. Le droit de guerre ou de paix avait aussi été donné aux états, disposition qui portait une nouvelle et grave atteinte aux prérogatives royales. Sur ce point, comme pour la question de la Chambre impériale, Maximilien cédait aux exigences des princes dans l'espoir que sa condescendance aurait pour résultat le loyal accomplissement des promesses données.

Il fut cruellement déçu. Le 1<sup>er</sup> février 1496, lorsqu'il envoya ses conseillers à Francfort, où, d'après ce qui avait été convenu à Worms, une nouvelle diète devait s'ouvrir, ayant surtout pour but l'application des impôts prélevés, ceux-ci n'y rencontrèrent qu'un très-petit nombre de députés<sup>2</sup> ou chargés de pouvoirs, et durent s'en retourner sans avoir rien conclu. « Quand il s'agit de fournir des subsides à l'Empire », dit Pierre de Froissard, « les princes allemands sont toujours malades ou absolument hors d'état de venir en aide à l'Empereur<sup>3</sup>. »

DIÈTE DE LINDAU, DE WORMS ET DE FRIBOURG, 1496, 1497, 1498.

REVERS DE L'EMPIRE. 1499.

Dans une lettre circulaire datée d'Augsbourg et convoquant une nouvelle diète à Lindau (24 mai 1496), Maximilien insistait encore sur

<sup>1</sup> Voici ce que rapporte Trithème au sujet du prélèvement de l'impôt : « On me taxa à trois florins par an; un pour moi, un pour mes religieux, un pour mes serviteurs et servantes. La première année, les monastères du voisinage, les clercs de Sponheim et des environs payèrent l'impôt; mais les laïques ne donnèrent pas un seul liard. Quand les clercs le surent, les plus avisés ne voulurent pas non plus payer l'année suivante. Ceux donc qui avaient donné durent subir la perte, et ceux qui n'avaient rien donné du tout ne furent pas inquiétés pour cela, car, l'année suivante, on ne réclama pas l'arriéré, et ce qui avait été recueilli la première année ne fut nullement employé au but qu'on s'était proposé. » *Chron. Hirsang. ad. annum 1495.*

<sup>2</sup> Circulaire de Maximilien convoquant les états à la diète de Lindau, 23 mai 1496. MULLER, t. II, p. 17. — Voy. les manuscrits relatifs à cette question dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 589-590, n<sup>o</sup> 784-751.

<sup>3</sup> Lettre 7.



la nécessité d'agir avec énergie. « Charles VIII », disait-il, « est déjà entré en campagne, et se propose non-seulement de conquérir Gènes et le Milanais, mais de recevoir des mains du Pape cette couronne impériale que tant d'efforts, tant de sang répandu ont acquise à la nation allemande depuis des siècles. Charles VIII prétend soumettre l'Italie tout entière à son obéissance. » Maximilien, en termes suppliants, implore le secours des princes du Saint-Empire. « Il aurait parié un pays », écrit-il à l'électeur Frédéric de Saxe, « que les Allemands ne l'auraient pas ainsi abandonné dans le danger! » Privé des secours de l'Empire, il s'était vu forcé d'équiper et de solder à ses frais les troupes destinées à combattre la France : « Notre serment, notre devoir, ce que nous avons tous promis à l'Empire nous presse de nous imposer quelques sacrifices », disait-il. Que le prince électeur considère son rang, qu'il songe moins à son intérêt qu'à son honneur, et vienne au secours de l'Empire, soucieux enfin de sa gloire et de sa prospérité! « Qu'il pense à l'Italie, car il faut bien le dire, notre cause marche mal. » « A notre grande consolation, l'Italie a pu être conservée jusqu'à ce jour; mais dans un avenir prochain, la partie nous sera rendue plus difficile. » « Allemands, tout est entre vos mains », poursuivait Maximilien; « si vous réunissez vos efforts, vous pourrez, commandés par votre roi, acquérir une telle gloire, que l'occasion d'en obtenir une semblable peut ne pas se présenter avant un siècle <sup>1</sup>. »

Maximilien représente ensuite aux états réunis à Lindau que, pour la gloire et l'utilité de l'Empire, il n'a ménagé ni sa vie ni ses biens; qu'en retour, il se voit l'objet des reproches et de la malveillance de ses sujets, et qu'il n'est pas un cabaret de son royaume où il ne soit tourné en dérision. Mais si les adversaires du denier commun ont trop d'orgueil pour consentir à fournir quelques secours à l'Empire, le Roi, de son côté, restera fidèle au serment qu'il a prêté; si Dieu et la chrétienté sont trahis, du moins il n'en sera pas responsable. En présence d'une telle catastrophe, Sa Majesté Royale se recommande à Dieu. Le Seigneur fait part aux siens dans tous les temps de sa grâce, de sa consolation et de sa lumière; Dieu et le monde sont témoins que Sa Majesté était prête à offrir ses biens et sa vie pour conjurer le malheur qui s'approche. Dans ce péril, le Roi ne craint ni le diable, ni l'enfer; aucun revers, aucun accident pouvant menacer Sa Majesté soit en Allemagne, soit en Italie, n'est capable de l'intimider, « car tous les revers et les affronts qui pourraient l'accabler reviendraient au grand honneur du roi des Romains, dût-il même être réduit à une telle pauvreté qu'il lui fallût aller à

<sup>1</sup> MULLER, t. II, p. 174-175.



« pied à Rome! » Au reste, ce qu'il avait promis à Worms, il était décidé à l'accomplir ponctuellement, et tout serait traité selon la volonté des états, pourvu que le denier commun fût voté<sup>1</sup>.

Il revenait sans cesse à ce qu'il avait dit précédemment : Sans le secours du denier commun, l'honneur, la dignité, la prospérité de l'Empire étaient perdus, et la guerre contre les infidèles devenait impossible. Si, par la faute des états, la France réalisait le projet qu'elle poursuivait en Italie, son pouvoir serait tellement fortifié qu'elle envahirait les possessions héréditaires de l'Empereur, y porterait la guerre et s'en emparerait bientôt; mais les progrès de l'ennemi s'étendraient très-rapidement à plusieurs autres pays allemands, qui maintenant se croient en pleine sécurité. « Et alors », continuait-il avec douleur et menace, « il nous faudra chercher à nous entendre avec le roi de France, pour conserver du moins nos pays héréditaires et les pays qui en dépendent<sup>2</sup>! »

Tous ces avertissements restèrent inutiles. Cependant, à la diète de Lindau, l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, le seul presque d'entre les princes qui eût tenu selon ses moyens ce qu'il avait promis, reprocha aux états leur manque de générosité et de patriotisme. Il leur fit comprendre que s'ils ne s'amendaient, les troubles intérieurs iraient toujours en croissant, et qu'il leur faudrait enfin se courber sous la rude discipline d'un maître étranger : « Du temps de Charles IV et de Sigismund », leur dit-il « la souveraineté de l'Empereur était encore reconnue en Italie; aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Le roi de Bohême est prince électeur du Saint-Empire : cependant qu'a-t-il fait pour lui? Il en a détaché récemment la Silésie et la Moravie! La Prusse et la Livonie sont dans une inexprimable détresse : mais qui donc s'en soucie? Le peu qui reste à l'Empire lui est tous les jours arraché, et les morceaux en sont donnés à celui-ci ou à celui-là. Pourquoi les Suisses jouissent-ils de l'estime générale? pourquoi sont-ils respectés des Italiens, des Français, du Saint-Père? pourquoi sont-ils redoutés de chacun? C'est qu'ils ont su rester unis. L'Allemagne devrait suivre un tel exemple. Les ordonnances de Worms, destinées à conjurer la ruine de l'Empire, devraient être prises en considération. N'en faisons point le sujet de vains bavardages, mais avisons à leur prompt exécution, à l'établissement solide de la Chambre impériale et au prélèvement du denier commun. »

Mais les représentations et les reproches de l'archevêque eurent aussi peu de succès que les paroles royales. On était volontiers de

<sup>1</sup> Voyez la réponse royale dans HÖFLER, *Reformbewegung*, p. 50-51.

<sup>2</sup> Cité par MULLER, t. II, p. 31.

son avis lorsqu'il s'agissait « de former de bonnes résolutions ou de désigner des diètes futures pour en prendre d'analogues; mais dès qu'il fallait en venir à l'action, aux secours à fournir, les princes n'avaient plus d'oreilles ». Les diètes n'ont été et ne sont fécondes qu'en un sens, avait dit longtemps auparavant Énéas Sylvius. « Chacune d'elles en porte toujours une autre dans ses entrailles <sup>1</sup>. »

Les peines de Berthold furent perdues, et ses efforts furent même plus nuisibles qu'utiles à l'Empire, parce qu'au lieu de s'unir étroitement à Maximilien et de mettre à sa disposition, et les ressources matérielles dont il pouvait disposer, et son influence morale, il travaillait à l'affaiblissement du pouvoir royal, et souhaitait de voir la puissance intérieure et extérieure remise entre les mains de l'oligarchie.

Or il n'y avait rien à attendre de cette oligarchie, soit pour le relèvement de l'honneur de l'Empire, soit pour le bien public. Non-seulement, à Lindau, les princes refusèrent de s'armer contre la France (qui pendant tout ce temps travaillait avec succès à établir son hégémonie en Italie), mais encore ils demeurèrent absolument indifférents aux instantes supplications que leur adressait de Livonie l'ordre Teutonique aux abois. Walter de Plettenberg, grand maître de l'ordre, animé du plus vaillant courage et de la persévérance la plus admirable, défendait depuis vingt-cinq ans contre le czar Ivan cette colonie importante, cette frontière extrême de la Germanie; il avait remporté dans ces lointaines régions les dernières victoires de la civilisation européenne sur la barbarie de l'Orient. Mais les forces russes, trop au-dessus de celles dont il pouvait disposer, lui faisaient pressentir une défaite dans un avenir très-proche. Son péril était imminent. Néanmoins les états ne se montraient nullement touchés de la détresse de cette « Livonie si reculée », bien que longtemps auparavant Berthold, avec le pénétrant coup d'œil de son génie politique, eût attiré leur attention sur les dangers que dès lors la Russie faisait courir à l'Allemagne. Les états apprirent sans s'émouvoir que le Czar avait fait jeter dans des cachots infects quarante-neuf marchands hanséatiques, après leur avoir pris leur argent et leurs effets. Peu leur importait que la Hanse, privée de tout secours, dût renoncer à maintenir sa position dans ces contrées lointaines. Ils l'abandonnaient à son triste sort, laissant la Livonie sans secours, et pensant avoir suffisamment pourvu à la dignité et à la grandeur de la patrie,

<sup>1</sup>. *Fœcundæ sunt omnes diætæ, qualibet in ventre alteram habet.* • *Opp.*, p. 533, ep. 72. On pouvait presque dire de chaque diète ce que Trithème rapporte de la diète de Nuremberg en 1487 : • *Ubi multis convenientibus multa fuerunt proposita, diætæ et agitata, sed præter verba nihil sequebatur, omnibus quæ sua sunt quærentibus.* • *Chron. Hirsaug. ad annum 1487.*

en remettant à la prochaine diète les délibérations sur les meilleurs moyens de s'opposer aux entreprises formidables du Moscovite. La Livonie fut perdue pour l'Empire.

À Lindau et pendant les diètes des années suivantes, les états traitèrent d'intérêts autrement importants. On s'y occupa de la question des vins soufrés; on édicta de nouvelles lois contre le luxe, les festins de noces trop dispendieux furent interdits. Défense fut faite aux bouffons et bateleurs de porter désormais des chaînes d'or et d'autres insignes honorifiques, la noblesse et les princes se trouvant blessés dans leur dignité par ces parodies irrespectueuses.

On discuta beaucoup les ordonnances de Worms. La Chambre impériale, que les états regardaient comme leur création, n'avait pu continuer à fonctionner, parce que les assesseurs qui la composaient n'avaient pas reçu leurs émoluments au temps voulu. Il fut décidé qu'ils les toucheraient dorénavant, et que l'argent nécessaire serait fourni non par les états, mais par les Juifs de Ratisbonne, de Nuremberg, de Worms et de Francfort. Le siège de la Chambre impériale fut transféré à Worms, et le paiement du denier commun, instamment recommandé à la chevalerie et aux états. Il fut décidé qu'un rapport exact sur ses résultats et son emploi serait présenté à la diète prochaine, fixée au mois d'avril de l'année suivante, à Worms.

Lorsque s'ouvrit cette nouvelle diète, le grand justicier de la Chambre impériale se présenta devant l'assemblée accompagné de deux assesseurs. Ils venaient exposer leurs griefs devant les états. Les assesseurs, en dépit de toutes les promesses qui leur avaient été faites, n'avaient pas même reçu le traitement de leur première année d'exercice. S'il n'était pourvu convenablement à leur situation, ils ne pourraient, disaient-ils, ni rester à Francfort, où ils devaient à leurs hôteliers, ni se rendre à Worms<sup>1</sup>. De leur côté, les chargés de pouvoir de Maximilien se plaignirent que des 250,000 florins consentis par les états, l'Empereur n'en eût guère touché plus de 50,000<sup>2</sup>. Maximilien écrivait qu'il avait sacrifié ses rentes et revenus personnels pour le service de l'Empire, et que faute d'argent, il ne lui était pas même possible de venir en personne à la diète<sup>3</sup>! Berthold, le seul grand feudataire du royaume qui fût venu au Reichstag, fit alors entendre des reproches amers. « O chers seigneurs », s'écria-t-il, « que les choses marchent lentement! Qu'il y a peu de sérieux bon

<sup>1</sup> Rapport du docteur Pleniger, 2 mai 1497, dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 595-596.

<sup>2</sup> Rapport des conseillers royaux, 7 août 1497, dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 628, n° 5.

<sup>3</sup> Mémoire de Maximilien, du 27 juin 1497, dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 620.



vouloir, qu'il y a peu de zèle parmi vous! En vérité, grands et petits se comportent d'une façon lamentable! Il serait cependant urgent de mettre un peu plus d'empressement à conjurer les maux qui nous menacent, même si nous ne voulons que conserver l'existence à l'Empire et nous maintenir dans la situation où nous sommes! Les choses prennent une tournure si menaçante qu'il serait grand temps de prendre plus à cœur l'intérêt général et d'oublier nos propres discordes! Si l'on ne se met à l'œuvre avec plus d'énergie qu'on ne l'a fait jusqu'ici; si, tous ensemble, nous ne montrons plus de fidélité et de zèle, craignons que bientôt quelqu'un ne s'élève, et saisissant l'autorité d'une façon peu courtoise, ne nous fasse rudement expier notre indifférence actuelle! Oui, un étranger viendra, et nous fera sentir à tous la dureté de sa verge de fer! Je n'aime point nos graves délibérations, nos ordonnances scellées, nos dispositions solennelles, dont les résultats se font si longtemps attendre, ou ne produisent absolument rien <sup>1</sup> »

Mais les « résultats continuèrent à se faire attendre ». Cependant les états résolurent de faire quelque chose pour l'honneur de l'Empire. Ils donnèrent au Roi, sur les sommes déjà recueillies, mais non payées, qui avaient été votées en 1495 pour couvrir les frais de la guerre contre la France et contre les Turcs, 4,000 florins comptant. Outre cela, ils autorisèrent Maximilien à faire lever lui-même et à s'attribuer les sommes provenant du denier commun et recueillies dans ses possessions héréditaires, les états de son fils, l'archiduc Philippe, et ceux du duc de Juliers-Clèves-Berg <sup>2</sup>.

L'année suivante, à l'ouverture de la diète de Fribourg, Maximilien presse encore les états d' « agir plus énergiquement ». Il se plaint amèrement que les secours d'argent promis à Worms en 1495 ne lui aient pas encore été livrés. Il se voit, dit-il, délaissé de son peuple. Si les Allemands continuent à l'abandonner, ils donneront ainsi à tous les ennemis de l'Empire un encouragement qui les rendra plus avides et plus acharnés dans leur lutte contre l'Empire. Il prévoit trop que le denier commun ne sera pas fourni selon les promesses qui ont été faites; pour ce qui le concerne, il est prêt à faire tout ce qu'exige le péril du Saint-Empire, de la chrétienté et de la nation allemande : « Mais », ajoute-t-il, « je ne veux plus, comme à Worms, me lier les mains et les pieds, et me laisser accrocher à un clou! Quelque chose qu'on puisse me dire, je dois et je veux diriger la guerre d'Italie! Je renoncerais au serment que j'ai prêté à l'autel

<sup>1</sup> Discours de Berthold, dans WENCKER, *Appar. Archie.*, p. 70-72. — *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 602-605.

<sup>2</sup> *Abschied des Wormser Tages von 1497, in der Neuen Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 36, § 5.



le jour de mon couronnement, plutôt que d'abandonner ce dessein. Je m'y sens obligé, non-seulement vis-à-vis de l'Empire, mais encore à cause de la maison d'Autriche. Je vous déclare donc ici ma volonté comme cela est de mon devoir! Plutôt que de renoncer à cette campagne, je jetterai cette couronne à terre et je la foulerai sous mes pieds ! »

Après la mort de Charles VIII et l'avènement de Louis XII (avril 1498), les choses prirent, en Italie, un aspect toujours plus menaçant pour l'Empire. Louis XII joignit bientôt à son titre de roi de France le titre de roi des Deux-Siciles et de duc de Milan, donnant ainsi clairement à entendre qu'il se proposait non-seulement de faire valoir les prétentions des comtes d'Anjou sur Naples, mais encore de revendiquer ceux qu'il tenait de sa grand'mère, Valentine Visconti, sur la Lombardie. Il voulait ouvrir son règne par la conquête du Milanais, et ses agents avaient ordre de dire hautement en Italie que ce duché serait bientôt en sa puissance. Pour occuper Maximilien d'autres intérêts, il lui avait mis sur les bras le comte Charles Egmont de Gueldre et les confédérés suisses, les encourageant par de fortes sommes d'argent à résister à l'Empereur, leur répétant que non-seulement ses arquebusiers étaient à leur disposition, mais encore ses biens et sa vie, et qu'en retour ils devaient venir avec un joyeux dévouement au secours du roi de France<sup>1</sup>.

Contre tant d'ennemis, de quelle utilité pouvait être à l'Empereur les 50,000 florins votés par les états?

Les Suisses, malgré leur serment d'obéissance à l'Empire, fournissaient aux Français des troupes de mercenaires en échange de secours d'argent. Les délégués de Lucerne, de Schwitz et de Saint-Gall avaient assisté à la diète de Worms (1495); mais, depuis lors, les confédérés avaient refusé de se soumettre aux décisions de la Chambre impériale et rejeté l'impôt du denier commun. Dans la lutte qui s'engagea pour les ramener à leur devoir, il s'agissait, par conséquent, de maintenir la Suisse dans la confédération de l'Empire et de faire respecter les réformes nouvelles. Les états « en convenaient parfaitement », et lors de la diète de Fribourg, ils avaient décidé « qu'il était urgent de faire rentrer dans l'obéissance les puissantes villes de la confédération, qui portaient l'aigle impériale dans leurs écussons »; mais au moment décisif, « les princes agirent dans un

<sup>1</sup> Relation des ambassadeurs de la ligue souabe, dans MULLER, t. II, p. 165. Protocole du Brandebourg, dans RANKE, *Deutsche Gesch. im Zeitalter der Reformation*, t. I, p. 128.

<sup>2</sup> ANSHELM, t. II, p. 452. Année 1499.

sens tout opposé ». « Les armées étaient déjà en présence, non loin de Constance, et l'action allait s'engager, lorsque les princes, qui commandaient en personne leurs hommes d'armes, déclarèrent tout à coup qu'ils ne se souciaient point d'exposer l'honneur de leurs soldats dans une lutte contre des paysans et des bergers. Maximilien et son armée se virent contraints d'opérer leur retraite, bien que les Suisses qu'il s'agissait d'attaquer fussent fort mal disciplinés et peu redoutables. Bouillant de colère, l'Empereur jeta le gantelet de fer de son armure à l'un de ces seigneurs, et ne put s'empêcher de s'écrier : « Il est dur de mener des Suisses combattre contre des Suisses ! »

La guerre eut une issue malheureuse. « Ceux qui auraient dû être les premiers à défendre l'Empire », dit Wimpheling, « perdirent leur temps en de mesquines querelles; ils n'avaient été d'aucun secours à l'Empereur, et ne lui avaient fourni que des secours dérisoires. Les confédérés eurent partout l'avantage<sup>1</sup>. »

La guerre entreprise pour recouvrer la Suisse se termina misérablement. Ce pays demeura perdu pour l'Allemagne.

La même année, le Milanais, qu'au prix de tant de sang et de dépenses Maximilien s'était efforcé de maintenir sous la domination impériale, tomba entre les mains des Français, et Louis XII s'y établit en maître.

C'est au milieu de ces tristes événements qu'au printemps de 1500 Maximilien ouvrit une nouvelle diète à Augsbourg.

#### DIÈTE D'AUGSBOURG

(1500).

#### RÉGENCE D'EMPIRE.

Le Roi, dans la circulaire qu'il adresse aux états pour les convoquer à la diète, trace en ardentes paroles le tableau des malheurs de la patrie : « Une dissolution complète menace l'Empire », dit-il. « L'étranger, qui nous redoutait tant autrefois, a maintenant la partie belle; il nous ravit tout ce que nos ancêtres ont acquis au prix de tant de hauts faits et de luttes sanglantes. Le roi de France, non content de ses conquêtes d'Italie, soulève contre nous la Hongrie et la Pologne, et fait tous ses efforts pour obtenir la couronne impériale. En même temps nous sommes menacés, l'été prochain, d'une nouvelle invasion des Turcs. » L'Empereur, de la manière la plus pressante, représente aux états la nécessité de reprendre le Milanais, jusque-là fief impérial.

<sup>1</sup> *De arte impressoria*, fol. 27.

Mais cette fois encore, les états, guidés par Berthold de Henneberg, profitèrent des embarras de Maximilien pour détruire le peu d'autorité qui lui restait. Ce qu'ils n'avaient pu exécuter à Worms, ils réussirent alors à le faire prévaloir. Maximilien dut accepter l'érection d'un conseil d'État, ou régence d'Empire. Ce conseil, composé de vingt princes et conseillers, fut investi du pouvoir de traiter tous les intérêts du Roi et de l'Empire; d'exercer son autorité au dedans et au dehors; de délibérer sur la paix et la justice, et sur la résistance à opposer aux ennemis extérieurs; les décisions suprêmes furent remises entre ses mains. Un gouverneur général d'Empire devait en avoir la présidence; dans les cas extraordinaires, la régence, dont le siège devait être à Nuremberg, avait le droit de convoquer l'Empereur, les électeurs, les princes laïques et ecclésiastiques les plus considérables, et d'ouvrir « une diète de régence ».

Par cette institution, le royaume était définitivement constitué en oligarchie princière, n'ayant à sa tête qu'un président impuissant, décoré du vain titre de roi ou d'empereur<sup>1</sup>.

En reconnaissant la régence d'Empire, Maximilien fit le plus grand sacrifice de sa vie. Il ne s'y résigna que dans la ferme persuasion que les états fourniraient enfin avec exactitude les secours de guerre qu'ils promettaient en échange. D'après les assurances qui lui furent données, une levée générale de troupes allait être faite, ce qui permettait d'espérer qu'en cinq ou six mois une armée de trente mille hommes pourrait être mise sur pied. Toute paroisse comptant quatre cents hommes devait équiper un homme de pied. Les cavaliers devaient être fournis par les princes, comtes et seigneurs d'après la juste estimation de leurs revenus. Une nouvelle caisse de guerre devait être formée, et pour l'alimenter, les clercs devaient donner deux pour cent de leurs revenus; les serviteurs, la soixantième partie de leur salaire, et tous les Juifs du royaume, sans exception, un florin. Pour le rétablissement de la Chambre impériale, les membres de l'assemblée votèrent dix mille florins; mais ils se réservèrent le droit d'en déduire la somme déjà votée par eux pour les besoins de l'Empire. « Grâce à ces dix mille florins », écrivait à Francfort le député de la ville, Jean Reysse, « la Chambre impériale pourra enfin fonctionner, et la dette contractée envers ses membres pourra être acquittée. » Cette dernière mesure était urgente, car les assesseurs refusaient de siéger « avant de bien savoir d'où leur viendrait l'argent, et si l'arriéré leur serait remboursé ».

Vers la fin de la diète (13 août), Maximilien, au rapport de Jean

<sup>1</sup> DROYSEN, t. II<sup>e</sup>, p. 12-13. — Si la réforme politique de 1500 avait été effectuée, la victoire des princes sur la monarchie eût été complète; elle eût fondé la pleine souveraineté des puissances territoriales.



Reysse, fit représenter à l'assemblée « que Sa Majesté avait sacrifié pour l'Empire une partie considérable de ses revenus, mais que jusqu'ici elle avait trouvé peu de soumission dans les états; que les députés devraient enfin s'inspirer de son exemple, et comme lui, faire à l'Empire de généreux sacrifices ». « Ensuite », poursuit le rapporteur, « Sa Majesté Royale a prononcé elle-même un grave discours, exhortant chacun à se souvenir du serment qu'il a fait de servir le Saint-Empire, et il a dit, en concluant, que si l'on n'agissait autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, il ne tarderait plus, il n'attendrait pas qu'on lui ôtât la couronne de la tête, et la jetterait lui-même à ses pieds, pour chercher ensuite à en ressaisir les débris <sup>1</sup>. »

Il avait fait entendre à plusieurs reprises ces graves avertissements, mais ils n'eurent pas plus d'effet que les précédents. Le jour où il quitta Augsbourg, un de ses conseillers bourguignons lui dit : « Votre Majesté est destinée à faire encore d'amères expériences! Attendre quelque chose des princes allemands pour le bien de l'Empire, c'est vouloir cueillir des raisins sur des chardons <sup>2</sup>! »

Cette appréciation ne fut que trop justifiée. Au bout de neuf mois, les listes dans lesquelles chaque territoire devait indiquer le nombre d'hommes qu'il pouvait fournir n'étaient pas même parvenues à la régence d'Empire. La régence elle-même, au lieu de tout mettre en œuvre pour reconquérir le Milanais, « ce bouclier de l'Allemagne », entra en négociations amicales avec le roi de France, se montrant disposée à lui livrer Milan, sous la dénomination de « fief impérial », pour la somme de quatre-vingt mille ducats, et donnait une distinction honorifique à un ambassadeur français qui s'était exprimé en termes grossiers sur Maximilien <sup>3</sup>.

« Quelques princes de la régence sont vraiment possédés d'un méchant esprit », écrivait à cette date un conseiller de l'Empereur <sup>4</sup>, « et dans plus d'un lieu les choses paraissent mûres pour la trahison. C'est du comte palatin dont on est le moins sûr. Il faudra surveiller les choses de bien près, en Alsace, si l'on n'y veut voir paraître à l'improviste des hôtes français. » Le prince Philippe, électeur palatin, était entré en effet depuis plusieurs années dans une ligue offensive et défensive avec la France. Il avait longtemps auparavant reçu de Charles VIII un présent de mille marcs d'argent, « à condition de ne fournir au roi des Romains ni argent, ni

<sup>1</sup> Lettre du délégué de Francfort, Jean Reysse, 17 août 1500, dans la *Frankfurt Reichsrespondenz*, t. II, p. 661.

<sup>2</sup> HENRI GRUNEBECK.

<sup>3</sup> Voy. MULLER, *Reichstagsstaat*, p. 106-111.

<sup>4</sup> HENRI GRUNEBECK.



secours d'aucun genre ». Philippe promettait à Charles qu'en cas de besoin il lui fournirait un bon nombre de soldats, et le roi de France s'engageait de son côté à envoyer au prince électeur, si la nécessité le réclamait, mille ou deux mille chevaux<sup>1</sup>. Des chargés d'affaires palatins et français avaient ensemble des conciliabules secrets<sup>2</sup>. Les craintes qu'on nourrissait au sujet du prince palatin à la cour de Maximilien n'étaient donc que trop fondées. Un parti puissant, favorisant les prétentions de la France, s'était formé en Alsace, et Wimpheling jugea nécessaire d'établir par l'un de ses écrits que les pays du Rhin occidental avaient de tout temps fait partie des provinces allemandes, et n'avaient jamais appartenu aux Français. « La France », disait-il, « a néanmoins le dessein de conquérir ces contrées, comme le Dauphin l'a bien fait voir au moment de la guerre des Armagnacs; et malheureusement il trouve un notable encouragement à ses vues ambitieuses dans un nombreux parti alsacien, plus porté vers les Welches que vers le Saint-Empire. Des messagers à demi français sont envoyés d'Allemagne au roi de France et reçus par lui avec amitié; ils flattent ses vues, dans l'espérance que si les souverains français sont un jour maîtres de nos provinces, ils leur accorderont un crédit, une considération, qu'ils désespèrent d'obtenir jamais à la cour de l'Empereur<sup>3</sup>. »

Les véritables amis de la patrie étaient révoltés des manœuvres des princes et de leurs ligues particulières. « Notre mère la Germanie m'est apparue en songe », dit Henri Bebel dans un discours prononcé devant Maximilien en une solennelle assemblée tenue au château royal d'Insprück (1501). « Hâte-toi, m'a-t-elle dit, va trouver Maximilien, mon fils bien-aimé; il donne volontiers audience aux simples particuliers. Parle-lui de ma détresse; dépeins-lui ma lamentable situation; dis-lui mes larmes et la continuelle douleur qui me consume! Répète-lui qu'il est la seule consolation, l'unique refuge de sa mère! Depuis sa naissance, j'ai mis en lui tout mon espoir. Il est la tête encore pleine de santé, quand tous les membres sont malades! » « Mais qu'il ne perde pas courage! Sa mâle résolution, son énergie, peuvent guérir plus d'un membre atteint. Là où la corruption a pénétré trop avant, qu'il n'hésite pas à mettre le fer dans la plaie! Dis-lui surtout que les alliances particulières qu'ont

<sup>1</sup> Voy. le rapport du 31 mars 1489 dans MONE, *Zeitschrift*, t. XVI, p. 79-80. — Le 5 septembre 1492, Charles VIII s'allia au comte palatin Philippe, qui avait recherché son amitié, et lui promit assistance contre toute attaque. Voy. les documents des archives de Carlsruhe. PFALZ, *Copialbücher*, 43/12, 6<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Voy. la correspondance de Philippe avec Charles VIII et Louis XII dans LUDWIG, *Reliquiæ manuscriptorum*, t. VI, p. 96-120.

<sup>3</sup> Dans la dédicace de son ouvrage *Germania ad rempublicam Argentinensem* (1501). Wimpheling le traduisit plus tard en allemand.

entre eux quelques princes, alliances qui dénouent leurs liens de soumission envers l'Empire, me déplaisent extrêmement. Fais-lui entendre que la chute des plus puissants royaumes, ceux des Perses, des Macédoniens, des Grecs et des Romains, n'a été causée que par l'égoïsme des individus et les dissensions qui en ont été la suite<sup>1</sup>. »

L'irritation que causait à Maximilien « le piteux état des affaires d'Allemagne » se fait jour dans les lettres qu'il adresse à la régence d'Empire. Il s'y plaint amèrement des affronts qu'on lui fait subir; mais son mécontentement éclate surtout dans sa correspondance avec Berthold de Henneberg. « Nous te gardons quelque rancune », lui écrit-il. « Depuis bien des années, nous n'avons rien vu sortir de fécond ni d'utile des diètes où nous avons assisté en personne, à nos propres dommages et dépens. Maintenant encore, l'expédition contre les Turcs, le Saint-Empire, la couronne royale sont en grand péril, comme tu le sais et le vois toi-même, et nous avons à te faire de grands reproches de ce que toi, le premier prince du royaume, tu traites continuellement avec les États des affaires du pays, sans nous en informer, et ne voulant pas entrer dans nos vues en ce qui concerne les vrais intérêts de la nation. Tu n'as pas assez réfléchi jusqu'ici au but général, au bien de tous; tu as ton propre intérêt trop à cœur, et tu nous repousses. » Berthold aurait pu aisément se disculper quant à ce qui concernait son zèle, son désintéressement personnel; mais quant au résultat de sa politique, les plaintes du Roi n'étaient que trop légitimes<sup>2</sup>.

Indigné des sympathies françaises que montrait la régence d'Empire et du peu de zèle qu'elle mettait à remplir les promesses faites à la diète d'Augsbourg, rendant ainsi la résistance impossible en Italie, Maximilien conclut à Trèves un traité de paix avec Louis XII (13 octobre 1501) et consentit à lui donner l'investiture du duché de Milan. L'inviolabilité des droits de l'Empire en Italie, la promesse de l'appui de la France au cas de l'élection d'un nouvel empereur, tels étaient les avantages que Maximilien croyait pouvoir attendre de cet accord. Mais dès l'année suivante il sut à quoi s'en tenir sur la loyauté de Louis XII<sup>3</sup>. Il apprit à n'en pouvoir douter, ainsi qu'il

<sup>1</sup> Voy. sur ce point MÜLLER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 78-79. — Sébastien Brant craignait aussi, comme il l'écrivait en 1501 à Conrad Peutinger, que la coupable désunion des princes n'eût pour conséquence la ruine de l'Empire. CH. SCHMIDT, *Notice*, p. 210. — Voy. l'éloge de Brant dans GOEDEKE, ch. XIII-XIX.

<sup>2</sup> La correspondance du Roi avec l'archevêque se trouve dans GUDENUS, *Codex Mog. dipl.*, t. IV, p. 443-451. — Voy. H. ULMANN, *Die Wahl Maximilian's*, dans les *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. XXII, p. 137 (Göttingen, 1882).

<sup>3</sup> Voy. pour plus de détails JÄGER, *Maximilian's Verhältniss zum Papstthum*, p. 219-221.

le déclara aux députés des villes dans une assemblée tenue à Ulm (juillet 1502), que le roi de France travaillait en secret contre tous les intérêts allemands, et n'était occupé qu'à semer dans l'Empire le trouble, la révolte et la désunion. Louis, affirmait-il, avait la main dans les complots révolutionnaires des Pays-Bas et du Rhin, et soutenait les confédérés dans leur résistance contre l'Empire. Enfin, parmi les membres des États, son influence avait si bien prévalu que Maximilien se voyait menacé de n'y avoir bientôt plus aucune autorité et de voir son pouvoir diminué et méprisé, aussi peu obéi des Allemands que des Welches. Louis, au dire de l'Empereur, avait offert à l'archevêque de Mayence deux cent mille couronnes, à la condition qu'il aurait la haute main sur les décisions de la régence d'Empire. Son but était de mettre la discorde entre les princes électeurs et autres petits souverains, et de se servir de la discorde générale pour parvenir à l'Empire. Il rêvait de soumettre à son autorité l'Allemagne et l'Italie, et pour y réussir, recherchait activement l'alliance du Pape, des Vénitiens, des Suisses et du roi de Hongrie.

Maximilien assurait avoir dépensé pour l'Empire un million et demi de florins tiré de ses propres fonds, et devait, disait-il, se féliciter que les mines d'argent des montagnes de l'Adige ne fussent pas encore épuisées. Après avoir exposé tous ces faits à l'assemblée, levant par deux fois les mains vers le ciel, il jura devant Dieu et les saints que si l'on ne se décidait enfin à le suivre, il répudierait à jamais l'Empire et ne s'en soucierait plus. Il allait faire, au reste, un acte auquel personne ne s'attendait; mais il n'agirait ainsi qu'en imitant le dévouement d'un bon pasteur, qui veut préserver ses brebis d'un grand danger, et doit s'attendre à les trouver fidèles et soumises<sup>1</sup>.

A quel plan hardi ou désespéré Maximilien faisait-il allusion? On l'ignore<sup>2</sup>. Quant aux agissements qu'il dénonçait, il n'était que trop bien informé. Il est certain qu'à Paris, en 1503, on se flattait de voir le « Roi Très-Chrétien », aidé de la plus grande partie des princes électeurs, ceindre bientôt la couronne romaine prête à s'échapper des mains des souverains de Habsbourg. En même temps la mésintelligence qui s'était mise entre Maximilien et les électeurs

<sup>1</sup> KLUPFEL, *Urk. zur Gesch. des Schwäbischen Bundes*, t. I, p. 469-471, avec sa rectification dans V. STALIN, t. IV, p. 45, note 2.

<sup>2</sup> Quelques indices pourraient faire croire que Maximilien conçut alors la pensée de combattre les princes à l'aide des comtes et des chevaliers, et d'opérer ainsi une révolution radicale dans le royaume. Voy. *Promemoria David Baumgärtner's* dans STEMPF. — *Urkuntl. Darstellung der Gesch. Wilhelm's von Grumbach*, dans les *Denkwürdigkeiten der deutschen Gesch.*, t. I, p. 18. — TRITHEMII, *Chron.* Hirsaug. ad annum 1502. — MONE, *Badisches Archiv.*, t. II, p. 168-169. Sur les soulèvements de paysans sous Frédéric III et Maximilien, voy. le vol. II de cet ouvrage.



prenait un caractère si menaçant qu'on pouvait craindre de voir se renouveler les faits qui s'étaient produits sous le roi Venceslas, jadis déposé du trône. Mais les bons citoyens conjuraient le ciel de ne pas permettre que « les loups dévorants », c'est-à-dire les princes, continuassent à déchirer l'Empire<sup>1</sup>.

L'Allemagne fut préservée d'un si grand malheur.

Mais l'œuvre de réforme que les partisans de l'oligarchie avaient rêvée échoua par leur faute même. Les États, avec leur habituelle incurie, n'avaient pas même pris la peine d'organiser la régence d'une manière stable. Les sommes votées pour l'érection de la Chambre Impériale n'avaient pas été recueillies, et les assesseurs, faute d'émoluments, s'étaient dispersés. « Vous savez tous », écrivait Maximilien au conseil de Francfort, « que depuis le commencement de notre règne nous avons convoqué plusieurs diètes à nos frais et dépens, entamé beaucoup de négociations et travaillé par tous les moyens possible au salut de l'Empire, et de la chrétienté en général. Nous avons mis sous vos yeux l'état inquiétant des affaires, et réclamé du secours de la manière la plus pressante. Cependant nous n'avons jamais pu obtenir aucun résultat. A Augsbourg, nous avons pris les mesures les plus efficaces pour rétablir l'ordre, la paix, la justice. En ce qui nous concerne, nous nous sommes conformés, en toute occasion et selon notre pouvoir, à tout ce qui alors avait été décidé. Mais la régence d'Empire et la Chambre Impériale, sur lesquelles reposaient l'espoir de voir l'ordre et la sécurité rétablis, n'ont pas été organisées. Après mille promesses mensongères, les assesseurs et les membres de la régence n'ont pas reçu leurs appointements, de sorte que tous nos plans ont été ruinés. Mais nous le déclarons, personne dans le Saint-Empire, nul chrétien équitable ne peut nous rendre responsable des angoisses et des difficultés présentes<sup>2</sup>. »

#### AFFERMISSEMENT DE LA MONARCHIE. DIÈTES DE COLOGNE ET DE CONSTANCE. 1505-1507.

Mais ni revers, ni contradictions n'étaient capables d'ébranler le courage de Maximilien; rien ne pouvait lui ravir l'espérance de voir se relever un jour la gloire de l'Empire, et de rendre à l'Allemagne la concorde et le bonheur. Les événements qui se produisirent peu après semblèrent ouvrir enfin à ses regards des perspectives plus consolantes. Le parti des princes et de l'opposition perdit

<sup>1</sup> Lettre de Henri Grūnebeck, 9 mars 1503.

<sup>2</sup> *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 670.



son chef par la mort de Berthold de Henneberg (21 décembre 1504), et l'heureuse issue de la campagne bavaroise rendit quelque prestige à l'autorité impériale.

Cette guerre mit dans une pleine lumière la conduite des électeurs et des princes, et montra combien Maximilien avait raison de dire qu'ils ne se souciaient nullement des institutions du pays ni du droit national, et n'étaient pas même capables de respecter ce qu'eux-mêmes avaient décidé<sup>1</sup>. Au conseil des princes, réuni à Augsbourg, l'Empereur, avec l'assentiment de la Chambre Impériale, avait promis les fiefs impériaux du défunt duc Georges de Bavière-Landshut aux cousins directs de la ligne de Munich, qui en étaient les héritiers les plus proches. Mais sans tenir aucun compte de cette décision, l'électeur palatin Robert et son père Philippe avaient recherché et obtenu l'appui de la France, de la Hongrie et de la Bohême pour s'emparer de ces mêmes territoires. Une guerre dévastatrice s'engagea en Bavière et sur le Rhin. Maximilien écrasa les rebelles, et la victoire qu'il remporta aux environs de Ratisbonne<sup>2</sup> sur les troupes du roi de Bohême, accouru pour défendre le prince électeur, fut célébrée par les poètes, en latin et en allemand, comme un grand et joyeux événement. « L'alliance impériale », disait-on, « est devenue si puissante, qu'à l'avenir les Bohémiens et les Suisses, qui nous ont fait tant de mal, ne seront plus en état de nous nuire; Maximilien anéantira bientôt les armées turques, il reprendra Constantinople<sup>3</sup>. » « Le Roi a enfin soumis les princes à son autorité », écrit Vincent Quirini au Conseil de Venise; « il n'en est plus un seul qui ose lui résister sur n'importe quel sujet<sup>4</sup>. »

Tel était l'état des choses au moment où s'ouvrit la diète de Cologne. Maximilien était fermement résolu à employer le crédit qu'il venait de recouvrer au rétablissement de l'autorité royale. Il commença par terminer la querelle bavaroise de son autorité de

<sup>1</sup> Lettre de Henri Grünebeck, du 17 juillet 1504.

<sup>2</sup> « Le Roi, combattant toujours au fort de la mêlée, fut blessé, tomba de cheval, et c'en eût été fait de lui si le duc Erich de Brunswick ne l'eût sauvé, recevant lui-même force balles, flèches, coups et blessures. Le duc, dont c'était la première bataille, dit avec orgueil dans une lettre dictée sur son lit de douleur et adressée à sa jeune femme : « Je ne suis pas tout à fait mort. » V. LILIENCRON, t. II, p. 537.

<sup>3</sup> *Die Belensch Schlacht*, publié par LILIENCRON, t. II, p. 540-542. Outre ce chant, Liliencron en cite encore seize autres sur la guerre de succession bavaroise, chansons satiriques dirigées contre le déloyal électeur palatin.

<sup>4</sup> « Poco a poco questo Re de Romani havendo destrutto il Palatino, et essendo morti li potenti principi suoi contrarii et ritrovandosi multiplicati li amici suoi, posti per lui in dignità, è andato tanto crescendo, che si ha fatto quasi omnipotente tra tutti li principi et tanto, che non se ne ritrova pur uno che ardisca contrariarlo in cosa alcuna. » QUIRINI, *Rilazione*, année 1506, publiée par CUMEL, dans le *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* de SCHMIDT, t. II, p. 338.

vainqueur et d'arbitre suprême, proclama de nouveau la paix publique perpétuelle, rétablit la Chambre Impériale, et se chargea de pourvoir lui-même à son entretien.

Il présenta ensuite à la diète le projet d'un nouveau conseil d'État. Celui-ci, loin de légaliser, comme le précédent, l'asservissement du Roi, devait, au contraire, affermir sa dignité et son autorité, et rendre à la nation la paix générale et la prospérité. Ce conseil devait se composer d'un président nommé par le Roi, d'un chancelier et de douze conseillers élus par les États. Il devait siéger à Nuremberg, « mais cependant, lorsque l'intérêt du Roi ou de l'Empire l'exigerait, pourrait être transféré au lieu même où se trouverait Sa Majesté ». Il devait agir avec autorité dans toutes les questions concernant la justice, la paix, le maintien de l'une et de l'autre, la guerre contre les infidèles, et la résistance aux ennemis de la chrétienté et de l'Empire; mais il ne pouvait décider en dernier ressort dans les questions graves qu'après avoir pris l'avis du Roi. Celui-ci s'efforcerait toujours de mettre son sentiment en harmonie avec l'opinion des douze conseillers; mais dans le cas où il n'y parviendrait pas, il en appellerait aux électeurs, aux princes et à leurs conseillers, et ce que ceux-ci décideraient, unis à Sa Majesté Royale et au conseil d'État, aurait force de loi. Le conseil, au nom et avec le sceau du Roi, aurait le droit d'envoyer des lettres circulaires, et contrairement à la teneur de cesdites lettres, « rien ne pourrait être conclu et traité au nom du Roi ». Si, néanmoins, on osait outre-passer les ordres du souverain, les mesures prises de cette façon arbitraire devraient être regardées comme nulles, n'obligeant personne, et sans valeur.

Pour appuyer le conseil et lui donner un pouvoir exécutif, quatre maréchaux devaient être élus. Chacun d'eux devait avoir vingt-cinq chevaliers et deux conseillers sous ses ordres. Ces maréchaux devaient être établis dans quatre régions différentes de l'Empire : le haut Rhin, le bas Rhin, le Danube et l'Elbe. Ils veilleraient à l'exécution des ordres du conseil et seraient chargés de maintenir la paix à l'intérieur. Le Roi se réservait le choix du lieutenant général de l'Empire, mais s'engageait à ne lui rien commander d'important sans avoir préalablement consulté le conseil d'État <sup>1</sup>.

Quant à la réorganisation des finances, il fallait nécessairement en revenir au denier commun, autrefois consenti par les États.

Ces plans étaient modérés, pratiques; si les membres de la diète eussent donné les mains à leur exécution avec une sincère bonne

<sup>1</sup> Ordonnance gouvernementale. Voy. MULLER, *Reichstagstaat*, p. 444-448.

volonté, on eût vu se réaliser dans la politique intérieure du pays les plus heureux progrès.

Mais les États voyaient avec déplaisir une réforme tendant à restreindre leur autorité; aussi repoussèrent-ils le plan royal avec les formules les plus respectueuses : « Sa Majesté », dirent-ils, « avait jusque-là, par sa haute intelligence et son habileté, gouverné d'une manière digne d'éloges, avec loyauté, bonté, justice. Elle pourrait, elle saurait agir de même à l'avenir. Donner une forme, une mesure précise à l'autorité de Sa Majesté n'entraîne point dans les sentiments ni dans les intentions des États. » Ils refusèrent également de voter l'impôt du denier commun, bien qu'ils se fussent prononcés en sa faveur à la diète de Fribourg, où ils avaient déclaré « que le maintien de la paix publique et surtout le fonctionnement de la Chambre Impériale reposaient uniquement sur lui, et qu'il en était la racine et le fondement <sup>1</sup> ». Les membres de la diète tenaient à présent un tout autre langage : « Les sujets de l'Empereur », disaient-ils, « sont épuisés par la guerre, l'enchérissement des denrées, les pertes des leurs et les maladies; aussi sont-ils complètement hors d'état de payer le denier en question <sup>2</sup>. » Ils repoussèrent également la proposition royale touchant l'établissement de troupes permanentes dans les paroisses de l'Empire, et n'accordèrent qu'à grand-peine à Maximilien les quatre mille hommes qui lui étaient absolument nécessaires pour protéger la Hongrie. Les registres de la matricule prirent de nouveau la place du denier commun. Chaque corps de l'État, selon l'importance de ses domaines et de ses revenus, fut requis de fournir un certain nombre de cavaliers et d'hommes de pied.

Maximilien n'avait pas atteint son but; pourtant le souverain et les États avaient négocié ensemble « de bonne amitié », et c'était là, déjà, un résultat considérable. Accompagné de tous les princes présents à la diète de Cologne, l'Empereur se hâta de marcher contre Charles d'Egmont, qui, soutenu par la France, prétendait retenir en sa possession le duché de Gueldre, et le contraignit à l'obéissance. A l'aide des troupes accordées, il garantit aussi les droits présomptifs de sa maison sur le royaume de Hongrie, et l'on put enfin espérer « que la couronne de Bohême serait rapportée au Saint-Empire, que celle de Hongrie viendrait s'y réunir, et qu'un solide rempart serait élevé contre les envahissements des infidèles <sup>3</sup> ».

Car la guerre contre les « ennemis du nom chrétien » continuait

<sup>1</sup> Voy. HÖFLER, *Reformbewegung*, p. 63.

<sup>2</sup> Dans MÜLLER, *Reichstagstaat*, p. 488-489.

<sup>3</sup> Sur les négociations de Cologne, voyez les pièces manuscrites dans la *Frankfurter Reichsrespondenz*, t. II, p. 681-696. Arrêt de la diète du 31 juillet 1505, dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 102-104.



à occuper jour et nuit la pensée de Maximilien, et il ne doutait pas que les autres nations ne se missent en mouvement aussitôt qu'elles verraient la plus forte des puissances européennes, c'est-à-dire le Saint-Empire romain, prendre l'initiative<sup>1</sup>.

Mais il ne voulait entreprendre la croisade qu'après avoir été couronné empereur et reconnu pour chef de toute la chrétienté. Aussi reprit-il avec une nouvelle ardeur les préparatifs de l'expédition romaine.

Dans ce dessein, et afin d'aviser aux moyens de reconquérir les pays tombés au pouvoir de la France, il convoqua les États, et ouvrit une nouvelle diète à Constance. Quelques jours après, on apprit que Louis XII venait d'entrer en Italie avec une puissante armée, qu'il s'était emparé de Gênes (29 avril 1507), avait fait brûler les privilèges impériaux que la ville invoquait pour sa défense, soutenant qu'elle faisait partie intégrante de l'Empire. Louis ne se proposait rien moins que la conquête des États de l'Église : après avoir mis le Pape sous sa dépendance, il se flattait d'obtenir de lui la couronne impériale<sup>2</sup>.

Dans un discours chaleureux, Maximilien expose aux membres de la diète, réunis en grand nombre, les pertes essayées par l'Empire et les grands périls qui le menacent. « Le roi de France », leur dit-il, « veut ravir la couronne impériale à la nation allemande. S'il ose nourrir un tel espoir, ce n'est pas qu'il soit devenu plus puissant et nous plus faibles qu'auparavant ; ce n'est pas non plus qu'il ne comprenne combien l'Allemagne surpasse la France en force et en richesse ; c'est qu'il espère que nous agissons dans le présent comme dans le passé, et que nos querelles, notre apathie, nous seront plus chères que le souci de notre honneur et de notre sécurité. Il s' imagine qu'après l'avoir laissé arracher à l'Empire le duché de Milan et mettre à l'abri de notre vengeance les ennemis de l'Allemagne, nous lui permettrons de s'emparer de ce qui a toujours fait la gloire et la suprême parure de notre nation : la plus haute souveraineté du monde, la couronne impériale ! L'humiliation qui nous en reviendrait pourrait encore se supporter si nous étions inférieurs en nombre à nos ennemis ; en ce cas notre malheur serait plus grand que notre honte, et l'on ne pourrait imputer à notre imprévoyance et à notre lâcheté ce qui ne dépendrait que de notre mauvaise étoile et du malheur des temps. Mais comme il en est tout autrement, et que notre puissance dépasse

<sup>1</sup> Voy. la circulaire de Maximilien à propos de la société de Saint-Georges. MULLER, p. 345.

<sup>2</sup> Sur la rupture des traités et de la paix par Louis XII, voy. JAGER, p. 223-225. Voy. aussi la justification de Maximilien dans GOLDAST, *Reichshandlung*, p. 53.



de beaucoup celle des Français, notre plus grande honte, dans notre défaite, serait d'avoir toléré avec indifférence ce que nous pouvions éviter par notre énergie. Aussi, même si nous ne disposions que de faibles ressources, mieux vaudrait tout risquer, mieux vaudrait souffrir les plus grands maux que de faire peser sur la nation allemande un éternel opprobre. » « J'ai l'intention de conduire une armée en Italie et d'y ceindre la couronne impériale. Ensuite, je ferai tous mes efforts pour anéantir les espérances des Français et pour les chasser de Milan, ce qui en est l'unique moyen. Pour cela, de toute nécessité, il me faut de l'argent et des hommes. J'ai la confiance que si vos forces s'unissent aux miennes, nous traverserons l'Italie en vainqueurs. Lorsque les Italiens verront l'empereur d'Allemagne s'avancer vers eux, ils viendront d'eux-mêmes à sa rencontre avec de l'argent et des armes, soit pour conserver leurs libertés, soit pour être affranchis de leurs tyrans, soit pour se réconcilier avec les vainqueurs. Le roi de France changera de langage dès qu'il verra les effets de notre puissance guerrière. Il se souviendra que l'un de ses prédécesseurs, portant le même nom que lui, fut battu par moi à Guinegate lorsque j'étais encore presque enfant, et que depuis ce jour nul roi de France ne nous a vaincus par des armes loyales, mais uniquement par la ruse. J'en appelle à votre grandeur d'âme, à votre courage, vertus qui ont toujours été les qualités essentielles des Allemands, et je vous demande si votre réputation, si votre gloire ne seraient pas atteintes, si, dans ce péril universel, vous ne vous souleviez de vous-mêmes et ne couriez aux armes ! Maintenant la chose vous regarde ! Pour moi, j'ai la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi. Je vous ai avertis du danger, je vous ai excités par mon exemple à faire votre devoir. Je ne manque pas de courage, j'affronterai tous les dangers. Mon corps est habitué aux plus rudes fatigues. Plus vous entourerez votre roi de considération et de respect, plus vous mettrez entre ses mains une force militaire redoutable, plus il vous sera facile, à votre plus grand honneur, de protéger la liberté de l'Église romaine, et d'affermir en Allemagne cette souveraineté impériale dont l'éclat rejaillit sur vous tous <sup>1</sup>. »

Cette fois, l'éloquence de Maximilien « coula dans tous les cœurs comme de l'or fondu ».

« Sa Majesté royale », écrivait à son maître Eiselwolf von Stein, délégué du Brandebourg, « a fait un long discours à l'assemblée, lui expliquant ses devoirs et les siens. Je voudrais que Votre Grâce l'eût

<sup>1</sup> FUGGER, *Ehrensiegel*, 1233-1235. — MULLER, p. 549-553. — Voyez la proposition royale à la diète de Constance en 1507, dans les œuvres posthumes de SPALATIN, p. 204-229.

entendue. Les États ont été tellement remués par sa parole, que d'une seule voix ils ont accordé à Sa Majesté des secours de tout genre. Or, jamais le Saint-Empire n'en eut plus besoin; sur ce point, tout le monde est d'accord<sup>1</sup>. » Les princes témoignèrent au Roi leur respect et leur soumission : « Plus ils occupent un rang élevé », écrivait l'ambassadeur vénitien Vincent Quirini, présent à la diète de Constance, « plus ils s'empressent de donner des marques de leur générosité et de leur obéissance. Chacun affirme, et on le voit assez, que jamais roi des Romains ne fut plus respecté ni plus obéi que Maximilien<sup>2</sup>. »

Pour former l'armée d'Italie, les princes s'engagèrent à fournir trois mille cavaliers et neuf mille hommes de pied. Le Roi promit en retour de régir d'après leur conseil, et dans l'intérêt du bien public, les pays qu'il pourrait conquérir. Il s'engagea également à administrer de telle sorte les terres, domaines et seigneuries qui tomberaient entre ses mains, que les charges, selon toute équité, en seraient à jamais ôtées aux Allemands et imposées aux autres pays. De cette manière l'Empereur et Roi serait désormais magnifiquement entretenu, sans qu'il en coûtât rien à la nation.

Les Suisses eux-mêmes manifestèrent tout à coup l'intention de redevenir Allemands. Le Roi les ayant assurés qu'ils ne seraient soumis ni à la juridiction de la Chambre Impériale ni à aucun autre tribunal souverain, ils promirent de ne plus causer d'embarras au Saint-Empire, et de se comporter désormais en alliés fidèles et obéissants. Ils mirent six mille hommes à la disposition de Maximilien, qui se chargea de leur solde. Cette armée, selon l'antique usage, devait escorter l'Empereur à Rome, sous la croix blanche de ses étendards.

Ce fut un « heureux temps ». Maximilien se laissait aller aux espérances les plus brillantes. Il annonça sa prochaine arrivée au Pape et au Sacré Collège, et rappela à la diète « que le jour où il avait été couronné empereur, il avait promis à Dieu, par un vœu solennel, de diriger en personne une expédition contre les Turcs<sup>3</sup> ».

Mais l'« heureux temps » fut de courte durée.

A la nouvelle des préparatifs de guerre qui s'opéraient en Allemagne, Louis XII, qui, après avoir conquis Gènes, s'était lentement replié vers les Alpes, laissa son armée se disperser, et fit assurer aux États par ses agents secrets qu'il n'avait nulle intention d'inquiéter l'Empire, au lieu que l'Empire avait au contraire tout à redouter de Maximilien, qui ne voulait que déposséder les élec-

<sup>1</sup> Voy. DROYSEN, 2<sup>b</sup>, 48, 456.

<sup>2</sup> Relation de Quirini du 28 avril et du 15 juin 1507, publiée par ERDMANNSDÖRFFER, dans les *Berichten über die Verhandl. der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, t. IX, p. 61, 68.

<sup>3</sup> Voy. sur les négociations de la diète de Constance les pièces manuscrites de la *Frankfurts Reichs correspondenz*, t. II, p. 702-741

teurs pour agrandir ses possessions. « Il ne manqua pas non plus de faire passer aux princes de fortes sommes d'argent <sup>1</sup>. »

Aussi leur ardeur belliqueuse ne tarda-t-elle pas à se refroidir. Sur les douze mille soldats qui devaient composer l'armée impériale et entrer en campagne dès le milieu d'octobre 1507, à peine si quelques centaines d'hommes s'étaient présentés au mois de février 1508. Des six mille Suisses attendus, le Roi, à sa grande douleur, ne vit pas arriver un seul <sup>2</sup> ! Il en fut donc réduit à ne compter en fait de secours que sur ses États héréditaires. A eux seuls, ses fidèles Tyroliens fournirent cinq mille hommes <sup>3</sup>.

#### GUERRES D'ITALIE.

En février 1508, l'Empereur, avec le peu de troupes dont il pouvait disposer, se mit en marche pour l'Italie, et ayant obtenu l'assentiment du légat, prit à Trieste, au milieu de cérémonies solennelles, le titre d' « Empereur romain élu ». Il n'entendait par là porter aucune atteinte au droit exclusif que le Souverain Pontife avait de le sacrer; au contraire, il était résolu à continuer son voyage vers Rome, et à s'y faire couronner par le Pape aussitôt qu'il aurait mis les Vénitiens à la raison.

Ceux-ci, encouragés et soutenus par les Français, occupaient les passages d'Italie, et Maximilien, malgré l'inégalité de ses forces, se décida à entreprendre la campagne, comptant fermement sur les secours promis par les États. « Les murailles qui s'opposent à nos desseins sont beaucoup plus dures que la tête du Roi », écrit l'un de ses conseillers <sup>4</sup>; « cependant il se jette sur elles sans prendre même de casque, croyant les renverser aussitôt. Mais il ne fait que s'y heurter, et les revers pleuvent alors sur nous, comme nous ne l'avons que trop vu dans la guerre vénitienne. » Maximilien, en effet, en son ardeur bouillante et chevaleresque, manquait souvent de ce sang-froid, de ce coup d'œil impartial qui sait établir de justes rapports entre le but à atteindre et les moyens d'y parvenir; ses partisans les plus enthousiastes s'accordent à lui reconnaître ce défaut.

<sup>1</sup> Voy. le mémoire de Jean von Lunen du 23 mai 1507, dans la *Francfurts Reichs correspondenz*, t. II, p. 711, et les sources citées dans la note. Louis XII cherchait « con la mano molto liberale a temperare la ferocità dell' arma Tedesche con la potentia dell' oro ». GUICCARDINI, t. VII, p. 201.

<sup>2</sup> Voy. le mémoire adressé par Maximilien au duc Erich de Brunswick, dans la *Chronica der Kriegshändel Maximilian's gegen Venediger und Franzosen* de GÖBLER (Francfort, 1566), p. 12.

<sup>3</sup> Dès le 18 août 1507, Maximilien juge très-sévèrement les Suisses dans une lettre adressée à sa fille Marguerite : « En sumarum ils sont méchants, villains, prest pour traire France ou Almaines. » LE CLAY, *Corresp. de Maximilien 1<sup>er</sup> et de Marguerite d'Autriche*, t. I, p. 7.

<sup>4</sup> Lettre de Pierre von Aufsess à Jean Cochlaeus, 24 fév. 1519.



La campagne contre Venise échoua; les Vénitiens s'emparèrent des pays de Frioul et d'Istrie, et prirent Trieste, ainsi que plusieurs places maritimes. Le comté du Tyrol « fut sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi ». En même temps, la France excitait le duc Charles Egmont de Gueldre à de nouvelles conquêtes, et menaçait en basse Bourgogne les États héréditaires de Maximilien. « Dans cette double angoisse », totalement abandonné des États malgré ses demandes réitérées de secours, l'Empereur se vit forcé de réaliser la menace qu'il avait faite en 1496. Pour sauvegarder ses intérêts et ceux du Saint-Empire, il entra en accommodement avec le roi de France, et conclut avec lui, le pape Jules II et le roi Ferdinand d'Aragon, la ligue de Cambrai, dirigée surtout contre Venise, la république avide de conquêtes, d'honneurs et d'influence. D'après les conventions des alliés, l'Empire et la maison d'Autriche s'unissaient pour recouvrer, en réunissant leurs efforts, toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées.

La ligue de Cambrai eût ouvert d'heureuses perspectives à l'Empereur pour le recouvrement de ses provinces si les États eussent voulu consentir à agir contre Venise.

Mais à la diète de Worms, qui s'ouvrit au printemps de 1509, ils refusèrent nettement à Maximilien tout ce qu'il demandait. Les caisses étaient vides, les fortunes épuisées, disaient-ils; ils s'étaient si bien dépouillés de tout, qu'à l'heure actuelle, il ne leur était plus possible d'aider le Roi d'aucune manière <sup>1</sup>. Puis, à les entendre, ils n'étaient nullement obligés de fournir des subsides; le Roi avait signé des conventions et passé des traités sans leur assentiment; qui sait s'il ne se servirait point des sommes et des troupes qu'il réclamait pour conduire le Saint-Empire à l'abîme, au lieu de l'aider à reconquérir son ancien prestige? Quoiqu'ils n'eussent tenu que la plus petite partie des promesses faites à Cologne et à Constance, ils eurent l'audace d'y faire allusion, ajoutant des reproches blessants à l'adresse de l'Empereur, reproches qui furent d'autant plus amers à celui-ci, qu'il venait d'essayer une plus cruelle défaite. Ils ne voyaient pas, dirent-ils, les avantages que cette guerre avait procurés à l'Empire; la nation n'en avait recueilli que désastres, dépenses et affronts.

Les villes surtout ne voulurent fournir aucun secours.

Depuis l'avènement de l'aristocratie d'argent, depuis les progrès

<sup>1</sup> Cocceius écrivait avec raison : • Parum de publico solliciti divitias nostras profundimus ad magnificos sumptus et ampla ædificia; et ubi pro honore et imperio publico quid esset contribuendum, penuriam allegamus. • FREHER. t. II, p. 564.



toujours grandissants du capital, les cités avaient de plus en plus renoncé à leur primitive et généreuse politique, à ce patriotisme qui avait été jadis la vraie source de leur grandeur et de leur influence. Elles étaient presque exclusivement dominées par des vues mercantiles, regardaient la guerre vénitienne comme opposée à tous leurs intérêts commerciaux, et par conséquent ne voyaient en elle qu' « une affreuse calamité ». D'ailleurs, elles en voulaient à l'Empereur, qui, trouvant avec trop de raison que leurs compagnies commerciales n'étaient que des ligues dangereuses produisant un renchérissement général dans le pays et exploitant les classes laborieuses, leur avait toujours opposé une énergique résistance. En Souabe, des chefs militaires faisaient ouvertement des enrôlements pour le compte des Vénitiens, et conduisaient en Italie, par le Tyrol, les troupes qu'ils réussissaient à embaucher<sup>1</sup>.

Aussi était-ce à bon droit que Maximilien se plaignait des ennemis que l'Empire nourrissait « dans son propre sein », gens insoucians, disait-il, « attachés seulement à leurs propres intérêts, ne se préoccupant pas plus de l'honneur de l'Empire que de celui de l'Empereur ». « Aucun des secours qui avaient été votés à Constance et à d'autres diètes », écrit-il dans une lettre justificative adressée aux États, « n'avait été fourni. » Il n'avait éprouvé qu'humiliations et revers; mais les États devaient seuls porter la responsabilité des malheurs publics. Avec une lenteur dérisoire, ils avaient fourni des secours tardifs et insuffisants; l'Empereur avait exposé son corps et sa vie, ses trésors, ses terres et ses hommes, pendant que la plus grande partie des députés étaient restés tranquillement chez eux. Ils avaient par leurs promesses engagé le Roi dans son entreprise; mais bien que les secours votés fussent maigres et mesquins, ils les avaient livrés avec tant de retard, de négligence, et si imparfaitement, qu'ils n'avaient été d'aucune utilité, ce qui avait été la cause de l'épuisement des trésors du Roi et de la perte de ses terres et de ses hommes<sup>2</sup>.

Craignant que les Vénitiens n'envahissent les pays autrichiens comme ils avaient menacé de le faire, Maximilien quitta Worms précipitamment, afin de presser les armements dans ses possessions<sup>3</sup>. Il engagea le produit des douanes, des mines et d'autres sources de ses revenus héréditaires, et les États territoriaux lui fournirent, outre cela, certains secours. La ligue de Cambrai lui vint aussi en aide et lui fournit d'importantes sommes, de sorte qu'il parvint à

<sup>1</sup> SCHÖNHERR, *Der Krieg Kaiser Maximilian's I mit Venedig*. 1503, p. 4. (Vienne, 1876.)

<sup>2</sup> GOLDAST, *Politische Reichshändel*, p. 400-407. — LUNIG, *Reichsarchiv*, t. II, p. 292-299.

<sup>3</sup> Voy. SCHÖNHERR, t. II.

mettre sur pied une armée de 15,000 hommes. Il en prit le commandement au mois de juin 1509, au moment même où les Français venaient de remporter la brillante victoire d'Agnadel. La campagne s'annonça d'abord heureusement. Roveredo et les pays avoisinants se soumirent. Padoue et Vérone s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. La puissance de Venise sur le continent semblait brisée. Le Frioul et l'Istrie étaient occupés par les troupes allemandes. Mais les Vénitiens s'aperçurent bientôt que l'Empereur ne recevait aucun secours des États, qu'il était isolé, abandonné à lui-même; dès lors, ils reprirent courage. Grâce à leurs manœuvres, à l'argent qu'ils surent répandre à propos de tous côtés, ils parvinrent à enlever à l'Empereur la plus grande partie des territoires et des villes qu'il venait de recouvrer. Padoue retomba en leur puissance.

Cependant Maximilien restait plein de confiance dans le succès. Il résolut de mettre le siège devant Padoue; mais auparavant, il voulut passer à Boyolenta la revue de ses troupes (septembre 1509). « L'Empereur », écrit un témoin oculaire, « portait ce jour-là toute son armure et s'était paré de la manière la plus magnifique. Il montait un superbe étalon, dont la houssine était de velours noir brodé d'or; la tête et le poitrail du noble animal étaient ornés de riches harnais d'or ciselé. La cotte d'armes de Maximilien était en brocart d'or rayée de vert. Il portait un chapeau français, orné de précieux bijoux et surmonté d'un panache blanc. Derrière lui marchait un jeune page tenant un étendard blanc déployé<sup>1</sup>. Les comtes, seigneurs, chevaliers, accompagnés de leurs écuyers, les lansquenets, les Bourguignons, les Albanais, les Français, les Italiens, les varlets allemands, tous s'étaient richement et splendidement parés pour cette circonstance, et semblaient fiers de leurs armures, de leurs casques ornés de panaches, de leurs bijoux, de leurs chaînes d'or, des houssines de leurs chevaux. Les escadrons laissaient flotter au vent leurs étendards, et défilaient un à un devant l'Empereur. Il y avait un tel plaisir à le regarder que je ne saurais l'exprimer. En somme, il faut bien l'avouer, ni les Welches, ni aucune autre nation, ne peuvent, sous le rapport militaire, se comparer aux Allemands. » Les étrangers présents à cette revue, le cardinal de Ferrare, le comte Constantin, de Mantoue, d'autres encore, jouirent vraiment d'un grand spectacle, et semblaient regarder avec une particulière complaisance Sa Majesté Impériale. Le ciel lui-même, d'un azur clair et radieux, paraissait être « bon impérial ».

« L'Empereur notre sire », continue le chroniqueur, « paraissait tout joyeux. Sa Majesté était d'avis que si tous les Vénitiens et les

<sup>1</sup> Relation de la revue, écrite par un bourgeois d'Inspruck présent à la revue. (Cette revue est l'une des plus anciennes, peut-être la première qui soit mentionnée dans l'histoire d'Allemagne.) Voy. SCHÖNBERG, p. 52-54.

Tures, et si les ennemis du monde entier se fussent présentés en ce moment, il les eût taillés en pièces fort aisément. »

Ce pressentiment de victoire ne se réalisa malheureusement pas. Maximilien, avec une grande énergie, dirigeait lui-même le bombardement de Padoue; il affrontait à toute heure le feu ennemi, et pressait les travaux dans les tranchées, mais le succès ne répondit pas à ses efforts. En octobre, il se vit contraint de lever le siège et de licencier la plus grande partie de ses troupes. En décembre, il fut forcé de reprendre la route du Tyrol.

Malgré les pénibles et amères expériences du passé, il se résigna à se tourner encore une fois vers les États dans l'espoir d'en obtenir des secours pour la guerre vénitienne (diète d'Augshourg, 1510). Il retraça devant l'assemblée ses sacrifices personnels. Il dit comment, grâce au bon succès de ses armes, il avait heureusement conquis la Bourgogne et les Pays-Bas; comment il avait étendu, agrandi, rétabli ces contrées dans la paix et la sécurité; comment, d'autre part, pour repousser les infidèles, il avait, par ses succès militaires et en exposant sa vie et ses biens, obtenu des droits héréditaires sur le royaume de Hongrie, cette Hongrie pour laquelle son seigneur et père défunt, et tant d'autres souverains, avaient tant souffert. Et afin, ajouta-t-il, que les États ne s'imaginassent qu'il ne recommençait l'entreprise que dans des vues personnelles et intéressées, il déclarait être tout disposé à conférer avec eux et les princes, afin d'avisier, après mûre délibération, aux meilleurs moyens d'utiliser les conquêtes projetées, les villes et territoires qu'il se proposait de conquérir, dans l'intérêt du Saint-Empire et de la maison d'Autriche. Tous ensemble, ils décideraient sur les mesures à prendre pour les conserver toujours à la nation, selon le droit et l'équité. Il s'entendrait aussi bénévolement et amiablement avec eux sur les expéditions futures, afin qu'elles puissent tourner au profit, à la gloire, à l'utilité, au progrès, à la paix, à la sécurité de la chrétienté, du Saint-Empire et de la nation allemande. Il engageait les États à examiner avec attention l'étendue de leurs devoirs envers la chrétienté et le Saint-Empire, car la cause de l'Empereur et celle de l'Empire étaient celle des États, comme la cause des États était celle de l'Empire. « Tous, selon lui, ne devaient être qu'un seul corps et qu'un seul vouloir <sup>1</sup>. »

Cette fois les États promirent six mille hommes de pied et dix-huit cents cavaliers; mais le résultat de la campagne n'en fut pas meilleur; l'expédition de 1510 échoua misérablement par la faute

<sup>1</sup> *Francfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 787-791.



des États. Ainsi que Maximilien s'en plaignait dans la circulaire du 20 mai 1511, il ne reçut que la plus petite partie des secours promis à Augsbourg, et encore beaucoup trop tard. « Il aurait bien sujet, disait-il, d'user enfin de rigueur; comme toujours, la bonté de son cœur l'en empêchait; mais il avait perdu beaucoup de son prestige aux yeux de ses amis et de ses ennemis comme chef de l'Empire et de la nation allemande. Les Vénitiens avaient repris la plus grande partie de ce qui leur avait été enlevé, et le reste était fort difficile à conserver avec le seul secours de son trésor privé et de ses sujets autrichiens. Maximilien avouait avoir au fond de l'âme une anxiété douloureuse; il tremblait que la nation allemande n'abandonnât cette gloire, ce grand renom que par tant de sanglants combats et d'actions héroïques les ancêtres avaient acquis, méprisant ainsi le dévouement fidèle de l'Empereur, ses efforts, ses travaux, le sacrifice de sa vie et de ses biens. » « En Allemagne », ajouta l'Empereur, « les princes et les sujets n'ont pas la même manière de voir que dans les autres nations, ou l'on est persuadé que l'honneur et la gloire du souverain rejaillissent sur tous les citoyens, et accroissent leur propre gloire et leur propre bonheur<sup>1</sup>. »

Malgré ses efforts et ses reproches, Maximilien fut abandonné par les États; il le fut aussi de ses alliés. Au milieu de complications politiques inattendues, d'alliances changeantes, la guerre d'Italie continua pendant de longues années. En 1513, elle était devenue si générale, que le Pape, l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse d'un côté, la France, Venise et l'Écosse de l'autre, étaient aux prises. « Pendant huit ans », écrivait vers la fin de 1515 le cardinal de Sion à Wolsey, « Maximilien a seul persévéré dans cette guerre; il y a perdu près de trois cent mille ducats, tant contre les Français que contre les Vénitiens. Abandonné du Pape, de l'Empire, de l'Italie, il a mis en gage tout ce qu'il possédait, ses revenus, ses châteaux, ses domaines, toutes ses propriétés. Son courage est au-dessus de tout éloge. Sa persévérance est invincible, sa loyauté inattaquable<sup>2</sup>. »

Le Milanais, que les Suisses avaient reconquis depuis peu, retourna aux Français par le fait de leur victoire à Marignan, et

<sup>1</sup> Voy. LUNIG, *Reichsarchiv*, t. XIII, p. 811-813. — Voy. *Wiener Jahrbücher der Literatur*, p. 99. — *Anzeigbl.*, 13, n° 32. — *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 837.

<sup>2</sup> *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, vol. II, part. I, n° 2661. — Voy. HÖFLER, *Carl's V, Wahl zum römischen König.*, p. 2-3. Les éloges prodigués à la « persévérance et à la loyauté » de l'Empereur sont d'ailleurs très-exagérés. Abandonné par les États au moment du péril, irrité de la ruine de ses projets, Maximilien ne chercha que trop souvent pendant cette longue et désastreuse campagne à conjurer son mauvais sort en ayant recours aux « rusées pratiques des Welches », cependant si détestées de lui. Mais il fut joué par ses ennemis ou ses alliés, beaucoup plus versés dans cet art; Häberlin s'exprime à ce sujet en toute franchise (t. X, p. 159-161).



François I<sup>r</sup>, vainqueur et dominateur des confédérés, se rendit bientôt maître de presque toute la Lombardie.

Maximilien, décidé à recouvrer les pays italiens perdus, fit un dernier appel aux ressources de l'Empire<sup>1</sup>. Mais la campagne de 1516 fut encore plus désastreuse que les précédentes. Les troupes suisses enrôlées trahirent l'Empereur, et les lansquenets allemands, mécontents de ne pas recevoir leur paye, se débandèrent. « Malgré de grandes dépenses, des frais considérables », dit Georges Kirchmair dans ses Mémoires, « Maximilien échoua dans son entreprise, et c'est à grand-peine qu'il regagna l'Allemagne. Comme tout le monde le sait, il fut contraint de passer par d'après défilés de montagnes au gros de l'hiver, par une neige abondante et profonde, torturé, malheureux jusqu'au fond de l'âme, et forcé de laisser derrière lui les restes de son armée. Si la grâce de Dieu ne l'eût visiblement soutenu, jamais Sa Majesté ne serait sortie d'un pareil péril. Avant de se séparer des Allemands qu'il laissait en Italie, il leur parla comme il suit, et j'ai vu moi-même les preuves authentiques de ce discours : — Allemands courageux, dignes de louanges, forts et pleins d'énergie, comment pourrais-je attirer votre attention? comment trouverais-je le chemin de votre cœur? Si je m'adresse à vous en ma qualité de légitime souverain, peut-être mon discours sera-t-il mal accueilli; et pourtant, si maintenant encore je suis votre maître, mon autorité est-elle la mienne? N'est-elle pas celle de Dieu? Si vous êtes impitoyables pour moi, pensez du moins à l'honneur de la nation, car vous êtes des lansquenets, non des Suisses! Donc, craignez Dieu, craignez la réprobation du monde entier! Avez-vous déjà oublié ce que je vous ai tant répété? M'en voulez-vous si fort parce que, pendant un petit espace de temps, je n'ai pu m'acquitter envers vous? Dieu le sait, je n'en suis pas responsable! C'est la faute d'autres personnes que je ne veux pas nommer ici, et vous en savez la raison. Puis-je être partout à la fois? Vous voyez les dépenses que j'ai faites pour soutenir l'honneur de l'Allemagne. Certes, je n'ai pas épargné ma propre vie, je l'ai exposée sans cesse. Vous savez aussi que j'ai été indignement trahi par les Suisses, et, quant au secours que vous m'avez apporté, vous êtes témoins qu'il n'a occasionné que d'énormes dépenses. O chers Allemands, loyaux lansquenets, souvenez-vous de votre vaillance! Vous n'êtes pas de ceux qui ne combattent que par intérêt; vous avez souci de l'honneur! Rendez-moi justice, souvenez-vous que je suis toujours votre

<sup>1</sup> François I<sup>r</sup> avait conquis le Milanais à l'aide de cavaliers et de lansquenets allemands, et continua avec eux sa guerre contre l'Empire. — Voy. le mandat de Maximilien du 16 janvier 1516 dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 902, n<sup>o</sup> 1142.

fidèle guide et capitaine, et que j'aime votre honneur plus encore que le mien propre! Je vous en conjure, montrez-vous fermes, soyez hommes! Bien que je n'aie pas ici d'argent monnayé, je suis tout prêt, afin que vous ne doutiez pas de ma bonne volonté, à vous abandonner ma vaisselle d'argent, mes bijoux, mes meubles, et je vous prie de les accepter de bon cœur! — Sa Majesté, poursuit Kirchmair, a dit encore aux lansquenets beaucoup d'autres belles choses, et cependant ils ne se sont pas montrés plus accommodants. N'est-il pas lamentable de voir que les Allemands aient ainsi outrageusement traité leur maître, chose inouïe jusque-là parmi nous? »

L'Empereur, abandonné par ses sujets, ayant complètement épuisé les ressources d'hommes et d'argent de ses domaines retira cependant quelques faibles avantages des longues campagnes d'Italie. Roveredo fut reprise, et quelques territoires du Frioul reconquis; de plus, il toucha 400,000 ducats d'indemnités de guerre. Mais Brescia et Vérone, ces portes de l'Italie, tombèrent au pouvoir des Vénitiens. « Cette guerre », dit Kirchmair en terminant, « a si mal tourné et s'est achevée avec si peu de profit pour Sa Majesté Impériale, que l'expédition de Rome et le couronnement sont maintenant devenus impossibles. Aussi depuis ce temps l'Empereur est-il de plus en plus découragé <sup>1</sup>. »

#### CROISADE PROJÉTÉE.

Mais il n'en était pas ainsi. Malgré les amertumes dont il était abreuvé, malgré les fatigues, les pertes subies <sup>2</sup>, l'Empereur conservait un courage invincible. Tout vieux qu'il était, il gardait encore au cœur l'ambition de sa première jeunesse, rêvant toujours d'unir tous les peuples chrétiens sous la conduite de « l'Empereur romain de nation germanique », et de chasser les Turcs de l'Europe.

Depuis que le sultan Sélim I<sup>er</sup>, chef habile et puissant, était monté sur le trône ottoman, les plans de Mahomet avaient été repris, et les armées turques menaçaient de ruine et d'extermination la chrétienté tout entière. Pour acquérir l'empire de la mer, Sélim avait fait construire une flotte de cinq cents vaisseaux; le Kurdistan avait été conquis, la Mésopotamie soumise, le puissant empire des mameluks comprenant l'Égypte, la Syrie et la Palestine, venait d'être détruit. Sélim était entré au Caire en triomphateur (31 janvier 1517); Alger était au pouvoir des infidèles; les ports italiens avaient été pillés et

<sup>1</sup> Dans les *Fontes rerum Aust. scriptt.*, t. I, p. 436-439.

<sup>2</sup> Voyez la relation de Maximilien du 17 août 1517 dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 954.

ravagés. En Hongrie, le péril croissait toujours; la Carniole, la Styrie, la Carinthie, l'Autriche étaient livrées sans défense aux bandes féroces des infidèles. « La croisade », disait avec raison Maximilien, « est plus que jamais un devoir imprescriptible, qui s'impose à tous les États chrétiens. »

L'expulsion des Turcs, l'espérance de partager leur empire devait aussi, dans la pensée de Maximilien, servir à équilibrer les divers intérêts des puissances chrétiennes. Au congrès de Cambray (1517), l'Empereur et les rois de France et d'Espagne eurent ensemble de longs pourparlers; un plan de partage de tout l'Empire ottoman entre les peuples chrétiens fut présenté à l'assemblée. Maximilien, en paroles ardentes, conjura Léon X, qui déjà avait soutenu la Hongrie dans sa résistance contre les Turcs, de prendre l'initiative d'une croisade nouvelle<sup>1</sup>. Quant à lui, si, à l'âge où l'on sait à peine ce que c'est que la guerre, il avait ardemment souhaité de chasser d'Europe tous les ennemis de la foi, maintenant, vieux, mûri par l'expérience, tout son désir était de mettre son expérience et son savoir au service des chrétiens opprimés.

Au mois de mars 1617, le concile de Latran, réuni à Rome, se décida à proclamer une croisade générale. Elle devait durer cinq ans, et, pendant ce temps, trêve devait être faite à toute querelle entre les princes chrétiens. Le Souverain Pontife proposa tout un plan de campagne. Pour couvrir les 8,000 ducats indispensables aux frais généraux de la guerre, il demandait à tous les membres du clergé de donner soit le dixième, soit le tiers, soit le quart de leurs revenus; les nobles en donneraient le quart, les bourgeois le vingtième; le Pape laissait aux princes la liberté de fixer eux-mêmes la part qu'ils devaient fournir, s'en rapportant à leur sagesse et à leur libéralité<sup>2</sup>. L'Empereur, le roi de France, la plupart des souverains européens donnèrent leur assentiment aux propositions papales. Mais Maximilien fut d'avis de ne s'engager qu'à une campagne de trois ans : « Pendant la première année », dit-il, « nous nous emparerons des possessions africaines; dans la seconde, les provinces européennes que le sultan nous a ravies seront reconquises; dans la troisième, nous reprendrons Constantinople. Quant aux petits États asiatiques, ils tomberont d'eux-mêmes entre les mains des vainqueurs. »

Satisfait des dispositions et de la « merveilleuse entente » des puissances chrétiennes, Léon X proclama, le 13 mars 1518, la croisade générale et la trêve de cinq ans, et fit remettre à l'Empereur, protecteur-né de la chrétienté et généralissime de l'expédition contre

<sup>1</sup> RAYNALDI *Annales ad a. 1517*, n° 2-5.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 16-55.



les infidèles, une armure, un casque et un glaive bénits, que le cardinal légat, Caietan, fut chargé de lui remettre en grande pompe à l'ouverture de la diète d'Augsbourg.

« La plus grande espérance de la chrétienté », dit Maximilien dans la lettre circulaire qui appelait les États à cette diète, « repose maintenant sur la nation allemande. Montrez donc l'obéissance que vous nous devez, et ne donnez sujet ni au Saint-Empire, ni à l'Allemagne, ni surtout à la sainte chrétienté, de vous accuser d'avoir mis obstacle à la grande expédition qui se prépare <sup>1</sup>. » Il espérait fermement que les États lui fourniraient le moyen de la mettre à exécution. Le 1<sup>er</sup> août 1518 eut lieu la remise de l'armure bénite. « Toi seul », dit le cardinal légat dans son allocution à l'Empereur, « toi seul portes le nom de protecteur et de gardien de l'Église. L'état des choses réclame impérieusement que tes actes répondent à de si augustes titres. Les yeux de tous les chrétiens sont fixés sur toi; tous espèrent que tu porteras la main à ton glaive, tous savent que tu le lèveras contre les ennemis du Seigneur. Puisse ton bras, fortifié par le Tout-Puissant, châtier la fureur et la cruauté des infidèles! » L'Empereur répondit qu'il prenait la sainte armure des mains du prélat avec un cœur rempli de reconnaissance. Sacrifier ses biens, exposer sa vie pour le Saint-Siège et le salut de la chrétienté, avait été, dès ses premières années, son vœu le plus ardent. S'il n'avait plus maintenant cette brillante jeunesse, ce corps vigoureux que semblait réclamer une entreprise si grande et si sainte, protégé par le casque du Saint-Esprit et l'épée de la foi, il prendrait du moins part à la campagne. La croisade était devenue inévitable, et il la commençait avec un ferme et indomptable courage. En effet, il avait écrit au Pape peu de temps auparavant : « J'obéirai; je fais avec joie le sacrifice de mes biens et de mon sang. Déjà, d'un pas rapide, je m'approche de la vieillesse, mais je ne souffrirai pas qu'elle ralentisse ma course! Et si, pour le Christ, j'étais appelé à souffrir une mort digne d'envie, j'espère aller revivre au ciel dans la gloire éternelle du paradis. »

Le cardinal légat, dans un brillant discours, énuméra les raisons qui rendaient la croisade impérieusement nécessaire. « La religion et l'humanité », dit-il, « se jettent en suppliantes aux pieds de l'Allemagne. Tous les yeux sont fixés sur l'aigle de Maximilien; le salut du monde ne peut venir que de l'Empereur romain. Si vous l'abandonnez, vous vous abandonnez vous-mêmes, car l'Allemagne, plus que tout autre pays, représente pour les Turcs les frontières avancées de l'Europe. Leurs galères, il est vrai, atteignent plus promptement

<sup>1</sup> Circulaire du 9 février 1518 dans la *Frankfurts. Reichsrespondenz*, t. II, p. 956-959.



l'Italie, mais en revanche leurs armées de terre sont bien autrement à redouter, car c'est en elles, comme chacun sait, que réside leur force principale. L'Allemagne sera ouverte aux libres incursions des infidèles, si nous ne protégeons et ne sauvons ses boulevards, c'est-à-dire la Carniole, la Carinthie, la Styrie, la Croatie et la Hongrie. Si dès maintenant vous ne vous décidez à entreprendre la croisade, si vous la remettez à plus tard, la chrétienté perdra courage! Que ferons-nous donc, nous autres, diraient les princes chrétiens, si l'Allemagne, qui est en possession de la dignité impériale et doit par conséquent protéger l'Église, hésite, et remet sa décision d'une diète à l'autre? Ainsi, ce qu'à Dieu ne plaise, vos retards prépareraient la ruine générale. »

Pour réunir les troupes nécessaires et couvrir les frais de la campagne, le cardinal légat proposait que les prêtres donnassent le dixième de leur revenu annuel; les riches, le vingtième; les gens de petites ressources, le cinquantième. Quant à la manière de lever et de conserver les impôts sans que les agents préposés à cette besogne pussent réclamer quelque chose pour eux; quant à la surveillance à exercer pour que l'argent recueilli soit uniquement employé à couvrir les frais de guerre, et que cet argent soit loyalement remboursé à chacun au cas où la croisade ne pourrait s'effectuer, le légat s'en rapportait entièrement aux Allemands : « Le siège apostolique », dit-il, « entend ne se mêler aucunement des fonds militaires; de tout l'argent voté, il ne réclame absolument rien pour lui-même, quoi qu'en puissent dire les faux rapports qu'on s'efforce de répandre à ce sujet <sup>1</sup>. »

L'Empereur et les ambassadeurs polonais soutinrent avec chaleur les propositions du légat, mais les États les repoussèrent. Au milieu de tous leurs prétextes, ils adoptèrent une méthode nouvelle, bien souvent reprise depuis, et qui servit toujours à colorer leurs refus. Ils revinrent sur tous les griefs de l'Empire contre le Saint-Siège, et recommencèrent à ce sujet de stériles récriminations. Les bruits alarmants qui se répandirent pendant la diète sur le retour de Selim à Constantinople, sur ses effrayants préparatifs, sur le débarquement

<sup>1</sup> Le discours du légat (5 août) se trouve dans BÖCKING, *Uhr, Hutten Opp*, t. V, p. 162-167. « La nécessité de se défendre contre les Turcs, dit Hegewisch (t. II, p. 159), était devenue tellement évidente par l'accroissement constant de la puissance de cet ennemi et le péril imminent de la Hongrie comme de l'Italie, qu'il était puéril de revenir sur les griefs qu'on croyait avoir contre la cour romaine. Les ambassadeurs du Saint-Siège ayant si solennellement déclaré que pour éloigner tout soupçon, ils ne voulaient rien avoir à faire avec la caisse qu'ils se proposaient d'établir pour couvrir les frais de la campagne, rien ne donnait le droit de mettre en doute la loyauté de leurs assurances. »

des corsaires turcs à Gaëte, sur l'attaque de Belgrade, ne troublaient aucunement les princes. Ce n'était là, disaient-ils, que des contes inventés à plaisir pour extorquer de l'argent allemand. Un suppliant appel de secours que leur firent parvenir les habitants des pays héréditaires d'Autriche, les toucha tout aussi peu. « La Carniole, la Styrie, la Carinthie, l'Autriche », écrivaient le 4 septembre à Francfort les délégués de cette ville, « ont envoyé aux États une lettre émouvante, implorant d'eux des moyens de salut en termes pleins de sincérité et de douleur. Ils racontent les désastres que depuis si longtemps les Turcs font subir à leur malheureux pays; ils disent comment les infidèles ont incendié la Croatie, ravageant tout sur leur passage, si bien que presque tous les comtes du pays sont devenus leurs tributaires. Les Turcs relèvent les châteaux et les forteresses qu'eux-mêmes viennent de détruire et de raser, et les mettent en état de défense, de sorte qu'il est à craindre que si l'on ne s'oppose à temps à leurs desseins, ils ne paraissent bientôt en Bavière et en Souabe. Les princes et les électeurs ont donné à ces populations malheureuses d'unanimes marques d'intérêt; mais dès qu'il s'est agit de déboursier, chacun s'est excusé<sup>1</sup>. »

Tout ce qu'on put obtenir des États relativement à la croisade, ce fut une promesse véritablement dérisoire, eu égard aux nécessités urgentes du moment. Ils consentaient à ce que, pendant trois années consécutives, toutes les personnes qui s'approcheraient de la communion s'engageassent à donner annuellement au moins un florin et demi. Les sommes ainsi obtenues devaient être confiées au gouvernement jusqu'au moment de l'expédition.

Même pour de si insignifiantes offres, les princes déclaraient ne pouvoir rien décider avant d'avoir consulté leurs sujets<sup>2</sup>. Quant à l'argent déjà versé, à la nomination des commandants militaires, ils ajournèrent les discussions et autres questions importantes relatives à l'expédition turque jusqu'à la prochaine diète<sup>3</sup>. « Autrement dit, aux calendes grecques », écrivaient les délégués de Francfort. « Dieu veuille », ajoutaient-ils, « que tout ceci produise quelque bien ! »

Peu d'années après, Belgrade et l'île de Rhodes, ces deux principaux boulevards de l'Europe chrétienne, tombaient entre les mains des Turcs, et les événements ne justifiaient que trop les inquiétudes et les pressentiments du Pape et de l'Empereur. On ne se trompait pas en affirmant « qu'avant dix ans la puissance ottomane aurait posé le siège devant Vienne ».

<sup>1</sup> *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 982.

<sup>2</sup> Voyez ces négociations dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 986-998.

<sup>3</sup> Arrêt impérial de la diète d'Augsbourg dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 168-169.

Tous les esprits clairvoyants s'apercevaient de l'imminence du péril. Mais les membres des États ne voyaient jamais plus loin que les bornes de leurs domaines. « Chacun d'eux », dit un observateur contemporain, « eût volontiers consenti à perdre un œil s'il eût pu espérer que son voisin en perdît deux<sup>1</sup>. »

## DERNIERS PLANS DE RÉFORME DE L'EMPEREUR.

Les États se montrèrent tout aussi égoïstes et négligents dans les questions intérieures qui touchaient à la sécurité générale de l'Empire. En dépit des efforts de Maximilien, et malgré le zèle infatigable qu'il apportait à élaborer sans cesse de nouveaux plans de réforme, les diètes se passaient à former des résolutions qui n'aboutissaient à rien, ou à de très-insignifiants résultats.

Pendant la diète d'Augsbourg (1510), l'Empereur représenta encore une fois aux États que le maintien de la paix et de la justice lui était impossible sans « leur secours et leur appui ». « Car la paix et la justice veulent un pouvoir exécutif, et ce pouvoir ne peut être exercé sans nécessiter de grandes dépenses. Or Sa Majesté déclare ne plus être en état de les supporter seule après tout ce qu'elle a fait pour l'Empire dans les campagnes passées et présentes. » Maximilien demandait donc que les ordonnances votées à Worms et à Augsbourg en 1495 et 1500 touchant le denier commun et les taxes imposées à tous d'après les cadres paroissiaux, fussent reprises, et enfin obéies. Mais, sur ce point, les États se montrèrent intraitables. « Les ordonnances de Worms », dirent-ils, « avaient été regardées comme non avenues pour beaucoup de motifs; et comme ces motifs, loin d'avoir disparu, s'étaient multipliés, il était absolument « superflu » de revenir sur cette question. » L'Empereur leur soumit alors un plan d'organisation militaire ayant pour base la contribution matriculaire de l'État, et calculé pour préparer les cadres d'un contingent perpétuel, pouvant, suivant les besoins des temps, s'élever de mille à cinquante mille hommes. Chaque territoire, chaque sujet devait être équitablement taxé d'après son revenu. La maison d'Autriche supporterait les mêmes charges que le Saint-Empire, mais les pays allemands de leur côté seraient tenus à ne pas faire moins qu'elle. On n'aurait à fournir ce contingent militaire que lorsque les besoins de l'Empire réclameraient les sacrifices de tous, et aussi longtemps que la nécessité le demanderait et s'imposerait à tous les territoires. Les princes, les prélats, les comtes, les cités, répartiraient le chiffre de soldats qui serait

<sup>1</sup> Voyez cette citation dans DROYSEN, 2, B. 76.



indiqué, entre tous leurs subordonnés, afin que la charge soit équitablement partagée. « Un tel arrangement n'a rien d'impossible et peut s'effectuer sans grands frais », disait l'Empereur; « et lorsque les ennemis de l'Empire entendront parler de la concorde qui règne entre le souverain et l'Empire germanique, lorsqu'ils sauront le mutuel appui qu'ils se prêtent, ils cesseront certainement de nous menacer. Ces troupes permanentes ne serviront d'ailleurs qu'au maintien et à la défense du pays, et ne seront jamais employées à combattre les ennemis personnels du souverain; elles se borneront à maintenir la paix du dedans, à châtier les perturbateurs de l'ordre et à faire exécuter les arrêts de la Chambre Impériale. » Un comité particulier, organisé par l'Empereur et les États, devait, à cet effet, siéger au tribunal et prendre toutes les mesures nécessaires.

Maximilien était persuadé qu'une organisation militaire permanente, mettant un pouvoir exécutif entre les mains du gouvernement, pourrait seule sauvegarder la dignité du souverain, qu'elle serait avantageuse au Saint-Empire, redoutable aux rebelles et funeste aux ennemis du dehors. Mais les États ne consentirent à entrer sur ce point dans aucune discussion; ils promirent seulement de prendre en considération « ce dessein quelque peu hardi », afin d'en donner leur avis à la diète prochaine<sup>1</sup>.

Cette diète s'ouvrit à Trèves en 1512, et fut ensuite transférée à Cologne. Les États commencèrent par écarter le plan militaire de Maximilien. En revanche, la réorganisation de l'Empire fondée sur la division des divers territoires en dix cercles se consolida. Déjà, à la diète d'Augsbourg (1500), ce partage avait été fait, et les six cercles suivants organisés : Franconie, Bavière, Souabe, Haut-Rhin, Westphalie et Basse-Saxe<sup>2</sup>. Les domaines impériaux et les terres électORALES allaient maintenant en former quatre autres : la Saxe et le Brandebourg avec leurs maisons princières; les quatre États électifs du Rhin, les pays autrichiens, et enfin ceux de la succession bourguignonne. Ces divisions tracées par Maximilien correspondaient parfaitement à la nature des choses, et il eût été presque impossible de les mieux définir.

Chaque cercle devait être mis en possession d'un pouvoir exécutif composé d'un gouverneur, ayant sous sa direction des conseillers, chargés de veiller au maintien de la paix, à la soumission des fauteurs de troubles et à l'exécution des arrêts portés par la Chambre Impériale. Mais dans les cas graves, là où l'assistance des

<sup>1</sup> Voyez les délibérations de la diète d'Augsbourg dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 807-823.

<sup>2</sup> Ces cercles furent ensuite désignés sous le nom de « six anciens cercles » (*sex pristini circuli*).



pouvoirs locaux serait insuffisante, le gouverneur du cercle devait en appeler à l'Empereur, qui alors réunirait les États du royaume, et prendrait avec eux les mesures nécessaires. Pour la nomination du gouverneur et des conseillers de cercles, l'Empereur eût voulu se réserver un droit de vote ou de sanction; mais les États se hâtèrent de repousser une pareille prétention. Ils rejetèrent également la proposition de Maximilien, qui pour compléter l'organisation militaire, voulait établir au-dessus de tous les gouverneurs de cercles un connétable qui se fût mis sous ses ordres, en cas de guerre avec l'étranger.

Maximilien revint encore sur le conseil aulique qu'il désirait tant former. Ce conseil composé de huit membres, dont quatre nommés par les électeurs, deux par les autres princes et comtes, un par les prélats et un par les villes, devait assister l'Empereur dans le gouvernement, convoquer les diètes conjointement avec lui, maintenir les divers États dans le devoir, conseiller et assister les princes souverains au cas où leurs sujets se montreraient rebelles, enfin accommoder et aplanir tous les différends qui pourraient survenir à l'intérieur.

Ce conseil était d'une importance énorme pour l'Empereur au point de vue du prélèvement de l'impôt d'Empire, sur l'organisation duquel il insistait de nouveau.

Après de longues délibérations, les États consentirent à l'érection du conseil. Le denier commun fut aussi concédé, mais dans une mesure si restreinte que, même loyalement payé, il eût exercé une bien faible action sur les finances de l'Empire. Tandis qu'on avait auparavant compté sur un florin par mille florins de capital, maintenant on se bornait à promettre un florin sur des revenus variant de quatre à dix mille florins; et tandis que précédemment les princes, comtes et seigneurs, avaient consenti à contribuer au denier commun dans la mesure de leurs revenus, ils déclaraient maintenant qu'ils se voyaient forcés de diminuer encore l'impôt cependant si minime qui leur était demandé. Pour couvrir les frais de leur séjour à la diète et organiser chez eux la levée de l'impôt, ils avaient été contraints, disaient-ils, à trop de dépenses. Or, les revenus annuels des électors de Brandebourg et de Würtzbourg montaient alors à 40,000 florins; ceux de Magdebourg, à 50,000; ceux des électors de Saxe et de Trèves, à 60,000; ceux de Mayence et de Wurtemberg, à 80,000; ceux de Bavière, à 100,000; de Cologne, à 110,000<sup>1</sup>. Malgré de si

<sup>1</sup> Voy. la relation de QUINZI, dans le *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* de SCHMIDT, t. II, p. 278.

énormes sommes, les princes ecclésiastiques et temporels assuraient que leurs finances étaient tellement épuisées qu'ils ne pouvaient songer à fournir le moindre argent pour les besoins de l'Empire et le maintien de la paix.

« Anathème aux princes! » dit un pamphlet contemporain, « leur avarice les perd! Ils ne veulent faire aucun sacrifice à l'Empire, à la sécurité du pays, à l'établissement de la justice! Le désordre renaîtra, la révolte relèvera la tête, ils ne pourront plus se maintenir, ils seront engloutis par le torrent! Leurs domaines seront démembrés, et en premier lieu ceux du clergé. Écoutez, princes, ce que je vous prédis! Mais vous faites la sourde oreille! Allez, votre ruine et votre perte sont inévitables! » Pour les chevaliers, ils demandèrent à être exemptés de l'impôt. Ils se proposaient d'y contraindre leurs sujets ou petits vassaux; mais quant à eux, ils attendraient pour s'exécuter que la nécessité fût plus pressante. En vain Maximilien leur représenta qu'avec les faibles ressources mises à sa disposition, il lui serait impossible de subvenir même aux besoins les plus urgents; en vain demanda-t-il qu'on consentit du moins à proclamer l'obligation de l'impôt jusqu'à ce qu'il eût produit un million de florins : les États ne se laissèrent pas entraîner d'un pas au delà de ce qu'ils avaient résolu de faire, et la somme consentie ne fut plus tard qu'imparfaitement perçue, encore moins versée<sup>1</sup>. « Les États », écrivait Trithème en 1513, « ont la vieille habitude de ne donner à l'Empereur que peu ou rien de ce qu'ils lui promettent. Aussi le souverain n'a-t-il en main aucune force; il lui est complètement impossible de protéger le droit et la justice, et de châtier les fauteurs de troubles comme ils le méritent, de sorte que notre situation intérieure est sans aucune sécurité<sup>2</sup>. »

#### TRoubles dans le royaume.

Les « horribles attentats » commis par Götz de Berlichingen et ses compagnons de brigandage, juste au moment où l'Empereur réunissait les États à Trèves pour délibérer avec eux sur la paix publique et le maintien de la justice, prouvent trop évidemment à quel point la situation intérieure offrait, en effet, « peu de sécurité ». « Götz avait des amis jusque parmi les princes, et ceux-ci le voyaient

<sup>1</sup> *Curicuse Nachrichten*, p. 79. — Voy. Jöng, *Deutschland in der Revolutionsperiode*, p. 92.

<sup>2</sup> Les délibérations de Trèves et de Cologne dans la *Frankfurts Reichs-correspondenz*, t. II, p. 844-889. Arrêts et contre-arrêts de la diète dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 136-151.

<sup>3</sup> *De Judaicis*, p. 21.

avec complaisance piller les marchands, incendier les villages. Franz de Sickingen se livrait aux mêmes actes. Il était bien plus puissant que Götz et plus passionné encore que lui pour le pillage. Les ordres de l'Empereur, les menaces de la Chambre Impériale, étaient sans force aucune contre ces hardis violateurs de la paix publique. Tous les bons chrétiens se plaignaient, disant que le droit n'existait plus, que la violence régnait seule à sa place, et que, dans l'avenir, des choses plus déplorables encore étaient à redouter<sup>1</sup>.

Götz de Berlichingen et Franz de Sickingen peuvent être considérés comme les chefs les plus importants de ce parti de la force, qui, mettant à profit l'impuissance du souverain, déclarèrent alors la guerre à toute autorité, d'abord aux temporelles, ensuite aux ecclésiastiques, et firent d'une lutte sans trêve contre l'ordre établi la grande affaire, le but principal de leur vie. Ces deux hommes avaient réellement l'instinct de la destruction; leur caractère était farouche, ils n'aimaient que le désordre et la rapine. Toutes leurs entreprises étaient appuyées sur des droits prétendus, mais ces droits, qu'ils faisaient valoir tantôt pour eux, tantôt pour leurs amis, n'étaient en réalité que des prétextes aux actes de violence les plus audacieux. Le brigandage était pour eux une industrie réglée, et ils s'y livraient comme s'il eût été une vocation légitime, avec hardiesse, ruse, système et méthode<sup>2</sup>.

Götz avait établi sa « juste réputation » par la célèbre guerre privée de Nuremberg, commencée sous les plus futiles prétextes, et

<sup>1</sup> Cité par SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 501.

<sup>2</sup> David STRAUSS (t. II, p. 73) dit qu'il serait absurde de supposer que « ces chevaliers (Franz de Sickingen, Götz de Berlichingen et leurs pareils) aient souvent tiré leurs épées pour la cause des opprimés, et mus par un amour désintéressé de la justice ou de la liberté ». Ils nous semblent avoir été non-seulement cruels, mais encore intéressés, et ne s'être jamais mis en campagne qu'après avoir calculé les profits à faire. Dans leurs guerres privées nous sommes révoltés non-seulement de l'impitoyable dureté avec laquelle ils dépouillent les pauvres gens, incendient et dévastent leurs villages, mais encore du sang-froid de leur attitude. Ils semblent se livrer à un métier dont les rançons et le butin sont le très-légitime résultat. La justice, l'offense supposée, reçue soit par eux, soit par quelque gentilhomme ou ville, etc., ne sont les trois quarts du temps qu'un prétexte pour incendier les paysans de l'un, attaquer et dépouiller les marchands de l'autre. C'est ce qui ressort clairement des aveux naïfs de Götz à Greifen, et Franz de Sickingen, appelé non sans raison un « Götz plus relevé », n'était pas fait d'un autre bois. Sur Götz et ses *Mémoires*, voy. WEGELE, p. 130-156, et postérieurement les articles de Baumgarten, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1879, cah. 1-8. Une liste des endroits de halte et des voies sûres des environs de Bamberg et de Nuremberg, faite avec un soin et un savoir dignes d'un meilleur but et parvenue jusqu'à nous, nous révèle dans les chefs de bande dont nous parlons des connaissances et une exactitude qui seraient honneur à un général moderne d'état-major. (Dans BERLICHINGEN-ROSSACH, *Gesch. des Ritters Götz von Berlichingen und seiner Familie*.) WEGELE, p. 136. Les chevaliers pillards étaient dans l'opinion populaire une sorte de confrérie d'un nouveau genre, organisée pour le mal.



simplement, comme il le disait, « parce qu'il avait eu envie de se mesurer un peu avec ceux de Nuremberg ». Violant brusquement la paix publique, il avait, en mai 1512, surprit près de Forchheim un nombre assez considérable de marchands de Nuremberg, qui, sous l'escorte de l'évêque de Bamberg, revenaient de la foire de Leipzig. Après les avoir dévalisés, il les avait fait enfermer sous bonne garde dans un lieu écarté, et ne leur avait rendu la liberté que sur une promesse de rançon. Götz et son rude et farouche compagnon de brigandage, Hans de Selbitz, avaient fait d'énormes préparatifs pour cette expédition. Une grande partie de la chevalerie de Franconie, les Grumbach, Hutten, Fuchs, Geyer, Habsberg, d'autres encore, y avaient pris part, soit en personne, soit par leurs hommes d'armes, ou bien en recélant et faisant disparaître les victimes. Trois marchands de Saint-Gall, et un Florentin qui pendant le voyage s'était joint à eux<sup>1</sup>, furent dévalisés. Hans von Selbitz pilla et incendia le château et la ville de Vilseck, appartenant à l'évêque et à l'évêché de Bamberg. L'Empereur et la Chambre Impériale lancèrent un arrêt contre le violeur de la paix; mais en dépit du ban prononcé contre lui plusieurs fois, Götz surprit encore, à deux reprises différentes, à Ochsenfurt et à Mergentheim, des marchands de Nuremberg, et deux ans s'écoulèrent avant que lui et ses protecteurs, parmi lesquels se trouvaient le duc de Wurtemberg et l'électeur palatin, eussent subi sous forme d'amende le châtiment mérité. A la guerre privée de Nuremberg, s'en joignit bientôt une autre, celle de « Mayence-Waldeck ». Les bourgs et communes des environs de Mayence situés non loin de Jaxthausen, château de Berlichingen, éprouvèrent la brutale férocité du chevalier à la main de fer. « Je voulus tenter ma chance et voir si je ne pourrais pas me venger un peu », raconte Götz dans ses Mémoires. « En une seule nuit, j'incendiai trois bourgades : Ballenberg, Oberndorf et la métairie de Krautheim, au pied de la montagne sur laquelle s'élève le château. » Il fit prisonnier le comte Philippe de Waldeck, vassal de l'archevêque, qui avait pris parti pour son seigneur, l'emmena fort loin de là, et le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il lui eût compté dix-huit mille florins. Götz racontait encore dans sa vieillesse avec la plus vive satisfaction plusieurs particularités de cette belle aventure. « Un jour », disait-il, « comme j'étais sur le point d'attaquer, j'aperçus une troupe de loups fondant sur un troupeau de moutons; cet incident me parut d'un heureux augure. Nous allions commencer le combat; un berger se trouvait tout près de nous, gardant ses moutons, lorsque, comme pour nous donner le signal, cinq loups se jettent en même temps sur le troupeau; je le vis et le

<sup>1</sup> WEGELE, *Die Nürnberger Fehde, nach archivalischen Quellen dargestellt*, p. 143-152.



remarquai volontiers; je leur souhaitai bonne réussite et à nous aussi, leur disant : « Bonne chance, chers compagnons! Bon succès à vous, « en tous lieux! » Je regardais comme un fort bon signe que nous eussions commencé l'attaque ensemble! » « Pendant environ soixante ans », dit-il avec orgueil dans ses Mémoires, « j'ai soutenu à la pointe de mon épée des guerres privées, des rixes, des querelles; j'ai été compagnon du bonheur et de la victoire. Malheureusement, il est arrivé aussi bien des fois que d'excellents coups ont été manqués par suite de la paresse et de la négligence de mes hommes, et surtout parce que mes camarades pillaient et rançonnaient en temps inopportun, gâtant ainsi toute l'affaire <sup>1</sup>! »

Franz de Sickingen, surnommé dans les dernières années de sa vie le Ziska allemand, était l'ami, l'associé de Götze. Il était encore plus redoutable que lui. Il professait un mépris déclaré pour toutes les lois de l'Empire. Son père, Schwicker de Sickingen, maréchal de l'électeur palatin du Rhin, avait acquis, au service de son maître, ou par des guerres privées et des héritages, des domaines considérables, dont les deux châteaux d'Ebernbourg, près de Kreutznach, et de Landstuhl, près de Kaiserslautern, étaient les centres les plus importants. Un jour, à Cologne, le poignard qu'il portait à sa ceinture, au mépris des ordonnances qui défendaient de porter des armes dans l'enceinte de la ville, lui fut enlevé. Il entra à ce sujet dans une si violente fureur qu'il résolut, aidé de ses compagnons, de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Heureusement, ce crime vint à la connaissance du conseil avant d'avoir pu être exécuté <sup>2</sup>. Franz était le digne fils d'un tel père. Sa réputation d'audacieux chef de brigands s'était faite en 1515, durant la guerre privée qu'il avait entreprise contre Worms. Un notaire chassé de la ville et dont les biens avaient été confisqués, était entré à son service, et lui avait cédé quelques quittances sur des bourgeois de Worms. Sickingen en exigea le remboursement devant le conseil de la cité, qui refusa de faire droit à ses injustes réclamations, mais s'offrit à discuter l'affaire en justice. La question fut apportée devant la Chambre Impériale, dont le siège était alors à Worms. La Chambre traita l'affaire comme une question de droit, et défendit au chevalier, sous peine de bannissement, de rien entreprendre contre Worms. « Mais, sans se soucier en rien de la paix publique ou de la justice », Sickingen courut aux armes, et avant même d'avoir lancé un défi à la ville, attaqua audacieusement, dans les environs d'Oppenheim, trente voyageurs de Worms qui se rendaient à la foire de Francfort, et parmi lesquels se trouvait un ancien bourgmestre et plusieurs conseillers. Il les dépouilla de tout ce qu'ils

<sup>1</sup> *Lebensbeschreibung*, p. 81, 119, 169, 172, 181.

<sup>2</sup> Voy. ULMANN, *Sickingen*, p. 6-7.

possédaient, fit subir lui-même la torture au bourgmestre, et à force de mauvais traitements et de menaces, contraignit les prisonniers à lui livrer de fortes rançons. Alors seulement, il envoya à la ville sa lettre de défi. L'Empereur et la Chambre Impériale le condamnèrent au ban et le mirent hors la loi. Mais il trouva un refuge chez ses compagnons de rapine, Götz de Berlichingen, Hartmut de Cronberg et autres, enrôla, avec l'argent du butin, une troupe de malfaiteurs avides de pillage, dévasta les environs de Worms, fit couper toutes les issues de la ville, détourna les eaux, détruisit les chemins, abattit les ponts, et eut même l'audace de signifier à la Chambre Impériale l'ordre d'avoir à transférer son siège ailleurs. « Autrement », disait-il, « il ne pouvait plus répondre de sa sécurité! » Son ami et associé, Philippe Schluchterer von Erffenstein, commettait au même moment les plus effroyables forfaits à Metz, pillant les convois de marchandises, enlevant les bestiaux du territoire de la ville, mettant à feu et à sang tous les villages d'alentour. Schluchterer et ses compagnons furent condamnés au ban et mis hors la loi; mais cette mesure resta absolument impuissante.

C'est à un pareil état de choses que la nouvelle division géographique de l'Empire était chargée de remédier. L'Empereur, à Landau, appela les États du Haut-Rhin à une délibération sérieuse sur les moyens de venir à bout de Sickingen, et de délivrer Worms. Mais ceux-ci déclarèrent que l'entreprise était au-dessus de leurs forces, et que, contre Sickingen, il faudrait en appeler à l'Empire tout entier. Alors Maximilien convoqua les États de tous les cercles impériaux, espérant trouver, grâce à leur assistance, le moyen de soumettre le perturbateur de la paix publique; mais cette assemblée refusa tout secours, et pendant tout ce temps Sickingen continuait à faire pleuvoir sans relâche sur les habitants de Worms toutes les calamités possibles, dépouillant, massacrant les bourgeois qui tombaient entre ses mains (1515-1517). Les États ne voulurent rien faire pour la ville libre; l'Empereur seul envoya à son secours quelques centaines de cavaliers allemands et bourguignons, ordonnant en même temps au maréchal de la basse Alsace de faire des armements considérables.

Pendant que Worms était ainsi la proie de ces hardis brigands, Sickingen, de son côté, se faisait redouter comme chef de bande. Devenu l'auxiliaire du comte de Geroldsseck, il dévastait et incendiait les possessions du duc de Lorraine, avec mille chevaux et quelques bandes de lansquenets. Mais, peu de temps après, le duc lui ayant fait offrir une pension, il entra à son service. Cette campagne contre un prince d'empire fonda son renom militaire en Allemagne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ULMANN, *Sickingen*, 24, 51, 94.

Par l'intermédiaire du comte Robert de la Marck, surnommé le « Sanglier des Ardennes », Sickingen entra en négociations avec la France, et François I<sup>er</sup>, qui dès lors nourrissait l'espoir de devenir un jour empereur, prit à sa solde le chevalier banni. Pour un revenu annuel de plusieurs milliers de francs, Sickingen promit de défendre le roi de France contre « tous ses ennemis »<sup>1</sup> (par conséquent, contre Maximilien). Aidé de la chevalerie allemande, il se faisait fort, disait-il, de placer la couronne impériale sur la tête du souverain français. « Mon dessein », disait-il à un confident du Roi, « est de fortifier le parti de votre maître parmi la noblesse allemande. Il ne peut attendre de secours vraiment utiles que de simples chevaliers comme moi; s'il s'adresse aux princes souverains, et surtout aux électeurs, il sera infailliblement déçu; ils prendront volontiers son argent, mais ne feront que ce que bon leur semblera; au lieu qu'il apprendra avant peu de quelle utilité je lui puis être! » Il ne rougissait point de soutenir en face à François I<sup>er</sup> qu'il n'était persécuté par l'Empereur qu'à cause de son dévouement pour la France.

Les intrigues formées contre l'Empire gagnaient tous les jours du terrain. Ulrich, « duc et bourreau du Wurtemberg », était l'allié de Sickingen, et secondait les vues du roi de France avec une extraordinaire activité. François I<sup>er</sup> disait au délégué du Wurtemberg, Ebrard de Reischach : « Je n'abandonnerai ni le duc Ulrich ni Sickingen dans leur lutte contre l'Empereur. J'engagerai le duc de Gueldre, le comte de la Marck, d'autres de mes alliés, à fournir un secours important à Sickingen et à ses amis, et de cette manière l'Empereur aura pour quelque temps de l'occupation! »

L'insolence et l'amour de la rapine prirent bientôt chez Sickingen des proportions inouïes. En mars 1517, il surprit, dans les environs de Mayence, sept voitures chargées de marchandises appartenant à des marchands d'Augsbourg, de Nuremberg, de Ravensbourg, de Kempten, d'Isny et de Leutkirch; elles faisaient route pour la foire de Francfort. Il se saisit de tous les ballots, et les transporta sans obstacle à travers le Palatinat, jusqu'au château d'Ebernbourg. Au mois de mai de la même année, il marcha contre Lindau avec quatre cents cavaliers et quelques hommes d'armes, fit emmener par ses hommes les troupeaux du territoire de la ville et de quelques villages environnants, et pilla plusieurs églises. Lindau l'avait offensé, disait-il; là avait été convoquée l'assemblée des États du cercle rhénan, qui avait prononcé contre lui la peine du ban.

En présence du péril toujours croissant de l'Empire et de l'insé-

<sup>1</sup> La maison de la Marck exceptée.

<sup>2</sup> *Mémoires de Fleuranges, Collect. univers.*, t. XVI, p. 317-320.

<sup>3</sup> Voy. ce document dans ULMANN, p. 66, 72-73.



curité toujours plus grande du pays, Maximilien convoqua les États à Mayence dans le but spécial de pourvoir au châtimeut de Sickingen et d'Ulrich de Wurtemberg (30 juin 1517). Pour étouffer la révolte, il réclamait un secours important destiné à protéger efficacement les citoyens; il était urgent d'agir avec vigueur : un homme sur cinquante devait s'enrôler pour la défense générale. Mais la diète se récria vivement sur cette proposition, et la déclara impraticable et dangereuse. « Hélas ! » écrivait le délégué de Francfort, Philippe Furstemberg (11 juillet 1517), « personne ne songe aux malheurs, aux violences et aux injustices qui vont fondre sur nous d'un jour à l'autre, si Dieu ne nous protège ! » « En somme », disait-il une autre fois après avoir énuméré les innombrables griefs des représentants des villes et autres victimes des chevaliers brigands, « on n'entend ici que plaintes et lamentations; on ne voit que des calamités, et pour les éviter ou les prévoir, personne ne s'avise d'un expédient. Daigne le Tout-Puissant nous faire promptement sentir les effets de sa miséricorde ! » Les princes assurèrent les envoyés des villes qu'ils avaient une sincère compassion de leurs peines et prenaient vivement à cœur leurs intérêts. « Mais », ajoutaient-ils, « en présence des événements prompts et inattendus qui viennent de se produire, il nous est impossible de songer à aviser ou à agir. » A la demande pressante des conseillers de l'Empereur, réclamant le prompt recrutement d'une armée, ils répondirent qu'ils espéraient en Dieu; qu'ils avaient pleine confiance dans la pénétration, l'intelligence et la générosité de Maximilien, grâce auxquelles un tel vote et un tel secours ne seraient jamais nécessaires. L'appauvrissement de la nation, causé par la disette, la grêle, l'enchérissement des denrées, la rigueur de l'hiver et autres circonstances désastreuses, ne permettait pas de réclamer, encore moins d'obtenir, les secours demandés.

Cependant, « pour faire quelque chose », ils instituèrent un comité chargé d'examiner « les angoisses, maux, nécessités, révoltes, troubles et pertes du Saint-Empire germanique ». Ce comité s'acquitta de sa mission, et présenta un rapport énumérant beaucoup de plaintes, contenant « beaucoup de belles paroles sur la nation allemande », mais extrêmement peu de vues pratiques sur la manière de rendre la paix au pays et d'y faire reflourir la justice et la sécurité. L'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, donna aux auteurs des « belles paroles sur la nation allemande » une petite cassette avec son portrait. Mais on n'alla pas au delà <sup>1</sup>.

A la diète d'Augsbourg (1518), l'Empereur rappela ce rapport aux États, revint sur les délibérations de Mayence et sur les discus-

<sup>1</sup> Sur la diète de Mayence, voy. les manuscrits de la *Frankfurts Reichs-correspondenz*, t. II, p. 905-953, et la note I, p. 955.



sions qu'il avait eues avec ses conseillers et avec le comité nommé par la diète. Là-dessus le conseil de l'assemblée se répandit en vaines lamentations, en souhaits, en phrases. Les conseillers de l'Empereur, au contraire, analysèrent les griefs exposés à un point de vue pratique, proposèrent d'y remédier en leur appliquant les lois existantes, rappelèrent les promesses de réforme antérieures, et soumirent à l'examen de la diète cinquante-trois articles nettement formulés, assurant que sans rencontrer de difficultés insurmontables, on pouvait améliorer l'état des choses. Ils réclamaient une réforme radicale dans la justice exécutive et surtout la proclamation immédiate d'une loi d'Empire touchant la réorganisation de la justice criminelle, loi déjà projetée en 1498 par les États de Fribourg. Mais la diète d'Augsbourg fut tout aussi stérile que les autres. Fidèles à leurs anciens usages, les princes firent valoir avec un égoïsme mesquin leurs intérêts particuliers, se perdirent en débats inutiles sur l'entretien de la Chambre Impériale, soucieux avant tout de ne point participer aux dépenses qu'elle nécessitait<sup>1</sup>, et ne firent, en un mot, qu'entraver tout résultat pratique. Aussi les délégués de Francfort donnent-ils à ce sujet libre cours à leur mécontentement. « Plaise à Dieu », écrivent-ils, le 10 juillet 1518, au conseil de Francfort, « que la volonté de Sa Majesté fût exécutée! Nous sommes persuadés que cela remédierait à nos affaires. » « Mais », ajoutent-ils tristement quinze jours après, « tout marche avec une lenteur désespérante. Tout semble fait pour irriter à plaisir; nous sommes ici pour n'y rien faire. » « Le comité nommé par les États pour délibérer sur la paix et le droit n'aboutit à rien; aucune idée pratique n'est encore sortie de tant de délibérations. On n'a rien décidé, on a encore moins agi. L'erreur abonde. » « Aucune mesure sérieuse n'a été prise au sujet de la Chambre Impériale; d'ailleurs, on ne trouve nulle part les ressources nécessaires à son entretien; personne ne veut être imposé davantage, de sorte qu'on ne peut compter, pour y siéger, sur des gens instruits, loyaux et intelligents. » Trois jours plus tard ils écrivent<sup>2</sup>: « Nous craignons fort que la diète ne se termine promptement sans avoir rien fait de bon, car les princes électeurs, malgré tous les efforts de Sa Majesté, montrent le plus grand désir de se disperser. »

Il ne fut remédié à aucun des nombreux abus dont on avait, de tous les points de l'Allemagne, porté la connaissance à la diète<sup>3</sup>. Et pourtant, pendant que l'on perdait ainsi le temps en paroles oiseuses,

<sup>1</sup> Voyez GUTERBOCK, p. 16-30.

<sup>2</sup> 20 août.

<sup>3</sup> Voyez les lettres et les délibérations de la diète d'Augsbourg dans la *Frankfurts Reichsrespondenz*, t. II, p. 963-998.

de nouveaux attentats de Sickingen, de nouvelles ruptures impunies de la paix publique et de tout droit, jetaient l'Empire dans l'angoisse et dans l'épouvante.

L'Empereur avait été contraint de conclure une sorte de paix avec Sickingen (1517); un revenu annuel lui avait été garanti. Désireux avant tout d'ôter à la France l'appui de l'audacieux chef de bandes<sup>1</sup>, Maximilien avait obtenu de lui la promesse que désormais il servirait fidèlement l'Empereur et l'aiderait à mettre à la raison Ulrich de Wurtemberg, traître à la nation et oppresseur du peuple. Mais une vie sans brigandages et sans guerres privées était absolument intolérable pour Sickingen. Aussi, au mois d'août 1518, saisit-il avec bonheur l'occasion d'entrer au service du prince banni Philippe Schluchterer d'Erffenstein, qui se proposait d'attaquer la ville libre de Metz. Avec une armée de deux mille cavaliers et de sept à huit mille hommes de pied, il se jeta dans le territoire de la ville. Les nuages de fumée des bourgades incendiées indiquaient la marche des bandits, dont le nombre augmentait tous les jours. Ils arrivèrent bientôt devant les murs de Metz, et déjà se disposaient à assiéger la ville, lorsque les bourgeois, dans leur extrême détresse, se résignèrent à acheter leur délivrance pour une somme de plus de vingt-cinq mille florins.

Devenu plus puissant encore et plus audacieux, constamment heureux dans ses entreprises, Sickingen résolut de faire sentir à la caste détestée des princes d'Empire une puissance à laquelle rien n'avait résisté jusque-là. « Il montrerait aux princes », disait-il, « dans quelle mesure il pouvait être utile à ses amis et redoutable à ses ennemis! » Tandis qu'il était encore devant Metz, il profita de la mauvaise situation où se trouvaient les possessions du landgrave de Hesse, et résolut de se livrer dans ce malheureux pays à un brigandage grandiose. Il est probable que c'est en préméditant ce hardi coup de main qu'il avait enrôlé sa nombreuse bande. Le 8 septembre, il jeta son défi au landgrave Philippe, prince rebelle à l'Empire, et pénétra dans ses États en y portant l'incendie et le pillage. Dès le 16 septembre, à l'aide de sa forte artillerie et de trois canons de siège, il commença le bombardement de Darmstadt. Götz de Berlichingen était au nombre de ses alliés. Philippe, qui n'était nullement préparé à une attaque aussi imprévue, et dont les gentilshommes étaient pour la plupart de connivence avec l'ennemi, se vit contraint, pour prévenir la ruine complète

<sup>1</sup> Voyez LE GLAY, *Négociations*, t. II, p. 207. • Messire Francisque avait renoncé à sa pension de France au désir de l'Empereur. • • La preuve la plus claire de la faiblesse du pouvoir exécutif •, dit avec raison Cochlæus, • c'est que Maximilien ait été contraint de pactiser avec d'aussi violents fauteurs de troubles que Sickingen et ses amis, fermant les yeux sur les crimes commis, afin d'éviter autant que possible des forfaits encore plus épouvantables. •

des habitants, d'acheter la paix. Le traité fut signé le 23 septembre, le même jour, précisément, où les ordonnances impériales avaient cru remédier par la voie de la justice au fléau des guerres privées, en menaçant les rebelles de la peine du ban. La Hesse, outre d'autres contributions onéreuses, dut en passer par tout ce que Sickingen voulut, et lui compta d'abord trente-cinq mille florins. Le pays perdit à cette odieuse spoliation environ quatre-vingt-dix mille florins. On évalue à trois cent mille florins d'or au moins (presque un million et demi<sup>1</sup>) les pertes totales de la population.

Ce vol à main armée qu'il avait fallu plusieurs semaines pour accomplir, dépassa, par conséquent, d'un demi-million la somme que Maximilien demandait inutilement à tout l'Empire comme impôt général pour le maintien de la paix et de la justice; encore ne réclamait-il pas cette somme en une fois, mais en plusieurs années consécutives.

Les espérances conçues par le peuple et par Maximilien au commencement de son règne, ne s'étaient pas réalisées. La situation de l'Empire restait la même. Vers la fin de sa vie, l'Empereur répétait souvent avec douleur : « Il n'y a plus de joie pour moi sur la terre! Pauvre Allemagne!<sup>2</sup> »

Les historiens contemporains, à même d'observer de près les personnes et les choses, et qui avaient assisté au développement des faits, n'hésitent point à rejeter sur les princes la responsabilité d'une déception si cruelle. Aucun d'eux n'accuse l'Empereur; aucun d'eux ne cherche à défendre la politique personnelle et étroite des princes et des cités. Beaucoup, au contraire, regrettent que Maximilien n'ait pas assez énergiquement sévi contre l'hydre princière, si fatale à l'Empire, et que, s'appuyant sur les classes inférieures, il n'ait pas tenté avec plus de hardiesse une réforme radicale. Trithème nous semble avoir porté sur cette question un jugement très-juste (1513). « L'Empereur », disait-il, « est devenu impuissant. Or les princes veulent qu'il consente à cette impuissance, qu'il leur laisse la liberté de tout diriger, et ne règne que selon leur bon plaisir. Ce qu'ils lui accordent par leurs votes, ils le lui refusent par leurs actes. Ils ont accaparé presque tous les revenus impériaux que Maximilien possédait autrefois. Les douanes, jadis source féconde et certaine de revenus pour

<sup>1</sup> Somme énorme; d'après la valeur actuelle de l'argent, elle peut être évaluée à vingt millions de marks au moins. Sur l'expédition de Sickingen contre Metz et la Hesse, voyez ULMANN, p. 94-119.

<sup>2</sup> Rapporte Cochlæus.



le souverain, sont maintenant presque entièrement entre leurs mains où à la libre disposition des conseils urbains. Les efforts de Maximilien pour restaurer l'ancien ordre de choses ont constamment échoué contre l'avidité, l'étroite personnalité des princes souverains et des villes<sup>1</sup>. On exige tout de l'Empereur : la paix, la justice, la sécurité; on l'accuse, on le décrie aux yeux du peuple, parce que les troubles vont sans cesse en croissant et que les attaques à main armée se multiplient tous les jours d'une manière effrayante. Mais on ne se demande jamais avec quelles ressources, par quels moyens l'Empereur pourrait remédier à ces désordres. Beaucoup se plaignent avec raison de la trop grande indulgence de Maximilien, défaut particulier à la race autrichienne<sup>2</sup>, mais personne ne peut l'accuser équitablement de négligence. Quel souverain, depuis des siècles, s'était plus dévoué à l'Empire? Qui a cherché avec autant d'intelligence à lui rendre la force et l'unité? Qui a puisé dans ses propres trésors avec plus de générosité? Il est triste d'avoir à constater l'inutilité de tant d'efforts! Un jugement sévère atteindra un jour ceux à qui doit être imputé l'ébranlement profond de l'Empire, et l'audace des fauteurs de trouble. Les princes, uniquement occupés de leurs querelles personnelles, laissent les exploiters du peuple (voleurs de grand chemin et voleurs secrets, usuriers, accapareurs encore plus haïssables) se conduire comme si, dans l'Empire, nul n'avait souci du bien public, et comme si leur manière d'agir pouvait jamais être justifiée!<sup>3</sup> »

Le triste spectacle que vient de nous offrir la conduite des princes et des électeurs pendant le règne de Maximilien, se complète, et, d'une certaine manière, s'explique par la conduite que nous allons leur voir tenir au moment de l'élection d'un nouvel empereur. Leur égoïsme, leur manque total de patriotisme, le trafic de suffrages et de promesses auxquels ils se livrèrent vont nous être révélés sous un

<sup>1</sup> L'Avénin déplore de même la triste situation de l'Empereur, qui se voit dépouillé des taxes et des revenus jadis attribués au souverain. « Tous les revenus impériaux », dit-il, « ont été accaparés par les évêques, les princes, les comtes et seigneurs. Lorsque ceux-ci sont offensés par quelqu'un, ils appellent immédiatement l'Empereur à leur secours; Maximilien doit les défendre à ses risques et périls. Mais à moins qu'ils ne soient payés fort cher, et quel que soit le danger commun, eux-mêmes ne font jamais rien ni pour l'Empereur, ni pour le pays. » *Annal. Boiorum*, lib. IV, p. 366. — Voyez FALKE, *Gesch. des deutschen Zollwesens*, p. 54-58 (Leipzig, 1869), *lib.*

<sup>2</sup> Henri Bebel, dans le discours qu'il prononça en 1501 au château d'Innsbruck en présence de l'Empereur, blâme habilement la trop grande indulgence de Maximilien. Voyez MÜLLER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 78-79. Reuchlin, dans une lettre adressée à Questenberg, dépeint Maximilien comme étant « rebus in omnibus lentus et cunctabundus ». Il souhaitait que l'Allemagne eût un souverain « acrior et agilior ». BÖCKING, *Ul. Hutteni Opp.* I, p. 459.

<sup>3</sup> *De Judæis*, p. 21<sup>b</sup>.



tel jour, et présentent de si honteuses preuves de leur vénalité, qu'en résumant l'histoire de cette période malheureuse, nous pourrions nous convaincre aisément que d'une caste aussi avilie il était impossible d'attendre aucun résultat heureux pour les intérêts de l'Empereur, pour la patrie et pour le bien public.

## CHAPITRE IV

### ATTITUDE DES PRINCES DANS LA QUESTION ÉLECTIVE.

Dès le commencement de son règne, l'effroi le plus grand de Maximilien, l'idée qui lui avait été le plus antipathique, c'était de voir la royauté française s'emparer du trône impérial, et ravir à la nation allemande « l'honneur et la gloire de porter la suprême couronne de la chrétienté, honneur qui lui appartenait depuis tant de siècles. » La crainte de voir François I<sup>er</sup> lui succéder avait même été jusqu'à lui suggérer l'idée d'abdiquer, d'adopter le roi d'Angleterre, Henri VIII, de lui donner l'investiture du duché de Milan, et de lui assurer la succession de l'Empire<sup>1</sup>. Pendant les dernières années de sa vie, il eut l'amère douleur de voir les princes d'Allemagne aller au-devant des désirs du roi de France; mais ce qui lui fut le plus sensible, c'est que nulle famille princière ne se montra aussi zélée pour l'élection de François I<sup>er</sup> que cette même maison des Hohenzollern, qu'entre toutes les autres l'Empereur avait comblée de bienfaits. En effet, Maximilien avait confirmé au prince électeur de Brandebourg, Joachim I<sup>er</sup>, la tutelle expectative de la Poméranie et du Schleswig-Holstein; il avait accordé au prince de Hohenzollern, Albert (de la ligne franconienne), la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique; il s'était employé avec succès pour obtenir l'électorat de Mayence au prince Albert, frère de Joachim, et déjà évêque d'Halberstadt et archevêque de Magdebourg; grâce à lui, ce même Albert avait été promu au rang de primat d'Allemagne. C'était encore à Maximilien qu'il avait dû son élévation au cardinalat<sup>2</sup>. Par tant de faveurs et de services, l'Empereur avait espéré attacher étroitement les Hohenzollern à la maison souveraine d'Habsbourg.

Cependant, le 26 juin 1517, le prince Joachim, par l'entremise de ses ambassadeurs, conclut avec François I<sup>er</sup>, auquel il donne le titre de duc de Milan, une convention par laquelle une princesse française, sœur de la reine de France, est promise en mariage à l'électeur de Bran-

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voyez HÖFLER, *Carl's V Wahl*, p. 1-28.

<sup>2</sup> Voy. WALTZ, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 215, note 4.

debourg, avec un douaire de 150,000 thalers et un revenu annuel de 4,000 livres. Pour une annuité de 8,000 livres, l'électeur s'engage, en cas de guerre, à fournir au roi de France des cavaliers et des hommes d'armes. Dans un nouvel acte, confirmant le premier (17 août), Joachim promet à François I<sup>er</sup>, « dont la gloire et l'humanité sont célèbres en tout l'Empire », de l'aider de tout son pouvoir dans l'élection impériale qui doit suivre la mort de Maximilien. « Pour la gloire de Dieu et le bien de l'Empire », il s'engage à lui donner son suffrage<sup>1</sup>. Peu de semaines après, le frère de Joachim, Albert, envoie un agent secret à la cour de France, lui donne plein pouvoir de conclure une alliance solide avec François I<sup>er</sup>, « et de terminer avec lui certaines autres affaires<sup>2</sup> ». Cet agent n'était autre qu'Ulrich de Hutten, que ses contemporains ont cependant appelé le « véritable chevalier allemand ». Muni des instructions d'Albert, Hutten ourdit en secret une trame perfide contre l'Allemagne; mais en public, il a l'hypocrisie de s'indigner à l'idée seule d'une alliance avec la France, et fait parade de son attachement pour l'Empereur. « Depuis plus de trente ans », dit-il dans la lettre circulaire sur Maximilien qu'il adresse aux princes allemands (1518), « l'Empereur supporte les charges du royaume avec les seuls revenus de ses possessions héréditaires; il n'a de repos ni jour ni nuit; et lorsque, comme cela est de son devoir, il châtie quelque coupable, nous crions à l'oppression, et nous nous plaignons de notre servitude! Avouons-le, ce que nous appelons liberté n'est que le droit de rester totalement indifférents aux intérêts de l'Empire, de ne fournir à l'Empereur aucune assistance et de commettre impunément les actes les plus répréhensibles! Plusieurs, non les princes, il est vrai, mais seulement leurs conseillers, caressent le projet, au cas où Maximilien viendrait à mourir, de faire passer la couronne à un étranger. C'est un dessein honteux, antipatriotique, un acte de haute trahison! Comme si le sang princier était épuisé en Allemagne<sup>3</sup>! » Celui qui parlait ainsi venait de faire remettre au roi de France une promesse écrite, par laquelle il s'engageait à voter pour lui. Au même moment, il était récompensé par un présent « des belles paroles qu'il avait prononcées sur le peuple allemand et la patrie ».

<sup>1</sup> MIGNET, p. 215-216. — RÖSLER, p. 27. — HÖFLER, *Carl's V Wahl*, p. 83-84.

<sup>2</sup> Le 20 septembre 1517, Albert donne ses pleins pouvoirs à Hutten auprès de François I<sup>er</sup> : « Nostro nomine pangendi fœderis causa, et quorundam aliorum negotiorum, que illi preterea ibidem peragenda, finienda, concludenda, ac in conventionem et concordiam perducenda commisimus. » Tiré des archives de Paris, BŒCKING, *Ulr. Hutteni Opp.* V, p. 507-508. — MIGNET, p. 216. Il est à remarquer que le biographe et panégyriste de Hutten, David Strauss, parle du voyage de son héros à Paris, sans en dire les motifs.

<sup>3</sup> STRAUSS, t. I, p. 300-301.

Mais les Hohenzollern n'étaient pas les seuls alliés secrets de la France. François I<sup>er</sup> négociait en secret avec l'électeur Richard de Trèves. L'électeur palatin, Louis, lui avait aussi promis de travailler activement pour ses intérêts, et en échange de cette promesse, avait reçu une pension de 1,200 livres, avec l'assurance de rentrer en possession de certains domaines que la guerre de succession bavaroise avait fait perdre au Palatinat<sup>1</sup>.

En dehors des princes que nous venons de nommer, François I<sup>er</sup>, dès le printemps de 1518, avait su attirer à son parti les ducs de Lorraine, de Julich-Clèves-Berg, de Holstein et de Brunswick. Beaucoup de comtes et de seigneurs étaient secrètement entrés dans ses vues en échange de pensions annuelles<sup>2</sup>. Plein d'une joyeuse espérance, il envoya son ambassadeur à la diète d'Augsbourg; mais là, il dut probablement se souvenir de l'avertissement autrefois donné par Sickingen, et put se convaincre par lui-même qu'attendre des princes quelque loyauté, c'était chimère. En juillet 1518, Joachim de Brandebourg lui avait cependant renouvelé ses protestations de dévouement; mais à Augsbourg, les choses changèrent de face<sup>3</sup>.

Depuis longtemps attentif aux menées secrètes des Français en Allemagne, Maximilien, ayant renoncé à abdiquer en faveur de Henri VIII, ne songeait plus qu'à assurer la couronne impériale à son petit-fils Charles<sup>4</sup>. Celui-ci, qui n'avait que six ans à la mort de son père, Philippe, fils unique de Maximilien (1506), avait hérité des Pays-Bas en 1414, et en avait dès lors pris le gouvernement. Deux ans après, la mort de son grand-père maternel, Ferdinand, l'avait mis en possession de la couronne d'Espagne, et des pays italiens qui en dépendaient alors. Les domaines héréditaires autrichiens devaient lui revenir après la mort de Maximilien. La couronne impériale, s'il réussissait à l'obtenir, devait donc mettre le comble à la fortune de la maison de Habsbourg, et détruire la prépondérance de la France en Europe.

Les choses, par rapport à ce grand projet, semblaient prendre un heureux aspect. « L'argent, l'argent en proportion toujours plus grande envoyé par Charles, faisait le mieux du monde l'affaire de l'élection<sup>5</sup>. » Le 16 août 1518, Joachim de Brandebourg explique

<sup>1</sup> MIGNET, p. 216.

<sup>2</sup> Mignet en donne la liste, p. 217.

<sup>3</sup> DROYSEN, 2<sup>b</sup>, 71.

<sup>4</sup> *Réédition des grandes pratiques de France pour l'Empire*. Voy. la lettre de Maximilien à Charles datée du 24 mai 1518, dans MONE, *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, p. 14 (1836).

<sup>5</sup> Le 24 mai 1518, Maximilien recommande à son petit-fils, au sujet de l'élection, la tactique qui lui avait autrefois été utile à lui-même : « Pour gagner les gens il fault mettre beaucoup en aventure et déboursier argent avant le cop. » *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, p. 14, 5<sup>e</sup> année (1836).



à l'ambassadeur français que la cause de son maître est sans espoir, « Charles ayant déjà cinq voix (parmi lesquelles était la sienne propre) contre deux ». « Cependant », ajoute-t-il, « avec de l'argent on pourrait peut-être encore regagner l'archevêque de Mayence et les autres princes électeurs<sup>1</sup>. » Mais l'argent n'arriva pas à temps, et Maximilien acheva de traiter avec Joachim. L'Empereur offrait en mariage à l'électeur de Brandebourg sa petite-fille Catherine, avec un apport de 500,000 florins « en douaire et bijoux ». Joachim en reçut la quatrième partie en argent comptant; de plus, pour les frais de son séjour à la diète, il toucha 6,700 florins. « Le margrave Joachim », écrit Maximilien dans une dépêche adressée le 27 octobre en Espagne, « couste beaucoup à gagner; toutefois son avarice est avantageuse au seigneur roi (Charles), car par elle il parvient à son désir<sup>2</sup>. »

Maximilien offrit ensuite à l'électeur Albert de Mayence comme riche « pot-de-vin » une somme de 52,000 florins et, de plus, la promesse d'une pension de 8,000 florins d'or. On promettait de plus à Albert un bon évêché en Castille. Le prince électeur de Cologne, Hermann de Wied, vendit sa voix à meilleur marché : 20,000 florins et une pension de 6,000 florins suffirent à le contenter; seulement, il réclama des présents et des pensions pour ses chanceliers et conseillers. On s'assura la voix du comte palatin, Louis, par des moyens semblables. Quant à la Bohême, le roi de Pologne, Sigismond, en sa qualité de cotuteur du roi mineur Louis de Bohême, fit dire à l'Empereur par ses délégués que son choix se porterait sur Charles<sup>3</sup>.

Seuls, les princes électeurs Richard de Trèves et Frédéric de Saxe ne voulurent entrer dans aucune négociation et ne se laissèrent tenter par aucune promesse<sup>4</sup>. Le premier était secrètement engagé envers la France; le second, fidèle à la prescription de la Bulle d'or, entendait réserver la liberté de son choix jusqu'au jour de l'élection. L'Empereur ressentit douloureusement la réserve de Frédéric; mais, en même temps, il sut en honorer les motifs, et l'en fit complimenter et féliciter. « Car », disait-il, « c'était là se conduire en loyal électeur<sup>5</sup>! » Il se flattait néanmoins qu'au moment de l'élection, Frédéric donnerait des preuves de son ancien attachement pour la maison de Habsbourg. Le 27 août, les électeurs de Mayence, de Cologne, du Palatinat et du Brandebourg, ainsi que les ambassadeurs de Bohême, signèrent

<sup>1</sup> Voy. MIGNET, p. 228. « On pourrait regagner l'archevêque de Mayence et les autres électeurs à force d'argent. »

<sup>2</sup> LE GLAY, *Négociations*, t. II, p. 172.

<sup>3</sup> HÖFLER, p. 26-42. — ROESLER, p. 43-46.

<sup>4</sup> La Saxe devait recevoir seize mille florins d'or, Trèves vingt mille. LE GLAY, t. II, p. 173.

<sup>5</sup> SPALATIN, *Nachlass von Neudecker und Preller*, p. 50-51.

leurs engagements; Maximilien de son côté, au nom de son petit-fils, confirma toutes leurs libertés et privilèges, et leur prodigua ses promesses et ses offres de service<sup>1</sup>, s'engageant à les prendre sous sa protection dans le cas où ils seraient inquiétés à cause de leur détermination soit par le Pape, soit par la France. On crut tout terminé à la satisfaction générale. En janvier 1519, à la diète de Francfort, l'affaire de l'élection semblait devoir être entièrement assurée.

Mais François I<sup>er</sup>, renseigné par le Brandebourg et Trèves sur les agissements d'Augsbourg, n'était nullement d'humeur à renoncer à ses prétentions. Il était bien résolu, comme il l'écrivait au nonce du Pape le 20 octobre 1518, à mettre tout en œuvre pour entraver l'élection de Charles; « il corrompait les électeurs, et viendrait à bout, à force d'argent et de promesses, de les rendre infidèles aux engagements d'Augsbourg ». La mère du Roi se plaignait amèrement du peu de loyauté des princes allemands<sup>2</sup>.

Comme le royaume de Naples appartenait à la couronne d'Espagne, et, selon l'ancien droit, étant fief papal, ne pouvait être réuni à l'Empire, Léon X n'était pas favorable à l'élection de Charles, et en novembre 1518, il proposa au roi de France d'agir de concert avec lui pour l'élection du prince Frédéric de Saxe. François fit semblant d'entrer dans ce projet; il assura au Pape que, de son côté, il avait renoncé à la couronne impériale; mais en même temps il appelait en secret les Vénitiens à un armement général, dans le cas où, pour soutenir son élection, il serait nécessaire d'avoir recours aux armes<sup>3</sup>. En décembre, Albert de Mayence se vendit de nouveau à la France. Il se recommandait pour l'avenir, lui et son frère Joachim, à la protection et faveur du roi François, « auquel tous deux étaient dévoués cordialement ». A un ambassadeur français qui lui apportait à Noël de magnifiques présents d'or et d'argent ciselés, le sachant, disait-il, grand amateur des arts, il protesta qu'il espérait bien voir les choses s'arranger si heureusement qu'il pourrait un jour saluer du titre d'empereur le généreux roi François I<sup>er</sup><sup>4</sup>.

La mort prompte et imprévue de Maximilien (12 janvier 1519) sembla tout à coup servir les vœux de la France. « Le voilà donc mort »,

<sup>1</sup> Voy. les lettres de faveur de Maximilien dans BUCHNOLTZ, t. III, p. 665-670.

<sup>2</sup> Le nonce français rapporte comme il suit (30 octobre 1518) son entrevue avec la Reine mère : « Dolendosi fin al cielo d'alcuni principi d'Alemagna, quali in questo modo ed in molti altri casi hanno offerto e promesso al rè ed a lei che poi non hanno osservato. Estremamente si dolse del marchese di Brandeburgo, che fuor d'ogni sua promessa e gioia mandata qua havesse lasciata Madame Renea e prese la sorella del Catolico per suo figlio, chiamandolo mancatore (sc. di fede). » Voy. HÖFLER, p. 82.

<sup>3</sup> Voy. RÖESLER, p. 48-49.

<sup>4</sup> D'après une annotation de SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 504.

écrivait un fidèle ami de la maison de Habsbourg, « le voilà donc disparu, celui qui pouvait seul amener le grand projet à bonne fin, celui que tous aimaient et redoutaient ! Les choses vont maintenant prendre un autre cours ! »

Deux jours après la mort de l'Empereur, le comte palatin se tourna de nouveau vers le roi de France, lui offrant son suffrage pour la somme autrefois promise, à la condition que leur accord demeurerait secret<sup>1</sup>. François envoya aussitôt une nouvelle et brillante ambassade en Allemagne, avec l'ordre d'accorder aux électeurs « tout ce qu'ils demanderaient ». Comme l'un des confidents du Roi, le président Guillard, lui représentait qu'il serait plus digne de lui de ne faire valoir ses droits à la couronne, ni en répandant l'argent, ni en employant la violence, mais en se servant de moyens honorables, et par la seule influence de son mérite personnel, François lui répondit (7 février) : « Vos paroles seraient fort sages si nous avions affaire à des gens d'honneur, ou possédant du moins une ombre d'honneur ! »

Les plus empressés à accepter ses offres, les plus cupides d'entre tous les princes, ce furent les frères de Hohenzollern<sup>2</sup>.

Joachim avait pris l'argent de Charles à Augsbourg, et s'en était fait donner plus que pendant tout son gouvernement il n'en dépensa jamais pour le bien de l'Empire<sup>3</sup>; maintenant, il se montrait de nouveau alléché par l'or français, et en réclamait dans une telle proportion que les délégués de François se plaignirent « qu'il leur en extorquait comme s'ils eussent été des barbares » ! A cela le roi de France leur répondit avec décision : « Je veux que l'on consente à tout ce qu'il demande ; il faut à tout prix le rassasier ! » Aussi, dès le 9 mars, Joachim écrivait à son parent le grand maître Albert, « qu'il était en meilleure intelligence que jamais avec les lys, et faisait des vœux pour la réussite des projets de la France ». Voici à quelles conditions il avait promis son suffrage : pendant toute sa vie, on devait lui servir une pension de 4,000 thalers; son fils devait en toucher une autre de 2,000 thalers. De plus, on promettait en mariage au

<sup>1</sup> Voy. DROYSEN, p. 2<sup>b</sup>, 77.

<sup>2</sup> MIGNET, p. 232.

<sup>3</sup> MIGNET, p. 232.

<sup>4</sup> L'agent français, Joachim von Maltzan, gentilhomme mecklembourgeois, écrivait à François I<sup>er</sup> le 28 février 1519 : « Tout ira bien si nous pouvons rassasier le margrave. Lui et son frère l'électeur de Mayence tombent chaque jour dans de plus grandes avarices. » MIGNET, p. 251. — Zevenberghen appelle Joachim le père de la cupidité et « un homme diabolique pour besogner avec lui en matière d'argent ». LE GLAY, t. II, p. 239.

<sup>5</sup> Sur les opinions et l'attitude de Joachim par rapport à l'Empire, voy. DROYSEN, p. 2<sup>b</sup>, 48 f.

<sup>6</sup> Voy. les passages cités dans RŒSLER, p. 71, note 3.



jeune prince héritier René, fille du roi Louis XII, avec un douaire de 200,000 thalers d'or. Si François était élu, Joachim devait être nommé son lieutenant général en Allemagne. S'il échouait, François promettait de s'employer avec zèle pour l'élection du prince de Brandebourg<sup>1</sup>. Lorsque Maximilien vivait encore, Joachim avait été assez bas pour se faire recruteur de suffrages et agent français; maintenant, devenu plus exigeant, il faisait promettre à François de lever une puissante armée dans le cas où il serait nécessaire de soutenir sa propre élection par les armes<sup>2</sup>.

Tandis que Joachim poursuivait ainsi ses intrigues secrètes, le délégué de Charles, Paul Armerstorff, travaillait activement pour les intérêts de son maître auprès d'Albert de Mayence. Outre ce qui lui avait été promis à Augsbourg, l'électeur réclama 100,000 florins d'or avant de promettre sa voix. Après un long marchandage, il réduisit ses prétentions, d'abord à 60, ensuite à 50, enfin à 20,000 florins d'or. « J'ai honte de sa honte! » écrivait Armerstorff au roi Charles à propos d'Albert, qui, tandis que se concluait ce honteux marché, lui révélait toutes les démarches du roi de France<sup>3</sup>. « Les 20,000 florins ont opéré des merveilles », écrit Armerstorff à Marguerite, tante de Charles, « comme vous le verrez par la copie de la lettre que l'archevêque de Mayence écrit à son frère, et que je vous envoie<sup>4</sup>. » Grâce à l'argent promis, Albert s'y montre en effet l'ennemi déclaré de la France, et cherche à attirer Joachim au parti de Charles. « Je vous prie », lui dit-il, « de songer à l'honneur et à l'avantage de l'Empire, à votre gloire, à celle de toute la nation allemande! Si la couronne impériale est donnée aux Français, qui, séparés depuis longtemps de la race germanique, n'ont ni fidélité ni conscience et n'ont jamais voulu de bien à notre pays, l'Empire est perdu! Ils le fouleront aux pieds, et chercheront à s'en rendre les maîtres héréditaires<sup>5</sup>. »

Mais Joachim savait depuis longtemps la valeur qu'il fallait attacher aux paroles de son frère. « Il avait », lui répondit-il, « en son nom et au sien, et dans leurs communs intérêts, conclu un traité avec François I<sup>er</sup>. Le devoir voulait que la parole donnée fût exactement tenue envers un souverain qui avait été si libéral à leur égard<sup>6</sup>. Tous deux étaient, de plus, obligés en conscience de soutenir les intérêts

<sup>1</sup> LE GLAY, t. II, p. 387, 390. — MIGNET, p. 236.

<sup>2</sup> « Sibi Brandenburgensi, etiam mihi », écrivait l'agent français Joachim von Maltzan au roi François, le 12 mars, « optimum videtur M. V. in principio junii habeat validissimum exercitum paratum. » LE GLAY, t. II, p. 332.

<sup>3</sup> MIGNET, p. 244.

<sup>4</sup> LE GLAY, t. I. CXLIII.

<sup>5</sup> MIGNET, p. 243.

<sup>6</sup> Avant les engagements pris à Augsbourg.



de la France auprès des autres princes électeurs <sup>1</sup>. » C'est en effet ce que firent les deux frères. Albert, qui accusait les Français de manquer de loyauté et de conscience, protestant à Armerstorff qu'il était « trop honnête homme pour qu'on pût espérer le gagner par des présents », se donna de nouveau à la France aussitôt le départ du délégué de Charles, et dès que les acheteurs de voix envoyés par François lui eurent fait des offres plus avantageuses encore. Alors, « pour la louange de Dieu, pour la gloire et la restauration de l'Empire romain », cet honnête homme promit sa voix pour une annuité de 10,000 florins, plus le don de 120,000 florins, destinés à la construction d'une église à Hall. En outre, il sollicitait la dignité de légat perpétuel du Pape en Allemagne. A ces conditions, il donnait sa parole de prince de tenir loyalement sa promesse envers la France, et, de son côté, François s'engageait à oublier tout ce qui s'était passé à Augsbourg <sup>2</sup>.

Louis, électeur du Palatinat, montra la même rapacité. Il avait, dès le début, promis sa voix au roi de France, puis était retourné à Maximilien. Il avait ensuite offert de nouveau ses services à François; et maintenant (mars 1519), il faisait remarquer à ses collègues les électeurs « que si la France l'emportait, il était à craindre qu'elle n'exploitât l'Empire à son profit; que François n'avait d'autre but que l'accroissement de son pouvoir; qu'il serait ignominieux de donner la couronne à un étranger, et que ce cas échéant, il se pourrait faire que les populations tinssent de fâcheux discours sur leurs princes, et peut-être même ne se soulevassent ouvertement contre eux <sup>3</sup>, car le roi de France avait un grand nombre d'opposants en Allemagne ». Aussi, en avril, Louis, ayant obtenu des agents de Charles des sommes plus considérables que celles qui lui avaient été promises à Augsbourg <sup>4</sup>, signa, par leur intermédiaire, sa promesse de vote. Mais, dès le mois de mai, à la suite d'offres plus magnifiques encore, de promesses encore plus séduisantes, il se vendit de nouveau à la France. « Afin que nos pieux desseins puissent se réaliser », dit-il dans la convention qui le lie envers François (28 mai), « nous supplions le Roi Très-Chrétien, en considération des nombreux avantages que doit retirer la chrétienté de son élévation, de ne pas renoncer à ses prétentions à l'Empire; nous nous engageons, sur notre parole et notre honneur de prince, à lui

<sup>1</sup> MIGNET, p. 243. « Fara quel vorra suo fratello marchese », écrivait un Vénitien à propos d'Albert, le 12 avril 1519. « Il dit oui à tout ce qu'on lui propose », disait Joachim de son frère. Voy. DROYSEN, 2<sup>h</sup>, p. 81 et la note correspondante, p. 459.

<sup>2</sup> LE GLAY, *Négociations*, t. II, p. 379-387.

<sup>3</sup> Voy. FINE, *Geoffnete Archive*, II, p. 199-202. — RŒSLER, p. 98.

<sup>4</sup> LE GLAY, t. II, p. 410.

donner notre suffrage, et à le servir de toutes nos forces auprès des autres électeurs. Nous sommes convaincus que nous ne saurions rien faire de meilleur, de plus digne, de plus agréable à Dieu, de plus favorable à l'intérêt de tous les chrétiens<sup>1</sup>. » En récompense de cette œuvre pie, François s'engageait à donner au prince électeur 100,000 florins, et une annuité de 5,000 couronnes. Le souverain français promettait en outre de traiter Louis, non comme un simple pensionné, mais comme l'un des princes les plus considérables de l'Allemagne et les plus amis de la France. On assurait à son frère, le comte palatin Frédéric, une somme annuelle de 6,000 florins, s'il voulait embrasser la cause française. Deux autres de ses frères devaient être promus à divers évêchés de France et d'Allemagne. Leurs conseillers et serviteurs devaient toucher annuellement 2,000 florins. François s'engageait aussi à aider le comte palatin à rentrer en possession des villes et châteaux retournés à la Hesse et à Nuremberg à la suite de la guerre de succession bavaroise, ce qui revenait naturellement à dire que son intention était de rallumer la guerre en Allemagne<sup>2</sup>. Tel fut le noble marché conclu par le « Pilate palatin », comme Armerstorff appelait Louis.

« La prodigalité des Français est vraiment merveilleuse », écrivait à la tante du jeune Charles Maximilien Zevenberghen, diplomate habsbourgeois. « Ils multiplient les promesses, les présents, l'argent comptant, les pensions. Ils donnent carte blanche aux électeurs, et ceux-ci obtiennent tout ce qu'ils veulent. C'est là un effroyable danger pour notre Allemagne. Je n'ai jamais vu de gens plus cupides que nos princes! Je veux espérer que, vendant leur honneur pour de l'argent, ils n'achètent pas en même temps la verge avec laquelle eux et leurs biens seront un jour flagellés<sup>3</sup>! »

Bien avant la conclusion du contrat avec le prince palatin, l'électeur de Trèves, en échange de promesses magnifiques, avait aussi promis son suffrage à la France. Au dire des agents français, le traité ne pouvait être meilleur<sup>4</sup>. Quant à la Saxe et à Cologne, on espérait que les électeurs de Brandebourg et de Mayence réussiraient

<sup>1</sup> MIGNET, p. 254.

<sup>2</sup> STUMPF, *Baierns politische Geschichte*, p. 24-25. — BUCHHOLTZ, t. I, p. 34-95.

<sup>3</sup> Voy. HÖFLER, p. 65-66. « Il y a quelque chose de profondément humiliant », dit Ulmann (p. 134), « à constater la réprobation générale qui entoure en France la trahison d'un Charles de Bourbon, tandis que chez nous on se contente de hausser les épaules et l'on regarde comme une chose après tout excusable la conduite des descendants des plus illustres familles allemandes, et la vénalité des princes électeurs au moment de l'élection de Charles-Quint. »

<sup>4</sup> RÖESLER, p. 147-148. Bien que le prince électeur Richard Greiffenklau passât pour absolument dévoué à la France, il fit cependant à l'ambassadeur anglais Face l'effet d'un seigneur noble et sage, ayant à cœur de contribuer de tout son pouvoir à la gloire de sa nation. Voy. HÖFLER, p. 50. — Armerstorff

à les gagner. Mais l'archevêque de Cologne, Hermann, se refusa à donner aucune assurance positive; Frédéric de Saxe agit de même, et, pour les gagner, tous les efforts des frères de Hohenzollern restèrent inutiles. Frédéric rejeta avec la même fermeté les offres du duc Henri de Lunebourg, qui, lui-même à la solde de la France, obéissait à François I<sup>er</sup>, qui lui avait enjoint d'agir de telle sorte sur l'esprit de Frédéric qu'un prince de la maison de Habsbourg ne pût être élu. « La maison d'Autriche », disait ce prince vénal, « a exercé sous Maximilien un pouvoir excessif. Elle a étouffé le développement légitime des États allemands<sup>1</sup>. » La longue expérience de Frédéric lui démontra sans doute aisément la fausseté de cette assertion. De plus, le parti de Habsbourg espérait, non sans raison, qu'il lui suffirait pour repousser les offres françaises, d'apprendre que François I<sup>er</sup> avait promis de faire de l'électeur de Brandebourg son lieutenant général en Allemagne<sup>2</sup> au cas où il serait élu. Frédéric, parlant du honteux marché de suffrages qui se pratiquait dans l'Empire, dit un jour avec irritation : « Plût à Dieu qu'une corne poussât sur le front des princes qui se livrent à un pareil trafic! On pourrait alors les reconnaître! La rumeur publique assure que l'élection du Roi des romains se trame à prix d'argent. Si cela était, j'en aurais, Dieu le sait, une peine extrême!<sup>3</sup> »

Bien qu'il ne lui eût pas été possible de gagner tous les électeurs, François croyait du moins pouvoir compter sur une majorité certaine. Cependant, au cas où les suffrages se partageraient, son plan était fait d'avance. Par la force des armes, il contraindrait ses adversaires à le reconnaître pour empereur. « Je serais heureux », écrivait-il à l'un de ses agents, « que l'entreprise pût être menée à bonne fin sans effusion de sang, et sans qu'une guerre devienne nécessaire. Mais l'affaire ayant été si loin, me retirer serait contraire à l'honneur. » Parmi les princes et seigneurs séduits par ses riches promesses, les ducs Henri et Albert de Mecklembourg lui avaient promis leur appui en échange d'une pension de 3,000 thalers d'or; Joachim de Brandebourg lui offrait 15,000 hommes de pied et 4,000 cavaliers, si la lutte à main armée devenait nécessaire pour soutenir ses prétentions. « Le roi de France », écrivait-il plein de

s'exprime aussi très-favorablement sur son compte dans une lettre adressée à Charles le 20 mars 1519 : « Nous l'avons trouvé en plusieurs devises qu'avons eues avec luy, si très saige, et devisant de cest affaire si très-vertueusement, que esperons que la raison le conduira aussy prez de votre desir. » LE GLAY, t. II, p. 356.

<sup>1</sup> Voy. la lettre de Henri, 23 février 1519, dans HAVEMANN, *Gesch. der Lande Braunschweig und Lünburg*, t. II, p. 18. — ROESLER, p. 74.

<sup>2</sup> LE GLAY, t. II, p. 235.

<sup>3</sup> DROYSEN, p. 2<sup>b</sup>, 67. Voy. l'article de Droysen dans les *Berichten über die Verhandl. er königl. sächs. gesellschaft der Wissenschaften*, t. V, p. 161.



joie au landgrave Philippe de Hesse, « aurait sur le champ de bataille de Francfort, grâce aux princes allemands, 30,000 hommes de pied et 3,000 cuirassiers. » Cette armée, dans l'opinion du prince d'Empire, devait servir à assurer la liberté des électeurs<sup>1</sup>. Quant à Philippe de Hesse, malgré les bons conseils du duc de Saxe, Georges le Barbu, qui l'exhortait à ne pas se laisser entraîner par la France, à être et à demeurer bon Allemand, il armait en secret pour François I<sup>er</sup>.

Ce dernier ne doutait plus de l'heureux succès de sa grande entreprise; déjà l'on parlait à Paris de la parure que la Reine mère avait commandée pour le jour du couronnement. Louise de Savoie menaçait les princes allemands de faire à Charles « plusieurs révélations désagréables » s'ils se montraient infidèles à leurs engagements. »

« O princes électeurs », dit Sébastien Brant dans l'une de ses épi-grammes, « ne voulez-vous donc pas vous tourner du côté du droit? Vous êtes d'accord avec les Français? En vérité, je vous le dis, vous vous en repentirez un jour! Et toi, pauvre Allemagne, ta ruine se prépare!»

Et à un autre endroit :

« Sois sur tes gardes, ô Saint-Empire! Ne laisse pas l'aigle t'échapper! Ne souffre pas que le sceptre et la couronne te soient ravis et passent à une nation étrangère! Il nous arriverait alors malheur à tous, et l'Allemagne sombrerait<sup>4</sup>! »

Aussitôt après la mort de Maximilien, Charles avait mis tout en usage pour déjouer les intrigues françaises et parvenir à l'Empire.

« Nous ne savons personne », écrivait-il le 6 février 1519 à Frédéric de Saxe, « qui ait plus que nous des titres légitimes à la couronne impériale. Non-seulement nous sommes Allemand, de sang et de race, mais encore nos ancêtres, les empereurs romains, ont bien et heureusement gouverné le Saint-Empire. » Dans une lettre circulaire adressée aux électeurs, il fait officiellement valoir ses prétentions, et insiste particulièrement sur ses origines allemandes : « S'il n'eût été d'extraction germanique », assure-t-il, « s'il n'eût été le légitime souverain de plusieurs États allemands, jamais il n'aurait

<sup>1</sup> Voy. ROESLER, p. 104, 144-146. — ULMANN, p. 148. L'électeur de Trèves déconseillait au Roi « de lever des troupes, de peur qu'on ne l'accusât de vouloir se faire élire par force ». Mais François suivit, après de longues hésitations, le conseil de Joachim de Brandebourg, « qui le pressait d'en mettre sur pied ». — MIGNET, p. 249-250. Dans les villes allemandes, on donna l'ordre de laisser pénétrer les troupes françaises. Voy. ROESLER, p. 144, note 4.

<sup>2</sup> ULMANN, p. 148, note 4.

<sup>3</sup> Voy. PAULI, p. 431.

<sup>4</sup> ZARNCKE, *Narrenschiff*, ch. xxxvii.



aspiré à l'Empire; mais étant l'héritier légitime de la maison d'Autriche, il se croyait obligé de faire valoir ses droits. Du reste, selon la constante politique de ses ancêtres, il chercherait à augmenter plutôt qu'à diminuer les libertés ecclésiastiques et temporelles, évitant tout ce qui pourrait les compromettre<sup>1</sup>. » S'adressant aux Suisses, il leur rappelle aussi « qu'il est duc d'Autriche et de Brabant, pays allemands et fiefs impériaux; qu'il parle et écrit le flamand et le haut allemand, et s'est adressé dans cette langue aux électeurs<sup>2</sup>; qu'issu du plus noble sang germanique, il est né et a été élevé en Allemagne<sup>3</sup>. »

Après avoir parlé de ses origines, Charles insiste sur un autre point important : ses nombreux et vastes États réunis à l'Empire lui donneraient un pouvoir qui le mettrait à même, plus que tout autre prince de l'Europe, de porter aide et secours à la chrétienté, si gravement menacée par les Turcs. Son dessein très-arrêté était de rétablir la paix et la concorde entre les peuples chrétiens, et de mettre sa vaste puissance au service de la foi. « S'il tenait tant à obtenir la couronne romaine, ce n'était », comme il l'écrivait à sa tante Marguerite, « que dans l'espoir d'exalter la sainte foi et de ruiner les projets des infidèles<sup>4</sup>. » « Le jeune roi demande tous les jours à Dieu de mettre la concorde entre les peuples chrétiens; il le supplie de faire de lui son instrument pour l'anéantissement des Turcs », écrivait Paul Armersdorff à l'archevêque Albert de Mayence. « Bien qu'il n'ait que dix-neuf ans, il est d'une persévérance extraordinaire dans ses résolutions, équitable et doux, vraiment digne de porter la suprême couronne et d'être le protecteur en titre de la chrétienté<sup>5</sup>. »

Dès le commencement de février, les agents électoraux de Charles redoublèrent leurs efforts auprès des électeurs. Les Suisses se déclara-

<sup>1</sup> Voy. la lettre à Frédéric de Saxe, dans les *Œuvres posthumes de SPALATIN*, p. 92-94. Voy. la lettre aux princes électeurs dans WEISS, *Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 111 (Paris, 1841).

<sup>2</sup> On possède diverses lettres autographes écrites en allemand par Charles aux électeurs du Palatinat et de la Saxe à l'époque de l'élection. Voy. WALTZ, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 216, note 4.

<sup>3</sup> Voy. ANSHELM, t. V, p. 389.

<sup>4</sup> Lettre du 5 mars 1519. — MIGNET, p. 239. Marguerite lui avait proposé de présenter comme prétendant au trône d'Allemagne son jeune frère Ferdinand. Dans la lettre de Charles, comme le remarque judicieusement Rœsler, se montre déjà toute la maturité de jugement du grand empereur futur. Voy. aussi la lettre confidentielle de Charles à son beau-frère le roi Christian de Danemark (8 avril 1519), où se trouvent les paroles souvent citées sur la mise aux enchères de la couronne... « Electionem quodammodo in auctione ponunt. » Il ne cache pas que si son grand dessein réussissait, sa situation politique serait transformée : « Pro stabilimento nostrarum rerum omnium huic electioni totis viribus intendere. » *Archiv. für Staats und Kirchengesch. des Herzogthums Schleswig-Holstein und Lauenburg*, t. V, p. 502.

<sup>5</sup> SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 505. — Voy. ces passages dans les lettres de Pierre Martyr, MIGNET, p. 210.

rèrent ouvertement pour lui, et les membres de la diète fédérale se montrèrent franchement opposés à la candidature de François I<sup>er</sup>. Dans une lettre adressée aux électeurs, ils déclarent que « les confédérés voient avec grand déplaisir le roi de France travailler en sous-main les populations, et chercher à obtenir la plus haute dignité du monde chrétien, dans le dessein de mettre le Saint-Empire sous sa domination et puissance. Son élection ne pourrait attirer qu'humiliations, troubles, guerres et révoltes à l'Empire et à toute la chrétienté. » « Les Allemands », ajoutent-ils, « ont conquis la suprême couronne par leur valeur, au prix de sanglants combats. Ils ont mérité qu'elle soit conservée à leur nation, qui la possède depuis six cents ans. Bien que le roi de France proteste de ses bonnes intentions envers les divers peuples qui composent l'Empire, et particulièrement envers nous, disant que depuis longtemps les confédérés sont alliés de la France et en très-bonne intelligence avec elle, nous faisons savoir aux électeurs que nous n'avons jamais eu l'intention de nous séparer de nos deux chefs suprêmes : le Pape et l'Empereur; que nous portons l'aigle impériale dans nos armes, et nous considérons comme faisant partie de l'Empire, faisant les vœux les plus sincères pour sa prospérité et sa gloire. Fils dévoués du Saint-Empire, il nous serait très-douloureux de voir, contrairement aux usages et libertés anciennes, la couronne impériale ravie à la noble nation allemande et transférée aux Français, qui parlent une langue étrangère, et depuis si longtemps convoitent l'Empire. Les princes doivent faire tous leurs efforts pour les empêcher de parvenir à leur but, et s'employer énergiquement à assurer l'élection d'un souverain de race germanique, afin qu'un prince *welche* ne soit pas mis à la tête de la chrétienté<sup>1</sup>. »

Les négociations des agents électoraux de Charles avec les électeurs furent d'abord peu satisfaisantes. Ils se plaignaient de manquer d'argent, tandis que les Français le répandaient à profusion. Les voix sur lesquelles ils avaient cru pouvoir compter, notamment celles de Mayence et du Palatinat, étaient de nouveau perdues, parce qu'ils n'avaient pas été en état d'offrir et de donner avec autant de libéralité que les Français. Les légats du Saint-Siège, alors en Allemagne, et contraires à l'élection de Charles, leur créaient de grands embarras<sup>2</sup>. Henri VIII intriguait de son côté; lui aussi prétendait au trône impérial et brigait les suffrages des électeurs. Le Pape

<sup>1</sup> Zurich, 1519 (lundi après Lætare), 4 avril. — BUCHHOLTZ, t. I, p. 97-98. Les confédérés déclarent ouvertement à l'ambassadeur français Savonier que la couronne romaine appartient aux Allemands par droit et par héritage, et qu'ils n'épargneront ni leur sang ni leurs biens pour qu'elle leur soit conservée. VOY. ROESLER, p. 117.

<sup>2</sup> Voy. HÖFLER, p. 46, 92, 111.

favorisait ses prétentions, car on espérait que, s'il leur était fait droit, les maisons d'Habsbourg et de Valois seraient maintenues dans un équilibre durable, et que le Saint-Père, de concert avec Henri VIII, pourrait assurer la paix de l'Europe<sup>1</sup>. L'habile chargé d'affaires de Henri, Robert Pace, avait ordre de se comporter vis-à-vis des Français comme si le roi d'Angleterre eût encouragé l'élection du roi de France; de se conduire avec les partisans de la maison de Habsbourg comme s'il eût été tout dévoué à Charles, mais en réalité de ne travailler que pour Henri, prince d'origine allemande<sup>2</sup>. A tout événement, il lui était surtout recommandé de faire en sorte que la couronne impériale ne fût donnée qu'à un Allemand. L'amiral français Bonniwet, étant un jour caché à Mayence derrière une tapisserie, dans l'hôtellerie où logeait Joachim de Brandebourg, entendit Pace essayer de persuader à l'électeur de ne donner son suffrage qu'à un prince allemand<sup>3</sup>. Mais Joachim resta inébranlable. « Votre Majesté royale », écrivait-il à François I<sup>er</sup> (1<sup>er</sup> juin 1519), « peut concevoir l'heureuse, certaine, indubitable espérance que les négociations entamées pour Elle auront un bon résultat. » « Il avait », assurait-il, « toute influence, tout pouvoir sur la Bohême et sur Cologne. » Quant à Mayence, il déploierait le zèle le plus actif. Au reste, il était résolu, dans l'avenir comme dans le passé, à prouver à François son fidèle dévouement. Il se recommandait au Roi « très-humblement, comme à son cher maître et seigneur<sup>4</sup> ».

Cependant Albert de Mayence avait encore changé d'avis. Il disait maintenant avoir d'excellents motifs pour montrer un ardent patriotisme, et déclarait hautement que faire choix d'un étranger serait contraire au devoir. Parmi les princes allemands, il ne fallait songer qu'à celui qui avait dans les veines « le noble sang de la maison d'Autriche<sup>5</sup> ».

La vérité, c'est que Charles avait fait offrir au prélat de Mayence plus que François ne voulait et ne pouvait accorder. Il lui avait promis de s'aider en tout de ses conseils dans la direction des affaires de l'Empire<sup>6</sup>, lui cédant toute autorité sur la Chambre Impériale, avec le droit d'en nommer lui-même le vice-président. Dans ses démêlés avec la Saxe à propos d'Erfurt, avec la Hesse au sujet de nouvelles

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. PAULI, p. 421-436. — HÖFLER, p. 42-57. — ROESLER, p. 176-182.

<sup>2</sup> « To elect the kynges hygnesse, which is of the german tongue. » PAULI, p. 430, note 5.

<sup>3</sup> PAULI, p. 431, note 4.

<sup>4</sup> *Oeuvres posthumes de SPALATIN*, p. 113.

<sup>5</sup> SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 507.

<sup>6</sup> Voy. HÖFLER, p. 75-76. — ROESLER, p. 130. Le chargé d'affaires de Charles avoue que les engagements du Roi « ne sont de grant importance, car ils ne consistent fors en promesse de tenir la main es dis VII points à son desir ».



taxes de douanes, Charles lui garantissait son appui. Il confirmait en outre les promesses de présents et de pensions faites antérieurement par Maximilien à Augsbourg. Anvers et Malines devaient en payer le montant sur leurs revenus, et comme c'était surtout dans le domaine ecclésiastique qu'Albert se montrait avide, Charles lui promettait de solliciter pour lui auprès du Pape le quatrième évêché que convoitait son insatiable ambition, bien qu'il fût déjà évêque d'Halberstadt, de Magdebourg et de Mayence. Il devait aussi être promu à la dignité de légat inamovible d'Allemagne. L'Église d'Allemagne, à la veille d'une crise si grave et si décisive, allait donc se trouver dans la main d'un prélat dont la conduite n'était rien moins qu'apostolique, et qui ne pouvait avoir la plus légère prétention à la dignité de caractère.

Mais tous ces engagements n'empêchaient point Albert d'entretenir des négociations actives avec l'ambassadeur d'Angleterre. « Il n'était pas impossible », assurait-il à Robert Pace quelques jours avant l'élection, « que les votes tournassent à l'avantage du roi Henri. Il fallait seulement que celui-ci eût à sa disposition l'équivalent des sommes offertes par Charles V, c'est-à-dire environ 42,000 couronnes (kronenthalers). Pace entreprit dès lors de corrompre le collège électoral dans les proportions indiquées<sup>1</sup>. »

Mais au moment décisif, la voix de la nation fut plus forte que l'or, l'argent, les manœuvres secrètes et les intrigues des diplomates. On vit tout à coup s'affirmer l'universel et profond attachement du peuple pour la maison souveraine d'Habsbourg. Robert Pace put juger par lui-même de la force de cet attachement, à son arrivée dans la Franconie rhénane. A Cologne, il fut reçu avec de grands honneurs, car tout le monde supposait qu'il n'était venu que pour soutenir la cause de Charles. « Bourgeois et chevaliers », rapporte-t-il, « se rangent au parti du jeune souverain, et sont unanimes dans leurs vœux. Ils exposeraient leurs biens et leurs vies pour empêcher l'élection du roi de France. » Le légat du Pape, au dire de Pace, lui avait raconté à lui-même qu'il avait failli être violemment expulsé du pays à cause de ses préférences pour l'Angleterre. Le peuple se proposait de faire subir aux électeurs un châtiement sévère dans le cas où ils ne rempliraient pas les engagements pris autrefois envers Maximilien; et dès le mois de mars, les comtes et seigneurs rhénans déclaraient sans détour au collège électoral réuni à Wesel, qu'aïdés de beaucoup de gentilshommes qui

<sup>1</sup> Voy. PAULI, p. 429-430. — HÖFLER, p. 53. — Sur les immenses dépenses faites pour l'élection de Charles, voy. le travail de GREIFF, dans la *34. Jahresbericht des historischen Vereins zu Augsburg*, 1869. Le prince électeur Frédéric de Saxe ne demandait, il est vrai, pour lui-même « ni présents ni honneurs », mais il ne dédaignait pas de laisser Charles payer la moitié de ses dettes, qui se montaient à 32,500 florins.



répugnaient à devenir Français pour une question d'intérêt personnel, ils comptaient s'opposer de tout leur pouvoir à l'élévation de François I<sup>er</sup>.

Dans la haute Allemagne, le mouvement populaire en faveur de Charles s'accroissait tous les jours. Augsbourg, Ulm et Nuremberg défendaient à leurs marchands d'accepter les valeurs des banques françaises<sup>1</sup>. Les Fugger, malgré la perspective d'un gain considérable, refusaient de servir de banquiers à François I<sup>er</sup> et ouvraient un large crédit aux agents électoraux de Charles. François avait profondément blessé les habitants de cette partie de l'Allemagne en prenant sous sa protection le tyranneux duc de Wurtemberg, Ulrich, dont il encourageait les hardis coups de main<sup>2</sup>. Violant audacieusement la paix publique, Ulrich s'était emparé de la cité libre de Reutlingen, avait brisé ses écussons, et l'avait rabaisée au simple rang de ville du Wurtemberg. Grâce à l'or français, Ulrich rassemblait à ce moment même une puissante armée, avec laquelle il se proposait d'envahir le duché de Bavière, se réservant, disait-il, « de prononcer en temps opportun une parole décisive en faveur du roi de France<sup>3</sup> ». Mais ses bravades insolentes ne furent pas de longue durée. Une armée, levée par la ligue souabe et commandée par le duc Guillaume de Bavière, le contraignit bientôt à prendre la fuite, et se rendit en peu de semaines maîtresse de tout le pays.

Franz de Sickingen, à la tête d'environ sept cents cavaliers, avait pris part à la campagne contre Ulrich. Tous les efforts de François I<sup>er</sup> pour attirer de nouveau à son parti le puissant « prince des chevaliers » et se servir de lui dans l'affaire de l'élection, étaient restés inutiles; Sickingen était depuis quelque temps « redevenu complètement Autrichien, et ne voulait entendre parler d'aucun autre prince que du très-illustre roi Charles ». Ce qui l'avait affermi dans cette manière de voir, ce n'était pas tant la forte pension qui lui avait été allouée<sup>4</sup>, que l'espérance de pouvoir, avec l'aide du jeune roi qu'on croyait faible et inexpérimenté<sup>5</sup>, réaliser les plans ambitieux qu'il avait fondés sur le renversement de la constitution du royaume<sup>6</sup>. Il consentit de bon cœur, dès que la campagne du Wur-

<sup>1</sup> Voy. PAULI, p. 428-430. — ULMANN, p. 154-156.

<sup>2</sup> HÖFLER, p. 64.

<sup>3</sup> RÖESLER, p. 110. — HÖFLER, p. 95.

<sup>4</sup> SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 506. « Le duc », écrivait Max de Berghen (4 fév. 1519), « a bien reçu 30,000 thalers de la France ». LE GLAY, t. II, p. 219.

<sup>5</sup> Voy. ces lettres dans LE GLAY, t. II, p. 220, 294. « La peste d'avarice », écrivait Max de Berghen, « est ossy bien en ce quartier que aux autres. »

<sup>6</sup> L'opinion que Charles était un prince de peu de moyens, faible et incapable de se gouverner lui-même, était fort répandue. Voy. les passages cités par RÖESLER, p. 67.

<sup>7</sup> Voyez notre second volume.

temberg fut terminée, à se mettre, avec son ami Georges de Frundsberg, au service de la maison de Habsbourg, et promit 12,000 hommes de pied et 2,000 cavaliers. Cette armée était destinée à repousser François I<sup>er</sup>, qui dirigeait vers les frontières allemandes des forces considérables, et ne faisait point mystère de l'intention où il était de s'emparer du trône par la violence, si les suffrages des électeurs ne lui étaient pas favorables.

Vers le milieu de juin, l'armée destinée à mettre la ville de l'élection à l'abri de tout coup de main se rapprocha de Francfort, et les princes électeurs, qui déjà s'y étaient réunis, commencèrent à éprouver de l'angoisse et de la crainte « L'armée prend une attitude menaçante », écrit Robert Pace, le 24 juin. « Elle n'est plus qu'à un mille de Francfort. Les comtes et seigneurs déclarent hautement qu'ils ne veulent d'autre empereur que Charles. Tout le peuple est pour lui. » Pace, comme il l'écrivait de Mayence le même jour à son souverain, craignait fort d'être victime, lui et sa suite, de la fureur populaire sans qu'aucun des électeurs pût le défendre, si Henri VIII l'emportait. Le margrave Joachim, le plus obstiné des partisans de la France, courut risque de la vie à Francfort<sup>1</sup>. « On aurait haché les électeurs en morceaux », racontait plus tard Pace aux ambassadeurs vénitiens, « si le roi de France eût été élu<sup>2</sup>. »

Lorsque ce dernier vit toute espérance lui échapper, il ne songea plus qu'aux intérêts du margrave Joachim. « S'il n'est point élu de lui-même », écrit Robert Pace, « il veut du moins pouvoir dire qu'il a fait un empereur. » Joachim, de son côté, mettait tout en œuvre pour assurer sa propre élection<sup>3</sup>. Il croyait avoir lu dans les astres que la couronne royale et la plus haute dignité de la chrétienté étaient réservées au chef de la maison de Brandebourg<sup>4</sup>. Mais tous ses efforts furent impuissants. Tandis qu'il posait sa candidature à Franc-

<sup>1</sup> • Il popolo di Frankforda, l'hanno voluto tagliar a pezi. • Rapport de Sanuto, 29 juillet. DROYSEN, 2b, p. 461.

<sup>2</sup> RÖESLER, p. 124. — ULMANN, p. 156. Les vastes plans se rattachant à l'élevation de François I<sup>er</sup> furent révélés par une lettre saisie sur un comte du Rhin, et adressée par le Roi à ses agents français d'Allemagne. Voici en quoi ils consistaient : d'abord, obtenir le plus d'argent possible du prince électeur de Brandebourg et du duc de Wurtemberg, qu'il pensait à rétablir dans son pays; puis s'assujettir toute l'Italie et agir ensuite comme bon lui semblerait avec le reste de la chrétienté. Voy. PAULI, p. 434, note 3. Le courrier sur qui cette lettre fut saisie n'était autre, comme le pense avec raison Pauli, que le seigneur de Maltzan, chargé des lettres adressées au prince électeur Joachim de Brandebourg.

<sup>3</sup> • The marquis of Brandenburge doith continually labore for to obteigne the imperial dignitie, and the Frenche king wull promote hym therunto as muche as schallye in hys power to thintent, that he maye saye, that he hath made an emperor, thoghe he couith not obteigne hymselfe. • PAULI, p. 430, note 3. — Voy. HÖFLER, p. 53. — RÖESLER, p. 133.

<sup>4</sup> Voy. DROYSEN, 2 b. 48.

fort, l'électeur de Trèves, Richard, se mit avec une grande fermeté au travers de ses desseins. Quant à Albert de Mayence, il exprima l'opinion « qu'à son avis, son frère le margrave devenait fou! » Plusieurs voix semblèrent se porter sur Frédéric de Saxe; le Pape encourageait ce choix<sup>1</sup>, et l'électeur de Trèves, comprenant que le sentiment général de la nation répugnait à voir un roi de France revêtu de la dignité impériale, le suppliait d'accepter la couronne. Mais Frédéric resta sourd à ses invitations. A la vérité, s'il eût consenti à faire valoir ses titres, il lui eût été bien difficile de réussir, car, à la dernière heure, la majorité des électeurs fut bien forcée de compter avec la volonté populaire.

Un document contemporain, émané de la chancellerie de Mayence, va nous faire comprendre ce que réclamait cette volonté. « Aucun prince allemand », y est-il dit, « n'est assez puissant pour porter en ce moment la couronne impériale; aucun n'est assez riche pour suffire aux dépenses nécessitées par l'état actuel des choses. L'Empire est impuissant et épuisé. Prélever un nouvel impôt sur le pauvre homme semble impossible. Dans les villages, les paysans menacent de se soulever. Si nous n'avons un empereur pouvant disposer de vraies ressources, les villes et les États s'uniront aux Suisses, et chacun ne songera plus qu'à prendre le parti qui lui semblera offrir le plus de sécurité. Dès lors, les Turcs, et autres ennemis de notre nation et de la chrétienté, nous envahiront sans que nous puissions faire la moindre résistance, pour disposer ensuite de nous selon leur caprice et leur tyrannie. On ne peut songer qu'à un prince possédant assez de revenus pour ne pas se voir contraint d'écraser le pauvre homme par de nouvelles taxes. Il nous faut un souverain en état de rétablir la paix et la justice, et de rendre au royaume son antique splendeur. Mais ce puissant chef doit être Allemand; la dignité impériale, ce plus riche joyau de la Germanie, ne doit pas nous être enlevée. Le peuple doit être tranquilisé à cet égard, car il est dans une telle anxiété sur ce point, que si Charles n'était pas élu, il est fort à craindre qu'il ne se soulève et ne se laisse entraîner à une rébellion coupable. Ce qui rend impossible l'élection du roi François, c'est que le peuple voit toujours en lui un étranger. Outre cela, il gouverne rudement son peuple; son sceptre pèse lourdement sur ses sujets. Il est toujours en guerre avec ses voisins; il ne rêve que batailles, et son élection coûterait bien des vies et bien des pertes à l'Empire. S'il réussit, l'Autriche et les pays qui l'entourent seront

<sup>1</sup> DROYSEN, 2 b. 84. On disait à Rome qu'Albert avait écrit au Pape : « Come lè suo bon servitor, ma non vol sia Franzo, e che suo fradello et marchese di Brandenb. è pazo. » P. 459, note de la page 81.

<sup>2</sup> Voy. DROYSEN, 2 b. 85.



de nouveau séparés de la nation, et l'Allemagne, sans défense du côté des Turcs, sera exposée à des troubles perpétuels et ne connaîtra plus de paix<sup>1</sup>. »

Tout militait donc en faveur de Charles, et le peuple, profondément attaché à la maison de Habsbourg, se déclarait hautement pour lui. Son élection ne fut plus douteuse lorsque le Pape, pour ne pas être une occasion de scandale et de guerre<sup>2</sup>, fit connaître son intention aux princes électeurs par l'entremise de ses légats : son désir était que, sans avoir égard à la question du royaume de Naples, ils portassent leurs suffrages sur Charles<sup>3</sup>.

L'élection eut lieu le 28 juin. La foule éclata en cris d'allégresse lorsque le nom de Charles-Quint fut proclamé.

<sup>1</sup> *Oeuvres posthumes de Spalatin*, p. 114-115.

• Nolle occasionem praeberere scandalis aut bellis, sed quietem pacemque omnium cupere et procurare. •

<sup>2</sup> Mémoire du 24 juin 1519 dans BUCHHOLTZ, t. III, p. 672.



## RÉSUMÉ, TRANSITION.

La période de renaissance intellectuelle qui s'ouvre en Allemagne vers le milieu du quinzième siècle avait, nous l'avons vu, produit de merveilleux résultats. A cette époque, la civilisation, la culture de l'esprit pénètrent dans toutes les classes de la société, se propagent et progressent, et la science et les arts se développent à leur tour dans un élan puissant et fécond. La prédication, le catéchisme enseigné, la traduction de la Sainte Écriture, de nombreux ouvrages de doctrine et d'édification, exercent la plus heureuse influence sur l'enseignement religieux et sur l'ensemble de la vie chrétienne. Dans les écoles élémentaires et secondaires, de solides bases d'instruction sont posées. Les universités prennent une importance que rien jusque-là n'avait pu faire pressentir, et deviennent les centres actifs du mouvement de la pensée. L'art, plus encore que la science, s'épanouit, fécondé par la religion et par la sympathie populaire. Il orne les églises, la cité, le foyer domestique, des œuvres les plus nobles, et révèle, dans les chefs-d'œuvre grandioses et saisissants enfantés par le système d'association qui en est l'âme, ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans le génie et dans le caractère allemands.

Sur le terrain politique, au contraire, les choses ont un aspect moins satisfaisant. Les grands esprits qui dirigent le mouvement intellectuel de leur époque, Nicolas de Cusa à leur tête, apportent cependant la plus sérieuse attention à l'étude des questions publiques. Pleins d'un amour enthousiaste pour l'« Empire romain de nation germanique », pour la restauration et l'affermissement de l'ancienne unité, désireux de voir la paix intérieure assurée, le droit chrétien germanique restauré, l'influence de l'Allemagne reconquise à l'extérieur, ils n'épargnent ni leurs efforts, ni leurs exhortations. Mais ils ne sont pas écoutés. Plusieurs des réformes que Nicolas de Cusa juge indispensables à la réorganisation de l'état politique, deviennent, il est vrai, lois du pays sous une forme plus ou moins modifiée : le droit de guerre privée est aboli; la paix publique proclamée; un tribunal suprême érigé; l'Empire, au grand bénéfice de la concorde et de la justice, partagé en dix cercles dont l'administration se perfectionne et s'organise; les documents contempo-

rains nous renseignent sur les interminables essais de réforme qui remplissent tant d'années de notre histoire; ils sont, en dépit de leur aridité, traversés d'un souffle bienfaisant, témoignent d'un amour persévérant pour l'unité de la patrie et celle de l'Église, et, jusqu'au milieu du seizième siècle, font espérer une heureuse issue. Mais, à partir de ce moment, un profond changement se fait pressentir dans les idées; l'horizon s'assombrit, et ce que Nicolas de Cusa avait prédit se vérifie exactement: « Si l'autorité de l'Empereur n'est rétablie dans la mesure où elle existait autrefois », avait-il dit, « il ne faut attendre aucun résultat durable de tous nos plans de réforme. » L'impôt général et l'armée permanente, qui auraient dû former les deux fermes appuis du souverain, ne s'organisent point, malgré les promesses si souvent réitérées des États, et le pouvoir exécutif va si bien en s'affaiblissant, que les violations impunies de la paix publique et du droit finissent par causer dans la nation une sourde inquiétude, un trouble croissant.

La fatale révolution qui s'opère dans l'ordre juridique accroît ce trouble dès la fin du quinzième siècle. Au lieu (comme l'avait tant souhaité Nicolas de Cusa) de remettre en honneur le droit germanique tombé en désuétude; au lieu de réformer la justice en se servant du droit coutumier, propre à chaque condition, pour en composer un code national applicable à tous, une législation étrangère, brusquement introduite, bouleverse tous les ressorts existants de la justice, jette une confusion déplorable dans les notions de droit jusqu'alors adoptées, et, dans un certain sens, anéantit, avec le droit national, les anciennes libertés populaires. Le peuple allemand, jusque-là le plus libre de la chrétienté dans ses institutions civiles, est désormais administré « à la mode *welche*<sup>1</sup> ». Le droit romain engendre le pouvoir arbitraire des princes, pouvoir absolument antipathique à l'esprit allemand. Il fait dépendre le droit du pouvoir souverain, et ne manifeste que trop, dès le quinzième siècle, ses tendances vers le despotisme le plus absolu, aussi bien dans les questions politiques que dans le domaine religieux. Les axiomes de ce droit étranger exercent leur influence destructive jusque dans les rapports sociaux, et causent une agitation profonde, qui se révèle dès lors parmi les paysans par des révoltes fréquentes, et fait redouter dans un avenir prochain un bouleversement général. Les villageois se soulèvent pour la défense de leurs vieilles coutumes et libertés; un commun besoin de résistance les ligue contre la rapacité cupide que le droit romain a développée chez les princes et seigneurs. Mais surtout ils se révoltent contre l'avilissant servage, qui vers le milieu du

<sup>1</sup> ZARNCKE, *Narrenschiff*, 161.

quinzième siècle, sous l'influence du droit germanique chrétien, avait presque entièrement disparu, et menace maintenant d'être remis en honneur par une loi païenne, empruntée à un État fondé sur l'esclavage. Mais aux justes résistances du peuple viennent aussi se mêler des tendances socialistes, et même communistes. On voit paraître sur le sol allemand de nouveaux et d'ardents apôtres qui prêchent le retour à l'état naturel dans les rapports sociaux et privés. Les cultivateurs ruraux font cause commune avec les artisans des villes, et trouvent des auxiliaires et des protecteurs parmi les membres, devenus si nombreux, du prolétariat de la noblesse<sup>1</sup>.

La confusion malheureuse survenue dans les questions juridiques; les nouvelles théories de droit que propagent les légistes romains; le mécontentement profond que cause à la nation l'état des affaires publiques; les changements opérés dans l'économie, fatalement modifiée par la nouvelle législation, telles sont les principales causes du mouvement socialiste qui se produit.

L'état florissant de la culture des champs, des bois, des vignes; l'essor extraordinaire de l'industrie; les grandes richesses minières du sol; un commerce prospère, dominant celui de presque toutes les nations chrétiennes, tout avait contribué à faire de l'Allemagne le pays le plus riche de l'Europe. Les journaliers cultivateurs et industriels des villes et des campagnes sont pour la plupart, au commencement du seizième siècle, dans une excellente situation matérielle. Mais, peu à peu, l'équilibre et l'action mutuelle des principaux groupes de travail s'ébranlent. Le commerce étouffe le travail productif de valeur. Les enchérissements, les accaparements, se produisent de toutes parts malgré les mesures prises par le gouvernement, et donnent lieu, sur une large échelle, à l'exploitation de la classe laborieuse par le capital. Des plaintes sur les monopolistes, sur les accapareurs, sur les grands entrepreneurs et capitalistes, sur « l'enchérissement de l'argent », la hausse de prix des denrées de nécessité première, la falsification des produits alimentaires, en un mot sur la tyrannie exercée par ceux qui possèdent sur ceux qui ne possèdent pas, se font entendre de tous côtés. Ces abus produisent un effet d'autant plus désastreux, que les riches étalent sous les yeux des malheureux un luxe effréné « dépassant toute retenue », et que les nombreux raffinements de leur vie voluptueuse et molle font amèrement mesurer aux misérables l'abîme qui sépare la classe déshéritée de ceux qui surabondent. D'autre part, les ouvriers, les cultivateurs, subissent l'influence mauvaise du luxe qui régnait autour d'eux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. notre second volume.

<sup>2</sup> Voy. notre second volume.



La prospérité matérielle avait engendré le luxe et la volupté : le luxe et la volupté, à leur tour, développent une soif toujours plus ardente d'acquérir des bénéfices toujours plus beaux, et alimentent dans toutes les conditions la passion de posséder, de jouir. Aussi voit-on s'affirmer de tous côtés, plus qu'à aucune autre époque précédente, ce que Geiler de Kaisersberg appelle « un contraste saisissant entre le dévouement volontaire et l'âpre cupidité; entre le détachement pour l'amour de Dieu et la passion effrénée du luxe et du plaisir ».

D'autre part, l'âme est émue au spectacle des innombrables œuvres de miséricorde que fait éclore de toute part la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres. Des institutions charitables s'appliquent au soulagement de toutes les misères humaines imaginables. Dans les hôpitaux, les établissements de providence, les orphelinats, les hôtelleries pour les voyageurs et les pèlerins pauvres, aussi bien que dans les généreux efforts tentés pour le progrès de l'instruction populaire, des sciences et des arts, nous voyons à l'œuvre la charité la plus active, la plus admirable. « Au temps du papisme », dit Luther, « tout le monde était miséricordieux et débonnaire; on donnait joyeusement, des deux mains, et avec une grande dévotion. Les aumônes, les fondations, les legs, pleuvaient. » « Nos parents et ancêtres, seigneurs et rois, princes ou particuliers, donnaient largement, avec bonté et surabondamment, aux églises, cures, écoles, abbayes, hôpitaux<sup>1</sup>. » Les donations pour les bonnes œuvres étaient si nombreuses et si larges, qu'on n'avait alors besoin pour les pauvres, ni de subventions de l'État, ni de secours empruntés aux caisses communales, ni de taxes annuelles, ni de collectes faites à domicile. Dans les villes et dans les campagnes, on n'avait point de budget courant attribué soit aux écoles, soit aux indigents, et notre temps bénéficie encore d'un grand nombre d'établissements fondés à cette époque. Les ordres religieux, les associations pieuses, comme celles des Alexiens, des religieux du Saint-Esprit, des Frères de Saint-Antoine, des Frères de la pauvreté volontaire, des Sœurs de Sainte-Élisabeth, des Béguines, font preuve, sans ostentation et sans bruit, d'une charité admirablement attentive aux besoins des malheureux et des malades. Souvent les aumônes distribuées aux portes des monastères sont d'une prodigalité inouïe<sup>2</sup>. La doctrine d'économie

<sup>1</sup> Voy. notre second vol.

<sup>2</sup> Sur l'esprit de charité qui dominait à la fin du moyen âge et sur le sens profond des nombreuses fondations pieuses de cette époque, l'historien protestant Krieger s'exprime avec savoir et intelligence. *Bürgerthum*, p. 75-196 et *Gesch. Frankfurts*, p. 161-181. — Voy. aussi FECHTEL, *Basels Anstalten zur Unterstützung der Armen und Krankenpflege des Mittelalters*, dans les *Beiträgen zur vaterländischen Geschichte*, p. 381-404, vol. IV. (Bâle, 1850.) — Voy. MULLHORN, *Vorstudien zu einer Geschichte der Liebeshätigkeit im Mittelalter*, dans le *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. IV,



sociale préconisée par l'Église est sans cesse appliquée au soulagement de la pauvreté et de la détresse humaine, à la protection de la classe laborieuse, à la répartition la plus juste possible des biens de la terre. Ce n'est pas l'intérêt personnel, mais « l'union de tous dans un fraternel amour », qu'on espère voir devenir la solution et le but de toute action économique. Les synodes s'unissant aux écrivains économistes de leurs temps, s'opposent avec fermeté aux usuriers, aux accapareurs, et font un devoir de conscience à ceux qui ont charge d'âmes, de soutenir et de défendre dans leurs prédications les droits des pauvres, des veuves et des orphelins<sup>1</sup>.

L'influence du cardinal Nicolas de Cusa, son zèle ardent, qui fit époque, avait fait circuler dans l'Église d'Allemagne un souffle vivifiant. Nous ne savons si, à aucune autre période de notre histoire ecclésiastique, l'action des synodes fut à la fois plus vaste et plus féconde qu'entre 1451 et 1515. Outre les conciles provinciaux de Mayence, de Magdebourg, de Cologne, de Salzbourg, on compte, dans cet espace de temps, plus de cent synodes diocésains dans les diverses provinces de l'Empire; nous voyons se refléter dans leurs décisions tous les ressorts intérieurs de la discipline ecclésiastique à cette époque. Si l'on est malheureusement obligé d'y toucher du doigt les nombreux et criants abus qui entravaient alors l'action de l'Église, on y constate d'autre part les remèdes énergiques qu'elle s'efforce d'y apporter<sup>2</sup>.

p. 44. — Sur le nombre toujours croissant des hôpitaux et léproseries jusque dans les plus petits villages, voy. MONE, *Zeitschrift*, t. II, p. 260, 279-291. — Sur les fondations pieuses à Bretten, Bade, Bruchsal, etc., *Zeitschrift*, t. I, p. 147-163. — Sur les maisons de refuge et hôpitaux à Oppenheim, voy. FRANK, *Gesch. von Oppenheim*, p. 113. — Sur les nombreuses confréries instituées pour le soulagement des pauvres, voy. KOHL, dans la *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, p. 423-428, 1874. — Sur l'hôpital de Saint-Job, fondé à Hambourg en 1505, voy. WILDA, *Gildewesen*, p. 366-368. — Sur les établissements charitables de Halle, voy. WOKER, p. 114-115. A Zwickau, BURKHARDT, *Gesch. der sächsischen Kirchen und Schulverhältnisse*, p. 67, (Leipzig, 1879.) Sur la multiplicité des béguinages dans les pays rhénans vers la seconde moitié du quinzième siècle et sur leur féconde activité pour le soin des malades, l'éducation des orphelins, etc., voy. KITTEL, *Die Beguinen des Mittelalters im südwestlichen Deutschland*, Programm. (Aschaffenburg, 1859.) Voy. *Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit*, t. VI, p. 374-376. Relativement aux aumônes faites par les monastères, citons entre autres l'exemple de l'abbaye d'Illsau, qui distribuait tous les ans aux pauvres environ quatre cents boisseaux de blé et nourrissait tous les jours deux cents indigents à la porte du couvent. Voy. CLESS, *Culturgeschichte von Württemberg*, t. II, p. 443.

<sup>1</sup> Voy. HARTZHEIM, t. V, p. 398-675, 923-958, et t. VI, p. 1, 142. Analyse du *Supplementum Conciliorum Germaniæ* de Binterim et de Floss, p. 15-17. (Cologne, 1851.) BINTERIM, t. VII, p. 237-530. Dans le diocèse de Spire deux synodes avaient presque toujours lieu tous les ans. REMLING, *Geschichte der Bischöfe zu Speyer*, t. II, p. 145-222.

<sup>2</sup> Les lettres synodales de l'évêque de Spire, Louis de Helmstadt (WURDTWEIN, *Subs.*, t. XII, p. 196-326), sont des modèles en leur genre. Les synodes étaient souvent très-nombreux. Au synode de Strasbourg (1482), six cents prêtres sont

En dépit de toutes les imperfections qui s'attachent aux œuvres humaines, les conciles et synodes, dans leurs discussions et leurs décrets, mettent dans un relief admirable l'esprit qui l'inspire. Les princes ecclésiastiques dont la conduite est indigne de leurs hautes fonctions, sont contraints, lorsqu'ils exercent publiquement leur charge, de faire entendre le langage austère de la doctrine chrétienne, et de condamner ainsi leur propre vie. Beaucoup d'évêques se font les apôtres zélés de la réforme tentée; beaucoup se signalent par leur amour des âmes, et sont aussi distingués par leurs vertus que par leur savoir<sup>1</sup>. Le clergé régulier et séculier est en grande partie éclairé, intelligent et pieux. C'est parmi ses membres que l'imprimerie nouvellement inventée trouve ses protecteurs les plus dévoués, les plus actifs. L'immense quantité d'ouvrages sortis des premières presses allemandes sert d'abord presque exclusivement les besoins intellectuels du clergé. Aussi Wimpheling, censeur sévère des clercs paresseux et mondains, peut-il écrire : « Je connais, Dieu le sait, dans les six diocèses du Rhin, beaucoup, et même d'innombrables bons pasteurs parmi les prêtres séculiers. Ils sont riches en savoir, bien préparés à la charge des âmes, et d'une grande pureté de mœurs. Je connais, aussi bien dans nos cathédrales que dans nos églises abbatiales, des prélats accomplis, des chanoines, des vicaires dignes de tout respect. Je connais non-seulement quelques clercs, mais une foule de prêtres dont la réputation est sans tache, et qui sont remplis de zèle, de charité, d'humilité dans le service des pauvres. » A un autre endroit, Wimpheling parle du grand nombre de clercs, fils des bourgeois les plus considérés du pays, honorés du titre de docteurs de la sainte théologie, et promus par la grâce de Dieu dans un grand nombre de paroisses. « Peut-être qu'autrefois », ajoute-t-il, « de tels hommes faisaient défaut; mais de nos jours, grâce à l'imprimerie, découverte dont Dieu a favorisé notre pays, beaucoup d'hommes vraiment instruits, vraiment dignes de conduire les âmes<sup>2</sup>, entrent tous les jours dans l'Église. »

présents. DACHEUX, *Geiler de Kaisersberg*, p. 39. C'est à ce synode que Geiler prononça son foudroyant discours contre les conseillers laïques des évêques, discours grave et enjoué tour à tour. (*Sermones et varii tractatus Kayzersbergii*, fol. 13.) Wimpheling disait à propos de ces conseillers laïques : « Sciat sacerdos se ab indoctis et illiteratis plerumque episcoporum consulibus, scribis, satellitibus immerito vexari, opprimi, floccipendi. » RIEGGER, *Amantitates litt.*, p. 176. Voy. aussi *Zeits. für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXVII, p. 227-326, 335-454.

<sup>1</sup> Voyez-en la liste avec les citations à l'appui, dans le travail intitulé : *Das Luthermonument zu Worms*, p. 118-120 (Mayence, 1868). « On trouve beaucoup de bons supérieurs », disait Geiler, qui a déploré plus que personne les abus ecclésiastiques de son temps (*Emissen*, Strasbourg, 1517). « Si tu passes en revue les évêques de notre temps, tu verras que nous avons beaucoup de pieux prélats, par exemple les évêques de Bamberg, de Worms, de Trente, etc. »

<sup>2</sup> Voy. RIEGGER, *Amantitates litt.*, t. II, p. 280, 369. Luther a dit avec exagéra-



Mais les « contrastes frappants entre le dévouement volontaire et l'apre cupidité, entre le renoncement pour l'amour de Dieu et la passion de jouir », se manifestent dans le clergé régulier et séculier aussi bien que dans les autres classes de la société. Là aussi nous constatons, à côté d'une admirable ardeur de dévouement, d'un noble désir de se sacrifier à de grandes causes, à côté d'un amour de Dieu et des hommes s'élevant parfois jusqu'au plus généreux enthousiasme, les manifestations effrayantes d'un égoïsme et d'une cupidité sans frein. Beaucoup de prêtres négligent complètement la prédication et le soin des âmes. La passion d'amasser des richesses, vice le plus saillant, le plus profondément enraciné de cette époque, se montre et se révèle dans l'ardeur que met le clergé de tout rang, de tout ordre, à accroître ses rentes, ses revenus, les taxes, les casuels. L'Église d'Allemagne était alors la plus riche de la chrétienté<sup>1</sup>. On a calculé qu'elle possédait presque le tiers de la propriété foncière; aussi les efforts des grands dignitaires ecclésiastiques pour accroître toujours davantage leurs propriétés ne sont-ils que plus condamnables. La plus grande partie du territoire communal appartenait, dans un grand nombre de villes, aux communautés religieuses.

tion : « Personne ne peut se faire curé ou prédicateur sans avoir été maître, docteur, ou au moins étudiant dans une université. » — Voy. notre second vol. Sur la réforme de l'Ordre des Bénédictins, voy. EVELD, *Die Anfänge der Bursfelder Benedictinercongregation* (Münster, 1865). Énumérant les titres des religieux à la reconnaissance de la postérité, l'auteur fait valoir l'impulsion donnée par eux aux études historiques, et principalement aux recherches et aux travaux d'histoire locale. Un des réformateurs les plus zélés des Ordres religieux à cette époque, c'est Jean Busch, dont l'autobiographie (LEIBNITZ, *Scriptu. Her. Brunsc.*, t. II, p. 476-506 et 806-970) fait partie des plus importants documents pour servir à l'étude de la vie ecclésiastique à cette époque. Grube a parlé avec détail de son activité en Allemagne. Pendant cinquante ans, il visita, pour les réformer, les monastères de Saxe, de Misnie, de Thuringe, de Westphalie, etc., et cela parmi des privations et des difficultés de tout genre, parfois même au péril de sa vie. Il pouvait dire à bon droit à la fin de son ouvrage, en parlant des nombreux cloîtres qu'il avait ramenés à l'observance (1475), « quae in regulari observantia pene omnia usque in praesens perseverant ». (P. 964.) Le tableau qu'il trace des travaux des Frères de la pauvreté volontaire (p. 857-859) est vraiment émouvant. Voy. GRUBE, p. 243-247. Busch répète fréquemment, comme un cri de triomphe, les paroles du Psalmiste qui ouvrent et terminent son ouvrage : « Misericordias Domini in aeternum cantabo. » Le moine franciscain Jean Brugmann (de Kempen, Bas-Rhin) fut l'un de ses plus dignes émules. Il était intimement lié avec le réformateur et théologien alors célèbre dans toute l'Europe, Dyonisius Rickel (cartésien). Brugmann était, ainsi que le Franciscain Dederich Cœlde, un des plus énergiques prédicateurs populaires de son temps, et prêcha sans relâche durant vingt ans, dans les provinces de la basse Allemagne († 1473). Voy. sur lui *Theolog. Studien und Kritiken*, p. 165-174. Année 1860. — Sur l'infatigable zèle apporté par Geiler de Kaisersberg à la réforme des abus et des scandales religieux de son temps, voy. DACHEUX, p. 58-74, 98-220. — LINDEMANN, p. 26, 119.

<sup>1</sup> Voy. DÖLLINGER, *Materialen zur Geschichte des fünfzehnten und sechzehnten Jahrhunderts*, t. II, IX, p. 1-296.

Même parmi les membres du clergé alors si nombreux, surtout dans les villes épiscopales, les contrastes les plus heurtés se produisent. Le bas clergé, chargé du ministère des âmes, n'a aucun appointement fixe en dehors du casuel et de dîmes souvent fort incertaines<sup>1</sup>. La pauvreté, le désir d'acquiescer, le poussent fréquemment à des expédients peu en rapport avec la sainteté de sa vocation, et l'exposent au mépris populaire. Le haut clergé, au contraire, nage dans l'abondance et le luxe, et trop souvent ne se fait aucun scrupule d'étaler son faste au dehors, révoltant ainsi les déshérités, excitant dans les hautes classes la soif des richesses, blessant, scandalisant tous les esprits sérieux. « Nous voyons s'avancer vers nous », dit Jean Butzbach en déplorant ces abus, « nos prélats bouffis d'orgueil. Ils sont habillés du drap anglais le plus fin. Ils portent une barrette sur la tête. Leur main, chargée de bagues de prix, est fièrement posée sur la hanche. Ils se pavent orgueilleusement sur des chevaux de prix, et sont suivis d'une domesticité nombreuse, portant des livrées éclatantes. Ils bâtissent de splendides demeures, où l'on admire des salles hautes, magnifiquement peintes; là, parmi de fastueux festins, ils se livrent à l'orgie. Les biens des pieux donateurs sont dissipés dans les bains, dans les festins; on fait état de chevaux rares, de chiens, de faucons dressés pour la chasse. Si le soin des âmes est abandonné », dit-il encore, « le haut clergé en est en grande partie responsable. Les prélats mettent à la tête des paroisses des pasteurs peu dignes; quant à eux, ils ne se soucient que de récolter les dîmes. La plupart ne pensent qu'à accumuler des bénéfices, sans se mettre aucunement en peine des devoirs que ces bénéfices imposent. Les revenus ecclésiastiques sont employés à payer leurs nombreux serviteurs et pages, leurs chevaux, chiens et faucons. Ils cherchent à se surpasser les uns les autres par leur faste<sup>2</sup> et leurs plaisirs voluptueux. » L'abus si contraire aux

<sup>1</sup> Voy. BRANT, *Narrenschiff*, § 73.

<sup>2</sup> BUTZBACH, *Satirae elegiacae et Elegia humanas plangens miserias*. Manuscrit de la Bibliothèque de Cologne. Sur les habits mondains du clergé, voy. la remarquable décision du synode de Bamberg, 1491. HARTZHEIM, t. V, p. 604. Voy. aussi les prescriptions des synodes de Schyerin et de Bâle (1492, 1503). On voit par un passage de Naucleus (*Chron.*, p. 959) que les abus, du moins dans le bas clergé, étaient bien loin d'être suivis par tous les clercs. « Clerus omnis habitue incessu honestus et satis disciplinatus. » Voy. JOACHIM, p. 62. Les princes-évêques avaient généralement une tenue peu appropriée à leur état. L'admirable évêque d'Augsbourg, Frédéric de Hohenzollern, fut regardé comme une curiosité à la diète de Nuremberg (1487), parce qu'il portait des vêtements d'évêque. On l'accusa d'être un Welche, n'aspirant qu'au chapeau de cardinal. « Omnes archiepiscopi et episcopi incedunt, » écrivait Frédéric le 23 mai 1487 à son maître Ceiler de Kaisersberg, « quod vix fistulatores et ipsi inter se discerni possint. » Voy. DACHEUX, *Geiler de Kaisersberg*, p. 384-387. — Voy. le travail digne d'attention de STEICHELE, sur le *Tagebuch über die drei ersten*



anciennes lois de l'Église, encore en pleine vigueur, et qui consistait à conférer plusieurs bénéfices à une seule personne, souvent même à de tout jeunes enfants n'ayant point encore reçu les Ordres, faisait un tort profond aux mœurs ecclésiastiques. Il allait de compagnie avec l'usage, alors introduit partout, de revêtir des plus hautes dignités ecclésiastiques les fils cadets des familles princières ou de la haute noblesse. « C'est le signe d'une étrange folie », dit Geiler de Kaisersberg, « de préférer pour les hautes charges de l'Église ceux qui sont d'une naissance illustre à ceux qui sont tout simplement honnêtes et sages. Cette folie est surtout commune en Allemagne. » « Pour diriger l'Église on fait choix d'ignorants, gens habitués au luxe, adonnés aux plaisirs, qui ne savent rien, et n'ont d'autre qualité que celle d'être d'illustre origine<sup>1</sup>. » Autrefois, il n'en était pas ainsi : « on recherchait les hommes pieux, instruits, sans prendre garde à la médiocrité de leur naissance<sup>2</sup> ». Thomas Murner fait entendre la même plainte dans l'*Évocation des fous* :

« Depuis que le diable a conduit la noblesse dans le domaine ecclésiastique, depuis qu'on ne veut avoir d'évêque qui ne soit de haute naissance, tout va de travers ! Le diable a usé bien des souliers avant de faire porter la mitre à tous les fils de princes<sup>3</sup> ! »

Le nombre des diocèses où la noblesse possède un droit exclusif aux canonicats des églises épiscopales va toujours en augmentant à

*Regierungsjahre des Bischofs Friedrich von Zollern, dans les Beiträge zur Gesch. des Bisthums Augsburgs, t. I, p. 113-143.*

<sup>1</sup> Voy. BRANT, *Narrenschiff*, § 30.

<sup>2</sup> Voy. KERKER, *Geiler von Kaisersberg*, p. 48, 962.

<sup>3</sup> Rosenplüt, dans son poème de l'*Ermite* (KELLER, t. III, p. 129-1131), déplore aussi que les évêchés et bénéfices soient distribués entre « ces grands seigneurs qui mènent une conduite peu ecclésiastique et peu morale ». « Les maisons religieuses et les abbayes », dit Unrest (p. 672), « sont bien gouvernées lorsqu'on en donne la conduite à des évêques et prélats instruits; tout va mal, au contraire, lorsqu'on a égard à la naissance ou à la faveur. On peut s'en apercevoir dans les grandes abbayes actuelles, qui toutes dégénèrent. » « La science progresse et fleurit, et à peine nommerait-on un siècle où l'on ait fait autant pour elle que dans le nôtre », écrit Trithème (*De vera studiorum ratione*, fol. 9), « et cependant on voit beaucoup de prélats ignorants, parce que (ce qui est la grande plaie de notre temps) ils ne sont élus qu'en considération de leur haute naissance, sans que souvent ils aient fait même des études médiocres. » Pour n'en citer qu'un exemple, l'archevêque de Cologne, Hermann de Wied, était tellement ignorant, qu'il fut obligé de faire traduire les lettres de crédit écrites en latin de l'ambassadeur anglais Robert Pace. HÖFLER, *Carls V Wahl*, p. 49. Dans ces nobles personnages, le prince éclipsait si complètement l'évêque, qu'à Strasbourg les prélats avaient entièrement perdu l'habitude de porter les insignes de leur dignité épiscopale, la crosse et la mitre. L'évêque de Strasbourg, le comte palatin Robert († 1478), ne disait jamais la messe; il communiait le jeudi saint dans la chapelle de son château « more laicorum », avec le personnel du château. Voy. pour plus de détails KERKER, *Geiler de Kaisersberg*, p. 48, 947-953.

partir des dernières années du quinzième siècle<sup>1</sup>. En même temps les familles princières s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de placer les évêchés ou archevêchés sous leur dépendance<sup>2</sup>. En 1515, au moment où la tempête religieuse éclate, les évêchés et archevêchés suivants appartiennent déjà à des fils de princes : Brême, Freisingen, Halberstadt, Hildesheim, Magdebourg, Mayence, Mersebourg, Metz, Minden, Munster, Naumbourg, Osnabrück, Paderborn, Passau, Ratisbonne, Spire, Verden et Verdun. L'archevêque de Brême est en même temps évêque de Verden ; l'évêque d'Osnabrück l'est aussi de Paderborn ; l'archevêque de Mayence siège à la fois à Magdebourg et à Halberstadt ; on se plaint partout que, dans la juridiction de leurs diocèses, dont ils touchent cependant tous les revenus, les évêques ne veulent ou ne peuvent plus résider. On leur reproche de porter bien plus volontiers le casque et l'épée que la crosse et la mitre. L'irritation du peuple au sujet des prélats belliqueux augmente tous les jours. On chante :

Au guerrier le champ de bataille, au prêtre le chœur !  
Lorsque cet ordre est renversé, tiens-toi sur tes gardés !

Les chevaliers de l'ordre Teutonique tombent aussi sous le coup du mépris populaire. Ils semblent n'avoir plus d'autre vocation que l'exercice de l'autorité souveraine dans une province particulière. A la faveur de leurs privilèges ecclésiastiques ils répandent dans l'Église un esprit mondain. « Au lieu de pourfendre les ennemis », dit le peuple, « ce sont des chapons rôtis, des perdreaux, des oies, des canards, que les nobles chevaliers percent maintenant de part en part ! »

S'habiller, se déshabiller,  
Manger, boire, dormir,  
Voilà la règle des seigneurs teutons !

Ainsi chantent les railleurs.

<sup>1</sup> La loi ecclésiastique qui excluait des canonicats les prêtres n'appartenant pas à la noblesse, fut renouvelée à Bâle en 1474, à Augsbourg en 1475 (ROTH VON SCHREKENSTEIN, *Patriciat*, p. 525), à Paderborn en 1480, à Munster un peu plus tôt, à Osnabruck en 1517. ESTON, *Ahnensprobe*, t. III. Voy. l'article intitulé : *Der deutsche Adel in den hohen Erz und Domcapiteln*, dans les *Historisch politischen Blättern*, t. XLIII, 653-676, 745-768, 837-858. — L'auteur, noble lui-même, est conduit à avouer, en terminant son travail, que les droits exclusifs de la petite et haute noblesse aux canonicats, non-seulement étaient incompatibles avec le véritable but religieux des chapitres, mais encore ne fut jamais un bien pour la noblesse elle-même. « Il n'est aucune condition », dit-il, « qui n'ait pour base le précepte évangélique « Ora et labora ». Toute sinécure est mauvaise, parce qu'elle affaiblit ou tue dans l'individu ou la caste qui en reçoit le bénéfice apparent, l'activité et la capacité de travail. » Voy. une *Lamentation* sur la mondanité des prélats dans le *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. XVII, p. 368.

<sup>2</sup> Voy. notre second volume.

Les fils de bourgeois et de paysans, exclus des sièges épiscopaux comme de tous les hauts emplois ecclésiastiques, voient peu à peu se fermer devant eux un nombre toujours plus considérable de monastères, et les cloîtres qui disposent des plus nombreux moyens de civilisation et d'instruction sont bientôt exclusivement réservés à la noblesse. Ces couvents de nobles sont précisément ceux qui s'opposent le plus fréquemment à toute tentative de réforme<sup>1</sup>. Mais dans les Ordres mendiants, où la plupart des religieux appartiennent au peuple ou à la bourgeoisie, les efforts des réformateurs rencontrent aussi trop souvent une vive résistance. Les moines mendiants s'échappent de leurs monastères, comme par exemple les Augustins (1481). — Ceux que Geiler de Kaisersberg poursuit des plus impitoyables reproches sont les moines déchaussés, « ces méchants gamins irréguliers », « car je ne puis », dit-il, « les appeler autrement ». Des plaintes fréquentes se font partout entendre sur le trafic des choses saintes, les punitions ecclésiastiques imposées trop légèrement, les grands et fréquents envois d'argent faits à Rome par les prélats pour obtenir la pourpre; les annates et les frais du pallium<sup>2</sup>.

Ces abus, ces scandales, venus de la mauvaise organisation ecclésiastique, sont systématiquement mis à profit par la jeune école des humanistes, qui s'est peu à peu élevée dans l'estime et la considération publiques à côté de cette ancienne génération de savants à qui l'Allemagne devait la restauration des études classiques. Dès le commencement du seizième siècle, cette nouvelle école forme un parti « compacte et exclusif<sup>3</sup> ». Les chefs vénérés de l'ancien humanisme<sup>4</sup> s'étaient tous montrés les adversaires intrépides des abus qui s'étaient glissés dans l'Église, mais l'autorité de l'Église elle-même, celle du Souverain Pontife, étaient demeurées intactes dans leurs convictions. Ils étaient restés attachés du fond de leur âme aux dogmes chrétiens; les prescriptions de la morale évangélique étaient la règle

<sup>1</sup> Voy. HÖFLER, *Einleitung zu den Denkwürdigkeiten der Abtissin Charitas Pirkheimer*, t. XXXV (Bamberg, 1853). Buschius cite deux monastères de filles nobles où d'horribles scandales s'étaient produits dans le diocèse de Minden, p. 859-864. Voy. GRUBE, p. 158. Sur un monastère de filles nobles à Reuss, voy. TETZEL, *Des böhmischen Herrn Leo's von Rozmital Ritter, Hof und Pilgerreise durch die Abendlande*, dans la *Bibl. des literar. Vereins*, t. VII, p. 148. Les danses qui eurent lieu à Cologne en présence de Maximilien pendant la diète de 1505 furent ouvertes par l'archevêque, une abbesse, et plusieurs dames des abbayes de Saint-Marein et de Sainte-Ursule. Voy. *Zeitsch. des berg. Geschichtsvereins*, t. VI, p. 274.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. KERKER, *Geiler von Kaisersberg*, p. 49, 398-401. — DACHEUX, p. 158-196. — JAGER, *Ulm*, p. 501-505. — GRAFE, *Leipsigs religiöses Leben bis 1517* dans le *Zeitschrift für die Hist. Theologie*, p. 51-92, vol. IX (Leipzig, 1839).

<sup>3</sup> Voy. t. IX, p. 51-72, les plaintes de Wimpfeling à ce sujet dans WISKOWATOFF, p. 177-195, 226. Voy. notre second volume.

<sup>4</sup> Voy. notre second volume.



de leur vie, et c'était précisément leur amour pour l'Église universelle qui enflammait leur zèle réformateur. Les nouveaux humanistes, au contraire, se targuent orgueilleusement de leurs prétendues lumières, se mettent au-dessus du christianisme, de l'Église, et même des prescriptions les plus élémentaires de la morale. Ils voient dans l'antiquité, non un élément de culture et de civilisation, mais un principe vital pour les peuples modernes, et prétendent substituer à l'inflexible morale du christianisme la philosophie commode des anciens. Beaucoup d'entre eux travaillent au complet renversement de l'ordre social. Ces hommes allument dans la nation une guerre civile intellectuelle si désastreuse, qu'en très-peu de temps elle détruit toutes les semences, les fleurs et les fruits de la réforme tentée. Ils détestent la nouvelle forme de jurisprudence, mais, disciples et défenseurs de la théorie antique sur l'État, ils vont tout droit, par leurs railleries frivoles et leurs saillies méprisantes sur l'Église et ses ministres, au même but que les juristes. Ils commencent par réclamer hautement la sécularisation des biens de l'Église. Or, comme l'amour des richesses, vice principal de l'époque, pousse le clergé à accroître sans cesse les propriétés ecclésiastiques et crée à l'intérieur de l'Église un état social et religieux que déplorent tous ceux qui ne sont pas directement intéressés à sa conservation, « les princes, les seigneurs, les conseils urbains sont exposés à la tentation pressante de mettre la main sur les biens du clergé ». « Celui qui les y excite est leur homme », dit Geiler, « et leur semble toujours un excellent conseiller<sup>1</sup>. »

A ce désir de séculariser les biens ecclésiastiques, se joint bientôt celui de transporter la juridiction spirituelle des évêques aux souverains temporels et aux magistrats civils. Un grand nombre de princes s'ingèrent déjà sans aucun scrupule dans des questions purement ecclésiastiques<sup>2</sup>. Ils y sont quelquefois poussés par les réformateurs eux-mêmes, qui les appellent à leur aide pour opérer les changements qu'ils veulent introduire. L'autorité du siège apostolique est regardée par les conseillers princiers comme « un joug dur et pesant ».

Dès le milieu du quinzième siècle, on voit en Allemagne (se rattachant presque toujours à Jean Huss) des novateurs qui combattent l'infaillibilité doctrinale du Saint-Siège<sup>3</sup>, puis, allant toujours plus loin, l'autorité des conciles généraux, la hiérarchie ecclésiastique, et les enseignements fondamentaux de l'Église.

« Je méprise le Pape, l'Église et le concile », dit ouvertement Jean

<sup>1</sup> *Judenruher und Schinderey*, p. 42.

<sup>2</sup> Voy. GAUBE, p. 359.

<sup>3</sup> Aussi les théologiens les plus strictement orthodoxes défendent-ils avec fermeté dans leurs écrits et leurs prédications l'autorité du Saint-Siège. Gabriel Biel fit paraître en 1462 un écrit sur l'obéissance due au siège



de Wesel (1481), « et je loue le Christ<sup>1</sup>. » « L'Église », dit-il ailleurs, « subit une captivité de Babylone. Le Pape n'est qu'un singe vêtu de pourpre. » Professeur autorisé de la Sainte Écriture, Jean de Wesel combat la doctrine des indulgences, rejette le culte des saints, le purgatoire, les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrême-onction. « L'huile consacrée », enseigne-t-il, « n'est pas meilleure que celle que l'on mange à la cuisine. » Il dit hautement que le corps de Jésus-Christ peut être présent dans l'hostie sans la transsubstantiation; que la Sainte Écriture est la source infaillible et unique de la foi, et ne peut être expliquée que par elle-même; que la foi seule justifie, et que seuls les prédestinés auront part à la félicité du ciel. Dans ses écrits comme dans ses sermons, il se livre à de rudes et grossières sorties. Il reproche aux prêtres de « servir leur ventre en dévorant le bien des veuves », et de n'être « que des chiens et des animaux malfaisants ». Prêchant un jour sur le carême, il dit qu'à son avis « saint Pierre ne l'a institué que pour écouler plus facilement ses poissons ». « L'homme », ajoute-t-il, « peut manger aussi longtemps qu'il a faim; si cela te fait plaisir, tu peux manger un bon chapon le vendredi saint. »

Jean de Wesel avait longtemps professé à l'Université d'Erfurt, et Luther dit, après s'être étendu sur la considération dont il jouissait : « Johannes Wesalia a gouverné par ses écrits la haute école d'Erfurt, et c'est après avoir étudié ses livres que j'ai moi-même enseigné plus tard<sup>2</sup>. »

Les « frères de Bohême », dont les huit confessions de foi, toutes

apostolique, où il demande pour les décisions et lois disciplinaires du Pape la même soumission que si elles émanaient de saint Pierre lui-même. Voy. LINSENMANN, *Gabriel Biel*, dans la *Tubinger Theol. Quartalschrift*, p. 203, 1865. En 1480, Pfeffers, professeur à Fribourg, fit paraître un traité sur l'infailibilité de l'Église romaine. (SCHREIBER, *Universität Freiburg*, t. I, p. 112.) En 1495, Sébastien Brant entreprend une campagne théologique pour soutenir l'autorité sans restriction du Pape. (SCHMIDT, *Notices*, p. 198-200.) En 1503, la même thèse est soutenue par le célèbre Pierre de Ravenne, à l'Université de Wittenberg (MUTHER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 70-76, etc.).

<sup>1</sup> Jean de Wesel enseignait : « C'est au théologien à juger la mesure dans laquelle les décisions du Pape nous obligent. » Voy. ULMANN, *Reformatoren vor der Reformation*, t. II, p. 556.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voy. ULMANN, t. I, p. 240-418 (surtout les pages 326, 333, 360, 288-307, 395). Sur l'enseignement de Jean Wessel († 1489), voy. la monographie de Friedrich, *Johann Wessel* (Ratisbonne, 1862). ULMANN, t. II, p. 287-707. Nicolas Rus, de Rostock, fut au nombre des adversaires de la hiérarchie ecclésiastique, de la doctrine sur les indulgences, du culte des saints, etc. Voy. GEFFKEN, *Bildercatechismus*, p. 159-163. Le prêtre saxon Jean Drändorf nie l'infailibilité des conciles généraux, l'obligation de se soumettre à l'Église, etc. Voy. KRUMMEL, *Theol. Studien, und Kritiken*, 42 a., p. 133-144 (Gotha, 1869). En 1453, dans les environs d'Heilbronn, on trouve la secte des « pauvres déchaussés », qui n'admettent point de différence entre les prêtres et les laïques, soutiennent que dans la communion on ne reçoit pas le corps et le sang du Seigneur, mais seulement du pain et du vin bénits, etc. BINTERIM, t. VII, p. 304-305. Vers

différentes les unes des autres, avaient été plusieurs fois imprimées à Nuremberg et à Leipzig<sup>1</sup>, s'occupent activement en Allemagne de la propagation de leurs doctrines; ils n'admettent aucune différence entre les prêtres et les laïques, appellent le Pape l'Antechrist, et l'Église romaine (par conséquent l'Église catholique) « une association de vauriens et de menteurs recevant toutes leurs inspirations du diable ». A Prague, dès les premières années du seizième siècle, nous trouvons les esprits dans les dispositions ou sera bientôt la plus grande partie de l'Allemagne. « Il règne ici un effroyable désordre dans les idées religieuses », écrit de Prague le célèbre Bohuslas Hassentein (1502). « Tout le monde est libre d'adopter les manières de voir de qui bon lui semble. Sans parler des wicléfites et des picards, on rencontre des gens qui nient la divinité du Rédempteur, disent que l'âme périt avec le corps, et que toutes les religions sont bonnes pour parvenir au salut; il en est même qui pensent que l'enfer n'est qu'une pure imagination. »

Je passe sous silence d'innombrables opinions de ce genre. On ne les tient même pas secrètes, on les prêche ouvertement. Vieillards et adolescents, hommes et femmes, engagent des discussions sur des questions de foi, commentent la Sainte Écriture sans l'avoir étudiée, et chaque secte nouvelle trouve des partisans, tant est grand l'amour des nouveautés<sup>2</sup>.

Mais cependant l'Église garde encore toute sa force vitale<sup>3</sup>. L'esprit catholique, la pieuse ferveur, sont encore dans leur lustre parmi

le milieu du quinzième siècle, on trouve des adeptes des sectes de Waldens et des Tabarites à Windsheim, Neustadt-an-der-Aisch, Rothenburg, Ansbach, Schweinfurt, dans les environs de Baireuth, dans le Fichtelgebirge et le Frankenwald, à Nuremberg, Heroldsberg et Heilsbronn. A Wurzburg et dans les villages environnants, ils vont même jusqu'à établir leur culte. Voy. H. HAUPT, *Die religiösen Secten in Franken vor der Reformation* (Wurzburg, 1882). Le concile provincial de Mayence (1455) s'élève contre les diverses doctrines hérétiques prêchées à cette époque dans le diocèse. HARTZHEIM, t. V, p. 438-440. Sur un autre concile réuni à Mayence dans le même but, voy. BINTERIM, t. VII, p. 297. A Mayence, un moine attaque en pleine chaire la doctrine de l'Église sur la naissance du Sauveur, le culte de la Sainte Vierge, etc., et l'on redoute que les Ordres mendiants ne soutiennent des doctrines hérétiques et ne causent de graves troubles religieux. UNREST, p. 800-801.

<sup>1</sup> Sur l'époque où les hussites commencèrent à répandre dans le royaume leurs lettres hérétiques en langue allemande, voy. BEZOLD, *Zur Geschichte der Husitenthums* (Munich, 1874). Sur les progrès des hussites en Allemagne, voy. notre second volume.

<sup>2</sup> Voy. GINDELY, *Geschichte der Böhmischn Brüder*, t. I, p. 39-43, 102-103, 161, 496 (Prague, 1857), et GINDELY, *Über die dogmatischen Ansichten der böhmisch-mährischen Brüder*, dans les Comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. XIII, p. 349-413. Sur l'*Apologia sancte Scripture* des hussites publiée à Nuremberg en 1512, voy. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. VIII, p. 50-51.

<sup>3</sup> Le garant le plus irréfutable de l'attachement profond et ardent que le peuple avait encore pour l'Église, c'est Luther. Voy. les passages cités dans notre second volume. Voy. mon travail intitulé : *A mes critiques*, p. 120-123.



toutes les classes de la nation, à l'intérieur des familles comme dans les monastères<sup>1</sup>. Ce n'est que dans les dernières années du quinzième siècle que des signes alarmants commencent à faire redouter une diminution de foi; un trouble étrange agite les esprits; les enseignements de l'Église et son culte sont attaqués. Sébastien Brant déplore le mépris où sont tombées les indulgences, et considère ce mépris comme le signe évident de l'approche de l'Antechrist<sup>2</sup>. Geiler de Kaisersberg parle des propos impies tenus sur les sacrements<sup>3</sup>. Dans un de ses sermons

<sup>1</sup> Les amples détails que nous avons fournis dans ce volume sur l'enseignement populaire, la science et l'art en offrent d'indiscutables preuves. Pendant la seconde moitié du quinzième siècle, les conférences religieuses augmentent d'année en année; les pèlerinages sont plus fréquents, peut-être, qu'à aucune autre époque antérieure; le culte des saints, surtout celui de sainte Anne, de sainte Marie, de saint Joseph, prennent un développement remarquable et général dans le peuple. Voyez FALK, *Druckkunst*, 33-37, 41-79, 83-107. A propos des pèlerinages, dont l'acrosissement excitait quelque opposition, Rolewinck dit : « Tant que le peuple les entend et comprend dans le pieux dessein d'honorer le seul Dieu véritable, son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses saints, et dans la ferme confiance que sa prière sera exaucée, on doit plutôt les encourager qu'y mettre obstacle. » (*De laude veteris Saxonie*, p. 200.) A Aix-la-Chapelle, lieu de pèlerinage le plus fréquenté de l'Allemagne, il y eut en 1453 une telle affluence de pèlerins que le conseil de la ville se vit contraint de fermer les portes de la cité et de ne laisser entrer les uns qu'à mesure que d'autres sortaient. Dans le voisinage de la cathédrale, les toits des maisons étaient souvent enlevés pour donner aux pèlerins la possibilité d'apercevoir les reliques. En 1493, les gardiens des portes de la cité ne comptèrent pas moins de cent quarante-deux mille pèlerins en un seul jour, et dans l'église de Sainte-Marie, pendant les quinze jours que duraient les fêtes des saintes reliques, quatre-vingt-cinq mille florins (somme énorme pour cette époque) furent donnés en offrande par les assistants réunis. Voy. KESSEL, *Mittheilungen über die Heiligthümer der Stiftskirche zu Aachen*, p. 164-206. (Cöln, 1874.) Voyez J. KREN S., *Zur Geschichte der Heiligthumsfahrten*, Cologne, 1881. Sur les pèlerinages d'enfants à Saint-Michel, en Normandie, voyez la chronique de Cologne dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. XIV, p. 799-800. Sur les troupes de pèlerins venus de Thuringe, de Franconie, de Hesse, pour vénérer le Précieux Sang à Wilnack, voyez STOLLE, p. 308-312. — *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 205. — Voyez HOFFMANN, *Geschichte des deutschen Kirchenliedes*, p. 185-187. A Grimenthal, en 1515, le nombre des pèlerins s'élève à 44,000. Trithème écrit sur le jubilé de Rome en 1500 : « Currebant viri et mulieres, viduae ac virgines, juvenes ac senes, monachi ac moniales, permixti ac confusimul, eratque res viro sapienti admiratione digna. » *Chrön. Sponheim*, p. 412. La « currendi libido » de l'époque, malgré toute la ferveur de l'intention, se montrait fréquemment dans les troupes de pèlerins, et bien des avertissements s'élevaient pour blâmer les vices qui s'y glissaient. Voy. *Kampfschule Universität Erfurt*, t. I, p. 17. — Voyez ANSHELM, t. III, p. 152-154. — Voyez TRITHÈME, *Chron. Sponheim*, p. 415. Dans la confrérie de Sainte-Marie, à Francfort-sur-l'Oder, on comptait en 1504 soixante et onze hommes et quatre-vingt-dix femmes, parmi lesquels se trouvaient les premiers et les plus considérés personnages de la ville. A Cologne sur la Sprée, le bourgmestre Michel Fritze se fit remarquer par son zèle pour l'accroissement du culte de la Mère de Dieu, et fit construire une église en son honneur. Partout, on comptait parmi les premiers du pays les plus zélés « frères de Marie ». (*Zur Geschichte der Marienverehrung für der Reformation*, p. 128-135.) Sur le culte de sainte Anne au quinzième siècle, voy. FALK, *Katholik*, 1878, cah. 1.

<sup>2</sup> *Narrenschiff*, par ° 103. « L'indulgence est tellement dépréciée, que personne ne la réclame et ne la respecte. »

<sup>3</sup> Voy. ZAPPERT, *Badeischen*, p. 136.

(1515) il fait intervenir des personnages qui déclarent fort nettement « qu'ils ont maintenant la Sainte Écriture entre les mains, et peuvent d'eux-mêmes connaître et discerner ce qui est nécessaire au salut, sans avoir besoin pour cela ni d'Église, ni de pape<sup>1</sup> ».

Dès 1518, on compte au moins quatorze traductions complètes de la Bible en haut allemand, et cinq en bas allemand.

L'Église n'avait pas mis obstacle à la diffusion de la Bible tant que les divisions de ses enfants ne lui en avaient pas révélé les dangers. Mais les esprits les plus éclairés ne tardèrent pas à se demander s'il était expédient et utile de mettre la Sainte Écriture tout entière entre les mains de tous. Geiler et Brant craignent qu'on n'en force le sens, que des gens ignorants et frivoles ne l'interprètent dans un esprit malveillant ou grossier, et qu'on ne la mette au service de toutes sortes de doctrines touchant la foi et les mœurs. « Dieu même », disent-ils, « n'a pas mis à la portée de tous sans distinction sa divine parole, puisqu'il n'a pas fait de la lecture une condition de salut. Toutes les hérésies sont nées d'une fausse interprétation de la Sainte Écriture. Elle offre déjà de grandes difficultés à l'héxégète savant : combien plus, par conséquent, à la foule ignorante ! » « Il est dangereux », dit Geiler, « de mettre un couteau dans la main des enfants et de leur permettre de couper eux-mêmes leur pain, parce qu'ils peuvent se blesser. De même la sainte Bible, qui est le pain de Dieu, doit être lue et expliquée par ceux qui sont déjà avancés en savoir, en expérience, et peuvent en tirer le sens indubitable. Le peuple, peu versé dans ces questions, pourrait aisément se scandaliser à cette lecture; car, s'en tenant simplement au sens littéral, il est exposé à tirer le mal de ce qui était destiné à alimenter sa foi<sup>2</sup>. » Geiler adresse à ce sujet de pressantes exhortations à ses auditeurs. Il les met constamment en garde contre l'abus de la Bible.

« Nous lisons la Bible et les vénérables écrits des saints Pères »,

<sup>1</sup> Dans le *Cod. Camp.*, p. 29. « Il y a déjà vingt ans », dit l'auteur des Commentaires sur les soixante-dix articles et hérésies des luthériens (Strasbourg, 1524, page D. 3), « j'ai entendu des gens pieux et expérimentés se plaindre de ce que les bourgeois et les paysans lisaient et commentaient la Sainte Écriture et étaient avides d'entendre ce que les faux interprètes leur disaient contre l'Église et sa doctrine. »

<sup>2</sup> Tiré de l'édition donnée par WIMPHELING, *De Petri Scottii Lucubrations*, p. 152 B. — Voyez l'important recueil de censures de l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg de 1486, dans le *Codez dipl.* de GODENUS, t. IV, p. 469. L'archevêque dit comme Geiler : « Quis enim dabit rudibus atque indoctis hominibus et emineo sexui, in quorum manibus codæces sacrarum litterarum inciderint, veros excerpere intellectus? Videtur sacri evangelii aut epistolarum Pauli textus, nemo sane prudens negabit, multa suppletione et sub auditione aliarum scripturarum opus esse. » Il nomma des commissaires particuliers à Mayence, Erfurt et Francfort, chargés de surveiller l'impression de la Bible. Voyez d'autres décrets de censure dans FAULMANN, p. 231.



dit-il, « mais nous ne les comprenons point. C'est que nous ne sommes pas assez savants pour les interpréter dans le vrai sens orthodoxe. Il est presque à regretter que la Sainte Écriture soit de nos jours imprimée en allemand, car pour l'entendre comme il faut, il est parfois nécessaire de ne pas s'en tenir au sens littéral. Je t'en permets bien la lecture; j'admets que tu aies chez toi les interprétations et les gloses, mais tu ne te tireras de là ni avec bonheur ni avec avantage, si tu n'as premièrement acquis la science indispensable à son intelligence; sans étude préalable, tu t'égareras. Or la Sainte Écriture ne te donnera point cette science; il faut que tu l'aies d'avance dans ta tête. Si tu avais en ta possession un bon certificat te donnant droit d'apprendre à faire des armes, cela ne t'aurait pas encore appris l'art de te bien défendre, il te faudrait pour cela avoir reçu les leçons d'un bon maître. Si, voulant préparer du cuir, tu avais déjà tes ciseaux; si tu tenais en main l'aiguille et le ligneul, tu ne saurais pourtant pas encore faire des souliers; auparavant il te faut passer par l'apprentissage. Donc, en lisant la Bible, prends bien garde de te tromper de chemin ! » Dans ses sermons sur la *Nef des fous*, Geiler blâme énergiquement les faux interprètes de l'Écriture qui rejettent les explications des docteurs de l'Église, et prétendent faire briller leur propre lumière; il nomme les vaudois « et ces gens qu'on appelle disciples du libre esprit », « de faux docteurs, des glossateurs de l'Antechrist » : « Ils frayent la voie à celui qui sera le grand falsificateur et l'imposteur par excellence », dit-il, « et quand celui-là paraîtra, je crains qu'il ne trouve beaucoup d'adeptes parmi nous. Tout porte à croire que le moment de sa venue n'est pas bien éloigné ». « L'Allemagne entière », dit Sébastien Brant (1494), « regorge de Bibles, de doctrines sur le salut, d'éditions des saints Pères et de livres semblables ». De grands abus se sont introduits dans notre pays. On tourne et l'on retourne la Bible, on lui fait dire tout ce qu'on veut, et l'on met ainsi en péril et la foi et la Bible, qui est le fondement de la foi. Ceux qui changent le sens de l'Écriture et l'entendent autrement que le Saint-Esprit ont une fausse balance en main; ils y mettent tout ce qu'ils veulent. Ils exagèrent ceci, ils affaiblissent cela, et voilà pourquoi, de nos jours, la foi dépérit. » « Les vagues assaillent en tous sens la barque de Pierre. Il faut s'attendre à beaucoup d'orages et de catastrophes, car maintenant on ne sait plus où est la vérité. La Sainte Écriture est pour ainsi dire mise à l'envers, et tout autrement expliquée que ne l'avait voulu

<sup>1</sup> Tiré du recueil de Sermons de GEILER, 127<sup>e</sup> édition de Bâle (1512). — KERKER, p. 49, 392-393.

<sup>2</sup> BRANT, *Narrenschiff*, page 200 de l'édition de Strasbourg de 1520.

<sup>3</sup> *Narrenschiff*, Introduction.

la bouche de la divine Vérité. L'Antechrist est assis dans la grande nef. Il a envoyé son messager qui répand le mensonge dans toute la contrée. Une foi tronquée, une doctrine pleine d'erreurs pénètre tous les jours davantage dans les esprits <sup>1</sup>. »

Le trouble et la fermentation grandissent, et gagnent peu à peu toutes les classes de la société.

Une inquiétude immense s'empare de la nation tout entière.

Les esprits sont tourmentés de ce sombre pressentiment qui a coutume de précéder les grandes catastrophes.

Les électeurs de Mayence et de Saxe s'adressant au jeune Charles-Quint, nouvellement élu, et, le suppliant de hâter sa venue dans le royaume depuis si longtemps délaissé, lui écrivent : « Un immense incendie, un incendie comme il ne s'en est jamais vu, menace de dévorer l'Allemagne <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Narrenschiff*, § 103. Wimpeling exprime la crainte (1515) que le « poison bohémien » ne se propage encore davantage, et Willibald Pirckheimer écrit en juin 1717 que la doctrine des hussites gagne tous les jours du terrain. Voyez HAGEN, *Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse*, t. I, p. 463-480.

<sup>2</sup> « Tale universe Germanie incendium perspicimus, quale nullis ante temporibus auditum arbitramur. » Lettre du 8 février 1520. LANZ, *Correspondenz des Kaisers Carl V*, t. I, p. 57. Voyez aussi la lettre d'un inconnu dans CAMÉT, *Handschriften der Hofbibliothek zu Wien*, t. I, p. 523, 527.

FIN.

## TABLE DES PERSONNAGES CITÉS

### A

AEBERG (Th. v.), 550.  
 ADAM DE FULDA, 209.  
 ADOLPHE DE NASSAU, archevêque, 8.  
 ADOLPHE DE NASSAU, roi, 418.  
 AGRICOLA (G.), 342.  
 AGRICOLA (R.), 4, 50, 82, 84, 87, 99, 207.  
 ALLY (Pierre d'), 9.  
 ALANTSEE (les frères), 16.  
 ALBERT, duc de Saxe, 306, 453.  
 ALBERT I<sup>er</sup>, roi, 418, 419, 487.  
 ALBERT II, roi, 423, 424.  
 ALBERT III, duc de Bavière, 208.  
 ALBERT IV, duc de Bavière, 429, 452, 453.  
 ALBERT, archiduc, 68, 70.  
 ALBERT DE BRANDEBOURG, archevêque de Mayence, 379, 544, 550, 551, 553, 554, 556, 557, 558, 561, 563, 564, 567, 586.  
 ALBERT DE BRANDEBOURG, grand maître, 550.  
 ALBERT ACHILLE (margrave de Brandebourg), 66, 425.  
 ALBERT, duc de Mecklembourg, 559.  
 ALDEGREVER (H.), 185.  
 ALDUS MANUTIUS, 86.  
 ALEXANDRE III, pape, 460.  
 ALEXANDRE VI, pape, 491.  
 ALFRAGAN, astronome, 113.  
 ALTDORFER (A.), 171, 185.  
 ALUNNO, 183.  
 AMBROISE (St), 99.  
 AMERBACH (I.), 8, 11, 15, 88, 99.  
 ANDLAU (P.), 414, 463.  
 ANNE DE BRETAGNE, 485.  
 ANSHELM, chroniqueur, 219, 368, 382, 494.  
 ANTOINE, duc de Lorraine, 542.  
 ANTONELLI, peintre, 162.  
 APPELDORN (H.), 80.  
 ARISTOTE, 4, 64, 99, 111.  
 ARNERSTORFF, 556, 557, 558, 559, 561.  
 ARNPECK (V.), 247.  
 ARNT, peintre, 150.  
 ARNT, sculpteur, 150.  
 ARRIGINUS, 81.

ARTUS (I.), 255.  
 AUFSESS (P. v.), 533.  
 AUGUSTIN (St), 59, 90, 99, 315.  
 AUGUSTIN D'ANGONE, 59.  
 AUSLASSER (V.), 174.  
 AVENTIN (J. Turmair, surnommé l'), 110, 247, 548.

### B

BAEMLER (H.), 298.  
 BALDUNG (H.), 171.  
 BALDUS, juriste, 462, 466, 469.  
 BANNISIS (I.), 125.  
 BAPTISTE MANTUANUS, 58.  
 BARTHÉLEMI DE COLOGNE, 77, 78.  
 BARTHÉLEMI L'ANGLAIS, 299.  
 BARTHOLE, juriste, 462, 469.  
 BASELIUS (N.), 85.  
 BASILE (St), 59, 94.  
 BAUMANN (C.), 207, 209.  
 BAUMGARTNER (les), 356.  
 BAUMGARTNER (F.), 387.  
 BAUMGARTNER (G.), 174.  
 BAUMHAUER (S.), 176.  
 BEAUVAIS (V. DE), 97.  
 BEBEL (H.), 88, 396, 513, 540.  
 BECKER (G.), 423, 450.  
 BEHAIM (M.), 115.  
 BEHAM (H. S.), 185.  
 BERGHEN (Max DE), 365.  
 BERGMANN (I.), 15.  
 BERLER (M.), 368.  
 BERLICHINGEN (GOLZ DE), 538, 539, 540, 541, 542, 546.  
 BERNHARD, facteur d'orgues, 207.  
 BERNTS (H.), 151.  
 BERTHOLD, prédicateur, 220, 221.  
 BESSARION, cardinal, 113.  
 BIBRA (L. DE), évêque, 159.  
 BIEL (G.), 31, 91, 101, 107, 109, 377, 476.  
 BIRCKMANN (F.), 14.  
 BIRNBAUM (H. DE), 80.  
 BLARER (A.), 75.  
 BLOMEVENNA (P.), 80, 81.  
 BOCHOLT (F. DE), 182.  
 BÖHM (H.), 301.

BOËCE, 59.  
 BOESCHENSTEIN (I.), 110.  
 BOGISLAUS X, duc de Poméranie, 452.  
 BOLESLAS, duc de Lignitz et Brieg, 374.  
 BONER (U.), 240.  
 BONIFACE VIII, pape, 412.  
 BONGERT (D.), 150.  
 BONNIVET (DE), amiral, 563.  
 BOUILLON (G. DE), 255.  
 BRANT (O.), 244.  
 BRANT (S.), 15, 19, 99, 100, 103, 106, 107, 110, 118, 191, 243, 244, 245, 258, 365, 367, 380, 391, 466, 496, 497, 560, 583, 584, 585.  
 BREIDENBACH (B. DE), 256.  
 BRUCK (A. DE), 205.  
 BRUGMANN (J.), 575.  
 BUCHEL (Gertrude DE), 66.  
 BUNAU (H. DE), 85.  
 BULLINGER (H.), 58.  
 BURGMAYR (H.), 165, 179.  
 BUSCH (H. VON DER), 79.  
 BUSCH (J.), 16, 377.  
 BUTZBACH (I.), 55, 65, 77, 93, 94, 298, 365, 576.

## C

CABOT, 115.  
 CAJETAN, cardinal légat, 532-533.  
 CALIXTE III, pape, 488.  
 CAMPANO, biographe papal, 12.  
 CANTOR (A.), 66.  
 CANTOR (U.), 72.  
 CAPISTRANO (S.), 364, 378.  
 CARAFFA, cardinal, 12.  
 CAROLUS ARETINUS, 58.  
 CASOLA (P.), 355.  
 CASTENDORFER (E.), 207.  
 CELTES (C.), 48, 86, 87, 119, 123, 126, 127, 293, 366, 375.  
 CENTURIAN (S.), 93.  
 CÉSAR (I.), 57, 677.  
 CHALCOGONDYLAS, 445.  
 CHARLEMAGNE, 283, 408, 413, 419.  
 CHARLES IV, empereur, 420, 458, 487, 497, 505.  
 CHARLES VI, roi de France, 422, 483.  
 CHARLES VII, — — —, 483, 484.  
 CHARLES VIII, — — —, 485, 486, 487, 498, 504, 509, 512, 513.  
 CHARLES V, empereur, 552-557, 560-568.  
 CHARLES LE TÊMÉRAIRE, 485.  
 CHARLES EGMONT, duc de Gueldre, 509, 519, 524, 543.  
 CHRISTOPHE II, margrave de Bade, 452.  
 CICÉRON, 58, 59, 99.  
 COCCINIUS, 497.

COCHLAEUS (F.), 17, 29, 64, 210, 468, 469, 495.  
 COCLICUS (A.), 203.  
 COELDE (D.), 19, 34, 677.  
 CŒUR (J.), 382.  
 COLONNA (V.), 162.  
 COLOMB (Christ.), 115.  
 COLUMELLE, 298.  
 CONRAD II, roi, 408.  
 CONRAD de Tegernsee, abbé, 154.  
 COPERNIC (N.), 4, 675, 112.  
 CORNER (H.), 246.  
 COUCY (M. DE), 382.  
 CRANACH (L.), 171, 179, 185, 186.  
 CRASSUS (P.), 458.  
 CRESCENTIUS (P. DE), 296.  
 CRONBERG (HARMUTH DE), 542.  
 CUNÉGONDE, impératrice, 159.  
 CUSA (N. DE), 1-6, 21, 33, 51, 91, 112, 445-450, 569, 570, 573.  
 CUSPINIAN, 59, 123, 298.

## D

DALBERG (B. V.), 66.  
 DALBERG (J. V.), 61, 65, 82, 85-87, 238.  
 DANTE, 9, 243, 487.  
 DEGEN (Et.), 174.  
 DEICHSLER (H.), 249.  
 DIONYSIUS (Tickel), religieux carme, 31, 91.  
 DISSEN (H.), 80.  
 DOUVERMANN (H.), 151.  
 DRACONTIUS (S.), 85.  
 DRANDORF (S.), 581.  
 DRINGENBERG (L.), 55, 56, 61, 82.  
 DUBOIS (I.), 413.  
 DURER (A.), 23, 116, 118, 125, 130, 149, 157, 166, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 179, 181-186, 189, 191, 192, 195, 197, 198, 205, 233.

## E

EBRAD, duc de Wurtemberg, 68, 71, 83, 108, 258, 451.  
 EBNER (les), 380.  
 ECK (J.), 48, 58, 84, 110, 111, 399.  
 EGBERT, brodeur en soie, 151.  
 EGGESTEIN, 49.  
 ÉLÉONORE, archiduchesse, 257.  
 ÉLISABETH, comtesse de Nassau-Sarrbrück, 257.  
 EMMANUEL, roi de Portugal, 358.  
 ENGELMANN (H.), 283, 286, 288.  
 ÉRASME DE ROTTERDAM, 14, 17, 56, 71, 88, 97, 118, 396, 413.  
 ÉRASME, échanson d'Erbach, 32, 77, 290, 305, 374.  
 ERFENSTEIN (Philippe Shluchterer), 542, 546.



ÉRICK DE BRUNSWICK, 517.  
 ERNEST, duc de Saxe, 306, 463.  
 ESCHENLOER (P.), 247.  
 ÉSOPE, 258.  
 ÉTIENNE, évêque de Brandebourg, 377.  
 ESSWURM, 174.  
 ETTERLIN (P.), 247.  
 EUCLIDE, 108.  
 EUGÈNE IV, pape, 50.  
 EWERT, 150.  
 EYB (A.), 35, 258.  
 EYCK (les frères), 161, 162.  
 EYSENGREIN, poète, 295.

## F

FABER (I.), 210.  
 FABRI (F.), 313, 369.  
 FARBER (I.). Voir LE TINTORET.  
 FARBER (Jean), 209.  
 FERDINAND (V.), 10.  
 FERDINAND, roi de Naples, 209, 490, 524.  
 FICHARD, juriste, 96.  
 FICHET (R.), 96.  
 FINK, 204-206.  
 FISCHER (P.), 154-156, 199.  
 FOLZ (H.), 236, 380.  
 FORTESCUE (lord), chancelier, 307, 308.  
 FRANCISCO DE ALMEIDA, 358.  
 FRANÇOIS I<sup>er</sup>, roi de France, 357, 542, 543, 550-560, 562-567.  
 FRANCK (S.), 367, 385.  
 FRANCK (J.), 174.  
 FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, empereur, 416, 417, 458.  
 FRÉDÉRIC II, empereur.  
 FRÉDÉRIC D'AUTRICHE, roi, 419, 420.  
 FRÉDÉRIC III, empereur, 125, 424, 444, 451, 452, 453, 482, 484, 488, 491.  
 FRÉDÉRIC III, archevêque de Cologne, 483.  
 FRÉDÉRIC DE ZOLLERN, évêque, 29.  
 FRÉDÉRIC, électeur palatin, 81, 475, 558.  
 FRÉDÉRIC, électeur de Saxe, 34, 260, 504, 553, 554, 559, 560, 567, 586.  
 FRÉDÉRIC, duc de Brunswick-Lunebourg, 430.  
 FRISNER (A.), 11.  
 FRITZE (M.), 583.  
 FROBEN (G.), 14, 15.  
 FROISSARD (P. DE), 134, 359, 378, 432, 441, 454, 478, 485.  
 FRUNDSBERG (G. Y.), 566.  
 FUCHS (les V.), 540.  
 FURSTENBERG (Ph.), 544.  
 FUGGER (les), 357, 358, 384, 385, 565.  
 FURTMAYER, 174.  
 FUST, 15.  
 FUTRER (M.), 247.

## G

GAFOR (F.), 209.  
 GARCICA DE RESENDE, 10.  
 GASPARIN, 59.  
 GEBWEILER (J.), 106.  
 GÉLASE, pape, 412.  
 GEMMINGEN (G. V.), 62.  
 GENGENBACH (J. M. G.), 99.  
 GEORGE LE BARBU, duc de Saxe, 560.  
 GEORGE, duc de Bavière-Landshut, 517.  
 GERBELLUS (N.), 93.  
 GERHON, prévôt, 220.  
 GERING (U.), 12.  
 GERLA (C.), 208.  
 GERLA (H.), 209.  
 GERSON (I.), 33, 59, 103, 402, 466.  
 GERTRUDE DE COBLENZ, 66.  
 GEYER (les DE), 540.  
 GIBBERTI, 156.  
 GHIRLANDAJO, 162.  
 GILTINGEN (J. V.), 119.  
 GIOVAN (Andréa d'ALÉRIA), évêque, 12.  
 GLAREANUS (H. LORITZ), 78, 128, 203.  
 GLAUBOURG (A. V.), 296.  
 GLOCKENDON (famille), 174.  
 GNUNDEN (J.), 126.  
 GOELENUS (C.), 55.  
 GOODENDACH (J.), 209.  
 GOSSENBROT, 119.  
 GOTTFRIED, moine, 220.  
 GREFKEN (H.), 80.  
 GRÉGOIRE LE GRAND, pape, 390.  
 GRÉGOIRE VII, pape, 458.  
 GRÉGOIRE IX, pape, 459.  
 GRIESINGER (J.), 172.  
 GROOTE (G.), 49.  
 GRUDEN (N.), 156.  
 GRUNBECK (J.), 122, 237.  
 GRUNBECK (H.), 487, 512, 516.  
 GRUNWALD, 171.  
 GRUMBACH (les V.), 540.  
 GUICCIARDINI, 499.  
 GUILLARD, président, 556.  
 GUILLAUME DE REICHENEAU, 135.  
 GUILLAUME II, landgrave de Hesse, 452.  
 GUILLAUME, duc de Bavière, 565.  
 GUTENBERG (J.), 7.

## H

HAIN (U.), 12.  
 HALDERN (J. VAN), 159.  
 HANS VON GLOGAU, 378.  
 HARFF (A. VON), 256, 369.  
 HARRIS (W.), 78.  
 HASSENSTEIN (B.), 532.  
 HEGIUS (A.), 54, 55, 77, 89.  
 HEIMBURG (C. VON), 444.

HENVOGEL (C.), 116.  
 HENRI I<sup>er</sup>, roi.  
 HENRI II, empereur, 152.  
 HENRI IV, empereur, 458.  
 HENRI VII, empereur, 419, 487.  
 HENRI, évêque de Bamberg, 156.  
 HENRI, duc de Basse-Bavière, 433.  
 HENRI, duc de Lunebourg, 559.  
 HENRI, duc de Mecklembourg, 452, 559.  
 HENRI VIII, roi d'Angleterre, 307, 550, 562-564, 566.  
 HELBLING, poète, 375.  
 HELFENSTEIN (U. VON), 125.  
 HELLER (J.), 147, 148.  
 HENNEBERG (B. VON), archevêque, 305, 452, 499, 505-507, 511, 514.  
 HEROLT (J.), 31.  
 HERP (H.), 31.  
 HERWART (les), 357.  
 HÉSIODE, 84.  
 HEUSS (J.), 156.  
 HIRSCHVOGEL, 173.  
 HITTORT (G.), 16.  
 HÖCHSTETTER (les), 380, 384, 385, 387.  
 HOFHEIMER (P.), 208.  
 HOLBEIN (les), 67, 165-167, 173, 179.  
 HOLLEN, 31.  
 HOLTJOF (M.), 65.  
 HOLZHAUSEN (B. VON), 379.  
 HOMÈRE, 59, 84.  
 HONORIUS III, pape, 460.  
 HORACE, 58, 59.  
 HORLE (I.), 58.  
 HORLENIUS (J.), 55.  
 HORSTMAR (A. VON), 21.  
 HOUDAEN (J.), 150.  
 HOVERDE (G.), 493.  
 HUSZTL, 358.  
 HUSS (J.), 580.  
 HUTTEN (U.), 551.

## I

IARENUS, 165.  
 IEGER, 151.  
 IMHOF (les), 380.  
 IMHOFF (H.), 158.  
 INNOCENT III, pape, 411.  
 INNOCENT IV, pape, 376, 461.  
 INNOCENT VIII, pape, 491.  
 IRENICUS (F. Friedlieb), 104.  
 IRNERIUS, glossateur, 455.  
 ISAAK (H.), 204, 206.  
 IVAN, czar, 506.

## J

JACQUES DE JUTERBOCK, 41.  
 JEAN II, archevêque de Mayence, 483.

JEAN DE GROSSWARDEIN, évêque, 112.  
 JEAN, duc de Bavière, 431.  
 JEAN III, duc de Jülich-Clève-Berg, 452.  
 JEAN II, roi de Portugal, 10.  
 JEAN-FRÉDÉRIC, prince de Saxe, 34.  
 JEAN D'ERFURT, 209.  
 JEAN DE GMUNDEN, 126.  
 JEAN VON HERMANN DE SALZBOURG, 221.  
 JÉRÔME (SAINT), 58, 59, 94, 99.  
 JOACHIM I<sup>er</sup>, électeur de Brandebourg, 76, 85, 88, 375, 553, 556, 559, 560, 563, 567, 586.  
 JOEST (J.), 151.  
 JORDANIS, 120.  
 JOSQUIN DE PRÉS, 203, 204.  
 JOVIUS (P.), 135, 311.  
 JUDENKUNIG (H.), 209.  
 JULES II, pape, 494, 524, 525.  
 JUSTINGER (C.), 247.  
 JUSTINIEN, empereur, 416, 455, 466, 468.

## K

KAISERSBERG (Geiler VON), 29, 31, 33, 36, 39, 59, 61, 99, 100, 102, 103, 106, 107, 110, 118, 243, 244, 259, 266, 363-366, 368, 370, 377, 381, 407, 476, 572, 577, 579, 580, 583-585.  
 KANTZOW, 268, 300, 301.  
 KEIM (J.), 174.  
 KEMNER, 55.  
 KEMPEN (H. VAN), 12.  
 KEMPIS (Thomas), 50, 81, 259.  
 KETZEL (M.), 157.  
 KIRCHMAIR (G.), 529, 530.  
 KOBURGER (H.), 8, 13, 15, 88, 178.  
 KONE (J.), 73.  
 KRAFFT (H.), 146, 155, 157-159, 199.  
 KRAFFT (H.), théologien, 36, 100.  
 KRAFFT (U.), juriste, 100, 461.  
 KRANZ (H.), 207.  
 KRESS (A.), 400.  
 KRESS (J.), 64.  
 KUPPENNER (Chr.), 381, 400.

## L

LACHER (L.), 135.  
 LACHNER (W.), 9.  
 LAMBERT DE VENRAY, 57.  
 LANG (Mathieu), archevêque, 125.  
 LANG (P.), 92, 491.  
 LANGEN (R. VON), 55-57, 65.  
 LANGENSTEIN (H. VON) 392, 393, 402.  
 LANZKRANA, 25, 33.  
 LAUBER (D.), 12.  
 LAUER (G.), 13.  
 LAUFENBERG (H. VON), 221.  
 LEIB (K.), 382.

- LÉON X, pape, 531, 554, 562-564, 567, 568.  
 LÉONTIUS (B.), 85.  
 LEYEN (Christine), 66.  
 LIEB (B.), 142.  
 LIESBORNER, maître, 165.  
 LIGERINUS, 120, 127.  
 LINDENAST (S.), 155, 156.  
 LOCHAMER (Wölfflein von), 202.  
 LOCHER (J.). Voy. PHILONUSES.  
 LOCHNER (ÉL.), 162.  
 LODEWICH, sculpteur, 151.  
 LÖFFELHOLZ (J.), 117.  
 LOMBARD (P.), 75, 119.  
 LOPE DE VÉGA, 9.  
 LORITZ (H.). Voy. GLAREANUS.  
 LOTHAIRE III, empereur, 408.  
 LUCAIN, 59.  
 LUCAS, orfèvre, 154.  
 LUÇON (Ch. de), 417.  
 LUDER (P.), 81.  
 LOUIS DE BAVIÈRE, empereur, 373, 419, 420, 458, 483.  
 LOUIS, roi de Bohême, 553-563.  
 LOUIS, électeur du Palatinat, 552, 553, 555, 557, 559.  
 LOUIS, duc de Bavière, 74, 378, 483.  
 LOUIS XI, roi de France, 483-485.  
 LOUIS XII, roi de France, 509, 514, 515, 520-522, 553.  
 LOUISE DE SAVOIE, 560.  
 LUSCINIUS (O. Nachtigall), 102, 208.  
 LUTHER (M.), 222, 260, 572, 574, 581, 583.  
 LYRA (N. von), 48, 100.  
 LYSERA (J. von), 445.
- M**
- MACHIAVEL (H.), 425, 494.  
 MAGELLAN, 115.  
 MAHOMET, sultan, 488-491, 530.  
 MAHU (ÉL.), 205, 206.  
 MALTZAN (L. von), 555, 556, 566.  
 MANGOLD (H.), 78.  
 MANLIUS (I.), 123, 125.  
 MARCAE (L.), 207.  
 MARGUERITE DE LORRAINE, 257.  
 MARGUERITE D'AUTRICHE, 136, 556, 561.  
 MARGUERITE, religieuse, 174.  
 MARIE DE BOURGOGNE, 124, 485.  
 MARSCHALK (H.), 375.  
 MARSILIUS FIGINUS, 108.  
 MARTIN V, pape, 376.  
 MATHESIUS, 34.  
 MATHIAS CORVINUS, roi de Hongrie, 113.  
 MATHIAS DE SPIRE, évêque, 28.  
 MATHIEU DE VIENNE, 433.  
 MATHILDE DU PALATINAT, 68.  
 MAXIMILIEN 1<sup>er</sup>, empereur, 60, 78, 83, 86, 98, 104, 111, 119-125, 127, 128, 134, 156, 174, 179, 182, 189, 191, 204, 208, 378, 379, 451, 458, 485, 487, 492-505, 507-538, 542-557, 559, 560, 563, 564.
- MAYER (H.), 79.  
 MAYER (B.), 385.  
 MAYER (M.), 343.  
 MECKENEN (I. von), 182.  
 MÉDICIS (L. de), 204.  
 MEISTERLIN (S.), 117, 119, 218.  
 MÉLANCHTHON (Phil.), 78, 225.  
 MENLING (H.), 162-164.  
 MÉRIAN (M.), 144.  
 MEYENBERG (C. von), 97.  
 MICHEL-ANGE, 102, 183.  
 MIRANDOLE (Pic de la), 102, 119.  
 MITHRIDATE (G.), 77.  
 MOIRS (J.), 40.  
 MOLHEIM (C.), 149.  
 MOLITOR (H.), 174.  
 MOLITOR (M.), 174.  
 MULLER (H.), 302.  
 MULLER (J.). Voy. REGIOMONTAN.  
 MULLNER (B.), 175.  
 MUNSTER (S.), 295.  
 MUNZER (J.), 9, 54, 57, 335, 344, 357.  
 MURATORI, 456.  
 MURRHO (S.), 58, 105.  
 MURMELLIUS (J.), 54, 57.  
 MURNER (Th.), 557.
- N**
- NACHTIGALL (O. von). Voy. LUSCINIUS.  
 NAUCLERUS (J. Bergenhaus), 108, 496, 576.  
 NEUDECKER, 125.  
 NEUDÖRFER (J.), 13, 156, 159, 175.  
 NEUSIEDLER (H.), 209.  
 NEUSCHEL père et fils, 207.  
 NICOLAS V, pape, 488.  
 NIEDER (J.), 25.  
 NORDHOFER (G.), 97.  
 NUMEISTER (J.), 9.  
 NYTHARDT (H.), 167.
- O**
- OBRECHT (J.), 202-204.  
 OCCO (A.), 10.  
 OCKENHEIM, 203.  
 OEGLIN (E.), 9, 222.  
 OETTINGEN (comte de), 22, 305.  
 ORT ZUM JUNGEN, 22.  
 ORTVIN GRATIUS, 77, 78.  
 OTHON 1<sup>er</sup>, 413.  
 OTT (J.), 206.  
 OTTO VON FREISING, 123.  
 OTTO VON PASSAU, 259.  
 OTTOCAR, roi de Bohême, 418.  
 OSTHEIM (C. von), 66.

## P

PAGE (N.), 563, 564, 566, 577.  
 PACHER (F.), 165.  
 PACHER (M.), 165.  
 PALESTRINA, 205.  
 PALLADIO (A.), 135.  
 PAMPERL, 304.  
 PANORMITON, 59.  
 PATRITIUS (A.), 359, 479.  
 PAUL II, pape, 376.  
 PAULUS DIACONUS, 110.  
 PERGER (B.), 126.  
 PÉRUGIN (P.), 165.  
 PÉTRARQUE, 53, 100, 487.  
 PÉTRI (A.), 260.  
 PETRUCCI (O. DEI), 9.  
 PEURBACH (G. VON), 4, 112, 113, 126.  
 PEUTINGER (C.), 83, 110, 118-120, 128, 358.  
 PEUTINGER (Juliane), 119.  
 PFEFFERS, professeur, 581.  
 PFIZING (M.), 124.  
 PFLUGER (Th.), 30.  
 PHILIPPE, électeur palatin, 81, 82, 83, 85, 88, 512, 517.  
 PHILIPPE, landgrave de Hesse, 546, 560.  
 PHILIPPE DE WALDECK, 540.  
 PHILIPPE LE BEL, roi de France, 483.  
 PHILOMUSUS (J. Locher), 110.  
 PIRKEIMER (Ch.), 48, 67, 118, 127, 182.  
 PIRKEIMER (C.), 67, 97.  
 PIRKHEIMER (W.), 64, 86, 87, 116, 117, 121, 397, 496, 585, 586.  
 PIE II, pape, Énéas Sylvius, 4, 50, 62, 71, 81, 342, 343, 353, 359, 423, 466, 488, 489.  
 PLATINA, biographe papal, 12.  
 PLATON, 4.  
 PLENINGEN (D. V.), 85.  
 PLETTENBERG (W.), 506.  
 PLEYDENWURF (W.), 178.  
 PLINE, 58.  
 POLITIEN (A.), 119.  
 POMPONIUS LAETUS, 117.  
 POMPONIUS MELA, 64.  
 POTKEN (A.), 48, 58, 77, 60.  
 PTOLÉMÉE, 97, 108.

## Q

QUEINFURT (C.), 221.  
 QUENTEL (les héritiers), 78.  
 QUIRINI (V.), 517, 522, 526.

## R

RADEVICUS, 123.  
 RAPHAEL, 165, 166, 170, 181.  
 RAISKOP (Aléidis von), 66.  
 RAPPOLSTEIN (seigneur DE), 332.

RATDOLT (E.), 9, 10.  
 RAVENNE (M. DE), 183.  
 REGIOMONTAN (J. Müller), 4, 59, 112-117, 126.  
 REICHACH (Érard DE), 543.  
 REINHART VON GELENKIRCHEN, 321.  
 REINSBECK (M.), 210.  
 REISCH (G.), 64, 91, 92, 97, 98, 109.  
 REM (B.), 385.  
 REM (L.), 356, 369, 370.  
 REM (les), 356, 386.  
 RÉMACLUS, de Florence, 78.  
 REUCHLIN (J.), 15, 59, 62, 83-86, 87, 95, 99, 108, 110, 119, 237, 238, 462, 548.  
 REYSSE (J.), 512.  
 RHÉNANUS (B.), 62, 105, 106, 375.  
 RICHARD DE TRÈVES, 552, 553, 558, 567.  
 RICHMONDIS VON DER HORST, 66.  
 RICKEL. VOY. DIONYSIUS.  
 RIEMENSCHNEIDER (T.), 159.  
 RINGENBERGH (KEBSTKEN VON), 151.  
 ROBERT, comte palatin, évêque de Strasbourg, 517.  
 ROBERT, comte de la Mark, 542, 543.  
 ROBERT, électeur palatin, 517.  
 RODOLPHE DE HABSBOURG, roi, 417, 418, 482, 487.  
 RODOLPHE IV, duc d'Autriche, 478.  
 ROHRBACH (B.), 197.  
 ROLEWINCK (W.), 7, 56, 79, 81, 218, 300, 302, 367, 391.  
 RORITZER (M.), 134.  
 ROSENBURGER (C.), 207.  
 ROSENPLUT (H.), 154, 207, 210, 577.  
 ROSENTHALER (les frères), 165.  
 ROSWITHA, 88, 127.  
 ROTHE, 241, 247.  
 RUELAND (W.), 165.  
 RUFFS (H.), 334.  
 RUGHESEE (N.), 156.  
 RULAND (les), 380.  
 RUPRECHT, roi, 421.  
 RUSS, 248.  
 RUSE (N.), 28.  
 RYNMAN, 14, 15.  
 RYTERMANN (P.), 51.

## S

SABELLICUS (G.), 92.  
 SACHS (H.), 396.  
 SALLUSTE, 59.  
 SANUTO, 355.  
 SARTO (A. DEL), 183.  
 SCHAUFFELIN (H.), 171, 179, 185.  
 SCHEDEL (H.), 117, 178.  
 SCHERENBERG (R. VON), évêque, 159.  
 SCHERENBERG (Th.), 236.  
 SCHEURL (Chr.), 67, 185.



SCHILLING (D.), 247.  
 SCHLICK (A.), 208.  
 SCHÖFERLIN (B.), 251,  
 SCHÖFFER (P.), 13, 15, 17.  
 SCHÖNSPERGER (H.), 15, 298.  
 SCHONER (J.), 116, 117.  
 SCHONGAUER (les), 168.  
 SCHONGAUER (M. Martin-Shön), 162, 163,  
 165, 166, 168, 182, 183, 192.  
 SCHOTT (P.), 29, 102.  
 SCHOTT (P.) fils, 102.  
 SCHRADER (V.), 85.  
 SCHRADERS (A.), 172.  
 SCHREYER (S.), 117, 158.  
 SCHWARZ (P.), 83, 374.  
 SCHWEYNHEIM, 9.  
 SCIPION (B. Steher), 127.  
 SCRIPTORIS (P.), 11, 84, 108.  
 SELTZ (H. VON), 540.  
 SELD, (G.), 152.  
 SELIM I, sultan, 530, 533.  
 SENDER (Cl.), 386.  
 SÈNEQUE, 58.  
 SENFL (L.), 204, 205.  
 SIBERTI (J.), 95.  
 SIBUTUS (G.), 78.  
 SICKINGEN (F. VON), 92, 538, 539, 541, 542,  
 546, 547, 552, 565, 566.  
 SICKINGEN (Schw.), 541.  
 SIGISMOND, roi, 421, 422, 444, 505.  
 SIGISMOND, archiduc, 257, 451.  
 SIGISMOND, duc de Bavière, 431.  
 SIGISMOND, roi de Pologne, 553.  
 SION (cardinal DE), 528.  
 SIPONTO (cardinal N. VON), 126.  
 SIXTE IV, pape, 12, 50, 115, 491.  
 SORG (A.), 298.  
 SPANGENBERG (C.), 217.  
 SPECKLIN (D.), 183.  
 SPIEGEL (J.), 125.  
 SPIEGELBERG (M. VON), 57, 65.  
 SPIESSHAIMER (J.) Voy. CUSPINIAN.  
 SPRENGER (B.), 358.  
 SPRENGER (S.), évêque, 86, 125.  
 STABIUS (J.), 86, 116, 123, 125, 127.  
 STAFFEL (M. VON), 66.  
 STEIN (C. VON), 521.  
 STEIN (J. H. VON), 11, 17, 91-92, 98-101,  
 109, 244.  
 STEIN (M. VON), 258.  
 STEINHÖWEL (H.), 257, 258.  
 STIBORIUS (A.), 123, 127.  
 STÖFFLER (I.), 108.  
 STOLLE, chroniqueur, 301.  
 STOSS (V.), 159-160.  
 SUSTERN (Th. VON), 79.  
 SUMMENHART (C.), 84, 108, 109.  
 SUNTHEIM (L.), 123, 125.  
 SURGANT (J.), 27, 31, 36.

SUSO (H.), 259.  
 SYRLEN (J.), 160, 199.  
 SYLVIUS (Énéas). Voy. PIE II.

## T

TAULER (J.), 259.  
 TAUSENSCHÖNE (M.), pâtissière, 142.  
 TÉRENCE, 59, 237.  
 TEXTORIS (G.), 99.  
 THOMAS (d'Acquin), 91, 389, 395, 401.  
 TINTORET (J. Farber), 209.  
 TRANDORF (H.), 207.  
 TREIZSAURWEIN (M.), 122-123.  
 TRITHÈME (J.), 2, 4, 55, 66, 76, 82, 86-93,  
 95, 99, 101, 109, 243, 375, 376, 377, 390,  
 392, 395, 401, 402, 416, 477, 485, 538,  
 547, 583.  
 TCHECKENBÜRLIN (H.), 195.  
 TUCHER (H.), 67, 160.  
 TUCHER (M.), 156.  
 TUCHER (S.), 67.  
 TUNGERN (H. VON), 79, 84.  
 TURMAIR (J.) Voy. AVENTIN.  
 TURRECREMATA, cardinal, 12.  
 TWINGER (J.), 247.

## U

ULRICH, duc de Wurtemberg, 476, 543,  
 547, 548, 565, 566.  
 UNREST (J.), 251, 301.  
 URBAIN VI, pape, 486.  
 UTENHEIM (Chr. VON), 99.

## V

VALENTINIEN, empereur, 416.  
 VASCO DE GAMA, 115, 358.  
 VENATORIUS (Th.), 117.  
 VENCESLAS, roi, 404, 421.  
 VERGENHANS (J.) Voy. NAUCLERUS.  
 VESPUCE (Améric), 97, 115.  
 VETTORI (F.), 353, 371, 428, 494.  
 VIGILIUS (J. Wacker), 85.  
 VILLINGER (J.), 125.  
 VINTLER (B.), 240.  
 VIRDUNG (L.), 210.  
 VISCONTI (V.), 509.  
 VOLKAMER (les), 381.

## W

WAGNER (B.), 174.  
 WAGNER (L.), 174.  
 WALDSEMÜLLER (M.), 98.  
 WALTHER (B.), 114, 116.  
 WEIDENBUSH (H.), 99.  
 WEINGARTEN (maitre de), 158.

- |  |  |
|--|--|
| WELSER (M.), 68.                           | WINDECK (E.), 423.                       |
| WELSER (V.), 67.                           | WITTE (B.), 11.                          |
| WELSER (les), 114, 357, 359, 380.          | WOLGEMUT (M.), 15, 168, 178.             |
| WERNER (J.), 116.                          | WOLF (Th.), 102.                         |
| WESEL (J. VON), 581.                       | WOLFF (J.), 19, 20, 28, 41, 43.          |
| WEYDEN (R. VAN DER) (l'aîné), 162, 164.    | WYLE (N. VON), 68.                       |
| WED (H. VON), archevêque, 553.             |  |
| WIELSER (les), 358.                        | <b>Z</b>                                 |
| WILD (H.), 173.                            |  |
| WILDENBERG (H. E. VON), 247, 251.          | ZABERN (B. VON), 209.                    |
| WILLEM, poète, 242.                        | ZÄHRINGER (A.), 158.                     |
| WIMPELING (J.), 5, 8, 15, 17, 52, 53, 56,  | ZAMORRA (H.), 445.                       |
| 61-63, 75, 85-88, 91, 92, 95, 99, 103-105, | ZASIVS (H. VAN DE), 86, 95-97, 110, 119, |
| 110, 116-118, 122, 123, 164, 243, 257,     | 244, 462, 466.                           |
| 301, 312, 344, 353, 361, 370, 371, 463,    | ZEITBLOOM (B.), 183.                     |
| 466, 471-473, 479, 485, 496, 510, 513,     | ZEVENBERGHEN, 558, 561.                  |
| 574.                                       | ZINK (B.), 247, 251.                     |

## TABLE GÉOGRAPHIQUE

### A

- Afrique, 407.  
 Agnadel, 526.  
 Aix-la-Chapelle, 304, 366, 368, 423, 425, 583.  
 Alexandrie, 313.  
 Alger, 530.  
 Alkmaar, 49.  
 Allerheiligen, 138.  
 Alpirsbach, 138.  
 Alsace, 484, 512.  
 Altenburg, 137, 194, 294, 301.  
 Altheim, 138.  
 Altötting, 138.  
 Alzey, 139, 272.  
 Amberg, 138, 210, 333, 372, 420.  
 Amérique, 384.  
 Amsterdam, 150.  
 Andernach, 139.  
 Angleterre, 348, 407, 457, 528.  
 Annaberg, 137, 344.  
 Ansbach, 582.  
 Ansbach (près Saint-Pölten), 138.  
 Anvers, 164, 355, 358, 360, 381, 385, 564.  
 Aschaffenburg, 304, 365.  
 Ascolie, 9.  
 Asie, 357.  
 Assise, 135.  
 Augsburg, 8, 11, 13, 14, 29, 40, 45, 64, 67, 86, 118-120, 138, 139, 152, 165, 172-174, 182, 237, 247, 248, 258, 294, 297, 298, 308, 310, 320, 336, 353-357, 360, 372, 373, 378, 380, 384-387, 426, 492, 503, 510, 512, 514, 517, 527, 528, 532, 535, 536, 543, 544, 552, 554, 557, 564, 565.  
 Baar (canton de Berne), 300.  
 Bade, 452.  
 Baden-Baden, 139, 338, 573.  
 Baie, 350.  
 Bâle, 8, 11, 26, 29, 41, 69, 71, 83, 88, 98-100, 103, 139, 140, 168, 195, 293, 321, 354, 360, 426, 461, 572, 576.  
 Balingen, 30.  
 Ballenberg, 540.  
 Bamberg, 11, 26, 159, 216, 237, 294, 428, 540, 574, 575, 579.  
 Barbarie, 382.  
 Barcelone, 9, 135, 344.  
 Bärneck, 138.  
 Batalha, 135.  
 Bautzen, 137, 385.  
 Bavière, 138, 161, 182, 191, 248, 265, 275, 295, 296, 298, 310, 321, 356, 357, 372, 378, 417, 426, 431, 452, 453, 470, 483, 491, 517, 533, 536, 565.  
 Bayreuth, 22, 582.  
 Bebenhausen, 138.  
 Beckum, 291.  
 Beinstein, 138.  
 Belem, 135.  
 Belgrade, 534.  
 Berchtesgaden, 138.  
 Berg, 347, 453.  
 Bergen, 346, 349.  
 Bergreichenstein, 343.  
 Berlin, 76, 137, 317, 320, 428.  
 Berne, 98, 99, 134, 139, 153, 208, 247, 360, 364, 426.  
 Beromünster, 11.  
 Bethléhem, 256.  
 Beverley, 135.  
 Biebern, 275.  
 Bingen, 139, 299.  
 Biberach, 293.  
 Biringen, 573.  
 Bischofsheim, 147.  
 Blaubeuren, 11, 30, 138, 160.  
 Blomberg, 139.  
 Blumenbourg, 138, 172.  
 Bocholt, 139.  
 Bohême, 136, 156, 254, 341, 342, 426, 482, 505, 517, 553, 582.  
 Bogenberg, 138.  
 Bois-le-Duc, 49.  
 Bologne, 75, 83, 119, 172, 399, 455.

### B

- Baar (canton de Berne), 300.  
 Bade, 452.  
 Baden-Baden, 139, 338, 573.  
 Baie, 350.  
 Bâle, 8, 11, 26, 29, 41, 69, 71, 83, 88, 98-

- Bonn, 139.  
 Bopfingen, 426.  
 Borken, 139.  
 Bosnie, 360, 489.  
 Boston, 348.  
 Bottivar, 30.  
 Botzen, 231.  
 Bourgogne, 369, 415, 481, 482, 485.  
 Bovolenta, 526.  
 Brabant, 300.  
 Brackenheim, 30.  
 Brandebourg, 64, 76, 137, 296, 373, 428,  
 452, 481, 502, 521, 536, 537, 553, 554.  
 Braunau, 138.  
 Brême, 292, 310, 353, 426, 578.  
 Brescia, 530.  
 Brésil, 357.  
 Breslau, 157, 191, 207, 353.  
 Bretagne, 497.  
 Bretten, 573.  
 Bristol, 135, 348.  
 Britzen, 86.  
 Brixen, 428.  
 Brou, 136.  
 Bruchsal, 139, 182, 573.  
 Bruges, 161-163, 348, 349, 351, 360, 366.  
 Brunn, 65, 123, 138, 378.  
 Brunswick, 137, 156, 207, 349, 359, 428,  
 452.  
 Bruxelles, 360.  
 Bude, 10, 113.  
 Budstadt, 439.  
 Burghausen, 145.  
 Burgos, 9, 135.
- C**
- Caire (le), 530.  
 Calbe, 137.  
 Calcar, 139, 149-152, 164.  
 Calcutta, 385.  
 Californie, 341.  
 Cambrai, 49, 426, 483, 524, 531.  
 Camp (monastère de), 5, 85.  
 Cantorbéry, 14.  
 Capellen (village), 22.  
 Carinthie, 266, 275, 300, 378, 490, 491,  
 531, 533.  
 Carlsruhe, 514.  
 Carniole, 378, 490, 491, 530, 533.  
 Cassel, 48, 296, 428.  
 Chammünster, 138.  
 Chemnitz, 137.  
 Clausen, 139, 160.  
 Clèves, 21, 30, 139, 304, 349, 469.  
 Coblenz, 139, 428.  
 Cobourg, 137.  
 Coire, 154.  
 Cölberg, 354.
- Cologne, 2, 8, 10, 14, 16, 40, 50, 58, 69,  
 72, 74, 76, 77, 78, 80, 84, 100, 131, 135,  
 139, 152, 157, 162, 163, 165, 173, 175,  
 223, 246, 250, 308, 310, 317, 344, 346,  
 349, 353, 355, 360, 382, 420, 421, 426,  
 440, 517, 519, 524, 536, 537, 538, 541,  
 553, 558, 563, 564, 573, 576, 583.  
 Cologne sur la Sprée, 296, 583.  
 Coesfeld, 159.  
 Colmar, 58, 84, 104, 163, 165, 168, 182,  
 325, 331, 332, 336, 354, 426.  
 Constance, 29, 95, 139, 162, 208, 220,  
 271, 273, 293, 294, 307, 351, 356, 378,  
 426, 469, 510, 520-525.  
 Constantinople, 4, 10, 12, 48, 51, 105,  
 488, 531, 533.  
 Copenhague, 57, 74.  
 Corbach, 139.  
 Cöslin, 354.  
 Cracovie, 75, 136, 159, 204.  
 Creuznach, 87, 92.  
 Cues, 2, 139.  
 Culmbach, 22, 49, 81.
- D**
- Danemark, 10, 13, 74, 76, 344, 350, 482.  
 Danzig, 137, 157, 293, 310, 317, 320,  
 321, 336, 349, 350-354, 372, 428.  
 Dargun, 137.  
 Darmstadt, 546.  
 Deidesheim, 295.  
 Delft, 45.  
 Deventer, 4, 16, 49, 50, 54, 57, 77, 426.  
 Dingolfing, 138.  
 Dinkelsbühl, 138, 333.  
 Dohna (château de), 307.  
 Donauwörth, 138, 154, 426.  
 Dornstetten, 30.  
 Dorpat, 352.  
 Dortmund, 139, 156, 265, 426.  
 Dresde, 428.  
 Duderstadt, 137.  
 Duisbourg, 139.  
 Dürksheim, 67, 273.
- E**
- Eberbach, 120, 297.  
 Ebernbourg, 541, 543.  
 Ebersberg (monastère d'), 120, 174.  
 Ebrach (monastère d'), 120.  
 Écosse, 74, 76, 300, 341, 350, 361, 461,  
 528.  
 Efferding, 138.  
 Eger, 394.  
 Eggenfelden, 138.  
 Égypte, 314, 382, 530.  
 Eichstädt, 172, 216.



Eisenach, 241, 247.  
 Eisenherz, 138.  
 Eisfeld, 137.  
 Eisleben, 137, 175.  
 Elbing, 137, 428.  
 Ellwangen, 138.  
 Elten, 139.  
 Eltville, 22.  
 Ely, 135.  
 Emmerich sur le Rhin, 21, 54, 57, 58,  
 139, 335.  
 Ensisheim, 332.  
 Entringen, 138.  
 Erbach, 290, 305.  
 Erfurt, 11, 22, 65, 69, 72, 82, 113, 137, 156,  
 157, 207, 282-288, 293-295, 313, 359,  
 378, 426, 461, 463, 581.  
 Eschach, 160.  
 Eschwege, 296.  
 Esclavonie, 489.  
 Espagne, 8, 9, 74, 79, 110, 135, 136, 314,  
 350, 381, 387, 407, 461, 528, 531, 552-  
 554.  
 Essen, 139.  
 Esslingen, 138, 354, 426.  
 Everswinkel, 139.  
 Exeter, 135.

## F

Falkenhagen, 172.  
 Feldkirch, 138.  
 Ferrare, 207.  
 Fischingen, 271.  
 Flandre, 202, 349, 351, 353.  
 Florence, 15, 78, 135, 155, 162, 204, 329,  
 354, 359, 361.  
 Foligno, 9.  
 Forstheim, 540.  
 Franconie, 113, 162, 190, 248, 265, 354,  
 356, 360, 471, 502, 536.  
 Frankenberg, 22, 58.  
 Francfort-sur-le-Mein, 13, 22, 23, 25, 30,  
 41, 65, 140, 141, 143, 147, 149, 229, 291-  
 296, 304, 317, 326, 330, 332, 333, 337,  
 356, 357, 369, 372, 373, 379, 385, 426,  
 427, 440, 442, 448, 493, 501, 503, 507,  
 512, 516, 534, 541, 543, 545, 554, 566,  
 567.  
 Francfort-sur-l'Oder, 13, 69, 76, 137,  
 293, 428, 583.  
 France, 8, 9, 14, 74, 110, 118, 219, 314,  
 329, 341, 350, 365, 373, 381, 422, 461,  
 481, 483, 484, 485, 487, 489, 504, 513,  
 517, 520, 523, 528, 531, 552, 554, 555,  
 557, 558, 560, 565.  
 Frauenfeld, 469.  
 Fréden, 139.  
 Freiberg, 137, 232, 342, 344.

Fribourg en Brisgau, 22, 68, 69, 71, 84,  
 95, 97, 110, 137, 139, 140, 172, 331, 336,  
 363, 369, 440, 461, 481, 509, 519, 548,  
 581.  
 Fribourg-sur-l'Unstrutt, 138.  
 Freising, 138, 153, 428, 578.  
 Frioul, 524, 526, 530.  
 Frise, 265, 349, 429.  
 Fürstenwalde, 137.  
 Fulda, 296.

## G

Gaete, 533.  
 Gaimersheim, 138.  
 Gand, 360, 366, 492.  
 Galicie, 350.  
 Gardelegen, 137.  
 Geirsberg, 342.  
 Geisenhausen, 138.  
 Genève, 354, 378.  
 Gènes, 354, 357, 381, 520, 522.  
 Geroldshofen, 335.  
 Glatz, 378.  
 Glashutte, 342.  
 Glaubourg, 296.  
 Gleiwitz, 137.  
 Gloucester, 135.  
 Gnadenberg, 67, 138.  
 Goch, 22.  
 Göppingen, 30.  
 Görlitz, 138, 291.  
 Göttingue, 428.  
 Goslar, 57, 138, 343, 426.  
 Graz, 138, 428.  
 Grèce, 115, 314.  
 Greifswalde, 57, 69, 428, 461.  
 Grenade, 9.  
 Grenoble, 366.  
 Gresten, 138.  
 Greismühlen, 306.  
 Grimmenthal, 583.  
 Gröningen, 52, 77, 207, 426.  
 Groslogau, 291.  
 Gross-Pechlarn, 138.  
 Guben, 296.  
 Gueldre, 22, 349, 509, 519.  
 Guinegate, 492.  
 Günsterthal (monastère de), 370.  
 Gurk, 125.  
 Gästrow, 137.

## H

Haguenau, 13.  
 Halberstadt, 138, 156, 157, 175, 428, 578.  
 Hall en Souabe, 138, 156, 343, 426, 557,  
 573.  
 Halle, 138.

- Hambourg, 194, 307, 310, 317, 331, 346,  
384, 426, 573.
- Hamm, 139.
- Hanovre, 296, 428.
- Harlem, 40.
- Harmuthsachsen, 48.
- Hausbergen, 272.
- Havelberg, 137.
- Hechingen, 323.
- Heeck, 54.
- Heerberge, 160.
- Heidelberg, 54, 59, 69, 75, 81-83, 85-87,  
139, 175, 208, 238, 420, 461, 463.
- Heilbronn, 138, 378, 426, 581, 582.
- Heiligenblut, 161.
- Heiligen-Grabe, 137.
- Herd, 21.
- Herford, 426.
- Hernsheim, 139.
- Heroldsberg, 582.
- Hersau, 85.
- Hesse, 295, 300, 452, 558, 563.
- Heudorf, 367.
- Hildesheim, 138, 428, 578.
- Hirsau (abbaye d'), 92, 573.
- Hirschau, 138, 172.
- Hirschholm, 273.
- Hollande, 76, 300, 351.
- Holstein, 552.
- Hongrie, 13, 74, 110, 113, 136, 156, 159,  
160, 167, 342, 350.
- Hornau, 276.
- Hoxter, 60.
- Hull, 348.
- I**
- Iéna, 138.
- Illyrie, 314.
- Indes, 115, 357, 381.
- Ingolstadt, 12, 67, 69, 70, 72, 74, 76, 110,  
138, 237, 428.
- Insprück, 128, 156, 384, 428, 492, 513, 526.
- Ipswich, 348.
- Isny, 543.
- Istrie, 524, 526.
- Italie, 8, 9, 12, 13, 52, 53, 55, 56, 74, 78,  
88, 96, 110, 113, 117, 118, 135, 157, 162,  
182, 208, 306, 313, 329, 356, 360, 361,  
365, 372, 407, 415, 455, 481, 482, 485,  
486, 487, 504, 509, 510, 515, 521, 530,  
531.
- J**
- Jérusalem, 157, 256.
- Jaxthausen, 540.
- Johannisberg, 296.
- Jüterbøgk, 137.
- Jülich-Clèves-Berg (comté de), 453, 508.
- K**
- Käfermarkt, 160.
- Kaisersberg en Alsace, 140.
- Kaufbeuren, 426.
- Kelchheim, 276.
- Kelheim, 138, 296.
- Kempten, 426, 543, 575.
- Kiderich, 22, 139, 140.
- Kiel, 317.
- Klagenfurt, 428.
- Kleinfrankenheim, 275.
- Klosterneubourg, 304, 335.
- Klus (abbaye), 172.
- Knitterfeld, 138.
- Königsberg, 59, 112, 428.
- Königsbrück, 290, 307.
- Königshofen, 247.
- Kourdistan, 530.
- Krautheim, 540.
- Krems, 138.
- Künzelsau, 232.
- Kutteneberg, 138, 340.
- L**
- Laach (abbaye), 95.
- Laffo, 52.
- Laibach, 205.
- Lana, 138.
- Landau, 139, 293, 542.
- Landshut, 138, 152, 428.
- Landstuhl (château), 441.
- Langenberg, 271.
- Langenstein, 271.
- Languedoc, 329.
- Latran, 531.
- Laufen, 273.
- Leibach, 205.
- Leidingen, 30.
- Leipzig, 12, 59, 69, 73, 100, 112, 138, 156,  
328, 353, 361, 463, 510, 582.
- Leoben, 138.
- Léon, 135.
- Leutkirch, 138, 543.
- Libye, 314.
- Lichtenthal, 290.
- Liesborn (abbaye), 139.
- Limbourg, 357.
- Lincoln, 135.
- Lindau, 202, 302, 363, 503, 505, 507, 543.
- Linz, 139.
- Lippstadt, 139.
- Lisbonne, 10, 344, 350, 358, 381, 385.
- Lithuanie, 350, 353, 363.
- Livonie, 74, 76, 348, 353, 505, 507.
- Louvain, 297, 298, 360.
- Lombardie, 483, 509.
- Londres, 10, 346, 348, 349, 368.

- Lorch, 160.  
 Lorraine, 426, 483, 542.  
 Lubben, 296.  
 Lucques, 329, 351.  
 Lübeck, 13, 28, 45, 48, 57, 137, 156, 232, 235, 237, 242, 246, 292, 296, 310, 317, 320, 324, 327, 337, 346, 348, 349, 352, 353, 355, 356, 359, 372, 426, 440, 444, 490.  
 Lubz, 296.  
 Lucerne, 247, 509.  
 Ludinghausen, 139.  
 Lunebourg, 359.  
 Lune, 66.  
 Luxembourg (le), 207.  
 Lyne, 348.  
 Lyon, 385.
- M**
- Macédoine, 314.  
 Magdebourg, 2, 138, 156, 292, 378, 428, 440, 537, 573, 578.  
 Magstadt, 138.  
 Majorque (île), 135.  
 Malines, 360, 368, 561.  
 Mansfeld, 343.  
 Mantoue, 207.  
 Marbourg, 296, 428.  
 Mariabuch, 138.  
 Marienberg, 66, 344, 354.  
 Marienbourg, 354.  
 Marienthal, 66.  
 Marignan, 528.  
 Mark, 265, 453.  
 Marseille, 354.  
 Mauritanie, 344.  
 Mayence, 2, 7, 9, 29, 31, 69, 84, 86, 139, 140, 142, 152, 209, 216, 256, 275, 294, 297, 299, 305, 310, 334, 343, 360, 373, 378, 420, 426, 537, 540, 543, 544, 550, 553, 557, 563, 566, 567, 573, 578, 582, 586.  
 Mecklembourg, 296, 378, 452, 481.  
 Meisenheim, 139.  
 Meissen, 27, 138, 335, 428.  
 Memmingen, 138, 426.  
 Menchingen, 273.  
 Meran, 138, 494.  
 Mergentheim, 540.  
 Mersebourg, 138, 157, 578.  
 Mésopotamie, 530.  
 Messine, 9.  
 Metz, 139, 426, 484, 542, 546, 578.  
 Milan, 135, 354, 498, 512, 514, 520, 521, 550.  
 Milanais, 509, 510, 512, 528, 529.  
 Minden, 428, 578, 579.  
 Misnie, 341, 342, 452, 481, 575.
- Modène, 9.  
 Mödling, 138.  
 Möllenbeck, 139.  
 Moluques (îles), 115.  
 Monheim, 138.  
 Montabaur, 357.  
 Monténégro, 11.  
 Moravie, 10, 505.  
 Mosbach, 307, 507.  
 Mulhouse, 426.  
 Munich, 46, 138, 163, 167, 172, 174, 208, 293, 360, 428, 517.  
 Munster, 31, 50, 54, 56, 57, 139, 165, 291, 428, 578.
- N**
- Nabbourg, 338.  
 Naples, 9, 486, 487, 490, 497, 498, 509, 554, 568.  
 Nassau (duché de), 304, 308.  
 Naumbourg, 138, 578.  
 Neisse, 378.  
 Neubourg, 138.  
 Neubourg (Bavière), 428.  
 Neuffen, 30.  
 Neumarkt, 138.  
 Neunbourg, 138.  
 Neuötting, 138.  
 Neu-Tuppin, 137.  
 Neustadt, 139, 582.  
 Neustadt-Eberswalde, 137.  
 Niklashausen, 301.  
 Nimègue, 150, 426.  
 Nivelles, 209.  
 Nordhausen, 138, 426.  
 Nördlingen, 10, 138, 379, 426.  
 Normandie, 382.  
 Norwège, 74, 76, 300, 350, 353.  
 Norwich, 348.  
 Nottuln, 139.  
 Novogorod, 348, 349, 352.  
 Nuremberg, 8, 9, 11, 13, 29, 45, 48, 61, 67, 75, 86, 88, 111-119, 142, 146, 147, 148, 149, 152-154, 156-160, 167, 169, 172-176, 178, 182, 191, 194, 207, 208, 210, 217, 220, 237, 248, 249, 251, 254, 291-295, 308, 310, 313, 321, 328, 330, 333, 337, 338, 344, 353, 355-357, 359, 361, 366, 372, 378-380, 384, 398, 400, 426, 427, 506, 507, 511, 518, 539, 540, 548, 558, 565, 576, 582.  
 Nussdorf, 138, 142.
- O**
- Oberbergheim, 332.  
 Oberland, 47.  
 Obermauern, 138.

Oberndorf, 540.  
 Oberwinterthur, 282.  
 Ochsenfurt, 540.  
 Odenwald, 290.  
 Oderberg, 296.  
 Oeringen, 14, 138.  
 Oldenbourg, 279.  
 Olmütz, 378, 418.  
 Oppenheim, 308, 334, 541, 573.  
 Orléans, 466.  
 Osnabrück, 279, 428, 578.  
 Ottobeurn, 85.  
 Otrante, 491.  
 Oviedo, 135.  
 Oxford, 10, 12, 83.

## P

Paderborn, 291, 428, 578.  
 Padoue, 65, 75, 116, 117, 119, 526, 527.  
 Palatinat, 443, 452, 453, 557, 561.  
 Palerme, 9.  
 Paléatine, 255, 530.  
 Palma, 135.  
 Paris, 7, 11, 13, 83, 97-99, 128, 461, 515, 560.  
 Passau, 138, 153, 208, 428, 578.  
 Pavie, 65, 75.  
 Pays-Bas, 13, 14, 47, 49, 57, 64, 162-167, 202, 243, 348, 367, 426, 485, 490, 515, 527.  
 Pays rhénans, 64, 277, 292, 293, 298, 299, 417, 426, 452, 515, 517, 518, 519, 536, 537, 573, 573, 417.  
 Péloponèse, 894.  
 Pelplin, 137.  
 Pérouse, 9.  
 Philippsbourg, 282.  
 Picardie, 485.  
 Pipping, 138, 172.  
 Pirna, 138.  
 Pise, 329.  
 Plauen, 296.  
 Pologne, 14, 74, 110, 156, 159, 350, 482, 510.  
 Poméranie, 57, 268, 298, 300, 349, 378, 452, 481, 550.  
 Portugal, 10, 135, 159, 350, 357, 358.  
 Pottendorf, 138.  
 Pouille, 494.  
 Prachatitz, 138.  
 Prague, 69, 138, 353, 372, 582.  
 Presbourg, 353.  
 Pritzwalk, 137.  
 Provence, 485.  
 Prüll, 138.  
 Prüm (abbaye), 274.  
 Prusse, 348, 482, 505.  
 Purgstall, 138.

## R

Rabenstein, 138.  
 Radstadt.  
 Rammelsberg, 342.  
 Rappoltsweiler, 140.  
 Rathenow, 296.  
 Ratisbonne, 115, 134, 135, 138, 139, 152, 156, 172, 175, 174, 223, 296, 310, 321, 337, 356, 363, 372-374, 377, 422, 426, 507, 517, 578.  
 Ravensbourg, 344, 426, 453, 543.  
 Redentin, 234.  
 Recklinghausen, 265.  
 Reuss, 579.  
 Reutlingen, 293, 426.  
 Reval, 352.  
 Rhéine, 139.  
 Rhodes, 534.  
 Riga, 349, 352.  
 Rochlitz, 138.  
 Rokeskyl, 139.  
 Rome, 2, 12, 88, 33, 92, 100, 115-117, 119, 147, 491, 505, 523, 530, 564, 567.  
 Romhild, 138.  
 Rolandswerth, 66.  
 Rostock, 11, 13, 28, 57, 69, 72, 74, 137, 375, 428, 461, 581.  
 Rothenbourg, 160, 291, 582.  
 Rottweil, 426.  
 Rouen, 566.  
 Roveredo, 526.  
 Runkelstein, 494.  
 Russie, 350, 506.

## S

Saalfeld, 138.  
 Saint-Blaise, 375.  
 Saint-Gall, 161, 426, 509, 540.  
 Saint-Georges, 138.  
 Saint-Goar, 139.  
 Saint-Léonard, 242.  
 Saint-Marcin, 138.  
 Sainte-Marguerite, 99.  
 Saint-Michel (mont), 254, 583.  
 Saint-Nicolas, 138.  
 Saint-Thomé, 10.  
 Saint-Wolfgang, 160.  
 Sangerhausen, 138, 300.  
 Saragosse, 9.  
 Sasbach, 271.  
 Saxenhausen, 292.  
 Schaffouse, 426.  
 Scheyrn, 174.  
 Schlettstadt, 61, 82.  
 Schleswig-Holstein, 13, 247, 269, 279, 482, 550.  
 Schneeberg, 341.



Schönbach, 138.  
 Schorndorf, 30, 138.  
 Schreckenber, 342.  
 Schrobenhausen, 138.  
 Schussenried, 11.  
 Schwabisch-Gmünd, 138.  
 Schwanheim, 277.  
 Schwatz, 138, 343.  
 Schweidnitz, 378.  
 Schweigers, 158.  
 Schweinfurt, 582.  
 Schwérin, 296, 576.  
 Schwerte, 139.  
 Schwytz, 509.  
 Seebach, 66.  
 Seehausen, 137.  
 Serbie, 489.  
 Ségovie, 135, 136.  
 Seligenstadt, 22.  
 Séville, 9, 135.  
 Sicile, 416.  
 Siegbourg, 308.  
 Siegen, 21.  
 Sienne, 9, 135.  
 Sigolsheim, 273.  
 Souabe, 162-165, 295, 302, 310, 525, 534, 536.  
 Silésie, 294, 481, 505.  
 Simmern, 139.  
 Sobernheim, 139.  
 Sobieslau, 138.  
 Soest, 139, 428, 437.  
 Speyergau, 21.  
 Spire, 10, 21, 62, 134, 175, 208, 282, 292, 295, 360, 378, 388, 423, 426, 570, 573.  
 Sponheim, 55, 76, 82, 87-89, 92.  
 Stablo, 210.  
 Stargard, 296.  
 Stein (près Leybach), 138.  
 Stendal, 137, 172.  
 Sternberg, 475.  
 Stettin, 137, 353.  
 Steyer, 138.  
 Stockholm, 10.  
 Stralsund, 137, 438.  
 Strasbourg, 8, 10, 21, 29, 45, 97, 98, 100-103, 106, 107, 134, 135, 139, 207, 210, 221, 237, 247, 271, 272, 292, 293, 297, 326, 353-355, 360, 365, 366, 369, 426, 577.  
 Strassengel, 138.  
 Straubing, 138, 172.  
 Stuttgart, 30, 138, 224.  
 Styrie, 266, 275, 342, 491, 531, 533, 534.  
 Subiaco, 9.  
 Suède, 11, 74, 76, 300, 348, 350, 497, 553.  
 Suisse, 237, 247, 295, 483, 509, 510, 528.  
 Sulz, 30, 138.  
 Syrie, 314, 530.

## T

Tablatt, 270.  
 Tabor, 138.  
 Tangermünde, 137.  
 Tannenberg, 220.  
 Techelsberg, 250.  
 Tegernsee, 151, 227.  
 Tepl, 46.  
 Thann, 139.  
 Thorn, 137, 428.  
 Thurgovie, 428.  
 Thuringe, 137, 300, 349, 426, 452, 575.  
 Tirschenreuth, 138.  
 Tolède, 135.  
 Tollersheim, 138.  
 Tolosa, 9.  
 Tölz, 138.  
 Torgau, 34.  
 Toul, 426, 481.  
 Transylvanie, 159.  
 Trébizonde, 489, 490.  
 Trèves, 2, 69, 139, 172, 420, 428, 514, 536, 537, 538, 554.  
 Trieste, 523, 524.  
 Tritenheim, 87.  
 Trostberg, 138.  
 Tubingue, 12, 59, 68, 69, 71, 72, 84, 86, 97, 98, 108, 109, 138.  
 Tyrol, 124, 165, 265, 275, 302, 343, 384, 429, 451, 493, 524, 525, 527.

## U

Überlingen, 21, 139, 426.  
 Ulm, 8, 65, 137, 138, 139, 140, 142, 158, 160, 161, 165, 172, 173, 183, 199, 237, 257, 291, 292, 293, 294, 296, 308, 310, 312, 313, 334, 337, 338, 353, 355, 356, 364, 371, 379, 380, 383, 422, 427, 493, 515, 505.  
 Unna, 139.  
 Upsal, 74.  
 Urbin, 9.  
 Utrecht, 16, 40, 50, 150.

## V

Valence, 9, 344.  
 Velden, 138.  
 Venise, 9, 13, 14, 86, 113, 162, 207, 354-357, 360, 361, 381, 382.  
 Verden, 578.  
 Verdun, 426, 484, 578.  
 Vérone, 526, 530.  
 Vienne, 16, 25, 59, 69, 73, 75, 83, 112, 113, 121, 125-128, 134, 138, 174, 175, 192, 208, 296, 297, 321, 337, 343, 353, 357, 360, 373, 385, 428, 446, 534, 582.

Vienne en France, 83.  
 Vilsbibourg, 138.  
 Vilseck, 540.  
 Viterbe, 113.  
 Voralberg, 385.  
 Vornbach (abbaye), 174.  
 Vreden, 138.

## W

Waldstena (abbaye de), 11.  
 Waiblingen, 30-138.  
 Waidhofen, 138.  
 Wallenda, 66.  
 Walkenried, 168, 172.  
 Walmersheim, 274.  
 Wasserbirg, 138.  
 Wedderen, 139.  
 Weil-la-Ville, 138.  
 Weiten, 172.  
 Werben, 137.  
 Weese, 21, 23.  
 Wesel, 20, 54, 57, 333, 564.  
 Westphalie, 34, 55-57, 64, 76, 79, 99, 218,  
 275, 304, 348, 349, 367, 426, 436, 537-  
 574.  
 Wiener-Neustad, 138, 172.  
 Wienhausen (abbaye), 168, 172.  
 Wilhelmsbourg, 138.  
 Wilre, 273.  
 Wilsnack, 137, 172, 582.  
 Wimpfen, 426.  
 Winchester, 135.  
 Windesheim, 16.  
 Windsheim, 16, 582.  
 Windisch-Grätz, 138.  
 Winnigen, 277.  
 Wisby, 348.

Wismar, 137, 223, 428.  
 Wittemberg, 69, 70, 72, 138, 185, 428,  
 581.  
 Wittstock, 137.  
 Witzzenhausen, 296.  
 Wolmirstadt, 137.  
 Worcester, 135.  
 Worms, 81, 82, 87, 139, 202, 203, 426,  
 470, 492, 498, 499, 500-503, 507-509,  
 511, 523, 525, 535, 541, 542, 574.  
 Wunsiedel, 333.  
 Wurtemberg, 258, 378, 384, 470, 474,  
 537, 543, 565.  
 Würzbourg, 12, 159, 164, 174, 294, 378,  
 428, 537, 553, 582.  
 Wursthause, 137.

## X

Xanten, 20, 21, 48, 57, 58, 65, 84, 139,  
 140, 141, 304, 336.

## Y

Yarmouth, 348.  
 Yenkosen, 172.  
 York, 135, 348, 497.

## Z

Zélande, 300.  
 Zerbst, 138, 232.  
 Ziesar, 137.  
 Zurich, 139, 161, 204, 321, 378, 426.  
 Zütphen, 16.  
 Zug, 139.  
 Zwickau, 138, 156, 237, 573.  
 Zwolle, 16, 40, 49, 50.



FIN.



## ERRATA

---

- Page 4. 1467, lisez : 1464.
- P. 13. Des formulaires de prières et d'édification, lisez : et des livres édifiants.
- P. 30. Aux fêtes de Notre-Dame et des saints, lisez : et des saints apôtres.
- P. 32. Les tableaux des confessions, lisez : de la confession.
- P. 51. Cette manière de voir n'avait pas, du reste, rien de nouveau, lisez : n'avait, du reste, rien de nouveau.
- P. 57. Robert de Venray, lisez : Lambert de Venray.
- P. 83. Maximilien en l'élevant et l'avait élevé, lisez : Maximilien l'avait élevé.
- P. 86. Conrad Pentinger, lisez : Peutingen.
- P. 87. Le siècle en connut à peine un second qui puisse lui être comparé, lisez : connut à peine un savant qui pût lui être comparé.
- P. 109. L'obligation de conserver le gibier, lisez : de ne pas détruire le gibier.
- P. 111. Les centres intellectuels des villes de l'Allemagne, lisez : les centres intellectuels de l'Allemagne.
- P. 119. L'entrelacer heureusement, lisez : l'unir heureusement.
- P. 133. Pour les ouvriers, lisez : pour les artistes.
- P. 187. L'humour demeura vigoureuse et saine, lisez : vigoureux et sain.
- P. 188. Elle passait souvent, lisez : il passait souvent.
- P. 202. Ces mêmes règles ont triomphé dans le domaine des sons, elles l'ont affranchi, lisez : elles les ont affranchis.
- P. 215. Humour malicieuse, lisez : humour malicieux.
- P. 218. Prendre, rouer, voler, lisez : pendre, rouer, voler.
- P. 236. Prie pour ton cher enfant, lisez : prie pour moi ton cher Enfant !
- P. 379. Hardlingen, lisez : Nördlingen.
- P. 417. La division du pays en districts, lisez : en cercles.
- P. 524. D'après les conventions des alliés, l'Empire et la maison d'Autriche s'unissaient pour recouvrer, en réunissant leurs efforts, toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées, lisez : l'Empire et la maison d'Autriche devaient recouvrer toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées.
- P. 531. 1617, lisez : 1517.